3 1761 11970182 9


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761119701829

1
.35
61

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 55

Tuesday, March 19, 1991

Chairman: Ken Hughes, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 55

Le mardi 19 mars 1991

Président: Ken Hughes, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Aboriginal Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires autochtones

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated October 22, 1990, consideration of the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990

CONCERNANT:

Conformément à son ordre de renvoi daté du 22 octobre 1990, suite de l'étude concernant les événements survenus à Kanesatake et Kahnawake durant l'été 1990

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-fourth Parliament, 1989-90-91

Deuxième session de la trente-quatrième législature, 1989-1990-1991

35579—1

STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS

Chairman: Ken Hughes

Vice–Chairman: Allan Koury

Members

Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Wilton Littlechild
Robert Nault
Robert E. Skelly
Stanley Wilbee—(8)

(Quorum 5)

Martine Bresson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Président: Ken Hughes

Vice–président: Allan Koury

Membres

Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Wilton Littlechild
Robert Nault
Robert E. Skelly
Stanley Wilbee—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Martine Bresson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 19, 1991
(86)

[*Text*]

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met at 10:10 o'clock a.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Nault, Robert Skelly and Stanley Wilbee.

Acting Members present: Lise Bourgault for Gabriel Desjardins; Edna Anderson for Wilton Littlechild and Marc Ferland for Stanley Wilbee.

Other Member present: Ron Fisher.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wendy Moss, Research Officer. *From the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel:* Martin S. Kalson, Senior Legal Counsel.

Witnesses: From the Parish of the Village of Oka: Yvan Patry, Mayor and Yves Renaud, Deputy Mayor. *From the Municipality of the Village of Oka:* Jean Ouellette, Mayor; Gilles Landreville, Alderman; Luc Carbonneau, Lawyer and Claude Paquette, Alderman.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated October 22, 1990 relating to the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, November 7, 1990, Issue No. 44.*)

Yvan Patry and Yves Renaud made opening statements and answered questions.

At 12:01 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 12:12 o'clock p.m., the sitting resumed.

Jean Ouellette, Gilles Landreville and Luc Carbonneau made opening statements and, with Claude Paquette, answered questions.

At 3:25 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:45 o'clock p.m.

AFTERNOON SITTING
(87)

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met at 3:47 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ethel Blondin, Ken Hughes, Robert Nault, Robert Skelly and Stanley Wilbee.

Acting Members present: Lise Bourgault for Gabriel Desjardins; Arnold Malone for Wilton Littlechild and Marc Ferland for Allan Koury.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Rolande Soucie and Wendy Moss, Research Officers.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 19 MARS 1991
(86)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit aujourd'hui à 10 h 10, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Ken Hughes (*président*).

Membres du Comité présents: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Nault, Robert Skelly et Stanley Wilbee.

Membres suppléants présents: Lise Bourgault remplace Gabriel Desjardins; Edna Anderson remplace Wilton Littlechild; Marc Ferland remplace Stanley Wilbee.

Autre député présent: Ron Fisher.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wendy Moss, attachée de recherche. *Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire:* Martin S. Kalson, conseiller principal.

Témoins: De la paroisse et du village d'Oka: Yvan Patry, maire; Yves Renaud, maire suppléant. *De la municipalité du village d'Oka:* Jean Ouellette, maire; Gilles Landreville, conseiller; Luc Carbonneau, avocat; Claude Paquette, conseiller.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 7 novembre 1990, fascicule nº 44*).

Yvan Patry et Yves Renaud font des exposé et répondent aux questions.

À 12 h 01, la séance est suspendue.

À 12 h 12, la séance reprend.

Jean Ouellette, Gilles Landreville et Luc Carbonneau font des exposés puis, avec Claude Paquette, répondent aux questions.

À 15 h 25, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 15 h 45.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(87)

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit aujourd'hui à 15 h 47, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Ken Hughes (*président*).

Membres du Comité présents: Ethel Blondin, Ken Hughes, Robert Nault, Robert Skelly et Stanley Wilbee.

Membres suppléants présents: Lise Bourgault remplace Gabriel Desjardins; Arnold Malone remplace Wilton Littlechild; Marc Ferland remplace Allan Koury.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Rolande Soucie et Wendy Moss, attachées de recherche.

Witnesses: From the Department of National Defence: General A.J.G.D. de Chastelain, Chief of the Defence Staff; Lieutenant-General K.R. Foster, Commander of Mobile Command; Brigadier-General, A. Roy, Commander 5e Groupe-brigade du Canada; Commodore P.R. Partner, Judge Advocate General.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated October 22, 1990 relating to the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, November 7, 1990, Issue No. 44.*)

General A.J.G.D. de Chastelain made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 5:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

Témoins: Du ministère de la Défense nationale: Gén. A.J.G.D. de Chastelain, chef de l'État-major de la défense; Lt gén. K.R. Foster, Commt du Commandement mobile; Br. gén. A. Roy, 5e Groupe-brigade du Canada; Commr P.R. Partner, juge avocat général.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 7 novembre 1990, fascicule nº 44*).

Le général de Chastelain fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 19, 1991

• 1013

The Chairman: I would like to call this meeting to order and also, as is the usual practice, request that the television cameras kindly leave the room.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre dernier, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et Kahnawake à l'été de 1990.

J'aimerais souhaiter la bienvenue au maire de la paroisse d'Oka, M. Yvan Patry, et aux gens qui l'accompagnent.

The committee is engaged in the study of events of the summer of 1990, but I would like to make a couple of opening comments before we get farther down the road. People appearing before a committee of the House of Commons have the same privileges and freedom of expression as a member of the House of Commons has in the House of Commons or in a committee. This privilege provides immunity from judicial actions against a witness for defamation, written or verbal.

• 1015

Clearly, what the committee is seeking to do is find the best possible information on which to base its study. If committee members have a question they are unsure about how to handle, I would encourage them to ask the chair for guidance and direction and I would be happy to respond to them.

Without further comment, then, I would like to welcome the mayor and invite him to make his presentation and to introduce the people with him today. Thank you very much for joining us.

Son honneur le maire Yvan Patry (municipalité de la paroisse d'Oka): Monsieur le président Hughes, mesdames et messieurs les députés membres du Comité permanent des affaires autochtones, bonjour.

Je suis maire de la municipalité de la paroisse d'Oka, pratiquement à temps plein depuis la crise autochtone de l'été dernier. Il me fait plaisir d'être présent ce matin même si votre invitation ne nous est parvenue que très tradivement.

J'aimerais vous présenter deux de mes conseillers qui font partie de notre comité permanent sur les relations avec les autochtones d'Oka. Ce sont M. Jean Dagenais, conseiller à la municipalité de la paroisse d'Oka, et Me Yves Renaud, conseiller et pro-maire.

J'ai à vous entretenir aujourd'hui des événements qui ont perturbé notre communauté au cours de l'été 1990. Nous allons tenter de vous exprimer notre perception de ce problème fort complexe en prenant grand soin de ne parler qu'au nom du conseil municipal de la paroisse d'Oka que nous représentons. J'insiste sur ce point: nous ne parlerons pas au nom de la communauté autochtone et, quand nous parlerons au nom de la communauté blanche, nous le ferons

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 19 mars 1991

Le président: Je déclare la séance ouverte. Comme d'habitude, je demanderais aux cameramen de bien vouloir quitter la salle.

In accordance with its Order of Reference of October 22 last, this committee continues its consideration of the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990.

I would like to welcome the Mayor of the Parish of Oka, Mr. Yvan Patry, and the people with him.

Le comité est en train d'étudier les événements survenus durant l'été 1990, mais j'aimerais commencer par faire quelques remarques liminaires. Les témoins qui comparaissent devant un comité de la Chambre des communes jouissent des mêmes privilèges et de la même liberté d'expression qu'un député lorsqu'il est à la Chambre des communes ou à un comité. Ce privilège accorde au témoin l'immunité contre toute action pénale pour paroles ou écrits diffamatoires.

De toute évidence, le comité cherche à obtenir les meilleurs renseignements possibles sur lesquels il puisse fonder son étude. Si les membres du comité ont des doutes au sujet de certaines questions, je les encourage à demander les conseils et avis du président que je leur fournirai volontiers.

Sans plus tarder, je tiens à souhaiter la bienvenue au maire et je l'invite à faire son exposé et à nous présenter les personnes qui l'accompagnent. Merci beaucoup d'être parmi nous.

His Worship Mayor Yvan Patry (Municipality of the Parish of Oka): Good morning, Chairman Hughes, and members of the Standing Committee on Aboriginal Affairs.

I am the Mayor of the Municipality of the Parish of Oka, and I have held this position almost full time since the nature crisis last summer. I am pleased to be here this morning, although your invitation came quite late.

I would like to introduce two of my councillors, who sit on our Standing Committee on Native Relations at Oka. They are Mr. Jean Dagenais, a councillor with the Municipality of the Parish of Oka, and Mr. Yves Renaud, councillor and Deputy Mayor.

I am here today to talk to you about the events that disturbed our community during the summer of 1990. We will try to give you our perception of this very complex problem, and we will make very sure that we only speak for the Town Council of the Parish of Oka, which we represent. I should like to make one point: We are not the spokespersons for the native community, and when we speak for the White community, we will do so with caution. I repeat, that we are

[*Text*]

avec circonspection, en vous réitérant que nous vous livrons la vision des gestionnaires municipaux impliqués, bien malgré eux, dans ce problème complexe qui dépasse de loin le type de situations auxquelles les conseils municipaux font face en temps normal. Je dois vous dire que notre programme électoral ne comportait aucun élément visant le règlement d'une crise amérindienne.

La population dite «blanche» de la paroisse d'Oka est de 1,826 habitants, alors que la communauté autochtone varie entre 650 et 700 personnes selon le recensement municipal de 1987. Le territoire de la municipalité est de 62.53 kilomètres carrés dont 8.82 kilomètres carrés sont des terres fédérales, ce qui représente environ 14 p. 100 de notre territoire. Le schéma d'aménagement répartit le territoire selon les proportions approximatives suivantes: territoire agricole, 70 p. 100; parc provincial, 20 p. 100; secteur résidentiel, 8 p. 100; secteur commercial et industriel, 2 p. 100.

Sur le plan économique, la paroisse a une vocation essentiellement basée sur l'agriculture et le récréo-tourisme. Le développement domiciliaire y est peu important puisque le zonage a été conçu pour protéger les bonnes terres agricoles et que l'espace disponible pour le développement résidentiel s'en trouve fortement limité.

Contrairement à la plupart des communautés autochtones, la population amérindienne d'Oka ne vit pas sur une réserve, mais sur des terres qui sont la propriété du gouvernement fédéral. Ces espaces ne sont pas nécessairement contigus et, au fil des ans, il s'est créé un certain nombre d'enclaves parmi ces terres qui sont occupées majoritairement par une population blanche.

• 1020

Comme dans toutes les petites collectivités, la grande majorité des gens se connaissent. Même si l'on ne se fréquente pas nécessairement, on connaît un peu la petite histoire des autres. Cela est vrai à Oka tant pour les Blancs que pour les Amérindiens. C'était l'époque d'une collectivité et de deux communautés. Je pense que l'on peut dire qu'à cette époque, les relations entre individus et entre communautés étaient relativement bonnes, bâties sur le respect mutuel, sur certains compromis acceptables et sur un esprit de tolérance mutuelle.

Sur le plan municipal, comme vous le savez, jusqu'à tout récemment, alors qu'un jugement de la Cour supérieure est venu contredire en partie cette pratique, les terres fédérales échappaient aux juridictions provinciale et municipale. Les interventions de la corporation municipale au niveau de l'aménagement du territoire ont surtout porté sur l'information et la conciliation.

Afin de minimiser les effets du manque d'information manifestés par la population autochtone en ce qui concerne les activités de construction sur les terrains qui n'étaient pas de propriété fédérale, le conseil municipal de la paroisse d'Oka avait offert un poste au Conseil de bande pour siéger au comité consultatif d'urbanisme au gré du Conseil de bande. Vous trouverez en annexe copie d'une proposition qui avait été faite en ce sens. Ce poste aurait pu comporter un droit de vote ou aurait pu être un poste d'observateur avec droit de parole. Mais le Conseil de bande, à l'époque, n'a pas jugé utile de donner suite à l'ouverture qui lui avait été faite.

[*Translation*]

giving you the view of the municipal authorities involuntarily involved in this difficult problem that goes far beyond the type of situations normally faced by municipal councils. I should tell you that there was no item in our election platform dealing, with the settlement of a native crisis.

The so-called "White"population in the Parish of Oka numbers 1,826, while the number of natives varies between 650 and 700, according to the 1987 municipal census. The municipality covers 62.53 square kilometres, of which 8.82 square kilometres are federal lands, in other words, about 14% of our land area. The land use breakdown is approximately as follows: Agricultural land, 70%; Provincial Park, 20%; Residential, 8%; Commercial and Industrial, 2%.

The main economic activities of the Parish are agriculture and recreation and tourism. Housing development plays a minor role, because the zoning is designed to protect the good agricultural land and because the space available for residential development is therefore very limited.

Unlike most native communities, the Indian population in Oka, does not live on a reserve, but rather on lands owned by the federal government. These lands are not necessarily contiguous, and, over the years, a number of them occupied chiefly by Whites, have become enclosed within nature lands.

As in all small communities, most people know each other. While they do not necessarily see each other socially, everyone knows something about everyone else's business. In Oka, this applies to both the White and native population. At the time, we had a community made up of two groups. Before the crisis, I think it could be said that relationships between individuals and between the two groups were relatively good, built on mutual respect, on some acceptable compromises and on a spirit of mutual tolerance.

As you know, until recently, when a Superior Court decision contradiction in part the policies implemented in fact, federal lands did not come under provincial and municipal jurisdiction. The municipal corporation's involvement in land development was merely to provide information and conciliatory services.

In order to make up for a lack of information among native people about building activities on lands that did not belong to the federal government, the municipal council of the Parish of Oka offered the Band Council a position on the advisory committee on urban affairs. We have attached a copy of the proposal we made. The native representative could have been a voting member or an observer who had the right to intervene. However, the Band Council at the time chose not to accept this offer.

[*Texte*]

Au cours des dernières années, le conseil municipal a été appelé à jouer un rôle de conciliation entre la communauté autochtone et les différents paliers de gouvernement, principalement dans le dossier de l'unification des terres. Durant cette période, le conseil a déployé beaucoup d'énergie et de temps en plus d'engager d'importantes sommes en honoraires professionnels dans ce dossier.

Pour ce qui est de la pénible situation pendant la crise, je ne m'étendrai pas outre mesure sur cette période, sinon pour vous rappeler que notre population, tant amérindienne que blanche, a souffert pendant cette période. Tous ont craint pour leur sécurité physique et celle de leur famille et de leurs proches. Plusieurs ont subi des pertes causées par le vol, le pillage, le vandalisme, des pertes de revenus ainsi que des surplus de dépenses occasionnés par cette situation de crise.

Si, avant la crise, on pouvait parler d'une collectivité composée de deux commuanutés, maintenant, il n'existe que deux communautés et il n'y a plus de collectivité.

S'il n'y a plus de barricades sur la route, elles se dressent maintenant entre les deux communautés. Un climat de méfiance s'est installé. Les liens entre individus des deux nations sont coupés. On ne se parle plus et on fait comme si on ne se voyait pas, ce qui est attribuable à un manque de communication.

Tous se demandent ce qui va arriver. Chacun se surveille. Les communautés s'épient et se prêtent des intentions. On a arrêté l'occupation, mais on n'a pas réglé le problème.

La communauté blanche se sent menacée. La moindre rumeur suffit à créer un mouvement de panique. Certains sont résolus à rester malgré tout. D'autres voudraient vendre, mais à qui et à quel prix?

Les lois du libre marché sont perturbées, et le seul acheteur possible à un prix raisonnable serait le gouvernement fédéral qui ne semble pas prêt à passer à l'action. Les tentatives amorcées par le conciliateur spécial, Me Roy, n'ont pas encore donné les résultats escomptés faute d'interlocuteur valable et reconnu chez les Amérindiens. Comme vous avez pu le constater aussi bien que nous, ils sont fondamentalement divisés sur la question de la nomination de leurs représentants au Conseil de bande. Cette communauté est en pleine crise de leadership.

• 1025

L'acquisition par le fédéral du terrain qui aurait servi à l'agrandissement du Club de golf d'Oka n'aura pas non plus solutionné le problème. Bien au contraire, cet achat a enclavé des terrains occupés par le développement domicilaire les Jardins d'Oka.

Nous ne croyons pas qu'il existe de solution facile à ce problème extrêmement complexe dont Oka n'a été que l'expression, le symbole.

S'il ne s'agissait que de l'agrandissement d'un terrain de golf, de revendications territoriales ou d'un problème financier, nous n'aurions pas assisté à cette levée de boucliers des Premières nations d'un bout à l'autre du continent.

[*Traduction*]

In recent years, the town council has had to act as a mediateur between the native community and the various levels of government, mainly with respect to land consolidation. During this time, Council devoted a great deal of time and energy to this matter and spent a lot on professional fees.

I will not dwell unduly on the stressful situation which existed during the crisis, except to remind you that both the native and White communities suffered during that period. They were all afraid for their personal safety and that of their families and loved ones. There were robberies, looting and vandalism. In addition, people lost income and had to incurr extra expenses because of the crisis.

If, before the crisis, it could be saw that there was one community made up of two groups, now all we have left are two groups—there is no longer a community.

Although the barricades have come down barriers still remain between the two groups. A climate of mistrust is about. Ties between individuals in the two groups have been broken. People do not talk to each other and they pretend not to see each other. This can be traced to a lack of communication.

Everyone is wondering what will happen. Everyone is watching everyone else. The two groups are keeping an eye on each other and are suspicious of one another. The occupation is over, but the problem is not.

The White community feels threatened. The slightest rumour is enough to cause panic. Still some people are determined to stay while others would like to sell their homes but to whom and at what price?

Free market forces no longer come into play and the only possible buyer offering a reasonable price would be the federal government, which does not appear ready to act. The efforts made by the Special mediator, Mr. Roy, have not yet produced the expected results, since there is no valid and recognized spokesperson for the native population. You know as well as we do that they are fundamentally divided on the appointment of their Band Council representatives. The community is experiencing a major leadership crisis.

The federal government's purchase of the land that would have been used to expand the Oka Gold Club will not solve the problem either. On the contrary, this purchase meant that some of the lands occupied by the housing development called *Les Jardins d'Oka* became surrounded by federal lands.

We do not think there is an easy solution to this extremely complex problem which Oka merely typified.

If this was only a matter of expanding a golf course, of land claims or financial problems, there would not have been such an outcry by the first nations from coast to coast.

[*Text*]

Le malaise est beaucoup plus profond: vous le savez et nous le savons. Nous ne pouvons solutionner le problème que dans la mesure où nous allons changer fondamentalement nos attitudes envers ces communautés et où nous allons modifier nos lois colonialistes qui datent d'une autre époque et qui nous permettent encore aujourd'hui de créer des ghettos.

Après mon exposé, j'inviterai Me Yves Renaud, pro-maire de la paroisse d'Oka, à vous entretenir sur ce sujet.

À Oka, tant dans la paroisse que dans le village, il n'y a pas que les Amérindiens qui soient en cause. Il est urgent que le gouvernement canadien intervienne auprès des résidents d'un certain périmètre pour leur assurer une juste valeur marchande pour leurs propriétés. Comprenons-nous bien: il ne s'agit pas ici de procéder à l'achat systématique de tout le périmètre. Il s'agit d'assurer aux propriétaires des sites concernés qu'ils n'auront à subir aucune perte financière advenant l'unification des terres. Nous croyons que cet élément à lui seul réduirait grandement les tensions, les craintes et la colère de la communauté blanche de la paroisse d'Oka.

Quant à cette question de l'unification des terres, elle ne nous semble pas essentielle ni même souhaitable avant d'en avoir au préalable bien étudié toutes les conséquences. En effet, il nous semble important de bien circonscrire les besoins et la volonté de la population autochtone. Il faut également envisager l'impact d'une telle décision sur la communauté blanche, et se demander si la cohabitation est encore possible et s'il n'y a pas d'autre solution que la création d'une réserve au sens que nous connaissons au mot actuellement.

La région immédiate d'Oka, comme nous l'avons dit précédemment, offre un fort potentiel récréo-touristique. La crise a lourdement frappé ce secteur d'activités. Les programmes de relance de ce secteur n'ont pas suffi à retenir l'important projet d'implantation d'un hôtel dans la paroisse d'Oka. Malheureusement, les gouvernements n'ont pu garantir la paix sociale essentielle aux investisseurs.

Nous pouvons témoigner qu'il existe dans la communauté autochtone de très larges écarts de revenus entre les individus. On peut voir une extrême pauvreté voisiner l'opulence. Ces écarts ne s'expliquent pas tous par la libre concurrence. Malheureusement, certains abus du système font que tous ne sont pas traités équitablement.

Nous croyons qu'une grande partie de la crise de l'été 1990 s'explique par des éléments économiques. La population autochtone a longtemps été maintenue dans une situation de dépendance financière vis-à-vis d'Ottawa. Or, en raison d'une faille, d'un vide dans la loi, ces communautés ont développé des créneaux qui pouvaient leur amener une certaine autonomie financière, voire même une certaine prospérité. Je parle des commerces hors taxe de cigarettes et d'alcool et de l'apparition de jeux de hasard qui sont devenus une véritable industrie. C'en était trop pour le gouvernement canadien qui a décidé de sévir. Si les gouvernements canadien et québécois ont l'impression d'avoir supprimé un commerce illégal, aux yeux de ces populations, ils ont supprimé beaucoup plus.

[*Translation*]

The malaise goes much deeper: You know it and we know it. We cannot solve the problem unless we make a drastic change in our attitude toward these communities and amend our laws that date back to colonial times and still allow us today to create ghettos.

When I am finished, I will ask Mr. Yves Renaud, the Deputy Mayor of the Parish of Oka, to speak to this matter.

In both the Parish and Village of Oka, the native population is not the only party involved. It is urgent that the Canadian government should guarantee people living in a certain area, a fair market value for their properties. Let me be perfectly clear: We are not talking about the systematic purchase of all the properties in the whole area. However, we must ensure the owners of the land in question, that they will not suffer any financial loss in the event of land consolidation. We think that such a move on the part of the federal government would greatly reduce the tensions, fears and anger of the White community in the Parish of Oka.

We do not think that it is essential or even desireable to even proceed with land consolidation until all its implications have been carefully studied. We think it is important to define what the native population wants and needs. We also have to look at the impact of such a decision on the White community, and ask whether the two groups can still live together, or whether the only solution is to create a reserve in the traditional sense of the word.

As we said earlier, the area surrounding Oka has a great recreational and tourist potential. The crisis has hit this sector very hard. The recovery programs were not enough to keep the major hotel construction project going in the Parish of Oka. Unfortunately, governments were not able to guarantee the social peace investors require.

We can tell you that there are very large income discrepancies among individuals in the native community. There is extreme poverty right next to affluence. These discrepancies cannot all be blamed on the free entreprise system. Unfortunately, because of abuse of the system not everyone gets an equal treatement.

We believe that for the most part the summer of 1990 crisis can be explained by economic causes. The native population has long been kept financially dependent on Ottawa. Because of a shortcoming in the Act, these communities found loopholes that enabled them to achieve some financial independence and even a degree of prosperity. I am speaking of the selling of duty-free cigarettes and alcohol and the development of gambling into a real industry. It became too much for the Canadian government, which decided to crack down. Although the federal and provincial governments believe they have stopped these illegal dealings, in the opinion of these people, they have stopped much more.

[*Texte*]

• 1030

Nous croyons qu'une grande partie de la solution pourrait se trouver dans la possibilité pour ces communautés, et pour les autochtones pris individuellement, d'acquérir une certaine autonomie financière. Les Indiens de la nation crie nous ont prouvé qu'ils pouvaient être des gens d'affaires redoutables. Pourquoi en serait-il autrement des Amérindiens d'Oka?

Il faut offrir à cette population l'accès à des programmes qui développent l'entrepreneurship amérindien, qui leur permettent d'améliorer leur sort et qui leur permettent de retrouver leur dignité, et cela dans le respect de leur culture.

Bien entendu, la question de la nomination du Conseil de bande reste primordiale. Toute négociation et toute tentative de conciliation seront vouées à l'échec tant et aussi longtemps que la communauté amérindienne n'aura pas solutionné cette question. C'est une problématique sur laquelle nous n'avons aucune prise et qu'il leur appartient de régler.

Le plan d'action que nous vous suggérons comporte les étapes suivantes:

– délimitation d'un périmètre de négociation advenant l'unification des terres fédérales dans la paroisse d'Oka;

– garantie formelle aux non-Indiens de ce périmètre d'une juste valeur marchande de leurs biens et immeubles;

– établissement d'un plan d'étude pour mesurer les impacts de l'unification des terres et élaboration de scénarios alternatifs;

– mise en place de programmes adéquats de relance économique pour le secteur, tant pour la communauté amérindienne que pour la communauté blanche;

– poursuite des actions de Me Bertrand Roy en vue de soutenir techniquement la démarche autochtone pour régler la question de la nomination des chefs;

– de façon plus globale, révision de la législation fédérale sur les Affaires indiennes.

Je cède la parole à mon collègue Yves Renaud qui vous entretiendra sur cette dernière suggestion.

Le conseiller Yves Renaud (municipalité de la paroisse d'Oka et pro-maire): Historiquement, les Européens se sont implantés au Canada par la force des armes et par un commerce pas toujours catholique avec les Indiens. Ils ont fait l'acquisition de leurs terres et de leurs richesses, telle la fourrure, en les échangeant pour de la verroterie, des ustensiles et des outils, puis pour de l'alcool et des armes à feu.

Au fur et à mesure du développement de la colonie, les Européens les ont déplacés, soit pour les protéger d'autres Indiens avec lesquels ils étaient en guerre, soit pour les éloigner de l'urbanisation envahissante, non seulement dans l'espace physique, mais aussi sur le plan culturel.

Depuis la Confédération en 1867, et surtout depuis les deux grandes guerres mondiales, la situation a passablement évolué, mais pas nécessairement pour le mieux. Le gouvernement fédéral, sous les pressions des communautés autochtones, a concédé des territoires et a dispensé généreusement des fonds publics pour acheter la paix.

[*Traduction*]

We believe that the problem might be largely solved if these communities or individual natives could acquire some financial independence. The Crees have demonstrated remarkable business acumen. Why should it be different for the natives in Oka?

We must provide these people with programs that will develop native entrepreneurship and enable them to improve their situation and regain their dignity, while at the same time, respecting their culture.

Obviously, the issue of the appointment of the Band Council is critical. All negotiations or attempts at conciliation will fail until the native community solves this problem. We have no way of dealing with this problem, and it is up to them to settle the matter.

The action plan that we have suggested consists of the following stages:

– to define negotiating parameters is the event of consolidation of federally-owned lands in the Parish of Oka;

– to officially guarantee non-Indians within this area of fair market value for their goods and property;

– to undertake a study with a view to determining the impact of land consolidation and to develop alternative scenarios;

– to establish appropriate economic recovery programs for the area for both the native and the White communities;

– to continue the activities of Mr. Bertrand Roy aimed at providing technical support to the native initiative in an effort to solve the issue of the appointment of chiefs;

– more broadly, to review the federal legislation on Indian Affairs.

I will now yield the floor to my colleague, Yves Renaud, who will address this last item.

Mr. Yves Renaud (Alderman and Deputy Mayor of the Municipality of the Parish of Oka): Historically, Europeans settled in Canada either by force or through some shady dealings with the Indians. They acquired their lands and wealth, such as furs, by trading with them for beads, instruments and tools and then for alcohol and weapons.

As the colony developed, the Europeans moved them, either to protect them from other waring Indians or to distance them both physically and culturally from the growing urbanization.

Since Confederation in 1867, and particularly since the two world wars, the situation has evolved considerably, but not necessarily for the best. Under pressure from the native communities, the federal government has lander over some lands and has generously spent public funds to buy peace.

[*Text*]

Avec l'Acte constitutionnel de 1982, les autochtones voient leurs droits garantis et enchâssés dans la Constitution et se font fort de rappeler au gouvernement fédéral ses responsabilités de fiduciaire à leur endroit. Malgré toute la bonne volonté du fédéral, malgré un budget dépassant 4 milliards de dollars, ce dernier est la cible constante des critiques acerbes des Premières nations. À mon avis, le problème est ailleurs.

• 1035

À mon humbre avis, la Loi sur les Indiens est l'une des causes fondamentales de ce problème. Cette loi, dans son esprit, n'est guère différente des lois préconfédératives et même des ordonnances royales du début de la colonisation. L'Indien y est considéré comme un sous-citoyen et, au mieux, comme un enfant que la Couronne doit protéger contre les appétits voraces des Blancs.

On peut comprendre cette mentalité dans le contexte historique des grandes puissances colonisatrices des XXVII[e] et XXVIII[e] siècles, mais à l'aube du XXI[e] siècle, est-ce que cela a encore un sens? J'ai trop de respect pour les communautés autochtones pour croire un seul instant que cela doit encore être la règle. Cet anachronisme doit disparaître dans l'intérêt de tous, particulièrement des Premières nations. La Loi sur les Indiens doit faire l'objet d'une réforme en profondeur, voire même être remplacée par une loi sur le statut et l'autonomie des autochtones au Canada. Cette loi devrait leur donner un encadrement juridique pour des institutions culturelles, sociales, politiques et économiques propres à ces communautés.

Bien sûr, le gouvernement devra s'impliquer activement et contribuer financièrement aux infrastructures nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Cette période de transition pourrait s'échelonner sur cinq, dix ou quinze ans, après quoi chaque communauté autochtone devrait être en mesure de se suffire et de s'administrer elle-même tout en bénéficiant des mêmes avantages que tous les autres citoyens canadiens et en ayant les mêmes responsabilités du point de vue de la taxation et des impôts. Qu'on sache que cela est non seulement souhaitable, mais possible. On n'a qu'à songer au Village huron, près de Québec, où travaillent non seulement des Indiens, mais aussi plus d'une centaine de Blancs.

Un autre exemple est celui des Cris de la Baie James. Les millions de la SEBJ ont été investis dans une compagnie d'aviation dans un cas et, dans d'autres, dans un centre commercial et dans un hôtel. Le tout est géré par les Cris eux-mêmes qui sont devenus l'employeur le plus important de la région. Je suis convaincu que les Mohawks d'Oka sont capables d'en faire autant, notamment sur le plan récréo-touristique et culturel. À moyen et à long terme, cela ne coûtera pas plus cher au gouvernement que ce qu'il lui en coûte actuellement. Ce faisant, il ferait d'une pierre deux coups: donner aux autochtones les outils nécessaires à leur épanouissement culturel et économique et, à long terme, assurer à tous les Canadiens la paix sociale à laquelle ils ont tous droit.

Je vous remercie.

[*Translation*]

With the Constitution Act, 1982, native rights were guaranteed and enshrined in the Constitution, and natives grandly remind the federal government of its fiduciary responsibilities towards them. In spite of all the government's goodwill and a budget in excess of $4 billion, it is the constant target of the First Nations harsh criticism. I think this is not a problem.

In my humble opinion, the Indian Act is one of the basic causes of the problem. The spirit of this Act is basically the same as that of the pre-Confederation legislation or even the Colonial Royal Decrees. The Indian is considered as a non full-fledger citizen and, at best, as a child that the Crown must protect against the voracious Whites.

This mentality was understandable in the historical context of the major colonial powers of the 17th and 18th centuries, but is it still valid at the dawning of the 21st century? I have too much respect for the native communities to believe for a minute that such thinking should still apply. This anachronism must disappear in everyone's interest, particularly that of the First Nations. The Indian Act must be thoroughly amended and perhaps even replaced by a statute concerning the status and independence of the natives in Canada. It should provide a legal framework for cultural, social, political and economic institutions in their own communities.

Obviously, the Government will have to take an active role and contribute financially to the infrastructures needed to achieve these objectives. There should be a 5, 10 or 15 year transition period, after which each native community should be able to operate and administer itself independently, while its members enjoy the same benefits as all other Canadian citizens and assume the same responsibilities with respect to taxation. We know that this is not merely desirable, but possible. We only have to look for instance at the Huron Village near Quebec, where Indians and even more than 100 Whites work.

Another example is that of the James Bay Cree. The millions from the SEBJ were invested in an airline, as well as a shopping centre and a hotel. This is all managed by the Cree themselves who have become the major employer in the region. I am sure that the Mohawks in Oka could do the same, particularly in the areas of recreation, tourism and culture. In the long run, this would not be more expensive for the government than it presently is. This would serve two purposes: It would provide the natives with the necessary tools for their long-term cultural and economic development and it would give all Canadians the social peace to which they are entitled.

Thank you.

[*Texte*]

M. Patry: Monsieur le président, au nom de mes collègues du conseil municipal, je tiens à réitérer notre désir le plus profond de vivre en paix à Oka dans le respect des droits de chacun. La communauté blanche d'Oka a grand besoin de l'appui du gouvernement fédéral pour trouver une solution au problème autochtone.

En terminant, je tiens à féliciter tous les citoyens et citoyennes d'Oka qui ont fait preuve de patience et de tolérance. Cela les a caractérisés depuis le début de la crise, et je les encourage, au nom de mon conseil municipal, à continuer.

Monsieur le président, je vous remercie de nous avoir entendus.

• 1040

The Chairman: Thank you, Your Worship. I would like to proceed directly to questions at this stage.

Ms Blondin (Western Arctic): Thank you, Mr. Chairman. The presentation that was made has a lot of components. I believe the mayor made reference to the fact that the aboriginal people were invited to sit on a committee—just a moment, I had better check my notes here—yes, were invited to sit on a committee, but the band council did not accept.

You had one seat reserved for those people to have input and to vote. How many total positions are there? How many positions are there that would develop an urban affairs position or a development plan, all of the other things that municipal councils do? How many people are there besides this one invitation that was extended to the native community?

M. Patry: Au tout début, lorsque nous avons créé le comité consultatif d'urbanisme, cinq personnes y siégeaient, soit deux conseillers municipaux et trois citoyens.

Lors de rencontres avec la bande, on avait discuté de petits problèmes de construction. On leur avait offert de modifier notre règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme. On leur avait offert un siège. On leur avait dit: Si vous voulez siéger avec droit de vote, on va modifier le règlement pour vous; si vous ne voulez qu'assister aux réunions, vous serez aussi les bienvenus. On leur avait fait cette offre parce que le *Band Office* nous avait demandé de lui faire rapport chaque fois qu'on procéderait à une construction ou à l'émission d'un permis.

Comme j'ai dit dans mon allocution, les terres fédérales font partie de la municipalité de la paroisse d'Oka. Il n'y a pas de réserve. Donc, le conseil municipal n'a pas à à faire rapport à chacun de ses citoyens lorsqu'il émet un permis de construction. On avait cru bon de leur dire plutôt: Venez avec nous et vous serez au courant de tous les développements économiques qui se feront chez nous.

Il faut dire qu'on avait fait cela un peu dans le but de savoir ce qui se passait dans le dossier des terres fédérales. Depuis le tout début, en tout cas depuis que je suis maire, nous n'avons jamais pu procéder à des évaluations municipales. Nous devons le faire avec des gens du ministère fédéral des Affaires indiennes. Nous le faisons selon les modèles des maisons qui sont construites. Chaque fois qu'on a voulu envoyer quelqu'un pour évaluer les maisons, cela n'a

[*Traduction*]

Mayor Patry: Mr. Chairman, on behalf of my colleagues in the municipal council, I would like to reiterate our most sincere desire to live peacefully in Oka, in a situation where everyone's rights are being recognized. The White community in Oka has great need of the federal government's support to find a solution to the native problem.

In conclusion, I would like to congratulate all the citizens of Oka, who showed patience and tolerance from the first day of the crisis, and, on behalf of the municipal council, I encourage them to continue in this vein.

Thank you, Mr. Chairman, for listening to us.

Le président: Je vous remercie, monsieur le maire. Je voudrais maintenant passer sans tarder aux questions.

Mme Blondin (Western Arctic): Je vous remercie, monsieur le président. L'exposé que nous venons d'entendre comprend de nombreux éléments. Le maire a mentionné—mais permettez-moi d'abord de vérifier mes notes—que les autochtones ont été invités à siéger à un comité, mais que le Conseil de bande a décliné l'invitation..

Vous aviez réservé à ces gens un seul siège pour se faire entendre et pour voter. Combien de personnes s'occupent de questions urbaines, ou de développement, toutes affaires qui sont le domaine des conseils municipaux? Dans un comité de cette nature, combien y a-t-il de gens en dehors de ce poste unique qui avait été proposé à la collectivité autochtone?

Mayor Patry: Right at the beginning, when we set up the advisory committee on urban affairs, there were five positions, two municipal councils and three citizens.

When we met with the band, we discussed minor building problems. We proposed to change our regulations governing the striking of the advisory committee on urban affairs, we offered them one seat. We told them: If you want to sit on that committee and have the right to vote, we are going to change the regulations for you, but if you want only to attend the meetings, you are also welcome. We made this proposal because the Band Office had asked us to report to him each time there would be some building activity or a licence would be granted.

As I was saying in my presentation, the federal lands are part of the parish of Oka. There is no reserve. And therefore, the municipal council doesn't have to report to each of its citizens whenever it issues a building licence. We deemed preferable to tell them: Sit with us and you will be abreast of all that is happening in the economic development field.

It is true that this offer had been made with a purpose to know what was happening in the matter of the federal lands. Right from the beginning, at any rate since I have been mayor of Oka, we have never been able to proceed with municipal assessments. We have to do it with agents of the federal Department of Indian Affairs. We do it according to the styles of houses being built and each time we wanted to send someone to assess them, it was impossible. We thought

[*Text*]

pas été possible. Donc, on se disait que, si une personne siégait au Comité avec nous, elle verrait comment nous procédons et que cela pourrait peut-être favoriser la confiance entre tous.

Ms Blondin: Was your parish in favour of the golf course expansion?

M. Patry: Je crois qu'aucune municipalité ne peut être contre un développement. Même si nous n'avons rien à avoir dans ce projet d'agrandissement, il est évident que le projet du club de golf ainsi que les constructions qui auraient été faites à côté auraient été une plus-value pour l'ensemble de la région.

Ms Blondin: Are you saying that you would sacrifice environmental stewardship for economic returns? Not just in Quebec, but throughout the world, there is a push on to find the balance between development and environmental stewardship.

• 1045

"Le Regroupement pour la protection de l'environnement d'Oka" came here just last week. They felt that this expansion was going to result in an environmental catastrophe. If you remove those trees, it destabilizes the ground. The west side of the village of Oka had, in fact, caved in at one point. They had to plant hemlock trees to stabilize the ground.

Are you saying that you would support an expansion or development of any sort at any cost, even if it impinged on the rights of other people?

M. Patry: Madame Blondin, comme je suis natif d'Oka et que je connais peut-être les lieux mieux que quiconque ici dans la salle, vous me permettrez de ne pas être d'accord avec cet organisme jusqu'à preuve du contraire. Il y a peut-être d'autres comités qui ont fait des recherches sur ce site-là. Vous me dites que cela pourrait entraîner la déstabilisation des sols et ainsi de suite. Je ne suis pas prêt à dire cela et je ne suis pas prêt à le croire non plus. Tout dépend de l'endroit où ces gens ont fait leurs tests. S'ils sont allés dans la pinède, je suis d'accord, mais d'une façon ou d'une autre, le gouvernement fédéral en est propriétaire et l'avenir nous dira ce que vous serez capables de faire sur ce terrain, sinon un club de golf. On le verra dans les années à venir.

Ms Blondin: You can disagree; you are not disagreeing with me. It is not my view. I am not an environmental historian or a conservationist. It does not bother me if you disagree with what I am saying. This is based on testimony from people far more learned than I am in that area. They claim that 70,000 white pines were planted by the Mohawks under the Sulpicians, and 1,500 hemlocks still stabilize the ground to this day, also planted by the Mohawks.

So if you disagree with me it does not matter, but there are people out there who petitioned Mayor Ouellette with 1,260 signatures. They said that on the basis of environmental concerns, not even touching the land issue or the issue of sovereignty, as the Mohawks have advanced so clearly, they feel it would be an environmental catastrophe to go forward with this.

[*Translation*]

that if one of them were to sit with us on the committee, he would see how we proceed and it might promote trust among us.

Mme Blondin: Votre paroisse était-elle en faveur de l'extension du terrain de golfe?

Mayor Patry: I don't believe there is one municipality that would be against development. Even if we hadn't been participating in this expansion project, it would nevertheless have been to the advantage of the whole region to see this project go through as well as all the buildings which would have been added.

Mme Blondin: Allez-vous nous dire que vous auriez consenti à sacrifier la gestion de l'environnement à des bénéfices matériels? Dans le monde entier—pas simplement au Québec—la tendance est à la recherche d'un équilibre entre l'expansion et la gestion de l'environnement.

Pas plus tard que la semaine dernière nous avons entendu le Regroupement pour la protection de l'environnement d'Oka, d'après lequel cette extension allait avoir des conséquences écologiques catastrophiques. Si vous abattez ces arbres, vous déstabilisez le sol. À l'ouest d'Oka il s'était produit, à un certain endroit, un effondrement de terrain et on avait dû planter des sapin-ciguë pour stabiliser le sol.

Seriez-vous donc en faveur d'une expansion ou d'un développement quel qu'il soit, peu importe le coût, même s'il devait porter atteinte aux droits d'autrui?

Mayor Patry: Ms. Blondin, Oka is the place where I was born, and I know it better than anyone here; you will allow me therefore not to agree with this association unless there is proof to the contrary. There may be other groups who have done research on these lands. You tell me that it could destabilize the soil, among others; I don't believe it. Everything depends on the site where the people do their tests. If they did them in the Pine Grove, I agree, but one way or another, it's the federal government who is the owner and we will decide in the future what can be done on this land aside from building a golf course. The future will tell us.

Mme Blondin: Vous êtes libre de ne pas être d'accord, ce n'est pas avec moi que vous ne l'êtes pas. Ce n'est pas mon opinion personnelle, je ne suis ni historienne de l'environnement ni écologiste. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous ne soyons pas du même avis mais c'est là le témoignage de gens qui en savent beaucoup plus que moi là-dessus. Ces gens disent que 70,000 pins blanc par les Mohawks sous les Sulpiciens, et 1,500 pins-ciguë, également plantées par les Mohawks, contribuent actuellement à stabiliser le sol.

Vous êtes donc tout à fait libre de ne pas être d'accord avec moi, mais il y a des gens qui ont présenté au maire Ouellette une pétition portant 1,260 signatures. D'après cette pétition des considérations écologistes qui n'ont rien à voir avec la question de la propriété ou de la souveraineté des terres, comme l'ont si clairement dit les Mohawks, nous amènent à penser que si ce projet se réalisait il entraînerait une catastrophe écologique.

[*Texte*]

Having said that, during the crisis did you have any part in trying to settle the land dispute in collaboration with your neighbouring mayor, Mayor Ouellette, for the Municipality of Oka? Did you play any kind of role directly during the crisis?

M. Patry: Au cours de la crise, on n'a eu aucun lien direct. D'une façon ou d'une autre, on ne savait pas avec qui négocier. Avant la crise, on a assisté à des rencontres avec le *Band Office* et le gouvernement fédéral. Pendant la crise, il aurait fallu savoir avec qui négocier. Pour ma part, je ne serais certainement pas allé parler avec des Warriors. J'aurais été prêt à parler avec les autochtones d'Oka, mais les gens de l'extérieur qui viennent à Oka n'ont pas affaire là.

Ms Blondin: Did you try to influence the Quebec government? I thought it was quite the reverse. A long letter was written to your confrère, Mr. Ouellette, from Mr. Ciaccia, the Minister of Native Affairs in Quebec, asking to not go forward with the expansion of the golf course until such time as the dispute was settled. It was a very long, extensive letter.

What would have been your response? How did you feel about it? I know you are aware of this letter, this communication. Everybody knows of it. What was your role?

You may not have been able to define clearly the leadership regime within Kanesatake, but you had other options. You could have dealt with the SQ, Mr. Elkas, Mr. Bourassa, Mr. Ouellette. Your influence could have been felt, and directed, in a number of different ways.

• 1050

M. Patry: Au départ, je dois vous dire que cette question devrait plutôt être adressée à la municipalité du village d'Oka. Si vous nous demandez pourquoi nous ne sommes pas intervenus dans cela, je vous dirai que les membres du conseil municipal d'Oka sont élus et savent ce qu'ils ont à faire; ce ne sont pas les conseils voisins qui doivent leur dire ce qu'ils ont à faire. Il est évident que l'on était au courant de certaines choses, mais on n'a pas eu d'influence dans tout cela. Cette décision-là venait du conseil municipal de la municipalité du village d'Oka et non du nôtre.

Ms Blondin: Mr. Renaud, you talk about the situation. You mention the fact that the Indian Act is an antiquated and outdated document that needs to be reworked vigorously because it protects the Indian people from the voracious white people. Well, if you really know the Indian Act, you know that it is not a document that protects Indian people from voracious white people. It is an assimilatory document. It is a document to control the land of native people and the laws under which they operate. That is what it is for. It is a very discriminatory document, and you are right that it is antiquated, but I think it is quite the reverse. The effect is the reverse. If that was the intention, and I am not sure it was, I believe the effect was the opposite.

Now, having said that, you mention that a number of things should be done. What do you think should happen with this whole issue of land unification? Do you have a position on that?

[*Traduction*]

Ceci dit, avez-vous essayé, pendant la crise, de résoudre conjointement avec M. Ouellette, maire de la municipalité voisine d'Oka, le conflit de propriété des terrains? Êtes-vous intervenu directement pendant la crise?

Mayor Patry: There was no direct contact during the crisis because one way or another, we didn't know with whom to negotiate. Before the crisis, we had attended meetings with the Band Office and with the federal government. But during the crisis, we didn't know with whom to negotiate. I would certainly not have gone to talk with the Warriors. I would have been prepared to talk with Oka Natives, but those who came from outside have no business in it.

Mme Blondin: Avez-vous essayé d'influencer le gouvernement du Québec? Je pensais que c'était le contraire qui s'est produit. M. Ciaccia, ministre des Affaires autochtones du Québec, a adressé à votre confrère M. Ouellette une longue lettre, très détaillée, lui demandant de renoncer à l'expansion du terrain de golf jusqu'à ce que le différend ait été réglé.

Quelle a été votre réaction? Quelle était votre opinion? Je sais que vous êtes au courant de l'existence de cette lettre, tout le monde le sait. Quel rôle avez-vous joué dans cette affaire?

Vous n'étiez peut-être pas en mesure de déterminer clairement quels étaient les chefs à Kanesatake, mais vous aviez d'autres options. Vous auriez pu vous adresser à la SQ, à M. Elkas, à M. Bourassa, à M. Ouellette. Votre influence aurait pu s'exercer et se faire sentir de bien des façons.

Mayor Patry: At the outset I have to tell you that this is a question which should be put instead to the Municipality of Oka. If you ask me why we didn't get involved, I would tell you that members of the municipal council of Oka are elected and know their duty; they don't have to consult their neighbouring councils to tell them what to do. We obviously knew that certain things were going on, but over which we had no control. The decision came from the municipal council of the Municipality of Oka, and not from ours.

Mme Blondin: Monsieur Renaud, en évoquant la situation, vous disiez que la Loi sur les Indiens est vétuste et dépassée, qu'elle doit être remaniée à fond parce que son objectif est de protéger les Indiens contre l'avidité des Blancs. Mais si vous connaissiez vraiment la Loi sur les Indiens vous sauriez qu'elle ne protège nullement les Indiens de l'avidité des Blancs, que c'est un document visant à l'assimilation, à avoir la haute main sur les terres des autochtones et à régir la façon dont ceux-ci se gouvernent. C'est à cela que vise la Loi sur les Indiens, document discriminatoire s'il en est, et vétuste comme vous le dites fort justement, mais l'effet est exactement l'inverse. Si telle était l'intention, ce dont je ne suis pas sûre, je pense que l'effet est exactement opposé.

Ceci dit, vous disiez que plusieurs mesures devraient être prises. Que devrait-il advenir, à votre avis, de toute cette question d'unification des terres? Avez-vous une opinion là-dessus?

[*Text*]

M. Renaud: Dans l'optique de la réunification des terres fédérales à Oka, d'une part, il est absolument essentiel qu'on règle le problème du leadership, comme disait M. le maire; d'autre part, il faut se donner des structures juridiques pour permettre au Conseil de bande d'occuper légalement le champ de la législation sur le territoire qui reste à être défini et qui appartiendra à la communauté mohawk. Cette structure juridique pourrait être basée en partie sur la Loi actuelle sur les Indiens, mais peut-être davantage sur les lois municipales, que ce soit au Québec ou en Ontario, comme le Code municipal ou la Loi des cités et villes. Ceci rendrait les administrateurs du Conseil de bande responsables vis-à-vis des gens de la communauté des gestes qu'ils poseraient sur le plan administratif, sur le plan de la taxation et ainsi de suite.

Ces gens devraient pouvoir bénéficier de budgets annuels du gouvernement fédéral et d'infrastructures économiques pouvant leur assurer les revenus nécessaires à l'administration de la communauté afin qu'ils ne soient pas obligés de compter chaque année sur des subventions.

Ms Blondin: You talk about the Parish of Oka as having an advisory council for development. You invited the native people, but they did not accept the offer. My feeling is that native people are reluctant to sit on boards where they feel that they articulate what they want but have no influence. They are outvoted, for one. People listen to them and say, yes, we hear you, but this is what we are going to do. As you said, you support development, and what they had to say would not have changed that.

You also indicated that native people should do like everybody else; they should pay taxes and they should be... You listed quite a few things. If you are familiar with the reserve system—and Oka is not a reserve—the majority of reserves have 60% to 90% unemployment. Those people who are not working can hardly pay taxes. There is no property value in owning a house on a reserve.

• 1055

How on earth do you expect that you can turn this around when you have 500,000, approximately half a million, native people who live on reserves and who are under a system of economic marginalization? They are off the economic grid. The only way many of them survive is on welfare. How can Oka make a difference? What can you do with the people you labour with to try to change that?

M. Renaud: Il y a moyen de changer cela en investissant massivement, du côté du fédéral, pour leur donner les infrastructures économiques dont ils ont besoin. C'est peut-être bien beau d'une façon générale, mais comment est-ce que cela pourrait s'appliquer sur le plan particulier d'Oka?

La région d'Oka n'est pas une région dépourvue au point de vue des richesses naturelles. Notre principale richesse, à part l'agriculture, c'est l'industrie du tourisme et des loisirs. Oka bénéficie d'un site extraordinaire. C'est l'un des plus

[*Translation*]

Mr. Renaud: On the issue of the federal land consolidation in Oka, it seems essential to me, as His Lordship was saying, that the leadership issue should be settled first. On the other hand, legal structures are required order to allow the Band Council to legally act within the legislative framework on the territory which has yet to be delimited and which will belong to the Mohawk community. This legal structure could be partly based on the current Indian Act, but possibly more on municipal by-laws, whether in Quebec or in Ontario, like the *Code municipal* or the *Loi des cités et villes*. In this way, the Band Council members would be accountable for their actions to the members of the community whether in the administrative, taxation or any other field.

These people should get yearly budgets from the federal government and economic infrastructures which would provide them with the necessary revenues for the management of the community, so that they don't have every year to depend on grants.

Mme Blondin: Vous dites que la Paroisse d'Oka a un conseil consultatif pour le développement, que vous avez invité les autochtones, mais qu'ils ont décliné votre invitation. J'ai l'impression que les autochtones répugnent à siéger à des organisations où ils sont libres de dire ce qu'ils veulent mais où on ne les écoute pas. Pour commencer ils sont nettement en minorité. Les gens les écoutent et opinent du bonnet mais n'en continuent pas moins de n'en faire qu'à leur tête. Comme vous le disiez, vous êtes en faveur de l'expansion et vous n'auriez de toute façon pas tenu compte de leurs objections.

Vous disiez également ques les autochtones devraient faire comme tout le monde, payer des impôts et... Vous aviez toute une liste des choses qu'ils devraient faire... Mais si vous connaissez le système des réserves—et Oka n'est pas une réserve—le chômage y sévit et 60 à 90 p. 100 de leurs habitants en sont victimes. Les chômeurs peuvent difficilement payer des impôts. Une propriété qu'on possède sur une réserve n'a en fait aucune valeur.

Comment donc pensez-vous pouvoir changer cette situation lorsqu'il y a environ un demi-million ou 500,000 autochtones qui vivent sur des réserves, dans un système de marginalisation économique? Ces personnes sont hors de la grille économique. Pour bon nombre d'entre elles, l'assistance sociale est le seul moyen de survivre. Jusqu'à quel point les événements d'Oka peuvent-ils changer quoi que ce soit? Qu'est-ce que vous-mêmes et les gens avec lesquels vous travaillez pouvez faire pour essayer de changer cette situation?

Mr. Renaud: The way to change that is by massive investments from the federal government which would give them the economic infrastructures they need. This might be a good idea in general, but how could it be applied to Oka in particular?

The Oka region is not totally lacking in natural resources. Our primary resource, apart from agriculture, is the tourist and recreation industry. Oka enjoys an extraordinary location. It is one of the most beautiful sites in

[*Texte*]

beaux sites de la province. Dans un mouvement de relance économique pour la région, il y aurait intérêt, tant pour les Mohawks d'Oka que pour l'ensemble de la communauté d'Oka, à développer l'industrie touristique.

M. le maire disait qu'un projet d'hôtellerie qui était dans l'air depuis déjà trois ou quatre ans semble sur le point de tomber à l'eau, précisément parce que les investisseurs ne peuvent pas trouver l'appui nécessaire auprès des financiers et des gouvernements.

Je pense que l'industrie touristique pourrait aider énormément la relance de l'économie. Elle pourrait faire travailler les gens, tant les gens de la communauté mohawk que les blancs d'Oka.

Sur le plan de l'histoire et de la culture, nous avons des richesses inouïes. La culture mohawk fait aussi partie de la richesse de notre histoire de la région de Deux-Montagnes. Si on faisait un effort, s'il y avait une volonté de la part des blancs et des Mohawks de valoriser cet aspect, nous pourrions créer beaucoup d'emplois dans notre région; nous pourrions attirer beaucoup de monde et ainsi créer plus d'emplois que nous en avons actuellement.

Ms Blondin: You indicated that a large part of the 1990 crisis could be attributed to an attempt to crack down on illegal gambling, smuggling of cigarettes and alcohol, and you said that might in part be what finally led to the crisis. From what we have been told, this issue has been dragging on and simmering for over a century and a half. Do you believe that this crisis, which, as you know, was instigated when the SQ were called in on July 11, was the direct result of a crackdown on illegal activities? In those three communities, I believe there is 60% unemployment. Do you think that is what the SQ were called for and that was the result—the crackdown on illegal activities?

M. Patry: Madame, à Oka village et Oka paroisse, cette activité dont on fait état dans notre mémoire n'est pas la principale activité. Quand on dit qu'ils se sont fait enlever des revenus, on ne parle pas nécessairement des autochtones d'Oka. Cela venait d'ailleurs.

Regardez ce qui s'est passé quelques mois auparavant à Akwesasne. Des gens du fédéral, de l'Ontario et de la Sûreté du Québec ont fait un ménage dans cette réserve. Ces gens-là ne savaient plus où aller. Je ne sais pas s'ils ont été été bienvenus à Kahnawake. Ils ne savaient plus où aller et ils se sont ramassés à Oka. Je ne suis pas prêt à dire que les autochtones d'Oka sont les seuls responsables de cela. Je vous parle du point de vue économique. À Oka, il y a une bâtisse pour un bingo. Elle n'a pas encore été ouverte.

• 1100

Ms Blondin: I am confused. I thought the crisis had to do with a land dispute and the issue of sovereignty that the Mohawks put forward. But you referred to gambling activities. Which do you feel is the prevailing reason that we had the crisis? Does it have to do with the crackdown on illegal activity or does it have to do with the land dispute?

M. Patry: À Oka, la crise a débuté par un conflit de terrain, mais elle a pris de l'ampleur avec les jeux des personnes qui venaient de l'extérieur.

[*Traduction*]

the province. In the contest of an economic revival strategy, it would be worthwhile for the Mohawks in Oka and for the entire Oka community to develop the tourist industry.

The mayor said that a plan for a hotel that has been in the works for three or four years now seems about to vanish into thin air, specifically because the investors cannot find the necessary support from backers and governments.

I think that the tourist industry could contributes enormously to the economic revival. It could provide jobs for people of Oka—for Mohawks as well as whites.

In terms of history and culture, we have tremendous wealth. The Mohawk culture is also part of the historical wealth of the Deux-Montagnes region. If we made an effort, if both Mohawks and whites were willing to promote it, many jobs could be created in our area; we could attract many people and thus create many more jobs than we have currently.

Mme Blondin: Vous avez dit que la crise de 1990 pouvait être attribuée en grande partie à un effort pour mettre fin aux jeux illégaux, à la contrebande de cigarettes et d'alcool, et vous avez déclaré que tout compte fait, cela pouvait avoir joué un rôle dans le déclenchement de la crise. D'après ce qu'on nous a dit, c'est une question qui coure depuis plus d'un siècle et demi. Croyez-vous que cette crise déclenchée comme vous le savez, lorsque la SQ a été appelée sur les lieux le 11 juillet, a été le résultat direct des mesures visant à metre fin aux activités illégales? Je crois que le taux de chômage atteint 60 p. 100 dans ces trois collectivités. Pensez-vous que c'est la raison pour laquelle on a fait appel à la SQ: pour mettre fin aux activités illégales?

Mayor Patry: Ms. Blondin, in the village of Oka and in the parish of Oka, the activity that we mentioned in our brief is not the main activity. When we said that income was taken away from them, we were not necessarily referring to the native people of Oka. That came from somewhere else.

Look at what happened a few months earlier at Akwesasne. People from the federal government, from Ontario and from the Sûreté du Québec cleaned up the reserve. These people did not know where to go. I do not know whether they were welcome at Kahnawake. They did not know where to go and they showed up in Oka. I am not prepared to say that the native people of Oka are the only ones responsible for this. I am talking from an economic standpoint. At Oka there is a bingo hall which has not opened yet.

Mme Blondin: Je ne comprends pas. Je pensais que la crise résultasse d'un différend au sujet des terres et de la question de la souveraineté soulevée par les Mohawks, alors que vous parlez de jeux illégaux. À votre avis, quelle est la principale raison de la crise, les mesures visant à mettre fin aux activités illégales ou le différend au sujet des terres?

Mayor Patry: In Oka, the crisis began over a land dispute, but it increased in scale with the illegal gambling activities in which people from outside were involved.

[*Text*]

Comme je le disais dans mon texte, s'il n'y avait eu que le golf ou des problèmes locaux, la crise n'aurait jamais pris cette ampleur, parce qu'on l'aurait réglée avec les gens d'Oka. Ce sont des gens de l'extérieur qui sont venus et qui ont peut-être voulu défendre leurs intérêts à eux. On vit encore le problème aujourd'hui. Même à l'intérieur de la paroisse, les Indiens ont peur. Ils n'osent pas s'annoncer ou se prononcer. Il y a des gens de l'extérieur qui commencent à revenir chez nous et tout le monde a peur, même à l'intérieur de la bande.

La Sûreté du Québec est venue pour empêcher ces choses-là. Je dois vous dire que, quand la municipalité du village d'Oka a demandé l'aide de la Sûreté du Québec, ce n'était pas pour empêcher des jeux ou négocier des terrains; c'était pour protéger les citoyens du village d'Oka qui étaient menacés. La paroisse aussi était menacée. C'est d'ailleurs pour cela que le conseil de la paroisse d'Oka a toujours été d'accord avec la demande de M. le maire Ouellette quand il a parlé à son conseil de la venue de la Sûreté du Québec. Qu'est-ce qui est arrivé par la suite? Cela ne nous regarde pas. Si la Sûreté du Québec a manqué son coup, ce n'est pas notre faute.

Madame, si des gens armés se promenaient à proximité des citoyens, en tant que maire, n'ayant pas de policiers chez moi, la première chose que je ferais serait de faire venir la Sûreté du Québec. Nous avons appuyé la démarche de M. Ouellette qui, lui, ne pensait à aucune négociation. Il disait tout simplement: Il y a des dommages qui se font dans le village présentement. Il y avait des citoyens qui se faisaient menacer de mort et des hommes qui circulaient à pleine voitures chez nous. Auriez-vous toléré cela? C'est le devoir d'un maire et d'un conseil municipal que de demander l'aide d'un corps policier. Au Québec, on n'a pas la GRC; si on l'avait eue, elle serait venue. Je vous assure que si on avait eu des policiers chez nous, on aurait eu recours à eux. Dans une ville, cela n'aurait probablement pas duré longtemps.

M. Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Bienvenue, monsieur le maire, monsieur Renaud et monsieur Dagenais.

Toutes vos remarques ont été conçues durant le conflit qui a débuté au mois de juillet de l'an passé. On a vu cela à la télévision et on a entendu les représentations de différentes personnes qui sont venues témoigner devant notre Comité.

J'ai plusieurs questions à vous poser. Tout d'abord, à la page 2 de votre texte, vous parlez de la répartition: l'agricole, le parc provincial, le résidentiel et le commercial et l'industriel qui occupe 2 p. 100 du territoire. De quelle catégorie aurait fait partie le territoire qui a été acheté?

M. Patry: De quel territoire me parlez-vous? Du territoire d'unification dont on parle depuis des années?

M. Koury: Oui, c'est cela.

M. Patry: Parlez-vous de la propriété qui a été achetée durant la crise?

M. Koury: C'est cela.

M. Patry: Ce n'est pas chez moi. C'est dans le village d'Oka. Je peux vous dire que, dans la répartition que vous voyez là, les terres fédérales font partie du zonage agricole.

[*Translation*]

As I said in my brief, if the issue had revolved only around the golf course or the local problems, the crisis would have never reached such proportions, because it would have been settled with the people in Oka. It was caused by the people from outside who perhaps had their own particular interests to protect. The problem still exists today. But within the parish, the Indians are afraid. They dare not speak up or express their point of view. Some outsiders are beginning to come back and everyone is afraid, even within the band.

The "Sûreté du Québec" came to prevent those things from happening. I should tell you that, when the municipality of Oka asked for assistance from the Sûreté du Québec, it was not to stop illegal gambling or to negotiate land disputes; it was to protect the citizens of Oka who were threatened. The parish also was threatened. It was also for this reason that the Oka parish council agreed with Mayor Ouellette's request when he spoke to his council about the arrival of the SQ. What happened after that? That is not any of our business. If the "Sûreté du Québec" botched it up, it is not our fault.

Ms. Blondin, if armed men were walking around the citizens, as a mayor, and not having my own police force, the first thing I would do would be to call in the Sûreté du Québec. We supported Mr. Ouellette's action; he was not thinking of negotiation. He just said: damage is being done now in the village. Citizens' lives are being threatened and men are driving around in cars. Would you have put up with this? It is the duty of a mayor and a municipal council to ask for assistance from a police force. In Québec we do not have the RCMP—if we did, it would have been called in. I assure you that if we had our own police force, they would have been used. In a city, it probably would not have lasted long.

Mr. Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Welcome, Mr. Mayor, Mr. Renaud and Mr. Dagenais.

All of your comments originated during the conflict which began last July. We saw it on television, and we have heard representations from various people who testified before our committee.

I have a number of questions. First of all, on page 2 of your presentation, you mention the land use breakdown: agriculture, provincial park, residential, commercial and industrial areas which covers 2% of the territory. Into which category would the land that was purchased have fallen?

Mayor Patry: What territory are you referring to? The consolidation project which we have been talking about for years?

Mr. Koury: Yes, that's it.

Mayor Patry: Are you referring to the land that was bought during the crisis?

Mr. Koury: That is right.

Mayor Patry: It is not in my area. It is in the village of Oka. I can tell you that in the breakdown, federal lands are zoned as agricultural areas.

[*Texte*]

• 1105

M. Koury: Je vais aborder un point qui me préoccupe beaucoup, celui de la valeur des propriétés qui a accusé une baisse considérable. Cela décourage bien des gens d'aller s'installer chez vous. D'après ce qu'on a vu à la télévision, des Indiens ont massacré le terrain de golf et le *club house*. Savez-vous qui a fait les ravages dans les maisons privées? Avez-vous fait une étude sur les ravages qui ont été faits dans les maisons privées?

M. Patry: Je suis obligé de vous répondre que cette question est du ressort de la Sûreté du Québec qui fait enquête présentement.

The Chairman: I want to caution people responding to this not to get into specific names or that sort of thing, please, in the course of responding.

Mr. Koury: Mr. Chairman, can he mention Sûreté du Québec as such?

The Chairman: Not specific names.

Mr. Koury: Not names of anyone, but the RCMP, if any...? Okay, as long as we do not use any names.

The Chairman: Yes.

M. Patry: C'est la Sûreté du Québec qui est chargée de faire les enquêtes. La municipalité de la paroisse n'ayant pas de corps policier, je ne peux vraiment pas répondre à votre question ou porter d'accusations envers qui que ce soit.

M. Koury: Vous avez parlé de l'alcool et des cigarettes. Vous avez également mentionné le bingo. Le bingo n'est pas ouvert dans votre comté. Le commerce de tabac et d'alcool était-il fait par les Indiens d'Oka ou par des gens de l'extérieur?

M. Patry: Je ne peux pas remonter la filière complète. Je dois vous dire que la vente d'alcool et de cigarettes se fait à Oka même, mais je ne peux pas vous dire si les Amérindiens qui vendent cela vont le chercher eux-mêmes aux États-Unis ou sont servis par un groupe. Les ventes qui se font à Oka sont faites par des Amérindiens. D'ailleurs, on recommence tranquillement.

M. Koury: Monsieur Renaud, vous disiez que la région d'Oka avait un attrait touristique. Pouvez-vous m'expliquer un peu ce qui donne à votre municipalité un attrait touristique spécial?

M. Renaud: Sur le plan géographique, nous avons le lac des Deux-Montagnes. Nous avons aussi la montagne d'Oka avec ses richesses sur le plan historique. Sur la montagne d'Oka, il y a l'historique calvaire d'Oka. Ce sont des chapelles qui ont été bâties au XVII[e] siècle et qui étaient un lieu de pèlerinage depuis plus de deux siècles. Ensuite, il y a le monastère des Pères trappistes, à Oka, qui sont reconnus pour leur fromage et ainsi de suite. Il y a aussi des panoramas extraordinaires dans notre région qui, dans certains coins, sont comparables à ce que l'on peut voir dans Charlevoix. Je pense que c'est un coin unique au Québec. C'est situé à environ 45 minutes de route de Montréal, ce qui est quand même assez remarquable.

[*Traduction*]

Mr. Koury: I am going to tackle an issue that concerns me a great deal—the value of the land which has decreased considerably. This discourages many people from settling in Oka. According to what we saw on television, Indians damaged the golf course and the club house. Do you know who ransacked the private homes? Have you assessed the damage done to private homes?

Mayor Patry: I have to answer that this question should be addressed to the SQ which is currently investigating.

Le président: Je prierais les gens qui répondent à cette question de ne pas donner de noms précis ni d'indications de cet ordre.

M. Koury: Monsieur le président, peut-il mentionner la Sûreté du Québec?

Le président: Je ne veux pas de noms précis.

M. Koury: Pas de noms de personnes, mais la GRC...? Est-ce d'accord, en autant que l'on ne mentionne pas de noms?

Le président: D'accord.

Mayor Patry: The SQ is responsible for conducting investigations. The parish municipality has no police force, so I am unable to answer your question or lay charges against anyone.

Mr. Koury: You mentioned alcohol and cigarettes. You also mentioned bingo. The bingo hall is not open in your community. Was tobacco and alcohol trafficking done by the Indians at Oka or by people from outside?

Mayor Patry: I cannot go all the way back to the beginning of it. I should say that alcohol and cigarettes are sold in Oka, but I cannot say whether the native people selling them go themselves to get them in the United States or whether they get them from another group. Native people do make sales in Oka. It is gradually starting up again.

Mr. Koury: Mr. Renaud, you were saying that the Oka area was a tourist attraction. Could you explain a little why your municipality is especially attractive to tourists?

Mr. Renaud: From a geographical point of view, we have the Lac des Deux-Montagnes. We also have the Oka mountain which is rich in history, and where the renowned Oka shrine is located. It consists of chapels that were built in the 17th century and which have been a pilgrimage site for more than two centuries. Then there is the Trappist monastery in Oka which is acclaimed for its cheese, and so forth. There are also magnificient vistas of our area, some of which can be compared to those in the Charlevoix area. I think this area is unique in Quebec. It is about a 45 minutes car drive from Montreal which in itself is quite remarkable.

[*Text*]

Il y a beaucoup d'érablières dans notre région. Les cultivateurs de ce coin-là en ont fait non seulement un commerce, mais aussi une entreprise. On sert des repas dans les cabanes à sucre et cela attire énormément de gens de toutes les régions. Un peu plus tard au printemps, au mois de mai, il y a les pommiers en fleurs à Saint-Joseph-du-Lac, à Oka. C'est extraordinaire.

• 1110

Nous avons aussi un site extraordinaire, le parc Paul Sauvé qui est maintenant appelé parc d'Oka. C'est un site tout à fait remarquable, au bord du lac des Deux-Montagnes. Il y a aussi, à l'intérieur du parc, une réserve faunique et écologique d'un grand intérêt. Au parc, on pratique toutes sortes d'activités nautiques: la planche à voile, les embarcations à voiles, etc. C'est un endroit vraiment remarquable pour la baignade. Évidemment, il y a aussi une plage au parc Paul Sauvé. C'est un endroit fort fréquenté. Dans une année, il peut passer près de 1 million de visiteurs dans le parc d'Oka. Il y a aussi les pistes de ski de fond dans notre région. Durant l'été, il y a une piste cyclable qui ceinture tout la MRC des Deux-Montagnes. Elle va de St-Eustache jusqu'à St-Placide. C'est un endroit tout à fait remarquable.

M. Koury: Je suis pas mal surpris de vous entendre. Je peux comprendre maintenant. Je pense que c'est en dehors de notre discussion mais, il devrait y avoir plus de publicité pour attirer les gens. Je n'étais même pas au courant de tout cela.

M. Renaud: Il y a aussi une communauté autochtone. C'est pourquoi nous sommes ici, d'ailleurs. Au lieu d'être un handicap, la communauté autochtone pourrait être un attrait touristique et culturel. Il y aurait des choses extraordinaires à faire sur le territoire où vivent les Mohawks. Au lieu d'ériger des barricades, on pourrait faire quelque chose pour attirer le monde, et faire connaître leur culture.

M. Koury: Voici un point très important. Vous avez mentionné tout à l'heure que le gros du problème était le leadership.

M. Renaud: C'est une partie importante du problème.

M. Koury: S'il y avait eu un peu de leadership peut-être qu'on n'aurait pas connu ces événements.

M. Renaud: S'il y avait eu un leadership fort au sein de la communauté, il n'y aurait pas eu de warriors à faire la loi chez nous. Cela est certain!

M. Koury: Je ne sais pas si je devrais vous demander. . .

Le président: Le temps est écoulé, monsieur.

M. Koury: Le temps est terminé. Vous voyez, il m'a coupé au bon moment.

M. Renaud: Vous pourrez me poser la question en privé, plus tard.

M. Koury: C'est ce que je vais faire.

Mr. Skelly (Comox—Alberni): Mr. Chairman, I would also like to thank the mayor and councillors from the Parish of Oka for coming today and providing us with some important evidence.

When you introduced your council, you mentioned that two of the people present are members of the standing committee on relations with the Mohawk people. I am wondering what kinds of contacts have been established. On

[*Translation*]

There are many maple groves in our region, and the farmers do not just sell maple products, they have made it into an industry. They serve meals in the sugar bushes and that attracts lots of people. A little later in the spring, in May, the apple trees will be in bloom in Saint-Joseph-du-Lac, near Oka. This is a sight to behold.

We also have a wonderful site—the Paul Sauvé Park, which is now called the Oka park. It is a spectacular site at the edge of the Lac des Deux-Montagnes. There is also, inside the park, a very interesting wildlife and ecological reserve. Various aquatic sports are carried on in the park: sailboarding, sailboats, and so forth. It's a great place for swimming. Of course, the beach in Paul Sauvé park is very popular. In one year, we might have more than a million visitors in the Oka park. There are also cross-country ski trails. In the summer, there is a bicycle path that goes around the entire Deux-Montagnes RCM, from St-Eustache to St-Placide. It is a superb area.

Mr. Koury: I am rather surprised to hear all this. I understand now. I think this is beyond the scope of the issues we are discussing here, but I think there should be more advertizing to attract people. I did not know about all that.

Mr. Renaud: There is also a native community. That is why we are here. Instead of being a disadvantage, the native community might be seen as a cultural site and a tourist attraction. There would be fantastic things to do on the land where the Mohawks live. Instead of putting up barricades, we could do something to attract people, and allow them to learn about their culture.

Mr. Koury: This is a very important point. You mentioned earlier that the major problem was leadership.

Mr. Renaud: It is a major part of the problem.

Mr. Koury: If there had been a little leadership, perhaps these events would not have occurred.

Mr. Renaud: If there had been strong leadership within the community, the Warriors would not have ruled the area as they did. That is for sure.

Mr. Koury: I do not know whether I should ask you. . .

The Chairman: Time is up, sir.

Mr. Koury: Time is up. You see, he cut me off just at the right time.

Mr. Renaud: You could ask me your question in private, later.

Mr. Koury: I will do that.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le président, j'aimerais remercier le maire et les conseillers de la paroisse d'Oka d'être venus témoigner aujourd'hui et de nous avoir fourni des renseignements importants.

Lorsque vous avez présenté votre conseil, vous avez mentionné que deux des personnes présentes étaient membres du comité permanent des relations avec les Mohawks. J'aimerais savoir quels genres de contacts ont été

[*Texte*]

page 4 you described relations between the Mohawk people and the Parish of Oka as very good prior to the crisis. Then afterward, I think on page 7, you mentioned that the relations had degenerated.

I am wondering what function has been assigned to the standing committee on relations with the Mohawk people and how it has followed through on those functions. Have you been able to establish contacts with the Mohawk people, and has that resulted in the economic re-launch you are talking about and the new plans for tourist development?

M. Patry: Vers la fin de 1988 ou au début de 1989, nous avons reçu du *Band office*, nous de la MRC des Deux-Montagnes, une lettre provenant du Conseil de bande nous annonçant que la seigneurie des Deux-Montagnes était revendiquée par les autochtones d'Oka. Cette lettre avait été envoyée à toutes les municipalités ainsi qu'à la MRC. Suite à des rencontres avec les ministres de l'époque, M. Cadieux et M. Savoie, nous nous étions entendus pour rencontrer les autochtones et considérer une future réunification de terrains. On ne savait pas, à l'époque, et on ne le sait pas encore plus aujourd'hui, comment le gouvernement fédéral pourrait organiser les Amérindiens dans une réserve. À la suite de ces débuts de négociation, voire de conciliation entre eux, on avait procédé à la nomination de trois membres: MM. Dagenais et Renaud, et moi-même.

• 1115

Nous avons rencontré à maintes reprises les autochtones, pendant l'été 1989. Il y avait un dialogue franc et honnête. Évidemment, la négociation est longue et ardue. Mais elle était très honnête. Des gens qui siégeaient du côté des autochtones venaient me rencontrer et rencontrer aussi le maire Ouellette. On parlait. Le but visé par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, en invitant les municialités, était d'empêcher que les autochtones pensent qu'on travaillait contre eux. C'est un peu ce qui se passe présentement.

Quand je dis, un peu plus loin dans mon texte, qu'il y a un manque de communication, c'est qu'ils pensent que tout ce qu'on fait est pour les démolir. Et, du côté des Blancs, on pense que tout ce que les autochtones font, c'est pour préparer une crise qui viendrait au printemps. Le printemps, c'est le soleil, c'est le beau temps et tout le monde est nerveux.

Lors des conciliations, le but de notre comité ainsi que de tous ceux qui y siégeaient, était de rassurer. On voulait échanger et dire que chez nous, dans la paroisse d'Oka, on a un plan d'aménagement, on construit de façon à ne pas avoir trois maisons sur le même terrain.

Leur demander de nommer quelqu'un au comité consultatif poursuivait le même but. Bien souvent, quand on leur demande s'ils veulent participer, ils nous disent non. On n'a pas à vous écouter, disent-ils, vous êtes chez nous.

Alors, on ne sait plus comment s'y prendre.

Ce comité assistait aux négociations, aux rencontres que les autochtones avaient avec les gouvernements fédéral et provincial. Mais, on n'a pas été plus loin dans les rencontres directes avec eux.

[*Traduction*]

établis. À la page 4, vous disiez que les rapports entre les Mohawks et la paroisse d'Oka étaient très bons avant la crise. Par la suite, à la page 7 je crois, vous déclariez que ces rapports n'étaient plus aussi bons.

J'aimerais savoir quel mandat a été confié au comité permanent des relations avec les Mohawks et quelles sont les réalisations du comité à cet égard. Avez-vous réussi à établir des contacts avec les Mohawks? La relance économique dont vous parlez et les nouveaux plans de développement touristique découlent-ils de là?

Mayor Patry: Toward the end of 1988, or early in 1989, we in the Deux-Montagnes RCM received a letter from the Band Council informing us that the Deux-Montagnes Seigneury was claimed by the native people in Oka. This letter had been sent to all municipalities and to the RCM. After meetings with the ministers in office at that time, Mr. Cadieux and Mr. Savoie, we agreed to meet with the native people and consider a future consolidation of the lands. We did not know, at that time, and we still do not know, how the federal government could settle the native people in a reserve. Following these intitial negotiations or agreements, we appointed three members: Mr. Dagenais, Mr. Renaud and myself.

During the summer of 1989, we met on numerous occasions with the native people. There was open and honest dialogue. Of course, the negotiations were time-consuming and arduous. But they were very frank. People sitting on the native side came to meet with me and Mayor Ouellette. We talked. In inviting the municipalities to take part, the federal and the provincial governments were trying to stop the native people from thinking they were working against them, a little like what is currently going on.

When I say later in my brief that there is a lack of communication, it is because they think that all we are tying to do is annihilate them. And the Whites think that all the native people are doing is to prepare for a confrontation to happen in the spring. The spring means sun and good weather, and everyone is nervous.

During the negotiations, the purpose of all the members of our committee was to reassure all parties. We wanted an exchange to tell that in the Parish of Oka there was a development plan to ensure that three houses would not built on the same lot.

We had the same purpose in mind when we asked them to appoint someone to sit on the advisory committee. Very often, when we ask them if they want to take part, they say no. We do not have to listen to you, they say, you are on our land.

So now we do not know what to do.

This committee attended the negotiations and the meetings the native people had with the federal and provincial governments. But we went no further in our direct meetings with them.

[*Text*]

Mr. Skelly: But when you introduced the two members here you indicated that they were on a standing committee for relations with the Mohawk people. Since the crisis, have you been able to re-establish good relations? Have you met with the Mohawk people? What is happening now to restore the relations the community had prior to the crisis of 1990?

M. Patry: C'est une bonne question. Je dois vous dire qu'en ce moment on rencontre des Amérindiens d'Oka par le biais de maître Bernard Roy qui nous a invités, ainsi que le village, à assister aux négociations. Mais, pour nous, c'est difficile. On sait que l'autorité présente à Oka, le Conseil de bande, est contesté. Et à côté, il y a une coalition, et il y a aussi le *longhouse*.

Il suffirait que le comité parle avec le mauvais groupe pour que personne ne veuille lui parler par la suite. La première chose que vous faites quand vous entrez dans une municipalité et que vous voulez des renseignements, vous allez voir le maire. En principe donc, c'est le chef qu'on doit aller voir.

Mais on a des problèmes. Si on va voir le chef, la Coalition ne veut plus nous parler. Voilà où on en est. Si vous parlez au comité de monsieur Roy vous verrez qu'il a le même problème. Cela existe depuis 200 ans. C'est là qu'est le problème. Il y a chez-eux un manque de leadership total. Je suis sûr que le jour où ce problème sera réglé, 50 p. 100 des problèmes seront réglés. Alors, on pourra s'adresser à une personne ou à un groupe qui représente l'ensemble.

Présentement, si on a 6 ou 7 clans qui représentent trois groupes, ou une population de 700, ce n'est pas facile. Ces gens se connaissent, ils se côtoient à tous les jours et même trois fois par jour. Ne vous demandez pas pourquoi il y a des accrochages, et qu'il se donne des taloches. Tout le monde veut se battre. C'est un problème.

Imaginez les «bons Blancs» arriver dans ce contexte! On leur dit qu'on veut les aider et ils nous répondre de retourner chez nous, d'attendre qu'ils aient réglé leur problème. Et c'est normal.

Mr. Skelly: Just to get back to a previous question, is part of the proposed golf course expansion of last year within the Parish of Oka rather than in the Municipality of Oka?

• 1120

Mayor Patry: No.

Mr. Skelly: What about the proposed housing development that was to surround or be adjacent to the golf course?

M. Patry: Non, j'ai dit tantôt que tout était dans la municipalité du village d'Oka. Par contre, à cause de la proximité des limites territoriales entre le village et la paroisse, c'était un avantage pour nous. C'est tout ce que j'ai voulu dire.

Mr. Skelly: When the minister came before the committee he indicated that there was a signed framework agreement outlining the basis of negotiations between the Mohawks of Kanesatake and the federal government, the provincial government, the Municipality of Oka and the Parish of Oka.

Have you ever signed a framework agreement with the mayor of the municipality, the band and with the federal and provincial governments?

[*Translation*]

M. Skelly: Mais quand vous avez présenté les deux membres, vous avez mentionné qu'ils faisaient partie d'un comité permanent des relations avec les Mohawks. Depuis la crise, avez-vous réussi à rétablir de bonnes relations? Avez-vous rencontré les Mohawks? Que fait-on actuellement pour rétablir les relations d'avant la crise de 1990?

Mayor Patry: This is a good question. I should tell you that now we meet with the native people in Oka through Mr. Bernard Roy who has invited us and the whole village to sit in on the negotiations. But we feel this is difficult. We know that the current band authority in Oka is being challenged. And then there is the coalition, and the longhouse.

All it would take is for the committee to talk to the wrong group and no one would want to talk to us any more. The first thing you do when you go into a municipality and you are looking for information is to go and see the mayor. In principle therefore the chief is the one to contact.

But there are problems. If you go to see the chief, the Coalition will not talk to you any more. This is the point we have reached. If you talk to Mr. Roy's committee, you will have the same problem. It has been like this for 200 years. This is the crux of the issue. There is a total lack of leadership. I am sure that the day this problem is solved, half of the other problems will be solved. Then we will be able to contact one person or one group which represents all the others.

Currently, because there are six or seven clans representing three groups, or a population of 700, things are not easy. These people know each other, they see each other every day, and sometimes even three times a day. You do not have to wonder why there are disputes, and why people get punched. Everybody wants to fight. It is a real problem.

Imagine the «good White guys» coming into the picture! We tell them we want to help them and they tell us to go back home and wait until they have solved their problem. And this is normal.

M. Skelly: J'aimerais revenir pour un moment à une question qui a été posée précédemment. Le projet d'agrandissement du terrain de golf, l'an dernier, touche-t-il en partie à la paroisse d'Oka plutôt qu'à la municipalité d'Oka?

M. Patry: Non.

M. Skelly: Et le projet de construction domiciliaire qui devait entourer ou être contigü au terrain de golfe?

Mayor Patry: No—as I said before, the whole thing was within the boundaries of the municipality of the village of Oka. But because the boundaries between the village and the parish are so close, that was to our advantage. That is all I meant.

M. Skelly: Le ministre a dit lorsqu'il a comparu devant le comité qu'il existait une entente cadre signée, dans laquelle étaient décrites sur quelles bases porteraient les négociations entre les Mohawks de Kanesatake et les gouvernements fédéral et provincial, la municipalité d'Oka et la paroisse d'Oka.

Avez-vous jamais signé une entente cadre avec le maire de la municipalité, la bande, les gouvernements fédéral et provincial?

[*Texte*]

M. Patry: Vous me l'apprenez. Aucune entente n'est signée avec la paroisse d'Oka. On nous a seulement demandé d'assister. Nous n'avons rien signé, aucun document n'est signé sur quoi que ce soit.

Mr. Skelly: Nor do we. Thank you.

M. Ferland (Portneuf): Monsieur le président, en tant qu'ancien confrère—j'ai été maire, moi aussi, pendant quelques années—je ne vous envie pas dans votre rôle.

Il y a quelque chose qui m'intéresse, à la page quatre. Vous parlez du jugement de la Cour supérieure qui est venu contredire la politique pratiquée. La Cour supérieure a déclaré que les terrains fédéraux n'étaient pas des territoires municipaux. Ce jugement est-il en appel?

M. Patry: C'est une décision qui a été rendue pour la construction d'un édifice à appartements, dans le village d'Oka. Si j'en fais état c'est pour dire qu'on a eu beaucoup de problèmes chez nous. Les terres fédérales sont zonées agricoles, agriculture 1. Je vous souhaite bonne chance si vous essayez, en tant que citoyen blanc québécois, de dézoner une terre agricole. Mais, le gouvernement fédéral construit dix, douze ou quinze maisons par année, sur de bonnes terres agricoles, sans considérer la Loi sur la protection des territoires agricoles.

M. Ferland: Je vous remercie d'attirer mon attention là-dessus. Une autre question, monsieur le maire. À quand remontent les premières interventions policières de la SQ, à Oka?

M. Patry: La SQ est toujours chez-nous, c'est toujours elle qui vient.

M. Ferland: À quand remontent les premières interventions, à Oka, quand on a saisi des armes?

M. Patry: Quand on a saisi des armes?

M. Ferland: À quand remonte la première saisie d'armes? À l'an dernier? Il y a deux ans? Trois ans?

M. Patry: Je ne sais pas exactement. Je sais qu'il y a eu quelques descentes pour des histoires de boisson, ou dans des maisons où il y avait des machines à sous, des tables de jeux. On a découvert des armes, mais pas en grande quantité, pas des caisses. On a trouvé aussi des cigarettes. Mais, si je comprends bien, vous me demandez quelque chose qui aurait été planifié avant la crise. Je dois dire que je n'ai pas eu connaissance d'interventions du genre de celle dont vous parlez.

M. Ferland: Donc, vous ne reconnaissez pas qu'il y aurait pu y avoir en 1986, 1987 et 1988 des saisies d'armes à Oka, par la Sûreté du Québec. En 1989, on aurait saisi le *Bingo Hall*. Qu'est-ce que le *Bingo Hall*?

• 1125

M. Patry: C'est un bâtiment qui se trouve sur notre territoire et qui s'apprêtait à ouvrir ses portes illégalement car Loto-Québec les en empêchait. Juste avant l'ouverture, il y a eu une descente de police pour saisir tous les équipements qui s'y trouvaient. Maintenant, je ne vous dis pas qu'il y avait des armes, mais je sais que les équipements ont été saisis, et je parle des équipements pour faire des bingos. Donc, à part une ou deux ouvertures avec des limites permises de 3,500$ comme pour tous les petits bingos qu'on peut organiser, ce bingo-là n'a jamais ouvert pour de plus gros montants que ça.

[*Traduction*]

Mayor Patry: This is the first I hear of it. No agreement has been signed with the parish of Oka. We were only asked to attend. We have not signed anything; we have not signed any document on anything.

M. Skelly: Nous non plus. Merci.

Mr. Ferland (Portneuf): Mr. Chairman, as a former colleague—I was also a mayor for a few years—I don't envy your position.

I am interested in something you said on page 4. You mention a ruling handed down by the Superior Court which contradicted the policies implemented in fact. The Superior Court ruled that federal lands did not come under municipal jurisdiction. Is this ruling being appealed?

Mayor Patry: This ruling was handed down in connection with the construction of an apartment building in the village of Oka. I mentioned it to illustrate that we have many problems. Federal lands are zoned as agricultural areas—agriculture 1. If you are a white Quebecker, I wish you luck in trying to change that zoning. But the federal government builds 10, 12 or 15 houses per year on good agricultural land, with no regard for the Agricultural Lands Protection Act.

Mr. Ferland: Thank you for bringing that to my attention. One more question, your Lordship. When did the Sûreté du Québec first intervene in Oka?

Mayor Patry: The SQ is always there; it's always the SQ that comes to Oka.

Mr. Ferland: But when did the SQ first intervene in Oka—when arms were first seized?

Mayor Patry: When arms were seized?

Mr. Ferland: When was the first seizure of arms in Oka? Last year? Two years ago? Three years ago?

Mayor Patry: I am not really sure. I know there were some raids to seize alcohol; there were also some raids on houses that had slot machines and gambling tables. Some arms were found, but not in large quantities, not cases and cases of them. The SQ also found cigarettes. But if I understand your question, you are asking about something that would have been planned before the crisis. To my knowledge, there was no raid of the type you are thinking of.

Mr. Ferland: So you do not believe that in 1986, 1987 and 1988, the SQ could have seized arms in Oka. In 1989, there was apparently a raid on the Bingo Hall. What is the Bingo Hall?

Mayor Patry: The bingo hall is a building on our land which was preparing to open illegally—Lotto Quebec had not given its consent. Just before the building opened, it was raided by the police, who seized all the equipment inside. I am not saying there were no weapons there, but I know that the equipment that was seized was bingo equipment. So, that bingo hall opened only once or twice, with the allowable limit of $3,500, the same as for all small bingos. It never opened for a larger limit.

[*Text*]

Vous pouvez vous imaginer que ceux qui sont propriétaires ont l'intention de l'ouvrir à un moment donné puisque c'est une bâtisse qui est de 300 pieds par 150 et qui a une valeur quand même assez importante.

M. Ferland: Au niveau de l'évaluation municipale, est-ce intéressant?

M. Patry: On a été obligé de l'évaluer tout dernièrement. La construction s'est terminée en 1989, je crois, et on a beaucoup de mal à y remettre les pieds pour en faire l'évaluation. Mais il est certain qu'on va se rattraper et qu'on va leur envoyer un compte à un moment donné.

M. Ferland: Est-ce qu'elle se trouve sur un terrain fédéral ou sur un terrain municipal?

M. Patry: C'est sur le terrain de la bande, mais c'est un terrain fédéral.

M. Ferland: Certains témoins Mohaws d'Oka, donc de vos concitoyens, nous ont déclaré qu'il y aurait des gros problèmes ce printemps, chez vous, en ce qui regarde l'implantation d'une usine d'épuration des eaux. Est-ce que vous êtes au courant de ce problème?

M. Patry: Il s'agit du parc récréatif d'Oka qui, depuis quatre ou cinq ans, travaille sur des plans pour installer des bassins de décantation afin de purifier l'eau. Je sais que des eaux usées du village vont y aller. Il y a déjà une usine qui ne fonctionne plus depuis plusieurs années; donc, vous pouvez vous imaginer où peut se faire le rejet des eaux usées. C'est donc une nécessité, et je suis sûr que le parc récréatif d'Oka a su faire toutes les ententes nécessaires pour ce faire. Il y a eu des fouilles de faites et je sais qu'il y avait eu aussi des rencontres avec les autochtones, telles qu'il avait été prévu. Cependant, je ne vois pas pourquoi il y aurait un problème pour implanter cette usine. S'il y a un problème, je tiens à vous dire que c'est la fin d'Oka.

M. Ferland: Il semble qu'il va y avoir un problème, du moins c'est ce qu'on nous a laissé entendre ici, au Comité, il y a quelques semaines. Vous devez vous préparer maintenant à ce qu'il y ait un problème, semble-t-il. C'est peut-être désagréable de vous dire ça tout bêtement, même ce matin, mais je vous dis ce qu'on a entendu ici. Je croyais que vous étiez au courant, c'est pour ça que je vous pose la question.

M. Patry: En tant qu'ex-maire, avez-vous de bonnes idées? Disons que cette usine ne servira pas à ma municipalité, mais elle va servir premièrement au parc récréatif d'Oka, qui lui en a besoin, et elle va aussi venir en aide à la municipalité du village. Qui pourrait me demander, en tant que maire, que je n'ai pas à émettre un permis dans ce cas?

M. Ferland: Je voudrais comprendre. Est-ce que le territoire du parc Paul Sauvé est dans votre municipalité ou s'il est dans la municipalité du village d'Oka?

M. Patry: Le parc Paul Sauvé est totalement dans ma municipalité. Il comprend 19 kilomètres de territoire. Voyez-vous les 20 p. 100 là?

M. Ferland: Donc, lorsque l'on parle d'usine d'épuration, projet qui doit s'en venir, il va se faire chez vous, et c'est vous qui devrez émettre le permis de construction après avoir vérifié s'il est conforme aux lois provinciales. D'accord?

[*Translation*]

You can see that the owners do plan to open it eventually; the building is 300 by 150 feet, and is worth quite a bit of money.

Mr. Ferland: What about the municipal assessment?

Mayor Patry: We had to assess it only recently. I believe that the building was completed in 1989; it is quite difficult to gain access for an assessment. But there is no doubt we will catch up with them, and they will receive an assessment at some point.

Mr. Ferland: Is the building on federal land or municipal land?

Mayor Patry: It is on Band territory, which is federal land.

Mr. Ferland: Some Mohawk witnesses from Oka—your fellow citizens, in other words—told us that you can expect a great deal of problems this spring in connection with the installation of a water treatment plant. Do you know anything about this?

Mayor Patry: We are talking about Oka Recreation Park. For the past four of five years, the park has been working on plans to install sludge lagoons for water purification. I know that sewage from the village will drain there. There is already a plant there, but the plant has not worked in many years. So you can imagine where the sewage is dumped. The plant is badly needed, and I am sure that the Oka recreation park has entered into all the required agreements. There have been searches, and I know there have been meetings with native people in the area, as planned. But I do not see why this plant should pose a problem. If there is a problem—that will be the end of Oka.

Mr. Ferland: It seems there will be a problem; at least, that is what this committee was told some weeks ago. It seems you should expect one. I am sorry if I have given you an unpleasant surprise, but I am simply telling you what the committee has heard. I thought you knew about this, and that is why I asked that question.

Mayor Patry: As a former mayor, do you have any good ideas? Let us say that this plant served, not my municipality, but primarily Oka Recreation Park—which needs it—and also helped with the municipality of Oka Village. In such a case, who could ask me, as Mayor, to refuse a permit?

Mr. Ferland: I am trying to understand. Is Paul Sauvé Park in your municipality or is it in the municipality of the Village of Oka?

Mayor Patry: The entire area of Paul Sauvé Park is in my municipality. It covers 19 square kilometres. Do you see those 20% over there?

Mr. Ferland: So when we talk about a water treatment plant—a project that must come about—the plant will be built on your territory and it is you who must issue a construction permit after ensuring that it complies with provincial statutes? Is that not true?

[*Texte*]

M. Patry: C'est bien ça.

M. Ferland: Une autre petite question, en ce qui regarde les territoires d'Oka. Vous nous avez mis tout à l'heure en garde, et vous avez dit:

> Il y a encore des gens de l'extérieur qui commencent à revenir chez nous et qui commencent à recréer des problèmes.

• 1130

Est-ce que la Sûreté du Québec est au courant de cette situation-là? Est-ce que M. Roy, le négociateur, a été mis au courant de cette situation-là? Est-ce que vous avez prévenu le bureau du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à Ottawa? Est-ce que le ministre des Affaires indiennes du Québec a été mis au courant de cette situation-là?

M. Patry: Ce que je voulais dire, c'est que les municipalités du village et de la paroisse sont deux petites municipalités. Les nouveaux visages, on les «replace» tout de suite. Là, on voit des têtes qui n'étaient pas dans le coin avant. On voit des gens et on ne sait pas ce qu'ils font là. On se pose des questions. Il est évident que dans les procès-verbaux dont j'ai parlé, c'est noté. Je suis sûr qu'au village aussi, on a fait la même chose.

La Sûreté du Québec a une grosse surveillance à assurer présentement. On parle de plusieurs voitures qui circulent dans tout le périmètre. Ce n'est pas plaisant pour les autochtones, et je peux vous dire que ce n'est pas plus plaisant pour les Blancs non plus; mais ils sont là pour protéger tout le monde, je pense. Je me demande qui les appelle le plus souvent. Je me demande si c'est nous ou si c'est les Amérindiens, pour se protéger les uns contres les autres la plupart du temps. J'aimerais voir les rapports de la Sûreté du Québec sur ce point-là.

M. Ferland: Quand vous parlez des étrangers qui viennent chez-vous, c'est peut-être des cousins ou des cousines des gens qui demeurent là! C'est peut-être des parents éloignés qui viennent les visiter. Est-ce que ce sont des gens qui cherchent à s'implanter? Le sens de ma question est là. Est-ce que ce sont des gens qui sont en train de s'enraciner chez-vous, ces nouveaux visages-là, ou sont-ils simplement de la parenté qui vient rendre visite à des cousins ou des oncles?

M. Patry: C'est possible! Mais après avoir passé l'été qu'on a passé... Bref! Je dois vous dire qu'au mois de mai on a vu des nouveaux visages, et nous n'y avions pas fait attention. En tant que maire, quand il y a un nouvel arrivant chez-nous, je vais lui dire bonjour et lui serrer la main. Mais là on ne peut pas le faire. Au mois de mai, l'an dernier, on avait prévenu les autorités. On avait dit qu'il y avait des choses qui se passaient; en juin, on a même dit qu'il y avait des armes. Écoutez! On les voit, on les entend. Il y avait des plaintes de citoyens dans le secteur Mont-Bleu où l'on entendait des rafales de mitraillettes, des explosions de grenades. Je savais que la chasse au canard était ouverte, mais à la mitraillette, il ne devait plus en rester beaucoup! On le disait, mais personne ne bougeait. C'est pour cela que je vous dis que présentement, quand on voit quelqu'un de nouveau, cela nous inquiète et on se dit: Qu'est-ce qui arrive, qu'est-ce qui se passe?

[*Traduction*]

Mayor Patry: Absolutely.

Mr. Ferland: One more brief question about Oka. Just now, you warned us:

> that people from outside the area were starting to come back and stir things up again.

Does the Sûreté du Québec know about this? Has Mr. Roy, the negotiator, been informed of this? Have you notified the Department of Indian and Northern Affairs in Ottawa? Has the Quebec Minister of Native Affairs been informed of this?

Mayor Patry: What I wanted to say is that the municipalities of the village and the parish are both small. New faces are spotted immediately. Now we're starting to see faces that weren't there before. We're seeing strangers, and we don't know what they're doing there. So that makes us wonder. Clearly, this is indicated in the minutes I mentioned. I'm sure that people in the village have noticed the same thing.

The Sûreté du Québec has a lot of surveillance to do right now. As we've heard, there are many cars in the area. This is not pleasant for the Native people, and I can assure you that it's not pleasant for the Whites either. But the SQ is there to protect everyone. I am wondering who calls on the SQ most often. It is us, or is it the Indians, to protect themselves from each other. I'd like to see what the Sûreté du Québec reports have to say about that.

Mr. Ferland: When you talk about strangers in the area, these could well be cousins or relatives of people living there. They could simply be visiting relatives. Are they people who are trying to settle there? That is really my question—are these people, these new faces, trying to put down roots in your area, or are they simply relatives, visiting cousins or uncles?

Mayor Patry: It's possible. But after what we have been through... Well! Let me just say that in May, we saw new faces and didn't pay any attention. As mayor, whenever there is someone new around, I would normally say hello and shake his hand, but we can't do that anymore. In May of last year, we notified the authorities. We said there were unusual things going on; in June, we even warned the authorities that there were weapons around. Listen! We see them, we hear them. We had complaints from citizens around Mont-Bleu, who heard machine-gun noises and grenade explosions. I knew that the duck-hunting season had started, but if we shot ducks with machine guns, there would be many left. People talked about it, but no one did anything. And that's why now, when we see a new face, we get worried and wonder what is going on?

[*Text*]

M. Ferland: Vous faites allusion à la loi qui traite des réserves. Jusqu'à un certain point, vous êtes plus ou moins contre ce concept de «réserves», car à toutes fins pratiques, on crée des ghettos. J'aimerais que vous élaboriez un petit peu plus là-dessus. Vous voyez ça de quelle façon, Oka? Il y aurait une municipalité qui serait coupée en deux ou en trois, peu importe. On fusionnerait les deux «Oka blancs», et on aurait une autre section d'Oka; cela ne ferait que deux municipalités, donc. Ce que je veux dire, c'est qu'il y aurait une partie qui serait administrée par les Mohawks et il y aurait une partie qui serait administrée par les Blancs. Est-ce que c'est ce que je dois comprendre?

M. Patry: C'est ça. Je remarque que vous lisez souvent les textes du ministre des Affaires municipales quand vous parlez d'unification de municipalités.

Les Amérindiens ne veulent peut-être pas avoir de réserve. Je ne suis pas sûr que c'est vraiment ce qu'ils veulent. On en parle, et j'en ai parlé avec plusieurs. Ce n'est peut-être pas ça exactement qu'ils veulent. Et l'expérience des réserves qui existent n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus concluant.

Par contre, dans des négociations que l'on avait eues en 1989 avec l'ancien Conseil de bande, on avait discuté de ce problème et on avait dit: Pourquoi ne demanderaient-ils pas de se créer une municipalité, selon les lois provinciales, comme nous autres, et être ainsi régis par le code municipal?

• 1135

Il est évident qu'ils ne peuvent accepter d'être régis par une loi provinciale. Il n'en est pas question. À ce moment-là, on a dû ne pas insister. Mais c'était une idée. Je suis sûr que c'est une avenue qu'ils ont retenue. Je ne parle pas de tout le monde mais uniquement de ceux avec qui on a discuté.

Je me souviens qu'on avait parlé avec des gens des affaires autochtones du gouvernement fédéral, et que cela pouvait devenir une municipalité en modifiant la loi et en enlevant le mot «réserve». En même temps, on en aurait profiter pour modifier les règlements et les lois dans le cadre des municipalité. Ainsi, il aurait pu exister une municipalité autochtone édifiée selon les lois fédérales.

M. Ferland: Dans un tel cas, que se passerait-il de tous ces petits terrains, de tous ces petits îlots qui sont des terrains fédéraux présentement et qui, dans certaines circonstances sont la propriété ou du moins sont utilisés par les autochtones? Qu'adviendrait-il de ces petits îlots? Est-ce qu'à un moment donné, on éliminerait ces terrains pour essayer de les regrouper ailleurs et dire «voici le territoire Mowawk et voici la partie Oka blanche»? Est-ce que ça serait un peu ça? On éliminerait ces petits îlots pour faire une entité à un endroit donné, et on récupérerait des terrains ailleurs pour recréer une autre ientité. C'est ce que vous auriez dans la tête, je pense.

M. Patry: Il y a certes beaucoup d'enclaves. À l'heure actuelle, les gens vivent tous dans l'incertitude. J'en fais état dans mon mémoire. On ne sait pas si on devrait vendre, ou si on ne devrait pas vendre, on si on s'en va. D'une façon ou

[*Translation*]

Mr. Ferland: You mentioned the act governing reserves. You are to some extent against the notion of "reserves". Since for all practical purposes we are creating ghettos. I would like you to elaborate a bit more on that. How would you like Oka to be structured? Should the municipality be sectioned in some way, two or three sections, perhaps? We could join the two sections where Whites live, to create a "white Oka", and have the rest of the population live in another designated section. This would mean two municipalities. So one part of Oka would be administered by the Mohawks, and another part of Oka would be administered by the Whites. Is this what I am to understand?

Mayor Patry: Exactly. I have noticed that, when talking about municipality unification, you frequently read from texts by the Minister of Municipal Affairs.

The Indians may not want a reserve. I don't know exactly what they want. We're talking about it, and I myself have spoken with many of them. A reserve may not be exactly what they want. Moreover, our experience with existing reserves may not be as conclusive as one would like.

However, during the negotiations held in 1989 with the former Band Council, we discussed the problem. It was suggested that the Idians request that their area be designated a municipality under provincial statutes, just like our municipality. The area would then be administered under the municipal code.

Clearly, they cannot agree to be governed by a provincial statute. That is out of the question. At that time, we were in no position to insist. But it was an idea. And I am sure it is an option they have retained. I am not speaking for everyone, simply for those with whom we talked.

I remember discussions with people from the federal Department of Indian Affairs; it was suggested that the area could become a municipality by changing the legislation and deleting the word "reserve". At the same time, we could have taken the opportunity to amend some regulations and statutes in connection with municipalities. Thus, we would have had a native municipality established under federal statutes.

Mr. Ferland: If that did come about, what would happen to the small enclaves, the small areas that are currently federal land and that in many cases are the property of, or at least are used by, native people? What would become of the enclaves? Would we eventually have to eliminate those boundaries and try to redraw them elsewhere, saying "this is the Mohawk side and this is the White side of Oka"? Isn't that what we would have to do? We would eliminate the enclaves in order to create a cohesive region in one place, and take back other areas elsewhere to create another cohesive region. I think that's what you have in mind.

Mayor Patry: It is true, there are many enclaves. Right now, we are all living in uncertainty. I have stated that in my brief. People don't know whether to sell, not sell, or simply leave. In any case, there would be no buyers now; there's no

[*Texte*]

d'une autre, personne ne va acheter de propriété, présentement. Ça, c'est sûr. Parmi les gens qui vivent là, il y en a qui veulent vendre. C'est leurs droits. Il y en a qui ont eu peur et qui craignent pour la valeur marchande de leurs maisons. Mais il y en a d'autres qui ne veulent pas partir.

Si à un moment donné, il y a une entente de conclue, ou s'il y a quelque chose qui se décide du côté des Amérindiens pour créer une municipalité, qui nous dit que des Blancs ne voudraient pas y vivre? Ce n'est peut-être pas la volonté de tous les autochtones de chasser les Blancs à l'intérieur de ce périmètre. En ce moment, on pousse tout. On rachète, on rachète, on rachète! Tout le monde est encore sur les nerfs après les évènements de l'été. Le printemps s'en vient et rien n'avance sur le plan des négociations. Et on dit aux gens: Voulez-vous vendre? Je me mets à la place des interessés. Il est certain que je voudrais m'en aller parce que ma maison ne peut plus rien valoir si le gouvernement fédéral se tanne et ne revient plus. Cela faisait cinquante ans qu'on ne l'avait pas vu, et là il refait surface à cause d'une crise. Je ne mets pas en cause les membres du gouvernement fédéral, mais je parle des négociations qui étaient en cours.

Si à un moment donné on pouvait rassurer les Blancs quant à la valeur marchande de leur maison et dire à ceux qui veulent partir: Pas de problèmes, on vous rachète vos terres! Eh bien, qu'on les rachète. Mais ces terres sont superbes. Elles ont été labourées par les gens de l'endroit depuis 200 ans et sont passées de père en fils; et les propriétaires sont peut-être intéressés d'y rester et d'essayer de cohabiter avec les autochtones. Mais il faut que les autochtones nous donnent la garantie qu'ils acceptent les Blancs. Quelqu'un peut-il me dire si les autochtones ne veulent plus voir un Blanc ou s'ils sont prêts à cohabiter?

J'en rencontre souvent qui me disent qu'ils ne veulent pas nous voir partir. Mais il y en a qui ne veulent plus voir personne. Il faudrait peut-être que le linge sale soit lavé une bonne fois pour toute pour que des décisions puissent être prises. Mais en ce moment on pousse tout le monde dans le dos et on y va à coup de millions! Et rien n'est réglé.

• 1140

Je vous dirais bien honnêtement que je pense au mois de juillet 1989, cela se passait à l'hôtel Hilton. Je me souviens que M. Ouellette avait accordé, à cette époque, un moratoire de deux mois à des gens des Affaires autochtones, pour la construction du club de golf. On avait alors entrepris des démarches. Je vous le dis bien franchement, j'étais là. Et ici aujourd'hui, je me croirais en 1989! Comme vous le voyez, il n'y a pas grand-chose qui avance, à part quelques millions qui se dépensent d'un côté et de l'autre. Mais, rien n'est réglé. Je dis: Arrêtez! Pensez à la création de quelque chose chez les autochtones, qu'ils puissent décider par eux-mêmes sans qui que ce soit pour leur pousser dans le dos. On leur donne tous des idées, mais on a pas à les obliger. Qu'ils se décident eux-mêmes. Entre temps, sécurisez les Blancs; c'est là le devoir du gouvernement fédéral. Il y a les Affaires autochtones certes, mais il y a je ne sais pas combien d'autres

[*Traduction*]

doubt about that. Some of the people living there do want to sell. That is their right. Some are afraid, and are worried about the market value of their homes. But there are others who do not want to leave.

If an agreement could be reached, or if the Amerindians decided to create a municipality, who is to say that the Whites would not want to live in it? Maybe all Amerindians don't want to chase the Whites off their territory. Right now, we're pushing everything. Buy back, buy back, buy back! Everyone is still tense after what happened in the summer. Spring is on its way, and negotiations aren't going forward. And then we ask people whether they want to sell? If I put myself in the place of an owner, there is no doubt I'd want to leave—if the federal government got fed up and didn't come back, my house wouldn't be worth anything. The federal government hadn't shown its face in 50 years, and suddenly it's back because of a crisis. I am not trying to put the federal government on trial—I am simply talking about the negotiations going on at the time.

Ideally, we would reassure the Whites about the market value of their homes, and tell those who want to leave that their land would be bought by the government. Well, why not buy it? It's excellent land. It has been worked by the local people for 200 years, and has been passed down from father to son. Owners might be interested in staying and trying to live together with the Amerindians. But the Amerindians would have to give us a guarantee that they accept the Whites. Can someone tell me with any certainty how the Amerindians feel—do they want the Whites out, or are they ready to live alongside them?

I meet many Amerindians who say they do not want the Whites to leave. But some never want to see another white face. Maybe we should have our differences out once and for all, so that we can come to some decision. But right now, everyone is being pushed around and millions are being spent. And the problems aren't being solved.

Quite frankly, I am thinking of something that happened in July 1989 at the Hilton Hotel. At that time, Mr. Ouellette granted the Indian Affairs people a two-month moratorium for the construction of the golf club. Then things got started. I was there! And the way things are right now, I might still be there—in 1989! As you see, there has not been much progress, except for several million dollars thrown at the Whites and the Indians. But none of the problems have been solved. I am saying: stop! Think about establishing something with the Indians so that they can make decisions by themselves without being pushed around by anyone. We can give them ideas, but we should not force them to do anything. Let them make their own decisions. At the same time, reassure the Whites; that is where the federal government's duty lies. There is, of course, a Department of Indian Affairs, but many other departments are also involved.

[*Text*]

ministères de concernés également. On devrait sécuriser les Blancs. Je vous garantis alors que la pression va baisser. Tout le monde s'organisera tranquillement. Vous pourrez poser la question dans deux ans, après la création d'une municipalité ou d'une réserve. Ils décideront! Vous pourrez me demander alors si je suis prêt à partir ou à cohabiter avec les autochtones. Je ne sais pas combien de temps il faudra. Mais, à ce moment-là, je verrai comment ils se sont organisés. Je serai alors libre de dire si je demeure avec mes amis ou si je m'en vais. Acuellement, c'est sans bon sens.

On veut remercier tout le monde mais, il n'y a rien de réglé. J'approuve ceux qui veulent vendre parce que je comprends le gars qui a une maison de 200,000$ et qui sait qu'il n'est pas capable de la revendre. Mettez-vous à sa place! C'est la même chose pour une une terre de plusieurs centaines de milliers de dollars. Sécurisez les gens au lieu de gaspiller de l'argent; ce n'est pas difficile.

D'une façon ou d'une autre, si vous décidez de faire l'unification des terres... Vous allez la faire dans un an, dans deux ans, dans trois ans, vous la ferez quand même! On ne peut pas, en tant que municipalité, empêcher quelqu'un de vendre sa propriété. S'il quelqu'un décide de vendre, je suis obligé de lui dire bonjour, et il s'en va. Mais, si quelqu'un décide de ne pas vendre, c'est aussi son affaire.

De toute façon, les Affaires autochtones du gouvernement fédéral ont tout le temps dit qu'ils ne procéderaient pas par expropriations. Si on considère l'achat de gré à gré, avec la valeur marchande de 1991-1992, il y en a plusieurs qui y perdront leur chemise.

Je dis qu'en 1989, votre maison valait tant; avec l'augmentation ou la baisse du coût de la vie... Bref! A tête reposée, au moment opportun on vous demandera si voulez-vous vendre ou si vous êtes intéressés à cohabiter avec les Indiens.

Le président: Merci.

Madam Bourgault, because your colleagues have elicited a particularly long response, I wonder if you could be reasonably brief in your questioning. I realize we have—

Mme Bourgault (Argenteuil—Papineau): Je me demande comment je pourrais être brève, monsieur le président, alors que j'accueille mes électeurs. Je voudrais souhaiter la bienvenue à MM. Patry, Dagenais et Renaud. Je pense que les membres du Comité vont constater, au ton de votre exposé et d'après les éléments que vous proposez, que vous amenez des choses positives. S'il y a quelque chose dont on doit se rappeler, c'est qu'Oka était une municipalité relativement calme, sans trop de problèmes. La région est connue pour son célèbre fromage. Maintenant, elle est connue pour d'autres raisons. Mais, si on veut voir le côte positif des choses, Oka en sortira peut-être gagnant à la fin. Les Amérindiens aussi puisqu'ils ont pu, d'une façon un peu spéciale par contre, se faire connaître à Oka. Comme l'a exprimé un jeune homme qui a déjà été administrateur au Conseil de bande des Amérindiens d'Oka, s'ils avaient eu un

[*Translation*]

The Whites should be reassured. If that is done, I can guarantee that there will be less pressure. People will go about their business quietly. You could ask the question in two years, after a municipality or a reserve has been created. They will be in a position to make a decision. Then, you will be able to ask the Whites whether they want to leave, or whether they are prepared to live alongside the Indians. I do not know how long that will take. But what I am saying is that, at that point, I will be able to see how they have organized their community. And then, I will be free to say whether I want to stay with my friends or whether I would rather leave. It makes sense.

We want to be good to everyone but nothing has been settled. I do not stand in the way of those who want to sell; I can understand the guy who has a $200,000 house and knows that he will not be able to sell it. Put yourself in his place! The same holds for a piece of land valued at hundreds of thousands of dollars. Reassure people, make sure they are secure instead of wasting money. That is not difficult.

In any case, if you decide that unification of the land is the preferred solution... You will do it, whether it takes one year, two years or three. As a municipality, we cannot prevent anyone from selling his property. Should someone decide to sell, all I can do is wave goodbye. Should someone decide not to sell, well—that is his business too.

In any case, the federal Department of Indian Affairs has always said that it would not proceed by expropriation. If we consider piece-meal purchase, with 1991-92 market values, a lot of people will lose their shirt.

Look—in 1989, your house was worth so much; with the increase or drop in the cost of living... Well! Once things have come down, then we can ask you whether you want to sell or whether you are prepared to live alongside the Indians.

The Chairman: Thank you.

Madame Bourgault, vos collègues ont suscité une réponse particulièrement longue, donc je me demande si vous pourriez être brève. Je constate que nous avons—

Mrs. Bourgault (Argenteuil—Papineau): How can I be brief, Mr. Chairman, when I am welcoming those who elected me. I would like to welcome Mayor Patry, Mr. Dagenais, and Mr. Renaud. I believe that committee members will note from the tone of your presentation and from your suggestions that you bring positive ideas before this committee. We must bear in mind that Oka used to be a fairly calm municipality, without too many problems. The region is know for its famous cheese. Now, it is known for other things also. But if we want to take a positive view, we can say that Oka might in the end come out a winner. The Amerindians too, since they managed to bring their situation to light, in however unorthodox a fashion. As I was told by a young man who used to be an administrator on the Indian Band Council at Oka, with stronger leadership, the Indians could have used other measures—just as efficient—to prevent the golf course

[*Texte*]

leadership plus fort, ils auraient pu utiliser d'autres mesures qui auraient été aussi efficaces pour empêcher l'agrandissement du terrain de golf. Si toutefois, telle était leur volonté, plutôt que d'appeler la société des Warriors qui s'est «légitimée», au Canada anglais à tout le moins, par des activités pour le moins illicites. Ils sont devenus des héros malgré les armes prohibées qu'ils portaient, etc.

• 1145

J'ai plusieurs questions à vous poser, monsieur le maire. J'attendais la fin pour ne pas faire de dédoublement. Il faut dire que la plupart des gens ne se rendent pas compte que le maire et les conseillers de la paroisse d'Oka ne gagnent pas de gros salaires et qu'ils ont travaillé à temps plein depuis le début de la crise. Ce qui doit être très exigeant. J'aimerais que vous nous parliez de votre conseil et de vous-mêmes. Quelles ont été les conséquences de cette crise, pour vous? Croyez-vous que la dualité des Mohawks francophones et anglophones sur le territoire pose un problème difficile? Le gouvernement devrait-il fournir des traducteurs aux Amérindiens et à votre conseil afin de communiquer plus facilement avec le Conseil de bande?

M. Patry: Au départ, je vous dirai que les heures que nous avons passées depuis 1989 ont été innombrables. En 1990, aussi, nous avons été nolisés. Nous n'avons pas fait autre chose. N'eut été de l'aide et de l'assistance des conseillers municipaux et de la force qui s'est créée entre nous, pour un maire seul, tout aurait été très difficile. Monsieur Renaud, avocat de profession, a passé beaucoup de temps à la maison municipale et à son bureau; il m'a aidé énormément. Quant à monsieur Dagenais, c'est un agriculteur qui a une grosse ferme laitière; ces fils ont pris la relève lorsqu'il n'était pas là. Lui aussi a donné beaucoup de temps. Je pourrais parler de la même façon de tous les conseillers. Il y avait beaucoup de rencontres le soir, les fins de semaines et le dimanche.

Il n'y avait pas de répit. J'ai même de sérieux problèmes. Je n'ai plus d'emploi parce que je n'ai pas pu me rendre à mon travail quand on me le demandait. Mais, ce n'est pas grave. On va se trouver un autre emploi et on va se retirer de la liste du fédéral en peu de temps.

M^me^ Bourgault me demandait de parler de ces inconvénients. Je ne m'attendais pas à cette question. On a beaucoup souffert au conseil. Ce n'est pas seulement parce qu'on nous demandait d'aller voir les autochtones ou pourquoi on ne disait rien pendant la crise. Lorsque vous avez à penser, à protéger et à évacuer tout près de 2,000 citoyens... Bref! Il faut dire que l'on a évacué tout près de 45 p. 100 de la municipalité. Il y avait des fermes agricoles, des fermes laitières, des animaux. Quand on parle de 5,000 dollars la bête, on ne les démanage pas dans une remorque, on fait venir des camions spéciaux.

Il y a le stress des gens qui devaient passer les barricades amérindiennes et les barricades policières et qui se faisaient dire que s'ils traversaient de l'autre côté on ne pourrait plus les défendre. Vers la fin, lorsque l'armée est arrivée, il restait

[*Traduction*]

expansion. But if this is what they wanted to do, they would have done better not to call upon the Warrior Society—a self-styled "legitimate" presence, in English Canada at least—which engaged in activities that were illegal, to say the least. The Warriors became heroes, in spite of the prohibited weapons they carried.

I have several questions to ask you, Mr. Mayor. I was waiting for the end so as not to duplicate someone else's questions. It should be pointed out that most people do not realize that the mayor and city councillors of the parish of Oka do not earn big salaries and that they have worked full time since the beginning of the crisis. This must be very demanding. I would like you to tell us more about your council and yourselves. What have the consequences of this crisis been for you. Do you think that the fact that there are francophone and anglophone Mohawks on this territory presents a serious problem? Should the government provide translators for the Indians and your council so that you can communicate more easily with the Band Council?

Mayor Patry: First of all, I would say that we have spent uncounted hours on this since 1989. We have also been monopolized in 1990. We have not done anything else. Had it not been for the help and assistance provided by the municipal councillors and the spirit of co-operation that developed between us, it would have been very difficult for me to do all this alone as mayor. Mr. Renaud, who is a lawyer, spent a great deal of time at the municipal building and in his office; he helped me a great deal. Mr. Dagenais has a large dairy farm and his sons had to take over when he was not there. He also gave a great deal of his time. I would say the same about all the councillors. We had many meetings in the evening, on week-ends and Sundays.

It just did not let up. I even had serious problems. I no longer have a job because I could not go to work when I was asked to. But that does not matter. I will find another job and come off the federal list pretty soon.

Ms Bourgault asked me to tell you about the inconvenience we suffer. I was not expecting that question. We in the council suffered a great deal, not just because we were asked to go and see the Indians or because people question why we remained silent during the crisis. When you have to think about protecting and evacuating close to 2,000 citizens... Well, you get the picture! We did evacuate nearly 45% of the municipality. There were crop farms, dairy farms and animals to think about. You do not move a $5,000 animal in a trailer; you have to order special trucks.

There was the stress of the people who had to go through the Indian and police barricades and who were told that if they went to the other side, they could not be defended. Toward the end, when the army arrived, there were

[*Text*]

encore une cinquantaine de familles qui étaient prises à l'intérieur. Elles ne voulaient pas quitter leur maison de peur que la Sûreté du Québec ne les laissent plus revenir. À un moment donné, on a dit que même la Croix rouge—ce qui m'a désolé—allait porter des soins aux familles autochtones qui elles aussi étaient enclavées dans cette barricade. Mais on passait outre les maisons des Blancs. Des Blancs m'ont appelés pour me dire qu'ils n'avaient plus de lait, plus de beurre, etc. Ils devaient faire des échanges avec les agriculteurs au côté de chez eux. On ne pense pas à négocier dans ce temps-là. On ne pense pas à négocier!

Pour ce qui est de la traduction, il est évident que depuis qu'on assiste aux rencontres avec M. Roy, on ne parle pas qu'une langue, ce qui pose beaucoup de problèmes. Monsieur Roy nous disait qu'il n'avait pas les budgets pour la traduction. Si on pouvait l'obtenir, ce serait avantageux pour les négociations.

Mme Bourgault: Durant la crise, monsieur le maire, est-ce que vous avez pu visiter vos concitoyens et concitoyennes qui étaient pris à l'intérieur. Il y en avait plusieurs. Par exemple, nous avons reçu les membres de l'Association APIK qui a présenté un excellent document au Comité. Elle a fait état des difficultés à traverser deux et trois barricades, à chaque fois, pour rentrer à la maison. Est-ce que vous avez pu les visiter durant la crise? Vous avez parlé de l'appel à des organismes. Est-ce que, comme maire ou membres du conseil, vous avez appelé la Croix rouge, la Ligue des droits ou je ne sais quel organisme pour venir en aide à ces personnes?

• 1150

En fait, compte tenu des barricades et des obligations imposées par la Sûreté du Québec et par l'armée, avez-vous pu visiter vos concitoyens et concitoyennes pour voir les maisons saccagées? Avez-vous été empêché d'agir comme tout bon maire doit le faire quand ces concitoyens sont en état de crise?

M. Patry: Au départ, je dois vous dire que la Sûreté du Québec ne laissait passer aux barrages que les résidents. Si vous n'étiez pas un résident, ils ne vous laissaient pas passer. J'ai eu des empêchements à circuler librement sur le territoire de la paroisse. Je ne pouvais pas aller dans le rang de l'Annonciation, à Saint-Hyppolite ou à des places semblables. Les barrages policiers m'arrêtaient.

J'ai commencé à visiter le périmètre complet lorsque l'armée est arrivée. On pouvait circuler avec l'armée. Mais, tant et aussi longtemps que la Sûreté était là, sans preuve d'adresse, ils ne laissaient passer personne. C'est donc vers la fin seulement que j'ai pu passer. On avait quand même un contact assez fréquent, des mesures d'urgence avaient été déployées. À la demande du gouvernement provincial, on a fait évacuer les gens. Donc, ceux qui sont demeurés, c'est qu'ils le voulaient. Ils n'avaient qu'à le demander et on aurait pu les loger à l'extérieur des barricades.

Mme Bourgault: Combien de temps m'est alloué, monsieur le président? Dix minutes?

Le président: Oui.

Mme Bourgault: Je veux continuer, si c'est possible.

The Chairman: You have had eight minutes.

[*Translation*]

still about fifty families inside. They did not want to leave their homes because they were afraid the Sûreté du Québec would not let them go back. I find this really regrettable but at one point, I was even told that the Red Cross had gone in to provide care to Indian families who were also stuck behind the barricades. But they ignored the homes of Whites. Whites called me to tell me they had no more milk, no more butter, and so forth. They had to bargain with neighbouring farmers. You do not start thinking about negotiating at a time like that. That is just not what you think about!

With regard to translation, ever since we started meeting with Mr. Roy, more than one language gets spoken, which leads to a lot of problems. Mr. Roy told us that he did not have any budget for translation. If we could get one, that would certainly help negotiations.

Mrs. Bourgault: Mr. Mayor, during the crisis, were you able to visit the citizens of your community who were trapped within the barricades. There were many. For example, we had here members of the APIK Association who presented an excellent brief to the committee. It described the difficulties involved in crossing two and even three barricades every time one goes home. Were you able to visit these people during the crisis? You mentioned appeals to certain organizations. As mayor or members of the council, did you call on the Red Cross or any human rights agency to come and help these people?

Given the barricades and the obligations imposed by the Sûreté du Québec and the army, were you able to visit the citizens of your community to see their ransacked houses? Were you prevented from acting as any good mayor should when the citizens of his town are in a state of crisis?

Mayor Patry: First, I must tell you that the Sûreté du Québec only let residents pass through their roadblocks. If you were not a resident, they didn't let you through. I was prevented from travelling freely around the territory of the parish. I could not go to the Rang de l'Annonciation, to Saint-Hyppolite or other such places. The police roadblocks stopped me.

I started to visit the entire perimeter of the territory when the army arrived. With the army, you could get around. But as long as the Sûreté du Québec was there, they let no one through without some proof of address. I was only able to pass toward the end. However, we did have frequent contact since emergency measures had been deployed. We evacuated people upon request from the provincial government. Those who stayed behind did so because they wanted to. They only had to ask, and we could have housed them outside the barricades.

Mrs. Bourgault: How much time am I allocated, Mr. Chairman? Ten minutes?

The Chairman: Yes.

Mrs. Bourgault: I would like to continue, if possible.

Le président: Vous disposez de huit minutes.

[*Texte*]

Mme Bourgault: À la page 10 de votre document, vous semblez dire que les lois des gouvernements devraient permettre des activités de commerce hors-taxe sur les cigarettes. Il me semble que le ton de votre document, en page 10, semble laisser supposer que vous seriez d'accord avec ce genre d'activités à l'intérieur de Kanesatake. Est-ce que vous pourriez me dire si j'ai tort ou si j'ai raison? Et finalement, on parle beaucoup de développement économique. Vous savez aussi bien que moi qu'il y a un boycott systématique de la part des Amérindiens auprès des commerçants blancs du village d'Oka. Ces derniers s'en plaignent énormément, parce qu'on ouvre un commerce en fonction d'une capacité ou d'une probabilité de clientèle dans une région donnée. Si les Amérindiens pouvaient ouvrir des commerces, ce que j'approuve, croyez-vous que les Blancs feraient la même chose? Boycotteraient-ils ce commerce? J'essaie de m'imaginer comment une petite communauté amérindienne pauvre pourrait faire vivre des commerces si la clientèle blanche avoisinante ne leur était pas acquise.

Dans votre réponse, pourriez-vous me parler des problèmes qu'a encouru Oka Steel. Pourquoi n'a-t-on jamais pu ouvrir ce commerce qui était dans votre municipalité, je crois? Un commerce qui avait été proposé par des Amérindiens. Je sais que le gouvernement fédéral était prêt à mettre beaucoup d'argent en termes de subventions, de crédits, etc. Pourquoi, à votre avis, ce commerce n'a-t-il jamais été ouvert?

M. Patry: Au départ, à la page 10, à propos du commerce illégal, il est évident que nous ne sommes pas d'accord, vous n'avez probablement pas compris notre texte. Pour nous, tout ce qui est illégal sur notre propriété, sur notre territoire, il n'est pas question d'être d'accord.

• 1155

S'ils veulent ouvrir un commerce légal, qu'ils paient comme tout le monde. Il est évident que c'est leur droit. Vous dites qu'ils boycottent présentement les commerçants du village. Chez nous, il n'y a pas tellement de commerçants; c'est à caractère agricole. J'imagine que cela va durer pendant un certain temps, mais il n'y a personne qui s'oppose à ce qu'ils ouvrent des commerces chez eux. Un commerce, c'est un commerce. Cela me fait plaisir d'acheter quelque chose chez un citoyen de ma paroisse tant et aussi longtemps que la concurrence demeure équitable.

Si vous vendez un paquet de cigarettes 2.50$ et que l'autre au village le vend 5.50$ ou 6$, il y a une grosse différence. Ce n'est pas égal. Si quelqu'un veut ouvrir un centre commercial dans le périmètre chez nous, cela me fera plaisir d'accorder un permis. Si on pense que deux centres commerciaux ou des dépanneurs à tous les coins de rue peuvent vivre ensemble, cela ne me dérange pas. C'est libre. Il n'y a personne qui les empêche de faire cela.

Pour ce qui est de Oka Steel, j'en ai entendu parler une fois, il y a un an et demi ou deux ans. Quelqu'un m'avait téléphoné pour me demander ce qu'on pensait de cela. Je vous ai dit qu'il était rare que la bande nous demande

[*Traduction*]

Mrs. Bourgault: On page 10 of your document, you seem to be saying that governments should allow the duty-free cigarette trade. The tone of your document on page 10 could lead one to believe that you would agree with this kind of activity going on within Kanesatake. Am I right or wrong about that? And lastly, there has been a great deal of talk about economic development. You know as well as I do that the Indians are systematically boycotting white businesses in the village of Oka. These business people are complaining a lot about that, because when you open a business, you do so in accordance with the potential clientele in a given area. If the Indians were to open businesses, which I would approve, do you think Whites would do the same thing? Would they boycott those businesses? I am trying to imagine how a small and poor Indian community could support businesses if they could not count on the neighbouring white clientele.

In your answer, could you tell me about the problems encountered by Oka Steel. I believe this business was to be in your municipality. Why did it never open? This business had been proposed by Indians. I know that the federal government was prepared to invest a great deal of money in subsidies, credit and so forth. In your opinion, why didn't that business ever get off the ground?

Mayor Patry: With regard to the illegal trade mentioned on page 10 of our brief, we are obviously not in favour of this. You undoubtedly misunderstood our text. It is out of the question for us to agree with any illegal activity on our property or on our territory.

If they want to open a legal business, let them pay like everyone else. Obviously, it's their right. You said that they're currently boycotting village businesses. There are not very many businesses in our community; it's a rural area. I imagine that this will go on for a while, but no one is against them opening their own businesses. A business is a business. I am always pleased to buy something from a citizen in my parish, as long as the competition remains fair.

If you sell a pack of cigarettes at $2.50 and someone else in the village sells at $5.50 or $6.00, that's a big difference. It is not equal. If someone wants to open a shopping centre within our community, I will be pleased to give them a permit. If someone thinks that two shopping centres or convenience stores on every street corner can all survive, I don't mind. That's up to them. Nobody is stopping anyone from doing that.

With regard to Oka Steel, I heard about it once, a year and a half or two years ago. Someone phoned me to ask me what I thought of it. As I told you, the band rarely asked us for authorization to build anything. They built something and

[*Text*]

l'autorisation de bâtir quelque chose. Ils bâtissaient quelque chose et on le savait quand on le voyait. S'ils nous ont demandé des permis, c'est parce qu'ils sont en zone agricole. On leur a dit qu'ils n'avaient peut-être pas le droit de bâtir cela, mais je serais très étonné d'apprendre que la paroisse ait empêché la construction d'un commerce comme celui-là.

Au niveau du CCU, où je siège depuis 1987—M. Renaud y siège aussi—, on n'a jamais eu une telle demande de construction. Je me souviens d'un appel téléphonique de quelqu'un de Lachute me demandant ce qu'on voyait là-dedans. Vous savez que les structures d'acier n'ont pas vraiment leur place au milieu des terres agricoles, mais ce n'est pas nous qui avons empêché cela.

The Chairman: Thank you very much. On behalf of all the members—

Mrs. Bourgault: I have other questions. Is there another round?

The Chairman: We are under some time pressure here.

Mrs. Bourgault: Could I have one last question?

The Chairman: I am in the hands of the committee. It is your riding, so perhaps we could ask for one last question. Wrap it up quickly, please.

Mme Bourgault: Les représentants de l'Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake sont venus nous dire que leur situation était invivable et qu'ils voulaient que le gouvernement fasse au plus tôt l'achat de leurs propriétés, du moins pour ceux et celles qui veulent vendre. Est-ce que vous êtes prêts à appuyer cette démarche-là? Est-ce que vous êtes d'accord avec ces propriétaires-là, qui vivent une situation un peu spéciale?

Est-ce que vous êtes d'accord également que le gouvernement fédéral organise dans les plus brefs délais la tenue d'un référendum sur le leadership à Kanesatake? Certains nous disent qu'il ne faut pas agir trop tôt parce que les Indiens doivent s'entendre entre eux avant qu'on intervienne, mais tout le monde nous presse d'agir au plus vite. Ces propriétaires de votre territoire veulent absolument qu'on leur trouve une solution dans les plus brefs délais. Pour cela, on doit régler la question du leadership. Croyez-vous qu'on devrait attendre ou que le gouvernement devrait intervenir immédiatement et, par tous les moyens possibles, avec l'accord des Amérindiens, forcer la tenue d'un référendum?

M. Patry: En ce qui concerne la situation des propriétaires à l'intérieur de la paroisse d'Oka, il est sûr qu'il y a des personnes qui sont mal prises et qui ont des problèmes. Il y en a qui ont des commerces et qui ont des problèmes. Comme on le dit clairement dans notre document, il ne faudrait pas procéder à un achat massif sans savoir ce qu'on en fera par la suite. Si les gens de l'APIK prouvent au gouvernement fédéral qu'ils ne peuvent plus vivre à l'intérieur de la municipalité et qu'il faut vraiment qu'ils s'en aillent, ce sera au gouvernement de décider. On n'est pas pour ou contre. C'est difficile pour nous de la municipalité de dire qu'on ne veut pas que telle ou telle personne vende sa propriété. Il faut faire attention, car à l'intérieur de ce périmètre qui a été délimité par l'APIK, il y a des gens qui ne veulent pas vendre. S'il y avait une garantie ou une valeur, cela pourrait modérer beaucoup de gens. Cela

[*Translation*]

we found out about it when we saw it. If they asked for permits, it was because they were in an agricultural zone. We told them that they may not be allowed to build something like that, but I would be very surprised to hear that the parish prevented the construction of a business like that.

The CCU, on which I've sat since 1987 along with Mr. Renaud, never received any such request for a construction permit. I remember getting a phone-call from someone in Lachute asking me what we thought of all this. As you know, steel stuctures are not really appropriate in the middle of farmland, but we are not the ones who prevented this business from starting up.

Le président: Merci beaucoup. Au nom de tous les membres du comité. . .

Mme Bourgault: J'ai d'autres questions. Y a-t-il un autre tour?

Le président: Nous avons des contraintes de temps.

Mme Bourgault: Me permettez-vous une dernière question?

Le président: Je m'en remets au comité. Il s'agit de votre circonscription, alors nous pourrions peut-être vous permettre une dernière question. Terminez rapidement, s'il vous plaît.

Mrs. Bourgault: Representatives of the Kanesatake Home Owners Association told us that their situation was unbearable and that they wanted the government to buy out their properties as soon as possible, or at least the property of those who want to sell. Would you be prepared to support this request? Do you agree with these home owners who are experiencing a rather difficult situation?

Do you also agree that the government should hold a referendum on leadership in Kanesatake as soon as possible? Some tell us that we shouldn't act too fast because the Indians must agree among themselves before we intervene, but everyone is pressing us to act as soon as possible. These home owners in your community are desperate for us to find a solution as soon as possible. To do that, we have to settle the issue of leadership. Do you think we should wait or should the government intervene immediately by any means possible to force a referendum with the agreement of the Indians?

Mayor Patry: With regard to the situation of home owners within the parish of Oka, there is no doubt that there are people who are facing real hardship and who have problems. There are some business owners who have problems. As we stated clearly in our brief, there should be no massive buyout without having a clear idea beforehand what we will do afterwards. If members of APIK prove to the federal government that they can no longer live within the municipality and that they really have to leave, it will be up to the government to decide. We're neither for nor against this. It's difficult for us at the municipal level to say that we don't want so and so to sell his or her property. One has to be careful, because there are people who don't want to sell within the perimeter set out by the APIK. It might slow down a lot of people if there was some guarantee or set value. This doesn't prevent the federal government from making

[*Texte*]

n'empêche pas le gouvernement fédéral de faire des achats. S'il veut en faire, qu'il en fasse. Je dis simplement au fédéral de faire attention. On sait que le périmètre que cette association vous a présenté est voué à l'unification de terrains, mais ce sera au fédéral de le dire.

• 1200

Une chose est très importante. Je vous disais que 14 p. 100 de la municipalité d'Oka était en territoires. Il faut savoir que cela n'est pas entièrement occupé. Disons que 1,000 Amérindiens demeurent à Oka. Vous savez que 8.8 kilomètres représentent tout près de 800 hectares. Le village a 2,000 habitants et n'a que 400 hectares. Ils ont de la place pour 1,500 autres personnes. Voulez-vous donner une terre par autochtone ou un périmètre dans lequel tous les autochtones pourront se développer? Il faut faire attention à cela. Dites-nous ce que vous voulez faire. Voulez-vous donner une terre par autochtone ou donner une terre sur laquelle 25 ou 30 personnes pourront vivre, comme nous le faisons? Sur un terrain de 30,000 pieds carrés, on bâtit une maison. Personne ne sait ce que vous voulez faire.

Pour ce qui est de l'APIK, le conseil municipal ne peut pas empêcher ces gens de vendre leurs terrains, mais il faut faire attention et surtout respecter ceux qui ne veulent pas vendre.

Pour ce qui est du référendum, je sais que le gouvernement fédéral a eu un jugement en sa faveur. On le saura le jour où le référendum sera fait. Il est évident que le plus tôt serait le mieux, parce qu'on aurait une base pour savoir ce qu'ils veulent exactement. Il faudrait qu'à un moment donné, on cesse de pousser les autochtones dans le dos. On pourrait leur dire qu'ils ne sont plus dans les ligues mineures, mais dans les ligues majeures. Là, on joue à la balle. Il me semble que c'est ce qu'il faudrait faire. Cela doit se dire. Cela peut se dire sans qu'on dise: Je t'oblige à le faire.

Mrs. Bourgault: I thank the members of the committee for allowing me these questions.

The Chairman: Thank you, colleagues.

On behalf of the committee, I would like to thank Mayor Patry and his colleagues very much for joining us today and for their response to the questions.

I would now like to take a five-minute break. I ask members of the media who would like to speak to our witnesses who are here before us if they could do so outside the room, please, so that we can proceed quickly with the next set of witnesses. Thank you.

We are suspending our meeting for five minutes.

• 1203

• 1214

The Chairman: I call the meeting back to order and welcome Mayor Jean Ouellette of the Municipality of Oka and the colleagues he has with him.

[*Traduction*]

purchases. If it wants to do so, it can go ahead. I'm just telling the federal government to be careful. We know that the perimeter presented by the association will eventually be unified land, but it will be up to the federal government to say so.

It's important to remember one thing. I told you earlier that 14% of the municipality of Oka is Indian territory. You have to realize that it's not entirely occupied. Let's say that there are 1,000 Indians living in Oka. As you know, 8.8 km is about 800 hectares. The village has a population of 2,000 and only 400 hectares. They have room for another 1,500 people. Do you want to give one lot per Indian or a perimeter within which all the Indians can build a community? You have to be careful about that. Tell us what you want to do. Do you want to give each Indian one lot or do you want a piece of land on which 25 or 30 people can live, just as we do? We build one house on a 30,000-square-foot lot. Nobody knows what you want to do.

With regard to the APIK, the city council cannot prevent people from selling their land, but one has to proceed with caution and above all, respect those who don't want to sell.

Now with regard to the referendum, I know that the federal government has had a judgement in its favour. We will know this the day the referendum is held. Obviously, it would be best to do it as quickly as possible, because then we'd have some basis to find out exactly what they want. At some point, we have to stop pushing the Indians. We could tell them that they're no longer in the little leagues, but in the major leagues. Then we can play ball. It seems to me that that's what should be done. It has to be said. It can be done without saying we are forcing you to do this.

Mme Bourgault: Je tiens à remercier les membres du comité de m'avoir permis de poser ces questions.

Le président: Je remercie les collègues.

Au nom du comité, je désire remercier le maire Patry et ses collègues pour s'être joints à nous aujourd'hui et pour nous avoir donné des réponses à nos questions.

Nous allons maintenant prendre une pause de cinq minutes. Je demanderais aux journalistes qui désirent parler à nos témoins de le faire à l'extérieur de la salle, s'il vous plaît, afin que nous puissions entendre immédiatement le prochain groupe de témoins. Merci.

Nous allons interrompre nos travaux pendant cinq minutes.

Le président: Nous reprenons nos débats et je souhaite une cordiale bienvenue au maire Jean Ouellette de la municipalité d'Oka ainsi qu'à ses collègues.

[*Text*]

I have been advised that Mr. Ouellette and his colleagues have an extensive presentation they would like to put before us on the record. They believe this will answer many of the questions members have or would probably raise. My intention would be to carry on questioning after that in as generous a fashion as the committee can accommodate.

• 1215

Mr. Nault, did you wish to speak?

Mr. Nault (Kenora—Rainy River): At this time I have a point of order and a suggestion for members that there is no need for us to sit and listen to 51 pages of a brief when, in essence, most of the information we are receiving...

According to the check we have just done, the brief is broken up into three parts. The first is an overview of the geographic and social make-up of the Municipality of Oka. That is 10 pages. The next 39 pages gives the chronological order of events. The last 3 pages are the reflections of the witnesses. I think it would be for our benefit to allow just the reflection and the last three pages to be discussed and brought up. From there, we could go into questions. I do not see any necessity for spending the next two hours, if we were to go through this page by page, listening to the brief when we have probably been made aware of most of these chronological events.

If we do go through this process, as you suggested, we will run into Question Period, and there will probably be no time at all for questions. We have some very pointed questions we would like to ask the mayor. If we are going to have to sit through 51 pages, then I suggest that Mr. Ouellette will have to come again, because there will not be any time for questions.

The Chairman: I am open to suggestions here.

Mme Bourgault: Avec tout le respect que je dois à mon collègue de l'autre côté, la municipalité d'Oka a parfaitement le droit de prendre le temps qu'elle veut pour faire sa présentation. On a eu d'autres témoins à qui on a accordé une heure et demie et même presque deux heures. Je sais que c'est long, mais compte tenu des événements et du besoin de la municipalité d'Oka de se faire entendre à ce sujet, si ses représentants ont jugé à propos de lire ce document, je ne vois pas pourquoi le Comité s'y opposerait.

Mr. Wilbee (Delta): Mr. Chairman, I certainly understand what my colleague is saying. I guess my own personal problem is not reading French fluently. There may be things in there that I would translate incorrectly, due to my own limitation. Like my colleague, I am not enthusiastic about sitting down and hearing the chronology of events. But if we had had the complete translation previously, then I would heartily endorse his position.

The Chairman: I have no intention of cutting off questioning just because Question Period is on. We could carry on through that, if that is all right with colleagues.

Mr. Nault: Mr. Chairman, the fact remains that this whole brief is going to be put into translation, as Mr. Wilbee would like. Through the process he will receive the document in his office, and he could read at his leisure.

[*Translation*]

On me signale que M. Ouellette et ses collègues vont nous présenter un long exposé. Ensuite ils répondront à toutes les questions que les députés voudront bien leur poser. J'ai donc l'intention de laisser un maximum de temps pour les questions.

Monsieur Nault, vous aviez une question?

M. Nault (Kenora—Rainy River): J'invoque le Règlement pour signaler qu'il est inutile que nous perdions notre temps à écouter la lecture d'un mémoire long de 51 pages alors que la majeure partie des renseignements...

Le mémoire comporte essentiellement trois parties. La première passe en revue la situation géographique et sociologique de la municipalité d'Oka et comporte dix pages. Les 39 pages suivantes présentent la chronologie des événements. Dans les trois dernières pages, ce sont les témoins qui exposent leur point de vue. J'estime qu'il serait donc préférable que nous nous en tenions à ces trois dernières pages, après quoi on passerait directement aux questions. Je ne vois pas à quoi ça servirait de consacrer deux heures à la lecture du mémoire alors que nous connaissons tous fort bien la chronologie des événements.

Si nous retenons votre suggestion, monsieur le président, cela nous amènera à la période des questions et il ne nous restera plus guère de temps pour interroger les témoins. Or nous avons des questions bien précises à poser au maire. S'il faut absolument que nous assistions à la lecture de ces 51 pages, il faudra que M. Ouellette revienne pour qu'on puisse l'interroger.

Le président: Je ferai comme vous l'entendez.

Mrs. Bourgault: With all due respect to my colleague on the opposite side, the municipality of Oka is entitled to take all the time it wishes to make its presentation. Other witnesses have had an hour and a half or nearly two hours. I realize thay's a long time, but in view of the importance of those events, and if the representatives of the municipaliy of Oka feel that they want to read their entire brief, I do not see why the committee should object.

M. Wilbee (Delta): Je comprends le point de vue de mon collègue. Pour ma part, je ne lis pas couramment le français et je risque donc de mal comprendre certains passages. Je ne tiens pas plus que mon collègue à entendre une fois de plus la chronologie des événements et si nous avions pu recevoir une traduction de ce texte à l'avance, j'aurais été entièrement d'accord avec lui.

Le président: Si les membres du comité sont d'accord, nous pourrions interroger nos témoins pendant la période des questions.

M. Nault: Il n'en reste pas moins, monsieur le président, que le mémoire sera effectivement traduit et que M. Wilbee va donc recevoir un exemplaire de la traduction qu'il pourra lire à loisir dans son bureau.

[*Texte*]

The fact remains that the more time we spend with the brief, the less time we have to ask questions, questions that obviously are not going to be in the brief, I can almost guarantee you that. If we spend an hour and a half listening to the brief, then somewhere down the line we obviously will not... After this last presentation we had eight minutes each to ask questions. I think it would be more appropriate to spend less time with the brief and more time with the questioning.

The Chairman: I am in the hands of the committee. But to be fair to all witnesses, I think we want to ask them to put their presentation as succinctly as possible.

To do so, if there are elements of this presentation that could simply form part of the record, I would ask you to make that judgment now. Committee members are very interested in getting into questions and discussion initiated by their own questions. The document now presented to the committee will form part of the record.

• 1220

I wonder if the mayor and his colleagues could perhaps take that into consideration and make the initial presentation as brief as possible. Please proceed, Mr. Mayor.

Son honneur le maire Jean Ouellette (municipalité d'Oka): Monsieur le président du Comité permanent des affaires autochtones, membres du Comité, il nous fait plaisir de répondre à votre invitation de comparaître devant le Comité permanent des affaires autochtones.

Nous pensons important de vous transmettre certaines précisions sur les événements de cet été, mais surtout sur les événements qui ont précédé le 11 juillet. Nous sommes persuadés que ces précisions apporteront des éclaircissements précieux sur les raisons qui ont provoqué cette confrontation.

Nous voulons rétablir certains faits car, à partir du 11 juillet, la vérité a été camouflée en faveur du sensationnalisme, alors que les motifs véritables de la crise et les efforts déployés par la municipalité d'Oka pour l'éviter n'ont pas été dévoilés. C'est ce que nous avons l'intention de faire ce matin.

Je suis accompagné du pro-maire, M. Gilles Landreville, de quatre membres du conseil municipal, MM. Guindon, Proulx, Larocque et Paquette, et de M. Luc Carbonneau qui a été négociateur de la municipalité pendant la période du 7 août 1989 au 11 juillet 1990.

Nous croyons important de bien vous situer dans le dossier du conseil municipal d'Oka village. J'aimerais vous faire part des faits suivants.

À titre de maire, je représente les citoyens et les citoyennes d'Oka depuis près de 16 ans, ayant été élu par acclamation en novembre 1975 et n'ayant jamais subi d'élection lors des cinq renouvellements de mon mandat à la mairie. Le Profil du conseil municipal actuel indique qu'un seul conseiller a subi une élection en novembre 1979 et que, depuis cette date, tous ont été élus par acclamation. Ceci illustre l'appui et la confiance de la population envers les membres de leur conseil municipal.

[*Traduction*]

Plus on consacrera de temps à la lecture du mémoire, moins il nous en restera pour interroger les témoins; or ces questions ne figurent pas à l'évidence dans le mémoire. Déjà après le dernier exposé, nous n'avons eu que huit minutes par personne pour poser les questions. Je trouve qu'on ferait mieux de consacrer moins de temps à l'exposé de façon à ce qu'il nous reste plus de temps pour les questions.

Le président: Je ferai comme vous l'entendez, mais je trouve néanmoins qu'on devrait demander aux témoins de nous présenter leur exposé aussi rapidement que possible.

Donc, on pourrait décider de considérer l'exposé comme ayant été lu, si bien qu'il figurerait dans le compte rendu in extenso, ce qui nous permettrait d'aborder immédiatement les questions.

Je demanderais au Maire et à ses collègues de nous faire un exposé aussi rapidement que possible. Vous avez la parole monsieur le Maire.

His Worship Mayor Jean Ouellette (Municipality of Oka): Mr. Chairman and members of the committee, we are pleased to appear before the Standing Committee on Aboriginal Affairs.

We feel it is important to clarify some of the events of the past summer, and especially those that took place before July 11. We feel that this information will shed new light on the events leading up to the confrontation.

We wish to bring out the truth because since July 11, sensationalism has had a field day while the true causes of the crisis and the efforts made by the municipality of Oka to avoid it were never clearly explained. That is what we plan to do this morning.

I have with me Deputy Mayor Mr. Gilles Landreville, four members of the municipal council, Messrs. Guindon, Proulx, Larocque and Paquette, and Mr. Luc Carbonneau, who was the municipality's negotiator from August 7, 1989 to July 11, 1990.

We want to put the facts into perspective and explain exactly what happened.

As mayor, I have been representing the citizens of Oka for nearly 16 years, since I was elected by acclamation in November 1975, and since that year my mandate has been renewed five times by acclamation. Only one of the municipal councillors went through a regular election, in November 1979, and since that year all of the others have been elected by acclamation, which proves that we have the full confidence of the population.

[*Text*]

Je ne suis pas natif d'Oka, mais j'y demeure depuis plus de 50 ans, et la plupart de mes collègues sont natifs ou résidents d'Oka depuis de nombreuses années. Nos relations avec la population indienne ont généralement été bonnes, entre autres avec les 57 familles qui vivent côte à côte avec nous dans le village.

J'aimerais apporter ici quelques exemples démontrant l'intégration des deux communautés:

– le fils du conseiller municipal Adrien Guindon est marié avec une Indienne;

– la conseillère municipale Johanne Patry a comme associé d'affaires un Indien montagnais;

– une des responsables de la bibliothèque municipale est une Indienne;

– le service d'incendie compte trois Indiens qui agissent comme pompiers volontaires;

– tous les organismes communautaires, dont le Club de l'âge d'or, le Cercle des fermières, le Club optimiste, les Chevaliers de Colomb et le groupe des Artisanes unies comptent des Indiens et des Métis dans leurs rangs.

Il est important de signaler ces exemples de bonne entente car ils sont bien loin de l'image de discorde que l'on a voulu montrer cet été à la population de la province, du Canada et du monde entier. Les médias ont certainement un examen de conscience à faire à cet égard.

Enfin, j'aimerais répéter qu'Oka n'est pas une réserve. C'est ce qui fait notre situation particulière que bien des gens ont de la difficulté à comprendre ou ne veulent pas comprendre.

Je demanderais maintenant à M. Landreville, pro-maire, de se charger de la première partie de la présentation.

M. Gilles Landreville (pro-maire de la municipalité d'Oka): Les événements survenus au cours de l'été dernier ont marqué profondément la population d'Oka et modifié considérablement les relations entre les deux communautés qui y vivent. En plus d'entraîner la perte d'une vie humaine et de nombreux drames dans la vie personnelle des membres des deux communautés qui y résident, ces événements ont eu pour effet l'abandon d'un projet de développement qui aurait contribué à l'amélioration de la situation économique de toute la population grâce à des investissements considérables et à la création de nombreux emplois. Ce projet, qui aurait été jugé valable n'importe où au Canada ou ailleurs, fut abandonné par les citoyens d'Oka dans un geste d'altruisme pour rétablir la paix, mais huit mois après les événements, la population d'Oka attend toujours la véritable paix à laquelle elle a droit dans un pays civilisé comme le Canada.

• 1225

Réceptif aux besoins des autochtones par sa participation active à la négociation sur le projet d'unification des terres indiennes amorcée en 1989, le conseil municipal a constaté avec déception que certains autochtones avaient remplacé la négociation comme moyen d'instauration d'un climat de compréhension mutuelle et de règlement des litiges, par l'utilisation de la violence, le terrorisme et la commission d'actes criminels.

[*Translation*]

Though I wasn't born in Oka, I have lived there for more than 50 years and most of my colleagues are Oka born and bred. Our relations with the Indian population have generally been good, including with the 57 families who live side by side with us in the village.

Here are a few examples of the integration of the two communities.

– The son of Adrien Guindon, a municipal councillor, is married to an Indian woman.

– The municipal councillor Johanne Patry has a Montagnais Indian as business partner.

– One of the people in charge of the municipal library is an Indian woman.

– We have three Indians among our volunteer firefighters.

– All our community organizations, including the Golden Age Club, the *Cercle des fermières*, the *Club optimiste*, the Knights of Columbus and the *Groupe des Artisanes unies* have Indians and Metis among their members.

We wish to stress these examples of the good relationship which existed between our two communities and which contradicts the image of discord shown during the summer to the people of the province, to Canada and to the entire world. The media have a lot to answer for.

Lastly, I wish to remind you that Oka is not a reserve which is the reason why ours is a rather special situation, a fact which people either cannot or do not wish to understand.

I will now ask Mr. Landreville, Deputy Mayor, to make the first part of the presentation.

Mr. Gilles Landreville (Deputy Mayor of the Municipality of Oka): The events of last summer have profoundly affected the inhabitants of Oka and altered significantly the relations between its two communities. Besides the loss of one life and the numerous personal tragedies in both communities, these events led to a development project being dropped which would have contributed to improving the economic situation of the entire population through important investments and the creation of many new jobs. This project, which would have been accepted anywhere in Canada or elsewhere, was abandoned by the residents of Oka in a gesture of altruism to restore peace; however, eight months after the events, the people of Oka are still waiting for the real peace to which they are entitled in a civilized country such as Canada.

Although we have always been receptive to Native needs, as our participation in the negotiation on the unification of Indian lands started in 1989 testifies, the municipal council has nevertheless been disappointed by the fact that some Natives have chosen to use violence, terrorism and criminal acts to achieve their ends rather than negotiate.

[*Texte*]

Nous aborderons le sujet par une description du cadre géographique et social de la municipalité d'Oka pour ensuite toucher la question fondamentale du droit de propriété jusqu'à la décision historique de Corinthe. Finalement, nous commenterons et expliquerons par ordre chronologique les événements les plus importants: la mise au point de notre projet de développement; la contestation des autochtones liée aux revendications territoriales; les causes judiciaires engendrées par le non-respect de la réglementation municipale; la négociation sur le projet d'unification des terres indiennes; l'installation des barricades et la transaction immobilière. Ce sont les principales étapes des événements faisant l'objet de notre comparution devant le Comité.

Située sur la rive nord du lac des Deux-Montagnes, la municipalité d'Oka est reconnue comme étant un centre de service commercial et touristique à vocation presque résidentielle. Couvrant une superficie de près de 400 hectares, elle compte actuellement une population totale d'environ 1,750 personnes; on estime la population autochtone à environ 250 personnes, qui habitent principalement des maisons construites sur des terrains qui appartiennent au gouvernement fédéral. M. Ouellette peut vous indiquer sur la carte la situation de ces terrains qui appartiennent au gouvernement fédéral et sur lesquels sont bâties les maisons des autochtones qui vivent dans le village.

Le Comité sait déjà que la bande de Kanesatake compte environ 850 personnes qui résident en partie à l'intérieur de notre municipalité, soit 250, mais à l'extérieur pour la majeure partie, soit dans la municipalité de la paroisse d'Oka. Également, le Comité sait sûrement que la superficie totale des terrains fédéraux réservés aux Indiens dans les deux municipalités était de 828 hectares avant la transaction de l'été 1990, soit plus du double de la superficie totale du territoire de la municipalité d'Oka où résident 1,750 personnes.

Depuis 1851, la bande de Kanesatake et la bande de Kahnawake administrent et ont à leur usage exclusif des terres fédérales à Doncaster dans les Laurentides, ayant une superficie de 7,897 hectares.

Les gens d'Oka représentent, par la diversité de leur éducation, de leur travail et de leurs origines, un microcosme de la société québécoise de la région de Montréal. Selon Statistiques Canada et le recensement 1986, les revenus moyens des ménages et des familles de la municipalité d'Oka étaient comparables à ceux de la moyenne provinciale pour cette année, et 57 p. 100 de sa population active est présentement en âge de travailler.

Malgré leurs différences, les gens d'Oka ont appris, au fil des années, à vivre ensemble en se respectant les uns les autres. Individuellement et collectivement, leur attachement au village et à la région est profond puisqu'ils y résident tous, eux ou leurs ancêtres blancs et autochtones, depuis des décennies.

• 1230

Le budget de la municipalité d'Oka pour l'année 1991 a été fixé à 1,350,000$, et ses services municipaux sont offerts à toute la population sans discrimination. Le budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de

[*Traduction*]

We wish first of all to give you an idea of the geographic and social situation of the municipality of Oka, and then say a few words about the basic issue of property rights until the historic Corinthe decision was handed down. Lastly, we will give you a chronological description of the events, that is, our development project, Native protests connected to land claims, the legal cases resulting from the violations of municipal regulations, negotiations on the unification of Indian lands, the setting up of the blocades and the real estate transaction. These are the main events we wish to speak about.

The municipality of Oka, which is located on the north shore of the Lake of two Mountains, is a mainly residential area, despite its activities in commerce and tourism. It covers an area of about 400 hectares and has a population of 1,750 people, of whom 250 are Natives who live mainly in houses built on land belonging to the federal government. Mr. Ouellette can point out on the map the exact location of federal lands on which Natives' houses have been built.

The committee is aware of the fact that the Kanesatake band numbers approximately 850 people, of whom 250 live in the municipality, while the majority live in the parish of Oka. The committee is also aware of the fact that 828 hectares of federal land had been set aside for the Indians in both municipalities before the transaction of the summer of 1990; this area is twice as large as the total area of the municipality of Oka, which has 1,750 residents.

Since 1851, the Kanesatake and Kahnawake bands have administered and held for their exclusive use 7,897 hectares of federal land in Doncaster, in the Laurentians.

The residents of Oka are a microcosm of Quebec society in the region of Montreal in terms of education, origin and work. According to Statistics Canada and the 1986 census, the average income of families in the municipality of Oka is comparable to the provincial average for the same year, and 57% of the residents are of an age to work.

Despite their differences, the residents of Oka have with time learned to live together and respect each other. Individually and collectively, they feel a deep attachment to the village and to the region where they all live and where their White and Native ancestors have lived for dozens of years.

The budget of the municipality of Oka has been set at $1,350,000 for 1991; municipal services are offered to all without discrimination. For 1989-90, the Band Council of the Kanesatake community has administered a budget of

[*Text*]

l'année 1989-1990 pour la communauté de Kanesatake seulement, budget administré par le conseil de bande, s'élevait à 2,608,835$. Nous comptons parmi nos employés municipaux quelques autochtones, dont une employée au service de la bibliothèque et des loisirs qui a travaillé au comité des mesures d'urgence pendant la crise et trois employés au service des incendies à titre de pompiers volontairse.

La municipalité possède une vocation résidentielle et récréo-touristique en raison de sa proximité de Montréal, de sa situation en bordure du lac des Deux-Montagnes, du parc provincial d'Oka, de la traverse Oka-Como, de la marina, du golf, de ses installations d'équitation et de son caractère historique.

Incorporée en municipalité en 1875, Oka faisait partie de la Seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes concédée par Philippe de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur, le 17 octobre 1717 aux Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Le 27 avril 1718, Louis XV confirma cette donation en faveur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris

> . . .pour en jouir à perpétuité. . . en pleine propriété, à titre de fief et seigneurie, à condition qu'ils feront à leurs dépens toute la dépense nécessaire pour le changement de ladite mission du Sault-aux-Récollets, et d'y faire bâtir aussi à leurs dépens une église et un fort de pierre pour la sûreté des sauvages.
>
> C'est la reproduction du texte de l'acte.

En 1721, les Sulpiciens s'installent à Oka et amènent avec eux des Alonquins, des Iroquois et des Népissings. L'année 1763, par la signature du Traité de Paris, marque le début du Régime britannique de même que des demandes de reconnaissance de droit de propriété par les Indiens. En 1764, les Sulpiciens de Paris donnent la seigneurie aux Sulpiciens de Montréal. Dans les années qui suivirent, des juristes s'interrogèrent sur la légalité de cette donation et, partant, sur le droit de propriété des Sulpiciens à ces terres.

En 1840, le Parlement britannique sanctionna par une loi l'ordonnance suivante dont le titre indique bien l'intention du législateur:

> Ordonnance pour incorporer les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal; pour confirmer leur titre au fief et seigneurie de l'Isle de Montréal et au fief et seigneurie du lac des Deux-Montagnes. . .

Bien plus, en 1859, en vertu de la loi intitulée *The Seignorial Amendment Act*, Statut 22 Victoria, chapitre 49, sanctionné le 4 mai de cette année, nous retrouvons à l'article 16 une déclaration formelle du droit de propriété des Sulpiciens. Elle se lit comme suit:

> The unconceded lands in any of the said Seignories and all landed property held by the said Seminary within the same, (including the City and Parish of Montreal) shall be vested absolutely in the said Seminary, and they may sell or dispose of any such lands or of any other property belonging to them, either for money or for redeemable ground rents, and may invest the proceeds as hereinafter mentioned.

Les autorités coloniales anglaises avaient donc retenu le droit de propriété du Séminaire de Saint-Sulpice tel que ce droit lui fut conféré par le roi de France.

[*Translation*]

$2,608,835 set by the Department of Indian and Northern Affairs. We have several Natives among our municipal employees, including one person working in the public library who sat on the emergency committee during the crisis and three employees working as volunteer firefighters.

The municipality of Oka is a residential area which attracts some tourism because of its proximity to Montreal and its location the shores of the Lake of Two Mountains, as well as the proximity of the provincial park of Oka, the Oka-Como ferry, the marina, the golf course, the horseback riding facilities and its historic character.

Oka was incorporated as a municipality in 1875 and belonged to the Seigneurie of Lac-des-Deux-Montagnes granted by Philippe de Rigaud de Vaudreuil, who was the governor, on October 17, 1717 to the monks of the seminary of Saint-Sulpice of Paris. On April 27, 1718, Louis XV confirmed this gift to the seminary of Saint-Sulpice of Paris.

> As a gift in perpetuity to hold as a fief and domain on condition that they spend all the necessary monies for the changes necessary to the Sault-aux-Récollets mission and build, at their expense, a church and a stone fort for the protection of the Natives.
>
> That is what the deed says.

In 1721, the monks of the Sulpician order settled at Oka and brought with them Algonquin, Iroquois and Nipissing Indians. In 1763, the signing of the Treaty of Paris marked the beginning of British rule, as well as the beginning of the land claims by the Indians. In 1764, the Sulpician monks of Paris handed over the domain to the Sulpician monks of Montreal. In the years that followed, lawyers have raised questions about the legality of this transfer and, therefore, about the ownership of these lands by the Sulpicians.

In 1840, the British Parliament gave royal assent to a bill whose object was quite clear from its title:

> An Order to incorporate the clergymen of the seminary of Saint-Sulpice in Montreal; to confirm their title to the fief and domain of the Island of Montreal and to the fief and domain of the Lake of Two Mountains.

Furthermore, in 1859, under *The Seignorial Amendment Act*, Victoria 22, chapter 49, which received royal assent that same year on May 4, there is in section 16 a formal declaration of the property rights of the Sulpicians. It reads as follows:

> Les terres non concédées dans une quelconque des seigneuries susmentionnées ainsi que tous les biens-fonds appartenant au dit séminaire dans la même région (y compris la ville et la paroisse de Montréal) appartiendront en pleine propriété au dit séminaire, qui est autorisé à vendre les terres et les propriétés lui appartenant, soit pour de l'argent soit pour des loyers, l'argent pouvant être investé comme précisé ci-dessous.

The English colonial authorities therefore maintained the property rights of the seminary of Saint-Sulpice as conferred on it by the King of France.

[*Texte*]

La déception des Indiens d'Oka, qui voulaient être reconnus propriétaires, passa avec les années de la résistance à l'hostilité et de l'hostilité à la violence. Le gouvernement, désireux d'apporter une solution à cet épineux problème, créa en 1853 la réserve de Maniwaki au bénéfice des Algonquins d'Oka qui y déménagèrent. Il créa aussi la réserve de Doncaster destinée aux Iroquois, mais ceux-ci refusèrent de se relocaliser en privilégiant la lutte pour se faire reconnaître propriétaires.

• 1235

Le 31 juillet 1868, les Algonquins d'Oka demandèrent à nouveau par voie de pétition au gouvernement fédéral que ce dernier leur reconnaisse tous les droits sur les terres de la seigneurie qu'ils occupaient et, une semaine plus tard, aux termes d'une pétition adressée au gouvernement, les Iroquois accusèrent le séminaire de tyrannie et d'oppression. Toutefois, le surintendant général des affaires indiennes accepta les explications fournies par les Sulpiciens qui faisaient état de la nature de leur relation avec les autochtones et il reconnut la validité du droit de propriété des Sulpiciens sur les terres de la seigneurie. On demanda aux bandes autochtones de respecter la loi et le droit de propriété des Sulpiciens et on leur rappela qu'en 1853 et 1854, d'autres terres avaient été réservées pour les Algonquins à Maniwaki et pour les Iroquois à Doncaster. En 1869, le gouvernement du Canada confirma à nouveau le droit de propriété du séminaire sur les terres de la seigneurie.

L'établissement à Oka, en 1868, d'une mission méthodiste au service des autochtones leur permit de se distancer des Sulpiciens et ils prirent avantage de ce nouveau support moral et culturel pour poursuivre la lutte pour la reconnaissance de leur droit de propriété aux terres de la seigneurie.

L'incendie de l'église d'Oka en 1877, qui donna naissance à quantité de procès pour des actes de rébellion, envenima le climat des relations entre Blancs et autochtones malgré la reconnaissance par le Parlement du droit de propriété des Sulpiciens aux terres de la seigneurie.

En 1881, les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes, convaincus que la solution résidait moins dans un procès que dans un règlement négocié, firent l'acquisition de 25,000 acres de terrain en Ontario, dans le canton de Gibson, et les Sulpiciens acceptèrent de construire des maisons destinées aux Mohawks d'Oka à cet endroit, mais seulement un tiers de ceux-ci acceptèrent cette offre et, quelques années plus tard, la plupart d'entre eux étaient revenus à Oka. Ceci atteste, à tout le moins, de la beauté de l'endroit.

En 1905, Sir Wilfrid Laurier avisa les Sulpiciens qu'il considérait l'affaire d'Oka «comme encore pendante». Des démarches furent entamées pour régler définitivement ce litige. Le chef iroquois d'Oka, du nom de Corinthe, et d'autres Iroquois prirent action contre les Ecclésiastiques de Saint-Sulpice, et tant la Cour supérieure que la Cour d'appel et le Comité judiciaire du Conseil privé donnèrent raison aux Sulpiciens. Le 19 juillet 1912, le Comité judiciaire du Conseil privé déclara entre autres:

[*Traduction*]

The Oka Indians who wished to have their property rights recognized were greatly disappointed, and with the passing years disappointment changed to resistance, then to hostility, then to violence. Wishing to find a solution to this sensitive issue, in 1853, the government set up the Maniwaki reserve for the Algonquin Indians of Oka, who moved there. The government also set up the Doncaster reserve for the Iroquois Indians, but they refused to move to the reserve, preferring to fight to have their property rights recognized.

On July 31, 1868, the Algonquins of Oka again petitioned the federal government to recognize their right to the seigniory lands they occupied, and a week later, the Iroquois sent a petition to the government accusing the seminary of tyranny and oppression. However, the Superintendent-General of Indian Affairs accepted the Sulpicians' explanations about their relationship with the Natives, and recognized them as rightful owners of the seigniory lands. The Indian bands were asked to obey the law and recognize the Sulpicians' rightful ownership. They were reminded that in 1853 and 1854, other lands had been designated for the Algonquins in Maniwaki and and for the Iroquois in Doncaster. In 1869, the Canadian government again confirmed the seminary's rightful ownership of the seigniory lands.

The Natives took advantage of the establishment of a Methodist mission in Oka in 1868 to keep their distance from the Sulpicians and used the moral and cultural support of the Methodists to continue their struggle for recognition of their ownership rights over the seigniory lands.

When the church in Oka burnt down in 1877, a series of court cases ensued over accusations of rebellion and poisoned relations between Whites and Natives, despite Parliament's recognition of the Sulpicians' rightful ownership of the seigniory lands.

In 1881, convinced that a solution could be found in a negotiated settlement rather than a court case, officials in the Department of Indian Affairs acquired 25,000 acres of land in the township of Gibson, in Ontario. The Sulpicians agreed to build houses for Oka Mohawks there, but only a third of the Mohawks would accept the offer, and several years later, most of them were back in Oka. This shows at the very least how beautiful the area is.

In 1905, Sir Wilfrid Laurier informed the Sulpicians that he considered the Oka affair to be "still pending". Steps were taken to settle the dispute once and for all. Corinthe, Oka's Iroquois chief, along with other Iroquois, took the Sulpician clergy to court, and the Superior Court, the Appeal Court and the Judicial Committee of the Privy Council ruled in favour of the Sulpicians. On July 19, 1912, the Judicial Committee of the Privy Council declared among things:

[*Text*]

> Their Lordships agreed with the learned Judges in the Courts below in thinking that neither by aboriginal title, nor by prescription, nor on the footing that they are "cestuis que trustent" of the Corporation can the Appellants assert any title in an action such as that out of which this Appeal arises. . .

Les motifs de cet appel étaient:

> . . .(possession of proprietary rights or at all events indefeasible rights of occupation by virtue of either unextinguished aboriginal title, or occupation or by virtue of an obligation created by the grants, statutes or documents relating to the Seigneury).

Cette décision historique rendue par le plus haut tribunal de l'Empire britannique, qui confirmait les jugements des cours inférieures, aurait dû clore le débat et mettre un terme à une revendication territoriale sans aucune assise. Comme on le sait, les autochtones d'Oka n'acceptèrent jamais cette décision et poursuivent encore aujourd'hui la lutte.

En 1945, le gouvernement fédéral acheta tous les terrains dont les Sulpiciens étaient encore propriétaires, dont 500 acres de terrain boisé afin d'assurer l'approvisionnement des Indiens en combustible. Aux termes de l'acte d'achat, qui devait constituer un règlement définitif du litige, le gouvernement fédéral assumait toutes les obligations des Sulpiciens envers les Indiens.

• 1240

Pour les Indiens d'Oka, ce transfert de terre à leur bénéfice ne pouvait constituer un règlement définitif. En 1961, les autochtones, dans un mémoire déposé au Comité mixte des affaires indiennes, soutiennent que le gouvernement fédéral n'avait nullement fait droit à leurs revendications territoriales.

En janvier 1975, les autochtones de Kahnawake, de Kanesatake et de Saint-Régis soumirent au gouvernement fédéral une revendication territoriale globale réclamant la reconnaissance par le gouvernement de leurs titres de propriété sur les terres sises le long du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais, incluant la région du lac des Deux-Montagnes. En mai 1975, la revendication fut rejetée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En juin 1977, les autochtones de Kanesatake soumirent au ministère une revendication particulière qui fut rejetée en octobre 1986, le ministère de la Justice informant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'il n'existait aucune obligation juridique de la part du gouvernement. Toutefois, aux termes d'une lettre du 14 octobre 1986 adressée à la bande, le ministre des Affaires indiennes de l'époque, Bill McKnight, exprima la volonté du fédéral de prendre en considération les griefs de la bande de Kanesatake malgré l'absence de bases juridiques pour des négociations territoriales au sujet de la Seigneurie du lac des Deux-Montagnes et d'y rechercher des solutions alternatives.

Parmi tous les terrains revendiqués par les Indiens se trouve ce qu'on appelle la commune, *common lands*, c'est-à-dire le parc municipal dont la municipalité d'Oka est propriétaire depuis 1947, alors que la municipalité fut autorisée par le gouvernement provincial à exproprier certains immeubles en vertu de la Loi concernant la paroisse de l'Annonciation, comté des Deux-Montagnes, Loi II George VI, chapitre 114, sanctionnée le 10 mai 1947.

[*Translation*]

> Leurs seigneuries pensent comme les juges savants des cours inférieures que les appelants ne peuvent se prévaloir d'aucun titre dans une action telle que celle qui a mené à cet appel, ni en vertu du titre autochtone, ni par prescription, et ni du fait qu'ils estiment qu'ils sont «cestuis que trustent» de la Corporation. . .

The grounds of this appeal were:

> . . .(la possession de droits de propriété ou, en tout cas, de droits incontestables d'occupation en vertu d'un titre ancestral non aboli, d'une occupation ou en vertu d'une obligation créée par les concessions, les lois ou les actes législatifs relatifs à cette seigneurie).

This historic decision handed down by the highest court in the British Empire and confirming the judgements of lower courts should have put an end to the debate and to a completely unfounded land claim. However, as we know, the Natives of Oka never accepted this decision and their struggle continues to this day.

In 1945, the federal government bought the 500 acres of woodland the Sulpicians still owned to provide the Indians with a fuel supply. Under the terms of this purchase agreement, which was supposed to settle the dispute once and for all, the federal government assumed the Sulpicians' obligations towards the Indians

But for the Indians of Oka, this transfer of lands in their favour was not a definitive settlement. In 1961, in a brief to the Joint Committee on Indian Affairs, the natives claimed that the federal government had in no way dealt with their land claims.

In January 1975, the Natives of Kanawake, Kanesatake and St. Régis filed a comprehensive land claim with the federal government calling for its recognition of their title to lands along the St. Lawrence River and the Ottawa River, including the Lake of Two Mountains area. In May 1975, the claim was turned down by the Department of Indian and Northern Affairs.

In June 1977, the Natives of Kanesatake made a claim to the department that was dismissed in October 1986. The Department of Justice informed the Department of Indian and Northern Affairs that the government was under no legal obligation. However, in a letter to the Kanesatake Band dated October 14, 1986, the minister of Indian Affairs at the time, Bill McKnight, indicated that the federal government was prepared to consider the Band's grievances even though its claims to the Seigneurie and to the Lake of Two Mountains were unfounded, and said it would try to find alternatives.

Among the lands claimed by the Indians are the common lands, or the park which the municipality of Oka has owned since 1947, when the provincial government gave it authorization to expropriate some buildings under the Act Respecting the Parish of Annunciation, county of Two Mountains, Act II George VI, chapter 114, which received royal assent on May 10, 1947.

[*Texte*]

En vertu de cette loi, la municipalité acheta donc un ensemble de terrains pour des fins d'urbanisme et d'organisation municipale et, en 1959, elle fut autorisée à louer une partie de ce parc pour des fins sportives et commerciales en vertu de la Loi concernant la corporation d'Oka, sanctionnée le 18 décembre 1959. Une partie de ce parc fut louée à une corporation sans but lucratif, Club de golf Oka Inc., par la signature de contrats notariés de location dont le dernier fut exécuté le 3 mai 1968 devant Me René Lachance, sous le numéro 6507 de ses minutes.

C'est sur le chemin du Mil, à l'intérieur du parc municipal d'Oka, que les premières barricades furent érigées en mars 1990. Propriétaire par bons et valables titres, la municipalité légalement représentée par le conseil municipal était entièrement dans son droit de faire respecter son droit et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

L'énumération de ces événements est peut-être longue, mais il nous apparaissait important de bien établir le droit de propriété de la municipalité, lequel a été mis en doute à plusieurs reprises. Les jugements et les lois reconnaissent le titre de propriété des Sulpiciens et, par le fait même, de la municipalité d'Oka et les titres de propriété de chacun des propriétaires de cette municipalité. Je vous remercie de votre attention.

The Chairman: Excuse me, Mr. Mayor, the first nine pages took approximately 20 minutes, and if we continue at that pace it will take an hour and 50 minutes to complete this presentation. I would reiterate my request that you consider manners in which... We can have this form part of the record as though read. That would facilitate a fair and open discussion, which all of us here would like to engage in.

• 1245

So I would ask again that you consider ways in which you can restrain the written presentation, because it will all be part of the official record of the hearing today as if read. Then we can move on to genuine open discussion, which I think is important to the work of the committee.

M. Ouellette: Monsieur le président, je vais passer un peu plus rapidement sur certains points, mais il y a des points que j'aimerais faire ressortir.

The Chairman: There may be points that you would like to bring out, but there may be points that you would consider setting aside and perhaps referring to in your subsequent comments. I wonder if you could consider that. Thank you.

M. Ouellette: Il est important de relater les événements que les médias n'ont pas fait connaître et qui remontent à l'année 1987.

The Chairman: Excuse me. I believe you understand the constraint. You cannot just go more quickly because the poor interpreters cannot translate more quickly. The constraint is upon your text that I am asking for, not increasing your speed, if that is all right, please.

M. Ouellette: Je vais vous faire part de certains points.

[*Traduction*]

Under this legislation, the municipality bought a group of lands with a view to developing them and, in 1959, it was given permission to lease part of the park for sporting and commercial activities under the Act Respecting the Corporation of Oka, which received royal assent on December 18, 1959. Part of the park was leased to a non-profit corporation, *Club de golf Oka Inc.* Lease contracts were notarially attested and the last contract was signed before Mr René Lachance on May 3, 1968, number 6507 of the minutes.

It was on the chemin du Mil, in the municipal park of Oka, that the first barricades were put up in March 1990. Because it holds valid title, the municipality, legally represented by the municipal council, had every right to see that its title was respected, and this in the interest of all those in the municipality.

While the relating of these events may seem to take a long time, we feel it important to establish the municipality's right of ownership, which has been called into question on many occasions. Legal decisions and acts have recognized the Sulpicians' title to the land and, consequently, that of the municipality of Oka and of each of the owners of this municipality. Thank you for your attention.

Le président: Monsieur le maire, la lecture des neuf premières pages a pris quelque 20 minutes et si nous continuons de la sorte, il vous faudra une heure et 50 minutes pour faire votre présentation. Je vous prie donc encore une fois d'envisager d'autres possibilités... Nous pouvons annexer votre mémoire au compte-rendu, comme s'il avait été lu, ce qui faciliterait une discussion franche et ouverte et c'est ce que nous souhaitons tous.

Je vous prie donc à nouveau d'essayer de résumer votre mémoire car de toute manière, il fera partie du procès-verbal comme s'il avait été lu. Nous pourrons alors entamer un débat ouvert, ce qui, à mon sens, constitue un élément important des travaux du comité.

Mayor Ouellette: Mr. Chairman, I will go over some points a little more quickly, but there are others I would like to bring out fully.

Le président: Vous avez peut-être des arguments à faire ressortir, mais peut-être y en a-t-il d'autres que vous pouvez laisser de côté, quitte à y revenir par la suite. Est-ce que cela vous convient? Merci.

Mayor Ouellette: It is important to relate events that have not been covered by the media and which go back to 1987.

Le président: Excusez-moi. Vous devez bien comprendre mes contraintes. N'essayez pas de lire trop vite, car les pauvres interprètes ne peuvent pas aller plus vite. Compte tenu de nos contraintes, je vous demande d'écourter votre document, et non pas de le lire plus vite.

Mayor Ouellette: I will now bring certain points to your attention.

[*Text*]

En avril, Jean-Rock Simon démolit une maison unifamiliale sur un terrain appartenant au gouvernement fédéral et commence la construction d'un bâtiment de trois étages comprenant huit unités de logement sans permis et en violation du règlement de zonage de la municipalité qui ne permet d'y construire que des résidences unifamiliales.

La municipalité demande à la Cour supérieure d'ordonner la démolition du bâtiment et la remise en état des lieux de même qu'un injonction interlocutoire pour faire cesser les travaux de construction.

La municipalité prétend que sa compétence doit s'appliquer à tous les terrains à l'intérieur de son territoire, et non seulement sur des lots non indiens, car autrement le territoire municipal deviendrait un vaste damier dont Oka ne contrôlerait que les cases blanches.

Ayant la responsabilité de faire respecter la réglementation municipale sur son territoire, la municipalité a toujours agi en cette matière sans aucune discrimination. À titre d'exemple, une procédure enjoignant la Maisonnée d'Oka de respecter le zonage résidentiel a été instituée le 22 juillet 1986.

Nous pouvons même affirmer sans exagération que la muncipalité a fait preuve à l'égard des autochtones d'une certaine tolérance malgré sa réglementation en matière de zonage en vigueur depuis le 17 septembre 1984 et ce, afin d'éviter les confrontations inutiles. La tolérance a toutefois ses limites. Il est irresponsable pour un gouvernement municipal de fermer les yeux lorsqu'un citoyen s'avise de construire un huit logements dans un secteur résidentiel unifamilial sur un terrain d'environ 4,500 pieds carrés.

Le 26 juin 1987, l'Assemblée des Premières nations adresse une lettre à la municipalité d'Oka pour manifester son appui à la nation de Kanesatake dans sa lutte pour protéger les terrains autochtones contre les empiètements et la réglementation des non-Indiens.

Le 5 novembre 1987, un jugement de la Cour supérieure est rendu par l'honorable juge Jacques Dugas. Il ordonne que le procureur général du Québec soit informé des prétentions de Jean-Rock Simon, intimé, et de Sa Majesté la Reine, mise en cause, et se dessaisit de la requête en injonction interlocutoire.

Jugement de la Cour supérieure le 14 avril 1988: le juge Pierre Michaud émet une injonction interlocutoire et ordonne aux Indiens de s'abstenir d'importuner, de harceler, de menacer et de déranger les employés de la municipalité dans leur travail sur le territoire municipal.

Le 18 mai 1988 nous vient la demande du Club de golf pour ajouter neuf trous sur le terrain lui appartenant.

Décembre 1988: après étude de la demande du Club de golf, le conseil municipal, après avoir écarté définitivement un agrandissement à l'intérieur du parc municipal, opte pour le site qui lui paraît le plus approprié, compte tenu du développement urbain de la municipalité, soit les terrains adjacents au parc municipal, qui appartiennent depuis 1967, pas bons et valables titres, à un investisseur européen, M. Maurice Rousseau. Ces terrains avaient déjà fait l'objet de

[*Translation*]

In April, Jean-Rock Simon knocked down a one-family house on federal land and began construction of a three-storey building with eight housing units without a permit and in violation of the municipal zoning by law which stipulates that only one-family houses may be built there.

The municipality went to the Superior Court to ask that the building be demolished and the lot restored. It also sought an interlocutory injunction to stop further construction.

The municipality claims jurisdiction over all lands within its territory and not just over non-Indians' lots. Otherwise, municipal land would become a vast chequerboard and Oka would control only the white squares.

The municipality is responsible for ensuring compliance with its municipal by laws, and in so doing has never acted in a discriminatory fashion. For example, a procedure calling on La Maisonnée d'Oka to abide by residential zoning regulation was brought in on July 22, 1986.

It is even true to say that the municipality has been very tolerant with the Native people despite zoning by-laws introduced on September, 1984 to avoid unnecessary confrontations. However, our tolerance does have its limits. It would irresponsible for a municipal government to turn a blind eye to someone who decides to build eight housing units in a one-family residential sector on a lot of about 4,500 square feet.

In a letter dated June 26, 1987, to the municipality of Oka, the Assembly of First Nations declares its support for the Kanesatake nation in its struggle to protect Native lands against non-indians' infringements and regulations.

On November 5, 1987, a decision was handed down by Mr. Justice Jacques Dugas of the Superior Court. He ordered that the Attorney-General of Quebec be informed of the claims of Jean-Rock Simon, respondent, and of Her Majesty the Queen, *mise en cause*, and relinquished the motion for interlocutory injunction.

In a decision from the Superior Court dated April 14, 1988, Mr. Justice Pierre Michaud issued an interlocutory injunction and ordered the Indians to stop troubling, harassing, threatening and bothering the employees of the municipality in their work on municipal land.

On May 18, 1988, we received a request from the Golf Club for an additional nine holes on land belonging to it.

December 1988: After studying the Golf Club's request and having ruled out the possibility of expansion within the municipal park, the municipal council opted for what in its eyes was the most appropriate site, given municipal urban development, that is, land adjacent to the municipal park, to which a European investor, M. Maurice Rousseau, had held valid title since 1967. Subdivision plans for a housing development on these lands had already been made, and

[*Texte*]

certains plans de lotissement en vue d'un développement domiciliaire, et des rues (22 acres) avaient déjà été cédées à la municipalité d'Oka par un propriétaire antérieur, M. Clovis Arès, en vertu d'un contrat signé devant Me Lachance le 12 juillet 1965. Ces terrains ne font pas partie de ce qu'on appelle la pinède, cette magnifique forêt de pins plantés que je pourrai vous montrer tout à l'heure sur le plan.

• 1250

Le 30 janvier 1989, le tribunal décide que tous les règlements de la municipalité d'Oka ou d'ailleurs qui règlementent le zonage sont inapplicables aux sujets de juridiction exclusive fédérale, le fédéral ayant seul le droit de légiférer sur les terres réservées aux Indiens.

Quant au règlement de construction, la cour décide qu'il ne s'agit pas d'un règlement qui vise l'usage d'un terrain comme un règlement de zonage, mais d'un règlement qui s'adresse à l'activité humaine. Dès lors, elle émet l'injonction interlocutoire demandée par la municipalité afin de faire cesser la construction dérogatoire pour minimiser les préjudices qu'elle pourrait subir avant que la cour décide si elle doit démolir ou non la construction. Le jugement a été porté en appel par les deux parties, la cause a été entendue en Cour d'appel en février 1991 et les trois juges sont actuellement en délibéré.

Le 20 février 1989, une promesse de vente est signée par Maurice Rousseau s'engageant à céder à la municipalité d'Oka une partie de ses terrains, soit approximativement 45 acres de superficie, au prix de 70,000$, à condition cependant que l'immeuble serve à l'agrandissement du golf et que la municipalité accepte un plan de subdivision pour le résidu de ses terrains, d'une superficie d'environ 30 acres, dans le but de réaliser un nouveau lotissement et un projet domiciliaire.

Le 2 mars 1989, une lettre d'entente de principe est adressée par la municipalité au Club de golf d'Oka pour la location du futur terrain de 18 trous pour une période de 35 ans.

Le 13 mars 1989, la promesse de vente du conseil municipal est acceptée et mandat est accordé au notaire et à l'arpenteur-géomètre de procéder à la rédaction de l'acte et à l'arpentage du terrain. Le projet de développement ne nécessitait aucune modification de règlement de zonage, ce projet étant conforme au règlement du zonage et de lotissement alors en vigueur.

Plusieurs actes de vandalisme sont rapportés au cours du mois de mars. De nombreuses vitres de l'hôtel de ville et de commerces sont brisées. Des menaces sont proférées par certains Indiens, et les rapports entre Blancs et autochtones deviennent tendus.

Le 22 mars 1989, le grand chef Clarence Simon adresse une lettre à la municipalité d'Oka l'enjoignant

Not to proceed with the expansion of the golf course:

> The said land is in part an extension of our original land claim. We strongly advise you not to make any further developments on our Mohawk territory.

[*Traduction*]

some roads (22 acres) had already been signed over by their previous owner, Mr. Clovis Arès, to the municipality of Oka in the presence of Mr. Lachance, on July 12, 1965. The lands are not part of what is known as the Pines, the magnificent pine plantation which I will show you on the map a little later.

On January 30, 1989, the court ruled that Oka's municipal by laws, including zoning by laws, did not apply to land under exclusive federal jurisdiction, as the federal government alone has the right to legislate with respect to land reserved for Indians.

As for the construction by law, the court ruled that the by law addressed not zoning but rather human activity. In response to a request made by the municipality, the court issued an interlocutory injunction stopping construction so as to minimize prejudice to the municipality before the court decided whether demolition should be ordered or not. Both parties appealed the decision, and the case was heard in appeal court in February 1991. The three judges have reserved judgement.

On February 20, 1989, an agreement to sell was signed by Maurice Rousseau, who undertook to sell part of his land, or approximately 45 acres, to the municipality of Oka for $70,000, on condition that the building be used for the golf course expansion and that the municipality agree to a new subdivision plan for the rest of his land, which amounted to about 30 acres, so that a housing project could be developed.

On March 2, 1989, the Oka Golf Club sent the municipality an agreement in principle for the lease of the future 18-hole golf course for 35 years.

On March 13, 1989, the municipal council accepted the agreement to sell and called on the services of a notary and a land surveyor to draw up the purchase agreement and to survey the land. It was not necessary to make any modifications to the zoning by law, since the development project met the zoning and subdivision requirements in effect.

Several acts of vandalism were reported in March. Store windows as well as windows at city hall were smashed. Threats were made by some Indians, and relations between Whites and Natives became strained.

On March 22, 1989, Grand Chief Clarence Simon wrote a letter to the municipality of Oka calling on it

de ne pas procéder à l'expansion du terrain de golf:

> Ce terrain est en partie le prolongement des terres que nous revendiquons. Nous vous prions instamment de renoncer à tout autre projet d'aménagement situé en territoire mohawk.

[*Text*]

Il y a une résolution de la MRC de Deux-Montagnes qui demande d'assurer la paix sociale et la sécurité de ses citoyens et d'éviter d'autres retards au développement économique de la municipalité. C'est envoyé au ministre des Affaire indiennes, M. Pierre Cadieux, au ministre des Affaires autochtones, M. Raymond Savoie, au ministre de la Justice du Québec, M. Gil Rémillard et aux députés.

Le 1er avril 1989, il y a une manifestation publique par 300 Mohawks dans les rues du village d'Oka.

Le 5 avril 1989, le grand chef Clarence Simon adresse à la municipalité d'Oka une lettre portant sur les revendications territoriales de la Seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes avec copie à tous les maires des municipalités de la MRC, au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial.

Le 24 mai 1989, il y a une résolution de la MRC de Deux-Montagnes demandant au gouvernement fédéral de prendre dans les meilleurs délais toutes les mesures qui s'imposent afin de solutionner la crise qui oppose les autorités municipales de la région d'Oka aux autochtones de ladite région. Encore là, c'est envoyé aux ministres en conséquence.

En juin 1989, il y a une rencontre entre le ministre délégué aux Affaires autochtones du gouvernement du Québec, Raymond Savoie, et les maires des municipalités du comté, afin de le sensibiliser davantage à la situation dans laquelle la municipalité et la région se retrouvent par rapport aux revendications territoriales et à la désobéissance civile à Oka.

Le 15 juin 1989, le Club de golf accepte la lettre d'entente de principe de location de la municipalité d'Oka.

• 1255

Les bénéfices de ce projet pour la municipalité étaient au nombre de 10.

Une chose est certaine: ce projet assurait à la municipalité un revenu de location d'au-delà d'un million de dollars pour la période de 35 ans, selon l'entente de principe acceptée par les parties.

Ce projet assurait la construction d'une soixantaine de maisons, soit un investissement immobilier de l'ordre de 10 millions de dollars.

Ce projet entraînait des investissements d'environ deux millions de dollars de la part du Club de golf d'Oka.

Ce projet devait créer à Oka de nombreux emplois dans le domaine de la construction et autres domaines connexes, ainsi que dans le domaine des services.

Aus termes du bail entre la municipalité d'Oka et le Club de golf, pour un investissement de 70,000$, la municipalité d'Oka héritait un magnifique parcours de golf de 18 trous d'une valeur de plusieurs millions de dollars.

Encore une fois, ce projet non assujetti à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement devait être réalisé, malgré les prétentions du Regroupement pour la protection de l'environnement d'Oka, en respectant à tous points de vue l'environnement.

Ce projet devait constituer un véritable moteur économique pour la municipalité d'Oka et sa région, et aurait contribué à l'amélioration de la situation économique de la population.

[*Translation*]

A resolution was passed by the Regional Municipal County of Two Mountains stressing the importance of social peace and the safety of its citizens and the need to avoid further delay in the economic development of the municipality. Copies were sent to the Minister of Indian Affairs, Mr. Pierre Cadieux, the Minister of Native Affairs, Mr. Raymond Savoie, and to the Quebec Minister of Justice, Mr. Gil Rémillard, as well as to MNAs.

On April 1, 1989, the Mohawks demonstrated in the streets of Oka village.

On April 5, 1989, Grand Chief Clarence Simon wrote a letter to the municipality of Oka about land claims to the Seigneurie of the Lake of Two Mountains and sent copies of it to all the mayors of the Regional Municipal County and to the federal and provincial governments.

On May 24, 1989, the RMC of Two Mountains passed a resolution calling on the federal government to take all necessary measures as soon as possible to find an end to the crisis between municipal authorities in the region of Oka and the Natives. This resolution was also sent to the appropriate ministers.

In June, 1989, the mayors of the county met with the Quebec Minister of Indian Affairs, Raymond Savoie, to explain the position of the municipality and the region with respect to land claims and civil disobedience in Oka.

On June 15, 1989, the golf club accepted the municipality of Oka's letter in which it agreed in principle to the lease arrangement.

Ten benefits were derived from this project by the municipality.

One thing is certain: This project ensured rental revenues of over $1 million for the 35-year period for the municipality based on the agreement in principle accepted by the parties.

This project ensured the construction of some 60 houses, which means a real estate investment of some $10 million.

This project meant approximately $2 million invested by the Oka Golf Club.

This project was to create all kinds of jobs for Oka in the area of construction and other related areas as well as in the services area.

According to the conditions of the lease between the municipality of Oka and the Golf Club, for a $70,000 investment, the municipality of Oka inherited a magnificent 18-hole golf course worth many millions of dollars.

Once again, this project, which did not come under the Environmental Quality Act, was to be carried out, despite the claims of the *Regroupement pour la protection de l'environnement d'Oka* to the contrary, with full respect for the environment in all areas.

This project was to be a real economic engine for the municipality of Oka and the area, and would have contributed to improving our economic situation.

[*Texte*]

Le 28 juillet 1989, le ministère des Affaires indiennes offre à la municipalité de participer à une réunion visant la réalisation d'un projet d'unification des terres indiennes.

Le 3 août 1989, à l'hôtel Montréal Hilton, a lieu une rencontre. La négociation sur le projet d'unification des terres a pu s'amorcer grâce à la volonté de toutes les parties de négocier et d'essayer d'en venir à un règlement concernant la question territoriale. Au début de la rencontre, les Indiens posent comme condition préalable aux pourparlers un moratoire sur tout projet de développement sur le territoire des deux municipalités, ce qui fut considéré comme irréaliste par les autorités municipales. Afin de dénouer l'impasse et d'éviter l'échec des négociations, avec tous les risques de reprise d'actes de vandalisme ou autres qui pouvaient en découler, et surtout afin de maintenir une table de discussion pour le règlement des litiges entre la municipalité d'Oka, celle de la paroisse d'Oka et les autochtones, le maire Jean Ouellette accepta au nom de la municipalité d'Oka et prit l'engagement d'obtenir un moratoire de 15 jours de la part de M. Maurice Rousseau, du Club de golf d'Oka, dans le projet de développement auquel toutes les parties avaient donné leur accord.

Il est important de noter que, dans un *Newsletter* de la bande de Kanesatake daté le 3 août, le grand chef Clarence Simon demandait aux membres de la bande d'être patients et de ne pas poser de gestes impulsifs pouvant mettre un terme au processus de négociation commencé le 3 août.

En septembre 1989, un avis public est signé par les maires des deux municipalités et le grand chef de la bande de Kanesatake faisant part du climat positif de négociation et annonçant qu'il y aura des consultations populaires dès que les solutions négociées auront été mises au point. J'ai ici la lettre qui avait été signée par les trois, en indien, en anglais et en français.

Le 8 septembre 1989, Jean Yves Jacob du ministère des Travaux publics du Canada adresse une lettre à certains propriétaires de la paroisse leur disant que leur propriété sera peut-être considérée pour réaliser le projet de réunification. M. Patry en a parlé tout à l'heure.

De septembre à décembre, le comité de négociation travaille à un *framework agreement*, soit une entente définissant le processus de négociation qui fait état de différents scénarios d'unification des terres. Durant toute cette période, la municipalité d'Oka renouvelle le moratoire de 15 jours consenti en août 1989. Ce moratoire est également renouvelé par le Club de golf et le propriétaire des terrains, M. Rousseau, grâce aux efforts de persuasion déployés par le conseil municipal.

La possibilité de vente des terrains qui devaient faire l'objet de l'agrandissement du Club de golf au gouvernement fédéral fut même discutée, tant à la table de négociation qu'au conseil municipal d'Oka, afin de satisfaire les demandes autochtones. Cette vente ne devait toutefois être consentie en contrepartie de considérations monétaires satisfaisantes pour compenser toutes les parties déjà impliquées dans ce projet de développement urbain et

[*Traduction*]

On July 28, 1989, the Department of Indian Affairs asked for the municipality's participation in a meeting concerning the consolidation of Indian lands.

On August 3, 1989, at the Montreal Hilton Hotel, a meeting was held. The negotiations on the land consolidation project got underway thanks to the will ingress of all parties to negotiate and try to arrive at an agreement on the land question. At the beginning of the meeting, the Indians wanted a moratorium on any development project on the territory of both municipalities as a precondition to the talks, but this was considered unrealistic by municipal authorities. To break the logjam and avoid the failure of these negotiations, at the risk of seeing acts of vandalism or worse start all over again, and mainly to keep a viable forum for discussion to settle the questions between the municipality of Oka, the Parish of Oka and the natives, Mayor John Ouellette accepted this for the municipality and made the commitment to get a 15—day moratorium from Mr. Maurice Rousseau of the Oka Golf Club on the development project which all parties had agreed to.

It is important to note that in a *Newsletter* from the Kanesatake Band, dated August 3, Grand Chief Clarence Simon asked the members of the Band to be patient and not to do anything on impulse that could jeopardize the negotiation process started that same day.

In September 1989, a public notice was signed by the mayors of both municipalities and the Grand Chief of the Kanesatake Band dealing with the positive climate of the negotiations and announcing that there would be consultations with the townspeople as soon as negotiated solutions had been found. I have here the letter that was signed by the three parties, in Indian, in English and in French.

On September 8, 1989, Jean Yves Jacob from Public Works Canada addressed a letter to certain property owners of the Parish telling them that their property might be under consideration in the context of the consolidation project. Mr. Patry spoke to that earlier on.

From September to December, the negotiating committee worked on a *framework agreement*, which was an agreement defining the negotiating process, which set out the different land consolidation scenarios. During all of this, the municipality of Oka renewed the 15-day moratorium agreed to in August 1989. This moratorium was also renewed by the Golf Club and the property owner, Mr. Rousseau, thanks to the persuasive efforts of the municipal council.

The possibility of selling to the federal government some of the land that was to be used for the golf club expansion was discussed both at the bargaining table and by the Oka Municipal Council with a view to meeting the natives' demands. However, this sale was to be completed only upon a satisfactory monetary consideration being granted to compensate all parties already involved in the urban development project as well as the golf club expansion, and

[*Text*]

d'agrandissement de golf que moyennant le règlement définitif des problèmes de juridiction pour les terrains fédéraux réservés aux Indiens, situés dans la municipalité d'Oka, une solution équitable pour le secteur connu sous le nom des Jardins d'Oka.

• 1300

Je faisais référence tout à l'heure aux 59 terrains dessinés en jaune sur la carte.

Le procureur de la municipalité d'Oka participe activement à ces séances de négociations. Aucune offre écrite ne fut jamais faite à la municipalité qui a dû, en contrepartie, convaincre les autres parties de maintenir le moratoire et retarder des investissements importants. De plus, la municipalité a dû encourir des frais de négociations et même se battre pour se faire rembourser les honoraires de son procureur alors que des politiciens fédéraux et provinciaux lui avaient promis une aide financière à cet égard, dès août 1989. La municipalité fut remboursée de ses frais par le gouvernement du Québec en février 1990 et a obtenu l'engagement écrit qu'elle sera remboursée de certains frais de négociations à venir en mars 1990. Le fédéral n'a rien payé.

La consultation sur le *framework agreement* auprès de la population autochtone devait se terminer le 1er mars 1990. Selon l'engagement pris par les Indiens à la table des négociations, les résultats de cette consultation devaient être transmis aux parties sans délai et avant de s'engager davantage dans les discussions ou toute mise en exécution du projet.

Des changements politiques surviennent chez les Mohawks. Le grand chef Clarence Simon est remplacé par le chef George Martin et les Indiens ne reviendront plus jamais à la table des négociations, malgré l'immense intérêt et les invitations de la municipalité d'Oka.

Ici, j'aimerais laisser la parole à Me Carbonneau qui vous instruira sur les négociations parce que c'est lui qui y a participé depuis le début. Il a un bout de texte à vous lire.

Me Luc Carbonneau (avocat et négociateur): Monsieur le président, je vous rassure immédiatement, ce que je vais vous dire n'est pas dans ce qui sera déposé devant ce Comité. Ce sont des faits et seulement des faits sur des négociations qui ont eu lieu bien avant le 11 juillet et bien avant que certains politiciens ne se mêlent des négociations.

Monsieur le président, mesdames et messieurs de ce distingué forum, je me permettrai d'intervenir bien ardemment dans cette très importante réflexion, puisque j'ai vécu, à titre de procureur et à titre de négociateur, les principales étapes de la crise autochtone sur lesquelles vous vous penchez.

Dans un premier temps, je vous relaterai de façon factuelle et ponctuelle les négociations ayant précédé le 11 juillet 1990, contrairement à Jacques Lacaille qui est déjà venu fabuler devant vous—ici je m'abstiens d'employer le terme «témoigner» puisque témoigner veut dire apporter des faits de façon honnête—, et je vous indiquerai les dates et les rencontres avec leur contenu.

[*Translation*]

to be conditional on a definitive solution to the jurisdictional problems for the federal lands reserved for Indians situated in the municipality of Oka, an equitable solution for the area known as *Jardins d'Oka* or Oka Gardens.

I was referring before to the 59 lots in yellow on the map.

The municipality of Oka's legal counsel actively participated in all these bargaining sessions. No written offer was ever made to the municipality, which, on the other hand, had to persuade the other parties to keep the moratorium in force and delay important investments. Besides, the municipality had to commit funds for negotiations and even fight to get its legal counsel's fees paid, although federal and provincial politicians had promised financial aid in this respect as early as August 1989. The municipality was reimbursed by the Quebec Government in February 1990 and got a written commitment that it would be reimbursed for certain future negotiation costs in March 1990. The federal government has not paid anything.

Consulting the Native population on the *framework agreement* was to have been done by the 1st of March 1990. According to what the Indians agreed to at the bargaining table, the results of this consultation were to be sent to the parties without further delay and before going any further with the discussions or any kind of work on the project.

Then there were political changes in the Mohawk leadership. Grand Chief Clarence Simon was replaced by Chief George Martin and the Indians never came back to the bargaining table despite the lively interest, and the invitations, of the municipality of Oka.

I would now like to give the floor to our legal counsel, Mr. Carbonneau, who will tell you about the negotiations; he was present from the very beginning. He has something to read to you.

Mr. Luc Carbonneau (Lawyer and Negotiator): Mr. Chairman, I would like to reassure you immediately: What I am going to read is not to be found in the written document that will be tabled before this committee. These are facts and facts only concerning the negotiations that started way before the 11th of July and way before certain politicians got involved in this whole question.

Mr. Chairman, ladies and gentlemen, I would like to say something about this whole situation because as a lawyer and negotiator, I went through the main stages of the question you are looking at.

First, I will give a factual, point-by-point description of the negotiations since July 11, 1990, unlike Jacques Lacaille, who came before you to tell stories—and I won't say he came here as a witness, because witnessing means giving the facts honestly—and I will give you the dates and the meetings with their contents.

[*Texte*]

Pour chacune des réunions, je pourrais vous indiquer les participants, les lieux, les heures exactes et les sujets discutés. Je pense cependant qu'il serait fastidieux de le faire maintenant et je vous donnerai donc un aperçu de la substance des sujets discutés. Je suis toutefois disposé à vous faire parvenir un écrit plus exhaustif, le cas échéant, si ce Comité le désirait.

Alors, le 3 août 1989, je saute cette réunion puisque M. Ouellette en a déjà parlé. Il s'agit de la première réunion ayant eu lieu à Dorval où tous les gouvernements fédéral, provincial, municipaux et autochtones étaient dûment représentés.

La première réunion qui a eu lieu dans les négociations en 1989 s'est tenue le 8 août 1989. Encore là, le gouvernement fédéral, provincial et les gouvernements municipaux et les gouvernements autochtones étaient dûment représentés. Les participants ont d'abord élaboré un agenda de travail et exploré les différentes avenues que chacun voulait apporter lors de réunions ultérieures. La municipalité du village consentait à obtenir la suspension du projet de terrain de golf d'Oka, tant et aussi longtemps que les négociations allaient durer entre les différents participants.

Deux jours plus tard, le 10 août 1989, tous les gouvernements étant dûment représentés, la paroisse, à son tour, consent un moratoire sur tous ses projets, jusqu'en septembre de la même année, à la demande de nos amis les autochtones. Dès lors, à cette réunion du 10 août 1989, la municipalité que je représentais était prête à considérer l'abandon de son rôle dans le projet de golf, mais surtout, elle était prête à considérer l'abandon du golf actuel. Elle tenait avant tout et tient toujours à l'harmonisation du respect des règlements de construction et d'urbanisme notamment, pour des raisons évidentes de bon gouvernement sur son territoire, dans le damier qu'est actuellement le village d'Oka. Déjà on voyait une ouverture d'esprit sans précédent du conseil et du maire de la municipalité du village et du maire de la municipalité de la paroisse d'Oka ainsi que des autochtones.

• 1305

Le 11 août 1989, tous les gouvernements étant dûment représentés, on discute de ce fameux sujet épineux de la commune et de la possibilité d'en faire un parc provincial cogéré par les autochtones et les allochtones. La municipalité est encore prête à étudier l'expérience de cogestion gouvernementale de la ville de Baarle Hertog, une ville de Belgique où deux communautés culturelles cohabitent. Voici une autre ouverture d'esprit digne de mention et sur laquelle tous les participants se sont penchés. Ils étaient prêts à en regarder les tenants et aboutissants.

Le 15 août 1989, tous les gouvernements étant dûment représentés, la municipalité accepte d'étudier la possibilité de faire une zone autochtone de tout ce qui est à l'ouest du chemin de l'Annonciation, incluant le golf actuel. J'attire l'attention des membres de ce Comité sur le fait que ce dont on discutait tout à l'heure a fait partie des terrains barricadés lors de la crise qu'on a vécue l'été passé.

[*Traduction*]

For each meeting, I could give you the list of participants, the place, the exact hours and the subjects under discussion. However, I think it would be tiresome to do this now, and I will thus give you an overview of the substance of what was discussed. However, I am ready to send you a more detailed written document, if need be and if this committee so desires.

So, I will skip the August 3, 1989 meeting, because Mr. Ouellette has already told you about it. This is the first meeting, which was held in Dorval, where all governments, federal, provincial, and municipal and Native, were duly represented.

The first meeting on the subject of negotiations in 1989 was held on August 8, 1989. Once again the federal, provincial, municipal and Native governments were duly represented. The participants first drew up an agenda of the work to be done and explored the different avenues they wanted to look at in future meetings. The village municipality agreed to obtain the suspension of the Oka Golf Course Project for as long as negotiations between the different participants were to last.

Two days later, on August 10, 1989, all governments being duly represented, the Parish, in turn, agreed to a moratorium on all its projects until September of the same year, at the request of our native friends. From that date on, at this meeting of August 10, 1989, the municipality I represented was ready to consider abandoning its role in the golf project, but above all, was ready to consider abandoning the present golf course. First and foremost, it wanted and still wants harmonization of, and respect for, building and town planning regulations, in particular for obvious reasons of good government on its territory in this chequerboard that makes up the present-day Village of Oka. We were already seeing unprecedented broad mindedness on the part of the Council and the Mayor of the Municipality of Oka Village and the Mayor of the Municipality of Oka Parish as well as the Natives.

On August 11, 1989, all governments being duly represented, there was discussion on the very touchy subject of the commons land and the possibility of turning it into a provincial park co-managed by the Natives and the non-Natives. The municipality is still ready to look at the experience of governmental co-management of the city of Baarle Hertog, a Belgian town where two cultural communities are cohabiting. That is another sign of broad mindedness worth mentioning and one that all the participants looked at. They were ready to look at everything it involves.

On August 15, 1989, all governments being duly represented, the municipality agreed to examine the possibility of making a Native zone out of everything west of the *chemin de l'Annonciation* including the present golf course. I would draw committee members' attention to the fact that what was being discussed earlier was part of the barricaded land during the crisis we had last summer.

[*Text*]

En plus de cette hypothèse, la municipalité était d'emblée prête à examiner une autre hypothèse faisant une zone écologique à l'ouest du chemin de l'Annonciation, de sorte que tous et chacun, autochtones et allochtones, puissent en jouir librement et en toute harmonie.

Le 16 août 1989, tous les gouvernements étant représentés, la municipalité est toujours prête à considérer l'abandon de toute la zone qui a été l'objet des barricades cet été et est même prête à se départir du golf actuel, non seulement de la prolongation, mais du golf actuel. Nous sommes en août 1989.

Le 18 août 1989, tous les gouvernements dûment représentés décident de chercher auprès de leurs propres mandants un mandat clair pour examiner davantage ce qui a déjà été examiné, donc pour discuter de façon beaucoup plus formelle des hypothèses que je vous ai mentionnées. On ajourne au 12 septembre 1989, alors que les gouvernement provincial, fédéral et municipaux se rencontrent pour examiner différentes possibilités pour satisfaire les demandes autochtones.

Le 13 septembre 1989, il y a rencontre des gouvernements municipaux avec le gouvernement provincial, notre créateur, où l'on discute du souci de répondre, autant que faire se peut, aux attentes de nos amis les autochtones sur différentes zones que je vous ai déjà mentionnées. L'idée qui est alors examinée est celle voulant que les autochtones et les allochtones vivent côte à côte en harmonie tout en étant chacun maîtres chez eux.

Le 18 septembre 1989, tous les gouvernements étant représentés, on discute d'une entente-cadre qu'un des honorables représentants a mentionnée, entente-cadre qui, comme vous le verrez, ne sera jamais signée par les parties. Cette entente-cadre visait essentiellement ce que je vous ai déjà énuméré.

Le 19 septembre 1989, tous les gouvernements étant dûment représentés, les gouvernements provincial, fédéral et municipaux sont tout à coup avisés qu'il n'y a plus d'entente-cadre et que les négociations achoppent, selon les dires de Me Peter Hutchins, mon collègue qui représentait alors les autochtones. On nous demande d'ajourner les rencontres jusqu'au 23 octobre 1989 pour qu'il y ait entre-temps consultation de la population autochtone, ce que nous acceptons évidemment d'emblée.

• 1310

Avec l'accord de M. Allen Gabriel, qui était à l'époque négociateur pour les groupements autochtones, nous nous entendons pour nous revoir le 20 novembre. Effectivement, les 20 et 21 novembre, nous nous revoyons et tous les gouvernements sont dûment représentés. Les autochtones nous informent alors que les autres participants à la consultation devront se pencher sur les différentes hypothèses jusqu'en février 1990.

La municipalité invite même M. Allen Gabriel à venir à ses séances du conseil et offre que M. Ouellette ou tout autre représentant du conseil municipal se présente devant toute assemblée réunissant des autochtones dans le but de

[*Translation*]

Beyond this hypothesis, the municipality was ready without further ado to examine another hypothesis, that of an ecological zone west of the *Chemin de l'Annonciation* so that both Natives and non-Natives could enjoy it freely and in all harmony.

On August 16, 1989, all governments being represented, the municipality was still ready to consider giving up of the whole zone barricaded this summer, and was even ready to give up the present golf course, not just the part needed for expansion, but the whole golf course. We are now in August 1989.

On August 18, 1989, all duly represented levels of government decided to go back to their respective superiors to get a clear mandate to examine even further what had already been examined, in other words, to discuss far more formally the possibilities I have just mentioned. We adjourned until September 12, 1989, a date when the provincial, federal and municipal governments met to examine the different ways in which the Native demands could be met.

On September 13, 1989, there was a meeting of the municipal governments with the provincial government, our creator, where we discussed the concern we had of responding, in so far as possible, to the expectations of our Native friends concerning the different zones I have already mentioned. The idea that was examined then was that the Natives and non-Natives could live side by side in harmony as masters of their respective houses.

On September 18, 1989, all governments being duly represented, we discussed the framework agreements that one of the honorable representatives has mentioned, the framework agreement which, as you will see, was never signed by the parties. This framework agreement essentially set out what I have mentioned already.

On September 19, 1989, all levels of government being duly represented, the provincial, federal and municipal governments were suddenly advised that there was no more framework agreement and that there is an impediment to the negotiations, according to the legal counsel then representing the interests of the natives, my colleague Mr. Peter Hutchins. We were asked to adjourn the meetings until October 23, 1989 to give sufficient time for the native population to be consulted, which we of course immediately accepted.

With the agreement of Mr. Allen Gabriel, who was negotiator for the native groups at the time, we agreed to meet again on November 20. In point of fact, we did meet on November 20 and 21 and all governments were duly represented. The natives then informed us that the other parties to the consultation would need until February 1990 to look at the different scenarios.

The municipality even invited Mr. Allen Gabriel to come to its town meetings and offered to have Mr. Ouellette or any other representative of the municipal council go before any meeting or native gathering with a view to better mutual

[*Texte*]

bien s'informer mutuellement, afin que tous les participants allochtones et autochtones soient bien au fait de toutes les discussions qui se déroulent à la table de négociations. Malheureusement, cette offre fut refusée pour des raisons que je ne saurais vous dire parce que je les ignore, de sorte que nous ne nous sommes pas revus avant le 16 janvier 1990.

Il est utile de mentionner ici que la municipalité du village d'Oka était tout à fait d'accord sur le principe de consultation que M. Allen Gabriel et ses acolytes voulaient mettre en place pour connaître les sentiments et les idées de nos amis autochtones.

Le 16 janvier 1990, tous les gouvernements étant dûment représentés, le maire Ouellette se présente et réitère à tous, y inclus nos amis autochtones, qu'il n'est pas question pour la municipalité de chercher à obtenir de quelque façon que ce soit la propriété des lopins de terre fédéraux ici, au village. Il veut seulement une application harmonieuse de la réglementation relative à l'urbanisme, de sorte que tous les citoyens, allochtones ou autochtones, soient heureux dans la coexistence. Il n'est surtout pas question de chasser les autochtones du territoire du village d'Oka.

À cette occasion, M. Allen Gabriel, qui représente toujours les autochtones à la table de négociation, rapporte aux négociateurs que 30 p. 100 de la population amérindienne a été consultée et que, de ce nombre, 80 p. 100 sont favorables à l'idée de l'unification des terres. Puisque seulement 30 p. 100 de la population amérindienne a été consultée, la prochaine rencontre est fixée aux 6 et 7 mars 1990. Malheureusement, ce comité ne se réunira plus jamais. Les rencontres suivantes auxquelles j'ai assisté en tant que négociateur ou représentant de la municipalité d'Oka ont eu lieu le 1er mai 1990 sous les pins, derrière les barricades, et le 2 mai 1990 dans l'édifice du Longhouse, sur le terrain de la municipalité d'Oka.

Le 1er mai 1990, différents sujets de discussion sont entamés et différents échanges ont lieu, manifestement pour réduire la tension de part et d'autres. Sans régler quoi que ce soit le 1er mai, nous nous entendons pour nous rencontrer quand même le 2 mai 1990 au Longhouse. À cette occasion, Me Gilles Landreville, maire suppléant, et moi-même nous sommes présentés pour représenter la municipalité d'Oka. Nous avons dû subir la hargne, les insultes et les menaces de certains Mohawks—je dis bien certains—qui étaient déjà masqués, qui étaient déjà armés, qui étaient déjà en tenue de combat. Nos amis les journalistes peuvent d'ailleurs attester de ces affirmations puisqu'ils ont vu certains Mohawks donner un certain spectacle.

Le 27 juin 1990, j'ai participé à une rencontre ici même avec l'honorable Thomas Siddon qui m'a dit à cette occasion qu'il ne négocierait jamais avec des hors-la-loi, des gens masqués ou armés ou des gens ne représentant pas le conseil des autochtones.

Le 4 juillet 1990, devant la tension qui monte, la municipalité d'Oka tend la main une fois de plus à George Martin, qui était alors le chef du conseil de bande, pour le rencontrer afin d'explorer la moindre chose pouvant diminuer la tension et de tenter de régler le litige.

[*Traduction*]

information so that all the participants, native as well as non-native, would be fully apprised of all the discussions going on at the bargaining table. Unfortunately, this offer was refused for reasons I cannot explain here because I was not apprised of them and we never met again before January 16, 1990.

It would be useful to mention here that the municipality of Oka Village was in full agreement on the consultations that Mr. Allen Gabriel and his colleagues wanted to do to find out more about the feelings and ideas of our Native friends.

On January 16, 1990, all governments being duly represented, Mayor Ouellette came before the meeting and repeated for the benefit of all, including our Native friends, that in no way was the municipality trying in any way to appropriate the federal lands, here, in the village. It only wanted harmonious implementation of the regulations on urbanism so that all citizens, native or non-native could co-exist happily. Evicting the Natives from Oka Village territory was absolutely out of the question.

At that meeting, Mr. Allen Gabriel, who still represents the natives at the bargaining table, told the negotiators that 30% of the native population had been consulted and that 80% of that group favoured the idea of land consolidation. As only 30% of the native population had been consulted, the next meeting was set for March 6 and 7, 1990. Unfortunately, that committee never met again. The following meetings where I was present either as negotiator or representative of the municipality of Oka, took place on May 1, 1990, under the Pines, behind the barricades and on May 2, 1990, in the Longhouse building on municipality of Oka land.

On May 1, 1990, different points for discussion were explored and there were exchanges simply to decrease tension on both sides. Without settling anything on May 1, we still agreed to meet on May 2 in the Longhouse. For that occasion, Mr. Gilles Landreville, the Acting Mayor, and I were present to represent the municipality of Oka. We had to deal with the bad temper, the insults and the threats of some Mohawks—and I stress the word some—who were already wearing masks, who were already armed and who were already wearing battle dress. Our friends from the media can confirm this as they themselves saw some Mohawks putting on a show.

On June 27, 1990, I was present at a meeting, here actually, with the Honourable Thomas Siddon, who told me, on that occasion, that he would never negotiate with outlaws, people wearing masks or bearing arms or people who did not represent the native council.

Only July 4, 1990, what with the rising tension, the municipality of Oka once again extended a hand to George Martin, who was then Chief of the Band Council, offering to meet him with a view to exploring any avenue that might decrease the tension and help settle the problem.

[*Text*]

• 1315

Le 5 juillet 1990, nous avons rencontré M. Martin et son avocat Jacques Lacaille au bureau de Jacques Lacaille. Il y avait également le maire d'Oka, et deux ou trois autres intervenants autochtones. Durant la rencontre, le chef Martin nous a fait savoir qu'il ne pouvait faire quoi que ce soit parce qu'il craignait de ne plus contrôler les autochtones sous sa gouverne sur les terres d'Oka. Il nous a clairement dit que la seule chose que nous pouvions faire était un *sit-in* devant les barricades pour essayer d'amadouer les gens qui ne voulaient pas entendre raison.

Pendant cette réunion, j'ai eu un téléphone d'Ellen Gabriel, la dame que l'on a vue tout l'été durant la crise autochtone. Je peux même vous dire que je lui ai parlé via un téléphone de CFCF gracieusement prêté par M^me^ Jenny Lee, conversation durant laquelle nous avons tenté encore une fois d'organiser une rencontre avec les gens qui étaient tant derrière les barricades que de ce côté-ci des barricades. La municipalité était prête à rencontrer ces gens à trois conditions. Nous ne voulions d'aucune façon aller derrière les barricades, pour des raisons de sécurité, et nous ne voulions surtout pas provoquer qui que ce soit. Nous avons demandé que le chef George Martin assiste à la réunion, puisqu'il était l'autorité au pouvoir à ce moment-là. Pas plus que M. Siddon, nous ne pouvions négocier avec des gens qui n'étaient pas légalement au pouvoir. Nous avons finalement demandé que la représentation autochtone ne dépasse pas cinq à dix personnes pour qu'il y ait un semblant d'ordre dans notre réunion. M^me^ Gabriel a consulté certains Warriors derrière les barricades et m'a rappelé pour me dire qu'elle ne pouvait se plier à nos exigences ou à nos suggestions.

J'ai fait un survol des différentes négociations auxquelles j'ai participé. Je peux vous dire qu'après le 11 juillet et jusqu'à très tard le 10 juillet, j'ai parlé notamment à Me Lacaille. Nous étions toujours en *standby* pour parler à qui que ce soit qui aurait voulu nous parler.

J'ai lu avec beaucoup d'attention la présentation que l'honorable Siddon a faite devant ce Comité. Je note au passage que M. Siddon admet lui-même que, dès le début de juin 1990, des gens armés, masqués et contrôlant l'ensemble de la population à Oka étaient sur place. Il admet qu'il savait depuis des mois que des armes étaient entrées à Oka. Il parle du *rule of law*. En tant que juriste, je considère que *the rule of law* veut dire l'égalité de tous devant la loi. Cela m'a surpris de voir M. Siddon signer un engagement avec des gens masqués et armés devant les caméras de la télévision nationale.

Je vous donne quelques précisions rapides quant à l'intervention de Jacques Lacaille. M. Lacaille, le 20 février à 17h15, à la page 2 de son témoignage, dit que le maire d'Oka a été le président du Club de golf d'Oka, ce qui est totalement faux. Le 20 février 1990, à 16h15, à la page 1, Me Lacaille dit que plusieurs injonctions ont été refusées à la municipalité d'Oka. Je tiens à vous dire qu'une seule injonction a été reportée et non pas refusée à votre humble serviteur, pour des raisons qui nous ont été données par le juge qui était sur le banc de la Cour supérieure. Il nous invitait à négocier davantage, ce que nous avons fait.

[*Translation*]

On July 5, 1990, we met Mr. Martin and his lawyer Jacques Lacaille at the latter's office. Also present were the Mayor of Oka and two or three other Native representatives. During this meeting, Chief Martin had told us that he could not do anything what so ever because he was afraid that he no longer controlled the natives under him on the Oka lands. He clearly told us the only thing we could do was a sit in in front of the barricades, to try to mollify the people who would not listen to reason.

During that meeting, I got a call from Ellen Gabriel, the lady we saw all summer during the native crisis. I can even tell you that I talked to her via a CFCF telephone graciously loaned by Mrs. Jenny Lee and during that conversation, we once again tried to organize a meeting with the people both behind the barricades and this side of them. The municipality was ready to meet those people on three conditions. We would on no account go behind the barricades, for reasons of security, and we especially did not want to provoke anyone. We asked that Chief George Martin be present at the meeting because he was the authority in power at that point in time. We did not wish, any more than Mr. Siddon did, to negotiate with people who legally were not in power. We finally asked that the native delegation be made up of not more than 5 to 10 people so that we could have some semblance of order during the meeting. Mrs. Gabriel consulted certain Warriors behind the barricades and called me back to say that she could not meet our demands or suggestions.

So there is an overview of the different negotiations in which I was a participant. I can tell you that after July 11 and until very late on July 10, I spoke amongst others, with Mr. Lacaille. We were always on standby to talk with whoever would have liked to talk with us.

I read with a lot of interest the presentation made to this committee by the Honourable Mr. Siddon. I would note in passing that Mr. Siddon admits himself that as early as June, 1990, armed and masked people were already in place controlling the whole Oka population. He admitted that he had known for months that weapons were to be found in Oka. He said something about the *rule of law*. As a legal person, I consider that the *rule of law* means the equality of everyone before the law. I was quite surprised to see Mr. Siddon sign a commitment with masked and armed people in front of national television cameras.

I can give you a few quick specifics about Jacques Lacaille's intervention. Mr. Lacaille, at 5:15 p.m. on February 20, on page 2 of his testimony, says that the Mayor of Oka was the President of the Oka Golf Club, which is absolutely false. On February 20, 1990, at 4:15 p.m., on page 1, Mr. Lacaille says that the Municipality of Oka was refused several injunctions. I would like to state clearly that one single injunction was postponed and not refused your humble servant for reasons that were given by the judge who was then on the bench of the Superior Court. He invited us to pursue further negotiations, which we did.

[*Texte*]

Quand M. Lacaille dit que nous avons obtenu une injonction *ex parte*, c'est-à-dire sans sa présence, et il dit cela à 17h10, à la page 2 de son témoignage, c'est totalement faux puisqu'au Québec, pour ceux qui ne sont pas familiers avec la procédure, quand on veut obtenir une injonction provisoire qui, normalement, peut être obtenue sans la présence de l'autre partie, les juges nous obligent à avertir nos confrères et nos consoeurs de sorte qu'ils soient là. M. Lacaille était là.

• 1320

Le 20 février, à 17h15, à la page 1, il dit que le juge Bergeron a accordé une injonction à la municipalité d'Oka parce qu'il était lui-même un golfeur et qu'il avait joué à Oka. Je vous invite à lire le jugement du juge Bergeron, aux pages 8 et 9. Je vous souligne que tout ce que le juge Bergeron a dit, c'est qu'étant un golfeur lui-même, il émettait une injonction, mais que la municipalité d'Oka ne devait pas s'en servir à l'encontre de causes plus justes qu'un simple terrain de golf.

Je laisserai à M. Ouellette le soin de vous soumettre d'autres observations du juge Anthime Bergeron qui a délivré l'injonction.

Je laisse au Comité le soin d'apprécier l'ensemble du témoignage de Jacques Lacaille à la lumière des quelques grossiers mensonges que je viens de relever. Profiter de l'immunité parlementaire pour attaquer l'intégrité et la probité d'un juge de la Cour supérieure d'une province est un exercice que je trouve à tout le moins vil, surtout de la part d'un officier de justice de la même province. Remarquez bien que j'y suis habitué pour avoir côtoyé M. Lacaille pendant un certain temps.

Je serai disponible pour répondre à toute question portant sur les négociations que les membres de ce Comité voudront bien me poser. Merci de votre attention.

M. Ferland: J'invoque le Règlement. Monsieur le président, je pense qu'il serait opportun que le témoin dépose le jugement du juge Anthime Bergeron. Je pense que cela serait pertinent aux besoins de notre travail. J'aimerais aussi qu'il dépose la liste de toutes les activités auxquelles il a participé, liste qu'il nous avait promise au départ.

Me Carbonneau: C'est très possible, monsieur le président, avec beaucoup plus de détails. J'ai ici copie du jugement du juge Bergeron que je vous laisserai avec plaisir. Quant aux précisions écrites que je pourrais apporter à ce forum en autant que M. le maire m'en donne le mandat, je me ferai un plaisir de travailler à cela et de vous en faire obtenir copie dans les meilleurs délais.

M. Ouellette: Est-ce qu'on présumer que cela va être payé par le fédéral? C'est une demande du Comité.

The Chairman: I presume that this was referred to in the course of the text of your comments. We are simply asking for further clarification.

For clarification, it was the witness who offered to provide details of the negotiations. It was not the committee that initially requested that. I think if you are going to make the offer then you should be prepared to make that offer and follow through on it.

[*Traduction*]

When Mr. Lacaille says that we obtained an injunction *ex parte*, which means without his being present, and he said that at 5:10 p.m., on page 2 of his testimony, that is totally false, for in Quebec, for those who are not familiar with our procedure, when you want to obtain a temporary injunction which, normally, can be obtained without the other party being present, the judges insist that we warn our learned colleagues so that they can be present. Mr. Lacaille was there.

At 5:15 p.m. on February 20, on page 1, he says that Judge Bergeron granted an injunction to the municipality of Oka because he was a golfer himself and had played there. I would invite you to read Judge Bergeron's judgement, pages 8 and 9. I would point out that what Judge Bergeron said that being a golfer himself he was granting an injunction but that the municipality of Oka should not use it against any better cause than a simple golf course.

I will let Mr. Ouellette tell you about the other observations made by Judge Anthime Bergeron when he delivered the injunction.

I will leave it up to the Committee to appreciate the substance of Jacques Lacaille's testimony in the light of the few flat-out lies I have just pointed out. To avail one-self of parliamentary immunity to cast aspersions on the integrity and probity of a judge of the Superior Court of a province is an exercise that I find vile, to say the least, especially coming from an officer of the court of the same province. Mind you, I am used to that now since I have known Mr. Lacaille for a while.

I am available to answer any questions concerning the negociations that the members of this Committee would like to put. Thank you for your kind attention.

Mr. Ferland: On a point of order, Mr. Chairman. I think it would be helpful if to have the witness tabled Judge Anthime Bergeron's judgement. I think it would be relevant to the needs of our work. I would also like to have him table the list of all the activities in which he participated, a list that he did promise us at the outset.

Mr. Carbonneau: That is quite possible, Mr. Chairmain, with far more detail. I have here a copy of Justice Bergeron's judgement and I will leave it here with pleasure. As for the written specifics that I might contribute to this forum insofar as the mayor gives me that mandate, I will be quite happy to work on that and to send you a copy as soon as possible.

Mayor Ouellette: Is one to presume that this will be paid for by the federal government? It is the request of this Committee.

Le président: Je présume qu'il en a été question lors de vos observations. Nous vous demandons tout simplement de plus amples renseignements.

À titre d'éclaircissement, c'est le témoin qui a offert de nous fournir des détails des négociations. Ce n'est pas le comité qui les a demandés d'abord. Je me dis que si vous en faites l'offre, c'est que vous devez être prêt à nous fournir ces détails et à faire le travail nécessaire.

[*Text*]

M. Ouellette: Comme d'habitude.

Le 5 mars 90, une résolution du conseil municipal met fin au moratoire en date du 9 mars qui autorisera la réalisation du projet d'agrandissement du golf déjà retardé de plusieurs mois. Cette résolution fait suite à la suspension des négociations demandée antérieurement par le chef Martin.

Le 7 mars, le chef George Martin envoie à la municipalité d'Oka une lettre demandant l'extension du moratoire jusqu'au 23 mars. Nous n'avons pas eu le temps de répondre, car le 11 mars, il y a eu l'installation des barricades et l'entrée en scène des Warriors.

J'ai ici un extrait de l'article de Dan Gaspé *La lutte des Mohawks* publié dans la revue *Rencontre* de janvier 1991:

> La communauté était en train d'organiser la défense, également pacifique, de notre cause pour 1990 lorsque la faction favorable à l'usage des armes imposa sa volonté. C'est de loin que la plupart des mohawks regardaient s'élever les barricades, car après la première semaine de mars 1990, la communauté n'avait plus la maîtrise de ce mouvement. L'ensemble des moyens pacifiques dont nous disposions fut rejeté par une minorité qui préféra recourir à la résistance armée.

M. Gaspé a également témoigné dans le même sens lors de sa comparution devant le Comité le 12 mars dernier.

L'installation de ces premières barricades a eu un impact considérable sur la communauté d'Oka qui constatait avec regret que, malgré des efforts de négociation et de bonne volonté, la réponse des autochtones, donnée principalement par les radicaux, prenait la forme de la violence et des apparences de terrorisme comme au printemps de 1989.

• 1325

Les barricades prennent de l'ampleur, l'occupation du parc municipal s'intensifie, la présence des Warriors armés est de plus en plus visible et sème la panique dans la population, surtout chez ceux qui demeurent à proximité du parc.

La municipalité demande, à maintes reprises, par son procureur et par l'intermédiaire d'un négociateur fédéral, M. Yves Désilet, et provincial, M. Pierre Coulombe, que les Indiens cessent d'utiliser l'intimidation, la peur et les menaces.

La population se mobilise, des assemblées publiques de plusieurs centaines de citoyens se tiennent avec invitation aux politiciens d'y assister pour les sensibiliser aux dangers d'affrontements qui prennent de l'ampleur de jour en jour.

Le Regroupement des citoyens d'Oka et l'Organisation de pression des citoyens d'Oka voit le jour et cet organisme demande aux politiciens fédéraux et provinciaux d'intervenir pour mettre un terme au climat de violence qui s'installe à Oka.

La population appuie très majoritairement l'action du conseil municipal. La preuve est que, lors d'une mise en candidature pour le remplacement d'un conseiller ayant quitté en décembre 1989, M[me] Johanne Patry, candidate soutenue par le conseil, est seule à se présenter et est élue par acclamation, sans aucune opposition.

[*Translation*]

Mayor Ouellette: As usual.

On March 5, 1990, a muncipal council resolution ended the 9th of March moratorium and authorized the implementation of the golf club expansion project which had already been delayed several months by then. This resolution followed the suspension of negociations requested previously by Chief Martin.

On March 7, Chief George Martin sent the municipality of Oka a letter requesting the moratorium be extended until March 23. We did not have much time to reply because on March 11 the barricades went up and the Warriors were centre stage.

I have here part of an article by Dan Gaspé, *La lutte des Mohawks* published in the January 1991 edition of *Rencontre* magazine:

> The community was organizing its defence, a peaceful one, of our cause for 1990 when the faction in favour of the use of arms imposed its will. Most Mohawks watched the barricades being raised from afar, because after the first week of March 1990, the community had no more control over the course of events. Whatever peaceful means we had at our disposal were rejected by a minority who preferred to resort to armed resistance.

Mr. Gaspé's testimony was also in that vein when he appeared before the Committee on the 12th of March last.

The raising of these first barricades had considerable impact on the Oka community, who noted with regret that despite efforts made to negociate and show goodwill, the response of the Natives, coming mainly from the radicals, took the shape of violence and threats of terrorism, just like during the spring of 1989.

The barricades were growing, more people were occupying the municipal park and the greater visibility of armed Warriors was causing panic in the population, particularly among those living near the park.

Through its legal counsel and a municipal negotiator, Mr. Yves Désilets, and a provincial negotiator, Mr. Pierre Coulombe, the municipality repeatedly asked the Indians to cease using intimidations and threats.

The public began to act and meetings of several hundred people were held, which politicians were invited to attend so that they could be informed of the growing danger of confrontations.

The *Regroupement des citoyens d'Oka* and the *Organisation des citoyens d'Oka* were created and federal and provincial politicians were asked to put an end to the climate of violence that was developing in Oka.

The people strongly supported the action taken by the municipal council. This is demonstrated by the fact that when nominations were held for a replacement for a councillor who had quit in December 1989, Mrs. Johanne Patry, who was supported by the Council, was the only candidate to step forward and she was elected by acclamation, without any opposition.

[*Texte*]

L'injonction interlocutoire provisoire est accordée jusqu'au 4 mai 1990, par le juge Jean Gontrand Rouleau, ordonnant aux membres de la bande de Kanesatake, à Marcel Nicolas et ses sympathisants et au grand chef, Georges Martin, de ne pas obstruer, barricader le chemin du Mil, de ne pas gêner la circulation piétonnière et automobile sur le chemin du Mil et de s'abstenir de poser des affiches, pancartes ou enseignes sur le chemin du Mil.

La municipalité d'Oka, afin de faire exécuter cette injonction, vu le refus des Indiens de la respecter, confie à un entrepreneur la charge d'enlever les barricades constituées de blocs de ciment et d'autres matériaux. Le travail devait s'exécuter le premier mai de cette année.

La Sûreté du Québec, présente à Oka, est prête à intervenir en cas de besoin, advenant l'opposition des Indiens à l'enlèvement des barricades. Les médias sont sur place et devant le risque de violence les conseillers municipaux décident de reporter à plus tard l'enlèvement des barricades et optent pour une rencontre avec les Indiens.

Lors de cette rencontre, comme le mentionnait tout à l'heure le procureur, M. le maire suppléant et Me Carbonneau étaient présents.

Ils refusent d'enlever les barricades le long de la 344, et ils refusent d'accorder le libre accès sur le chemin du Mil. Ils refusent d'enlever les enseignes déclarant l'emplacement propriété de la bande de Kanesatake, avisent qu'ils ne quitteront par le territoire occupé et, enfin, ils demandent un moratoire de 15 jours pour l'amorce des travaux pour la construction du golf et la reprise des négociations avec le gouvernement fédéral.

Les parties s'entendent pour se revoir le lendemain. Le maire suppléant de la municipalité remet aux Indiens un document aux termes duquel la municipalité s'engage à suspendre toute décision et action dans le dossier d'expansion du golf, pour une période de 15 jours et à poursuivre les négociations à la condition que les barricades soient enlevées, que la libre circulation ne soit plus gênée et que les pancartes soient enlevées comme l'ordonnait l'injonction du 26 avril.

Les Indiens refusent ces propositions et utilisent la tromperie pour mettre fin à la rencontre qui se tient au Longhouse. Les autorités municipales constatent que le Conseil de bande et son grand chef n'ont plus d'autorité, que des gens armés et masqués et des conseillers venus de l'extérieur, présents au Longhouse, contrôlent la situation, durcissent les positions et recherchent la confrontation par la provocation.

De plus, les sujets abordés par les Indiens dépassent le cadre de l'enlèvement des barricades et des revendications territoriales locales pour s'étendre à la vaste question de l'autonomie politique des Mohawks au Canada.

Qu'il soit dit que les représentants du ministère des Affaires indiennes et du secrétariat aux Affaires autochtones se sont fait berner par les radicaux autochtones et les Warriors qui avaient virtuellement réalisé un coup d'État en neutralisant le Conseil de bande et son chef ainsi que la grande majorité des autochtones bien pensants.

Ce sont eux qui, depuis quelques semaines, avaient pris les choses en main en prenant comme première cible l'expansion du club de golf.

[*Traduction*]

A temporary interlocutory injunction was granted until May 4, 1990, by Mr. Justice Jean Gontrand Rouleau. It ordered the members of the Kanesatake Band, Marcel Nicolas and his supporters, and Grand Chief Georges Martin, not to obstruct or barricade the chemin du Mil or to impede pedestrian or vehicle traffic on this road and to abstain from putting posters, signs or notices on the chemin du Mil.

Since the Indians refused to comply with the injunction, the Municipality of Oka asked a contractor to remove the barricades, consisting of cement blocks and other materials. The work was to be carried out on May 1, 1990.

The Sûreté du Québec detachement in Oka was ready to intervene if necessary, if the Indians resisted removal of the barricades. The media were present, and because of the risk of violence, the municipal councillors decided to postpone the removal of the barricades and to meet with the Indians.

During this meeting, as our legal counsel mentioned a while ago, the Deputy Mayor and Mr. Carbonneau were present.

They refused to remove the barricades along road 344 and refused to permit free circulation on the chemin du Mil. They refused to remove the notices that declared the site the property of the Kanesatake Band, said that they would not leave the occupied territory, and, finally demanded a 15-day moratorium on the beginning of the golf course construction project and asked for the resumption of negotiations with the federal government.

The parties agreed to meet again the following day. The Deputy Mayor gave the Indians a document which stated that the municipality would agree to suspend any decision or action concerning the golf course expansion for a period of 15 days and continue negotiating on the condition that the barricades were removed, that the flow of traffic resumed normally and that the signs were removed in accordance with the injunction of April 26.

The Indians refused these proposals and used trickery to end the meeting in the Longhouse. The municipal authorities realized that the Band Council and its Grand Chief had no authority, and that armed and masked people and outside councillors, who were in the Longhouse, were in control of the situation, were making the positions more rigid and were seeking to provoke a confrontation.

In addition, the Indians raised issues that went beyond the question the barricades and local territorial claims to include the vast issue of self-government for the Mohawks in Canada.

It should be said that the representatives of the Department of Indian Affairs and the Native Affairs Secretariat were duped by the radical natives and the Warriors, who had virtually carried out a coup d'état by neutralizing the Band Council and its Chief as well as the great majority of right-thinking Natives.

These are the people who had taken control of things some weeks before focusing first on the golf club expansion.

[*Text*]

• 1330

Mais déjà en mai 1990, les représentants du ministère des Affaires indiennes démontraient par leurs attitudes et leurs démarches qu'ils avaient arrêté une stratégie de contre-attaquer en mettant le blâme sur la municipalité d'Oka qui voulait tout simplement accroître son territoire municipal pour réaliser un projet qui aurait été jugé valable n'importe où au Canada ou ailleurs.

La municipalité d'Oka, choisie comme bouc émissaire, fut livrée à un groupe rebelle de la bande de Kanesatake qui devait se charger d'enterrer le projet à tout jamais. La démarche des Warriors ne s'arrêtait pas là. Leur agenda était chargé à craquer. Ils comprirent vite qu'avec la collaboration des médias, ils réussiraient à tellement déstabiliser le statu quo qu'ils auraient une chance d'atteindre leur fin.

Lors de cette séance de négociation au Longhouse de nombreuses menaces furent proférées par les Indiens en présence du négociateur fédéral, du provincial et du maire suppléant contre quiconque interviendrait pour enlever les barricades et déloger les Indiens installés dans le parc municipal.

Le soir du 2 mai, le négociateur fédéral informa le maire et le maire suppléant que le gouvernement serait prêt à acheter le terrain devant servir à l'agrandissement du golf. Des chiffres furent même évoqués pour la réalisation d'une telle transaction. La municipalité d'Oka avisa que cette transaction serait subordonnée au règlement global de toutes les questions contentieuses à la levée des barricades. Cet échange ne se traduisit pas par une lettre du négociateur fédéral à la municipalité, sauf à la fin de juillet, dans un contexte fort différent, soit 3 mois après et après le 11 juillet.

Le 7 mai, la municipalité d'Oka proposa au négociateur du gouvernement fédéral un moratoire de trois semaines sujet à l'enlèvement des barricades. La proposition demeura sans réponse. La municipalité d'Oka adresse une première lettre au ministre de la sécurité publique, Sam Elkas, demandant que la Sûreté du Québec fasse cesser l'occupation illégale du parc municipal pour des motifs de sécurité publique. Cette lettre n'a certainement pas reçu l'attention qu'elle méritait de la part de ce ministre qui déclara publiquement ne pas souhaiter envoyer quelqu'un jouer au cow-boy pour une question de terrain de golf.

Le 8 mai 1990, rencontre du maire Ouellette et du ministre des Affaires délégué aux affaires autochtones, John Ciaccia, dans le but de trouver une solution à la crise qui sévit et pour dénouer l'impasse. Le maire fit part au ministre que la municipalité restait ouverte à toute proposition mais à condition que les lois soient respectées comme l'avait ordonnée l'injonction de l'honorable juge Gontrand Rouleau, de la Cour supérieure, dans son injonction du 4 mai 1990.

Au cours des entretiens, le maire n'accorda aucun mandat au ministre Ciaccia pour la vente des terrains appartenant à la municipalité, mais le lendemain le ministre annonçait publiquement qu'il avait pris l'initiative, avec l'accord du maire, de négocier une entente pour la vente des terrains de M. Maurice Rousseau et d'autres terrains sur lesquels la municipalité détenait des droits. Cette annonce fut donc contredite et démentie par le maire.

[*Translation*]

But as of May 1990, the representatives of the Department of Indian Affairs showed through their attitudes and actions that they had decided upon a counter-attack strategy that would put the blame on the Municipality of Oka, which merely wanted to increase its municipal property to carry out a project that would have been judged worthwhile anywhere in Canada or elsewhere.

The Municipality of Oka was selected as the scapegoat and was handed over to a rebel group of the Kanesatake Band that was supposed to look after killing the project for ever. The Warriors' actions did not stop there. They already had a full program. They quickly realized that with the co-operation of the media, they could successfully destabilize the status quo so as to have a chance of achieving their objective.

During this negotiating session in the Longhouse, the Indians made many threats in the presence of the federal and provincial negotiators and the Deputy Mayor against anyone who might come to remove the barricades and dislodge the Indians who had taken over the municipal park.

On the evening ov May 2, the federal negotiator informed the Mayor and the Deputy Mayor that the government was willing to purchase land to be used for the golf course expansion. Figures were even mentioned for the transaction. The Municipality of Oka stated that this transaction would be subject to an overall settlement of all the contentious issues associated with removal of the barricades. This exchange was not reflected in a letter from the federal negotiator to the municipality, except at the end of July, when the context was very different, three months later and after July 11.

On May 7, the Municipality of Oka proposed three-week moratorium to the federal government negotiator, subject to removal of the barricades. There was no reply to this proposal. The Municipality of Oka sent a first letter to the Minister of Public Security, Sam Elkas, asking that the Sûreté du Québec put an end to the illegal occupation of the municipal park for public security reasons. This letter certainly did not receive the attention that it should have received from the Minister, who publicly declared that he did not want to send anyone to play cowboy over a golf course matter.

On May 8, 1990, Mayor Ouellette met with the Minister responsible for Native Affairs, John Ciaccia, in order to find a solution for the crisis and to break the deadlock. The Mayor informed the Minister that the municipality was open to any proposal, on condition that the law be upheld and that the injunction issued on May 4, 1990, by Mr. Justice Gontrand Rouleau of the Superior Court be respected.

In these discussions, the Mayor did not give Mr. Ciaccia any mandate to sell property belonging to the municipality, but the following day, the Minister publicly announced that he had taken the initiative, with the Mayor's agreement, of negotiating the sale of the property owned by Mr. Maurice Rousseau as well as other property to which the municipality had rights. This statement was contradicted and denied by the Mayor.

[*Texte*]

Il est bon de lire ici une lettre de Jean-Guy Bergeron, député de Deux-Montagnes, appuyant la municipalité qui disait au ministre:

> S'il y a des gens qui n'ont pas joué au cow-boy, mais qui au contraire ont montré beaucoup de pondération, beaucoup de patience, qui n'ont même pas mis en force, ce que la loi leur permettait, ce sont bien les membres du conseil municipal du village d'Oka. Ce qu'il vous ont demandé, et ce que je vous ai demandé, c'est d'abord la présence de la Sûreté du Québec pour assurer le bon ordre et aussi une présence de vos fonctionnaires afin de régler ce problème autour d'une table de concertation.

La municipalité d'Oka confrontée à l'occupation illégale de son territoire par des Warriors armés et à la demande de nombreux citoyens excédés et traumatisés par la présence dans le village de véritables guerriers, et opposés à toute négociation avec des terroristes alors que les barricades sont encore en place, malgré l'injonction ordonnant quelles soient enlevées et devant l'inertie des gouvernements, adopte une résolution pour autoriser l'achat du terrain de M. Maurice Rousseau pour l'expansion du golf, la signature du bail avec le club de golf et décide de ne pas vendre au gouvernement fédéral le parc municipal ou tout autre terrain sur lesquels la muncipalité détient des droits.

Un autre cas de non respect de la réglementation municipale s'ajoute au problème auquel fait face la municipalité. C'est le cas de M. Martin.

Lettre de la municipalité adressée à M. Michel Martin, dans ce nouveau cas de construction sans demande de permis.

• 1335

Dans une réponse à la lettre envoyée, le 22 mai, au Ministre Siddon pour lui signaler ce nouveau cas de non respect de réglementation municipale, le ministre, cinq mois après la mort du Caporal Lemay, soit le 23 novembre 1990, écrit ce qui suit:

> La Loi ne confère au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien aucun pouvoir de surveillance ni de contrôle à l'égard des autochtones qui contreviennent à une réglementation municipale.

Le Conseil municipal, le 4 juin 1990, dans le but de démontrer sa bonne foi, adopte une résolution proposant un moratoire à la construction du golf jusqu'au 4 septembre 1990 et une reprise de la négociation à la condition qu'il y ait levée des barricades. Cette proposition est transmise aux Indiens par l'intermédiaire du négociateur fédéral. Le négociateur nous informe que la proposition est refusée.

Résolution du Conseil municipal donnant mandat à son procureur de loger deux requêtes en injonction, soit une pour M. Martin et l'autre pour l'occupation illégale.

Rencontre le 6 juin avec les négociateurs du fédéral et du provincial sur une proposition déposée par le négociateur fédéral. Après deux heures de discussion, suite à un appel téléphonique reçu par celui-ci, la proposition étudiée est retirée sans aucune explication, tout en spécifiant que la proposition n'aurait jamais dû être déposée. Ce fut encore une fois la déception pour les autorités municipales.

[*Traduction*]

It would be useful now to read a letter from Jean-Guy Bergeron, the MNA for Deux-Montagnes, who supported the municipality and said to the Minister:

> If there are people who have refused to play cowboy and on the contrary have shown a great deal of thoughtfulness and patience and who have refused to have recourse to force, as they were entitled to under the law, it is clearly the municipal council of the Village of Oka. What they have asked for, and what I am asking you for, is first the presence of the Sûreté du Québec to ensure public order and also the presence of your officials so that this problem can be solved at the negotiating table.

The Municipality of Oka was faced an illegal occupation of its property by armed Warriors and, at the behest of many fed-up citizens who were traumatized by the presence of real Warriors in the village, and who were opposed to any negotiation with terrorists as long as the barricades were still up, in spite of the injunction which ordered their removal and in view of the inertia of governments, adopted a resolution to authorize the purchase of Mr. Maurice Rousseau's property for the expansion of the golf course and the signing of the lease with the golf club, and decided not to sell to the federal government the municipal park or any other property to which the municipality held rights.

Another case of failure to comply with municipal by-laws added to the municipality's problems. This was the case of Mr. Martin.

The municipality sent Mr. Michel Martin a letter; this new case concerned construction without a permit.

In a reply to the letter that was sent to Minister Siddon on May 22 to point out to him this new case of violation of a municipal bylaw, the Minister five months after the death of Caporal Lemay, that is on November 23, 1990, wrote the following:

> The Act does not confer upon the Minister of Indian and Northern Affairs any power to supervise or control Natives with respect to the violation of municipal by-laws.

On June 4, 1990, the municipal council, as a gesture of good faith, adopted a resolution proposing a moratorium on golf course construction until September 4, 1990 and a resumption of the negotiations on the condition that the barricades be removed. This proposal was communicated to the Indians through the federal negotiator. He informed us that the proposal was rejected.

The municipal council passed a resolution ordering its legal counsel to file two injunctions, one for Mr. Martin and the other for the illegal occupation.

A meeting was held on June 6th with the federal and provincial negotiators on the proposal made by the federal negotiator. After two hours of discussion and after he had received a telephone call, the proposal under examination was withdrawn without any explanation, and it was mentioned that the proposal should never have been made. This was another disappointment for the municipal authorities.

[*Text*]

Nous avons eu des rencontres avec M. Siddon, le 28 juin 1990. Il disait que la négociation demeure possible s'il y a levée des barricades et rétablissement de la paix. De plus, le ministre donne son assurance formelle à la municipalité d'Oka qu'il ne négociera jamais avec des terroristes et que seul le Conseil de bande est représentatif selon lui. C'était le 28 juin.

Nous avons ici le jugement, ou quelques extraits du jugement, de Anthime Bergeron, accordant l'injonction interlocutoire et ordonnant l'enlèvement des barricades. On disait:

> Je considère que sur la base des faits que j'ai dans le dossier jusqu'ici constitué, la municipalité est la propriétaire des chemins qui ont été barricadés, chemins qui sont d'ailleurs publics et rien ne justifie les intimés d'agir comme ils le font. Ils n'ont aucun droit, ni aucun permis pour ériger un bâtiment et cela, à mon avis, doit cesser.
>
> Le droit de la requérante, il est clair, est donc beaucoup plus qu'apparent et leur refuser, serait encourager cette attitude anarchique des intimés. J'ai devant moi une municipalité reconnue par la loi, propriétaire de terrains, les plans sont là, les affidavits sont là et ils ont un droit clair d'empêcher cette attitude, comme je viens de le dire, presqu'anarchique de gens qui n'ont que des craintes quant au projet de golf.

The Chairman: Mr. Ouellette, I wonder if you could give us some sense of how much longer you expect to take. You had said you would take about an hour. It has now been an hour and ten minutes.

Mayor Ouellette: I will be fifteen minutes.

> Si les intimés ont des revendications territoriales comme le signale le procureur, qu'ils le fassent par des moyens appropriés et permis dans un pays civilisé, entre des gens civilisés. Pour l'instant, cette loi sanctionnée le 10 mai 1947, a décrit le territoire, l'a exproprié et a permis à la municipalité d'Oka de l'exploiter à des fins récréatives, ce qu'ils ont fait.
>
> Tolérer plus longtemps cette situation pourrait, à mon avis, nuire à la paix qui règne depuis des années dans cette belle municipalité d'Oka, sise sur le bord du lac des Deux-Montagnes et je ne crois pas que les intimés aient raison d'agir comme ils le font jusqu'ici.

Le 4 juillet, communiqué de presse du Conseil de bande demandant aux autochtones de la bande qu'on s'abstienne d'empêcher l'enlèvement des barricades de la municipalité. Cette lettre est signée par George Martin, Grand Chef.

Il semblait y avoir là encore une ouverture pour des négociations.

Il faut se rappeler que le 6 juillet 1990, une déclaration du ministre de la sûreté publique, Sam Elkas, rapporté par *La Presse*, page A-3, et entendue sur les ondes de CJMS, le 5 juillet, à l'effet qu'«Ils ont jusqu'à lundi pour obéir à l'injonction, sinon ça va descendre».

Le 8 juillet, *La Presse* cite en première page «La résistance se durcit à Oka», et des photos de journaux montrent des autochtones masqués et armés.

Le ministre Ciaccia adresse une lettre, le 9 juillet, au maire et aux conseillers, leur demandant de suspendre indéfiniment le projet de loi. Cet engagement nous permettrais, écrivait-il, de demander aux autochtones d'enlever leurs barricades. Il ajoutait:

[*Translation*]

We had meetings with Mr. Siddon on June 28, 1990. He said that negotiations remained possible if the barricades were removed and peace was restored. In addition, the Minister officially assured the municipality of Oka that he would never negotiate with terrorists and that the Band Council was the only representative in his opinion. This occured on June 28.

We have here some exceprts from the ruling of Anthime Bergeron, granting an interlocutory injunction and ordering removal of the barricades. It says:

> I believe that based upon the facts in this case to date, the municipality is the owner of the roads that have been barricaded; moreover, these are public roads and nothing justifies the respondents in acting as they have done. They have no right nor permission to erect a construction and, in my opinion, must cease.
>
> It is clear, therefore, that the applicant's right is much more than apparent and that rejecting the application would encourage the anarchistic attitude of the respondents. I have before me a municipality recognized in law, the owner of property, the plans are here, the affidavits are here, and they clearly have the right to stop these posturings, which I have described as almost anarchistic, of those who are merely worried about the golf project.

Le président: Monsieur Ouellette, pouvez-vous nous donner une idée du temps qu'il va vous falloir encore? Vous avez dit que cela vous prendrait à peu près une heure. Vous parlez maintenant depuis une heure et 10 minutes.

M. Ouellette: Il me faudra encore 15 minutes.

> If the respondents have land claims, as their advocates state, let them pursue these through the appropriate and legitimate means established in a civilized country, among civilized people. At present, the law passed on May 10, 1947 described the land, expropriated it, and empowered the municipality of Oka to use it for recreational purposes, which they have done.
>
> Tolerating this situation any longer would, in my opinion, disturb the peace which has existed for years in the lovely municipality of Oka, situated on the shores of the Lake of Two Mountains, and I do not believe that the respondents are justified in acting as they have done until now.

On July 4, a press release was issued by the Band Council asking the Natives to stop preventing the removal of the barricades by the municipality. This letter was signed by George Martin, Grand Chief.

This seemed to provide another opening for negotiations.

It should be recalled that on July 6, 1990, the Minister of Public Safety, Sam Elkas, made a statement that was reported in *La Presse*, page A-3, and heard on CJMS, on July 5, to the effect that "they have until Monday to obey the injunction, or else action will be taken."

On July 8, *La Presse* said on the first page "Resistance hardens in Oka", and the photographs showed masked and armed Natives.

On July 9, Minister Ciaccia sent a letter to the mayor and the councillors asking them to indefinitely suspend their proposal. This commitment would enable us, he wrote, to ask the Natives to remove their barricades. He added:

[*Texte*]

• 1340

Je suis conscient que nos lois vous donnent raison dans le cas de l'injonction, mais je crois que la situation va au-delà de la stricte légalité. Les élus ne doivent pas se cacher derrière les lois, mais plutôt agir d'une façon généreuse et responsable.

Les membres du conseil comprirent que ce ministre se rangeait du côté des radicaux et avait pour mission de les culpabiliser et de les convaincre qu'il fallait donner raison à ceux qui utilisent la violence et les armes pour résoudre des problèmes.

Le conseil municipal n'avait pas à faire la preuve de sa bonne foi à qui que ce soit. Il n'avait pas brandi de fusil. Au contraire, il s'était assis à la table de négociations pendant plusieurs mois et avait été ouvert à de nombreuses propositions. Répondre affirmativement serait allé à l'encontre des valeurs morales de ses membres et aurait donné raison à la violence et tort aux nombreux citoyens des deux communautés qui étaient déjà victimes d'une situation inacceptable. Des barricades étaient en place depuis quatre mois. Aucun autre groupe de la société n'aurait pu se comporter de cette manière devant les lois. De nombreux politiciens n'avaient pas conscience du drame qui se vivait. Les événements qui suivirent nous démontrèrent clairement que nous n'avions pas tort de penser que l'abandon d'un projet ne lèverait pas les barricades. En effet, dès le début d'août, la vente des terrains était annoncée et les barricades restèrent en place jusqu'à la fin de septembre.

Je vais vous lire la lettre qui a été envoyée à M. Ciaccia.

Mme Bourgault: Monsieur le président, il est bien évident que tout ce que la municipalité ne lit pas va être inscrit au témoignage comme si cela avait été lu, même si on passe des pages.

Le président: Oui.

M. Ouellette: Donc, je vous lis la lettre de M. Ciaccia:

C'est entouré de 500 concitoyens d'Oka «en exil» à Saint-Sauveur que j'ai pris connaissance de la cérémonie historique qui se déroulait à Oka et à laquelle vous participiez en compagnie du médiateur, le Juge Allan Gold, et de votre homologue fédéral, M. Tom Siddon.

Les citoyens d'Oka ont aujourd'hui le sentiment d'être laissés pour compte dans cette mésaventure où la loi du plus fort l'emporte. L'humiliation ressentie en regardant les deux ministres responsables se prêter à une mascarade semblable, m'apparaît des plus justifiées. Négocier avec des terroristes sur le dos d'une population démunie et non-armée qui s'est fait jusqu'ici respectueuse de votre démarche, et céder de la sorte nous amènera où?

Quelle garantie est-il possible d'offrir aux citoyens blancs et autochtones d'Oka que des irruptions de violence ne seront pas répétées à l'avenir? que des cessions supplémentaires de notre territoire ne seront pas à nouveau requises pour acheter la paix?

Nos appels au calme et à la dignité sont sur le point de tomber sur de sourdes oreilles. L'inquiétude est mauvaise conseillère et nos concitoyens ont le droit d'être considérés et traités comme des citoyens à part entière de

[*Traduction*]

I am aware that, in the case of the injunction, our statutes bear you out, but I feel that the circumstances go beyond the strictly legal. Elected officials should not hide behind statutes, but rather act in a generous and responsible fashion.

The council members understood that the Minister was siding with the radicals, and planned to place the guilt upon their shoulders and convince them that those using violence and weapons to resolve problems were in the right.

The municipal council did not have to prove its good faith to anyone. It had not pointed a gun at anyone. On the contrary, it had participated in negotiations for a number of months and had been open to numerous suggestions. Answering yes would have run counter to the moral values of its members, and would have implicitly condoned the violence and harm suffered by numerous citizens of the two communities who were already victims of unacceptable circumstances. The barricades had already been up for 4 months. No other group in society could have so flouted our laws. Many politicians were unaware of the drama unfolding. The events that followed showed clearly that we were not wrong in thinking that abandoning the project would not result in the barricade's being lifted. Indeed, when the sale of the land was announced at the beginning of August, the barricades remained in place until the end of September.

Let me read you the letter sent to Mr. Ciaccia.

Mrs. Bourgault: Mr. Chairman, obviously, what the municipality officials do not read will still go into the testimony as if it had been read, even if pages are skipped.

The Chairman: Yes.

Mayor Ouellette: As I said, I will read the letter sent to Mr. Ciaccia:

While "in exile" in Saint-Sauveur, along with 500 fellow citizens from Oka, I became aware of the historic ceremony taking place at Oka. You took part in this ceremony, as did the mediator, Justice Allan Gold, and your federal counterpart, Tom Siddon.

The citizens of Oka feel they are being ignored in this unfortunate situation, where the law of the jungle holds sway. In my view, the humiliation they felt in watching the two ministers involved take part in a charade of this nature is entirely justified. What will we achieve by negotiating with terrorists at the expense of a powerless, unarmed community which, to date, has shown respect for your approach?

How can we guarantee the White and Native citizens of Oka that there will not be another crisis like this one? How can we guarantee that we will not have to sign away more of our land in order to buy peace?

Our appeals for calm and dignity are about to fall on deaf ears. In general, one's behaviour under stress is not ideal, and our fellow citizens have the right to be considered and treated as full citizens of this province and

[*Text*]

cette province et de ce pays. Je vous enjoins donc de tenir compte des appréhensions légitimes des citoyens d'Oka qui ne veulent pas être sacrifiés sur l'autel des réclamations territoriales de leurs voisins Mohawks.

Le signal que donnent actuellement nos gouvernements supérieurs au simple citoyen, qu'il soit d'Oka ou d'ailleurs, est qu'il vaut mieux s'armer et se faire justice soi-même que de s'en remettre au système. Notre démocratie est bien fragile lorsque nos dirigeants en sont ainsi réduits à réagir à la loi de la jungle.

Nous souhaitons vivement en arriver à une solution pacifique puisque nous sommes les premiers intéressés par la coexistence qui s'ensuivra. Celle-ci devra toutefois s'opérer dans un contexte où l'ordre et le respect des droits fondamentaux de toutes les parties s'exerceront sans représailles ni contraintes.

C'est signé Jean Ouellette; des copies ont été envoyées à MM. Robert Bourassa, Claude Ryan et Jean-Guy Bergeron.

Je demanderais maintenant à M. Landreville de vous transmettre quelques réflexions avant la fin de l'exposé.

• 1345

M. Landreville: Permettez-moi d'abord de vous dire bien sincèrement que je trouve regrettable que nous ne puissions lire en entier le texte que nous avons préparé et qui forme un tout, cela au bénéfice des gens qui sont dans la salle et d'autres personnes de chaque côté. Je sais qu'il pourra être publié, mais sa lecture aurait pu donner des explications et répondre à des questions que vous nous poserez tout à l'heure sans connaître le contenu de notre texte.

À titre de réflexions, je vais ajouter que la population d'Oka a subi de très graves préjudices moraux et financiers à l'occasion de cette crise dont elle n'est certainement pas responsable. Les pertes financières sont principalement dues à la longueur de la crise: 78 jours. De plus, la période d'avant-crise nous avait déjà affectés et l'après-crise que nous vivons présentement est loin d'être terminée. Les gouvernements ont choisi pour le règlement de cette crise une voie qui a exigé de la patience et du temps. Il ne faudrait toutefois pas que les citoyens et la municipalité la plus touchée paient pour les décisions gouvernementales qui ont permis d'éterniser cette crise. Les gouvernements fédéral et provincial se doivent d'agir avec célérité dans le règlement des réclamations et s'assurer que tous soient traités avec justice. À cet égard, je pourrais vous mentionner qu'à ce jour, un seul des commerçants qui ont subi des pertes au cours de l'été dernier a été remboursé. Un seul! Malgré le décret adopté par le gouvernement du Québec, un seul a été payé. De plus, la municipalité devrait recevoir le remboursement complet des dépenses extraordinaires qu'elle a encourues, sans autre retard. La municipalité n'a pas encore été remboursée, sauf pour une partie minime.

Je demande tant au gouvernement provincial, qui a déjà adopté un décret, qu'au gouvernement fédéral, puisqu'il semble qu'il y a une entente ou des pourparlers en vue de remboursements, que cela se fasse le plus rapidement

[*Translation*]

this country. I entreat you to take into account the legitimate fears of the citizens of Oka, who do not want to be sacrificed on the altar of their Mohawk neighbour's land claims.

The signal that the ordinary citizen—in Oka and elswhere—is receiving from the upper echelons of government is this: It is better to take up arms and fight for justice yourself than to entrust your well being to the system. How fragile must our democracy be, if our leaders are thus reduced to living by the law of the jungle.

We are extremely eager to arrive at a peaceful solution since it is we who will be living alongside the Mohawks afterward. However, we can live side by side only in a context where order and the fundamental rights of all the parties are respected, and can be exercised without fear of reprisal and without constraint.

The letter is signed Jean Ouellette; copies were sent to Robert Bourassa, Claude Ryan and Jean-Guy Bergeron.

I would now like to ask Mr. Landreville to say a few words about his thoughts on the matter, before the end of the presentation.

Mr. Landreville: First, let me say how sorry I am that we cannot read the entire text we prepared, which forms an integrated whole, for those in the room and on either side of this table. I know that the text will be published, but reading it would have provided many explanations, and would have answered many of the questions you will be asking.

With respect to the crisis of the summer, I would like to add that the citizens of Oka suffered very serious moral and financial harm, harm for which they were certainly not responsible. The financial losses are due primarily to the length of the crisis—78 days. Moreover, we started being affected in the period before the crisis, and the current post-crisis is far from over. In order to settle this crisis, the governments involved took a course requiring time and patience. However, the citizens of Oka, the municipality most seriously affected by the crisis, should not pay for the government decisions that allowed the crisis to drag on for so long. The federal and provincial governments have a duty to settle claims quickly and to ensure that everyone is dealt with fairly. So far, only one of the businesses that lost money last summer has been reimbursed. Only one! In spite of the order in council passed by the Government of Quebec, only one has been paid. Moreover, the municipality should, without further delay, be reimbursed in full for the extraordinary expenditures incurred during the summer. Only a small portion of this expenditure has been reimbursed, the municipality is still waiting for the rest.

I would ask both the federal and provincial governments to proceed with reimbursement as quickly as possible. The provincial government has already passed an order in council and the federal government appears to have an agreement or

[*Texte*]

possible. On vit une situation qui est encore très difficile. On nous demande d'être patients, mais il est difficile pour une population d'être patiente quand elle doit se battre pour se faire rembourser pour des pertes personnelles encourues; on peut dire la même chose des municipalités. Ce n'est pas en accusant des retards comme ceux-là qu'il faut nous demander d'être patients.

Deuxièmement, des citoyens d'Oka, évacués de leurs maisons le 11 juillet—je parle des gens des Jardins d'Oka et des gens d'en face—et dont les maisons doivent être acquises par le gouvernement fédéral subissent, en plus de leur situation d'exil, la lenteur de la bureaucratie gouvernementale fédérale dans le règlement de leur dossier, ce qui les empêche de se réinstaller définitivement dans une autre propriété. Un des membres de notre conseil municipal, M. Paquette, vit cette situation-là et pourrait en témoigner.

Au plus fort de la crise, le négociateur du gouvernement fédéral, M. Vieni, était prêt à se rendre à Cannes, en France, pour acheter le terrain de M. Rousseau. Il était prêt à s'envoler à Cannes pour acheter le terrain de M. Rousseau pour satisfaire aux demandes autochtones. C'est M. Rousseau qui est venu à Montréal. Si vous nous aviez permis de lire tout notre texte, on vous aurait dit tout cela. C'est M. Rousseau qui est venu à Montréal. C'est pour vous montrer qu'en situation de crise, le gouvernement était prêt à envoyer quelqu'un en France pour acheter des terrains alors que des gens étaient en exil, dans notre pays, depuis le 11 juillet. On traîne. Ces gens-là ont quitté leurs maisons. Quand ils y sont retournés, dans la plupart des cas, il n'y avait ni meubles ni linge. Les maisons avaient été vandalisées. Depuis ce temps-là, on «niaise» dans le dossier.

• 1350

Les citoyens d'Oka ont pris conscience, par l'agissement de certains fonctionnaires fédéraux et membres du gouvernement, de la signification de l'obligation fiduciaire du gouvernement à l'égard des autochtones. Ils ont pris conscience, du moins au cours des derniers mois, que le fédéral, pour cette raison, n'assume pas à leur endroit le rôle que les citoyens croient devoir attendre de ce gouvernement pour la défense et le respect de leurs intérêts. Cette situation crée une frustration chez les contribuables qui paient des impôts au gouvernement fédéral et qui ont l'impression d'être négligés.

Le conseil municipal tient toutefois à remercier sincèrement M^me^ Bourgault, députée, pour ses efforts continuels en vue du règlement du problème et cela, bien avant la période de crise. On ne dit pas cela pour faire plaisir à M^me^ Bourgault qui est ici. Sa connaissance du dossier aurait dû mériter une meilleure écoute de la part du gouvernement. Comme députée, elle est au courant de bien des choses. Si on l'avait écoutée davantage, les choses auraient pu mieux tourner.

Le conseil municipal a appris la création par le gouvernement fédéral du Groupe de consultation et de concertation d'Oka, composé de deux personnes dont Me Guy Bélisle qui le préside, qui vise à assainir le climat des

[*Traduction*]

to be engaged in discussions to that end. Things are still very difficult. The governments are asking us to be patient, but it is difficult for a community to be patient when it has to fight to be reimbursed for personal losses incurred; one could say the same of municipalities. These delays in reimbursing us do not encourage us to be patient.

Second, we come to the citizens of Oka evacuated from their homes on July 11—these are people in the Jardins d'Oka area and those on the other side—whose homes are to be bought by the federal government. These people are not only in exile, but must put up with the federal government's grinding slowness in settling their cases. This prevents them from settling in other homes. One of our municipal council members, Mr. Paquette, is in that situation himself and could tell you about it.

At the height of the crisis, the federal government negotiator, Mr. Vieni, was ready to go to Cannes, France, in order to buy Mr. Rousseau's land. He was ready to fly off to Cannes to buy Mr. Rousseau's land, in order to satisfy the Mohawks. But it is Mr. Rousseau who came to Montreal. If you had let us read our entire text, we would have told you all of that. It is Mr. Rousseau who came to Montreal. This is to show you that, during the crisis, the government was ready to send someone to France to buy the land, when citizens of this country had been in exile here since July 11. Things were dragging on. These people left their homes, and when they went back, in most cases, they had almost nothing left. Their homes had been vandalized. Since then, no one seems to have made a genuine effort to settle the problems.

Through the actions of some federal employees and government members, the citizens of Oka became aware of the meaning of the federal government's trust obligation towards native people. They have become aware, at least in the last few months, that for this reason, the federal government is not defending and respecting their interests, something they consider the federal government's duty. As a result, taxpayers who pay taxes to the federal government are very frustrated, because they feel they are being neglected.

Nonetheless, the municipal council would like to sincerely thank Mrs. Bourgault, member of Parliament, for her continuing efforts towards settling the problem; she started well before the crisis. We are not saying this simply to please Mrs. Bourgault, who is at this table. She knew the issues involved, and the government could have listened somewhat harder. As a member of Parliament, she is aware of many things. If more people had listened to her, things might well have turned out better.

The municipal council has learned that the federal government has established a group for consultation and dialogue at Oka. There are two persons in the group, which is chaired by Guy Bélisle. The group's purpose is to improve

[*Text*]

relations humaines et à rétablir la confiance des investisseurs, des promoteurs et des touristes. Le conseil municipal appuie entièrement cette initiative et espère que les recommandations et décisions ne tarderont pas et sauront satisfaire la population.

Le conseil municipal croit qu'il est impérieux qu'une loi sévère contrôle les armes à feu et que la possession d'armes de guerre telles que les AK-47, M-16 et autres soit punie, et que les possesseurs de ces armes, peu importe qu'ils soient allochtones ou autochtones, soient pourchassés sans relâche, afin qu'une situation de siège comme celle d'Oka l'été dernier ne se représente plus.

La population d'Oka vit encore dans l'angoisse de la répétition des événements survenus l'été dernier et constate que peu de progrès ont été réalisés depuis la fin de septembre dans les négociations avec les autochtones, principalement à cause de la dissension dans leur communauté et de leur système démocratique de négociation. En plus, l'intimidation et les menaces continuent de se faire entendre à Oka, comme nous l'avons vu encore une fois en janvier dernier et même en fin de semaine dernière.

Je souhaite que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux qui ont à négocier des revendications territoriales à la grandeur du pays ne se servent pas du cas d'Oka comme modèle. Au contraire, qu'ils essaient d'en tirer des leçons. Qu'ils ne laissent certainement pas des barricades s'installer, comme ce fut le cas l'été dernier, barricades qui les ont obligés à négocier en catastrophe en oubliant une stratégie qu'ils avaient probablement en tête, qui n'a certainement pas été respectée et qui nous apporte aujourd'hui plus de problèmes qu'autre chose.

Je vous remercie.

M. Ouellette: Monsieur le président, j'aimerais vous dire que nous prenons dans le moment les dispositions nécessaires pour essayer de faire une relance économique. Mon collègue en a parlé tout à l'heure. Les chambres de commerce et le gouvernement nous aident de côté-là. Nous souhaitons que la situation se rétablisse le plus rapidement possible. Nous demandons aux clubs de service, qui ont beaucoup de membres indiens ou métis, de se regrouper. Nous avons déjà mis des locaux à leur disposition et nous essayons de faire tout notre possible pour que la situation se rétablisse.

En terminant, mes collègues du conseil municipal se joignent à moi pour remercier la population pour son appui durant les événements de cet été. Sans son appui, les membres du Conseil et moi-même n'aurions pas pu passer à travers la crise. Comme disait tout à l'heure mon collègue, il n'est pas dans le mandat des maires de petites municipalités de faire face à des situations semblables.

Je voudrais aussi féliciter la population pour sa patience et surtout pour son comportement digne durant ces moments difficiles. Enfin, merci aux bénévoles et à tous ceux qui se sont impliqués dans les mesures d'urgence. Ce sont des situations difficiles, mais il a fallu passer à travers. Mon conseil municipal et moi-même sommes fiers de la population d'Oka.

Merci, monsieur le président.

[*Translation*]

human relations in the area, and regain the confidence of investors, promoters and tourists. The municipal council fully supports this initiative and hopes it will soon produce recommendations and decisions that will satisfy the citizens of Oka.

In the opinion of the municipal council, strict gun control legislation is imperative; moreover, the possession of military weapons, such as AK-47's, M-16's, etc. must be punished, and the owners of those weapons—regardless of whether they are non-Native or Native—should be relentlessly tracked down, in order to prevent a repetition of a siege like last summer's.

The citizens of Oka have not overcome the anxiety caused by the crisis and are aware that, since late September, there has been little progress in negotiating with the Natives, primarily because of dissent within the Native community and their democratic negotiation system. Moreover, intimidation and threats are still apparent at Oka, as we saw in January, and even at the end of last week.

I hope that federal and provincial governments negotiating land claims throughout the country do not use Oka as a model. On the contrary, they should try to learn from Oka. In no circumstances should they allow barricades such as those we had last summer, barricades that touched off a crisis and made everyone forget any strategies they might already have formulated. Such strategies were certainly not respected, and as a result the current situation consists primarily of problems.

Thank you.

Mayor Ouellette: Mr. Chairman, we are currently taking steps to revive the economy. My colleague mentioned them just now. We are receiving assistance from Chambers of Commerce and the government. We would like things to get back to normal as quickly as possible. We are asking the service clubs, which have many Indian or Métis members, to come together again. We have already provided them with premises and are doing everything we can to bring things back to normal.

In conclusion, I and my fellow council members would like to thank the citizens of Oka for their support during this summer's crisis. Without that support, neither I nor the council could have made it through. As my colleague was saying just now, mayors of small municipalities are not usually called upon to deal with such situations.

I would also like to thank the citizens of Oka for their patience, and particularly for their dignified behaviour in these difficult times. Thank you also to all the volunteers, and to all those who helped us in emergencies. These are difficult times, but we have found and will continue to find the strength we need. My municipal council and I are very proud of the citizens of Oka.

Thank you, Mr. Chairman.

[*Texte*]

• 1355

The Chairman: Thank you, Mr. Ouellette and your colleagues, for your presentation.

I would just like to address the point raised by Mr. Landreville, before moving on to questions. As I believe Mr. Ouellette was aware, normal practice here is to ask witness groups to have their presentation ready within 20 minutes, to be followed by questions and answers.

In the event that we are advised there is a different request, we are usually quite flexible. But we did not have notice that we had a presentation which would take more than two hours to present, thus eliminating the opportunity for questions and answers. However, given the fact that this has been such an extensive presentation, I think all members of the committee would want to extend the question period so there would be full and frank and fair assessment of questions.

Given that, I would like to call on Mr. Skelly to open questions, and we will be working strictly in the first round by a 10-minute guideline.

Mr. Skelly: Thank you very much, Mr. Chairman.

M. Ouellette: Avant que M. Skelly prenne la parole, j'aimerais répondre tout de suite à une question que plusieurs voudront certainement me poser.

Certaines personnes ont prétendu que mon statut de membre du Club de golf d'Oka pouvait constituer une source de conflit d'intérêts compte tenu des responsabilités qui m'incombent en ma qualité de maire de la municipalité d'Oka.

Ces prétentions sont dénuées de tout fondement et, dans la mesure où elles ont été faites de bonne foi, elles s'expliquent probablement par l'ignorance d'un fait essentiel et capital, à savoir que le Club de golf d'Oka n'est pas une société commerciale, mais plutôt une corporation sans but lucratif de 260 membres.

Si le Club de golf d'Oka avait été une société commerciale, et donc une société dont le but est de générer des bénéfices qui sont ensuite redistribués aux actionnaires, j'admets que la question aurait pu être soulevée de manière légitime. Mais puisque le Club de golf est une corporation sans but lucratif, donc une corporation dont l'une des caractéristiques essentielles est justement la prohibition de tout profit pour ses membres, je n'avais aucun intérêt pécuniaire personnel dans cette affaire, que le projet d'agrandissement du Club de golf se réalise ou non.

Je suis membre du Club de golf depuis 23 ans. Le projet d'agrandissement du Club de golf nous paraissait un élément important de développement dans notre municipalité puisqu'il contribuait, d'une part, à confirmer la vocation récréo-touristique de notre municipalité et, d'autre part, à élargir l'assiette fiscale de notre municipalité par le projet de développement immobilier qui y était associé.

Comment peut-on prétendre de bonne foi que j'ai pu faire passer mes intérêts personnels comme membre du Club de golf avant ceux de la municipalité d'Oka, dans un contexte où le projet d'agrandissement du Club de golf représentait un projet important pour le développement de la municipalité et n'était aucunement susceptible de m'apporter un intérêt pécuniaire personnel?

[*Traduction*]

Le président: Je vous remercie, monsieur Ouellette et vos collègues, de votre exposé.

Avant de passer aux questions, j'aimerais aborder la question soulevée par M. Landreville. Nornmalement, et je pense que M. Ouellette le sait, les témoins ont à peu près vingt minutes pour faire leur présentation, et puis on passe aux questions et aux réponses.

Quand on nous demande de faire autrement, nous sommes normalement assez flexibles. Mais on ne nous a pas prévenus que l'exposé durerait plus de deux heures, de sorte qu'il n'y aurait plus de temps pour les questions. Mais étant donné le fait que votre exposé a été si étoffé, je crois que tous les membres de ce comité aimeraient allonger la période des questions, pour qu'on puisse procéder à une évaluation complète et franche.

M. Skelly pourrait donc poser la première question, et on maintiendra la limite de dix minutes pour la première tournée.

M. Skelly: Merci beaucoup, monsieur le président.

Mayor Ouellette: Before Mr. Skelly takes the floor, let me answer one question but I am sure many of you will ask.

Some people have said that my status as a member of the Oka Golf Club might be a source of conflict of interest, given my responsabilities as mayor of the municipality of Oka.

Such statements have no foundation whatsoever, and, insofar as they are made in good faith, are probably based on ignorance of one essential and fundamental fact—the Oka Golf Club is not a commercial enterprise, but a non-profit corporation with 260 members.

If the Oka Golf Club had been a commercial enterprise, a corporation with the objective of generating profit for redistribution to shareholders, then conflict of interest might have been a legitimate issue. But since the Golf Club is a non-profit corporation, a corporation founded on a notion that its members derive no financial benefit, I had no financiel interest in the Golf Club expansion project.

I have been a member of the Golf Club for 23 years. We felt that Golf Club expansion project was important in the development of our municipality. First, it would have contributed to the recreation and tourism component of Oka, and second, the associated housing development project would have broadened the municipality's tax base.

How can anyone say in good faith that I could have put my personal interest as a golf club member before the interests of the municipality, when the Golf Club expansion project was important in the municipality's development, and there was no way I myself could benefit financially from it?

[*Text*]

En terminant, monsieur le président, je souhaite rappeler aux membres de cette commission qu'au terme d'un examen des conditions dans lesquelles avaient été prises certaines décisions et réalisées certaines transactions concernant le Club de golf, le ministère des Affaires municipales du Québec, de qui relève cette question, concluait le 19 septembre dernier que les renseignements obtenus, ainsi que les revendications effectuées et les consultations dont elles ont été assorties ne permettaient pas d'établir que l'administration avait procédé de manière irrégulière ni de distinguer, dans les affaires prises en considération, des éléments pouvant justifier des recherches plus approfondies de sa part ou la recommandation d'une enquête publique par la Commission des affaires municipales.

Merci beaucoup.

The Chairman: We will now proceed to questions from members. Mr. Skelly, would you start, please.

Mr. Skelly: I did not hear everything the mayor said, but I was under the impression that on July 18 the Minister of Municipal Affairs for Quebec announced an inquiry into a conflict of interest involving himself and another councillor, who is a member of the golf course. Are you saying that inquiry has been done?

Mayor Ouellette: Yes.

Mr. Skelly: Or was a decision made that no inquiry was necessary?

Mayor Ouellette: No inquiry was necessary.

Mr. Skelly: That decision was made by Claude Ryan, Minister of Municipal Affairs.

Mayor Ouellette: Yes.

Mr. Skelly: Who has also decided, by the way, that no inquiry is necessary into the whole incident surrounding Oka. He filed a two-page report with the House of Commons justifying the calling out of 4,000 Canadian troops. This is the same person who decided that an inquiry was not necessary in your case.

• 1400

Mayor Ouellette: It is not for me to answer on that, sir.

Mr. Skelly: No, I think that is a matter of historical record.

The chronology of events you presented to the committee today was very detailed. I can assure you that members, even though we did not have time to go through the whole thing, will be studying that chronology fairly carefully. In it you note that you received a letter from Mr. Ciaccia on July 9. In it he indicated that the situation with the barricade up at that time could degenerate into violence and encouraged the council to take action to suspend the golf course project indefinitely in order to avoid the kind of violence that Mr. Ciaccia was concerned about. At that time the council decided not to announce a moratorium on the golf course or to suspend it indefinitely. Why did the council make that decision?

M. Ouellette: Je pense que nous avons été assez précis tout à l'heure. Je me suis référé à la lettre de M. Ciaccia et à la réponse. Je pense que le texte qui est là répond à votre question, monsieur Skelly.

[*Translation*]

In conclusion, M. Chairman, I would like to remind committee members that, after assessing the circumstances in which some decisions and transactions in connection with the Golf Club were made, the Quebec Department of Municipal Affairs—which is responsible for this matter—on September 19 came to the following conclusion: based on the information obtained, and based on the claims submitted and related consultation, the Department could not establish that the administration had done anything irregular, nor could it discern in the cases considered anything to justify further inquiry, or a recommendation that the Commission of Municipal Affairs conduct a public inquiry.

Thank you very much.

Le président: Nous passerons maintenant aux questions. Monsieur Skelly, voudriez-vous commencer, s'il vous plaît?

M. Skelly: Je n'ai pas entendu tout ce qu'a dit M. Ouellette, mais j'avais l'impression que le 18 juillet le ministre des Affaires municipales de Québec avait annoncé une enquête sur un conflit d'intérêts mettant en cause lui-même et un autre conseiller, qui est membre du club de golf. Dites-vous que cette enquête a eu lieu?

M. Ouellette: Oui.

M. Skelly: Ou a-t-on décidé qu'une enquête n'était pas nécessaire?

M. Ouellette: L'enquête n'était pas nécessaire.

M. Skelly: Et cela fut décidé par Claude Ryan, ministre des Affaires municipales?

M. Ouellette: Oui.

M. Skelly: C'est le même homme qui a décidé, ne l'oublions pas, qu'aucune enquête sur les événements d'Oka n'était nécessaire. Il a déposé un rapport de deux pages à la Chambre des communes, justifiant la réquisition de 4,000 soldats canadiens. Et c'est le même homme qui a décidé qu'une enquête n'était pas nécessaire dans votre cas.

M. Ouellette: Ce n'est pas à moi de répondre à ce sujet.

M. Skelly: Non, je crois que c'est en effet une question d'ordre historique.

La chronologie des événements que vous avez présentée aujourd'hui au comité était très détaillée. Je peux vous assurer que les députés, même si nous n'avons pas eu le temps de tout examiner encore, vont se pencher sur cette chronologie. Vous indiquez que vous avez reçu une lettre de M. Ciaccia le 9 juillet. Il y indiquait que la situation risquait de dégénérer et encourageait le conseil à prendre des mesures pour suspendre le projet de terrain de golf jusqu'à une date indéterminée afin d'éviter tout acte de violence. Le conseil a alors décidé de ne pas annoncer que le projet serait en effet reporté à une date indéterminée. Pourquoi le conseil a-t-il pris cette décision?

Mayor Ouellette: I think we answered that quite specifically just now. I referred to the letter from Mr. Ciaccia and to the answer. This material should answer your question, Mr. Skelly.

[*Texte*]

Mr. Skelly: I heard part of your response, the response to Mr. Ciaccia's letter that was included in your document. It seems surprising to me, because we asked the environment group from Oka that had been a part of the process leading up to the dispute over the golf course—because I understand they had tabled with the municipality a petition of some 1,200 names, most of those names being from the municipality of Oka, some being from the parish and surrounding municipalities.

I asked them who, in their opinion, could have stopped this whole crisis, could have prevented it from happening, could have prevented it from degenerating into a situation where Canada called out 4,000 troops—more than it sent to the Persian Gulf—spent millions upon millions of dollars, embarrassed this country and Quebec world-wide in terms of its treatment of native people. I asked who they thought would share the ultimate blame. They said that the mayor of Oka has to be blamed primarily.

This is simply information we received before the committee from people who were able to solicit 800 signatures on a petition opposing the golf course.

Now that you have an opportunity to respond to that kind of charge, who would you say is primarily to blame? Would you admit to a substantial part of the blame, yourself and your council, or would you say someone else is primarily to blame? If so, who would that be?

M. Ouellette: Pour répondre à votre première question, je ne sais pas si vous avez vu la pétition, mais nous, on ne l'a jamais vue. La pétition qui a été envoyée, nous ne l'avons jamais eue. Il est facile de faire des pétitions. Vous mettez cela dans une station-service, dans des dépanneurs, etc. Donc, nous n'avons jamais vu la pétition. Nous n'avons jamais été capables de la voir.

Dans un autre temps, le conseil municipal d'Oka a agi en bon père de famille en voulant protéger les citoyens d'Oka. Il faut quand même faire une nuance entre le projet du Club de golf et l'occupation illégale du terrain du parc municipal. L'injonction qui a été signifiée par le juge Anthime Bergeron disait bien que c'était en fonction de l'occupation illégale du chemin du Mil. Cela n'avait aucun rapport avec le projet du golf.

Nous avons parlé tout à l'heure des efforts de négociation que nous avons faits. L'injonction a été servie à ce moment-là pour l'occupation illégale du chemin du Mil, qui était une propriété du parc municipal qui appartient à la municipalité.

• 1405

Qui est responsable? Est-ce que ce sont ceux qui se sont retirés des négociations? Est-ce que ce sont ceux qui, pendant des années et des années, ont laissé passer les choses, connaissant tous les avis disant qu'il y avait du danger, qu'il y a avait quelque chose qui fermentait à Oka? M^me^ Bourgault a avisé la Chambre à plusieurs reprises qu'il y avait quelque chose qui fermentait à Oka, mais on a tout laisser passer. Qui est responsable dans tout cela? Ce n'est pas à moi de l'établir. Je sais simplement qu'en bon père de famille, le conseil municipal d'Oka a pris ses responsabilités, a mis ses culottes et a dit: Il faut absolument faire quelque chose; la situation ne peut pas durer.

A voice: Murderers!

[*Traduction*]

M. Skelly: J'ai entendu une partie de votre réponse, la réponse à la lettre de M. Ciaccia qui figurait dans votre document. Cela me semble surprenant car j'ai posé la question au groupe de l'environnement d'Oka, qui avait participé au processus jusqu'à ce que le conflit éclate. J'ai d'ailleurs cru comprendre qu'il avait déposé devant le conseil une pétition signée par quelque 1,200 personnes, dont la plupart résidaient dans la municipalité d'Oka (bien que certains étaient de la paroisse et d'autres des municipalités environnantes).

J'ai demandé à ce groupe qui, à son avis, aurait pu arrêter toute cette crise, aurait pu l'empêcher, aurait pu éviter que cela dégénère et que l'on envoie 4,000 militaires—plus que notre pays n'en a envoyé dans le golfe Persique—dépense des millions et des millions de dollars, ternisse la réputation internationale du pays et du Québec en ce qui concerne la façon dont nous traitons les autochtones. J'ai demandé qui à leur avis était le plus coupable. Ils ont répondu que ce devait être d'abord le maire d'Oka.

C'est simplement des informations qui ont été données au comité par des gens qui avaient réussi à obtenir 800 signatures pour une pétition s'opposant au terrain de golf.

Maintenant que vous avez pu répondre à ce genre d'accusation, qui estimez-vous être les plus coupables? Accepteriez-vous une part importante de la responsabilité, vous et votre conseil, ou diriez-vous que cela doit retomber sur quelqu'un d'autre? Si c'est cela, qui estimez-vous être coupable?

Mayor Ouellette: To answer your first question, I do not know if you have seen the petition, but we never saw it. We never saw the petition that was sent. It is easy to get petitions signed. You post them at a gas station, at corner-stores, etc. So we never saw the petition. We never did get to see it.

On the other hand, the council of Oka wanted to protect the citizens of Oka. There is a difference between the golf course project and the illegal occupation of the municipal park. Justice Anthime Bergeron's injunction specified the illegal occupation of the chemin du Mil. It had nothing to do with the golf project.

We talked earlier about the efforts we made to try and negotiate. The injunction was made at that time regarding the illegal occupation of the chemin du Mil, which was the property of the municipal park owned by the municipality.

Who is to blame? Is it those who withdrew from the negotiations? Those who, for years, ignored things, ignored those who said that it was something that was not right in Oka, that the kettle was boiling? Mrs. Bourgault advised the House on several occasions that something was going on in Oka but no one paid any attention. Who is to blame? It is not for me to say. I only know that the municipal council of Oka took its responsibilities, decided to do something and said: Something has to be done; this situation cannot go on.

Une voix: Assassins!

[*Text*]

Mr. Skelly: Back to the petition. I am under the—

The Chairman: Mr. Skelly, excuse me. I say to the people who are in the room that if people insist on interjecting during the course of the testimony, I will continue this set of witnesses and this questioning but all people, other than the media, the Members of Parliament and the witnesses, will be asked to leave. I ask for the co-operation of all people in the room, please. Mr. Skelly, please continue.

Mr. Skelly: I would like to get back to the petition, because we questioned the environment group on that as well. They indicated that the petition had gone to the Hon. Lise Bacon, the Minister of Environment for the Province of Quebec, whose assistance they had solicited, but that registered letters had been sent to the municipalities involved indicating that the petition had gone to Lise Bacon. So it is my understanding that the municipality was made aware of the petition and the signatures on the petition so that you could have had access to it if the municipality was concerned about it.

It would seem to me that out of a population of—did you say 1,700 people?—roughly 860 or 870 people signed that petition within the Muncipality of Oka, so I think that would have been something that a municipal politician would be concerned about.

M. Ouellette: Monsieur le député, nous avons demandé une copie de cette pétition et nous ne l'avons jamais reçue. On nous a dit qu'elle n'était pas disponible. Quand nous n'avons pas les documents en main, nous ne croyons pas ce que tous les gens disent. La chose s'est terminée là. Qui a signé la pétition? Nous n'avons jamais été capables de l'établir, et on n'a jamais voulu nous remettre une copie de la pétition.

Mr. Skelly: As the situation developed, and many people have expressed absolute astonishment that such a situation could develop in a small quiet town where, in your own words, the relationships between the Mohawk people and the village of Oka were relatively smooth, with the exception of some violations of municipal zoning and building by-laws and that kind of thing. But in general, relations were quite good. Many people have expressed astonishment that such an incident could have taken place in the province of Quebec over the expansion of a golf course, that as a result of the insistence of the municipality on that expansion that a policeman would be killed, barricades would be thrown up, thousands of troops would have been called out, millions of dollars would have been expended, a bitterness that persists not only in your communities but in Châteauguay and other communities in the area, and a bitterness that persists across the country to this day, all the result of the insistence of a municipality to extending a golf course, obtaining court injunctions to insist on the extension of that golf course, all of those things relate back to the extension of a private golf course.

I am just wondering if you, on reflecting back on this situation, would do the same thing over. I saw in an article in a newspaper recently that the mayor of Oka says that if he had the chance to do the same thing again, he would have done the same thing again. Are those really your words? I mean, could that be true?

[*Translation*]

M. Skelly: Revenons à la pétition. J'ai. . .

Le président: Monsieur Skelly, excusez-moi. Je dois dire aux gens qui sont dans la salle que si l'on continue à faire des interjections durant les témoignages, nous poursuivrons notre réunion mais tout le monde devra sortir en dehors des médias, des députés et des témoins. Je demande la collaboration de tous. Monsieur Skelly, veuillez poursuivre.

M. Skelly: J'aimerais revenir à la pétition parce que nous avons également interrogé le groupe de l'environnement à ce sujet. Il nous a dit que la pétition avait été adressée à l'honorable Lise Bacon, ministre de l'Environnement du Québec, dont on avait sollicité l'assistance, et que des lettres recommandées avaient été envoyées aux municipalités concernées pour leur signaler que cette pétition avait été envoyée à Lise Bacon. J'en conclus donc que la municipalité a été mise au courant de la pétition et des signatures qu'elle contenait si bien que vous auriez pu y avoir accès si cela vous avait intéressés.

Il me semble que sur une population de—avez-vous dit 1,700 personnes?—860 à 870 signataires de la municipalité d'Oka représentent une proportion importante qui aurait dû au moins intriguer le conseil municipal.

Mayor Ouellette: Mr. Skelly, we asked for a copy of this petition and we never received it. We were told that it was not available. When we do not have the documents in hand, we do not believe everything that people say. That is as far as it went. Who signed the petition? We were never able to find out, they would never give us a copy.

M. Skelly: Au fur et à mesure qu'a évolué la situation, l'on s'est beaucoup surpris qu'une telle chose puisse se produire dans une petite ville tranquille, où, comme vous le disiez vous-mêmes, les relations entre les Mohawks et le village d'Oka étaient relativement bonnes, à l'exception de certaines infractions au zonage municipal, aux arrêtés municipaux concernant les constructions, etc. Bref, de façon générale, les relations étaient assez bonnes. Beaucoup se sont donc déclarés très étonnés qu'un incident pareil puisse se produire au Québec à propos de l'agrandissement d'un terrain de golf; on n'a pas compris que l'entêtement de la municipalité au sujet de ce projet ait mené à la mort d'un policier, à l'érection de barricades, à l'appel de milliers de militaires, à la dépense de millions de dollars, à un climat d'amertume qui persiste non seulement dans vos localités mais à Châteauguay et dans d'autres localités de la région, à une amertume qui persiste dans tout le pays, tout cela parce que la municipalité a insisté pour que l'on agrandisse ce terrain de golf, a obtenu des injonctions à cet effet, tout cela uniquement pour agrandir un terrain de golf privé.

Je me demande simplement si vous, à la réflexion, referiez ce que vous avez fait. J'ai vu récemment dans un journal que le maire d'Oka déclarait que s'il pouvait tout reprendre à zéro, il ferait la même chose. Est-ce vraiment ce que vous avez dit? Est-ce possible?

[*Texte*]

M. Ouellette: J'aimerais dire tout d'abord que l'injonction n'a pas été prise pour arrêter le Club de golf. Elle a été prise pour arrêter l'occupation illégale d'un terrain municipal. L'extension du Club de golf ne se faisait pas dans le parc municipal, mais sur un terrain qui appartenait à un particulier qui, lui, avait acheté ce terrain en 1967. Auparavant, il y avait eu cinq ou six transactions remontant au 21 octobre 1836. Comment se fait-il que, tout à coup, alors qu'on veut agrandir le terrain de golf avec un promoteur, le terrain appartient à quelqu'un d'autre et on ne peut pas le faire?

• 1410

Vous savez, monsieur le député, que nous avons fait tous les efforts nécessaires. Nous étions prêts à vendre le terrain. Mais quand les négociations se sont terminées, nous nous sommes dit: Si on ne peut plus négocier, on va faire notre projet. L'injonction dont vous parlez a été prise non pas pour le terrain de golf, mais pour l'occupation illégale. Il ne faut pas confondre les deux choses. Malheureusement, les médias se sont fait un devoir de tout mélanger durant l'été, pour être bien certains que personne ne comprendrait.

J'ai fait une carte. Si vous voulez que je vous explique où est le terrain de golf, cela me fera plaisir de le faire. Cela me fera plaisir de vous expliquer où est la pinède, où est le terrain du golf, où est le terrain acheté par le gouvernement fédéral, où sont les Jardins d'Oka, pour qu'enfin tout le monde comprenne quel est le problème d'Oka. Malheureusement, on mélange tout. Il était très facile de dire que le maire et les conseillers d'Oka étaient responsables de la situation.

L'occupation a commencé au mois de mars, et on a fait par la suite de nombreuses réunions municipales où les gens arrivaient à 200 ou 250 dans la salle et disaient: Si tu n'es pas capable de faire la *job*, ôte-toi de là et on va la faire. On a essayé à plusieurs reprises de modérer les gens et de leur dire: Cela va passer; ils vont partir. On n'a jamais été capables de le faire. Quelqu'un a dit: Il faut que cela tombe; autrement, on va enlever les barricades nous-mêmes. C'est Elkas qui a dit cela. Ce n'est pas moi.

Le lundi matin, quand c'est arrivé, on s'est dit: Cela dépasse le cadre municipal. On leur a demandé une deuxième fois de venir prendre la situation en main. On ne leur a pas dit quand ou comment. On ne leur a rien dit de cela. On accuse la municipalité d'Oka et les conseillers d'avoir demandé l'intervention de la Sûreté du Québec. On n'a pas de contrôle sur la Sûreté du Québec. On leur a simplement dit: Il y a une situation; que faites-vous? Faites respecter la loi. C'est ce qui est arrivé. Je ne sais pas pourquoi cela a coïncidé avec le lendemain, monsieur le député. Je ne l'ai jamais su et je ne veux pas le savoir. Personne ne savait. On ne contrôle pas la Sûreté du Québec, monsieur.

Quand vous voudrez parler du terrain là-bas, je sera prêt à vous l'expliquer pour qu'enfin, tout le monde comprenne d'une façon logique ce qui s'est passé. Les gens de la télévision disaient qu'on coupait les gros pins qui étaient là. Ils étaient à environ 2,000 pieds de là. On ne coupait pas les gros pins, mais on montrait de beaux gros pins, ceux qui sont sur le terrain de golf en ce moment. Ce sont les plus beaux. Ce n'est pas cela qu'on coupait, monsieur. On allait sur un

[*Traduction*]

Mayor Ouellette: First I want to state that the injunction was not to stop the golf course. It was to stop the illegal occupation of municipal land. The extension of the golf course was not in the municipal park, but on land owned by an individual, who had bought it in 1967. Before that, there had been five or six transactions going back to October 21, 1836. How is is that, suddenly, when one wants to extend a golf course, the land belongs to somebody else and one cannot do it?

You know, Mr. Scully, we did everything that could be done. We were willing to sell the land. But when the negotiations stopped, we said to ourselves: If we can no longer negotiate, we will have to continue with our plan. The injunction that you mentioned was not sought with respect to the golf course, but to the illegal occupation. Let us not confuse the two. Unfortunately, the media took it upon themselves to mix everything up during the summer, so as to be quite sure that no one would understand.

I have prepared a map. If you want me to explain where the golf course is, I would be pleased to do so. I will be pleased to explain to you where the pines are, the golf course, the property purchased by the federal government and the Jardins d'Oka, so that everyone will finally understand the problem at Oka. Unfortunately, everything is in a muddle. It was very easy to say that the Mayor and the counsellors of Oka were responsible for the situation.

The occupation began in March, and we then held many municipal meetings where 200 or 250 people came into the room and said: If you are not able to do your job, get out and we will do it. We made several attempt to calm people by saying to them: This will pass; they will leave. We were never able to do so. Someone said: It has to come down; otherwise, we will remove the barricades ourselves. It was Elkas who said that, not me.

On Monday morning, when it happened, we said: This has gone beyond the municipal level. We asked them twice to come and take the situation in hand. We did not tell them how to do it. We did not tell them anything of the sort. The Municipality of Oka and its counsellors are accused of having asked the Sûreté du Québec to intervene. We have no control over the Sûreté du Québec. We simply told them: Here is the situation, what are you going to do? Uphold the law. That is what happened. I do not know why this coincided with the following day, Mr. Scully. I have not found out and I do not want to know. No one knew. We have no control over the Sûreté du Québec.

When you wish to speak about the property there, I will be willing to explain it to you so that, finally, everyone will understand clearly what happened. The television reporters said that we were chopping down the large pines that were there. They were approximately 2,000 feet from there. We were not chopping down the large pines, but the pictures showed the lovely large pines that are on the golf course now. They are the finest. That is not what we were cutting.

[*Text*]

terrain qui a été vendu et coupé en 1946. Si vous voulez que je vous explique, je vais le faire tout de suite. Cela pourra servir à toute l'assemblée.

Comme je vous l'expliquais tout à l'heure, le village d'Oka comprend 59 terrains qui ont été achetés par le fédéral en 1945. Quand on parle d'un damier, c'est cela ici. Je demeure juste ici, de l'autre côté de la rue. J'ai deux voisins en avant; ce sont deux autochtones. Cela fait 50 ans que je reste à Oka et cela fait 30 ans que je reste avec eux, et on ne s'est jamais chicanés. Ma femme allait chercher *La Presse* de M. Simon parce qu'il n'était pas capable de marcher. On a tous vécu en harmonie là-dedans. On n'a jamais eu de problèmes avec cela.

Le Centre de désintoxication est ici. Il n'appartient pas à la bande indienne. Grâce à M^me^ Bourgault, on a dit que cela appartenait au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce que vous voyez ici, c'est le cimetière indien. Il est là depuis des années, et on ne savait pas à ce moment-là à qui il appartenait. Au mois de septembre dernier, nous l'avons vendu au fédéral pour 1$ pour être bien certains que tout était clair.

À deux ou trois reprises, avec mon conseil municipal, j'ai offert au *Band Office* de doubler ou tripler la superficie du cimetière à n'importe quel moment. L'avocat de M. Clarence Simon lui avait dit:

How about $1?

M. Simon m'a dit:

Not for $1, not for one penny, we will take it.

Telle a été sa réponse. La négociation s'est terminée là.

On était prêts à concéder un agrandissement du terrain. Le Club de golf était d'accord pour déplacer son entrée pour qu'ils puissent doubler leur superficie. On n'a jamais eu de réponse. Cela, c'est sur un vidéo qu'ils ont pris là-bas ce jour-là.

Quand on parle de la pinède, c'est cela, la pinède. C'est ce qui a été planté par les Sulpiciens, les gens d'Oka et les autochtones. Ils se sont mis ensemble et ont planté une centaine de milliers de pins en ligne, me dit-on, qui empêchent le sable de tomber sur le village.

• 1415

On en parlait avec des gens hier. Avant-hier, je suis allé voir M. Patry, le père d'Yvan Patry. Il a 90 ans. Il m'a expliqué comment se sont faites les coupes de bois. Le sable descendait et menaçait d'enterrer le village. Ils ont dit à ce moment-là: On va planter des pins pour le retenir. Les pins qui sont là ont à peu près 100 ans.

Le Club de golf, c'est là. C'est à environ 2,000 pieds de là. Ce bois-là a été coupé en 1946. C'est le père de M. Proulx, qui est ici, qui a coupé les arbres. C'est lui qui a fait une coupe sélective. Ils ont coupé tous les arbres de plus de huit pouces de diamètre. Il n'y a presque pas de pins là-dedans. M. Claude Paquette reste ici, dans les Jardins d'Oka. Il va vous dire combien il y a de pins devant chez lui. Il y a bien des fardoches et de petits arbres, mais il n'y a pas beaucoup de pins.

[*Translation*]

We were on a property that had been sold and cut in 1946. If you want me to explain this, I shall do so immediately. This may be useful to everyone.

As I explained a while ago, the Village of Oka comprises 59 properties that were purchased by the federal government in 1945. It is a real chequerboard. I live right here, on the other side of the road. I have two neighbours opposite; they are both natives. I have lived in Oka for 50 years, and we have been neighbors for 30 years without ever having a quarrel. My wife went to get Mr. Simon's *La Presse*, because he could not walk. We all lived harmoniously in the area and never had any problems.

Here is the Detoxification Centre. It does not belong to the Indian band. Thanks to Mrs. Bourgault, it was said that it belongs to the Department of National Health and Welfare. What you see here is the Indian cemetery. It has been there for years, and at the time we did not know who it belonged to. Last September, we sold it to the federal government for $1.00 to be quite sure that everything was clear.

On two or three occasions, with the municipal council, I approached the band office and offered to double or triple the area of the cemetery at any time. Mr. Clarence Simon's lawyer asked him:

Est-ce que vous payez 1$?

Mr. Simon told me:

Pas pour 1$, ni même pour un sou, le prendrons nous.

That was his reply, and the negotiation stopped there.

We were willing to agree to an expansion of the property. The golf club had agreed to move its entrance so that they could double their area. We never had a reply. This is on a video that they took there, that day.

When we talk about the pines, that is the pines. This is what the Sulpicians, the people of Oka and the Natives planted. They got together and planted 100,000 pines in rows, I was told, to prevent the sand from shifting onto the village.

We were talking about this with some people yesterday. The day before yesterday, I went to see Mr. Patry, the father of Yvan Patry. He is 90 years old. He told me how the woods were cut. The sand was shifting and threatened to bury the village. People said at that time: We will plant pines to hold back the sand. The pines have been there for close to 100 years.

The golf course is there. It is approximately 2,000 feet from there. Those woods were cut in 1946. It was the father of Mr. Proulx, who is here, who cut the trees. He cut selectively. They cut all trees greater than 8 inches in diameter. There are hardly any pines in there. Mr. Claude Paquette lives here, in the Jardins d'Oka. He will tell you how many pines there are in front of his place. There are a lot of shrubs and small trees but there is not much pine.

[*Texte*]

Ce terrain-là appartenait à M. Rousseau qui l'avant acheté en 1967. Il avait été vendu deux ou trois fois auparavant. Pourquoi, en 1990, dit-on tout à coup: C'est la terre autochtone, la terre sacrée, etc.? Le fédéral aurait pu acheter ce terrain depuis 1967. Qu'est-ce qu'il attend pour le faire? Tout à coup, parce qu'on veut faire une extension du golf, cela ne marche plus. Tout le monde nous bloque.

C'est ce terrain-ci qu'occupe le golf, en locataire. À côté, c'est la pinède, mais ce ne sont pas des pins plantés. Ce sont des pins ordinaires qui ont grossi avec les années. Ici, ce sont des pins plantés. Si vous allez à Oka, vous allez voir de belles rangées de pins qui ont été plantés à la main par les gens d'Oka et les Indiens qui étaient là. Tout le monde a collaboré pour essayer d'améliorer la situation. Quand les médias ont le front de nous dire que c'est cela qu'on voulait couper, c'est de la mauvaise foi. On s'est évertué à nous montrer les beaux pins qu'on voulait couper. Ce n'est pas vrai; on n'a pas coupé de pins, et le golf a planté autant d'arbres qu'il en a coupé. Les Warriors, eux, ont trouvé le moyen de couper 155 gros pins pendant l'occupation. On les a fait mesurer par une firme, ce qui nous a coûté 6,000$. Ils peuvent vous dire la grosseur, la hauteur et la valeur de chaque pin qui a été coupé. C'est à part ceux qu'ils ont coupé là.

Les Jardins d'Oka sont ici. Vous comprendrez que, quand on a obtenu du gouvernement fédéral un règlement de 1,340,000$ et 2,500,000$ de compensation, nous avons dit: Il n'est pas logique que ces gens-là soient enclavés.

Mon confrère parlait tout à l'heure des terrains enclavés. On a dit: Vous allez acheter ces terrains-là également et la ligne va se terminer ici. Cela représente 20 p. 100 de notre territoire.

Le maire de Châteauguay, qui est venu témoigner, a dit que le fédéral avait fait un cadeau à la municipalité d'Oka. Eh bien, je lui dis bien gentiment: Monsieur Boursier, si vous voulez vendre 20 p. 100 de votre territoire au fédéral, il va peut peut-être vous donner de l'argent. C'est cela qu'on a perdu. Regardez la superficie. Oka, ce n'est pas grand.

Il y a des pins ici aussi. Ce territoire est un parc municipal. Tout le monde peut y aller. On n'empêche personne d'y aller. Le chemin du Mil, dont on a parlé souvent, est ici. Il y a un mille de cette rue-là à cette rue-là. Les barricades étaient ici et là. Elles étaient sur le terrain municipal, et non sur le golf. On voudrait une fois pour toutes que les gens comprennent le problème. Ce n'est pas facile à comprendre.

La municipalité avait 22 acres de rues à l'intérieur. L'ancien propriétaire, M. Arès, a cédé à la municipalité 22 acres de rues non déboisées. Quand M. Rousseau avait ce terrain-là, on s'est dit: On va défaire tout cela. Quelqu'un a dit l'autre jour que vous aviez acheté un marécage. C'est vrai que ce terrain-là est marécageux, et on le savait, mais sur le bord, il y avait un plan de développement qui était possible.

Le projet du golf d'Oka est ici. C'est le golf neuf existant qui finit dans le coin ici. La seule chose qu'on aurait traversée, c'est le petit bout ici, pour qu'on puisse tomber sur le terrain de Rousseau. Ce terrain avait été coupé en 1946.

[*Traduction*]

This property belongs to Mr. Rousseau, who bought it in 1967. It had previously been sold two or three times. Why, in 1990, are we suddenly told: This is native land, sacred land, etc.? The federal government could have bought the property at any time since 1967. What was it waiting for? Suddenly, because we want to extend a golf course, there are problems. Everybody is against us.

This is the property that the golf course leases. Beside it are the pines, but these are not planted pines. These are ordinary pines that have grown over the years. Here are the planted pines. If you go to Oka, you will see fine rows of pines that were planted by hand by the people of Oka and the Indians who were there. Everyone worked together to try to improve the situation. When the media have the effrontery to tell us that this is what we wanted to cut, they are acting in bad faith. They jumped through hoops to show us the fine pines that we wanted to cut. It is not true; we did not cut pines, and the golf club planted as many trees as it cut. The Warriors, on the other hand, managed to cut down 155 large pines during the occupation. We had them evaluated by a company, at a cost of $6,000. They can tell you the width, height and value of each pine that was cut. This is apart from those that were cut there.

The Jardins d'Oka are here. You will understand that when we received a settlement of $1,340,000 and $2,500,000 in compensation from the federal government, we said: It is not logical for these people to form an enclave.

My colleague spoke about the enclave a little while ago. We said: Buy these properties as well and the line will be drawn here. This represents 20% of our territory.

The Mayor of Châteauguay, who came to testify, said that the federal government had given the Municipality of Oka a gift. Well, I would like to politely point out, Mr. Boursier, that if you want to sell 20% of your land to the federal government, it may give you money. This is what we lost. Look at the area. Oka is not large.

There are also the pines. This area is a municipal park that anyone can visit. We do not stop anyone from entering. The chemin du Mil, which was often mentioned, is here. It is a mile from this street to this street. The barricades were here and there. They were on municipal property, not golf club property. We would like people to understand the problem once and for all. It is not easy to understand.

The municipality had 22 acres in there. The former proprietor, Mr. Arès, had ceded 22 uncleared acres to the municipality. When Mr. Rousseau had that property, it was said: We will get rid of all that. Someone said the other day that you had bought a swamp. It is true that the ground is marshy, and we knew it, but there were development possibilities on the margins.

The projected Oka golf course is here. This is the existing 9-hole facility. The only thing that we would have crossed is this small corner here to be able to get on to Rousseau property. This property was cut in 1946. Here are the water

[*Text*]

On voyait des points d'eau qu'on avait mis là, et M. Rousseau avait dit à ce moment-là: Je vous vends cette partie-là à condition que vous me laissiez une bande ici pour construire mes maisons. C'est le seul endroit où le terrain est propice à la construction de maisons.

• 1420

Tel était notre plan. Je me demande où ce n'était pas correct. Je vais vous dire une autre chose. On avait pris en considération un élément bien important. M. Rousseau aurait pu dire à n'importe quel moment, comme promoteur: Je développe cela et je construis 200 maisons. Personne n'aurait pu l'arrêter, sauf peut-être les Warriors. Il aurait pu construire 200 maisons là.

À Oka, on a dit: On vous laisse construire ici et on fait un golf qui va servir de tampon entre ce terrain et les terres fédérales. Un golf, c'est quand même de la verdure et cela faisait une transition entre le semi-urbain et l'agriculture qui est là.

Le chemin des Gabriel passe ici, et on laissait une bande de 30 pieds tout autour pour ne pas changer le décor. Les arbres restaient là à 30 pieds tout autour. Les gens auraient pu circuler sur cette route-là sans savoir qu'il y avait un golf là.

Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

The Chairman: Perhaps we could move along to the next question.

Mr. Skelly: I did not expect all this. Could you tell me how much the golf club pays in lease fees for the first nine holes of the golf course, the one that is established now?

M. Ouellette: Il paie 1,000$ par année.

Mr. Skelly: For how many acres?

Mayor Ouellette: About 60.

Mr. Skelly: You pay $1,000 a year.

M. Ferland: Monsieur le maire, messieurs les conseillers, je dois vous dire que je n'envie pas votre fonction. J'ai été maire de municipalité, et je n'aurais jamais souhaité faire face à des problèmes comme les vôtres.

Vous venez d'expliquer sur la carte un projet qui, *a priori*, me semble un excellent projet dans le cadre d'un développement urbain rationnel. Vous essayiez d'utiliser d'une façon rationnelle les terrains dont vous étiez garants selon les preuves que vous avez déposées ce matin. En tant que conseil municipal, vous aviez à gérer le territoire municipal d'Oka.

Ce qui ne facilite par votre tâche, c'est qu'il y a des terrains fédéraux à travers cela. Il y a aussi la mosaïque des terrains fédéraux à l'intérieur de la municipalité qui, elle, relève du provincial.

Pour bien des gens qui n'ont pas déjà oeuvré dans le monde municipal, il n'est pas facile de saisir la différence qu'il y a entre les lois et les règlements municipaux, les règlements provinciaux et les règlements fédéraux. Il faut avoir pataugé là-dedans pour en comprendre la complexité.

Cependant, la crise a éclaté. Je trouve intéressante la liste chronologique des événements que vous avez déposée ce matin. Je constate qu'il y a eu une cassure dans toutes ces négociations-là. Cette cassure, on commence à la sentir le 14

[*Translation*]

supplies that were put in, and Mr. Rousseau said at that time: I will sell you that part on the condition that you allow me a strip here to construct my houses. This is the only area where houses can be put up.

That was our plan. I wonder where we went wrong. I will tell you something else. We took a very important element into consideration. Mr. Rousseau could have said at any time, as the developer: I will develop this and put up 200 houses. No one could have stopped him, except perhaps the Warriors. He could have constructed 200 houses there.

In Oka, we said: We will let you construct here and the golf course will serve as a buffer between this property and the federal lands. A golf course is, after all, a green area, and it provided a transition between the semi-urban area and the agricultural area which is there.

The chemin des Gabriel runs here, and we left a strip of 30 feet all along it so as not to change the landscape. The trees remain for 30 feet on either side. People could have travelled that road without knowing that there was a golf course.

Are there any other questions on this subject?

Le président: Passons à la prochaine question.

M. Skelly: Je ne m'attendais pas à une telle réponse. Pouvez-vous me dire combien le club de golf paie pour louer son terrain existant, c'est-à-dire, les neuf premiers trous?

Mayor Ouellette: It pays $1,000 per year.

M. Skelly: Pour combien d'acres?

M. Ouellette: À peu près soixante.

M. Skelly: Vous payez 1,000$ par année?

Mr. Ferland: Mr. Mayor and councillors, I must tell you that I do not envy your task. I was the mayor of a municipality, and I would never have wished to deal with problems such as yours.

You have just explained to me on the map a project that, *a priori*, would appear excellent in the context of rational urban development. You were trying to rationally use the properties for which you were responsible, according the testimony that you have given here. As a municipal council, you were responsible for managing the territory of the Municipality of Oka.

What makes your task more difficult is the fact that there are federal properties throughout. There is also a mosaic of federal properties within the municipality, which is under provincial jurisdiction.

Many people who have never worked in the municipal area have difficulty understanding the difference between municipal bylaws and federal and provincial acts. You have to have some experience of this in order to be able to understand the complexities.

However, the crisis occurred. I found the chronological list of events that you presented this morning interesting. I realize that there was a breakdown in negotiations. That breakdown started to be evident on April 14, 1988, in Judge

[*Texte*]

avril 1988, lors du jugement du juge Pierre Michaud dans une cause impliquant la municipalité d'Oka, les *Six Nations Traditional Hereditary Chiefs* et la *Warriors Society*. C'est la première fois que l'on voit apparaître la Société des Warriors dans la chronologie que vous avez faite.

J'ai ici un autre document. Je voudrais savoir quelle différence il y a entre les *Six Nations Traditional Hereditary Chiefs* et *the Mohawk Nation Council of Chiefs*. Est-ce que c'est la même chose? Est-ce que c'est le même organisme? Ce n'est pas le même organisme. Très bien. La Société des Warriors est un troisième organisme.

• 1425

La société des Warriors est-elle apparu dans ce dossier durant la période où il y avait des descentes, des actions de la Sûreté du Québec sur le territoire d'Oka? Ou est-elle apparue lorsque les activités de la Sûreté du Québec ont commencé, aux environs de 1986, alors qu'elle saisait des armes?

M. Ouellette: Je ne peux pas vous dire, monsieur le député, à quelle date exactement. Quelques descentes ont coïncidé avec leur venue. On sait que leur venue a coïncidé avec le développement ou l'entretien du parc municipal.

M. Ferland: Avec le parc municipal?

M. Ouellette: C'est à ce moment que les événements ont commencé.

M. Ferland: Expliquez-moi quelque chose. Il y a un projet d'épuration des eaux, chez vous, qui se situera dans le parc de la municipalité voisine. Cette municipalité s'appelle aussi Oka et elle se situe dans la paroisse d'Oka. Mais, ce projet d'épuration est pour la municipalité du village d'Oka, pour votre village. Est-ce exact? Et bien sûr, vous êtes au courant, comme tout le monde, qu'il s'annonce des problèmes pour le printemps, lors du début des travaux. La propriété de ces terrains sera contestée, encore une fois, pour bloquer les travaux. Est-ce exact?

M. Ouellette: Voici. J'aimerais donner des explications. En 1973, le gouvernement provincial, à la demande des gens du parc provincial, avait demandé à Oka de se joindre à eux pour fusionner le réseau d'égoûts. Ils avaient réalisé que durant la période hivernale il n'y avait pas suffisamment de monde et que le réseau ne pouvait pas continuer à fonctionner dans ces conditions. Mais la population d'Oka envoie aussi ses égoûts dans ce coin. Ce qui règlerait le problème. Nous avons acquiescé et nous avons installé les égoûts partout dans le village d'Oka y compris sur les 59 terrains autochtones. Chez nous, on traite tout le monde sur le même niveau. Avec les années, on a constaté que l'usine était désuète. Après étude, il a été établi qu'il faudrait remplacer le système par une installation plus nouvelle avec des bassins de décantation. L'autre jour, on a signé une entente. Ce qui est un peu spécial parce que Oka envoie quand même ses égoûts dans le parc. Dans le moment on ne se pose pas de question. On a préféré devenir le maître d'oeuvre et que les bassins nous appartiennent. Ce qui est particulier à Oka. Nous avons un terrain dans le parc municipal, et non pas dans le parc provincial. Il nous appartient, il nous a été cédé. C'est sur ce terrain qu'on installera les bassins de décantation.

[*Traduction*]

Pierre Michaud's decision in the case involving the municipality of Oka, the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs and the Warriors Society. This is the first time that the Warriors Society appears in the events that you have outlined.

I have another document here. I would like to know the difference between the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs and the Mohawk Nation Council of Chiefs. Are they the same thing? Is this the same organization? It is not the same organization. Very good. The Warriors Society is a third organization.

Did the Warriors society appear in this case during the period when there were raids by the Sûreté du Québec on the Oka territory? Or did it appear when the Sûreté du Québec's activities began in about 1986, when it was seizing weapons?

Mayor Ouellette: I cannot tell you the date exactly, Mr. Ferland. Some raids did coincide with their arrival. We know that their arrival coincided with the development or maintenance of the municipal park.

Mr. Ferland: With the municipal park?

Mayor Ouellette: That is when the events began.

Mr. Ferland: Explain something to me. There is a water treatment project that will be located in the park of the neighbouring municipality. This municipality is also called Oka and is located in Oka Parish. But this treatment project is for the Municipality of the Town of Oka, for your town. Is this correct? Obviously, you know, like everyone, that there will be problems in the spring when the project begins. The ownership of the land will be challenged, again, to prevent the work from starting. Is this correct?

Mayor Ouellette: I would like to give you some explanations. In 1973, the provincial government, at the request of provincial park officials, asked Oka to join in a combined sewer network. They had realized during the winter that there were not enough people, and that the system could not continue to operate under these conditions. So the people of Oka joined the network. This solved the problem. We agreed, and we installed sewers throughout Oka Village, including on 59 native properties. In our town, we treat everyone the same. Over the years, we discovered that the plant was antiquated. After a study, it was decided to replace the system by installing a new one with settling ponds. The other day, we signed an agreement. This is rather unusual because Oka still runs its sewers into the park. At the moment, we are not asking any questions. We preferred to take charge of our own project and to have our own ponds. This is unusual in Oka. We have a property in the municipal park, and not in the provincial park. It belongs to us, it was transferred to us. This is where we will install the settling basins.

[*Text*]

Ce qui a causé un peu de trouble, c'est que l'on avait installé un émissaire dans le lac, il y a deux ans, pour corriger la situation. Il avait près de 1,500 pieds de long. Vous vous rappelez que la plage était devenue polluée à Oka. L'événement a fait les manchettes partout. On a donc installé un autre émissaire pour envoyer l'eau plus loin dans la rivière. Les travaux sont terminés depuis peut-être une semaine. Cet émissaire est permanent et va beaucoup plus loin; il mesure 4,500 pieds. On a tout simplement installé un tuyau dans le fond du lac, on l'a ancré et raccordé à l'édifice qui existe. Dans un deuxième temps, on a simplement monté deux tuyaux, un peu plus haut que la zone inondable, pour faire les bassins qui desserviront la population du village d'Oka, la population de la paroisse, le parc municipal et le parc provincial. L'installation est là depuis 1973. Elle a seulement été modifiée et améliorée. Plutôt que d'envoyer de l'eau polluée dans le lac, on a décidé de la filtrer.

M. Ferland: Mais, les bassins ne sont pas encore construits.

M. Ouellette: Les bassins seront construits au printemps.

M. Ferland: D'accord. Mais, vous savez que les travaux risquent de ne pas commencer au printemps, selon ce que le Comité a appris.

M. Ouellette: Monsieur le député, tout le parc provincial est en question.

M. Ferland: Je suis d'accord avec vous, monsieur le maire.

M. Ouellette: Alors, que faire avec les égoûts, où les envoie-t-on?

M. Ferland: En tant que personne qui a travaillé pendant des années dans le domaine municipal, pas seulement comme maire mais aussi dans le domaine de l'ingénierie, on doit les envoyer là où c'est le meilleur endroit de les envoyer. C'est souvent la nature qui nous oblige à les envoyer à certains endroits plutôt qu'à d'autres.

M. Ouellette: Comme je l'ai dit tout à l'heure, les 59 terrains occupés par les familles indiennes de Oka sont également desservis par ce réseau d'égoûts.

• 1430

M. Ferland: Une dernière question, monsieur le président. En ce qui regarde la structure politique nécessaire à Oka pour régler le problème, la difficulté semble résider du côté des autochtones. Il est difficile de savoir qui prend les décisions pour la collectivité des 850 autochtones qui demeurent à Oka. Qui a le leadership présentement? Selon vous, quelle structure politique devrait être favorisée pour régler, à très long terme, la situation à Oka? Devrait-on avoir une municipalité ou—je déteste le terme—une «réserve», ou enfin une entité administrative qui serait gérée par les autochtones et une autre entité qui serait gérée par la population que vous représentez? Serait-ce l'idéal? Ce qui veut dire qu'on aboutirait avec trois municipalités, sur le territoire d'Oka. Le morcellement donnerait à peu près cette image. Serait-ce l'idéal pour régler le problème à long terme?

M. Ouellette: Dans un premier temps, j'aimerais mentionner, comme M. Landreville l'a dit tout à l'heure, que les 59 terrains à l'intérieur du village devraient se voir appliquer les mêmes règlements. On ne demande pas qu'ils

[*Translation*]

What is causing a bit of trouble is that we had installed an outflow in the lake, two years ago, to correct the situation. It was almost 1,500 feet long. You will recall that the beach at Oka had become polluted. This was in the news everywhere. Therefore, we installed another outflow to discharge the water further into the river. The work was completed about a week ago. This is a permanent outlet, and is much longer; it is about 4,500 feet long. We simply ran a pipe to the bottom of the lake, anchored it and attached it to the existing building. We also installed two pipes, a little above the flood line, to create the ponds that will serve the towns people of Oka and the Parish and the municipal and provincial park. The facility has existed since 1973. It has only been changed and improved. Rather than dumping the polluted water into the lake, we decided to filter it.

Mr. Ferland: But the basins have not yet been constructed.

Mayor Ouellette: They will be constructed in the spring.

Mr. Ferland: All right, but you know that the work may not begin in the spring, according to what the Committee has heard.

Mayor Ouellette: Mr. Ferland, the entire provincial park is in dispute.

Mr. Ferland: I agree with you, Mr. Mayor.

Mayor Ouellette: So, what are we going to do with the sewers, where will we run them?

Mr. Ferland: As someone who worked for years in the municipal sector, not only as a mayor, but also in engineering, we have to run them to the best location. Nature often obliges us to put them in one area rather than in another.

Mayor Ouellette: As I said a while ago, the 59 properties occupied by Indian families in Oka are also connected to the sewer system.

Mr. Ferland: One last question, Mr. Chairman. As far as the political structure required in Oka to solve the problem is concerned, the problem seems to be on the aboriginal side. It is hard to determine who makes decisions for the 850-person aboriginal community living in Oka. Who now has leadership? In your view, what political structure should be used in order to find a long-term settlement to the Oka situation? Should there be a corporation or—I hate this word—a reserve or some other administrative entity managed by aboriginals and another one managed by your constituency? Would this be the ideal solution? Eventually we would have three corporations in Oka. This would be the result of the fragmentation. Would that be the long-term solution?

Mayor Ouellette: First I would like to say, as Mr. Landreville did a moment ago, that the 59 lots within the town should come under the same by-laws. We are not asking for them to go or anything of the sort. Only that if

[*Texte*]

partent, ou quoi que ce soit. On dit simplement que s'il y a une construction... On vit quand même dans un damier. Quand on regarde la construction de M. Simon, on se dit que ce n'est pas tout à fait dans le cadre du développement domiciliaire. Maintenant, quel type de gouvernement devrait être instauré dans Kanesatake? Je ne veux pas m'impliquer là-dedans. Ils sont quand même en mesure de prendre leurs décisions, de choisir ce qui est le plus valable et le plus facile à gérer pour eux. J'ai assez de mener le village d'Oka, je n'irai pas mener plus loin.

M. Ferland: Vous n'avez pas répondu à ma question. Est-ce que, selon vous, pour régler à long terme le problème à Oka, ce serait qu'il y ait l'équivalent de trois entités municipales, c'est-à-dire la paroisse d'un côté, le village de l'autre en tenant compte bien sûr des 59 terrains fédéraux... Il faudra tout de même des règlements semblables pour l'ensemble des citoyens sur cette partie de terrain. Il y aurait un troisième territoire qui serait le territoire des Mohawks ou des autochtones. Est-ce que ce serait idéalement la solution?

M. Ouellette: Encore une fois, je n'ai pas d'opinion arrêtée dans ce domaine. Tout dépendra s'ils ont le droit de faire un référendum. C'est à eux de décider ce dont ils ont besoin, ce qu'ils veulent. À partir de là, la paroisse s'adaptera. Elle négociera avec eux, à ce moment-là. Le village n'est pas impliqué dans ce domaine. Toute la revendication des terres se fait dans la paroisse. Il n'y a pas de revendication qui se fait ailleurs, tout se fait dans la paroisse.

Ms Blondin: Mr. Ouellette, you indicate that you did not have access to the petition of 1,260, but no doubt you are aware because a petition was sent to Lise Bacon, the Minister of the Environment. The Minister of the Environment then provided a legal receipt to indicate that the ministry had received the petition and its signatures, and that legal receipt was provided to your by the minister, so you did receive notification of the petition. In fact, you did know that 1,260 people did not want the expansion of the golf course with regard to the environmental fragility of that area.

In a sense, what I am hearing from you, Mayor Ouellette, is that you have not changed your position one iota. You feel as strongly about your position as on the day you made the decision to call in the SQ and the way in which you handled the situation. You feel the same way today as you did then, do you not?

M. Ouellette: Le conseil municipal, je pense, est d'accord avec moi. Si on avait à reprendre la décision concernant l'occupation illégale du parc municipal, et non pas du golf, madame Blondin, on prendrait la même décision. Mais, il ne faut pas mélanger le golf, qui est un prétexte, avec l'occupation illégale; ce sont deux dossiers séparés.

• 1435

Ms Blondin: Let me ask you about the expansion of the golf course. If you were to rethink, considering that... You used some very strong language. I am like you, and I use strong language sometimes, so I can understand your flair for

[*Traduction*]

there is construction... After all, our structure is that of a chequerboard. When you look at Mr. Simon's construction, you realize it does not quite fit in with the residential development plan. Now, as to what type of government should be instituted in Kanesatake, I do not want to get involved with this. They can make their own decisions and choose what is best and easiest to manage for them. My plate is full with managing the town of Oka.

Mr. Ferland: You have not answered my question. According to you, in order to find a long-term solution to the Oka problem, would it not be best to have three municipal entities, i.e. the parish, the town, of course taking into account the 59 federal lots... By-laws will have to be the same for all residents in this area. Then there would be a third territory for Mohawks or aboriginals. Would this be best?

Mayor Ouellette: Again, I have no set view on this. Everything will depend on whether or not they may hold a referendum. It is up to them to decide what they need and what they want. That settled, the parish will find an accommodation. It will negotiate with them at that time. The town is not involved here. The entire land claim is included in the parish territory. There is no land claim outside the parish.

Mme Blondin: Monsieur Ouellette, vous avez dit ne pas avoir eu accès à la pétition de 1,260 signatures, mais vous êtes sûrement au courant de son existence puisque la pétition a été envoyée à M^me^ Lise Bacon, ministre de l'Environnement. Elle en a accusé réception au nom du ministère, et cet accusé vous a été communiqué par la ministre. Vous en avez donc été informé. Du fait, vous saviez que 1,260 personnes ne voulaient pas de l'expansion du terrain de golfe vu la fragilité de l'environnement dans ce secteur.

D'après ce que vous avez dit, monsieur le maire, vous n'avez pas changé votre position d'un iota. Vous êtes tout aussi certain de votre position et de la manière dont vous avez fait face à la situation que le jour où vous avez décidé d'appeler la Sûreté. Vous êtes du même avis aujourd'hui que vous l'étiez à ce moment-là, n'est-ce pas?

Mayor Ouellette: The town council, I would say, agrees with me. If we had once again to make a decision on the illegal occupation of the commons, and not the golf course, Mrs. Blondin, we would make the same decision. But care should be taken not to confuse the golf course—which is only a pretext—with the illegal occupation. These are two distinct issues.

Mme Blondin: Parlons de l'expansion du terrain de golf. S'il fallait revenir, étant donné que... Vous avez employé des termes très forts. Je suis comme vous et cela m'arrive parfois, si bien que je comprends votre goût pour les expressions

[*Text*]

graphic language here. You say it was an anarchic attitude and that these things were not handled in an appropriate and civilized way, that it was a *coup d'état* and that the people were traumatized by the presence of the Warriors. You said the minister—I think you are referring to Mr. Ciaccia—had been hoodwinked by the Warriors and native radicals.

When you say that, it makes me wonder. You had people I do not consider to be radicals or Warriors. You had 1,200 signatories who asked you to please not go forward with the expansion of the golf course. In a civilized way, they petitioned. That is a very accepted democratic procedure. You chose arbitrarily to ignore that. You know that, because the minister sent you notice.

The next thing you indicated was that the manner in which this whole issue was being dealt with was uncivilized. Knowing that the women and children were there—not just Warriors, but women and children and other unarmed people—was it a civilized and appropriate method to have called in the SQ that day? Did you consider that when you made that decision?

M. Ouellette: Madame Blondin, dans un premier temps, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons jamais reçu ou même vu cette pétition. On nous a dit qu'il existait une pétition, mais nous ne l'avons jamais vue. J'ai une lettre qui m'a été envoyée le 13 septembre 1989. Elle est signée par M^me^ Cécile Cléroux, sous-ministre de l'Environnement. Elle dit:

> Le projet d'expansion du terrain de golf à Oka a connu, au cours des dernières semaines, maints rebondissements.
>
> Tout d'abord, je vous prie d'accepter mes excuses quant au faux pas légal et aux méthodes d'intervention qui ont eu cours, particulièrement vendredi, le 1^er^ septembre dernier. Je ne crois pas que ces événements permettent de faire avancer ce dossier. Le terrain de golf est destiné à des fins récréatives, et à ce titre, votre projet d'agrandissement d'un tel terrain, comme son établissement, est soustrait de l'application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Donc, à ce moment-là on avait le droit, même si tout le monde a prétendu le contraire, d'y aller. Maintenant, dans un autre temps, je suis allé rencontrer les gens de l'environnement. J'ai rencontré M. Provencher, à Laval, le 25 octobre 1989, à 10h30, pour lui demander de nous aider à arpenter le terrain. On nous a chassé de là trois fois. Quand on aura en main la topographie du terrain, on pourra, avec l'aide du ministère de l'environnement, protéger les sites, les points d'eau et les arbres.

Alors, la pétition madame, c'est bien beau! Mais, madame Bacon ou son adjointe, s'excuse et dit s'être trompée. On sait que des interventions ont été faites. J'ai une note ici qui indique que le 21 avril 1989, il y a la visite de Isabelle et Robert J. André Charbonneau. Ce sont les indiens qui ont porté plainte.

Votre autre question madame Blondin?

Ms Blondin: What I am saying is do you feel it is civilized that you would...? You have used very strong language against the people you have questioned, whose motives you have questioned. You indicated that it was

[*Translation*]

colorées. Vous avez dit que c'était l'anarchie et qu'on ne s'est pas occupé du dossier de façon appropriée et civilisée; qu'il s'agissait d'un coup d'État et que la population était traumatisée par la présence des Warriors. Vous avez dit que le ministre—j'imagine que vous parlez de M. Ciaccia—avait été berné par les Warriors et les autochtones radicaux.

Quand vous dites cela, je me pose des questions. Vous faisiez face à des gens que moi je n'estime pas être des radicaux ou des Warriors. Mille deux cent signataires vous avaient demandé de ne pas autoriser l'expansion du terrain de golf. D'une façon très civilisée, ils ont fait une pétition. C'est une pratique démocratique tout à fait légitime. De manière arbritraire, vous n'en avez pas tenu compte. Vous le saviez puisque la ministre vous en avait avisé.

Vous avez dit ensuite que toute la question avez été traitée de façon non civilisée. Sachant qu'il y avait là des femmes et des enfants—pas seulement des Warriors mais aussi des femmes et des enfants et d'autres personnes sans armes—était-il approprié et civilisé d'appeler la Sûreté ce jour-là? Y avez-vous songé lorsque vous avez pris votre décision?

Mayor Ouellette: Mrs. Blondin, first of all, as I said earlier, we never received or even saw that petition. We were told there was one, but we never saw it. I have here a letter sent to me on September 13, 1989. It is signed by Mrs. Cécile Cléroux, Deputy Minister of the Environment. I quote:

> There have been many developments in the last few weeks regarding the Oka golf course expansion project.
>
> First, accept my apologies for the legal mistake that was made and the intervention methods used, notably on Friday September 1. Such events are not conducive to a settlement, in my view. Since the golf course has a recreational purpose, your expansion plan, together with the construction of the course, are exempted from Section 22 of the Environment Quality Act.

This means that even if everybody else said we did not, we had the right at that time to go ahead. Now, in addition, I went to a meeting with the Environment people. I met Mr. Provencher in Laval on October 25, 1989, at 10:30 a.m., to ask for help in surveying the course. Three times we were chased away. Once we have the course topography, it will be possible, with help from the Environment Department, to protect the site, water supplies and trees.

As to the petition, well that is all fine and dandy! But Minister Bacon or her assistant apologizes and says there has been a mistake. We know that representations were made. A note here indicates that on April 21, 1989, there was a visit by Isabelle and Robert J. André Charbonneau. The Indians were the ones who filed a complaint.

Your other question, Mrs. Blondin?

Mme Blondin: Ce que je vous demande, c'est si vous trouvez que c'est civilisé de...? Vous avez employé des termes très forts à l'endroit de gens à qui vous avez prêté des desseins. Vous avez dit que c'était l'anarchie, que la

[*Texte*]

anarchic, that there was a traumatization of people, and that there was a *coup d'état*. You said that the minister was succumbing to jungle tactics, or something to that effect, and that this was not a civilized way of handling it and not appropriate.

I ask if you think it is any more civilized for you to have taken the decision on July 11 to bring in the SQ, knowing that there were women and children in there.

• 1440

M. Ouellette: J'aimerais vous rappeler encore une fois que le conseil municipal d'Oka n'a pas instruit la Sûreté du Québec de faire une descente le 11 juillet. On l'a simplement mise devant les faits. On leur a dit: On vous a déjà dit ce qui se passait une première fois, et vous ne nous avez pas crus; on vous dit une deuxième fois que la tension est forte, que des gens armés sont là; arrangez-vous pour qu'il n'y ait pas de dégâts. C'est tout ce qu'on a fait. On n'a pas dit: Allez là tel matin et faites telle chose. Ils ont décidé eux-mêmes de faire cela le 11. C'était leur choix à eux, et non celui du conseil municipal. On ne le savait même pas. Je me suis réveillé à 5 heures et j'ai vu l'hélicoptère. Je me suis dit: Qu'est-ce qui se passe ce matin? C'est ce qui est arrivé.

Madame Blondin, on n'a pas demandé aux gens de la Sûreté du Québec d'entrer là et d'enlever ce monde-là. Dans la lettre qu'il y a dans notre texte, ce n'est pas ce qu'on a dit.

Ms Blondin: If you did not ask them, Mayor Ouellette, who asked them? Is there a police force across Canada that just takes it upon itself to go into any jurisdiction—provincial, municipal, federal? Do they just act on their own and decide to go in at such a time? Someone surely instructed them. If you did not instruct them, who instructed them to move at that specific time? It is highly inappropriate that a police force would move without explicit instruction.

I have to admit to you that in all of the comments that are made about the action that was taken the finger is invariably pointed at you. I am not saying that it is true—you tell us, you are the only one who knows. People say that you are the one that instructed the SQ to come in. You can clear up the situation for us, because we do not know. Now, if you did not do it, who did? Who instructed the SQ to come in?

M. Ouellette: Madame Blondin, il faudrait demander au directeur de la Sûreté du Québec, M. Lavigne, et au responsable de la Sûreté du Québec de l'époque, M. Elkas, qui a donné la commande. Je ne sais pas qui a donné la commande, madame. Je n'ai pas de contrôle sur la Sûreté du Québec.

Nous avons simplement envoyé une lettre qui est à la page 34 de notre texte. Regardez: notre demande est bien claire. La municipalité d'Oka et le maire Ouellette n'ont jamais demandé à la SQ de venir faire une intervention. On leur a dit: Prenez les mesures nécessaires pour qu'il n'y ait pas de casse. Ce sont eux qui ont pris la décision, mais qui exactement l'a prise? Demandez-le aux autorités appropriées, et non à moi.

Ms Blondin: Who do you feel the appropriate authorities are, the SQ? Because if I tell you once more that in a municipality, we all live in different muncipalities, and where I live it is the RCMP, because we do not have... Now in

[*Traduction*]

population était traumatisée, que c'était un coup d'État. Vous avez dit que la ministre était victime de la loi de la jungle, ou quelque chose de ce genre, et que ce n'était pas une façon civilisée ou appropriée de traiter le dossier.

Je vous demande si c'est plus civilisé de votre part d'avoir pris la décision, le 11 juillet, de faire venir la Sûreté du Québec, sachant qu'il y avait là des femmes et des enfants.

Mayor Ouellette: I would like to remind you once again that the Oka town council did not give instructions to the SQ to carry out a raid on July 11. All we did was lay out the facts to them. What we said is: We told you once what was happening and you did not believe us; we are telling you a second time that tension is high, with people carrying weapons. See to it that there is no damage. That is all we did. We did not say: Go there on a given morning and do such and such thing. They made their own decision to do so on the 11th. It was their decision, not the town council's. We did not even know. I woke up at 5:00 in the morning and I saw the chopper. I said to myself: "What is up this morning?" This is what happened.

Ms Blondin, we did not ask the SQ to go in there and to remove those people. In the letter included in our brief, that is not what we say.

Mme Blondin: Si vous ne leur avez pas demandé, monsieur le maire, qui l'a fait? Y a-t-il un corps policier au pays qui décide de lui-même d'investir un territoire provincial, municipal ou fédéral? La SQ agit-elle de son propre chef et a-t-elle décidé d'investir la place à l'heure qu'elle a déterminée? Quelqu'un lui en a sûrement donné l'ordre. Si ce n'est pas vous, qui a fixé le moment? Il serait tout à fait inadmissible qu'un corps policier agisse sans ordre explicite.

Je dois dire que dans tout ce que j'ai entendu à propos des mesures qui ont été prises, chaque fois c'est vous que l'on désigne comme responsable. Je ne dis pas que c'est vrai—c'est à vous de nous le dire, vous êtes le seul à le savoir. Les gens disent que c'est vous qui avez donné l'ordre à la Sûreté d'intervenir. Vous pouvez nous aider à éclaircir la situation, parce que nous nous l'ignorons. Si ce n'est pas vous, alors qui? Qui a donné l'ordre à la Sûreté d'intervenir?

Mayor Ouellette: Ms Blondin, you would have to ask the Chief of the SQ, Mr. Lavigne, and the man responsible for the SQ at the time, Mr. Elkas, who gave the order. I do not know who gave the order, Ms Blondin. I have no control over the SQ.

All we did was send a letter, which is included on page 34 of our brief. Look: our request is quite clear. The Town of Oka and Mayor Ouellette never asked the SQ to come in. What we said is: Take all necessary actions to ensure there is no damage. They made the decision. Who exactly? Ask the appropriate authorities, not me.

Mme Blondin: Qui sont d'après vous les autorités appropriées: la Sûreté du Québec? Dans une municipalité, dans la mienne c'est la GRC parce que nous n'avons pas... Pour que la GRC puisse intervenir ou faire une descente,

[*Text*]

order for the RCMP to go in and to invade or to do a drug bust or whatever they get explicit instructions from someone. And there is seldom if ever an occurrence that in a city the police would proceed without notifying the legal officials or judiciary officials at the municipal level without going ahead. They always—I guess it is just standard procedure—notify the municipality that they are going to do this. Were you notified? I am not saying you did not. Now that we know you did not tell them to do it, did they notify you to let you know this was going to happen?

Mayor Ouellette: No. It is clear? I woke up at 5 a.m. and the helicopter was there.

Me Carbonneau: Madame Blondin, sur le plan juridique, M. Ouellette et son conseil avaient une responsabilité civile. Ils étaient responsables des actes qui auraient pu se produire face à leurs citoyens. C'est moi-même qui ai rédigé la deuxième lettre, avec l'aide de M. Ouellette et de son conseil.

Sur le territoire d'Oka, il n'y avait pas de police municipale, comme aux endroits que vous mentionnez où la GRC fait le *policing*. Une fois de plus, on a signalé à la Sûreté du Québec que des actes criminels se produisaient sur le territoire. Nombre de citoyens étaient venus au conseil municipal, des plaintes avaient été reçues au conseil municipal et il était du devoir civil des autorités de demander au corps policier qui avait alors juridiction d'intervenir. Ayant participé à cette demande, je peux vous assurer que jamais nous n'avons été avisés.

D'ailleurs, nous avons demandé à la Sûreté du Québec, eu égard aux circonstances, de ne pas nous aviser, mais de faire ce qu'elle avait à faire. Jamais nous n'avons été prévenus du moment de son intervention et de la façon de son intervention. On a appris que l'intervention se produisait alors qu'elle était en cours.

• 1445

Tout ce qu'on a fait sur le plan civil, c'est demander au corps policier qui avait juridiction à Oka de faire cesser les actes criminels de part et d'autre. On demandait que la paix sociale soit rétablie.

Je répète que c'était une responsabilité civile qui incombait au conseil municipal de par les lois en vigueur au Québec et au Canada.

Je vous signale aussi que, le matin de l'intervention, en autant que mes renseignements soient justes, la Sûreté du Québec a fait lecture d'un texte prévu au Code criminel à l'occasion d'assemblées illégales n'importe où au Canada. Elle n'a pas agi en fonction d'une injonction ou de quelque autre recours civil que ce soit pris par la municipalité, mais bien strictement en vertu du Code criminel du Canada dont vous êtes sûrement au courant puisque vous êtes députée.

On a lu la mise en garde et on a demandé aux gens de quitter dans les 30 minutes les lieux d'une assemblée illégale. C'est une procédure tout à fait normale, quel que soit l'endroit du Canada où cela se produit, selon les lois qui étaient alors en vigueur et qui le sont encore actuellement.

Le conseil municipal avait une responsabilité et il s'en est acquitté. Comme M. Ouellette vient de vous le dire, c'est à la Sûreté du Québec qu'il faut poser ces questions-là.

[*Translation*]

quelqu'un doit lui donner des ordres précis. Rares sont les cas, s'il s'en trouve, où la police interviendrait sans informer les autorités municipales ou le pouvoir judiciaire. Il est d'usage de prévenir la municipalité de ce qu'elle va faire. Avez-vous été prévenu? Je ne dis pas que vous ne l'avez pas été. Maintenant que nous savons que ce n'est pas vous qui lui en avez donné l'ordre, j'aimerais vous demander si elle vous a prévenu de ce qui allait se passer?

M. Ouellette: Non. C'est clair? Je me suis réveillé à 5 heures du matin et l'hélicoptère était là.

Mr. Carbonneau: Ms Blondin, legally, Mr. Ouellette and his council had a civic duty. They were responsible for acts that might be committed against their citizens. I wrote the second letter myself with the help of Mr. Ouellette and council members.

In Oka there is no municipal police force, as in the places you mentioned where policing is the responsibility of the RCMP. Again, we reported to the SQ that criminal acts were being committed on the territory. Many citizens had complained to the town council and it was a civic duty of the authorities to ask the appropriate police force to come in. Being a party to this request, I can assure you that we were never notified.

I would add that we asked the SQ, given the circumstances, not to notify us, but to do what it had to do. At no time were we notified of the time it would come in or of the method to be used. We learnt of the intervention when it was unfolding.

All we did as a municipality was to ask the police force with jurisdiction in Oka to stop the criminal activities on both sides. We asked that social peace be restored.

I would repeat that this was a civic duty of the municipal council under the laws in effect in Quebec and in Canada.

I would also point out that on the morning it intervened, if my information is accurate, the Quebec Police Force read a passage from the Criminal Code covering illegal assemblies anywhere in Canada. The police force was not reacting to an injunction or to any other civil action that may have been taken by the municipality, but rather under the Criminal Code of Canada, with which I am sure you are familiar since you are a member of Parliament.

The warning was read and people were asked to disperse within 30 minutes. This is an absolutely routine procedure, regardless of where an illegal assembly may occur in Canada. The procedure was in accordance with the laws that were in effect at the time and still are in effect.

The town council had a responsibility, which it fulfilled. As Mr. Ouellette just said, you should ask your questions of the Quebec Police Force.

[*Texte*]

Ms Blondin: So you are saying that at one point prior to July 11, because you felt there were criminal activities going on, you asked the SQ to intervene, but you said do not tell us about it, we do not want to know about it; you go and do what you have to do, but do not tell us. You are the mayor of Oka and you have a council that is reponsible for what happens in your municipality and you tell the police force do not tell us what you are going to do. Am I hearing you right?

M. Ouellette: On leur a simplement demandé de faire leur travail et de faire respecter la loi. C'est tout.

Ms Blondin: But you did not want to know about how they did it.

M. Ouellette: Ils n'avaient pas à nous aviser. Ils n'avaient pas à nous le dire. Ce n'est pas un corps policier municipal. C'est la Sûreté du Québec. On lui a demandé de faire respecter la loi. C'est tout.

Me Carbonneau: Madame Blondin, est-ce que la GRC, à laquelle vous faisiez allusion tantôt, va demander au plaignant comment agir lors d'une descente? Pensez-vous que la Sûreté du Québec demande aux citoyens qui se plaignent comment agir? Je pense que c'est assez clair. Avec l'expérience que vous avez en tant qu'honorable députée au Parlement canadien, vous devriez savoir cela.

Ms Blondin: I think I would be quite happy to say that I hope that my mayor in my municipality has better communications with my police force than your mayor does.

Having said that, I have a last question to ask. You have two things happening: you have an unresolved land dispute, and you have this proliferation of political problems that are growing by the day. Do you propose to continue with the expansion of the golf course even though the land dispute is not settled, and do you propose to continue with your urbanist plan, which you will make available or discuss on March 25? Are you going to continue with these two things? I heard you have an urbanist or development plan that you are going to be presenting on March 25. Are you proceeding? Are you still going to pursue the golf course even though we still have the same problems as we did prior to July 11?

M. Ouellette: Je vais vous poser une question, madame Blondin. Où vais-je faire mon expansion? On vient de vendre le terrain au fédéral. Il n'y a plus d'expansion. C'est fini.

Deuxièmement, nous avons déposé notre plan d'urbanisme tel que la loi nous le demande et nous l'avons soumis en vue d'une inspection. Le 25, il y aura une assemblée publique où les gens feront leurs commentaires et leurs suggestions. À ce moment-là, nous pourrons acquiescer à leurs demandes, corriger le plan ou le laisser tel quel. La loi nous oblige à faire cela pour le plan d'urbanisme. On est déjà en retard.

M. Landreville: Comme vous le savez probablement, madame Blondin, au Québec, une fois que le schéma d'aménagement est adopté par une municipalité régionale de comté, la Loi sur l'aménagement prévoit que chaque

[*Traduction*]

Mme Blondin: Donc vous dites qu'à un moment donné, avant le 11 juillet, puisque vous pensez qu'il y avait des actes criminels qui se passaient, vous avez demandé à la Sûreté du Québec d'intervenir. Mais vous avez demandé de ne pas être informé; vous avez dit que vous ne vouliez pas savoir ce qu'elle faisait. Vous êtes le maire d'Oka et vous avez un conseil qui est responsable de ce qui se passe dans votre municipalité et vous dites au corps policier de ne pas vous dire ce qu'il va faire. Est-ce bien ce que vous avez dit?

Mayor Ouellette: We simply asked them to do their job and to enforce the law, that is all.

Mme Blondin: Mais vous ne vouliez pas savoir comment ils allaient procéder.

Mayor Ouellette: They did not have to notify us. They did not have to inform us. We are not talking about a municipal police force, but rather the Quebec Police Force. We asked it to enforce the law. That is all.

Mr. Carbonneau: You referred to the RCMP, Ms Blondin. Would it ask complainants how to behave if it made a raid? Do you think the Quebec Police Force asks people who make complaints how to act? I think the situation is quite clear. With your experience as a member of the Parliament of Canada, you should know that.

Mme Blondin: Je serais heureuse de dire que j'espère que le maire de ma municipalité communique mieux que votre maire avec le corps policier.

Ceci dit, j'ai une dernière question à vous poser. Il y a deux situations: d'une part il y a un conflit territorial non réglé, et d'autre part il y a une prolifération de problèmes politiques. Avez-vous l'intention de poursuivre l'extension du terrain de golfe même si on n'a pas réglé le conflit territorial, et avez-vous l'intention de poursuivre votre plan d'urbanisme, que vous allez présenter le 25 mars? Allez-vous de l'avant avec ces deux projets? Je crois savoir que vous allez présenter un plan d'urbanisme ou un plan d'aménagement le 25 mars. Allez-vous toujours le faire? Allez-vous poursuivre l'expansion du terrain de golfe, même si les problèmes qui existaient avant le 11 juillet existent toujours?

Mayor Ouellette: I am going to ask you a question, Mrs. Blondin. Where could we expand the golf course? We just sold the land to the federal government. The expansion plans are off. That is over with.

Second, we tabled our development plan as required by law and we submitted it for expansion. There will be a public meeting on the 25th where people can come and make their comments and suggestions. At that point, we will be able to approve their requests, correct the plan or leave it in its original state. There is a law that requires us to proceed in this way with the development plan. We are already late.

Mr. Landreville: As you probably know, Mrs. Blondin, in Quebec, once the development plan is passed by a regional county municipality, the Act respecting Land Use, Planning and Development provides that each municipality in the

[*Text*]

municipalité de cette MRC doit déposer un plan d'urbanisme dans un délai prescrit. C'est ce que nous avons fait. Nous l'avons fait en retard à cause des événements que nous avons dû subir l'été passé.

• 1450

Le ministre des Affaires municipales nous a accordé un délai jusqu'au 13 avril pour déposer le plan en question. Ce plan a été déposé le 4 mars dernier lors d'une assemblée régulière du conseil municipal et, en vertu de la loi, on prévoit une assemblée publique qui doit se tenir lundi prochain, le 25. À cette occasion, nous prendrons en considération les commentaires des citoyens pour en arriver à l'adoption finale de ce plan dans le délai prescrit par le ministre des Affaires municipales. Le délai nous a été accordé à cause des événements de l'été passé et se termine le 13 avril prochain.

C'est une des responsabilités d'une municipalité et d'un conseil municipal que de faire en sorte que le territoire de sa municipalité soit aménagé suivant certaines règles. C'est exactement ce que nous faisons.

Ms Blondin: A point of clarification, Mr. Chairman. I just want to clarify information. You said I may have heard him incorrectly. Did you say that it was Mr. Lavigne who would know, or Mr. Elkas who would know about who instructed the SQ to come in?

M. Ouellette: Demandez à la Sûreté du Québec, et elle vous donnera la réponse.

Ms Blondin: You know they are not going to appear here.

The Chairman: Madam Bourgault.

Mme Bourgault: Je salue le maire et les membres du conseil de la municipalité d'Oka. Nous avons entendu beaucoup d'intervenants depuis le début des audiences. Il est évident que vous avez été mis en cause à plusieurs reprises et accusés de tous les péchés du monde. Le mémoire que vous déposez aujourd'hui précise bien des choses. On dit que la politique est une question de perception beaucoup plus que de faits. On dit souvent cela des politiciens fédéraux, mais dans le cas de la la paroisse et du village d'Oka, je pense qu'énormément de fausses perceptions ont été véhiculées. J'espère que l'avenir dira la vérité.

Quand on vous regarde, on voit que vous n'êtes quand même pas des monstres. Je suis certaine que personne parmi vous n'a agi délibérément dans le but de nuire à des Amérindiens.

On a dit que vous vouliez couper des pins de la célèbre pinède d'Oka. On a montré de beaux arbres et on a pris la population en otage. Les sondages démontraient un taux de soutien incroyable de la population vis-à-vis des demandes autochtones. Votre document a fait état de ces demandes. Vous n'avez pas esquivé ce fait-là. Depuis le XVIII^{e}, les Amérindiens revendiquent leur droit à ces terres auprès de la Couronne. Vous avez fait état de ce fait.

On parle de personnes responsables. Je me permets de relater moi aussi des choses. Après les événements d'Akwesasne, j'ai dit à mon caucus qu'il se préparait des choses incroyables à Oka, mais les députés ne sont pas

[*Translation*]

regional county municipality shall table a development plan within a certain period of time. That is what we did. We were late because of the events that occurred last summer.

The Minister of Municipal Affairs gave us until April 13 to table our plan. It was tabled on March 4 at a regular meeting of the municipal council. And, in accordance with the law, we scheduled a public meeting, which is to be held next Monday, the 25th. At that time, we will listen to people's comments before we finally pass the plan within the time limit we were given by the Minister of Municipal Affairs. We were given an extension until April 13 because of the events that occurred last summer.

One of the responsibilities of a municipality and a municipal council is to ensure that its land is developed in accordance with certain rules. That is exactly what we are doing.

Mme Blondin: Une précision, monsieur le président. Je tiens tout simplement à préciser des renseignements. Je vous ai peut-être mal compris. Avez-vous dit que ce serait M. Lavigne ou M. Elkas qui saurait qui a demandé à la Sûreté du Québec d'intervenir?

Mayor Ouellette: Ask the Quebec Police Force, it will give you the answer.

Mme Blondin: Vous savez que la Sûreté du Québec ne va pas comparaître devant le comité.

Le président: M^{me} Bourgault.

Mrs. Bourgault: I would like to welcome the mayor and the members of the Oka municipal council to the committee. We have heard from many witnesses since the beginning of our hearings. You have obviously been criticized on a number of occasions and accused of every conceivable sin. The brief you tabled today clarifies a number of points. It is said that politics is a matter of perception much more than facts. That is often said of federal politicians, but in the case of the parish and town of Oka, I think many incorrect perceptions have been put forward. I hope the truth will out in the future.

When we look at you, we can see that you are not monsters. I am sure that none of you deliberately acted to harm the Native population.

It has been said that you wanted to cut down the pines in the famous pine forest of Oka. There were pictures of the beautiful trees, and people were taken hostage, so to speak. The polls showed that people were incredibly supportive of the Native demands. You stated those demands in your brief; you did not try to get around this point. Since the 18th century, the native population has been demanding its rights to these lands from the Crown. You stated that fact.

When you talk about who is responsible, I would also like to pass on some information. After the events at Akwesasne, I told my caucus that something incredible was going to happen in Oka, but members of Parliament do not

[*Texte*]

tellement crédibles dans des situations comme celle-là. On a pensé que j'exagérais la portée des événements qui se produisaient à Oka. Je pense qu'aucune personne de bonne foi, ni au gouvernement provincial, ni au gouvernement fédéral, ni au gouvernement municipal, ne croyait qu'un jour, on se retrouverait face à des Warriors armés.

Vous avez connu Dan Gaspé qui a été administrateur au conseil de bande. Il disait d'une façon bien claire que les Amérindiens d'Oka avaient toutes sortes de moyens de pression pour empêcher l'agrandissement du Club de golf. Ils ont demandé l'aide de la Société des Warriors parce que personne dans le village n'appuyait ce genre d'activité. Ils se sont retrouvés seuls et ils ont appelé la Société des Warriors. C'est une belle façon pour ce gropuscule de personnes de faire valoir des intérêts illicites et de passer pour des héros.

• 1455

Je trouve que la population mohawk a été l'une des plus malmenées. Ils étaient aux prises avec deux problèmes. D'un côté, ils ne pouvaient pas être contre l'action des Warriors qui venaient protéger leur terrain et, de l'autre, ils avaient peur de ce qui se passait à l'intérieur. Durant la crise, on a souvent parlé des Mohawks. Nous, on parlait des Warriors et non des Mohawks.

J'ai ici une lettre que vous avez reçue le 25 mars 1988 de la *Warriors Society*. Ces gens signent toujours leur nom amérindien. Est-ce qu'il vous arrivait souvent de recevoir ce genre de lettre vous enjoignant de parler seulement aux *war* chiefs à l'avenir? Moi aussi, je recevais de ces lettres-là. On me disait: À partir d'aujourd'hui, c'est le *war chief* qui prend en charge la situation à Oka; vous devriez lui parler. Est-ce qu'il vous arrivait souvent de recevoir ce genre de lettre?

M. Ouellette: On en a reçu à l'occasion.

Mme Bourgault: Qu'est-ce que vous faisiez de ces lettres-là?

M. Ouellette: Nous, on disait: On parle avec le chef de bande. On a toujours maintenu notre position, à savoir que la personne qui était reconnue par le gouvernement fédéral était le chef de bande. Dans ce cas-ci, on l'a dit. On a parlé à plusieurs reprises avec M. Martin. Il est venu chez nous à deux reprises et on l'a rencontré au bureau de M. Lacaille, à Montréal. On a dit: Jusqu'à preuve du contraire, la personne en autorité est Georges Martin et le Conseil de bande. On respectait l'autorité qui était dévolue à ces gens par le gouvernement fédéral.

Mme Bourgault: Monsieur le maire, croyez-vous avoir été injustement accusés, vous et les membres de votre conseil, d'avoir été les personnes responsables de toute cette crise qui a dégénéré en une crise internationale? Ce n'est pas votre faute s'il y a une revendication territoriale et, en tant que maire, vous devez agir en bon père de famille et réaliser, pour l'ensemble de votre municipalité, des développements qui réduisent les taxes.

On a dit à plusieurs reprises que le gouvernement fédéral vous avait payé un taux presque usuraire pour l'achat du terrain. Vous en avez parlé dans votre document, mais compte tenu de la différence entre le montant d'argent que

[*Traduction*]

always have a great deal of credibility in such situations. My colleagues thought I was overstating what could happen in Oka. I do not think any person of good faith, either in the provincial, federal or municipal government, believed that one day we would find ourselves in a situation facing armed Warriors.

You knew Dan Gaspé, who was an administrator with the band council. He said very clearly that the native population in Oka had all sorts of pressure tactics they could use to prevent the expansion of the golf course. They asked the Warriors Society to help them, because no one in the town supported this type of activity. They found themselves alone and they turned to the Warriors Society. That was a convenient way for this tiny group of individuals to further their illegal interests and to be seen as heroes.

I think the Mohawk people were one of the groups that received the worst treatment. They were facing two problems. On the one hand, they could not oppose the Warriors, who had come to protect their land, and on the other hand, they were afraid of what was going on. During the crisis, we often heard references to the Mohawks. We talked about the Warriors, not about the Mohawks.

I have here a letter you received on March 25, 1988, from the Warriors Society. They always sign with their Indian name. Did you often get letters of this type enjoining you to deal with the war chiefs only in the future? I also received letters of that type. I was told that as of a particular day the war chief was in charge of the situation in Oka and that I should speak to that individual. Did you often get letters of this type?

Mayor Ouellette: We got them occasionally.

Mrs. Bourgault: What did you do with them?

Mayor Ouellette: We said that we would deal with the band chief. We have always maintained our position that the person recognized by the federal government was the band chief. In this particular case, we said so. We spoke with Mr. Martin on a number of occasions. He came to see us twice, and we met with him in Mr. Lacaille's office in Montreal. We said until we have information to the contrary, the person in authority is Georges Martin and the Band Council. We respected the authority given those individuals by the federal government.

Mrs. Bourgault: Do you think, Your Worship, that you and the members of your council have been unfairly accused of being responsible for this entire crisis, which degenerated into an international crisis? It was not your fault if there was a land claim, and, as Mayor, you are supposed to act wisely and to proceed with developments that reduce taxes for the people in your municipality.

The point has been made a number of times that the federal government paid an almost usurious price to buy the land. You discussed this matter in your statement, but given the difference between the amount the municipality paid Mr.

[*Text*]

la municipalité avait payé à M. Rousseau et le montant que le gouvernement fédéral vous a donné, on a dit que c'était un montant usuraire. Vous dites que c'était pour remplir le manque à gagner de la municipalité d'Oka à la suite de l'abandon de ce projet de construction.

M. Ouellette: Ce qui arrive, c'est qu'il y a bien des gens qui ne savent pas compter.

Mme Bourgault: Voilà!

M. Ouellette: Comme je l'ai déjà dit, si on avait à recommencer l'histoire et à choisir entre les 3,800,000$ et le Club de golf, on prendrait tout de suite le Club de golf. On pense que dans l'ensemble, pour tout le monde, tant pour les autochtones que pour nous, on serait mieux avec un terrain de golf dans ce coin-là. Il y aurait eu alors une progression uniforme et on aurait terminé notre schéma d'aménagement.

Tout à l'heure, quelqu'un m'a demandé combien coûtait la location du terrain du Club de golf. On payait 1,000$ par année. À ce moment-là, on renouvelait le bail pour 35 ans; on aurait payé 18,000$ la première année et ce montant aurait été indexé à l'augmentation du coût de la vie pendant 35 ans. Sortez vos petites machines à calculer et vous allez voir que cela donne pas mal de profit.

De plus, il y avait environ 60 maisons qui venaient se joindre à cela. Les propriétaires de ces maisons-là paient des taxes non seulement lors de la construction, mais *ad vitam aeternam*. Au bout de 35 ans, on se serait retrouvés avec un Club de golf nous appartenant. Dans 35 ans, combien est-ce que cela vaudra?

Les gens de Châteauguay et d'autres nous disent que nous avons payé le terrain 70,000$ au Français et que nous l'avons vendu le lendemain matin au prix de 1,340,000$. Oui, mais le Français a dit une chose: Vous allez me donner ma bande de terrain pour que je puisse vendre des terrains. On a négocié ce bout-là. On a empêché un promoteur de réaliser un projet. Quelqu'un aurait pu arriver avec 1 million ou 1 million et demi de dollars et dire: J'achète tout cela et je construis 200 maisons. Dans le bois que tout le monde voulait protéger, il ne serait plus resté d'arbres. Est-ce clair? On sait que, quand il y a un développement majeur, il ne reste pas grand-chose. Nous avons donc demandé: Est-ce qu'on peut avoir une période de transition entre les deux?

De plus, on se serait collé sur les terres fédérales. À ce moment-là, les gens qui demeurent sur le chemin des Gabriel auraient été collés sur des maisons. En hiver, il n'y a personne, et quand les gens jouent au golf, le soir, c'est tranquille. On avait exigé que le golf laisse 30 pieds de boisé entre la ligne de terrain et le golf pour qu'il y ait une bande tout autour.

• 1500

On avait pris toutes les dispositions nécessaires, mais il y a des «bibitologues» qui ont pris la défense de l'environnement et de la cause indienne. Ils se sont mis ensemble et ils ont tout mêlé le public. Comme d'habitude, les médias sont tombés là-dedans.

Mme Bourgault: Monsieur le maire, j'ai deux questions bien importantes. Comment expliquez-vous qu'on voulait tellement l'intervention de l'armée? À un moment donné, il est apparu évident que la Sûreté du Québec avait perdu le

[*Translation*]

Rousseau and the amount the federal government gave you, some have said the price was unduly high. You said the amount was high to cover the shortfall sustained by the Municipality of Oka because the construction project was shelved.

Mayor Ouellette: The problem is that a lot of people are not very good in math.

Mrs. Bourgault: That is it!

Mayor Ouellette: As I said before, if we had to start over again and choose between the $3,800,000 and the golf course, we would take the golf course without any hesitation. We think that everyone, both the native population and ourselves, would be better off with a golf course in the region. That would have allowed us to have a uniform progression and we could have carried out our land use plan.

Earlier, someone asked me how much it cost to rent the land on which the golf club is located. We paid $1,000 a year. At that time, we were renewing the lease for 35 years. We would have paid $18,000 for the first year, and this amount would have been indexed to increases in the cost of living for 35 years. If you get out your calculators, you will see that this leaves quite a bit of profit.

In addition, there were about 60 houses. The owners of these houses pay taxes not only when the house is built, but for as long as they live in them. At the end of 35 years, the golf course would have belonged to us. How much will it be worth in 35 years?

The people of Châteauguay and others say we paid the French owner $70,000 for the land, and that we sold it the next morning for $1,340,000. That is true, but the Frenchman did require that we give him a strip of land so that he could sell the land. We negotiated that strip of land. We prevented a developer from going ahead with a project. Someone could have come up with $1 million or $1.5 million and said I am going to buy everything up and build 200 houses. Nothing would have been left of this forest that everyone wanted to protect. Is that clear? Not many trees are left once a major development project is in place. We therefore asked for a transition zone between the two.

Furthermore, we would have been stuck right up against federal land. And the people living on the chemin des Gabriel would have been hemmed in by houses. In winter, there is no one around, and it is quiet in the evenings when people are playing golf. We require that a 30-foot wooded strip be left between the property line and the golf course.

We took all the necessary steps, but some "do-gooders" came along defending the environment and the Native cause. They got together and confused people. As usual, the media fell for it.

Mrs. Bourgault: I have two very important questions to ask you, Mr. Mayor. How do you explain the strong insistence on having the army intervene? It became clear at some point that the Quebec Police Force had lost control.

[*Texte*]

contrôle. Selon les dires de M. Lavigne et des autres personnes qui ont fait des déclarations publiques, la Sûreté du Québec était complètement dépassée et n'était pas capable de remplir ce genre de mission à laquelle elle n'était pas entraînée. À un moment donné est venue la demande du gouvernement du Québec de faire appel à l'Armée canadienne pour rétablir la paix sans effusion de sang. Il y avait eu un mort, un de trop, et on n'en voulait pas d'autres.

Durant la crise, comment avez-vous réagi face à l'intervention de l'armée? Au niveau de la municipalité et de la population, qu'y avait-il de différent à faire affaire avec l'armée plutôt qu'avec la Sûreté du Québec?

Tous les témoins qui sont venus à ce Comité, que ce soit le commissaire aux droits de la personne ou les représentants des Premières nations, réclament une commission royale d'enquête. Croyez-vous qu'une commission royale d'enquête serait nécessaire? Le Comité se penche sur les événements qui ont amené cette crise-là, et tout le monde veut trouver les vrais coupables de cette affaire, mais je trouve qu'une commission royale d'enquête nous ferait dépenser beaucoup d'argent pour rien. Le Comité va sûrement faire un rapport là-dessus, mais j'aimerais avoir votre avis.

M. Ouellette: Premièrement, la Sûreté du Québec est un organisme qui est là pour maintenir l'ordre. Ce ne sont pas des gens qui sont habilités à faire face à une situation comme celle de cet été. Ils ont maintenu l'ordre, mais on sentait qu'ils avaient de la misère à continuer. Je suis le maire de la municipalité, et ce n'est pas moi qui demande au premier ministre de faire venir l'armée ou quelqu'un d'autre. Ils ont décidé de la faire venir parce qu'ils ont jugé que c'était nécessaire.

Mme Bourgault: Ils n'ont pas communiqué avec vous?

M. Ouellette: Du tout. Un matin, j'étais couché chez moi. Il était 6h45. Il y avait du bruit, mon lit branlait et les chars d'assaut passaient dans la rue. Je me suis dit: Tiens, ils sont arrivés.

Mme Bourgault: Vous avez vu que l'armée arrivait.

M. Ouellette: C'est cela.

Mme Bourgault: Pour la municipalité, quelle était la différence entre l'armée et la Sûreté?

M. Ouellette: L'armée est mieux habilitée à faire ce boulot-là que la Sûreté du Québec.

Pour ce qui est de la commission royale d'enquête, si chacun faisait son examen de conscience... Les gouvernements savaient depuis longtemps qu'il y avait un trafic d'armes et toutes sortes de choses. Tout le monde se cachait la tête dans le sable. On a avisé les gens. M. Patry en a parlé tout à l'heure. La situation était là et personne ne bougeait. Vous avez vous-même dit à plusieurs reprises qu'il y avait du danger de ce côté-là. Si on crée une commission et qu'on ne bouge pas, cela ne changera rien à la vie de tout le monde et on va avoir dépensé un paquet d'argent. Si on ne cherche qu'à se donner bonne conscience, je pense que cela ne vaut pas grand-chose.

[*Traduction*]

From what Mr. Lavigne and others stated publicly, the Quebec Police Force was out of its depth and could not perform this sort of task, for which it had no training. At a certain point the Quebec government asked that the Canadian Army be sent in to restore peace without any bloodshed. One person had died—one too many—and we did not want any more deaths.

What was your reaction, during the crisis, to the army's intervention? From the point of view of the municipality and the people living there, what difference was there in dealing with the army rather than with the Quebec Police Force?

All the witnesses who have appeared before the committee, such as the Human Rights Commissioner and the representatives of the First Nations, are demanding a royal commission of inquiry. Do you think such a commission is necessary? Our committee is looking at the events that led up to the crisis, and everyone wants to find out who is really to blame, but I think a royal commission would just cost a lot of money and serve no purpose. The committee will certainly be reporting on this, but I would like to hear your opinion.

Mayor Ouellette: First of all, the role of the Quebec Police Force is to maintain order. They are not in a position to deal with situations such as the one we experienced last summer. They maintain order, but we felt they were having trouble performing this function. I am the mayor of the municipality, and it is not up to me to ask the prime minister to send in the army or some other body. They decided to send in the army because they felt it was necessary.

Mrs. Bourgault: They did not get in touch with you?

Mayor Ouellette: No, not at all. I was in bed at home one morning at 6:45 a.m. I heard some noise, my bed started shaking and I saw tanks going down the street. I thought to myself: It looks as through they have arrived.

Mrs. Bourgault: You saw the army arrive.

Mayor Ouellette: That is correct.

Mrs. Bourgault: From the municipality's point of view, what was the difference between the army and the Quebec Police Force?

Mayor Ouellette: The army is better trained than the Quebec Police Force for this type of work.

As far as a royal commission goes, if everyone were to examine their conscience... Governments knew for a long time that there was trafficking and weapons and all sorts of things going on. Everyone hid their heads in the sand. We told people what was happening. Mr. Patry spoke about this earlier. The situation existed, but no one was doing anything about it. You said yourself on a number of occasions that there was a dangerous situation in Oka. If we set up a royal commission and take no action, nothing will change, and we will simply have spent a lot of money. If the only point of setting up a royal commission is to give people a clear conscience, I do not think the exercise is worth much.

[*Text*]

Mr. Nault: Welcome, gentlemen, to the committee. I would like to start off talking a little bit about the framework agreement that failed. I would like to get some clarification from the members who are here, specifically the lawyer who touched on it. If I heard correctly, you said the framework agreement failed on September 18 and from that point on the committee never met again. Is this correct?

Me Carbonneau: Non, il y a eu d'autres rencontres par la suite. J'ai dit tantôt que le 18 septembre, si mon souvenir est exact, les parties se sont entendues pour aller auprès des gens qui leur donnaient leur mandat—dans mon cas, c'était la municipalité—pour voir jusqu'où elles pouvaient aller dans les négociations.

• 1505

La rencontre suivante a eu lieu le 19. C'est à ce moment-là que Me Peter Hutchins, qui représentait le grand chef, nous a dit qu'il y avait lieu de tenir une consultation auprès de la population autochtone et que les négociations ne pouvaient pas continuer dans ce sens sans qu'il consulte la population autochtone. C'était le 19 septembre. C'est pour cela que je vous ai dit qu'il n'y avait jamais eu de *framework agreement* de signé. On a discuté de certaines ententes, mais jamais les parties n'ont signé de *framework agreement*. On a ajourné le 19 septembre et on s'est revus le 20 novembre 1989. À ce moment-là, M. Gabriel nous a dit que les autochtones avaient besoin d'un peu plus de temps pour compléter leur consultation populaire, ce à quoi toutes les parties ont consenti, et on s'est revus par la suite le 16 janvier. C'est la séquence des événements que j'ai vécus en négociation.

Mr. Nault: Could you tell me which was the date of the last meeting at which all groups met? Which date would you choose as the one when all negotiations broke down completely?

Mr. Carbonneau: Even though we did not meet formally, I would say it was around July 5, 1990, when I last spoke with Allen Gabriel on the telephone. That was the last meeting, or the last time we spoke in a negotiation sense. Other phone calls were made later in trying to solve the problem, but July 5 would be the last time we formally spoke in the sense of negotiating—as far as I am concerned; I am not talking about Mayor Ouellette.

Mr. Nault: Can you tell me on which date the barricade first came up on what we have been told is Centre Road? I have a map here showing that the one and only barricade that was up from March until the July 11 crisis started was right here, off to the side of the road, on Centre Road. Was that put up in March, remaining there until the crisis was over? Was it the only one throughout the whole negotiations from March onward?

M. Ouellette: Il y en avait une autre.

Mr. Nault: This other one here.

M. Ouellette: Au bout du chemin du Mil.

Mr. Carbonneau: When we went behind the barricades on May 1, there were two barricades, one near route 344—

Mr. Nault: Right.

Mr. Carbonneau: —and the other one near the chemin du Milieu.

[*Translation*]

M. Nault: Je vous souhaite la bienvenue, messieurs. Je voudrais commencer par parler de l'entente-cadre qui a échoué. J'aimerais demander des précisions aux témoins qui sont présents, surtout à l'avocat qui a brièvemenmt parlé de cette question. Si je vous ai entendu correctement, vous avez dit que l'entente-cadre a échoué le 18 septembre et qu'après cela le comité ne s'est jamais réuni de nouveau. Est-ce exact?

Mr. Carbonneau: No, there were other meetings subsequently. If I remember correctly, I said earlier that on September 18, the parties agreed to consult with the people who had given them their mandate—in my case, the municipality—to determine how far they could go in the negotiations.

The next meeting took place on the 19th. That is when Mr. Peter Hutchins, who represented the Grand Chief, told us that the negociations couldn't continue without the native people being consulted. That was on September 19. Therefore a framework agreement was never signed, even though certain agreements were discussed. The meeting was adjourned on September 19 and we met again on November 20, 1989. Mr. Gabriel then told us that the natives needed more time to consult their people; all the parties agreed, so we didn't meet again until January 16. That is the chronology of the negociations as I knew it.

M. Nault: À quand remonte la dernière réunion de tous les groupes? À quelle date précise les négociations ont-elles échoué d'après vous?

Me Carbonneau: Mon dernier entretien téléphonique avec Allen Gabriel a eu lieu le 5 juillet 1990. C'est la dernière fois qu'il a été question de négociations. Il y a eu d'autres coups de fil par la suite pour essayer de trouver une solution, mais c'est le 5 juillet que j'ai participé pour la dernière fois aux négociations; je ne parle pas bien entendu du maire Ouellette.

M. Nault: Quand est-ce que les barricades ont été dressées pour la première fois sur la route principale? D'après la carte que j'ai sous les yeux, la seule et unique barricade qui a été dressée au mois de mars et qui est restée en place jusqu'à la crise du 11 juillet a été dressée ici, sur la route principale. Elle a donc bien été dressée en mars et elle est restée en place jusqu'à la fin de la crise, si je ne m'abuse. Est-ce la seule barricade qui est restée en place?

Mayor Ouellette: There was one other.

M. Nault: Il s'agit sans doute de celle-ci.

Mayor Ouellette: At the end of the chemin du Mil.

Me Carbonneau: Lorsque nous sommes montés sur les barricades le 1er mai, il y en avait deux, dont une sur la route 344.

M. Nault: C'est exact.

Me Carbonneau: Et l'autre près du chemin du Milieu.

[*Texte*]

Mr. Nault: So then these two were up then—here, on each end of Centre Road?

Mr. Carbonneau: Yes, at least on May 1.

Mr. Nault: We were told last Wednesday that when these two barricades were up, from March until July, it was a peaceful demonstration. There were no firearms, no masks, and no warriors. This was told to us by a landowner who owns a farm right beside this Centre Road barricade. He drove back and forth every day, and he told us that during that process it was peaceful and that there was no difficulty for the non-natives to go back and forth.

What interests me today is the mayor, if I am not mistaken, said that the firearms, the masks, and the whole works came out in June. According to what the mayor said, in June they were wearing masks and carrying guns. . .or was it May 2?

Mr. Carbonneau: I was there. Mr. Landreville was there when we went to the longhouse. I can tell you that I have seen at least two pick-ups, with people in the back with rifles. These people were masked and they were wearing combat dress, or whatever you call it—a kind of army dress.

• 1510

Une voix: Il y a eu des reportages télévisés.

Mr. Carbonneau: And I can tell you that all the newspaper people were there and got that on TV nationally, and maybe internationally.

Mr. Nault: So you are saying these barricades that were on Centre Road were being manned as of May by armed individuals with masks?

Mr. Carbonneau: One of the council men here is a neighbour where the barricades were, and he can tell you himself.

Mr. Nault: When we get different opinions from different people it is very difficult to get to the truth. The farmer who lives right next door last Wednesday said that as far as he was concerned it was a peaceful demonstration. I am just trying to find out exactly what took place.

M. Claude Paquette (technicien, Municipalité d'Oka): Je voudrais vous signaler que lorsqu'on s'est aperçu qu'il y avait des armes, beaucoup de gens s'en sont aperçus avant... Je demeure dans le secteur des Jardins d'Oka et j'ai vu des armes. Peut-être pas des AK-47, mais j'ai vu des armes au environ du mois de mars. Mais, ce sont des journalistes de *The Gazette* qui, quelques jours avant juillet, ont vu les armes et en ont parlé dans les journaux. C'est à ce moment que tout le monde y a cru. Les voisins qui vivent en face, qui aurait eu davantage la chance de les voir, ne le croyait pas. Tout le monde réfutait ces choses.

C'était le même phénomène quand M. Landreville et M. Carbonneau se sont rendus sur les lieux. Ils ont été à même de constater la présence d'armes. Et on était loin du mois de juillet, à ce moment-là. Ce n'est qu'au mois de juillet, le 8 juillet, je crois, quand les journalistes de *The Gazette* se sont fait expulser, à la pointe des AK-47, que la chose été répandue par les médias. Alors, tout le monde y a cru, les armes existaient réellement et ce n'était pas que des fantasmes des idylles municipaux.

[*Traduction*]

M. Nault: Donc les deux se trouvaient à chaque bout du chemin du Milieu?

Me Carbonneau: En effet.

M. Nault: On nous a dit mercredi dernier que ces deux barricades qui sont restées en place de mars à juillet constituaient une manifestation pacifique sans arme à feu ni masque et en l'absence des Warriors. C'est du moins ce qu'a affirmé le propriétaire d'une ferme située près de la barricade du chemin du Milieu. Il circulait en voiture tous les jours et nous a assurés que tout se passait tranquillement et que les non-autochtones pouvaient se déplacer librement.

D'après le maire, ce n'est qu'en juin ou peut-être à partir du 2 mai que des armes à feu et des masques ont commencé à faire leur apparition.

Me Carbonneau: J'y étais. M. Landreville y était aussi au moment où nous sommes allés au Longhouse. J'ai vu de mes propres yeux deux camionnettes avec à leur bord des hommes armés portant la tenue militaire et des masques.

An hon. member: It was shown on TV.

Me Carbonneau: Les journalistes étaient sur place et on a donc pu voir les événements à la télévision nationale et internationale.

M. Nault: Donc d'après vous les barricades du chemin du Milieu étaient occupés dès le moi de mai par des individus armés portant des masques.

Me Carbonneau: Un des membres du conseil habite justement tout près du lieu où se dressaient les barricades et il vous dira donc ce qu'il a vu.

M. Nault: Il est parfois difficile de dégager la vérité de toutes les dépositions contradictoires que nous entendons. Mercredi dernier le fermier qui vit tout à côté nous a assuré que la manifestation était pacifique. Je voudrais bien savoir comment les choses se sont passées en vérité.

Mr. Claude Paquette (Technician, Municipality of Oka): I live in the area of the Jardins d'Oka and I saw arms. Maybe not AK-47s, but I did see arms sometimes in March. A journalist from *The Gazette* saw the arms and the last days of June and wrote about it in the newspaper and that is when everybody was convinced. Neighbours who were living just across the street and who should have been able to see it did not believe it. Everybody was trying to deny it.

The same thing happened when Mr. Landreville and Mr. Carbonneau came to have a look at the barricades. They did see arms and that was not in July either. Only on July 8, I believe, when the journalists from *The Gazette* were chased away by men wielding AK-47s, was the news spread by the media. And from that time on people had to recognize that arms were being used and that it was not a fantasy dreamed up by members of the Municipal Council.

[*Text*]

Le président: Excusez-moi, votre nom est bien monsieur Paquette.

M. Paquette: Oui.

Le président: Merci.

Mr. Nault: Once the crisis started, were there any dealings at all with the federal government? Your worship, did you have any dealings with the Minister of Indian and Northern Affairs, Mr. Siddon, once the crisis started as it related to the discussion on calling in the army? Was there any of that process taking place of phone calls back and forth in order to come to the decision that the Sûreté du Quebec could not handle the issue and that there was a need to bring in the army? Or was that done specifically between the province and the federal government?

M. Ouellette: On a communiqué avec le ministre Siddon, à partir du 28 juin, quand on est venu à Ottawa. Par la suite, on n'a plus eu de communication. On l'a vu à la télévision quand il est allé signer et une fois quand il est sorti du Parlement. Alors, il avait dit *We better sell* en parlant des terrains. On s'en rappelle. Mais, on n'a jamais communiquer avec M. Siddon, d'aucune façon. On l'a vu lorsqu'il a signé, mais c'est tout. On a revu M. Siddon, il y a peut-être deux ou trois semaines, quand il est venu à Oka. Il nous a rencontré pour le déjeuner.

Mr. Nault: With respect to Mr. Ciaccia, who was the minister at the time, did you communicate with the provincial government as it related to the decision? I thought I heard you say that you did not, but I just want some clarification.

M. Ouellette: J'ai parlé à M. Ciaccia, le 9 juillet, au téléphone, et c'est tout. Il m'a écrit une lettre que j'ai reçue le lendemain. Au sujet de l'armée, on n'a pas eu un mot à dire. On n'a jamais été impliqué, d'aucune façon, dans les décisions.

Mr. Nault: Mr. Elkas?

M. Ouellette: Monsieur Elkas non plus.

Mr. Nault: So I can come to the conclusion that the Municipality of Oka was not consulted on any of the decisions, be it from the federal government's perspective or the provincial government's perspective, first on bringing in the Sûreté du Quebec to take the barricade down, and then to go further and bring the army in to deal with the crisis. Is that correct?

M. Ouellette: C'est exact, monsieur Nault.

Yes, Mr. Nault.

Mr. Nault: Thank you very much.

• 1515

The Chairman: A couple of other members who had questions unfortunately had to go. I have a question, but I wonder if other members would like to have a second round for one question. Madam Bourgault.

Mme Bourgault: Monsieur le maire, on vous a accusé de vous être soustrait, après le 11 juillet. On a interprété ce geste comme un manque de leadership; on l'a dit à plusieurs reprises. Comme je l'ai dit, on vous a accusé de beaucoup de choses. C'est l'occasion pour vous aujourd'hui de mettre les points sur les «i» puis les barres sur les «t» et de dire les choses telles qu'elles se sont passées.

[*Translation*]

The Chairman: Excuse me, but your name is Mr. Paquette?

Mr. Paquette: Yes, indeed.

The Chairman: Thank you.

M. Nault: Je voudrais savoir si lorsque la crise a éclaté vous avez essayé de contacter M. Siddon, le ministre des Affaires indiennes, pour lui parler de l'éventualité de faire appel à l'armée? Avez-vous eu l'occasion de vous entretenir au téléphone avec le ministre avant de décider que la Sûreté du Québec ne parviendrait pas à elle seule de régler la situation et qu'il fallait donc faire venir la troupe? Ou bien la décision a-t-elle été prise uniquement par les autorités provinciales et fédérales?

Mayor Ouellette: We saw Mr. Siddon in Ottawa on June 28. But after that we did not communicate with him. We saw him on television when he went to sign the document and another time when he was leaving Parliament. He had said then we better sell speaking about the land. But we had no other communication with Mr. Siddon. We only saw him when he signed the document. We saw Mr. Siddon again about two or three weeks ago when he came to Oka. We met him then at a luncheon.

M. Nault: Avez-vous été en contact avec M. Ciaccia, qui était ministre provincial à l'époque, au sujet de la décision des autorités provinciales? Je crois que vous avez dit que non mais je voudrais m'en assurer.

Mayor Ouellette: I spoke with Mr. Ciaccia on the phone on July 9. He sent me a letter, which I got the next day, but we never mentioned the army. At no time were we involved in the decision making.

M. Nault: Et M. Elkas?

Mayor Ouellette: Mr. Elkas was not involved either.

M. Nault: Ce qui voudrait donc dire que la municipalité d'Oka n'a pas été consulté par les autorités provinciales ou fédérales au sujet du démantèlement de la barricade par la Sûreté du Québec ni de l'intervention de l'armée pour résoudre la crise. Est-ce bien exact?

Mayor Ouellette: That is correct, Mr. Nault.

C'est exact.

M. Nault: Je vous remercie.

Le président: Deux députés qui voulaient intervenir dans la discussion ont malheureusement dû nous quitter. Moi je voudrais aussi poser une question, mais je voudrais tout d'abord savoir si d'autres membres du comité voudraient intervenir. Madame Bourgault.

Mrs. Bourgault: Your Worship, some people have accused you of ducking your responsibilities after July 11. People have said that you showed a lack of leadership. You have been accused of all sorts of things. Today you have a chance to say exactly what happened.

[*Texte*]

Vous m'avez dit avoir reçu des menaces de mort. Était-ce pour votre propre protection que vous n'avez pas été vu dans les environs, après le 11 juillet? Qu'est-il arrivé de vos citoyens évacués? J'ai rencontré le conseil municipal, à Saint-Sauveur. Selon eux, plusieurs personnes restaient... Est-ce que vous avez gardé contact avec vos citoyens évacués durant tout l'été?

M. Ouellette: Le matin de l'attaque, on a été surpris et mon épouse a été un peu prise de panique. Elle a demandé de quitter pour un certain temps. Nous sommes allé à la Sûreté du Québec, à Saint-Eustache. Ils nous ont suggéré de disparaître pendant quelques jours, pour des raisons de sécurité. C'est ce que j'ai fait. D'ailleurs, les gens de la Sûreté du Québec sont venus nous visiter à plusieurs occasions. On avait commencé à recevoir des téléphones de menaces au bureau et à la maison. Ils m'ont dit avoir déjà assez de monde à surveiller et qu'il était mieux que je disparaisse du décor pour ne pas créer des remous. Je suis revenu le jeudi suivant. Je rends hommage aujourd'hui à mes conseillers municipaux. Quand on forme une telle équipe, quand les gens sont élus par acclamation et qu'on a le soutien de la population... Bref! Il n'y a personne d'Oka qui m'a reproché d'être parti durant ce temps-là. Ils avaient seulement hâte de me voir revenir. Des gens ont pris la relève et j'étais en communication constante avec eux. Vous devriez voir la facture du téléphone de Bell Canada! Il y avait aussi la meute de journalistes qui couraient après nous, qui couraient après moi, et qui disaient toutes sortes de choses en l'air à la radio ou à la télévision. J'ai décidé d'attendre et j'ai dit aux conseillers quand je pourrais revenir. Mais, ils ont préféré en juger par eux-mêmes. Quand M. Ryan est venu à Oka, on a pensé que c'était peut-être le bon temps. Je suis revenu à ce moment-là. Je n'ai jamais quitté Oka par la suite, sauf durant une semaine quand M. Bourassa a donné ses 48 heures et que la sécurité civile a dit à tout le monde de quitter Oka. Si on a lu le texte, on disait qu'il y en avait 1,520 de partis sur 1,700. Je suis parti pour six jours. Je suis revenu parce que j'étais conscient que c'est chez nous que je devais être. J'avais aussi l'avantage de disposer d'une escorte de la Sûreté du Québec.

C'est alors que j'ai écrit à M. Ciaccia pour lui dire qu'on était 500 à Saint-Sauveur, que tous les gens étaient là. On est allé voir ces gens plusieurs fois, on a fait une épluchette de blés d'Inde et ainsi de suite. Il y avait plus de monde à Saint-Sauveur d'Oka qu'il n'y en avait dans le village. Alors, si je me suis absenté, c'était par mesure de sécurité et c'était à la demande de la Sûreté du Québec.

Ms Blondin: Because we want to know the truth, Mr. Ouellette, I feel it is my duty to go into really sensitive areas, and this is one of them.

You know that on July 11 when we had the confrontation and the SQ went in—whoever called them in—it resulted in the death of one of the SQ members, Corporal Lemay. It was very, very unfortunate and a very sad

[*Traduction*]

You said that you got death threats. Is it in order to protect yourself that you no longer made any appearances in the area after July 11? What happened to the people who were evacuated? I met the members of the municipal council at Saint-Sauveur. They told me that a few people had stayed on. Were you in contact with the people who were evacuated during the summer?

Mayor Ouellette: On the morning of the attack, we were all surprised and my wife panicked and she asked that we go away for some time. We went to the SQ at Saint-Eustache and they told us just to disappear for a few days, for our own security. And that is what I did. SQ officers came to see us on several occasions. We got several threatening phone calls, both in the office and at home. The SQ told me that they had enough people they had to keep a watch on and that it would be best if I just disappeared in order not to create trouble. I returned the next Thursday. Today I must pay homage to my municipal councillors, because they are a wonderful team and we have all been elected by acclamation, which goes to show that we have popular support. There is no one in Oka who holds it against me that I left during those days. People just hoped that I would return as soon as possible. Other people took over and I was in contact with them at all times. You should see the telephone bill we got! Besides, there were all those media people who were pursuing me and were saying all kinds of things on radio and television. I decided to wait it out and I told my councillors when I would return. When Mr. Ryan came to Oka, I came back and since then I have never left Oka, except for one week, when Mr. Bourassa gave them 48 hours to lay down their arms and when everyone was told to leave Oka. Out of a population of 1,700, 1,520 are supposed to have left. I was away for six days and I came back because that was my duty. Besides, I was escorted by the SQ.

That is when I wrote a letter to Mr. Ciaccia informing him that there were 500 people at Saint-Sauveur. We went to see them several times and we had a corn roast. There were more people from Oka at Saint-Sauveur than in the village itself. So I left for security reasons at the request of the SQ.

Mme Blondin: Comme nous tenons à faire la lumière sur toute cette affaire, je suis obligée de vous poser des questions délicates.

Le 11 juillet le caporal Lemay de la Sûreté du Québec a été tué au cours des confrontations, ce qui bien entendu est extrêmement regrettable. Je voudrais savoir si le Conseil municipal a demandé que le coroner fasse une enquête et

[*Text*]

thing that a human life was lost. As a municipality, did you push for some kind of a coroner's inquest or investigation, and did you ever ask for the results? The more that rumours circulated about who killed Corporal Lemay and what happened to him, the less people knew, and the more tension, bitterness, and resentment increased. Did the municipality ever try to clear the air by asking for some kind of clarification or report on this thing?

• 1520

M. Ouellette: Jamais. On n'a jamais demandé d'enquête, ou quoi que ce soit. On a déploré la mort du caporal Lemay. Deux des conseillers, dont M. Guindon qui était ici, sont allés au service funéraire, à Québec, pour représenter la municipalité.

Mais les choses en sont restées là. Ce n'était pas de notre responsabilité non plus.

Ms Blondin: Is there a report out now? Is it still unresolved?

M. Ouellette: L'enquête du coroner n'a jamais pu être tenue. On m'a dit dernièrement que l'enquête était fermée parce qu'il serait trop difficile de découvrir le coupable. Mais la municipalité n'a jamais demandé un rapport ou quoi que ce soit.

Ms Blondin: Thank you.

The Chairman: I would like to ask one question. Mr. Ouellette, as you know, many Canadians, both native and non-native, hold you responsible for forcing the confrontation last summer that resulted in a series of very unfortunate and destructive events. What were your lessons from Oka last summer? We are here to try to find lessons from this for all of Canada. What can you tell us?

M. Ouellette: Monsieur le président, je crois que lorsqu'on laisse traîner les choses et qu'on ne veut pas prendre de responsabilités, les situations s'aggravent et, de semaines en semaines, de mois en mois, il est beaucoup plus difficile de les traiter.

Ce qui est arrivé à Oka était peut-être un jeu de circonstances. Je vous suggère fortement de lire ce livre qui est publié au Canada. Il ne parle pas d'Oka. Il parle de la situation à travers le Canada, aussi bien de la province de Québec, de l'Accord du lac Meech, etc.

Je vous suggère fortement de le lire. Monsieur le président, lorsqu'on se cache la tête dans le sable et qu'on se donne bonne conscience alors on se ramasse au bout de la ligne. Bref! C'est un peu comme lorsqu'on donne des bonbons à des enfants quand ils sont jeunes; quand ils ont grandi, ils demandent plus que du bonbon.

Je pense que les autochtones ont des droits. Voilà 50 ans que je demeure à Oka. On a toujours eu de bonnes relations avec les autochtones. Il y avait des accrochages, mais pas plus qu'à Ville-Émard, à Côte-des-Neiges ou ailleurs. Que ce soit les *skinheads* à Montréal... Je pense qu'on a quand même une population où les gens s'entendent bien.

Mais, des gens de l'extérieur ont profité de la situation. Malheureusement, certaines personnes n'ont pas mis leurs culottes! La situation a dégénéré en ce que l'on connaît aujourd'hui.

[*Translation*]

qu'on vous soumette les résultats. Les rumeurs sur la mort du Caporal Lemay n'ont fait qu'envenimer la situation et aggraver les tensions. Je voudrais donc savoir si vous avez essayé de tirer les choses au clair.

Mayor Ouellette: No, we never asked for a coroner's inquest. We all deplored Corporal Lemay's death, of course. Two councillors, including Mr. Guindon, who is here today, went to Quebec City for the funeral as representatives of the municipality.

But it was not up to us to do anything else.

Mme Blondin: Le coroner a-t-il publié son rapport, ou bien cette question est-elle resté sans réponse?

Mayor Ouellette: There never was a coroner's inquest. I was told lately that the inquest was closed because it would be too difficult to find the guilty party. However that may be, the municipality never asked for an inquest.

Mme Blondin: Merci.

Le président: J'oserais moi aussi vous posez une question. Vous savez sans doute, monsieur Ouellette, que de nombreux Canadiens, aussi bien autochtones que non autochtones, trouvent que c'est vous qui êtes responsable de la confrontation de l'été dernier, confrontation qui s'est soldée par toute une série d'événements aussi destructeurs que regrettables. Qu'avez-vous appris personnellement des événements d'Oka de l'été dernier? Nous cherchons justement à faire le bilan de ces événements.

Mayor Ouellette: Mr. Chairman, when procrastination is the order of the day and people refuse to take their responsibilities, things only get worse and it becomes more and more difficult to find solutions.

Maybe the events of Oka were caused by a concatenation of circumstances. I would urge you to read this book, which was published in Canada. Oka is not even mentioned in it, although it explains the situation in Canada, in Quebec, the Meech Lake Accord, etc.

I would urge you to read this book. When people try to hide their heads in the sand, nothing good can come of it. When you get children used to eating candies, they will demand candies even when they are grown up.

I believe that the Natives do have rights. I have been living at Oka for 50 years and we have always had good relationships with the Natives. I grant you there have been some clashes, but not any more than at Ville-Émard, Côte-des-Neiges or elsewhere. Besides, in Montreal, you have the skinheads. Generally speaking, I would say that we get along well.

It is people from the outside who have stirred up the trouble. Unfortunately, some people shirked their responsibilities and the situation degenerated, as we all know.

[*Texte*]

Il faut que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se parlent et agissent afin que la situation se rétablisse le plus rapidement possible. Que chacun soit bien défini dans sa position avec ce qui lui appartient, ses droits, etc., mais pas au détriment des autres.

C'est à peu près ce que j'ai comme recommandation, monsieur le président.

The Chairman: Could you give us the name of the book and the author you just referred to?

M. Ouellette: Il s'agit de *Oka, dernier alibi du Canada anglais.* Une dizaine de personnes y ont contribué.

Ms Blondin: I have a point of order, Mr. Chairman. I believe that books makes reference to people like Ovide Mercredi and myself and it questions our heritage. I am not sure I would recommend reading that questions my heritage and integrity.

The Chairman: Thank you for that point.

On behalf of all members of the committee and the work we are doing, I would like to thank the mayor and his colleagues for joining us today. We appreciate your willingness to make a presentation and to respond to questions.

• 1525

Before I adjourn this meeting I would like to remind colleagues that we will reconvene at 3.40 p.m. to commence hearing from the Chief of Defence Staff at 3.45 p.m. in Room 308, West Block.

Thank you very much. This meeting is adjourned.

AFTERNOON SITTING

• 1545

The Chairman: Colleagues, ladies and gentlemen, I would like to call the meeting to order and proceed directly.

I now call upon Chief of the Defence Staff, General de Chastelain, to introduce his colleagues who are with him. I understand that there is a statement of approximately 15 minutes or so, at which point we will then proceed to questions. General de Chastelain, please.

General John de Chastelain (Chief of Defence Staff): Thank you, Mr. Chairman. I am accompanied by Lieutenant-General Kent Foster, who is the Commander of Mobile Command and also the commander of the Quebec region; Brigadier G.A. Roy, *qui est le commandant de la Cinquième brigade mécanisée du Canada,* from Valcartier, Québec; and Commodore Peter Partner, who is the Judge Advocate General of the Canadian Armed Forces and the senior legal adviser in the Department of National Defence.

As you say, Mr. Chairman, I do have an opening statement. I propose to give it in both English and French, but not interchangeably. Part of it will be in English and part of it will be in French. I have copies of each version, which can be passed out to you now if you wish to follow rather than listen to the interpreter. With your indulgence, Mr. Chairman, I will go ahead.

[*Traduction*]

The federal government and the provincial governments must get together and take all necessary measures in order to get things back to normal again as soon as possible. Everybody is entitled to know what belongs to him and what his rights are, without encroaching on anybody else's rights.

That is what I would recommend, Mr. Chairman.

Le président: Quels sont le titre et l'auteur du livre que vous venez de mentionner?

Mayor Ouellette: The book is called *Oka, dernier alibi du Canada anglais*; it was written by 10 different people.

Mme Blondin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il est question dans ce livre d'Ovide Mercredi et de moi-même, entre autres, et notre patrimoine est mis en cause. Je ne saurais donc pour ma part recommander un livre qui met en cause mon patrimoine et mon intégrité.

Le président: Je vous remercie.

Au nom de tous les membres du comité, je voudrais remercier le maire et ses adjoints de leur contribution. Nous vous remercions de votre intervention et d'avoir répondu à nos questions.

Avant de suspendre la séance, je tiens à rappeler à mes collègues que nous reprendrons nos audiences à 15h40 et que nous entendrons le témoignage du chef de l'état-major de la Défense à 15h45, à la pièce 308, Édifice de l'Ouest.

Merci beaucoup. La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Chers collègues, mesdames et messieurs, je déclare la séance ouverte et nous reprenons directement nos délibérations.

J'invite le chef d'état-major de la défense, le général de Chastelain, à nous présenter ses collègues qui l'accompagnent. Je pense que vous avez une déclaration d'une quinzaine de minutes à faire, après quoi nous passerons aux questions. Général de Chastelain, vous avez la parole.

Le général John de Chastelain (chef d'état-major de la Défense): Merci, monsieur le président. Je suis accompagné du lieutenant-général Kent Foster, commandant du Commandement mobile et aussi commandant de la région de Québec, du brigadier-général A. Roy, *who is commander of the Cinquième brigade mécanisée du Canada,* de Valcartier, au Québec, et du commandant Peter Partner, juge-avocat général des Forces armées canadiennes et conseiller juridique principal au ministère de la Défense nationale.

Comme vous l'avez dit, monsieur le président, j'ai un exposé liminaire. J'ai l'intention de le prononcer en anglais et en français, mais je ne changerai pas de langue continuellement. Une partie de l'exposé sera en anglais et l'autre partie, en français. J'ai des copies des deux versions qui pourront vous être distribuées si vous préférez suivre plutôt que d'écouter l'interprète. Si vous le permettez, monsieur le président, je vais présenter mon exposé.

[*Text*]

• 1550

The Chairman: Before you start, General, on behalf of the committee I would like to thank you for joining us and for being willing to participate in our hearings. We appreciate it and we look forward to your presentation.

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, ladies and gentlemen, thank you for giving me this opportunity to appear in front of this committee. In these opening remarks I will lend myself to describing briefly the circumstances leading up to the calling out of troops by the Province of Quebec in aid of the civil power in August of last year, the salient points of that call-out, and the situation surrounding its cessation.

The background of events leading up to August 6 are familiar to you all. To recapitulate, a dispute over land title in Kanesatake in the spring and summer of 1990 led to the erection of a barricade on highway 344 in the region of Oka. Following the granting of injunctions by the courts, the Sûreté du Québec were directed to remove the barricade. During attempts to remove the barricade on July 11, Corporal Lemay of the Sûreté was killed and several police vehicles were destroyed.

Subsequently, additional barricades were erected at Kanesatake and new barricades were erected on the Kahnawake reserve such as to block access to the Mercier Bridge. During the following weeks, police control points were erected adjacent to the Warriors' barricades to control access to both areas, and negotiations continued.

By August 6 the Sûreté du Québec advised the provincial government that in the absence of a negotiated dismantling of the barricades, it did not have the resources necessary to handle the forceable dismantling of them, given the nature of the weapons visibly available to the Warriors and the strength of the fortified positions that had been developed around them. In this assessment they were supported by the Royal Canadian Mounted Police.

Accordingly, the Province of Quebec, acting under the terms of the National Defence Act, called for troops in aid of the civil power to assist the police in the removal of the barricades.

At this point it would perhaps be useful for me to say something about Part XI of the National Defence Act, since from this part the authority for the actions of the Quebec government in calling for our assistance and the authority for my subsequent actions are derived.

Section 275 of that act states:

The Canadian Forces, any unit or other element thereof, and any officer or non-commissioned member, with materiel, are liable to be called out for service in aid of the civil power in any case in which a riot or disturbance of the peace, beyond the powers of the civil authority to suppress, prevent or deal with and requiring that service, occurs or is, in the opinion of an Attorney General, considered as likely to occur.

Section 277 states in part:

[*Translation*]

Le président: Auparavant, Général, je tiens à vous remercier au nom du comité de vous être joint à nous et d'avoir accepté de prendre part à nos audiences. Nous vous en sommes reconnaissants et nous sommes impatients d'entendre votre présentation.

Gén de Chastelain: Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant votre comité. Dans mon allocution, je me limiterai à décrire brièvement les circonstances qui ont abouti à la réquisition de troupes par la province de Québec pour prêter main-forte aux autorités civiles en août dernier. Je vous présenterai en outre les points saillants de cette réquisition et la situation entourant sa cessation.

Vous connaissez tous les événements qui ont précédé le 6 août. Récapitulons. Un litige au sujet d'un titre de propriété à Kanesatake, au printemps et à l'été de 1990, a abouti à la construction d'une barricade sur la route 344, dans la région d'Oka. À la suite d'injonctions prononcées par les tribunaux, la Sûreté du Québec a reçu l'ordre d'enlever la barricade. Le 11 juillet, le caporal Lemay de la Sûreté a été tué et plusieurs voitures de police ont été détruites lorsque les forces policières ont tenté de la démanteler.

Par la suite, d'autres barricades ont été érigées à Kanesatake et de nouveaux barrages ont été dressés dans la réserve de Kahnawake afin de bloquer l'accès au pont Mercier. Pendant les semaines qui ont suivi, la police a érigé des positions de contrôle près des barricades des Warriors pour contrôler l'accès aux deux secteurs et les négociations ont continué.

Dès le 6 août, la Sûreté du Québec avait avisé le gouvernement provincial qu'en l'absence d'un démantèlement négocié des barricades, elle ne possédait pas les ressources nécessaires pour les démanteler par la force, étant donné la nature des armes dont disposaient visiblement les Warriors et la solidité des positions défensives établies autour d'eux. Cette évaluation a d'ailleurs reçu l'appui de la Gendarmerie royale du Canada.

Aux termes de la Loi sur la défense nationale, la province de Québec a donc fait appel aux troupes pour prêter main-forte aux autorités civiles et aider les forces policières à retirer les barricades.

Il serait peut-être utile que je parle maintenant de la partie XI de la Loi sur la défense nationale, puisque c'est en vertu des pouvoirs conférés par cette partie que le gouvernement du Québec a fait appel à notre aide et que j'ai agi par la suite.

Voici le texte de l'article 275 de cette loi:

Les Forces canadiennes, une unité ou un autre élément de celles-ci et tout officier ou militaire du rang, avec leur matériel, sont susceptibles d'être requis pour prêter main-forte au pouvoir civil en cas d'émeutes ou de troubles réels ou jugés imminents par un procureur général et nécessitant une telle intervention du fait de l'impuissance même des autorités civiles à les prévenir, réprimer ou maîtriser.

L'article 277 stipule en partie que:

[*Texte*]

. . .the Attorney General of the province in which the place where the riot or disturbance occurs or is considered as likely to occur is situated. . .may, by requisition in writing addressed to the Chief of the Defence Staff, require the Canadian Forces, or such part thereof as the Chief of the Defence Staff. . .considers necessary, to be called out on service in aid of the civil power.

Subsection 280.(4) states:

A statement of fact contained in a requisition made under this Part is not open to dispute by the Chief of the Defence Staff.

Section 283 states in part:

The Canadian Forces. . .called out in aid of the civil power shall remain on duty. . .until notification that the Canadian Forces are no longer required. . .is received from the Attorney General of the province concerned and, from time to time as in the opinion of the Chief of the Defence Staff the exigencies of the situation require, the Chief of the Defence Staff may increase or diminish the number of officers and non-commissioned members called out.

Mesures précédant l'affectation de troupes: Le 6 août, le ministre québécois de la sécurité publique a présenté une réquisition afin que l'armée vienne prêter main-forte aux autorités civiles. Cette réquisition a été reçue par le sous-chef d'état-major de la défense qui agissait en mon nom pendant que je me trouvais en mission en Union soviétique. Le sous-chef d'état-major a alors chargé le lieutenant-général Foster de déterminer les effectifs nécessaires à cette fin et, à mon retour de Léningrad le 10 août, le général Foster m'a fait part de son évaluation des besoins.

• 1555

J'ai également parlé au premier ministre du Québec pour confirmer la nature exacte de ce que je croyais être ma tâche, et cette conversation a été suivie d'une confirmation écrite.

Les tâches que la province m'avait confiées comprenaient: Le retrait des barricades de Kanesatake et de Kahnawake; le rétablissement de la circulation sur les routes et les ponts; l'enlèvement des points fortifiés et le rétablissement de l'ordre public.

À peu près à la même période, c'est-à-dire le 8 août, le premier ministre du Canada nommait le juge Gold négociateur fédéral chargé d'étudier la possibilité d'en arriver à un règlement négocié de la question. Ainsi, avec l'accord du premier ministre du Québec, j'ai ordonné que la plupart des troupes affectées à cette tâche demeurent dans les casernements de Valcartier et de Gagetown jusqu'à ce que l'on connaisse les résultats de ces négociations. Le 13 août, la province m'a demandé de dépêcher les troupes dans les environs afin de ramener le calme là où des habitants de Châteauguay, frustrés par le barrage du pont Mercier, s'en prenaient aux policiers. Le 17 août, et compte tenu de la période pendant laquelle la Sûreté du Québec était demeurée près des positions de contrôle, la province m'a demandé d'assurer sa relève, ce qui était fait dès le 20 août.

[*Traduction*]

. . .en cas d'émeutes ou de troubles réels ou jugés imminents, le procureur général de la province en cause peut, . . .adresser au chef d'état-major de la défense une réquisition, pour assistance au pouvoir civil, des Forces canadiennes ou de la partie jugée nécessaire par celui-ci.

Voici maintenant le libellé du paragraphe 280.(4):

Le chef d'état-major de la défense ne peut contester l'énoncé de fait contenu dans une réquisition faite sous le régime de la présente partie.

Enfin, l'article 283 stipule en partie que:

Quand elles sont réquisitionnées pour prêter main-forte au pouvoir civil, les Forces canadiennes. . . demeurent en service. . .jusqu'à notification du procureur général intéressé mettant fin à la réquisition. Le chef d'état-major de la défense peut en tant que de besoin augmenter ou diminuer le nombre des officiers et militaires du rang réquisitionnés.

Actions leading up to the commital of troops: On August 6, the Quebec Minister of Public Security issued a requisition for the assistance of troops in aid of the civil power. This was received by the Vice-Chief of the Defense Staff who was acting on my behalf during absence on duty in the Soviet Union. The Vice-Chief asked Lieutenant-General Foster to identify the troops needed for this task and on my early return from Leningrad on August 10, General Foster briefed me on his assessment of the requirement.

At the same time, I spoke to the Premier of Quebec to confirm the exact nature of what I believed my task to be and this conversation was followed up by written confirmation.

The tasks given me by the province comprised: the removal of the barricades in Kanesatake and Kahnawake; the restoration of freedom of movement on roads and bridges; the removal of strong points and the restoration of normal conditions of public order and security.

At around the same time, that is the 8th of August, the Prime Minister of Canada appointed Mr. Justice Gold as a federal negotiator to see whether a settlement of the issue could be negotiated. Thus, with the agreement of the Premier of Quebec , I kept most of the troops we had assigned to the tasks in barracks in Valcartier and Gagetown pending the results of those negotiations. On August 13, I was requested by the province to move troops closer to the scene, to calm the situation where residents of Châteauguay were attacking the police in their frustation over the blocking of the Mercier Bridge. On August 17, and given the length of time the Sûreté had been manning their checkpoints, I was requested by the province to relieve the police at the checkpoints. By August 20, we had completed this take-over.

[*Text*]

Au 27 août, l'équipe de négociation fédérale-provinciale dirigée par MM. Roy et Patterson a annoncé que les négociations étaient dans une impasse, et la province m'a demandé d'exécuter les quatre tâches qu'elles m'avait confiées, en commençant par le retrait des barricades.

Retrait des barricades: Selon une estimation du nombre d'armes dont disposaient les Warriors, celles qui avaient été aperçues et celles que nous avions tout lieu de croire en leur possession, et vu l'état des positions fortifiées qui avaient été établies tant à Kahnawake qu'à Kanesatake, j'ai approuvé l'emploi de ressources militaires que le général Foster m'avait signalées comme étant nécessaires pour accomplir cette tâche. Nous avons donc fourni suffisamment de troupes et de matériel pour agir simultanément dans les deux secteurs, 24 heures sur 24, et d'autres étant de réserve, ainsi que des éléments d'administration interne pour assurer le logement, les repas, l'entretien et les soins médicaux à une force en campagne.

La première priorité du général Foster a été de prendre le pont Mercier; les barricades qui s'y dressaient constituaient le problème le plus aigu et la source d'agitation la plus vive au sein de la population. Comme vous le savez, dès le commencement, les barricades ont été démantelées et les routes ouvertes avec le concours des Warriors et d'autres membres de la communauté de Kahnawake. Ce travail a demandé un peu plus d'une semaine et, le 6 septembre, le pont Mercier était rouvert à la circulation.

Les opérations de nettoyage à Kanesatake ont débuté quelques jours après ceux de Kahnawake, encore que les Warriors ont montré moins d'empressement que dans cette dernière localité. Les risques d'affrontement sérieux ont été réduits au minimum grâce à la discipline des troupes et grâce à l'intervention des chefs autochtones et des mères de clan. Le 2 septembre, les barricades et les points fortifiés avaient tous été supprimés à Kanesatake. À une exception: un groupe de Warriors armés —et d'autres, y compris des femmes, des enfants et des journalistes— réfugiés dans le centre de désintoxication sis près d'Oka, avaient dressé des positions retranchées autour de ce bâtiment.

By September 6 the Mercier Bridge had been reopened. Up until September 26, when the group inside the detoxification centre came out, the activity of the forces was concentrated in Kahnawake on patrolling the roads leading to the Mercier Bridge to ensure they were safe for public use and on assisting the police in the search of weapons. Arrests of those suspected of having broken the law were made in co-operation with the police. The activity of the forces in Kanesatake was concentrated on controlling access along the highway leading past the detoxification centre and assisting the police in the removal and apprehension of those within the centre who were suspected of having broken the law.

• 1600

In this latter task and with the agreement of the Quebec government, the Canadian Forces set up a military custody area at Farnham on the property of the military base to expedite the handling of those suspected of having committed illegal acts.

[*Translation*]

By August 27, the federal/provincial negotiating team headed by Mr. Roy and Mr. Patterson reported that negotiations were leading nowhere and the province requested me to procede with carring out their four tasks, starting with the removal of the barricades.

Removal of the barricades: Based on an assessment of the numbers of weapons in the hands of the Warriors, those that had been seen and those that we had reason to believe were in their possession, and given the state of the defensive and fortified positions that had been prepared in both Kahnawake and Kanesatake, I approved the use of the military resources which General Foster reported to me were required for the tasks. These included sufficient troops and material to work simultanuously in both separate areas on an around the clock basis, with some in reserve, and with housekeeping elements to provide the necessary accommodation, feeding, maintenance and medical assistance for a force living under field conditions.

General Foster put his priority on getting the Mercier Bridge open first, since it was there that the barricades were causing the greatest problems and the most serious civil unrest. As you are aware, from the outset, the barricades in Kahnawake were removed and the roads were opened with the cooporation of the Warriors and other members of the Kahnawake community. This task was achieved in a little over a week and by September 6, the Mercier Bridge was open to civilian traffic.

In Kanesatake clearing operations commenced a few days after they had begun in Kahnawake, albeit with less cooperation from the Warriors than had been the case in Kahnawake. Serious confrontation was kept to a minimum through the discipline of the troops and through the intervention of native leaders and clan mothers. By September 2, all the barricades and strong points had been removed in Kanesatake with the one exception that a group of armed Warriors—and others including women, children and members of the media—withdrew into the treatment centre near Oka. Fortified positions were set up by the Warriors around the building.

Du 6 au 26 septembre, soit du jour où le pont Mercier a été dégagé à celui où est sorti le groupe réfugié dans le centre de désintoxication, l'activité des troupes a consisté: à Kahnawake, à patrouiller les routes menant au pont Mercier afin d'y assurer la sécurité des usagers et à participer à la recherche d'armes menée par la police; à Kanesatake, à contrôler les accès à la route qui passe devant le centre de désintoxication et à aider la police à déloger et à arrêter les occupants du centre soupçonnés d'avoir violé la loi.

Dans le cadre de cette dernière mission, et en accord avec le gouvernement du Québec, les Forces canadiennes ont établi un centre de détention militaire à Farnham sur les terrains de la base militaire afin d'accélérer le traitement des personnes soupçonnées d'avoir commis des actes illégaux.

[*Texte*]

During the final period of negotiations to expedite the withdrawal from the detoxification centre, attempts to do so were hampered by the number of individuals and groups who purported to speak for those in the centre and the rejection by the latter of the legitimacy of that representation.

On September 26, in the aftermath of the exodus from the detoxification centre, the activity of the forces remained as it had been from the outset in support of the police. In Kanesatake this led to the swift dismantling of the remaining fortified positions overlooking the road leading past the centre and the hand-over to the Sûreté du Québec of all policing activities in the area of Oka and Kanesatake.

In Kahnawake the military forces remained in place to ensure free access to and over the Mercier Bridge and to hand over these responsibilities to the Sûreté du Québec.

As the requirement for troops receded, I directed Lieutenant-General Foster to reduce his forces to the level needed and to return the others to barracks. This he did, first at Kanesatake, and ultimately at Kahnawake.

On October 2 I communicated to Mr. Bourassa my belief that the four tasks he had given me were rapidly approaching completion and that by the end of the month—that is, the end of October—I expected to have completed our hand-over to the police forces and our return of all troops to their barracks. This assessment proved to be correct and was what occurred in the event.

The military custody area in Farnham was kept open until such time as the judicial authorities completed their initial proceedings and directed the release of all who had been detained there. The military custody area was closed down on October 4.

Mr. Chairman, I would like to make a few points in conclusion. The first is that the use of the Canadian Armed Forces in this instance was a law and order issue, conducted in support of the Government of Quebec and in response to that government's requisition in accordance with Part XI of the National Defence Act.

Secondly, the role of the forces was to dismantle barricades, to open roads and bridges to public access, to remove armed strong points that threatened public security and to assist in a return to normal conditions of law and order in that region.

Thirdly, the military forces were under strict orders to execute their mandate with the use of minimum force and without the resort to the use of firearms except to defend themselves, and then in only the most serious of circumstances.

As a comment, Mr. Chairman, I would offer the following personal observations. Nothing in the actions of the call-out of the armed forces was directed at the legitimate activities of the Mohawk people in attempting to seek solutions to their grievances. No one was killed or seriously injured in the event, although the juxtaposition of two armed groups inevitably produced tensions that were unpleasant, potentially dangerous, and psychologically troubling to those who were involved in them, and to the nation as a whole.

[*Traduction*]

Au cours de la période finale des négociations en vue de mettre fin à l'occupation du centre de désintoxication, les démarches en ce sens ont été gênées par le grand nombre de personnes et de groupes qui prétendaient parler au nom des occupants du centre et par la contestation par ces derniers de la légitimité des intervenants.

Le 26 septembre, après l'évacuation du centre de désintoxication, le rôle de l'armée est resté inchangé, c'est-à-dire l'appui aux forces policières. C'est ainsi qu'à Kanesatake, nous avons procédé rapidement au démantèlement des dernières positions retranchées le long de la route qui passe devant le centre, et nous avons remis à la Sûreté du Québec la direction des activités policières dans les régions d'Oka et de Kanesatake.

À Kahnawake, les troupes sont restées sur place afin d'assurer l'accès au pont Mercier et de rétablir la Sûreté du Québec dans ses fonctions à cet égard.

Les besoins d'une présence militaire se faisant moins sentir, j'ai ordonné au général Foster de ne garder que les troupes nécessaires et de renvoyer les autres à leurs casernements. Ce qu'il a fait, d'abord à Kanesatake puis à Kahnawake.

Le 2 octobre, j'ai exprimé à M. Bourassa ma conviction que les quatre missions qu'il m'avait confiées étaient sur le point d'être entièrement remplies et que d'ici la fin du mois, j'espérais que les forces policières auraient repris leurs fonctions et que tous les militaires auraient regagné leurs casernements. J'avais vu juste, c'est exactement ce qui s'est produit.

Le centre de détention militaire de Farnham est resté en service le temps que les autorités judiciaires prennent les mesures initiales et ordonnent la libération de tous les détenus. Il a fermé ses portes le 4 octobre.

Monsieur le président, je voudrais conclure en insistant sur certains points. Premièrement, l'emploi de l'armée s'inscrivait ici dans le cadre d'une mission de rétablissement de l'ordre public en vue de venir en aide au gouvernement du Québec, à la demande de celui-ci, conformément aux dispositions de la partie XI de la Loi sur la défense nationale.

Deuxièmement, le rôle de l'armée a consisté à démanteler des barricades, à ouvrir des routes et des ponts à la circulation, à supprimer des centres de résistance qui menaçaient la sécurité publique et à contribuer au rétablissement de l'ordre dans cette région.

Troisièmement, les militaires avaient reçu l'ordre exprès d'exécuter leur mandat en recourant le moins possible à la force et de ne faire usage de leurs armes que pour se défendre et ce, qu'en dernier recours.

Qu'il me soit permis, monsieur le président, de faire à titre personnel les remarques suivantes. Les actions entourant la réquisition des troupes ne visaient aucunement les activités légitimes déployées par le peuple Mohawk pour trouver des solutions à ses problèmes. Au cours des opérations, personne n'a été tué ou grièvement blessé et ce, bien que la présence de deux groupes armés ait suscité des tensions aux effets désagréables, potentiellement dangereux et perturbateurs du point de vue psychologique et pour les participants et pour le pays tout entier.

[*Text*]

That the events ended without loss of life was due in no small measure to the sensible actions of a number of individuals or groups, native advisers and spiritual leaders who sought to achieve a peaceful outcome to the confrontation, clan mothers who prevented the more volatile of the Warriors from committing acts of violence, and ministers and senior government officials who met continuously in the search for a reasonable settlement of the issue. This was also due to the discipline and forebearance of the men and women of the armed forces who were faced with the implementation of this difficult and onerous security task.

My final observation is that this is a peaceful country, Mr. Chairman, unused to the settlement of domestic disputes at the point of a gun. The taking up of arms by an individual or any group to right their causes or to settle their perceived wrongs must be countered by the forces of law and order or else anarchy in this country will prevail. The number of times in the last half century when troops have had to be called out in aid of the civil power in Canada as the last resort to maintain law and order is thankfully very few. It is devoutly hoped that the situation of last fall at Kanesatake and Kahnawake will be the last such occasion.

That concludes my opening remarks, Mr. Chairman. I and the other officers here will be pleased to answer any questions you may have.

The Chairman: Thank you very much, General. I would like to move directly to questions and call upon Mr. Ferland to open, please.

• 1605

M. Ferland (Portneuf): Merci, monsieur le président. D'abord, je voudrais remercier les témoins d'être venus cet après-midi nous informer de l'action entreprise par l'armée au cours des événements de l'été dernier. Et je voudrais, en tant que citoyen canadien, vous dire que j'ai été très fier de la façon dont vos hommes et vos femmes, les personnes de l'armée canadienne qui ont participé à cette action, se sont acquitté de leur tâche, et dans le calme surtout. Si, effectivement, il n'y a pas eu trop d'incidents graves au cours de cette période, c'est peut-être dû au professionalisme des Forces canadiennes. Et je tiens à vous en féliciter.

Gén de Chastelain: Merci, monsieur le président.

M. Ferland: Et vous transmettrez le message à tous ceux et celles qui ont participé à cette action.

Vous nous avez dit que c'est à la demande du gouvernement du Québec, au mois d'août, que vous êtes entrés en action. Cependant, je lisais une déclaration de M. Lavigne—qui était le directeur général de la Sûreté du Québec—, et il semblerait que vers le 11 juillet, certaines demandes aient été faites auprès de l'armée pour l'obtention de blindés, de fusils longs, de vestes pare-balles. Est-ce que de telles demandes ont été effectivement faites auprès des Forces canadiennes?

Gén de Chastelain: Monsieur le président, c'est exact. La Sûreté du Québec a demandé l'assistance des Forces canadiennes au cours du mois de juillet. Je crois que c'était le 10 juillet plutôt que le 11 juillet, mais de toute façon c'était autour de cette période-là.

[*Translation*]

Si ces incidents se sont clos sans qu'il y ait eu perte de vie, c'est en grande partie grâce aux interventions mesurées d'un bon nombre de personnes et de groupes: conseillers et chefs spirituels autochtones qui ont cherché des moyens pacifiques pour mettre fin à cette confrontation; mères de clans qui ont empêché les Warriors les plus excités de commettre des actes de violence; ministres et hauts fonctionnaires qui se sont réunis sans relâche en vue d'un règlement juste du contentieux; officiers et autres militaires—hommes et femmes—qui ont su faire preuve de discipline et de patience pour exécuter cette difficile mission de sécurité.

Enfin, monsieur le président, je voudrais souligner le fait que nous sommes un pays pacifique qui n'a pas l'habitude de régler ses problèmes intérieurs par la force. Toute tentative individuelle ou collective pour soutenir une cause ou pour redresser ce que l'on perçoit comme une injustice doit être contrecarrée par les forces de l'ordre, sinon ce sera l'anarchie dans ce pays. Heureusement, au cours de cette seconde moitié de siècle, les autorités civiles du Canada n'ont eu que rarement à faire appel à l'armée pour rétablir l'ordre public. J'espère sincèrement que les incidents de Kanesatake et de Kahnawake de l'automne dernier ne se reproduiront pas.

Monsieur le président, ainsi se termine mon allocution. Les autres officiers et moi-même serions heureux de répondre à toutes vos questions.

Le président: Merci beaucoup, Général. Passons directement aux questions. La parole est à M. Ferland.

Mr. Ferland (Portneuf): Thank you, Mr. Chairman. First of all, I want to thank our witnesses for coming here this afternoon to brief us about the action taken by the troops during last summer's events. As a Canadian citizen, I want to tell you that I was very proud of the way in which the Armed Forces' members, men and women, who took part in this action, carried out their task without any serious confrontation. If indeed there were not too many serious incidents during that period, it is perhaps due to the professionalism of the Canadian Forces. I want to congratulate you for that.

Gen de Chastelain: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Ferland: And please give the message to all women and men who took part in this action.

You said that it is upon the request of the Government of Quebec, in August, that you went in action. However, I read a statement by Mr. Lavigne, who was General Director of the Sûreté du Québec, and it seems that around July 11, some requests had been made to the army for the supply of armored vehicles, long rifles and bullet-proof jackets. Have such requests really been made to the Canadian Forces?

Gen de Chastelain: It is true, Mr. Chairman. The Sûreté du Québec requested assistance from the Canadian Forces during the month of July. I believe it was on July 10 rather than on July 11, but anyway, it was around that time.

[*Texte*]

Et cette assistance se rapportait plutôt à des armes spéciales, comme par exemple les carabines, quelques voitures blindées, d'autres équipements spécifiques, les lunettes pour voir la nuit, etc.

Il s'agissait là d'une réquisition et de pouvoirs civils, mais ce n'était pas conçu ainsi puisqu'ils n'ont pas demandé l'assistance des Forces canadiennes, à part les chauffeurs des véhicules fournis.

Ce n'est que beaucoup plus tard que la province a demandé l'assistance de pouvoirs civils, soit au mois d'août. Mais vous avez raison, monsieur le président, c'est effectivement exact. Il y a eu une réquisition pour de l'équipement le 10 juillet.

M. Ferland: Est-ce que vous avez un aperçu de l'équipement qui a été fourni, c'est-à-dire la quantité, le genre d'équipement, le nombre de blindés prêtés à la Sûreté du Québec, le nombre de carabines, etc? Avez-vous un ordre de grandeur?

Le lieutenant-général K.R. Foster (commandant de la Force Mobile): Pour la date, c'était le 11 juillet. Pour les détails, je vais passer la parole au brigadier-général Roy.

Le brigadier-général A. Roy (général commandant le 5e Groupe-Brigade du Canada): D'abord, le soutien a été d'ordre technique, c'est-à-dire que nous avons fourni des armes de type C-7 que la Sûreté du Québec ne possédait pas et dont ils estimaient avoir besoin pour contrer les armes des Warriors qui étaient pointées sur eux. Nous avons prêté des équipements qui permettaient de voir la nuit et que la Sûreté du Québec ne possédait pas. Nous avons prêté des vestes anti-balles—comme vous l'avez dit—et nous avons mis à leur disposition jusqu'à 18 véhicules blindés :nous avons transporté des blindés qui n'ont jamais été utilisés, mais ils ont effectivement été transportés dans la région de Montréal, à Longue-Pointe plus précisément, durant le mois de juillet, pour être à la disposition éventuelle de la Sûreté du Québec. Mais finalement, avec l'évolution de la situation, la Sûreté du Québec n'a jamais eu à se servir de ces blindés.

M. Ferland: D'accord. Dans un autre ordre d'idées, comme bien d'autres Canadiens, j'ai suivi les événements à la télévision. Bien sûr, on pouvait comprendre, jusqu'à un certain point, le piétinement de la Sûreté du Québec du fait qu'elle n'avait pas les équipements, qu'elle n'était pas suffisamment entraînée pour monter à l'assaut des barricades.

Toutefois, il y a tout de même eu un délai de cinq ou six jours entre le moment où vous avez donné l'ordre à vos troupes d'agir et le moment où elles ont pu être opérationnelles sur le terrain. Ceci, bien sûr, dans le but de convaincre des Warriors, ou des personnes qui étaient derrière les barricades, de se retirer.

• 1610

Cependant—je crois autour du 17 ou du 20 août—, à partir du moment où vous avez commencé à resserrer le périmètre, on a senti qu'il y avait, très régulièrement, des grands moments d'hésitation. Il y a eu beaucoup de rumeurs, à ce moment-là, et on s'est demandé s'il n'y avait pas, derrière, des pressions politiques qui, dans une certaine mesure, empêchaient les militaires de remplir le mandat tel que vous l'aviez défini au préalable, et tel que la province l'avait accepté au départ.

[*Traduction*]

That assistance was rather related to special weapons, such as rifles, a few armored vehicles, some other specific equipment, glasses that allowed to see by night, etc.

This was a requisition by the civil power, but it was not considered as such since they did not ask for the assistance of Canadian Forces except drivers for the vehicles provided.

The province requested the assistance of the civil power somewhat later, in August. But you are right, Mr. Chairman, this is correct. There was a requisition for equipment sent on July 10.

Mr. Ferland: Do you have an idea of the equipment that was provided, such as the quantity, the kind of equipment, the number of armored vehicles that were lent to the Sûreté du Québec, the number of rifles, etc.? Do you have any idea?

Lieutenant-General K.R. Foster (Commander of the Mobile Force): The request was put on July 11. I will ask Brigadier-General Roy to give you more details.

Brigadier-General A. Roy (General Commander of the Fifth Group-Brigade of Canada): In the first instance, the assistance was a technical one which means that we provided them with C-7 type weapons that the Sûreté du Québec did not possess and that they thought they would need to counter the arms that the Warriors had turned on to them. We lent some equipment that allowed them to see by night and that the Sûreté du Québec did not have in its possession. We lent them bullet-proof jackets, as you said earlier, and provided them up to 18 armored vehicles: We transported armored vehicles that were never used, but they were effectively moved to the Montreal region, in Longue-Pointe more precisely, during the month of July, so that the Sûreté du Québec could use them if need be. Given the way the situation evolved, it happened that the Sûreté du Québec never had to use those armored vehicles.

Mr. Ferland: I see. In another line, as many other Canadians, I followed the events on television. Of course, we could understand to some extent the fact that the Sûreté du Québec was going nowhere since they did not have the right equipment, that they were not sufficiently trained to launch an attack on the barricades.

However, there was still a period of five or six days between the time when you ordered your troops to get into action and the time when they were opertional on the field. All of this, of course, was designed to convince the Warriors or other people behind the barricades to withdraw.

However, about August 17th or 20th, from the time when you started to tighten your control lines, we felt that there were regularly long periods of hesitation. There were many rumours at that time, and we wondered whether there were not some political pressures that would, to a certain extent, prevent the troops from fulfilling the mandate as defined by your Department and agreed to by the province from the outset.

[*Text*]

Parce qu'autrement vous n'auriez pas accepté—si je comprends bien—d'entrer en action si, au départ la province ne vous avait pas dit que vous aviez pratiquement carte blanche. J'aimerais donc savoir si effectivement, tout au long de cette opération, vous avez vraiment mis en application le plan que vous aviez prévu au départ, ou bien si en cours de route il y a eu des pressions politiques, à quelque endroit que ce soit, pour ralentir jusqu'à un certain point l'évolution et le règlement du dossier.

Gén de Chastelain: Monsieur le président, nous avons agi à trois paliers: moi-même avec le premier ministre; le général Foster avec son homologue du côté civil au Québec, soit Michel Lavigne avec la police ou M. Benoît au gouvernement; et le général Roy à son niveau aussi.

Je peux peut-être commencer en disant qu'une fois les troupes appelées, ainsi que le pouvoir civil, ce n'est pas au chef, c'est-à-dire moi-même, à décider premièrement, combien de ressources sont nécessaires à l'accomplissement de la tâche, et deuxièmement, comment la tâche doit être accomplie, c'est-à-dire l'approche. Évidemment, j'ai fait mes plans avec l'assistance du général Foster. C'était son plan parce que lui était sur le terrain; quant à moi, je communiquais régulièrement avec le premier ministre du Québec, M. Bourassa, pour lui expliquer mon intention ou mes plans.

Jamais dans ces négociations je n'ai subi de la pression du côté du premier ministre pour faire quelque chose. Les seules interventions ont eu lieu dès le début et à la fin. Dès le début, pour décider des dates pour mettre les troupes en place—disons pour sortir des casernes afin de se rapprocher de l'endroit, surtout avec les problèmes à Châteauguay—, puis pour remplacer la police à leurs postes et, à la fin, pour procéder au démantèlement des barricades. En ce qui me concerne, il n'y a donc pas eu de pression pour changer mes objectifs ni ma planification. Mais je demanderais au général Foster de parler de son niveau.

Lgén Foster: Merci. À mon avis, il n'y a eu aucune pause. C'était une série d'actions. Quand on a senti qu'il y avait la possibilité d'un petit succès ou d'un petit progrès, on a peut-être ralenti un peu pour donner une chance de règlement. Au moment où nous avons reçu M. Gold comme négociateur fédéral, nous étions en train d'élaborer nos plans. On a donc, à ce moment-là, décidé d'examiner soigneusement la situation et de ne pas agir de façon à nuire au déroulement des opérations.

Immédiatement après le succès de M. Gold, il y aura deux personnes: un négociateur fédéral, M. Roy, et un négociateur provincial, M. Patterson. Et il y a eu quelques jours où on a dû agir de la même façon, en étudiant la situation au jour le jour. Il n'y a donc pas eu de pause à proprement parler. Il s'agissait simplement de réajuster nos actions chaque jour.

• 1615

M. Ferland: Vous parlez de «pause». Je vais donner un exemple bien précis. À la télévision, je vois un officier qui dit très clairement: «Nous avons encerclé à Oka le groupe, nous coupons l'entrée des vivres, et à partir de maintenant ils

[*Translation*]

Because otherwise, as I understand it, you would not have agreed to get into action if the province had not told you initially that you would have carte blanche. I would therefore like to know if, throughout that operation, you really implemented your initial plan or if some political pressure were put at some time in order to slow down, to some extent, the evolution and settlement of the issue.

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, we acted at three levels: myself with the Premier; General Foster with his counterpart in the civil authorities in Quebec, that is Michel Lavigne with the police or Mr. Benoît in the Government; and General Roy also acted at his level.

I would like to say first of all that once troops were requisitioned, as well as the civil powers, it does not belong to the chief, that is myself, to decide first of all how many resources are necessary to carry out the task and secondly how the task should be carried out, namely the approach to follow. Obviously, I made my plans with the assistance of General Foster. It was his plan because he was on the field; as for me, I was in regular contact with the Quebec Premier, Mr. Bourassa, to explain to him my intention or my plans.

I never received any pressure from the Premier during those negotiations in order to take some specific action. The only interventions took place at the very beginning and at the end of the action. From the outset, to decide on dates for the deployment of troops, let us say to get them out of the barracks and closer to the location, especially with problems going on in Chateauguay—then to relieve police forces in their positions, and in the end, to dismantle the barricades. As far as I am concerned, there was no pressure whatsoever to change my goals or my planning. I will ask General Foster to tell you about his experience.

LGen Foster: Thank you. In my opinion, there was no pause whatsoever. It was a continuous action. When we felt that there was some chance of something succeeding or progressing, operations may have slowed down in order to give time to arrive to a settlement. When Mr. Gold was appointed as Federal Negotiator, we were designing our plans. We therefore decided at the time to carefully examine the situation and to take no action that might hinder progress.

Immediately after the success of Mr. Gold, there were two people concerned: A federal negotiator, Mr. Roy, and a provincial negotiator, Mr. Patterson. It happened during several periods that we had to follow this action and review the situation from day to day. There was no pause as such. It was a matter of ajusting our operations on a daily basis.

Mr. Ferland: You used the word "pause". I wish to give you a specific example. On TV, I saw an officer clearly saying: "We have surrounded the group in Oka, we are cutting off their food supplies and they will be forced to

[*Texte*]

devrons céder». Mais quelques heures plus tard—et il n'y a pas grand monde qui a compris!—on voyait un camion reculer. Est-ce que c'était dû à la pression de la presse qui a été drôlement bien utilisée tout au long de cette crise, ou est-ce que c'était une décision venue d'ailleurs pour dire: «Écoutez, on fournit quand même des camions, mais cela prendra six mois; on restera ici six mois s'il le faut»? Je peux vous dire que j'ai eu beaucoup de questions à cet égard. Il y a bien des gens qui n'ont pas compris.

Pourquoi a-t-on dit, à un moment donné :«On a bien encerclé, à partir de maintenant il n'y a plus de nourriture qui rentre, on coupe le téléphone, cela vient de s'éteindre, et qu'ils le veuillent ou non, dans 30 à 36 heures ils sortiront»? L'ensemble des gens qui suivaient les événements à la télévision n'ont pas compris, parce qu'on a vu reculer un camion, et les approvisionnements rentraient régulièrement.

Gén de Chastelain: J'aimerais au moins préciser une chose que vous avez mentionnée, monsieur Ferland :c'est la question de couper les vivres. Selon moi, les vivres n'ont jamais été coupés. Les vivres étaient toujours fournis par les autochtones eux-mêmes, de leur endroit à Oka. Les vivres étaient transportés par les Forces canadiennes aux barricades du centre de désintoxication. Il n'a donc jamais été question de couper les vivres, au contraire. À Kahnawake, dès le début, nous avons essayé, dans les Forces canadiennes, de fournir les vivres aux gens qui étaient dans le village de Kahnawake. Ça, c'était pour le début; je vais passer la parole au général Foster pour expliquer la suite.

Lgén Foster: Pour les détails sur la pause que j'ai décrite, je passe la parole au général Roy.

Bgén Roy: D'abord, j'aimerais revenir en arrière pour vous dire qu'à mon niveau, je n'ai jamais ressenti les effets de contraintes politiques. Bien sûr, il y avait des contraintes sur le terrain. La contrainte majeure était le fait que nous voulions éviter à tout prix des blessures, à tous les intervenants, que ce soit la population civile, les policiers, les soldats, les Mohawks ou les Warriors. Mon plus grand souci était d'éviter les pertes de vie ou des blessures. Pour ce faire, il fallait éviter autant que possible des confrontations inutiles.

Pour enchaîner avec l'exemple que vous avez mentionné, autant on pourrait se leurrer à croire que nous avons été parfaits dans nos communications internes, vous comprendrez que dans l'exécution il y a des interprétations qui se font différemment à différents niveaux.

Si donc à un moment donné, vous avez vu un jeune officier s'exprimer devant la presse ou devant d'autres gens qui étaient autour, et donner son interprétation des faits, et que vous avez vu la preuve du contraire après, vous comprendrez que ce n'est pas le jeune officier qui menait l'ensemble de l'opération. Celle-ci était menée à partir du chef de l'État-major de la Défense qui, bien sûr, ne prenait pas de décisions quant aux petits détails; mais aux différents niveaux de commandement, il y a eu des rectifications qui ont été effectuées. Et dans l'ensemble je pense que l'on a réussi à maintenir le cap et à éviter que des intervenants à différents niveaux, par interprétation personnelle, dévient et prennent des actions qui auraient pu être néfastes.

[*Traduction*]

surrender". But a few hours later—and not too many people understood what was happening!—we saw a truck backing in. Was it under the pressure of the media, that were very well used during that crisis, or was it to send a message: "We are sending you trucks, but if it takes six months, we are ready to stay that long"? I certainly wondered what the answer was. Many people did not understand.

Why was it said that they had been surrounded, that their food supply had been cut off as well as their phone lines and that they would be forced to get out 30 to 36 hours later? Most people who were watching the events on TV did not understand what was happening because they saw a truck backing in and supplies coming continuously.

Gen de Chastelain: I would like at least to clarify something you said, Mr. Ferland, concerning food supplies. They were never cut off. Food was supplied continuously by the Indians themselves, from Oka. It was brought to the barricades and from there it was taken to the treatment centre by the Armed Forces. So it was never intended to cut off food supplies, on the contrary. At first, in Kahnawake, we tried to supply food to the people in the village. This was in the beginning and I will let Gen. Foster explain to you what happened later.

LGen Foster: As concerns the pause I mentionned, I leave the floor to Gen Roy.

BGen Roy: First of all, I shall say that at my level, I never felt any political constraints. Of course, there were some constraints on the field but it was mostly the fact that we wanted to avoid injuries at all cost for all players, the civilians, the police, the army, the Mohawks and the Warriors. My utmost concern was to avoid losses of life or injuries. To do so we had to avoid useless confrontations as much as possible.

To go back to the example you gave, our internal communications were certainly not perfect, but you should understand that there may be various interpretations made at various levels in the execution of orders.

Therefore, if you saw a young officer give his own interpretation of facts before the media or other people, and then saw the opposite happening afterwards, you will understand that this young officer was not conducting the operation as a whole. It was directed by the Chief of the defense staff, who was not taking care of small details, of course, but there were some adjustments made at the various levels of command. And I think that we succeeded in staying on track and avoiding that people at different levels take actions that might have a negative impact, because of their own interpretation.

[*Text*]

M. Ferland: Je vous remercie de la clarification. Je reviendrai, monsieur le président, dans un autre tour.

Mr. Nault (Kenora—Rainy River): I would like to welcome the members of the force here. I would like to start by asking if it was... One of the individuals who came to the committee not too long ago, a gentleman by the name of Reverend Hoyle, suggested that he was told that the armed forces were put on alert much earlier than July—as a matter of fact, as early as June. Could you tell me whether that was the case or not?

• 1620

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, for the situation in Kanesatake, and by inference Kahnawake, the first time the armed forces were alerted was, as Mr. Ferland mentioned earlier, on July 10 in order to provide equipment.

In an unrelated but parallel circumstance at Akwesasne earlier in the year, the armed forces had been providing, under the guise of assistance to another federal agency, certain equipment in the Akwesasne area and in the area of Cornwall. But for this operation at Oka and Kahnawake, July was the earliest that we were given any kind of formal warning.

Mr. Nault: Would it be possible for the committee to obtain a copy of the particular request from the province? There are those who think this was a political manoeuvre, and indeed it is not exactly as it is being said. Would it be difficult for you to supply the committee with that letter?

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, I do not know any reason why we cannot, but you would understand that this was a direction from a government official to me, and I would ask that I be allowed to look at the access to information implications of it. If there is no problem with that, I would be happy to provide this committee with it.

Mr. Nault: Thank you.

There seems to be a sense of frustration on the part of Members of Parliament and those in the public based on the report that was given to Parliament by the provincial government after this crisis was over. The report, as you probably already know, is two pages long. It seems to us, at least in this committee, and many others that with the amount of turmoil and crisis and soul-searching that has been done in this whole episode, there should be more of an explanation than a two-page summary of why the army was called in. I am under the impression that it would be most obvious for General Foster to give you a report of what took place. Would it not be to our benefit to have a copy of that report, which could help us in our deliberations of what took place, or would that create a difficulty for you?

[*Translation*]

Mr. Ferland: I thank you for that clarification. Mr. Chairman, I shall come back to this in the next round.

M. Nault (Kenora—Rainy River): Je tiens à souhaiter la bienvenue aux membres des Forces armées. Je voudrais d'abord demander si... L'un des témoins qui ont comparu récemment, le révérend Hoyle, a dit avoir appris que les Forces armées avaient été mises sur un pied d'alerte bien avant juillet et même dès le mois de juin. Pourriez-vous me dire si c'est vrai ou non?

Gén de Chastelain: Monsieur le président, en ce qui concerne Kanesatake, et je pense aussi à Kahnawake, comme l'a dit M. Ferland, c'est le 10 juillet que l'on a fait appel la première fois aux forces armées pour obtenir du matériel.

Déjà, un peu plus tôt cette année, lors d'un autre événement sans rapport avec le présent mais parallèle, les forces armées avaient fourni pour aider un autre organisme fédéral, du matériel dans la région d'Akwesasne et dans la région de Cornwall. Mais dans le cas d'Oka et de Kahnawake, c'est en juillet que nous avons été avertis pour la première fois de manière officielle.

M. Nault: Serait-il possible pour le comité d'obtenir une copie de cette demande dont vous parlez qui émanait de la province? Il y a des gens qui pensent qu'il s'agissait d'une manoeuvre politique, mais ce n'est pas exactement ce qu'il en ressort d'après ce que l'on a dit. Serait-il difficile pour vous de fournir cette lettre au comité?

Gén de Chastelain: Monsieur le président, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas le faire, mais vous devez comprendre qu'il s'agissait-là d'une mesure prise par un représentant du gouvernement et qui s'adressait à moi. Je vous demanderai donc de bien vouloir m'accorder la permission d'en étudier les conséquences en ce qui concerne l'accès à l'information. Si cela ne pose pas de problèmes, je serai heureux de fournir ce document au comité.

M. Nault: Merci.

Le rapport soumis au Parlement par le gouvernement provincial après la crise semble avoir donné lieu à un sentiment de frustration chez les députés et chez le public. Comme vous le savez probablement déjà, ce rapport fait deux pages. Il nous semble à nous, du moins aux membres du comité, et à de nombreuses autres personnes, qu'après tout le bouleversement, la crise et l'examen de conscience que nous avons connus pendant ces événements, on s'attendrait davantage à une explication quelconque, plutôt qu'à un résumé de deux pages, de la raison pour laquelle on a fait appel à l'armée. J'ai l'impression qu'il aurait été normal pour le général Foster de vous faire un rapport de ce qui s'est passé. Ne serait-il pas à notre avantage d'avoir une copie de ce rapport, qui pourrait nous aider dans nos délibérations sur ce qui s'est produit, ou cela vous poserait-il des difficultés?

[*Texte*]

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, the report General Foster has given me is not one simple post-action report. Of course you would understand that since my own headquarters was involved on a daily basis, we have all kinds of reports and logs. When I say logs, I mean written logs of what happened at the time it happened.

Again, I would say that we would look at what we have, and if under access to information we are capable of doing that, we would certainly let it go. I would also add that of course I cannot comment on the report provided by the province to the Secretary of State. That is his business. I would ask the Judge Advocate General, though, if he has any point on it with regard to what is required of such a report.

Commodore P.R. Partner (Judge Advocate General, Department of National Defence): Mr. Chairman, as far as the report itself is concerned, the National Defence Act says nothing about the format or indeed the length of time within which that report must be submitted. The content and the form of the report is basically up to the originator, which is the government of the province that originates it. In this particular case, there was a report submitted by the provincial government. As the CDS has said, that is the concern basically of both the originator, the provincial Government of Quebec, and the recipient, who is the Secretary of State for Canada.

Mr. Nault: Would it be possible for us to know how much it cost and how many troops. . .? We have not been able to get this information. We have heard that around 4,000 troops were used. Is that a true reflection of how many men and women were used and what the cost of this particular crisis was to the taxpayers of Canada?

Gen de Chastelain: Again, I would ask General Foster to give you the details. The numbers varied of course at the time of the operation. At the upside, some 4,000 had been involved, not necessarily all at the same time, for the reason I mentioned in my opening remarks; we were operating in two separate areas. There was a consideration of a threat. We were working on a 24-hour, 7-day-a-week basis. When you put troops in the field, you have to put in the field people to allow them to live, eat, sleep and so forth.

• 1625

The cash amounts are deceiving, Mr. Chairman. We talk about $81 million, which includes the salaries of all the troops, the depreciation on the vehicles used, the mileage, the gasoline, and so on. We automatically depreciated that by the salaries and the depreciation on the vehicles, which reported down to about something in the region of $20 million to $21 million. We then depreciated that by the amount that we would have been training in that particular fiscal year, so what we looked for was a supplementary amount of about $16 million. I will ask General Foster to give any more details.

[*Traduction*]

Gén de Chastelain: Monsieur le président, le rapport que m'a présenté le général Foster n'est pas un simple rapport d'intervention. Évidemment vous comprendrez que comme les membres de mon propre quartier général participaient quotidiennement aux événements, nous disposons de toutes sortes de rapports et de comptes rendus. Quand je dis comptes rendus, je veux dire qu'il s'agit de notes de ce qui s'est produit au moment où cela s'est produit.

Encore une fois, je dirais que nous allons regarder ce que nous avons et si la Loi sur l'accès à l'information nous le permet, nous vous le transmettrons certainement. J'ajouterais également que je ne peux évidemment pas faire de commentaires sur le rapport soumis par la province au secrétaire d'État. Cela le concerne lui. Je demanderai cependant au juge-avocat général s'il a quelque chose à dire en ce qui concerne ce qu'il faut inclure dans un tel rapport.

Le commodore P.R. Partner (juge-avocat général, ministère de la Défense nationale): En ce qui concerne le rapport lui-même, la Loi sur la défense nationale ne spécifie rien de la présentation ou du délai après lequel le rapport doit être présenté. C'est à l'initiateur que revient le choix du contenu et de la forme du rapport. Il s'agit en l'occurence du gouvernement de la province qui le prépare. Dans le cas présent, un rapport a été présenté par le gouvernement provincial. Comme l'a dit le chef d'état-major de la défense, la décision revient en fait à l'initiateur, le gouvernment provincial du Québec, et au destinataire, qui est le secrétaire d'État du Canada.

M. Nault: Serait-il possible de savoir combien cela a coûté et combien de troupes. . .? Nous n'avons pas réussi à obtenir cette information. D'après ce que nous avons entendu, on aurait utilisé environ 4,000 soldats. Ce chiffre correspond-il bien au nombre d'hommes et de femmes auxquels on a fait appel et quel est le coût de cette opération pour les contribuables canadiens?

Gén de Chastelain: Encore une fois je demanderais au général Foster de vous donner les détails. Évidemment, les chiffres ont varié au cours de l'opération. Au maximum, on a utilisé 4,000 personnes, mais pas nécessairement en même temps, pour la raison que j'ai donnée au début; nous sommes intervenus à deux endroits. Il y avait une menace. Nous travaillions 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Lorsque les troupes sont appelées sur le terrain, il faut tout prévoir pour leur permettre de manger, dormir et ainsi de suite.

Les chiffres sont trompeurs, monsieur le président. Il s'agit ici de 81 millions de dollars, qui comprennent les salaires de tous les militaires, la dépréciation des véhicules utilisés, le kilométrage, l'essence, et ainsi de suite. Nous avons automatiquement défalqué de cette somme les salaires et la dépréciation des véhicules, ce qui a fait baisser ce chiffre jusqu'à 20 ou 21 millions de dollars. Nous avons ensuite enlevé la somme qui aurait été consacrée à l'entraînement pendant cette année financière, de sorte que nous n'avions qu'à trouver une somme supplémentaire d'environ 16 millions de dollars. Je demanderais au général Foster de vous donner plus de détails.

[*Text*]

LGen Foster: On the costing side, those are the same figures I have—the figures at peak time, because the strength of the forces did vary throughout the operation. We peaked at 3,700.

Mr. Nault: Could you also tell us, based on the opinion we had by watching the media, that the reason there was such a large force is that there was some expectation of a cache of firearms in this location? Could you tell us just what you did find when all was said and done through the whole process of dismantling the barricades, getting into the detox centre, etc.? You must have had the ability to come to a conclusion of just how many firearms there were, even though some were burnt. I am aware of that.

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, we knew, as the rest of Canadians who watch television knew, that there were certain arms in the possession of the Warriors. You saw them daily on television, AK-47 assault rifles and the like. We had reason to suspect that there were others. Assessments varied from in the hundreds up to about 500.

We recovered something in the region of 140 to 150. You will recall also that before the individuals in the detoxification centre came out, they burned weapons in a pit, so there were remnants of weapons there. I will ask General Foster to give you the details.

LGen Foster: There were 141 weapons. There were some 44 Molotov cocktails, some 5,000 plus rounds of ammunition, some 196 boxes of ammunition.

Mr. Nault: That is what you recovered?

LGen Foster: Yes. The intelligence assessment by all sources of intelligences, which would include reports from all the agencies involved, would have indicated that there were in the neighbourhood of 500-plus weapons.

Mr. Nault: I went through the same kind of crisis in the 1970s in my hometown, where there was a stand-off. Arms were used. We never dealt with the army in that sense, but with the OPP, and it was almost identical to this.

I am interested in knowing whether you could give us your advice as it relates to the legislation and the section that allows you to be called out. I might put you on the spot, but the ability for a province to call the army without consultation with the federal government in a situation as we have seen it here, and as I saw it myself in my own hometown, almost makes me wonder whether the legislation needs to be dealt with in a different manner.

I would also like to know why the army cut off communications from the detox centre, cut the media off from the outside world, from those of us who were not able to get anywhere near the particular crisis area. Therefore we were not aware of the details after that point. Because of that we have had difficulty, I think, as a committee of getting the true story. From one side of the issue we get one story and from the other we get another story. Now we are stuck in the middle not knowing what took place because you cut off the communications network.

[*Translation*]

Lgén Foster: En ce qui concerne les coûts, ces chiffres concordent avec les miens, avec les chiffres maximums, parce que le nombre de soldats n'était pas toujours le même pendant toute l'opération. Au maximum il y en a eu 3,700.

M. Nault: Pourriez-vous aussi nous dire, et c'est l'impression que nous avons eue en écoutant les médias, si la raison d'un tel déploiement était qu'on s'attendait à trouver à cet endroit une cache d'armes à feu? Pourriez-vous nous dire exactement ce que vous avez trouvé quand tout a été fini, après le démantèlement des barricades, lorsque vous êtes entrés dans le centre de désintoxication, etc.? Vous avez dû pouvoir en venir à une conclusion sur le nombre exact d'armes à feu qu'il y avait là, même si certaines d'entre elles étaient brûlées. Je le sais.

Gén de Chastelain: Monsieur le président, nous savions, comme tous les Canadiens qui regardaient la télévision, que les Warriors possédaient un certain nombre d'armes. Vous les avez vues tous les jours à la télévision, des fusils d'assault AK-47 et tout le reste. Nous avions des raisons de soupçonner qu'il y en avait d'autres. Les évaluations variaient d'une centaine à environ 500.

Nous en avons récupérées à peu près 140 ou 150. Vous vous rappellerez aussi qu'avant que les individus sortent du centre de désintoxication, ils ont brûlé leurs armes dont nous avons ensuite trouvé les restants. Je demanderais au général Foster de donner les détails.

Lgén Foster: Il y avait 141 armes, 44 cocktail Molotov, plus de 5,000 cartouches, 196 boîtes de munitions.

M. Nault: Est-ce que c'est cela que vous avez récupéré?

Lgén Foster: Oui. Selon l'évaluation fournie par toutes les sources de renseignements, qui comprendraient des rapports provenant de tous les organismes participants, il y aurait eu plus de 500 armes.

M. Nault: J'ai connu le même genre de crise dans les années 1970, dans ma ville natale, où il y a eu un affrontement. Des armes ont été utilisées. Nous n'avons jamais eu recours à l'armée, mais à la Sûreté de l'Ontario, et c'était à peu près la même situation.

Je voudrais savoir si vous pourriez nous donner des conseils en ce qui concerne la législation et l'article qui a été invoqué pour faire appel à vous. Je vous mets peut-être dans une situation délicate, mais le fait qu'une province puisse ainsi faire appel à l'armée sans consulter le gouvernement fédéral, comme dans le cas présent, et comme cela s'est produit dans ma ville natale, m'oblige à me demander s'il ne serait pas nécessaire d'utiliser la législation d'une manière différente.

Je voudrais aussi savoir pourquoi l'armée a coupé les communications avec le centre de désintoxication, coupé les médias du monde extérieur, de ceux d'entre nous qui étaient incapables de nous rendre à proximité du lieu des événements. Nous ne savons pas ce qui s'est passé après la coupure des communications. C'est pourquoi nous avons eu du mal je pense, en tant que comité, à connaître le fond de l'histoire. D'un côté, on nous donne une version des faits et de l'autre côté, une autre version. Maintenant, nous sommes pris entre deux chaises et nous ne savons pas ce qui s'est passé parce que vous avez coupé la communication.

[*Texte*]

• 1630

Gen de Chastelain: I will deal with the last question first and then go on to the other one. We were trying to end this situation as expeditiously as possible without anybody getting hurt. When you call out troops you do so because every other aspect of law enforcement has failed. You call out the troops in the knowledge that they will use the resources available to them to right the situation. The resources that armed forces have are extraordinary in the sense of normal day-to-day activity. They are designed to be that way for war. We had to place all kinds of restraints on individuals and on the circumstances in which they operated so as not to provoke a reaction that would lead to the opening of fire and all that this would entail.

The longer the situation in the latter days prevailed—and I am talking about the situation at the detoxification centre, because essentially that was all that was left other than some ongoing circumstances at Kahnawake, but not related to free passage on the roads, in other words the search for weapons—the longer people faced each other across razor wire the more likely that somebody was going to get hurt. It was particularly acute in this circumstance because there were women and children behind that wire. Our intent was to end the situation as soon as possible without violence.

There was a perception that those inside the detoxification centre were prolonging the issue because they had the voice of the media to portray their situation. We took what measures we could within the law to make that not a factor. So why did we stop communication which was unnecessary to the solution of the problem? We kept a hot-line open so that we could talk into the detoxification centre and so that those behind the barricades could respond. In some cases but not all, we denied their access to the media.

Your second question was is the legislation right. Of course you cannot expect me to answer that, but I would say—I have a lawyer on my left to keep me on the right constitutional grounds—that the responsibility to raise armed forces in this country is a federal issue under section 91 of the BNA Act. The federal government has control of troops. The responsibility for maintaining law and order is a provincial matter under section 92 of the BNA Act and the province is required to maintain law and order.

In many provinces—in all provinces if you include contract use of the RCMP—there are three levels of police: municipal, provincial and federal. In all but the rarest of cases those levels of police, used either interchangeably or in aggregate, are more than adequate to meet the need. Nevertheless, four times since World War II a province has felt that it no longer had the resources to deal with a certain circumstance. A police strike in Quebec was one

[*Traduction*]

Gén de Chastelain: Je répondrai d'abord à la dernière question puis je reviendrai sur la première. Nous essayions de mettre un terme à cette situation de la manière la plus expéditive sans faire de mal à personne. Normalement, on fait appel aux troupes lorsque tous les autres moyens de faire appliquer la loi ont échoué. En outre, on fait appel aux troupes en sachant qu'elles utiliseront toutes les ressources dont elles disposent pour corriger la situation. Les ressources dont disposent les forces armées sont extraordinaires par rapport à celles qui sont nécessaires pour les activités normales quotidiennes. Elles sont en prévision de la guerre. Il nous fallait imposer toutes sortes de contraintes sur les individus et sur le cadre dans lequel ils opéraient de manière à ne pas déclencher une fusillade et tout ce qui aurait pu s'ensuivre.

Plus le siège durait au cours des derniers jours, et je parle ici de ce qui s'est passé au centre de désintoxication, car c'était essentiellement là que se déroulait l'action mis à part quelques incidents à Kahnawake, mais non liés au libre passage sur les routes, en d'autres mots des fouilles visant à trouver des armes, donc plus les gens se dévisageaient de part et d'autre des fils barbelés, plus il devenait évident que cela allait tourner mal. Le risque était particulièrement élevé dans ce camp parce qu'il y avait des femmes et des enfants derrière les barbelés. Notre intention était de mettre un terme à cette situation le plus tôt possible sans violence.

On avait l'impression que ceux qui se trouvaient à l'intérieur du centre de désintoxication faisaient durer la situation parce qu'ils avaient la voix des médias pour la faire connaître. Nous avons fait ce que nous avons pu, en respectant la loi, pour éliminer ce facteur. Alors pourquoi avons-nous coupé la communication qui était superflue pour régler le problème? Nous avons conservé une ligne ouverte de manière à pouvoir parler à ceux qui se trouvaient dans le centre de désintoxication et pour que ceux qui étaient derrière les barricades puissent répondre. Dans certains cas, mais pas dans tous les cas, nous leur avons refusé l'accès aux médias.

Votre deuxième question portait sur la validité de la législation. Évidemment, vous ne pouvez pas vous attendre à ce que je réponde à cette question mais j'aimerais dire, j'ai ici à ma gauche un avocat qui m'empêchera de me tromper au point de vue constitutionnel, je dirai donc que la responsabilité de constituer des forces armées dans notre pays relève du fédéral en vertu de l'article 91 de l'AANB. C'est le gouvernement fédéral qui est à la tête des troupes. La responsabilité de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi relève du provincial en vertu de l'article 92 de l'AANB et c'est à la province qu'il revient de faire respecter la loi et de maintenir l'ordre.

Dans de nombreuses provinces, dans toutes les provinces si l'on tient compte de l'utilisation sous contrat de la Gendarmerie royale, il y a trois niveaux de police: municipale, provinciale et fédérale. Dans tous les cas, sauf les plus rares, ces niveaux de police, utilisés séparément ou ensemble, suffisent largement à la tâche. Néammoins, il est arrivé quatre fois depuis la Deuxième Guerre mondiale qu'une province se sente dépourvue pour affronter une

[*Text*]

circumstance, and the October Crisis was another where the province still has to maintain law and order and has the right to call out its troops.

The province does not have any troops because the federal government is responsible. However, the province pays the federal government to do a lot of things, one of which is to raise troops, and in that circumstance the province should be able to have the use of its troops—under some constraints, of course. Eventually they must report to the Secretary of State on how they used them to deal with the situation. That was the circumstance in Quebec last year.

Not only is that considered appropriate by the federal government, but they make sure it is untrammelled by directing the chain between the Premier of the Province, through his Attorney General, directly to the Chief of Defence Staff, not to the federal government, not to the Minister of National Defence, not to the Solicitor General, not to the Prime Minister, to the CDS to be able to use his troops in a way necessary for that task, but leaving to the Chief of Defence Staff, who is supposed to be versed in these matters of the use of troops, the determination of how many and in what fashion those troops will be used.

• 1635

I would not comment on the legitimacy otherwise of our laws, but that is the reason why they are that way, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Mr. Malone please.

Mr. Malone (Crowfoot): Welcome to General de Chastelain. I like others would like to commend you, and those who serve with you, on your professionalism in the Canadian Armed Forces, both in the recent defence in Iraq and for the domestic situation last summer.

In your concluding comments to the member for Kenora—Rainy River, you talked about the number of persons in passing. You used somewhere between 2,000 to 4,000 troops last August. Could you go through the process of how you came to those numbers? You probably could have used 10,000, you could have used 500, but you used the number that you did. Obviously you have gone through an assessment there as to the risk and the task and appropriated a number. Can you walk us through that, as to why you would use that number?

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, I have asked General Foster to answer that. He made the plan.

LGen Foster: I think I have to take you back to the scene, as we joined after July 11, working up to August 6, when we were asked to provide the assistance you are talking about, how we arrived at a plan.

[*Translation*]

situation donnée. Dans un cas, il y a eu une grève de la police au Québec. La Crise d'octobre peut constituer un autre exemple d'un cas où la province devait continuer à faire respecter la loi et à maintenir l'ordre tout en exerçant son droit de réquisitionner les troupes.

Les provinces ne possèdent pas de troupes parce que le gouvernement fédéral en est responsable. Toutefois, la province paye le gouvernement fédéral pour faire beaucoup de choses, dont l'une est de constituer une armée, donc dans le cas où c'est nécessaire, la province devrait être capable d'utiliser cette armée, à certaines conditions évidemment. Après coup, la province doit rendre compte au secrétaire d'État de la façon dont elle a utilisé l'armée pour régler la situation. C'est ce qui s'est produit au Québec l'an dernier.

Non seulement cette démarche est considérée appropriée par le gouvernement fédéral, mais ce dernier s'assure que la démarche du gouvernement provincial n'est pas entravée en orientant le premier ministre de la province, par l'intermédiaire de son procureur général, directement vers le chef d'état-major de la défense, et non pas vers le gouvernement fédéral, ni le ministre de la Défense nationale, ni le solliciteur général, ni le premier ministre, mais directement vers le chef d'état-major de la défense pour qu'il puisse faire intervenir ses troupes de la façon appropriée, mais en laissant au chef d'état-major, qui s'y connaît normalement sur la façon d'utiliser son effectif, le choix du nombre de soldats qui seront utilisés et de la manière dont ils seront déployés.

Je ne voudrais pas commenter la légitimité de nos lois, mais c'est la raison pour laquelle elles sont ce qu'elles sont, monsieur le président.

Le président: Merci. Monsieur Malone s'il vous plaît.

M. Malone (Crowfoot): Bienvenue général de Chastelain. Comme d'autres l'ont fait avant moi, j'aimerais louer votre professionnalisme, ainsi que celui de ceux qui servent avec vous dans les Forces armées canadiennes, tant dans le rôle défensif récemment joué en Irak que dans la situation au pays l'été dernier.

Dans vos derniers commentaires en réponse au député de Kenora—Rainy River, vous avez mentionné en passant le nombre de personnes. Vous avez utilisé en août dernier entre 2,000 et 4,000 soldats. Pouvez-vous expliquer le processus par lequel vous en êtes arrivé à ces nombres? Vous auriez probablement pu en utiliser 10,000, vous auriez pu en utiliser 500, mais vous avez utilisé le nombre de soldats que je viens de mentionner. De toute évidence vous avez effectué une évaluation du risque et de la tâche à accomplir pour déterminer un nombre. Pouvez-vous nous expliquer le processus et nous dire pourquoi vous avez utilisé ce nombre de personnes?

Gén de Chastelain: Monsieur le président, j'ai demandé au général Foster de répondre à cette question. C'est lui qui a élaboré le plan.

Lgén Foster: Je pense que je dois vous reporter au moment de notre entrée en scène, après le 11 juillet et jusqu'au début de nos opérations le 6 août, lorsqu'on nous a été demandé de fournir l'aide dont vous parlez, afin d'expliquer comment un plan a été élaboré.

[*Texte*]

Reports were such that some 500-plus weapons were available. There certainly had been public evidence of the kinds of weapons that should alarm everybody in this room—AK-47 assault rifles, which you could have found on the battlefield of Iraq in the last month or two. There were barricades, some 12-plus barricades, established around two reserves and a major block on a major artery in the Montreal area.

I will try to keep it in layman's terms, because my only aim is to make it clear. Mr. Chairman, the perimeters of Kahnawake were something in the neighbourhood of 16 to 20 kilometres, if you took a pencil and drew it around the affected area at the time. The perimeter around Kanesatake was something less, something in the neighbourhood of 12 to 15 kilometres, depending on how you approached your piece of terrain.

You have to understand that the police forces reacted in a very police-like manner. They blocked the roads. What you have, in my description, would be a sieve. If you intend to keep everything in there, then you certainly do not get a sieve, you get a can.

What would it take me to put a net around both these areas? A certain amount of waterfront, which had its own difficulties, also had to be included. That would allow me to control access in a very meaningful way, and would allow us to bring this thing under some sort of control.

Now, the mechanics of it are fairly straight-forward, but if you took a kilometre, you would need something like 75 troops per kilometre to do that. If you are going to do it 24 hours a day, for *x* number of days, unknown at the beginning, you give yourself a certain amount of back-up. You then make your plan based on that.

The number of troops, quite frankly, would not allow you to do that. The number of troops we used was smaller than that required to put entire nets around the entire area at those distances.

I think I also have to add a major factor: if I failed at this, what was next? My view of that was that if we failed, and to use the Chief of the Defence Staff's words, it is anarchy. If we failed, there was no one else to call. Consequently, that was important to me.

I also think it was not in anybody's best interest to think that we could not handle the job, by virtue of what showed up on the scene. You can say that is a form of psychological impact, and I would agree with you. Certainly it was a factor in my planning.

• 1640

Consequently, we arrived at what did the job, by the way, and peaked at 3,700. Very shortly thereafter we began to take this down in considerable numbers. Without giving you other military details, I think that is reasonable.

[*Traduction*]

Les rapports indiquaient qu'environ 500 armes ou plus étaient disponibles. Il y avait certainement eu des indications publiques de la présence de types d'armes qui devraient alarmer quiconque dans cette pièce—des fusils d'assaut AK-47, des armes que vous auriez pu trouver sur le champ de bataille en Irak au cours des deux derniers mois. Il y avait des barricades, environ douze barricades ou plus, autour des deux réserves et une artère majeure de la région de Montréal était bloquée.

J'essaierai de m'en tenir à des termes profanes, parce que mon seul objectif est d'éclaircir la situation. Monsieur le président, à Kahnawake le périmètre de la zone visée était à l'époque d'une longueur d'environ 16 à 20 kilomètres. Autour de Kanesatake le périmètre était d'une longueur légèrement moindre, soit de l'ordre de 12 à 15 kilomètres, selon l'approche retenue pour la zone.

Vous devez comprendre que les forces policières ont bel et bien réagi comme des forces policières. Elles ont bloqué les routes de manière à obtenir ce que je décrirais comme une passoire. Si vous souhaitez que rien ne sorte, ce n'est certainement pas une passoire qu'il vous faut, mais plutôt une boîte.

Que me fallait-il pour dresser un filet autour de ces deux zones? Il y avait également une certaine longueur de front d'eau qui présentait des difficultés particulières. Que me fallait-il pour limiter très sérieusement l'accès et nous permettre de ramener un peu d'ordre dans cette situation?

On peut faire un calcul qui semble très simple; pour un kilomètre il faut environ 75 soldats. Si chaque périmètre doit être bouclé 24 heures sur 24, pendant un nombre de jours inconnu au début, il faut prévoir un certain nombre de soldats en réserve. Le plan est dressé en fonction de ces paramètres.

Très franchement, le nombre de soldats ne nous aurait pas permis de faire ce que je viens de décrire. Le nombre de soldats utilisés était inférieur à ce qui était nécessaire pour dresser des filets complets autour de toute la zone à ces distances.

Je pense que je dois également mentionner un facteur majeur: en cas d'échec, quelle était l'étape suivante? J'étais d'avis qu'en cas d'échec, et j'utilise les termes du chef d'état-major à la défense, ce serait l'anarchie. En cas d'échec il n'y avait personne d'autre à appeler et ce facteur était en conséquence important à mes yeux.

Je pense de plus qu'il n'était dans le meilleur intérêt de personne d'envisager que nous ne pourrions pas faire le travail, en raison de ce qui pouvait se manifester sur les lieux. Vous pourriez dire qu'il s'agit d'une forme d'incidence psychologique et je serais d'accord avec vous. Cela constituait certainement un facteur de ma planification.

En conséquence, nous en sommes arrivés au nombre qu'il fallait pour faire le travail, et ce nombre ne dépassait pas 3,700. Très peu de temps par la suite, nous avons commencé à réduire considérablement ce nombre. Sans vous fournir d'autres détails d'ordre militaire, je pense que c'est raisonnable.

[*Text*]

Mr. Malone: Having had the persons there that you did, at the conclusion of those events you came into the possession of a number of pieces of weapons; you indicate the AK-47s. Are you confident that you have confiscated all of the military-type weapons? To what extent did some weapons leave the country, as was reported, and how was it that this exodus of weapons was able to take place?

Attached to that question, are you comfortable and assured that weapons that might be elsewhere are not in a state of readiness, to be returned at some time? Do you know where they are and what the present intent might be?

LGen Foster: There is some speculation involved in this, obviously. Am I satisfied that the weapons that were there are gone? I do not think it is a question of satisfaction.

What I could report, Mr. Chairman, is that when I left, of those areas under my control through *5e Brigade mécanisée*, we had searched every piece of terrain in that area. We took ground troops and covered each area on foot. This includes the complete Oka area, including inside the treatment centre, and it includes all of Kahnawake except the village or town of Kahnawake, which was never subject to a search by us or by police forces. So I cannot give you an answer to the last part of your question.

Do these weapons exist? Clearly they do, because we brought 144 of them under control. There were remnants of those kinds of weapons in the extinguished fire area inside the treatment centre. That is the only assurance I could give you.

Mr. Malone: The other question I have also deals with the equipment. You have just completed a task in the Iraq-Kuwait theatre. You were using as a combination of allied forces very heavy equipment, B-52s, CF-18s, and the Leopard tanks. Bearing in mind the equipment you have for an armed forces, and then reflecting upon domestic requirements, is there a need for new or different equipment that might be important to have something not quite so military in nature for the kinds of situations you had to face last summer? Can you respond to that?

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, some years ago the Canadian Forces had the responsibility, among others tasks, to be prepared for crowd control, that kind of circumstance. The policy was changed a number of years ago on the basis that this was a police matter, and police forces should be equipped to handle all the normal kinds of circumstances one would expect them to be faced with.

This is why you have so many police forces with their own special weapons and tactics teams, as some of them are called. Armed forces are only called out in the last instance, and at the last resort. Apart from the fact that they are all that is left, they are equipped with things that can do much more, because they are required to do so in a war-like scenario.

[*Translation*]

M. Malone: Avec l'effectif dont vous disposiez sur place, à la fin de ces événements vous avez pris possession d'un certain nombre d'armes; vous avez indiqué les AK-47. Pensez-vous avoir confisqué toutes les armes de type militaire? Des armes ont-elles quitté le pays, comme cela a été signalé, et le cas échéant savez-vous en quelle quantité et comment ces armes ont pu disparaître?

J'ai une autre question reliée à la précédente; êtes-vous rassurés et certains qu'il n'existe pas des armes ailleurs prêtes à être renvoyées à un moment quelconque? Le cas échéant, savez-vous où elles sont et à quoi elles peuvent être actuellement destinées?

Lgén Foster: De toute évidence cela donne lieu à certaines conjectures. Suis-je convaincu que les armes qui étaient là n'y sont plus? Que je le sache ou non importe peu.

Ce que je peux vous dire, monsieur le président, c'est que lorsque j'ai quitté les secteurs que je surveillais par l'entremise de la 5e brigade mécanisée, la zone avait été fouillée de fond en comble. Des fantassins ont fouillé toute l'étendue à pied. Cette zone englobe la totalité de la région d'Oka, incluant l'intérieur du centre de traitement, la totalité de Kahnawake à l'exception du village ou de la municipalité de Kahnawake, qui n'a jamais été soumise à une fouille par nous ou par les forces policières. Je ne peux donc répondre à la dernière partie de votre question.

Ces armes existent-elles? De toute évidence, parce que nous avons pris possession de 144 d'entre elles. Il y avait des vestiges d'armes de ce genre dans la cendre à l'intérieur de la zone du centre de traitement. C'est la seule assurance que je peux vous donner.

M. Malone: Mon autre question a également trait à l'équipement. Vous venez tout juste de compléter une mission sur le théâtre d'opération Irak-Koweït. En tant que membre de la coalition des forces alliées, vous y utilisiez de l'équipement très lourd, des B-52, des CF-18 et des chars Léopard. En gardant à l'esprit l'équipement que vous avez à votre disposition, en tant que force militaire et en prenant en considération les besoins au pays, existe-t-il un besoin pour de l'équipement nouveau ou différent qu'il pourrait être important d'avoir; de l'équipement qui soit moins de caractère militaire pour les situations du genre de celle de l'été dernier. Pouvez-vous me donner une réponse à cette question?

Gén de Chastelain: Monsieur le président, il y a un certain nombre d'années, les Forces canadiennes avaient la responsabilité, entre autres, d'être prêtes pour la maîtrise des foules et les situations analogues. Depuis, la politique a été modifiée en raison du fait qu'il s'agissait d'une question relevant de la police et que les forces policières devaient être équipées convenablement pour traiter toutes les situations normales auxquelles elles pourraient être appelées à réagir.

C'est pourquoi il y a de si nombreuses forces policières qui sont dotées de leurs propres armes et unités tactiques d'intervention spéciales, comme sont désignées certaines d'entre elles. Les forces armées ne sont appelées qu'en dernier recours. À part le fait qu'elles constituent le dernier recours, elles sont munies d'un équipement qui leur permet de faire beaucoup plus parce qu'il est exigé d'elles qu'elles oeuvrent dans le cadre de scénarios apparentés à la guerre.

[*Texte*]

There is no intention at the moment for the Canadian Forces to do anything other than train for its normal roles, which of course among other things does include peacekeeping, but peacekeeping with the weapons we have. A province that calls for troops in aid of the civil power does so knowing fully all that involves, given the resources available to us.

• 1645

You may recall, Mr. Chairman, at the outset of this operation we produced a video, just to make sure everybody did understand what was involved here. I think there may have been many Canadians who thought this was an unpleasant but nonetheless simple circumstance of individuals who had perhaps taken up hunting rifles and who could be dealt with in ways that were perhaps normal policing ways, even though beyond the resources of the province and the federal government police forces. That was clearly not the case, and we just wanted to be sure that the country recognized the kind of circumstance that was at issue here and the fact that armed forces do have equipment that has devastating effects if used.

Naturally we only use what is appropriate to the task, and in the event very few shots were fired, and if they were they were either by accident or as a warning. So the full weight or even anything approaching the full weight of force, which was never anticipated, was never used.

General Foster did call for a couple of Leopard tanks, not to be used as tanks but simply to be used as mobile strong points, with dozer blades attached against the event that we had to take down one of the barricades by force, knowing—and as it turned out, correctly knowing—or anticipating that the Warriors had available to them weapons that had an armour-piercing capability. One of these was subsequently recovered by the forces.

The short answer to the question, Mr. Chairman, is no, the Canadian Forces continue to train for their normal roles, which include everything from war at one end—and we have just been involved in one—down to peacekeeping operations at the other. We do not train for police work, because the police do that, and we are only called when the police are no longer effective.

Mr. Malone: I am sure that you could have filled that part of your mandate—that is, to take the bridge and remove the barricades—in a single day. Obviously you took longer than that. I am sure there are reasons you have for doing it. There is the question of the timing. You have the power and the might to be able to go in and to do it fast, but you did so over a longer process. Could you walk us through that?

An hon. member: Minimum force.

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, I would make two points and then ask General Foster and General Roy to address it.

[*Traduction*]

Pour le moment, il n'existe aucune intention de faire jouer aux Forces canadiennes un rôle autre que ses rôles normaux qui englobent entre autres le maintien de la paix, mais le maintien de la paix avec les armes dont nous disposons. Une province qui réquisitionne des troupes pour assistance au pouvoir civil agit en parfaite connaissance de cause, étant donné les ressources à notre disposition.

Vous vous rappellerez peut-être, monsieur le président, que nous avions produit un vidéo au début de cette opération, pour que les gens sachent ce qu'il en était. Je pense qu'il peut y avoir eu un grand nombre de Canadiens qui ont cru qu'il s'agissait d'une situation déplaisante mais néanmoins simple où des individus avaient peut-être pris en main des fusils de chasse et pouvaient être traités dans le cadre de méthodes policières normales, bien qu'au-delà des ressources des forces policières de la province et du gouvernement fédéral. Ce n'était de toute évidence pas le cas, et nous voulions tout simplement nous assurer que le pays reconnaissait de quel genre de situation il s'agissait ainsi que le fait que les forces armées disposent d'un équipement aux effets dévastateurs.

Nous n'utilisons naturellement que ce qui convient pour la tâche qui nous est confiée. Dans la situation qui nous intéresse, et il n'y a eu que très peu de coups de feu de tirés, accidentellement ou à titre d'avertissement. La totalité de la force à notre disposition, ni même une fraction minime de cette force, n'a donc jamais été utilisée, ce qui n'avait jamais été prévu non plus.

Le général Foster a demandé quelques chars Léopard, non pour s'en servir comme chars d'assaut, mais simplement à titre de centres de résistance mobiles avec lames de boutoir, dans l'éventualité où l'une des barricades aurait à être démantelée par la force, tout en sachant—ce qui s'est d'ailleurs avéré vrai—ou en prévoyant que les Warriors avaient des armes perforantes à leur diposition. L'une de ces armes a ultérieusement été récupérée par l'armée.

Monsieur le président, je rédondrai brièvement à la question en disant non, les Forces canadiennes continuent à s'entraîner pour jouer leurs rôles normaux, depuis la guerre, comme celle à laquelle nous venons tout juste de participer, jusqu'aux opérations de maintien de la paix. Nous ne nous entraînons pas à effectuer le travail de policiers, parce que les forces policières s'en chargent, et que nous ne sommes appelés que lorsque la police n'est plus efficace.

M. Malone: Je suis certain que vous auriez pu vous acquitter en un seul jour de ce cette partie de votre mandat, c'est-à-dire la prise du pont et le démantèlement des barricades. Il vous a fallu de toute évidence davantage de temps. Je suis certain qu'il existe des raisons pour lesquelles cela a été plus long. Il y a la question du choix du moment. Vous avez les pouvoirs et la puissance nécessaires pour intervenir rapidement, votre intervention a été un processus plus lent; pourriez-vous commenter?

Une voix: Force minimale.

Gén de Chastelain: Monsieur le président j'aimerais établir deux points avant de demander au général Foster et au général Roy de répondre.

[*Text*]

The first point is we could have done it in a day, and a lot of people would have been hurt and probably a lot of people would have been dead. That did not make any sense. I had been given a direction by the government of the province to do certain tasks. I clarified with the premier what those tasks were. We just told them before: removing the barricades, opening the roads and bridges, removing strong points, and general restoration of law and order. But the agenda was mine, and I gave General Foster all the leeway he needed in terms of timing.

You will recall that in Kahnawake, as I mentioned in my opening address, the barricades were taken down in co-operation with the Warriors. They helped us. The reason it took a length of time was that they were pretty effective barricades, and there were holes that had to be filled in and so forth. So time was not of the essence in one regard. That was at the beginning.

Time became of the essence later on in the detox centre simply because, as I mentioned, the confrontation of people and the growing frustration levels indicated that sooner or later we were going to have a confrontation that might have been deadly, and we wanted to get it over.

I would ask General Foster to amplify that, Mr. Chairman.

LGen Foster: Mr. Chairman, the point I really feel I would like to make in that regard is the ranges of these weapons. For example, to take the Mercier Bridge by force, if you are familiar with the environs of the Mercier Bridge, there are communities that abut the end of the bridge on both sides, Chatêauguay and Kahnawake. A 50-calibre bullet's effective range is two kilometres, but it can travel nine kilometres. So if you are faced with the possibility of someone firing those kinds of rounds at you, you must take appropriate action, at least have appropriate force in hand to deal with that. There are several ways that you can.

• 1650

Then one must take into account the safety involved and the region of safety you would have to ensure so that innocent people, and I use that term to indicate anybody in that area, are not injured or killed just by accident. That brings you very quickly to the price you would have to pay to execute whatever wishes you desired and how fast you wanted to end a circumstance like that. It was my assessment, and I passed it to the Chief of Defence Staff, that we were not ready to do that, and as it turned out it was not necessary.

But if you take a 10-kilometre circle and draw it around the end of the Mercier Bridge, there are many thousands of people who would be in that particular danger area.

If I may repeat myself, it is absolutely essential that everybody in the country understand that is the kind of weaponry we are talking about at play on the streets of Canada, and I for one think whatever this committee can do to stop that, we can only hope we are helping you.

[*Translation*]

Premièrement, nous aurions pu nous acquitter de notre mission en un jour, auquel cas il y aurait eu plusieurs blessés et même probablement plusieurs morts. Cela ne faisait aucun sens. Le gouvernement de la province m'avait donné instruction d'accomplir certaines tâches. J'ai discuté avec le premier ministre afin de mieux comprendre en quoi consistaient ces tâches. Nous venons tout juste de les mentionner: démanteler les barricaces, ouvrir les routes et les ponts, éliminer les points de résistance et de manière générale rétablir la loi et l'ordre. J'étais toutefois responsable de l'ordre du jour et j'ai donné au général Foster toute la latitude voulue quant au choix du moment.

Vous vous rappellerez qu'à Kahnawake, comme je l'ai mentionné dans mon exposé, les barricades ont été démantelées en collaboration avec les Warriors. Ils nous ont aidés. La raison pour laquelle cela a pris un certain temps est liée au caractère plutôt efficace des barricades, qui comportaient des trous qu'il fallait combler et ainsi de suite. Le temps importait donc peu à un égard. Cela, c'était au début.

Le temps est devenu un facteur important plus tard, au centre de désintoxication, simplement parce que, comme je l'ai mentionné, l'affrontement et la frustation croissante indiquaient que tôt ou tard nous aurions un conflit qui aurait pû être mortel et nous voulions en finir.

Je demanderais au général Foster d'étoffer ce point, monsieur le président.

Lgén Foster: Monsieur le président, ce que j'aimerais réellement faire comprendre à cet égard c'est la portée de ces armes. Par exemple, pour prendre d'assaut le pont Mercier, je dois indiquer pour ceux qui ne sont pas familiers avec les environs du pont Mercier qu'il y a des agglomérations de part et d'autre de l'extrémité du pont, Châteauguay et Kahnawake. La portée pratique d'un projectile de calibre 50 est de deux kilomètres, mais il peut franchir neuf kilomètres. Face à la possibilité que quelqu'un lance dans votre direction un tel projectile, il faut prendre la mesure qui convient, à tout le moins disposer de la force qui convient pour se faire. Plusieurs possibilités s'offrent à vous.

Il faut alors tenir compte des mesures de sécurité à prendre et de la région à protéger afin de s'assurer qu'aucun innocent, et je qualifie d'innocent toute personne dans cette région, ne soit blessé ou tué par accident. Très vite on calcule le prix à payer pour parvenir au but et pour mettre fin rapidement à un événement de ce genre. Mon avis, dont j'ai fait part au chef d'état-major de la défense, était que nous n'étions pas prêts à aller si loin, et la tournure des événements nous a donné raison.

Mais si on trace un rayon de 10 kilomètres à l'extrémité du pont Mercier, il y a encore des milliers de gens qui se trouvent dans cette zone de danger.

Sous peine de me répéter, je réitère qu'il est absolument essentiel que tous les Canadiens comprennent bien que le genre d'armement en cause est celui que l'on retrouve dans nos rues. Je crois que toutes mesures formulées par le comité pour corriger la situation ne pourront qu'avoir des effets positifs dans la société.

[*Texte*]

Mr. Malone: Thank you, General.

Gen de Chastelain: If I can add one point, because the Judge Advocate General reminds me it is the case, there was a legal requirement for us to use only minimum force. Now you could argue that if you want to get it done in a hurry whatever it takes is what the market bears. That is not true. The law requires us to use only minimum force.

Ms Blondin: Mr. Chairman, I think my father would roll over in his bed if he knew that I was going to refute some of the statements that a general made.

Gen de Chastelain: Lots of people do, Mr. Chairman.

Ms Blondin: He is a man's man.

I noted some of your comments, General de Chastelain. You said that in the last half century there were few occasions in which the military were called out in aid of the civil power in Canada. The Indigeneous Bar Association, who appeared before us, said it may surprise the committee to learn that armed forces have been used to quell disturbances over a hundred times in Canada's history.

A study done by Dr. Jean Parizeau covering the period 1867 to 1967 revealed 145 cases of aid to the civil power. The propensity to do this was because of the lack of proper training and equipment of police forces. But he indicated that since World War II there has been a dramatic improvement in the ability of civilian law enforcement authorities to control disturbances.

Now having said that, there was another statement that was made where you indicated that no one was killed or seriously injured. That brings me to my first question.

There was a reconnaissance patrol that went out into the TC wooded area that eventually stumbled upon one Mr. Randy Horn, who is a Warrior, and to say that no one was seriously injured—the testimony we have was that the people who received him after his injuries were afraid that he was going to go into shock and perhaps die. He was severely injured. I would like your response to that. Who authorized that reconnaissance?

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, two questions. There have only been four occasions since World War II when Part XI of the National Defence Act calling troops out in aid of the civil power has been put into affect. The first was the police strike in Quebec in 1969, the second was in 1970 when the part was somewhat misused in Calgary, Alberta, where equipment was required in dealing with an individual who was armed and causing a problem. The third was the October Crisis, and the fourth was the situation in Kahnawake and Kanesatake.

There have been numerous occasions when troops have been called out in aid of other government departments—for example, in penitentiary riots. As recently as 1989 we had troops on call-out, although they did not eventually leave their barracks, to assist in the control of a penitentiary during a strike by Correctional Services. So in the strict meaning of the aid of civil power law there have been only four occasions since World War II, and this was the fourth.

[*Traduction*]

M. Malone: Merci général.

Gén de Chastelain: J'aimerais ajouter un point sur lequel le juge avocat général attire mon attention. Il ne faut pas oublier que nous sommes assujettis à une loi exigeant l'emploi d'une force minimale. Vous pourriez toujours rétorquer que lorsqu'il faut agir rapidement, la fin justifie les moyens. Ce n'est pourtant pas vrai. Nous sommes tenus par la loi d'avoir recours à une force minimale.

Mme Blondin: Monsieur le président, mon père serait horrifié de voir sa fille réfuter certains énoncés d'un général.

Gén de Chastelain: Plusieurs le font monsieur le président.

Mme Blondin: C'est un vrai homme.

Général de Chastelain, j'ai noté certains de vos commentaires. Vous affirmez qu'au Canada il y a eu peu de réquisitions de l'armée pour prêter main-forte au pouvoir civil au cours des cinquante dernières années. Pourtant l'Association du barreau autochtone, qui a comparu devant nous, affirme que le comité serait surpris d'apprendre que les forces armées ont été utilisées plus de 100 fois au Canada pour réprimer des émeutes.

Une étude effectuée par M. Jean Parizeau visant la période de 1867 à 1967 révèle 145 cas dans lesquels l'armée a apporté son concours aux autorités civiles. Cette tendance s'explique par un manque de matériel et de formation appropriés des forces policières. Il indique, toutefois, que depuis la Deuxième Guerre mondiale, les autorités civiles ont fait des progrès importants au chapitre du contrôle des émeutes.

J'ai terminé pour ce point-ci. À un autre endroit vous affirmez qu'il n'y a eu personne de tué ou de grièvement blessé. Cela m'amène à vous poser ma première question.

Lors d'une patrouille de reconnaissance dans une région boisée de la réserve, vos soldats ont mis la main sur M. Randy Horn, un Warrior. Vous dites qu'il n'y a eu aucun grand blessé alors que ceux qui l'ont accueilli après l'échauffourée témoignent avoir eu peur qu'il n'entre en état de choc et qu'il meure. Il était grièvement blessé. J'aimerais connaître votre réponse. Qui a autorisé cette patrouille de reconnaissance?

Gén de Chastelain: Monsieur le président, deux questions. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la partie XI de la Loi sur la défense nationale autorisant la réquisition des troupes pour prêter main-forte aux autorités civiles n'a été appliquée que quatre fois. La première étant lors de la grève des policiers au Québec en 1969, puis en 1970 à Calgary, en Alberta, la loi ayant été plus ou moins bien interprétée, lorsque l'on a demandé un matériel spécial pour désarmer un individu. La troisième fut lors de la crise d'Octobre et la quatrième lors de la crise autochtone vécue à Kahnawake et à Kanesatake.

Les troupes ont été réquisitionnées à de nombreuses reprises pour aider d'autres ministères, notamment lors d'émeutes dans les pénitenciers. Aussi récemment qu'en 1989, nous avions des troupes en réquisition, même si elles n'ont jamais quitté leurs casernements, afin de participer à la surveillance d'un pénitencier lors d'une grève des Services correctionnels. Au sens strict de la loi prévoyant l'assistance au pouvoir civil, c'était seulement notre quatrième intervention depuis la Deuxième Guerre mondiale.

[*Text*]

My statement about seriously injured is perhaps somewhat broad. We did have a soldier with a skull fracture, we had a young officer who was almost strangled to death with his binocular cord and who had to be rescued, and there was the circumstance that the member has mentioned in which there was an altercation between soldiers on patrol and the individual referred to. The initial indication was that the individual was seriously injured. He was admitted to a hospital through the aegis of the Canadian Armed Forces, held overnight for observation, and subsequently released. My understanding is that his injuries were not very severe.

• 1655

The operation to conduct that reconnaissance was under General Foster's authority, but was ultimately under my authority. They can expand on my answer if necessary. I understand that the reconnaissance was to attempt to find out what was going on behind a plastic barrier.

Ms Blondin: What happened to Mr. Horn is part of my concern. The other concern I have is with regard to the fact that tensions were running very high and feelings were close to the surface. Knowing full well that there could have been a major confrontation in the middle of the night and that people could have started firing, was it not a bit foolhardy to have authorized such a reconnaissance?

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, in retrospect, a lot of things may not appear to have been the right thing to do, in the light of hindsight. I suspect Mr. Hussein is telling himself that. I am not saying it was the wrong thing to do, but the action appeared to be right at the time, in order to find out what was happening in an area about which we had some concerns. That was what was done, and it led to some unfortunate confrontation.

Would we do the same again under that type of circumstance? I do not know. I would say, Mr. Chairman, that it seemed appropriate at the time. Nobody was hurt. Mr. Horn was evacuated, hospitalized, subsequently admitted to the custody area, and subsequently released, considerably in advance of the other people behind the detox centre enclosure.

Ms Blondin: Thank you. I am satisfied with that answer. By that I mean I am satisfied that one person is able to address the issues I have raised.

I am in a bit of a rush because we are under a time constraint. Testimony regarding the actions of the army was given by representatives of the United Church, and I view the United Church to have the same commitment to a code of ethics as lawyers and soldiers. I may be stretching the statement a bit in one case. They have somewhat of a commitment to be honest, good, and true.

Gen de Chastelain: No, not as far as I am concerned, Mr. Chairman.

Ms Blondin: This is very serious. On February 21 the United Church appeared and stated in their testimony that medical supplies were not getting through, that children were released at 4 a.m. at Farnham while their parents were

[*Translation*]

Mes propos sur la gravité des blessures sont peut-être trop vastes. Un de nos soldats a subi une fracture du crâne et un autre a presque été étranglé par la courroie de ses jumelles, puis il y a eu l'altercation entre les soldats lors d'une patrouille et le Warrior mentionné par le membre du comité. Au début, tout laissait croire que l'individu était sérieusement blessé. Après l'avoir admis dans un hôpital sous l'égide des Forces armées canadiennes, on l'a gardé sous observation pendant la nuit avant de lui donner congé. Je crois comprendre que ses blessures n'étaient pas très sérieuses.

Les opérations de reconnaissance relevaient de l'autorité du général Foster et, en dernier lieu, de mon autorité. D'autres pourront étoffer ma réponse au besoin. J'ai cru comprendre que le but de la patrouille était de voir ce qui se passait derrière une barricade de plastique.

Mme Blondin: Ce qui est arrivé à M. Horn fait partie de mes préoccupations, qui concernent également le climat explosif qui régnait. En sachant fort bien qu'il y avait risque de confrontation majeure au milieu de la nuit et d'échanges de coups de feu, la décision d'autoriser une telle reconnaissance n'était-elle pas un peu téméraire?

Gén de Chastelain: Monsieur le président, avec du recul, plusieurs décisions prises à ce moment-là peuvent sembler inadéquates. Je crois que M. Hussein sait ce que je veux dire. Je ne dis pas que nous avons pris des mauvaises décisions, mais à ce moment-là cette intervention semblait toute indiquée pour découvrir ce qui se passait dans une région qui nous inquiétait. Elle a été mise à exécution et s'est terminée par une malheureuse confrontation.

Agirions-nous de la même façon dans une circonstance semblable? Je ne le sais pas. Tout ce que je peux dire, monsieur le président, c'est qu'elle semblait appropriée à ce moment-là. Personne n'a été blessé. M. Horn a été évacué des lieux, hospitalisé, admis dans un milieu de détention, puis libéré bien avant les autres personnes qui se trouvaient au centre de désintoxication.

Mme Blondin: Merci. Je suis satisfaite de votre réponse. Par cela je veux dire que je suis satisfaite qu'une personne réponde aux questions que je soulève.

Je suis un peu à la course en raison des contraintes de temps. Des représentants de l'Eglise unie ont apporté des témoignages sur les activités de l'armée, et je considère que les membres de l'Eglise unie ont le même engagement à un code déontologique que les avocats et les soldats. J'exagère peut-être un peu dans un cas. Ils se doivent d'être honnêtes, bons et intègres.

Gén de Chastelain: Pas en ce qui me concerne, monsieur le président.

Mme Blondin: C'est très sérieux. Le 21 février, les représentants de l'Eglise ont comparu devant nous et ont affirmé que les approvisionnements médicaux ne passaient pas les barricades, que les enfants étaient libérés à 4 heures

[*Texte*]

detained, that one minister, who had a car full of food, said the army let his car be ransacked—I am only repeating what has been told to us—as if the military almost appeared to want the mob to not allow the food to get through.

The other incident was very curious. Numerous people, including myself and a number of other native leaders, attempted to get through, but were not let through at one point, but a bootlegger was let through the barricades, as if to destabilize the situation behind the barricade in part or have some negative influence there. This is what we were told.

The Canadian Association of Journalists stated that the soldiers used every squaw joke ever told on a native woman journalist who was present. She was very gracious about the treatment and just refused to acknowledge it. With regard to the treatment of photographers, they were strip-searched, and their film was exposed to the light in order to destroy the pictures. So the treatment of journalists did not exactly uphold their human rights or their basic rights as human beings.

Having made the comments I would like made with reference to this situation, is there any recourse or avenue by which a review could be held in a specific way? Are any avenues available under the National Defence Act to deal with allegations of human rights abuses that have been made against armed forces personnel in these circumstances of military aid to the civil power? Do you see no need for further review mechanisms of this process by Parliament, as was done under the Emergency Measures Act?

• 1700

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, there were a lot of questions and I will ask General Foster and General Roy to address some of them, particularly the point of what happened in the custody area with regard to parents and children.

I will deal with the last point first. If anybody ever has the feeling that the armed forces discriminate against anybody or take action contrary to the charter or the Human Rights Act or any of the other acts that deal with individual rights—the Access to Information Act, the Privacy Act, the Conflict of Interest Code, the Official Languages Act—there are all sorts of channels whereby we can be made to account for our actions.

The standing committees on human rights, on official languages, on veterans affairs and defence—all of them, if there are specific accusations to be followed up, can make us account for them, or indeed charges can be laid against us.

The point has been raised about our treatment of the media. We went out of our way to make sure the media had access to information in most circumstances, partly because it was in our best interest to do so and partly because we wanted to act in a most open manner so that Canadians could see that we were dealing with the situation openly and correctly.

I am sure bad language was used a great deal. A lot of you heard it on television and a lot of you heard who was using it.

[*Traduction*]

du matin à Farnham alors que leurs parents étaient en détention, que l'armée n'a rien fait lorsque l'auto remplie de vivres d'un ministre a été saccagée—je ne fais que répéter ce que j'ai entendu—c'était comme si les militaires souhaitaient voir la foule empêcher le ravitaillement de la réserve.

L'autre incident est assez curieux. Plusieurs personnes, dont moi-même et certains dirigeants autochtones, ont tenté en vain de franchir le barrage de l'armée. Pourtant un bootlegger est passé sans problème, comme si on voulait qu'il envenime la situation derrière les barricades ou qu'il y exerce un effet négatif. C'est en tout cas ce qu'on nous a raconté.

L'Association canadienne des journalistes a révélé qu'une journaliste autochtone a été la cible de tout le répertoire des farces des soldats portant sur les squaws. Elle a été très stoïque en les ignorant tout simplement. Pour leur part les photographes ont été fouillés à fond et leurs films exposés à la lumière. Le traitement qu'on a fait subir aux journalistes n'était pas conforme aux droits de la personne ni à leurs droits fondamentaux.

En formulant ce commentaire par rapport à la situation, j'aimerais savoir si on peut exercer des recours afin d'exiger un examen quelconque. La Loi sur la défense nationale comporte-t-elle des dispositions se rattachant à toute allégation d'atteinte aux droits de la personne de la part des membres des Forces armées dans des situations où celles-ci prêtent main-forte aux autorités civiles? Ne faudrait-il pas que le Parlement dispose de mécanismes d'examen de ce processus, comme c'est le cas pour la Loi sur les mesures d'urgence?

Gén de Chastelain: Monsieur le président, il y a plusieurs questions et je demanderais au général Foster et au général Roy de répondre à certaines d'entre elles, surtout celles portant sur ce qui est arrivé dans la zone de détention en ce qui concerne les parents et les enfants.

Je vais d'abord m'attaquer au dernier point. Si quelqu'un a l'impression que les forces armées exercent une forme de discrimination ou qu'elles prennent des mesures contrevenant à la Loi sur les droits de la personne ou à toute autre loi traitant des droits de l'individu—soit la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels, le Code des conflits d'intérêt, la Loi sur les langues officielles—il existe une multitude de voies pouvant nous exiger à rendre compte de nos actions.

Les comités permanents sur les droits de la personne, sur les langues officielles et sur les affaires des anciens combattants peuvent tous, lorsqu'il faut donner suite à des accusations précises, nous obliger à rendre des comptes, sinon des accusations peuvent être portées contre nous.

Il a été question de notre attitude envers les médias. Nous avons tout mis en oeuvre pour leur assurer l'accès à l'information dans la majorité des cas, en partie parce que c'était à notre avantage d'agir ainsi et en partie parce que nous voulions que les Canadiens voient que nous nous occupions de la situation de façon ouverte et correcte.

Je suis certain que plusieurs n'ont pas ménagé leur langage. Plusieurs d'entre vous les avez entendus et vus à la télévision.

[*Text*]

I am not saying that the members of the armed forces did not, in response to remarks being put to them. Perhaps they initiated them. I do not know that. When you put two groups of people together with weapons in a circumstance in which somebody may be killed, some of the niceties of behaviour tend to disappear under the table.

That said, I know that General Roy had a tight grip on his people, and some of you saw Major Tremblay telling his people to remain calm as he moved around the confrontation area.

With regard to food, there was a great deal of difficulty getting food into Kahnawake from the outset. All levels, including myself, dealing with Mr. Morris in the village of Kahnawake, attempted to arrange shipments of food. These never came to pass because there was never anybody to receive them. General Foster finally had food driven into the reserve at Kahnawake in military vehicles and had it deposited.

So I do understand the point that is being made, Mr. Chairman. Some unfortunate things happened. They were all aimed at bringing this situation to a successful and peaceful conclusion. There was no attempt to interfere with human rights. A number of cases were brought against me personally and against the department by journalists. Southam News did. A federal court judge ruled on the incidents—ruled the journalists have no right that civilians do not have and are treated no differently, and that what was happening to them behind the barricades was in no way against their individual rights as Canadians.

I would ask General Foster or General Roy to comment on the question of what happened in the custody area.

LGen Foster: The custody area is very important, because if anything made a resolution possible, the use of the military custody area allowed both sides to come to an agreement.

The words used were regrettable, and in the very civilized atmosphere of this room they are very much out of place and gross in any term, but if I have a choice over words and bullets, I will go with the words until I can get the bullets out of the way, and then I will deal with the words. And I do not mean to. . .I agree with you in the sense that it is regrettable and gross. It is just that at that time, on those occasions, we did everything we could to prevent that from being a trigger.

The restraint was on both sides and that is clear to everybody.

Ms Blondin: One of the chief negotiators who appeared here, Mike Myers, said:

> . . .despite all that had occurred, General Foster was the only person representing the feds who acted like a human being.

I do not know if that is a backhanded compliment, but it certainly was stated here.

Having said that—General de Chastelain, you indicated the Mohawks helped you to take down the barricade. Were you referring to the one at the Mercier Bridge?

[*Translation*]

Je ne dis pas que les membres des forces armées ne l'ont pas fait en réponse à des commentaires désobligeants qui leur étaient adressés. Ils les ont peut-être attirés. Je ne le sais pas. Lorsque deux groupes armés sont réunis dans des circonstances où il peut y avoir des morts, les bonnes manières prennent facilement le bord.

Cela dit, je sais que le général Roy exerce une main de fer sur ses soldats, et certains d'entre vous ont vu le major Tremblay circuler dans la zone de confrontation pour dire aux siens de demeurer calmes.

Pour ce qui était des vivres, il était très difficile de les acheminer à Kahnawake dès le début. Tous les paliers de direction, y compris moi-même, ont tenté de prendre des dispositions avec M. Morris au village de Kahnawake pour expédier les vivres. Ces chargements ne passaient jamais parce qu'il n'y avait personne pour les recevoir. Le général Foster a finalement décidé d'envoyer les vivres par camions militaires dans la réserve de Kahnawake où ils ont été déposés.

Monsieur le président, je crois comprendre le point qu'on tente d'établir. Des événements fâcheux se sont produits. Mais toutes nos actions visaient à assurer une conclusion pacifique au conflit. Il n'a jamais été question de contrevenir aux droits de la personne. Les journalistes ont porté des accusations contre moi personnellement et contre le ministère. Southam News l'a fait. Un juge de la cour fédérale a jugé que les journalistes n'ont pas plus de droits que les civils et ils ne doivent pas être traités différemment, et ce qu'ils ont subi derrière les barricades ne violait en rien leurs droits en tant que Canadiens.

Je demanderais au général Foster ou au général Roy de répondre à la question portant sur la zone de détention.

Lgén Foster: L'aire de détention est très importante, car à l'aube de toute résolution, cette aire militaire permettait aux deux côtés d'en arriver à une entente.

Les mots utilisés sont regrettables, mais dans l'atmosphère civilisé de la pièce où nous sommes, ils sont très déplacés et même grossiers, mais si j'avais le choix entre les mots et les projectiles, je choisirais les mots jusqu'à ce que les projectiles soient hors de question, puis je m'attaquerais aux mots. Et je ne veux pas dire. . . Je suis d'accord avec vous dans le sens que c'est regrettable et grossier. C'est juste qu'à ce moment-là, dans pareil cas, nous avons fait tout notre possible pour empêcher que cette situation ne déclenche pas ouvertement les hostilités.

La retenue se faisait des deux côtés et cela tout le monde le sait.

Mme Blondin: Un des négociateurs principaux qui est passé devant ce comité, Mike Myers, a dit:

> . . .malgré tout ce qui s'est passé, le général Foster est la seule personne représentant le fédéral qui a agi d'une façon humaine.

Je ne sais pas s'il s'agit d'un compliment équivoque, mais c'est ce qu'il a dit.

Ceci dit, général de Chastelain, vous avez indiqué que les Mohawks vous ont aidé à démanteler les barricades. Est-ce que vous faisiez référence aux barricades du pont Mercier?

[*Texte*]

Gen de Chastelain: Yes.

• 1705

Ms Blondin: Having said that, I know that there have been a number of meetings that were suggested to have happened. At that one particular meeting I believe Colonel Robin Gagnon made a promise, I presume under your direction, because it was fairly major negotiations to take a step forward. The negotiations at the time that had occurred with the Mohawks of Kanewake included the likes of Billy Two Rivers and other people at the Dorval Hilton on August 28, 1990.

What did Colonel Robin Gagnon promise the army would do? There are suggestions that perhaps the Army would not advance any further and would perhaps withdraw.

I do not believe for a moment that in these top-level negotiations this individual acted alone. So I am asking for the truth. What did he promise these people?

Gen de Chastelain: I will ask General Foster to respond.

LGen Foster: I am going to let General Roy answer the last part of that question; but just so the committee is clear, on a daily basis, virtually an hourly basis, if you were to phone me and ask me who represents whom in what area then I would not have been able to give you an answer, because it changed virtually on a daily basis.

People came in and out of the situation at will. They offered solutions; they offered compromises. There were two different organizations—perhaps that is the wrong word to use—two different groups from Kahnawake and Kanesatake, who were often at odds about what anybody wanted to do. We are not doing this; you do that. We will not do that; you do this. This was all available to us on the hot-line.

When we would try to make an advance in one area, the other area would do something else in contravention of that. It was difficult on a given day and hour actually to make a plan and take actions that did not offend somebody or some group.

A third group, the Iroquois Six Nations at the Dorval Airport, under Chief Myers, often came up with plans and peace proposals and so on, as they were called. These were denied by the people inside the treatment centre. They were passing them back and forth on fax machines. They were using cellular telephones to discuss them. They were changing their spokesmen on a daily basis.

If I had acceded to the numbers of requests for people to go inside the treatment centre, there would have been more people inside the centre than outside.

[*Traduction*]

Gén de Chastelain: Oui.

Mme Blondin: Cela étant dit, je sais qu'on a indiqué qu'il y avait eu un certain nombre de rencontres. À cette rencontre en particulier, je pense que le colonel Robin Gagnon avait fait une promesse, selon vos ordres je suppose, car il s'agissait de négociations relativement importantes pour faire un pas en avant. Les négociations qui ont eu lieu à ce moment-là avec les Mohawks de Kahnewake comprenaient des gens comme Billy Two Rivers ainsi que d'autres personnes au Hilton de Dorval le 28 août 1990.

Quelle a été la promesse du colonel Robin Gagnon sur les mesures que l'armée allait prendre? D'aucun ont laissé entendre que peut-être l'armée n'avancerait pas davantage et qu'elle pourrait même se retirer.

Je ne pourrais croire un seul instant qu'au cours de ces négociations au plus haut niveau cette personne ait agi seule. Alors je vous demande de dire la vérité. Quelle promesse a-t-il faite à ces gens?

Gén de Chastelain: Je prierais le général Foster de répondre à cette question.

Lgén Foster: Je laisserai le général Roy répondre à la dernière partie de cette question; toutefois, afin que le comité comprenne bien la situation, de jour en jour, en fait d'heure en heure, si vous m'aviez appelé au téléphone pour me demander qui représente qui dans quel domaine j'aurais été incapable de vous répondre, car la situation évoluait pratiquement de jour en jour.

Certaines personnes intervenaient puis se retiraient à leur gré. Elles offraient des solutions; elles offraient des compromis. Il y avait deux organisations différentes—organisation n'est peut-être pas le mot juste—deux groupes de gens différents en provenance de Kahnawake et de Kanesatake, dont les opinions divergeaient souvent sur ce que chacun devait faire. Nous ne ferons pas cela; vous ferez cela. Nous ne ferons pas ceci; vous ferez ceci. On nous communiquait toutes ces opinions sur la ligne directe.

Lorsque nous tentions de conclure un accord dans une région, l'autre région prenait des mesures qui allaient à l'encontre de cet accord. Il était difficile à telle heure d'un jour donné de réellement faire un plan et de prendre des mesures qui n'auraient pas pour conséquence d'offenser quelqu'un d'un groupe ou de l'autre.

Un troisième groupe, les Iroquois des Six nations à l'aéroport de Dorval, sous la direction du chef Myers, nous ont souvent soumis des plans et des propositions de paix, comme ils les appelaient. Ces propositions étaient dénoncées par les personnes qui se trouvaient à l'intérieur du centre de désintoxication. Ces propositions allaient d'un groupe à un autre par télécopieur. Ils utilisaient les téléphones cellulaires pour en discuter. Ils changeaient de porte-parole à tous les jours.

Si j'avais accepté les nombreuses demandes pour que des gens se rendent à l'intérieur du centre de désintoxication il y aurait bientôt eu plus de gens à l'intérieur du centre qu'à l'extérieur.

[*Text*]

It was a continual demand by almost everybody on the outside, for whatever reason, and many, many reasons were used. It seemed best at the time that we keep the numbers to an absolute minimum—i.e., the number in there—and as best we could we removed the women and children from that environment. We were working on the way to do that.

As it turned out, everybody left at the same time. We were not able to do that in the way we had hoped.

In any case, I would like General Roy to answer the last part of your question.

Bgén Roy: Monsieur le président, si vous le permettez, je vais mettre l'emphase sur cela en français, pour être plus clair.

D'abord, en ce qui concerne les discussions qui ont eu lieu entre le lieutenant-colonel Robin Gagnon et les gens de la communauté Mohawk le 28 août, j'aimerais simplement dire qu'à notre niveau, sur le terrain, il n'y avait pas de négociations, en fait. Les négociations ont eu lieu au niveau politique, mais sur le terrain, ce n'était que des discussions qui se limitaient au travail que nous tentions de faire ensemble.

• 1710

Alors, lorsque le lieutenant-colonel Gagnon a rencontré les chefs de la communauté Mohawk de Kahnawake à Dorval, le 28 août, il visait à prendre des mesures pour accomplir sa tâche, c'est-à-dire démanteler les barricades autour de la réserve et, bien entendu, en risquant le moins possible la vie de tous les intervenants.

Ses paramètres à lui se limitaient à la réserve de Kahnawake. Personnellement, je coordonnais ce qui se passait entre la réserve de Kahnawake et la situation à Kanesatake. Nécessairement, mes paramètres se limitaient aussi à certaines actions sur le terrain et puis, pour l'ensemble, je relevais du général Foster qui, lui, relevait du général de Chastelain.

Tout cela pour dire que, ce qui se discutait sur le terrain entre le lieutenant-colonel Gagnon et les chefs de la communauté de Kahnawake se limitait à sa mission, à sa tâche, qui était de démanteler les barricades et de réouvrir les voies d'accès.

Je sais que, durant cette réunion-là, il y a eu une proposition conjointe de faite pour que, dès le lendemain, nous puissions commencer à démanteler ces barricades-là dans un effort commun. Ce qui s'est fait sur le terrain.

Bien entendu, aussi longtemps que le travail se faisait dans ce genre de collaboration-là, il n'était pas nécessaire pour nous de déployer le plein effectif ou le gros de nos moyens que nous avions sur le terrain. C'est ce qui s'est fait.

Cependant, le matin du trois septembre, vous vous souviendrez que lorsque nous avions complètement démantelé les barricades de la réserve de Kahnawake, réouvert le pont Mercier, et que nous nous préparions à faire inspecter le pont par les autorités du Québec, d'autres barricades ont ressorti sur le pont Mercier et des armes sont apparues. Devant cet état de choses, nous n'avions pas le choix que de déployer plus de moyens et c'est à ce moment-

[*Translation*]

Pratiquement toutes les personnes qui se trouvaient à l'extérieur demandaient continuellement la persmission de se rendre à l'intérieur, pour toutes sortes de raisons, et de très nombreuses raisons ont été invoquées. Il nous a semblé préférable à ce moment-là que ce nombre soit le plus bas possible—c'est-à-dire, le nombre de personnes à l'intérieur—et nous avons fait tout notre possible pour retirer les femmes et les enfants de cet environnement. Nous nous efforcions d'atteindre cet objectif.

De la façon dont les choses se sont déroulées, tout le monde ont quitté en même temps. Nous n'avons pas été en mesure de procéder de la façon dont nous avions espéré.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais laisser le général Roy répondre à la dernière partie de votre question.

BGen Roy: Mr. Chairman, if you allow me, I would like to emphasize on that topic in French, in order to be perfectly clear.

First of all, about the discussion that took place between the Lieutenant-Colonel Robin Gagnon and the people of the Mohawk community on August 28, I would simply like to say that at our level, in the field, there were no negotiations, in fact. The negotiations took place on the political level, but not in the field, where the discussions were limited to the work that we were trying to do together.

So when Lieutenant-Colonel Gagnon met with the leaders of the Mohawk community of Kahnawake in Dorval on August 28, his goal was to take steps to fulfil his mandate, that is dismantle the barricades around the reserve and of course, in so doing, he wanted to minimize as much as possible any threat to the lives of all the persons involved.

His parameters were limited to the Kahnawake reserve. Personally, I was coordinating what was happening between the Kahnawake reserve and the situation in Kanesatake. Necessarily, my parameters were also limited to certain actions on the field. For the larger picture, I came under General Foster who himself came under General de Chastelain.

All this to say that what was being discussed between Lieutenant Colonel Gagnon and the leaders of the community of Kahnawake was limited to his mandate, to his task, which was to dismantle the barricades and to reopen the access roads.

I know that during that meeting, a joint proposal was made so that we could the next day begin a joint effort in order to dismantle these barricades. Which was done on the field.

Obviously, as long as that work was being carried on within that kind of cooperation, it was not necessary for us to deploy the full strength of most of the troups that we had on hand. This is what we did.

However, on the morning of September 3rd, you will recall that when we had completely dismantled the barricades in the Kahnawake reserve and reopened the Mercier bridge, and just as we were about to have the bridge inspected by the Quebec authorities, new barricades were put up on the Mercier bridge and arms were circulating. In view of that situation, we had no other choice but to deploy more troops, and that is when I ordered to deploy not only all the troops

[*Texte*]

là que j'ai fait déployer, non seulement toutes les troupes du lieutenant-colonel Gagnon, mais aussi les troupes du 2e bataillon du Royal Canadian Regiment sous le commandement du lieutenant-colonel Greg Mitchel.

Je pense que ceci devrait clarifier la situation en ce qui a trait aux discussions qui avaient eu lieu le 28 août en compagnie du lieutenant-colonel Gagnon.

J'aimerais, monsieur le président, si vous le permettez, insister sur un autre point qui a été mentionné plus tôt et pour lequel, je pense, on n'a pas répondu à la satisfaction de madame: c'est le sujet du traitement des enfants et des parents à l'arrivée au secteur de garde militaire à Farnham, le soir du 26 septembre. La procédure était bien établie. Dès que les autobus sont arrivés, les hommes, les femmes et les enfants ont été regroupés dans des bâtiments et nous avons procédé à un triage pour déterminer qui devait être retenu et qui devait être libéré.

Bien sûr, tous les enfants devaient être libérés, mais pour nous assurer que ces enfants-là soient pris en charge par des gens responsables, nous avons attendu d'établir que les mères de ces enfants ou les pères de ces enfants pouvaient être libérés et, si ce n'était pas le cas, il y avait déjà, sur place, des gens, des amis, des parents que nous avions identifiés, et à qui, dans certains cas, les enfants ont été remis. Mais ceci s'est fait toujours sous le contrôle du directeur de la protection de la jeunesse du Québec.

Mr. Skelly (Comox—Alberni): Thank you to the officers who are attending. I would like to say that I share the hopes expressed in the last paragraph of your brief that the situation of last fall at Kanesatake and Kahnawake will be the last such occasion.

In February, through the Access to Information Act, we obtained the information about what we thought were the costs of the whole operation together with what were the costs of the public relations aspect. At that time, your officer responsible for access to information pointed out that the estimated cost was $83.4 million—that was in February—of which $1 million was estimated to be the cost of public relations during this period. This is my first question, but I have a series of questions.

• 1715

You depreciated the $83 million cost to reflect what you would have paid in any case for your troops, whether they were in training or remained at base, down to $16 million. Is the $1 million the cost you paid for public relations for this operation, or is this also a depreciable figure? If you spent $1 million out of $16 million for public relations, then 6% of the whole net operation was for public relations.

Secondly, you sent us a copy of your communications strategy for the period, and most of it is blanked out. This was a communications strategy developed for you by D.R. Harley Consultants Ltd. of 294 Albert Street here in Ottawa. According to their billing, I understand that is only $4,183. Where was the balance of the $1 million spent?

[*Traduction*]

that came under Lieutenant-Colonel Gagnon, but also the troops of the Second Battalion of the Royal Canadian Regiment under the command of Lieutenant-Colonel Mitchel.

I believe that this should clarify the situation concerning the discussions that had been held on August 28 with Lieutenant-Colonel Gagnon.

Mr. Chairman, if you will allow me, I would like to come back to another point that was mentioned earlier and that I believe was not answered satisfactorily. It has to do with the treatment of children and parents on their arrival at the military detention center in Farnham on the evening of September 26. The procedure was well established. As soon as the buses arrived, men, women and children were assembled inside buildings and we proceeded to a selection to determine who should be detained and who should be released.

Of course, all children were to be released, but to have the assurance that responsible persons would take care of these children, we established first that the mothers or fathers of these children could be released, and if not, there were already on the premises some people, friends, relatives that we had identified and to whom in some cases the children were entrusted. But that was always done under the constant supervision and control of the director of Youth Protection in Quebec.

M. Skelly (Comox—Alberni): Je remercie les officiers présents. Je voudrais dire que je partage l'espoir exprimé au dernier paragraphe de votre mémoire, à savoir que les événements de l'automne dernier à Kanesatake et Kahnawake ne se reproduiront plus jamais.

En février, grâce à la Loi sur l'accès à l'information, nous avons obtenu le renseignement demandé sur ce que nous pensions alors être le coût total de l'opération, ainsi que le coût des relations publiques dans cette affaire. À l'époque, votre agent responsable en matière d'accès à l'information a souligné que le coût estimé était de 83,4 millions de dollars—cela se passait en février—dont 1 million de dollars de frais de relations publiques pour la période. Ceci est ma première question, mais j'ai une série de questions à poser.

Du coût de 83 millions de dollars vous avez défalqué les sommes que vous auriez payées de toute façon pour vos troupes, qu'elles aient été à l'entraînement ou qu'elles soient demeurées à la base, ce qui ramène les dépenses à 16 millions de dollars. Est-ce que la somme de 1 million de dollars représente les frais de relations publiques que vous avez payés pour cette opération, ou est-ce aussi une somme qu'il faut défalquer? Si vous avez dépensé 1 million de dollars sur 16 millions en relations publiques, il y a donc 6 p. 100 de l'ensemble de l'opération qui sont allés aux relations publiques.

Deuxièmement, vous nous avez envoyé une copie de votre document de stratégie de communications pour la période, dont la plupart du texte est effacée. Il s'agissait d'une stratégie de communications élaborée pour vous par *D.R. Harley Consultants Ltd.* du 294, rue Albert, ici à Ottawa. D'après leur facture, je crois comprendre que les frais n'étaient que de 4,183$. Où est le reste du million dépensé?

[*Text*]

Another concern I have, and this is where my major concern develops, is that you talk about key messages to be presented to the people of Canada. This is in the proactive communications strategy "for the next 48 to 72 hours". You talked about key messages, and then you reduced them to key submessages. I will just read the fourth one. The fourth submessage you wanted to communicate to the people of Canada was that in the last six years Canada has done more to improve Indian socio-economic conditions and to resolve Indian grievances than at any time in the nation's history. I do not mind the military doing public relations, but six years, strangely enough, coincides with the election of a Conservative government, and I do not think the military should be engaged in political submessages to the Canadian people. That is something that should not be within the purview of the military.

It causes me some disturbance when the military hires a communications strategist who then attempts to give political submessages to the Canadian people. It is not within the scope of military officers to understand or know whether or not Canada has done more in the past six years for native socio-economic conditions. It is something that I am extremely concerned about, and I would appreciate it if you would deal with those questions first.

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, I cannot deal with any of them, except to say that I agree with Mr. Skelly and his latter comment that the Canadian Armed Forces are not in the business of telling political facts.

I do not know the details of the $1 million spent on communications and whether it was, in any way, shape or form, brought down, but I can—

Mr. Nault: Mr. Chairman, I have a point of order. Could Mr. Skelly have his communications expert sit down so we can pay attention to what is going on instead of having people in the background milling over his communications strategy? I would like to listen to what these learned gentlemen have to say without having to go through all this.

The Chairman: Thank you, Mr. Nault. I think your point is well taken. I would ask the support staff of all members kindly not to distribute materials during the course of testimony. I think that would be helpful to all of us.

I am sorry to have interrupted you, General. Please proceed.

Gen de Chastelain: I am afraid, Mr. Chairman, that my answer is not going to be that complete, except to say that I have taken note of the question of the cost of public relations and if that was in any way, shape or form depreciated from the $1 million that was mentioned in the response, and the question of the consultants and if that was in any way depreciated. I will obtain written answers to those questions, Mr. Chairman. I do not have them currently. I will also

[*Translation*]

Un autre point m'inquiète, et c'est le plus grave dans mon esprit, c'est lorsque vous faites allusion à des messages clés à livrer à la population du Canada. Ce point fait partie de la stratégie de communications proactive «pour les prochaines 48 à 72 heures». Vous avez fait allusion à des messages clés, puis vous les avez ramenés au statut de sous-messages clés. Dans le quatrième message que vous vouliez transmettre à la population du Canada, vous disiez qu'au cours des six dernières années, le Canada a fait davantage pour améliorer les conditions socio-économiques des autochtones et pour résoudre les griefs des autochtones qu'en tout autre temps de l'histoire du pays. Cela m'inquiète pas que les militaires se mêlent de relations publiques, mais six ans, cela nous ramène curieusement à l'élection d'un gouvernement conservateur, et je ne pense pas qu'il revient aux militaires de transmettre des sous-messages politiques à la population canadienne. Cette tâche ne devrait pas faire partie des attributions des militaires.

Je suis quelque peu troublé lorsque les militaires retiennent les services d'un stratège en communications pour lui faire livrer ensuite des sous-messages politiques à la nation canadienne. Il ne faut pas s'attendre d'officiers militaires qu'ils sachent si oui non le Canada a fait plus au cours des six dernières années pour améliorer les conditions socio-économiques des autochtones. Cette situation m'inquiète beaucoup et j'apprécierais bien que vous répondiez à ces questions en premier.

Gén de Chastelain: Monsieur le président, je n'ai rien à répondre, sauf pour dire que je suis d'accord avec le dernier commentaire de M. Skelly selon lequel le lot des Forces armées canadiennes n'est pas de rendre publics des faits politiques.

Je ne connais pas les détails de la dépense de 1 million de dollars au chapitre des communications et je ne sais pas si cette somme a été de quelque façon, manière ou forme, réduite, mais je peux. . .

M. Nault: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Est-ce que M. Skelly pourrait demander à son expert en communications de s'asseoir de sorte que nous puissions porter attention à ce qui se passe au lieu d'être dérangés par des gens à l'arrière qui s'affairent au sujet de sa stratégie de communications? J'aimerais entendre ce que ces personnes averties ont à dire sans avoir à subir tout cela.

Le président: Merci, monsieur Nault. Je pense que votre point a été pris en note. Je demanderais au personnel de soutien de tous les députés de bien vouloir s'abstenir de distribuer du matériel pendant les témoignages. Je pense que cela serait utile pour tous.

Je m'excuse de vous avoir interrompu, Général. Veuillez poursuivre.

Gén de Chastelain: Je crains, monsieur le président, que ma réponse ne sera pas complète, mais je peux dire que j'ai pris note de la question du coût des relations publiques et de la possibilité que ce coût ait été de quelque façon, manière ou forme défalqué du million de dollars qui a été mentionné dans la réponse, ainsi que de la question concernant les experts-conseils et si cette somme aurait pu de quelque façon être défalquée. J'obtiendrai des réponses écrites à ces

[*Texte*]

obtain a comment on the question raised about why there was a statement that had political overtones that was used as part of the communications plan.

Mr. Skelly: When the Canadian Association of Journalists appeared before us, they mentioned that a debriefing was conducted by the military for journalists, at which point an armed forces consultant—they call him Joe Scanlon—attended to debrief the journalists. He talked about what they call "a curious military view that the journalists inside the wire at Oka were hostages themselves"—psychologically damaged victims of the Stockholm syndrome.

• 1720

I am wondering on what basis Mr. Scanlon is hired by the Department of National Defence. I am also interested, because I have read in the past that Morris Tugwell, a former brigadier in the British army and a former psychological warfare and propaganda expert for the British army, who was educated at King's College in Britain, has also been employed from time to time by the Canadian Armed Forces.

I would be interested in knowing if Dr. Tugwell had been involved with the operations at Oka in developing the psychological warfare aspects. When General Foster was talking about the deployment of troops, he indicated that to some extent the deployment of a large number of troops was done for the psychological aspect, to convince people that the military was there to do a job and that it was there to do a job with enough people. That kind of psychological message was being conveyed.

I would be interested in knowing if at any time you have hired Dr. Tugwell, who used to be the director of the Centre for Conflict Studies at the University of New Brunswick. I understand that centre has done some work for the military in the past. Dr. Tugwell is now a member of the Mackenzie Institute for the study of terrorism, revolution and propaganda, which is connected with the National Citizens' Coalition.

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, I do not know under what circumstance Mr. Scanlon—the name is new to me—was hired. I will find out and report back to this committee.

I have to give a conjectural response to the question about Mr. Tugwell, but I will also confirm it in writing. Mr. Tugwell, as you say, is an expert in all of those things you talk about—terrorism and propaganda—not in the employment of terrorism and the employment of propaganda but in the study of terrorism and the study of propaganda.

To my knowledge, he has done some work in the Canadian Forces in the past in writing pamphlets, but that dealt with military training and had nothing to do with the area of either terrorism or propaganda.

Certainly to my understanding, he was not involved in any way in this operation other than to report on it; however, I would ask General Foster to add to that.

[*Traduction*]

questions, monsieur le président. Je ne les ai actuellement pas à ma disposition. J'obtiendrai aussi un commentaire sur la question posée au sujet des motifs d'une déclaration qui comportait des sous-entendus politiques qui ont été utilisés dans le cadre du plan de communications.

M. Skelly: Lorsque le représentant de l'Association canadienne des journalistes a témoigné devant nous, il a mentionné une séance d'information qui a été tenue par les militaires à l'intention des journalistes, où un expert des Forces armées, qu'ils appellent Joe Scanlon, s'est occupé de la séance. Il a parlé de ce qu'ils appellent «une opinion bizarre des militaires selon laquelle les journalistes à l'intérieur de l'enceinte à Oka étaient eux-mêmes des otages»—des victimes des dommages psychologiques du syndrome de Stockholm.

Je me demande à quel titre M. Scanlon est engagé par le ministère de la Défense nationale. Cela m'intéresse aussi parce que j'ai lu il y a un certain temps que Morris Tugwell, anciennement brigadier de l'armée britannique et expert en matière de guerre psychologique et de propagande pour le compte de l'armée britannique, qui a été formé au King's College en Angleterre, a aussi à certains moments été à l'emploi des Forces armées canadiennes.

J'aimerais savoir si M. Tugwell a été impliqué dans les opérations d'Oka, en ce qui a trait à l'élaboration d'éléments de guerre psychologique. Lorsque le général Foster parlait du déploiement de troupes, il a indiqué que, dans une certaine mesure, un grand nombre de soldats ont été déployés à des fins psychologiques, pour convaincre la population que les militaires étaient là pour faire un travail, et pour faire ce travail avec des effectifs suffisants. C'est ce genre de message psychologique qui était transmis.

J'aimerais savoir si, en aucun moment, vous avez engagé M. Tugwell, qui était directeur du Centre for Conflict Studies à l'Université du Nouveau-Brunswick. Il semblerait que les militaires auraient dans le passé confié des travaux à ce centre. M. Tugwell est maintenant membre de l'Institut Mackenzie pour l'étude du terrorisme, de la révolution et de la propagande, qui est en rapport avec la National Citizens' Coalition.

Gén de Chastelain: Monsieur le président, je ne sais pas dans quelle circonstance M. Scanlon, le nom ne me dit rien, a été embauché. Je vais m'informer et ferai rapport au présent comité.

Je dois donner une réponse conjecturale à la question concernant M. Tugwell, mais je la confirmerai par écrit. M. Tugwell, comme vous le dites, est un expert dans tous les domaines que vous mentionnez, terrorisme et propagande, non dans l'emploi du terrorisme et l'emploi de la propagande, mais dans l'étude du terrorisme et l'étude de la propagande.

À ma connaissance, il a travaillé dans les Forces canadiennes dans le passé; il rédigeait des textes de dépliants qui portaient sur l'entraînement militaire et n'avaient rien à voir avec soit le terrorisme, soit la propagande.

À ma connaissance, il n'était certainement pas engagé d'aucune façon dans cette opération, sauf pour faire rapport sur la situation; cependant, je demanderais au général Foster d'étoffer s'il veut bien.

[*Text*]

LGen Foster: I have seen Mr. Tugwell only once. That was at a conference here in Ottawa, at which he spoke about the militia. Some 34 years of military service now have allowed me to develop a certain military expertise. Quite frankly, the plan that was developed from a military point of view was not added to, nor was it changed, by anyone. I also did not consult anyone in the sense of the direction of your question.

Let me affirm that, categorically so. These are military factors that one would consider in any operation of this kind. Virtually every young tactician or staff college graduate would have a check list of things that would prompt him to look at all aspects of those things.

It is not something very untoward. Certainly, by my previous answer, if I have misled you in that regard, that is not the case.

Mr. Skelly: I have a number of questions, but I will not have an opportunity to ask them. I am also concerned about the weapons. First of all, there is the information about the weapons that was given in the briefing when the army originally went in or was called in about August 15.

There was also another issue around weapons, which was about seven or eight flights of small aircraft leaving Kahnawake, I think it was, about the time that the army closed in. There was a suggestion that there was a military helicopter in the area with a Montreal-based TV crew filming a small single-engine plane heading away from the reserve last Saturday. The film was broadcast on the TVA network Wednesday night. They were talking about that and seven other planes, I gather, being loaded with weapons.

• 1725

It would seem to me that if there was a military helicopter in the area they would have taken steps to not allow those weapons to go beyond the military's grasp. If they have escaped with those weapons from Kahnawake, then they exist somewhere else in Canada.

As a pilot myself, I would think that the first thing you would do would be to take note of the call letters of the aircraft and find out where that aircraft was based, who owned it, where it was going and what it was loaded with.

What steps did the military take to identify these aircraft and to identify their cargo? Supposedly the aircraft still exist, and they exist in Canada. Have they been located, and your speculations about weapons confirmed?

Bgén Roy: Vous me permettrez, monsieur le président, de répondre en français pour encore une fois être peut-être plus précis.

Effectivement, vous avez raison, le soir du 28 août, les troupes qui étaient déployées autour de la réserve de Kahnawake ont rapporté des survols de petits aéronefs qui rentraient et quittaient le territoire de la réserve de Kahnawake. Il faut comprendre cependant que le 28 août nous étions encore déployés autour de la réserve de Kahnawake, c'est-à-dire entre une distance, du coeur de la réserve, allant de 5 kilomètres à 7 kilomètres. Ces incidents-

[*Translation*]

Lgén Foster: Je n'ai vu M. Tugwell que deux fois. Notamment ici à Ottawa, lors d'une conférence à laquelle il a parlé de la milice. En quelque 34 années de service militaire, j'ai pu acquérir une certaine compétence militaire. En toute sincérité, le plan qui a été mis au point du point de vue militaire n'a été augmenté, ni modifié par quiconque. En outre, je n'ai consulté personne dans le sens de votre question.

Mon affirmation est catégorique. Il s'agit-là de facteurs militaires qu'il faudrait prendre en compte dans toute opération de ce genre. Presque tous les jeunes tacticiens ou diplômés d'école supérieure de guerre auraient une liste de contrôle qui les inciterait à examiner tous les aspects des points de la liste.

Cela n'est pas très fâcheux. Il est certain, d'après ma réponse précédente, que si je vous ai induit dans l'erreur à cet égard, cela n'est pas le cas.

M. Skelly: J'ai plusieurs questions, mais je n'aurai pas l'occasion de les poser. Je me pose aussi des questions au sujet des armes. D'abord, il y a la question de l'information concernant les armes qui a été distribuée lors de la séance d'information lorsque l'armée est intervenue au départ ou a été appelée vers le 15 août.

Il y a aussi une autre question concernant les armes. Sept ou huit petits appareils auraient décollé de Kahnawake, si ma mémoire est bonne, à peu près à l'heure où s'approchait l'armée. Il semblerait qu'il y avait un hélicoptère militaire dans la région à bord duquel une équipe d'une station de télévision de Montréal aurait filmé samedi dernier un petit appareil monomoteur qui s'éloignait de la réserve. Le film a été diffusé mercredi soir au réseau TVA. Ils faisaient allusion à cet appareil et à sept autres qui, je pense, étaient chargés d'armes.

Il me semblerait que s'il y avait un hélicoptère militaire dans la région, ils auraient pris des mesures pour que ces armes n'échappent pas aux militaires. S'ils se sont enfuis de Kahnawake avec ces armes, alors ces armes se trouvent quelque part ailleurs au Canada.

En tant que pilote moi-même, je pense que la première chose à faire serait de prendre note de l'indicatif de l'appareil et de retracer sa base, son propriétaire, sa destination et son contenu.

Quelles mesures les militaires ont-ils pris pour identifier ces appareils et leur contenu? Il semblerait que les appareils existent toujours et qu'ils se trouvent au Canada. Ont-ils été repérés, et vos hypothèses concernant les armes ont-elles été confirmées?

BGen Roy: Allow me, Mr. Chairman, to answer in French in order to be again, more precise.

Effectively, you are right. The night of August 28, the troops that were deployed around Kahnawake reserve, had reported flights of small aircraft that were going in and out of the Kahnawake reserve territory. However, one has to understand that on August 28, we were still deployed around Kahnawake reserve, that is within a distance of 5 to 7 kilometres from the centre of the reserve. Those incidents happened between 20h30 and 21h45 in the evening; it was

[*Texte*]

là sont arrivés entre 20h30 et 21h45 dans la soirée; il faisait déjà nuit, et tout ce que nos soldats pouvaient observer de leurs positions à l'extérieur de la réserve était le vol des aéronefs qui pénétraient dans le secteur de la réserve et qui en ressortaient, sans toutefois être en mesure de confirmer que ces aéronefs-là aient pu atterir ou aient pu décoller. Dans un deuxième temps, pour répondre à la question concernant l'hélicoptère qui aurait pu intervenir, je vous dirais qu'avec le moment de la journée, avec la disposition des hélicoptères, il nous était impossible de réagir assez vite pour être en mesure de poursuivre ces avions-là.

Mr. Wilbee (Delta): Welcome to the committee. We appreciate your input into the discussion of this very significant event in Canadian history.

I did have the privilege to visit the Canadian Forces in Cyprus a year ago. I took a trip down the Green Line as these events were unfolding, and I was sure your troops would be much happier on the Green Line than at the position they found themselves.

The general comment I heard from my constituents was that they were extremely proud of the Canadian Forces and the actions they took, but they just hated to see them having to take a position against Canadians in Canada. I heard nothing but good responses and commendations for you.

So I guess it was kind of a surprise, since we have been holding our hearings, that we have heard charges, many of which you have heard already, of unnecessary violence and harassment of various types against independent groups wanting to assist in various areas.

The question is, is there a deliberate psychological component to this type of peacekeeping program? Could you just tell us what the role of the Canadian psychology is in the Canadian Forces in management of these procedures?

Gen de Chastelain: There is nothing normal about the kind of operation we were involved in. As I mentioned, it has not happened that frequently. As the member has pointed out, it is something we did want to get involved in, did not like being involved in, and are happy no longer to be doing.

Other than the point General Foster has made of making it absolutely plain that this was the last resort of government, that failure would not be acceptable because failure was not acceptable to Canadians, that there was no other agency of law and order, that we did have the resources to resolve the problem, as I told the Canadian public on television the night I was directed by the Quebec government to take down the barricades, and and that we would use whatever resource was necessary, excepting minimum force, the only psychology therefore was, in the first place, to make sure that it was understood that we would succeed, that we would succeed within the law and for reasons that the law called for. If there was another psychology, it was to make certain that Canadians understood what was at issue. I have already addressed that, Mr. Chairman, but perhaps it bears worth mentioning again.

[*Traduction*]

already dark, and all that the troops could see from their positions outside the reserve, was the aircraft that were flying in and out of the reserve area, without being able to confirm, however, that those aircraft had landed or taken off. In a second step, to answer the question concerning the helicopter that could have intervened, I would say that at that time of the day, given the deployment of the helicopeters, it was impossible for us to react quickly enough to be able to pursue those aircraft.

M. Wilbee (Delta): Bienvenue au comité. Nous vous sommes reconnaissants pour l'information que vous apportez dans la discussion de cet événement très important dans l'histoire canadienne.

Nous avons eu le privilège de visiter les Forces canadiennes à Chypres il y a un an. Je me suis promené le long de Ligne verte au moment où ces événements se déroulaient, et j'étais sûr que vos troupes auraient été beaucoup plus heureuses le long de la Ligne verte que là où elles se sont retrouvées.

Selon l'opinion générale que j'ai entendue de mes commettants, ces derniers sont extrêmement fiers des Forces canadiennes et des mesures qu'elles ont prises, mais ils n'ont vraiment pas apprécié de les voir être obligés de s'opposer à des Canadiens au Canada. Je n'ai entendu que de bonnes réactions et des éloges à votre endroit.

Depuis que nous tenons nos audiences, cela a donc été une surprise en quelque sorte d'entendre des accusations, dont un grand nombre vous ont déjà été formulées, d'actes de violence et de harcèlement de divers types à l'endroit de groupes indépendants désireux d'apporter une aide à différents égards.

La question est de savoir si ce type de programme de maintien de la paix comporte une composante psychologique délibérée. Pourriez-vous simplement me dire quel est le rôle de la psychologie canadienne dans les Forces canadiennes en ce qui concerne la gestion de ces procédures?

Gén de Chastelain: Il n'a rien d'anormal dans le genre d'opération que nous avons menée. Comme je l'ai mentionné, cela ne s'est pas produit très souvent. Comme le député l'a souligné, il s'agit d'une situation dans laquelle nous ne voulions pas être engagés, dans laquelle nous n'aimions pas être engagés et dans laquelle nous sommes heureux de ne plus être engagés.

Outre part l'intervention du général Foster dans laquelle il a clairement indiqué qu'il s'agissait-là du dernier recours du gouvernement, qu'un échec aurait été inacceptable parce qu'inacceptable pour les Canadiens, parce qu'aucun autre organisme n'était là pour maintenir l'ordre, que nous disposions des ressources nécessaires pour résoudre le problème, comme je l'ai fait savoir à la population canadienne la nuit où le gouvernement du Québec m'a ordonné de démanteler les barricades, et que nous utiliserions toutes les ressources nécessaires, excepté la force minimale, la seule psychologie consistait donc d'abord à s'assurer qu'il était entendu que nous réussirions, que nous réussirions dans le cadre de la loi et pour des raisons imposées par la loi. S'il y avait un autre élément de psychologie, il s'agissait de s'assurer que les Canadiens comprenaient bien ce qui était en jeu ici. J'ai déjà abordé cette question, monsieur le président, mais il vaut peut-être la peine que j'en parle à nouveau.

[*Text*]

• 1730

As General Foster has said, the weapons that were at play here were not hunting rifles and weapons that were designed for the normal course of activities. These were weapons designed to kill people, as many people as possible, as swiftly as possible. That is why they were automatic weapons, that is why they were assault rifles. So if we had any psychology, it was first and foremost to make sure that Canadians understood the issue at stake; secondly, to make sure that it was understood that we had the resources to do what was required of us, within the law; and ultimately I guess, to make sure that it was understood by Canadians that this way of solving a problem was not acceptable.

Mr. Wilbee: I spent some time last summer on the West Bank in discussion with Israeli forces and they were faced with a situation with the intifadeh, where women and children were being used as part of the offensive against them. They confessed that they just did not know how to handle this situation. They were trained in combat, man-to-man type of thing, and we have the same situation here. The groups have been telling us that they were defending their homes, that the women and children belonged with the men. Do you feel that this altered your effectiveness or your tactics in dealing with the situation? Did it slow you down or did you make allowances for this?

Gen de Chastelain: I would have to ask General Roy to respond to that, since he did the task.

My own reaction would be that the Mohawk people are known for caring for their women and children and do so. There was a suggestion made, I remember, in the early stages and there was a question put to me on television again, that if women and children were put on the barricades would we still proceed to dismantle the barricades, at risk to them. So I would not say that at any stage did we believe that women and children were being used as a weapon. Having said that, I would ask General Roy to say whether or not he felt it was an inhibiting factor.

Bgén Roy: Monsieur le président, j'aimerais simplement dire qu'avec l'approche que nous avons prise pour exécuter notre mission, alors que nous agissions avec le maximum de retenue, avec le minimum de force pour essayer d'arriver à notre fin sans risquer de vies humaines, je ne crois pas que la présence de femmes et d'enfants a eu un effet sur le déroulement des activités. Parce que nous traitions, si vous voulez, n'importe qui de la communauté mohawk, de la communauté blanche, femme, enfant, homme, armé, non-armé, avec la même retenue et avec la même approche.

Mr. Wilbee: There were reports during the episode that there were 200—this number was often used—armed Warriors. Yet when the treatment centre finally closed down, there were very few Warriors there. A question a lot of

[*Translation*]

Comme l'a déclaré le général Foster, les armes qui étaient utilisées n'étaient pas des fusils de chasse et des armes conçues pour des activités normales. Il s'agissait d'armes conçues pour tuer des gens, le plus de gens possible, le plus rapidement possible. C'est pour cela qu'il s'agissait d'armes automatiques, c'est pour cela qu'il s'agissait de fusils d'assaut. Ainsi, si nous avons utilisé la psychologie, c'était d'abord et avant tout pour s'assurer que les Canadiens comprennent bien les enjeux de cette affaire; deuxièmement, c'était afin de bien faire comprendre que nous disposions des ressources nécessaires pour accomplir ce que l'on attendait de nous, dans le respect de la loi; et finalement, je suppose, afin de s'assure que les Canadiens comprennent bien que cette façon de résoudre un problème était inacceptable.

M. Wilbee: J'ai passé quelques temps l'été dernier en Cisjordanie où j'ai discuté avec les forces israéliennes qui étaient aux prises avec l'Intifada, où des femmes et des enfants étaient utilisés comme armes offensives contre eux. Les Israéliens ont avoué qu'ils ne savaient pas comment faire face au juste à cette situation. Ils avaient été entraînés pour combattre d'homme à homme, et nous avons eu ici le même type de situation. Les groupes nous ont déclaré qu'ils défendaient leurs maisons, que les femmes et les enfants avaient leur place auprès des hommes. Avez-vous l'impression que cela a nui à votre efficacité ou à vos tactiques pour faire face à la situation? Est-ce que cela vous a ralentis ou avez-vous pris des dispositions spéciales?

Gén de Chastelain: Je devrai demander au général Roy de répondre a cette question, puisque c'est lui qui a accompli le travail.

Ma propre réaction est que le peuple Mohawk a la réputation de prendre soin de ses femmes et de ses enfants, et c'est ce qu'il fait. Je me souviens d'une question posée, au tout début de l'affaire, et on me l'avait également posée à la télévision, visant à savoir si nous prendrions d'assaut des barricades défendues par des femmes et des enfants. Ainsi, je ne pourrais dire qu'à un moment donné nous n'avons cru que des femmes et des enfants étaient utilisés comme armes. Cela étant dit, je demanderai au Général Roy de dire s'il a ou non ressenti cela comme une contrainte.

BGen Roy: Mr. Chairman, I would simply like to say that with the approach we had taken to accomplish our mission, since we acted with a maximum of restraint, using a minimum of force to try to reach our goal without injuring human lives, I do not think that the presence of women and children had an effect on the course of events. Because we were treating, everyone from the Mohawk community, from the White community, women, children, men, armed, or not armed, with the same restraint and the same approach.

M. Wilbee: Selon certains rapports, il y avait au cours des événements 200—ce nombre a été souvent utilisé—«Warriors» armés. Pourtant, lorsque le centre de traitement a finalement été évacué, il ne restait plus que quelques

[*Texte*]

people are still asking is, were indeed some of these American Vietnam veterans, mercenaries—all these words have been used—or were they strictly the people from the local community of Kanesatake?

Gen de Chastelain: I would respond that of course those who were in the perimeter of the detoxification centre at the end were by no means all who had been involved at the outset. A number had been involved in Kahnawake, who were still in Kahnawake, or who had left either the area or the country.

I think it has been established, but you would have to get the details from the police who interviewed individuals, what the nationality of some of the players on the Warriors' side was in the circumstance. I have no reason to believe that there were mercenaries involved. I would be awfully careful about what I say anyway, because there are charges pending and I would not want, in any way, to say something that would be inappropriate.

• 1735

I would simply observe in the first part of the question that, yes, there were some 50-odd people in the detoxification centre. It was by no means all who had been involved in the operation up until that point.

Mr. Wilbee: What went wrong on the final event when they came out of the treatment centre? Had there been an arrangement or an agreement made that was not lived up to? What caused the fight and scuffling that went on?

LGen Foster: I am not sure if I can characterize what went wrong. One has to assume there is an agreement or a plan or some way of doing things before it can go wrong.

Mr. Wilbee: That is what so many people had been given to understand.

LGen Foster: If you take the characterization from the press and certain reports, you could have one version of events and put your own words to it. There are other versions possible from watching the same coverage.

We spent a great deal of time considering how we could bring this to an end in a way that did not diminish anybody. We were faced with a classical problem of this having to be seen as no one being victimized. It was a major concern for us.

We spent some time near that time period devising a plan. Some practicalities had to be attended to. Weapons had to be left. Weapons could not end up on buses going to the military custody area, for example. Regrettably, that meant someone had to be searched. You cannot just search who you feel like searching. You have to search everybody who was there, which meant we had to have arrangements for that.

[*Traduction*]

Warriors. Beaucoup de gens se posent encore la question, y avait-il en fait quelques-uns de ces vétérans américains de la Guerre du Vietnam, des mercenaires—tous ces termes ont été utilisés—ou s'agissait uniquement de personnes en provenance de la communauté locale de Kanesatake?

Gén de Chastelain: Je répondrai à cela que, de toute évidence, ceux qui se trouvaient dans le périmètre du centre de désintoxication à la fin étaient loin de représenter tous ceux qui avaient participé au début de l'affaire. Un certain nombre de ceux qui avaient été impliqués à Kahnawake, étaient encore à Kahnawake, ou ils aviaent quitté la région ou le pays.

Je pense qu'il a été prouvé, mais vous pourriez obtenir les détails des agents de police qui ont interrogé ces individus, de quelle nationalité étaient certains des Warriors qui ont participé aux événements. Je n'ai aucune raison de croire qu'il n'y avait pas de mercenaires parmi eux. Je devrais toutefois être très prudent dans les déclarations que je pourrais faire, car des chefs d'accusation sont sur le point d'être prononcés et je ne voudrais rien dire qui compromette ce processus.

J'aimerais simplement faire remarquer au sujet de la première partie de la question que, effectivement, il y avait environ 50 personnes dans le centre de désintoxication. Cela ne représentait aucunement le nombre de personnes total qui avaient participé aux opérations jusque là.

M. Wilbee: Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné dans les derniers instants, lorsqu'ils sont sortis du centre de traitement? Y avait-il eu un accord ou un accord avait-il été conclu qui n'avait pas été respecté? Quelle est la cause de l'échauffourée qui a éclaté?

Lgén Foster: Je ne suis pas certain d'être en mesure de pouvoir indiquer ce qui n'a pas fonctionné. Avant de pouvoir indiquer ce qui n'a pas fonctionné, il faut prendre pour acquis qu'il existait un accord ou un plan ou qu'une certaine façon de faire les choses avait été prévue.

M. Wilbee: C'est cela qu'on avait laissé entendre à un bon nombre de gens.

Lgén Foster: Si vous prenez la description qu'en a faite la presse et certains rapports, vous pouvez avoir une version des événements et les décrire de la façon que vous voudrez. Il y a toutefois d'autres versions possibles à partir de la même couverture des événements.

Nous avons consacré beaucoup de temps à élaborer une façon de mettre fin à cette situation sans porter atteinte à la dignité de qui que ce soit. Nous devions résoudre le problème classique de procéder de façon à ce que personne se soit pris comme victime. C'était là une grande préoccupation pour nous.

Nous avons pris le temps au cours de cette période de mettre un plan sur pied. Nous devions tenir compte de certains éléments particuliers. Les armes devaient demeurer sur place. Par exemple, il était impensable que des armes puissent monter à bord des autobus qui devaient se rendre dans les zones sous garde militaire. Malheureusement, cela signifiait qu'on devait procéder à une fouille. En pareil cas, vous ne pouvez choisir les gens que vous voulez fouiller. Vous devez fouiller toutes les personnes qui étaient présentes à cet endroit, et cela voulait dire qu'il fallait prendre des dispositions à cet effet.

[*Text*]

We put in place two tents and two exit areas side by side where we could take the press to one area and the others to a second area so that we could go through the procedure of collecting their weapons, doing the searches and marrying people up. This would allow people to go together in families into the right buses and actually end up in the military custody area together so that children could not be separated from parents and so on. All this was in place. The buses were prepared. As you well know, they were in location because they were the ones we used.

Eighteen hours prior to one phone call the people in the treatment centre refused to talk to us about anything. It was clear something was going on because they began to gather. The bonfire was lit. It became clear from straight observation that things were happening.

We made it clear to the spiritual leaders on two occasions that day that we had a sensible plan. We asked them if they would like to comment on it, change or adjust it and asked them to tell us what their objections were to it. We never did get a response. Consequently, prior to the final exodus we had a group try to jump the wire in one place. They did not leave, and then they came out as they came out. Everybody saw that.

Did it go wrong? Was it going against some plan that had been agreed to? No. Was there a plan? Yes, we had a plan. Yes, it could have gone much better, from my point of view. Perhaps the way it went was great from their point of view. I can only assume that is the case.

Mme Bourgault (Argenteuil—Papineau): Je veux moi aussi souligner la participation de l'armée dans mon comté. Je peux vous dire que les gens, à un moment donné, vous ont vu arriver avec des soupirs de soulagement, mais aussi avec beaucoup d'étonnement quand on voyait les chars d'assaut et toute la panoplie militaire qui arrivait à Saint-Benoît.

• 1740

Je suis allée visiter le campement. Le Comité sera peut-être amusé d'apprendre que durant l'été, à Saint-Benoît, une campagne agricole, l'armée a reçu la visite de mouches noires tout l'été dans les campements. Il y a des journées où la situation devait être absolument incroyable. Les agriculteurs ne s'en sont pas plaints puisque les mouches les ont quittés pour aller voir les campements de l'armée.

Il y a deux ou trois questions qui me restent. Vous avez répondu à plusieurs de celles que j'aurais aimé poser. Pour les citoyens canadiens, l'armée est l'ultime défense au Canada. Est-ce que l'armée était au courant que des armements à caractère militaire étaient à la disposition de certains peuples amérindiens, notamment des Mohawks? Étiez-vous au courant avant que la crise éclate? Avez-vous des services de renseignements qui vous ont tenu au courant?

[*Translation*]

Nous avons mis en place deux tentes et deux zones de sortie côte à côte où nous pouvions mettre les gens de la presse dans une zone et les autres dans une seconde zone où nous aurions pu procéder à la collecte des armes, aux fouilles et au regroupement des personnes. Cette procédure aurait permis aux gens de se rendre ensemble en famille dans les bons autobus et de se rendre dans les zones de garde militaire ensemble afin que les enfants ne soient pas séparés de leurs parents etc. Tout cela était en place. Les autobus étaient prêts. Comme vous le savez, les autobus étaient en place, car ce sont ceux que nous avons utilisés.

Dix-huit heures avant un appel téléphonique, les personnes présentes dans le centre de traitement ont refusé de nous parler à propos de quoi que ce soit. Il était évident que quelque chose se préparait, car ils ont commencé à s'assembler. Le feu de joie a été allumé. Il était devenu évident par la simple observation que quelque chose était en train de se produire.

À deux reprises ce jour là, nous avons fait savoir de façon claire au chefs spirituels que nous avions élaboré un plan pratique. Nous leur avons demandé s'ils aimeraient formuler des commentaires sur ce plan, proposer certains changements ou modifications et nous leur avons demandé de nous dire quelles étaient leurs objections face à ce plan. Nous n'avons jamais reçu de réponse. Par conséquent, avant l'exode final, il y a eu un groupe qui a tenté de traverser les barbelés à un endroit. Tout le monde a vu cela.

Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné? Le plan s'est-il déroulé comme prévu? Non. Existait-il un plan? Oui, nous avions un plan. Oui, les choses auraient pu se dérouler beaucoup mieux, de notre point de vue. Peut-être que les choses se sont déroulées de façon formidable selon leur point de vue. Je ne peux que supposer que cela ait été le cas.

Mrs. Bourgault (Argenteuil—Papineau): I would also like to underline the work of the army in my constituency. I can tell you that the people, at one point in time, saw you coming with relief, but also with a great deal of surprise when they saw all the tanks and all the military apparatus that were coming to Saint-Benoît.

I went to visit the encampment. It might amuse the committee to learn that during the summer, at Saint-Benoît, an agricultural community, the army has been visited by blackflies in the encampments all summer long. There were days when the situation must have been absolutely unbearable. The farmers did not complain because the flies left for the army camps.

I have two or three more questions. You have already answered several of those, I would have liked to ask. For Canadian citizens, the army is Canada's ultimate defence. Was the army aware that military style weapons were at the disposal of certain Indian peoples, specifically the Mohawks? Were you aware of this before the crisis broke out? Do you have intelligence services that kept you informed? Were you surprised at this arsenal? Where can one obtain AK-47's,

[*Texte*]

Étiez-vous surpris de cet arsenal? Où peut-on se procurer des AK-47, des M-16, ce genre d'attirail militaire dont disposaient les Warriors? Il semblerait qu'il est facile d'obtebir ces équipements. Où pouvaient-ils les acheter et comment ces armes ont-elles pu traverser les frontières et se rendre à Oka?

Gén de Chastelain: Monsieur le président, dans les Forces armées, nous ne sommes pas du tout responsables pour les types de renseignements que madame a mentionnés. Nous sommes responsables pour les services secrets militaires, évidemment. Les agences gouvernementales civiles, la Gendarmerie royale, par exemple, le SCRS et les autres s'occupent de toutes sortes de choses autres que militaires. Est-ce que nous étions au courant que les autochtones avaient en leur possession certaines armes, avant la situation de juillet? Oui, parce qu'on a eu la situation à Akwesasne où il y a eu des bagares entre des groupes différents d'autochtones. Deux d'entre eux sont morts.

On a eu l'occasion, à la télévision ou à la radio, d'écouter les coups de feu d'armes automatiques. Je parle maintenant de la période de l'été, avant la crise à Oka. Alors, nous étions au courant du fait qu'il y avait des armes, mais on n'était pas certains de la nature de ces armes. Par la suite, avec le commencement de la situation à Kanesatake, on a vu à la télévision, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, les Warriors avec des armes portatives comme les AK-47. On a eu aussi d'autres informations de la police concernant d'autres armes.

Où est-il possible d'acheter ces armes? Certaines armes ne sont pas proscrites au Canada, en autant qu'elles ne soient pas automatiques, comme les armes semi-automatiques, celles qui peuvent tirer une balle à la fois mais qui sont rechargées automatiquement, par exemple. Ces armes sont actuellement permises au Canada. Mais, il est facile de prendre une telle arme et, avec une couple de modifications, de la rendre automatique. Ce qui est illégal. Est-ce que la AK-47 est disponible au Canada? Je n'en suis pas certain. Il est certain que ces armes sont disponibles aux États-Unis. Comment peut-on acheter les armes aux États-Unis et les apporter au Canada? Voilà une très bonne question. Est-ce dans des endroits comme à Akwesasne où la réserve chevauche le Canada et les États-Unis? Je ne le sais pas. Mais, je suis certain qu'il y a toutes sortes de moyens illégaux pour amener de ces choses au pays.

Mme Bourgault: Toute cette crise semble avoir donné aux Warriors le sentiment qu'ils sont sortis victorieux. Ils sont fiers d'avoir tenu en otage l'armée du Canada. Un petit groupe de personnes a tenu en otage l'armée canadienne et la Sûreté du Québec! Les gens de nos comtés voyaient bien que c'était une façon de faire valoir des points. Mais on s'est beaucoup moqué de tout cet aspect et on a eu l'impression qu'on utilisait aussi... Par exemple, envoyer un jeune masqué de 17 ans pour signer avec le Juge en chef de la Cour provincial, derrière des barricades, un ministre de la couronne... Bref, toute une mise en scène destinée à se moquer complètement de nos lois et de nos règlements.

[*Traduction*]

M-16's, the kind of military equipment available to the Warriors? It would seem that it is easy to obtain such equipment. Where could they buy it and how could these weapons cross the borders and reach Oka?

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, in the Armed Forces, we are not at all responsible for the type of information that Madam Bourgault has mentioned. We are of course responsible for secret military services. Several government agencies, the Mounted Police for example, CSIS and others, deal with all kinds of things other than military. Were we aware that the aboriginals had certain weapons in their possession before the July situation? Yes, because we had had the situation at Akwesasne where there had been quarrels between different groups of aboriginals, in which two were killed.

We have had the opportunity, on television and radio, to hear shots from automatic weapons. I am now talking about the summer, before the Oka crisis. So, we were aware of the fact that there were weapons, but we were not sure about the nature of those weapons. Subsequently, when the situation at Kanesatake started, we have seen on television, as I have already indicated, Warriors with portable weapons such as AK-47's. We have also had information from the police about other weapons.

Where can such weapons be bought? Certain weapons are not illegal in Canada, as long as they are not automatic, for example semi-automatic weapons, that is those that can shoot one bullet at a time but that are automatically reloaded. Such weapons are allowed in Canada. But it is easy to take such a weapon and, with a couple of changes, make it automatic. That is illegal. Is the AK-47 available in Canada? I am not sure. Those weapons are certainly available in the United States. How can one buy weapons in the United States and bring them into Canada? That is a very good question. Could it be done in places such as Akwesasne where the reserve straddles Canada and the United States? I do not know. But I am sure that there are all kinds of illegal means to bring those things into the country.

Mrs. Bourgault: This whole crisis seems to have given the Warriors a feeling of having gained a victory. They are proud of having held the Canadian army hostage. A small group of people has held hostage the Canadian army and the provincial police of Quebec! The people in our counties understood very well that it was a way to make a point. But they have made a lot of fun of that particular aspect and they have the impression that they also used... For example, sending a masked 17 year old to sign an agreement with the Chief Justice of the provincial court, behind the barricades, a Minister of the Crown... In short, quite a set up designed to make a complete mockery of our laws and regulations.

[*Text*]

• 1745

Devant cette situation comment se sentaient vos soldats? Se sentaient-ils manipulés, leur moral était-il bas? Il va de soi que ce n'est pas le genre d'entraînement que vous leur donnez. Quelle était l'attitude des Warriors devant l'armée? Les Warriors se disaient l'armée des Mohawks. Est-ce que c'était de bons rapports ou y avait-il une attitude de mépris envers vous?

Plusieurs personnes se sont posées la question. Je profite de l'occasion pour vous la poser.

Gén de Chastelain: Monsieur le président, je demanderai au général Roy de parler du moral de ses troupes, de leurs attitudes et de leurs opinions. Je ferai quelques remarques d'abord.

Premièrement, les Warriors et les Mohawks ne sont pas nécessairement les mêmes individus. En autant que je le sache, plusieurs Mohawks n'étaient pas tout à fait d'accord avec l'action des Warriors. Alors, ils n'étaient pas d'accord avec l'idée de prendre les armes pour régler les questions.

Deuxièmement, je parle tout simplement pour les Forces canadiennes, je ne parle pas pour le gouvernement du Québec, ni le gouvernement fédéral, ni pour tout autres. Si des gens pensent que les Warriors ont gagné, peu m'importe. Les Forces canadiennes avaient un travail à accomplir. Nous l'avons accompli sans blessé grave, sans mort, ce qui me suffit.

Pour les soldats, je crois aussi que c'était suffisant. Ils sont entraînés pour faire des choses semblables. Vous avez déjà parlé du *peace keeping*. Selon mes observations lorsque j'ai visité les troupes à la fin de l'opération, le moral était très bon. Je demanderai au général Roy d'ajouter un commentaire.

Bgén Roy: Monsieur le président, les soldats avaient été préparés à la tâche compte tenu des connaissances que nous avions du travail qui nous attendait.

Ce qui veut dire que dans un premier temps, comme je l'ai dit plutôt, il fallait à tout prix éviter un esprit de confrontation. Alors, nous n'avons pas préparé les soldats comme on le ferait normalement dans un théâtre opérationnel. Nous les avons préparés pour exécuter une mission d'une façon professionnelle, dans leur pays, dans une situation qui n'était pas désirable alors qu'il n'y avait aucune gloire à retirer de cette mission.

C'est dans cet état d'esprit que les soldats se sont présentés. Quant à la relation avec les Warriors, nous avons traité les Warriors, les Blancs, les Mohawks, tout le monde, comme des Canadiens. On était préparé à traiter tous ces gens comme nos égaux, à la différence près que c'était une tâche qui ne recueillait pas nécessairement les vues d'autres gens sur le terrain. Mais, avec le temps, avec la patience, les soldats sont arrivés à accomplir la mission d'une façon, je pense, qui était quand même acceptable pour tous les intervenants.

Mme Bourgault: Une dernière question, monsieur le président. Je sais qu'on vote à 18 heures.

[*Translation*]

How did your soldiers feel in this situation? Did they feel manipulated, was their morale low? It goes without saying that this is not the kind of training that you give them. What was the attitude of the Warriors with respect to the army? The Warriors said they were the army of the Mohawks. Was there a good relationship or was there an attitude of contempt towards you?

Several people have asked that question and I now use this opportunity to ask you.

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, I will ask General Roy to talk about the morale of the troops, their attitudes and their opinions. But first I would like to make a few observations.

First, the Warriors and the Mohawks are not necessarily the same individuals. As far as I know, many Mohawks did not fully agree with the actions of the Warriors. So they did not agree with the idea of taking up arms to settle matters.

Secondly, I can only speak for the Canadian Forces; I cannot speak for the Quebec Government, nor for the Federal Government, nor for anyone else. I do not care if people think that the Warriors have won. The Canadian Forces had a job to do. We have done it without having any seriously wounded or dead, which is good enough for me.

I believe that for the soldiers too, that was sufficient. They have been trained to do that kind of thing. You have already talked about peace-keeping. According to my observations, when I visited the troops towards the end of the operations, morale was very good. I would ask General Roy to add some comments.

BGen Roy: Mr. Chairman, the soldiers had been prepared for the task based on our knowledge of the work that was ahead of us.

Which means that first of all, as I have said earlier, we had to avoid at all cost, a spirit of confrontation. So we did not prepare the soldiers as we would normally in a theatre of operations. We had prepared them to accomplish a mission in a professional manner, in their own country, in an undesirable situation while there was no glory to gain from that mission.

It is in that state of mind that soldiers started out. As for the relationship with the Warriors, we have treated the Warriors, the Whites, the Mohawks, everybody, as Canadians. We were prepared to treat all those people as our equals, the only difference being that it was a task that was not necessarily approved of by others on the site. But with time and patience, the soldiers have managed to accomplish the mission in a way that I think was nevertheless acceptable to all involved.

Mrs. Bourgault: One final question, Mr. Chairman. I know we are voting at 6:00 p.m.

[*Texte*]

On a appris que les Mohawks avaient une façon particulière de monopoliser la presse et de véhiculer leur message à leur façon. On voyait des choses à la télévision qui n'avaient rien à voir avec la réalité. Je sais que l'armée a aidé, par exemple, la famille Mongeon dont la maison a été saccagée lors de ces événements, à nettoyer ses bâtiments. Ce qui a été apprécié, je pense, par la famille Mongeon.

Plusieurs personnes m'ont posé cette question. Quelles genres d'activités pouvaient avoir lieu à l'intérieur des bâtiments du D[r] Mongeon pour que ces propriétés soit dans un état aussi lamentable? Quel était l'état du centre de traitement le jour de la reddition? Comment avez-vous trouvé les lieux?

Gén de Chastelain: Monsieur le président, pour la première question, je demanderai à l'avocat général de me dire s'il y a des raisons pour ne pas répondre et s'il y a des accusations de portées en ce qui concerne la résidence des Mongeon. S'il y a un procès, je ne veux pas dire quelque chose là-dessus. Je demanderai au général Roy de répondre en ce qui concerne la dernière partie de votre question.

• 1750

Mme Bourgault: Et pour ce qui est du centre de traitement?

Gén de Chastelain: J'ai visité le centre de traitement avec le général Foster et les autres par la suite. Évidemment, il y avait des positions fortifiées à l'intérieur. Il y avait aussi les restes d'un feu contenant des morceaux de métal qui venaient de fusils. Il y avait énormément de nourriture congelée dans les congélateurs. Il y avait des masses de nourriture: des boîtes de nourriture, de la viande congelée, etc. Il y avait aussi des voitures à l'intérieur.

Je demanderais au général Roy d'ajouter certaines choses.

Bgén Roy: En ce qui concerne la résidence des Mongeon, je ne l'ai pas vue personnellement. Cependant, les rapports que j'ai reçus indiquent que ce qui a pu causer des dommages à la résidence des Mongeon s'est produit avant notre arrivée, alors que nous étions peut-être encore à l'extérieur de la périphérie du secteur de Kanesatake. Il nous est impossible de savoir autre chose que ce que nous avons constaté à l'arrivée. Cela a été amplement publicisé par les médias.

Mme Bourgault: Donc, il y avait suffisamment de nourriture dans le centre de traitement pour tenir un siège de plusieurs semaines, sinon de quelques mois.

Gén de Chastelain: Il y avait beaucoup de nourriture, monsieur le président.

Ms Blondin: Everybody had a communication strategy. Eveerybody wanted to get time. Even the hon. member across had her time on TV. I think it is unfair to try to say that one person tried to manage the message more than the other. Some people had more resources to do a better job of it.

I asked a question earlier and, to be quite honest with you, I did not get an answer. I asked very specifically, not just about any other day, any other place, any other meeting, but I asked very specifically: Did Colonel Robin Gagnon promise the Mohawks of Kahnawake to dismantle the barricades? What did they promise? Did the military live up to their promises? Subsequently other barricades came up on the Mercier Bridge. I think that was a trigger reaction to

[*Traduction*]

We have learned that the Mohawks had a particular way to monopolize the press and to bring their message across in their way. We were seeing things on television that had nothing to do with reality. I know that the army has helped the Mongeon family for example, whose house was ransacked during those events, to clean up. Which I think was appreciated by them.

Many people have asked me this question. What kind of activities may have taken place within Dr. Mongeon's buildings for his property to be in such a pitiful state? What was the condition of the clinic the day of the surrender? What did you find the premises to be like?

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, as for the first question, I will ask the assistant public prosecutor to tell me if there are reasons not to answer and if charges have been laid with respect to the Mongeon residence. If this goes to court, I will not say anything about it. I will ask General Roy to reply to the last part of your question.

Mrs. Bourgault: And what about the clinic?

Gen de Chastelain: I have visited the clinic with General Foster and others afterwards. Of course, there were fortified stations inside. We also found the leftovers of a fire containing pieces of metal that came from riffles. There was an awful lot of frozen food in the freezers. There were loads of food: canned food, frozen meat, etc. There were also cars inside.

I would ask General Roy to add certain things.

BGen Roy: As for the Mongeon residence, I have not seen it personally. However, the reports I received indicate that what may have cost the damage to the Mongeon residence occurred before our arrival, while we were perhaps still outside the perimeter of the Kanesatake area. It is impossible for us to know more than what we have observed when we arrived. And that has been widely publicized by the media.

Mrs. Bourgault: So there was enough food in the clinic to sustain a siege of several weeks, if not months.

Gen de Chastelain: There was lots of food, Mr. Chairman.

Mme Blondin: Tout le monde avait une stratégie de communication. Même la députée de l'autre côté de la table est passée à la télé. Je pense qu'il est injuste de dire qu'une personne a essayé de manipuler les messages plus qu'une autre. Certaines gens avaient plus de ressources pour mieux réussir leur coup.

J'ai posé une question tout à l'heure et, à vous dire la vérité, je n'ai pas eu de réponse. Je ne parlais pas d'un jour quelconque, d'un lieu quelconque, d'une rencontre quelconque, mais j'ai demandé explicitement: Est-ce que le colonel Robin Gagnon a promis aux Mohawks de Kahnawake de démanteler les barricades? Qu'est-ce qu'il a promis? Est-ce que les militaires ont tenu leurs promesses? Par la suite, d'autres barricades se sont érigées sur le pont Mercier. Je

[*Text*]

something that had happened. There was a parting of ways as to what exactly was promised and what happened.

I cannot believe that you would not know, specifically, General Foster, what Colonel Gagnon promised the Mohawks of Kahnawake, because it was very significant to come over that huge obstacle of dismantling that barricade. There were promises made. I believe they were not lived up to.

LGen Foster: General Roy did address this specific question.

Ms Blondin: But he did not answer it.

LGen Foster: Obviously you are not satisfied with it.

I am not sure that we understand what significance you attach to promises as such. One could characterize virtually every dialogue as someone promising something—at the negotiating tables, outside the negotiating tables, at Dorval Airport, inside the treatment centre, on the hot-line, indeed with the press.

I just felt that in balancing all that, my only mandate, the one thing I was actually allowed to do, was to end the crisis without losing a life. Everything that happened was taken into account at the time it happened. I think we lived up to all our promises. We indeed arrived at an agreement. You mentioned Chief Billy Two Rivers who was involved in those negotiations, and we did dismantle those barricades together. That was not the case in Oka, although offers were made by the Mohawk warriers in Oka to do the same.

• 1755

Ms Blondin: Let me end with this comment, General Foster. It was felt by the people—and this is very significant, if we are to be... These people felt they were double-crossed. I use the word very carefully because it is not my word, but is the word that has been brought to me. The situation could have ended up in a major confrontation, with a lot of bloodshed, because they felt they had been double-crossed.

Bgén Roy: Monsieur le président, j'aimerais simplement ajouter que je suis surpris d'appendre aujourd'hui qu'il existe un mécontentement dans la communauté mohawk. À la fin de notre présence sur place, j'ai personnellement reçu, avec le colonel Gagnon, les autorités du conseil de bande de Kahnawake, soit M. Jack Leclerc, M. Elvin Delisle et deux autres individus dont j'oublie le nom. Nous avons fait ensemble le bilan de tout ce qui avait eu lieu, et aucun d'eux n'a exprimé le désenchantement dont M^me^ Blondin vient de nous faire part. Je regrette.

The Chairman: Mr. Skelly, a quick point of order.

Mr. Skelly (Comox—Alberni): Mr. Chairman, I request the permission of the committee to table the document I cited, and that would be worthwhile.

The Chairman: Thank you very much. We will do that.

On behalf of the committee, I would like to express appreciation to General de Chastelain and his fellow officers for both taking the time and responding to the questions in such a thorough and detailed manner.

[*Translation*]

pense que c'était là une réaction à quelque chose qui était arrivé. On n'était pas d'accord sur ce qui était promis exactement et sur ce qui est arrivé.

Je ne saurais croire, général Foster, que vous ne savez pas de façon précise ce que le colonel Gagnon a promis aux Mohawks de Kahnawake, car il était très important de surmonter cet énorme obstacle qu'était le démantèlement de la barricade. Il y a eu des promesses de faites. Moi, je pense qu'elles n'ont pas été tenues.

Lgén Foster: Le général Roy a abordé cette question particulière.

Mme Blondin: Mais il n'y a pas répondu.

Lgén Foster: Evidemment la réponse ne vous satisfait pas.

Je ne suis pas sûr que nous comprenons quelle importance vous accordez à des promesses. On pourrait caractériser presque chaque dialogue comme une situation dans laquelle quelqu'un promet quelque chose, que ce soit dans le cadre des négociations, ou en dehors de celles-ci, à l'aéroport de Dorval, à l'intérieur de la clinique, au téléphone rouge, voire avec la presse.

Je croyais que, pour établir un équilibre, mon seul mandat, la seule chose que j'ai été effectivement autorisé à faire, était de terminer la crise sans aucune perte de vie. On a tenu compte de tout ce qui se passait au moment où cela se produisait. Je pense que nous avons tenu toutes nos promesses. En effet, nous avons conclu un accord. Vous avez fait mention du chef Billy Two Rivers, qui a participé aux négociations et nous avons ensemble démantelé ces barricades. Cela n'a pas été le cas à Oka, bien que les Warriors des Mohawks à Oka aient fait des offres semblables.

Mme Blondin: Permettez-moi de terminer par le commentaire suivant, général Foster. Les gens avaient l'impression—cela est très important si nous allons être... Ces gens avaient l'impression d'être trahis. J'ai choisi le mot avec soin car c'est celui qui a été employé. La situation aurait pu virer en confrontation grave, avec beaucoup de morts, parce qu'ils croyaient qu'ils avaient été trahis.

BGen Roy: Mr. President, I would simply like to add that I am surprised to learn today of a so-called discontent in the Mohawk community. At the end of our presence on the site, I have personally received, with Colonel Gagnon, the authorities of the Kahnawake Band Council, that is Mr. Jack Leclerc, Mr. Elvin Delisle and two other individuals whose names I have forgotten. Together we assessed everything that had happened and none of them expressed the disenchantment of which Mrs. Blondin has just informed us. I am sorry.

Le président: Monsieur Skelly, un point de procédure rapide.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le président, je demande la permission du comité de présenter le document que j'ai cité et qui sera utile.

Le président: Merci beaucoup; c'est ce qu'on fera.

De la part du comité, j'aimerais remercier le général de Chastelain et ses officiers d'avoir pris le temps de répondre aux questions de façon aussi exhaustive et détaillée.

[*Texte*]

We know you have had one or two other situations during the intervening time to keep you occupied. We express our appreciation to you for the way in which you have done that as well. We also thank you for being with us here today.

Gen de Chastelain: Thank you, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

Nous savons que depuis ces événements, vous vous êtes occupés d'une ou deux autres situations. Nous apprécions également la façon dont vous vous êtes acquittés de ces tâches. De plus, nous vous remercions de vous être joints à nous aujourd'hui.

Gén de Chastelain: Merci, monsieur le président.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid | Port payé
Lettermail | Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Parish of the Village of Oka:

Yvan Patry, Mayor;

Yves Renaud, Deputy Mayor.

From the Municipality of the Village of Oka:

Jean Ouellette, Mayor;

Gilles Landreville, Alderman;

Luc Carbonneau, Lawyer;

Claude Paquette, Alderman.

From the Department of National Defence:

General A.J.G.D. de Chastelain, Chief of the Defence Staff;

Lieutenant-General K.R. Foster, Commander of Mobile Command;

Brigadier-General, A. Roy, Commander 5e Groupe-brigade du Canada;

Commodore P.R. Partner, Judge Advocate General.

TÉMOINS

De la paroisse et du village d'Oka:

Yvan Patry, maire;

Yves Renaud, maire suppléant.

De la municipalité du village d'Oka:

Jean Ouellette, maire;

Gilles Landreville, conseiller;

Luc Carbonneau, avocat;

Claude Paquette, conseiller.

Du ministère de la Défense nationale:

Gén. A.J.G.D. de Chastelain, chef de l'État-major de la défense;

Lt gén. K.R. Foster, Commt du Commandement mobile;

Br. gén. A. Roy, 5e Groupe-brigade du Canada;

Commr P.R. Partner, juge avocat général.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 56

Wednesday, March 20, 1991

Chairman: Ken Hughes, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 56

Le mercredi 20 mars 1991

Président: Ken Hughes, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Aboriginal Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires autochtones

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated October 22, 1990, consideration of the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990

CONCERNANT:

Conformément à son ordre de renvoi daté du 22 octobre 1990, suite de l'étude concernant les événements survenus à Kanesatake et Kahnawake durant l'été 1990

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY JUN 18 1991 University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament, 1989-90-91

Deuxième session de la trente-quatrième législature, 1989-1990-1991

35592—1

STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS

Chairman: Ken Hughes

Vice–Chairman: Allan Koury

Members

Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Wilton Littlechild
Robert Nault
Robert E. Skelly
Stanley Wilbee—(8)

(Quorum 5)

Martine Bresson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Président: Ken Hughes

Vice–président: Allan Koury

Membres

Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Wilton Littlechild
Robert Nault
Robert E. Skelly
Stanley Wilbee—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Martine Bresson

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 20, 1991
(88)

[*Text*]

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met at 3:43 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Skelly and Stanley Wilbee.

Acting Member present: Derek Lee for Robert Nault.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wendy Moss, Research Officer.

Witnesses: From the River Desert Band: Grand Chief Jean-Guy Whiteduck and René Tenasco, Legal Counsel.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated October 22, 1990 relating to the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, November 7, 1990, Issue No. 44*).

Jean-Guy Whiteduck made an opening statement and, with René Tenasco, answered questions.

It was agreed,—That the document entitled "Carte n° 1: Territoire revendiqué par la nation algonquine" be printed as an annex to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence* (*See Appendix "ABOR-12"*).

It was agreed,—That the Committee seek to obtain "The Joint Canada and Quebec and Amerindian police program on Indian policing" from the Department of Indian and Northern Affairs.

At 5:45 o'clock p.m., the Committee adjourned until 7:00 o'clock p.m.

EVENING SITTING
(89)

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met at 7:10 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury and Robert Skelly.

Acting Members present: Al Horning for Stanley Wilbee and Derek Lee for Robert Nault.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Rolande Soucie and Wendy Moss, Research Officers.

Witnesses: From the Centre for Research-Action on Race Relations: Fo Niemi, Executive Director; Richard Daignault and Lorna Roth, Members of the Board. *From the Okanagan Nation:* Joan Phillip, Director Tribal Council.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated October 22, 1990 relating to the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, November 7, 1990, Issue No. 44*).

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 20 MARS 1991
(88)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit aujourd'hui à 15 h 43, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Ken Hughes (*président*).

Membres du Comité présents: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Skelly et Stanley Wilbee.

Membre suppléant présent: Derek Lee remplace Robert Nault.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wendy Moss, attachée de recherche.

Témoins: De la Bande de la Rivière Désert: le grand chef Jean-Guy Whiteduck; René Tenasco, conseiller juridique.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 7 novembre 1990, fascicule n° 44*).

Jean-Guy Whiteduck fait un exposé puis, avec René Tenasco répond aux questions.

Il est convenu,—Que le document intitulé «Carte n° 1: Territoire revendiqué par la nation algonquine» soit ajouté en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui* (*voir Appendice «ABOR-12»*).

Il est convenu,—Que le Comité se procure le document «The Joint Canada and Québec and Amerindian police program on Indian policing» auprès du ministère des Affaires indiennes.

À 17 h 45, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 19 heures.

SÉANCE DU SOIR
(89)

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit aujourd'hui à 19 h 10, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Ken Hughes (*président*).

Membres du Comité présents: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury et Robert Skelly.

Membres suppléants présents: Al Horning remplace Stanley Wilbee; Derek Lee remplace Robert Nault.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Rolande Soucie et Wendy Moss, attachées de recherche.

Témoins: Du Centre de recherche-action sur les relations raciales: Fo Niemi, directeur exécutif; Richard Daignault et Lorna Roth, membres du Conseil. *De la Nation Okanagan:* Joan Phillip, directrice, Conseil de bande.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 7 novembre 1990, fascicule n° 44*).

It was agreed,—That the opening statment of the "Center for Research-Action on Race Relations" be printed as an appendix to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence* (*See Appendix "ABOR-13"*).

Richard Daignault and Lorna Roth made opening statements and, with Fo Niemi, answered questions.

Joan Phillip made an opening statement and answered questions.

At 9:50 o'clock p.m., the Committed adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

Il est convenu,—Que l'exposé du Centre de recherche-action figure en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «ABOR-13»*).

Richard Daignault et Lorna Roth font des exposés puis, de même que Fo Niemi, répondent aux questions.

Joan Phillip fait un exposé et répond aux questions.

À 21 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, March 20, 1991

• 1539

The Chairman: I would like to call the meeting to order and welcome our witnesses this afternoon.

As you know, we are resuming consideration of the Order of Reference dated October 22, 1990, that the subject-matter of the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990 be referred to the Standing Committee on Aboriginal Affairs.

We express our appreciation to Grand Chief Jean-Guy Whiteduck, Councillor René Tenasco, and Chief Louis Jerome for being with us today.

I would like to proceed directly to your presentation, after point we would be happy to engage in questions and answers, if that is all right. Chief Whiteduck.

• 1540

Grand Chief Jean-Guy Whiteduck (River Desert Band): I would like to thank the committee for giving us the opportunity to make a brief presentation. First of all, we would like to welcome all of you to the heart of Algonquin territory.

We have very little to say about the Oka situation, except that our community deplored the position taken by the federal government and the Government of Quebec last summer during the Oka crisis. We are of the opinion that there should be a process where native people can have their legitimate grievances dealt with in a civilized manner, which will allow for law and order to prevail and at the same time see First Nations issues dealt with effectively and justly.

The River Desert community believes in the process of negotiation. We want to make it known very clearly to this committee that we do not support violence in any way, shape or form. We believe that we as First Nations have a legitimate right to exist as a people and to develop and participate in the economy of Quebec and Canada.

We firmly believe that much of Quebec still legally belongs to the Algonquin Nation, because no treaty was ever signed between our people and the French and British colonizers. We continue to claim unextinguished aboriginal title to a large part of Quebec and Ontario. We have historical data to justify our claim for all of the Ottawa Valley. In May 1989 our community submitted a comprehensive land claims document to the Government of Canada, and we sent copies to the Governments of Quebec and Ontario. This document contains historical data and maps of the traditional Algonquin territory.

During the Oka crisis last summer, our community became very concerned because of televised comments about the whole question of the territory in question. Our community at the time submitted legal notices to the

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 20 mars 1991

Le président: La séance est ouverte. Je souhaite la bienvenue à nos témoins cet après-midi.

Comme vous le savez, nous nous réunissons encore en vertu de l'ordre de renvoi du 22 octobre 1990, portant que la question des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake au cours de l'été 1990 soit renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones.

Nous remercions le grand chef Jean-Guy Whiteduck, le conseiller René Tenasco et le chef Louis Jerome d'être ici aujourd'hui.

Nous passerons immédiatement à votre exposé, après quoi nous aurons une période de question, si cela vous va. Chef Whiteduck.

Le grand chef Jean-Guy Whiteduck (Bande de la rivière Désert): Je tiens à remercier le comité de me donner cette occasion de faire un bref exposé. Nous tenons d'abord à vous souhaiter à tous la bienvenue au coeur même du territoire algonquin.

Nous avons très peu à dire au sujet de la situation à Oka, sauf peut-être que nous déplorons la position prise par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec l'été dernier pendant la crise d'Oka. Nous sommes d'avis qu'il devrait exister un processus permettant aux peuples autochtones d'obtenir le règlement de leurs griefs légitimes d'une manière civilisée, ce qui permettra à la loi et à l'ordre de régner tout en rendant possible un règlement efficace et juste des questions qui préoccupent les Premières nations.

La population de la région de la rivière Désert croit au processus de négociation. Nous tenons à dire sans équivoque au comité que nous ne sommes aucunement en faveur de la violence. Nous croyons qu'à titre de Premières nations, nous avons le droit légitime d'exister comme peuple, de nous développer et de participer à l'économie du Québec et du Canada.

Nous croyons fermement qu'une grande partie du Québec appartient toujours légalement à la nation algonquine, parce qu'aucun traité n'a jamais été signé entre notre peuple et les colonisateurs français et britanniques. Nous continuons de revendiquer un titre ancestral non éteint sur une grande partie du Québec et de l'Ontario. Nous avons des données historiques pouvant justifier notre revendication pour toute la vallée de l'Outaouais. En mai 1989, nous avons présenté un document de revendications territoriales globales au gouvernement du Canada et nous en avons envoyé des exemplaires aux gouvernements du Québec et de l'Ontario. Ce document contient des données historiques et des cartes du territoire algonquin traditionnel.

Au cours de la crise d'Oka l'été dernier, nous avons été très préoccupés par des commentaires entendus à la télévision au sujet de toute la question du territoire en litige. Nous avons alors remis au gouvernement du Canada des avis

[*Text*]

Government of Canada, advising them that any land transaction between them and other First Nations, other than the Algonquin Nation, needed the approval of the Algonquins. The information we have clearly indicates that Oka is situated in the heart of traditional Algonquin territory. That being said, we did not object to the Government of Canada trying to settle the problem the Mohawks were having with the issue of the golf course land. However, we strongly object to the claim of the Mohawk Nation to a large part of Quebec that we consider Algonquin territory.

Our ancestors occupied this land since time immemorial, and we continue to claim exclusive aboriginal title to the area claimed by the Mohawks in Quebec. We will no longer sit idly by and watch other nations claim exclusive rights to traditional Algonquin territory. The most recent encroachment we experienced was in 1975 when the James Bay Crees signed an agreement with Canada and Quebec. A large part of Algonquin territory was traded and negotiated in the deal. Unfortunately, during that period of time our people were not well organized politically and lacked the know-how to stop the process and to ensure that our people's rights were dealt with. The southern section of the James Bay Agreement, as far as we are concerned, continues to be Algonquin territory.

We also have an area that is currently under negotiation with the Conseil Attikamek–Montagnais. An overlap situation also exists there. I have brought a copy of the claim document submitted by our community. I did not have time to make copies of it. It is in French, unfortunately, for those who want it in English. It is a complete document that was submitted to the Government of Canada, which I would like to leave with the committee.

• 1545

This document was submitted without prejudice to other Algonquin bands, because a number of bands do not agree with the comprehensive claim process.

The research is based on historical research done by our community in order to identify traditional Algonquin territory. The maps included are a general outline of the land in question. However, it may be subject to changes by certain Algonquin communities which may be able to prove otherwise.

This document was submitted on behalf of five Algonquin bands. It was submitted by our community, River Desert, Lac Simon, Temiscaming Band, Wolf Lake, and Kipawa. Four other bands did not agree with the process and did not support the document. We are also aware that Golden Lake have submitted a claim for the southern section of the Ottawa Valley.

[*Translation*]

juridiques, selon lesquels toute transaction territoriale entre le gouvernement et les autres Premières nations autres que la nation algonquine devait obtenir l'approbation des Algonquins. Les renseignements dont nous disposons montrent clairement qu'Oka est situé au coeur même du territoire algonquin traditionnel. Cela dit, nous ne nous sommes pas opposés à ce que le gouvernement du Canada essaie de régler le problème des Mohawks au sujet du territoire sur lequel est situé le terrain de golf. Cependant, nous nous opposons fortement à la revendication de la nation mohawk concernant une grande partie du Québec que nous considérons comme territoire algonquin.

Nos ancêtres occupent ce territoire depuis des temps immémoriaux et nous continuons de revendiquer le titre ancestral exclusif sur le secteur revendiqué par les Mohawks au Québec. Nous ne regarderons plus sans broncher d'autres nations revendiquer des droits exclusifs sur le territoire algonguin traditionnel. Le plus récent empiètement dont nous avons été victimes est survenu en 1975 lorsque les Cris de la Baie James ont signé une entente avec le Canada et le Québec. Une grande partie du territoire algonquin a été échangé au cours des négociations relative à ce marché. Malheureusement, à cette époque, notre peuple n'était pas encore bien organisé politiquement et ne possédait pas la compétence nécessaire pour interrompre le processus et faire en sorte qu'on respecte les droits de notre peuple. La partie sud du territoire qui fait l'objet de l'Accord de la Baie James continue toujours d'être territoire algonquin, en ce qui nous concerne.

Il y a également un secteur qui fait actuellement l'objet de négociations avec le Conseil Attikamek–Montagnais. Il existe donc là également un chevauchement des territoires. J'ai apporté un exemplaire du document de revendications soumis par notre peuple. Je n'ai pas eu le temps d'en faire des copies. Pour ceux qui voudraient un document en anglais, je suis désolé, mais il est uniquement en français. Voici le document complet que nous avons soumis au gouvernement du Canada et que j'aimerais laisser au comité.

Ce document a été soumis sans préjudice pour d'autres bandes algonquines, car un certain nombre de bandes n'acceptent pas le processus de revendication globale.

Le document est fondé sur des recherches historiques effectuées par notre collectivité afin d'identifier le territoire algonquin traditionnel. Les cartes qui y sont incluses montrent la configuration générale du territoire en jeu. Cependant, des modifications pourraient être apportées par certaines collectivités algonquines qui pourront peut-être présenter des preuves concernant des revendications différentes.

Ce document a été soumis au nom de cinq bandes algonquines. Il a été présenté par notre bande, soit celle de la rivière Désert, ainsi que par celle de Lac Simon, de Témiscamingue, de Wolf Lake et de Kipawa. Quatre autres bandes n'ont pas accepté le processus et n'ont donc pas appuyé le document. Nous savons également que la bande de Golden Lake a présenté une revendication pour la partie sud de la vallée de l'Outaouais.

[*Texte*]

The Algonquins of River Desert represent the largest community of all the communities that make up the Algonquin nation. Our membership is well over one-third of the total population of the Algonquin nation. Our community has faith in the negotiating process and we have been ready for some time now to undertake the work at hand. However, the Department of Indian Affairs indicated that they would only deal with all the bands who make up the nation, and not only with five bands.

As I mentionned a while ago, unfortunately some Algonquin First Nations do not currently agree with the comprehensive claim process because the process puts the onus of proof on First Nations, while the reverse should take place.

We, as First Nations, know that this land was ours. It should be the responsibility of the federal government and the provincial governments to prove that we do not have aboriginal title.

We think that government should accept to negotiate with all First Nations that desire to address their legitimate land claim issues. This should be done without prejudice to the rights of other First Nations which may not agree with the process.

We also feel that the cycle of dependency will never be broken if the land issue is not addressed and a fair resolution, acceptable to the First Nations, transpires out of the process.

The present Indian Act system is an outdated, paternalistic document that perpetuates dependency, as far as we are concerned. Our people were once economically independent. However, because of the federal and provincial institutions, the process crippled our nation and took away that independence. It took away our pride and our right as a free people to prosper on our traditional territory.

We feel it is time that a new arrangement be developed which will allow co-existence between our people and non-native society and that we all benefit from the resources within our territory.

We feel it is time that Canada exercise its political will to deal with the native peoples' legitimate claims with honesty and justice. Surely this land is rich enough for everyone. There are sufficient resources to ensure the future of both our peoples.

We are ready to begin negotiations immediately at all levels of government in order to develop a future that will ensure co-existence between our people and the sharing and managing of resources within our traditional territory.

Our community has not only concerns about other First Nations but also concerns about what has taken place in Quebec recently, with the movement towards separation. We feel that the whole issue of aboriginal title has to be dealt with. We feel the federal government has a responsibility to deal with that before it allows Quebec, if it does allow it, to move forward with independence.

[*Traduction*]

Les Algonquins de la rivière Désert représentent la collectivité la plus importante de toutes parmi la nation algonquine. Nous représentons bien plus du tiers de la population totale de la nation algonquine. Notre collectivité a confiance dans le processus de négociation et nous sommes prêts déjà depuis un certain temps à nous mettre à la tâche. Cependant, le ministre des Affaires indiennes a fait savoir qu'il traiterait uniquement avec toutes les bandes qui composent la nation et non pas seulement avec cinq d'entre elles.

Comme je l'ai mentionné tantôt, il y a malheureusement cinq Premières nations algonquines qui n'acceptent pas actuellement le processus de revendication globale parce qu'il oblige les Premières nations à prouver le bien-fondé de leurs revendications, alors qu'elles croient le contraire.

À titre de Premières nations, nous savons que ce territoire nous appartient. C'est au gouvernement fédéral et aux gouvernements des provinces qu'il devrait incomber de prouver que nous ne possédons pas de droits ancestraux.

Nous pensons que le gouvernement devrait accepter de négocier avec toutes les Premières nations qui désirent faire valoir leurs revendications territoriales légitimes. Ces négociations devraient se faire sans préjudice pour les droits des autres Premières nations qui n'acceptent pas le processus.

Nous estimons également qu'il n'y aura jamais de fin au cycle de la dépendance si l'on n'examine pas la question des revendications territoriales et si le processus n'amène pas un règlement équitable et acceptable pour les Premières nations.

La Loi sur les Indiens qui est actuellement en vigueur est un document démodé et paternaliste, qui perpétue la dépendance selon nous. Notre peuple a déjà été indépendant économiquement. Cependant, le processus mis en place par les institutions fédérales et provinciales a paralysé notre nation et nous a enlevé cette indépendance. Il nous a privé également de notre fierté et de notre droit, en tant que peuple libre, de prospérer sur notre territoire traditionnel.

Nous jugeons le moment venu d'en arriver à un nouvel arrangement permettant la coexistence entre notre peuple et la société non autochtone afin que nous puissions tous profiter des ressources situées sur notre territoire.

Nous estimons que le moment est venu pour le Canada de montrer qu'il a la volonté politique de répondre aux revendications légitimes des peuples autochtones en toute honnêteté et en toute justice. Cette terre est sûrement assez riche pour nous faire vivre tous. Il y a suffisamment de ressources pour assurer l'avenir de nos deux peuples.

Nous sommes prêts à commencer immédiatement les négociations à tous les niveaux de gouvernement afin de faire en sorte qu'à l'avenir, nos deux peuples puissent coexister et puissent partager et gérer ensemble les ressources de notre territoire traditionnel.

Notre collectivité ne se préoccupe pas uniquement des autres Premières nations, elle est également préoccupée par le mouvement vers la séparation qui s'est manifesté récemment au Québec. Nous estimons que toute la question des droits ancestraux doit être réglée. Nous estimons que le gouvernement fédéral a la responsabilité de les régler avant de permettre au Québec, le cas échéant, de devenir indépendant.

[*Text*]

Native people must be given the opportunity to participate in the exploitation of natural resources within their traditional territory. Quebec feels that it has a right to self-determination and we too feel that we have a right to self-determination.

We ask the Government of Canada and the provinces to begin effectively dealing with our grievances. We do not support violence, as I mentioned a while ago, but we feel that failure by both levels of government to take on this challenge and to deal with native issues effectively and justly will lead to more social unrest and civil disobedience.

I feel it is in everyone's interest to work together to try to negotiate acceptable solutions to all legitimate claims put forward by First Nations.

• 1550

The Chairman: Thank you very much, Chief. I would like to go directly to questions from members of the committee.

Mr. Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Mr. Whiteduck, I am bewildered, because this is the very first time I have heard that two nations are making a claim on the same land. The Mohawks made a claim and you are claiming that claim.

I just do not know how we are going to settle that problem. We found it difficult enough with one claim, and now we are going to have two claims. How can we legitimately find who is the rightful owner?

If you could just give us some type of information that will guide us, this is why you are here. This is not partisan; I want to know if it is possible to get some information from you on how we should proceed and whom we should see and who is in charge.

How can we negotiate with someone when we do not know who the rightful owner is?

Grand Chief Whiteduck: We are not making a claim on the claim. We say that the territory in question is Algonquin territory. Our documents and the historical research we have done prove that fact. We think it is up to the Government of Canada to prove otherwise.

We think it is up to the First Nations amongst themselves to deal with the issue of overlap and the question of territory, but it may not be possible to address because some First Nations may not want to deal with the issue head-on.

We want to make it clear to the committee here that we claim those territories. Our ancestors occupied those areas since time immemorial. I know a number of groups came here to testify otherwise, but I leave it up to them to prove that fact.

[*Translation*]

Il faut accorder aux peuples autochtones la possibilité de participer à l'exploitation des ressources naturelles situées sur leur territoire traditionnel. Le Québec estime avoir le droit à l'autodétermination et nous estimons que c'est notre droit également.

Nous demandons au gouvernement du Canada et aux provinces de commencer à s'occuper réellement de nos griefs. Nous ne sommes pas en faveur de la violence, comme je l'ai dit tantôt, mais nous estimons que si les deux paliers de gouvernement ne relèvent pas ce défi et ne s'occupent d'une manière juste et efficace des questions qui concernent les autochtones, on verra à d'autres troubles sociaux et de la désobéissance civile.

J'estime qu'il est dans notre intérêt à tous de collaborer pour essayer de négocier des solutions acceptables à toutes les revendications légitimes des Premières nations.

Le président: Je vous remercie beaucoup, chef. Nous allons passer directement aux questions des membres du comité.

M. Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur Whiteduck, je suis vraiment perplexe, car c'est la toute première fois que j'entends dire que deux nations revendiquent le même territoire. Les Mohawks ont revendiqué un territoire et vous revendiquez le même.

Je ne vois pas comment nous pourrons régler ce problème. Nous trouvions la situation suffisamment difficile quand il n'y avait qu'une seule revendication, et voilà que maintenant il y en a deux. Comment pouvons-nous vraiment trouver qui est le propriétaire légitime?

J'aimerais bien que vous puissiez nous donner des renseignements pour nous guider, car c'est la raison pour laquelle vous êtes ici. Ma question n'est pas de nature partisane, je veux simplement savoir si vous pouvez nous dire comment nous devrions procéder, qui nous devrions voir, qui est vraiment responsable.

Comment pouvons-nous négocier avec quelqu'un lorsque nous ignorons qui est le propriétaire légitime?

Le grand chef Whiteduck: Nous ne revendiquons pas un territoire revendiqué. Nous disons que le territoire en question est un territoire algonquin. Nos documents et les recherches historiques que nous avons effectuées le prouvent. Nous pensons qu'il incombe au gouvernement du Canada de prouver le contraire.

Nous estimons qu'il incombe aux Premières nations de régler entre elles la question du chevauchement des territoires, mais il ne sera peut-être pas possible de le faire parce que certaines Premières nations ne voudront peut-être pas s'attaquer directement à la question.

Nous tenons à dire clairement au comité que nous revendiquons ces territoires. Nos ancêtres occupent ces régions depuis des temps immémoriaux. Je sais qu'un certain nombre de groupes sont venus ici dire le contraire, mais je leur laisse le soin de prouver leurs dires.

[*Texte*]

I think the Government of Canada has already done substantial research—the Government of Quebec also—and can prove it and identify themselves. It is not up to us to prove. It is up to you. It is up to your governments to prove otherwise.

Mr. Koury: I can understand your point. It is just that I feel that somewhere or other there has to be an answer, and if we do not get help from you, how are we going to find that answer? That is one major point. We have to work together. You are asking for a legitimate claim; you are asking for part of Quebec, part of Ontario, the Ottawa Valley, whatever.

Do you know what area belongs to you? Do you have a plan so you can say, well, here is Quebec, Ontario, etc., and this part is all ours and this is what we want to negotiate?

It is very important for us to know what your grievances are, your area, so maybe we can start to report something tangible.

Grand Chief Whiteduck: In this document there are maps that identify the territory in question. There may be a question with the expansion as far as some Algonquin communities are concerned, but we have tried to map out, based on historical data that was researched, the Algonquin territory in question. It is clearly mapped in this document, which I will leave with the committee.

Ms Blondin (Western Arctic): Mr. Chairman, before we proceed, I would like to see the document referred to. More than 500 areas are in dispute across Canada and I know some are in Ontario. Chief Montour was here the other week, dealing with just one specific area, which is quite complex, so I would like to have a look at the maps.

• 1555

Having said that, Mr. Chairman, I want to thank the River Desert Band for coming before us. They bring quite a different perspective to the issue of the land dispute as it specifically pertains to the Mohawks.

We are having an all-around difficult time in trying to reach some resolve on this subject, not just with the municipalitity, but federally as well.

You are indicating that the Algonquin—and this is an issue that has been put forward before and is not something that has not been stated, because others have come forward and indicated that the Algonquins have laid claim to the lands that are presently occupied by the Mohawk... Are they lands that are presently occupied by Mohawks or lands under question for claim by Mohawks?

Grand Chief Whiteduck: Our concern was really with respect to the issue on which we were hearing comments during the last past several months by the Mohawk Nations, in that they claimed a large part of southern Quebec. We do not agree with that claim. But we want to make it clear that we know there is a problem at Oka and that it has to be settled, and we do not object to finding a solution to that particular issue. We will not go against the fact that the Government of Canada wants to settle the golf course issue.

[*Traduction*]

Je pense que le gouvernement du Canada a déjà effectué des recherches importantes—ainsi que le gouvernement du Québec—et il peut trouver certains faits. Ce n'est pas à nous d'apporter des preuves. C'est à vous de le faire. C'est à vos gouvernements qu'il incombe de prouver le contraire.

M. Koury: Je peux vous comprendre, mais j'estime qu'il doit exister une réponse et si vous ne nous aidez pas, comment pourrons-nous la trouver? C'est un point important. Nous devons travailler ensemble. Vous présentez une revendication légitime, vous revendiquez une partie du Québec et une partie de l'Ontario, soit la vallée de l'Outaouais.

Savez-vous quel secteur vous appartient? Avez-vous une carte qui vous permet de dire que telle partie du Québec, de l'Ontario ou d'ailleurs vous appartient et doit faire l'objet de négociations?

Il est très important que nous sachions sur quel territoire portent vos revendications, afin que nous puissions commencer sur une base concrète.

Le grand chef Whiteduck: Ce document comprend des cartes qui identifient le territoire en question. Certaines collectivités algonquines pourraient demander qu'on élargisse le territoire revendiqué, mais nous avons essayé de délimiter le territoire algonquin à partir de données historiques. Le territoire est nettement délimité dans ce document que je vais laisser au comité.

Mme Blondin (Western Arctic): Monsieur le président, avant de commencer, j'aimerais voir le document en question. Plus de 500 secteurs font l'objet de litiges dans tout le Canada et je sais que certains sont situés en Ontario. Le chef Montour est venu il y a quelques temps parler d'un secteur spécifique qui est très complexe et j'aimerais donc jeter un coup d'oeil aux cartes.

Cela dit, monsieur le président, je tiens à remercier les représentants de la bande de la rivière Desert d'être venus. Ils montrent sous un jour tout à fait différent la question du territoire revendiqué spécifiquement par les Mohawks.

Nous éprouvons toutes les difficultés du monde à essayer de trouver une solution aux problèmes, non seulement au niveau municipal, mais également au niveau fédéral.

Vous dites que les Algonquins... Ce n'est pas la première fois que quelqu'un le déclare, d'autres ont en effet dit que les Algonquins avaient revendiqué les territoires occupés actuellement par les Mohawks... S'agit-il des terres actuellement occupées par les Mohawks ou des terres pour lesquelles les Mohawks ont présenté une revendication?

Le grand chef Whiteduck: Nous avons été préoccupés par des commentaires entendus au cours des derniers mois, selon lesquels les nations mohawks revendiquaient une grande partie du sud du Québec. Nous ne sommes pas d'accord. Nous tenons à affirmer que nous sommes conscients de l'existence à Oka d'un problème qui doit être réglé et que nous ne nous opposons pas à ce qu'on trouve une solution. Nous ne nous opposerons pas à ce que le gouvernement du Canada règle la question du terrain de golf.

[*Text*]

We are talking about their comments about their claim to a much larger section of land in southern Quebec. We do not agree with that claim, but we are willing to sit down, if it is possible, to work out a system that will satisfy everybody.

We already know that people, cities, and a number of things are in a large part of our territory and we know that situation has to be negotiated. We are willing to negotiate that process.

Ms Blondin: All right. Your presentation narrows it down, because you are very specific in your concerns.

You mention the fact that you would never condone the use of violence in any way, shape or form. Many comments have been made by the federal government, the Government of Quebec, and the various levels of government, that what occurred at Oka was clearly a situation of an innocent community being hijacked by a group of masked men and that the situation really involved criminals and violence perpetrated, predicated or disguised under the auspices of a land dispute.

Now, the majority of the people, as far as I can see, unless I am dumbfounded by the whole situation, who have come here, even from Akwesasne, have indicated that it is a situation that deals with their sovereign rights and it occurred because they were totally frustrated with not achieving any kind of resolve through the democratic process on their issues with regard to sovereignty and to the land they want to claim and protect.

I am not saying it is their land, just that this is what has been told to us and there has been some claim by those people that the action they took was clearly within their right because they believe they are sovereign and are guided by the traditional confederacy law to protect their land and their people.

Having said that, do you have a view as to whether there is a legitimate basis for the Mohawk people to take that position or whether the government is right in saying that it was a case of anarchy and an uncivilized approach to dealing with the problem? You know what I am saying.

• 1600

Grand Chief Whiteduck: I respect their view. It is their view on how their groups justify the action they took this summer. Our community does not endorse that approach whatsoever. We made it clear during the summer months. We did intervene early during the process. We had walks on Parliament Hill. We wanted the federal government to intervene quickly to try to resolve the issue because many of our people were concerned about bloodshed and a very serious incident taking place. We find it sad that it did result in violence. We do not support that process. I want to make that clear once again.

We think that in certain ways the government has been negligent in dealing with native issues. These incidents will continue to occur if the Government of Canada and the provinces continue to neglect the aboriginal rights issue and if

[*Translation*]

Nous sommes venus parler de leurs commentaires concernant la revendication d'une partie beaucoup plus grande du sud du Québec. Nous n'acceptons pas cette revendication, mais nous sommes disposés à négocier, si c'est possible, une solution satisfaisante pour tout le monde.

Nous savons que des gens, des villes et toutes sortes de choses sont déjà installés sur une grande partie de notre territoire et nous savons qu'il faudra négocier. Nous sommes disposés à participer au processus de négociation.

Mme Blondin: Très bien. Votre exposé permet de bien cerner le débat, car vos arguments sont très spécifiques.

Vous mentionnez que vous n'approuveriez en aucun cas le recours à la violence. Des représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec et de divers autres paliers de gouvernement ont affirmé que la crise d'Oka résultait de l'assujettissement d'une population innocente à un groupe d'hommes masqués et que des criminels se livraient à des actes de violence sous le prétexte d'un litige concernant des territoires.

À moins que je me sois laissé dépasser par toute la situation, pour autant que je sache, la majorité des témoins qui ont comparu, même ceux d'Akwesasne, ont dit que la situation était liée à leurs droits souverains et que la crise a éclaté parce qu'ils étaient complètement frustrés de ne pas avoir réussi à obtenir, par le processus démocratique, le règlement des questions concernant leur souveraineté et le territoire qu'ils veulent revendiquer et protéger.

Je ne dis pas que c'est leur territoire, je dis simplement que c'est ce qu'on nous a dit et que ces gens ont soutenu qu'ils avaient tout à fait le droit d'agir comme ils l'ont fait parce qu'ils croient qu'ils sont un peuple souverain qui doit protéger son territoire et sa population suivant les principes de la loi traditionnelle de la Confédération.

Cela dit, avez-vous une opinion au sujet de la légitimité de cette position prise par le peuple mohawk ou croyez-vous que le gouvernement a raison de dire que c'est tout simplement un cas d'anarchie et une façon non civilisée de s'attaquer aux problèmes? Vous savez ce que je veux dire.

Le grand chef Whiteduck: Je respecte leur point de vue. C'est ainsi qu'ils conçoivent les motifs justifiant les actes de leurs groupes durant l'été. Notre communauté désapprouve tout à fait ces actes. Nous l'avons d'ailleurs fait savoir clairement durant l'été, dès le début des événements. Nous avons manifesté sur la colline du Parlement et demandé au gouvernement fédéral d'intervenir rapidement pour résoudre le problème car bon nombre des nôtres s'inquiétaient de ce que du sang avait été versé et qu'un incident très grave s'était produit. Nous estimons qu'il est malheureux que des actes de violence se soient produits et je tiens à répéter que nous sommes contre cette façon de faire.

Selon nous, le gouvernement s'est montré négligent, d'une certaine façon, pour ce qui est de résoudre les questions autochtones. D'autres incidents semblables pourraient se produire si les gouvernements du Canada et des

[*Texte*]

we continue to have judges who are biased and racist making unfair judgments on land issues that are legitimately ours. I think the kinds of incidents you saw this summer may be just the tip of the iceberg.

I feel it is very important for the government to stop their rhetoric and address the issue once and for all. We have waited for 400 years. My community addressed this issue some time back. Our ancestors realized they were not solving anything with the gun. We try to negotiate peacefully. Our reserve evolved from a negotiation process, but we never dealt with the aboriginal rights issue on all the other lands our ancestors occupied.

It is a deplorable situation, I think, and I think it is due to a number of factors. It is due to the negligence on the part of the Government of Canada and the Province of Quebec and the attitudes of the police force towards native people. I think there has to be a reconciliation altogether. I think in Quebec the SQ attitude leaves a lot to be desired when it comes to dealing with native people and sometimes with their own people. I think there has to be a new atmosphere, a new approach, more community-oriented type policing.

Right now people in native communities see police as the enemy, and the police see native people as the enemy. There is a always confrontation about to happen. We know. We talk. I know many SQ people, and they are afraid to come into native communities. There is a fear there. I do not know where it comes from, but there is an extreme fear of native people. Native people, in turn, have an extreme fear of the SQ. The two groups are afraid of each other.

The cards have to be put on the table. The truth has to be dealt with by all parties concerned, and somehow we have to find a solution to it together. We are not going to do it by moving ahead and doing things without consultation. The governments continue to change their policies without taking into consideration native issues, and that leads to more frustration as we go on. Whether it be fishing, hunting, forestry or environmental issues, which affect us all, I think we have to be consulted. Native people have to be consulted before any policies are developed or legislation passed. That has happened too often in the past, and I do not think native people will tolerate it any more. We are equal partners in this country. We think if Canada does not understand that, they may be looking for some real serious problems in the future.

Ms Blondin: This committee is dedicating the majority of its efforts toward making recommendations to deal with this situation, and we are looking at recommendations on a mechanism for dealing with land claims. You talk about unextinguished title. One of the prerequisites, in many cases, for comprehensive land claims to be completed is to extinguish your title, your rights. They call it an exchange. The Canadian Human Rights Commissioner, for instance, takes a very broad departure from the status quo and says that aboriginal people should not have to extinguish their rights to get a land claim decision.

[*Traduction*]

provinces continuent de négliger les questions relatives aux droits des autochtones et si des juges racistes et pleins de préjugés continuent de rendre des décisions injustes à l'égard de terres qui nous appartiennent de droit. Les événements de l'été dernier pourraient n'être en fait, que la pointe de l'iceberg.

Il est grand temps que le gouvernement cesse ses beaux discours et règle la question une fois pour toutes. Nous attendons depuis 400 ans. Nos ancêtres s'étaient rendu compte que la violence n'était pas une solution, c'est pourquoi nous essayons de négocier de façon pacifique. Nos réserves sont d'ailleurs issues d'un processus de négociation. Cependant, la question des droits des autochtones sur toutes les autres terres qu'occupaient nos ancêtres n'a jamais été réglée.

C'est là une situation déplorable dûe à un certain nombre de facteurs, dont la négligence du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec ainsi que le comportement des forces policières envers les autochtones. Il faut qu'on en arrive à une conciliation. Au Québec, le comportement de la SQ envers les autochtones, et parfois aussi à l'égard des Blancs, laisse grandement à désirer. À mon avis, il faut revoir les méthodes policières et les axer davantage sur la collectivité.

À l'heure actuelle, il règne entre les communautés autochtones et les policiers un climat d'antagonisme. Il y a toujours une confrontation sur le point de se déclancher. Par exemple, je connais un certain nombre d'agents de la SQ qui ont une peur bleue d'aller dans les collectivités autochtones. Je ne sais pas d'où vient cette crainte. Les autochtones, pour leur part, ont très peur de la SQ. Les deux groupes se craignent mutuellement.

Il est temps de mettre cartes sur table. Les parties concernées doivent toutes envisager la vérité et trouver une solution. Pour cela, il faudra des consultations. Le fait que les gouvernements continuent de changer leurs programmes sans tenir compte des questions autochtones alimente la frustration. Que ce soit dans le domaine des pêches, de la chasse, des forêts ou de l'environnement, domaines qui nous touchent tous, j'estime que nous devons être consultés. Cette consultation doit être effectuée avant que les programmes soient élaborés ou que les lois soient adoptées. Les autochtones ne toléreront plus d'être ignorés plus longtemps. Nous sommes des partenaires dans ce pays, au même titre que tous les autres. Si le Canada refuse de comprendre cela, il devra faire face à des problèmes très graves plus tard.

Mme Blondin: La majeure partie du travail de notre comité est de faire des recommandations pour régler ce problème. Nous essayons de formuler des recommandations au sujet d'un mécanisme permettant de traiter les revendications territoriales. Vous parlez de titres non éteints. Dans bon nombre de cas, pour qu'une revendication foncière globale puisse être traitée, il faut que tous les titres, tous les droits soient éteints. C'est ce qu'on appelle un échange. Par exemple, le commissaire aux droits de la personne s'écarte largement du statu quo et il affirme qu'un peuple autochtone ne devrait pas avoir à éteindre ses droits pour qu'une décision soit prise au sujet de sa revendication territoriale.

[*Text*]

• 1605

In my area, our land claims fell apart because people were asked to extinguish their title. Now the government is looking at some type of damage control on a regional basis because the people put forward a strong contingency. They have been able to resurrect some of it, but it is not yet complete.

Having said that, if the government proceeds without consulting the Algonquins and, for instance, makes a settlement with the Mohawks, your community will be extremely embittered because that will be twice in a row—maybe more than that—first with the James Bay Crees, now with this. You have a severe case of frustration and your back is against the wall. What then can you do?

Grand Chief Whiteduck: Our position has been clear—we will exhaust all avenues. We will continue to attempt a negotiation process. We will try to go via the political route and finally through the other courts. We are in the courts right now with Quebec on an aboriginal rights issue of fishing and access within a territory just west of our community. We will exhaust all those possibilities before we consider other avenues.

We think the Algonquins have just begun their activity in informing the government and getting actively involved in the process. We will exhaust all those avenues before we look at any radical approach to this. I think it is premature for us to come along and that we have tried this. If we try it and it does not work, then we will deal with it in some other way, but at this time we are leaving the avenues to negotiation open.

Ms Blondin: Yesterday the mayor of Oka appeared before us and so did General de Chastelain. The mayor of Oka felt that if he had to do it over again, he would do it the same way—call in the SQ and have them deal with the problem. The military took the line that in order avoid further confrontation, they were there for aid to the civil power. They wanted to disengage or dismantle the fortifications and barricades and restore law and order. They said the only way they could do that was to bring in the military. I guess both officials, at different levels, felt justified in what they did.

The aboriginal solidarity is pretty strong across this country. Do you, as an aboriginal person, feel that the government should use legislation like the National Defence Act, and that municipalities should have the right to call in the police on a community?

Essentially, the mayor of Oka said that he asked them to come in because there was a problem, but he did not want to know what they did. So one morning he woke up at 5 and the helicopters were flying over the community.

You belong to a fairly large population of people. Do you have an opinion on whether there is a legitimate basis for those kinds of actions to be taken by the federal government with the military, and by the municipality with the provincial police force?

[*Translation*]

Dans ma région, les revendications territoriales sont tombées à l'eau parce qu'on a demandé aux gens d'éteindre leurs titres. Le gouvernement essaie maintenant de limiter les dégâts à l'échelle régionale parce que les gens exercent de fortes pressions. Ces gens ont pu représenter une partie des revendications, mais c'est encore incomplet.

Cela dit, si le gouvernement en arrivait à une entente avec les Mohawks sans consulter les Algonquins, votre communauté trouverait la pilule dure à avaler. En effet, il s'agirait d'une récidive, puisqu'il y a d'abord eu l'affaire des Cris de la baie James. Vous êtes donc très frustrés et, de plus, vous êtes acculés au pied du mur. Que pouvez-vous faire?

Le grand chef Whiteduck: Notre position est claire—nous utiliserons tous les recours possibles. Nous poursuivrons nos tentatives de négociation. Nous emprunterons d'abord la voie politique et, enfin, nous porterons notre cause devant les autres tribunaux. Nous poursuivons actuellement le Québec en cour relativement à une question de droits autochtones de pêche et d'accès en ce qui concerne un territoire situé juste à l'ouest de notre collectivité. Nous épuiserons tous ces recours avant d'envisager d'autres solutions.

Nous croyons que les Algonquins n'en sont qu'à leur début pour ce qui est d'informer le gouvernement et de participer activement au processus. Nous n'envisagerons des moyens radicaux que si tous les autres ont échoué. Mais nous n'en sommes pas encore là et nous souhaitons pour l'instant laisser la porte ouverte à la négociation.

Mme Blondin: Hier, le général de Chastelain et le maire de la ville d'Oka ont témoigné devant nous. Ce dernier a dit que si c'était à refaire, il referait la même chose, c'est-à-dire qu'il confierait de nouveau à la SQ la tâche de régler le problème. Pour sa part, l'armée s'était donné comme objectif d'aider les pouvoirs civils de façon à éviter d'autres confrontations. Selon les deux témoins, l'objectif principal était de démanteler les fortifications et les barricades et de restaurer la paix et l'ordre. Pour cela, il n'y avait pas d'autre choix que de faire intervenir l'armée. J'imagine que ces représentants, chacun à son niveau, estimaient que ces actes étaient motivés.

Il existe une grande solidarité entre tous les autochtones du pays. En tant qu'autochtone, croyez-vous que le gouvernement devrait se servir de mesures législatives comme la Loi sur la défense nationale et que les municipalités devraient avoir le droit de faire appel aux forces policières contre une collectivité?

En gros, le maire d'Oka a déclaré qu'il avait demandé aux forces policières d'intervenir parce qu'il y avait un problème, mais qu'il ne voulait pas savoir comment celles-ci le résoudraient. C'est ainsi qu'il s'est réveillé à 5 heures un matin et qu'il a vu les hélicoptères voler au-dessus de la collectivité.

Votre peuple compte un nombre relativement élevé de membres. Selon vous, existe-t-il un fondement légitime à ce genre de mesures que peuvent prendre le gouvernement fédéral avec l'armée et la municipalité avec les forces policières de la province?

[*Texte*]

Grand Chief Whiteduck: We do not agree with tanks driving within our native communities. No native community agrees with the process of using the type of force that was used in Oka.

But having said that, we do not know the real picture. When you first started talking, you mentioned some of the things that were taking place in the community, and really the community may have been hijacked. If that is the case, then maybe the government was justified in taking the action it took. We do think errors were made initially, and that more effort should have been made initially by the SQ and by the province to negotiate this process. The attitude that force should be tried does not resolve the problem, neither for the native people nor for the government side.

• 1610

All along, what we were hoping for is that the government would back out and give a 30-day breather, give everyone a chance to review things, rather than take the action that was taken.

There were other things that could have been done by the government, we think, to address the issue. Unfortunately, they decided to use the strong-arm approach. That has left a lot of people bitter in the end. But whether or not they were justified, I am not sure. Maybe they were, based on the information they had. Maybe they were not. But we cannot accept having tanks rolling down in our native communities. At the same time, we cannot accept a small group, I guess, of armed native people taking over our communities either, because it could happen in any native community. You have moderates in communities. Many of our people are very moderate and would like to see a negotiated process. But we have people who say, no, we are not getting any results, it is taking too long, and would like to take the kind of action they saw.

I think the way we saw the media play up the issue last summer really may have created a monster for the future of this country. It was very negative, because the way the media played it up it created a lot of heroes for native people. They say, here are heroes willing to stand up for our issues. But we have a lot of heroes who want to try to resolve the problems through a peaceful process. Taking arms, we glorify war today. We look at Iraq and Iran and all of the situations in the gulf and everybody is coming back a hero. We are all losers. Canada talks about confrontation. Confrontation through war does not resolve anything. People still have to get back to the negotiating table and try to settle their differences.

We think it is the same thing here. Whether it is in foreign countries, the Middle East, we feel that no one should glorify war. Everyone, this country, Canada, should play a major role in saying we resolve our problems through diplomacy and negotiation. But that does not take place. Often we think we are going to use force against people and that does not resolve anything.

Mr. René Tenasco (Councillor, River Desert Band): I would like to add a little bit to that.

[*Traduction*]

Le grand chef Whiteduck: Nous ne sommes pas d'accord pour qu'on place des chars d'assaut dans nos collectivités autochtones. Aucune collectivité autochtone n'est d'accord avec le type de force qui a été utilisée à Oka.

Cela dit, nous ne connaissons pas tous les éléments de la situation. Au début de vos propos, vous avez parlé de certains événements qui avaient lieu dans la communauté; il peut-être vrai que la communauté a été prise en otage. Si c'est le cas, le gouvernement a peut-être eu raison de faire ce qu'il a fait. Nous croyons que les erreurs se sont produites au début, et que la SQ et la province auraient dû faire davantage pour négocier le règlement de la situation. L'emploi de la force n'est une solution ni pour les autochtones ni pour le gouvernement.

Tout au long de la crise, nous espérions que le gouvernement, au lieu de prendre les mesures qu'il a prises, se retirerait du conflit et laisserait à toutes les parties un délai de 30 jours pour étudier la situation.

Nous croyons que le gouvernement aurait pu résoudre la question par d'autres moyens. Malheureusement, il a décidé d'employer la force, ce qui, au bout du compte, a fait beaucoup de mécontents. Cependant, il est difficile de déterminer si ses actions étaient justifiées. Peut-être l'étaient-elles, compte tenu des renseignements dont il disposait. Peut-être pas. De toute façon, il est inacceptable que l'on ait envoyé des chars d'assaut dans nos collectivités autochtones. Par contre, nous ne pouvons pas non plus accepter qu'un petit groupe d'autochtones armés prennent le contrôle de nos collectivités, parce que cela pourrait se produire dans n'importe quelle collectivité autochtone. Bon nombre de nos gens sont d'esprit très modéré et souhaitent que le problème soit réglé au moyen de négociations. À l'opposé, d'autres disent que les négociations sont trop longues et ne donnent pas de résultats, et ils aimeraient prendre des mesures du genre de celles que nous avons vues.

Je crois que les médias, en montant en épingle les événements de l'été dernier, on en fait créé un monstre pour l'avenir du pays. En fait, les médias ont créé des héros pour les autochtones, des héros prêts à se battre pour régler les problèmes de ce peuple. Cependant, il y aussi bon nombre de héros qui essayent de résoudre les problèmes par des moyens pacifiques. De nos jours, nous glorifions la guerre. Nous voyons les événements en Irak et en Iran, et tous les problèmes dans le Golfe, d'où tout le monde revient en héros. En fait, nous sommes tous perdants. Le Canada parle de confrontations, mais on ne résout rien par la guerre, puisque les gens doivent tout de même retourner à la table de négociation pour résoudre leurs différends.

Nous croyons que cela s'applique également à notre situation. Selon nous, personne ne devrait glorifier la guerre, que ce soit dans d'autres pays ou au Moyen-Orient. Nous devrions tous, au Canada, essayer de résoudre nos problèmes par la diplomatie et la négociation. Mais ce n'est pas le cas. Souvent, nous pensons à utiliser la force, mais cela ne résout rien.

M. René Tenasco (conseiller, bande indienne de la rivière Désert): J'aimerais ajouter quelques mots à ce sujet.

[*Text*]

You said a lot of things, all condensed, but a lot of comments on what a lot of people may have been saying. The way that I view it, the crisis that people went through last summer was almost like the John F. Kennedy assassination. We will never know what really happened or where the whole thing goes out.

You talked about recommendations for the future. We are talking about a negotiated process to find solutions to problems that hinder the progress of native people in this country. We could look at it as though Canada is at a crossroads. Are new policies for these problems going to be a solution? Is constitutional revision going to be the solution? But before those things are put on the table, there has to be serious consideration to social reform and the attitudes of the people in this country toward native people.

The overall crisis in Oka could be looked at as a product of provocation seeded by government through years and years of wilful wrongdoing, in many cases. Canada was built on dominance of minorities and prospered on the fears of the ignorant.

It did not have to reach the state that it reached last summer. Oka or Kanesatake were not the beginning. It began a long time ago when control could have been taken. You mentioned Akwesasne a while ago. Do you mean to tell me that the Government of Canada did not know what was going on and could not take action? Why did they let things go like that?

• 1615

So a lot of things are going to have to be looked at in terms of the future of the country and who is provoking what. Canada is going through a crisis right now. They want to look at the future, but what kind of future do they want with native people? They cannot do it without native people this time.

From now on Canada has to demonstrate its fairness and its political will to deal not only with native people as an issue, but also in terms of their right to a continued existence. A lot of negotiation is going to have to go on. What we would recommend is to look at groups who are willing to negotiate, to sit down and really look at negotiating. As far as criminal activity is concerned, it is in every society, in all classes of society, and in all levels of government.

Ms Blondin: You talked about a negotiated process. As an aboriginal person I have the opportunity to sit in the highest court of this land, and in fact I just came from Question Period, where I put a question to the Prime Minister. He would not answer. Dorothy Dobbie, the parliamentary secretary, answered my question.

I reminded him that he offered aboriginal people a royal commission during the Meech Lake debate last summer, and so did the Canadian Human Rights Commissioner. He tried to force the issue yesterday. The Minister of Indian and

[*Translation*]

Vous nous avez donné, en condensé, l'opinion de beaucoup de gens. À mon avis, la crise de l'été dernier est comparable à l'assassinat de John F. Kennedy. Nous ne saurons probablement jamais ce qui s'est passé et nous ne connaîtrons pas non plus toutes les conséquences.

Vous avez parlé de recommandations pour l'avenir. Nous discutons d'un processus de négociation en vue de résoudre les problèmes qui entravent les progrès des autochtones dans notre pays. D'une certaine façon, on peut dire que le Canada n'a plus d'autre choix que de prendre une décision. Comment résoudra-t-on ces problèmes? Par de nouvelles stratégies? Par une révision de la Constitution? Avant toute chose, il faudra envisager sérieusement une réforme de la société et des comportements des habitants de ce pays à l'égard des autochtones.

D'une façon générale, on pourrait dire que la crise d'Oka résulte de la provocation que le gouvernement a engendrée en causant du tort aux autochtones, vonlontairement dans bien des cas, au cours des années. Le Canada a été fondé sur la domination des minorités et il s'est nourri des craintes nées de l'ignorance.

On aurait pu éviter la crise de l'été dernier. Cette crise, d'ailleurs, n'a pas commencé à Oka ou à Kanesatake. Ses origines remontent loin, à une époque où elle aurait pu être jugulée. Vous avez parlé d'Akwesasne il y a quelques temps. Essayez-vous de dire que le gouvernement du Canada ne savait pas ce qui se passait et qu'il ne pouvait pas régler le problème? Pourquoi a-t-on laissé les choses en arriver là?

Il faudra donc examiner beaucoup de problèmes dans l'optique de l'avenir du pays. Le Canada traverse présentement une crise. On envisage l'avenir, mais quel avenir prévoit-on pour les autochtones? Cette fois, on ne pourra pas oublier les autochtones.

À partir de maintenant, le Canada devra montrer son équité et sa volonté politique de traiter avec les autochtones non seulement pour ce qui est des problèmes mais aussi pour ce qui est de leur droit de continuer d'exister. Il faudra entreprendre de nombreuses négociations. Pour cela, il faudra trouver les groupes qui sont prêts à négocier et s'engager réellement dans le processus. Quant aux activités criminelles, il y en a dans toutes les sociétés, dans toutes les classes de la société et à tous les niveaux de gouvernement.

Mme Blondin: Vous avez parlé d'un processus de négociation. En tant qu'autochtone, j'ai la chance de siéger à la plus haute instance du pays. En fait, je viens juste de sortir de la période des questions, durant laquelle j'ai posé une question au premier ministre. Il n'a pas voulu répondre, et c'est Dorothy Dobbie, le secrétaire parlementaire, qui a répondu à mes questions.

J'ai rappelé au premier ministre que lui et le commissaire aux droits de la personne avaient offert aux peuples autochtones, durant le débat du lac Meech, l'été dernier de créer une commission royale. Il a essayé hier de

[*Texte*]

Northern Affairs refused and said that in order to do that we first have to deal with some fundamental constitutional issues. I asked them if they would set an agenda and a timetable and allow aboriginal people and their leaders to participate.

This is the highest level of democracy to deal at, to ask if we can participate, and there was no answer. So how in your view are we going to get a fair day in court? How are the aboriginal people... What process are they going to engage in when on September 25 the Prime Minister made specific promises? He said to first bring the barricades down and then we will see some action.

It has been a long time since September 25 and the four-pillared agenda. Nothing has happened. They say they are doing something, but if they are, they are doing it on their own, without your leaders and without other leaders from across Canada.

Perhaps you can help us with some advice. How and where do we slip into the cracks of opportunity for change? Is it going to be the deputy ministers for the council of change who do it? Or will it be the leaders and the government?

Grand Chief Whiteduck: Clearly the government has not acted on the things it promised native people. That is nothing new for us; we have seen that for many years now. This government seems to have its own agenda and it totally disregards the aboriginal rights issue. We have seen budgets cut. We have seen a number of things happen. Promises have been made but there is nothing to show for them yet.

I can only speak for our community. We feel our nation has not made all the advances. We just initiated the process. We have a number of specific claims, we have a comprehensive claim, and we have some disputes within our own nation...to address the issue. The policies are designed to frustrate native people. The specific claim policy is one of them. But it is a lengthy process. We have some claims that have been in for five years. We were told that they might be dealt with in two years.

The government has approached native people and said it is willing to do this and that. We often want the whole issue dealt with immediately. We are of the opinion that if a door opens, we should keep it open and take that step.

• 1620

There are different opinions from different native groups on how this matter should be approached. We feel that, if the door is open and people are willing to sit down and discuss, we should try to make some gains through that process.

But if the Government of Canada fails us on all the promises it made then we will be in a position to deal with the situation in a different way. We do not have much hope or faith in the system or in the courts anymore because they

[*Traduction*]

remettre cette question sur le tapis, mais le ministre des Affaires indiennes et du Nord a refusé, disant que, avant d'instituer cette commission royale, il fallait d'abord traiter de questions constitutionnelles fondamentales. J'ai donc demandé au gouvernement s'il établirait un programme et un calendrier et s'il permettrait aux peuples autochtones et à leurs chefs de participer.

J'ai demandé à l'échelon le plus élevé de la démocratie si nous pouvons participer, et je n'ai pas obtenu de réponse. Par conséquent, comment pourrons-nous, à votre avis, obtenir un traitement équitable? Quelles démarches les peuples autochtones entreprendront-ils, compte tenu des promesses précises que le premier ministre avait faites le 25 septembre? Il avait alors déclaré qu'il fallait d'abord enlever les barricades et que, ensuite, des mesures seraient prises.

Et pourtant rien ne s'est passé depuis le 25 septembre et l'on est loin du programme en quatre points. Le gouvernement dit qu'il agit. Si c'est le cas, il le fait tout seul, sans la participation de vos chefs ni d'aucun autre chef du Canada.

Vous pouvez peut-être nous donner des conseils. Comment doit-on s'y prendre pour saisir les possibilités de changement lorsqu'elles passent? Est-ce aux sous-ministres du conseil du changement qu'il incombe de le faire? Ou cette tâche revient-elle aux chefs et au gouvernement?

Le grand chef Whiteduck: De toute évidence, le gouvernement n'a pas tenu les promesses qu'il avait faites aux autochtones. Rien de nouveau, c'est le cas depuis bon nombre d'années maintenant. Le gouvernement actuel semble avoir son propre programme et il ne tient aucun compte de la question des droits autochtones. Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures, notamment des compressions budgétaires. Il a aussi fait beaucoup de promesses qu'il n'a pas encore tenues.

Je ne sais pas ce qu'il en est dans les autres collectivités, mais j'ai le sentiment que notre nation n'a pas fait toutes les avances. En fait, nous venons tout juste d'entamer le processus qui mènera au règlement du problème. Nous avons un certain nombre de revendications particulières, une revendication globale et certains différends au sein de notre propre nation. Les stratégies sont conçues de façon à frustrer les autochtones. C'est le cas de la politique sur les revendications particulières. En effet, le processus prend un temps énorme. Certaines de nos revendications ne sont pas encore réglées après cinq ans. On nous dit que cela va se faire d'ici deux ans.

Le gouvernement a dit aux autochtones qu'il était prêt à prendre diverses mesures. Nous voulons souvent que la question soit réglée immédiatement. Nous sommes d'avis que si une porte s'ouvre, nous devrions éviter qu'elle se referme et faire un pas en avant.

Dans les différents groupes autochtones, les avis divergent sur la démarche à adopter. Quant à nous, nous croyons que si les gens sont prêts à discuter, nous devrions essayer d'en tirer profit.

Par contre, si le gouvernement du Canada trahit toutes ses promesses, nous serons en mesure d'adopter d'autres moyens pour régler la situation. Si nous sommes méfiants à l'égard du système ou des tribunaux, c'est qu'ils sont pleins

[*Text*]

are biased and often judge us. We have had judgments in the lower courts that are very racist and biased toward our rights. It becomes frustrating for a lot of native people who feel there is no other way out any more.

But I think the Canadian public and a large part of the Quebec public was supporting the aboriginal rights issue until the incident this past summer. We lost a lot of support because of the approach taken at Oka. I do not blame anyone out there for saying they do not accept that. We do not accept the use of weapons to threaten people or to push your issues.

But I still think many Canadian people support the aboriginal rights issue and the land claims issues and would like to see them resolved. We have to put our faith in those people because, as a minority, we do not have very much control over who is elected and who will make up the government. But we are hoping that these people will elect governments in the future that are willing to address this issue head-on, in honesty and sincerity, and not just do a lot of talking about it.

That is the only hope we can have, that a government will be elected someday that will deal with the legitimate claims of First Nations. That government is not there today. Perhaps it will be there tomorrow.

But we will continue to press and work for a process that will ensure that our rightful place is here, in Canada, if Canada continues to exist, or in Quebec, and that we have our rightful place in our own homeland. We feel like the Palestinians a lot of the time; we are not even at home in our own homeland. It is our land and we have a right to be able to make a living. We have a right to live, just as anyone else. We do not want to be on welfare. We want to have access to the resources and to be able to manage them. We want to be able to benefit from them.

We are accused from all sides of benefitting from taxpayers' money that supports the dependency cycles in reserves. But the government created that dependency. We were always an independent people and we have to change the situation around. We have to develop our economy and the government has to assist native communities in developing their economy so that we are also contributors to society at large, carry our weight, develop programs, and are able to fund our own programs.

But this change will not happen under the present system. All we can hope for is that some day some leadership will come forward and carry the will of the Canadian people, because we think the majority of Canadian people support us and are sincere about addressing this issue once and for all, but the leadership does not have the political will.

No party that has been in power to this date has had the legitimate, honest concern to deal with the issue. It is always pushed aside with the idea that they will wait 50 years or another 100 years and Indian people will assimilate. But our people will not assimilate. Our people will carry the torch from one generation to the other until this issue is dealt with.

[*Translation*]

de préjugés et que souvent ils portent des jugements sur nous. Les tribunaux de niveau inférieur ont rendu des décisions racistes et inéquitables à l'égard de nos droits. Bon nombre d'autochtones sont frustrés car ils ont l'impression que la situation est sans issue.

Je crois que jusqu'à l'incident de l'été dernier, le public canadien et une grande partie du public québécois appuyaient les autochtones dans la revendication de leurs droits. La crise d'Oka nous a fait perdre une bonne partie de cet appui. Cependant, je ne blâme pas ceux qui n'acceptent pas cela. Pour notre part, nous n'acceptons pas qu'on utilise des armes pour menacer les gens ou pour forcer le règlement des problèmes.

Je crois tout de même qu'un grand nombre de Canadiens appuient les autochtones dans la revendication de leurs droits et de leurs terres et voudraient voir ces questions résolues. Nous devons leur faire confiance car, comme minorité, nous n'avons que peu de poids lorsqu'il s'agit d'élire les représentants du peuple et de former le gouvernement. Nous devons espérer que ces gens éliront à l'avenir des gouvernements qui, au lieu de se perdre en palabres, se montreront prêts à régler la question avec honnêteté et sincérité.

Notre seul espoir est qu'un jour, on élira un gouvernement qui résoudra les revendications légitimes des Premières nations. Nous n'avons pas aujourd'hui un tel gouvernement.

Entre temps, nous continuerons de travailler et d'exercer des pressions pour que soit mis en place un processus nous garantissant la place qui de droit nous revient ici, au Canada, si le Canada continue d'exister, ou au Québec. Il nous arrive souvent de nous sentir Palestiniens; nous ne sommes pas chez nous sur nos propres terres. Nous avons le droit de vivre dans notre pays comme tout autre citoyen. Nous ne voulons pas vivre de l'aide sociale. Nous voulons avoir accès aux ressources, avoir la possibilité de les gérer et pouvoir en bénéficier.

On nous accuse de toutes parts de profiter de l'argent des contribuables, cet argent qui soutient les cycles de dépendance dans les réserves. Mais cette dépendance, c'est le gouvernement qui l'a créée. Nous avons toujours été un peuple autonome. Pour changer notre situation, nous devons développer notre propre économie. Le gouvernement a le devoir d'aider les communautés autochtones à développer leur économie de façon à ce que ces communautés contribuent aux activités de l'ensemble de la société, qu'elles puissent parvenir à l'autosuffisance, qu'elles puissent élaborer leurs propres programmes et les financer.

Mais cela ne pourra pas se faire dans le système actuel. Il nous reste à espérer qu'un jour, quelqu'un concrétisera la volonté du peuple canadien; nous croyons en effet que la majorité des Canadiens nous appuient et souhaitent sincèrement que la question soit réglée une fois pour toute. Hélas, nos dirigeants n'ont pas la volonté politique d'agir.

Jusqu'à présent, aucun des partis au pouvoir ne s'est préoccupé de traiter de façon légitime et honnête le problème. On a toujours mis la question de côté en espérant qu'en attendant 50 ou 100 autres années le peuple indien s'assimilerait. Au contraire, notre peuple se transmettra le flambeau d'une génération à l'autre jusqu'à ce que la question soit réglée.

[*Texte*]

Mr. Skelly (Comox—Alberni): Thank you very much for the presentation. I want to express my appreciation for your commitment to non-violent solutions and my support for your hope that the government will respond to that commitment and begin negotiations in good faith.

Your brief introduces a new element we have not really dealt with before, other than in passing. That is, Oka is an area over which there are two competing claims and you challenge the Mohawk claim to the area and the government's willingness to negotiate.

• 1625

During the progress of these hearings, we have been told that the Mohawks are part of a larger confederacy that has over the years been able to resolve their problems through negotiation of a great law. It has been able to establish nation-to-nation relations through treaties such as the Two-Row Wampum Treaty, which developed an understanding between the Haudenosaunee people and the Dutch initially, the British, the French, the Americans as time went by.

Has any discussion ever taken place between the two nations involved here on the conflict over the land at the mouth of the Ottawa River or at the end of Montreal Island? Have any discussions been initiated between the two groups?

I am not sure that the Algonquins and the Mohawks would like to see this issue settled by the Canadian government. You would probably want to deal with the Mohawks in terms of whose lands they are and what terms and conditions can be arrived at for co-existence within those lands.

Grand Chief Whiteduck: When there is an overlap, we think it is an issue for the first nations to address themselves. At the same time, we think the Government of Canada is well aware of the overlap situation. Whether or not the other nations have legitimate claims, we think that the Government of Canada has done a lot of historical research and often is not divulging the whole truth on some of these issues.

The Mohawks sometimes address our community. When they wanted to purchase some lands in the Doncaster area, just north of their community, they asked the Algonquins if we had any concerns about the fact that they were going to buy land to annex to the Doncaster reserve. We said we had no difficulty with it, but the Algonquin aboriginal title still remained on those lands as far as we were concerned. If they can buy some land, no problem, but they must not forget there is an Algonquin title on that land. That was our approach.

We are firm in our position that the area in question, the territory surrounding Oka, is Algonquin territory. It is up to the Mohawks to prove otherwise. It is up to the Government of Canada to prove otherwise. It is up to Quebec to prove otherwise.

[*Traduction*]

M. Skelly (Comox—Alberni): Je vous remercie de votre exposé. J'apprécie beaucoup votre engagement à l'égard de solutions pacifiques et j'espère avec vous que le gouvernement y répondra et entreprendra des négociations de bonne foi.

Dans votre mémoire, vous introduisez un nouvel élément dont il n'a pas encore été vraiment traité. En effet, vous dites qu'il y a à Oka deux revendications concurrentes. Vous contestez la revendication des Mohawks sur la région et vous mettez en doute la volonté du gouvernement de négocier.

On nous a dit un peu plus tôt que les Mohawks faisaient partie d'une confédération plus vaste qui était parvenue au cours des années à résoudre ses problèmes au moyen de la négociation d'une grande loi. Cette confédération a été en mesure d'établir des relations de nation à nation par l'entremise de traités comme le Traité du wampum à deux rangs, qui avait jeté les bases d'une entente entre le peuple haudenosaunee et les Hollandais d'abord, puis les Britanniques, les Français et les Américains.

Y a-t-il déjà eu des discussions entre les deux nations en cause ici au sujet du conflit sur les terres situées à l'embouchure de la rivière des Outaouais ou à l'extrémité de l'île de Montréal? Y a-t-il déjà eu une amorce de discussion entre les deux groupes?

Je ne suis pas certain que les Algonquins et les Mohawks aimeraient voir cette question réglée par le gouvernement du Canada. Vous aimeriez sans doute traiter avec les Mohawks pour déterminer à qui appartiennent ces terres et selon quelles modalités vous pourriez arriver à coexister sur ces terres.

Le grand chef Whiteduck: Selon nous, il revient aux Premières nations elles-mêmes de régler les cas de chevauchement de territoires. Toutefois, nous pensons que le gouvernement du Canada est tout à fait au courant du chevauchement. Pour ce qui est de savoir si les autres nations ont des revendications légitimes, nous pensons que le gouvernement du Canada a effectué beaucoup de recherches historiques et qu'il s'abstient souvent de divulguer toute la vérité sur certaines de ces questions.

Les Mohawks discutent parfois avec nous. Lorsqu'ils ont voulu acheter certaines terres dans la région de Doncaster, juste au nord de leur collectivité, ils ont demandé aux Algonquins s'ils avaient des objections au fait qu'ils allaient acheter un territoire pour l'annexer à la réserve de Doncaster. Nous avons déclaré que nous n'y voyions aucune objection, mais que les Algonquins conservaient leur litre sur ces terres selon notre point de vue. S'ils peuvent faire l'achat d'un certain territoire, très bien, mais ils ne doivent pas oublier qu'il y a un titre algonquin sur ce territoire. Voilà notre position.

Notre position est très claire. En ce qui a trait à la région en question, le territoire entourant Oka, il s'agit d'un territoire algonquin. Il revient aux Mohawks de faire la preuve du contraire. Il revient au gouvernement du Canada de faire la preuve du contraire. Il revient au gouvernement du Québec de faire la preuve du contraire.

[*Text*]

Mr. Skelly: I know there was an intent by Canada to move the Mohawks out of the Oka area. They had a reserve set up for them in the Doncaster area, but many refused to move up there. Some who did move up there moved back because they considered Oka their home, as it had been for many generations.

Have there been any discussions between the Algonquins...? The word we got from the Mohawks themselves was that the Algonquins were people who had been brought into that area by the Sulpicians when they came in to establish their monastery.

In addition, you mentioned that the Government of Canada has information and refuses to make it public. How does that happen? How do we not get access to that information?

Grand Chief Whiteduck: I am aware that the Province of Quebec, during the René Lévesque era, did a lot of research. They hired a historian to look at the integrity of the territory of Quebec. They did substantial research into all the different first nations that occupied the territory.

We think Canada has done that exercise. What we face now are stalling tactics. We think the onus of proof is on Canada to prove that what we are saying is not true. It is up to them; it is not up to us to prove it. Our people were always there. We think the research has been done.

Mr. Tenasco: The other thing is that we had a meeting in Montreal or in Ottawa during the crisis this year. We had come to a couple of recommendations among the First Nations.

• 1630

One was that if a situation developed that might lead to a crisis, as happened this summer, and people were asking for support, the leadership of that community would have to come out and ask the rest of the people exactly what kind of support was needed. Another thing that came out of it was that the Mohawk people have to settle their internal conflicts within their communities. Maybe after that we will be approached as to what kind of agreement could be reached.

Right now we do not know who is who or what is what. There are factions saying they represent the same group. There are factions saying they represent the same tradition. They have to settle their internal problems. It is unfortunate because the way it is going, the government knows this and uses it to its advantage, and if you have a legitimate case where the Mohawk people do need support, there will be hesitation. The government plays an active role in doing certain things. That is all I could add about being approached by the leaders.

Mr. Skelly: You mentioned that you filed a comprehensive claim on behalf of five bands. Four other bands did not want to participate in that claim for reasons they enumerated. Yet the government refused to receive that

[*Translation*]

M. Skelly: Je sais que le Canada a déjà eu l'intention de déplacer les Mohawks à l'extérieur de la région d'Oka. Ils avaient préparé une réserve pour eux dans la région de Doncaster, mais un bon nombre de Mohawks ont refusé de déménager là-bas. Parmi ceux qui ont déménagé, un certain nombre sont revenus car ils considéraient Oka comme leur localité, comme cela a été le cas pendant plusieurs générations.

Y a-t-il eu certaines discussions entre les Algonquins...? Selon les Mohawks eux-mêmes, les Algonquins auraient été amenés dans cette région par les Sulpiciens lorsqu'ils ont fondé leur monastère.

En outre, vous avez mentionné que le gouvernement du Canada détenait des renseignements qu'il refuse de rendre publics. Comment est-ce possible? Comment se fait-il que nous ne puissions avoir accès à ces renseignements?

Le grand chef Whiteduck: Je sais que la province de Québec, sous le gouvernement de René Lévesque, a effectué beaucoup de recherches. Ils ont engagé un historien pour étudier l'intégrité du territoire du Québec. Ils ont mené des recherches approfondies sur toutes les différentes Premières nations qui ont occupé le territoire.

Nous pensons que le Canada s'est livré aux mêmes recherches. Je pense qu'on utilise maintenant des tactiques pour gagner du temps. Nous pensons que le fardeau de la preuve revient au Canada, c'est à lui de prouver que ce que nous disons n'est pas la vérité. C'est à eux de le faire; ce n'est pas à nous de le prouver. Notre peuple a toujours vécu ici. Nous pensons que les recherches ont été effectuées.

M. Tenasco: L'autre point est que nous avons eu une rencontre à Montréal ou à Ottawa au cours de la crise cette année. Nous étions arrivés à nous entendre sur quelques recommandations, parmi les Premières nations.

L'une de ces recommandations était que, si une situation susceptible de mener à une crise survenait, comme cela est arrivé cet été, et que les gens demandaient de l'aide, les dirigeants de cette communauté devraient demander au reste de la population exactement quel genre d'aide serait nécessaire. Un autre élément qui est ressorti de cette rencontre est que le peuple mohawk devait régler ses conflits internes à l'intérieur même de la communauté. Peut-être qu'après cela, on pourra discuter du type d'accord qui pourrait être conclus.

Présentement, nous ignorons qui est responsable et quelle sorte de structure existe. Plusieurs factions prétendent représenter le même groupe. Plusieurs factions se prétendent représentants de la même tradition. Ces factions doivent régler leurs problèmes internes. Cette situation est regrettable, car de la façon dont vont les choses, le gouvernement s'en rend compte et utilise la situation à son avantage, et s'il se présente un cas légitime où le peuple mohawk a réellement besoin d'appui, il y aura de l'hésitation. Le gouvernement est très actif dans certains domaines. Voilà tout ce que je pourrais dire à propos d'un contact avec les dirigeants.

M. Skelly: Vous avez mentionné que vous aviez déposé une revendication globale pour le compte de cinq bandes. Quatre autres bandes ont refusé de participer à cette revendication pour des raisons qu'ils ont énumérées.

[*Texte*]

comprehensive claim because not all the bands were involved. Is that still the case? My colleague Madam Blondin may correct me, but I understand that they dealt with the Dene-Métis claim by insisting that all the groups file a single claim. Now they have turned around and said they are prepared to deal with individual regions on a regional basis.

That position having been adopted with the Dene-Métis, I wonder if your claim is now eligible to be accepted as a comprehensive claim by the national government. Has that approach been made to the Department of Indian Affairs?

Grand Chief Whiteduck: We recently discussed this issue with the minister, but again we found new stalling tactics. It is a double standard. Out there it is in their favour to make deals to break up the group. In here, as far as our region goes, it is not in their interest even to bother with this claim we are putting forward. So they are saying that unless we are all together, they are not dealing with it.

There is confusion. A divide-and-conquer game is being played by the government. It is funding groups within the Algonquin nation at all levels to try to keep us divided. We have the problem right now that we have not been able to bring all our communities together under one umbrella organization to deal with this claim issue together. A continued dividing element has come into this whole process.

Since 1976 we have been talking about this issue. There is a double standard because even now, and they have not told us otherwise, they say they will deal provided at least eight of the nine communities in Quebec... You have in Ontario a community, Golden Lake, which is an Algonquin community also, and they have not agreed to deal with the issue even though there were six communities representing an overwhelming majority of the Algonquin nation. They did not agree. They said no.

They continue to fund groups here and there in the Algonquin nation. One or two or three bands are still able to get more money to do more research. We wonder how much research we really need. We have seen some claims put forward with 10 or 15 pages for a statement of claim.

We prepared a 500-page document, and they told us recently that they need more information on the occupancy issue. These are just delaying tactics. They could have told us immediately to get the research done. I have seen a claim from another group in Quebec of about 20 pages, and it was accepted and is in the process of negotiation. But for the Algonquins it is a different situation for some reason or another. It may be because we are in the heart of a more developed territory or perhaps people feel that our rights were extinguished by law for one reason or another.

[*Traduction*]

Pourtant, le gouvernement a rejeté cette revendication globale, car toutes les bandes n'y participaient pas. Est-ce encore le cas? Ma collègue, M^me^ Blondin, pourra me corriger, mais je pense qu'ils ont négocié avec les Dénés et les Métis en insistant pour que tous les groupes déposent une revendication unique. Maintenant ils ont adopté une attitude contraire et déclarent qu'ils sont prêts à traiter avec chacune des régions sur une base régionale.

Cette position ayant été adoptée dans le cas des Dénés et des Métis, je me demande si votre revendication peut maintenant être acceptée en tant que revendication globale par le gouvernement national. Une telle approche a-t-elle été proposée au ministère des Affaires indiennes?

Le grand chef Whiteduck: Nous avons récemment discuté de cette question avec le ministre, mais nous avons de nouveau eu à faire face à des tactiques dilatoires. Il y a deux poids deux mesures. Dans cette région, cela joue en leur faveur de conclure des accords afin de disloquer le groupe. Ici, en ce qui concerne notre région, ils ne veulent même pas prendre la peine de considérer les revendications que nous leur présentons. Ils affirment donc qu'à moins que nous soyons entièrement unifiés, ils ne traiteront pas de cette question.

La confusion règne. Le gouvernement cherche à diviser pour régner. Il octroie des fonds à des groupes à tous les niveaux de la nation algonquine afin de tenter de nous maintenir divisés. Nous avons présentement à faire face à un problème: nous ne sommes pas parvenus à réunir toutes nos communautés sous une même organisation parapluie afin de traiter de ces réclamations ensemble. Un élément de division a joué continuellement dans l'ensemble du processus.

Nous traitons de cette question depuis 1976. On applique encore aujourd'hui deux poids deux mesures, et ils ne nous ont pas démontré le contraire. Ils ont dit qu'ils allaient traiter à condition qu'au moins huit des neuf communautés du Québec... Il y a en Ontario une communauté, Golden Lake, qui est également une communauté algonquine, et ils ont refusé de traiter de la question même s'il y avait six communautés qui représentaient une majorité écrasante de la nation algonquine. Ils ont refusé. Ils ont dit non.

Ils ont continué à accorder des fonds ici et là dans la nation algonquine. Une, deux ou trois bandes parviennent encore à obtenir plus d'argent pour effectuer d'autres recherches. Nous nous interrogeons sur la quantité de recherche supplémentaire dont nous avons réellement besoin. Nous avons vu que dans le cas de certaines revendications, l'exposé comportait de 10 à 15 pages.

Nous avons préparé un document de 500 pages, et ils viennent de nous dire qu'ils avaient besoin de plus de renseignements sur la question de l'occupation du territoire. Tout cela n'a pour but que de gagner du temps. Ils auraient pu nous demander immédiatement de procéder à ces recherches. J'ai vu une autre revendication en provenance d'un autre groupe du Québec qui comportait environ 20 pages, et elle a été acceptée et elle fait présentement l'objet de négociations. Mais dans le cas des Algonquins, la situation est différente pour une raison ou pour une autre. C'est peut-être parce que nous sommes au coeur d'un territoire plus développé, ou peut-être parce que les gens ont l'impression qu'une loi aurait éteint nos droits pour une raison ou une autre.

[*Text*]

• 1635

We do not agree with that, but if that is the case, we would like to be told straightforward that our rights have been extinguished by law. Then we will take whatever other avenue we need to take to address the issue. There is a double standard, no question about it.

Mr. Skelly: So the Department of Indian Affairs continues to play these kinds of dirty tricks. Even though the policy appears to have been changed in the case of the Dene-Métis in order to accept what happened there, they are still applying the original policy to you and continuing the same way as before.

Mr. Wilbee (Delta): On a point of order Mr. Chairman, I think the description of "dirty tricks" is entirely out of order. The implication is that the government is deliberately playing tricks on these people, and I just cannot accept that.

The Chairman: Thank you Mr. Wilbee.

Mr. Skelly: I find it hard to describe it otherwise, but I will withdraw it if it is unparliamentary.

You talked about the continued problems in the relationship between the SQ and native nations in Quebec. I think it is clear to almost everbody who has seen the history of the summer of 1990... In fact right up to the present day beatings are taking place in Mohawk communities in Quebec, up to just hours ago in fact.

I know attempts were made in British Columbia with the RCMP when there were some initial problems around roadblocks and that kind of thing. Either on an approach by the native people in British Columbia or on an approach by the RCMP, the RCMP almost concurrently sat down to find a way to deal with civil disobedience—which is a right in a democracy—in a civilized way so that policemen would not be beating up people and native people would not be suffering those beatings, escalating to the point of violence, which becomes uncontrollable by anyone.

Has there been any attempt on the part of native groups in Quebec to approach the SQ to work out a way to deal with these isues. Has there been any appoach by the SQ to native nations in Quebec to try to do the same thing? I think one of the conclusions this committee has to draw after last summer is that there is definitely a need to improve the way native people and the SQ deal with each other.

Grand Chief Whiteduck: On the issue of policing within native communities, the native communities in Quebec were making some fairly good advances over the years.

Since the early '70s some major initiatives were undertaken. The Department of Indian Affairs funded an organization called the Amerindian Police Organization, which was an independent body set up to train native people

[*Translation*]

Nous ne sommes pas d'accord avec cette affirmation, mais si tel est le cas, nous aimerions qu'on nous dise directement que la loi a éteint nos droits. Ensuite, nous emprunterons toute autre voie que nous aurons à prendre pour discuter de la question. Il y a deux poids deux mesures, cela est évident.

M. Skelly: Ainsi, le ministère des Affaires indiennes continue à jouer des sales tours de ce genre. Même si la politique semble avoir été modifiée dans le cas des Dénés et des Métis afin d'être en mesure d'accepter ce qui s'est produit là-bas, ils appliquent encore la politique originale dans votre cas et ils continuent de la même façon qu'avant.

M. Wilbee (Delta): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je pense que l'utilisation de «sales tours» est tout à fait contraire au Règlement. Cela laisse entendre que le gouvernement tente délibéremment de tromper ces gens, et je ne peux simplement pas accepter cela.

Le président: Merci, monsieur Wilbee.

M. Skelly: Je trouve difficile d'appeler cela autrement, mais je retirerai le terme s'il est inconvenant.

Vous avez parlé des problèmes permanents qui existent dans les rapports entre la SQ et les nations autochtones au Québec. Je pense que cela est évident pour à peu près tous ceux qui ont vu ce qui s'est passé au cours de l'été de 1990... En fait, encore aujourd'hui des gens sont battus dans les communautés mohawks au Québec. En fait, cela s'est produit il y a quelques heures à peine.

Je sais que des tentatives en ce sens ont été faites en Colombie-Britannique avec la GRC, lorsqu'il s'est produit certains problèmes initiaux à propos de barrages routiers et de ce type d'événements. Je ne sais pas si la proposition a été faite par le peuple autochtone de la Colombie-Britannique ou par la GRC,mais la GRC a presque immédiatement tenté de trouver une solution pour faire face à la désobéissance civile—qui est un droit dans une démocratie—de façon civilisée afin que les policiers n'aient à se battre avec personne et que le peuple autochtone n'ait pas à souffrir de ces mauvais traitements, pour éviter que cela ne mène à des actes de violence qui deviennent incontrôlables pour tout le monde.

Y a-t-il eu certaines tentatives de la part des groupes autochtones au Québec pour discuter de cette question avec la SQ afin de tenter d'en arriver à une entente. La SQ a-t-elle tenté de discuter avec les nations autochtones au Québec pour arriver à une telle solution? Je pense que l'une des conclusions que le présent comité doit tirer après les événements de l'été dernier est que la nation autochtone et la SQ doivent de toute évidence améliorer leurs rapports.

Le grand chef Whiteduck: Au sujet du maintien de l'ordre au sein des communautés autochtones, les communautés autochtones avaient accompli des progrès significatifs au Québec ces dernières années.

Depuis le début des années 1970, d'importantes initiatives avaient été prises. Le ministère des Affaires indiennes avait accordé des fonds à une organisation appelée Conseil de la police amérindienne, qui était un corps indépendant mis sur

[*Texte*]

from the communities in Quebec to deliver police services to their communities. The province of Quebec, although they had difficulty accpeting the process, for a long period of time seemed to tolerate the system. Indian Affairs continues to fund the process up to the present day.

But after the Oka crisis last summer there was a radical turnaround on their recognition of those police trained through the Amerindian Police Organization. There was also a process undertaken over the last year to address the whole issue of policing in native communities, again without direct Indian participation.

There was a joint federal-provincial document developed by Quebec and Canada on the issue of policing in native communities. It is very, very difficult. It really takes away the autonomy of Indian people, the right to self-determination. Quebec will make all the decisions, and we will be directly under the control of the SQ. There are a number of phases that you would go through—phase one, phase two, phase three—but many native communities would only fall under phase one and remain forever under direct control of the SQ organization. I think most native people in Quebec do not want that.

• 1640

We met with Claude Ryan and the Minister of Indian Affairs, Tom Siddon sometime back to address the issue. We think the Government of Canada should legislate amendment of the Indian Act to allow Indian communities to structure their own police force so that Indian communities enacting their own legislation have an authority there to enforce that legislation, all within the framework of the Canadian Constitution.

That is not what is taking place now. Now we have seen a complete turnaround. We see Quebec taking a different approach, saying it is going to be a tripartite agreement. Canada and Quebec have moved ahead. Recently the regional director told us verbally that unless we have an agreement with Quebec they are not going to fund our police forces any more. We said that we want to see that in writing, and we will address the issue at that point.

There has been a radical turnaround because of the incidents this summer. In our community we have our own police force. We have had it for about 10 years now. We were with the Amerindian Police Organization. We did not like that particular structure. We operate our police independently. We accepted, or more or less accepted, the swearing-in process under provincial legislation to protect our men, to ensure that if there was an incident, if they shot someone or something, they had some form of protection.

[*Traduction*]

pied pour entraîner les autochtones en provenance des communautés du Québec à assurer les services policiers à l'intérieur de leurs communautés. La province de Québec, même si elle acceptait difficilement ce procédé, a semblé tolérer le système pendant une période assez longue. Les Affaires indiennes continuent à fournir des fonds à cet effet jusqu'à présent.

Mais après la crise d'Oka de l'été dernier, il s'est produit un revirement radical face à la reconnaissance de cette police entraînée par l'entremise du Conseil de la police amérindienne. Tout un processus a également été mis en branle au cours de l'année dernière afin de discuter de toute la question du maintien de l'ordre dans les communautés autochtones, encore une fois sans la participation directe des Indiens.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec ont élaboré conjointement un document sur la question du maintien de l'ordre dans les communautés autochtones. Ce document est très très difficile à accepter. Il supprime en fait l'autonomie du peuple indien, son droit à l'autodétermination. Québec prendra toutes les décisions, et nous serons placés directement sous le contrôle de la SQ. Il y a un certain nombre de phases de prévues—phase 1, phase 2 et phase 3—mais selon ce projet, de nombreuses communautés autochtones vont demeurer dans la phase 1 pour toujours et elles seront placées à jamais sous le contrôle direct de la SQ. Je pense que cela va à l'encontre des désirs de la majorité des autochtones du Québec.

Nous avons rencontré Claude Ryan et le ministre des Affaires indiennes, Tom Siddon, il y a quelque temps afin de discuter de la question. Nous pensons que le gouvernement du Canada devrait modifier la Loi sur les Indiens pour permettre aux communautés indiennes de structurer leur propre force policière afin que les communautés indiennes qui font respecter leur propre législation aient l'autorité nécessaire pour faire respecter cette législation, et tout cela à l'intérieur du cadre de la Constitution canadienne.

Ce n'est pas ce qui se produit présentement. Nous assistons présentement à une volte-face complète. Nous avons vu le Québec adopter une position différente, et il déclare maintenant que l'accord sera tripartite. Le Canada et le Québec sont allés de l'avant. Récemment, le directeur général nous a déclaré verbalement qu'à moins que nous ayons une entente avec le Québec, ils vont cesser de subventionner nos forces policières. Nous avons demandé à ce que cela soit mis par écrit, et nous discuterons de la chose à ce moment-là.

Il y a eu un revirement d'opinion radical à cause des incidents de cet été. Dans notre communauté, nous disposons de notre propre force policière. Cette force existe maintenant depuis environ 10 ans. Elle relevait du Conseil de la police amérindienne. Nous n'aimions pas cette structure particulière. Nous exploitions notre police indépendamment. Nous avons accepté, ou plus ou moins accepté, de prêter serment en vertu de la loi provinciale dans le but de protéger nos hommes, afin de nous assurer que s'il se produisait un incident, s'ils devaient tirer sur quelqu'un ou quelque chose de ce genre, ils pouvaient jouir d'une certaine forme de protection.

[*Text*]

Is has worked reasonably well. Our policemen work reasonable well with the SQ officers who come into our region. We have the odd person who comes around. We have recommended to them that in the future when you have new people coming to the region, have them meet with the band council, have them meet with the people, make them aware of their role and responsibility.

There is a fear there. We have people coming who live in Quebec City, or in Montreal or the Gaspé area, who do not know anything about native issues and native communities, and have sort of a warped vision of what is going on. We have to educate these people. And we have informed the SQ people that, look, you have to go through this process, and let us work together to make it a better atmosphere, a better working atmosphere. There appears to be some willingness there.

But the radical turnaround in the approach of recognizing the Amerindian police and First Nations who have their own police structure is very negative. We see them forcing it on us and we get some impression that Indian Affairs regional offices are about to take a radical approach, saying that either we have a signed agreement or they do not fund. It is left to be seen. We do not have a letter saying that.

There have been some positive elements, but some very negative elements regarding the advances that were being made in the past. Now they are saying, no, we will not recognize the Amerindian police; you have to enter into a tripartite agreement. I think that is negative. It is complete disregard for our rights, our rights to self-determination.

Mr. Skelly: I do not know if this is a point of order, but is it possible to obtain that federal-provincial document? Is that a Quebec-Canada document?

Grand Chief Whiteduck: Yes, there was a joint document that was prepared by Quebec and Canada for policing in Quebec.

Mr. Skelly: Do you know where we can obtain it?

Grand Chief Whiteduck: Yes, you can obtain it from Indian Affairs or from the *Sécurité publique du Québec*

The Chairman: We will attempt to obtain a copy.

Mr. Wilbee: Welcome to the committee. We appreciate your input.

I am curious about your attitude toward your relationship with Canada. Some of the Mohawks expressed the view that they were a separate nation, and they talked about the two-wampum belt, the parallel forms of government. Can you tell us how the Algonquins view your relationship with Canada?

[*Translation*]

Les choses fonctionnaient raisonnablement bien. Nos policiers travaillaient raisonnablement bien avec les agents de la SQ qui venaient dans notre région. Il y avait de temps à autre quelqu'un qui venait. Nous leur avions recommandé qu'à l'avenir, lorsque de nouvelles personnes se présentaient dans la région, elles devaient rencontrer le conseil de bande, elles devaient rencontrer les gens, enfin elles devaient prendre conscience de leur rôle et de leur responsabilité.

Il y a un élément de crainte face à cela. Il vient ici des gens de Québec ou de Montréal ou de la région de Gaspé, qui ne savent rien des questions autochtones et qui ignorent tout des communautés autochtones, et qui ont une vision déformée de ce qui se passe ici. Nous devons éduquer ces personnes. Et nous avons informé les gens de la SQ qu'ils devaient procéder de cette façon, et que nous devons travailler ensemble afin d'obtenir une meilleure atmosphère, une meilleure atmosphère de travail. Il semblait y avoir de la bonne volonté de leur part.

Mais le changement d'attitude radical face à une reconnaissance de la police amérindienne et de celle des Premières nations est très négatif. Nous les voyons nous imposer ces changements et nous avons l'impression que les bureaux régionaux des Affaires indiennes sont sur le point d'adopter une approche radicale et de déclarer que si nous n'avons pas d'entente signée, ils vont cesser les subventions. Cela reste à voir. Nous n'avons pas de lettre à cet effet.

Il y a eu certains éléments positifs, mais également certains éléments très négatifs par rapport aux progrès que nous avons accomplis par le passé. Maintenant ils disent que non, qu'ils ne vont pas reconnaître la police amérindienne; que vous devez conclure une entente tripartite. Je pense que cela est négatif. C'est faire preuve d'un mépris complet pour nos droits, notre droit à l'autodétermination.

M. Skelly: Je ne sais pas s'il s'agit d'un rappel au Règlement, mais serait-il possible d'obtenir ce document fédéral-provincial? S'agit-il d'un document Québec-Canada?

Le grand chef Whiteduck: Oui, il existe un document qui a été préparé conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada au sujet des forces policières au Québec.

M. Skelly: Savez-vous où nous pourrions obtenir ce document?

Le grand chef Whiteduck: Oui, vous pourriez l'obtenir auprès des Affaires indiennes ou de la Sécurité publique du Québec.

Le président: Nous tenterons d'en obtenir un exemplaire.

M. Wilbee: Bienvenue à ce comité. Nous apprécions votre intervention.

J'aimerais connaître votre attitude face à vos rapports avec le Canada. Certains Mohawks ont déclaré qu'ils appartiennent à une nation distincte, et ils ont parlé du wampum à deux rangs, des formes parallèles de gouvernement. Pouvez-vous nous dire de quelle façon les Algonquins voient leurs rapports avec le Canada?

[*Texte*]

Grand Chief Whiteduck: We want to be a part of Canada. We do not claim to be Canadian citizens yet because of the whole issue of the land. We do not have a treaty with Canada. We feel that we are still a sovereign nation in many ways. There are some restrictions imposed on us. We have been pushed into reserves, and that restricts our access to our traditional lands.

In a lot of ways we feel the same way as the Mohawks feel about their rights, their sovereignty on their territory. But we want to work within the Canadian constitutional structure. We want to sit down and work out a deal where we all can say, okay, now we are all part of the family. That is what we would like to see happening. But that has not happened yet. There is no treaty with our people. We do not claim to be Canadian citizens until that takes place. Many of our Algonquin people do not vote in federal-provincial elections because we say we are not part of the Canadian structure, we are not part of the Canadian family yet.

• 1645

Mr. Wilbee: On page 4 of your brief it says:

> The present Indian system is an outdated, paternalistic document that perpetuates dependency.

I do not think you are going to find a lot of argument with that statement. It says:

> Our people were once economically independent; however, the federal and provincial institutions crippled our nation and took away our pride

Are we talking about 20 years ago, or 300 years ago? When do you visualize yourself as having been independent economically?

Grand Chief Whiteduck: From the point of the formation of our reserves. Our chiefs at the time, in the 1800s, were really getting pressured and were on the verge of being eliminated completely by the system that was in place, and they asked for a reserve to be set aside for their people that would offer some protection for them. Going back to the early 1800s, our society was completely independent, prosperous, very wealthy. We had a large land area, which was plentiful. Game was plentiful and our lifestyle was good, given the situation at the time.

We know that in this modern society things have to change and we have to adapt. We are ready to do it, and we have been adapting. To survive, we have to adapt.

Mr. Wilbee: How do most of the Algonquins make their living today? The Mohawks or Iroquois are traditional steelworkers and this type of thing. Is there any particular method?

[*Traduction*]

Le grand chef Whiteduck: Nous voulons faire partie du Canada. Nous ne proclamons pas pour l'instant être des citoyens canadiens à cause de toute la question du territoire. Nous n'avons pas conclu de traité avec le Canada. Nous avons le sentiment d'être encore une nation souveraine à bien des égards. On nous a imposé certaines restrictions. On nous a repoussé dans des réserves, ce qui limite notre accès à nos terres traditionnelles.

De bien des façons nous partageons les sentiments des Mohawks face à leurs droits, à leur souveraineté sur leur territoire. Mais nous désirons travailler à l'intérieur de la structure constitutionnelle canadienne. Nous désirons nous asseoir et conclure une entente où nous pourrions tous dire: «très bien, maintenant nous faisons tous partie de la famille». Voilà ce que nous aimerions voir se produire. Mais ce n'est pas ce qui est arrivé. Aucun traité n'a été conclu avec notre peuple. Nous ne dirons pas que nous sommes des citoyens canadiens jusqu'à cela ait eu lieu. Nombreux sont ceux de notre peuple algonquin qui ne votent pas aux élections fédérales ou provinciales car nous disons que nous ne faisons pas partie de la structure canadienne, nous ne faisons pas encore partie de la famille canadienne.

M. Wilbee: À la page 4 de votre mémoire, vous dites:

> Le régime autochtone actuel est démodé et paternaliste et il perpétue la dépendance.

La plupart des gens seront d'accord avec cela. Vous dites encore:

> Notre peuple a déjà été indépendant au point de vue économique; cependant, les organismes fédéraux et provinciaux ont paralysé notre nation et nous ont fait perdre notre fierté.

Parlons-nous d'il y a 20 ans ou d'il y a 300 ans? À quelle époque jugez-vous que vous avez été économiquement indépendants?

Le grand chef Whiteduck: À partir du moment où nos réserves ont été créées. À l'époque, au début du XIX^{e} siècle, nos chefs subissaient une forte pression et étaient sur le point d'être complètement éliminés par le régime en place; ils ont donc demandé la création d'une réserve afin d'offrir une certaine protection à leur peuple. Au début du XIX^{e} siècle, notre société était complètement indépendante, prospère et très riche. Nous avions un grand territoire où l'abondance régnait. Le gibier y foisonnait et, compte tenu de la situation générale à cette époque, nous vivions bien.

Nous sommes conscients que dans une société moderne, les choses doivent changer et que nous devons nous adapter. Nous sommes prêts à le faire et nous nous sommes déjà adaptés. Pour survivre, il faut s'adapter.

M Wilbee: De quelle manière la plupart des Algonquins gagnent-ils leur vie aujourd'hui? Les Mohawks, ou Iroquois, gagnent leur vie dans la métallurgie et dans des domaines semblables. Les Algonquins gagnent-ils leur vie d'une façon particulière?

[*Text*]

Grand Chief Whiteduck: A number of communities still live off the land. We have a community called Grand Lake Victoria, which is maybe three hours drive from Ottawa, still living right off the land. They do not have reserve lands per se, but they still live off fishing and hunting, with some subsidization through social assistance.

For our community, our people do a variety of work. The community itself creates a lot of work from federal transfer payments that come to our community for a number of services, be they in the health fields or policing or community services. A number of people work for the Public Service of Canada. Some work in the States on iron work. We have a variety of areas. Some people work in the forestry area.

Our level of unemployment in our community is very similar to that of the surrounding town, which is Maniwaki.

Mr. Wilbee: Can you give me a rough idea what that is? Is that 20%, 50%, 10%? Do you have any idea what the unemployment rate would be?

Grand Chief Whiteduck: During the winter months it will go up to about 35% and will go down in the summer to maybe 15%. It fluctuates. I do not think it is in line with the Canadian average. I think it is much higher, but the whole Maniwaki region is much higher. I have the document here.

Mr. Wilbee: You have made a lot of comments about the government being responsible for division and lack of progress. As we have listened to many of the Mohawk groups that have come before us, one of the things that comes through from some of them is that they do not necessarily go on democratic principles—in other words, that they do not vote, and if it is 51% it is approved or rejected, but that they go on a consensus. In other words, if they do not reach an agreement, if people are not in agreement at a particular time, then they in turn will put it aside and come back to it at a later time when they have had more time for discussion.

Is it not kind of ironic to blame the government for this situation, the traditional way of doing things, and then to come and say that the lack of progress and the division amongst the groups is due to the government? In other words, why do you blame the government for lack of consensus among the various groups? Even in your brief you talk about four bands and five bands.

Grand Chief Whiteduck: Well, the government is to blame a lot of times. The old rule of divide and conquer is always being played.

Mr. Wilbee: We have heard this quite a bit in these hearings, but nobody has come up with a specific example of how the government has deliberately divided and conquered.

[*Translation*]

Le grand chef Whiteduck: Un certain nombre de communautés vivent encore des ressources naturelles. Nous avons une communauté nommée Grand lac Victoria, située à environ trois heures de voiture d'Ottawa, qui vit encore des ressources naturelles. Ils n'ont pas de réserve proprement dite, mais ils vivent encore de la pêche et de la chasse et reçoivent des prestations de bien-être social.

Dans notre communauté, les gens exercent toutes sortes de métiers. La communauté elle-même crée beaucoup de travail à l'aide des paiements de transfert fédéraux qui nous sont versés pour un certain nombre de services, que ce soit dans le domaine de la santé, des services policiers ou des services communautaires. Un certain nombre de gens travaillent à la fonction publique fédérale. Certains travaillent aux États-Unis dans l'industrie sidérurgique. Nous sommes actifs dans divers domaines. Certaines personnes travaillent aussi dans le domaine de la foresterie.

Le taux de chômage de notre communauté est très semblable à celui de la ville voisine, Maniwaki.

M. Wilbee: Pouvez-vous me donner une idée du taux de chômage? Est-il de 20 p. 100, de 50 p. 100, de 10 p. 100? Avez-vous une idée du taux de chômage?

Le grand chef Whiteduck: Au cours des mois d'hiver, il peut atteindre 35 p. 100 environ et, à l'été, il revient à 15 p. 100. Il fluctue. Je ne crois pas qu'il se compare à la moyenne canadienne. Je crois qu'il est beaucoup plus élevé, tout comme celui de la région de Maniwaki. J'ai les documents en mains.

M. Wilbee: Vous avez indiqué à plusieurs reprises que le gouvernement était responsable de la division et de l'absence de progrès. Après avoir entendu plusieurs groupes mohawks, nous avons constaté que certains d'entre eux ne fonctionnent pas nécessairement selon les principes de la démocratie; en d'autres termes, ils ne votent pas, ils ne cherchent pas à obtenir une majorité de 51 p. 100 pour approuver ou rejeter quelque chose, mais ils essaient plutôt d'obtenir un consensus. Autrement dit, s'ils ne peuvent en arriver à un accord, si les gens sont en désaccord à un moment particulier, ils mettent la question de côté et y reviennent plus tard, lorsqu'ils ont eu plus de temps pour en discuter.

N'est-il pas ironique de blâmer le gouvernement dans cette situation, lorsque les choses se passent de la manière traditionnelle, et ensuite de venir nous dire que l'absence de progrès et la division parmi les groupes est attribuable au gouvernement? En d'autres termes, pourquoi blâmez-vous le gouvernement pour l'absence de consensus parmi les divers groupes? Même dans votre propre mémoire, il était question de quatre ou cinq bandes.

Le grand chef Whiteduck: Eh bien, dans plusieurs cas, le gouvernement est à blâmer. On cherche encore à diviser pour régner.

M. Wilbee: Nous avons entendu cela plusieurs fois, mais aucun témoin n'a pu donner un exemple précis où le gouvernement aurait intentionnellement divisé pour régner.

[*Texte*]

• 1650

Grand Chief Whiteduck: First I would like to address the issue of democratic processes. Traditionally our people prefer a consensus model where everyone agrees, or we meet each other half way. But in our community, if that is not possible, we use the democratic rule of 50% plus one. On the major issues that affect us, we think the percentage should be higher, perhaps 60% or something. I would agree with that. But we prefer a consensus process similar to what other nations prefer.

To address your specific question, a good example is when it comes to funding. The government controls the purse strings for a lot of the research dollars for say the land claims issue. They fund all the groups individually. Perhaps the government should take a firm position and say they are willing to fund one research project to deal with a claim, but do it together. We have been funded for this year. We also put in some of our own money. At the same time, they are funding other groups too.

Mr. Wilbee: Within the Algonquin community?

Grand Chief Whiteduck: Yes. Different groups are using different tactics to get dollars to do the exercise. We think the government should be firm in its policy and say either it will allow an individual band to submit a claim or it will not. If not, this will be the process: if you are ten communities then the ten communities must come forward and make the claim, do the research and present the claim. Right now, all kinds of money is going to different groups. This goes on over and over again. And the manipulation of money, which is a strong tool, tends to divide.

Mr. Wilbee: Suppose those ten bands do not come to a consensus. What should the government do, not give any money?

Grand Chief Whiteduck: If there is no understanding, I think it is up to the First Nations to resolve that problem among themselves.

Mr. Wilbee: But what can the government do while the First Nations are deciding? You say the government is responsible and the government keeps saying it does not know who it is dealing with. There are so many different groups, but we want to talk to one body. They say the white community does not speak with one voice, so—

Mr. Tenasco: But you are using one specific example of what is going on within one specific community. That does not apply to all communities or nations in your operations.

Mr. Wilbee: Let us expand that—

Mr Tenasco: We know this is happening in Kanesatake, where you have three or four different groups, but do not apply it to us. Do not generalize.

[*Traduction*]

Le grand chef Whiteduck: J'aimerais d'abord aborder la question du procédé démocratique. Traditionnellement, notre peuple a préféré le consensus, où tout le monde est d'accord, ou encore, on en arrive à un compromis. Mais lorsque cela n'est pas possible, nous avons recours à la règle démocratique de 50 p. 100 plus 1. En ce qui concerne les principales questions qui nous intéressent, nous croyons que le pourcentage devrait être plus élevé, peut-être de 60 p. 100. Je serais d'accord avec cela. Mais nous préférons un procédé de consensus semblable à celui des autres nations.

En réponse à votre question, je peux dire que les subventions sont un bon exemple. C'est le gouvernement qui tient les cordons de la bourse en ce qui concerne les subventions de recherche sur les revendications territoriales. Chacun des groupes est subventionné de manière individuelle. Peut-être le gouvernement devrait-il adopter une position ferme et dire qu'il est prêt à subventionner un projet de recherche qui traiterait d'une revendication, mais que le projet devrait être réalisé collectivement. Nous avons reçu des subventions pour l'année en cours. Nous avons aussi investi de notre propre argent. En même temps, il subventionne aussi d'autres groupes.

M. Wilbee: À l'intérieur de la communauté algonquine?

Le grand chef Whiteduck: Oui. Divers groupes utilisent diverses tactiques pour obtenir de l'argent. Nous croyons que le gouvernement devrait adopter une politique ferme et dire si oui ou non il permettra à une bande donnée de présenter une revendication. Si la revendication n'est pas permise, on pourrait procéder ainsi: s'il s'agit de 10 communautés, les dix communautés en question devraient se faire connaître, effectuer la recherche et présenter la revendication. À l'heure actuelle, beaucoup d'argent est distribué à des groupes différents. Et cela se répète sans cesse. Et la manipulation de l'argent, qui est un outil puissant, tend à diviser.

M. Wilbee: Et si ces dix bandes ne peuvent en arriver à un consensus. Qu'est-ce que le gouvernement devrait faire, ne pas distribuer d'argent?

Le grand chef Whiteduck: S'il n'y a pas de consensus, je crois que l'Assemblée des Premières nations devrait résoudre le problème.

M. Wilbee: Mais qu'est-ce que le gouvernement peut faire pendant que les Premières nations décident? Vous dites que le gouvernement est responsable et le gouvernement dit qu'il ne sait pas à qui il s'adresse. Les groupes sont très nombreux, mais nous voulons nous adresser à un organisme. Ils disent que la communauté blanche n'est pas unanime, alors...

M. Tenasco: Mais vous utilisez un exemple particulier de ce qui se passe dans une communauté particulière. Cela ne s'applique pas à toutes les communautés ou à toutes les nations.

M. Wilbee: Oui, développons le sujet...

M. Tenasco: Nous savons que c'est ce qui se passe à Kanesatake, où il existe trois ou quatre groupes différents, mais cela ne s'applique pas à nous. Ne généralisez pas.

[*Text*]

Mr. Wilbee: Let us broaden it a little bit. The Mohawks are claiming the Oka country, as are the Algonquins. Does the federal government give $50,000 to the Mohawks and $50,000 to the Iroquois? You are saying that you claim it, you have the right, and it is up to the Mohawks to prove that they own it, or up to the government to prove you do not.

I am having trouble seeing what possible chance the government has in this situation. Should we give the Algonquins $50,000 and the Mohawks $50,000 to prove their points? There are only so many ways these things can be decided, and one is through negotiation. You are saying that native communities should be allowed to negotiate amongst themselves, and that is fine if they come to a consensus. The second option is arbitration, and the third is to go to court.

Grand Chief Whiteduck: I think it is important to understand that the First Nations themselves have to reconcile their differences. If the government continues to interfere and fund groups before there is a consensus... If there is no consensus then let the First Nations themselves say they do not agree with a certain approach. If there are four or six bands out of ten who are agreeable, let them go if they want to go.

The Government of Canada should accept that and negotiate with those people who are willing to move ahead. Even if they have not been able to get a consensus, at least there are five or six communities who have agreed. Then it could be allowed to go ahead, and it would be without prejudice to those communities that do not agree with the process. Many First Nations do not agree with the comprehensive claims process.

We have difficulty with it, but we see it as a vehicle: it is a process and it is there, so let us try it and hopefully some results will come out of it. Like everyone else, we have difficulty with the question of extinguishment of aboriginal title. All native communities have trouble with that old approach, but we are willing to look at it and to try to find solutions in the process.

• 1655

Mr. Wilbee: How does the government decide between the Algonquin claim and the Mohawk claim? My experience is that when people lose a court case, it is a bad judge or a bad court case; if they win, the judge is a good guy and it is a good court. Perhaps you have some way of doing it so that you can both have this community we are talking about.

Grand Chief Whiteduck: We are not trying to take anything away from the people of Oka. On the land question, our research indicates clearly that it is Algonquin territory. It has been occupied since time immemorial by Algonquin people. We were pushed to reserves because of a number of factors, but that Algonquin title was never extinguished.

We think the federal government has the research information. We have already submitted a document to them. They have a base to review and analyse. We think the Province of Québec also has that information.

[*Translation*]

M. Wilbee: Élargissons un peu la discussion. Les Mohawks, tout comme les Algonquins, revendiquent le territoire d'Oka. Le gouvernement fédéral doit-il donner 50,000$ aux Mohawks et 50,000 aux Algonquins? Vous dites que vous revendiquez le territoire, que vous en avez le droit et que ce sont les Mohawks qui doivent prouver qu'ils le possèdent, ou le gouvernement qui doit prouver que vous n'y avez pas droit.

Il est difficile de voir quelles chances le gouvernement peut avoir en pareil situation. Devons-nous donner 50,000$ aux Algonquins et 50,000$ aux Mohawks afin qu'il démontrent qu'ils ont raison? Il n'existe que peu de manières de régler ces questions, et une d'elles est la négociation. Vous dites qu'on devrait permettre aux commnautés autochtones de négocier entre elles; cela est acceptable, si elles en arrivent à un consensus. La seconde manière de régler la question est par arbitrage, et la troisième est le recours en justice.

Le grand chef Whiteduck: Je crois qu'il est important de comprendre que les Premières nations elles-mêmes doivent se mettre d'accord. Si le gouvernement continue d'intervenir et subventionne des groupes avant qu'on parvienne à un consensus... En l'absence de consensus, laissez les Premières nations indiquer leur désaccord avec une certaine façon de procéder. Si quatre ou six bandes sur 10 sont d'accord, laissez-les faire si c'est ce qu'elles veulent.

Le gouvernement canadien doit accepter cela et négocier avec les gens qui sont prêts à progresser. Même s'ils n'ont pas pu obtenir un consensus, il existe au moins cinq ou six communautés qui sont d'accord. La permission pourrait alors être accordée et cela se ferait sans porter préjudice aux communautés en désaccord avec le procédé. Plusieurs Premières nations ne sont pas d'accord avec le procédé de renvendications globale.

Le procédé pose des problèmes, mais nous le voyons comme un véhicule: il s'agit d'un procédé, il est en place, alors, essayons-le et souhaitons obtenir de bons résultats. Comme tout le monde, nous voyons des obstacles à l'extinction des droits autochtones. Toutes les communautés autochtones voient des obstacles à ce genre d'approche, mais nous sommes prêts à l'étudier et à tenter de trouver des solutions.

M. Wilbee: Comment le gouvernement décide-t-il entre la revendication des Algonquins et la revendication des Mohawks? Par expérience, je sais que lorsque les gens perdent en cour, ils disent que le juge était mauvais ou qu'il s'agissait d'un mauvais cas. S'ils gagnent, le juge était bon et la cour était bonne. Peut-être existe-t-il une façon de procéder, qui permettrait de vous accorder à tous deux le territoire en question.

Le grand chef Whiteduck: Nous ne voulons rien enlever aux gens d'Oka. En ce qui concerne le territoire, notre recherche indique clairement qu'il s'agit d'un territoire algonquin. Il a été occupé depuis des temps immémoriaux par le peuple algonquin. Nous avons été poussés vers les réserves pour plusieurs raisons, mais le droit de propriété des Algonquins n'a jamais été éteint.

Nous croyons que le gouvernement fédéral est déjà en possession du résultat de la recherche. Nous lui avons déjà présenté un document sur lequel ils peuvent se fonder pour étudier et analyser le cas. Nous croyons aussi que la province de Québec possède ces renseignements.

[*Texte*]

The aboriginal rights issue and the land issue are nothing new; they have been going on ever since our people started arguing this point in the early 1700s. Petitions were put forward by Algonquin and Nipissing chiefs in the 1700s and in the 1800s. Up to this day Algonquin chiefs have been arguing their aboriginal rights. It is nothing new.

For the territory in question, we think it was always Algonquin and Nipissing chiefs who addressed this issue from the 1700s. The royal proclamation came along, and we thought it came in and reinforced our position and our rights on the land. The courts and different people have different views on this, but we thought it reinforced and recognized our aboriginal rights and our aboriginal title, and that a process had to be followed to take our land away.

We never went through that process. Even where Ottawa now sits, there has never been a treaty signed by anyone with the Algonquin people. No process was followed as laid out by the Royal Proclamation of 1763. That was not followed. The Algonquins never surrendered their title to the Crown so that it could sell the land. It never took place.

Mr. Wilbee: You stated that the budgets have been cut. The actual fact is that two years ago the budget for the Department of Indian and Northern Affairs was increased 8%, last year it was 9%, and 72% of this is dispersed by the bands across Canada. Are you saying to me that allowing the bands to dispense this money causes division?

Mr. Tenasco: Where is the increase going? To administration?

Grand Chief Whiteduck: Not really. I think I was addressing how government funds groups as far as claims are concerned, especially with comprehensive. Specific claims are very specific to a community. They are straightforward, I think.

There is no question that there have been some increases every year, but they have been minimal when you look at inflation and everything else. We would like to see a new funding formula. We would like to see the regional offices dismantle, and we would like to see maybe an agreement directly with Treasury Board where there is an agreement and the money is voted.

We understand the frustration of the Canadian public, saying there is a dependency that they continue to fund. We know money is tight and everybody is living with some difficulty. We are saying there is no need to get more money, provided the money that is voted each year by Parliament for native people comes down to native people, 100% of it.

We can do very well with the money that is there now. I am convinced that the budgets for every community could double if all that money came down. It is eaten up by the bureaucracy, and it is eaten up along the way. If we are lucky, those communities that are more articulate and more advanced can go and get maybe 50%, 60% at best of what is voted. So there could be a new funding process to ensure the moneys come down to native people. Let native people

[*Traduction*]

Le problème des droits autochtones et des revendications territoriales n'est pas nouveau. Il existe depuis que notre peuple a commencé d'en discuter au début du XVIII[e] siècle. Les chefs algonquins et nipissings ont présenté des pétitions aux XVIII[e] et XIX[e] siècles. C'est depuis ce temps que les chefs algonquins parlent de leurs droits autochtones. Ce n'est rien de nouveau.

Quant au territoire en question, je crois que ce sont toujours les chefs algonquins et nipissings qui en ont parlé depuis le XVIII[e] siècle. Avec la proclamation royale, nous croyions que nous étions en meilleure position et que nos droits territoriaux étaient reconnus. Les cours de justice et différentes personnes l'ont compris à leur façon, mais nous croyons que la proclamation renforçait et reconnaissait nos droits d'autochtones et nos droits de propriété, et qu'il faudrait se conformer à une procédure pour prendre possession de notre territoire.

Il n'y a pas eu de procédure. Même dans la position actuelle d'Ottawa, il n'y a jamais eu de traité de signé avec le peuple algonquin. Aucune procédure n'a été entamée conformément à la proclamation royale de 1763. Rien n'a été fait. Les Algonquins n'ont jamais cédé leur droit de propriété à la Couronne de manière qu'elle puisse vendre les terres. Cela n'est jamais arrivé.

M. Wilbee: Vous avez dit qu'il y a eu des restrictions budgétaires. La vérité est que le budget des Affaires indiennes et du Nord a été augmenté de 8 p. 100 il y a deux ans, et de 9 p. 100 l'année dernière, et que 72 p. 100 de l'argent est distribué aux bandes dans tout le Canada. Voulez-vous dire que le fait de permettre aux bandes de disposer de cet argent crée des divisions?

M. Tenasco: Mais où va l'augmentation? A l'administration?

Le grand chef Whiteduck: Non, pas vraiment. Je parlais de la manière dont le gouvernement subventionne les groupes en ce qui concerne les revendications, et plus particulièrement les revendications d'ensemble. Les revendications particulières sont très particulières à la communauté. Elles sont très simples, je crois.

Il ne fait aucun doute qu'il y a eu des augmentations chaque année, mais elles ont été minimes par rapport à l'inflation et à tout le reste. Nous aimerions établir une nouvelle formule de subvention. Nous aimerions que disparaissent les bureaux régionaux et nous aimerions peut-être conclure une entente directement avec le Conseil du Trésor où les crédits sont votés.

Nous comprenons la frustration des Canadiens, qui disent qu'il s'agit d'une dépendance qu'ils subventionnent. Nous savons que l'argent est rare et que tout le monde éprouve des difficultés. À notre avis, il n'est pas nécessaire de nous donner plus d'argent, à condition que tout l'argent, c'est-à-dire 100 p. 100 de l'argent, qui est voté chaque année par le Parlement à l'intention des autochtones atteigne les autochtones.

Nous pouvons très bien nous débrouiller avec les crédits actuels. Je suis convaincu que le budget de chacune des communautés pourrait doubler si ces communautés touchaient la totalité de l'argent. Celui-ci est englouti par la bureaucratie et il disparaît avant d'arriver aux autochtones. Avec un peu de chance, les communautés qui sont plus articulées et plus avancées peuvent obtenir au mieux 50 ou 60 p. 100 des crédits votés. Il faudrait donc établir un nouveau

[*Text*]

themselves decide what kinds of institutions they want and how they want to organize themselves in their own territory and what kind of services they want to give. It is up to them, I think.

Mr. Wilbee: In the green plan there were programs for improving water and sewer. Who should be in charge of dispersing these funds? It is going to be a very large amount of money, many millions of dollars. Are you saying that the government is going to give it to the best band, or the most articulate band, or what. . .?

Grand Chief Whiteduck: We operated in the past by resolutions, then we operated by contribution agreements, and now some communities have alternative funding arrangements.

• 1700

We think there has to be a new model developed on how moneys are distributed to the Indian communities of the First Nations. I think the First Nations have to develop their own infrastruture, deliver their own services. They have the same concern about the environment and about the area where they live.

What I would like to see is a new formula where the amount of moneys are voted by Parliament for native people, all the moneys at all different levels of governments put into one envelope, and then a formula to ensure fairness. I think there are sufficient dollars in the budget that is there. Personally, I do not think there is a need to go and get more money, providing all the money gets down to First Nations.

I see programs from time to time. Recently I looked at a program that was put out by CBC on *The Journal*, where it showed native communities across the country in which people were cutting a hole in the ice with an axe to draw water. There is no reason for that in this day and age. There is negligence somewhere, either on the native side or the government side. There is negligence somewhere, as far as we are concerned. We think there is sufficient money to accommodate the needs out there. It is just a matter of how it is handled, how it is administered, and how the government distributes those funds. There is something wrong with that process. We need to ensure that the communities get those dollars and are able to act and get the services done.

Mr. Wilbee: I think wherever you have funding you get this type of problem. In the reserve in my area, I get complaints from the natives that the chief favours his family. You know, no matter how money is distributed, it is going to cause division. I do not know how you resolve that.

Grand Chief Whiteduck: I think it is up to the First Nations themselves internally to deal with that problem. I do not think it is up to the government to address that issue, it is up to the First Nations. Yes, there are elements that take

[*Translation*]

procédé de subvention afin de s'assurer que l'argent atteigne les autochtones. Laissez les autochtones décider par eux-mêmes de quels organismes ils ont besoin, comment ils souhaitent s'organiser dans leur propre territoire et quel genre de services ils veulent offrir. Ces décisions leur appartiennent, je crois.

M. Wilbee: Le Plan vert contenait des programmes d'amélioration de l'eau et des égouts. Qui devrait être responsable de la distribution de ces fonds? Il s'agit de grosses sommes d'argent, de plusieurs millions de dollars. Êtes-vous en train de nous dire que le gouvernement l'attribuera à la meilleure bande, ou à la bande la plus articulée, ou quoi encore?

Le grand chef Whiteduck: Par le passé, nous avons fonctionné par résolutions, ensuite nous avons fonctionné par accords de financement, et maintenant, certaines communautés fonctionnent selon le mode optionnel de financement.

Nous croyons qu'il faut mettre au point un nouveau modèle de distribution des sommes aux collectivités indiennes et aux Premières nations. Je pense que les Premières nations doivent élaborer leurs propres infrastructures, fournir leurs propres services. Elles ont la même préoccupation au sujet de l'environnement et de la région où ils vivent.

J'aimerais voir adopter une nouvelle formule par laquelle les sommes destinées aux autochtones seraient votées par le Parlement, toutes les sommes à tous les différents niveaux de gouvernement seraient intégrées dans une envelope, puis soumises à une formule assurant l'équité. Je pense que le budget tel qu'il est suffisent. Personnellement, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'obtenir d'avantage d'argent, pourvu que tout l'argent disponible atteigne les Première nations.

Je regarde de temps à autre la télévision. J'ai récemment regardé un reportage diffusé à l'émission *The Journal* de la CBC, montrant des communautés autochtones d'un bout à l'autre du pays, dans lesquelles les gens devaient découper à la hache un trou dans la glace pour puiser de l'eau. Cela n'a aucune raison d'être de nos jours. Il y a négligence quelque part, soit de la part des autochtones, soit de la part du gouvernement. En ce qui nous concerne, il y a négligence quelque part. Je pense qu'il y a suffisamment d'argent pour satisfaire à tous les besoins. La difficulté se pose simplement au niveau de la manière dont cet argent est traité, dont il est géré, et de la manière dont le gouvernement distribue ces fonds. Quelque chose ne va pas dans ce processus. Il faut s'assurer que les communautés obtiennent cet argent et puissent agir et obtenir les services nécessaires.

M. Wilbee: Je pense que des problèmes de ce genre surgissent partout où il y a financement. Je reçois des plaintes des autochtones de la réserve de ma région qui me disent que le chef fait preuve de favoritisme envers les membres de sa famille. Vous savez, quelle que soit la manière dont l'argent est distribué, cela engendrera des désaccords. Je ne sais pas comment solutionner ce problème.

Le grand chef Whiteduck: Je pense que c'est aux Premières nations elles-mêmes de régler ce problème. Je ne crois pas qu'il revienne au gouvernement de traiter cette question, c'est aux Premières nations. Oui, il existe des

[*Texte*]

place, there are people who are unfair and there is fraud in every society. If you look at Canadian municipalities, these kind of things happen from time to time. Even provincial governments and federal governments are involved in those kinds of things.

But many, many of the First Nations want to be able to deliver fair services to all their people. They want to develop a system where there is an element of fairness. At home, that is the way we try to operate. People have a say and we have regular meetings every month so they can address the issue.

Mr. Wilbee: Thank you. I appreciate your answers. They are very thoughtful and helpful.

Mr. Tenasco: I would like to add something to what you were saying a while ago, especially in policy development in Indian Affairs, seeing that we are talking about different alternatives.

Have you ever walked into the Department of Indian Affairs? This is not being biased against any other race or whatever, but you have immigrants who come over to this country, maybe as refugees because of what their governments were doing to them, making decisions and writing out policies at the Department of Indian Affairs for aboriginal people in this country. I have seen this happen.

These are the things that overall, when we are talking about funding and stuff like that, when they say the taxation dollars are being spent strictly on Indians, there is a lot going into the administration and creating new jobs for welcoming... You know, there are a lot of things that could be talked about at this present forum.

Mr. Wilbee: I think you have opened up something that concerns the members of this committee, the fact that very few native Canadians are employed in the Department of Indian Affairs. Some superficial looks have been taken at it but, again, as you mentioned, I think there should be a whole new program out there.

Mr. Tenasco: I spent five years of my life working for Indian Affairs.

Mr. Wilbee: You have survived so far.

Mr. Tenasco: No, no, I do not work there any more. But these are some of the things, you know. Even the Indian people or the aboriginal people in this country should have a direct say in immigration also.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Mr. Chairman, it has been mentioned before that there are a number of competing claims generally in relation to what you have outlined as the Algonquin territory. I have taken a look at the map here. I have just located the summer cottage I am to visit this summer; I think it is on the territory of the Nipissing. I will make sure I let my family know who the other landlord is when we get there.

[*Traduction*]

situations de ce genre, il y a des gens qui sont injustes et il y a de la fraude dans toute société. Examinez les municipalités canadiennes et vous verrez que des choses de ce genre s'y produisent de temps à autre. Des situations analogues sont mêmes observées au niveau des gouvernements provinciaux et fédéral.

Cependant un très grand nombre des Premières nations désirent fournir des services équitables à l'ensemble de leurs populations. Elles souhaitent mettre au point un système dans lequel il y aura un élément de justice. Chez moi, c'est la façon dont nous tentons de procéder. Les gens peuvent s'exprimer lors de réunions mensuelles de sorte que la question peut être abordée.

M. Wilbee: Merci. J'apprécie vos réponses à leur juste valeur. Elles sont très réfléchies et utiles.

M. Tenasco: J'aimerais ajouter quelque chose à ce que vous disiez tout à l'heure, en particulier à propos de l'élaboration des politiques au ministère des Affaires indiennes, puisque nous parlons de solutions différentes.

Êtes-vous déjà allé au ministère des Affaires indiennes? Je ne veux faire aucune discrimination raciale, mais il y a des immigrants, qui sont venus ici à titre de réfugiés en raison du traitement que leurs gouvernements leur faisaient subir, qui prennent des décisions et qui rédigent des politiques au ministère des Affaires indiennes concernant la population autochtone de notre pays. Je l'ai constaté moi-même.

Ce sont ces choses qui, dans l'ensemble, lorsque nous parlons de financement et de choses de ce genre, lorsqu'ils disent que l'argent de nos impôts est dépensé strictement pour les Indiens, que beaucoup d'argent va à l'administration et à la création de nouveaux emplois pour souhaiter la bienvenue... Vous savez, il y a beaucoup de sujets qui pourraient être abordés dans le cadre du présent forum.

M. Wilbee: Je pense que vous avez soulevé une question qui préoccupe les membres de notre comité, le fait qu'il n'y a que très peu d'autochtones canadiens travaillant au ministère des Affaires indiennes. La question a été abordée de manière superficielle, mais, une fois de plus, comme vous l'avez mentionné, je pense que cela devrait faire l'objet de tout un nouveau programme.

M. Tenasco: J'ai travaillé cinq ans pour les Affaires indiennes.

M. Wilbee: Vous avez survécu jusqu'à maintenant.

M. Tenasco: Non, non, je n'y travaille plus maintenant, mais il y a de ces choses, vous savez. Même les peuples indiens ou les peuples aborigènes de ce pays devraient avoir leur mot à dire en matière d'immigration également.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le président, il a déjà été mentionné qu'il existe un certain nombre de revendications rivales généralement reliées à ce que vous avez délimité comme étant le territoire algonquin. J'ai jeté un coup d'oeil à la carte pour y localiser le chalet où je dois me rendre cet été; je pense qu'il est situé sur le territoire des Nipissings. Vous pouvez être assuré que je dirai à ma famille qui en est l'autre propriétaire lorsque nous nous y rendrons.

[*Text*]

• 1705

I did not intend to make light of it, but there are competing claims involving the Crown, which presumably claim everything that is not gobbled up by a specific deed. The Algonquin, the Mohawk, and individual land owners would own land under the land registry systems. There is a lot of potential for conflict. One has to note that we went along for a couple of hundred years without resorting to guns and conflict, and perhaps that is one of the reasons why the Oka situation last summer was so unfortunate. That is a tribute to all native peoples that this has occurred; we have gone on this long with so much potential for conflict without resorting to guns.

In relation to the Algonquin territory, are there any potential flashpoints? Are there any circumstances that are location specific and issue specific that could give rise to a conflict between police and natives, natives and natives, non-natives and natives?

Grand Chief Whiteduck: My opinion is that, yes, there are circumstances. As I mentioned a while ago, we are open to negotiation. We will not tolerate or support any group that resorts to violence. We will support peaceful protests, but we will not in any way support a violent approach. There are communities within the Algonquin Nation that may resort to violence because they feel their issues are not being addressed quickly enough.

The forestry issue is one that touches us all. We have been concerned about the multinational companies that operate on our territory. They go up there and rape the land. When you fly over ome of those areas, it looks like a razor went across. Massive areas have been clear-cut with little reforestation.

The rules of the game changed recently in Quebec. There is a new program. They call it CAFE. There is a management rule that applies when cutting is taking place. There is a lot of frustration out there because we have seen wildlife areas where moose yards have been totally destroyed. Trees have been clear-cut right to the water's edge without regard for the beaver, the small game and all the other life that lives there. We think there has to be a new approach. I think the native community in Barrière Lake advanced this issue over the last couple of years. They have addressed the issue very effectively. We have the same concern.

A number of manufacturers and factories have been installed in the region, and there is a need that we all have to live at the same time. We think there has to be a new policy that will allow us to extract from the forest only what it can produce. There is a total management approach to the forest and the wildlife and everything else, but the potential for friction is there. I think we are far away from reaching agreements with the province in some areas where fishing and hunting are concerned. There are controlled hunts in some of the areas of La Vérendrye Park. There is potential for conflict. There is no question about it.

[*Translation*]

Je ne souhaitais pas plaisanter, mais il y a des revendications rivales mettant en cause l'État, revendications qui porteraient sur tout ce qui n'est pas déjà visé par un document spécifique. Les Algonquins, les Mohawks et différents propriétaires fonciers seraient propriétaires des terres en vertu des systèmes d'enregistrement des terres. Il y a de nombreuses possibilités de conflit. Il faut remarquer que nous nous sommes entendus sans armes et sans conflit pendant 200 ans, et c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles la situation à Oka l'été dernier a été si regrettable. Cette situation est tout à l'honneur de l'ensemble des peuples autochtones; nous nous sommes entendus pendant si longtemps sans avoir recours aux armes alors que les possibilités de conflit étaient tellement grandes.

Pour ce qui est du territoire algonquin, y a-t-il d'éventuels points chauds? Y a-t-il des circonstances particulières à des emplacements ou à des questions qui pourraient engendrer des conflits entre la police et les autochtones, entre autochtones, entre non-autochtones et autochtones?

Le grand chef Whiteduck: Je pense que oui. Comme je l'ai déjà mentionné il y a quelque temps, nous sommes ouverts à la négociation. Nous ne tolérerons ni n'appuierons aucun groupe qui aura recours à la violence. Nous appuierons les protestations pacifiques, mais en aucune manière une approche violente. Il y a à l'intérieur de la nation des Algonquins des communautés qui pourraient avoir recours à la violence parce qu'elles sont d'avis que les questions qui les intéressent ne sont pas abordées assez rapidement.

La foresterie est l'une des questions qui nous touche tous. Nous nous sommes inquiétés des activités des sociétés multinationales qui exploitent des forêts sur notre territoire. Elles profanent la terre. Vues du ciel, ces régions semblent avoir été nettoyées au rasoir. Il y a eu des coupes à blanc sur de grandes étendues et peu de reboisement.

Les règles du jeu ont récemment changées au Québec. Il y a un nouveau programme qu'ils appellent le CAFE. Il y a une règle de gestion qui s'applique pendant la coupe. Il y a beaucoup de frustration parce que nous avons vu des régions sauvages où les ravages d'orignaux ont été totalement détruits. Il y a eu des coupes à blanc jusqu'au bord de l'eau sans égard aux castors, au petit gibier et à toutes les autres formes de vie présentes. Nous pensons que l'exploitation doit faire l'objet d'une nouvelle approche. La communauté autochtone du lac Barrière a réfléchi à cette question au cours des deux dernières années. Elle a étudié la question de manière très efficace. Nous avons les mêmes préoccupations.

Un certain nombre de manufactures et d'usines ont été construites dans la région, et il est nécessaire que nous cohabitions. Nous pensons qu'il doit exister une nouvelle politique ne permettant d'extraire de la forêt que ce qu'elle peut produire. Il y a une approche de gestion intégrale de la forêt, de la faune et de tout le reste, mais il existe des possibilités de désaccord. Je pense que dans certains domaines, lorsqu'il est question de pêche et de chasse, nous sommes loin une entente avec la province. Il y a des chasses contrôlées dans certaines parties du parc de La Vérendrye. Il ne fait aucun doute qu'il y a des possibilités de conflit.

[*Texte*]

Mr. Lee: You would not want to direct the committee's attention to any one location, would you? You mentioned Barrière Lake.

Grand Chief Whiteduck: I think until now they have taken a very peaceful approach. Yes, they blocked roads, probably where the companies were going in to cut, but they have been very civil in their approach. I am not saying their community more than any other will be the first to address the issue. I hope it does not take place. Most of the Algonquins, from my understanding, are peaceful people. Until now, we have tried to acommodate a situation and tolerate what is going on.

People are becoming more and more aware of what has happened on their land and how it has been raped of its resources, and what they are getting back is minimal. I think frustrations are growing. There is a younger generation coming behind us that is educated and more articulate. They will not sit back any more. There is a danger that this younger generation will not be as moderate in their approach and may decide to take a much more radical approach to try to resolve these issues if government does not deal with them very quickly.

• 1710

Mr. Lee: I would like to clarify a couple of statements in your written submission. I understand that while there is no comprehensive treaty, there are treaties in existence between groups of Algonquin and the government, and there are some reserve lands, but there is not a comprehensive land claim settlement that would address historical land claims of the Algonquin nation. Is that correct?

Grand Chief Whiteduck: That is right.

Mr. Lee: But there are individual treaties in various locations, are there?

Grand Chief Whiteduck: There are no treaties. There has never been a treaty signed. There is no documented proof that a treaty was ever signed with the Algonquin nation by Canada or the French regime or the British regime.

Mr. Lee: Okay. Are there actual reserves where Algonquin operate, where they claim and manage reserve lands?

Grand Chief Whiteduck: We have our community. It was one of the first reserve lands set aside in the mid-1800s. It was not Canada at the time. It was set aside for Algonquin and Nipissing people. But there was no surrender of our aboriginal title in the process. The land was put aside as a reserve, period.

Mr. Lee: I understand that. The last thing I will just throw out in case you have a constructive response. I sit here and all of my colleagues around this table sit here as legislators. We are not the government. A lot of people out there think in a kind of fuzzy way that we are. When things go right or go wrong, sometimes they blame us or give us credit, as the case may be. As a legislator, I found myself feeling very impotent last summer during the Oka

[*Traduction*]

M. Lee: Aimeriez-vous attirer l'attention du comité sur un endroit en particulier? Vous avez mentionné le lac Barrière.

Le grand chef Whiteduck: Je pense qu'ils ont adopté une approche très pacifique jusqu'à maintenant. Il est vrai qu'ils ont bloqué des routes, probablement aux endroits où les sociétés allaient effectuer la coupe, mais leur approche a été empreinte d'une grande modération. Je ne dis pas que leur communauté plus qu'une autre sera la première à aborder la question. J'espère qu'il n'y aura pas éclatement. Pour autant que je sache, les Algonquins sont des gens pacifiques. Jusqu'à maintenant, nous avons tenté de nous adapter à la situation et de tolérer ce qui se passe.

Les gens deviennent de plus en plus conscients de ce qui se passe sur leurs terres, de la manière dont on en surexploite les ressources et du peu qu'ils obtiennent en retour. Je pense que le sentiment de frustration augmente. Après nous, vient une génération qui est éduquée et qui s'exprime plus clairement. Ils ne se laisseront plus faire. Mais cette génération plus jeune risque de ne pas avoir une approche aussi modérée et de décider d'adopter une approche plus radicale pour tenter de résoudre les problèmes si le gouvernement ne les règle pas très rapidement.

M. Lee: J'aimerais éclaircir quelques points de votre mémoire. Si j'ai bien compris, bien qu'il n'y ait aucun traité global, il existe des traités entre des groupes d'Algonquins et le gouvernement, et il y a certaines terres de réserve, mais il n'existe aucun règlement des revendications foncières globales qui viserait les terres historiquement revendiquées par la nation des Algonquins. Est-ce je juste?

Le grand chef Whiteduck: C'est juste.

M. Lee: Mais il y a des traités à divers endroits, n'est-ce pas?

Le grand chef Whiteduck: Il n'y a aucun traité. Aucun traité n'a été signé. Il n'existe aucune preuve documentée qu'un traité a été signé entre la nation des Algonquins et le Canada, que ce soit sous le régime français ou sous le régime anglais.

M. Lee: Ça va. Existe-t-il de véritables réserves exploitées par les Algonquins, où ils revendiquent et gèrent les terres réservées?

Le grand chef Whiteduck: Nous avons notre communauté. Elle est constituée de terres de réserve parmi les premières mises de côté vers le milieu du XIX^{e} siècle. Ce n'était pas le Canada à l'époque. Elles avaient été mises de côté pour les Algonquins et les Nipissings. Cependant ce processus ne mettait en cause aucun abandon de notre statut d'autochtones. Les terres ont simplement été mises de côté à titre de réserve.

M. Lee: Je comprends cela. Je vous pose ma dernière question au cas où vous auriez une réponse constructive. Je siège ici, comme tous mes collègues, à titre de législateur. Nous ne constituons pas le gouvernement. Un grand nombre de gens pensent de manière un peu floue que c'est le cas. Lorsque les choses tournent bien ou mal, c'est parfois nous que l'on blâme ou dont on fait l'éloge, le cas échéant. En tant que législateur, je me suis trouvé tout à fait impuissant

[*Text*]

confrontation. I knew that there were some outstanding unfulfilled commitments on our part at the justice committee with regard to the long-run aboriginal land claim injustice issues. That exists even today.

My question is do you see any role for Parliament, not as government but Parliament as legislators, in addressing either individual confrontations should they occur or other aspects of that long-run attempt to resolve, other than just listening? We listen, we make reports, we tell the government what we think. Do you see a more active, constructive mechanism that you think might positively address the situation?

Grand Chief Whiteduck: I think the government has it in their power to act on a lot of the grievances being put forward by native people, and I think they have to demonstrate a legitimate willingness to deal with those issues as quickly as possible. They should not be dragged on for a long time.

I think the government can act, the government can make changes to the Indian Act to make it more accommodating to First Nations which want those changes. It can also make changes to certain policies, like the comprehensive claim policy, which is very restrictive, the specific claim policy.

I think it has the ability to make those changes so that corrective measures are in place to address our grievances. I definitely think the government has it within its powers to make those changes and to act effectively, but I am not convinced at this point that the political will is there. It is not politically important. You do not gain any votes by addressing aboriginal rights issues. I think as long as that is the problem, we are in a weak position.

I think as time goes on you will see more and more native people realizing that fact and saying, well, what else do we have to do? Last summer we heard native people saying we are going to put this country to a stop, we are going to affect the whole economic process, and it can be done. I have heard over the years of different radical groups talking about taking some really radical action, taking some positions that would make the hair stand on people's heads. This kind of talk started some 10, 15 years ago. Nothing is happening. Leadership just goes on. The native leadership have not been able to address the issue. The government has not addressed our issues. What else do we have left? When that kind of thinking evolves, we may end up in this country with a situation similar to the one in Ireland today, where secret societies and terrorist-type things have developed. We do not support that kind of thing; we never will. But we hear those kinds of comments coming from some of our people, and it is scary.

[*Translation*]

pendant la confrontation qui a eu lieu à Oka l'été dernier. J'ai appris au Comité de la justice qu'il y avait certains engagements non tenus de notre part relativement aux revendications foncières des autochtones. C'est encore le cas même aujourd'hui.

Ma question est la suivante; croyez-vous que le Parlement ait un rôle, autre que simplement écouter les intéressés, à jouer, non comme gouvernement mais comme organisme législatif, lors de confrontations individuelles, le cas échéant, ou dans le traitement d'autres aspects de cette tentative de résolution à long terme? Nous écoutons, nous rédigeons des rapports, nous donnons notre avis au gouvernement. Envisagez-vous un mécanisme plus actif, plus constructif par lequel nous pourrions aborder la situation de manière positive?

Le grand chef Whiteduck: Je pense que le gouvernement a l'autorité pour agir dans le cas d'un grand nombre des griefs des peuples autochtones et qu'il a manifesté une bonne volonté légitime de traiter ces questions aussi rapidement que possible. Il ne faudrait pas les laisser traîner longtemps.

Je pense que le gouvernement peut agir, que le gouvernement peut apporter des modifications à la Loi sur les Indiens pour la rendre plus accommodante pour les Premières nations qui souhaitent ces modifications. Il peut également modifier certaines politiques, comme la politique des revendications foncières globales, qui est très restrictive, la politique concernant spécifiquement la revendication.

Je pense qu'il est en mesure d'effectuer ces changements pour que des mesures rectificatives permettant de traiter nos griefs soient adoptées. Je suis certain que le gouvernement a l'autorité voulue pour effectuer ces changements et pour agir de manière efficace, mais je ne suis pas convaincu que la volonté politique de le faire existe actuellement. Ce n'est pas important du point de vue politique. Il n'y a pas de vote à gagner en abordant les questions reliées aux droits des autochtones. Je pense que tant que ce sera là le problème, nous serons dans une position de faiblesse.

Je pense qu'avec le temps, de plus en plus d'autochtones prendront conscience de ce fait pour se poser la question: «que peut-on faire d'autre?» L'été dernier, nous avons entendu un peuple autochtone menacer d'interrompre l'activité du pays, d'influencer tout le processus économique, et cela est possible. Au fils des ans, j'ai entendu différents groupes radicaux parler d'entreprendre des démarches véritablement radicales, d'adopter certaines positions qui vous feraient dresser les cheveux sur la tête. C'est ce qu'on entend depuis 10 ou 15 ans. Il ne se passe rien. Les chefs autochtones poursuivent simplement leur travail. Les dirigeants autochtones n'ont pas pu aborder la question. Le gouvernement ne s'est pas attaqué à nos problèmes. Qu'est-ce qu'il nous reste? Si ces idées sont poussées à fond, il se pourrait bien que dans notre pays la situation devienne similaire à celle observée aujourd'hui en Irlande, où sont apparues sociétés secrètes et terrorisme. Nous n'appuyons pas, et n'appuyerons jamais, les activités de ce genre, mais de tels commentaires sont formulés par certaines de nos gens et cela donne des frissons.

[*Texte*]

• 1715

We think it is important for the government to address the issues, to address those grievances we have, and that there are results to show for it. So far there are no results. There was a crisis last summer; there is nothing to show for it. The government did a lot of fancy talking, but did nothing. They are hoping that it is going to brush away. It is not going to just disappear tomorrow morning. There is a problem there. The government should deal with it.

Mr. Lee: Perhaps one of your colleagues, or both, would want to comment. I was hoping that you might have something to say about Parliament itself as opposed to government, viewing Parliament separate from government. I have always felt that Parliament, at a minimum, was at least one place where native Canadians could come and feel it was their place. I could be wrong. I am not a native Canadian, but I see it completely consistent with the history of this country that native Canadians can kind of proudly walk into Parliament and be at home. I am a rookie here. As I said, I have felt in Parliament there is not a lot of movement. There is not a lot of focus; there is not a lot of direction. I am wondering if there is any sense on your part that Parliament itself or parliamentary committees could be doing something else.

Grand Chief Whiteduck: There is no question about it. I think there are a number of Members of Parliament who can play an active role in bringing these issues forward. We have some members who bring our issues forward and address them. We think it can play a role and will continue to play a role. It probably can play a more important role. But under the present structure, with majority ruling the game, all you can do is bring the questions forward and it is the elected body that can hack on them. But I think we appreciate those Members of Parliament who bring our issues forward and try to get some feedback or some response from the government that is in power. Maybe under a new structure, a reorganized Canada, that could take place. It is clear to us that under the present structure the elected party has the power and is the only one that can really make any changes.

Mr. Koury: I went over the map, and you have the *légende* here. The land you claim is all around here. In your document you said in the third paragraph on page 2 that the Crees gave away their land or were dealing their land and have negotiated with the provincial government. If you notice, there is an item 10, and it is 200 kilometres north of that. I do not see your territory lying across that particular area. It stops about here. James Bay or Baie James is about 200 kilometres north. You claim that this was part of your land.

Grand Chief Whiteduck: I am sorry, I think the wrong map was distributed. On the other map we showed what happened century by century. That is the map we should have distributed.

[*Traduction*]

Nous pensons qu'il est important que le gouvernement aborde les questions, étudie nos griefs et qu'on en voit les résultats. Jusqu'à maintenant il n'y en a pas eu. Il n'est rien sorti de la crise de l'été dernier Le gouvernement nous a bercés de belles paroles, mais n'a rien fait. Il espère que le problème va disparaître de lui-même. Il ne disparaîtra pas simplement du jour au lendemain. Il y a un problème et le gouvernement devrait s'en occuper.

M. Lee: Peut-être l'un ou l'autre de vos collègues désirera-t-il commenter. J'espérais que vous auriez quelque chose à dire concernant le Parlement lui-même, par opposition au gouvernement, que vous considéreriez le Parlement comme distinct du gouvernement. J'ai toujours été d'avis que le Parlement constituait, à tout le moins, un endroit où les autochtones canadiens pouvaient venir et se sentir à leur place. Je peux me tromper. Je ne suis pas un autochtone canadien, mais il me semble tout à fait logique, considérant l'histoire de ce pays, que les autochtones canadiens puissent fièrement se rendre au Parlement et y être à l'aise. Je suis nouveau ici. Comme je l'ai déjà dit, j'ai trouvé que ça ne bougeait pas beaucoup au Parlement. Les efforts ne sont pas très concentrés ou dirigés. Je me demande si vous n'avez pas l'impression que le Parlement lui-même ou les comités parlementaires pourraient faire autre chose.

Le grand chef Whiteduck: Cela ne fait aucun doute. Je pense qu'il y a un certain nombre de parlementaires qui peuvent jouer un rôle actif à cet égard. Certains membres soulèvent nos questions et s'y intéressent. Nous pensons que cela peut avoir, et continuera à avoir, un effet. L'effet pourrait probablement être plus grand, mais dans la structure actuelle, avec la majorité qui décide, tout ce qu'il est possible de faire c'est de soulever les questions d'en saisir l'assemblée élue. Je pense toutefois que nous sommes reconnaissants envers les membres du Parlement qui soulèvent les questions qui nous intéressent et tentent d'obtenir une certaine rétroaction ou une certaine réponse de la part du gouvernement au pouvoir. À l'intérieur d'une nouvelle structure, d'un Canada réorganisé, cela serait peut-être possible. Il est évident pour nous qu'avec la structure actuelle, le parti élu est celui qui a le pouvoir et est le seul qui puisse réellement apporter des changements.

M. Koury: J'ai examiné la carte et vous avez la légende ici. Les terres que vous revendiquez sont toutes autour d'ici. Dans votre document, vous mentionnez au troisième paragraphe de la deuxième page que les Cris ont donné leurs terres ou plutôt ont négocié la cession de leurs terres avec le gouvernement provincial. Si vous remarquez, il y a un point 10 et c'est à 200 kilomètres au nord de ce dernier. Je ne vois pas votre territoire dans cette région en particulier. Il se termine à peu près ici. La Baie James se trouve à environ 200 kilomètres au nord. Vous prétendez que cela faisait partie de vos terres.

Le grand chef Whiteduck: Je m'excuse, je pense que la mauvaise carte a été distribuée. L'autre carte montrait l'évolution de la situation, siècle par siècle. C'est la carte qui aurait dû être distribuée.

[*Text*]

• 1720

Mr. Koury: I was going to ask you about that, because there we have number three, and what happened to numbers one and two?

Grand Chief Whiteduck: The other one shows more or less the contemporary situation today. But the territory is identified in map number one here. I think we have the wrong one.

Mr. Koury: In other words, your claim is shrinking. If you had gone up to James Bay, where your claim is according to the third paragraph on page 2, then that means that your claim is shrinking. Or am I wrong?

Grand Chief Whiteduck: No, I do not think so. There is a series of maps in this document, and it is map number one that really identifies the traditional territory in question. We do not say the area has shrunk. We do not think it has. We think it is traditional Algonquin territory that is identified in map number one. But we also express the fact that we feel the Crees in the process extinguished rights that they had no right to extinguish in their negotiation when Bill C-9, I guess it was at the time, came in to extinguish rights of other Algonquin communities.

The community of Chief Jerome is in part of that area. It is an Algonquin community and it is part of the James Bay agreement today. It is an awkward situation for him. We think the Government of Canada was aware of this. We think Quebec was aware of it, and for reasons of expediency it was just...

We were possibly not prepared politically at the time. We probably were not articulate enough at the time this was all taking place. Things happened so quickly at that point. If it had been today, we would have probably made a court challenge immediately to try to stop the process.

Mr. Koury: You are from Maniwaki?

Grand Chief Whiteduck: Yes.

Mr. Koury: That is north of St-Jovite?

Grand Chief Whiteduck: Maniwaki is due north of here on Highway 105. It is about an hour and fifteen minute drive from here.

Mr. Koury: I believe I passed through there a number of years ago, but the name just came up when you mentioned Maniwaki.

What intrigues me is that they are going possibly to have James Bay 2 or 3 or whatever the case may be. At the moment, of course, they are making studies, or they are going to court, or whatever is happening is happening. You are not there. That means that the Cree are taking over again. How are we going to go about it if you are the original land owners but they have already settled one claim on James Bay 1 and now on the new project they are going to have to negotiate again?

Grand Chief Whiteduck: The Great Whale project, which was part of the plan initially, I guess, when they did the La Grande project, is in the heart of Cree and Inuit territory, but it has been brought to our attention by Hydro-

[*Translation*]

M. Koury: J'allais vous poser la question, car nous avons ici la carte numéro trois, et je me demande ce qui est arrivé aux cartes un et deux?

Le grand chef Whiteduck: L'autre carte montre à peu de choses près la situation actuelle. Mais le territoire est délimité dans la carte numéro un. Je crois que nous avons la mauvaise carte.

M. Koury: En d'autres mots, le territoire que vous revendiquez a rétréci. Si, dans le paragraphe 2, vous revendiquiez jusqu'à la Baie James, alors le territoire que vous revendiquez a rétréci. Ai-je raison?

Le grand chef Whiteduck: Non, je ne crois pas. Ce document contient une série de cartes, et le territoire traditionnel en question se trouve détaillé dans la carte un. Nous ne prétendons pas que le territoire a diminué en étendue. Nous ne pensons pas qu'il a diminué. Nous croyons que la carte numéro un illustre un territoire algonquin traditionnel. Mais nous tenons aussi à vous faire savoir qu'à notre avis, durant les négociations du projet de loi C-9, je crois que c'est de ce projet de loi qu'il s'agissait, en mettant fin à des droits d'autres communautés algonquines, les Cris ont négocié des droits qui ne les concernaient pas.

La communauté du chef Jerome est en partie dans cette région. C'est une communauté algonquine et elle fait aujourd'hui partie de la convention de la Baie James. Le chef Jerome se trouve donc dans une drôle de situation. Nous croyons que le gouvernement du Canada en était conscient. Nous croyons que le Québec en était aussi conscient, et que par opportunisme il n'a pas...

Peut-être n'étions-nous pas politiquement prêts à l'époque. Nous n'étions probablement pas assez organisés. Tout s'est déroulé très rapidement. Si la situation s'était présentée aujourd'hui, nous aurions probablement porté la cause devant les tribunaux dans l'espoir d'arrêter le processus.

M. Koury: Êtes-vous de Maniwaki?

Le grand chef Whiteduck: Oui.

M. Koury: Maniwaki se trouve au nord de Saint-Jovite?

Le grand chef Whiteduck: Maniwaki est au nord d'Ottawa, à environ une heure et quart de voiture sur l'autoroute 105.

M. Koury: Je crois être passé par là il y a quelques années, mais le nom vient tout juste de me venir à l'esprit quand vous avez mentionné Maniwaki.

Ce qui m'intrigue, c'est qu'il va probablement construire y avoir un deuxième ou un troisième projet à la baie James, ou peu importe. Pour l'instant, évidemment, ils font des études, ils se trouvent devant les tribunaux, ou que sais-je. Vous n'y êtes pas. Autrement dit, ce sont encore les Cris qui vont mener la barque. Comment devrons-nous aborder votre cause si vous êtes les premiers propriétaires terriens, mais que les Cris ont déjà réglé une revendication lors du premier projet et qu'ils vont maintenant en négocier une autre sur le nouveau projet?

Le grand chef Whiteduck: Le projet Grande-Baleine, qui faisait partie du plan original, je crois, du projet de la rivière La Grande, prend place en plein coeur des territoires cri et inuit, mais l'Hydro-Québec nous a fait savoir que quelques

[*Texte*]

Québec that a couple of hydro lines will be coming through Algonquin territory. We feel it is going to be very important for the Government of Quebec to start meeting with the Algonquins to address this issue.

We are not anti-development, but at the same time we have some legitimate concerns about the environment and the impact it is going to have. We share the same concerns the Crees share about the damage to the environment; but that having been said, we realize that progress is there and certain things will happen.

We are willing to sit down to discuss it and try to find some solution that will accommodate our people and the Quebec government. But there has to be an approach. If you come along tomorrow morning and say that you are cutting a line through Algonquin territory, I am sure ten Algonquin bands will say no way; let us deal with this land issue first, let us deal with our rights issue. If Quebec thinks it is just going to come in. . .

I do not think it is going to happen. I think you are going to have a lot of resistance coming from the Algonquins on this one, because there is talk of cutting a gash through the forest 150 feet wide to bring these power lines through and it is going to be very important for Quebec to address the issue as quickly as possible with the Algonquin people.

• 1725

Mr. Koury: I gather that they should have started the work in January if they wanted to meet the deadline of the Great Whale project. Now if it works out they are going to start some time in September. That means that whatever they have negotiated with the U.S. or other provinces for electricity and so on for the year 2000 and whatever, there is going to be a delay there of great importance. You do not have to answer that. It is just a comment I am making that if they want to move on the Great Whale project project they had better move now and move fast.

Grand Chief Whiteduck: They will have to address, and we are firm about this, the Algonquin issue, because of where the lines are going to come. Up in the Cree territory I think it is up to the Cree Nation themselves to address that issue. We do not want to talk for them; they can do that very well themselves. But when it comes to our territory, definitely we feel that both levels of government should be starting some discussions with us to address that issue, because if they wait until the last minute, the eleventh hour, there will definitely be problems.

Ms Blondin: You talk about things like extinguishment and competing claims, and in the interim you have a lot of lands you have questions about. Do you have interim protection for any of those lands? Has the government put interim protection or a moratorium on any of those lands?

[*Traduction*]

lignes à haute tension passeront dans le territoire algonquin. Je crois qu'il est très important que le gouvernement du Québec commence à rencontrer les Algonquins pour traiter de cette question.

Nous ne sommes pas contre le progrès, mais nous nous préoccupons avec raison de ses éventuelles répercussions sur l'environnement. Nous partageons les préoccupations des Cris sur les dommages à l'environnement, mais cela dit, nous admettons qu'on ne peut empêcher le progrès et que certaines choses devront changer.

Nous sommes prêts à discuter de la question et à essayer de trouver une solution qui satisfera à la fois notre peuple et le gouvernement du Québec. Encore faut-il que ce gouvernement ait l'intention de discuter. Si vous arrivez chez nous demain matin et que vous nous annoncez que vous allez faire passer une ligne à haute tension à travers le territoire algonquin, je suis certain que nos bandes s'opposeront fermement à ce projet; discutons d'abord de la question territoriale, puis de nos droits. Si le Québec croit qu'il peut tout simplement entrer chez nous et. . .

Je ne crois pas que la chose sera si facile. Je crois que cette fois-ci, le Québec va faire face à une forte résistance des Algonquins, puisqu'il est question d'ouvrir un passage de quelque 150 pieds de largeur dans la forêt pour faire passer ces lignes à haute tension. Le Québec doit s'empresser de discuter de la question sans tarder avec le peuple algonquin.

M. Koury: D'après ce que je peux comprendre, ils auraient dû commencer les travaux en janvier pour respecter la date limite du projet Grande-Baleine. Maintenant, si la question se règle, ils vont commencer quelque temps en septembre, ce qui revient à dire qu'ils vont être sérieusement en retard par rapport à tous les contrats qu'ils ont négociés avec les États-Unis ou les autres provinces pour la vente d'électricité en l'an 2000 ou autre. Je ne vous demande pas de me répondre, je tiens seulement à faire remarquer que s'ils veulent mener à bien le projet Grande-Baleine, ils ont intérêt à l'entreprendre au plus tôt.

Le grand chef Whiteduck: Le gouvernement du Québec devra traiter de la question algonquine, nous n'en démordrons pas, étant donné l'endroit où les lignes à haute tension vont passer. Je crois que la nation crie peut faire ce qu'elle veut de son territoire. Elle peut se débrouiller seule, nous n'avons pas l'intention de parler en son nom. Mais en ce qui concerne notre territoire, nous tenons à ce que les deux paliers de gouvernement commencent à discuter de la question avec nous, parce que s'ils attendent à la dernière minute, à la onzième heure, sans aucun doute il y aura des complications.

Mme Blondin: Vous parlez de droits abolis et de revendications discordantes, et entre-temps vous avez de nombreuses questions de droit foncier à régler. Avez-vous obtenu une protection temporaire pour les terres concernées? Le gouvernement a-t-il décrété un moratoire sur ces terres, a-t-il pris d'autres mesures protectrices?

[*Text*]

Grand Chief Whiteduck: We are one of the few Algonquin communities who have advised the federal and provincial governments of our concern that there was a legitimate claim there, and the thing should stop, that there should be some protection. Unfortunately, because the comprehensive claims process has not taken place for the Algonquins there is no protection, so development goes on right now. Practically anything can take place, and forestry companies are still operating without our consent. There is still exploitation going on, mining exploitation and a number of other exploitations taking place, and we are not able to stop them in any way. The only way is to take direct action to stop those things, but there is no protection of the land.

Ms Blondin: Once comprehensive claims are settled there is usually a land base secured, and some kind of cash compensation along with that. It is not the total amount that is requested. The amount of interest that would accrue from the total amount is what you get. They have that to play with, so they give it to you and you do whatever you want with it.

Having said that, there is a view out there that jurisdiction spells well, and there are good examples of that where the government has given people jurisdiction, they have given them access, and they have subsidized them. One example might be, directly and indirectly, somebody like Robert Campeau, who has developed kingdoms and businesses in the billions of dollars and then almost went bankrupt in the process. Many people would say that most of that money was not his, that he was subsidized by the government in his pursuits.

Many aboriginal people feel that in order to be able to secure some kind of an economic base, to be able to diversify their economic base if they acquire one, they need to be cut into the action, they cannot be economically marginalized. And the only way to do that cannot be through claims, because it will take hundreds of years the way that is going.

I want to know if you feel there is an opportunity that the government will look at. That is why the aboriginal people ask when they have the economic conferences that their leaders be there at the FMCs, because multi-million dollar deals, billion dollar deals are made at those between provinces and the federal government, and the aboriginal people have no say about them. These go on. Do you have a view of what kinds of things aboriginal people could be cut into, anything that happens outside of land claims?

• 1730

Grand Chief Whiteduck: Clearly, it will take a long time to settle all of the claims. There is no question about that. I think the government should allow native people to be involved in the development of resources within their traditional territories. Allow them to have a fair cut of what is taking place. Allow them to evolve economically.

[*Translation*]

Le grand chef Whiteduck: Nous sommes l'une des rares communautés algonquines à avoir fait savoir aux gouvernements fédéral et provincial que nous estimons avoir un droit légitime sur ces terres, que le litige devrait cesser, et que nous devrions obtenir une certaine protection. Malheureusement, les revendications globales des Algonquins n'ayant pas encore été discutées en détail, il n'y a toujours pas de protection, et les travaux d'aménagement sont déjà en cours. Pratiquement tout est permis, et les entreprises forestières exploitent notre territoire sans notre consentement. En plus, l'exploitation minière ou autre de notre territoire continue, et nous ne disposons d'aucun moyen pour arrêter les entreprises. Seule une action directe pourrait mettre un frein à tout cela, mais les terres ne sont pas protégées.

Mme Blondin: Une fois que les revendications globales sont réglées, une portion de terre est protégée et une compensation monétaire est offerte. Celle-ci ne correspond pas au montant demandé. Vous recevez les intérêts qui auraient été encaissés sur le montant total. Ils peuvent se permettre de jouer avec ce montant, alors ils vous le donnent et vous en faites ce que vous voulez.

Cela dit, d'aucuns estiment que le gouvernement aime bien donner des droits légaux aux gens, pour leur donner accès à certaines ressources, pour les financer. On pourrait citer un exemple: Robert Campeau, qui a mis sur pied un royaume financier de l'ordre des milliards de dollars, et qui s'est presque ruiné ce faisant. Beaucoup diront que l'essentiel de son argent ne lui appartenait pas, que tous ses efforts étaient financés par le gouvernement.

De nombreux peuples autochtones croient que pour réussir à s'assurer une base économique, et à la diversifier une fois obtenue, ils doivent jouer un rôle actif, ils ne peuvent pas dépendre de quelqu'un d'autre. Ils ne peuvent sûrement pas compter sur les revendications territoriales pour y arriver, car au train où vont les choses, il y en a encore pour quelques siècles.

Je veux vous demander si vous croyez que le gouvernement va saisir l'occasion qui se présente maintenant. C'est pour cette raison que les peuples autochtones demandent que leurs dirigeants puissent participer aux conférences économiques et aux conférences des premiers ministres, car des contrats de plusieurs millions, voire de milliards de dollars, sont passés entre les provinces et le gouvernement fédéral durant ces assemblées, et les peuples autochtones n'ont pas leur mot à dire. Sur ce point, la situation ne s'améliore pas. Avez-vous une idée du genre de choses auxquelles pourraient participer les autochtones, outre évidemment les revendications territoriales?

Le grand chef Whiteduck: Il est évident qu'il faudra longtemps pour régler toutes les revendications. Le gouvernement devrait selon moi permettre aux autochtones de participer à la mise en valeur des ressources sur leur territoire traditionnel. Il devrait leur laisser une juste part des activités qui se déroulent et leur permettre d'évoluer sur le plan économique.

[*Texte*]

We have been isolated on reserves and restricted in our development. I think we have to be allowed to participate at all levels. While we are waiting for this process, the government has to give native people an opportunity to participate in the process. As the resources are exploited and wealth is generated from it, native people also have to benefit from the generation of that wealth. I think it is crucial that we participate at all levels.

Ms Blondin: I just want to ask a question in addition to this, because I think it is specific to your area. There were 25-year forestry agreements signed. Did your people have any input into the negotiations for those 25-year agreements, which would clear-cut some park areas, I believe, in some cases?

Grand Chief Whiteduck: There was no input whatsoever. We advised the government. When they decided to implement, we again sent them legal notices through our lawyer saying those lands were ours and we had a say in how they were going to exploit them and manage the forestry. We had a very weak response from them. They went ahead and developed a process without consultation with the First Nations and the territory concerned. We deplore that. We told them it was the wrong way to approach the issue.

To us, Quebec has been as radical as British Columbia has been to its First Nations in its approach. It totally denies the fact that aboriginal rights exist. We have been in court with them, and the arguments of their legal people are clear. They do not recognize aboriginal title. They do not recognize aboriginal rights. You hear a lot of rhetoric about how they recognize the nations and all this, but they do very little in amending their legislation to accommodate these facts. It is clear to us that they do not recognize aboriginal title.

Mr. Skelly: I guess my question relates in part to what Ms Blondin was discussing. I do not see it written in your brief, but my recollection is that you said during the presentation of your brief that the federal government must deal with title before Quebec separates. You seem to have some fear, which you expressed a few seconds ago, about the radical approach Quebec takes to aboriginal rights within Quebec. That is in spite of resolutions recently passed at the PQ convention, where they seem to go some distance toward recognizing sovereignty. I am just wondering how you think this is going to be capable.

I think one of the problems of paralysis in federal leadership at the time the Oka crisis began was that there seemed to be a reluctance on the part of the federal government to deal with the issue as effectively as it could because of fear of infringing on what it saw as Quebec sovereignty at a time when that was in question. Some members had walked out of the federal caucus and started the Bloc Québécois. There was a concern in that area. Do

[*Traduction*]

Nous avons été isolés dans nos réserves et notre développement a été entravé. Nous devons être autorisés à participer à toutes les activités à tous les niveaux. Tandis que nous attendons l'issue de ce processus, le gouvernement doit permettre aux autochtones d'y participer. Les autochtones doivent pouvoir profiter des richesses produites par l'exploitation des ressources et les avantages qui en découlent. Il est essentiel que nous participions à tous les niveaux.

Mme Blondin: Je voudrais poser une question supplémentaire, car elle concerne précisément votre région. Dans le secteur forestier, on a conclu des accords de 25 ans. Les gens de votre peuple ont-ils participé aux négociations de ces accords qui, dans certains cas, sauf erreur, prévoient la création de certains parcs?

Le grand chef Whiteduck: Nous n'y avons absolument pas participé. Nous avons conseillé le gouvernement. Lorsqu'il a décidé de mettre son projet en vigueur, nous lui avons fait parvenir des avis juridiques par l'entremise de notre avocat en rappelant que ces terres nous appartenaient et que nous avions un mot à dire dans la façon dont il allait les exploiter et gérer la forêt. La réponse que nous avons obtenue était loin d'être satisfaisante. Le gouvernement est allé de l'avant et a mis sur pied un processus sans consulter les Premières nations auxquelles appartiennent les territoires en cause. Nous le regrettons vivement. Nous lui avons dit que ce n'était pas la bonne démarche à suivre.

Pour nous, le Québec a été aussi radical que la Colombie-Britannique dans son attitude à l'égard des Premières nations. La province rejette carrément l'existence des droits ancestraux. Nous avons intenté des poursuites devant les tribunaux et les arguments des avocats de la province sont clairs: ils ne reconnaissent pas les droits de propriété ancestraux. Ils ne reconnaissent aucun droit des autochtones. On entend toutes sortes de beaux discours selon lesquels le gouvernement reconnaît l'existence des nations et tout le reste, mais il ne fait pas grand-chose pour modifier sa législation en vue d'en tenir compte. Il est évident à nos yeux qu'il ne reconnaît pas les droits de propriété ancestraux.

M. Skelly: Ma question va en partie dans le même sens que celle de M^me^ Blondin. Je ne le trouve pas dans votre mémoire écrit, mais je crois me rappeler que, au cours de votre exposé, vous avez dit que le gouvernement fédéral doit régler la question des droits de propriété avant la séparation du Québec. Vous semblez éprouver certaines craintes, comme vous venez de le dire il y a un instant, au sujet de l'attitude radicale qu'adopte le Québec à l'égard des droits ancestraux dans la province. Et ce, en dépit des résolutions adoptées dernièrement au congrès du PQ, en vertu desquelles on semble faire de grands pas vers la reconnaissance de la souveraineté. Je me demande comment ce sera possible, selon vous.

Ce qui explique en partie la paralysie du gouvernement fédéral lorsque la crise d'Oka a éclaté, selon moi, c'est sa réticence apparente à régler le problème aussi efficacement que possible parce qu'il craignait d'empiéter sur ce qu'il considérait comme la souveraineté du Québec à une époque où celle-ci était remise en question. Certains députés avaient quitté le caucus fédéral et créé le Bloc québécois. Tout cela suscitait des inquiétudes. Pensez-vous que le gouvernement

[*Text*]

you think the federal government can really deal with this issue in Quebec, given the concerns about sovereignty on the Quebec side at this time?

Grand Chief Whiteduck: We think the federal government has a fiduciary responsibility to protect our interests in Quebec. If Quebec does move for outright separation, the issue of aboriginal title has to be addressed. We think the federal government has a moral and legal obligation to stand up and protect that interest. We hope they will do it.

In the interim, we also hope the province will open up and show some political will to accommodate the needs of First Nations in Quebec. We have not seen it yet. There have been some overtures by the PQ, which has been supported by some native people, but only a minority. The Liberal government in Quebec is now saying they will have a consultation process over the next two years to develop a position on how they are going to treat their native people. We are not confident. We have some real worries about that approach. We are very pessimistic about the possibility of something fair and just evolving from it.

• 1735

The federal government has done very little to champion our cause or to stand up and defend the aboriginal rights issue, but we hope that when it comes down to an issue as crucial as the break-up of the country, they will address it. We think that Quebec should not be allowed to break away without addressing the aboriginal rights issue and the aboriginal title of land that is still on a large part of Quebec. We think it would be unfair to allow Quebec to walk away and take the Indian title and the Indian problem with it. We think there is a responsibility there, and we expect the government to act when the time comes.

The Chairman: A last question from Mr. Koury and a very last point of clarification from Ms Blondin.

Mr. Koury: This is the point I was making on the distance and the land claim. What are you going to do if there is a referendum and they are adamanant that they are going to separate? Let us say the federal government is going to fight. I am going to fight to keep our country together—I am from Quebec, from Montreal, and I am a federalist and they know it. So as the government is fighting to keep Canada together, are you going to be there to support our act?

I believe that our committee and our government have done a lot since we came into power. I am not being partisan, but I am trying to show our goodwill. Even as we are speaking now, we are trying to find solutions, not just pinpointing what the government has done wrong, but what could they do right. I believe we are getting there. It may not be solved in six months, but if we are on the right road, if we do not get lost somewhere on the highway, I think we can find a solution. There is a solution to every problem.

[*Translation*]

fédéral puisse vraiment régler ce problème au Québec étant donné les préoccupations que suscite la souveraineté dans cette province à l'heure actuelle?

Le grand chef Whiteduck: À notre avis, le gouvernement fédéral a l'obligation fiduciaire de protéger nos intérêts au Québec. Si la province opte pour la séparation, il faut absolument résoudre le problème des droits ancestraux. Nous estimons que le gouvernement fédéral a l'obligation morale et légale d'intervenir pour protéger ces intérêts. Nous espérons qu'il le fera.

Dans l'intervalle, nous espérons également que la province fera preuve d'un esprit d'ouverture et de volonté politique en vue de satisfaire les besoins des Premières nations au Québec. Cela ne s'est pas encore produit. Il y a eu quelques ouvertures de la part du Parti québécois, lesquelles ont obtenu l'appui d'une minorité d'autochtones. Le gouvernement libéral du Québec déclare actuellement qu'il tiendra un processus de consultation au cours des deux prochaines années en vue d'adopter une politique sur le traitement réservé aux autochtones. Cela ne nous rassure pas. Cette démarche nous préoccupe vivement. Nous ne croyons pas qu'il puisse en sortir des initiatives équitables.

Le gouvernement fédéral n'a pas fait grand-chose pour défendre notre cause ou intervenir pour protéger les droits ancestraux, mais nous espérons que lorsqu'il sera confronté à un problème aussi crucial que l'éclatement du pays, il se décidera à agir. À notre avis, il ne faut pas permettre au Québec de se séparer sans résoudre au préalable le problème des droits ancestraux et les droits de propriété des autochtones à l'égard de terres qui occupent une vaste partie du territoire de la province. Il serait injuste, à notre avis, de permettre au Québec de s'en aller en emportant avec lui les droits ancestraux et le problème des Indiens. Nous estimons que le gouvernement a une responsabilité à assumer et nous espérons qu'il agira le moment venu.

Le président: Une dernière question de M. Koury et un tout dernier éclaircissement de M^me^ Blondin.

M. Koury: C'est ce que je voulais dire au sujet de la durée des revendications territoriales. Qu'allez-vous faire si, après avoir tenu un référendum, la province est déterminée à se séparer? Disons que le gouvernement fédéral va se battre. Je vais me battre pour préserver l'unité de notre pays—je suis québécois, de Montréal, mais je suis fédéraliste et c'est un fait connu. Si le gouvernement se bat pour préserver l'unité du Canada, serez-vous à ses côtés pour le soutenir?

Notre comité et le gouvernement ont beaucoup fait depuis l'arrivée au pouvoir de ce dernier. Je ne suis pas sectaire, mais j'essaie de prouver notre bonne volonté. À l'heure même où je vous parle, nous essayons de trouver des solutions, pas simplement en soulignant les erreurs du gouvernement mais en réfléchissant aux mesures qu'il pourrait prendre pour remédier au problème. Je pense que nous y arrivons. Le problème ne sera peut-être pas résolu dans six mois, mais si nous sommes sur la bonne voie, si nous ne nous égarons pas en cours de route, nous pourrons trouver une solution. Il y a une solution à chaque problème.

[*Texte*]

Are you going to support unity, or are you going to wait and see, and if there is separation, fight with the provincial government?

Grand Chief Whiteduck: That is a loaded question. We would prefer to see a united Canada where the aboriginal rights issue can be addressed justly and fairly. Over the years we have seen a war transpire between French and English society. It is a battle that has not been settled to this day. We have always felt isolated from that problem. We have always said it is your problem to resolve among yourselves. I find it really strange that for some reason or other everybody seems mesmerized and keeps saying it is impossible. I think it is possible if a compromise is made by all sides concerned.

We definitely would prefer to see a united Canada. That is our view. Whether we will support one side or the other when the time comes around will depend. How our community views it is up to the community and each member in the community to decide for themselves. It is up to all first nations to determine what they will do. Right now, we feel very strongly that the federal government should be acting on our behalf and protecting our interests because they have a responsibility there. We do not think Quebec should be allowed to break away without dealing with the aboriginal rights issue, and I do not think the federal government should allow them.

• 1740

The other issue is that if Quebec separates, maybe Algonquin First Nations or Cree nations or different nations can also break up Quebec. If Quebec can separate then parts of Quebec can also separate, as far as we are concerned.

It may well be that in western Quebec there is still a large element of federalists who may decide to say okay, we want to remain in a Canadian federation, and that might resolve that problem for us, as far as we are concerned.

We are aware of that. Some people in our area have expressed that, that they would prefer to stay within a united Canada. We know that the core of separatists are not necessarily in western Quebec, although there are some everywhere. We hope it will be addressed and that Canada will stay together.

Mr. Koury: Thank you very much.

Mr. Tenasco: I think it is even within one of the elements of the Spicer commission which is going around right now, or was it the Allaire report, that Canada is at a cross-road because the vision of the country is—well, first of all, there is no vision in the country, it is paralysed with ideas.

We feel that if Canada wants to remain as one it has to identify its true character. What is Canada? If you go to the Spicer commission or if you listen to these people, a lot of people have a hard time saying what it is to be Canadian.

[*Traduction*]

Allez-vous soutenir l'unité, ou déciderez-vous d'attendre que les choses se tassent et, en cas de séparation du Québec, vous battrez-vous aux côtés du gouvernement provincial?

Le grand chef Whiteduck: C'est une question piège. Nous préférerions que le Canada reste uni et qu'on trouve une solution juste et équitable au problème des droits ancestraux. Au fil des ans, nous avons vu la situation s'envenimer entre la société française et la société anglaise. C'est un litige qui n'a pas encore été réglé aujourd'hui. Nous nous sommes toujours sentis à l'écart de ce problème. Nous avons toujours dit qu'il vous incombait à vous de résoudre ce problème vous concernant. Je trouve étrange que, pour une raison quelconque, tout le monde semble obsédé par l'idée que c'est impossible. À mon avis, c'est possible si toutes les parties en cause sont prêtes à faire un compromis.

Nous souhaitons bien évidemment que le Canada reste uni. C'est notre avis. Quant à savoir qui nous appuierons en temps voulu, cela dépendra. Ce sera à notre collectivité et à chacun de ses membres d'en décider. Il incombe à toutes les Premières nations de choisir la voie à suivre. À l'heure actuelle, nous sommes convaincus que le gouvernement fédéral devrait se faire le champion de notre cause et protéger nos intérêts parce qu'il en a la responsabilité. Nous estimons qu'il ne faut pas permettre au Québec de se séparer sans résoudre d'abord le problème des droits ancestraux et, d'après moi, le gouvernement fédéral devrait l'en empêcher.

L'autre problème, c'est que si le Québec se sépare, les Premières nations algonquines ou les nations cries ou d'autres nations autochtones risquent également de provoquer l'éclatement du Québec. Si le Québec se sépare, certaines régions de la province risquent aussi de prendre leur indépendance, en ce qui nous concerne.

Il est possible qu'il existe encore dans l'ouest du Québec un groupe important de fédéralistes qui risquent de décider, le moment venu, qu'il vaut mieux continuer à faire partie de la fédération canadienne, ce qui pourra résoudre le problème pour les peuples autochtones.

Nous sommes conscients de cette situation. Certaines personnes dans notre région ont dit qu'elles préféreraient continuer à vivre dans un Canada uni. Nous savons que le noyau de séparatistes ne se trouve pas nécessairement dans l'ouest du Québec, même s'il s'en trouve partout. Nous espérons que la question sera réglée et que le Canada pourra rester uni.

M. Koury: Merci beaucoup.

M. Tenasco: Je ne sais pas si c'est l'un des membres de la Commission Spicer qui se déplace dans tout le pays ou dans le rapport Allaire, où il est dit que le Canada est actuellement à la croisée des chemins parce que la vision du pays est—en fait, en premier lieu, il n'existe aucune vision dans notre pays qui souffre d'une paralysie des idées.

Nous estimons que si le Canada veut rester entier, il doit définir sa vraie nature. Qu'est-ce que le Canada? Si l'on assiste aux délibérations de la Commission Spicer, on constate que bien des gens ont des difficultés à définir ce

[*Text*]

Canada must have some kind of nature, some kind of character to identify with. It seems to me that it is breaking apart for one reason or another. Its life is threatened. Its existence is threatened.

For the country to go on and to develop in the future, we are saying, it is Canada's last chance, that is how close a threat it is. We are also saying that if it wants to survive, it will have to really consider the aspirations of the aboriginal people once and for all. If it is just going to remodel and reshape itself and continue to do the same things, then it is no better off. It would be better to separate.

The thing is that in wanting to show its true colours, its true identity, its true nature, it has to finally recognize the aspiration and the reality of the existence of the native people.

A while ago we were asking how do things come together? It is at that stage of the game, that forum, that we will have to come together.

The Chairman: One point of clarification.

Ms Blondin: There is an opening here for me to try to clarify what I think your position is with regard to your relationship with the different levels of government. Would you say that your relationship, legal and binding, is with the federal government and not with the Quebec government? So if your constitutional destiny is going to be honed, then it has to be first of all done at the federal level rather than at the provincial level.

Grand Chief Whiteduck: I think our allegiance first and foremost remains with our people themselves. We think that the British Crown had a responsibility to First Nations in Canada, and that responsibility with the patriation we felt is now given to the federal government, which is in power. The body that is in power has that responsibility. We think the responsibility is at the federal level, not at the provincial level. We think it is the Parliament of Canada that has that responsibility.

Ms Blondin: What I am saying is that Quebec cannot deal on your behalf with the federal government on your constitutional destiny, your place in Confederation, your rights and your lands and everything else.

Grand Chief Whiteduck: We do not think Quebec has a right to deal with it. That is why we are saying we feel the federal government should intervene in this issue very effectively for aboriginal people in Quebec.

Ms Blondin: That has made it very clear for me. Thank you.

• 1745

The Chairman: On behalf of all members of the committee, we really would like to thank you very much for what has been a very thoughtful, very interesting, very constructive and productive afternoon for us. We thank you for taking the time to be with us. We thank you for providing us with four inches or so to add to our several feet of documents, and we will make use of it. We do thank you.

[*Translation*]

qu'est un Canadien. Le Canada doit présenter des caractéristiques propres qui en définissent la nature. À mon avis, s'il se divise pour une raison ou une autre, son avenir, son existence même, est menacé.

Si l'on veut que notre pays continue à s'épanouir à l'avenir, nous estimons que c'est la dernière chance du Canada, que la menace est cette fois-ci très réelle. Nous disons également que si le pays veut survivre, il devra prendre au sérieux les aspirations des autochtones une fois pour toutes. S'il se contente d'apporter certains ajustements et de poursuivre dans la même voie, nous n'en sortirons jamais. Il vaudrait mieux alors opter pour la séparation.

En fait, s'il veut montrer sa vraie nature, sa véritable identité, il doit se décider à tenir compte des aspirations et de l'existence bien réelle des autochtones.

Il y a quelque temps, nous avons demandé comment on provoque une réconciliation. C'est maintenant que nous devons nous réconcilier.

Le président: M^me^ Blondin voudrait un éclaircissement.

Mme Blondin: Vous me donnez l'occasion d'essayer de préciser votre position quant à vos rapports avec les différents paliers de gouvernement. D'après vous, du point de vue juridique et exécutoire, vos rapports sont-ils avec le gouvernement fédéral plutôt qu'avec le gouvernement du Québec? Si votre destin constitutionnel doit se réaliser, il faut agir en premier lieu au niveau fédéral plutôt qu'au provincial.

Le grand chef Whiteduck: Avant toute chose, c'est à notre peuple que nous devons allégeance. La Couronne britannique avait selon nous une obligation à l'égard des Premières nations du Canada, et cette obligation incombe désormais au gouvernement fédéral au pouvoir depuis que la Constitution a été rapatriée. La responsabilité incombe au gouvernement au pouvoir, c'est-à-dire au niveau fédéral et non provincial. À notre avis, cette responsabilité incombe au Parlement du Canada.

Mme Blondin: Ce que je veux dire, c'est que le Québec ne peut pas parler en votre nom avec le gouvernement fédéral de votre destin constitutionnel, de votre place dans la Confédération, de vos droits, de vos terres et de tout le reste.

Le grand chef Whiteduck: À notre avis, le Québec n'a aucun droit sur ce plan. C'est pourquoi nous disons que le gouvernement fédéral devrait intervenir de manière très efficace pour régler le problème des autochtones au Québec.

Mme Blondin: Voilà une précision qui m'est fort utile. Je vous remercie.

Le président: Au nom de tous les membres du comité, je tiens à vous remercier sincèrement d'avoir participé à une après-midi de discussions qui s'est révélée très intéressante, constructive et utile. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de comparaître devant le comité. Nous vous remercions de nous avoir fourni des documents de quatre pouces d'épaisseur environ qui s'ajouteront à notre documentation déjà très volumineuse, et qui nous seront très utiles. Merci encore.

[*Texte*]

Grand Chief Whiteduck: I have a copy of the document here that is being supported by a joint committee. I do not know if you want copies of it.

An hon. member: That would be very nice.

Grand Chief Whiteduck: I will leave this document here also.

The Chairman: Thank you very much. The clerk will look after that.

Grand Chief Whiteduck: Thank you for giving us the opportunity to address the committee.

The Chairman: This committee is adjourned until 7 p.m. sharp.

EVENING SITTING

• 1911

The Chairman: Ladies and gentlemen, good evening. I would like to welcome everybody back to the committee. Particularly, I would like to welcome representatives from the Centre for Research-Action on Race Relations.

I would like to ask Mr. Fo Niemi, Executive Director, to please introduce his colleagues and perhaps we can proceed from there. I understand you have a presentation you would like to make, following which we will proceed to questions and discussions.

Mr. Fo Niemi (Executive Director, Centre for Research-Action on Race Relations): Thank you, ladies and gentlemen. With me today are my colleagues on the board of directors—Mr. Richard Daignault, Past-President of CRARR and currently a member of the board of directors; and Mrs. Lorna Roth, also a member of the board of directors. On this note I would like to pass the floor Mr. Daignault.

Mr. Richard Daignault (Centre for Research-Action on Race Relations): Mr. Chairman, ladies and gentlemen, we submitted a brief already.

Je regrette infiniment que nous ne le présentions qu'en anglais à cause des contraintes de temps que nous avons eues.

We will go through the brief only in its key elements and we would like to ask this committee to adjunct the brief to the proceedings. This will accelerate the procedure greatly. But we also would like to submit a few corrections of typos that we made in a very rushed situation.

I also wanted to say that the brief has been prepared by many different experts, some of whom are not here tonight, so we will attempt to answer all the questions, but if there are any that we cannot reply to we promise to send the answers in writing as soon as possible.

CRARR is an independent non-profit organization and we thank you for this opportunity to present our views regarding the Oka crisis in the summer of 1990. As a race relations organization, CRARR has a mandate to promote, through research and public education, positive relations between communities of different ethno-cultural backgrounds, including those between aboriginal communities vis-à-vis the non-aboriginal society.

[*Traduction*]

Le grand chef Whiteduck: J'ai ici un exemplaire d'un document appuyé par un comité mixte. Vous en voudrez peut-être quelques exemplaires.

Une voix: Ce serait très bien.

Le grand chef Whiteduck: Je vous le laisse également.

Le président: Merci beaucoup. Le greffier va s'en occuper.

Le grand chef Whiteduck: Merci de nous avoir permis de témoigner devant votre comité.

Le président: La séance est suspendue jusqu'à 19 heures précises.

SÉANCE DU SOIR

Le président: Bonsoir, mesdames et messieurs. Je souhaite à nouveau la bienvenue aux membres du comité. Je tiens particulièrement à souhaiter la bienvenue aux représentants du Centre de recherche-Action sur les relations raciales.

Je vais demander à M. Fo Niemi, directeur exécutif, de bien vouloir nous présenter ses collègues avant que nous débutions notre discussion. Sauf erreur, vous avez un exposé à présenter, après quoi nous passerons aux questions et à la discussion.

M. Fo Niemi (directeur exécutif, Centre de recherche-Action sur les relations raciales): Merci, mesdames et messieurs. Je suis accompagné aujourd'hui par mes collègues du conseil d'administration: M. Richard Daignault, président sortant du CRARR et actuellement membre du conseil d'administration, et M^{me} Lorna Roth, également membre du conseil d'administration. Sur ce, je cède la parole à M. Daignault.

M. Richard Daignault (Centre de recherche-Action sur les relations raciales): Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous vous avons déjà fait parvenir un mémoire.

I deeply regret the fact that our presentation is only in English because of time limits that we were faced with.

Nous ne reprendrons que les principaux aspects du mémoire et nous souhaitons demander au comité de l'annexer au compte rendu de ses délibérations. Cela nous fera gagner du temps. Nous voulons également corriger certaines fautes de frappe qui se sont glissées dans le texte étant donné la précipitation avec laquelle il a été préparé.

Je voulais dire également que le mémoire a été préparé par de nombreux experts, dont certains sont absents ce soir. Nous essaierons donc de répondre à toutes les questions, mais s'il nous est impossible de le faire à l'occasion, nous vous promettons de vous faire parvenir les réponses par écrit dans les plus brefs délais.

Le CRARR est un organisme indépendant à but non lucratif et nous vous remercions de nous permettre de donner notre avis au sujet de la crise d'Oka survenue à l'été de 1990. En tant qu'organisme s'occupant de relations raciales, le CRARR a pour mandat de promouvoir, grâce à la recherche et à l'information du public, des relations positives entre des collectivités d'origine ethnoculturelle différente, et notamment entre les collectivités autochtones par rapport au reste de la société.

[*Text*]

CRARR's concerns in this case focus on the state of relations between these two collectivities and its overriding priority is to find positive ways and means to prevent another Oka from occurring in Canada. The Oka crisis may form the seeds of a rampant belief in our society that confrontation is the only efficient agent of change for aboriginal constituencies. The ability to use machinegun and roadblock strategies is seen as the only way to attract public attention.

The violence displayed during the Oka crisis and its painful human consequences run the risk of permeating the value system of our society. Although violence is never truly part of the political culture of Quebeckers and Canadians, it will be from now on seen as part of it.

Under numerous complex political analyses that one can make of those situations, one thing is clear. Pandora's box is now open, making physical violence into a necessary bargaining tool to attract public attention to unsettled long-standing disputes and to redress inequities in the democratic process. To this effect, CRARR strongly deplores that the long-standing land dispute and jurisdiction conflict has been allowed by the political leadership at all levels to degenerate into needless deadly confrontations and heightened tensions between aboriginal people and the rest of Quebec and Canadian society.

• 1915

CRARR also deplores with vigour the shortsightedness and the intransigence on the part of many decision-makers who failed to realize the explosive nature of the dispute even when in its early stage clear warnings of festering troubles were given by many parties involved, including the Quebec minister responsible for aboriginal affairs himself, and the Quebec Human Rights Commission. In other words, from what should be a situation of nation-to-nation resolution the Oka crisis was mismanaged into a force-to-force confrontation.

The growing frustration of aboriginal communities over constitutional deadlocks and unresolved jurisdictional conflicts, the numerous roadblocks by aboriginal people across Canada, and the conflict with the Grand Baleine project in northern Quebec are telling signs that if Canada and Quebec do not act to ensure ongoing dialogue to resolve aboriginal land claims and rights disputes seriously and expeditiously, this country is bound to live more Okas. Not only must we face the new reality but we must also try to understand its underlying causes and messages.

Consequently, CRARR recommends that aboriginal land claims and rights disputes be given due political and budgetary priority and that they be managed seriously, expeditiously, and in good faith by all authorities involved in order to prevent violence from becoming a tool used in the bargaining process.

[*Translation*]

Dans cette affaire, les préoccupations de notre organisme découlent essentiellement de l'état des relations entre ces deux groupes et nous avons en priorité essayé de trouver des moyens concrets d'empêcher une autre crise comme celle d'Oka de se produire dans notre pays. La crise d'Oka a peut-être concrétisé d'une certaine façon la conviction latente de notre société selon laquelle l'affrontement est la seule solution efficace pour les collectivités autochtones. Le recours à des stratégies de combats de rues semble être le seul moyen d'attirer l'attention du public.

La violence qui a marqué la crise d'Oka et ses douloureuses conséquences sur le plan humain risquent de ternir le système de valeurs de notre société. Même si la violence ne fait jamais vraiment partie intégrante de la culture politique des Québécois et des Canadiens, elle sera désormais considérée comme telle.

De toutes les analyses politiques complexes auxquelles donne lieu ce genre de crise une chose ressort clairement. Nous avons ouvert une boîte de Pandore, en faisant de la violence physique un instrument de négociations nécessaire pour attirer l'attention du public sur des litiges de longue date en souffrance et pour supprimer les injustices du processus démocratique. À cette fin, le Centre regrette vivement que les dirigeants politiques à tous les niveaux aient laissé ce conflit de compétence et en matière territoriale qui sévit depuis longtemps dégénérer en affrontement meurtrier inutile et en tensions exacerbées entre les autochtones et le reste de la société québécoise et canadienne.

Le Centre déplore aussi vivement le manque de prévoyance et l'intransigeance de nombreux décideurs qui n'ont pas compris la nature explosive du conflit même lorsqu'au tout début, les nombreuses parties en cause, notamment le ministre québécois chargé des Affaires autochtones et la Commission québécoise des droits de la personne ont fait de sérieuses mises en garde au sujet des troubles qui couvaient. Autrement dit, à cause de l'incurie du gouvernement, la crise d'Oka a évolué d'un problème opposant deux nations à un affrontement opposant deux forces.

La frustration croissante des collectivités autochtones face à l'impasse constitutionnelle et aux conflits de compétence non résolus, les nombreux barrages routiers dressés par les autochtones d'un bout à l'autre du pays et le litige relatif au projet Grande-Baleine, au nord du Québec, sont des indications révélatrices que si le Canada et le Québec n'agissent pas pour favoriser un dialogue permanent en vue de résoudre sérieusement et rapidement les litiges relatifs aux droits ancestraux et aux revendications territoriales, notre pays connaîtra d'autres crises comme celle d'Oka. Nous devons non seulement affronter la réalité, mais nous devons également essayer de comprendre ses causes sous-jacentes et les messages qui en découlent.

En conséquence, le CRARR recommande que tous les responsables en cause accordent aux litiges relatifs aux droits ancestraux et aux revendications territoriales la priorité politique et budgétaire qu'ils méritent et qu'ils s'attaquent avec sérieux, célérité et de bonne foi à ce problème, en vue d'empêcher la violence de devenir un outil de négociation.

[*Texte*]

Mr. Niemi: One of the most important issues arising from the Oka crisis is the relations between aboriginal communities and the rest of Quebec and Canadian society, not only between the political elite of each constituency but rather between ordinary aboriginal individuals and ordinary Quebeckers and Canadians. The Oka crisis must compel us to reassess collectively our way of relating and communicating to one another in this increasingly multicultural and multiracial society.

Canadians are currently searching for their identities and establishing their constitutional priorities through a variety of means. Very few would deny that for a partnership to be successful it is essential that all partners must know who they are and what they want to achieve before setting the rules of the partnership.

We believe that the cohesion of our society may largely depend on our ability to allow each of its parts, including its minorities, to feel secure with and respected in their identities. The Oka situation strikes at the need to reconfirm a partnership with First Nations people and to better understand their identities, values and priorities. It is a testimonial to the fragility of the understanding between the First Nations peoples on one hand and the elected governments as well as the general population of Canada and Quebec on the other hand.

We believe that redefining Canada demands that we also reassess the nature of our relationship with members of First Nations of our country. Ignoring the pain of the Oka teachings, whether it is until the next election or until the next referendum, will simply increase a risk of far more trouble and the risk of making any constitutional reform for either Canada or Quebec virtually very difficult.

We also believe that we must encourage and facilitate within the First Nations peoples a search for their identities that is parallel if not necessarily similar to the one taking place within the majority population, especially where Quebeckers are concerned.

Restoring funding for native communications media, as we suggested in later parts of this document, is a major first step. Reaffirming the fundamental place of aboriginal peoples in Canadian society, and undertaking all ensuing actions, especially on the eve of the 125th anniversary of the Canadian Confederation and the 350th anniversary of the founding of the City of Montreal, are another step. Recognizing aboriginal peoples as the first and most disadvantaged victims of racism is also another step.

[*Traduction*]

M. Niemi: L'un des problèmes les plus importants qui découlent de la crise d'Oka est celui des rapports entre les collectivités autochtones et le reste de la société québécoise et canadienne, non seulement entre l'élite politique de chaque collectivité, mais plutôt au niveau personnel, entre les simples autochtones d'une part et le simple Québécois et Canadien de l'autre. La crise d'Oka doit nous inciter à réévaluer ensemble nos relations et nos méthodes de communication mutuelles au sein de cette société de plus en plus multiculturelle et multiraciale.

Les Canadiens sont actuellement à la recherche de leur identité et ils essaient par divers moyens de dresser leurs priorités constitutionnelles. Rares sont ceux qui refusent d'admettre que la condition essentielle du partenariat est le fait que tous les associés doivent savoir qui ils sont et l'objectif qu'ils cherchent à atteindre avant d'établir les règlements de l'association.

Nous sommes convaincus que la cohésion de notre société dépend en grande partie de notre aptitude à permettre à chacun de ses éléments, y compris ses minorités, d'être bien dans sa peau et d'avoir droit au respect. La crise d'Oka nous a prouvé qu'il faut réaffirmer le partenariat avec les peuples des Premières nations et mieux comprendre leur identité, leurs valeurs et leurs priorités. Cette crise a été le témoignage de la fragilité de l'entente entre les peuples des Premières nations d'une part et les gouvernements élus et l'ensemble de la population québécoise et canadienne de l'autre.

À notre avis, redéfinir le Canada exige que nous réévaluions également la nature de nos rapports avec les membres des Premières nations du Canada. Si l'on feint d'ignorer les douloureux enseignements de la crise d'Oka, que ce soit jusqu'aux prochaines élections ou jusqu'au prochain référendum, on ne fera qu'augmenter le risque de nouveaux conflits et de rendre toute réforme constitutionnelle pour le Canada ou le Québec pratiquement impossible à réaliser.

Nous sommes également convaincus que nous devons encourager et faciliter la recherche d'identité entreprise par les peuples des Premières nations, laquelle est parallèle, sinon nécessairement identique à celle de la majorité de la population, surtout les Québécois.

Le rétablissement du financement des organes d'information autochtones est une première étape importante. Nous en parlons d'ailleurs vers la fin de notre mémoire. Une autre étape consiste à réaffirmer la place fondamentale qu'occupent les autochtones dans la société canadienne, et à entreprendre toutes les initiatives qui en découlent, surtout à la veille du 125e anniversaire de la Confédération canadienne et du 350e anniversaire de la fondation de la ville de Montréal. Il faudra en outre reconnaître les peuples autochtones comme étant les principales victimes du racisme et les plus défavorisés.

[*Text*]

The Oka crisis shows a need for a vigorous race relations strategy to combat anti-aboriginal racism in Canada. Regrettably, at all levels of government it is our experience that there does not seem to be any clear agency or program, except the woefully underfunded Human Rights Commission, to develop activities to combat racism towards aboriginal peoples.

• 1920

Except for some very minimal initiatives on the part of Multiculturalism and Citizenship Canada to address anti-aboriginal racism after the Oka crisis, we find that most existing race relations initiatives of the government are still largely limited to ethnocultural communities and to mainstream institutions. We believe this reflects a kind of uncertainty and a lack of understanding on the part of many race relations and multiculturalism officials towards the role and the place of aboriginal peoples in racism issues.

To many it seems that neither the Department of Indian Affairs and Northern Development nor the Department of the Secretary of State or Multiculturalism and Citizenship Canada has a comprehensive strategy to address anti-aboriginal racism strategies. We therefore recommend that this committee, the Standing Committee on Aboriginal Affairs, study the existing race relations policies and strategies of the government with the purpose of making them more responsive to aboriginal peoples and of producing a policy framework that enables the government to combat anti-aboriginal racism more effectively.

We would like also to recommend that the government actively fund initiatives aimed at establishing and improving cross-cultural dialogue between aboriginal and non-aboriginal communities, especially where the French-speaking community of Canada is concerned.

Lastly, we would like to suggest that the government appoint French-speaking ministers from Quebec who are capable of communicating to Quebec society its policies and priorities on aboriginal affairs and race and intercultural relations.

Ms Lorna Roth (Centre for Research-Action on Race Relations): We would now like to turn your attention to the constitutional ramifications of the Oka crisis, which reveal the necessity and urgency of finding a solution to a series of unresolved problems concerning the recognition and exercise of ancestral or treaty rights by the aboriginal peoples of Canada.

We see these problems as threefold: the extent and content of the existing ancestral or treaty rights of Canada's aboriginal peoples, who are recognized in Article 35 of the Canadian Constitution; the territorial rights negotiating process instituted by the federal government within the context of overall and particular claims policies; and the means of resolving rights disputes between aboriginal and non-aboriginal communities in Canada and Quebec.

[*Translation*]

La crise d'Oka a révélé qu'il fallait adopter une stratégie dynamique en matière de relations raciales en vue de lutter contre le racisme dont font l'objet les autochtones au Canada. Fait regrettable, à tous les paliers de gouvernement, nous avons constaté qu'il n'existe apparemment aucun programme ou organisme dûment mandaté, si ce n'est la très mal financée Commission des droits de la personne, pour mettre sur pied des activités visant à combattre le racisme à l'égard des autochtones.

À l'exception de quelques initiatives mineures prises par Multiculturalisme et Citoyenneté Canada en vue de résoudre les problèmes de racisme contre les autochtones après la crise d'Oka, nous constatons que la plupart des initiatives en matière de relations raciales que prend actuellement le gouvernement se limitent essentiellement aux collectivités ethnoculturelles et aux organismes officiels. Nous estimons que cela témoigne d'une certaine incertitude et d'un manque de compréhension de la part de bon nombre de responsables de relations raciales et de multiculturalisme à l'égard du rôle et de la place des peuples autochtones dans les questions de racisme.

Bien des gens ont l'impression que ni le ministère des Affaires indiennes et du Nord ni le Secrétariat d'État ni Multiculturalisme et Citoyenneté Canada n'applique de stratégie globale en vue de résoudre les problèmes de racisme dont font l'objet les autochtones. Nous recommandons donc que le Comité permanent des affaires autochtones examine la politique et les stratégies actuelles du gouvernement en matière de relations raciales, dans le but de les rendre plus sensibles aux peuples autochtones et de définir les grandes lignes d'une politique permettant au gouvernement de lutter de manière plus efficace contre le racisme anti-autochtone.

Nous voulons également recommander que le gouvernement finance activement toute initiative visant à instaurer et améliorer le dialogue interculturel entre les collectivités autochtones et les autres, surtout au sein de la communauté francophone du Canada.

Enfin, nous proposons que le gouvernement nomme des ministres francophones du Québec qui soient à même de communiquer à la société québécoise sa politique et ses priorités à l'égard des affaires autochtones et des relations raciales et interculturelles.

Mme Lorna Roth (Centre de recherche-Action sur les relations raciales): Nous voulons maintenant attirer votre attention sur les ramifications constitutionnelles de la crise d'Oka, qui révèlent la nécessité et l'urgence de trouver une solution à toute une série de problèmes en suspens liés à la reconnaissance et à l'exercice des droits ancestraux des peuples autochtones du Canada.

D'après nous, le problème est triple. La portée et le contenu des traités ancestraux actuels des peuples autochtones du Canada, reconnus en vertu de l'article 35 de la Constitution canadienne; le processus de négociation des droits territoriaux mis en oeuvre par le gouvernement fédéral dans le contexte d'une politique des revendications globales et particulières et le moyen de résoudre les litiges en matière de droits opposant les collectivités autochtones et non autochtones, au Québec et au Canada.

[*Texte*]

The Kanesatake Mohawks are urgently in need of defining the context and extent of ancestral and treaty rights that the 1982 Constitution Act recognized in them and in other aboriginal peoples of Canada. With regard to territorial rights, the federal government, relying on the 1842 law of the Canadian Parliament confirming full and complete property of the St. Sulpice Seminary and on a Privy Council order of 1912, has always refused to recognize the wampum used by the Mohawks around 1970 before a representative of the British Crown as proof of their ancestral rights.

The Kanesatake Mohawks currently occupy land bought back from the Sulpicians in 1947 by the federal government. They have no property right for this land since it is being offered to them through rental in the form of rental bills. The Mohawks were never consulted over this transfer by which financial obligations towards the Indians were handed over by the seminary to the Ministry of Indian Affairs, nor were they consulted over the sale of part of the communal land to the Municipality of Oka for recreational purposes in 1947.

They have never obtained any negotiated agreement with the non-aboriginal community over differences arising from the latter's occupation and development of communal land they consider their own, and in the early 1960s the Mohawk community tried in vain to stop the municipality from building a golf course. Their attempts to create a commission composed equally of aboriginal and non-aboriginal peoples to resolve land disputes has also failed.

In 1975 and 1977 the Mohawks believe the overall demands they presented with the Kahnawake and Akwesasne Bands and their own particular demands were rejected. The result is that 15 years later the Mohawks are without any territorial base that belongs to them alone, nor do they have the legal means to press their demands against various recreational and construction projects that the Municipality of Oka wants to pursue on lands they consider Mohawk.

The Kanesatake Mohawks face particular difficulties in that the land they are claiming is situated in one of the most densely populated urban zones in Canada and Quebec. If it were land from some more isolated rural region in which mainstream Quebecers and Canadians have less of a stake, the situation might have been handled differently.

• 1925

Now I want to turn your attention to the issue of self-government rights.

The concept of aboriginal self-government is not a new one. The Penner report of 1979 also recommended the enactment of such a concept. It is important to mention that Quebec stands proudly as the province where the first federal

[*Traduction*]

Les Mohawks de Kanesatake demandent instamment qu'on définisse au plus tôt le contexte et la portée des droits ancestraux que leur a conférés ainsi qu'à d'autres peuples autochtones du Canada, la Loi constitutionnelle de 1982. Pour ce qui est des droits territoriaux, le gouvernement fédéral, se fondant sur le droit du Parlement canadien de 1842 qui confirmait la pleine propriété du séminaire Saint-Sulpice et sur un décret du Conseil privé de 1912, a toujours refusé de reconnaître le wampum utilisé par les Mohawks devant un représentant de la Couronne britannique, aux environs de 1970, comme preuve de leurs droits ancestraux.

Les Mohawks de Kanesatake occupent actuellement les terres rachetées aux Sulpiciens en 1947 par le gouvernement fédéral. Ils n'ont aucun droit de propriété à l'égard de cette terre puisqu'elle leur est offerte en location en vertu d'accords spéciaux. Les Mohawks n'ont jamais été consultés au sujet de cette cession en vertu de laquelle le séminaire a transféré au ministère des Affaires indiennes les obligations financières à l'égard des Indiens, pas plus qu'ils n'ont été consultés lors de la vente d'une partie des terres communales à la municipalité d'Oka pour la création d'installations récréatives en 1947.

Les Mohawks n'ont jamais obtenu d'accord négocié avec la communauté non autochtone au sujet des divergences découlant de l'occupation par cette dernière et de la mise en valeur de terres communales qu'elle estime lui appartenir, et au début des années 60, la communauté mohawk a essayé en vain d'empêcher la municipalité de construire un terrain de golf. Ses tentatives en vue de créer une commission composée d'un nombre égal de représentants autochtones et non autochtones en vue de résoudre les litiges en matière foncière, ont également échoué.

En 1975 et 1977, des revendications globales présentées par les Mohawks de concert avec les bandes de Kahnawake et d'Akwasasne, ainsi que leurs demandes précises, ont été rejetées. Il s'ensuit que quinze ans plus tard, les Mohawks n'ont aucun territoire qui leur appartienne totalement, et ils n'ont pas non plus les moyens juridiques de faire respecter leurs exigences à l'encontre des divers projets de construction et de création d'installations récréatives que la municipalité d'Oka veut mettre en oeuvre sur des terres qui appartiennent selon eux au peuple mohawk.

Les Mohawks de Kanesatake se heurtent à des difficultés particulières dans la mesure où la terre qu'ils revendiquent est située dans l'une des zones urbaines les plus fortement peuplées du Canada et du Québec. Si ces terres se trouvaient dans une région rurale plus isolée qui intéresse moins l'ensemble des Québécois et des Canadiens, la situation aurait pu se régler différemment.

Je veux maintenant attirer votre attention sur la question du droit à l'autonomie gouvernementale.

Le principe de l'autonomie gouvernementale des autochtones n'est pas nouveau. Déjà, en 1979, le rapport Penner recommandait l'application d'un tel principe. Il est important de mentionner que le Québec est fier d'être la

[*Text*]

legislation recognizing the form of self-government, the Cree-Naskapi Act of 1983, was implemented to provide the band councils of these communities in the James Bay and northern Quebec region, with the legal powers to administer their own government structures.

In Quebec the right to control one's own institutions is an integral part of the aboriginal rights recognized in the 15 principles adopted by the Quebec National Assembly in 1983. However, while the concept of aboriginal self-government is becoming more popular, the content and extent of governmental autonomy must be defined. There must also be clear agreement on the means by which this autonomy will be exercised within the context of Quebec and Canadian laws, and agreements reached with the federal and provincial governments.

One of the key challenges is what to do when there are competing groups within a community, and the Oka crisis revealed the existence of rival factions within the Confederation of Six Nations and within each of the Akwesasne, Kahnawake and Kanesatake nations. Whatever degree of autonomy is granted as a result of future negotiations, it will first be necessary to ensure that governments elected have all the legitimacy needed to exercise these powers granted to them under the law and through agreements.

Aboriginal self-government should also include the right to assure one's own economic development through the exploitation of resources on one's territory. The Mohawks' problems in this regard stem from the fact that natural resources are all but non-existent on their territory, and that their revenue-raising activities, such as bingo and cigarette sales, are illegal under Quebec law. As long as these communities do not have sufficient economic development tools, they will have no other choice but to engage in the only lucrative, yet illegal, activities left open to them.

A strict application of the law may lead to greater police interventions, arrests, imprisonment and confrontation, but it will never address more deep rooted economic needs of the community. Therefore CRARR supports the objective that the Mohawk communities be given the means to assure a decent standard of living, and to initiate the kind of economic development that will benefit the entire community.

As well, CRARR believes the failure of the overall and specific claims negotiations process for the Mohawks of Kanesatake, only emphasizes the need to create a framework whereby treaty-related questions, completely outside of federal policy, may be resolved. To this effect, the Ontario Indian Commission model, whose first commissioner was lawyer Roberta Jamieson, also a Mohawk, should be examined with a view to possibly being implemented in

[*Translation*]

province où la première loi fédérale reconnaissant une forme d'autonomie gouvernementale, la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec de 1983, a été appliquée pour donner aux conseils de bande des communautés vivant dans la région de la baie James et du nord du Québec, le pouvoir légal d'administrer leurs propres structures gouvernementales.

Au Québec, le droit d'administrer ses propres institutions fait partie intégrante des droits des autochtones reconnus dans les quinze principes adoptés par l'Assemblée nationale du Québec en 1983. Toutefois, même si le principe de l'autonomie gouvernementale des autochtones gagne en popularité, il reste encore à définir la teneur et la portée de cette autonomie gouvernementale. Il faut également bien se mettre d'accord sur les moyens qui permettront à cette autonomie de s'exercer sans entrer en conflit avec les lois du Québec et du Canada, ou avec les ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Ce qu'il y a de plus difficile, c'est de savoir quoi faire lorsque des rivalités émergent à l'intérieur d'une communauté. C'est ce qui s'est produit lors de la crise d'Oka, qui a mis au jour l'existence de telles rivalités au sein de la Confédération des Six nations et au sein des communautés d'Akwesasne, de Kahnawake et de Kanesatake. Quel que soit le degré d'autonomie qui sera accordé lors des négociations futures, il sera d'abord nécessaire de s'assurer que les gouvernements élus ont toute la légitimité nécessaire pour exercer les pouvoirs qui leur sont donnés en vertu de la loi et à la suite des accords conclus.

L'autonomie gouvernementale des autochtones doit également englober le droit d'assurer leur propre développement économique grâce à l'exploitation des ressources qui se trouvent sur leur territoire. Le problème des Mohawks à cet égard vient du fait que sur leur territoire, les ressources naturelles sont pour ainsi dire inexistantes et que les activités qui leur permettent de créer des revenus sont illégales en vertu de la loi du Québec. Tant que ces communautés ne disposeront pas d'outils de développement économique suffisants, elles n'auront d'autre choix que de s'engager dans les seules activités lucratives qui leur sont ouvertes, même si elles sont illégales.

Une application stricte de la loi pourra donner lieu à des interventions policières, à des arrestations et à des emprisonnements plus nombreux, mais elle ne résoudra pas les besoins économiques plus profonds de la communauté. C'est pourquoi le CRARR appuie l'objectif de donner aux communautés mohawks les moyens d'assurer un niveau de vie décent et de prendre des mesures de développement économique qui bénéficieront à toute la communauté.

De plus, le CRARR pense que l'échec du processus de négociation utilisé pour les revendications globales ou spécifiques des Mohawks de Kanesatake montre à quel point il est nécessaire de bâtir un cadre de travail grâce auquel les questions liées aux traités pourront être résolues complètement en dehors de la politique fédérale. À cet égard, il serait bon d'étudier le modèle de la Commission sur les Indiens de l'Ontario dont le premier commissaire était

[*Texte*]

Quebec in the near future. This model, unique in Canada, offers various facilitation, mediation and arbitration services, as long as both parties to a given problem consent.

Concerning the mechanisms to resolve conflicts between aboriginal and non-aboriginal populations, CRARR recognizes the necessity of negotiating conflicts of this nature. The Oka crisis would not have erupted if the negotiating process had been favoured as a means of resolving differences. The key is to find peaceful means to settle land claims disputes, while at the same time preventing community factions from abusing their positions, from taking over the communities through intimidation, misrepresentation or otherwise, and from legitimizing their resort to violence as an acceptable negotiating tool.

In our view, one of the requirements of successful negotiations would be to allow the Mohawk Nations on the three reserves to come to their own consensus regarding a rights negotiation program with the two levels of government. Whether it is negotiating land claims or control of its economic and political institutions, the community must first come to a position on the recognition and exercise of its rights, while respecting the integrity, sovereignty and existing laws of Quebec and Canada.

Consequently, CRARR recommends that aboriginal self-government, which essentially includes the right to political, economic and cultural self sufficiency, be reaffirmed by this committee as an objective to be achieved by the aboriginal communities of Canada by the end of this decade. As well, we recommend that a dispute settlement, negotiation and arbitration mechanism similar to the one in Ontario—the Ontario Indian Commission—be created in Quebec, and that a highly respected and politically independent person—ideally, a judge—be appointed to head this commission.

Mr. Daignault: The question of criminal justice is not new for this committee, but over the past decade an increasing number of aboriginal communities and Canadian institutions have pointed out the disparity between the Canadian justice system and the reality of these communities. Parliamentary committees, special task forces and other commissions of inquiry, notably the Marshall inquiry, have clearly indicated that the administration of the current justice system in Canada is out of touch with the cultural and social reality of aboriginal life.

• 1930

The adversarial nature of the Canadian justice system, the definition of crime, retribution and penalty, and the under-representation of aboriginal people in the system, have all served to make aboriginal peoples feel alienated and

[*Traduction*]

l'avocate Roberta Jamieson, qui est elle-même Mohawk, dans la perspective d'en organiser une prochainement au Québec. Ce modèle, unique au Canada, offre divers services de facilitation, de médiation et d'arbritage à des parties opposées par un litige, à condition que celles-ci acceptent de s'y prêter.

En ce qui concerne les mécanismes utilisés pour résoudre les conflits entre des populations autochtones et des populations non autochtones, le CRARR reconnaît la nécessité de négocier pour résoudre les conflits de cette nature. Il n'y aurait pas eu de crise à Oka si le processus de négociation avait été favorisé pour résoudre les problèmes. Il est essentiel de trouver des moyens pacifiques pour régler la question des revendications territoriales, tout en empêchant les diverses factions d'abuser de leur pouvoir, de prendre en main la communauté par intimidation, en présentant les faits de manière erronée ou autrement, et en refusant d'accepter le recours à la violence comme un outil de négociation légitime.

À notre avis, il faudrait permettre aux Mohawks des trois réserves d'en arriver à leur propre consensus sur un programme de négociation des droits avec les deux paliers de gouvernement. Qu'il s'agisse de négocier des revendications foncières ou la mainmise sur ses institutions économiques et politiques, la communauté doit d'abord adopter une position sur la reconnaissance et l'exercice de ses droits, qui respecte l'intégrité, la souveraineté et les lois existantes du Québec et du Canada.

C'est pourquoi le CRARR recommande que l'autonomie gouvernementale des autochtones, qui comporte essentiellement le droit à l'autonomie politique, économique et culturelle, soit inscrite par le comité au nombre des objectifs que devront atteindre les communautés autochtones du Canada d'ici la fin de la décennie. Nous recommandons également qu'un mécanisme d'arbitrage analogue à celui qui existe en Ontario, la Commission sur les Indiens de l'Ontario, soit créé au Québec et qu'une personne neutre politiquement et très respectée, idéalement un juge, soit nommée à la tête de cette commission.

M. Daignault: Ce n'est pas la première fois qu'il est question de droit criminel devant le comité, mais depuis dix ans un nombre croissant de communautés autochtones et d'institutions canadiennes ont fait remarquer qu'il existe un écart entre le système judiciaire canadien et la réalité de ces communautés. Des comités parlementaires, des groupes de travail spéciaux et d'autres commissions d'enquête, notamment dans le cas Marshall, ont clairement montré que l'administration du système judiciaire actuel au Canada est totalement coupé de la réalité culturelle et sociale des autochtones.

La nature antagoniste du système judiciaire canadien, la définition de la notion de crime, le système de punition et la sous-représentation des autochtones dans le système ont contribué au sentiment d'aliénation et de persécution qu'ont

[*Text*]

victimized by the justice system. As an example, the recent controversy over the swearing-in process that does not respond to the cultural beliefs and practices of the Mohawk people shows how much our justice system needs to change in order to conform to the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Now that the crisis has moved from the pine forest of Oka and the streets of Châteauguay to the courts, it is crucial that our judicial system not only maintain but also appear to maintain fairness and impartiality. Pre-trial publicity and the very nature of the crisis may appear to compromise the requirement for appearances of impartiality. Even well-intended statements made by a judge over legal technicalities can lead the Mohawks to perceive and believe that justice is insensitive to their predicament.

Mr. Niemi: We would like this support in dealing with the aboriginal representation in the legal system, especially where Quebec is concerned. We have presented comprehensive data to you with regard to the critical under-representation of these peoples in the justice system. For example, where the judiciary is concerned, you should note that neither the Canadian Judicial Council nor the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs have figures on how many of the 850 or so federally appointed judges in Canada are of aboriginal ancestry. Although it is not clearly documented, it is known through interviews with officials at these agencies that none of the 36 Chief Justices in the country are members of aboriginal communities.

Our study on the access of legal aid services to ethnocultural communities and aboriginal people in Montreal shows that now that the issue has moved to the court in the aftermath of the Oka crisis, the legal aid system does not have one single aboriginal person working in the entire province of Quebec. In dealing with the legal education programs of the major universities in Quebec, no university, except McGill, has a very consistent and solid program to teach aboriginal rights and aboriginal law. You will also notice that in dealing with the legal aid system there is a general lack of awareness of the laws and legal institutions among aboriginal peoples in Quebec because there are very few public educational activities undertaken by legal aid lawyers, none of whom are aboriginal persons, to deal with the law and aboriginal people.

One of the major problems we face is that the commission officially tells us that it does not take into account the statistics on the ethnocultural background of its clientele, even though under the law it is required to establish statistics that would allow it to plan for the evolution and delivery of the legal aid system. This is a very important thing, as more and more legal battles are going to be fought over aboriginal issues. If we deal with the whole question of aboriginal people being accused and, in many cases, channeled into the criminal justice system, we should look at how the judicial system per se is going to handle the aboriginal realities responsibly.

[*Translation*]

les autochtones à l'égard du système judiciaire. Par exemple, citons la controverse soulevée récemment par le processus d'assermentation qui ne répond pas aux croyances et pratiques culturelles des Mohawks. Cet exemple illustre à quel point notre système judiciaire devra changer pour se conformer à la Charte des droits et libertés du Canada.

Maintenant que la crise s'est déplacée de la pinède d'Oka et des rues de Châteauguay dans les tribunaux, il est crucial que notre système judiciaire maintienne, en réalité et en apparence, son équitabilité et son impartialité. La publicité dont les événements ont fait l'objet avant les procès et la nature même de la crise semblent compromettre les apparences d'impartialité. Même des remarques bien intentionnées exprimées par un juge au sujet de vice de forme peuvent amener les Mohawks à penser que la justice est insensible à leur situation difficile.

M. Niemi: Nous aimerions que cet appui se manifeste en ce qui concerne la représentation des autochtones dans le système judiciaire, particulièrement au Québec. Nous vous avons présenté des données exhaustives ayant trait à la sérieuse sous-représentation de ces gens dans le système judiciaire. Par exemple, en ce qui concerne le secteur judiciaire, vous noterez que ni le Conseil canadien de la magistrature ni le bureau du Commissaire à la magistrature fédérale ne dispose de chiffres indiquant combien des quelque 850 juges fédéraux du Canada sont d'origine autochtone. Bien que cela ne soit pas clairement documenté, on sait d'après des entrevues avec des représentants officiels de ces organismes qu'aucun des 36 juges en chef du pays n'est membre des communautés autochtones.

D'après notre étude sur l'accès des communautés ethnoculturelles et autochtones aux services d'aide juridique à Montréal, on voit que, la question étant maintenant devant les tribunaux, après la crise d'Oka, il n'y a pas un seul autochtone qui travaille pour l'aide juridique dans toute la province du Québec. Pour parler des programmes de droit donnés dans les principales universités du Québec, disons qu'il n'en existe aucune, sauf McGill, qui offre un programme cohérent et solide pour enseigner les droits des autochtones et leur système juridique. Vous noterez aussi qu'en ce qui concerne le système d'aide juridique, les autochtones du Québec sont généralement peu au courant des lois et des organismes juridiques au Québec car il existe très peu d'activités visant à informer le public, entreprises par des avocats de l'aide juridique, dont aucun n'est autochtone, en ce qui concerne les lois autochtones et les autochtones eux-mêmes.

L'un des principaux problèmes auxquels nous avons à faire face vient du fait que la Commission nous dit officiellement qu'elle ne tient pas compte des statistiques relatives au passé ethnoculturel de sa clientèle, même si la loi l'exige pour planifier son évolution et la mise au point du système d'aide juridique. Cette question est très importante car de plus en plus de batailles juridiques porteront sur des questions liées aux autochtones. Si nous voulons régler toutes les questions de l'accusation des autochtones qui sont souvent acheminés dans le système de droit criminel, il faudrait que nous examinions d'abord comment le système judiciaire en soi va traiter les réalités autochtones de manière responsable.

[*Texte*]

Mr. Daignault: The question of tribal courts is often misunderstood. Our legal concept of the state versus the individual is totally foreign to aboriginal peoples. Regulation of behaviours in their communities has proceeded historically to common norms, peer control and culturally appropriate sentencing. Effective self-regulation in aboriginal communities requires their own structure, such as the community-based justice system of elders. Both systems recognize that criminal behaviour and sentencing in aboriginal communities must be understood in relation to issues of community norms, geographic location, economic realities and the cross-cultural definition of offences. Both systems are adequate, appropriate, and effective for dealing with all offences other than the 13 major offences under the Criminal Code, such as murder, kidnapping, and terrorism. It is crucial to understand here that CRARR does not in any way recommend a system of legal privilege for aboriginal people in which the law does not apply as it applies to the Criminal Code. It must, however, take into consideration the distinct cultural and social characteristics of the aboriginal peoples.

[*Traduction*]

M. Daignault: La question des cours tribales est souvent mal comprise. Notre concept du droit selon lequel l'État s'oppose à l'individu est totalement étranger aux autochtones. Dans les communautés autochtones, les comportements ont toujours été jugés en fonction de normes communes, de l'influence des pairs et de punitions appropriées au contexte culturel. Pour que les communautés autochtones se réglementent elles-mêmes de façon efficace, elles doivent posséder leur propre structure, par exemple un système de justice dirigé par les aînés, à l'échelle de la communauté. Dans les deux cas on reconnaît que le comportement criminel et les sentences prononcées dans les communautés autochtones doivent être compris en fonction des questions de normes de la communauté, de l'emplacement géographique, de réalités économiques et de la définition interculturelle des délits. Les deux systèmes sont adéquats, appropriés et efficaces pour traiter toutes les infractions, sauf les 13 infractions principales régies par le Code criminel comme le meurtre, l'enlèvement et le terrorisme. Il est essentiel de comprendre que le CRARR ne recommande d'aucune façon un système judiciaire privilégié dans lequel la loi ne s'appliquerait pas aux autochtones comme elle s'applique dans le Code criminel. Toutefois, le système judiciaire doit tenir compte des différences sociales et culturelles distinctes des autochtones.

• 1935

Culturally sensitive law enforcement methods for aboriginal peoples have been already applied in the federal correctional service system subsequent to the report of the task force on aboriginal peoples in federal corrections. Rigid, customary correctional policies have been modified to accommodate the cultural and spiritual needs of aboriginal offenders from the state of assessment to parole and release. Consequently, CRARR recommends that the Canadian and Quebec justice systems be reviewed and changed to ensure that they are accessible to aboriginal and ethnocultural communities, and that all judicial policies and practices conform to the Canadian and the Quebec Charters of Rights. We also recommend that special initiatives be developed by the justice departments to encourage greater representation and participation of the aboriginal peoples at all levels of the legal profession and the mainstream judicial system. Alternative systems of administration of justice, such as tribal courts and community justice committees, shoud be set up and administered by aboriginal communities to handle cases of offences other than the 13 major offences under the Criminal Code; and cross-cultural training should be developed for judges, crown prosecutors and other court administrators to ensure a racial bias-free judicial system.

Des méthodes d'application de la loi tenant compte de la culture des autochtones ont déjà été appliquées au sein du service correctionnel fédéral suite au rapport du Groupe de travail sur les autochtones dans les pénitenciers fédéraux. Des politiques correctionnelles ont été modifiées afin de respecter les besoins culturels et spirituels des contrevenants autochtones, de l'évaluation à la libération conditionnelle. Par conséquent, le CRARR recommande que les systèmes judiciaires du Canada et du Québec soient revus et modifiés de façon à s'assurer qu'ils sont accessibles aux communautés autochtones et ethnoculturelles, et que les politiques et pratiques judiciaires sont conformes aux chartes des droits et libertés du Québec et du Canada. Nous recommandons également que des initiatives particulières soient prises par les ministères de la Justice afin d'encourager davantage de représentation et de participation des autochtones à tous les niveaux de la profession juridique et de l'appareil judiciaire. D'autres systèmes, comme les cours tribales et les comités de justice communautaires, devraient être mis sur pied et administrés par les communautés autochtones pour traiter les cas d'infractions ne faisant pas partie des 13 infractions principales au Code criminel; en outre, une formation interculturelle devrait être fournie aux juges, aux procureurs de la Couronne et autres administrateurs de la justice afin de s'assurer de créer un système judiciaire exempt de préjugés raciaux.

[*Text*]

Mr. Niemi: I think a major issue in this crisis is the police operational relations. This Oka crisis only demonstrates that urgent reforms need to be made with regard to police aboriginal relations. We also believe police services in Canada must show strong commitment to improve relations with aboriginal communities. The example of the RCMP and its Commissioner, Norman Inkster, is particularly noteworthy.

Issues related to on-reserve policing in particular must be discussed by this committee. The Solicitor General's working document, "A Vision for the Future of Policing in Canada", already identified this as a priority issue to be examined, as nationally there are some 700 aboriginal officers employed in a policing role on the reserves. This comes out to a ratio of one officer per 370 persons on reserve, while the national average for mainstream Canadian society is about one per 488.

CRARR does believe a new arrangement, ideally an Indian government-administered police service, needs to be made urgently to resolve the current police surveillance in Kahnawake, which still gives rise to a charge of racial harassment in confrontation with members of the Mohawk communities. This arrangement must clearly stipulate the conditions and circumstances under which another mainstream police service will be called in.

One issue that also requires special attention here is the need to provide full police training in powers, and supplementary traditional training regarding aboriginal values in laws to aboriginal individuals. These individuals can make up a full-fledged police service administered by and accountable to the band council in which they will work. For this reason we suggest that the Solicitor General of Canada assume a national leadership position in achieving new basic standards for policing aboriginal communities across Canada, particularly in the areas of aboriginal peacekeepers, cross-cultural and anti-racist training, and unemployment equity for aboriginal peoples in police services. We also recommend that a tripartite federal-provincial aboriginal committee be set up to find constructive solutions to unresolved issues regarding policing aboriginal communities in Quebec.

Finally, we suggest that an aboriginal police service arrangment be developed. This service will be made up of aboriginal individuals with full police training in powers. It will be administered by and accountable to local band councils.

• 1940

Ms Roth: One of the many crises that took place this summer occurred within actual media institutions, both at the level of mainstream media institutions and within aboriginal media institutions.

[*Translation*]

M. Niemi: Je crois que les relations opérationnelles de la police sont un enjeu majeur de cette crise. La crise d'Oka vient tout simplement démontrer l'urgence d'effectuer des réformes relatives aux relations entre la police et les autochtones. Nous croyons également que les corps policiers du Canada doivent s'engager sérieusement à améliorer les relations avec les communautés autochtones. Un exemple à suivre est celui de la GRC et de son commissionnaire, Norman Inkster.

Les sujets relatifs à la surveillance policière dans les réserves en particulier doivent être discutés au sein de ce comité. Le document du solliciteur général *A Vision for the Future of Policing in Canada* a déjà identifié ce sujet comme méritant un examen prioritaire, étant donné qu'il y a quelque 700 représentants autochtones employés dans un rôle de maintien de l'ordre dans les réserves. Ce qui nous donne un rapport de un représentant par 370 personnes dans les réserves, tandis que la moyenne nationale pour l'ensemble du Canada est d'environ un représentant par 488 personnes.

Le CRARR croit également qu'il est nécessaire d'instituer un nouvel arrangement, de préférence un corps de police administré par le gouvernement indien, de façon à résoudre le plus rapidement possible le problème de la surveillance policière à Kahnawake qui résulte en montée du harcèlement racial et des tensions au sein de la communauté mohawk. Ce nouvel arrangement doit stipuler clairement les conditions et les circonstances dans lesquelles les corps policiers d'autres entités administratives doivent être appelées.

Un autre aspect qui mérite une attention spéciale est le besoin de fournir un entraînement policier complet aux gens en place, ainsi qu'une formation relative aux valeurs des autochtones par rapport aux lois pour les individus de la communauté indienne. Ces individus pourraient alors constituer des corps policiers en bonne et due forme qui seraient régis entièrement par le conseil de bande pour lequel ils travailleraient. Voilà pourquoi nous suggérons que le solliciteur général du Canada joue un rôle de pionnier dans l'établissement de nouvelles normes de base relatives à la surveillance policière dans les communautés autochtones du Canada, en particulier en ce qui a trait aux gardiens de la paix, à l'entraînement interculturel et antiraciste, ainsi qu'à l'égalité des chances d'emploi pour les autochtones dans les corps policiers. Nous recommandons également qu'un comité tripartite fédéral-provincial-autochtone soit mis sur pied afin de trouver des solutions constructives aux problèmes non résolus touchant la surveillance policière dans les communautés autochtones au Québec.

Enfin, nous suggérons qu'un corps policier autochtone soit mis sur pied. Le corps policier sera constitué d'individus autochtones recevant un entraînement policier complet et les pouvoirs qui s'y rattachent. Le corps policier sera administré par le conseil de bande local auquel il devra rendre des comptes.

Mme Roth: L'une des nombreuses crises auxquelles nous avons assisté cet été s'est produite au sein même des médias, tant dans les médias traditionnels que dans les médias autochtones.

[*Texte*]

It became apparent during the summer that very few journalists in mainstream media institutions were capable of covering the issue with background material because of the complexities of the issue. Less than a handful of aboriginal journalists are employed by mainstream media, English or French. They could have assisted non-aboriginal media journalists to understand the complexity of the issues.

The situation further demonstrated how poorly the mainstream journalists are trained, in not having background about aboriginal issues, and their lack of connections and liaisons within the aboriginal community so that they could get access to information more effectively.

The poor representation of the cultural and racial diversity within the aboriginal communities in Quebec and in Canada therefore became a problem of great seriousness and a subject of discussion during this summer. There were many talk shows and commentaries on the issue that non-native journalists did not have adequate background.

The conduct of several open-line talk show hosts also became scrutinized because it seems that some of them had overstepped the boundaries of responsible free speech by promoting inflammatory opinions about aboriginal peoples on the radio from their particular privileged position of talk show host.

The position of CRARR on this has been that we believe the CRTC should take strong actions in the future to monitor open-line talk shows in order to qualitatively examine the conduct of hosts in relation to disadvantaged groups, covered in human rights legislation.

Furthermore, a crisis occurred in aboriginal media for several reasons. One is that aboriginal media is primarily community based or regionally based and does not have access to an audience reach cross-culturally and therefore could not get their message out very effectively, just in terms of broadcasting media.

In terms of newspapers, which are the most consistent media for the provision of background information about issues of land claims and sovereignty, aboriginal culture, and aboriginal politics, the funding of the aboriginal press had been cut 100% in March 1990, which left the aboriginal press, an invaluable tool for bridging information gaps between aboriginal and non-aboriginal people, nowhere. It was therefore unable to complement to a great extent the information that uneducated journalists were writing about within the mainstream media. Gaining access to information from both perspectives cross-culturally became a problem. So at a time when means of communications should have been commonly utilized as a mediating tool for establishing improved social and cross-cultural relations through aboriginal press, print media, or aboriginal broadcasting, this role became an exception rather than the rule because of the budget cuts.

[*Traduction*]

Il est rapidement devenu évident cet été que peu de journalistes des médias traditionnels étaient capables de traiter de ce sujet en ayant une connaissance suffisante du contexte compte tenu de la complexité du sujet. On peut compter sur les doigts d'une main le nombre de journalistes autochtones travaillant pour les grands réseaux francophones ou anglophones. Ils auraient pu aider aux journalistes non autochtones à comprendre la complexité du sujet.

En outre, la situation a démontré la piètre formation des journalistes des grands réseaux, dans la mesure où ils n'avaient pas d'information contextuelle relativement aux sujets autochtones, et ils ne disposaient pas non plus d'entrées dans la communauté autochtone leur permettant d'accéder plus efficacement à l'information.

La faible proportion des représentants de diverses cultures et races provenant des communautés autochtones dans les médias du Québec et du Canada s'est donc avérée un sérieux problème et un sujet de discussion cet été. Plusieurs émissions-rencontres et commentaires portant sur le sujet ont montré que les journalistes non autochtones ne disposent pas de l'information contextuelle appropriée.

Plusieurs animateurs de lignes ouvertes ont également été surveillés car il semble qu'ils aient outrepassé les limites d'une liberté d'expression responsable en se faisant les apôtres de l'escalade contre les autochtones à la radio en utilisant leur position privilégiée.

À ce sujet, le CRARR croit que le CRTC devrait prendre des mesures énergiques à l'avenir afin de surveiller les lignes ouvertes de manière à examiner de façon qualitative la conduite des animateurs par rapport aux groupes désavantagés afin que soit respectée la législation sur les droits de la personne.

En outre, il y a eu une crise dans les médias autochtones pour plusieurs raisons. L'un des problèmes vient du fait que les médias autochtones sont essentiellement des médias communautaires ou régionaux qui n'ont donc pas accès à un auditoire interculturel et par conséquent ne peuvent transmettre leur message efficacement à un large auditoire.

Pour ce qui est des journaux, lesquels constituent la meilleure source d'information contextuelle relativement aux revendications de territoire et de souveraineté, à la culture autochtone et aux politiques autochtones, le financement de la presse autochtone a été coupé de 100 p. 100 en mars 1990, ce qui a laissé la presse autochtone, qui constitue un outil inestimable permettant de combler le fossé entre les autochtones et les non-autochtones, dans un cul-de-sac. Par conséquent, la presse autochtone n'a pas été en mesure de bien remplir le vide laissé par les journalistes non éduqués des principaux médias. L'accès à une information présentant les deux côtés de la médaille est donc devenu un problème. Donc, en ces temps où la communication aurait du être utilisée comme outil médiatique permettant d'améliorer les relations sociales et interculturelles grâce à l'information qu'auraient fournie les médias autochtones de toute nature, la chose est devenue une exception plutôt que la règle en raison des coupures budgétaires.

[*Text*]

Canada's new Broadcasting Act, Bill C-40, has recently been enshrined in law, including in section 3 a diversity clause that covers aboriginal broadcasting and multicultural and multiracial broadcasting, as well as broadcasting rights for women and disabled persons. So we are looking forward to the implementation of that act.

At the same time, we must be careful to monitor the ways in which CBC's cutbacks are being made, especially where equity, employment and programming for aboriginal peoples is concerned. We are fearful that budget cutbacks and service reductions will certainly have negative consequences for the future employment and portrayal of aboriginal peoples within the CBC and Radio Canada.

What happened this summer demonstrated to us countless undocumented and documented examples of intra and cross-cultural political and social communications problems, which were publicly and privately acted out in the past. These problems cannot be brushed aside as exceptional or as regionally biased, no matter how embarrassing they may be to Oka, or to the Quebec and Canadian governments.

The events of this summer have shifted the material and media grounds upon which aboriginal and non-aboriginal relationships in Canada will be redefined in the future.

• 1945

Certainly if Canadians and other peoples are going to use this experience as a basis for rethinking and revising interaction patterns with First Nations groups, the development of an effective cross-cultural strategy to facilitate these relationships must be initiated by both groups.

If we have learned anything this summer, it is that no ethnocultural or aboriginal community is monolithic and that all Canadians and Quebeckers must work to respectfully build new bridges to mediate our intracultural and intercultural differences. Furthermore, we must use every conceivable peaceful means to facilitate this reconstruction process. When these bridges are built, we must leave the passageways across them as open and undistorted as possible.

Consequently, CRARR recommends that the Standing Committee on Aboriginal Affairs hold public hearings on the representation and portrayal of aboriginal peoples in mainstream Canadian and Quebec media, and that the Secretary of State or another federal government department re-establish funding for aboriginal communications programs in order to facilitate and promote better understanding between aboriginal and non-aboriginal communities, and to reinforce the aboriginal media infrastructure in Canada.

We recommend also that Employment and Immigration Canada and Communications Canada act more vigorously to ensure adequate aboriginal representation in broadcasting companies regulated by the Employment Equity Act, and that media training and apprenticeship programs be developed—likely with the collaboration of the Canadian Council for Aboriginal Business, the Canadian Association of Broadcasters and other organizations—to increase the

[*Translation*]

La nouvelle Loi sur la radiodiffusion, le projet de loi C-40, a récemment été entérinée, y compris l'article 3 qui traite de la radiodiffusion autochtone et de la radiodiffusion multiculturelle et multiraciale, ainsi que des droits à la radiodiffusion pour les femmes et les handicapés. Nous attendons la mise en vigueur de cette loi.

En même temps, nous devons demeurer attentifs et surveiller la façon dont les coupures à Radio-Canada sont effectuées, en particulier en ce qui a trait à l'équité, à l'embauche et à la programmation relative aux autochtones. Nous craignons que les coupures dans les budgets et les réductions de service n'aient une influence négative sur l'embauche et la représentation des autochtones au réseau anglais et français de Radio-Canada.

Les événements de cet été ont fait ressortir une quantité innombrable d'exemples documentés et non documentés de problèmes intra et inter-culturels politiques et de communication sociale, problèmes qu'avaient déjà été discutés en privé ou en public dans le passé. On ne peut pas balayer tous ces problèmes en disant qu'il s'agit d'exceptions ou de faits locaux, peu importe à quel point ils peuvent être embarrassants pour Oka, ou pour les gouvernements du Québec ou du Canada.

Les événements de cet été ont changé les bases et le matériel à partir desquels les relations entre les autochtones et les non-autochtones du Canada devront être redéfinies à l'avenir.

Il est évident que si les Canadiens et d'autres peuples doivent utiliser cette expérience comme base à partir de laquelle on repensera et on révisera les interactions avec les Premières nations, la mise au point d'une stratégie interculturelle qui facilitera ces relations doit provenir des deux parties en cause.

S'il y a une chose à retenir des événements de cet été, c'est qu'il n'existe aucune communauté ethnoculturelle ou autochtone monolithique et que tous les Canadiens et les Québécois doivent mettre la main à la pâte afin que soient établis dans le respect de nouveaux ponts qui permettront de franchir nos différences intraculturelles et interculturelles. En outre, nous devons mettre en oeuvre tous les moyens imaginables permettant de faciliter ce processus de reconstruction. Une fois ces ponts mis en place, nous devons laisser une voie libre ouverte et le moins déformée possible.

Par conséquent, le CRARR recommande des audiences publiques du Comité permanent des affaires autochtones sur la représentation et l'image des peuples autochtones dans les principaux médias canadiens et québécois, et que le Secrétariat d'État ou un autre ministère du gouvernement fédéral rétablisse le financement des programmes de communication autochtones de façon à faciliter et à promouvoir une meilleure compréhension entre les peuples autochtones et non autochtones, et à renforcer l'infrastructure des médias autochtones au Canada.

Nous recommandons également qu'Emploi et Immigration Canada et Communications Canada prennent des mesures énergiques permettant d'assurer une représentation appropriée des autochtones dans les compagnies de télédiffusion régies par la Loi sur l'équité en matière d'emploi, et que des programmes de formation et d'éducation des médias soient mis au point—par exemple par le Conseil canadien des entreprises autochtones, l'Association

[*Texte*]

number of aborignal journalists and communication professionals in Canada.

Finally, in relation to communications, we recommend that the CRTC re-examine the need to bring back its proposed guidelines for open-line talk shows, which it withdrew in 1989, in order to prevent sensationalist talk show hosts from using these forums to foster prejudice against aboriginal peoples and other racial minorities.

Mr. Daignault: The Oka crisis last summer was neither new nor unpredictable. CRARR cannot say with certainty that this crisis will not occur again.

Cross-cultural and anti-racist training, innovative police service arrangements that respond to the realities of aboriginal communities, and more positive police-aboriginal relations are required more than armoured cars.

CRARR believes that the time for limited public hearings by a standing committee of the House of Commons or of the Senate on aboriginal affairs is quite important but should now be over if this country is to move forward, and concretely, in order to settle the unfinished business of helping aboriginal people achieve greater political, economic, and social autonomy. We should stop our piece-meal approach and not wait for other violent crises to explode.

Canada must have a royal commission on aboriginal affairs in order to produce a national climate conducive to the enactment of a wide range of policies and programs to eliminate the quasi-colonial system in which aboriginal peoples live. The cost of another similar confrontation could certainly be much greater than the budget required for a royal commission on aboriginal affairs.

Aboriginal peoples land claims and other grievances must be considered seriously. We must act on them expeditiously. The Oka crisis may only foreshadow other troubled times ahead.

There is no quick-fix remedy. We must collectively act now and invest what is necessary so that all partners in this collective redefinition of Canada—English Canada, Quebec, and the First Nations—will all come out winners in the end.

• 1950

Ms Blondin: I want to thank the Centre for Research Action on Race Relations for coming forward and covering quite a broad area and a number of different subjects.

You touched on a number of recommendations. One dealt with the media and the kind of approaches that were taken. We had the Canadian Association of Journalists appear before us two or three weeks ago—it might have been longer—and they indicated there were a number of things that occurred which they felt were out of their control.

[*Traduction*]

canadienne des radiodiffuseurs et d'autres organisations—pour augmenter le nombre de journalistes et de professionnels de la communication autochtones au Canada.

Enfin, relativement aux communications, nous recommandons que le CRTC réexamine le besoin de ramener les lignes directrices proposées pour les lignes ouvertes, et les émissions de causerie,—lesquelles ont été retirées en 1989—afin d'empêcher que des animateurs sensationnalistes n'utilisent ces forums de façon à causer un préjudice aux autochtones et à d'autres minorités raciales.

M. Daignault: La crise d'Oka de cet été n'était ni nouvelle ni imprévisible. Le CRARR ne peut dire avec certitude qu'une telle crise ne se reproduira jamais.

La formation interculturelle et antiraciste, une politique de services innovatrice répondant aux réalités des communautés autochtones et des relations plus positives entre la police et les autochtones sont des remèdes beaucoup plus efficaces que les blindés.

Le CRARR croit que le temps alloué aux audiences publiques devant le Comité permanent de la Chambre des communes ou du Sénat au sujet des affaires autochtones est très important, mais qu'il faudrait maintenant en terminer si ce pays doit aller de l'avant de manière à reprendre la tâche inachevée consistant à aider les autochtones à réaliser une plus grande autonomie politique, économique et sociale. Nous devons cesser de tenter de résoudre les problèmes à la pièce et ne pas attendre une autre crise marquée par une explosion de violence.

Il faut instituer une commission royale d'enquête au Canada sur les affaires autochtones de façon à produire un climat national qui nous mènera à l'application d'une vaste gamme de politiques et de programmes permettant d'éliminer le système quasi colonial que subissent les autochtones. Le coût d'une autre confrontation comme celle que nous avons connue dépasserait certainement de loin le budget nécessaire pour une commission royale d'enquête sur les affaires autochtones.

Les revendications territoriales et autres griefs des autochtones doivent être considérés sérieusement. Il faut agir avec célérité. La crise d'Oka n'est peut-être que le vent qui annonce la tempête à l'horizon.

Il n'y a pas de truc qui permettrait de remédier rapidement à la situation. Nous devons agir collectivement dès maintenant et fournir l'investissement nécessaire afin que tous les partenaires de cette redéfinition collective du Canada—le Canada anglais, le Québec et les Premières nations—sortent tous vainqueurs à la fin.

Mme Blondin: Je tiens à remercier le Centre de recherche-Action sur les relations raciales d'avoir offert des suggestions touchant un assez grand nombre de domaines et de sujets différents.

Il y a une ou deux semaines—et peut-être davantage—nous avons invité la *Canadian Association of Journalists* à assister à l'une de nos séances, et elle a signalé qu'il est survenu un certain nombre d'incidents sur lesquels, à son avis, elle n'a pu avoir la haute main.

[*Text*]

One was the treatment they got. There may have been some human rights violations. They felt that they were victims and, when being quesioned, they really did not stand a chance to bring up their concerns to the appropriate authorities. Essentially what I deduced from this was that might is right. But who is going to be believed when they indicate that at one point a group of journalists, three journalists, had guns held to their heads and were intimidated—stuff like that? It is encouraging that you brought forward a recommendation to try to create a balance.

One of them I find quite interesting is the guidelines for talk shows, because there was a specific incident where it was very derogatory. People have been very silent on it. I am bringing it up because people are sensitive about it and do not want to speak about it.

It concerned a particular talk show host who essentially engaged in creating a very inflammatory situation with the remarks that were made in a kind of ongoing daily dialogue he engaged in with different people who phoned in, and the kind of comments that were made.

Having said that, do you believe that with the kind of budgetary restraints we are under there is a possibility that you could in fact have an impact on those particular guidelines, or create a balance by training more native people, when you indicate there it is those who are last hired who are first fired, and that sort of thing?

Ms Roth: We are seriously concerned about the particular cuts at the CBC, and have expressed our concern in a brief to the CRTC concerning the CBC cuts.

We definitely agree with your alarm at the possibility of a talk show host being allowed to speak this on the air. We are aware of several in the Montreal region who did, and there are complaints that have been submitted to the CRTC. The ones that we are aware of at least, are being studied by the CRTC. As far as I know, the decisions have not yet been made about them.

The CRTC several years ago attempted to set up guidelines for talk shows and put out a call for comments. As far as I know, CRARR was the only organization that supported the initiation of talk show guidelines for hosts. We certainly will not be giving up on that issue. At every opportunity we will attempt to influence the CRTC to this effect. Certainly the evidence we have collected from issues like this last summer are arguments for the CRTC to review that decision.

In terms of opportunities for journalists to get access to better understanding of native issues, we are also in the process of working with journalism schools in the Quebec region to try to encourage anti-racist training within journalism schools and to encourage background courses on aboriginal issues.

[*Translation*]

L'un des points qui ont été soulevés est le traitement que les membres de la presse ont reçu. Il y a peut-être eu des cas de violation des droits de l'homme. A leur avis, ils étaient des victimes et, lorsqu'on les a interrogés, ils n'ont vraiment pas eu l'occasion d'exprimer leurs craintes aux autorités pertinentes. Essentiellement, d'après ce que j'ai pu comprendre, la force, c'est le droit. Mais qui va-t-on croire quand on raconte qu'un moment donné, on a braqué un fusil sur un groupe de journalistes, trois journalistes, et qu'on les a menacés, ou d'autres histoires du genre? Il est très encourageant que vous ayez soumis une recommandation visant à établir un certain équilibre.

L'une des recommandations que je trouve assez intéressante traite des lignes directrices visant les émissions-causerie, parce que, lors d'une émission-causerie, les remarques qui ont été faites étaient très désobligeantes. Les gens se sont tenus cois à ce sujet. J'aborde le sujet parce que les gens sont sensibles à ce sujet-la et qu'ils ne veulent pas en parler.

Il s'agit d'un animateur d'émission-causerie précis qui contribuait à créer une situation très délicate à cause des remarques incendiaires qu'il faisait lors de conversations suivies qu'il tenait quotidiennement avec différentes personnes qui lui téléphonaient et à cause du genre de remarques qui ont été faites.

Cela dit, compte tenu des contraintes économiques auxquelles nous sommes astreints, croyez-vous qu'il y ait une possibilité qu'en réalité nous puissions influer sur ces lignes directrices particulières ou que nous puissions rétablir l'équilibre en offrant une formation à un plus grand nombre d'autochtones, lorsque vous affirmez que les derniers à être recrutés sont les premiers à être congédiés, et ce genre de choses?

Mme Roth: Les compressions budgétaires à la Société Radio-Canada nous inquiètent vivement. Nous avons exprimé notre inquiétude dans un mémoire au CRTC à ce sujet.

Nous partageons entièrement votre inquiétude au sujet de l'éventualité qu'un animateur d'émission-causerie puisse parler de telles choses sur les ondes. A notre connaissance, plusieurs animateurs de la région de Montréal l'ont fait, et des plaintes ont été faites au CRTC. Le CRTC étudie actuellement certaines plaintes, du moins celles dont nous sommes au courant. A ma connaissance, aucune décision n'a encore été rendue à ce sujet.

Il y a plusieurs années, le CRTC a essayé d'établir des lignes directrices visant les émissions-causerie et a demandé des commentaires. A ma connaissance, le CRARR a été le seul organisme à donner son appui à l'établissement de lignes directrices destinées aux animateurs d'émissions-causerie. Nous n'avons certainement pas l'intention de laisser tomber cette question. A chaque occasion qui se présentera, nous essayerons d'influer sur le CRTC concernant cette question. Les preuves que nous avons réunies lors de situations comme celle qui est survenue l'été dernier sont sûrement autant de raisons pour lesquelles le CRTC devrait examiner de nouveau cete décision.

En ce qui a trait à la possibilité de sensibiliser les journalistes aux questions autochtones, nous collaborons actuellement avec les écoles de journalisme de la région de Québec en vue d'élaborer un programme de formation visant à promouvoir, dans les écoles de journalisme, de bonnes relations interraciales et des cours de base sur les problèmes autochtones.

[*Texte*]

We are aware that budgetary constraints exist, and can only point out consistently to broadcast journalists and to training schools that these are important issues that should not be neglected. We rigorously attempt to do this.

• 1955

Ms Blondin: You talk about the constitutional ramifications of the Oka crisis, and you list three particular areas. You talk about the extent and content of existing ancestral or treaty rights of Canada's aboriginal peoples, who are recognized in article 35 of the Canadian Constitution. As the body that responds to situations that are fairly tense across this country, I guess it is noted that B.C. is in fact another tinderbox for how race relations can get out of hand. In fact, they already have. There is a great deal of tension between the non-native and native communities there. It has been further compounded by a 400-page document that came out. It was a decision by Judge Allan McEachern indicating that essentially the Gitksan-Wet'suwet'en aboriginal rights do not exist.

If we continue to have these kinds of decisions that inflame the situation... In fact, this is a document that did not just spiritually wound the Gitksan-Wet'suwet'en; it hit on every aboriginal community across Canada when it came out, because it was so categorical. It was in direct conflict or, some would say, it turned a blind eye to section 35 of the Constitution which provides for protection and affirmation of aboriginal rights. Maybe you can speak to that particular problem, refuting section 35 of the Constitution, and what impact it may have on the aboriginal community across Canada, specifically B.C.

Mr. Niemi: In response to your comment, I think the Canadian judicial system, especially the higher courts in several recent decisions, has taken a more progressive stand with regard to the recognition of aboriginal rights. I am referring to two court decisions in particular, the Sioui case in Quebec and the Sparrow case.

I think with regard to the decision of Chief Justice Allan McEachern... I have not read the decision per se, but from what I have read of it, I think the legal technicalities are very complicated.

That court decision should be interpreted in the following fashion. The courts, to a certain degree, will say that you politicians have to start assuming your political duties and responsibilities in coming up with the political negotiation over aboriginal rights and land claims and stop allowing disadvantaged groups, minorities, women and aboriginal people from using the Canadian Charter to go to the courts to find solutions to problems you cannot solve in the political arena.

[*Traduction*]

Nous sommes conscients qu'il existe des compressions budgétaires, mais nous pouvons continuer de sensibiliser les journalistes et les écoles de formation au fait que ces questions sont importantes et qu'elles ne doivent pas être négligées. C'est ce que nous tentons de faire avec une grande rigueur.

Mme Blondin: Vous parlez des répercussions constitutionnelles de la crise d'Oka et vous signalez trois domaines d'intérêt précis. Vous parlez de la portée et du contenu des droits ancestraux actuels et des droits issus de traités de la population autochtone du Canada, dont l'existence est reconnue dans l'article 35 de la Constitution canadienne. En tant qu'organisme qui doit réagir aux situations passablement tendues dans tout le pays, nous ne pouvons manquer de noter que la Colombie-Britannique est en réalité un autre exemple de poudrière qui illustre à quel point les relations raciales peuvent s'envenimer. De toute évidence, c'est ce qui s'est déjà produit. Il existe en Colombie-Britannique beaucoup de tensions entre les communautés autochtones et la communauté non autochtone, lesquelles ont été exacerbées par un document de 400 pages qui vient de sortir. Il s'agit d'une décision rendue par M. le juge Allan McEachern selon laquelle, essentiellement, les droits autochtones des Gitksan-Wet'suwet'en n'existent pas.

Si ce genre de décisions continue d'envenimer les choses... En réalité, lorsqu'il a paru, ce document n'a pas seulement blessé spirituellement les Gitksan-Wet'suwet'en, il a porté atteinte aux communautés autochtones dans tout le pays, parce qu'il était tellement catégorique. Il était en conflit direct avec l'article 35 de la Constitution ou, au dire de certains, il fermait les yeux sur cet article ayant pour objet la protection et la promotion des droits autochtones. Peut-être que vous pourriez traiter de ce problème précis, c'est-à-dire la réfutation de l'article 35 de la Constitution, ainsi que de son impact sur la communauté autochtone dans tout le pays, plus précisément en Colombie-Britannique.

M. Niemi: En réponse à votre commentaire, j'estime qu'au cours de plusieurs décisions récentes, le système juridique canadien, spécialement les cours supérieures, a adopté une position plus libérale en ce qui a trait à la reconnaissance des droits autochtones. Je fais allusion à deux décisions en particulier, l'affaire Sioui au Québec et l'affaire Sparrow.

En ce qui a trait à la décision du juge Allan McEachern—et je n'ai pas encore lu la décision comme telle—mais d'après ce que j'ai lu à son sujet, j'estime que les formalités judiciaires sont très complexes.

Voici comment cette décision de la Cour doit être interprétée. Jusqu'à un certain point, les tribunaux affirment qu'en tant que politiciens, nous devons commencer à prendre nos responsabilités en entamant des négociations concernant les droits et les revendications territoriales autochtones et en arrêtant de permettre aux groupes défavorisés, aux minorités, aux femmes et à la population autochtone d'utiliser la Charte canadienne et d'avoir recours aux tribunaux afin de trouver des solutions aux problèmes que vous êtes incapables de résoudre dans l'arène politique.

[*Text*]

I think the court decision, while being a devastating blow to the rights of aboriginal people in British Columbia, can also be a very motivating force in the sense that it will put additional pressure on politicians to act quickly at both the provincial and federal levels to resolve these land claims disputes. We know the white loggers in the forestry industry start to get very edgy. They say that if they are going to start blocking and depriving them of their livelihood, they are going to resort to violence and there is going to be confrontation. I think your observation is right. Government inaction will allow greater conflicts between aboriginal communities and the rest of Canadian society.

Ms Blondin: This brings me to my next point, and it builds on what I have said. Because aboriginal people are not getting the kind of action or the kind of timely response they should from the government, this is leading them into the courts. I am talking about aboriginal people and other target groups. The Sparrow and Sioui cases talk a lot about the hunting and fishing rights of aboriginal people.

• 2000

This very day the Kitimat group says that on May 3, because they are not getting the kind of answers they want from the Department of Fisheries and Oceans respecting these court decisions, they are going to assert their right to hunt and trap and fish, or to fish anyway. They are going to do that and they are probably going to get arrested. They are essentially caught in a corner, and in questioning government officials there does not seem to be any fundamental movement—not piecemeal approach but fundamental movement—in the area of comprehensive claims with regards to all the things that the Human Rights Commissioner has listed in his report once again.

Where would we have the most influence in making a recommendation to the government? What could we as a committee recommend that would help to dislodge this political log-jam that seems to exist? There does not appear to be the political will to make the fundamental moves that will help alleviate a lot of the tension and resolve some of the problems.

Mr. Niemi: We had a lot of opinions about that, but I think we said in the conclusion that it is time this country had a royal commission on aboriginal affairs. Traditionally, the whole issue of aboriginal people has been handled by government directly with the aboriginal people. In between, very few members of the rest of Canadian society are informed and enlighted. There has been very little mobilization of the Canadian public to be involved in these issues.

[*Translation*]

J'estime que la décision de la Cour, tout en étant un coup terrible pour les droits de la population autochtone de la Colombie-Britannique, peut être une force d'impulsion réelle en ce sens qu'elle exercera une pression supplémentaire sur les politiciens afin qu'ils agissent rapidement tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral pour résoudre ces revendications territoriales. Nous savons que les bûcherons non autochtones dans l'industrie forestière commencent à se montrer très énervés. Ils affirment que si on commence à leur faire obstacle et à les priver de leur gagne-pain, ils auront recours à la violence et il y aura des affrontements. Je crois que vous avez raison. L'inaction de la part du gouvernement entraînera une aggravation des conflits entre les communautés autochtones et le reste de la société canadienne.

Mme Blondin: Cela m'amène au prochain point dont je veux discuter, et ce point repose sur ce que je viens de dire. Parce qu'on n'a pas pris les mesures qui s'imposent et parce qu'on n'a pas répondu à ses revendications rapidement, la population autochtone a recours aux tribunaux. Je parle de la population autochtone et des autres groupes cibles. Dans les affaires Sparrow et Sioui, on parle longuement des droits de pêche et des droits de chasse de la population autochtone.

Le groupe Kitimat a affirmé aujourd'hui même que le 3 mai, parce qu'il n'a pas reçu le genre de réponse qu'il attendait de la part du ministère des Pêches et Océans concernant les décisions des tribunaux, il affirmerait son droit de chasser, de poser des pièges et de pêcher ou il pêcherait en dépit des interdictions. Voilà ce que le groupe a l'intention de faire et il y aura probablement des arrestations. En réalité, ces autochtones sont pris au piège. Lorsqu'on interroge les responsables au gouvernement, il semble n'exister aucun plan d'action systématique—je ne parle pas de tentative isolée—visant à regrouper l'ensemble des revendications en ce qui a trait à tous les points que le commissaire aux droits de la personne a mentionnés dans son rapport encore une fois.

En rapport avec quelles questions pourrions-nous exercer la plus grande influence lorsque nous formulons une recommandation au gouvernement? En tant que comité, que pourrions-nous recommander qui aiderait à faire sauter cet embâcle politique? Il semble que les politiciens ne fassent pas preuve de la volonté nécessaire pour prendre les mesures fondamentales qui s'imposent pour dissiper une grande partie des tensions et pour résoudre quelques-uns des problèmes.

M. Niemi: Il y avait diverses opinions à ce sujet, mais pour clore la discussion, je crois que nous étions d'avis qu'il est temps qu'il y ait au pays une commission royale d'enquête sur les affaires autochtones. Dans le passé, le gouvernement a traité directement avec la population autochtone concernant l'ensemble des problèmes qui les touchaient. Au cours de ces délibérations, très peu de membres de la société canadienne sont renseignés ou tenus au courant de la situation. On n'a pas fait appel au public canadien afin qu'il s'intéresse à ces questions.

[*Texte*]

One of the most beneficial aspects of a royal commission on aboriginal affairs is to enlighten the rest of Canadian society, to create greater public understanding of the issues and greater public support for some sort of negotiation. A royal commission can create that national climate that we find very necessary to move toward a political mobilization. Otherwise we are going to continue to negotiate and make it into a federal-provincial-aboriginal power arrangement.

A lot of members of Canadian society are misunderstanding aboriginal issues. That can create greater racial problems, and it can further delay any progressive action to come to some sort of a settlement with a lot of the aboriginal land claim issues.

I have to draw your attention to the fact that right now in the northern part of Quebec we have started to hear a lot of grumbling about the Grande Baleine project in James Bay from the Cree community and the rest of the people working on that project. You can feel that there is some earth shaking up there. You know the volcano is not there yet, but one day it will come if we do not handle it quickly and seriously.

Ms Blondin: You think a royal commission would be the way to go. You are not alone in making that recommendation. In fact, the government offered that during the Meech Lake negotiations, and then they did what I considered to be back-pedalling.

In response to the Human Rights Commissioner's report yesterday, the Minister of Indian and Northern Affairs indicated that we cannot deal with a royal commission yet. He did not outrightly refuse a royal commission, but he indicated that we have other major problems to deal with, like the constitutional agenda. Today I asked the Prime Minister what they were doing about the participation of aboriginal people and their leaders with regards to the Constitution. The answer was that they were working on the four-pillared agenda that the Prime Minister proposed on September 25 or thereabouts.

This whole machinery and this proliferation of activity regarding the Constitution is happening without the aboriginal people. There has not to this day been an agenda, a timetable, or a method by which aboriginal leadership, especially, should participate in carving out their constitutional destiny and their place in Confederation.

• 2005

They are even recommending a referendum to deal with sovereignty association and separation, or whatever. But not one statement has been made about how aboriginal people will deal with the constitutional issues that they want to advance regarding their linguistic and cultural rights specifically. In all the sections that pertain to them, there is nothing there for them. So maybe you can speak to that.

[*Traduction*]

L'un des aspects les plus bénéfiques d'une commission royale d'enquête sur les affaires autochtones serait de renseigner le reste de la société canadienne, de promouvoir une meilleure compréhension du public des questions en litige ainsi qu'un soutien accru de la part du public pour une forme de négociation quelconque. Une commission royale d'enquête pourrait créer, à l'échelle nationale, le climat indispensable à la promotion de l'action politique. Si nous échouons, nous serons obligés de continuer la négociation et nous devrons répartir le pouvoir entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les autochtones.

Plusieurs des membres de la société canadienne ne comprennent pas les problèmes autochtones. Cet état de choses pourrait entraîner un accroissement des problèmes raciaux et retarder encore plus toute action progressive visant à régler les revendications territoriales des autochtones.

Je dois attirer votre attention sur le fait qu'actuellement, dans le nord du Québec, nous avons entendu un grand nombre de plaintes au sujet du projet Grande-Baleine à la Baie James de la part de la communauté crie et de la part des ouvriers qui travaillent sur ce projet. Nous savons qu'il y a des bouleversements. L'agitation n'a pas encore atteint son paroxisme, mais ce sera sûrement le cas un jour si nous ne nous empressons pas de nous occuper de la situation rapidement et sérieusement.

Mme Blondin: Vous estimez qu'une commission royale d'enquête serait la solution. Vous n'êtes pas le seul à faire cette recommandation. En réalité, c'est ce que le gouvernement a proposé durant les négociations du lac Meech, puis à mon avis, il a fait marche arrière.

En réaction au rapport de la Commission des droits de la personne hier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord a indiqué que nous ne sommes pas en mesure de nous charger d'une commission royale d'enquête à ce moment. Il n'a pas refusé carrément une commission royale d'enquête, mais il a indiqué que nous avons d'autres problèmes graves à régler, par exemple le programme constitutionnel. Aujourd'hui, j'ai demandé au premier ministre quelles mesures le gouvernement entendait prendre concernant la participation de la population autochtone et de leurs chefs aux délibérations constitutionnelles. D'après ce qu'il a affirmé, le gouvernement travaille sur le programme à quatre volets que le premier ministre a proposé le 25 septembre ou autour de cette date.

Toutes ces mesures et toutes ces activités concernant la Constitution se passent sans la participation de la population autochtone. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucun programme, aucun calendrier ou aucune méthode visant à assurer la participation des chefs autochtones en particulier au façonnement de leur destin et de la place qu'ils occuperont dans la Confédération.

Ils recommandent même la tenue d'un référendum sur la souveraineté-association et la séparation, ou quelque chose du genre. Mais rien n'a été dit sur la manière dont les autochtones régleront les questions constitutionnelles qu'ils veulent soulever à propos de leurs droits linguistiques et culturels en particulier. Dans toutes les sections qui les concernent, ce sujet n'est pas traité. Peut-être voudriez-vous élaborer.

[*Text*]

Ms Roth: One of the things I would like to add to what Mr. Niemi said, and in response to your initial opening statement, is that aboriginal participation in debates of a constitutional nature starts at their home base. One of the ways in which aboriginal peoples can participate in the debate is through dissemination of information to which people in the remote communities can get access. One of the ways this is done is through the media communications.

So it seems to me that consensus-building of aboriginal positions has to take place through some form of mediated communications and information-sharing, not only within the native communities themselves, but it seems to me that there has to be some kind of information tool that goes cross-culturally.

In this case, I could point out the Kahnawake community radio station, for example, which became a cross-cultural communications tool during the Oka crisis and during the Kahnawake crisis. It was a venue where native and non-native could speak together about the particular issues. If this were to be possible on a broader basis, then that is one means of addressing aboriginal participation in the debates about the Constitution and about all of their other issues. So some sort of a cross-cultural communication tool, whether it be newspapers that are disseminated widely or broadcasting tools that are disseminated widely, would be very helpful in establishing a basis for discussion.

Mr. Daignault: To add to the answer Lorna has given, we are using the expression "royal commission" but what we really say, and what our main recommendation is, is that a process must take place. We have in the rest of Canada, with the Spicer commission and the Campeau-Bélanger commission, been very innovative in finding ways to define what we want. We need to provide the aboriginals with some sort of mechanism. Calling it a royal commission may be a bit misleading because we are using an expression and a proposal that has already been made. But let us not carve their menu ourselves, in the sense that if Quebec has been able to go a certain way and the Spicer commission another, I think the aboriginals should be in a position to have the tools to redefine what they want for themselves and get to communicate together, not cut the communication budgets and that sort of thing. That is what we are trying to say.

Ms Blondin: I doubt very much that they would get $24 million to do that, though.

Mr. Daignault: They do not need that much. We are used to working—

Ms Blondin: I mean that there is a lot of money available for the Spicer commission, and there are moneys available for other activities regarding the Constitution, but once again I think the aboriginal people are going to be left to their own devices and their own fax machines to try to bring together a constitutional agenda for themselves.

Mr. Koury: We know that the minister, Tom Siddon, is in northern British Columbia today and he had signed a framework agreement with the provincial government to bring them to the table to negotiate. So we are starting; we

[*Translation*]

Mme Roth: J'aimerais ajouter à ce que M. Niemi vient de dire, et en réponse à votre déclaration initiale, que la participation des autochtones dans le débat constitutionnel commence chez eux. L'une des façons de les amener à participer à ce débat est de diffuser l'information de manière accessible aux collectivités éloignées. Le recours aux médias est l'un de ces moyens.

Il me semble que pour arriver à un consensus, il faut que les autochtones aient une sorte d'aide médiatisée ou d'échange d'informations, non seulement à l'intérieur des collectivités autochtones, mais aussi entre les diverses cultures.

L'un de ces moyens est la station de radio communautaire de Kahnawake qui est devenue un outil de communication interculturel pendant les crises d'Oka et de Kahanawake. C'est un moyen par lequel les autochtones et les non-autochtones peuvent discuter entre eux de sujets particuliers. Si cela était possible à plus grande échelle, ce serait l'un des moyens qui permettraient aux autochtones de participer au débat sur la Constitution et sur tous les autres sujets qui les concernent. En somme, un outil de communication interculturel, que ce soit par le biais des journaux ou de la radiodiffusion à grande échelle, serait très utile pour établir un début de discussion.

M. Daignault: Pour faire suite à la réponse donnée par Lorna, nous employons l'expression «Commission d'enquête», mais ce que nous disons réellement et ce que nous recommandons principalement est qu'une sorte de processus doit être établi. Dans le reste du Canada, pour la Commission Spicer et la Commission Bélanger-Campeau, nous avons été très innovateurs pour trouver des moyens de déterminer ce que nous voulons. Nous devons fournir aux autochtones un mécanisme quelconque. L'appeler «commission d'enquête» peut être un peu trompeur puisque nous utilisons une expression et une proposition qui ont déjà été faites. Cependant, ne faisons pas le travail à leur place. Si le Québec a pu prendre une orientation, et la Commission Spicer une autre, j'estime que les autochtones devraient être en mesure d'obtenir les outils nécessaires pour redéfinir ce qu'ils veulent pour eux-mêmes et pour communiquer entre eux. Il ne faudrait pas non plus couper les budgets sur la communication ou prendre des mesures du genre. Ce n'est pas ce que j'essaie de dire.

Mme Blondin: Je doute fort qu'ils pourraient obtenir 24 millions de dollars à cette fin.

M. Daignault: Ils n'ont pas besoin de tant d'argent. Nous avons l'habitude de travailler...

Mme Blondin: Beaucoup d'argent est alloué à la Commission Spicer, et d'autres fonds sont disponibles pour d'autres activités à propos de la Constitution, mais encore une fois, j'estime que les autochtones ne vont devoir compter que sur leurs propres mécanismes et leurs télécopieurs pour se doter d'un programme constitutionnel.

M. Koury: Nous savons que le ministre Tom Siddon se trouve aujourd'hui dans le nord de la Colombie-Britannique et qu'il va signer un accord cadre avec le gouvernement provincial visant à les amener à la table de négociation. Nous

[*Texte*]

are moving in the right direction. I just wanted to bring that in. We are doing something. A problem arises. We talked about Grande-Baleine and James Bay. This afternoon we had witnesses, Algonquins—and I think I showed you the maps, Mr. Daignault—claiming the land that the Mohawks are claiming as their own. We are going to have a little problem settling that. You claim a piece of land and I claim that it belongs to me. We are going to have some difficulty in analysing who is who and what belongs to someone. I will leave it there and let you answer that and then we will take it from there.

• 2010

I do not know of any lawyers in Montreal who are aboriginal. I was going to ask you if there are any, because you said you would like to have them on legal aid. I know Mr. Daignault may be able to answer that question, or maybe you, Mr. Niemi.

Mr. Daignault: Thank you for your question. The question of land claim has to be resolved. It is a complicated one and there is no doubt in anyone's mind that there is no agreement anywhere among the different aboriginal people, not any more. It is not any easier for an aboriginal to reach an agreement between them than it is for a francophone in Quebec or an anglophone in Toronto or wherever. Human nature is such that we disagree more often than we agree.

All we are trying to say, though, is that given the complexity of these different views over the land claims and that sort of thing, we have to get a long process and invest in getting people to reach a consensus in the same way as we, the majority population, are doing. Maybe we should have done these soul-searching exercises that we are doing much sooner. But it is not too late to start it. The aboriginal peoples must be joined in the process of that. It is a search for identity that we are doing as Canadians.

On the question of aboriginal lawyers, it is essential that we get programs going. There are lawyers who are coming from the aboriginal communities. But we have to take into consideration that when my kids or your kids are going to law school they will have many more business opportunities in front of them than the aboriginal kids would have. The legal profession is not open and is not framed to really welcome the newcomers. So there is a need for special programs. There is a need to support them, for affirmative action basically in the legal profession.

Mr. Koury: That is the future.

Mr. Niemi: I would like to bring to your attention certain positive initiatives that have taken place.

I think with regard to getting people together, the present Minister Responsible for Aboriginal Affairs in Quebec, Mr. Christos Sirros, has announced a two-year plan comprised of three stages. The first stage is to consult and to bring together native people, to start talking and come up with an agenda. That would also involve non-aboriginal people as well, in order to reach some sort of consensus in Quebec as to how we should deal with aboriginal issues. Then

[*Traduction*]

faisons donc déjà quelque chose, dans la bonne direction. Je désire seulement préciser que nous faisons déjà quelque chose. Un problème apparaît. Nous avons parlé de Grande-Baleine et de la Baie James. Cet après-midi nous avons eu des témoins, des Algonquins—et je crois vous avoir déjà montré les cartes, monsieur Daignault—qui revendiquaient des terres que les Mohawks revendiquent également. Nous allons avoir de la difficulté à régler ce problème. Vous revendiquez un lopin de terre et je proclame qu'il m'appartient. Nous allons avoir de la difficulté à apparier les propriétaires et leurs propriétés. Je m'arrête ici pour vous laisser la chance de répondre, ensuite nous continuerons.

Je ne connais aucun avocat autochtone à Montréal. J'étais sur le point de vous demander s'il y en avait, parce que vous avez déclaré que vous voudriez qu'ils bénéficient de l'aide juridique. Je sais que M. Daignault peut répondre à cette question, ou peut-être vous, monsieur Niemi.

M. Daignault: Je vous remercie pour votre question. La question des revendications territoriales doit être résolue. C'est un sujet assez compliqué d'autant plus que tout le monde sait maintenant que les autochtones ne s'entendent plus entre eux à ce sujet. Il n'est pas plus facile pour les autochtones d'en arriver à une entente entre eux qui l'est pour un francophone du Québec ou un anglophone de Toronto ou d'ailleurs. La nature humaine fait que nous sommes plus souvent en désaccord qu'en accord.

Vu la complexité de ces différentes opinions sur les revendications territoriales et des choses du genre, nous devons prendre les mesures pour amener les autochtones à arriver à un consensus, un peu comme nous, la majorité de la population, procédons. Nous aurions sans doute dû faire cet examen introspectif beaucoup plus tôt. Mais il n'est pas trop tard pour commencer. Les autochtones doivent participer à cet examen. Il s'agit de définir notre identité à titre de Canadiens.

À propos des avocats autochtones, il est essentiel que nous établissions des programmes. Il existe des avocats autochtones, mais nous devons considérer le fait que si mes enfants et les vôtres fréquentent les écoles de droit, ils auront beaucoup plus de chance en affaires à la fin de leur cours que les enfants autochtones. La profession juridique n'est pas ouverte et n'est pas conçue pour accepter véritablement les nouveaux venus. Il faut donc des programmes spéciaux. Il faut les appuyer par des actions positives, principalement dans la profession juridique.

M. Koury: C'est ce qui est envisagé.

M. Niemi: J'aimerais vous parler de certaines initiatives positives qui ont déjà été prises.

Pour rapprocher les gens, je crois que le ministre responsable des Affaires autochtones du Québec, M. Christos Sirros, a annoncé un programme de deux ans divisé en trois étapes. La première vise à consulter et à rapprocher les autochtones pour qu'ils commencent à discuter afin d'aboutir à un ordre du jour. Les non-autochtones devront également participer pour en arriver à une sorte de consensus au Québec sur la manière de régler les questions autochtones.

[*Text*]

a new policy would be drafted by the end of 1992. So I think that in Quebec provincial initiatives have been going on to redefine a policy framework to deal with aboriginal people.

With regard to the whole issue of native people within the legal system, first of all, as you know, the Law Reform Commission will be holding some consultations next week in Toronto, after being asked by the Minister of Justice, Kim Campbell, to look at the whole issue of access to justice for aboriginal people and ethnocultural communities.

Also, the Canadian Assocation of Law Professors has already started to look into this matter and wants to come up with some sort of special admission programs and bursaries in which to encourage greater native enrolment and visible minority enrolment. So I think some initiatives are there. But what we need are a positive and a more co-ordinated approach so as to avoid dealing with these serious issues in an ad hoc fashion.

• 2015

As for native lawyers in Quebec, there are very few. I know of two, one of whom works with the Quebec Ombudsman's office, who are responsible for liaison with aboriginal communities throughout the province.

Mr. Koury: I was speaking of legal aid. The way it was introduced in the document, it is as if there are, but we are not accepting them. Do you understand? That is the way I took it. It is as if there are some, but they are not in the legal aid group. I was sort of leery about that. I have dealt with a few lawyers in Montreal, I know quite a number of them, but I do not know of one aboriginal. However, I know of aboriginal doctors, and they are extremely good.

I think we should work on a plan. What you have said is the normal procedure, but it is not as easy to do those things as it is to write about them. We know there has to be a way of dealing. Who are we going to deal with? Who is a responsible group? Who is the chief or the person responsible that we should negotiate with? Is that their land or are we going to have another group come along 20 or 30 years from now and say it belongs to the Cree, not the Algonquin, or this belongs to the Mohawk and that belongs to another tribe? God knows. We have to understand who it belongs to before we start to negotiate.

I assume the land in Oka is going to be transferred some time within the next year or so. Yet, the Algonquin consider it as their property. So we are taking property away from somebody to give it to someone else. This is not just a local issue; it is going to be an issue right across Canada. This is why you are here. We would like to know how we are going to go about settling all these land claims.

[*Translation*]

Une nouvelle politique serait ensuite rédigée à la fin de 1992. Je crois donc que les initiatives provinciales du Québec sont déjà en cours pour redéfinir un cadre stratégique sur la manière d'aborder les autochtones.

En ce qui touche les autochtones dans le système juridique, premièrement, comme vous le savez, la Commission de réforme du droit du Canada tiendra des séances de consultations la semaine prochaine à Toronto, à la demande de la ministre de la Justice, Kim Campbell, pour étudier tout ce qui touche l'accès des autochtones et des collectivités ethnoculturelles au système juridique.

En outre, l'Association canadienne des professeurs de droit a déjà commencé à étudier le sujet et désire suggérer des programmes d'admission et de bourses spéciaux pour encourager un plus grand nombre d'autochtones et de membres des minorités visibles à s'inscrire aux cours de droit. Il y a donc déjà des initiatives de prises. Ce dont nous avons besoin cependant, c'est d'une approche positive et plus coordonnée pour éviter d'avoir à régler cette grave question au coup par coup.

En ce qui concerne les avocats autochtones, il y en a très peu au Québec. J'en connais deux, l'un travaille au bureau de l'ombudsman du Québec, il est responsable de la liaison avec les collectivités autochtones du Québec.

M. Koury: Je parlais de l'aide juridique. De la manière dont il en est question dans le document, il semble qu'il y en a, mais nous les acceptons pas. Comprenez-vous? C'est la manière dont je l'ai interprété. C'est comme s'il y avait quelques-uns, mais ils ne travaillent pas pour l'aide juridique. J'avais donc des soupçons. J'ai déjà eu affaire à quelques avocats de Montréal et j'en connais beaucoup, mais je n'en connais aucun qui soit autochtone. Toutefois, je connais des médecins autochtones, et ils sont extrêmement compétents.

Nous devrions établir un plan. Ce que vous avez dit est la manière normale de procéder. Cependant, il est beaucoup plus facile d'écrire à leur sujet que d'agir. Nous savons qu'une solution existe. Avec qui allons-nous discuter? Qu'est-ce qu'un groupe responsable? Qui est le chef ou la personne responsable avec laquelle nous devrions négocier? Ces terres leur appartiennent-elles ou risquons-nous de voir dans 20 ou 30 ans surgir un autre groupe prétendant que ces terres appartiennent aux Cris, et non aux Algonquins, ou qu'elles appartiennent aux Mohawks et que celles-là appartiennent à d'autres tribus? Dieu seul le sait. Nous devons savoir à qui les terres appartiennent avant de commencer les négociations.

Je présume que le terrain d'Oka sera probablement transféré cette année. Or, les Algonquins estiment qu'il leur appartient. Nous sommes donc en train de retirer la propriété à quelqu'un pour la donner à quelqu'un d'autre. Ce n'est pas un problème local seulement, il s'étend à tout le Canada. C'est pourquoi vous êtes ici. Nous aimerions savoir comment nous allons régler ces revendications territoriales.

[*Texte*]

Mr. Niemi: I think a forum such as a royal commission or any other forum that allows people to come together to work out their differences is one mechanism. To begin with, I think we need some sort of political will or national will, but that will is not clearly expressed and not clearly present from coast to coast. We need to create that climate so that will can exist.

I also want to mention that the Canadian Bar Association and some aboriginal and non-aboriginal experts on the issues have suggested the establishment of a lands claims commission as another forum or a mechanism to work out all these land claims disputes. Parliament will have to express clearly where it wants to lead the country in resolving land claims disputes for aboriginal peoples, because they affect the well-being of the entire country, not just the aboriginal communities.

Mr. Daignault: On legal aid, I am sorry if we gave the impression that we are suggesting an influx of aboriginal lawyers. There are all sorts of means for legal aid to respond to the needs of aboriginals. For the existing lawyers, training is one means. They must identify and recognize who their customers are. That is what we meant—sensitivity to a different clientele and to the aboriginal situation, not to push lawyers who are not there anyway.

Mr. Koury: As for the situation going on right now in the courts, lawyers have quit because they have not received money. So we are now going towards legal aid. We just cannot say, well, okay, Joe, now you are going to become a legal aid lawyer. But first he has to be a lawyer before he goes into the legal aid. This is what I was mentioning. From what I gathered, there was, but nobody wanted them in the legal aid.

• 2020

Mr. Niemi: I think if you are very interested in this whole aspect of the legal aid, within two or three months our report will come out. I can tell you at this point in time that, first of all, we did not get that much collaboration from the legal aid system, the commission, for our study. The second thing is that of all the many hundreds of lawyers in the Montreal area, there was only one visible minority lawyer working there.

When we asked to see the hiring policy of the Commission des services juridiques du Québec we were not given that policy. I think this is why that system has to come up with some employment equity program too.

Mr. Koury: I figured as much.

Mr. Horning (Okanagan Centre): I want to ask you to give me your impression of self-government. Do you feel this should be a right? How is it going to work with elections and the planned governments that some of them have and that sort of thing?

[*Traduction*]

M. Niemi: J'estime qu'une commission d'enquête ou quelque chose de ce genre, qui permettrait aux gens de se réunir pour résoudre leurs différends, est un mécanisme. Pour commencer, nous avons besoin d'une volonté politique ou nationale. Toutefois, cette volonté n'est ni clairement exprimée ni évidente dans l'ensemble du Canada. Nous devons créer ce climat pour donner naissance à cette volonté.

J'aimerais aussi souligner que l'Association du Barreau canadien ainsi que certains spécialistes, autochtones et non autochtones, de ces questions ont suggéré la mise en place d'une commission des revendications territoriales pour régler tous les cas de contestation. Le Parlement devra préciser clairement où il veut mener le pays tout en réglant les revendications territoriales en litige des autochtones, parce qu'elles ont un impact sur le bien-être de tout le pays, et pas seulement des collectivités autochtones.

M. Daignault: Pour ce qui est de l'aide juridique, je suis désolé d'avoir donné l'impression que nous suggérons un afflux d'avocats autochtones. Il existe une multitude de moyens d'obtenir de l'aide juridique pour répondre aux besoins des autochtones. En ce qui concerne les avocats confirmés, une formation supplémentaire est l'un des moyens. Ils doivent déterminer et reconnaître leurs clients. C'est ce que nous voulons dire... Devenir plus sensibles à une clientèle différente et à la situation des autochtones, et non forcer des avocats qui ne sont pas dans le coup.

M. Koury: En ce qui concerne la situation actuelle dans les cours, des avocats ont démissionné parce qu'ils n'ont pas été payés. Nous nous orientons donc vers l'aide juridique. On ne peut pas dire simplement: d'accord Joe, tu vas aller travailler comme avocat pour l'aide juridique. Avant de pouvoir travailler pour la commission juridique, il faut d'abord être avocat. C'est cela que je vous disais. D'après ce que j'ai pu voir, il y avait des avocats, mais l'aide juridique ne voulait d'aucun d'eux.

M. Niemi: Si cet aspect de l'aide juridique vous intéresse vraiment, attendez deux ou trois mois que notre rapport soit publié. Pour l'instant, je peux vous dire tout d'abord que nous n'avons pas obtenu beaucoup de collaboration de la commission des services juridiques quand nous avons fait notre étude. Deuxièmement, c'est que même s'il y a des centaines d'avocats dans la région de Montréal, un seul s'occupe des minorités visibles.

J'ai demandé à avoir une copie de la politique d'embauche de la Commission des services juridiques du Québec, mais on ne m'a rien donné. Je pense donc que cette commission devrait avoir aussi un programme d'équité en matière d'emploi.

M. Koury: J'ai eu la même idée.

M. Horning (Okanagan-Centre): J'aimerais que vous me disiez ce que vous pensez de l'autonomie. Pensez-vous que ce devrait être un droit? Comment pouvez-vous harmoniser cela avec des élections et les gouvernements qui ont déjà été prévus par certains, entre autres?

[*Text*]

I have band members in my area, and when I talk to them they tell me: that band is ready, but that one is not; they should have it and they should not. Can you explain to me how we can resolve this so we either get into it or we do not?

Mr. Daignault: I must confess that this is an issue for which we have an outstanding expert, but he is not here. Effectively we recognize that this is something that has to be worked out among the communities. Before we do anything we have to make sure there is legitimacy in the process. Our brief is more complete than what we have said on this question. We do not have the answer. The answer is consultation amongst the users, I suppose.

Mr. Horning: It will come about fairly soon with most bands, or not? Or are we some time away?

Mr. Daignault: It is not a short process. There is no quick fix to it. It is a long process. We need to give them the means to really set for themselves what they want, and it is not going to be done overnight. Neither have we done our own Parliamentary institution overnight.

Mr. Horning: In other words, when they are ready, and they show they are ready, we will give them that opportunity. Is that what you mean?

Mr. Daignault: We need to give them an opportunity to become ready, which they do not have right now.

Mr. Lee: Mr. Hughes, I wanted to address an aspect of the policing response in the Oka situation, but as it might apply more broadly than Oka. On page 13 of your submission you made reference to the example of the RCMP and Norman Inkster as noteworthy. Were you proposing that as a positive thing? Was it noteworthy from a positive or credit-worthy point of view?

Mr. Niemi: As a former member of the Commissioners' Advisory Committee on Visible Minorities between 1988 and 1990, I think it is one of the most important things that a Chief of Police, in this case an RCMP commissioner, has to demonstrate is a strong commitment to improve relations between police, members of his service and visible minorities, aboriginal communities. Unfortunately that clear commitment sometimes is not very clear on the part of many police directors.

Mr. Lee: Is that commitment there on the part of the RCMP, and even if the commitment is there, did they achieve their goal? It is not clear from your story.

Mr. Niemi: Since his appointment Mr. Inkster has instituted a series of reforms to address race relations issues that include visible minorities and aboriginal communities. That includes an employment equity program. That recognizes that the RCMP must reflect the Canadian mosaic. That also includes a special aboriginal liaison unit that has recently been established. Unfortunately, that unit was created after my departure from the committee, so I would not be in a position to describe it exactly to you.

[*Translation*]

Dans ma région, il y a des membres qui appartiennent à des bandes, et quand je leur parle, ils me disent que telle bande est prête, mais que telle autre ne l'est pas, et qu'ils devrait y avoir droit, mais les autres pas. Pourriez-vous m'expliquer s'il y a des moyens de s'en sortir si on se lance là-dedans.

M. Daignault: Je dois vous avouer que nous avons un expert qui s'occupe de ces questions, mais il n'est malheureusement pas là. Nous reconnaissons en fait que c'est un problème qui devra être résolu dans les collectivités. Avant d'intervenir, il faut nous assurer que le processus est bien légitime. Dans notre mémoire, vous trouverez d'autres détails sur la question. Nous n'offrons pas de solution. La solution, je suppose, c'est la consultation entre usagers.

M. Horning: Cela va se faire assez vite pour la plupart des bandes, n'est-ce pas? Ou est-ce que cela va prendre encore un peu de temps?

M. Daignault: Ce n'est pas un processus rapide. Il n'y a pas de solution rapide. Cela prend du temps. Nous devons leur donner les moyens d'avoir ce qu'ils veulent vraiment, et cela ne se fera pas du jour au lendemain. On a mis le temps, nous aussi, pour avoir notre institution parlementaire.

M. Horning: En d'autres termes, lorsqu'ils seront prêts et qu'ils peuvent le prouver, nous leur donnerons leur chance. C'est ce que voulez dire?

M. Daignault: Il faut leur donner la chance de se préparer, ce qui n'est pas le cas en ce moment.

M. Lee: Monsieur Hughes, j'aimerais parler d'un aspect de l'intervention de la police dans la situation d'Oka, dans la mesure où il dépasse ce cas particulier. À la page 13 de votre mémoire, vous avez dit que l'exemple de la GRC et de Norman Inkster était à noter. Vous voulez bien dire à noter dans le sens positif, pour sa valeur positive?

M. Niemi: J'ai fait partie du Comité consultatif sur les minorités visibles formé par les commissaires, de 1988 à 1990, et à ce titre, je pense que l'une des choses plus importantes qu'un chef de police, en l'occurrence un commissaire de la GRC, doit prouver, c'est qu'il veut vraiment améliorer les relations entre la police, les membres de son service, les minorités visibles et les collectivités autochtones. Malheureusement, cet engagement n'est pas toujours très net de la part d'un grand nombre de chefs de police.

M. Lee: Est-ce que la GRC a vraiment pris un tel engagement et est-ce qu'elle a réussi à atteindre son objectif? Vous ne le dites pas clairement.

M. Niemi: Depuis sa nomination, M. Inkster a entamé une série de réformes destinées à améliorer les relations raciales avec les minorités visibles et les collectivités autochtones. Il a mis en place un programme d'équité en matière d'emploi. Par ce geste, il reconnaît que la GRC doit refléter la mosaïque canadienne. Il a également créé tout récemment une unité spéciale de liaison autochtone. Malheureusement, cette unité a été créée lorsque je ne faisais plus partie du comité; je ne suis donc pas en mesure de vous donner des détails.

[*Texte*]

• 2025

But that unit was established subsequent to a national in-house consultation by the RCMP with its various units and divisions across the country on how we can find ways of improving relations and of policing aboriginal communities. It is important to look into that.

However, one should recognize that when you deal with a police department of approximately 20,000 employees, both police and civilians, it takes a lot of time for the will of the commissioner to trickle down to the front-line level.

Mr. Lee: But when you talk about that front line, I think consensus has it that the policing response at Oka was inadequate, if I could use that adjective. In most of Canada the police force that would deal with problems like that which occurred at Oka would be the RCMP. The exceptions would be Ontario and Quebec.

I do not know whether the RCMP is up to scratch in terms of intercultural sensitivity in the rest of Canada. I was hoping you might be able to say yes, no, perhaps, or they are on the road to achieving that sensitivity.

But in Ontario and Quebec, the first police forces that are going to have to deal with this type of situation are the Sûreté and the Ontario Provincial Police. Have you any comment on either the SQ or the Ontario Provincial Police in relation to their ability to properly respond in a culturally sensitive way to aboriginal law and order problems?

Mr. Niemi: I can speak with regard to the Sûreté du Québec, the Quebec provincial police. As you may be aware, the Sûreté du Québec announced its race relations policy this morning. Unfortunately, I believe the policy does not deal with aboriginal communities. It deals primarily with ethnic and visible minorities and has a component dealing with community relations, cross-cultural training, and employment equity, to ensure that the Sûreté du Québec will reflect the multicultural and multiracial characteristics of Quebec society by the year 2000.

That is the sort of problem we have, which is also reflected in the police departments. We tend to deal with race relations or cross-cultural or intercultural relations from a perspective that traditionally excludes aboriginal people. So where Quebec is concerned—or in many cases in policies and programs of the federal government—we have one specific program to deal with race relations involving ethnics and visible minorities and another program to deal with aboriginal communities. We need to come up with a comprehensive race relations strategy because there is still a lot of uncertainty.

With regard to the problem of the Sûreté du Québec, the events of the Oka crisis show clearly not only that cross-cultural training is absolutely essential, but that we have to go even further, to make sure anti-racist training is implemented from the top down of the Quebec police force.

Mr. Daignault: The brief is not so much on the Sûreté du Québec, which is obviously not the the object of the study by this committee so we have not gone into the matter, but on clarifying the question you seem to have as to whether this should have been read as blame. We offer the RCMP example as one of what must be done.

[*Traduction*]

Elle a été établie à la suite d'une consultation interne effectuée par la GRC auprès de ses diverses unités et divisions dans tout le pays, en vue de trouver des moyens d'améliorer les relations avec les collectivités autochtones et d'en améliorer la surveillance. Il ne faudrait pas négliger cette initiative.

On reconnaît toutefois que lorsqu'il est question d'un service de police de 20,000 employés environ, policiers et civils, il faut beaucoup de temps avant que la volonté du commissaire devienne réalité à la base.

M. Lee: Mais quand vous parlez de la base, je pense que tout le monde est d'accord pour reconnaître que la réaction des policiers à Oka a été inadéquate, si vous me passez l'expression. Dans la plupart des régions canadiennes, s'il se produisait un problème semblable à celui d'Oka, la police à laquelle on ferait appel serait la GRC, sauf en Ontario et au Québec.

Je ne sais pas si la GRC est en mesure de manifester cette sensibilisation transculturelle dans le reste du pays. J'espérais que vous me répondriez par oui, non ou peut-être, ou que vous m'affirmiez qu'ils sont en bonne voie de réaliser cet objectif.

En Ontario et au Québec toutefois, dans une situation de ce genre, on fait d'abord appel à la Sûreté ou la Police provinciale de l'Ontario. Pensez-vous que lorsque les autochtones troublent la paix publique, la SQ ou la Police provinciale de l'Ontario sont en mesure de faire preuve d'une sensibilisation culturelle à leur réaction?

M. Niemi: Je peux vous répondre pour la Sûreté du Québec, qui est la police provinciale du Québec. Vous savez probablement que la Sûreté du Québec a annoncé sa politique de relations raciales ce matin. Malheureusement, je ne pense pas que cette politique porte sur les collectivités autochtones. Elle concerne essentiellement les minorités ethniques et visibles, et une facette est consacrée aux relations communautaires, à la sensibilisation transculturelle, à l'équité en matière d'emploi afin que la Sûreté du Québec reflète les caractéristiques multiculturelles et multiraciales de la société québécoise d'ici l'an 2000.

Ce genre de problème que nous avons, se retrouve aussi dans les services de police. Quand nous parlons de relations raciales, transculturelles ou interculturelles, nous oublions en général les peuples autochtones. Au Québec,—et le gouvernement fédéral a plusieurs politiques et programmes semblables—nous avons un programme spécifique de relations raciales concernant les minorités ethniques et les minorités visibles, et un autre qui s'applique aux collectivités autochtones. Il va falloir mettre au point une stratégie globale de relations raciales, vu le manque de sécurité qui règne.

Quant au problème de la Sûreté du Québec, les événements de la crise d'Oka montrent clairement que la sensibilisation transculturelle est indispensable, mais qu'il faut aller même plus loin et s'assurer que tous les policiers du Québec, de la direction à la base, ont une formation antiraciale.

M. Daignault: Le mémoire ne porte pas vraiment sur la Sûreté du Québec qui, de toute évidence, ne fait pas l'objet de l'étude du comité, mais s'attache à déterminer si la police était vraiment à blâmer. Nous avons cité l'exemple de la GRC à titre indicatif.

[*Text*]

Whether you have the right policy or not always takes time to know, and we are not in a position to know whether that policy has achieved its aim. But we know this is the approach to take and we offer it in a very positive way so that there is no misunderstanding.

Ms Roth: I would like to add one more point. We feel that if a public inquiry into the behaviour of the SQ werer established, with the permission of the SQ, that inquiry would at least demonstrate their will to begin this process.

Mr. Lee: I would like to make sure the record shows very clearly that my question was constructive and that I directed my question to both the SQ and the Ontario Provincial Police. I did not want to lead us into a difficult area.

The Chairman: Thank you, Mr. Lee. It is quite clear that you are a member of the justice committee and quite aware of the sensitivites.

• 2030

Mr. Skelly: Just a short comment to apologize for arriving late. I was attending the dinner put on by the Forum for Young Canadians and unfortunately missed part of your brief. However, I was able to skim through it and I noticed in some instances you have taken a kind of activist approach. For example, you took an issue to the judicial council where a judge in Quebec indicated some racial bias in remarks, or appeared to indicate some racial bias in remarks, relating to Mohawk petitioners. I thought that was a good thing to see.

In some of the evidence brought before this committee, we have had, for example, independent observers—people who were residents of the area of Oka—who decided they would go down to the barricades, find out what was happening, were denied access to the Mohawk community or to the Mohawk barricades, and then decided they would stay and observe what was going on at the police barricades.

What they saw was pretty frightening in terms of how people were treated; how non-Indian people were allowed through the barricades, were allowed through with groceries, whereas native people were pulled from their cars, in some cases at gunpoint, told that they had to tell who they knew in the community, all of these things. Unfortunately, you may have heard this question before. But there also is a police complaint procedure that was just implemented in Quebec, I understand on September 1.

In view of the kind of activist role that you have taken in the question of the judicial council and that judge's comments which you felt were racially biased against the Mohawks, I wonder if we might make some of the information and the names of those people available to you to see if these things could be brought before this police complaints procedure.

I had to phone up and find out if the thing existed myself. I am wondering if you provide that kind of advice and counsel to people to lodge complaints. It is one thing to come before a committee and state your concerns, but I think police respond when there is actually action taken against them. I am wondering if you would be willing to help with that kind of action.

[*Translation*]

Cela prend toujours un certain temps avant de s'apercevoir si l'on a adopté ou non la bonne politique, et nous ne sommes pas en mesure de savoir si cette politique a réalisé son objectif. Nous savons toutefois que c'est l'approche à adopter et nous vous engageons à la suivre avec confiance pour être sûrs qu'il n'y a pas de malentendu.

Mme Roth: Permettez-moi d'ajouter un autre point. Nous pensons que si l'on décidait de faire faire une enquête publique sur le comportement de la SQ, avec l'autorisation de cette dernière, cette enquête permettrait au moins de démontrer que la Sûreté est prête à amorcer ce processus.

M. Lee: Je veux qu'au compte rendu officiel on remarque clairement que ma question était une question constructive et qu'elle s'appliquait à la fois à la SQ et à la Police provinciale de l'Ontario. Je ne voudrais pas nous mener en terrain dangereux.

Le président: Merci, monsieur Lee. On voit bien que vous faites partie du Comité de la justice et que vous connaissez bien les points chatouilleux.

M. Skelly: Très vite, permettez-moi de m'excuser de mon retard. J'assistais au dîner organisé par le Forum des jeunes Canadiens et j'ai malheureusement manqué une partie de votre exposé. J'ai néanmoins eu la chance d'y jeter un coup d'oeil et j'ai constaté que dans certains cas, vous adoptez une démarche activiste. Par exemple, vous vous êtes adressé au conseil de la magistrature quand les propos tenus par un juge québécois ont révélé ou semblé révéler un certain préjugé racial face aux pétitionnaires mohawks. Je pense que c'était une bonne initiative.

Parmi les témoins entendus par le comité, il y a eu des observateurs indépendants, des résidents de la région d'Oka, qui ont décidé de se rendre aux barricades pour voir ce qui se passait, se sont vu refuser l'accès à la collectivité mohawk ou à leurs barricades, et ont décidé de rester sur place pour voir ce qui allait se passer.

Ils ont été effarés par la façon dont les gens ont été traités. On a permis à des non-Indiens de franchir les barricades, chargés de produits d'épicerie, alors qu'on a fait sortir des autochtones de force de leur voiture, sous la menace du fusil dans certains cas, ou on leur a demandé de révéler les membres de la collectivité qu'ils connaissaient, etc. Ce n'est malheureusement pas la première fois que vous entendez cela. Je pense aussi qu'on a adopté une nouvelle procédure de plainte pour la police le 1er septembre.

Étant donné le rôle activiste que vous avez joué face au conseil de la magistrature lorsque vous avez pensé que les propos tenus par un juge indiquaient un préjugé racial vis-à-vis des mohawks, j'aimerais savoir s'il serait possible d'utiliser cette nouvelle procédure si l'on vous fournissait certaines informations ainsi que certains noms.

J'ai dû téléphoner moi-même pour savoir si cette procédure existait vraiment. Je me demande si vous conseillez ainsi les gens, si vous les encouragez à porter plainte. C'est une bonne chose que de venir signaler vos problèmes à un comité, mais si vous voulez que la police fasse quelque chose, il faut engager des poursuites contre elle. Je me demande si vous êtes prêts à encourager ce genre de poursuite.

[*Texte*]

Mr. Niemi: Actually, we are not that activist in that kind of thing, but we do liaise with a lot of aboriginal organizations on a lot of racial relations issues and human rights issues. Certainly, this is something about which I think those individuals can contact us and we will rechannel them to the aboriginal organizations, because one of them is trying to monitor what is going on in human rights violations.

The police complaints commissioner that you are talking about is not exactly operational yet because of delay in implementation of the legislation. It is a Police Ethics Commissioner. That structure also allows for the establishment of three different citizen advisory committees, one for dealing specifically with the Sûreté du Québec. This is why we have suggested that of the people appointed from the non-police milieu, aboriginal representation be included on that committee.

We do not need to wait for that Police Ethics Commissioner and his or her operation to be established fully. I think if there are violations of human rights, the Quebec Charter of Human Rights and the Quebec Human Rights Commission are mechanisms that should be used in this case. Some aboriginal people feel that because the Quebec Charter of Rights is a provincial thing, they should not really use it fully. But it should be used fully, because the Quebec Human Rights Commission does have the legal power to receive the complaints and to intervene.

Incidentally, on the question asked earlier, the Quebec Human Rights Commission has asked the Quebec government for two or three years for a public inquiry into police/aboriginal relations in Quebec to be undertaken, similar to the Commission of Inquiry into Police/Visible Minority Relations in 1987. That was subsequent to the raid in Restigouche in 1983, and we should not forget the raids at les Escoumins in 1988 which also led to an RCMP investigation. But unfortunately, the request for a public inquiry into police-aboriginal relations has not been acted upon. It should be, because I think in other provinces they have shown that they can bring about very positive changes at every level.

Mr. Daignault: On the question of the judge, I would add that even though CRARR is an action-oriented group, we are not an activist group by any stretch of the imagination. We recognize that the judge's comments, as they were finally expressed and as proven in the transcript, were well intended. But although they were well intended, they were misinterpreted by the aboriginal people who were there as meaning something the judge himself did not want to convey.

• 2035

I would like to set the record straight. We are not blaming the judge for what he did say. It was just an unfortunate misunderstanding once more. The difficulties of intercultural communication—

[*Traduction*]

M. Niemi: De fait nous ne faisons pas d'activisme à cet égard, mais nous assurons la liaison avec un grand nombre d'organismes autochtones concernant toutes sortes de problèmes de relations raciales et de droits de la personne. Je pense que les gens dont vous avez parlé pourraient simplement s'adresser à nous, et nous pourrions les adresser à la bonne organisation autochtone, car une d'entre elles essaye de se spécialiser dans les violations des droits de la personne.

Vous avez parlé d'un commissaire responsable des plaintes adressées contre la police, mais cela prend un certain temps pour que la loi soit mise en oeuvre, et ce n'est pas encore un poste opérationnel. Il s'agit d'ailleurs d'un commissaire à l'éthique policière. La nouvelle structure permet également la création de trois comités consultatifs des citoyens, dont l'un s'attacherait essentiellement à la Sûreté du Québec. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé que parmi les représentants civils au comité, il y ait certains autochtones.

Il n'est pas nécessaire d'attendre que le commissaire à l'éthique policière entre vraiment en fonction. S'il y a violation des droits de la personne, il existe des mécanismes comme la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, la Commission québécoise des droits de la personne qui peuvent être invoquées en l'occurence. Certains autochtones estiment qu'ils ne devraient pas vraiment invoquer cette Charte québécoise des droits et libertés de la personne parce qu'il s'agit d'une charte provinciale. Nous pensons qu'ils devraient l'invoquer au contraire, parce que la Commission québécoise des droits de la personne a légalement le droit d'entendre des plaintes et d'intervenir.

Quant à la question qui a été posée tout à l'heure, incidemment, la Commission québécoise des droits de la personne a demandé au gouvernement du Québec, depuis deux ou trois ans, de lancer une enquête publique sur les relations entre la police et les autochtones au Québec, une enquête semblable à l'enquête effectuée en 1987 sur les relations entre la police et les minorités visibles. Cette enquête a eu lieu à la suite du raid de Restigouche en 1983, et il ne faudrait pas non plus oublier les raids des Escoumins en 1988, qui ont donné lieu à une enquête de la GRC. Malheureusement, on n'a pas donné suite à cette demande d'enquête publique sur les relations entre la police et les autochtones. Il faudrait néanmoins avoir une telle enquête, car je pense que les autres provinces ont montré qu'il était possible d'apporter des changements très positifs à tous les niveaux.

M. Daignault: Pour ce qui est des poursuites entamées contre le juge, permettez-moi d'ajouter que le centre de Recherches-Actions sur les relations raciales est un groupe axé sur l'action, et pas du tout un groupe d'activistes. Nous avons fini par reconnaître que les propos tenus par le juge, comme l'a prouvé le compte rendu, étaient en fait bien intentionnés. Ils étaient bien intentionnés, mais ils ont été mal interprétés par les autochtones présents, qui ont mal compris la pensée du juge.

Je voudrais mettre les choses au point. Nous ne reprochons pas au juge les propos qu'il a tenus. Il s'agit malheureusement d'un regrettable malentendu de plus. Les difficultés des communications interculturelles sont. . .

[*Text*]

Mr. Skelly: Do you mind my calling you an activist group?

Mr. Niemi: You mean an advocacy group.

Mr. Skelly: An action group.

The Chairman: While everybody is still here, I would like to welcome the people with the Forum of Young Canadians who have just come from dinner. We welcome you to our committee. I understand some might want to take pictures. That is not a problem. We do not let the press do it, but we will let you do it.

I have a couple of questions before we wrap up. Could you please tell us who funds your organization?

Mr. Niemi: We get funding from the federal and provincial governments. We also have several private companies supporting us. We also get contracts from public and private institutions that need to set up race relations policies or programs to deal with diversity in the workplace, for example.

The Chairman: What proportion would be public versus private sector?

Mr. Niemi: It is about 90% public and 10% private sector, because we do not have access to a charitable tax deduction status.

The Chairman: Can you tell us to what extent aboriginal people are involved in your organization?

Mr. Niemi: We have about four or five people representing four or five different communities, because in Quebec we have French-speaking and English-speaking aboriginal people. We have them involved in some of our committees, some that deal with employment equity, because the employment equity legislation will be up for review this year. One is on the board of directors. One is working on a project to look into the employment situation and also the cultural activity of native performing artists in Quebec and their relation to Quebec culture in general. So they are at different levels of the organization.

The Chairman: To what extent were indigenous organizations or persons consulted in the preparation of your report today?

Mr. Niemi: One of the persons working on the brief is an aboriginal person who is very involved with the whole question of aboriginal people in the criminal justice and correctional system. She is listed on the brief. Another person, a Mohawk who also happens to be our ex-president from between 1986 and 1988, is working as the chair of a university task force on multiculturalism.

As a matter of fact, tomorrow, to mark the international day against racism, we will be working with the university and the network of aboriginal students in universities in Montreal to talk about racism and aboriginal peoples.

The Chairman: One last question. You touched on it earlier, but I wonder if you could elaborate. You suggested that if we were looking at something like a royal commission, we should be creative and should craft it to the needs of the people who are going to be affected. Can you elaborate on that?

[*Translation*]

M. Skelly: Cela vous ennuirait-il si j'appelais votre groupe un groupe d'activistes?

M. Niemi: Vous voulez dire un groupe d'intérêt.

M. Skelly: Un groupe d'action.

Le président: Puisque nous sommes tous là, j'en profite pour souhaiter la bienvenue aux participants au forum des jeunes Canadiens, qui viennent de terminer leur dîner. Bienvenue à notre comité. Certains parmi vous Apparemment souhaitent prendre des photos. Cela ne pose pas de difficulté. Nous l'interdisons aux journalistes, mais dans votre cas, c'est différent.

Avant de lever la séance, j'ai quelques questions à vous poser. Dites-nous qui finance votre organisation.

M. Niemi: Nous recevons des fonds du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Nous en recevons également de plusieurs sociétés privées. Nous avons en outre des contrats d'institutions publiques et privées, qui souhaitent établir des politiques ou des programmes de relations raciales pour le milieu de travail, par exemple.

Le président: Quels pourcentages sont fournis respectivement par le secteur public et par le secteur privé?

M. Niemi: Quatre-vingt-dix p. cent de nos fonds viennent du secteur public et 10 p. 100, du secteur privé, car nous ne sommes pas considérés comme une société sans but lucratif.

Le président: Pourriez-vous nous dire dans quelle mesure les autochtones participent à votre organisation?

M. Niemi: Nous avons quatre ou cinq personnes qui représentent quatre ou cinq collectivités différentes, parce qu'au Québec nous avons des autochtones francophones et des autochtones anglophones. Ils font partie de certains de nos comités; certains s'occupent de l'équité en matière d'emploi, parce que la loi relative à l'équité en matière d'emploi va être révisée cette année. L'un d'entre eux fait partie du conseil d'administration. Un autre s'intéresse à la situation de l'emploi et à l'activité culturelle des artistes autochtones de la scène au Québec et à leur relation avec la culture québécoise en général. Ils se retrouvent donc à différents niveaux dans notre organisation.

Le président: Dans quelle mesure avez-vous consulté les organismes autochtones ou des autochtones particuliers pour préparer votre rapport?

M. Niemi: L'un des auteurs du mémoire est une autochtone qui s'est fortement intéressée à la situation des autochtones face à la justice criminelle et aux services correctionnels. Vous trouvez son nom dans le mémoire. Nous avons également un Mohawk, qui a été notre président de 1986 à 1988, et qui préside actuellement un groupe d'études universitaires sur le multiculturalisme.

De fait, demain, pour célébrer la journée internationale contre le racisme, de concert avec les universités et le réseau d'étudiants autochtones des universités de Montréal, nous allons parler des peuples autochtones face au racisme.

Le président: Une dernière question, que vous avez abordée tout à l'heure, mais sur laquelle j'aimerais plus de détails. Vous avez dit que si l'on envisageait une sorte de commission royale d'enquête, il faudrait une commission différente, adaptée aux besoins des gens qui vont être touchés. Qu'entendez-vous par là?

[*Texte*]

Mr. Daignault: I guess the suggestion in the brief is for a royal commission because we know the reference. We also refer to another example of what is going on in Ontario—a consultative body that will be available for aboriginal people, a form of legal aid, but much more sophisticated than the legal aid system we know.

Effectively, we were saying we have to find a means to consult with the aboriginal communities to find the way that best suits their purpose for internal consultation and then external consultation. The royal inquiry would be an easy vehicle from the very beginning to get it started.

• 2040

Ms Roth: Furthermore, it would have to be done in consultation with representative native groups. We would not want to see a royal commission formed without that internal consultation with native groups and external consultation with native groups.

Mr. Daignault: It is essential that they be consulted all the way through.

The Chairman: Those of us on the committee who have worked in this area for at least the last two and a half years are certainly well aware of the need for the consultative aspect.

What you are suggesting is not necessarily the traditional view of what a royal commission is, where there is a bunch of people at the end of a large room in a hotel in Regina, or every other city across the country, listening to people presenting briefs. You are presumably proposing that we should look at something slightly different from that as a model.

Ms Roth: The Therrien committee, for example, or the Berger committee, that fulfilled its mandate several years ago, is perhaps a model in which there was a lot of participation of native people themselves as members of the committee.

The committee travelled to the various remote communities to consult with people on-site. It is particularly important to consult with people within their remote communities, because if they are not visited there, they have to travel to a central community at great expense. That leaves out a great number of people who would willingly participate in such a consultation process. So we would suggest those two models.

The Therrien committee was a committee looking into the extension of broadcasting services to remote communities. It took place in 1980 and had the participation of one native person, at least, but it was the beginning step in the process of integrating native people in a consultation like this.

Ms Blondin: You talk about a couple of things. One is to have on-site visits. This committee, regrettably, is not going to Kanesatake or Kahnawake. It was proposed to the committee that we go, but the opposition was voted down on its attempt to take it to those communities. I am not sure why. All I know is that our preference would have been to go to that community, but in a motion we were voted down on that.

[*Traduction*]

M. Daignault: Dans notre mémoire, nous avons parlé d'une commission royale d'enquête parce que c'est la façon normale de procéder. Nous avons, comme autre exemple, l'initiative prise en Ontario, soit la création d'un organisme consultatif, auquel ont accès les autochtones; c'est une sorte d'aide juridique, mais qui est beaucoup plus sophistiquée que les services juridiques que nous connaissons.

Bref, il faut trouver le moyen de consulter les collectivités autochtones pour découvrir ce qui correspond le mieux à leurs besoins de consultation interne d'abord, et externe ensuite. Une commission royale d'enquête serait uen façon simple de démarrer.

Mme Roth: De plus, cela devra être fait en consultation avec des groupes autochtones représentatifs. Nous ne voudrions pas qu'une commission d'enquête parlementaire soit formée sans consultation interne ou externe avec des groupes autochtones.

M. Daignault: Il est essentiel qu'ils soient consultés sur toute la ligne.

Le président: Toutes ceux d'entre nous qui, au comité, travaillent dans ce domaine depuis au moins deux ans et demi sont certainement très conscients de la nécessité d'une consultation.

Ce que vous suggérez ne correspond pas nécessairement à l'idée traditionnelle de ce qu'est une commission d'enquête parlementaire, où un groupe de personnes dans une vaste salle d'un hotel de Régina, ou d'une autre ville du pays, écoutent les gens venus présenter des mémoires. Vous proposez probablement un modèle légèrement différent.

Mme Roth: Le comité Therrien, par exemple, ou le comité Berger, qui a accompli son mandat il y a plusieurs années, est peut-être un modèle dans lequel les autochtones ont beaucoup participé comme membres du comité.

Le comité s'est rendu dans les diverses collectivités éloignées pour consulter les gens sur place. Il est particulièrement important de consulter les gens chez eux, car si on ne va pas les visiter, ils doivent se déplacer vers un point central, et cela entraîne de grosses dépenses. Cela en exclut un grand nombre qui seraient prêtes à participer au processus de consultation. Nous suggérerions donc ces deux modèles.

Le comité Therrien étudiait la possiblité d'étendre les services de radiodiffusion vers les collectivités éloignées. Il a siégé en 1980, et un autochtone y participait, au moins, mais c'était la première étape du processus d'intégration des populations autochtones à une consultation du genre.

Mme Blondin: Vous parlez de deux choses. La première est d'avoir des visites sur place. Le comité, malheureusement, n'ira pas à Kanesatake ou à Kahnawake. Il a été proposé que le comité se déplace, mais l'opposition a été défaite par un vote lorsqu'elle a essayé d'y mener le comité. Je ne sais pas exactement pourquoi. Tout ce que je sais, c'est que nous aurions préféré aller dans les communautés, mais notre motion a été repoussée.

[*Text*]

Do you feel that if we had broadcast these hearings it would have been a valuable tool in enlightening the Canadian public? I ask that because we have heard a lot of information. We have had a lot of people come before us from governments, from the communities, from different parts of Canada. There again, that was put forward and was denied. Do you feel it would have perhaps made race relations more strained, or do you think it may have helped to have broadcast the hearings relating to the events of the summer of 1990, which everybody followed from morning till night? Every single minute people could watch it if they wanted to.

Ms Roth: Absolutely! As you know, the CBC hearings are being broadcast now on *Newsworld*. I know lots of people in the communications industry who are watching them, as well as people who are not in the communications industry.

Certainly, I think that after a summer where we had a 24-hour broadcast of the conflict, it would seem only equitable to have broadcast these very important committee hearings to the general public. The only people who are getting access to the information being disseminated here are the people who are able to be present and the journalists who are covering them in the press. As they get covered in the press from a particular position, we do not hear the full story.

If we had access to watching the entire proceedings, I think it would be an extremely informative, educational tool, something that would facilitate cross-cultural understanding considerably in this country. It is certainly in the context of the amount of television we watched all summer. This would balance out the other side. It would enable native people to listen to the explanations of the people to whom they will never have access and to hear their perceptions of the situation and it will allow people who are non-native to hear the native perspective. Any means or vehicle to promote this kind of cross-cultural access to information is a commendable one, and we would support it.

• 2045

Ms Blondin: As a group—

The Chairman: You have made your point, I think, and we should move on.

Ms Blondin: I do not care if I have made my point, Mr. Chairman. It is a point that is well made.

The Chairman: There are other guests waiting. I do not know if you know that.

Ms Blondin: Yes, I am aware of that. But I feel that the question I have to ask is important. Whether I have made my point or not is inconsequential.

You have stated that a tripartite federal-provincial-aboriginal committee, to be set up to find a constructive solution to unresolved issues, is one you recommend. When you set up any kind of committee you are bound by circumstances such as whether or not the House is in session or the recall of Parliament. If we recommend something, we inevitably get hung up in terms of jurisdiction. So if we have a Quebec-Canada-Mohawk peacekeepers contingency, I

[*Translation*]

Croyez-vous que si ces audiences avaient été diffusées, elles auraient pu aider le public canadien à mieux comprendre? Je pose cette question parce que nous avons entendu beaucoup de choses. Beaucoup de personnes sont venues nous parler, des gens des gouvernements, des communautés et de différents coins du Canada. Encore une fois, cela a été proposé et refusé. Croyez-vous que cela aurait pu rendre les relations interraciales moins tendues ou croyez-vous que cela aurait pu aider les choses de diffuser les audiences sur les événements de l'été 1990, dont tout le monde a suivi le déroulement du matin au soir? Les gens pouvaient regarder ce qui se passait minute après minute s'ils le désiraient.

Mme Roth: Absolument! Comme vous savez, les audiences de Radio-Canada sont maintenant diffusées à *Newsworld*. Je connais plusieurs personnes de l'industrie des communications qui les regardent de même que des personnes qui n'en font pas partie.

Je crois certainement qu'après avoir passé l'été à avoir des renseignements sur le conflit 24 heures par jour, il ne serait qu'équitable que ces audiences de comité très importantes soient diffusées au public. Les seules personnes qui ont accès aux renseignements donnés ici sont les personnes qui peuvent être présentes et les journalistes qui en parlent dans les médias. Étant donné que dans les médias, on en parle d'un point de vue particulier, on n'a pas toutes les données.

Si on pouvait voir tout ce qui se passe, je crois que ce serait un outil très instructif, quelque chose qui faciliterait grandement la compréhension entre les cultures à l'intérieur du pays. Cela entre certainement dans le nombre d'heures de télévision qui ont été écoutées cet été. Cela équilibrerait l'autre côté. Cela permettrait aux autochtones d'écouter les explications des personnes auxquelles ils ne pourront jamais parler et de connaître leur perception de la situation, et cela permettrait aux non-autochtones de connaître le point de vue des autochtones. Tout moyen ou véhicule qui favoriserait ce type d'accès à l'information interculturelle serait louable, et nous lui donnerions notre appui.

Mme Blondin: En tant que groupe. . .

Le président: Vous avez dit ce que vous aviez à dire, je crois, et nous devrions continuer.

Mme Blondin: Ce n'est pas la question, monsieur le président. L'important, c'est qu'il s'agisse d'un point légitime.

Le président: D'autres invités attendent. Je ne sais pas si vous en êtes consciente.

Mme Blondin: Oui, j'en suis consciente. Mais je crois que la question que j'ai à poser est importante, que j'aie ou non fait passer mon message.

Vous avez dit que vous recommandez un comité tripartite fédéral-provincial autochtone, qui serait constitué afin de trouver des solutions constructives aux questions qui n'ont pas été résolues. Lorsque vous constituez un comité, vous êtes lié par certaines circonstances comme la session ou l'ajournement de la Chambre des communes. Lorsque nous recommandons quelque chose, nous sommes inévitablement bloqués par des questions de compétence. Donc, si une

[*Texte*]

wonder if there is a way in which we could have a national or interjurisdictional peacekeeping body that could possibly operate in unusual circumstances.

When I asked the Solicitor General, because the relations between the SQ and the Mohawks were so strained, if he would intervene and bring the RCMP in as a neutral body that would be enlightened and prepared to deal with the highly volatile situation, he said he could do so only upon the invitation of Quebec's Attorney General. So we do not have a body that could go in and intervene. The Solicitor General said the situation was well within the jurisdiction of Quebec, that the SQ could handle the situation, and it would have to remain so until Quebec invited the RCMP in.

You talk about a tripartite committee, but I am thinking of a policing body that is interjurisdictional. I do not know whether that is possible or not.

Mr. Niemi: The sort of interjurisdictional policing service arrangements you are referring to comprises one of the options or models the Solicitor General of Canada is looking at with respect to policing for the future, in terms of dealing with aboriginal communities, in particular. The document we referred to in our brief lists three different options and arrangements that can be established to deal with aboriginal communities.

However, I would like to come back to the more specific situation, i.e., Oka, when we talk about the tripartite committee in order to deal with the present policing issues in Kahnawake and in Kanesatake that will involve not only the Solicitor General of Canada, but also the Department of Public Security of Quebec, which is headed by the provincial solicitor general.

I am sure that with the minister, Claude Ryan, in charge of public security and policing in Quebec, a very strong ministerial accountability system would be set up to ensure that this whole federal-provincial matter will eventually be worked out to benefit law enforcement, while also taking into account the particularities of the aboriginal communities in question.

The Chairman: On behalf of all my colleagues, I would really like to thank the witnesses from the Centre for Research-Action on Race Relations, Mr. Niemi, Ms Roth and Mr. Daignault, for your very constructive comments and for the thorough brief. We do appreciate it. We know you had to make special efforts to get here and we also appreciate that.

• 2050

Our next witness is Joan Phillip from the Okanagan Nation. I understand you have about a four-page statement that you would like to read. We are happy to have the opportunity to spend some time with you.

Ms Joan Phillip (Director, Tribal Council, Penticton Indian Band, Okanagan Nation): I would first like to say that it is a little longer than a four-page statement. In putting this together the community wanted to ensure that all the points they had wanted to make were included within the opening statement.

[*Traduction*]

situation inattendue impliquant le Québec, le Canada et les gardiens de la paix Mohawks survient, je me demande si nous pourrions avoir un groupe de maintien de la paix mixte qui pourrait entrer en fonction dans des circonstances inhabituelles.

Lorsque j'ai demandé au solliciteur général, parce que les relations entre la SQ et les Mohawks étaient tellement tendues, s'il interviendrait et enverrait la GRC qui, comme groupe neutre, serait mis au courant et préparé à s'occuper de cette situation très explosive, il a dit qu'il ne pouvait le faire qu'à la demande du procureur général du Québec. Donc nous n'avons pas de groupe qui pourrait intervenir. Le solliciteur général a dit que la situation relevait de la compétence du Québec, que la SQ pouvait s'occuper de la situation et que cela allait devoir rester ainsi jusqu'à ce que Québec demande à la GRC d'intervenir.

Vous parlez d'un comité tripartite, mais je pense à un groupe de surveillance policière mixte. Je ne sais pas si cela est possible ou non.

M. Niemi: Le type de service de surveillance policière mixte auquel vous faites référence correspond à une des possibilités ou à un des modèles que le solliciteur général du Canada étudie à l'heure actuelle pour déterminer quelle force policière pourrait être utilisée pour traiter avec les communautés autochtones en particulier. Le document auquel nous avons fait référence dans notre mémoire donne trois possibilités et ententes différentes, qui peuvent être adoptées pour traiter avec les communautés autochtones.

Cependant, je voudrais revenir à une situation plus précise, c'est-à-dire à Oka, et de la formation d'un comité tripartite pour exercer actuellement une surveillance policière à Kahnawake et à Kanesatake, comité qui impliquerait non seulement le solliciteur général du Canada mais aussi le ministère de la Sécurité publique du Québec, sous la direction du solliciteur général provincial.

Je suis certain qu'avec le ministre, Claude Ryan, responsable de la sécurité publique et de la surveillance policière au Québec, un système de responsabilité ministérielle très fort sera établi pour régler toute cette question fédérale-provinciale et assurer le maintien de l'ordre dans le respect des particularités des communautés autochtones en question.

Le président: Au non de tous mes collègues, je voudrais remercier sincèrement les témoins du Centre de recherche-action sur les relations raciales, M. Niemi, M^me^ Roth et M. Daignault, pour leurs commentaires très enrichissants et pour leur mémoire si complet. Nous l'apprécions beaucoup. Nous savons que vous avez dû faire des efforts particuliers pour venir ici et nous vous en sommes très reconnaissants.

Notre prochain témoin est Joan Phillip de la Okanagan Nation. Je crois que vous avez une déclaration d'environ quatre pages, que vous aimeriez nous lire. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de passer quelque temps avec vous.

Mme Joan Phillip (directeur, Tribal Council, Penticton Indian Band, Okanagan Nation): Je voudrais d'abord dire que la déclaration a un peu plus de quatre pages. En la rédigeant, la communauté a voulu s'assurer que tous les points qu'elle voulait faire valoir faisaient partie de la déclaration d'ouverture.

[*Text*]

The Chairman: I do not know if you are aware that we have a practice here. We can table documents and have them all printed as part of the record, if you would like that. How long are you planning to take?

Ms Phillip: Twenty minutes.

The Chairman: Then proceed, please.

Ms Phillip: I would like to begin by expressing my appreciation for this opportunity to appear before you this evening to share our experiences and concerns regarding the events surrounding what has been described as the Mohawk crisis of Kanesatake and Kahnawake.

We feel it is essential to acknowledge and accept the fact that the Mohawk crisis was not an isolated incident of exclusive concern to the Mohawk people of Kanesatake and Kahnawake. I am here this evening to testify to the fact that the events surrounding the Mohawk crisis were of grave concern to the First Nations of British Columbia generally, and particularly the actions on the part of the Governments of Quebec and Canada were of deep concern to the people of the Okanagan Nation. Clearly the ramifications of the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990 were, and remain, nation-wide in scope.

It is our sincere hope that our submission may assist you in your final deliberations and serve to prevent a recurrence of another armed stand-off between aboriginal peoples and the Canadian Armed Forces similar to the Mohawk crisis of the summer of 1990.

The people of our Okanagan Nation live in the valleys of the Similkameen River and Okanagan Lake and River in what is now described as British Columbia and northern Washington State. Our traditional Okanagan territory extends over 4° longitude and 3° latitude, or an area of approximately 43,000 square miles. The most northern extent of the territory is in the vicinity of modern-day Revelstoke, B.C. The eastern extent is between the Slocan and Kootenay Lakes. The southern boudary is in the vicinity of Brewster, Washington, and the western boundary extends into the Niccola Valley. The central part of our territory is the Okanagan Valley.

The Okanagan Nation is a sovereign nation. Our sovereignty originates from our Creator and was conveyed to us when he placed our people in the Okanagan territory on this island, North America. We were given instructions under which our people have lived in good health since time immemorial. These instructions are contained in the teachings of Coyote. These are our rights.

Our spirituality is a sacred trust. The values of our people are contained in the teachings of Coyote. It is through our values that we live under the instructions of the Creator. Our values form the foundation of our survival. Therefore our first responsibility is to protect our spirituality.

Our people are a sacred trust. Countless generations to come will carry the sacred trust of our values from one generation to the next to keep it a living thing. Therefore our second responsibility is to protect our future generations.

[*Translation*]

Le président: Je ne sais pas si vous savez que nous pouvons, au comité, déposer des documents pour qu'ils soient ensuite inclus dans le procès-verbal, si vous le voulez. Combien de temps pensez-vous prendre?

Mme Phillip: Vingt minutes.

Le président: Alors allez-y, s'il-vous-plaît.

Mme Phillip: Je voudrais commencer par dire comment j'apprécie d'avoir la possibilité de vous parler ce soir pour partager avec vous nos expériences et nos inquiétudes à propos des événements qui ont entouré ce qui a été appelé la crise mohawk de Kanesatake et Kahnawake.

Nous croyons qu'il est essentiel de reconnaître que la crise mohawk n'était pas un incident isolé touchant seulement le peuple mohawk de Kanesatake et Kahnawake. Je suis ici ce soir pour dire que les événements qui ont entouré la crise mohawk ont été une source de grande préoccupation pour les Premières nations de la Colombie-Britannique en général, et plus particulièrement, les mesures prises par les gouvernements du Québec et du Canada ont été une source de profonde préoccupation pour le peuple de la *Okanagan Nation*. Il est clair que les événements qui ont eu lieu à Kanesatake et à Kahnawake au cours de l'été 1990 ont eu, et ont toujours, une portée nationale.

Nous espérons sincèrement que notre exposé pourra vous aider dans vos délibérations finales et contribuera à empêcher qu'il y ait une autre confrontation armée du même genre entre les autochtones et les forces armées canadiennes.

Le peuple de la Okanagan Nation vit dans les vallées de la rivière Similkameen et du lac et de la rivière Okanagan, dans ce qui est aujourd'hui appelé la Colombie-Britannique et le nord de l'État de Washington. Notre territoire okanagan traditionnel s'étend sur plus de quatre degrés de longitude et trois degrés de latitude et couvre une superficie d'environ 43,000 milles carrés. La partie la plus au nord du territoire se trouve à proximité de la ville actuelle de Revelstoke, en Colombie-Britannique. La partie la plus à l'est se situe entre les lacs Slocan et Kootenay. La frontière sud se trouve à proximité de Brewster, Washington, et la frontière ouest s'étend jusque dans la vallée de la Nicola. La partie centrale de notre territoire est la vallée de l'Okanagan.

La Okanagan Nation est une nation souveraine. Notre souveraineté nous a été transmise par notre créateur lorsqu'il a placé notre peuple sur le territoire Okanagan, sur cette île qu'est l'Amérique du Nord. Des instructions nous ont été données, et notre peuple a vécu en bonne santé en les respectant depuis des temps immémoriaux. Ces instructions font partie des enseignements de Coyote. Ce sont nos droits.

Notre spiritualité est un principe sacré. Les valeurs de notre peuple font partie des enseignements de Coyote. C'est par nos valeurs que nous vivons selon les instructions du créateur. Nos valeurs forment la base de notre survie. Par conséquent, notre première responsabilité est de protéger notre spiritualité.

Notre peuple est un principe sacré. D'innombrables générations à venir transmettront le principe sacré de nos valeurs d'une génération à l'autre pour qu'il demeure vivant. Par conséquent, notre deuxième responsabilité est de protéger nos générations futures.

[*Texte*]

• 2055

Our culture is a sacred trust. The values carried by generations of our people are passed through the language, customs and knowledge that we practise in our daily lives. Therefore, our third responsibility is to protect our culture.

The land is a sacred trust. Our knowledge and customs are understood and practised through our relationship to our land, and in that way it protects and ensures our survival. Therefore, the land is the living body of our spirituality. It is our mother, nourishing us in all ways, physically, spiritually, mentally and emotionally. Therefore, our fourth responsibility is to protect our land.

We hold these truths to be the truth upon which we stand as one. We never sold the title to our lands or the rights to its use or the resources on it. We have never made any agreements that gave any other nation the right to take any of our lands or resources into their possession. We have never lost a war with any other nation. Therefore, no other nation may claim any of our lands by conquest. We have never consented to join or become subjects of any other nations of the world. We will never surrender our rights to carry out the aforementioned instructions and responsibilities conveyed to us by our Creator. We will never betray our children. We will never consent to extinguish or surrender our sovereignty to any other nation of the world.

Our position and commitment to our sovereignty and nationhood have been recently affirmed by a document entitled *Elders' Position –Okanagan Nation*. This paper states that the onus is on the Crown and the Crown's children to establish their rights in relation to how they intend to peacefully co-exist in our respective traditional territories. Due to the fact that the good faith of the initial agreements of peaceful co-existence between the Crown and the Crown's children and our First Nations have obviously been breached, our elders feel it is time to redefine the white people's rights. The elders' position paper was declared and filed at the United Nations NGO conference in Geneva, Switzerland in September 1981.

Further, the elders of the Okanagan Nation openly declared their commitment and intent to align themselves with any and all First Nations who are committed to advancing similar positions of sovereignty—Haudenosaunee Six Nations Iroquois Confederacy Alliance, Confederated Okanagan and Shuswap Nations, February 1987.

Subsequent to the above-noted spiritual alliance between the Grand Council of the Six Nations Iroquois Confederacy and the Confederated Okanagan and Shuswap Nations, each party agreed to a working relationship for the purpose of mutually advancing, upholding and protecting each other's principles of sovereignty. Clearly the people of the Okanagan Nation were obliged to assist the Mohawk people in the defence of their sovereign rights from the time they were attacked by the 100 heavily armed members of the Sûreté du Québec to the time they decided to disengage unilaterally from the conflict with units of the Canadian Armed Forces.

[*Traduction*]

Notre culture est un dépôt sacré. Nos valeurs sont transmises de génération en génération par la langue, les coutumes et les connaissances, qui meublent nos vies quotidiennes. Par conséquent, notre troisième responsabilité est de protéger notre culture.

La terre est un dépôt sacré. Nos connaissances et coutumes sont comprises et mises en pratique dans notre relation avec la terre qui nous protège et assure notre survie. Donc, la terre est le corps vivant de notre spiritualité. Elle est notre mère, qui nous nourrit de toutes les façons, physiquement, spirituellement, mentalement et émotionnellement. Donc notre quatrième responsabilité est de protéger notre terre.

Nous considérons ces vérités comme la vérité qui nous unit tous. Nous n'avons jamais vendu nos terres ni les droits de les utiliser ni les ressources qui s'y trouvent. Nous n'avons jamais signé d'ententes donnant à une autre nation le droit de prendre possession de nos terres ou ressources. Nous n'avons jamais perdu de guerre contre une autre nation. Par conséquent, aucune autre nation ne peut réclamer nos terres à la suite d'une conquête. Nous n'avons jamais consenti à nous joindre à aucune autre nation du monde ni à en devenir les sujets. Nous n'avons jamais abdiqué nos droits à remplir les responsabilités mentionnées précédemment, qui nous ont été transmises par notre Créateur. Nous ne trahirons jamais nos enfants. Nous ne consentirons jamais à céder notre souveraineté à aucune autre nation du monde.

Notre position et notre engagement vis-à-vis de notre souveraineté et de notre nationalité ont été confimés récemment dans un document intitulé Elders' Position–Okanagan Nation. Ce document stipule que la Couronne et ses sujets ont la responsabilité d'établir de quelle façon ils entendent coexister pacifiquement dans nos territoires traditionnels respectifs. Étant donné que la bonne foi des ententes initiales de coexistence pacifique entre la Couronne et les Premières nations a été évidemment violée, nos anciens considèrent qu'il est temps de redéfinir les droits du peuple blanc. La prise de position des anciens a été déposée et présentée à la Conférence sur les ONG des Nations Unies tenue à Genève en Suisse en septembre 1981.

De plus, les anciens de la nation d'Okanagan ont déclaré publiquement leur engagement à se joindre à n'importe quelle autre première nation qui s'engage à promouvoir des positions de souveraineté similaires—Alliance Haudenosaunee-Confédération des Six-Nations iroquoises, Nation confédérée d'Okanagan et de Shuswap, février 1987.

À la suite de l'alliance spirituelle mentionnée précédemment entre le Grand Conseil de la Confédération des six nations iroquoises et les Nations confédérées d'Okanagan et de Shuswap, les deux parties ont convenu mutuellement de promouvoir, soutenir et protéger les principes de souveraineté de l'autre partie. Il était évident que le peuple de la nation d'Okanagan était obligé d'aider le peuple mohawk dans la défense de sa souveraineté depuis le moment où il a été attaqué par un contingent de 100 policiers armés de la Sûreté du Québec à celui où il a décidé de se retirer unilatéralement du conflit avec les unités des Forces armées canadiennes.

[*Text*]

Historical roots of conflict between First Nations and Canada: Historically, the governments of Canada have chosen to reject or ignore the inherent sovereignty of the First Nations of this land. In doing so, the governments of Canada are denying our legitimate and fundamental right to exist as a distinct race of people. By denying the existence of our inherent sovereignty, the governments of Canada are effectively depriving First Nations citizens of their birthright to a nationality. Not surprisingly, this violates the United Nations Universal Declaration of Human Rights, article 15. In short, we are being denied the right to exist as the children of our Creator. We are being denied the right to fulfil the sacred trusts of our aboriginal responsibility as follows: protection of our spirituality, our future generations, our culture and our land.

Rather than aggressively seek beneficial policies of progressive change and development, the governments of Canada seem determined to actively promote and rigidly maintain colonial-style assimilationist policies that only serve to further undermine and erode the institutions and rights of the First Nations of this country. The legacy of these colonial-style assimilationist policies has been nothing short of tragic and shameful. Rampant poverty, high rates of unemployment, drug and alcohol abuse, sexual abuse, family violence, and highly dysfunctional communities have proven to be the rule in the First Nations country rather than the exception.

• 2100

Consider the demographics of First Nations communities. The average age is far below the national average. For instance, in our community 70% of our population is below 30 years of age. These individuals have been effectively deprived of their language, customs, and traditions. Very few of these individuals have enjoyed a positive and successful experience with the public school system. They are faced with high unemployment rates in their communities.

Finally, by and large many of these people are already involved in the many social dysfunctions of their communities. Understandably, these young people are extremely frustrated and very angry. It is a well-established fact that victims of continuous abuse and oppression constantly seek opportunities to act out their anger and frustrations. The armed stand-offs in the Mohawk communities of Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990 were a living testament to this fact.

What do you think was the primary motivating force that compelled so many First Nations people actively to support the Mohawk people in the communities of Kanesatake and Kahnawake? Anger and frustration?

Clearly the political and judicial institutions of Canada have miserably failed adequately to protect the political, legal, and human rights of the First Nations peoples of this country. Unless the governments of Canada are prepared to make fundamental changes to their policies in a manner that would ensure the recognition, respect, and protection of the rights of aboriginal people in this country, further outbreaks of violence are not a possibility but a certainty. Our inherent

[*Translation*]

Origines historiques du conflit entre les Premières nations et le Canada: historiquement, les gouvernements du Canada ont choisi de rejeter ou d'ignorer la souveraineté inhérente des Premières nations de ce pays. Ce faisant, les gouvernements du Canada renient notre droit légitime et fondamental d'exister en tant que peuple distinct. En niant l'existence de notre souveraineté, les gouvernements du Canada privent, en fait, les citoyens des Premières nations de leur droit fondamental à une nationalité. Il est évident que cela viole l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. En bref, on renie notre droit d'exister en tant qu'enfants de notre Créateur. On nous refuse le droit de remplir nos obligations sacrées en tant qu'autochtones: la protection de notre spiritualité, des générations futures, de notre culture et de notre terre.

Au lieu de rechercher des politiques bénéfiques pouvant mener à un changement et à un développement progressifs, les gouvernements du Canada semblent déterminés à promouvoir activement et maintenir rigidement des politiques d'assimilation de type colonial qui ne servent qu'à miner et à éroder les institutions et les droits des Premières nations de ce pays. Le legs de ces politiques d'assimilation coloniale est à la fois tragique et honteux. La pauvreté, les taux élevés de chômage, l'abus des drogues et de l'alcool, l'abus sexuel, la violence familiale et les communautés très dysfonctionnelles se sont avérés être la règle plutôt que l'exception parmi les Premières nations.

Considérons la démographie des Premières nations. L'âge moyen est bien au-dessous de la moyenne nationale. Par exemple, dans notre communauté, 70 p. 100 de la population a moins de 30 ans. Ces personnes ont été déshéritées de leurs langues, de leurs coutumes et de leurs traditions. Très peu d'entre eux ont vécu une expérience positive et fructueuse dans le système des écoles publiques. Ils font face à des taux élevés de chômage dans leur communauté.

Enfin, un grand nombre d'entre eux sont déjà touchés par plusieurs dysfonctions sociales de leur communauté. On peut comprendre pourquoi ils sont extrêmement frustrés et très en colère. C'est un fait bien connu que les victimes d'abus continu et d'oppression cherchent constamment des occasions d'exprimer par des actes leur colère et leur frustration. Les soulèvements armés dans les communautés Mohawk de Kanesatake et de Kahnawake au cours de l'été 1990 sont des preuves flagrantes de ce fait.

Quelles ont été, d'après vous, les motivations premières qui ont amené de si nombreuses personnes des Premières nations à appuyer activement les communautés Mohawk de Kanesatake et Kahnawake? La colère et la frustration?

Il est clair que les institutions politiques et juridiques du Canada ont misérablement failli à leur tâche de protéger les droits politiques, juridiques et humains des premières nations de ce pays. Tant que les gouvernements du Canada ne seront pas prêts à apporter des changements fondamentaux à leurs politiques de façon à assurer la reconnaissance, le respect et la protection des droits des autochtones du pays, les flambées de violence ne seront pas une possibilité, mais plutôt une

[*Texte*]

sovereign right to fulfil our aboriginal responsibility and obligations must be recognized, respected, and protected.

Contrary to the ill-informed opinion of the Minister of Indian Affairs, Mr. Tom Siddon, violence is bred by social injustices of failing policies, not by the political decisions of aboriginal leaders.

Penticton Indian Band, blockade '90: As a demonstration of our solidarity and support for the Mohawk Nation, members of the Penticton Indian Band established and maintained a road-block on a seven-days-a-week, 24-hours-a-day basis for a period of 82 days from July 16 to October 6, 1990. Our overriding concern at all times was the safety and well-being of the Mohawk men, women, and children and their supporters who were behind the barricades in the Mohawk communities of Kanesatake and Kahnawake. The entire purpose, intent, and scope of our political and direct action strategy was to compel the Governments of Quebec and Canada to negotiate a peaceful resolution to the Mohawk crisis.

In addition to the road-block of Green Mountain road, members of the Penticton Indian Band and members of various other Okanagan Nation communities planned, organized, and executed a number of political actions that were designed to bring political pressure to bear on the Governments of Quebec and Canada.

These political actions included mobile information pickets, peace marches, attendance and speaking engagements at peace rallies held in Vancouver, attendance in support of other First Nations communities, political and direct action campaigns such as road and rail blockades, occupation of local MPs' constituency offices, and attendance at various meetings throughout the province to develop networks of political support for the Mohawk people.

During our attendance at the Seton Portage rail blockade that was held in support of the Mohawks at Oka, 11 members of the Okanagan Nation were arrested, detained, and taken to Vancouver for a court appearance. After the detainees were flown out by helicopter in the confines of riot straps, men and women of the Stl'atl'imx Nation who were still at the arrest site were brutally attacked and beaten by a 60-man force of the RCMP.

• 2105

Prior to this altercation, all media were ordered to leave the area. Fortunately, an individual captured this rule of law on home video. This footage was subsequently aired on B.C. TV. An investigation of the RCMP is under way.

[*Traduction*]

certitude. Notre droit souverain de remplir nos responsabilités et obligations autochtones doit être reconnu, respecté et protégé.

La violence est engendrée par les injustices sociales et non par les décisions politiques des chefs autochtones, contrairement à l'opinion mal informée du ministre des Affaires indiennes, M. Tom Siddon.

Bande indienne Penticton, barrage de 1990: Pour démontrer notre solidarité et notre appui à la nation mohawk, les membres de la bande indienne Penticton ont établi et maintenu un barrage routier sept jours par semaine et 24 heures par jour pendant 82 jours, du 16 juillet au 6 octobre 1990. En tout temps, notre inquiétude la plus grande était la sécurité et le bien-être des hommes, des femmes et des enfants mohawks et de leurs supporters, qui se trouvaient derrière les barricades dans les communautés mohawks de Kanesatake et Kahnawake. L'objectif stratégique de notre action politique et directe était de forcer les gouvernements du Québec et du Canada à négocier une solution pacifique à la crise mohawk.

Outre le barrage de la route de Green Mountain, des membres de la bande indienne Penticton et des membres des différentes communautés de la nation d'Okanagan ont planifié, organisé et mis en application un certain nombre d'actions politiques visant à influencer les gouvernements du Québec et du Canada.

Ces actions politiques ont inclus des piquets d'information mobiles, des marches pour la paix, l'assistance et des allocutions à des rallyes pour la paix tenus à Vancouver, la participation à l'appui d'autres communautés des Premières nations, des campagnes d'action politique et directe comme les barrages routiers et ferroviaires, l'occupation des bureaux de comté des députés locaux, et la participation à différentes réunions dans toute la province afin de développer un réseau de soutien politique au peuple mohawk.

Lors de notre participation au barrage ferroviaire de Seton Portage qui a été tenu à l'appui des Mohawk d'Oka, 11 membres de la nation d'Okanagan ont été arrêtés, détenus et amenés à Vancouver pour paraître devant la cour. Après que les détenus eurent été transportés par hélicoptère jusqu'à des enceintes anti-émeute, des hommes et des femmes de la nation Stl'atl'imx, qui étaient encore à l'endroit où avaient eu lieu les arrestations ont été brutalement attaqués et battus par un contingent de 60 policiers de la GRC.

Avant cette altercation, on a ordonné l'évacuation de tous les représentants des médias. Heureusement, un amateur a enregistré à l'aide de sa caméra vidéo cette application de l'autorité de la loi. Cet enregistrement a été par la suite diffusé à la télévision en Colombie-Britannique. Une enquête de la GRC est en cours.

[*Text*]

We feel it is important to note that the detainees were upstanding members of their communities. This group was comprised of drug and alcohol counsellors, family support workers, community health representatives, economic development officers, grandmothers, grandfathers, etc. Clearly, the Mohawk crisis was not an isolated incident confined to the province of Quebec.

One of the most innovative actions undertaken was the organization of a peace run from our Okanagan territory to Oka, Quebec. This cross-country run featured the participation of many of our men from the various communities of the Okanagan Nation. During the course of the run, many volunteers from other First Nations joined this action. The run lasted 35 days and ended in Ottawa.

It was decided, given the escalation of military hostilities in Oka, that the continuation of the run would pose too great a threat to the runners. The Okanagan Nation sent a 10-man delegation to Oka, Quebec, to directly assist the Mohawk Nation in their efforts to achieve a peaceful resolution of the crisis. These people stayed in Mohawk territory for a 16-day period prior to the opening of Parliament on September 24, 1990. As you may note, we have included within the appendices section copies of various news clippings that reflect some of the activities of our Mohawk Indian summer of 1990.

On the brutality and hostility of Governments of Canada and Quebec, the Penticton Indian Band Okanagan Nation was appalled by the brutality and hostility demonstrated by the police and armed forces of the respective Governments of Quebec and Canada and their handling of the many blatant abuses and violations of the human, political, legal and constitutional rights of the Mohawk people and their supporters.

At all times, we must not lose sight of the fact that the Mohawk people were simply attempting to protect their graveyard from imminent desecration by a commercial golf course development. From the outset to the conclusion of military hostilities, the posture of the Mohawk people was defensive in nature. They were protecting themselves, their people and their lands from repeated attacks by the combined police and military forces of the Governments of Quebec and Canada.

During the course of this post-mortem, we are all charged with the serious responsibility of determining the cost of this national debacle. To begin, it tragically cost two very precious lives, the life of the Mohawk elder and the life of Corporal Lemay of the Sûreté du Quebec. Who is to account for these needless tragic losses?

The police state mentality and atmosphere of military adventurism that permeated the entire affair needlessly placed hundreds of lives and untold millions of dollars of property at risk. Conservative estimates place the direct monetary cost to taxpayers at well in excess of $200 million. The combined costs of maintaining the Canadian Armed Forces presence of some 4,500 troops and their equipment in addition to maintaining a 1,500-man force of Sûreté du

[*Translation*]

Nous croyons qu'il est important de faire remarquer que les détenus étaient des membres éminents de leurs communautés. Ce groupe était constitué de conseillers en prévention de la toxicomanie et de l'alcoolisme, des travailleurs sociaux, des représentants des services de santé communautaire, des agents de développement économique, des grands-mères, des grands-pères, etc. En clair, la crise Mohawk n'était pas un incident isolé se limitant à la province de Québec.

L'une des actions les plus novatrices entreprises a été l'organisation d'un relais pour la paix depuis le territoire d'Okanagan jusqu'à Oka. De nombreux hommes des différentes communautés de la nation Okanagan ont participé à cette course à relais d'un bout à l'autre du pays. Au cours du relais, de nombreux volontaires provenant des autres Premières nations se sont joints à cette entreprise. Le relais a duré 35 jours et s'est terminé à Ottawa.

Étant donné l'escalade des hostilités militaires à Oka, il a été décidé de ne pas poursuivre le relais plus loin pour éviter d'exposer les coureurs à un trop grand risque. La nation Okanagan a envoyé une délégation de 10 hommes à Oka pour aider directement la nation mohawk dans ses efforts pour trouver une solution pacifique à la crise. Ces personnes sont restées dans le territoire mohawk pendant 16 jours avant l'ouverture du Parlement le 24 septembre 1990. Comme vous le remarquerez, nous avons joint en annexe des copies de différentes coupures de presse faisant état des activités de notre été des Indiens mohawk de 1990.

La bande indienne Penticton de la Nation Okanagan a été horrifiée par la brutalité et l'hostilité démontrées par la police et les forces armées des gouvernements du Québec et du Canada, et par leur façon de traiter les nombreux abus flagrants et les violations des droits humains, politiques, juridiques et constitutionnels des Mohawks et de leurs partisans.

Nous ne devons jamais oublier que les Mohawks tentaient simplement de protéger leur cimetière d'une profanation imminente par le développement d'un terrain de golf commercial. Du début à la fin des hostilités militaires, la position des Mohawks était de nature défensive. Ils protégeaient leur peuple et leurs terres contre les attaques répétées des policiers et des militaires.

Au cours du présent post-mortem, nous avons tous l'importante responsabilité de déterminer le coût de cette débâcle nationale. Pour commencer, il a coûté deux précises vies humaines: celle d'un ancien de la communauté mohawk et celle du caporal Lemay de la Sûreté du Québec. Qui est responsable de ces pertes tragiques et inutiles?

La mentalité d'État policier et l'atmosphère d'aventurisme militaire qui ont marqué toute cette affaire a mis en danger des centaines de vies humaines sans parler des millions de dollars de propriétés. Selon des estimations prudentes, le coût financier direct pour les contribuables serait bien supérieur à 200 millions de dollars. Les coûts combinés de l'entretien de 4,500 soldats de l'armée canadienne avec leur équipement, en plus de l'entretien d'un

[*Texte*]

Quebec, not to mention the 700-member force of RCMP, must reach the neighborhood of $500 million. I suspect that from the taxpayers' perspective, this represents an extremely costly resolution of a small, specific claim that could have been easily resolved for $4.5 million.

More seriously, the Governments of Canada and Quebec have critically undermined and violated a time-honoured tradition of peacefully resolving conflicts between themselves and the First Nations of this country. What shall be the future legacy and cost of this loss of trust between our nations? What is the cost in human terms to the deeply traumatized Mohawk people in the communities of Kanesatake and Kahnawake, who suffered these barbaric police and military assaults? Who shall bear the burden of these costs? My sons and daughters at the Okas of the future? Certainly I pray not. I pray for all of our futures.

• 2110

To conclude, in spite of these tragic and foreboding events we are firmly convinced that it is still possible to achieve a state of peaceful coexistence between our four races of man—red, black, yellow and white—who share all of the lands of our creation. We believe the challenge to achieve a permanent and lasting state of peaceful coexistence between all the races of mankind shall prove to be the ultimate test of humanity. The very survival of the family of man shall depend on how successfully we meet this challenge. We believe peaceful coexistence is possible. That is why our Creator presented us with the gifts of our minds and hearts.

Therefore, I urge the members of this committee to join me in rising to this challenge. Let us put our hearts and minds together and develop the courage to declare that the rule of law is not enough. We must commit ourselves to achieving true social justice by revealing the truth in relation to the events of our Mohawk summer of 1990.

The Chairman: Thank you very much for that presentation. I have an indication from a couple of members that they would like to ask questions. I assume all would. We will start with Mr. Horning, please.

Mr. Horning: Thank you for coming all this way to be in front of the committee. I recall your peace run. As a matter of fact, I was at the start of it when it all took place. It sounded at that time as if was going to be something that was very positive. I lost track of it about half-way through because I did not get back to Kelowna to find out what was happening. But I gather that as you got closer to Oka the runners were a bit at risk. I guess people were harassing them and that sort of thing. I will let you comment on that, because it started out as something very positive and you had to give it up. I like that initiative.

You mention that this whole thing at Oka was simply an attempt to protect their graveyard from the imminent indiscretions of a commercial golf course development. I think that is not correct. I think that right from the beginning

[*Traduction*]

effectif de 1,500 hommes de la Sûreté du Québec, sans parler des 700 policiers de la GRC, doit se chiffrer à environ 500 millions de dollars. Je présume que pour les contribuables, cela représente une solution extrêmement coûteuse à un litige minime, qui aurait pu être facilement réglé pour une somme de 4.5 millions de dollars.

Plus grave encore, les gouvernements du Canada et du Québec ont rompu et violé gravement une tradiction consacrée de règlement pacifique de leurs conflits avec les Premières nations du pays. Quels seront l'héritage et les coûts futurs de cette perte de confiance entre nos nations? Quel est le coût humain au sein du peuple mohawk profondément traumatisé des communautés de Kanesatake et de Kahnawake, qui ont dû subir ces assauts barbares de la police et de l'armée? Qui supportera le fardeau de ces coûts? Mes fils et mes filles d'Oka? Je prie pour que ce ne soit pas le cas. Je prie pour notre avenir à tous.

En conclusion, malgré ces événements tragiques et néfastes, nous sommes fermement convaincus qu'il est toujours possible aux quatre races de l'humanité, la rouge, la noire, la jaune et la blanche, qui se partagent toutes les terres de notre création de coexister pacifiquement. Nous croyons que l'épreuve ultime de l'humanité consistera à relever le défi que présente la coexistence pacifique et permanente de toutes les races de l'humanité. Il en va de la survie même de la famille humaine. Nous croyons que la coexistence pacifique est possible. C'est la raison pour laquelle le Créateur nous a fait les dons de l'esprit et du coeur.

J'invite donc les membres du comité à se joindre à moi pour relever ce défi. Réunissons nos coeurs et nos esprits et trouvons en nous le courage d'affirmer que la légalité ne suffit pas. Nous devons nous engager à créer une justice sociale réelle en faisant ressortir la vérité relativement aux événements de notre été mohawk de 1990.

Le président: Je vous remercie beaucoup de votre exposé. Quelques membres m'ont indiqué qu'ils aimeraient poser des questions. Je suppose que tous le voudraient. Nous allons commencer par M. Horning, s'il vous plaît.

M. Horning: Merci d'être venu d'aussi loin pour vous présenter devant le comité. Je me souviens de votre marche pour la paix. En fait, j'étais présent lorsqu'elle s'est ébranlée. Il semblait à ce moment-là qu'elle apporterait quelque chose d'extrêmement positif. Je l'ai perdue de vue à peu près à mi-chemin parce que je ne suis pas retourné à Kelowna pour voir ce qui se passait. Mais je crois comprendre que les marcheurs étaient de plus en plus en danger à mesure qu'ils approchaient d'Oka. Je suppose que les gens ne cessaient de les harasser. J'aimerais que vous nous fassiez part de vos observations à ce sujet, car tout semblait très positif au départ, et vous avez dû abandonner. Cette initiative me plaisait.

Vous mentionnez que tout ce qui s'est passé à Oka n'avait pour but que de protéger un cimetière contre les indiscrétions imminentes d'exploitants d'un terrain de golfe. Je crois que ce n'est pas exact. Je crois qu'au tout début il

[*Text*]

the graveyard was not in question at all. I think it was abutting lands on that particular one. You also say that it could have easily been resolved earlier with the basis of that $4.5 million. But how do you resolve these things if one party does not want to talk, and it was mainly the chiefs of the bands?

You might want to comment on those things that I mentioned, but mainly your peace run, which I know a bit about.

Ms Phillip: The peace run was suspended more as a result of what was taking place in and around Oka at Kanesatake and Kahnawake. To my knowledge and understanding from speaking with the young people who returned—both of my older sons were on that run—the response from the public was very good. It was an extremely positive experience for them and it was something they will never forget. But it was more as a result of the things that were taking place in and around Kanesatake that the run was suspended at that time. It was not so much a threat from the public as a threat from the army and the SQ that they were fearful of.

• 2115

Mr. Horning: When would they have arrived if they had continued? Toward the end of the crisis or right in the middle of it? How would it have turned out?

Ms Phillip: It have been toward the end of the crisis.

Mr. Horning: So it would not have been over by the time they got there.

Ms Phillip: No.

Mr. Lee: I was very impressed with the submission. Unfortunately my questions are going to be made with reference to specific elements of it, but I am not trying to detract from the quality of the submission. I hope the witness will accept that.

On page 3, under the heading "Historical Roots of Conflict Between First Nations and Canada", there is a reference to a "fundamental human right to exist as a distinct race of people." It goes on to state:

> By denying the existence of our inherent sovereignty, the governments of Canada are effectively depriving First Nations. . .

I come from an area of the country where we are working desperately to purge our urban environment of references to race and decisions that use race as a criterion. I happen to have with me a case involving a constituent who failed at the Canadian Human Rights Commission. I could not help but think that if it had been a native or an aboriginal Canadian who had made the same case, that he or she would have failed in this circumstance.

Because of his cultural background, this man had apparently failed to be expansive and talkative enough in an application for a job, because his culture simply made him that way. I could not help but think that there are many aboriginal Canadians whose culture would also inhibit them from being talkative and expansive at a job interview. I may be unfairly stereotyping, but certain cultures would not lead one to be talkative in a situation like that.

[*Translation*]

n'était absolument pas question d'un cimetière. Je crois qu'il s'agissait plutôt de terres adjacentes. Vous soutenez aussi que la question aurait facilement pu se résoudre plus tôt avec 4,5 millions de dollars. Mais comment peut-on régler de telles choses lorsqu'une partie refuse de discuter, et je fais principalement allusion aux chefs de bande?

Vous voudrez peut-être nous faire part de vos observations à ce sujet, mais j'aimerais surtout entendre vos propos sur la marche pour la paix, que je connais un peu.

Mme Phillip: La marche pour la paix a été suspendue beaucoup plus en raison de ce qui se passait à Oka et autour d'Oka, à Kanesatake et Kahnawake. D'après ce que j'en sais et ce que j'ai appris en parlant avec les jeunes qui sont revenus—mes deux fils aînés ont pris part à cette marche—la réaction du public a été très bonne. Il s'est agi pour eux d'une expérience extrêmement positive, qu'ils n'oublieront jamais. Mais c'est beaucoup plus en raison de ce qui se passait à Kanesatake et autour de Kanesatake que la marche a alors été suspendue. Ce n'est pas tant la menace du public que celle de l'armée et de la SQ qui nous effrayait.

M. Horning: Que serait-il arrivé s'ils avaient poursuivi leur chemin? Vers la fin de la crise ou au beau milieu? Que se serait-il passé?

Mme Phillip: Cela aurait été vers la fin de la crise.

M. Horning: Donc, elle n'aurait pas été terminée au moment de leur arrivée.

Mme Phillip: Non.

M. Lee: J'ai été très impressionné par votre mémoire. Malheureusement, mes questions porteront sur des éléments précis, mais je ne tente absolument pas d'écarter par là la qualité d'ensemble du mémoire. J'espère que le témoin l'acceptera.

À la page 3, sous le titre «Racines historiques du conflit entre les Premières nations et le Canada», il est fait mention du «droit humain fondamental d'exister en tant que race distincte». Et le mémoire se poursuit comme suit:

> En refusant l'existence de notre souveraineté inhérente, les gouvernements du Canada privent en fait les Premières nations. . .

Je viens d'une région du pays où l'on tente désespérément d'éliminer de nos villes toute référence à la race et toute décision fondée sur la race. J'ai justement avec moi le dossier d'un électeur qui a connu un échec devant la Commission canadienne des droits de la personne. Je n'ai pu m'empêcher de penser que si la même cause avait été soumise par un Canadien d'origine autochtone, le résultat aurait également été un échec.

En raison de ses racines culturelles, il semble que cet homme n'a pas pu être suffisamment démonstratif et volubile dans sa demande d'emploi, simplement parce que sa culture l'avait ainsi façonné. Je ne peux m'empêcher de penser que bon nombre de Canadiens d'origine autochtone ont également une culture qui les empêche d'être démonstratifs et volubiles au moment d'une entrevue de sélection. J'utilise peut-être un stéréotype injuste, mais certaines cultures ne portent pas à la volubilité dans une telle situation.

[*Texte*]

So on the one hand we have exhortations from aboriginal Canadians to be respectful of that nation-race principle, and on the other hand we have urban Canada working overtime to purge race as a criterion. Could you comment on that? I accept that we can make a special case for aboriginal Canadians in that regard, but how are we going to field manage that in urban Canada over the long haul in terms of law and practice? Do you have any comments on that?

Ms Phillip: First of all, I cannot comment on other aboriginal First Nations, but I can comment on the spiritual characteristics within the Okanagan Nation. Perhaps you have never been to a band meeting. We are extremely talkative. Band meetings are extremely lengthy because of our ability to express ourselves.

I think the thing that might inhibit some of our aboriginal people within an urban setting—and I have lived on both sides of the tracks—has more to do with inferiority complexes and what I referred to earlier—dysfunction. That is the only inhibiting factor I would see that would prevent people from being talkative. I still feel our particular spiritual character has to be respected and our differences celebrated, particularly within the urban setting, because it makes us who we are.

• 2120

Mr. Lee: We are not going to solve that issue here tonight, but I am certainly sensitive to the problem. I have yet to personally overcome that leap I have to make legally.

A simpler question comes up on page 5 in reference to an apparently very unfortunate incident involving the RCMP and alleged assaults on members of that particular band. You indicate that an investigation of the RCMP is under way. Can you tell us who is investigating and what process is involved there?

Ms Phillip: I received this piece of information from *The Vancouver Sun*, and I am not sure who is doing the investigating. I can testify to the fact that those things did take place. I was one of the 11 Okanagan people who were arrested at that blockade. What we witnessed when we were locked in the bus, sitting in riot straps, was nothing short of appalling. The RCMP got out of a helicopter. They ran across the tarmac like they were a football team, throwing their hats in the air, celebrating having licked the Indians, so to speak. They used dogs. A couple of people from the community were mauled by dogs, including one little girl who was four years old.

Mr. Lee: I do not want to interrupt, but I was curious about the process of that investigation. If these events occurred the way you have seen them and the way they have been reported to you, then we would like to know—not necessarily from you—that the issue is being addressed by the RCMP complaints commissioner and by whatever authorities exist to deal with allegations of police misconduct.

Ms Phillip: I do not recall who is doing the investigating, but I do know they have the entire incident on video at their disposal. There was a private citizen hiding in the bush taking a home video of the incident.

[*Traduction*]

Ainsi donc, nous avons d'une part des Canadiens d'origine autochtone qui nous exhortent à respecter leurs principes de la nation et de la race, tandis que, d'autre part, le Canada urbain fait des pieds et des mains pour éliminer le critère de race. Qu'en pensez-vous? J'admets que les Canadiens d'origine autochtone peuvent constituer un cas spécial à cet égard, mais comment allons-nous gérer la situation à long terme dans un Canada urbain, du point de vue de la loi et de la pratique? Quel est votre avis?

Mme Phillip: Tout d'abord, je ne peux pas parler d'autres Premières Nations autochtones, mais je peux vous faire part des caractéristiques spirituelles de la nation Okanagan. Peut-être n'avez-vous jamais assisté à une réunion de bande. Nous sommes extrêmement volubiles. Les réunions de bande sont très longues, car nous savons très bien nous exprimer.

Je crois que ce qui peut gêner certains autochtones en milieu urbain—et j'ai moi-même connu les deux situations—est beaucoup plus lié à des complexes d'infériorité et à ce dont j'ai fait mention plus tôt, à une mauvaise adaptation. Ce sont les seuls facteurs qui, à mon avis, pourraient empêcher les gens d'êtres volubiles. Je crois toujours que notre caractère spriritueI particulier doit être respecté et que nos différences doivent être mises en valeur, surtout en milieu urbain, car ce sont eux qui constituent notre identité.

M. Lee: Nous n'allons pas résoudre cette question ici ce soir, mais je suis certainement sensibilisé au problème. J'ai encore quant à moi à faire légalement le pas qu'il me reste.

La page 5 soulève une question plus simple quant à un incident apparemment très malheureux au cours duquel la GRC aurait présumément agressé des membres de cette bande. Vous soulignez que la GRC effectue actuellement une enquête. Pourriez-vous nous dire qui effectue l'enquête et ce qui s'est passé?

Mme Phillip: J'ai vu cette nouvelle dans the *The Vancouver Sun*, et je ne sais pas trop bien qui effectue l'enquête. Je peux toutefois témoigner du fait que ces événements ont bien eu lieu. J'étais l'une des onze personnes du peuple Okanagan qui ont été arrêtées à la barricade. Ce que nous avons vu une fois enfermés dans l'autobus, attachés à nos sièges, n'avait rien de bien réjouissant. Des agents de la GRC sont sortis d'un hélicoptère et se sont mis à courir sur la piste comme s'il s'agissait d'un terrain de football, en lançant leur chapeau en l'air et en se réjouissant pour ainsi dire d'avoir écrasé les Indiens. Ils ont eu recours à des chiens. Quelque uns d'entre nous ont été malmenés par des chiens, notamment une petite fille de 4 ans.

M. Lee: Je ne veux pas vous couper la parole, mais je voulais m'informer du déroulement de l'enquête. Si les événements se sont produits de la façon dont vous dites les avoir vus et dont ils vous ont été rapportés, nous aimerions avoir la certitude—pas nécessairement de vous—que la question est bien étudiée par le commissaire aux plaintes de la GRC et par les responsables qui s'occupent des allégations d'inconduite policière.

Mme Phillip: Je ne me souviens pas du nom de l'enquêteur, mais je sais que tout l'incident peut être examiné sur bande vidéo. Un citoyen caché dans les buissons a pu filmer l'incident sur bande vidéo.

[*Text*]

Mr. Skelly: Thank you very much, Ms Phillip, for coming so late at night to make this presentation. Not many people realize that although the main event was taking place at Oka, there were blockades going on all across Canada in virtually every province and territory. Some were based on similar local grievances, but others were in sympathy for what was happening to the people at Oka.

I would like to go back to the incident Mr. Lee mentioned, because it is something I am not all that familiar with. Do you have *The Vancouver Sun* article in the collection of articles you have here?

• 2125

Ms Phillip: No, I do not believe I have. I have here—and I had to go through them rather quickly—all the articles that specifically pertain to the incidents that took place, mainly within the Okanagan and in which we were involved. I have not identified where reference is made to that investigation.

Mr. Skelly: But some of your Okanagan people went up to Seton Portage where the B.C. rail blockade was taking place, and it was at that blockade where the police action occurred and the dogs were let loose—

Ms Phillip: Yes.

Mr. Skelly: —and where the private video that was later used on B.C. TV was made?

Ms Phillip: Yes.

Mr. Skelly: Was that on Wednesday, August 22? I am just looking at the *Lillooet News* here.

Ms Phillip: It was the following day, I believe.

Mr. Skelly: There were a number of blockades. I know I talked to some people who were occupying Jack Whittaker's office when his office was occupied around that period. But there was also a blockade of the Green Mountain road or the Apex-Alpine road. Is that road built on the Indian reserve?

Ms Phillip: Yes, it is. It cuts from the east to the west, right down the centre of Penticton Indian Reserve, which is approximately 47,000 acres. When they originally built the road—it is now in a different location from the road they say was theirs and, therefore, we have been saying that the road is ours—the province had been saying the road was theirs, and when the Emilyan area had attempted to place an injunction on the road it could not because it belonged to the Penticton Indian Reserve.

Mr. Skelly: I was discussing this issue with our chairman a couple of days ago, and the fact that there is an Order in Council in British Columbia, called Order in Council 1036, which allows the province to seize up to 10% of an Indian reserve for right-of-way, and in many cases the province seized the land under that order and then built the road somewhere else, off the area they had seized, because the construction was easier or less costly.

[*Translation*]

M. Skelly: Merci beaucoup, madame Phillip, d'être venue aussi tard faire votre exposé. Peu de gens se rendent compte que, bien que Oka ait été le siège des principaux événements, des barricades ont été établies d'un bout à l'autre du Canada, dans presque chaque province et territoire. Certaines l'étaient en raison de conflits locaux semblables, mais d'autres n'avaient pour but que de témoigner de la sympathie à l'égard des gens d'Oka.

J'aimerais revenir à l'incident qu'a mentionné M. Lee, car je ne sais pas trop bien de quoi il s'agit. Avez-vous ici l'article en question du *Vancouver Sun*.

Mme Phillip: Non, je ne crois pas. J'ai ici—et j'ai dû les parcourir plutôt rapidement—tous les articles qui portent précisément sur les incidents qui ont eu lieu, surtout au sein du peuple Okanagan, et auxquels nous avons pris part. Je n'ai pas vu où il est fait mention de cette enquête.

M. Skelly: Mais certaines personnes du peuple Okanagan se sont rendus à Seton Portage, où se trouvait la barricade de la voie ferrée de Colombie-Britannique, et c'est à cette barricade que les manoeuvres policières ont eu lieu et que les chiens ont été lâchés. . .

Mme Phillip: Oui.

M. Skelly: . . .et où s'est effectué l'enregistrement vidéo privé, qui a plus tard été présenté à B.C. TV.

Mme Phillip: Oui.

M. Skelly: Était-ce le mercredi 22 août? J'ai justement sous les yeux le numéro du *Lillooet News*.

Mme Phillip: C'était le lendemain, je crois.

M. Skelly: Il y avait un certain nombre de barricades. J'ai parlé à quelques personnes qui occupaient le bureau de Jack Whittaker à peu près à cette période. Mais il y avait aussi une barricade sur la route de Green Mountain ou la route Apex-Alpine. Cette route traverse-t-elle la réserve amérindienne?

Mme Phillip: Oui. Elle passe d'est en ouest par le centre de la réserve amérindienne de Penticton, qui est d'environ 47,000 acres. Lorsque la route a été construite—elle se trouve actuellement à un endroit différent de la route qu'ils disaient leur appartenir, et nous avons donc soutenu que la route était à nous—la province a affirmé que la route lui appartenait. Lorsque la région Emilyan a tenté d'imposer une injonction relativement à la route, cela lui a été impossible en raison des droits de propriété de la réserve amérindienne de Penticton.

M. Skelly: Je discutais de cette question avec notre président il y a quelques jours, ainsi que du fait qu'un décret en conseil de la Colombie-Britannique, appelé décret en conseil 1036, permet à la province de saisir jusqu'à 10 p. 100 d'une réserve amérindienne pour les fins des droits de passage, mais que dans bien des cas la province saisissait les terres en vertu de ce décret, puis construisait la route ailleurs, à l'extérieur des terres saisies, du fait que la construction y était plus facile ou moins coûteuse.

[*Texte*]

In the case of the Dyffey Lake road block that took place near Mount Currie, the government actually went in and seized the road that was built by construction under Order in Council 1036. I am wondering if the government took similar action in the case of the Apex-Alpine road or—

Ms Phillip: Not yet. We are not optimistic, though, in relation to their intentions in regard to our road. They have persisted in requesting that surveyors come in and survey the existing road, and we are fearful that once they do that they will also make moves to expropriate. We have, since the blockade has come down, restricted commercial traffic on that road. However, we still allow local traffic and ski traffic to go through our area. The Apex Ski Resort has been quite vigilant, by having someone on the road to encourage traffic to slow down. That has worked out fairly well for us but we still will not allow any commercial traffic going through our community. It cuts right through our residential area.

Mr. Skelly: Has the government ever sat down in good faith with you? Rather than using the Order in Council 1036, has the government ever sat down and said, let us negotiate some kind of legal access to the Apex ski development, or legal access, commercial access, over the road? Has it ever approached you to negotiate a reasonable settlement in this dispute?

Ms Phillip: It has made threats in regard to the road. However, since last summer it has been the feeling within the community that they would rather maintain the road as part of PIR No. 1—that is, Penticton Indian Reserve No. 1—simply because that allows us to control the commercial traffic through the community.

• 2130

An incident occurred last summer during which about 25 gallons of some toxic liquid—I believe it was hydrogen peroxide—was spilled and we found out about it. The Ministry of the Environment had attempted to say that it did not happen, and the same applies to the RMCP, but we had people who were there and had seen the spill happen. Because of that incident, it has been the feeling of the community that in order for us to monitor and control that kind of commercial traffic through the community, we would want to maintain ownership.

Mr. Skelly: If the government has not approached you other than through threats to expropriate the road under Order in Council 1036, have they approached you about an arrangement to regularize traffic over this road, so that you can monitor the commercial traffic and make sure there are no spills of substances used in mining operations and that type of activity? It would seem so simple that a government would sit down with the people who own the property and negotiate a regime under which this road could be operated in safety for both the aboriginal people who live in the area and the people who need to use the road. It would seem such a simple thing to sit down in those negotiations, rather than operating by threats. Has the government ever done so?

[*Traduction*]

Pour ce qui est de la barricade de la route Dyffey Lake, qui a été établie près de Mount Currie, le gouvernement a en fait saisi la route qui était construite en vertu du décret en conseil 1036. Je me demande si le gouvernement a pris des mesures semblables dans le cas de la route Apex-Alpine ou. . .

Mme Phillip: Pas encore. Nous ne sommes toutefois pas optimistes pour ce qui est de ses intentions à l'égard de notre route. Il a persisté à demander que des arpenteurs viennent effectuer des travaux sur la route existante, et nous croyons qu'une fois cela fait, des mesures d'expropriation seront prises. Depuis que la barricade a été supprimée, nous avons restreint la circulation commerciale sur cette route. Nous n'avons cependant pas limité la circulation locale ni la circulation des gens qui vont faire du ski. Le centre de ski d'Apex s'est montré très vigilant en demandant à quelqu'un de se tenir sur la route afin de favoriser le ralentissement de la circulation. Cela a donné d'assez bons résultats, mais nous continuons néanmoins de limiter la circulation commerciale dans notre agglomération. La route traverse complètement au milieu de notre zone résidentielle.

M. Skelly: Le gouvernement a-t-il déjà discuté de bonne foi avec vous? Plutôt que d'appliquer le décret en conseil 1036, le gouvernement vous a-t-il déjà demandé de négocier une certaine forme d'accès légal au centre de ski d'Apex, ou d'accès légal, d'accès commercial, par la route? Vous a-t-il déjà demandé de négocier une entente raisonnable à ce sujet?

Mme Phillip: Il nous a fait des menaces au sujet de la route. Depuis l'été dernier, on est toutefois généralement d'avis au sein de l'agglomération qu'il vaudrait mieux maintenir la route dans la réserve amérindienne numéro 1 de Penticton—simplement parce que cela nous permet de contrôler la circulation commerciale dans l'agglomération.

L'été dernier, un incident a eu lieu: environ 25 gallons d'une substance toxique—je crois qu'il s'agissait de peroxyde d'hydrogène—ont été déversés. Nous nous en sommes rendu compte, mais le ministère de l'Environnement a tenté de faire croire que rien ne s'était passé, puis la GRC a fait de même. Cependant, nous avons des témoins oculaires parmi nos gens. À la suite de cet incident, la communauté croit que pour contrôler le transport de matières dangereuses sur son territoire, elle doit en détenir le droit de propriété.

M. Skelly: Si le gouvernement s'est contenté jusqu'à présent de vous menacer d'exproprier de la route conformément au décret en conseil 1036, a-t-il tenté de passer avec vous un arrangement réglementant la circulation sur cette route, de manière à ce que vous puissiez contrôler la circulation commerciale et vous assurer qu'aucune substance toxique n'est déversée durant l'exploitation minière et d'autres activités de ce type? Pourtant, il serait si simple que le gouvernement négocie avec les propriétaires d'un territoire un régime permettant d'utiliser une route sans compromettre la sécurité des peuples autochtones vivant dans la région et de tous les utilisateurs de la route. Il serait si simple de négocier au lieu de faire des menaces. Le gouvernement l'a-t-il déjà fait?

[*Text*]

Has the federal government or the regional director general of Indian Affairs, with some consciousness of their fiduciary obligation, ever stepped in and asked if there is any way in which they can assist the Okanagan people to facilitate negotiations with the provincial government, so that this road can be operated to your satisfaction and to the satisfaction and the needs of the users?

Ms Phillip: Traditionally we have had a very strained relationship with the Province of British Columbia, to say the least. As far as the Department of Indian Affairs is concerned, they have been extremely derelict in their duty and it is very difficult to get any kind of decisions made at the departmental level.

As an example, when the Penticton Indian Band signed the cut-off agreement in 1982, it was not until six years later that the 12,224 acres were returned to the Crown and then to the Penticton Indian Band. That is a long time. We have encountered similar problems with regard to the slowness with which the federal department moves.

Ms Blondin: I want to thank you and apologize for pursuing my line of questioning with the Centre for Research-Action on Race Relations, but I felt I had to do so in order to gain some information I thought it necessary to obtain. I apologize if we have delayed you somewhat.

I note in the information you have provided that you were very much involved in the events of 1990 and the blockades. Some of the headlines are huge and quite telling. It appears that there was solidarity from one coast to the other, on all three coastlines, with the attempts by the Mohawk to have their issues dealt with, one being the land dispute and the other their sovereign rights. You mentioned that you have had a spiritual agreement between the two groups from 1987 that binds you, so you have a special interest and relationship with this group.

You talk about your sovereign rights. Is there a process that you feel can be achieved with the Government of Canada by which to at least talk about the whole issue of sovereignty?

• 2135

Ms Phillip: It has been suggested at the community level. First of all, I would like to respond to this whole question of leadership and my involvement within the Okanagan.

The way things happen within the Okanagan has changed. This summer gave rise to a change in the way we do things. There were no band council meetings per se that summer, and there have been very few since, simply because it is the members of community themselves, at duly convened meetings, who have made decisions for the entire community. And the reason I am here is because these are the things they want me to say and they have sent me to do this particular thing. Everything that was said last summer, everything that was done last summer, was done as a result of the community meetings and it was the will of the people that had to prevail.

[*Translation*]

Est-ce que le gouvernement fédéral ou le directeur régional des Affaires indiennes, tout en restant conscients de leurs obligations fiduciaires, ont déjà proposé leurs services pour aider le peuple Okanagan à négocier avec le gouvernement provincial, afin que cette route puisse être exploitée à votre satisfaction et en tenant compte des besoins des usagers?

Mme Phillip: Le moins qu'on puisse dire est que nous avons toujours eu des rapports très tendus avec la province de la Colombie-Britannique. En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes, il néglige grandement ses tâches, et il est extrêmement difficile d'obtenir la moindre décision du ministère.

Par exemple, quand la bande indienne de Penticton a signé l'entente concernant les terres retranchées des réserves en 1982, il a fallu six ans avant que les 12,224 acres soient rendus à l'État, puis à la bande indienne de Penticton. Six ans, c'est long. La lenteur administrative du ministère fédéral nous a causé d'autres problèmes semblables.

Mme Blondin: Je vous remercie de votre coopération et je tiens à m'excuser de l'interrogation prolongée que j'ai menée au nom du Centre de recherche-Action sur les relations raciales, mais j'estime que ces questions étaient nécessaires pour recueillir des renseignements que je jugeais utiles. Si nous vous avons retardés, je m'en excuse.

Selon les renseignements que vous avez donnés, vous avez joué un rôle important dans les événements de 1990 et dans les blocus. Certains des titres sont fort révélateurs. D'un océan à l'autre, sur les trois côtes, il semble y avoir eu un vaste élan de solidarité en faveur des Mohawks et de leurs efforts pour que le gouvernement satisfasse leurs revendications: d'abord les revendications territoriales et ensuite leur droit à la souveraineté. Vous avez dit que votre groupe a passé une entente spirituelle avec les Mohawks en 1987, ce qui explique vos relations étroites avec ce groupe et votre intérêt envers leurs luttes.

Vous pouvez parler des droits à la souveraineté. Croyez-vous qu'il existe un moyen qui nous permettrrait au moins de discuter avec le gouvernement du Canada de la question de la souveraineté?

Mme Phillip: On l'a suggéré au niveau de la communauté. Mais d'abord, j'aimerais aborder la question de mon leadership et de mon rôle à Okanagan.

Les choses ne se passent plus de la même façon à Okanaguay. L'été dernier a apporté beaucoup de changements. Il n'y a eu aucune réunion du conseil de bande cet été et très peu depuis, simplement parce que ce sont les membres de la communauté eux-mêmes qui, durant des réunions bien planifiées, ont pris les décisions concernant la communauté entière. Si je suis ici, c'est parce que la communauté m'y a envoyé avec une mission bien précise. Tout ce qui a été fait et dit l'été dernier a été décidé au cours de réunions communautaires, et c'est la volonté de tout un chacun qui a prévalu.

[*Texte*]

At that point, although I was not an elected band councillor per se, they asked me to be their spokesperson simply because I could articulate the way they felt. I just wanted to make that clear, that everything that happened, everything that was said and everywhere we went, and when it was said and where it was said, was at the direction of the people themselves.

There was a time—and it is within this document—when four people were going to be arrested, or B.C. Rail was attempting to have them arrested as ringleaders, but if they were to do that they would have to arrest the entire community because it was at the direction of the community that these things were done.

As for the agreement with the Mohawk, it was a formal treaty-like arrangement that we had signed with the Mohawk Nation. It obligated us to assist in any way possible in their conflict.

Ms Blondin: In thinking about a whole range of issues in B.C., the headlines talk about the solidarity and so on, but B.C. has its own problems. You have the Gitksan-Wet'suwet'en decision, which is very disheartening for the people there. You also have a whole move to export water, and the B.C. Indians are saying they are going to blockade the areas with boats where they are going to attempt to export water. We are also not going to take no for an answer on our traditional rights to fish; we are going to assert that as of May 3. We are going to have a whole series of events. We are not going to allow further clear-cut logging without any kind of environmental stewardship. We are going to fight those things until we settle our land disputes.

Having said that, do you think the situation is going to improve in the next year or so? There are a lot of areas where there are many unresolved disputes.

Ms Phillip: Particularly since the McEachen decision, I think things are going to deteriorate. I guess on my side of the tracks, it will serve as a basis for unifying other aboriginal peoples throughout the province.

In light of that, there is going to be a meeting on April 13 and 14 to discuss our response to the Gitksan-Wet'suwet'en, because what we feel it amounts to is bilateral negotiations since, according to that decision, we do not have any rights. It has reduced us to being listeners at the table, if you like, rather than participants. It will be and it is as a result of that decision, at the discretion of the Crown, to define what our rights are.

• 2140

Ms Blondin: The problems that exist there are not just going to disappear. On the other hand, in Oka a certain decision was taken at one level of government. Then subsequently another decision was invoked by another level of government—municipal, then provincial—and then the federal government came in with the military.

In his testimony to us, the Mayor of Oka indicated that if he had to do it over again he would do the same thing, because he felt he was defending the rights of the members of his community and the rights of almost the members of his

[*Traduction*]

On m'a demandé d'être le porte-parole, même si je ne suis pas un conseiller de bande élu, tout simplement parce que j'ai une facilité d'expression. Je veux simplement qu'il soit bien clair que les agissements de la bande sont dirigés par les membres eux-mêmes.

A un moment—et vous pouvez lire le récit de l'incident dans ce document—les autorités ont voulu arrêter quatre personnes, ou la Société des chemins de fer de la Colombie-Britannique a voulu faire arrêter quatre personnes considérées comme des meneurs. Si l'on avait vraiment voulu arrêter les responsables, il aurait fallu arrêter la communauté tout entière, car c'est elle qui avait pris toutes les décisions.

En ce qui concerne l'entente avec les Mohawks, il s'agissait d'un arrangement formel avec signature, une sorte de traité. Aux termes de l'entente, nous devions aider les Mohawks dans leur lutte de toutes les manières possibles.

Mme Blondin: La solidarité et les questions connexes sont une chose, mais la Colombie-Britannique a bien d'autres problèmes. Il y a la décision des Gitksan-Wet'suwet'en, qui est très décourageante pour les gens de la région. Il y a tout un mouvement en faveur de l'exportation de l'eau, et les Indiens de la Colombie-Britannique affirment qu'ils vont bloquer avec des bateaux les voies d'exportation de l'eau. Il est hors de question que l'on nous refuse notre droit traditionnel de pêcher; nous allons revendiquer ce droit le 3 mai. Nous avons prévu toute une série d'activités. Nous n'avons pas l'intention de permettre l'exploitation intensive des forêts sans contrôle environnemental. Nous allons défendre toutes ces causes jusqu'à ce que nos revendications territoriales soient réglées.

Cela dit, croyez-vous que la situation va s'améliorer durant la prochaine année ou par la suite? Il reste des différends à régler dans de nombreux domaines.

Mme Phillip: Surtout depuis la décision McEachen, je pense que la situation va se détériorer. Je suppose que dans mon coin de pays, elle servira de point de départ à l'unification des autres peuples autochtones de la province.

À cet égard, il y aura une réunion les 13 et 14 avril pour discuter de notre réponse au Gitksan-Wet'suwet'en, car nous souhaitons revenir aux négociations bilatérales puisque selon cette décision, nous n'avons aucun droit. Elle nous a réduit à l'état d'auditeurs dans les négociations, si vous préférez, plutôt qu'à celui de participants. Pour ce qui est de cette décision, il appartient à la Couronne de définir quels sont nos droits.

Mme Blondin: Les problèmes qui s'y posent ne vont pas se régler d'eux-mêmes. Par ailleurs, à Oka, une décision a été prise à un niveau de gouvernement. Puis, une autre décision a été invoquée par un autre niveau de gouvernement—municipal, puis provincial—et enfin le gouvernement fédéral est intervenu avec les Forces armées.

Quand il a témoigné devant nous, le maire d'Oka a déclaré que, si c'était à refaire, il agirait de même, parce qu'il avait le sentiment de défendre ainsi les droits des membres de sa communauté et ceux des membres de sa famille. Ceci dit,

[*Text*]

family. Having said that, do you feel there is ever an appropriate time—they indicated that anarchy was reigning and that they had to do something—when the police forces and the military should be used to deal with a situation like this to the extent it was last summer? What would happen if that occurred in B.C.? Is that something you could even conceive of?

Ms Phillip: I do not think there should ever be a time that the military should be used the way it was used in Quebec. I was saying earlier that we were respectable members of the community. The unique thing about what happened last summer was that it did serve to unify the entire community.

The person within our community who initiated this whole action was a 77-year-old elder, who demanded to know how we were going to assist in this crisis and brought it to the attention of the rest of the community. Within a couple of days there was a band meeting; within two days after that the roadblock was up.

Since the Mohawk crisis we have made some 30 speaking engagements throughout the province, to church communities, political parties, labour unions. The thing we keep telling them is that this is a problem of the entire community. It is not a handful of angry people, and it is because of the injustices we have had to endure, in B.C. in particular, over the last 130 years.

At the same time that I was travelling throughout the Okanagan doing what we were doing, my father was in North Vancouver doing the same thing. I keep telling people, if you do not talk to me—and I am a relatively conservative person—your children will be dealing with my children, who are much more indignant and impatient.

Ms Blondin: Having said that, do you believe there is ever a time when the aboriginal people are justified in protecting what they believe is theirs—this is what we are being told by aboriginal groups who have come here to defend or present their views—their land, their rights and their people? They felt they were being assaulted and that they had every right to protect themselves. Do you ever feel there comes a time when that is a legitimate option?

Ms Phillip: I think there is a qualitative difference between defence and offence. Clearly, what happened within the Mohawk Nation was a defensive action against an aggressor. They were literally attacked by an invading police force, and in that sense we feel they were compelled to protect themselves and their community.

• 2145

Within the Okanagan and at these discussions with the non-native community, they also understand that there have been injustices. They also realize they are going to have to change their attitudes. They realize they personally have a responsibility to ensure that our rights are protected.

[*Translation*]

à votre avis, à quel moment convient-il—on a rapporté que l'anarchie régnait et qu'il leur fallait faire quelque chose—faire appel aux forces policières et à l'armée pour régler une situation de l'ampleur qu'avait prise celle de l'été dernier? Comment les choses se passeraient-elles en Colombie-Britannique? Pourriez-vous imaginer une situation semblable?

Mme Phillip: Je ne pense pas que les choses puissent en arriver à ce point qu'il faille faire appel à l'armée comme on l'a fait au Québec. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes des membres respectables de la communauté. S'il est une chose qui ressort des événements de l'été dernier, c'est qu'ils ont contribués à unifier toute la communauté.

La personne qui au sein de notre communauté a déclenché tout ce processus est un aîné de 77 ans, qui a exigé de savoir comment nous avions contribué au règlement de cette crise et qui a attiré l'attention du reste de la collectivité sur le problème. En l'espace de quelques jours, on a tenu une séance de bande; deux jours après, le barrage était en place.

Depuis la crise des Mohawks, nous avons accepté de prendre la parole une trentaine de fois partout dans la province, devant des communautés religieuses, des partis politiques, des syndicats. Nous ne cessons de répéter que c'est un problème qui concerne toute la communauté. Ce n'est pas le résultat de l'action d'une poignée d'enragés, c'est à cause des injustices que nous avons dû subir en Colombie-Britannique, en particulier, au cours des 130 dernières années.

Pendant que je m'affairais dans toute la vallée de l'Okanagan, mon père faisait de même à Vancouver-nord. Je répétais sans cesse aux gens: si vous ne voulez pas parler avec moi—et je suis quelqu'un de relativement conservateur—vos enfants auront affaires aux miens, qui eux sont beaucoup plus intransigeants et impatients.

Mme Blondin: Croyez-vous qu'il arrive un moment où les peuples autochtones sont justifiés de protéger ce qu'ils croient leur appartenir—voilà ce que nous disent les groupes autochtones qui sont venus ici pour défendre et exposer leur point de vue—leurs terres, leurs droits et leurs peuples? Ils s'estiment attaqués et parfaitement justifiés de se protéger. Estimez-vous qu'il arrive à un moment où c'est une option légitime?

Mme Phillip: Je crois qu'il faut faire la distinction entre se défendre et attaquer. Il apparaît manifestement que la nation mohawk a mené une action défensive contre un agresseur. Elle a été littéralement attaquées par des forces policières qui l'a envahie, et c'est pourquoi nous estimons qu'elle n'avait pas d'autre choix que de se défendre.

Dans l'Okanagan et aux discussions qui ont eu lieu avec la communauté non autochtone, ils ont aussi admis que des injustices avaient été commises, qu'il leur faudrait changer d'attitude et qu'ils étaient personnellement responsables de la protection de nos droits.

[*Texte*]

Only through involvement and education of the non-native community are these things going to be resolved, because there is not the political will to resolve these things in a peaceful manner and we are going to have to rely on the public, who are at this point much more educated because of what happened last summer and much more sympathetic and supportive.

Ms Blondin: I asked you about sovereignty. Do you envisage that there will ever be a day when the Government of Canada or this country would make accommodations at least to talk about the process of native sovereignty or native self-determination?

A number of activities are being undertaken right now, such as the Bélanger-Campeau commission, which is entertaining a referendum, and the Allaire report. There is a proliferation of constitutional activities or events that have to do with reshaping Canada or looking at a new mode of federalism. Is there any kind of optimism in your mind about whether or not Canada can make some provisions for aboriginal or native sovereignty?

Ms Phillip: Yes, I am extremely optimistic. However, I do not feel that it will happen under the current government, unfortunately, unless it accepts the fact that it is going to have to share with us. But I am optimistic that it is going to happen.

Particularly, it really escapes me how the Gitksan-Wet'suwet'en decision was made given that our so-called title and rights were protected under the Constitution, section 35. Particularly because of the last three Supreme Court decisions, Sparrow in particular, it escapes me how they could go against the highest law of the land, and that decision flies in the face of the highest law of the land. I do not know how that can happen.

Yet I am optimistic that because of the education of the non-native community, because of the persistence... We have not changed our minds in the last 130 years, and we are not going to change. My children understand the issues as I understand them, and they are not going to change their minds and what their demands are. In that sense, by persistence alone, I am optimistic about those changes. But as I said, I am not optimistic under the current government.

Mr. Skelly: Are any of the people who were arrested at Seton Lake or in the demonstrations in British Columbia still going through the court process or still being charged? Are you yourself still under charges?

Ms Phillip: No, the charges were dropped. It took a long time, but they are not pursuing the charges.

[*Traduction*]

C'est seulement par l'engagement et l'éducation de la communauté non-autochtone que nous pourrons régler ces questions, parce qu'il n'existe pas de volonté politique de les régler de façon pacifique, et il nous faudra compter sur le public, qui est maintenant beaucoup plus sensibilisé en raison de ce qui s'est passé l'été dernier et qui se montre beaucoup plus compréhensif et encourageant.

Mme Blondin: Je vous ai posé une question au sujet de la souveraineté. Croyez-vous que viendra un jour où le gouvernement du Canada, ou le pays, fera des compromis tout au moins pour parler de l'accession des autochtones à la souveraineté ou à l'autonomie politique?

Actuellement, toutes sortes d'activités se déroulent, notamment les travaux de la commission Bélanger-Campeau, qui envisage la tenue d'un référendum, et la publication du rapport Allaire. Il y a prolifération d'activités à caractère constitutionnel, qui visent à transformer le Canada ou à renouveller le fédéralisme. Êtes-vous optimiste, pensez-vous que le Canada peut accorder une certaine souveraineté aux autochtones?

Mme Phillip: Oui, je suis extrêmement optimiste. Toutefois, je ne crois pas que cela se fera sous le gouvernement actuel, malheureusement, à moins qu'il accepte de reconnaître qu'il faut partager avec nous. Néanmoins, j'ai confiance que cela viendra.

Plus particulièrement, je n'arrive pas à voir comment la décision Gitksan-Wet'suwet'en a pu être prise, étant donné que nos présumés titres et droits étaient protégés en vertu de l'article 35 de la Constitution. Compte tenu surtout des trois dernières décisions de la Cour suprême, dans l'affaire Sparrow en particulier, je ne comprends pas comment on a pu passer outre à la loi suprême du pays, comment cette décision a pu battre en brèche la loi suprême du pays. Je ne m'explique pas comment cela a pu se produire.

Pourtant, j'ai confiance que, par l'éducation de la communauté non autochtone, grâce à la persistance... Nous n'avons pas changé notre position depuis 130 ans et nous n'allons pas en changer. Mes enfants comprennent les problèmes qui se posent, comme moi je les comprends, et ils ne vont pas changer d'avis ni d'exigence. C'est pourquoi, en raison de notre seule persévérance, je demeure optimiste en ce qui concerne ces changements. Mais, comme je l'ai dit, je ne suis pas optimiste en ce qui concerne l'actuel gouvernement.

M. Skelly: Est-ce que l'une ou l'autre des personnes qui ont été arrêtées à Seton Lake ou au cours des manifestations qui ont eu lieu en Colombie-Britannique sont encore visées par le pouvoir judiciaire ou toujours mises en accusation? Êtes-vous vous-même toujours poursuivie?

Mme Phillip: Non, on a renoncé à poursuivre. Il a fallu beaucoup de temps, mais on a abandonné les poursuites.

[*Text*]

• 2150

The Chairman: On behalf of all committee members, I would like to thank you very much, Ms Phillip, for being persistent and contacting the committee. I am glad it worked out this week, and I know committee members are. We appreciate your presentation and the work of your people back home. It will be helpful to us in the course of our deliberations. Thank you very much.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le président: Au nom de tous les membres du comité, je vous remercie beaucoup, madame Phillip, d'avoir persévéré et d'avoir communiqué avec le comité. Je suis heureux que nous ayons pu trouver du temps cette semaine, et je sais que les autres membres du comité s'en réjouissent également. Nous vous remercions pour votre exposé et pour le travail de ceux qui vous soutiennent là-bas. Ces renseignements nous seront utiles au cours de nos travaux. Merci beaucoup.

La séance est levée.

APPENDIX "ABOR-12"



Map no 1: Territory claimed by Algonquin Nation

APPENDIX "ABOR–13"

CRARR

Pour l'égalité et l'excellence
For equality and excellence

MÉMOIRE
BRIEF

Presented to
the Standing Committee on Aboriginal Affairs
of the House of Commons

THE OKA CRISIS OF 1990 :
LESSONS FROM THE CRISIS
AND PROPOSALS FOR THE FUTURE

March 1991
Montreal (Quebec)

Dépôt légal- 1er trimestre 1991
Bibliotheque Nationale du Quebec
ISBN - 2 - 89292 - 025-6

Centre de Recherche-Action sur les Relations Raciales
3465 Côte des Neiges, Bureau 801, Montréal (Québec), H3H 1T7, (514) 939-3342
Center for Research-Action on Race Relations

The following individuals contributed to the discussions and production of this brief :

Mr. Richard Daignault
Ms. Renée Lescop
Ms. Lorna Roth
Dr. Gail Valaskakis
M. Fo Niemi

All citations and references pertaining to any part of this document must mention the source.

- All rights reserved
  Center for Research-Action on Race Relations (CRARR)
  Montréal (Québec) 1991

INTRODUCTION

As an independent non-profit organization, CRARR is honored to have this opportunity to present its views regarding the Oka crisis of Summer 1990.

As a race relations organization, CRARR has the mandate to promote, through research and public education, positive relations between communities of different ethnocultural backgrounds, including those between Aboriginal communities vis-à-vis the non-Aboriginal society.

CRARR's concerns, in this case, focus on the state of relations between these two collectivities, not only in Quebec, but also in the rest of Canada; and its overriding priority is to find positive ways and means to prevent other "Okas" from occuring in Canada.

THE FUNDAMENTAL LESSON OF OKA

The Oka crisis may form the seeds of a rampant belief in our society that confrontation is the only efficient agent of change for Aboriginal constituencies. The ability to use machine-gun and road-block strategies may gradually be perceived as the only effective leverage to capture public attention.

For this reason, CRARR is concerned that confrontation, empowerment through physical violence, or economic blackmail are increasingly recognized as a necessary evil, and as the only effective way for political minority constituency issues to get on top of the political agenda.

The violence displayed during the Oka crisis and its painful human consequences, run the risk of permeating the value system of our society, although violence is never truly part of the political culture of Quebecers and Canadians, and especially of Aboriginal communities across the country.

Except for the 1970 October Crisis, we still are a young country. Bloody assaults, individuals carrying automatic firearms defying established law-enforcement authorities, officers in riot gears assaulting unruly crowds and journalists, and ordinary people - Aboriginal and non-Aboriginal alike - facing armored tanks in their own backyard, and people stoning the aged, the weak and the young fleeing turmoil are sights unseen in recent memory.

Yet these are the scenes that have irreversibly marked the collective psyche and conscience of all Canadians and Quebecers, and all Aboriginal peoples, especially when the bitter divisions and wounds created by the defeat of the Meech Lake Accord were still fresh in many hearts and minds. These scenes are the new dark chapters in modern Quebec and Canadian and, because they reflect societal realities and values which cannot be left unchallenged and unchanged for the future generations.

If we are to better understand the causes and the consequences of the Oka lessons, we must recognize the deep scars that the incidents in Kanehsatake and Kahnawake have created.

Some may describe them as a loss of innocence. Others may see them as the beginning of balkanization of this country.

Of the numerous complex political analyses that one can make of those situations, one thing is clear: the Pandora's Box is now open, making physical violence into a necessary bargaining tool to attract public attention to unsettled long-standing disputes, and to redress inequities in the democratic process.

To this effect, CRARR strongly deplores that a long-standing land dispute and jurisdiction conflict has been allowed by the political leadership at all levels to degenerate into needless deadly confrontations and heightened tensions between Aboriginal people and the rest of Quebec and Canadian society.

CRARR also deplores with vigor the short-sightedness and the intransigence on the part of many decision-makers who failed to realize the explosive nature of the dispute, even when in its early stage, clear warnings of festering troubles were made by many parties involved, including the Quebec Minister responsible for Aboriginal Affairs himself and the Quebec Human Rights Commission.

In other words, from what should be a situation of nation-to-nation resolution, the Oka crisis was mismanaged into a force-to-force confrontation.

The growing frustration of Aboriginal communities over constitutional deadlocks and unresolved jurisdiction conflicts, the numerous roadblocks by Aboriginal people across Canada and the conflict with the Grande Baleine project in Northen Quebec are telling signs that if Canada and Quebec do not act to ensure ongoing dialogue to resolve Aboriginal land claims and rights disputes seriously and expeditiously, this country is bound to live more "Okas".

Not only must we face that new reality, but we must also try to understand its underlying causes and message. All Canadians, regardless of their origins, must work towards finding acceptable alternative communication channels and problem-solving forums to more effectively address concerns and issues relating to minority constituencies of any kind, so that these topics may find their legitimate, non-violent way onto political agendas.

Consequently, CRARR recommends:

- **that Aboriginal land claims and rights disputes be given due political and budgetary priority, and that they be managed seriously, expeditiously and in good faith by all authorities involved in order to prevent violence from becoming a tool used in the bargaining process.**

THE CHALLENGE OF RACE RELATIONS

One of the most important issues arising from the Oka crisis is the relations between Aboriginal communities and the rest of Quebec and Canadian society, not between the political elite of each constituency, but rather, between ordinary Aboriginal individuals and ordinary Quebecers and Canadians. The Oka crisis must compel us to collectively re-assess our way or relating and communicating to one another in this increasingly multicultural and multiracial society.

Positive intercultural communications require investment, patience and acceptance, if not tolerance, of differences. The fabric of our society has made it possible, until recently, to move along our historical path with an impression of relative cohesion and understanding of the various value systems within our territory.

However, the demographic reality has called for the influx of new cultures within our society through immigration. The fabric of our society has now changed to the degree where we recognize the necessity to work towards a form of new partnership, and not mere co-habitation in a vertical mosaic, within Canadian and Québec society.

The need to work toward an integrated and cohesive multicultural and multiracial society, respectful of its minorities, requires that we recognize our own discriminating behaviors and that we become willing to question our own racial and cultural stereotypes. Re-examining and reconfirming our partnership with Aboriginal peoples appears to be an obvious and entirely unavoidable prerequisite for developing a new social contract.

Canadians are currently searching for their identities and establishing their constitutional priorities through a variety of means. Very few would deny that for a partnership to be successful, it is essential that all partners first know who they are and what they want to achieve before setting the rules of the partnership. The cohesion of our society may largely depend on our ability to allow each of its parts, including its minorities, to feel secure with and respected in their identities. Awareness of the core values shared within each and by every one is an essential component of this collective search for identity.

The Oka situation strikes at the need to reconfirm our partnership with the Firts Nations peoples and to better understand their identities, values and priorities. It is not an isolated incident that would best be relegated to the Canadian collective unconsciousness. It is a testimonial to the fragility of the understanding between the First Nations peoples on the one hand, and the elected Governments, as well as the general population of Canada and of Quebec, on the other.

Redefining Canada demands that we also reassess the nature of our relationship with members of the First Nations of our country. Ignoring the pain of the Oka teachings whether until the next election or until the next referendum, will simply increase the risk of far more trouble, and the risk of making any constitutional reform for either Quebec or Canada virtually more difficult.

CRARR believes that we must encourage and facilitate within the First Nations peoples, a search for their identities that is parallel, if not necessarily similar, to the one taking place within the majority population, especially where Quebecers are concerned. It is indeed essential that Aboriginal peoples be allowed the same means as the majority have, to achieve increased awareness on the question of their own identities and social values and priorities.

Restoring funding for Native communications media, as suggested in later parts of this document, is a major first step. Reaffirming the fundamental place of Aboriginal peoples in Canadian society and undertaking all ensuing actions, especially on the eve of the 125th Anniversary of Canadian Confederation and of the 350th Anniversary of the founding of the City of Montreal, are another step. Recognizing Aboriginal peoples as the first and most disadvantaged victims of racism is another step.

The Oka crisis demonstrates the need for a vigorous race relations strategy to combat anti-Aboriginal racism.

Regrettably, at both federal and provincial levels, there does not seem to be any clear agency or program, except overreliance on inadequately equipped human rights commissions, to develop activities to combat racism towards Aboriginal peoples. Except for some recent laudable initiatives on the part of Multiculturalism and Citizenship Canada to address anti-Aboriginal racism after the Oka crisis (the funding of the National Association of Native Friendship Center's TV public service announcement), most existing federal race relations initiatives are still largely limited to ethnocultural communities and mainstream institutions.

This, to a certain extent, reflects the uncertainty and the lack of understanding on the part of many race relations and multiculturalism officials towards the role of Aboriginal peoples in racism issues. To many, it seems that neither thé department of Indian Affairs and Northern Development, nor the department of Secretary of State of Multiculturalism and Citizenship has a comprehensive strategy to address anti-Aboriginal racism.

In light of this policy vacuum, CRARR has successfully intervened before the Legislative Committee on Bill C-63, the *Canadian Race Relations Foundation Act*, to empahize the need to combat anti-Aboriginal racism and to promote strong race relations policies in the French-speaking community. CRARR is very pleased that the government has agreed to modify the bill to include, in the Preamble, the constitutional recognition of the "rights of aboriginal peoples of Canada", which will allow the Foundation to take into acount Aboriginal peoples in its work. More government actions, however, are still needed.

Consequently, CRARR recommends:

- **that the Standing Committee on Aboriginal Affairs study the existing race relations policies and strategies of the government with the purpose of making them more responsive to Aboriginal peoples, and of producing a policy framework that enables the government to more effectively combat anti-Aboriginal racism;**

- **that the government actively fund initiatives aimed at establishing and improving cross-cultural dialogue between Aboriginal and non-Aboriginal communities, especially the French-speaking community in Canada;**

- **that the government appoint French-speaking ministers from Quebec who are capable of communicating to Quebec society its policies on Aboriginal affairs, and race and intercultural relations.**

CONSTITUTIONAL RAMIFICATIONS OF THE OKA CRISIS

The Oka crisis revealed the necessity and urgency of finding a solution to a series of unresolved problems concerning the recognition and exercise of ancestral or treaty rights by the Aboriginal peoples of Canada.

These problems are threefold :

1) the extent and content of the existing ancestral or treaty "rights" of Canada's Aboriginal peoples, who are recognized in Article 35 of the Canadian Constitution;

2) the territorial rights negotiating process instituted by the federal government within the context of overall and particular claims policies;

3) the means of resolving rights disputes between Aboriginal and non-Aboriginal communities in Canada and Quebec.

1. Extent and content of existing ancestral or treaty rights

The Kanesatake Mohawks are urgently in need of defining the content and extent of the ancestral and treaty rights that the 1982 *Constitution Act* recognized in them and in other Aboriginal peoples of Canada.

With regard to territorial rights, the federal government, relying on the 1842 law of the Canadian Parliament confirming full and complete property of the Saint-Sulpice Seminary and on a Privy Council order of 1912, has always refused to recognize the Wampum used by the Mohawks around 1970 before a representative of the British Crown as proof of their ancestral rights.

The Kanesatake Mohawks currently occupy land bought back from the Sulpiciens in 1947 by the federal government. They have no property right for this land, since it is being offered to them through rental, in the form of rental bills. The Mohawks were never consulted over this transfer by which financial obligations towards the Indians were handed over by the Seminary to the Ministry of Indian Affairs. Nor were they consulted over the sale of part of the communal land to the municipality of Oka for recreational purposes in 1947.

They have never obtained any negotiated agreement with the non-Aboriginal community over differences arising from the latter s occupation and development of communal land they consider their own. In the early 60's, the Mohawk community had tried in vain to stop the municipality from building a golf course. Their attempts to create a Commission composed equally of Aboriginal peoples and non-Aboriginals to resolve land disputes also failed.

In 1975 and 1977, the Mohawks believed that the overall demands they presented with the Kahnawake and Akwesasne bands and their own particular demands were rejected. The result is that fifteen years later, the Mohawks are without any territorial base that belongs to them alone. Nor do they have the legal means to press their demands against various recreational and construction projects that the municipality of Oka wants to pursue on lands they consider theirs.

The Kanehsatake Mohawks face particular difficulties in that the land they are claiming is situated in one of the most densely populated urban zones in Quebec and Canada. If it were land from some more isolated, rural region in which mainstream Quebecers and Canadians have less of a stake, the situation might have been handled differently.

2. Right to self-government

The concept of Aboriginal self-government is not a new concept, as the Penner Report of 1979 already recommended the enactment of such concept. It is important to mention here that Quebec stands proudly as the province where the first federal legislation that recognizes a form of self-government, the *Cree-Naskapi Act* of 1983 was implemented to provide to band councils of these communities in the James Bay and Northern Quebec areas the legal powers to administer their own government structures.

In Quebec, the right to control one's own institutions is an integral part of the Aboriginal rights recognized in the fifteen principles adopted by the Quebec National Assembly in February 1983. However, while the principle of Aboriginal self-government is becoming more popular, the **content and extent** of governmental autonomy must be defined. There must also be clear agreement on the means by which this autonomy will be exercised within the context of Canadian and Quebec laws, and agreements reached with the federal and provincial governments.

One of the key challenges is what to do when there are competing groups within a community. The Oka crisis revealed the existence of rival factions within the Confederation of Six Nations and within each of the Akwesasne, Kahnawake and Akwesasne nations. The object of these rivalries was the means by which chiefs would be elected.

In Kanehsatake, there is no consensus on the electoral system; elders contest the customary method of selecting a band council through the clan system. A referendum, recently authorized by the Federal Court, will hopefully allow the community to choose the most appropriate electoral system. In Kahnawake, the band council rejects the electoral system laid down in the *Indian Act* and is currently seeking ways of making official the customary system it has used in five of the last six elections.

At Akwesasne, the traditional electoral system predominates since 1988; a Grand Chief and twelve chiefs were elected at that time for a three-year mandate ending in January 1991. However, this system has been thrown into some uncertainty by an application brought by an Ottawa lawyer before the Federal Court of Canada to decide the validity of the Grand Chief's election and that of the twelve chiefs on the Canadian part of the reserve. The system nevertheless continues to predominate over the medium term.

These controversies in the three Mohawk communities over electoral systems bring into question not only the governmental autonomy, but also the legitimacy of clan governments elected via traditional means. Whatever degree of autonomy is granted, it will first be necessary to ensure that governments elected have all the legitimacy needed to exercise those powers granted to them under the law and through agreements.

Aboriginal self-government should also include the right to assure one's own economic development through the exploitation of the resources on one's territory. The Mohawk's problems in this regard stem from the fact that natural resources are all but non-existant on their territory, and that their revenue-raising activities (bingo and cigarette sales) are illegal under Quebec law.

As long as these communities do not have sufficient economic development tools, they will have no other choice but to engage in the only lucrative, yet illegal, activities left open to them. A strict application of the law may lead to greater police interventions, arrests, imprisonment and confrontation, but it will never adddress more deep-rooted economic needs of the community.

CRARR therefore supports the objective that the Mohawk communities be given the means to assure a decent standard of living and to initiate the kind of economic development that will benefit their entire community.

3. Land claims negotiation mechanisms instituted by the federal government within the framework of overall and specific demands and policies

CRARR believes that the failure of the overall and specific claims negotiation process for the Mohawks of Kanehsatake emphasizes the need to create a framework whereby treaty-related questions completely outside of federal policy may be resolved.

To this effect, the Ontario Indian Commission model, whose first Commissioner was lawyer Roberta Jamieson, should be examined with a view to possibly being implanted in Quebec in the near future. This model, which is unique in Canada, offers various facilitation, mediation and arbitration services as long as both parties to a given problem consent.

4. Mechanisms to resolve conflicts between Aboriginal and non-Aboriginal populations

CRARR recognizes the necessity of negotiating conflicts between Mohawks and the non-Aboriginal population of Quebec. The Oka crisis would not have erupted if the negotiating process had been favored as a means of resolving differences between the municipality and the Mohawks.

The key is to find peaceful means to settle land claims disputes and at the same time, prevent community factions from abusing their positions, from taking over the communities through intimidation, misrepresentation or otherwise, and from legitimizing their resort to violence as an acceptable negotiating tool ?

CRARR believes it necessary to have a permanent negotiating mechanism that would address all treaty or ancestral rights issues for Quebec and Canadian Aboriginals. Furthermore, the **extent and content** of the Mohawks' rights recognized in the Quebec constitution, and in the fifteen principles adopted by the Quebec National Assembly in February 1983, must be defined. The definition of these rights must take into account the particular situation of the Mohawks, given their geographic situation, their division into three distinct bands, their minority status, and their own cultural identities.

These rights can only be defined through negotiations between the federal and provincial governments and Aboriginal representatives. This negotiation process has little chance of succeeding under current conditions, given that there is no overall policy or sustained will towards Aboriginal peopless (the plan announced recently by Quebec Native Affairs Minister Christos Sirros represents an advancement in this regard), and that the Mohawks themselves cannot agree on the content and extent of their rights.

Therefore, in our view, one of the requirements of successful negotiations would be to allow the Mohawk nation on the three reserves to come to **its own consensus** regarding a regarding a rights negotiation program with the two levels of government. Whether it is negotiating land claims or control of its economic and political institutions, the community must first come to a position on the recognition and exercise of its rights, while respecting the integrity, sovereignty and existing laws of Quebec and Canada.

To this end, a highly respected and politically independent person (a judge, for example), who enjoys the confidence of the Mohawk nation and its three bands, could be nominated to lead an internal consultation process within the three communities. This consultation could eventually lead to the articulation of legitimate claims that could serve as a basis for negotiations with various levels of government.

Consequently, CRARR recommends:

- **that Aboriginal self-government, which essentially includes the right to political, economic and cultural self-sufficiency, be reaffirmed by this Committee as an objective to be achieved for the Aboriginal communities in Canada by the end of this decade;**

- **that a dispute settlement, negotiation, and arbitration mechanism similar to the Ontario Indian Commission, be created in Quebec, and that a highly respected and politically independent person, ideally a judge, be appointed to head this Commission.**

CRIMINAL JUSTICE ISSUES

Over the past decade, an increasing number of Aboriginal communities, and Canadian institutions, have pointed out the disparity between the Canadian justice system and the reality of the communities. Parliamentary committees, special task forces and other Commissions of inquiry, notably the *Royal Commission on the Donald Marshall Jjr. Prosecution* in Nova Scotia, have clearly indicated that the administration of the current justice system in Canada is out of touch with the cultural and social reality of Aboriginal life.

The adversarial nature of the Canadian justice system, the definition of crime, retribution and penalty, and the under-representation of Aboriginal peoples in the system have all served to make Aboriginal peoples feel alienated and victimized by the justice system. As an example, the recent controversy over the swearing in process according to the *Canada Evidence Act*, which does not respond to the cultural beliefs and practices of the Mohawk peoples, shows how much our justice system needs to change in order to conform to those sections on legal rights, on equality, and on the multiculturalism clause of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Now that the crisis has moved from the pine forests of Oka and the streets of Chateauguay to the courts, it is crucial that our judicial system not only maintains but appears to maintain fairness and impartiality. Pre-trial publicity and the very nature of the crisis may appear to compromise the requirement for appearances of impartiality. Even well-intended statements made by a judge over legal technicalities can lead the Mohawks to perceive and believe that justice is insensitive to their predicament.

For instance, the comments made by a Quebec Superior Court judge during the Oka crisis, which prompted CRARR to intervene before the Canadian Judicial Council, were regrettably perceived and reported in the media at the time as being biased against the Mohawk petitioners. [1]

Although the Council found no ground of impropriety on the part of the judge's verbal conduct, it did recognize that the comments were "unfortunate". Such an incident may unnecessarily and negatively affects Aboriginal peoples' perceptions of the Canadian court system as being inaccessible and unfair to them. This might eventually bring our justice system into disrepute.

The said Justice, in denying an injunction to remove police barricades at Oka on the basis that the barricades were delaying service and thus endangering patients told the Mohawk petitioners : "If you are to have a heart patient and you go to the barricades and say This is an emergency situation, this patient has to go to the hospital right away, let me pass , and they don t let you pass, and *that the patient is prejudiced* and I have a medical report, come back and see me then (emphasis added); the media reported such comments to mean that the judge told the petitioners to wait till a patient would die before coming back to see him again.

1. Aboriginal representation in the legal system

1.1. in Canada

One way to guarantee greater access for Aboriginal peoples to the justice system is to increase their representation in the legal profession. The Canadian Bar Association reported in 1988 that there were at least 114 Indian and Metis law graduates, 1 Inuit lawyer and 48 aboriginal law students in Canada. This represents only a minute percentage of a total profession numbering over 45,000. Since Canada's Aboriginal population is in the neighborhood of 700,000, proper representation would require some 1,400 aboriginal lawyers and 380 law students.

More recently (1990), Professor Brian Mazer and law student Samantha Peeris of the Faculty of Law, University of Windsor found that Aboriginal peoples, while representing 2.3 % of the overall Canadian population aged fifteen years and over, accounted for only 0.8 % (330) of the country's 41,330 lawyers (figures based on the 1986 Census).

As for the judiciary, neither the Canadian Judicial Council nor the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs have figures on how many of the 850 or so federally-appointed judges in Canada are of Aboriginal ancestry. It is not clearly documented, but it is known, however, that none of the thirty-six chief justices in the country are Aboriginals.

1.2. in Quebec

CRARR's forthcoming study (1991) on the access of legal aid services to ethnocultural and Aboriginal communities in Montreal shows that :

- according to the 1986 Census, while Aboriginals comprise 1.3 % (81,000) of Quebec's general population, and 1.1% of Quebec's active population, the number of Aboriginal peoples among Quebec's 10,610 lawyers is very minimal (this identification is very difficult);

- the Conseil de la magistrature du Québec, which is responsible for the approximately 300 judges named by the Quebec government, does not have figures on how many of these are of Aboriginal ancestry. It is known from discussions with various persons active in legal affairs that there are no judges of Aboriginal ancestry within the Montreal area, and that there is only one Aboriginal judge at the Superior Court level (criminal division) in Québec. There are Aboriginals represented amongst the fourteen judges sitting on the Conseil de la magistrature du Québec;

- With regard to law professors, CRARR's consultation with Prof. Bradford Morse, Faculty of Law, University of Ottawa, in July 1990 shows that there are no aboriginal law professors in Quebec, francophone or anglophone.

- Precise figures on the number of aboriginal students in Quebec law schools are not kept by these institutions. However, McGill's Faculty of Law stated that it had three Aboriginals out of five hundred students enrolled in

1989-1990. All of them had attended the Native Law Program at the University of Saskatchewan's Native Law Centre. Neither the Université de Montréal nor the Université du Québec à Montréal (UQAM) require Aboriginal students to follow this program, which in any event is taught in English only.

- where legal education is concerned, there are no specific programs to promote the legal education of Quebec Aboriginal peoples; French-speaking Aboriginal peoples wishing to acquire the skills necessary to study law must go to the University of Ottawa, whose Faculty of Law instituted a program of pre-law studies for francophone Aboriginal peoples last summer. This program is modeled on the one in place since 1978 at the Native Law Centre of the University of Saskatchewan);

- none of Quebec's law schools show interest in setting up a pre-law program themselves, even though all fourteen of the Ottawa program's students were from Quebec, and a feasibility study conducted by two law professors at the University of Ottawa estimated that Quebec could provide at least fifteen students per year.

3. Access to Legal Aid

CRARR's study also reports no identifiable Aboriginal lawyers working within the Quebec legal aid system. This certainly makes the access to legal aid services for the indigent Aboriginal accused extremely difficult, especially if cultural barriers already make our justice system totally unresponsive to Aboriginal peoples distinct cultural needs.

In addition, there is a general lack of awareness of the law and of legal institutions amongst Aboriginal peoples in Quebec. This constitutes the single greatest barrier to access to legal aid services. The inability of some Aboriginal peoples and their lawyers to communicate in a common language, cultural barriers regarding our mainstream justice system and adverserial procedures, and the continued freezing of legal aid eligibility criteria, are also barriers to accessibility.

The latest annual report of the Commission des services juridiques, Quebec's legal aid organization, does not cite any instances in which public information meetings have been held specifically for Aboriginal peoples on issues of interest to their communities. Nor have staff lawyers served as resource persons for Aboriginal organizations. Furthermore, no information about legal aid or other public legal education materials have been published by the Commission in any aboriginal languages.

Part of the difficulty stems from the fact that the Commission does not gather any statistics on the ethnocultural origins of its clientele, even though it is required under the law to establish statistics that would allow it to plan the evolution of the legal aid system. It does not recognize the need to know the ethnocultural or linguistic make-up of legal aid clients, since it considers that every one is treated equally and the Commission does not make any distinction or discrimination on the basis of race, or ethnic background.

4. Tribal Courts or Community Justice Committees

The concept of the State versus the individual is foreign to Aboriginal peoples. Regulation of behaviors in their communities has proceeded historically through common norms, peer control and culturally-appropriate sentencing. Effective self-regulation in Aboriginal communities requires indigeneous structure such as the community-based justice system of Elders (currently under discussion in northern communities) and the Tribal court (currently in operation in Kahnawake).[1]

Both systems recognize that criminal behavior and sentencing in Aboriginal communities must be understood in relation to issues of community norms, geographic location, economic realities and the cross-cultural definition of offenses. Both systems are adequate, appropriate and effective for dealing with all offenses other than the 13 major offenses under the Criminal Code such as murder, kidnapping, terrorism, etc.

It is crucial to understand here that CRARR does not in any way recommend a system of legal privilege for Aboriginal peoples in which the law does not apply as it applies to the Criminal Code, that takes into account the distinct cultural and social characteristics of Aboriginal peoples, and that imposes sanctions or penalties in accordance with the principles of law and justice based on such distinctiveness.

Precedents have already existed in Quebec with the itinerary courts and the tribal courts as alternative judicial mechanisms, the purpose of which is to maintain law and order in the Aboriginal cultural context, in relation to the social objectives and norms of a specific Aboriginal community.

Under section 107 of the *Indian Act*, the Governor in Council may appoint status Indians to be justices of the peace exercising powers and authority with regard to offences under the *Act* or any *Criminal Code* offence relating to cruelty to animals, common assault, break and enter, and vagrancy, "where the offence is committed by an Indian or relates to the person or property of an Indian". (Such a justice of the peace has jurisdiction over all persons, without regard to race or ethnicity, in the case of violations of the *Indian Act*.)

In Quebec, there are currently two justices of the peace exercising their functions by virtue of section 107; both are in Kahnawake.

Since 1984, *the Quebec Cree and Naskapis Act* allows justices of the peace to be named pursuant to the *James Bay and Northern Quebec Agreement* and the *Northeastern Quebec Agreement*. The jurisdiction of a Cree or Naskapi justice of the peace appears to be limited to specific territories outlined in the agreements; his power extends to any individual regardless of race or ethnicity, and he is empowered to hear any violation of a band bylaw or of *Criminal Code* offences such as common assault, injuring or endangering animals, and cruelty to animals.

Such culturally-sensitive law-enforcement methods for Aboriginal peoples have been already applied in the federal correctional service system, subsequent to the report of the Task Force on Aboriginals Peoples in Federal Corrections. Rigid, customary correctional policies have been modified to accomodate the cultural and spritiual needs of Aboriginal offenders, from the stage of assessment to parole and release, not only on the basis of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, but also upon the recognition that to truly achieve its purpose, the correctional system of Canada must reasonably adapt itself to the special needs of its involuntary clients.

Consequently, CRARR recommends:

- **that the Canadian and Quebec justice systems be reviewed and changed to ensure that they are accessible to Aboriginal, and ethnocultural, communities, and that all judicial policies and practices conform to the Canadian and the Quebec Charters of Rights;**

- **that special initiatives be developed by the Justice departments to encourage greater representation and participation of Aboriginal peoples in all levels of the legal profession and the mainstream judicial system;**

- **that alternative systems of administration of justice, such as Tribal courts and Community Justice committees, be set up for and administered by Aboriginal communities, to handle cases and offenses other than the 13 major offenses under the Criminal Code;**

- **that cross-cultural training be developed for judges, Crown prosecutors and other court administrators to ensure a racial-bias free judicial system.**

POLICING ISSUES

A public inquiry to shed light on the Oka crisis, most notably the authorization for police intervention on July 11 that created the crisis and the fatal shooting of a SQ officer, is critical to a proper understanding of the Oka crisis.

If anything, the Oka crisis demonstrates once again that urgent reforms need to be made to police handling of Aboriginal communities; however, only the Quebec government, through its Public Security Minister, may effect such changes. Where the federal goverment is concerned, certain actions can still be undertaken through the Justice and Solicitor General ministries, and the RCMP, to ensure adequate law-enforcement on the one hand, and on the other hand, some arrangement for policing Aboriginal communities without aggravating the deep distrust and hostility between Aboriginal peoples and the police.

All police services in Canada must show strong commitment to improved relations with Aboriginal communities. The example of the RCMP and its Commissioner, Norman Inkster, is particularly noteworthy.

The Solicitor General's Background document on policing for the year 2000, *A Vision of the Future of Policing of Canada*, has already identified certain innovative trends and models of police-Aboriginal relations that, in conjunction with Aboriginal self-government, can restore peace and harmony in Aboriginal communities, and resolve political disputes without the violence and human rights abuses as witnessed last summer.

Issues related to on-reserve policing in particular must be discussed by this Committee. The Solicitor General working document already identifies this as a priority issue to be examined as nationally, there are some 700 Aboriginal officers employed in a policing or para-policing role on the reserves. This comes out to a ratio of 1 officer per 370 persons on reserve, while the national average is about 1 per 488.

In this area, there are many implications, ranging from control and accountability of these officers to the issue of competence and powers, especially when they are peacekeepers who do not have full police training and powers, as in Kahnawake.

CRARR does believe that a new arrangement, ideally an "Indian government administered police service", needs to be made urgently to resolve the current police surveillance in Kahnawake, which still gives rise to charges of racial harassment and confrontations with members of the Mohawk communities. This arrangement must clearly stipulate the conditions and circumstances under which anohter "mainstream" police service will be called in.

One issue that requires special attention is the need to provide full police training and powers, and supplementary traditional training regarding Aboriginal values and laws, to Aboriginal individuals, who will make up a full-fledged police service administered by and accountable to the band council.

Consequently, CRARR recommends :

- **that the Solicitor General of Canada assume a national leadership position in achieving new basic standards for policing Aboriginal communities across Canada, particularly in the areas of Aboriginal peacekeepers, cross-cultural and anti-racist trainining, and employment equity for Aboriginal peoples in police services;**

- **that a tripartite federal-provincial-Aboriginal committee be set up to find constructive solutions to unresolved issues relating to policing Aboriginal communities in Quebec;**

- **that an Aboriginal police service arrangement be developed; this service will be made up of Aboriginal individuals with full police training and powers, and will be administered by and accountable to the local band council.**

MEDIA ISSUES

1. The mainstream media

It would not be exaggerating to suggest that literally thousands of hours of broadcast coverage and millions of inches of print were generated by English, French, Mohawk, and other aboriginal media in an effort to effectively cover the confrontation this past summer. This attests to the importance that the media gave to the issues during the period of crisis.

But if we compare this huge quantity of space with the minimal amount of coverage that Aboriginal issues are routinely allocated, the difference is appalling. Aboriginal concerns have largely been ignored in Canadian media, especially the Quebec media, except when there is a conflict to dramatize.

One of the many crisis of the summer of 1990 took place within actual media institutions, particularly those within the geographical region of the Mohawk confrontation. The media crisis consisted of a schism in the way journalists, assignment editors, and management thought about Aboriginal issues and the forms in which they are represented on the media.

What the summer showed us in this regard was that there were very few journalists in Quebec who had enough background about Aboriginal issues to take on the challenge of covering the complexities of the stories without several weeks of orientation and background research. Even more clearly, it made public the little-known and appalling fact that less than a handful of Aboriginal journalists are employed by mainstream English and French media institutions. As well, it showed the Canadian public how poorly represented Aboriginal nations are within mainstream broadcasting imagery and sounds, except when under dire circumstances.

The media, having to publicly face their own poor representation of cultural and racial diversity within Quebecois and Canadian media institutions on all levels of employment, portrayal practices, and management, therefore became a subject of much discussion and scrutiny. This should be an issue of major concern to this Committee.

Another issue which should be of concern to this Committee is the conduct of several open line talk show hosts in the French media. Some of the hosts, whose sensationalist styles have made them into household names, seemed to have overstepped the boundaries of responsible free speech by promoting inflamatory opinions about Aboriginal peoples, and therefore pose an open challenge to the crediblity of the Canadian Radiotelevision and Telecommunications Commission (CRTC).

While CRARR regrets the fact that it could not record the airing of such incitation to "Aboriginal bashing", it strongly believes that the CRTC should take strong actions in the future to monitor these open line talk shows in order to qualitatively examine the conduct of their hosts in relation to disadvantaged groups covered in human rights legislation.

2. The Aboriginal Media

Newspapers are the most consistent medium for provision of background about the issues of land claims, sovereignty, Aboriginal culture, Aboriginal politics, etc. Ironically, at a time in Canadian history when an independent Aboriginal press would have been invaluable as a tool for bridging the information gaps between Aboriginal and non-Aboriginal peoples in the country, federal funding for newspapers has been cut 100% as of March, 1990. CRARR had strongly deplored these cuts in 1990, and called for the restoring of funding for Aboriginal media in Canada, in light of the positive evaluation which the Secretary of State itself made (the *Lougheed* report).

So during the summer, there was (and still is) a missing Aboriginal voice in print - one which would have importantly complemented and informed the non-Aboriginal population of the background to the critical issues which led to the confrontation. The further marginalization of Aboriginal media due to budget cuts will no doubt create a worse climate for Aboriginal and non-Aboriginal relations. Moreover, at a time when communications means should have been commonly utilized as a mediating tool for establishing improved social and cross-cultural relations, this role has become the exception, rather than the rule.

In Canada, there are 13 regional radio and television Aboriginal Communications Societies in the North and many Aboriginal community radio stations across the country, but geographical distance and low budgets blocked the possibility of their doing on-site research and coverage and they had to resort to the use of second-hand footage and a minimal number of phone-out interviews. Moreover, with one exception, Nedaa (produced by the Northern Native Broadcasting, Yukon group) they are only received within their specific regions. We have not yet established a Pan-Canadian Aboriginal broadcasting service.

3. Other Communications Challenges

Canada's new *Broadcasting Act* (1991) has recently been enshrined in law. With the diversity clause in Section 3, we can begin to look forward to the possibility of more participation and representation of Southern and Northern aboriginal peoples in broadcasting undertakings and in policy developments.

At the same time, we must be careful to monitor the ways in which CBC's cutbacks are being made, especially where equity in employment and programming for Aborignial peoples is concerned. In a recent brief to the CRTC on the issue, CRARR has indicated that with the already low representation of Aboriginal employees within the CBC and in the Canadian broadcasting industry, the budget cutbacks and service reductions will certainly have negative consequences on the future employment and the portrayal of Aboriginal peoples in the CBC (see enclosed table on the employment equity performance of visible minorities and Aboriginal peoples among Quebec broadcasters).

It is certainly against the CBC's long-term interests and its statutory mandate to not provide wider opportunities for Aboriginal peoples to participate in broadcasting services. It is also most important that the Secretary of State, or another federal government department, re-establish funding for Aboriginal press undertakings to enable cross-cultural bridges to be built in an attempt to provide a more harmonious basis for future social and political relations between Aboriginals and non-Aboriginals in Canada.

What happened this summer among the Mohawks and, subsequently, among other Aboriginal peoples is of considerable consequence to the future of a stable Canadian society and is a prototype of what might happen in other international contexts should communications break down as severely as it did among the Mohawks and the state governments.

With Aboriginal peoples being linked through satellite communications, it is evident that the "Mohawk summer" was closely and strategically monitored by them, as well as the broad (inter)national community. The significance of this wide an audience to Canada and other culturally pluralist societies is immeasurable.

The countless (un)documented examples of intra- and cross-cultural, political and social communication problems which were publicly and privately acted out in the past few months should not be brushed aside as "exceptional" or "regionally-biased", no matter how (inter)nationally embarrassing they may be to the Oka, Quebec, and Canadian governements. The events of this summer have shifted the material and the media grounds upon which Aboriginal and non-Aboriginal relationships in Canada are to be redefined in the future.

Certainly, if Canadian and other peoples are going to use this experience as a basis for rethinking and revising interaction patterns with First Nations groups, the development of effective cross-cultural strategies to facilitate relationships between Aboriginals and non-Aboriginals, and **initiated** by both groups, is of utmost importance.

If we have learned anything this summer, it is that no ethnocultural or Aboriginal community is monolithic and that **all** Canadians and Quebecers must work to respectfully build new bridges to mediate our intra- and inter-cultural differences. Furthermore, we must use every conceivable peaceful means to facilitate this (re)construction process. And when these bridges are built, we must leave the passageways across them as open and undistorted as possible.

Consequently, CRARR recommends:

- **that the Standing Committee on Aboriginal Affairs hold public hearings on the representation and portrayal of Aboriginal peoples in mainstream Canadian and Quebec media;**

- **that the Secretary of State, or another federal government department, re-establish funding for Aboriginal communications programs in order to facilitate and promote better understanding between Aboriginal and non-Aboriginal communities, and to reinforce the Aboriginal media infrastructure in Canada.**

- **that Employment and Immigration Canada, and Communications Canada, act more vigorously to ensure adequate Aboriginal representation in broadcasting companies regulated by the *Employment Equity Act*, and that media training and apprenticeship programs be developed, likely with the collaboration of the Canadian Council for Aboriginal Business,the Canadian Association of Broadcasters and other Aboriginal organizations, to increase the number of Aboriginal journalists and communications professionals in Canada;**

- **that the CRTC re-examine the need to bring back its proposed Guidelines for open line talk shows, which it withdrew in 1989, in order to prevent sensationalist talk show hosts from using these forums to foster prejudice against Aboriginal peoples and other racial minorities.**

CONCLUSION

The Oka crisis last summer was neither new nor unpredictable. Other conflicts over land claims disputes and police relations have occured in the past, across the country (the raid in Restigouche is a case in point). However, because of the proximity of the crisis to the second largest city of Canada, the needless fatal casualty, crisis mismanagement, and its magnitude and length, the crisis dominated both the national agenda and conscience.

CRARR cannot say with certainty that this crisis will not occur again, given the growing controversy over the Grande Baleine project in James Bay, and the fact that the Sûreté du Québec leadership seems to discuss more the need for armored assault vehicles than cross-cultural and anti-racist training, and innovative police service arrangements that respond to the realities of Aboriginal communities, and to more positive police-Aboriginal relations.

Since there will apparently neither public inquiry, nor light shed on many unanswered questions in relation to the crisis, CRARR simply doubts whether this Standing Committee on Aboriginal Affairs, with its meager powers and resources, plus its inability to travel, can achieve anything more than a report, which may undergo the same fate as other reports before it.

CRARR believes that the time for limited public hearings by a Standing Committee on the House of Commons or of the Senate on Aboriginal Affairs is over if this country is to move forward and concretely in order to settle the "unfinished business" of helping Aboriginal peoples achieve greater political, economic and social autonomy.

Instead of adopting a piecemeal approach, and waiting for other violent crises to explode, Canada must have a Royal Commission on Aboriginal Affairs in order to produce a national climate conducive to the enactment of a wide range of policies and programs to eliminate the quasi-colonial system in which Aboriginal peoples live. The cost of another similar confrontation could certainly be greater than the budget requires for this Royal Commission on Aboriginal Affairs.

Aboriginal peoples' land claims and other grievances must be considered seriously, and we must act on them expeditiously. The Oka crisis may only foreshadow other troubled times ahead.

We must collectively act now so that all partners in this collective redefinition of Canada - English Canada, Quebec and the First Nations - will all come out winners in the end.

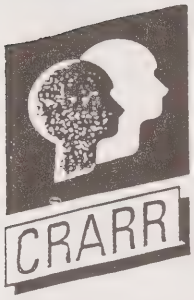
APPENDICE «ABOR-12»



Carte no 1 : Territoire revendiqué par la nation algonquine

APPENDICE «ABOR-13»

(TRADUCTION)



Pour l'égalité et l'excellence
For equality and excellence

MÉMOIRE
BRIEF

Mémoire présenté au
Comité permanent des affaires autochtones
Chambre des communes

LA CRISE D'OKA DE 1990 :

LEÇONS TIRÉES DE LA CRISE

ET PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

Mars 1991
Montreal (Quebec)

Dépôt légal- 1er trimestre 1991
Bibliotheque Nationale du Quebec
ISBN - 2 - 89292 - 025-6

Centre de Recherche-Action sur les Relations Raciales
3465 Côte des Neiges, Bureau 801, Montréal (Québec), H3H 1T7, (514) 939-3342
Center for Research-Action on Race Relations

Les personnes dont les noms suivent ont participé aux discussions ayant précédé la rédaction du présent mémoire :

M. Richard Daignault
Mme Renée Lescop
Mme Lorna Roth
Mme Gail Valaskakis
M. Fo Niemi

Toutes les citations et les renvois tirées du présent document doivent mentionner la source.

— Tous droits réservés
Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)
Montréal (Québec) 1991

INTRODUCTION

En sa qualité d'organisme indépendant à but non lucratif, le CRARR est honoré d'avoir l'occasion de présenter son point de vue sur la crise d'Oka de l'été 1990.

En tant qu'organisme spécialisé dans le domaine des relations raciales, le CRARR a reçu le mandat de promouvoir, par la recherche et l'éducation populaire, l'établissement de bonnes relations entre les collectivités d'origine ethnoculturelle différente, par exemple, entre les collectivités autochtone et non autochtone.

Les préoccupations du CRARR à cet égard portent principalement sur l'état des relations entre ces deux collectivités, non seulement au Québec, mais également dans le reste du Canada; la priorité du CRARR consiste à trouver des moyens concrets d'empêcher que d'autres crises semblables à celle d'Oka ne se produisent au Canada.

LA LEÇON FONDAMENTALE À TIRER DE LA CRISE D'OKA

La crise d'Oka pourrait sournoisement contribuer à répandre l'idée que, dans notre société, la confrontation est le seul moyen efficace, pour les collectivités autochtones, d'obtenir des changements. Le recours à des stratégies comme l'utilisation de mitraillettes et l'établissement de barrages routiers pourrait graduellement être perçu comme le seul moyen efficace d'attirer l'attention du public.

En conséquence, le CRARR craint que la confrontation, le recours à la violence physique et le chantage économique ne soient de plus en plus considérés comme un mal nécessaire et comme le seul moyen efficace de placer en tête de liste du programme politique les préoccupations des groupes d'intérêts représentant des minorités.

La violence qui a marquée la crise d'Oka ainsi que ses pénibles conséquences humaines risquent d'influencer notre système de valeurs, même si la violence ne fait pas réellement partie de la culture politique des Québécois et des Canadiens, ni des collectivités autochtones du Canada.

Mis à part la crise d'octobre 1970, nous sommes encore un pays inexpérimenté. Jusqu'à récemment, il n'y avait jamais eu ici d'attaques sanglantes de forcenés équipés d'armes à feu automatiques défiant les représentants de l'autorité, de brigades anti-émeute assaillant des foules turbulentes et des journalistes, de gens ordinaires - autochtones et non autochtones - mis en présence de chars d'assaut dans leur cour arrière et de gens lançant des pierres à des personnes âgées, à des gens sans défense et à des jeunes fuyant l'agitation.

Pourtant, ce sont des scènes qui ont marqué irrémédiablement la conscience collective de tous les Canadiens, de tous les Québécois et de tous les autochtones, à un moment où les divisions et les blessures laissées par l'échec de l'Accord du lac Meech pesaient encore lourd dans les coeurs et les esprits d'un grand nombre d'entre nous. Ces scènes forment les nouveaux chapitres sombres de l'histoire moderne du Québec et du Canada, parce qu'elles témoignent de réalités et de valeurs sociales que les futures générations, devront s'employer à modifier.

Si nous voulons mieux comprendre les causes et les conséquences des événements d'Oka, nous devons reconnaître les profondes cicatrices laissées par les incidents de Kanesatake et de Kahnawake.

Certains affirment qu'on y a perdu notre innocence, tandis que d'autres y voient le début de la balkanisation du Canada.

Pareilles situations peuvent donner lieu à de nombreuses analyses politiques complexes, mais une chose est maintenant certaine: la boîte de Pandore s'est ouverte et la violence physique est en voie de devenir un outil de marchandage pour attirer l'attention du public sur les différends dont le règlement traîne en longueur et pour corriger les injustices du processus démocratique.

À ce sujet, le CRARR déplore que les chefs politiques, à tous les niveaux, aient laissé dégénérer des conflits de compétence et des différends territoriaux de longue date en affrontements mortels inutiles, et aient ainsi contribué à l'accroissement de la tension entre les peuples autochtones et le reste de la société québécoise et canadienne.

Le CRARR déplore également avec vigueur l'imprévoyance et l'intransigeance de nombreux décisionnaires, dont le ministre québécois responsable des affaires autochtones et la Commission québécoise des droits de la personne, qui ne se sont pas rendu compte de la nature explosive du conflit, malgré les avertissements très clairs de nombreux intervenants qui avaient annoncé des troubles imminents dès le début du conflit.

En d'autres mots, alors qu'elle aurait dû faire l'objet de négociations entre nations, la crise d'oka s'est transformée en affrontement et en épreuve de force à cause de la maladresse des principaux intervenants.

L'irritation croissante que provoquent dans les collectivités autochtones les impasses constitutionnelles et les conflits de compétence non réglés, les nombreux barrages routiers établis par les peuples autochtones dans tout le Canada et le conflit engendré par le projet de Grande Baleine dans le Nord du Québec montrent que nous sommes condamnés à vivre d'autres situations comme celle d'Oka, si le Canada et le Québec ne font rien pour maintenir le dialogue et s'efforcer sérieusement et rapidement de régler les différends sur les droits et les revendications territoriales des autochtones.

Non seulement devons nous vivre avec cette nouvelle réalité, mais nous devons également essayer d'en comprendre les causes et d'en tirer un enseignement. Tous les Canadiens, quelle que soit leur origine, doivent tenter de trouver de nouveaux moyens de communiquer et de nouveaux mécanismes de résolution des problèmes, afin de répondre plus efficacement aux préoccupations des divers groupes minoritaires et de faire en sorte que ces questions finissent, légitimement et sans violence, par figurer au nombre des priorités politiques.

Par conséquent, le CRARR recommande :

— **que, aux plans politique et budgétaire, on accorde la priorité aux conflits concernant les revendications territoriales et les droits autochtones et que toutes les autorités concernées s'y attaquent sérieusement, rapidement et de bonne foi, afin d'empêcher que la violence ne devienne un moyen de marchandage.**

LE DÉFI DES RELATIONS RACIALES

L'une des conséquences les plus importantes de la crise d'Oka réside dans la question des relations entre les collectivités autochtones et le reste de la société québécoise et canadienne, non pas au niveau des élites politiques de chaque groupe, mais plutôt au niveau des citoyens ordinaires. La crise d'Oka devrait nous inciter, collectivement, à réévaluer notre façon d'établir des rapports et de communiquer les uns avec les autres dans cette société de plus en plus multiculturelle et multiraciale qui est la nôtre.

Pour établir de bonnes relations interculturelles, il faut investir, se montrer patients et accepter les autres, ou sinon tolérer leurs différences. La composition de notre société nous a permis, jusqu'à tout récemment, d'évoluer dans un contexte caractérisé par une cohésion et une compréhension relatives des divers systèmes de valeur existant dans notre pays.

Toutefois, notre réalité démographique se prêtait à l'afflux de nouvelles cultures par l'immigration. La composition de notre société a à ce point changé que nous n'avons d'autre choix que d'oeuvrer à l'établissement d'un nouveau partenariat, puisque nous ne pouvons plus nous contenter d'une simple cohabitation au sein de la mosaique verticale que constitue la société canadienne et québécoise.

Il nous faut travailler à l'édification d'une société multiculturelle et multiraciale intégrée, cohérente et respectueuse de ses minorités et, pour ce faire, nous devons reconnaître nos propres comportements discriminatoires et être prêts à remettre en question nos propres préjugés raciaux et culturels. Le réexamen et la réaffirmation de notre partenariat avec les peuples autochtones semblent être les conditions préalables évidentes et incontournables à l'établissement d'un nouveau contrat social.

Les Canadiens sont actuellement à la recherche de leur identité et tentent d'établir leurs priorités constitutionnelles par divers moyens. On estime en général essentiel, pour assurer le succès d'un partenariat et avant d'en établir les règles, que tous les partenaires sachent d'abord qui ils sont et ce à quoi ils aspirent. La cohésion de notre société pourrait dépendre dans une large mesure de notre capacité de permettre à chacune de ses parties, y compris ses minorités, de se sentir en sécurité et respectée dans son identité. La prise de conscience de nos principales valeurs communes est une étape essentielle de cette quête collective d'identité.

Les événements d'Oka font ressortir la nécessité de réaffirmer notre partenariat avec les peuples des Premières nations et de mieux comprendre leur identité, leurs valeurs et leurs priorités. Il ne s'agit pas d'un incident isolé qu'il vaudrait mieux reléguer au plus profond de notre inconscient collectif. Au contraire, il faut y voir une preuve de la fragilité de relations entre, d'une part, les peuples des Premières nations et, d'autre part, les gouvernements élus et l'ensemble de la population du Canada et du Québec.

Avant de redéfinir le Canada, il nous faut réévaluer la nature de nos rapports avec les membres des Premières nations de notre pays. En feignant d'ignorer, jusqu'aux prochaines élections ou au prochain référendum, ce qu'il y a de pénible dans les leçons d'Oka, nous ne ferions qu'accroître les risques d'agitation et rendre toute réforme constitutionnelle plus difficile pour le Québec et le Canada.

Les membres du CRARR pensent qu'il faut encourager les peuples des Premières nations dans la recherche de leur identité et leur faciliter la tâche; parallèlement, l'ensemble de la population, notamment les Québécois, devra faire sa propre remise en question. Il est, en fait, essentiel que les peuples autochtones aient accès aux mêmes moyens que la majorité, afin d'être davantage conscients de l'importance de leur propre identité, de leurs valeurs sociales et de leurs priorités.

En tout premier lieu, il faudrait rétablir financièrement des médias autochtones, comme il est recommandé plus loin dans le présent document. Il faudrait ensuite réaffirmer la place fondamentale occupé par les peuples autochtones dans la société canadienne et prendre des mesures en conséquence, en particulier à la veille du 125e anniversaire de la Confédération canadienne et du 350e anniversaire de la fondation de la ville de Montréal. Il faudrait également reconnaître que les peuples autochtones sont les premières victimes du racisme et sont aussi ceux qui en souffrent le plus.

La crise d'Oka montre qu'il est nécessaire d'adopter un stratégie vigoureuse en matière de relations raciales afin de combattre les manifestations de racisme à l'endroit des autochtones.

Malheureusement, tant au niveau fédéral que provincial, il ne semble exister aucun organisme ou programme (si ce n'est une tendance à s'en remettre trop facilement à des commissions des droits de la personne mal préparées) ayant pour objectif d'élaborer des activités pour combattre le racisme à l'endroit des autochtones. Mis à part quelques initiatives louables prises récemment par Multiculturalisme et Citoyenneté Canada pour faire échec au racisme qui se manifeste depuis la crise d'Oka à l'endroit des autochtones (par exemple, le financement des annonces télévisées de l'Association des centres d'accueil autochtones), la plupart des initiatives fédérales en matière de relations raciales se limitent aux collectivités ethnoculturelles et aux institutions les plus connues.

Cette situation reflète, dans une certaine mesure, l'incertitude et l'incompréhension de nombreux fonctionnaires oeuvrant dans les domaines des relations raciales et du multiculturalisme à l'égard du rôle des autochtones en matière de racisme. Pour bien des gens, ni le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord ni les secteurs du Multiculturalisme et de la Citoyenneté du Secrétariat d'Etat n'ont de stratégie globale pour lutter contre le racisme dont sont victimes les autochtones.

Conscient de ce vide politique, le CRARR est intervenu avec succès auprès du Comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-63, *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, afin de souligner la nécessité de combattre le racisme à l'endroit des autochtones et de promouvoir, au sein de la collectivité francophone, une politique vigoureuse en matière de relations raciales. Le CRARR est très heureux que le gouvernement ait accepté de modifier le projet de loi de manière à ce que les «droits des peuples autochtones du Canada» soient reconnus constitutionnellement dans le préambule, afin de permettre à la Fondation de tenir compte des autochtones dans son travail. Il faudrait cependant que le gouvernement prenne encore d'autres mesures.

Par conséquent, le CRARR recommande:

— **que le Comité permanent des affaires autochtones étudie la politique et la stratégie actuelles du gouvernement en matière de relations raciales, afin de les rendre plus sensibles aux attentes des autochtones et de concevoir un cadre de travail qui permette au gouvernement de combattre plus efficacement le racisme à l'endroit des autochtones;**

— **que le gouvernement finance directement les initiatives visant à établir et à améliorer le dialogue interculturel entre les autochtones et les collectivités non autochtones, notamment la collectivité francophone;**

— **que le gouvernement nomme des ministres francophones québécois, capables de communiquer à la société québécoise ses politiques concernant les autochtones ainsi que les relations raciales et interculturelles.**

LES CONSÉQUENCES CONSTITUTIONNELLES DE LA CRISE D'OKA

La crise d'Oka a montré qu'il est nécessaire et urgent de trouver une solution à une série de problèmes non encore réglés concernant la reconnaissance des droits ancestraux des peuples autochtones du Canada ou des droits issus de traités.

Ces problèmes comportent trois aspects :

1) la portée et le contenu des droits ancestraux actuels des peuples autochtones du Canada ou des droits issus de traités et qui sont reconnus à l'article 35 de la Constitution canadienne;

2) le processus de négociation des droits territoriaux établi par le gouvernement fédéral dans le cadre de la politique des revendications globales et particulières;

3) les mécanismes de règlement des différends portant sur les droits entre les collectivités autochtones et non autochtones du Canada et du Québec.

1. Portée et contenu des droits ancestraux actuels et des droits issus de traités

Les Mohawks de Kanesatake doivent de toute urgence définir le contenu et la portée des droits ancestraux et des droits issus de traités que leur reconnaît, ainsi qu'à d'autres peuples autochtones du Canada, la *Loi constitutionnelle de 1982*.

En ce qui concerne les droits territoriaux, le gouvernement fédéral s'appuie sur la Loi de 1842 du Parlement canadien, qui reconnaît la propriété pleine et entière du Séminaire Saint-Sulpice, et sur le décret du Conseil privé de 1912. Il a, par contre, toujours refusé de reconnaître le Wampum invoqué par les Mohawks, aux environs de 1970, devant un représentant de la Couronne britannique, comme preuve de leurs droits ancestraux.

Les Mohawks de Kanesatake occupent actuellement des terres rachetées des Sulpiciens en 1947 par le gouvernement fédéral. Ils n'ont aucun droit de propriété sur ces terres, puisqu'on les laisse en location. Les Mohawks n'ont jamais été consultés au sujet du transfert par lequel le Séminaire a abandonné au ministre des Affaires indiennes ses obligations financières envers les Indiens. Ils n'ont pas été consultés non plus au sujet de la vente, en 1947, d'une partie des terres communales à la municipalité d'Oka, à des fins récréatives.

Ils n'ont jamais pu discuter avec la collectivité non autochtone des différends découlant de l'occupation et du développement par cette dernière des terres communales dont ils s'estiment propriétaires. Au début des années 60, la collectivité mohawk a essayé en vain d'empêcher la municipalité de construire un terrain de golf. Ils n'ont pu obtenir non plus que l'on crée une Commission composée d'un nombre égal de représentants autochtones et non autochtones pour régler ce conflit territorial.

En 1975 et en 1977, les Mohawks ont cru que l'ensemble des demandes qu'ils présentaient avec les bandes de Kahnawake et d'Akwesasne, ainsi que leurs propres demandes, étaient rejetées. Il en résulte que, quinze ans plus tard, les Mohawks ne possèdent toujours pas de terres bien à eux. Ils ne peuvent non plus recourir à des moyens légaux pour appuyer leurs demandes et s'opposer aux divers projets de construction et projets récréatifs entrepris par la municipalité d'Oka sur des terres dont ils s'estiment propriétaires.

Les Mohawks de Kanesatake font face à des difficultés particulières parce que les terres qu'ils revendiquent sont situées dans l'une des zones les plus densément peuplées du Québec et du Canada. S'il s'agissait de terres situées dans quelque région rurale isolée, où les intérêts de la plupart des Québécois et des Canadiens sont beaucoup moins importants, les choses se seraient passées fort différemment.

2. Droit à l'autonomie

Le principe d'autonomie des autochtones n'est pas nouvelle, puisque le rapport Penner de 1979 en recommandait déjà la reconnaissance. Il importe de mentionner ici que le Québec peut s'enorgueillir d'être la province où a été mise en oeuvre la première loi fédérale reconnaissant une certaine forme d'autonomie aux autochtones, en l'occurrence la *Loi sur les Cris-Naskapis de 1983* qui donne aux conseils de bande de ces collectivités de la Baie James et du Nord québécois le pouvoir d'administrer leurs propres structures gouvernementales.

Au Québec, le droit de contrôler ses propres institutions fait partie intégrante des droits autochtones, reconnus dans les 15 principes adoptés par l'Assemblée nationale du Québec en février 1983. Toutefois, si le principe de l'autonomie autochtone est de plus en plus populaire, il reste à en définir **le contenu et la portée.** Il faut également conclure des accords précis sur la manière dont s'exercera cette autonomie dans le contexte des lois canadiennes et québécoises et des accords conclus avec les gouvernements fédéral et provincial.

L'un des défis importants à relever consiste à savoir ce qu'il faut faire lorsqu'une collectivité regroupe des groupes rivaux. La crise d'Oka a montré l'existence de factions rivales au sein de la Confédération des Six Nations et au sein de chacune des nations d'Akwesasne, de Kahnawake et de Kanesatake. La cause de ces rivalités avait trait au mécanisme d'élection des chefs.

À Kanesatake, on ne s'entend pas sur le système électoral; les personnes plus âgées contestent la méthode traditionnelle consistant à choisir un conseil de bande au moyen du système de clan. Nous espérons qu'un référendum récemment autorisé par la Cour fédérale permettra à la collectivité de choisir le système électoral le plus approprié. À Kahnawake, le conseil de bande rejette le système électoral établi dans la *Loi sur les Indiens* et il cherche actuellement des moyens d'officialiser le système traditionnel utilisé à l'occasion de cinq des six dernières élections.

À Akwesasne, le système électoral traditionnel prévaut depuis 1988; un Grand Chef et douze chefs ont été élus à ce moment-là pour une période de trois ans prenant fin en janvier 1991. Toutefois l'avenir de ce système est maintenant incertain parce qu'un avocat d'Ottawa a demandé à la Cour fédérale du Canada de se prononcer sur la validité de l'élection du Grand Chef et des douze chefs, dans la partie canadienne de la réserve. À moyen terme, c'est pourtant ce système qui continue de prévaloir.

Les controverses que suscite le système électoral dans ces trois collectivités mohawks remettent en question non seulement l'autonomie gouvernementale, mais également la légitimité des gouvernements de clan élus grâce aux méthodes traditionnelles. Quel que soit le degré d'autonomie qui sera accordé, il faudra d'abord s'assurer que les gouvernements élus sont légitimes et qu'ils peuvent exercer les pouvoirs qui leur sont accordés par la loi et les accords existants.

L'autonomie politique devrait également reconnaître aux autochtones le droit de contrôler leur propre développement économique par l'exploitation des ressources sur leur territoire. À cet égard, les problèmes des Mohawks découlent du fait qu'il n'y a à peu près aucune richesse naturelle sur leur territoire et que les activités qui leur permettent d'obtenir des revenus (bingo et vente de cigarettes) sont déclarées illégales par de la loi québécoise.

Aussi longtemps que ces collectivités ne disposeront pas d'outils économiques suffisants, elles n'auront d'autre choix que de s'adonner à des activités lucratives, mais illégales. Une application stricte de la loi entraînerait une augmentation des interventions policières, des arrestations, des peines de prison et des affrontements, mais cela ne permettrait pas de s'attaquer aux besoins plus fondamentaux de la collectivité.

Le CRARR souscrit, par conséquent, à l'idée de donner aux collectivités mohawks les moyens de s'assurer d'un niveau de vie décent et de faciliter un développement économique qui profitera à leur collectivité dans son ensemble.

3. Mécanismes de négociation des revendications territoriales établis par le gouvernement fédéral dans le cadre de la politique relatives aux revendications globales et particulières

Dans le cas des Mohawks de Kanesatake, le CRARR est d'avis que l'échec du processus de règlement des revendications globales et particulières justifie la création d'un cadre de travail de nature à permettre le règlement des questions relatives aux traités et extérieures à la politique fédérale.

À cette fin, il conviendrait d'examiner le modèle que constitue la Commission des affaires indiennes de l'Ontario, dont le premier commissaire était M^{e} Roberta Jamieson, et d'envisager la possibilité d'établir très bientôt un organisme semblable au Québec. Cette commission unique au Canada offre divers services de facilitation, de médiation et d'arbitrage, avec le consentement des deux parties au conflit.

4. Mécanismes de règlement des conflits entre les collectivités autochtones et non autochtones

Le CRARR reconnaît que les conflits actuels entre les Mohawks et la population non autochtone du Québec doivent faire l'objet de négociations. La crise d'Oka ne se serait pas produite si on avait d'abord eu recours au processus de négociation comme moyen de régler le différend entre la municipalité et les Mohawks.

Il faut principalement trouver des moyens pacifiques pour régler les conflits concernant les revendications territoriales et, conjointement, empêcher les factions de chacune des collectivités d'abuser de leur position en s'imposant à la collectivité par l'intimidation, une représentation déformée ou d'autres moyens, et de légitimer leur recours à la violence comme un outil acceptable de négociation.

Le CRARR estime qu'il faut absolument se doter d'un mécanisme permanent de négociation auquel les autochtones du Québec et du Canada pourraient soumettre toutes les questions concernant leurs droits ancestraux. De plus, il faut définir **la portée et le contenu** des droits des Mohawks reconnus dans la loi québécoise et dans les quinze principes adoptés par l'Assemblée nationale du Québec en février 1983. En définissant ces droits, il faudra tenir compte de la position particulière des Mohawks, de leur situation géographique, de leur division en trois bandes distinctes, de leur statut de minorité et de leur propre identité culturelle.

Ces droits ne pourront être précisés qu'au moyen de négociations entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les représentants des autochtones. Ce processus de négociation a peu de chance de réussir dans les conditions actuelles, parce qu'il n'existe aucune politique globale ni de véritable volonté à l'égard des peuples autochtones (le plan annoncé récemment par le ministre québécois des Affaires autochtones, M. Christos Sirros, constitue un progrès à cet égard), et parce que les Mohawks eux-mêmes ne peuvent s'entendre sur le contenu et la portée de leurs droits.

Afin d'assurer le succès des négociations, il faudrait à notre avis permettre à la nation mohawk des trois réserves de dégager **elle-même un consensus** au sujet d'un programme de négociation de ses droits avec les deux paliers de gouvernement. Qu'il s'agisse de la négociation de ses revendications territoriales ou du contrôle de ses institutions politiques et économiques, la collectivité doit d'abord adopter une position commune sur la reconnaissance et l'exercice de ses droits, tout en respectant l'intégrité, la souveraineté et les lois en vigueur au Québec et au Canada.

À cette fin, on pourrait nommer une personne politiquement indépendante et jouissant d'une grande estime (un juge par exemple) qui aurait la confiance de la nation mohawk et de ses trois bandes et on pourrait lui confier la direction du processus de consultation au sein des trois collectivités. Cette consultation pourrait un jour conduire à la formulation de revendications légitimes qui serviraient de fondement aux négociations avec les divers paliers de gouvernement.

Par conséquent, le CRARR recommande :

- **que le Comité réaffirme le principe de l'autonomie des autochtones, qui englobe essentiellement le droit à l'autonomie politique, économique et culturelle, et qu'il le propose aux collectivités autochtones du Canada en tant qu'objectif à atteindre d'ici la fin de la présente décennie;**

- **qu'on crée, au Québec, un mécanisme de négociation, d'arbitrage et de règlement des conflits, semblable à la Commission des affaires indiennes de l'Ontario, et qu'on en confie la présidence à une personne politiquement indépendante et très estimée, de préférence un juge.**

LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Au cours de la dernière décennie, un nombre croissant de collectivités autochtones et d'institutions canadiennes ont fait ressortir l'écart existant entre le système judiciaire canadien et la réalité propre aux collectivités autochtones. Les comités parlementaires, les groupes de travail spéciaux et d'autres commissions d'enquête, dont la *Commission royale d'enquête sur l'affaire Donald Marshall, fils*, en Nouvelle-Écosse, ont clairement démontré que l'administration de l'actuel système judiciaire au Canada a perdu tout contact avec la réalité culturelle et sociale des peuples autochtones.

La nature contradictoire du système judiciaire canadien, la définition des mots «crime», «jugement» et «peine», de même que la sous-représentation des peuples autochtones dans le système font que les autochtones se sentent aliénés et maltraités par le système judiciaire. À preuve, la récente controverse entourant la procédure d'assermentation prévue dans la *Loi sur la preuve du Canada*, qui ne tient pas compte des croyances et des pratiques culturelles des Mohawks, montre que notre système judiciaire doit évoluer pour se conformer aux dispositions de la *Charte canadienne sur les droits et libertés* portant sur les garanties juridiques, les droits à l'égalité et le multiculturalisme.

Maintenant que la crise s'est déplacée de la pineraie d'Oka et des rues de Chateauguay vers les tribunaux, il est essentiel que notre système judiciaire non seulement applique, mais donne aussi l'impression d'appliquer, les principes d'équité et d'impartialité. La publicité qui a précédé le procès et la nature même de la crise semblent compromettre l'exigence voulant qu'il y ait apparence d'impartialité. Même les observations bien intentionnées d'un juge au sujet des points de détail peuvent donner l'impression aux Mohawks que le système judiciaire est indifférent à leur sort.

Par exemple, les propos tenus par un juge de la Cour supérieure du Québec durant la crise d'Oka et dont le CRARR a saisi le Conseil canadien de la magistrature, ont malheureusement été perçues et présentées par les médias comme étant préjudiciables aux requérants mohawks.[1]

.Bien que le Conseil ait conclu que le juge n'avait pas fait preuve d'inconvenance, il a reconnu que ses propos étaient «malheureux». Un tel incident peut inutilement porter atteinte à l'idée que se font les autochtones du système judiciaire canadien, ces derniers le considérant comme étant inaccessible et injuste à leur égard. Une telle perception risque à la longue de jeter le discrédit sur notre système judiciaire.

---

[1] Le juge en question, qui a refusé d'émettre une injonction visant à retirer les barricades érigées par la police à Oka et qui, aux dires des requérants Mohawks, entravaient la prestation de services et mettaient ainsi en danger la vie des malades, aurait déclaré ce qui suit : «Si vous vous rendez aux barricades avec une personne cardiaque et que vous dites : «Ce malade doit aller à l'hôpital de toute urgence, laissez-nous passer», qu'on vous refuse le passage, que le malade subi un préjudice, et que vous avez un rapport médical à l'appui, revenez me voir»; d'après l'interprétation des médias, le juge aurait dit aux requérants d'attendre qu'un malade soit à l'article de la mort avant de s'adresser à lui de nouveau.

1. Représentation autochtone au sein du système judiciaire

1.1. Canada

On peut garantir aux autochtones un meilleur accès au système judiciaire en augmentant leur représentation au sein des juristes. Selon l'Association du barreau canadien, il y avait au Canada, en 1988, au moins 114 Indiens et Métis diplômés en droit, un avocat inuit et 48 étudiants autochtones en droit. Cela ne représente qu'un infime pourcentage de l'ensemble des membres de la profession, dont le nombre s'élève à plus de 45 000. Puisque le Canada compte environ 700 000 autochtones, il faudrait qu'il y ait environ 1 400 avocats autochtones et 380 étudiants en droit pour assurer une représentation équitable.

Plus récemment (1990), Brian Mazer, professeur, et Samantha Peeris, étudiante en droit, tous deux de la Faculté de droit de l'Université de Windsor, ont constaté que les autochtones, tout en représentant 2,3 p. 100 de l'ensemble de la population canadienne âgée de 15 ans et plus, comptaient pour seulement 0,8 p. 100 (330) des 41 330 avocats recensés au Canada (chiffres tirés du recensement de 1986).

En ce qui concerne la magistrature, ni le Conseil canadien de la magistrature, ni le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale ne savent pas combien de juges nommés par le gouvernement fédéral au Canada, parmi les 850 ou plus actuellement en poste, sont de descendance autochtone. Par ailleurs, bien que cela ne soit pas clairement expliqué, aucun Autochtone ne figure parmi les 36 juges en chef au Canada.

1.2 Québec

L'étude (1991) menée par le CRARR, qui doit être publiée sous peu, sur l'accessibilité des services d'aide juridique aux collectivités ethnoculturelles et autochtones à Montréal montre que :

- d'après le recensement de 1986, bien que les autochtones représentent 1,3 p. 100 (81 000) de la population du Québec et 1,1 p. 100 de la population active du Québec, le nombre d'autochtones parmi les 10 610 avocats recensés au Québec est plutôt faible (et très difficile à établir);

- le Conseil de la magistrature du Québec, qui est responsable des quelque 300 juges nommés par le gouvernement du Québec, ne possède aucune donnée sur le nombre d'avocats de descendance autochtone. On sait, pour avoir consulté diverses personnes actives dans le milieu juridique, qu'il n'y a pas de juges de descendance autochtone dans la région de Montréal et qu'il n'y a qu'un seul juge autochtone à la Cour supérieure (Division des affaires criminelles) du Québec. Il y a des représentants autochtones parmi les 14 juges qui siègent au sein du Conseil de la magistrature du Québec;

- d'après les discussions que le CRARR a eues avec M. Bradford Morse, de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa en juillet 1990, il n'y aurait pas de professeurs de droit autochtones (francophones ou anglophones) au Québec.

- Ces organismes ne possèdent pas de données préciseses sur le nombre d'étudiants autochtones qui fréquentent les facultés de droit au Québec. Toutefois, la Faculté de droit de l'Université McGill nous a indiqué que sur les 500 étudiants inscrits en 1989-1990, 3 étaient des autochtones. Tous ont suivi le Programme d'accession des autochtones aux études en droit offert par le *Native Law Centre de l'Université de la Saskatchewan. L'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (UQAM) n'exigent pas que les étudiants autochtones s'inscrivent à ce programme, qui de toute façon n'est donné qu'en anglais.*

— En ce qui concerne l'éducation juridique, il n'existe aucun programme précis visant à promouvoir l'éducation juridique des autochtones du Québec; les autochtones de langue française qui désirent acquérir les connaissances voulues pour entreprendre des études en droit doivent fréquenter l'Université d'Ottawa, dont la Faculté de droit a mis sur pied l'été dernier un programme d'études préparatoires en droit à l'intention des autochtones de langue française. Ce programme s'inspire de celui mis en oeuvre en 1978 par le *Native Law Centre* de l'Université de la Saskatchewan;

— aucune des écoles de droit du Québec ne semble vouloir mettre sur pied un programme d'études préparatoires en droit, même si les 14 étudiants inscrits au programme de l'Université d'Ottawa viennent du Québec. D'après une étude de faisabilité réalisée par deux professeurs de droit à l'Université d'Ottawa, le Québec pourrait fournir au moins 15 étudiants par année.

3. Accès à l'aide juridique

L'étude du CRARR montre également qu'il n'y a aucun avocat autochtone connu qui travaille pour le système d'aide juridique du Québec. Il est donc extrêmement difficile pour un prévenu autochtone d'avoir accès à des services d'aide juridique, surtout si l'on tient compte du fait que déjà les barrières culturelles rendent notre système judiciaire totalement insensible aux besoins culturels distincts des peuples autochtones.

Par ailleurs, les autochtones du Québec semblent tout ignorer de la loi et des institutions juridiques. C'est ce facteur qui, avant toute chose, les empêche d'avoir accès aux services d'aide juridique. Le fait que certains autochtones soient incapables de communiquer avec leurs avocats dans la même langue, les barrières culturelles propre à notre système judiciaire, les procédures contradictoires de même que les restrictions dont continuent de faire l'objet les critères d'admissibilité à l'aide juridique ont tous pour effet de rendre l'accessibilité au système judiciaire encore plus difficile.

D'après le dernier rapport annuel de la Commission des services juridiques, organisme d'aide juridique du Québec, aucune séance d'information publique n'a été organisée à l'intention des autochtones pour discuter de questions intéressant leurs collectivités. De plus, aucun avocat n'a agi en qualité de personne-ressource auprès des organisations autochtones. Par ailleurs, la Commission n'a publié aucune brochure d'information sur les services d'aide juridique ou aucun document d'information juridique en langues autochtones.

Cette situation est en partie attribuable au fait que la Commission ne compile pas de données sur les origines ethnoculturelles de ses clients, même si elle est tenue, en vertu de la loi, d'établir des statistiques lui permettant de planifier l'évolution du système d'aide juridique. Il n'est pas pertinent pour elle de connaître la composition ethnoculturelle ou linguistique des clients de l'aide juridique, puisqu'elle considère que tous sont traités sur un pied d'égalité. De plus, la Commission ne fait aucune distinction ou discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique.

4. Cours tribales ou comités de justice communautaire

Le concept de l'État contre les particuliers est complètement étranger aux autochtones. Leur comportement au sein des collectivités a toujours été réglementé au moyen de normes communes, par les pairs et par l'imposition de peines adaptées à leur culture. Pour pouvoir s'autoréglementer efficacement, les collectivités autochtones doivent disposer de structures qui leur sont propres comme les conseils des anciens, système judiciaire communautaire (qui fait actuellement l'objet de discussions dans les collectivités septentrionales), et les cours tribales (qui existent actuellement à Kahnawake).[1]

Les deux systèmes reconnaissent que le comportement criminel et l'imposition de peines dans les collectivités autochtones sont fonction de plusieurs facteurs : les normes communautaires, l'emplacement géographique, les réalités économiques et la définition interculturelle d'«infractions». Les deux systèmes ont l'efficacité voulue pour s'occuper des infractions autres que les treize mentionnées dans le Code criminel, comme le meurtre, l'enlèvement, le terrorisme, etc.

Le CRARR tient à préciser qu'il ne recommande aucunement la mise sur pied d'un système judiciaire qui privilégie les autochtones. Elle préconise plutôt un système où la loi ne serait pas appliquée de la même façon que dans le Code criminel, où les caractéristiques culturelles et sociales distinctes des autochtones seraient prises en considération et où les sanctions ou les peines seraient établies selon les principes de droit et de justice sans que ne soit négligée cette spécificité.

Des précédents ont déjà été établis au Québec avec les tribunaux ambulants et les cours tribales, mécanismes judiciaires parallèles qui ont pour mandat de faire respecter l'ordre public dans le contexte culturel autochtone, en tenant compte des objectifs sociaux et des normes propres à chaque groupe.

---

[1] L'article 107 de la *Loi sur les Indiens* dispose que le gouverneur en conseil peut nommer des Indiens inscrits qui seront chargés de remplir les fonctions de juges de paix à l'égard des infractions visées par la Loi, ou de toute infraction aux dispositions du Code criminel portant sur la cruauté envres les animaux, les voies de fait simples, l'introduction par effraction et le vagabondage, «lorsqu'elle est commise par un Indien ou se rattache à la personne ou aux biens d'un Indien». (Pour ce qui est des infractions à la *Loi sur les Indiens*, le juge de paix peut exercer sa compétence sur toutes les personnes, quelle que soit leur race ou leur ethnicité.)

Au Québec, il y a actuellement deux juges de paix qui exercent leurs fonctions en vertu de l'article 117. Les deux sont à Kahnawake.

Depuis 1984, la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec* permet à des juges de paix d'être nommés en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois. La compétence exercée par un juge de paix cri ou naskapi semble se limiter à des territoires précis décrits dans les conventions; son pouvoir s'étend à toute personne, indépendamment de la race ou de l'origine ethnique de celle-ci. Il est autorisé à entendre toute cause relative à des infractions aux règlements de la bande ou aux dispositions du Code criminel portant sur les voies de fait simples, les actes visant à tuer ou à blesser les animaux, ou la cruauté envers les animaux.

Ces mécanismes ont déjà été intégrés au service correctionnel fédéral, par suite de la publication du rapport du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral. La rigidité habituelle des principes correctionnels a été modifiée pour tenir compte des besoins culturels et spirituels des prévenus autochtones, depuis l'étape de l'évaluation jusqu'à la libération en passant par la mise en liberté conditionnelle. Cette mesure était justifiée non seulement par la nécessité de se conformer à la *Charte canadienne des droits et des libertés*, mais aussi par l'obligation faite au système correctionnel du Canada, de s'adapter de manière raisonnable aux besoins particuliers de ces clients involontaires, pour pouvoir vraiment atteindre ses objectifs.

Par conséquent, le CRARR recommande :

- **que les systèmes judiciaires canadien et québécois soient examinés et modifiés de façon à les rendre accessibles aux collectivités autochtones et ethnoculturelles, et de façon à rendre les mesures et les pratiques judiciaires conformes aux chartes canadienne et québécoise des droits et libertés;**

- **que les ministères de la Justice adoptent des plans d'action pour encourager une plus grande représentation et participation des autochtones à tous les paliers de la profession de juriste et du système judiciaire;**

- **que des systèmes d'administration judiciaire parallèles, comme les cours tribales et les comités de justice communautaire, soient mis sur pied et administrés par les collectivités autochtones pour s'occuper des cas et des infractions autres que les 13 infractions principales prévues dans le Code criminel;**

- **que des programmes de formation interculturelle soient mis sur pied à l'intention des juges, des procureurs de la Couronne et d'autres administrateurs en vue de supprimer toute discrimination dans le système judiciaire.**

LA SURVEILLANCE POLICIÈRE

Pour bien comprendre ce qui s'est passé à Oka, il est essentiel d'entreprendre une enquête publique pour faire la lumière sur les événements d'Oka, et notamment sur l'intervention policière du 11 juillet, qui est à l'origine de la crise et qui a entraîné la mort d'un agent de la Sûreté du Québec.

La crise d'Oka démontre encore une fois à quel point il importe d'entreprendre de toute urgence des réformes pour améliorer la surveillance policière dans les collectivités autochtones. Toutefois, seul le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministre de la Sécurité publique, peut instituer de tels changements.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral, les ministères de la Justice et du Solliciteur général, de même que la GRC, peuvent prendre des mesures pour assurer l'aaplication adéquate de la loi d'une part, et, d'autre part, pour mettre sur pied un système de surveillance policière dans les collectivités autochtones sans attiser la méfiance profonde et l'hostilité déjà existantes entre les autochtones et la police.

Tous les corps policiers du Canada doivent montrer qu'ils sont déterminés à améliorer les rapports qu'ils entretiennent avec les collectivités autochtones. Il convient à cet égard de souligner l'exemple donné par la GRC et le commissaire Norman Inkster.

Le document de réflexion préparé par le solliciteur général sur l'avenir de la police à l'aube de l'an 2000, qui s'intitule *Une vision de l'avenir de la police au Canada*, a déjà permis de cerner des tendances nouvelles et des modèles de rapports entre policiers et autochtones, qui, de concert avec la reconnaissance de l'autonomie politique des autochtones, peuvent contribuer à rétablir la paix et l'harmonie dans les collectivités autochtones et à résoudre les différends politiques sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à la violence et d'enfreindre les droits de la personne, comme cela a été le cas l'été dernier.

Le Comité doit se pencher sur la question de la surveillance policière à l'intérieur des réserves. Le document de travail du solliciteur général fait de cette question une priorité puisque, à l'échelle nationale, on dénombre environ 700 agents autochtones qui remplissent un rôle policier ou para-policier à l'intérieur des réserves. Le rapport policier/habitant est de 1 pour 370 habitants dans les réserves, alors que la moyenne nationale est d'environ un agent pour 488 habitants.

À cet égard, plusieurs facteurs doivent être pris en considération: le contrôle et la responsabilité des agents, leurs compétences et leurs pouvoirs, notamment lorsqu'ils agissent en qualité de gardiens de la paix alors qu'ils n'ont pas reçu de formation complète et ne disposent pas des pleins pouvoirs de policier, comme c'est le cas des agents de Kahnawake.

D'après le CRARR, il faut trouver un nouvel arrangement, idéalement un «service policier administré par les autochtones», pour régler les problèmes de surveillance policière à Kahnawake, où des accusations de discrimination et des affrontements avec des membres des collectivités mohawks continuent à se multiplier. Il faut aussi, dans le cadre de cet arrangement, préciser les conditions et les circonstances dans lesquelles on demandera à un autre corps policier d'intervenir.

Un attention particulière doit être accordée à la question suivante : à savoir la nécessité de fournir une formation complète, des pleins pouvoirs, ainsi qu'une formation additionnelle sur les valeurs et les lois traditionnelles des autochtones, aux particuliers autochtones qui seront appelés à faire partie du corps policier administré par le Conseil de bande, de qui il relèvera.

Par conséquent, le CRARR recommande :

- **que le solliciteur général du Canada joue un rôle de chef de file à l'échelle nationale en établissant de nouvelles normes de base applicables à la surveillance policière dans les collectivités autochtones au Canada, notamment dans les domaines suivants : formation des gardiens de la paix autochtones, formation interculturelle et antiraciste, programmes d'équité en matière d'emploi pour les autochtones qui font partie de corps policiers;**

- **qu'un comité tripartite fédéral–provincial–autochtone soit mis sur pied pour trouver des solutions constructives aux problèmes de surveillance policière dans les collectivités autochtones au Québec;**

- **que soit mis sur pied un service policier formé d'autochtones qui auront reçu une formation complète et qui seront investis des pleins pouvoirs de policier; le service sera administré par le Conseil de bande local, de qui il relèvera.**

LES MÉDIAS

1. Principaux médias

Il ne serait pas exagéré de dire que les médias anglophones, francophones, mohawks et autres ont consacré des milliers d'heures de reportages et des millions de mots pour couvrir, de façon efficace, les événements survenus l'été dernier. Cela montre l'importance que les médias ont accordée aux questions autochtones au cours de la crise.

Or, si l'on compare cela à la couverture minime que reçoivent habituellement les questions relatives aux autochtones, on constate que la différence est étonnante. Les problèmes des autochtones ont, dans une large mesure, été passés sous silence par les médias canadiens, surtout ceux du Québec, sauf lorsque ces problèmes dégénéraient en conflit.

Parmi les nombreuses crises qui ont éclaté au cours de l'été 1990, il en est une qui a éclaté au sein même des organismes médiatiques, notamment ceux qui se trouvaient dans la région où se déroulait l'affrontement avec les Mohawks. Un schisme s'est produit au sujet de la façon dont les journalistes, les rédacteurs et la direction percevaient les problèmes des autochtones et de la façon dont ils ont été dépeints par les médias.

La crise de cet été nous a permis de constater qu'il y a très peu de journalistes au Québec qui connaissent suffisamment bien les dossiers autochtones pour en couvrir les aspects complexes sans d'abord effectuer pendant plusieurs semaines des recherches en vue de se sensibiliser à la situation autochtone. De plus, la crise a permis de dévoiler un fait peu connu et consternant : à savoir que seul un petit groupe de journalistes autochtones sont à l'emploi des institutions médiatiques de langues anglaise et française. En outre, elle a permis aux Canadiens de voir à quel point les nations autochtones sont mal représentées au sein des services de radiodiffusion, sauf dans des circonstances exceptionnelles.

Les médias québecois et canadiens, contraints de reconnaître publiquement à quel point la diversité ethno-culturelle de la société était mal représentée au sein de leurs organismes, et ce à tous les niveaux d'emploi et de gestion, ont par conséquent fait l'objet de nombreuses discussions et d'un examen approfondi. Il s'agit là d'une question de premier plan que devrait aborder le Comité.

Par ailleurs, le Comité devrait également examiner le comportement de plusieurs animateurs d'émissions de ligne ouverte des réseaux français. Certains animateurs, qui doivent leur popularité à leur goût du sensationnalisme, semblent avoir dépassé les limites du raisonnable en formulant des propos incendiaires au sujet des autochtones, remettant ainsi en question la crédibilité du Conseil canadien de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Bien que le CRARR regrette de ne pas avoir enregistré l'invitation, lancée en ondes, pour inciter les auditeurs à «dénigrer les autochtones», il croit fermement que le CRTC devrait prendre des mesures concrètes à l'avenir pour surveiller ces émissions de ligne ouverte et examiner l'attitude des animateurs à l'égard des groupes défavorisés protégés par la *Loi sur les droits de la personne*.

2. Médias autochtones

C'est par l'entremise des journaux que l'on obtient le plus souvent des renseignements sur des questions comme les revendications territoriales, la souveraineté, la culture autochtone, la politique relative aux autochtones, etc. Fait ironique, à un moment de l'histoire du Canada où une presse autochtone autonome se serait avérée un atout précieux pour établir un rapprochement entre les autochtones et les non autochtones du Canada, le gouvernement fédéral a supprimé toutes les subventions qu'il versait aux journaux autochtones en mars 1990. Le CRARR a fortement déploré ces coupures en 1990, et a demandé que le financement des médias autochtones au Canada soit rétabli, à la lumière de l'évaluation positive faite par le secrétaire d'État a lui-même (le rapport *Lougheed*).

Ainsi, au cours de l'été, il manquait (et il manque toujours) une voix autochtone dans la presse écrite - une voix essentielle qui aurait pu sensibiliser le reste de la population aux questions importantes qui sont à l'origine de l'affrontement. Cette nouvelle marginalisation des médias autochtones, attribuable aux compressions budgétaires, viendra sans aucun doute compliquer encore davantage les relations entre les autochtones et les non autochtones. De plus, à un moment où les moyens de communication auraient dû être couramment utilisés comme outils médiatiques pour améliorer les relations sociales entre les cultures, ce rôle est devenu l'exception plutôt que la règle.

On dénombre 13 sociétés de communications et de radiodiffusion autochtones dans le Nord, et de nombreuses stations radiophoniques communautaires dans les différentes régions du pays. Toutefois, la distance géographique et l'insuffisance des budgets ont empêché ces organes d'information de faire des recherches et d'assurer une couverture sur place des événements, de sorte qu'ils ont été obligés d'utiliser des reportages préparés par d'autres journalistes et d'effectuer un nombre minimum d'entrevues téléphoniques. De plus, exception faite de Nedaa (émission réalisée par le groupe du Yukon de la *Northern Native Broadcasting*), les reportages préparés par ces services ne sont captés qu'à l'intérieur des régions précises qu'il desservent. Il n'existe pas encore de service pancanadien de radiodiffusion autochtone.

3. Autres problèmes de communication

La nouvelle *Loi sur la radiodiffusion* (1991) du Canada a été promulguée récemment. Grâce à la disposition sur la diversité culturelle (article 3) que contient la Loi, nous pouvons commencer à envisager la possibilité d'accroître la représentation des autochtones habitant dans les régions du sud et du nord du Canada au sein des entreprises de radiodiffusion, de même que leur participation à l'élaboration de politiques concernées.

En même temps, nous devons surveiller de près les compressions décrétées par la SRC surtout dans le domaine des programmes d'équité en matière d'emploi et de la programmation. Dans un mémoire présenté récemment au CRTC, le CRARR a indiqué que la faible représentation des autochtones au sein de la SRC et de l'industrie canadienne de la radiodiffusion ainsi que les compressions budgétaires et les réductions de services auraient sans aucun doute un impact négatif sur l'emploi futur et la représentation des autochtones au sein de la SRC (voir tableau ci-joint sur le nombre de minorités visibles et d'autochtones parmi les artisans québécois de la radio et de la télévision qui ont été embauchés dans le cadre d'un programme d'équité en matière d'emploi).

La SRC risque de se rendre un mauvais service à long terme et de déroger au mandat que lui confère la Loi si elle n'offre pas aux autochtones la possibilité de jouer un rôle plus actif au sein des services de radiodiffusion. Il est également très important que le Secrétariat d'État, ou un autre ministère fédéral, rétablisse le financement des bureaux de presse autochtones et ce, afin de permettre l'établissement de liens interculturels qui contribueront à harmoniser les relations sociales et politiques futures entre les autochtones et les non autochtones au Canada.

Les événements qui se sont produits l'été dernier chez les Mohawks et, par la suite, chez d'autres peuples autochtones, influent considérablement sur l'avenir et sur la stabilité de la société canadienne et donnent une idée de ce qui pourrait se produire dans d'autres contextes internationaux advenant une rupture de communications du genre de celle qui est survenue entre les Mohawks et les gouvernements.

Les collectivités autochtones étant branchés à des systèmes de communications par satellite, il est évident que les événements de «l'été Mohawk» ont été suivis de très près par les autochtones de même que par la communauté (inter)nationale. L'importance de ce vaste auditoire pour le Canada et d'autres sociétés pluriculturelles est impossible à mesurer.

Les innombrables exemples (non) documentés de problèmes de communication interculturels, politiques et sociaux dont nous avons été publiquement et privément témoins au cours des derniers mois ne devraient pas être qualifiés de problèmes «exceptionnels» ou «régionaux», peu importe s'ils s'avèrent embarrassants à l'échelle nationale et internationale pour les gouvernements d'Oka, du Québec et du Canada. Les événements qui ont eu lieu l'été dernier ont modifié les paramètres des revendications et des médias, qui serviront à redéfinir les rapports entre les autochtones et les non autochtones au Canada dans les années à venir.

Évidemment, si les Canadiens et d'autres peuples comptent utiliser cette expérience pour repenser et revoir leurs rapports avec les Premières nations, il est absolument essentiel que les deux groupes établissent et mettent en oeuvre des stratégies interculturelles efficaces pour faciliter les relations entre autochtones et non autochtones.

S'il est une leçon que nous avons tirée des événements de l'été dernier, c'est qu'aucune collectivité ethnoculturelle ou autochtone n'est monolitique, et que **tous** les Canadiens et les Québécois doivent collaborer ensemble pour trouver des moyens de concilier nos différences interculturelles. De plus, nous devons utiliser tous les moyens pacifiques concevables pour faciliter ce processus de reconstruction. Une fois le rapprochement entre les deux peuples établi, il faudra faire tout en notre pouvoir pour garder les lignes de communucation ouvertes.

Par conséquent, le CRARR recommande :

- **que le Comité permanent des affaires autochtones tienne des audiences publiques sur la représentation et le rôle des peuples autochtones dans les médias canadiens et québécois;**

- **que le Secrétariat d'État, ou un autre ministère fédéral, rétablisse le financement des programmes de communications en langues autochtones afin de faciliter et de favoriser l'entente entre les communautés autochtones et non autochtones, et de renforcer l'infrastructure médiatique autochtone au Canada.**

- **que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, de même que le ministère des Communications, prennent davantage de mesures pour assurer une représentation autochtone adéquate au sein des entreprises de radiodiffusion réglementées par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, et que des programmes de formation et d'apprentissage médiatiques soient mis sur pied, avec la collaboration du *Canadian Council for Aboriginal Business*, l'Association canadienne des radiodiffuseurs et d'autres organisations autochtones, pour accroître le nombre de journalistes et de spécialistes en communications autochtones au Canada;**

- **que le CRTC examine la possibilité de rétablir ses directives concernant les émissions de ligne ouverte, qui n'existent plus depuis 1989, en vue d'empêcher les animateurs de ces émissions d'utiliser les lignes ouvertes pour encourager la discrimination contre les autochtones et autres minorités ethniques.**

CONCLUSION

La crise d'Oka survenue l'été dernier n'était ni nouvelle, ni imprévisible. D'autres conflits concernant les revendications territoriales et les relations avec les services policiers se sont produits par le passé dans toutes les régions du Canada (la descente effectuée à Restigouche en est un exemple). Toutefois, la crise a dominé l'actualité nationale et notre conscience collective pour diverses raisons : elle s'est déroulée à proximité de la deuxième ville en importance du Canada, a entraîné un décès inutile, a été mal gérée et a atteint une ampleur et une durée démesurées.

Le CRARR ne peut dire avec certitude que cette crise ne se reproduira pas, compte tenu de la controverse croissante qui entoure le projet de Grande Baleine à la Baie James, et étant donné que les dirigeants de la Sûreté du Québec semblent accorder davantage d'importance à l'idée de s'équiper en véhicules blindés, plutôt qu'à celle de mettre sur pied des programmes de formation interculturelle et interraciste, d'instaurer des services policiers nouveaux qui répondent aux réalités des collectivités autochtones et d'encourager les rapports positifs entre la police et les autochtones.

Puisque l'on ne compte ni entreprendre une enquête publique sur la crise d'Oka, ni faire la lumière sur bon nombre de questions restées en suspens, le CRARR doute que le Comité permanent des affaires autochtones puisse faire autre chose que de produire un rapport, qui risque de connaître le même sort que bien d'autres, étant donné qu'il dispose de pouvoirs plutôt restreints et de maigres ressources, et ne peut se déplacer.

D'après le CRARR, il est temps de mettre un terme aux audiences publiques limitées organisées par un comité permanent de la Chambre des communes ou du Sénat sur les affaires autochtones, si l'on veut que le pays prenne des mesures concrètes pour régler les «questions en suspens» et aider les autochtones à atteindre une plus grande autonomie politique, économique et sociale.

Au lieu de procéder à la pièce et d'attendre que d'autres crises violentes se produisent, le Canada doit mettre sur pied une Commission royale d'enquête sur les affaires autochtones afin de créer, à l'échelle nationale, un climat propice à l'adoption de politiques et de programmes visant à éliminer le système quasi-colonial dans lequel vivent les peuples autochtones. En effet, un affrontement identique risque de nous coûter plus cher qu'une commission d'enquête.

Les revendications territoriales et les autres prétentions des peuples autochtones doivent être examinées de très près, et nous devons prendre des mesures pour y donner suite sans délai. La crise d'Oka n'est peut-être que le présage d'autres sombres épisodes.

Nous devons agir collectivement maintenant pour que tous les participants au processus de redéfinition du Canada, à savoir le Canada anglais, le Québec et les Premières nations, en sortent gagnants.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the River Desert Band:

Grand Chief Jean-Guy Whiteduck;

René Tenasco, Legal Counsel.

From the Centre for Research-Action on Race Relations:

Fo Niemi, Executive Director;

Richard Daignault, Member of the Board;

Lorna Roth, Member of the Board.

From the Okanagan Nation:

Joan Phillip, Director Tribal Council.

TÉMOINS

De la Bande de la Rivière Désert:

le grand chef Jean-Guy Whiteduck;

René Tenasco, conseiller juridique.

Du Centre de recherche-action sur les relations raciales:

Fo Niemi, directeur exécutif;

Richard Daignault, membre du Conseil;

Lorna Roth, membre du Conseil.

De la Nation Okanagan:

Joan Phillip, directrice, Conseil de bande.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 57

Thursday, March 21, 1991

Chairman: Ken Hughes, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 57

Le jeudi 21 mars 1991

Président: Ken Hughes, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Aboriginal Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires autochtones

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated October 22, 1990, consideration of the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990

CONCERNANT:

Conformément à son ordre de renvoi daté du 22 octobre 1990, suite de l'étude concernant les événements survenus à Kanesatake et Kahnawake durant l'été 1990

APPEARING:

The Honourable Pierre Cadieux,
Solicitor General of Canada

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Pierre Cadieux,
Solliciteur général du Canada

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989-90-91

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989-1990-1991

35594—1

STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS

Chairman: Ken Hughes

Vice–Chairman: Allan Koury

Members

Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Wilton Littlechild
Robert Nault
Robert E. Skelly
Stanley Wilbee—(8)

(Quorum 5)

Martine Bresson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Président: Ken Hughes

Vice–président: Allan Koury

Membres

Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Wilton Littlechild
Robert Nault
Robert E. Skelly
Stanley Wilbee—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Martine Bresson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 21, 1991
(90)

[*Text*]

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met at 8:45 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Skelly and Stanley Wilbee.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wendy Moss and Rolande Soucie, Research Officers.

Witnesses: From the Grand Council of the Crees: Deom Saganash, Executive Chief; Bill Grodinsky, Legal Counsel and Bill Namagoose, Executive Director. *From the Waskaganish Band:* Chief Billy Diamond.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated October 22, 1990 relating to the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, November 7, 1990, Issue No. 44*).

Deom Saganash and Chief Billy Diamond made opening statements and, with the other witnesses answered questions.

At 11:46 o'clock a.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m.

AFTERNOON SITTING
(91)

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met at 3:29 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Nault, Robert Skelly and Stanley Wilbee.

Acting Members present: Al Horning for Gabriel Desjardins and Clément Couture for Wilton Littlechild.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Rolande Soucie and Wendy Moss, Research Officers. *From the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel:* Martin S. Kalson, Senior Legal Counsel.

Appearing: The Honourable Pierre Cadieux, Solicitor General of Canada.

Witness: N.D. Inkster, Commissioner, R.C.M.P.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated October 22, 1990 relating to the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, November 7, 1990, Issue No. 44*).

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 21 MARS 1991
(90)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit aujourd'hui à 8 h 45, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Ken Hughes (*président*).

Membres du Comité présents: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Skelly et Stanley Wilbee.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wendy Moss et Rolande Soucie, attachées de recherche.

Témoins: Du Grand Conseil de Cris: Deom Saganash, chef exécutif; Bill Grodinsky, conseiller juridique; Bill Namagoose, directeur exécutif. *De la Bande Waskaganish:* Le chef Billy Diamond.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 7 novembre 1990, fascicule nº 44*).

Deom Saganash et Billy Diamond font un exposé et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

À 11 h 46, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 15 h 30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(91)

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit aujourd'hui à 15 h 29, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Ken Hughes (*président*).

Membres du Comité présents: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Nault, Robert Skelly et Stanley Wilbee.

Membres suppléants présents: Al Horning remplace Gabriel Desjardins; Clément Couture remplace Wilton Littlechild.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Rolande Soucie et Wendy Moss, attachées de recherche. *Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire:* Martin S. Kalson, conseiller principal.

Comparaît: L'hon. Pierre Cadieux, solliciteur général du Canada.

Témoin: N.D. Inkster, commissaire, G.R.C.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 7 novembre 1990, fascicule nº 44*).

The Honourable Pierre Cadieux made an opening statement and with Commissioner Inkster, answered questions.

At 5:00 o'clock p.m., the Committed adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

L'hon. Pierre Cadieux fait un exposé et, de même que le commissaire Inkster, répond aux questions.

À 17 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, March 21, 1991

• 0842

The Chairman: I would like to call this meeting to order to resume consideration of the House Order of Reference dated October 22, 1990, that the subject-matter of the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990 be referred to the Standing Committee on Aboriginal Affairs.

I am particularly pleased this morning to welcome our guests. We have approximately two hours in which to go through the presentation. Perhaps I could call on Mr. Deom Saganash to introduce his colleagues, and Mr. Diamond. I understand that Mr. Saganash would like to make a presentation, followed by questions. Then Mr. Diamond will make a presentation, followed by questions.

We are flexible as to how you would like to do that, but it is fine with us if that is the way you would like to go.

Let me say on behalf of all members of the committee how pleased we are that you are here with us today and that you are prepared to participate in this set of hearings. Please proceed.

Mr. Deom Saganash (Vice-Chairman, Grand Council of the Crees of Quebec): I will start by introducing my colleagues who are with me this morning, on this first day of a new spring. Bill Namagoose is the Executive Director of the Grand Council of the Crees of Quebec. I think you know Mr. Billy Diamond, who is also Chief of the Waskaganish First Nation. Mr. Bill Grodinsky is one of our legal counsels.

[*Witness continues in native language*]

Good morning, Mr. Chairman. I appreciate this opportunity that you have given us this morning to appear before you and the members of your committee. I also appreciate this opportunity to comment on the important events of the past summer. I think all of us realize that something very significant occurred, which we must try to understand. No matter how it is characterized, it represents a turning point, a point of departure that is fraught with danger but nevertheless one that presents all of us with an opportunity.

• 0845

I also want to make it clear at the outset that the comments and observations I am going to make are given in good faith and in my own personal capacity. This is not necessarily the Cree position. It is my position, the opinions and observations of one indigenous person.

We have come to call the armed competition that occurred this summer the Mohawk crisis. It was not a Mohawk crisis. It was a Canadian crisis. That is how we feel about it.

Oka occurred because the Indian people of Canada have been badgered, cheated, abused and lied to, because the Indian people have had their lands confiscated and alienated, because there was a clear and present danger to their survival

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 21 mars 1991

Le président: La séance est ouverte. En conformité avec l'ordre de renvoi de la Chambre en date du 22 octobre 1990, l'étude d'événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake durant l'été 1990 est renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones.

Je suis particulièrement heureux d'accueillir les témoins de ce matin. Ils ont à peu près deux heures à leur disposition. Je vais demander à M. Deom Saganash de nous présenter ses collègues, ainsi que M. Diamond. Je crois que M. Saganash a l'intention de présenter un exposé, après quoi il y aura des questions. Ensuite, ce sera le tour de M. Diamond.

Notre procédure est souple; si vous voulez procéder dans un ordre différent, nous n'y voyons aucun inconvénient.

Au nom de tous les membres du comité, je tiens à vous dire que nous sommes heureux que vous ayez répondu à notre invitation. Vous avez la parole.

M. Deom Saganash (vice-président, Grand Conseil des Cris du Québec): Je commence par vous présenter les collègues qui m'accompagnent ce matin, en ce premier jour du printemps. M. Bill Namagoose est le directeur administratif du Grand conseil des Cris du Québec. Je pense que vous connaissez M. Billy Diamond, qui est également le chef de la Première nation Waskaganish. M. Bill Grodinsky est l'un de nos conseillers juridiques.

[*Le témoin poursuit en langue autochtone*]

Bonjour, monsieur le président. Je suis heureux d'avoir cette occasion de comparaître devant vous et votre comité ce matin. Je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de parler des événements importants qui se sont déroulés l'été dernier. Nous réalisons tous la portée de ces événements, et nous devons essayer de les comprendre. Quelle que soit la façon dont on les décrive, ils représentent un point tournant, une nouvelle orientation semée d'embûches, mais également porteuse de promesses.

Je tiens d'abord à vous dire que je vous livre mes remarques et mes observations en toute bonne foi et en mon nom personnel. Je ne représente pas nécessairement ici la position Crie. Je vous fais part de mes opinions et des mes observations simplement en tant qu'autochtone.

Pour décrire la confrontation armée qui s'est produite cet été, nous avons parlé de crises mohawk. Il ne s'agissait pas cependant d'une crise mohawk mais d'une crise canadienne. En tout cas, c'est notre façon de voir les choses.

Les événements se sont produits parce que les autochtones du Canada ont été l'objet de manoeuvres, de tricheries, d'abus et de mensonges, parce que leurs terres leur ont été confisquées et retirées, parce que la menace à leur

[*Text*]

and a final and overpowering recognition that a terrible injustice and irreversible harm was about to be done that had to be prevented. Oka was all of the Indian people saying, enough is enough. I know at this very moment some of you are thinking, here is another Indian justifying violence. If you think that, then please listen to me carefully.

For every human being there is something, some threat, something of sufficient importance or value to justify giving up of one's life for that cause. A cause that one person belittles and ridicules may for another be a source of great heroism. Canada has no cause at all to be proud of its treatment, its care and its trusteeship over the Indian peoples whose country this was, whose country this is.

I do not want to recite statistics about infant mortality, life expectancy, education, housing and income. Let me say only this. We are the only people in Canada under the direct protection of Parliament, and yet we are the most disadvantaged group in the entire country. Our lives are shorter. We suffer from diseases that were eliminated everywhere else over 50 years ago. We are discriminated against in every way. Yet we have governments that praise themselves internationally for their generosity to us, for their recognition and respect for our human rights, for their care and concern of our well-being.

Who should speak for the victims of this government? We all know that South Africa praised itself for improving the well-being of black Africans. Imagine how it must be for our people to have our most fundamental needs denied, to have our concerns and interests ignored, to have our lands and resources arbitrarily taken away through procedures of law that cannot be applied to anyone else.

Imagine you were robbed, not by a criminal but by the police who were called upon to protect you. Consider your feelings if the police were to deny that you had lost anything of value. Try to comprehend the rage you would feel if the very same policemen were to say that they were only looking after your own best interests. This is the position of the Indian peoples of Canada.

• 0850

The Government of Canada and the Government of Quebec have established themselves as adversaries of the Indian peoples. One need not go far to prove this. Go to the courts; take any major case involving Indian people. On one side you have the Indian people; on the other you have the provinces and the federal government.

The same federal government that allowed the Rafferty and Oldman River dams to be built today joined the Attorney General of Quebec to argue that Indians should not be allowed to cut twigs in a Quebec provincial park for religious ceremonies. They took this argument—imagine!—all the way to the Supreme Court.

[*Translation*]

survie était devenue claire et imminente et qu'ils en étaient venus à la conviction profonde qu'une terrible injustice et un tort irréparable étaient sur le point d'être commis s'ils ne faisaient rien pour s'y opposer. Les événements d'Oka étaient la façon pour les autochtones de dire: trop c'est trop. Certains d'entre vous pensent peut-être que je ne suis qu'un autre autochtone qui essaie de justifier la violence. Si c'est le cas, écoutez mes propos attentivement.

Pour tout être humain, il y a une menace, il y a une cause suffisamment importante qui justifie le sacrifice ultime. Et une cause qui peut sembler insignifiante à quelqu'un peut inspirer le plus grand héroïsme à quelqu'un d'autre. Le Canada n'a pas à être fier du traitement qu'il réserve aux autochtones, de la façon dont il s'acquitte de son rôle de fiduciaire vis-à-vis d'eux, eux dont c'était et dont c'est toujours le pays.

Je n'ai pas à reprendre ici les données des statistiques au sujet de la mortalité infantile, de l'espérance de vie, de l'éducation, du logement et des revenus. Je me bornerai à faire remarquer ceci. Nous formons le seul peuple au Canada qui soit placé sous la protection directe du Parlement; malgré tout, nous sommes le groupe le plus désavantagé de tout le pays. Nos vies sont plus courtes que celles des autres. Nous sommes encore en proie à des maladies qui ont été éliminées il y a cinquante ans ailleurs. Nous faisons quotidiennement l'objet de discrimination. Malgré tout, nos gouvernements osent se vanter sur la scène internationale de leur générosité à notre endroit, de leur respect des droits de la personne en ce qui nous concerne, de leur empressement à veiller à notre bien-être.

Qui doit parler au nom des victimes de ce gouvernement? Nous savons tous que l'Afrique du Sud prétend améliorer le sort des noirs africains. Essayez d'imaginer ce que ressent notre peuple lorsqu'il voit ses besoins les plus fondamentaux ignorés, lorsqu'il voit ses préoccupations et ses intérêts rejetés du revers de la main, lorsqu'il voit ses terres et ses ressources lui être enlevées arbitrairement par la voie de mécanismes juridiques qui ne semblent s'appliquer qu'à lui.

Essayez d'imaginer que vous êtes volé, non pas par des criminels, mais par la police qui est censée vous protéger. Essayez de voir comment vous réagiriez si la police prétendait que vous n'avez rien perdu qui ait une valeur quelconque. Essayez de comprendre le sentiment de colère que vous ressentiriez si cette même police prétendait qu'elle ne fait que veiller à vos intérêts. Voilà la situation dans laquelle se trouvent actuellement les autochtones du Canada.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec se sont érigés en adversaires du peuple autochtone. Il n'est pas difficile d'en faire la preuve. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe devant les tribunaux, il n'y a qu'à voir les causes importantes impliquant les autochtones. D'un côté, vous avez les autochtones, de l'autre, les provinces et le gouvernement fédéral.

Le même gouvernement fédéral qui a permis la construction des barrages Rafferty et Oldman River s'est joint aujourd'hui au procureur général du Québec pour faire valoir que les autochtones n'ont pas le droit de couper de petites branches dans un parc provincial du Québec en vue de leurs cérémonies religieuses. Imaginez, ils sont allés jusqu'à la Cour suprême pour présenter cet argument!

[*Texte*]

Canada joined the Government of Alberta in court against the Lubicons. It prosecuted Sparrow for fishing in British Columbia, and most recently it went to court hand in hand with Quebec and Hydro-Québec to argue that our Cree rights under the James Bay and Northern Quebec Agreement were not to be recognized as legally binding statutes.

Canada has a strange and distorted prejudice when it comes to defending the national interest. The national interest is almost always conceived as opposition to aboriginal interests. Even a tongue-lashing from the Supreme Court of Canada that condemns the federal government for its adversarial relationship with us, or a clear and forceful report from the Canadian Human Rights Commission that calls upon the government to recognize our internationally protected human rights—even these findings in law are insufficient to reverse long-standing policies that seek to defeat us.

An entire department of government, the Department of Indian Affairs and Northern Development, has been established to co-ordinate the subjugation, domination, and humiliation of aboriginal peoples.

I recommend that this committee conduct a referendum of Indian people on the elimination of Indian Affairs. How many Indians work at Indian Affairs, and in what positions? Why are there huge locks on the filing cabinets at Indian Affairs? How does Indian policy in Canada reflect the constitutional responsibility of Parliament for Indian peoples?

There are already three orders of government in Canada: the federal government, the provincial governments, and, if you are an Indian, the Minister of Indian Affairs.

You consider Canada as a democracy, but for Indians Canada is a dictatorship of the most arbitrary kind. Our condition in this country is not a result of poverty or poor housing; it is a condition of subjugation, of the impoverishment of power.

People's needs are best met when they look after themselves. May I recommend that each person, each member of this committee and each member of the parliamentary press corps, read the Indian Act. Tell me after you read the Indian Act if you think Canada is a democracy.

I repeat: if you are an Indian, Canada is not a democracy. That is why Oka occurred; that is why we opposed Meech Lake; that is why we are poor; and that is why so many of our children are committing suicide. That is why in every case, at every turn, this government opposes us in the courts, opposes us in its legislation, opposes us in its Constitution. Canada defends its domination, preserves its control, and gives up none of its authority, none of its jurisdiction, to the aboriginal peoples.

[*Traduction*]

Le Canada s'est ligué avec le gouvernement de l'Alberta dans la cause impliquant les Lubicons. Il a poursuivi Sparrow pour avoir pêché en Colombie-Britannique, et plus récemment, de connivence avec le Québec et Hydro-Québec, il a fait valoir devant les tribunaux que nos droits cris en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois ne devaient pas être reconnus comme légalement exécutoires.

Le Canada a une attitude étrange et discriminatoire en ce qui concerne l'intérêt national qu'il doit défendre. Il voit presque toujours cet intérêt national comme opposé à l'intérêt des autochtones. Même une réprimande de la Cour suprême du Canada condamnant le gouvernement fédéral pour son attitude axée sur la confrontation concerne, même un rapport clair et direct de la Commission canadienne des droits de la personne demandant au gouvernement de reconnaître nos droits protégés internationalement—même ces décisions de hauts tribunaux n'ont pas suffi à changer les politiques établies depuis longtemps qui n'ont d'autre objet que de nous subjuguer.

Un ministère entier du gouvernement, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, a été créé pour coordonner la soumission, la domination et l'humiliation des autochtones.

Je demande à ce comité de tenir un référendum auprès des autochtones au sujet de l'élimination du ministère des Affaires indiennes. Combien d'autochtones travaillent au ministère et quels sont leurs postes? Pourquoi les classeurs du ministère sont-ils dotés de serrures à toute épreuve? Dans quelle mesure la politique autochtone du Canada reflète-t-elle la responsabilité constitutionnelle du Parlement vis-à-vis des autochtones?

Il y a trois ordres de gouvernement au Canada: le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et, pour les autochtones, le ministre des Affaires indiennes.

Le Canada est censé être une démocratie, mais pour les autochtones c'est une dictature des plus arbitraire. Notre situation aujourd'hui ne résulte pas de la pauvreté ou de l'absence de logement adéquat; elle reflète simplement notre soumission et notre manque de pouvoir.

Ce sont les gens eux-mêmes qui sont les mieux placés pour répondre à leurs propres besoins. Je demande à tous, aux membres du comité, aux membres de la tribune de la presse parlementaire, de lire la Loi sur les Indiens. Après cette lecture, essayez de prétendre que le Canada est une démocratie.

Pour les autochtones, le Canada est loin d'être une démocratie. C'est la raison pour laquelle nous avons été témoins des événements d'Oka; c'est la raison pour laquelle nous nous sommes opposés à l'Accord du lac Meech; c'est la raison pour laquelle nous sommes pauvres; et c'est également la raison pour laquelle beaucoup de nos enfants décident de mettre fin à leurs jours. C'est la raison pour laquelle le gouvernement, chaque fois qu'il en a l'occasion, s'oppose à nous devant les tribunaux, dans la législation et la Constitution. Le Canada cherche seulement à maintenir sa domination et son contrôle; il ne veut rien céder de son autorité, de sa compétence aux autochtones.

[*Text*]

• 0855

I have provided this context so that the Canadian aboriginal crisis can be properly understood. Oka was not a single, isolated incident. It is just the tip of the iceberg of a more profound crisis in this country. It was not an aberration, either; it was, in the context that I have outlined above, inevitable, something that had to occur. The responsibility for this summer's crisis belongs uniquely and fully to the Government of Canada and the Government of Quebec. No one else is to blame.

As you have already heard from other witnesses, the outstanding claim at Kanesatake had become a longstanding and unsettled grievance. The opportunity for settlement lay in the hands of the authorities for well over a hundred years. Canada is full of outstanding, unsettled grievances with its aboriginal peoples. What about the Lubicon people? What about the Innu? What about the Gitksan-Wet' suwet'en, who have been insulted and repudiated by the courts for having a romantic view of their history?

What a horrible record this country has for reaching fair settlement with the indigenous peoples. How can government criticize the indigenous peoples for failing to respect law and order when the governments themselves treat the fundamental and constitutional rights of indigenous people with indifference and disdain?

I am often asked these days, as Vice-Chairman of the Cree Regional Authority in the Grand Council of the Crees, if James Bay II will be the next Oka. That question comes along every time: will the Crees result to violence, if Quebec and Hydro-Québec attempt to start construction of the Great Whale River project? How can I answer that question?

The Crees signed the James Bay and Northern Quebec Agreement in 1975 in good faith. Canada and Quebec and Hydro-Québec argued recently, in the Federal Court of Canada, that the agreement is not law and does not constitute enforceable obligations against the governments. That has been the attitude and the position of both Canada and Quebec since the agreement was signed. As a result of that policy, the agreement has been ignored, repudiated, broken over and over again, since 1975. We have had to renegotiate much of the agreement, simply to obtain some kind of implementation of that agreement. At each opportunity, the governments have unilaterally interpreted the agreement to minimize the benefits we were to obtain.

Now, when two new major megaprojects threaten our lands, now when we expect the governments to respect their solemn obligations to respect the environmental laws of Canada and Quebec, to respect international conventions, to respect human rights, we find Canada and Quebec making secret bilateral arrangements to circumvent the rights we have obtained. Canada conceives its national interest as the necessity to bow to the Bourassa government's demands.

[*Translation*]

J'ai essayé de vous décrire le contexte dans lequel s'inscrit la crise canadienne impliquant les autochtones. Oka n'a pas été un incident unique, un incident isolé. Il est la pointe de l'iceberg, illustrant une crise encore plus fondamentale au pays. Cela n'a pas été une aberration. Cette situation découlait du contexte que j'ai décrit un peu plus tôt; en ce sens, elle était inévitable. La responsabilité de la crise de cet été repose uniquement et entièrement sur le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Personne d'autre n'est à blâmer.

Comme vous l'avez entendu d'autres témoins, la revendication de longue date à Kanasatake exigeait une attention immédiate. Les autorités avaient eu l'occasion de la régler pendant plus de cent ans. Le Canada a une multitude de ces griefs de longue date, encore en suspens avec ses autochtones. Que dire des Lubicons? Des Inuit? Des Gitksan-Wet' suwet'en, qui ont été la risée des tribunaux pour avoir présenté une vision «romantique» de l'histoire.

Le passé de ce pays est horrible pour ce qui est d'en arriver à des règlements justes avec ses autochtones. Comment le gouvernement peut-il prétendre que les autochtones ont enfreint la loi et l'ordre lorsque lui-même a traité leurs droits fondamentaux et constitutionnels avec indifférence et mépris?

Un certain nombre de personnes me demandent ces jours-ci si, en tant que vice-président de l'administration régionale crie du grand conseil des Cris, j'estime que la Baie James II sera le prochain Oka. C'est la question qui revient constamment: les Cris auront-ils recours à la violence si le Québec et l'Hydro-Québec tentent de réaliser le projet de la rivière Grande-Baleine? Comment puis-je y répondre?

Les Cris ont signé de bonne foi la Convention de la Baie James et du Nord québécois en 1975. Cependant, le Canada, le Québec et l'Hydro-Québec ont fait valoir récemment, devant la cour fédérale du Canada, que la Convention n'a pas force de loi et ne confère pas d'obligation exécutoire aux gouvernements en présence. C'est l'attitude et la position que le Canada et le Québec ont adopté dès le départ vis-à-vis de la Convention. C'est ainsi que la Convention et la politique qui la sous-tend ont pu être ignorées, répudiées, foulées au pied continuellement depuis 1975. Nous avons été forcés de la renégocier, finalement, simplement pour en obtenir l'application partielle. À chaque occasion, les gouvernements ont interprété la Convention unilatéralement de façon à en minimiser les avantages pour nous.

Au moment où deux nouveau mégaprojets menacent nos terres, où nous pourrions nous attendre à ce que les gouvernements respectent leurs obligations solennelles vis-à-vis des lois du Canada et du Québec en matière d'environnement, les conventions internationales, les droits de la personne, nous constatons que le Canada et le Québec concluent des ententes bilatérales secrètes à nos dépens. Le Canada conçoit l'intérêt national comme l'obligation de se

[*Texte*]

These political considerations appear to easily override treaty obligations to the Crees, which are protected, mind you, by your Constitution.

• 0900

So what should we do? Should we wait for the courts while five or six years pass, construction is completed and the projects permanently destroy our lands? Shall we be forced to agree that every kind of damage can be compensated by some kind of financial settlement? Can Canada and Quebec buy our culture and the heritage of our children? No. James Bay II is a provocation against the Cree people, and the Cree people will probably respond to it as a provocation.

We all saw the fall of the dictatorships in eastern Europe—we watched that situation very carefully. We sympathize with the peoples of eastern Europe far more than most people in Canada can imagine, because indigenous peoples know what it is like to live under an arbitrary and hostile regime, under a set of laws designed to confound our basic human rights and fundamental freedoms. Canada must understand that it cannot continue to abuse indigenous rights. Governments may hope to use force to stave off the time when our rights must be recognized. That worked in eastern Europe, but for a limited time.

We are not the victims of outside agitators. We are not being misadvised by our lawyers. We are not making absurd claims. Those who attack our claims with these assertions are racists. Why should our claim to self-determination be denigrated as absurd, while Quebec's assertion of the same principle is treated as a legitimate national issue? The indigenous claim is easier to support in international law, because the indigenous peoples have been unable to exercise their fundamental rights within Confederation.

I do not favour violence, and I have stated that publicly. The Crees oppose violence. But as we oppose violence, we also reject the use of force against our people. More than anything else, Oka was an abuse of process. This committee must understand this and assure us that such an abuse of process will not be repeated under the guise of law and order. If we are provoked—and James Bay II is a massive provocation—I will not predict how Cree anger and frustration will manifest itself, and there is already Cree anger and frustration.

Law and order is not always justice. If we are treated justly, Quebec may indeed not be able to build James Bay II. The greed and waste that it represents may have to be postponed indefinitely. No one will be the worse for such a decision, as every environmentalist in Canada and the United States will gladly confirm. Will James Bay II be the next Oka? Respect Cree rights in your own Constitution, that is the real answer.

[*Traduction*]

rendre aux exigences du gouvernement Bourassa. Ces considérations politiques semblent facilement prendre le pas sur les obligations vis-à-vis des Cris en vertu des traités, lesquels sont protégés, soit dit en passant, par la Constitution.

Que devrions-nous donc faire? Devrions-nous attendre que les tribunaux rendent leur décision et laisser passer cinq ou six ans? La construction sera alors terminée et les projets auront détruit nos terres de façon permanente. Serons-nous obligés d'accepter que tout dommage puisse être indemnisé par une sorte d'accord financier? Le Canada et le Québec peuvent-ils acheter notre culture et le patrimoine de nos enfants? Non. La phase II du projet de la Baie James est une provocation à l'égard du peuple cri, et le peuple cri y réagira sans doute comme à une provocation.

Nous avons tous assisté à la chute des dictatures d'Europe de l'Est—nous avons suivi ces événements avec beaucoup d'intérêt. Nous comprenons les peuples de l'Europe de l'Est beaucoup plus que la plupart des Canadiens peuvent l'imaginer, car les peuples autochtones savent ce que c'est que de vivre sous un régime hostile et arbitraire, d'être soumis à des lois conçues pour confondre violer droits et libertés fondamentaux. Le Canada doit comprendre qu'il ne peut pas continuer à bafouer les droits des autochtones. Les gouvernements espèrent peut-être utiliser la force pour retarder le moment où nos droits seront reconnus. Cela a fonctionné en Europe l'Est, mais pour un temps limité.

Nous ne sommes pas les victimes d'agitateurs de l'extérieur. Nous ne sommes pas mal conseillés par nos avocats. Nos revendications ne sont pas absurdes. Ceux qui font une telle affirmation sont racistes. Pourquoi serait-il absurde pour nous de revendiquer l'autonomie politique alors que cette même revendication de la part du Québec est considérée comme une question nationale légitime? Il est plus facile de défendre la revendication des autochtones en droit international, car les peuples autochtones ont été incapables d'exercer leurs droits fondamentaux au sein de la Confédération.

Je ne suis pas en faveur de la violence, et je l'ai déclaré publiquement. Les Cris s'opposent à la violence. Mais si nous nous opposons à la violence, nous rejetons également l'utilisation de la force contre notre peuple. Plus que tout autre autre chose, Oka a été un abus du processus. Votre comité doit le comprendre et nous assurer qu'un tel abus ne se répétera pas au nom de l'ordre public. Si on nous provoque—et la phase II du projet de la Baie James est une provocation massive—je ne peux prévoir comment la colère et la frustration des Cris se manifesteront, et les Cris ressentent déjà colère et frustration.

L'ordre public n'équivaut pas toujours à la justice. Si on nous traite avec justice, le Québec ne pourra peut-être pas construire la phase II du projet de la Baie James. L'avidité et le gaspillage qu'un tel projet représente devront peut-être reportés indéfiniment. Tous les environnementalistes du Canada et des Etats-Unis seront heureux de vous confirmer que personne ne s'en trouvera plus mal. La phase II du projet de la Baie James sera-t-elle le prochain Oka? Respectez les droits des Cris dans votre propre Constitution, voilà la vraie réponse.

[*Text*]

• 0905

Mr. Skelly (Comox—Alberni): I would like to thank you for appearing before the committee. This is probably one of our last days of hearing evidence and, as I heard your presentation, I was glad we did not miss it and that you were able to come here and make that presentation.

I would also like to add that, although we have heard from many groups across Canada and have received the suggestion before that, with all the unresolved issues across Canada, the next summer could make Oka look like small potatoes.

The suggestion you have made today really puts the crisis into perspective, in that what happened at Oka was simply the tip of the iceberg and if Canada does not act quickly we are going to be dealing with something much more serious in the coming years.

I also appreciated your suggestion that for every human being there is a threshold. A person can say that they can tolerate a situation up to a certain point, in spite of their anger and frustration, but beyond that point it becomes an issue they are prepared to fight for or to give their life for, as you have suggested.

So to some extent you have made a frightening prediction, which I hope the committee, the parliamentarians in this place, and the people of Canada will take seriously. I hope the prediction will be reflected in our report.

I am not sure whether I can even come up with a question on this matter, because of the statements you have made.

Has there been any contact between your organization, the Mohawks, and other native nations across Canada to try to put together in general terms what the threshold is and how an approach can be made to the government to the effect that it not go beyond that threshold and begin withdrawing from that threshold of frustration and anger which may set the country off during the next summer?

Has there been any collective approach by native nations to the Government of Canada to deal with all these cases, such as James Bay II, the continuing crisis in Mohawk territory, the issues we heard about yesterday from British Columbia with regard to seizure of lands on Indian reserves for road right-of-way?

Has there been any kind of collective approach to Canada to suggest how the government can withdraw from provoking these crises and begin to deal with them, before they reach the threshold of violence you were talking about?

Mr. Saganash: I do not think so. There have not been any that I am aware of. There have been no talks to that effect.

If I can speak just for the Cree people, what is certain at this point is that there is a clear and blatant provocation from the Quebec government and from Hydro Quebec and we get the feeling that a crisis is what they are looking for, again.

[*Translation*]

M. Skelly (Comox—Alberni): J'aimerais vous remercier de comparaître devant le comité. Il s'agit sans doute de l'une des dernières journées au cours desquelles nous entendrons des témoignages, et je suis très heureux que vous ayez pu venir ici nous présenter votre exposé.

J'aimerais également ajouter que nous avons entendu de nombreux groupes qui nous ont également laissé entendre qu'avec tous les problèmes non résolus au Canada, les événements d'Oka pourraient bien paraître comme étant sans importance par rapport à ce qui pourrait se produire l'été prochain.

Aujourd'hui, vous avez vraiment mis la crise dans son contexte, lorsque vous avez dit que les événements d'Oka n'étaient que la pointe de l'iceberg et que si le Canada n'agissait pas rapidement, nous aurions un problème beaucoup plus grave au cours des prochaines années.

Vous nous avez également dit que chaque être humain a un seuil de tolérance. Une personne peut dire qu'elle peut tolérer une situation, jusqu'à un certain point, malgré sa colère et sa frustration, mais au-delà de ce seuil, elle est prête à se battre ou à sacrifier sa vie, comme vous l'avez dit.

Donc, dans une certaine mesure, votre prédiction fait peur, et j'espère que les membres du comité et que les Canadiens prendront cette prédiction au sérieux. J'espère que cette prédiction se réflétera dans notre rapport.

Je ne sais même pas si je peux arriver à trouver une question à vous poser à cet égard, étant donné les déclarations que vous avez faites.

Votre groupe a-t-il communiqué avec les Mohawks et d'autres nations autochtones au Canada pour essayer de déterminer de façon générale quel est ce seuil et comment faire une démarche auprès du gouvernement pour lui faire comprendre qu'il ne peut dépasser ce seuil et qu'il doit commencer à s'éloigner de ce niveau de frustration et de colère qui pourrait déclencher une autre crise au pays l'été prochain?

Y a-t-il eu une démarche collective des peuples autochtones auprès du gouvernement du Canada pour discuter de toutes ces questions, comme la Phase II du projet de la Baie James, la crise qui se poursuit sur le territoire Mohawk, les problèmes de la Colombie-Britannique dont nous avons entendu parler hier relativement à la saisie de terres sur des réserves indiennes pour la construction de routes?

Avez-vous fait une démarche collective auprès du Canada pour suggérer comment le Canada peut arrêter de provoquer de telles crises et commencer plutôt à régler ses problèmes, avant d'arriver au seuil de tolérance dont vous parliez?

M. Saganash: Je ne le pense pas. À ma connaissance, aucune démarche n'a été entreprise. Il n'y a eu aucun entretien à cet effet.

Si je peux parler uniquement au nom du peuple Cri, ce qui est certain, en ce moment, c'est que la provocation du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec est claire et flagrante et nous avons l'impression qu'ils cherchent encore une fois à provoquer une crise.

[*Texte*]

A lot of rumours are circulating within the Quebec government's bureaucracy claiming that the Crees and the Mohawks are getting together and the Crees are having training sessions with the Mohawk warriers, for instance. Those rumours come from Quebec, so it is clear to us that they are trying to provoke another crisis. That is how we feel about it.

Perhaps the question should be directed to the Quebec government and the Government of Canada. What are they going to do? I am willing to defend my land and the rights of my people. If the Quebec government, Hydro Quebec, and the Government of Canada is not willing to respect that, well, perhaps the question should be directed at them.

• 0910

Mr. Skelly: Maybe this question should be directed at Canada as well. You mentioned that in virtually every court case involving a challenge by the province or by a federal agency to aboriginal rights Canada has appeared on the side of the opponents of aboriginal rights. It has always appeared with the provinces, as you mentioned in the case of James Bay, and has always consistently appeared against the native people even though Canada has a fiduciary relationship and a legal responsibility for the Indians. Has that ever been challenged?

The standing of Canada in the courts, because of its fiduciary responsibility, has it ever been challenged when Canada has appeared jointly with the provinces against the natives on any issue? Has it ever been challenged, or is there a challenge to that position?

Mr. Saganash: The only way I can answer that is to say that in one of the court cases we have right now before the Federal Court we are asking Canada to assume its fiduciary responsibilities to the Indian people in northern Quebec. That is the approach we have taken so far, but from the very beginning of the history of Cree federal relations that has been the case. Ever since the negotiations have taken place, before the signing of the agreement, that has been the case. Maybe Billy can speak more to that than I can, but that has always been the case.

Our approach has been to pursue the Government of Canada in court to assume its fiduciary responsibilities and trusteeship to the Indian people. That is the approach we have taken so far.

Mr. Skelly: In the recent case Canada was arguing and Quebec was arguing that the agreements and the Cree-Naskapi Act that was passed, I think by both Canada and by Quebec, were not legally binding on Canada. Their arguments were that these were not the laws of Canada. I am just wondering.

Mr. Saganash: That is the policy or the position they have taken since the signing of the agreement, that the agreement is not legally binding.

Mr. Skelly: The agreement or the laws that—

Mr. Saganash: The agreement. But we argued in court that there is enacted legislation that made the agreement legally binding on the governments. This is the position they have taken for almost 16 years now.

[*Traduction*]

De nombreuses rumeurs circulent parmi les bureaucrates du gouvernement du Québec selon lesquelles les Cris et les Mohawks sont en train de s'associer et que les Cris suivent des séances de formation avec les warriors mohawks, par exemple. Ces rumeurs viennent du Québec, de sorte qu'il est clair pour nous qu'ils essaient de provoquer une autre crise. Voilà ce que nous en pensons.

Il faudrait peut-être poser la question au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral. Que vont-ils faire? Je suis prêt à défendre ma terre et les droits de mon peuple. Si le gouvernement du Québec, Hydro-Québec et le gouvernement du Canada ne sont pas prêts à respecter cela, on devrait peut-être alors leur poser la question.

M. Skelly: Il faudrait peut-être poser la question au Canada également. Vous avez déclaré que, dans le cas de pratiquement toutes les poursuites judiciaires où la province ou un organisme fédéral conteste les droits autochtones, le Canada s'est rangé du côté de ceux qui s'opposent aux droits des autochtones. Cela a toujours été le cas, comme vous l'avez mentionné dans le cas de la baie James, et le Canada s'est toujours rangé contre le peuple autochtone même s'il a un rôle de fiduciaire et une responsabilité légale à l'endroit des Indiens. Le droit du Canada de s'opposer aux autochtones a-t-il déjà été contesté?

La position du Canada dans les tribunaux, en raison de sa responsabilité de fiduciaire, a-t-elle déjà été contestée lorsque le Canada a pris parti pour les provinces contre les autochtones? A-t-on déjà contesté cette position, ou est-elle contestée à l'heure actuelle?

M. Saganash: Je ne peux vous répondre qu'en disant que dans une des causes que nous avons à l'heure actuelle devant la Cour fédérale, nous demandons au Canada d'assumer ses responsabilités de fiduciaire à l'égard des peuples indiens du nord du Québec. Voilà la démarche que nous avons entreprise jusqu'à présent, mais depuis le début de l'histoire des relations entre les Cris et le gouvernement fédéral, cela a été le cas. Depuis les négociations, avant la signature de l'accord, cela a été le cas. Peut-être que Billy pourra vous en parler davantage que moi, mais cela a toujours été le cas.

Notre position a été de poursuivre le gouvernement du Canada devant les tribunaux afin qu'il assume ses responsabilités de ficuciaire et d'administrateur à l'égard du peuple indien. Voilà la démarche que nous avons entreprise jusqu'à présent.

M. Skelly: Récemment, le Canada et le Québec ont fait valoir que les accords et la loi sur les Cris et les Naskapis qui a été adopté par le Canada et le Québec, je crois, n'était pas exécutoire pour le Canada. Il disait qu'il ne s'agissait pas de lois du Canada. Je me demande ce que vous en pensez.

M. Saganash: C'est la politique ou la position qu'ils ont adoptée depuis la signature de l'accord, c'est-à-dire que l'accord n'est pas exécutoire.

M. Skelly: L'accord ou les lois...

M. Saganash: L'accord. Mais nous avons fait valoir devant les tribunaux qu'il existe une loi qui fait en sorte que l'accord lie les gouvernements. C'est la position qu'ils ont adoptée depuis près de 16 ans maintenant.

[*Text*]

Mr. William Grodinsky (Legal Counsel, Grand Council of the Crees): I am sorry to interrupt. I am one of the attorneys for the Crees. The decision of the Federal Court, the decision of Mr. Justice Rouleau, is extremely important because it kind of flushes out the position taken by Quebec and Canada since the first signing of the agreement in 1975.

Notwithstanding the fact that we had an agreement which at that time was as close to a treaty as you could find, it was clearly a solemn commitment on the part of all the parties and it was intended in itself to be binding on all the parties. It was then approved by both federal and provincial legislation, duly approved. It was then confirmed in the constitutional amendments of 1984 as a constitutional document.

Both Quebec and Canada have continued with the position that notwithstanding all of that, the James Bay Agreement was simply a contract, no more than a contract, so it did not have the force of law, it did not have the strength that both the legislation approving it gave it and the Constitition gave it. So the importance of the decision of Mr. Justice Rouleau is that he is saying something that seems quite obvious to everybody. It has been the Cree position since day one, and it shows the way the federal and the provincial goverments have simply been trying to bluff their way through this.

They have taken the James Bay Agreement and said, "I am sorry, gentlemen, it is simply a piece of paper. It has no strength. The agreement itself is simply an understanding between us and you have to go and look at other legislation to see what rights are". Well, that was not the deal. The deal was that that agreement was the deal. The agreement contains the rights. The agreement has the force of legislation, and Mr. Justice Rouleau in his judgment says it plain and clear in no uncertain terms. Judges can fudge around if they want. In this case there is no fudging around. It is clear what he is saying regarding the status of the agreement.

• 0915

Mr. Skelly: How do international observers look at Canada's performance before the court? When an agreement is struck between Canada and another nation, or between Canada and other contractors to Canada, and then Canada turns around and says, in a court action, that its agreemnts are not legally binding on one of the parties that entered into the agreement... It certainly makes Canada's international obligations a little more tenuous than they were when the Prime Minister put ink to paper on these things.

Since Canada has appeared in court on the same side as Quebec on the issue of the James Bay II, do you get the sense that Canada supports James Bay II? What is your impression there? Does Canada see itself as a benefiting party to James Bay II and therefore a supporter of the expansion?

Mr. Saganash: Their position has been that they do not want to get involved in James Bay II. For example—

Mr. Skelly: That may be their position, but I am wondering how you see it.

[*Translation*]

M. William Grodinsky (avocat, Grand Conseil des Cris): Je m'excuse de vous interrompre, mais je suis l'un des avocats des Cris. La décision de la Cour fédérale, la décision de M. le juge Rouleau, est extrêmement importante car elle renverse la position prise par le Québec et le Canada depuis la première signature de l'accord en 1975.

Malgré le fait que nous avions un accord qui à l'époque était aussi près d'un traité que possible, il s'agissait clairement d'un engagement solennel de la part de toutes les parties et il devait lier toutes les parties. Il a ensuite été approuvé par une loi fédérale et provinciale, approuvée en bonne et due forme. Il a ensuite été confirmé dans les modifications constitutionnelles de 1984 en tant que document constitutionnel.

Le Canada et le Québec ont continué à maintenir que malgré tout cela, l'accord de la baie James n'était qu'un simple contrat, rien de plus qu'un contrat, de sorte qu'il n'avait pas force de loi, qu'il n'avait pas la valeur que lui ont conféré la loi qu'il approuvait et la Constitution. Donc, la décision du juge Rouleau est importante en ce sens qu'elle dit quelque chose qui est assez évident pour tous. C'est la position des Cris depuis le premier jour, et cette décision montre la façon dont les gouvernements provincial et fédéral ont essayé de bluffer depuis le début.

Ils ont pris l'Accord de la baie James et ont dit: «Désolé, messieurs, ce n'est qu'un simple document qui n'a aucune valeur. L'accord lui-même n'est qu'une entente entre nous et vous devez aller consulter d'autres lois pour voir quels sont vos droits.» Eh bien, ce n'est pas le marché qui avait été conclu. Nous avions conclu un accord. L'accord contenait les droits. L'accord a force de loi, et monsieur le juge Rouleau dans sa décision le dit clairement et sans équivoque. Les juges peuvent contourner le problème s'ils le veulent. Dans ce cas, le juge ne l'a pas fait. Ce qu'il dit au sujet de l'accord est très clair.

M. Skelly: Que pensent les observateurs internationaux de la position adoptée par le gouvernement du Canada devant les tribunaux? Lorsqu'un accord est conclu entre le Canada et un autre peuple, ou entre le Canada et d'autres signataires, et que le Canada se retourne et déclare dans une poursuite devant les tribunaux que ces accords ne lient pas l'une des parties signataires de l'accord... Cela rend certainement les obligations internationales du Canada un peu plus précaires qu'elles ne l'étaient lorsque le premier ministre les a signées.

Étant donné que le Canada s'est rangé du même côté que le Québec devant les tribunaux sur la question de la deuxième phase du projet de la Baie James, avez-vous l'impression que le Canada appuie ce projet? Quelle est votre impression? Le Canada se considère-t-il comme partie bénéficiaire de ce projet de sorte qu'il en appuie l'expansion?

M. Saganash: La position du Canada a été qu'il ne voulait pas se mêler de ce projet. Par exemple...

M. Skelly: C'est peut-être leur position, mais je me demande de ce que vous en pensez.

[*Texte*]

Mr. Saganash: —a federal regime is provided under the James Bay and Northern Quebec Agreement. In the case of the Great Whale River project, it is clear that there are matters of federal jurisdiction that are affected by the project. So the federal regime under the agreement should apply, but Canada has been saying this is not a federal project, it is a provincial project, and the federal regime should not apply in this case. They have taken that position to stay away from Quebec and Robert Bourassa, I suppose.

Mr. Skelly: What do you read into that?

Mr. Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Welcome, gentlemen. In your brief you mentioned the position you have taken. You said it is your personal position, not the Cree's position. I want you to clarify that statement, because that might be of importance.

Mr. Saganash: I thought I made that clear at the beginning of the statement. As one of the leaders, this is my personal position. I think the Oka crisis has affected each and every one of us in this country, but in different ways. There are things that I still do not understand about the Oka crisis, and there are things that I clearly understood from the Oka crisis. I do not think a nation as a whole can make a very clear assessment of what has happened, but the Oka crisis touched every Cree in northern Quebec in one way or another. The elders saw it one way; Cree youth saw it another way; and the leaders saw it in yet another way. That is why I preferred to table my personal position rather than the nation's position.

Mr. Koury: If there is no consensus, how can we find a solution. . .?

Mr. Saganash: We did not ask for a consensus on that.

Mr. Koury: But there are different views. If we had three different Cree groups came this morning we would probably have three different views—your view, somebody else's view and the younger view.

Mr. Saganash: There is another Cree beside me who will be making a presentation. We will see if the views—

• 0920

Mr. Koury: This is what I was asking you, actually, if there was a consensus. You must have grouped and discussed the situation. Oka is a serious situation. We are not here just to hear and waste time. I think there is something we should find, so we can see if there is a solution, with your help.

There is a huge problem. We had an Algonquin group in yesterday, who claimed that the Cree did not own the land that they negotiated with the provincial government, with James Bay, but that it belongs to the Algonquin. They are claiming that the land we are discussing at Oka is their land. They gave us a map and they showed us the tracing of their claim. They are not going to fight it, according to what they said, because it is done, but they are looking forward to being recognized as sole owners of the rest of the land. If it is ambiguous like that, how many others are we going to find who claim those lands? It is going to be quite difficult to assess and to find whether or not it is true.

[*Traduction*]

M. Saganash: . . .un régime fédéral est prévu aux termes de l'Accord de la Baie James et du Nord du Québec. Dans le cas du projet de la Rivière-de-la-Baleine, il est clair que le projet touche à certaines questions de compétence fédérale. Donc le régime fédéral aux termes de l'accord devrait s'appliquer, mais le Canada dit qu'il ne s'agit pas d'un projet fédéral, mais bien d'un projet provincial et que le régime fédéral ne devrait pas s'appliquer dans ce cas. Le Canada a choisi de ne pas se mêler des affaires de Robert Bourassa et du Québec, je suppose.

M. Skelly: Quelle conclusion en tirez-vous?

M. Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Bienvenus, messieurs. Dans votre mémoire, vous nous faires part de votre position. Vous dites qu'il s'agit de votre position personnelle, non pas celle des Cris. J'aimerais que vous précisiez, car cela pourrait être important.

M. Saganash: Je croyais l'avoir dit clairement au début de ma déclaration. En tant que l'un des chefs, il s'agit de mon point de vue personnel. Je pense que la crise d'Oka a touché chacun d'entre nous au pays, mais de façon différente. Il y a certaines choses que je n'ai pas comprises au sujet de la crise d'Oka, il y a certaines choses que j'ai très bien comprises. Je ne pense pas qu'un peuple dans son ensemble puisse évaluer très clairement ce qui s'est produit, mais la crise d'Oka a touché tous les Cris du nord du Québec d'une façon ou d'une autre. Les anciens l'ont vu d'une certaine façon; les jeunes Cris d'une autre; et les chefs d'une autre façon encore. C'est pourquoi j'ai préféré vous faire part de mon point de vue personnel plutôt que de la position du peuple Cri.

M. Koury: S'il n'y a pas de consensus, comment pouvons-nous trouver une solution. . .?

M. Saganash: Nous n'avons pas demandé un consensus sur cette question.

M. Koury: Mais il y a différents points de vues. Si nous avions trois groupes différents de Cris ce matin, nous aurions sans doute trois points de vues différents—votre point de vue, celui de quelqu'un d'autre et le point de vue des jeunes.

M. Saganash: Il y a un autre Cri à côté de moi qui fera un exposé. Nous verrons si les points de vues. . .

M. Koury: C'est ce que je vous demandais, en fait, s'il y avait un consensus. Vous devez vous être réunis pour discuter de la situation. Oka est une situation grave. Nous ne sommes pas ici pour perdre notre temps. Nous sommes ici pour essayer de trouver une solution, avec votre aide.

Il s'agit d'un problème énorme. Nous avions un groupe algonquin ici hier qui prétendait que les Cris n'étaient pas propriétaires des terres qu'ils avaient négociées avec le gouvernement provincial, avec la Baie James, mais que ces terres appartenaient aux Algonquins. Ils prétendent que les terres dont nous discutons à Oka leur appartiennent. Ils nous ont donné une carte et ont indiqué le tracé des terres en question. Ils ont dit qu'ils n'allaient pas les revendiquer, car ce qui est fait est fait, mais qu'ils voulaient être reconnus comme les seuls propriétaires du reste des terres. Si la situation est aussi ambiguë, combien d'autres vont revendiquer ces terres? Il sera assez difficile d'évaluer si leur revendication est fondée ou non.

[*Text*]

Mr. Saganash: I do not think it is a problem, especially for the native peoples. Large parts of the territory that was negotiated for the Crees under the James Bay and Northern Quebec Agreement form part of the traditional territories of the Crees. Some parts in the southern part of that territory are overlapping interests with the Algonquins. On the east side there are some overlapping interests with the Montagnais. But that has not been a problem for us. We have always managed to work our way through that or around that with the hunters themselves and the people who are on the land.

The Naskapi is an example of that too. It is not a problem for us. We can deal with that among ourselves, and that is the way it should be. I do not think the governments are the ones who should tell us that the Algonquins used to be there and the Montagnais used to be there and the Cree used to be there, so this is the way it is going to be. That has to be dealt with by the native peoples themselves, and it has not been a problem at all since the signing of the agreement.

Mr. Koury: Before the Oka crisis the white people had a lot of sympathy toward the aboriginal peoples, but as time progressed they lost that sympathy. If the Great Whale project goes through or there are problems at the Great Whale project and you lose more sympathy, how is that going to affect the negotiations when the whole thing is in turmoil? I would like your concept on that.

Mr. Saganash: Despite what happened over the summer during the Oka crisis, I think the situation is a bit different from what is happening up north.

• 0925

Public opinion is on our side, not because there are native interests involved or native rights involved in this situation, but there are serious environmental questions that are raised and serious economic questions that are raised. We have always claimed that the Great Whale project has serious consequences not only for the environment, for the Indian people, but also for the economy of Quebec. Those arguments have reached Quebec and most of the Quebeckers now, and there is a lot of sympathy for the Crees on this one.

Mr. Bill Namagoose (Executive Director, Grand Council of the Crees of Quebec): I would just like to add that the Quebec government adopted a deliberate policy to turn around public opinion, to turn public opinion against the Mohawk crisis. There has been a public relations firm hired to do public relations strategies for the federal government in our negotiations on implementation of the James Bay and Northern Quebec Agreement. There were SWAT words recommended to the federal government officials to be used against the Crees. "SWAT words" means "special words and tactics", from a public relations firm to be used in public, to turn public opinion against native people. That is what happened in Oka. Otherwise the issue could have been settled while public opinion was on the side of the Mohawks. The government deliberately took that position to turn the public opinion against the people, and that is racist.

[*Translation*]

M. Saganash: Je ne pense pas que cela pose de problèmes, particulièrement pour les peuples autochtones. Une grande partie du territoire qui a été négociée pour les Cris lors de l'Accord de la Baie James et du Nord du québec font partie des territoires traditionnels des Cris. Certaines parties au Sud de ce territoire chevauchent les territoires des Algonquins. À l'Est, certains territoires chevauchent les terres des Montagnais. Mais cela ne nous a pas posé de problèmes. Nous avons toujours réussi à nous entendre avec les chasseurs eux-mêmes et les gens qui se trouvent sur ces terres.

Les Naskapi sont également un bon exemple. Ce n'est pas un problème pour nous. Nous pouvons nous arranger entre eux, et c'est ainsi que cela devrait être. Je ne pense pas que ce soit aux gouvernements de nous dire où se trouvent les terres des Algonquins, des Montagnais et des Cris, et que c'est ainsi que les terres seront partagées. Cette question doit être réglée par les peuples autochtones eux-mêmes, et ça n'a pas posé de problèmes depuis la signature de l'accord.

M. Koury: Avant la crise d'Oka, les blancs avaient beaucoup de sympathie à l'égard des peuples autochtones, mais avec le temps ils ont perdu cette sympathie. Si le projet de la Rivière-de-la-Baleine reçoit le feu vert et qu'il y a des problèmes et que vous perdez encore davantage leur sympathie, comment cela va t-il affecter les négociations? J'aimerais savoir ce que vous en pensez?

M. Saganash: Malgré ce qui s'est produit l'été dernier à Oka, je pense que la situation dans le Nord est quelque peu différente.

L'opinion publique est de notre côté, non pas parce que les intérêts ou les droits des autochtones sont en jeu dans cette situation, mais parce que de graves questions environnementales et économiques sont soulevées. Nous avons toujours prétendu que le projet de la Rivière-de-la-Baleine avait des conséquences graves non seulement pour l'environnement, pour les peuples indiens, mais également pour l'économie du Québec. Le Québec est la plupart des Québécois ont maintenant compris ces arguments, et ils ont beaucoup de sympathie pour les Cris sur cette question.

M. Bill Namagoose (directeur exécutif, Grand Conseil des Cris du Québec): Permettez-moi d'ajouter que le gouvernement du Québec a adopté une politique pour influencer l'opinion publique, pour faire en sorte que l'opinion publique soit contre les Mohawks lors de la crise. Les services d'une firme de relations publiques ont été retenus pour élaborer des stratégies de relations publiques pour le gouvernement fédéral dans nos négociations sur la mise en oeuvre de l'Accord de la baie James et du nord du Québec. Cette firme a recommandé au gouvernement fédéral d'utiliser certains mots et certaines tactiques en public pour dresser l'opinion publique contre les autochtones. C'est ce qui s'est produit à Oka. Autrement, le problème aurait pu être réglé alors que l'opinion publique était du côté des Mohawks. Le gouvernement a délibérement pris cette position de dresser l'opinion publique contre les autochtones, ce qui est raciste.

[*Texte*]

Mr. Koury: You also mentioned that you were robbed by the police. How did you mean that? What level of police, the SQ or the RCMP, or what?

Mr. Saganash: The police that was directly involved in the crisis is the SQ.

Mr. Koury: And you are talking about the Oka situation?

Mr. Saganash: Yes.

Mr. Koury: When did they rob you?

Mr. Saganash: Just to give you an example of what I mean by that, a policeman is a public officer who is supposed to protect the public and serve the public, okay?

Mr. Koury: Yes.

Mr. Saganash: I went to the scene one time during the summer. I was in my car, and as I drove by the police barricade that was there with their police cars, one of the policemen turned around and said *maudit Indien, vas-t-en chez-vous*. Is that an attitude the policemen should take against people?

So I stopped my car. I walked out of my car and I said "What did you say, again"? *Tu es un maudit Indien, vas-t-en chez-vous, on ne veut pas te voir ici*. That is what they told me. I said "You are a policeman, you are not supposed to say those kinds of things to anybody, not even an Indian person".

I have heard stories from a lot of Mohawk people and a lot of other native people during the crisis. For instance, the families who wanted to bring food within their territory to feed their children, that food was taken away supposedly because they wanted to protect their own interests. It does not fit. It does not make sense to me.

The Chairman: Mr. Saganash, I wonder if we could perhaps circulate copies of your speech. We have the one from the translator, if that is all right. Do you have a problem with that?

Mr. Saganash: If copies can be made for the members.

The Chairman: Sure, we will do that. Thanks.

Ms Blondin (Western Arctic): I want to thank you for your presentation. It sheds a different light because of the fact that you are within the boundaries of Quebec and you have a longstanding history and you have agreements with the federal government that have come under some impact from a provincial government with regard to James Bay II, James Bay I and II actually.

• 0930

There were a number of things stated this morning and yesterday. One was that the relationship between the aboriginal people and the Government of Quebec or the people in Quebec has been severely altered because of the crisis in the summer. We hear conflicting things. The latest thing to come out was last night when the Spicer commission put out its interim report. He says he is surprised by the report's data on aboriginal issues. The report says:

[*Traduction*]

M. Koury: Vous avez également déclaré que vous aviez été volé par la police. Que vouliez-vous dire? Quel corps de police, la SQ ou la GRC?

M. Saganash: Le corps policier qui a directement participé à la crise est la Sûreté du Québec.

M. Koury: Et vous voulez parler de la situation d'Oka?

M. Saganash: Oui.

M. Koury: Quand vous ont-ils volé?

M. Saganash: Pour vous donner un exemple de ce que je veux dire, un policier est un agent public qui est supposé protéger le public et le servir, n'est-ce pas?

M. Koury: Oui.

M. Saganash: Je me suis rendu sur les lieux de la crise l'été dernier. J'étais dans ma voiture, et lorsque je suis passé à côté de la barricade de la police, un policier s'est retourné et m'a dit «maudit Indien, vas-t-en chez-vous». Est-ce le genre d'attitude que les policiers devrait avoir à l'égard des gens?

J'ai donc arrêté ma voiture. Je suis sorti de ma voiture et j'ai dit «Qu'avez-vous dit?». «Tu es un maudit Indien, vas-t-en chez-vous, on ne veut pas te voir ici» voici ce qu'ils m'ont dit. J'ai répondu «Vous êtes un policier, vous n'êtes pas supposé dire ce genre de choses à qui que ce soit, même pas à un Indien».

De nombreux Mohawks et d'autres autochtones m'ont raconté toutes sortes de choses qui se sont passées pendant la crise. Par exemple, les familles qui voulaient apporter des aliments dans leur territoire pour nourrir leurs enfants se sont fait enlever cette nourriture supposément parce qu'ils voulaient protéger leurs propres intérêts. Cela n'a aucun sens. Cela n'est pas logique à mon avis.

Le président: Monsieur Saganash, nous pourrions peut-être distribuer des exemplaires de votre allocution, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Nous avons celui de l'interprète. Est-ce que cela vous pose un problème?

M. Saganash: Si vous pouvez faire des copies pour les députés.

Le président: Certainement, nous allons le faire. Merci.

Mme Blondin (Western Arctic): Je voudrais vous remercier pour votre exposé. Vous avez un point de vue quelque peu différent, parce que vous vivez au Québec, que vous avez une longue histoire et que vous avez des ententes avec le gouvernement fédéral qui ont été touchées par le gouvernement provincial relativement au projet de la Baie James II, en fait aux projets de la Baie James I et II.

Il y a eu beaucoup de choses dites ce matin et hier. On a prétendu, entre autres, que les rapports entre les autochtones et le gouvernement du Québec, ou la population du Québec, se sont beaucoup dégradés par suite de la crise de cet été. On a parfois émis des avis contradictoires à ce sujet. Le dernier a été celui du rapport provisoire de la commission Spicer. M. Spicer se dit surpris des données sur la question autochtones. Il emet l'avis suivant dans son rapport:

[*Text*]

> National consensus on aboriginal issues is astonishing, verging on unanimity. Canadians tell us that aboriginal peoples in Canada have been unfairly treated, that this has besmirched our international reputation and that it offends our collective principles of caring and fairness.

Then he goes on to discuss other things.

Having said that, is it your opinion that this confrontation has severely altered the attitude and the opinion? Was it wonderful and good before, or just average and now it is really terrible because of Oka? What has been the history of your relationship with the people of Quebec, the Government of Quebec or whatever, Quebec period?

Mr. Saganash: My feeling is that the situation did not change. The only thing that changed since then is that public opinion and public sympathy in Quebec was fairly high before the crisis and it dipped way down after the crisis because of what Bill mentioned, the tactics that were used by the governments to undermine the native peoples. That is the only thing that changed.

Ms Blondin: Another message that is being managed is that the reason it changed is because the native people were not behaving, they were using anarchic approaches or behaviour, uncivilized, undemocratic approaches. This is what we were told by the mayor of Oka. And General de Chastelain was here saying that if they had not used the military things could have gotten way, way out of control. Basically, the reason why public opinion changed is because people in Quebec did not agree with the approach that the native people took. That is what I am reading from what is being said to us. You do not believe that is true.

Mr. Saganash: It is true. It is true in a sense. But the people were brainwashed over the summer because the Mohawks were armed. I did not see any violence from the Mohawks at all, no violence. The only violence I saw was from the Quebec side in the SQ. They were armed, yes, but did they use violence against anybody? Maybe some individuals got carried away in their attitudes, but I did not see any violence at all.

Mr. Namagoose: The Spicer report just confirmed that the average Canadian is on the side of the aboriginal people. It is the federal government and the governments that are against the people, that are waging these wars against aboriginal people and causing these insurrections to occur.

When you push people against the wall, as the Oka people or Kanesatake people have been forced, there is a land claim... Obviously there was a problem there in which the federal government in the end sided with the golf club. In our case, they are siding with Hydro-Quebec, who is the proponent of a massive environmentally destructive, human rights abusive, destructive project in our case. That is what drives people. We have to get down to what drove the people

[*Translation*]

> Le consensus national sur les questions autochtones est étonnant; il frise l'unanimité. Selon les Canadiens, les autochtones du Canada ont été traités injustement; cette situation nuit à notre réputation internationale et va à l'encontre de nos principes collectifs de compassion et d'équité.

Il aborde ensuite d'autres sujets.

Estimez-vous, en ce qui vous concerne, que cette confrontation a modifié considérablement l'attitude et l'opinion publique? Est-ce que tout allait merveilleusement bien ou raisonnablement auparavant et que la situation est devenue intenable après Oka? Quels ont été vos rapports historiques avec la population du Québec, le gouvernement du Québec, le Québec de façon générale?

M. Saganash: Je dirais que la situation n'a pas tellement changé avec le temps, sauf que l'opinion publique et le public au Québec était quelque peu plus favorable avant la crise. Comme Bill le soulignait, c'est dû aux tactiques que les gouvernements ont utilisées pour miner la position des autochtones. C'est probablement la seule chose qui a changé.

Mme Blondin: Ce qu'on essaie d'implanter dans l'esprit des gens, c'est que s'il y a eu changement, c'est parce que les autochtones se sont mal comportés, ont eu recours à l'anarchie, à des méthodes non civilisées et non démocratiques. C'est du moins l'avis qu'a émis le maire d'Oka. Le général de Chastelain, quant à lui, a déclaré, lorsqu'il a comparu, que si les militaires n'étaient pas intervenus la situation aurait pu se détériorer et devenir incontrôlable. On prétend que si l'opinion publique a changé, c'est parce que la population du Québec a désapprouvé les méthodes utilisées par les autochtones. C'est ainsi que j'interprète les témoignages présentés devant le comité. Vous dites que ce n'est pas le cas.

M. Saganash: C'est le cas, dans une certaine mesure. Je dis cependant que les gens se sont vus répéter tout au cours de l'été que les Mohawks étaient armés. Je n'ai vu aucune violence de la part des Mohawk. La violence est venue de la Sûreté du Québec. Les Mohawks étaient armés, mais ont-ils eu recours à la violence contre qui que ce soit? Certains ont peut-être eu un comportement excessif, mais il n'y a pas eu de violence.

M. Namagoose: Le rapport Spicer confirme que les Canadiens ordinaires se rangent du côté des autochtones. C'est le gouvernement fédéral et les autres gouvernements qui sont contre les autochtones, qui leur font la guerre et qui provoquent des insurrections.

Quand les autochtones sont acculés au pied du mur, comme c'était le cas à Oka ou Kanesatake, il y avait une revendication territoriale... De tout évidence, il y avait un problème et le gouvernement fédéral avait décidé d'approuver le projet de club de golf. Dans l'autre cas, il prenait le parti d'Hydro-Québec, qui s'apprête à entreprendre un projet extrêmement nuisible à l'environnement, contraire aux droits de la personnes et destructeur. C'est le genre de choses qui

[*Texte*]

to take up those arms. That is the real issue, not the images of Mohawk warriors carrying guns. That is not the issue. The issue is what provoked those people to resort to those tactics? What drove them to that point?

• 0935

Ms Blondin: You are going to the Supreme Court, saying you have a binding legal agreement with the federal government. It is not a business contract between Hydro-Québec and Quebec, without your involvement. There are sections of your agreement that say there is a legal obligation for them to invoke certain practices regarding the environmental reviews if they are going to proceed with any kind of mega-project.

Having said that, while all of those things are in the works, we have the Bélanger-Campeau commission, and they are "sending a clear message that Quebec sovereignty is inevitable unless the rest of Canada makes a counter proposal acceptable to the province within 18 months". What is your view on the fact that they are asking for a referendum? I gather from what you say that this is your land and your future.

Mr. Saganash: Chief Billy Diamond will be bringing up those points in his presentation. I will let him speak on that.

Ms Blondin: I guess I am not going to get an answer on that one.

You spoke about the whole idea of the hydro development project. We have had people here who have talked about competing claims and overlaps. It should be clear to all members around this table that almost every comprehensive claim has overlapping boundaries and traditional land use occupancy that is common to both groups. It is not unusual. In fact, it is so common that the government hires high paid help to be boundary negotiators. They just hired one in the north because there are disputes on all sides of the various claims. That is not unusual. That should not be a major problem, except in how they negotiate it.

Why do you feel there is an obsession on the part of the Premier of Quebec and Hydro-Québec specifically to complete the project of the century? Why are they totally disregarding what environmentalists are saying, what markets are saying about the fact that there is a lot of waste, etc.?

Mr. Saganash: If you look at the project itself, it does not make sense in environmental or economic terms. On top of that, there are rights of the indigenous peoples that are constitutionally protected. The only answer I can give you is that Bourassa is obsessed because of political motives, political interests, self-interest. That is the only answer I can give you.

Ms Blondin: This is probably my last question, because Mr. Diamond is going to proceed with his presentation.

There seems to be no constructive rethinking of what occurred on July 11. When we had the mayor of Oka here, he indicated that as the mayor of a municipality, he told the SQ they could come in. They had a problem and it was

[*Traduction*]

provoque les réactions. Il faut voir ce qui a poussé les autochtones à prendre les armes à Oka. Ce qu'il aurait fallu faire, c'est discuter du vrai problème, non pas montrer des images de guerriers mohawks portant des armes. Ce qu'il aurait fallu savoir, c'est ce qui les a poussés à adopter ces tactiques.

Mme Blondin: Vous vous êtes présentés devant la Cour suprême en faisant valoir que vous avez une entente légale et exécutoire avec le gouvernement fédéral. Ce n'est pas un contrat commercial entre Hydro-Québec et le Québec, sans que vous soyez concernés. Il y a des articles de la Convention qui les forcent à mettre certains mécanismes en branle sous forme d'examen de l'impact environnemental avant qu'ils ne puissent entreprendre quelque mégaprojet que ce soit.

Entre temps, la Commission Bélanger-Campeau siège, et son message très clair est que «la souveraineté du Québec est inévitable, à moins que le reste du Canada ne fasse une contre-proposition acceptable pour la province d'ici 18 mois». Que pensez-vous d'un référendum, comme la Commission le demande? Vous avez dit que vous étiez inquiets, si je ne m'abuse, parce qu'il s'agissait de vos terres et de votre avenir.

M. Saganash: Le chef Billy Diamond va aborder ces points dans son exposé. Je vais lui laisser le soin de vous répondre.

Mme Blondin: Je vais donc abandonner ce sujet pour l'instant.

Vous parlez du développement hydro-électrique en général. Nous avons entendu pour notre part des témoins qui ont fait état de revendications conrtradictoires et parallèles. Tous les députés assis autour de cette table devraient savoir que presque toutes les revendications globales incluent des frontières qui se chevauchent et des utilisations traditionnelles des terres communes à plus d'un groupe. Il n'y a rien d'étrange à ce genre de situation. De fait, elle est si courante que le gouvernement a recours à des négociateurs de frontières. Il vient justement d'en engager un pour le Nord à cause de différends dans le cadre d'un certain nombre de revendications territoriales. Le seul problème devrait être d'en arriver à un accord négocié de ces différends.

Pourquoi le premier ministre du Québec et Hydro-Québec désirent-ils tant, surtout, mettre en chantier le projet du siècle? Pourquoi font-ils fi de ce que disent les écologistes, de ce que disent les marchés, qui prétendent qu'il y a actuellement beaucoup de gaspillage, etc.

M. Saganash: Le projet ne se justifie ni sur le plan écologique, ni sur le plan économique. En outre, les droits des autochtones, dans ce contexte, sont protégés par la Constitution. Je ne peux donc supposer que si Bourassa est obsédé à ce point par le projet, c'est pour des raisons politiques, des raisons personnelles.

Mme Blondin: Ce sera probablement ma dernière question. M. Diamond attend de faire son exposé.

On ne semble pas tirer les leçons qui s'imposent des événements du 11 juillet. Lorsque le maire d'Oka a comparu, il a indiqué qu'en tant que maire de la municipalité, il avait réclamé l'intervention de la Sûreté du Québec. Le problème

[*Text*]

messy, but he did not want to hear about it. Do something about it; look after it, but do not tell me about it. You have a whole group of communities that are related to one another. Is that something the Crees would allow? You have different mayors in your communities and you have chiefs. Would you allow a provincial police force to come in without your community leaders—your mayors and your chiefs—knowing they were going to invade a community? Is that acceptable?

• 0940

Mr. Namagoose: We do not have mayors; we have chiefs. For certain categories of land the chiefs are called mayors to satisfy the provincial legislation.

Of course the Cree chiefs and the council—I am also going to speak to that subject—would never allow the SQ to enter the community with the chief and council not knowing what the SQ or police force is doing in their community. That would never happen in the Cree communities.

Ms Blondin: Is that unusual practice then?

Mr. Namagoose: The usual practice is that there is an agreement within the James Bay and Northern Quebec Agreement on how policing services are to be provided. They are under the direction of the chief and councils.

We have nine Cree communities, but the area is vast and it would be difficult to set up a blockade similar to Oka in the James Bay territory. A large part of the Oka situation was a media event, and you cannot have a media event in James Bay. The territory is too vast and too wide.

Ms Blondin: Do you have any concerns about the Quebec government purchasing Leopard tanks to use in a crisis? Do you have any specific concern about that, as one native group in that whole province?

Mr. Namagoose: If aboriginal issues are to be dealt with by Leopard tanks we really have a problem. But we are concerned about what could happen in James Bay, and we did ask the SQ then. They assured us that they are not looking for Leopard tanks and that it was a rumour. But those rumours have to be taken seriously and our chiefs are planning how to react if tanks do arrive at Indian reservations in Quebec. It is a very scary thought, but it is something no human being should be subjected to or be threatened with: rumours from the government that they will be using tanks to deal with the aboriginal issue.

The Chairman: Perhaps at that point we could move on to the next presentation, by Mr. Billy Diamond.

Chief Billy Diamond (Waskaganish First Nations): Thank you, Mr. Chairman.

Ladies and gentlemen, it seems that every time there is a crisis I get to appear before this committee. I have not appeared before the Standing Committee on Aboriginal Affairs since the health epidemic faced by the Cree during the implementation of the James Bay and Northern Quebec Agreement.

[*Translation*]

n'était pas facile à résoudre, mais il ne voulait pas savoir comment la Sûreté entendait s'y prendre, il voulait que quelque chose soit fait, mais il ne voulait pas savoir quoi. Vous avez un grand nombre de localités qui ont des liens entre elles. Les Cris procéderaient-ils de cette façon. Vous avez des maires et des chefs dans vos localités. Permettraient-ils—vos maires et vos chefs—à la police provinciale de vous envahir? Serait-ce concevable?

M. Namagoose: Nous n'avons pas de maire. Nous avons des chefs. Pour certaines catégories de terre, des chefs sont appelés des maires afin de satisfaire aux lois provinciales.

Bien entendu, les chefs cris et le conseil—je parlerai également de cela—ne permettraient jamais à la SQ de pénétrer sur le territoire de la collectivité sans que le chef et le conseil sachent ce que la SQ ou les forces de police vont y faire. Cela n'arriverait jamais dans la collectivité crie.

Mme Blondin: Est-ce que c'est une pratique inhabituelle, alors?

M. Namagoose: Normalement, la façon dont les services de police sont assurés est inscrite dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Ces services sont sous la direction du chef et des conseils.

Nous avons neuf communautés cries, mais le territoire est vaste et il serait difficile de mettre en place un barrage similaire à celui d'Oka dans le territoire de la Baie James. Les événements d'Oka avaient, pour une grande part, un caractère médiatique et vous ne pouvez pas avoir un événement médiatique dans la Baie James. Le territoire est trop vaste.

Mme Blondin: Est-ce que vous vous inquiétez du fait que le gouvernement du Québec achète des tanks Léopard qu'il pourrait utiliser lors d'une crise? Avez-vous des inquiétudes particulières à ce sujet, en tant que groupe autochtone?

M. Namagoose: Si les questions autochones doivent être résolues avec des tanks Léopard, nous avons réellement un problème. Mais nous nous inquiétons au sujet de ce qu'il pourrait se passer à la Baie James et nous allons effectivement poser la question à la SQ. Ils nous ont assurés qu'ils ne cherchaient pas à acquérir des tanks Léopard, que c'était une rumeur. Mais il faut prendre ces rumeurs au sérieux et nos chefs examinent la façon dont ils réagiront si les tanks pénètrent effectivement dans les réserves indiennes du Québec. C'est une perspective effrayante, personne ne devrait avoir à faire face à une telle menace: des rumeurs que le gouvernement utilisera des tanks pour résoudre les problèmes autochtones.

Le président: Peut-être pourrions-nous passer maintenant à l'exposé suivant, présenté par M. Billy Diamond.

Le chef Billy Diamond (Premières nations Waskaganish): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs, il semble qu'à chaque fois qu'il y a une crise, je comparais devant ce comité. Je n'ai pas comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones depuis l'épidémie qui s'était abattue sur les Cris lors de la mise en oeuvre de la Convention de la Baie James et du nord québécois.

[*Texte*]

We are dealing with a difficult subject, and I am going to take you through a number of events. I also want to suggest to you some very concrete events that are taking place at the very moment we are sitting here that may have repercussions in other native communities.

Ladies and gentlemen, the events that took place last summer in Kanesatake and Kahnawake were of major importance for natives and non-natives. What we saw on our television sets and heard from various representatives of government, whether it be federal, provincial, municipal, or native, stayed with us as a concrete and tangible reminder of concern and unrest throughout the land. These tensions are still there today.

What we have before the standing committee is an opportunity to rise above the details of what happened in those communities and look at their real cause. You yourselves may say that you are just a standing committee and are going to file a report, so what can you do? I want to remind the members of the standing committee that the Crees faced a health epidemic in 1981, and it was the Standing Committee on Aboriginal Affairs that rose to the occasion and defended Cree rights. There was a unanimous report tabled in Parliament that convinced the federal Cabinet that the health epidemic had to be corrected. As a result of the standing committee report, an additional amount of $61 million was put in to correct the health situations. We do not have to fly out children any more that have gastroenteritis disease. We brought the infant mortality rate down—it is almost nil.

• 0945

So the reports of the standing committee are important, and this matter you are dealing with is of great importance, because every native person in Canada and non-native person will be examined very closely. You have become the conscience of Parliament.

We should not look at the symptoms, but we should look at the disease. What were the real causes behind the events that led up to the situation in the summer of 1990? The issues in Kanesatake and Kahnawake are important ones. They relate to the sanctity of land which has long been considered as sacred Indian land. There is a contest between the force of government and the right of native peoples to govern themselves and their land, and a different philosophy in the way in which we must regard each other.

What is important for all of us and what must be seized by this committee is that the basic issue is that of native sovereignty and aboriginal rights. It is not, as some would have us believe, simply issues related to the blocking of bridges or railways or roads or any other action. The issue is aboriginal rights and native sovereignty.

[*Traduction*]

Nous sommes confrontés à un problème difficile et je vous rappellerai un certain nombre d'événements. Je désire également vous signaler quelques événements très concrets qui se produisent au moment exact où nous siégeons ici et qui pourraient avoir des répercussions dans d'autres collectivités autochtones.

Mesdames et messieurs, les événements de l'été passé à Kanesatake et Kahnawake étaient d'une extrême importance pour les autochtones et les non-autochtones. Ce que nous avons vu à la télévision et ce que nous avons entendu dire par divers représentants des gouvernements, qu'il s'agisse des gouvernements fédéral, provincial, municipal ou autochtone, est resté dans notre mémoire comme une marque concrète et tangible de l'anxiété et de l'agitation qui régnaient à travers le territoire. Ces tensions sont toujours présentes aujourd'hui.

Le comité permanent nous fournit l'occasion de nous élever au-dessus des détails de ce qui s'est passé dans ces collectivités et d'examiner les causes réelles des événements. Peut-être direz-vous que vous constituez seulement un comité permanent qui préparera un rapport; et que vous n'avez pas de pouvoirs réels. J'aimerais rappeler aux membres du Comité permanent que les Cris ont fait face à une épidémie en 1981 et que c'est le Comité permanent des Affaires autochtones qui s'est montré à la hauteur de la situation et qui a défendu les droits des Cris. Le rapport unanime remis au Parlement a convaincu le Cabinet fédéral qu'il fallait faire quelque chose pour enrayer l'épidémie. A la suite du rapport du Comité permanent, une somme supplémentaire de 61 millions de dollars a été déboursée pour corriger la situation. Nous n'avons plus besoin d'envoyer les enfants qui souffrent de gastro-entérite vers les grands centres. Nous avons abaissé le taux de mortalité infantile—il est presque nul.

Ainsi, les rapports du Comité permanent sont importants et les sujets que vous traitez revêtent une grande importance car la situation de chaque autochtone au Canada et de chaque non-autochtone sera examinée de très près. Vous êtes devenu la conscience du Parlement.

Nous ne devons pas regarder les symptômes, mais la maladie. Quelles étaient les causes réelles des événements qui ont conduit à la situation de l'été 1990? Les problèmes de Kanesatake et Kahnawake sont importants. Ils concernent le caractère sacré de la terre qui a longtemps été considérée comme une terre indienne sacrée. Il y a une lutte entre la force du gouvernement et le droit des peuples autochtones à se gouverner, sur leur propre territoire; la philosophie est différente en ce qui concerne la façon dont nous devons nous considérer mutuellement.

Ce qui est important pour nous tous et ce que ce comité doit comprendre, c'est que le problème fondamental est un problème de souveraineté des autochtones et de droits ancestraux. Ce n'est pas, comme certains voudraient nous le faire croire, un simple problème de blocage de ponts, de chemins de fer ou de routes ou autres. Le problème est un problème de droits ancestraux et de souveraineté des autochtones.

[*Text*]

These actions are part of a much larger problem which has to be addressed by all governments and which is being brought into deeper focus day by day by native people of Canada. Native sovereignty and aboriginal rights are matters of crucial importance in Canada at this time. They have become such important issues because of the momentum built up for constitutional change. There is the refusal to recognize native peoples as an important partner in any new negotiations due to conflicts which have arisen, resulting from development in the north and elsewhere.

People often take for granted native claims for sovereignty or the content of aboriginal or native rights. They only become issues when they are attacked. That is what happened last summer. This is the case when a difference in the interests of native people, promoters, developers, and governments clash. Native sovereignty then becomes an issue. This is clearly demonstrated in the situations in Kanesatake, in Kahnawake, in British Columbia, and you will soon see it take place in our own homelands in northern Quebec.

More and more I see history repeating itself. The lessons of the past are not being learned. My experiences with my own people in northern Quebec are proving not to be the exception but rather the rule. I was the chief negotiator in 1983 and 1984 for the Assembly of First Nations on the constitutional amendments. Again, we have not learned anything from that process. We need to go back a bit and look at the history.

• 0950

Let us look at James Bay. What really happened in James Bay? The question you asked my colleague here, Romeo Saganash, was what is happening. The project was announced on April 28, 1971, at the Quebec Collisé in front of 5,000 screaming Liberals as the project of the century, without any consultation with the Cree people.

The history of our fight in the early 1970s is an excellent example of this conflict. It is even more interesting to note that there is no end to this battle and that we are now facing the same struggle as new projects are being proposed at the present time by Quebec.

The people in British Columbia, Kanesatake, Kahnawake, and Akwesasne know the kind of bitter fight we were in, and they tasted the full force of the power of the government in the summer of 1990.

In these days of public battle between the federal and provincial governments, in the First Nations of Canada the people are more and more interested in the battle the Crees fought in 1971, which was climaxed by the signature of an agreement. The issue then was the same as it is now. The issue is still land and still sovereignty.

We, the Cree nation, call ourselves Maamuwiiuch. We, the Maamuwiiuch, are 10,000 people. We live in nine different communities in northern Quebec. Our traditional territory is about 140,000 square miles. Basically it runs

[*Translation*]

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un problème beaucoup plus vaste auquel sont confrontés tous les gouvernements et qui est mis en relief jour après jour par les autochtones du Canada. Aujourd'hui, la souveraineté des autochtones et les droits ancestraux sont des questions cruciales au Canada. Ces questions sont devenues importantes à cause de l'élan acquis par les discussions constitutionnelles. On refuse de reconnaître les peuples autochtones comme un partenaire important dans toutes nouvelles négociations à cause de conflits qui sont survenus à la suite de projets de mise en valeur dans le Nord et ailleurs.

On prend souvent pour acquis les revendications autochtones dans le cadre de discussions sur la souveraineté ou les droits ancestraux. La souveraineté et les droits ancestraux ne deviennent des problèmes que lorsqu'ils sont attaqués. C'est ce qui s'est passé l'été dernier. C'est ce qui se passe lorsque les intérêts des autochtones, des promoteurs, des développeurs et des gouvernements s'opposent. La souveraineté des autochtones devient alors un problème. Les situations à Kanesatake et en Colombie-Britannique le montrent clairement et vous le verrez bientôt sur nos terres ancestrales du nord du Québec.

De plus en plus, j'observe que l'histoire se répète. Nous ne tirons pas les leçons du passé. Mes expériences avec mon propre peuple dans le Nord du Québec ne constituent pas l'exception, mais la règle. J'étais le principal négociateur en 1983 et 1984 pour l'Assemblée des Premières nations dans les discussions sur les amendements constitutionnels. Là encore, nous n'avons rien appris. Il nous faut revenir un peu en arrière et étudier l'histoire.

Regardons la Baie James. Qu'est-ce qui s'est passé exactement à la Baie James? La question que vous avez posée à mon collègue Roméo Saganash, était: «Qu'est-ce qui se passe?». Le projet a été annoncé le 28 avril 1971 au Colisée de Québec, devant 5000 libéraux déchaînés, comme étant le projet du siècle, sans aucune consultation avec les Cris.

L'histoire de notre combat au début des années 70 est particulièrement instructive. Il est encore plus intéressant de remarquer que cette bataille n'a pas de fin et que nous sommes maintenant confrontés aux mêmes problèmes avec les nouveaux projets proposés par Québec.

Les gens de Colombie-Britannique, de Kanesatake, de Kahnawake et d'Akwesasne connaissent l'âpreté du combat que nous avons mené et ils on pu apprécier la force que le gouvernement était prêt à déployer au cours de l'été 1990.

En ces jours où les gouvernements fédéral et provinciaux s'affrontent publiquement, les Premières nations du Canada s'intéressent de plus en plus à la bataille menée par les Cris en 1971, qui a culminé avec la signature d'une convention. Le problème à cette époque était le même que maintenant. Il s'agit toujours de territoires et de souveraineté.

Nous, la nation crie, nous nous appelons Maamuwiiuch. Nous, les Maamuwiiuch, sommes 10,000. Nous vivons dans neuf collectivités différentes du nord du Québec. Notre territoire traditionnel couvre environ 140,000 milles carrés. Il

[*Texte*]

between the 50th and 55th parallels. We have lived as guardians and stewards of the land and its resources from time immemorial. The claims of other governments to control or to have sovereignty over us or our land were always irrelevant. We took care of the land and the land always took care of us. The land always supported us.

In this regard all native peoples have the same close association and relationship to the land. If you are dealing with native people across the country, the basic topic is land base. In any negotiations you are involved in, the issue is land base. There will never be a settlement with native people without dealing with the issue of land and sovereignty.

In 1970 Robert Bourassa proposed to build the James Bay project. The project consisted of three parts, the Great Whale River project, the La Grande complex, and the Nottaway-Broadback-Rupert River hydroelectric projects. He announced his plans without even consulting with the Cree and the Inuit people of northern Quebec whose lands and way of life would be forever impacted by these projects.

A little earlier you had a question regarding the obsession of the Premier of Quebec with respect to the projects. The answer is simple. Bourassa only wants to finish what he announced on April 28, 1971, and that is to build all those projects. This was the largest hydroelectric development in the area.

We are a Cree society that is united by a common language and by a common way of life. We are protected partly by our isolation from outside interests. This protection, however, was pierced by a paved road 400 miles long, built in 400 days at a cost of $1 million per mile. It split into the heart of Cree territory.

This invasion by Quebec into our lands was to change the geography permanently. The word "invasion" is the exact one. There was a physical, social, legal, and cultural attack on us. Kanesatake underwent this same experience in 1990. The people in British Columbia will see it happen to them. It will happen to the groups in northern Alberta.

• 0955

I sit on the Northern Flood Development Reconstruction Authority in Manitoba. I have seen it happen there. I have seen it happen to my own brothers and sisters in northern Ontario. So I come to you, I speak to you today, as a man who has seen and has experience with respect to land claims. I know what I am talking about.

The James Bay project threatened to destroy eleven major rivers and upset the ecology of an area the size of the New England states. The James Bay project would permanently diminish the traditional Cree way of life. It suddenly made us aware of our own vulnerability to the power of Quebec and business, and also forced us to look at our nation, our rights, and our sovereign status.

[*Traduction*]

s'étend grosso modo entre les 50e et 55e parallèles. Nous sommes les gardiens et les intendants du territoire et de ses ressources depuis des temps immémoriaux. Nous n'avons jamais considéré pertinentes les revendications des autres gouvernements concernant une quelconque souveraineté sur nous ou sur notre territoire. Nous avons pris soin de la terre et la terre a toujours pris soin de nous. La terre nous a toujours fait vivre.

A cet égard, tous les peuples autochtones ont la même relation avec la terre, ils sont tous étroitement associés à la terre. Si vous discutez avec les peuples autochtones d'un bout à l'autre du pays, le sujet des discussions est l'assise territoriale. Toutes les négociations tournent autour de la question de l'assise territoriale. Il n'y aura jamais d'accord avec les peuples autochtones qui ne fasse pas intervenir la question du territoire et de la souveraineté.

En 1970, Robert Bourassa a proposé le projet de la Baie James. Le projet comprenait trois parties, le projet de la Rivière-de-la-Baleine, le Complexe La Grande et les projets hydro-électriques des rivières Nottaway-Broadback-Rupert. Il a annoncé ses plans sans même avoir consulté les Cris et les Inuit du nord du Québec, dont les terres et le mode de vie serait à jamais modifiés par ces projets.

Un peu plus tôt, vous avez posé une question au sujet de l'obsession du premier ministre du Québec vis-à-vis de ces projets. La réponse est simple. Bourassa veut seulement terminer ce qu'il a annoncé le 28 avril 1971, à savoir construire toutes ces centrales. C'était le plus grand projet hydro-électrique dans la région.

Nous sommes une société crie, unie par une même langue et un même mode de vie. Nous sommes protégés en partie par notre isolement à l'égard des intérêts extérieurs. Cependant, cette protection a été rompue par une route asphaltée de 400 milles de longueur, construite en 400 jours à un coût de 1 million de dollar par mille. Cette route traverse le coeur du territoire crie.

Cette invasion de notre territoire par Québec devait changer la géographie de façon permanente. Le mot «invasion» est le mot approprié. Ce fut une attaque physique, sociale, juridique et culturelle. Kanesatake a connu la même expérience en 1990. Les autochtones de Colombie-Britannique connaîtront le même sort. Cela arrivera au groupe autochtone du nord de l'Alberta.

Je siège à l'Administration des travaux de reconstruction relatifs à l'inondation des terres du nord du Manitoba, et je peux vous affirmer que c'est cela qui s'est produit là-bas. C'est ce qui est arrivé aussi à mes frères et soeurs du nord de l'Ontario. Ce que je vous dis aujourd'hui est le fruit de mon expérience en matière de revendications territoriales.

Le projet de la Baie James menaçait de détruire 11 rivières et de perturber l'écologie d'une région de la taille de la Nouvelle-Angleterre. Ce projet nuirait de façon permanente au mode de vie traditionnel des cris. Nous avons compris soudainement à quel point nous étions vulnérables devant la puissance du Québec et du monde des affaires, et nous avons été obligés de définir notre nation, nos droits et notre souveraineté.

[*Text*]

In order to protect our way of life, we went to the court to attempt to stop the project. We resolved to use the white man's laws against him—not to exalt the white man's law as higher than our laws. The greatest law we have is respect for the land, respect for your fellow man.

That is why I come here today, with this respect. I am in your lodge, and because I am in your lodge I am to pay that respect to you; however, if you come to my lodge and if you come to my territory, my rules apply and the respect of our lands and the respect of our territory applies.

We have never lost the land. It was always there for us and our rights were sacred. We never fought any war; we never lost battles, nor have we been conquered by any nation. We have had warring parties of other tribes in our area. In my language the Nottaway River is called the River of the Mohawks, simply because the Mohawks came invading to our part of the territory, but we used to beat them back.

We know our rights. The problem is that the government does not know what those rights are. In the courts we found that the Canadian law had few legal precedents in the area of aboriginal rights. We realized we were now going to set those rules. We also found that Quebec, particularly northern Quebec, under the terms of the 1912 Quebec Boundaries Extension Act had an outstanding obligation to settle native claims to the territory. Quebec had never fulfilled this obligation to the session of eastern Rupert's Land from Canada to Quebec. In other words, Quebec's claim to all of northern Quebec was in jeopardy because it had refused to deal with the Crees.

After about six months of testimony, we won our case. The court granted us an injunction to stop the La Grande project on the basis of damage caused by it and our rights to the territory. We celebrated this decision by Judge Malouf. This was the longest-standing legal case in the history of Canada. A judge of a larger society recognized and confirmed that we had rights, and confirmed that we were the first inhabitants, the first nations, of the territory, and we had rights that were stronger than the rights of Quebec and the rights of Hydro-Québec and other crown corporations.

We thought we had saved our land. We did in 1973 what the British Columbia Supreme Court has not done today: we found through the judiciary the respect and recognition that the law accorded us. One week after the decision, the judgment was overturned. It was decided that the rights of Quebec society as a whole were stronger than Cree rights. In making this decision, they decided that while we may indeed have rights that were compromised by the project, the public interests of the southern society were more important. The ugly head of racism and intolerance appeared again. They had the gall to say that the damages to us could be compensated for in money. No one can buy a way of life and a culture with

[*Translation*]

Afin de protéger notre mode de vie, nous avons fait appel aux tribunaux pour tenter d'interrompre le projet. Nous avons eu recours aux lois de l'homme blanc pour nous battre contre lui, ce qui ne veut pas dire que nous acceptons la primauté des lois de l'homme blanc sur les nôtres. Notre première loi, c'est de respecter la terre et respecter autrui.

Je viens aujourd'hui vous présenter mes respects, car vous m'accueillez chez vous. Mais lorsque vous viendrez chez moi, dans mon territoire, ce seront mes règles qui s'appliqueront et vous devrez respecter nos terres et notre territoire.

Nous n'avons jamais perdu notre terre, car elle n'a jamais disparu, nos droits sur elle étant sacrés. Comme nous n'avons jamais fait la guerre, nous n'avons jamais perdu de bataille, et aucune autre nation ne nous a jamais conquis. D'autres tribus cependant nous ont fait la guerre sur notre territoire. En langue crie, la rivière Nottaway s'appelle rivière des Mohawks, tout simplement parce que les Mohawks ont cherché à plusieurs reprises à envahir notre territoire, mais nous les avons repoussés à chaque fois.

Nous connaissons nos droits, contrairement au gouvernement. Nous avons pu constater que la jurisprudence des tribunaux canadiens était à peu près inexistante en matière de droits des autochtones. Nous avons donc compris que c'était à nous de fixer les nouvelles règles. Nous avons également découvert que la Loi de 1912 de l'extention des frontières de Québec obligeait la province à régler les revendications territoriales des autochtones, ce qu'elle n'a toujours pas fait, particulièrement dans le nord du Québec. Le Québec n'a jamais respecté l'engagement que lui conférait la session par le Canada de l'est de la Terre de Rupert. Autrement dit, les revendications du Québec sur tout le nord de la province pouvaient être remises en question parce que la province avait refusé de s'occuper des cris.

Après quelques six mois de procès, nous avons gagné et les tribunaux nous ont accordé une injonction permettant d'interrompre le projet La Grande en raison des dommages qu'il causerait au territoire et parce qu'ils reconnaissaient nos droits. Nous avons célébré l'arrêt du juge Malouf qui venait de trancher la cause la plus longue de l'histoire du Canada. En effet, voilà qu'un juge représentant la société dominante venait reconnaître et confirmer que nous avions des droits, que nous étions les premiers habitants de ces territoires et que nous formions les Premières nations; ce juge donnait aussi la primauté à nos droits par rapport à ceux du Québec, d'Hydro-Québec et d'autres sociétés de la Couronne.

Nous pensions avoir sauvé nos terres. En 1973, nous réussissions dans un domaine où la Cour suprême de la Colombie-Britannique n'a toujours pas tranché aujourd'hui: les pouvoirs judiciaires nous ont confirmé le respect et la reconnaissance que la loi nous accordait. Or, une semaine plus tard, le jugement était renversé et l'on décidait que les droits de la société québécoise avaient préséance sur les droits des Cris. Tout en reconnaissant que les Cris avaient en effet certains droits qui pouvaient être lésés par le projet, les tribunaux affirmaient toutefois que les intérêts de la société des Blancs vivant au sud avait la primauté. Le spectre du racisme et de l'intolérance faisait à nouveau son apparition.

[*Texte*]

dollars. Human rights were a commodity to be bought and sold by government. We then had to make a choice.

• 1000

Although we were ready to proceed in court, we also saw the need to limit the damages, seek remedial works and changes to the project, and have certain fundamental rights recognized. We decided to attempt to negotiate a settlement. We really had no other choice.

I contend that the James Bay and Northern Quebec Agreement is not a land settlement; it is an out-of-court settlement. It allows the Government of Quebec and the crown corporations to build one project and one project alone. That is what we thought we had negotiated.

Our objective in the negotiations was to change the white man's laws so that any existing legislation would be compatible with our way of life and our sovereign rights. To change legislation, we had to negotiate.

The essential point is that we felt we could achieve real expression of our sovereignty through the provisions of the James Bay and Northern Quebec Agreement, through our continued rights to land, resources, and water in northern Quebec, and particularly through new legislation that was to be adopted by Quebec and Canada to give effect to the agreement.

In other words, our use of the word "sovereignty" was to suit our particular situation and circumstances. Each Indian nation will have different needs and requirements to meets its own sovereignty. Do not forget that the word "sovereignty" is your word; it is not an Indian word. We use it because you force us to.

We know that we need to control our lives, to properly manage the land and resources, and to support our future generations. We say that we have self-determination and self-government. Our goal and objective is to achieve self-sufficiency and we use those first two to reach our goal and objective.

We wanted to make sure these aspects of our sovereignty, which were essential in order to protect our culture and heritage, were included. That is why we proceeded in this way. We broke new ground and established precedents which are being fought and contested by government to this day. When we negotiated, there was no land claims policy. The James Bay and Northern Quebec Agreement gave birth to a land claims policy in Canada. Canada made a commitment that there will never be another James Bay and Northern Quebec Agreement and made sure of that by setting up a land claims policy.

You also have a land claims policy that is contrary to the objectives of the Indian people. Indian people negotiate land claims, whether specific or comprehensive, for one purpose: to gain recognition of their sovereign rights. The Government

[*Traduction*]

Or, on a eu le culot de prétendre que l'on nous dédommagerait financièrement. Comment peut-on affirmer vouloir acheter avec de l'argent un mode de vie et une culture? Puisque les droits de la personne semblaient être un bien qu'un gouvernement pouvait acheter et vendre à loisir, nous avons dû prendre une décision.

Même si nous étions prêts à aller en cour, nous nous rendions quand même compte qu'il était nécessaire de limiter les dommages, de faire modifier le projet pour qu'il soit moins nuisible et de faire reconnaître certains de nos droits fondamentaux. Nous nous sommes rendus compte que nous n'avions d'autres choix que de tenter de négocier un règlement.

La Convention de la Baie James et du nord québécois ne règle en rien nos revendications territoriales: il s'agit uniquement d'un règlement à l'amiable qui permet au gouvernement du Québec et aux sociétés de la Couronne de mener à bien un projet et un seul. A tout le moins, c'est ce que nous pensions avoir négocié.

Notre objectif étant de modifier les lois des Blancs pour qu'elles deviennent compatibles avec notre mode de vie et respectent nos droits souverains, nous nous sommes vus obligés de négocier.

L'essentiel, c'est que nous avions l'impression de pouvoir affirmer véritablement notre souveraineté par le biais de la Convention de la Baie James et du nord québécois, et en affirmant nos droits perpétuels à la terre, aux ressources et à l'eau du nord du Québec, et par le biais tout particulièrement des nouvelles lois que le Québec et le Canada devaient adopter pour mettre en vigueur la convention.

Autrement dit, si nous parlions de «souveraineté», c'était pour répondre à cette situation particulière et à nos besoins. Chaque nation indienne a des besoins et des critères qui varient en fonction de la façon dont elle affirme sa propre souveraineté. N'oubliez pas que le mot «souveraineté» nous vient des Blancs et que nous ne l'utilisons que parce qu'il nous a été imposé.

Nous devons régler nous-mêmes le cours de nos vies, gérer convenablement nos terres et nos ressources, pour nous et nos descendants; cela, nous le savons. Nous estimons que l'autodétermination et l'autonomie politique sont toutes deux choses faites et devraient nous permettre d'atteindre notre objectif ultime, soit l'autarcie.

Nous voulions être sûrs d'inclure tous ces aspects de notre souveraineté qui sont essentiels à la protection de notre culture et de notre héritage. Voilà pourquoi nous avons agi ainsi. Ce faisant, nous avons fait oeuvre de pionniers et créés des précédents que le gouvernement persiste à contester encore aujourd'hui. Lorsque nous avons négocié, il n'existait aucune politique sur les revendications territoriales. C'est la Convention de la Baie James et du nord québécois qui a donné lieu au Canada à une politique sur les revendications territoriales. C'est pour s'assurer qu'il n'y aurait plus jamais de Convention de la Baie James et du nord québécois que le Canada a fixé sa politique.

Mais cette politique sur les revendications territoriales va à l'encontre des objectifs du peuple indien qui a négocié ces revendications territoriales, globalement ou ponctuellement, à la seule fin de faire reconnaître ses droits souverains. C'est

[*Text*]

of Canada, on the other hand, negotiates land claims to extinguish rights. There is a clash and that is why you have conflicts. You have a government that does not want to work with the Indian people or recognize Indian sovereignty rights.

We thought that through the agreement we had secured the means for our people to adapt to the damages caused by the La Grande hydro project and the changes that would surely result from increased contact with the larger society.

The index of the James Bay and Northern Quebec Agreement reads like a constitution of a new country, and that is exactly what it was meant to be. This is our country, our land, and our sovereignty. The agreement reflected our claim as a Cree nation to have the tools necessary to support our lands and our peoples. This is the expression of our sovereignty.

• 1005

The agreement is now a constitutionally recognized document and has resulted in major changes to 18 pieces of provincial legislation and the adoption of the Cree-Naskapi Act by the federal government. In fact, in the Federal Court judgment to which Chief Saganash referred, the agreement was seen as legislation, as law. It was our intention to negotiate changes to the law and to negotiate recognition in the law. That is why you have negotiations—to make changes. The agreement was meant to be our constitution and our way of getting out of an existing bureaucratic system which has kept the Indian people as victims of an unresponsive and insensitive bureaucracy.

Cree people and native people throughout Canada have been subject to a deliberate conspiracy on behalf of governments to oppress us and to prevent us from exercising our sovereign rights to self-government. Our goal, the reason why we negotiated, was to get out of this system, to get out of the Indian Act, and move toward self-sufficiency and self-determination. We feel we have done this through the agreement and the provisions of the Quebec Cree-Naskapi Act.

But now governments are doing everything in their power to reverse the process. They have stated in no uncertain terms that the James Bay and Northern Quebec Agreement will never be repeated. The rights which the Cree have, which are constitutionally enshrined, will not be seen again. They are using this policy to ensure that the attempts by the people of Kanesatake, Kahnawake and other native communities throughout Canada to assert their rights, are not accepted.

The degree of sovereignty, self-government and self-sufficiency which was recognized by the James Bay and Northern Quebec Agreement was obtained because we were able to fight for it in appropriate circumstances. Let us hope that other native communities in Canada do not need to fight forever to make sure that their particular definition of sovereignty is acknowledged. After the events of last summer, Indian youth are questioning whether the situation will ever change. Indian elders are questioning the situation.

[*Translation*]

tout le contraire du gouvernement du Canada qui, pour sa part, négocie afin d'éliminer nos droits. Comme les objectifs de l'un et de l'autre sont contradictoires, il s'ensuit évidemment des conflits. Le gouvernement ne veut pas négocier avec le peuple indien ni reconnaître les droits souverains des Indiens.

La Convention de la Baie James, pensions-nous, devait permettre à notre peuple de s'adapter sans trop de mal aux dommages qu'occasionnerait le projet hydro-électrique de La Grande et aux changements qui découleraient de contacts accrus avec la société des Blancs.

A lire l'index de la Convention de la Baie James et du nord québécois, on croit avoir sous les yeux la constitution d'un nouveau pays. Justement, il s'agit de notre pays, de nos terres et de notre souveraineté et la convention donne à la nation crie les outils nécessaire pour qu'elle prenne en charge ses terres et son peuple. Voilà comment nous exprimons notre souveraineté.

La convention est aujourd'hui un document constitutionnel qui a eu pour résultat de modifier fondamentalement 18 lois provinciales et qui a incité le gouvernement fédéral à adopter la Loi sur les Cris et les Naskapis. En fait, le jugement de la cour fédérale qu'a mentionné le chef Saganash parle de la convention comme d'une loi. Notre intention était de négocier des modifications à la loi et de nous faire reconnaître dans le texte de la loi. Après tout, pourquoi négocier si on ne veut pas changer quoi que ce soit. La convention était censée représenter notre constitution et nous permettre de sortir d'un régime bureaucratique qui maintenait les indiens sous la coupe de bureaucrates insensibles.

Les Cris et autres autochtones du Canada ont été soumis à une conspiration délibérée de la part des gouvernements en vue de nous opprimer et de nous empêcher d'exercer nos droits souverains à l'autonomie politique. Notre objectif, et ce pourquoi nous avions négocié, c'était de nous libérer de ces chaînes que constitue la Loi sur les Indiens et de viser l'autosuffisance et l'autodétermination. C'est ce que nous avons voulu faire en signant la convention et en acceptant les dispositions de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

Or, aujourd'hui, les gouvernements font tout pour renverser la vapeur. Ils ont clairement affirmé qu'ils ne répéteraient plus l'erreur de la convention de la Baie James et du nord québécois et que l'on ne reparlerait plus des droits des Cris qui sont inscrits dans la constitution. Les gouvernements usent de ce subterfuge pour rejeter toute tentative des peuples de Kanesatake, de Kahnawake et d'ailleurs au Canada d'affirmer leurs droits.

Nous avons obtenu la souveraineté, l'autonomie politique et l'autosuffisance dans la convention de la Baie James et du nord québécois, parce que nous avons pu nous battre dans les bonnes circonstances. Espérons que les autres communautés autochtones du Canada n'auront pas à se battre indéfiniment pour faire reconnaître la définition qu'ils donnent à leur propre souveraineté. Les événements de l'été dernier poussent les jeunes indiens, tout comme leurs aînés, à se demander si les choses évolueront ou non.

[*Texte*]

In consideration for signing the James Bay and Northern Quebec Agreement, we approved the completion of one project, the La Grande complex, in 1975. We did not approve any other projects. Any future projects would require Cree examination and approval. This is my understanding, it was the understanding of my people in 1975, and it is still our understanding. I know what I signed on November 11, 1975, but I do not think Mr. Bourassa knows what he signed. I do not think the Minister of Indian Affairs knew what he signed on behalf of the Government of Canada. No new projects without our consent. If we consented, then the environmental reviews would have to take place.

The James Bay and Northern Quebec Agreement deals with the rights we granted to Quebec. We granted those rights to Quebec and Hydro-Quebec to build those dams. It did not take away from our rights to the land, to the resources or to our water rights in the north. I believe that the next major aboriginal rights issue in Canada will be the water rights issue.

• 1010

With respect to the overall James Bay and Northern Quebec Agreement, we have had 15 years of constant struggle to force the governments to respect their commitments. We are in a meeting right now assessing the performance of Canada and Quebec and they have not respected their word. Every step of the way, solemn commitments have been twisted and misinterpreted. Perhaps we should have refused to sign the agreement. We should have gone to the Supreme Court and we should have found other ways to block the project, in the courts or on the ground.

That is the problem when you negotiate agreements, or negotiate treaties or understandings with governments. They become twisted and they become used against you. I saw that happening in Kanesatake and Kahnawake. There were agreements that were negotiated, but instead they were used against the people. That is not the intent of entering into negotiations.

We felt that those parts of our sovereignty that were essential to our way of life had been included in the agreement. Government was going to have its way in building the project. In exchange, we were using the legal system to ensure that we have our rights.

The governments of Canada and Quebec have consistently broken the James Bay and Northern Quebec Agreement, broken all the related agreements and broken every piece of legislation put into the agreement in force. The same has been true with respect to the history of Canada's relationship with other native peoples and the way in which they have treated their sacred and fiduciary obligations under treaties. Time and time again these have been broken, misinterpreted, restricted, and the rights of native peoples of Canada have been attacked.

[*Traduction*]

En reconnaissance de la signature de la convention de la Baie James et du nord québécois, nous avons accepté en 1975 que le gouvernement mène à terme un projet, celui du complexe La Grande. Nous n'avons accepté aucun autre projet. Tout autre demande devrait être étudiée et approuvée par les Cris. C'est en tout cas l'esprit dans lequel nous avons signé, mon peuple et moi, en 1975. Je sais personnellement exactement quelles sont les conditions que j'ai acceptées le 11 novembre 1975, mais je ne crois pas que M. Bourassa puisse en dire autant. Je ne crois pas non plus que le ministre des Affaires indiennes qui représentait le Canada puisse en dire autant. Tout nouveau projet exige notre consentement. Et si nous y consentons, c'est uniquement à condition de faire également une étude des répercussions sur l'environnement.

La convention de la Baie James et du nord québécois établit les droits que nous avons accordés au Québec: nous avons accordé au Québec et à Hydro-Québec le droit de construire les barrages. Nous n'avons cédé aucun de nos droits sur nos terres, sur nos ressources ou nos droits d'usage de l'eau dans le Nord. Je suis convaincu que la prochaine grande bataille pour les autochtones du Canada tournera autour de nos droits relatifs à l'eau.

Pendant 15 ans, nous avons mené une lutte ininterrompue pour obliger les gouvernements à respecter les dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Si nous devons juger le Canada et le Québec, nous ne pouvons qu'affirmer qu'ils n'ont pas respecté leur parole. Malgré le sérieux de l'engagement, ils n'ont cessé de se dédire et de se rétracter. Peut-être n'aurions-nous pas dû signer au départ. Peut-être aurions-nous dû nous tourner vers la Cour suprême pour faire interrompre le projet par les tribunaux ou intervenir sur place.

Le risque, lorsque vous négociez des conventions, des traités ou des accords avec les gouvernements, c'est que ceux-ci les déforment et s'en servent contre vous. C'est ce que j'ai vu à Kanesatake et Kahnawake: les accords qui avaient été négociés ont été retournés contre nos peuples. Alors, à quoi sert de négocier?

Nous avions l'impression que les éléments de notre souveraineté qui nous semblaient essentiels à notre mode de vie avaient été inclus dans la Convention. Pour sa part, le gouvernement obtenait notre aval en vue de mener à terme son projet en échange de quoi nous faisions confirmer nos droits par sa justice.

Ni le gouvernement du Canada ni celui du Québec n'ont observé la Convention de la Baie James et du Nord québécois, ni même tous les accords connexes. On peut dire la même chose en ce qui concerne les liens historiques que le Canada a tissés avec d'autres peuples autochtones et de la façon dont il a observé les engagements que la signature de traité rendait pourtant sacrés. Le Canada est constamment revenu sur sa parole; il a déformé et limité ses obligations et contesté les droits des peuples autochtones.

[*Text*]

Have the lands in Kanesatake been transferred yet? We rejoiced with the people of Kanesatake when we heard that the Government of Canada was stepping in and buying the land. We thought the problems would be over. But we were saddened when we saw the problems.

What happened in Kanesatake is no different from what is happening in James Bay. My children ask me questions about Oka after they have played a game called "playing Oka". Our children play the games they see on television and they come home with the scars they see on TV. We have to answer at the supper table to the effect of these situations upon our children.

Have these lands been transferred? Are the traditional lands and forests of the people of British Columbia being cut while the judges sit? The agreement provided for a guaranteed continuation of the Cree way of life. To protect our sovereignty, we had aimed for this: the people, the land, the wildlife and our traditions would be safe.

The protection of the environment in northern Quebec has been a farce. The regime set out in the agreement does not work. It has not been well implemented. The provincial government has put up almost no resources for implementing the regime. Its representatives, because they are government employees, follow the party line.

Hydro-Quebec and the Government of Quebec want to act as the proponents of the projects, as the evaluators, as the judge and as the jury. The process is bankrupt and it allows Hydro-Quebec to dictate what will happen.

As a result of the lack of concern over the destruction of the environment, our traditional way of life is in great danger of extinction. One of the last remaining hunting societies of North America is in danger of extinction. This life will end if we do not stop the ransacking of the environment in the Cree territory and in most parts of the northern territory by southern Canada and by the United States of America.

• 1015

Now let us bring you up to date on what is happening today. Let us talk about issues that are taking place at this very moment. Today Quebec announced that it will go ahead with the Great Whale River project, and in two years with the Nottaway-Broadback and Rupert River projects. These three rivers, Nottaway, Broadback, and Rupert, run past my village. Maybe I should change my name and call myself Billy Three Rivers, just to be one river ahead of Billy Two Rivers.

The government is now trying to complete the original megaprojects we had blocked in the seventies. They tried to limit and restrict our rights in 1975 and they are now trying to complete the job. The impact of this will probably be devastating. An area the size of Lake Ontario will be flooded. Can you imagine for a moment taking Lake Ontario and transplanting it into northern Quebec, northern Ontario or Northwest Territories? That is the size of the area that is going to be flooded. Many Cree families will lose the most productive areas of their traplines and hunting grounds and sacred lands. Most of their hunting, fishing, and trapping areas will be absolutely gone.

[*Translation*]

Les terres de Kanesatake ont-elles été rendues aux Indiens? Nous nous sommes réjouis avec le peuple de Kanesatake d'entendre dire que le gouvernement du Canada allait intervenir et acheter le terrain en question, car nous pensions que la solution était enfin à portée de la main. Mais nous nous sommes réjouis trop vite.

La tragédie de Kanesatake ne fait que répéter celle de la Baie James. Mes enfants jouent au «jeu d'Oka» et me posent des questions là-dessus. Nos enfants jouent au jeu que leur enseigne la télévision, mais reviennent aussi avec des cicatrices. Et nous devons leurs donner des explications, à l'heure du souper.

Les terres ont-elles été rendues? Les arbres et forêts traditionnels des peuples indiens de la Colombie-Britannique sont-ils abattus tandis que les juges délibèrent? La Convention garantissait pourtant aux Cris qu'ils pourraient continuer à mener leur mode de vie. Pour protéger notre souveraineté, nous avons voulu sauvegarder notre peuple, notre terre, notre faune et nos traditions.

La protection de l'environnement du Nord du Québec est une mascarade car le régime prévu dans la Convention n'a pas été bien appliqué. En effet, le gouvernement provincial a injecté si peu d'argent que ses représentants, qui sont tous des employés du gouvernement et respectent la ligne du parti, sont à peu près impuissants.

Hydro-Québec et le gouvernement du Québec veulent défendre et évaluer le projet tout à la fois, c'est-à-dire être juge et partie. Les dés sont pipés au départ, ce qui permet à Hydro-Québec de tirer les ficelles.

Comme on ne semble pas s'inquiéter de la destruction de l'environnement, c'est notre mode traditionnel de vie qui est en voie d'extinction. En effet, l'une des dernières sociétés en Amérique du Nord vivant de chasse est en passe de disparaître. Il faut que les habitants du Sud du Canada et des États-Unis d'Amérique cessent de saccager l'environnement du territoire cri et du Nord, sous peine de voir cette société disparaître.

Mais revenons à aujourd'hui. Que se passe-t-il en ce moment? Aujourd'hui, Québec a annoncé qu'il mènerait à terme son projet de la Rivière-de-la-Baleine ainsi que, dans deux ans, celui des rivières Nottaway, Broadback et Rupert. Ces trois rivières coulent près de mon village: je devrais peut-être changer de nom et demander qu'on m'appelle «Billy Trois-Rivières», ne serait-ce que pour devancer d'une rivière Billy Two Rivers.

Aujourd'hui, le gouvernement tente de mener à terme les mégaprojets que nous avions réussi à bloquer dans les années 70. En 1975, le gouvernement a voulu limiter nos droits, et il veut aujoud'hui boucler la boucle. Or, ces projets auront sans doute des effets dévastateurs, car toute une région aussi grande que le lac Ontario sera inondée. Imaginez un instant que vous transplantiez le lac Ontario dans le nord du Québec, le nord de l'Ontario ou les Territoires du Nord-Ouest, et vous voyez immédiatement que la zone inondée est immense. Nombre de familles cries perdront leur territoire de piégeage et de chasse les plus productifs ainsi que leurs terres sacrées. Ils perdront à tout jamais une bonne partie de leur territoire de chasse, de pêche et de trappe.

[*Texte*]

The ecological system of Hudson Bay and James Bay will be impacted. There will be mercury pollution to the wildlife, and our people will be affected throughout the territory. Our very existence as a people, everything we worked for, including the Cree-Naskapi legislation that was passed by the Parliament of Canada, all of that will be for nothing, absolutely nothing. Our existence is at stake. The traditional way of life of the people will be at risk, and with it the heart and soul of our existence.

Moreover, the projects do not produce clean energy from an atmospheric standpoint. The projects will allow Quebec and the United States to avoid implementing energy conservation so as to cut down consumption, as recommended by the Brundtland Commission. In addition, the rotting vegetation from these projects will dump 100 million tonnes of carbon into the atmosphere, contributing greatly to the greenhouse effect. Major power transmission lines will have to be built and will cut through our territory in urban areas. In southern Quebec and the United States the likely harmful effects of these transmission lines are still being studied. The real crime about the proposed hydroelectric projects is that they are not needed and there are much better investments for the people of Quebec.

This side of the story is now being told by the Cree people. The Cree nation of northern Quebec has become the environmental conscience of Quebec society and Canada. It is only because of a few interested parties, including the Premier of Quebec, Robert Bourassa, that the projects are proposed at all.

Hydro-Québec is not a publicly regulated company, although it is a public company and has all of its debts underwritten by the Quebec taxpayer. What Hydro-Québec proposes to do is spend $70 billion on megaprojects and related works over the next 10 years. In order to increase the demand so that their projects can be rationalized to the public, Hydro-Québec has aggressively marketed its electricity in the United States, and has agreements, which still have not been approved by any regulatory boards, for at least 2,000 megawatts of firm power for over 20 years.

Governor Cuomo and the New York State legislators and negotiators were deliberately misled by Hydro-Québec on the consequences of these projects. We are trying hard to inform the people of New York State and the New England states of the real situation and the danger that is faced by us in Quebec and also by the people of the United States. Maine has already rejected Hydro-Québec power.

Moreover, Quebec has been selling electricity at bargain basement prices to aluminum smelters. Aluminum smelters have also been conveniently exempted by Quebec and Canada from the environmental review. When will Americans wake up to the fact that this is preferential treatment for Quebec aluminum companies? Is this fair competition? Is this contrary to the free trade agreement? What other industries are being supported by the Quebec government to the detriment of Canada's biggest trading partner?

[*Traduction*]

L'écosystème de la baie d'Hudson et de la baie James sera perturbé. La faune s'empoisonnera au mercure, ce qui portera préjudice à notre peuple sur tout son territoire. Notre existence même comme peuple ne vaudra plus rien; tout ce vers quoi nous aurons tendu, y compris la Loi sur les Cries et les Naskapis, adoptée par le Parlement du Canada, n'aura servi à rien. C'est notre existence qui est en jeu, à la base de laquelle se trouve notre mode de vie traditionnel.

J'ajouterais que l'énergie produite ne sera pas propre du point de vue écologique. Grâce à ces projets, le Québec et les États-Unis n'auront pas à appliquer des mesures d'économie de l'énergie qui limiteraient la consommation, comme le recommande la Commission Brundtland. En outre, la végétation en putréfaction rejettera dans l'atmosphère quelque 100 millions de tonnes de carbone, et contribuera d'autant plus à l'effet de serre. Il faudra construire des lignes de haute tension dans notre territoire pour transporter l'électricité jusque dans les centres urbains. On étudie toujours, dans le sud du Québec et aux États-Unis, les effets néfastes que peuvent avoir ces câbles distributeurs de courant. Mais le pire encore, c'est que les projets hydro-électriques du gouvernement ne sont pas essentiels et qu'il y a de bien meilleures façons d'investir pour les Québécois.

L'envers de la médaille, ce sont les Cris qui le donne. La nation crie du Québec est devenue la conscience écologique du Québec et du Canada. Après tout, les projets n'ont vu le jour que parce qu'ils étaient défendus par quelques parties intéressées seulement, notamment le premier ministre du Québec Robert Bourassa.

Hydro-Québec n'est pas une entreprise d'intérêt public, même si toutes ses dettes sont assumées par le contribuable québécois. Hydro-Québec se propose de dépenser au cours des 10 prochaines années 70 milliards de dollars pour ses mégaprojets et autres travaux connexes. D'ailleurs, afin de faire croître la demande d'électricité, et pour pouvoir justifier ses projets, Hydro-Québec a déployé d'immenses efforts de commercialisation aux États-Unis et a conclu des accords de vente d'électricité—qui n'ont toujours pas été approuvés par quelque organe de réglementation que ce soit—garantissant aux Américains au moins 2,000 mégawatts d'électricité pendant plus de 20 ans.

Hydro-Québec a délibérément induit en erreur le gouverneur Cuomo ainsi que les législateurs et négociateurs de l'État de New-York sur les effets de ces projets. En faisant de notre mieux pour informer les habitants des États de New-York et de la Nouvelle-Angleterre de ce qui se passe réellement et du danger que représentent ces projets pour les Cris du Québec et aussi pour les Américains. D'ailleurs, le Maine a déjà refusé l'offre d'Hydro-Québec.

De plus, le Québec vend de l'électricité à bon marché aux alumineries. Or, il se trouve que ni le Canada ni le Québec ne soumettront ces alumineries à une étude de leur effet sur l'environnement. Pratique, n'est-ce pas? Quand les Américains se rendront-ils compte que les alumineries québécoises jouissent d'un traitement de faveur? C'est cela, la juste concurrence? C'est cela, le libre-échange? Quelles autres industries encore le gouvernement du Québec aide-t-il au détriment du plus grand partenaire commercial du Canada?

[*Text*]

• 1020

The strategies destroy our claims to sovereignty and self-government by flooding the land, cutting the trees and destroying our culture. In doing so, Quebec wants to strengthen its claim to sovereignty, a claim that is at risk. Be advised that we have initiated numerous legal proceedings in Quebec to prevent the construction of the projects, and, worse, we will substantially delay them. We are also involved in proceedings in the American courts.

Hydro-Québec and Quebec propose to proceed with a cursory review of these projects, not taking into account the cumulative effects of the first development, which is being planned, and conveniently dividing the projects, so they can be assessed in parts without reference to the whole. For example, Quebec has proposed that a major access route leading to Great Whale River and to the Cree territory in Great Whale be assessed separately. This is clearly a way of simply getting away from the overall cumulative impacts of the project and trying to piecemeal the environmental assessment project. This is fraud, and it would not be tolerated anywhere else but in Quebec.

Investors in Quebec should be warned, and we are warning them. I have been in Europe. I have recently come back from San Francisco, and we are telling everyone that any investments you make in northern Quebec with respect to hydroelectric development could be in serious jeopardy because the Crees can stop the project. I will tell you how in a little while.

Do not underestimate us. Others have, much to their detriment. Here the real question of sovereignty arises. The geographical integrity of Quebec is at stake. The very boundaries of the province of Quebec are at stake. We know the province of Quebec could very well be in jeopardy right now because of the actions initiated by the Cree nation of northern Quebec.

The boundaries of Quebec were extended in 1912 to include a vast portion in the north, subject to a condition. This condition was that the rights of native people of Quebec had to be respected. Our sovereignty, our aboriginal rights were thus constitutionally recognized and enshrined. This is one of the major reasons why the Crees were able to obtain an injunction to temporarily stop the James Bay hydroelectric project. It was also one of the key points that pushed the government to negotiate the James Bay and Northern Quebec Agreement. The Crees, Quebec, and Canada signed the agreement in the context of Quebec being part of Canada and with the clear intention that both governments were to fulfil their obligations. Our claims to sovereignty were enshrined in the agreement.

Should Quebec separate from Canada, our position is that the James Bay and Northern Quebec Agreement would fall. Our position is very clear. If Quebec separates, the James Bay and Northern Quebec Agreement becomes null

[*Translation*]

En inondant stratégiquement nos terres, en coupant à blanc nos forêts et en détruisant notre culture, on réduit ainsi à néant nos revendications à la souveraineté et à l'autonomie gouvernementale. Cette stratégie permet aussi au Québec de renforcer sa propre revendication à lui qui est menacée en ce moment, celle de sa souveraineté. Or, nous avons intenté plusieurs poursuites judiciaires au Québec pour empêcher la construction des projets, ce qui nous permettra de les retarder longuement. Nous avons également intenté des poursuites devant les tribunaux américains.

L'Hydro-Québec et Québec se proposent d'évaluer superficiellement ces projets, sans tenir compte des effets cumulatifs des premières constructions, qui sont déjà prévues, ce qui leur permet commodément de diviser la tension sans qu'il soit nécessaire d'évaluer l'ensemble des projets. Ainsi, le Québec a proposé d'évaluer séparément l'effet d'une grande route d'accès menant à la rivière Grande Baleine, d'une part, et, d'autre part, l'effet sur le territoire Cri du projet Grande Baleine lui-même. Cela permet d'éviter de voir les effets cumulatifs de toutes les phases du projet et de morceler l'évaluation environnementale. C'est de la véritable fraude que l'on ne tolère qu'au Québec.

Comme il se doit, nous en avons averti les investisseurs au Québec. Je me suis rendu en Europe pour le faire également. Je reviens de San Fransisco où j'ai expliqué que les investissements américains dans des projets hydro-électriques du nord du Québec pourraient être sérieusement menacés par les Cris. Je vous expliquerai dans quelques temps comment nous pouvons agir.

Ne nous sous-estimez pas, comme d'autres ont eu tort de le faire. Maintenant se pose la véritable question de la souveraineté. C'est l'intégrité géographique du Québec, c'est-à-dire ses véritables frontières, qui sont en jeu. Nous savons que la province du Québec peut être dès aujourd'hui menacée par les poursuites lancées par la nation crie du nord du Québec.

En 1912, le Québec a élargi ses frontières en allant englober une grande partie des territoires septentrionaux, à la condition expresse que les droits des autochtones du Québec soient respectés. C'était une façon de reconnaître dans la constitution notre souveraineté et nos droits autochtones. C'est d'ailleurs pour cette raison, notamment, que les Cris ont pu obtenir une injonction visant à interrompre temporairement le projet hydro-électrique de la Baie James. C'est d'ailleurs pour cette même raison, notamment, que le gouvernement a voulu négocier la convention de la Baie James et du nord québécois. Les Cris ont signé cette convention avec le Canada et avec une province, le Québec, qui faisait partie du Canada, et dans l'intention de faire respecter par les deux gouvernements leurs engagements. D'ailleurs, notre revendication à la souveraineté se trouvait inscrite dans la convention.

Si le Québec devait se séparer du Canada, nous croyons que la convention de la Baie James et du nord québécois serait abrogée. Nous en sommes convaincus. Si le Québec se sépare, la convention de la Baie James et du nord québécois

[*Texte*]

and void. There would be a fundamental breach of the agreement, and we would invoke our constitutionally protected rights. In other words, the ownership of the part of Quebec added by the 1912 Quebec Boundaries Extension Act, including the 1898 territory, would be in jeopardy. Half the province would be at stake. I have spoken to noted jurists who understand the situation and support what I have just said.

• 1025

The question then remains, who owns the territory? Is it Canada because the conditions of the boundary extension have not been completed? Is it the Crees? We intend to assert our jurisdiction. We intend to assert our sovereignty and control over that land because under international law we have a unique and identifiable population, our own culture, our own language, lands we occupy and continually use, historical occupation and possession, and international recognition.

The separation of Quebec would automatically annul the James Bay Northern Quebec agreement, would put into question the ownership of the major part of the James Bay territory, would put the whole question of sovereignty in the context of Cree sovereignty, not that of Quebec. There is no Quebec nation. There is no Québécois nation. But there is a Cree nation, and there is a Mohawk nation, and there is an Algonquin nation. Yes, you may have some overlapping jurisdictions, but you can solve that problem by negotiating reciprocal agreements on a nation-to-nation basis and have the Government of Canada recognize those reciprocal agreements.

Do not forget that the Crees signed a constitutional agreement with Canada and Quebec, but only with Quebec existing within Canada. We did not sign anything with an independent Quebec. We did not sign anything with a separate Quebec. We signed an agreement, a binding agreement that became law, the Cree nation with the Governments of Canada and Quebec. We never gave up our sovereign rights to water. We own the water rights in northern Quebec. We never gave up our sovereign rights to other resources in the north. They belong to us and we control them.

What Mr. Bourassa got in 1975 was permission to build certain dams, but we kept the rights to the water. It is our land, our rights, our way of life that are at stake. The Government of Quebec will not decide by itself what will happen in the north and the future development. We will decide.

Other native people in Quebec have their own agendas should constititional change or the remaking of the province take place. Each nation must protect its people and the land. And the Indian nations have as real a right to sovereignty as

[*Traduction*]

devient caduque, étant donné que ce geste reviendrait à enfreindre la convention. Nous invoquerions alors la constitution qui protège nos droits. Autrement dit, les titres de propriétés du Québec sur la partie de territoire rajoutée en 1912 par l'adoption de la Loi de l'extension des frontières de Québec et incluant le territoire de 1898 pourrait ne plus avoir effet et le sort de la moitié de la province pourrait être incertain. J'en ai d'ailleurs discuté avec d'éminents juristes qui comprennent la situation et sont d'accord avec moi.

La question n'a toujours pas trouvé de réponse: à qui appartient le territoire? Est-ce le Canada, sous prétexte que les conditions d'élargissement des limites territoriales n'ont pas été réglées? Est-ce que ce sont les Cris? Nous avons l'intention d'exercer notre juridiction. Nous avons l'intention d'exercer notre souveraineté et de contrôler ces terres parce que le droit international nous reconnaît une population unique et identifiable, une culture propre, un langage distinct et des terres que nous occupons, dont nous avons la possession et que nous utilisons en permanence depuis des temps historiques.

La séparation du Québec annulerait automatiquement la convention de la baie James et du Nord québécois, remettrait en question la propriété de la majeure partie du territoire de la baie James et poserait tout le problème de la souveraineté dans le contexte de la souveraineté crie, et non pas de la souveraineté du Québec. Il n'y a pas de nation au Québec, il n'y a pas de nation québécoise. Par contre, une nation crie existe, une nation mohawk, une nation algonquin. Effectivement, certaines juridictions se chevauchent, mais c'est un problème que l'on peut résoudre en négociant des accords réciproques de nation à nation, et en demandant au gouvernement du Canada de reconnaître ces accords réciproques.

N'oubliez pas que les Cris ont signé une entente constitutionnelle avec le Canada et le Québec, mais uniquement avec le Québec dans le cadre du Canada actuel. Nous n'avons rien signé avec un Québec indépendant. Nous n'avons rien signé avec un Québec séparé. Nous avons signé un accord, un accord qui a pris force de loi, un accord entre la nation crie et les gouvernements du Canada et du Québec. Nous n'avons jamais cédé nos droits souverains sur les eaux, nous continuons à posséder ces droits sur les eaux dans le nord du Québec. Nous n'avons jamais cédé nos droits souverains sur d'autres ressources dans le Nord. Ces droits-là nous appartiennent et nous les contrôlons.

Ce que M. Bourassa a obtenu en 1975, c'est la permission de construire certain barrages, mais nous avons conservé nos droits sur les eaux. Ce sont nos territoires, nos droits, notre mode de vie qui sont en cause. Le gouvernement du Québec ne décidera pas à lui tout seul ce que deviendra le Nord et comment il sera développé à l'avenir. C'est nous qui déciderons.

Il y a d'autres autochtones au Québec qui ont leur propre programme survenant un changement constitutionnel ou un remaniement de la province. Chaque nation doit protéger sa population et ses terres. Et les nations indiennes

[*Text*]

any European group. Sovereignty puts the obligation on us to protect and preserve Eeyou territory, Cree territory, and our rights for future generations. As stewards and trustees of the land, we must pass it on to our children.

Native people throughout the country are in the same situation. You have the same situation happening in all land claims across this country. It is not realized by white society, but the obligation upon us to ensure that the land and resources are kept for use by our people in the future is a solemn and binding one.

I have a responsibility because I am part of the Eeyou people. I have a responsibility to pass it on to my next generation. My own son has a responsibility to pass it on to the next generation.

The people in Kanesatake and Kahnawake had no choice last summer but to rise up and protect their lands. It was sacred land and it was on the verge of being lost forever. What happened in Kanestake was that the issue became blurred. The issue was land, and the issue still remains land.

Thus, the people in British Columbia, the Crees of northern Quebec, and the Indian people elsewhere are not the aggressors. We are by nature peaceful people, and what we have to do is to rise up and protect our rights and those of future generations when we are attacked by government. We are peaceful people, but if we are pushed against a wall our animal instincts come out, our survival instincts come out. And that is what you saw in Kanesatake. It was a matter of survival.

• 1030

It is the government that is the aggressor. It is the government that moved against the people in Kanesatake. It is the government that has been gradually and intentionally taking away land from Kahnawake through the expropriation of the seaway, the construction of the bridge and other projects. It is the government that authorizes the cutting of forests in British Columbia, Quebec, and Ontario. And it is we, the native people of Canada, who are the real victims.

Our people and our children will not be a lost generation. They saw the confrontations at Kanesatake and Kahnawake and they realize that if the native people of Canada are to protect and promote their way of life, they will have to do it themselves. Kanesatake and Kahnawake opened the discussions with government on issues of self-government, self-determination, and sovereignty. This is where we will also begin sovereignty.

What the Mohawk people of Kanesatake and Kahnawake did for us was push the agenda item of sovereignty to the top of the list, and I take my hat off to the Mohawk people of Kanesatake and Kahnawake for making sovereignty the issue, because this is where we begin. We are not here to talk about future projects. The issue is no longer future projects or implementation of the James Bay-Northern Quebec Agreement or changes in the Constitution. The issue now is sovereignty.

[*Translation*]

ont autant droit à leur souveraineté que n'importe quel groupe européen. Dans le cadre de cette souveraineté nous sommes tenus de protéger et de préserver le territoire eeyou, le territoire cri et également nos droits au nom des générations futures. Nous sommes les gardiens et les responsables de la terre, et à ce titre, nous devons la transmettre à nos enfants.

Dans tout le pays les autochtones se trouvent dans une situation identique. Partout on retrouve les mêmes revendications territoriales. La société blanche ne s'en rend pas compte, mais nous avons une obligation solennelle de protéger nos territoires et nos ressources pour les transmettre à nos populations futures.

Je fais partie du peuple eeyou et à ce titre, j'assume une responsabilité. Je suis tenu de transmettre cette responsabilité à la génération suivante; mon fils, de son côté, est tenu de la transmettre à la génération qui le suit.

L'été dernier, les gens de Kanesatake et de Kahnawake n'avaient pas le choix, il a fallu qu'ils protègent leurs terres. C'était une terre sacrée, ils ont failli la perdre à tout jamais. À Kanesatake le problème a fini par ne plus être très clair. Le fond du problème, c'est la terre, c'est toujours la terre.

De la même façon, les gens de Colombie-Britannique, les Cris du nord du Québec et les Indiens un peu partout ne sont pas des agresseurs. Nous sommes des gens pacifiques de nature mais nous sommes forcés de nous soulever et de protéger nos droits et ceux des générations futures quand le gouvernement nous attaque. Nous sommes des gens pacifiques, mais quand on nous accule à un mur, nos instincts animaux font surface, nos instincts de survie. Et c'est précisément ce que vous avez vu à Kanesatake. C'était une affaire de survie.

C'est le gouvernement qui est l'agresseur. C'est le gouvernement qui a marché contre la population à Kanesatake. C'est le gouvernement qui, progressivement et délibérément s'est approprié les terres de Kahnawake en l'expropriant pour la voie maritime et en construisant le pont, entre autres. C'est le gouvernement qui permet qu'on abatte des forêts en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario. Et dans tout cela, les victimes véritables, c'est nous, les autochtones canadiens.

Notre population et nos enfants ne seront pas une génération perdue. Ils ont vu les confrontations de Kanesatake et de Kahnawake, ils se rendent compte que si les autochtones canadiens veulent protéger et promouvoir leur mode de vie, il va falloir qu'ils se défendent tout seuls. Kanesatake et Kahnawake ont permis d'amorcer les discussions avec le gouvernement sur un certain nombre de questions comme l'autonomie gouvernementale, l'auto-détermination et la souveraineté. C'est là également que les questions de souveraineté vont commencer.

Les Mohawks de Kanesatake et de Kahnawake nous ont fait la faveur d'inscrire la question de la souveraineté tout en haut de la liste et de cela je les remercie car c'est ce qui va nous permettre de commencer. Nous ne sommes pas ici pour discuter de projets futurs. Le temps est passé de parler de projets futurs, de la Convention de la Baie James et du Nord québécois ou des changements à apporter à la constitution. La question à régler aujourd'hui, c'est celle de la souveraineté.

[*Texte*]

The governments, Quebec and Canada, will not look out after our own interests. They never have and they never will. We clearly see the government as the enemy. The governments were willing to go ahead with the Meech Lake accord to amend Canada's Constitution, recognizing the distinct society of Quebec, yet totally ignoring that of the First Nations of Canada. And what you saw in the Allaire report of the Liberal Party of Quebec was a definition of what the distinct society means. If that is the definition of the distinct society, then we do not want to be part of that distinct society. What we have is a travesty. It is a flagrant breach of international principles and standards. We are distinct. We are sovereign. We are autonomous, and the government cannot alter the fact simply by changes to the Constitution or by its own attempts to colour the situation.

A British Columbia Supreme Court judge will not change the truth and send us back hundreds of years with a 400-page legal judgment. Premier Robert Bourassa's bulldozers will do no better. Native reactions to government inaction reflect years of frustration, racism, and neglect. How long can a people be suppressed? How long can a people be discriminated against and have their legitimate rights ignored before they react? The right to sovereignty and aspects of sovereignty are not protected by inaction or being passive. They must be fought for and protected when they are attacked.

• 1035

Canada and Quebec have a form of institutional racism and apartheid, which is a shame to the nation as a whole and to the international world. We read about the investigation by Quebec into the Oka crisis simply being a question of the Sûreté du Québec not having the proper equipment to complete the job. The real question was that neither the Government of Quebec, the Government of Canada, nor the SQ had the least intention of respecting the rights of the people of Kanesatake and Kahnawake and were committed to taking away land and rights as they have done in the past.

The conflict between the native people of Canada and government development is a constant one. We will fight this battle forever. Sovereignty is the real issue. We have rights that are inherent, constitutionally enshrined, and that cannot be taken away by Canada or Quebec.

The Mohawks of Kanesatake and Kahnawake took up arms to assert their rights in the summer of 1990. They were forced to do so. They had no choice. Their backs were put to the wall by government. Let the authorities in Quebec and Canada know that they will not be allowed to do the same, to destroy us with these hydroelectric projects, without us reacting. If anything happens, it will be their fault. Development is an excuse they use to try to take away the

[*Traduction*]

Les gouvernements, celui du Québec et celui du Canada, ne défendront pas nos intérêts à nous. Ils ne l'ont jamais fait, ils ne le feront jamais. De toute évidence, pour nous, le gouvernement, c'est l'ennemi. Les gouvernements étaient tout à fait prêts à modifier l'Accord du lac Meech pour changer la constitution canadienne, à reconnaître au Québec une société distincte, tout en ignorant totalement les Premières nations du Canada. Et ce que vous avez vu dans le rapport Allaire du Parti libéral du Québec, c'est une définition de cette société distincte. Si c'est là la définition de la société distincte, nous ne voulons pas en faire partie. Toute cette affaire est une moquerie. C'est une atteinte flagrante aux principes et aux normes internationales. Nous, nous sommes distincts, nous sommes souverains, nous sommes autonomes, et ce n'est pas en modifiant la Constitution ou en essayant de colorer la situation dans le sens de ses intérêts que le gouvernement y changera quelque chose.

Un juge de la Cour suprême de Colombie-Britannique ne réussira pas à changer la vérité et à nous renvoyer des centaines d'années en arrière même avec un arrêt de 400 pages. Les bulldozers de Bourassa ne feront pas mieux. Les réactions des autochtones face à l'inaction du gouvernement témoignent d'années de frustation, de racisme et de négligence. Pendant combien de temps peut-on ignorer une population? Pendant combien de temps peut-on faire de la discrimination et ignorer les droits légitimes d'une population avant qu'elle ne réagisse? Ce n'est pas en restant passif ou inactif qu'on protège les droits à la souveraineté et les différents éléments qui la constituent. Il faut combattre pour ces choses-là et les défendre quand on les attaque.

Au Canada et au Québec il y a une certaine forme de racisme et d'apartheid institutionnels, et c'est une honte pour la nation et pour le monde. Nous avons lu que le Québec avait décidé d'enquêter sur la crise d'Oka uniquement parce que la Sûreté du Québec n'avait pas eu suffisamment de matériel pour accomplir sa tâche. Or, le problème, c'est que ni le gouvernement du Québec, ni celui du Canada, ni la Sûreté n'avaient la moindre intention de respecter les droits des populations de Kanesatake et de Kahnawake mais par contre, ils avaient parfaitement l'intention de s'approprier des terres et des droits comme ils l'ont souvent fait par le passé.

Le conflit entre les autochtones du Canada et les ambitions de développement du gouvernement est un conflit constant. C'est une lutte que nous mènerons éternellement. La souveraineté est au coeur du problème. Nous avons des droits inhérents, constitutionnels, et cela, ni le Canada ni le Québec ne peuvent nous l'enlever.

Les Mohawks de Kanesatake et de Kahnawake ont pris les armes pour faire respecter leurs droits à l'été 1990. Ils ont été forcés d'agir ainsi. Ils n'avaient pas le choix. Le gouvernement leur avait mis le dos au mur. Nous prévenons les autorités du Québec et du Canada que cela ne se reproduira pas, que nous ne nous laisserons plus détruire avec ces projets hydro-électriques sans réagir. Si les choses s'enveniment, ce sera leur faute. Le développement leur sert

[*Text*]

basis of native rights and native sovereignty. It is a false pretext. We will not accept it. The real issue is sovereignty, our right to exist as a people and to exercise our rights.

No dams will be built on our land, our forests will not be cut, no roads will be built, and our water rights will not be put into jeopardy if the result is to reduce our rights and destroy our culture.

The situation in northern Quebec is as volatile as anywhere in the country. We are literally sitting on a very explosive situation in James Bay right now, because while I am talking to you forestry operations are taking place, cutting away trees to make way for future reservoirs and canals, and there have been no environmental assessment and no consent by the Crees on those forestry operations.

Exploration camps and preliminary construction have begun. Helicopters are flying over all the territory disrupting moose hunting and cariboo hunting. Very soon, in the coming weeks, we will have the annual goose hunt. I have already heard from my own people that they will not hesitate to shoot a helicopter if it interferes with their goose hunt.

The situation is so explosive that James Bay II could very well become the next Oka in the province of Quebec. And we have the Minister of Indian Affairs sitting silent here in Ottawa. We have the Premier of Quebec sitting silent in Quebec.

I have given 23 years of my life to my people. I have given my heart and soul to the issues of aboriginal rights. I have fought for aboriginal rights ever since I graduated from school, but never in the 23 years have I seen the situation we are entering into this spring. It is going to happen this spring. The situation is so bad, and the examples we saw in Kanesatake are having repercussions in every part of Indian life.

I operate an airline. I am a president of an airline, and we even felt it in the economic community. We felt it in the business community. We felt it in the social community.

The Standing Committee on Aboriginal Affairs cannot sit back and just file a report. What you can do is issue a warning. What you can do is issue very clearly what the Government of Canada and the Government of Quebec have to do to defuse the volatile and explosive situation.

• 1040

Right across this country you have the native population, of which I believe 65% is under the age of 25, and for the first time that population has heroes. Their heroes are masked warriors. They recognize them as warriors, idolize them, and do not hesitate for one moment to copy them. All it will take is one Cree leader, one person, to say they should the same as what took place in Kanesatake and Kahnewake.

[*Translation*]

d'excuse pour s'approprier les droits et la souveraineté des autochtones. C'est un faux prétexte. Nous ne l'accepterons pas. La véritable question, c'est celle de la souveraineté, de notre droit à l'existence en tant que peuple, de notre droit d'exercer nos droits.

On ne construira de barrages sur nos terres, on n'abattra pas nos forêts, on ne construira pas de routes et on ne menacera pas nos droits sur les eaux si cela doit empiéter sur nos droits et détruire notre culture.

La situation est aussi instable dans le nord du Québec que n'importe où ailleurs dans le pays. À la Baie James, à l'heure actuelle, la situation est ni plus ni moins explosive car en ce moment même il y a de l'exploitation forestière, on abat des arbres pour aménager des réservoirs et des canaux futurs, et pourtant, on n'a jamais fait d'évaluation environnementale ni obtenu le consentement des Cris pour toutes ces activités.

Des camps de prospection et des travaux préliminaires de construction ont commencé. Des hélicoptères survolent tout le territoire et gênent les chasseurs d'orignal et de caribou. Bientôt, d'ici quelques semaines, la chasse à l'oie annuelle doit commencer. J'ai entendu des gens de chez moi dire qu'ils n'hésiteraient pas à tirer sur un hélicoptère s'il les empêchait de chasser l'oie.

La situation est si explosive que la Baie James II pourrait fort bien devenir le prochain Oka au Québec. Et pourtant, le ministre des Affaires indiennes se prélasse à Ottawa et ne dit rien. Le premier ministre du Québec se prélasse à Québec et ne dit rien.

J'ai consacré 23 ans de ma vie à mon peuple. Je me suis dévoué corps et âme pour les questions de droits autochtones. Depuis que j'ai quitté l'école, je lutte pour faire reconnaître les droits autochtones et pourtant, en 23 ans, je n'ai rien vu de semblable à la situation que nous connaissons ce printemps-ci. Quelque chose va se produire dans le courant du printemps. La situation est terrible et nous avons les exemples de Kanesatake qui ont des répercussions dans tous les secteurs de la vie indienne.

J'exploite une compagnie aérienne. Je suis président d'une compagnie aérienne et nous en voyons les signes dans le monde des affaires, dans la communauté sociale.

Le Comité permanent des affaires autochtones ne peut pas se contenter de déposer un rapport. Il y a une chose qu'il peut faire, c'est faire une mise en garde. Vous pouvez expliquer très clairement au gouvernement du Canada et à celui du Québec ce qui doit être fait pour désarmer une situation particulièrement précaire et explosive.

La population autochtone est éparpillée dans tout le pays, 65 p. 100 de cette population, je crois, a moins de 25 ans et, pour la première fois, c'est une population qui a ses héros. Et ses héros, ce sont les guerriers masqués. On leur donne le titre de guerriers, on les met sur un piédestal, et on n'hésite surtout pas à les imiter. Il suffit maintenant d'un dirigeant cri, une seule personne qui incite la population à refaire ce qui a été fait à Kanesatake et Kahnewake.

[*Texte*]

However, a leader is a leader and must also lead his people out of danger. So we are doing our best to correct the situation, but we have no response from Canada or from the Government of Quebec. This standing committee can play a role by issuing a warning and a directive on what has to be done to correct this situation.

We are not in favour of violence, but the confrontation is brewing. Quebec, with its development of James Bay II and its works presently being undertaken right now, is pushing the Crees to a position of confrontation.

Even members of the SQ are going around to the Cree communities asking and intimidating the non-native people, yet they do not have the the decency and respect to come and see the community leadership. Instead, they ask questions of the non-natives who work for us and intimidate those non-natives. The same tactics they used in Oka are now being used in James Bay. It is a bomb with a short fuse, ready to go off. Let us not make the mistake that was made in the summer of 1990.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Chief Diamond, for coming to this lodge, the lodge of all Canadians. The committee respects your point of view and we appreciate the manner in which you have put it forward.

I would like to go directly to questions from members of the committee, with a ten-minute guideline.

Mr. Skelly: Let me echo the words of the chairman in thanking you for your presentation. I suppose I am still in almost a state of shock from what you said, because I do not think Canadians have come to the understanding that the situation has reached the point you are describing.

You have virtually issued a declaration of independence for the Cree nation of James Bay and have indicated that if Canada and its provinces persist in the kinds of actions they have followed in the past, not only will the Cree exercise their sovereignty, but there will also be a defence of that sovereignty—in a violent way, if necessary.

That is a bit of a shocking revelation for this committee and also an incentive for the committee to act in a way that will prevent that eventuality by first of all recognizing some of your demands, but also in making presentations and recommendations to the Government of Canada to try to avoid the situation you are talking about.

I have only been a Member of Parliament since November 1988, but having watched this Parliament and seen the political divisions that affect us, I am not sure whether the Government of Canada can really do what you suggest needs to be done in order to avoid the situation you are talking about this year. In fact I did not know what kind of a greeting was being issued in the first presentation when it was said we were pleased to be here on this first day of spring and

[*Traduction*]

Et pourtant, un chef qui se respecte doit également veiller à la sûreté de ceux dont il est responsable. Nous allons donc faire notre possible pour rectifier la situation, mais ni le gouvernement du Canada, ni celui du Québec ne nous répondent. Ce comité permanent peut jouer un rôle important en formulant une mise en garde, en expliquant ce qui doit être fait pour rectifier cette situation.

Nous ne sommes pas en faveur de la violence, mais en ce moment, la confrontation gronde. Avec la Baie James II et les travaux qui sont en cours, le Québec est en train de pousser les Cris à la confrontation.

Il y a même des gens de la Sûreté du Québec qui font le tour des communautés cries et qui essayent d'intimider les non-autochtones. Et pourtant, il n'ont pas suffisamment de décence et de respect pour venir voir les dirigeants de la communauté. Au lieu de cela, ils posent des questions aux non-autochtones qui travaillent pour nous, ils essayent de les intimider. C'est précisément les tactiques qu'ils utilisaient à Oka et qu'ils appliquent aujourd'hui à la Baie James. C'est une bombe à retardement. Ne refaisons pas les erreurs qui ont été faites pendant l'été 1990.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, chef Diamond d'être venu à cette loge qui est la loge de tous les Canadiens. Le comité respecte votre opinion et également la façon dont vous l'avez exprimée.

Nous allons tout de suite passer aux questions des députés, avec une limite de 10 minutes.

M. Skelly: Tout comme le président, je tiens à vous remercier pour votre intervention. Je suis encore un peu en état de choc après vous avoir écouté, car je doute que les Canadiens se rendent compte de la gravité de la situation que vous décrivez.

C'est pratiquement une déclaration d'indépendance pour la nation crie de la Baie James que vous nous apportez aujourd'hui, et vous nous dites que si le Canada et les provinces continuent à se conduire comme par le passé, non seulement les Cris exerceront-ils leur souveraineté, mais ils seront également prêts à la défendre et même, si cela s'avère nécessaire, à faire appel à la force.

Pour ce comité, c'est une révélation un peu choquante, mais cela devrait également nous inciter à prendre des mesures qui éviteront que les choses en viennent là. Et pour commencer, il faudrait prendre acte de certaines de vos exigences et également intervenir auprès du gouvernement canadien, formuler des recommandations pour tenter d'éviter la situation que vous annoncez.

Je suis député depuis novembre 1988 seulement, mais après avoir observé cette législature et les divisions politiques qui existent parmi nous, je ne suis pas certain que le gouvernement du Canada puisse faire ce que vous jugez nécessaire pour éviter que la situation ne s'envenime cette année. En fait, au début du premier exposé, quand on nous a dit qu'on était heureux d'être ici en cette première journée de printemps, je n'avais pas bien saisi la nature de cette

[*Text*]

now you are telling us that if anything is going to be happening it is not going to be during the summer of 1991; it is going to be happening during the spring of 1991. So the time when decisions have to be made is already upon us.

• 1045

Going back to the political divisions within our own group, I am not sure that the Government of Canada has the ability to act, because anything that Canada does in this area will be seen as an infringement on areas that Quebec sees as part of its sovereign demands. It is now asking for jurisdiction over aboriginal rights and other major jurisdictional areas that are assigned to Canada under the divisions of powers in our Constitution. I think the Government of Canada is virtually paralysed in its ability to act with respect to Quebec. It is a very difficult time in Canadian history for you to make the challenges you are making.

What do you expect Canada to do? What specific things can Canada do now to avoid the kinds of confrontations you are talking about, which could occur as early as the spring of 1991? In what specific way should Canada be acting to prevent the kinds of things you are talking about?

Chief Diamond: First of all, Canada has an obligation toward the Cree people. Canada is a signatory to the James Bay and Northern Quebec Agreement. As a signatory to that agreement, Canada recognized rights of the Cree people. Canada has certain jurisdictions with respect to migratory birds, fisheries, mammals, offshore islands and intervening waters.

Hydro-Québec and the contractors of Hydro-Québec have placed installations on the islands, towers and monitoring installaltions, that directly interfere with the annual traditional goose hunt of the Cree people. This goose hunt is going to commence around the middle of April. Those towers and monitoring stations are bright red and bright orange. They are very colourful. They do not make very good goose blinds, but they make great outhouses. The people have already said that if Hydro-Québec does not take these installations down, they will do so by force. We have repeatedly asked Hydro-Québec to come in. We have repeatedly asked the Government of Canada as well.

Those islands and intervening waters are under the jurisdiction of NWT or the federal government. Canada should insist that they should not interfere with the traditional activities of the Cree, protected under section 24, the hunting, fishing and trapping section. They definitely affect the hunting rights of the Crees. When you affect the daily lives of people then you have confrontation.

To ease the pressure, Canada right now can play a major role by immediately stepping into the path of the Government of Quebec and Hydro-Québec, asking them to remove all installations in offshore islands and intervening waters in the James Bay area, Hudson's Bay and the Great Whale River project.

[*Translation*]

salutation. Et voilà que vous nous dites que si quelque chose doit se produire, ce ne sera pas pendant l'été 1991, mais bien pendant le printemps 1991. Autrement dit, c'est déjà maintenant qu'il va falloir prendre des décisions.

Je reviens aux divisions politiques qui existent à l'intérieur de notre groupe; je ne suis pas certain que le gouvernement du Canada ait la possibilité d'agir parce que tout ce que le Canada peut faire dans ce domaine sera considéré comme une ingérence inacceptable dans des secteurs que le Québec considère comme étant de sa compétence. Cette province exige maintenant la juridiction exclusive sur les droits autochtones et sur d'autres secteurs de juridiction qui, aux termes de la répartition des pouvoirs prévus par notre Constitution, relevaient jusqu'à présent du Canada. Autrement dit, le gouvernement du Canada est actuellement paralysé pour tout ce qui concerne le Québec. Vous avez donc choisi un moment très difficile de l'histoire canadienne pour formuler ces mises en demeure.

Que voulez-vous que le Canada fasse? Qu'est-ce que le Canada peut faire de spécifique pour éviter les confrontations que vous annoncez qui pourraient se produire dès le printemps 1991? Qu'est-ce que le Canada peut faire pour éviter les incidents dont vous parlez?

Le chef Diamond: Pour commencer, le Canada a des obligations envers les Cris. Le Canada est un des signataires à la Convention de la Baie James et du Nord québécois. À ce titre, il a reconnu les droits de la population crie. Le Canada exerce une juridiction sur plusieurs secteurs, les oiseaux migrateurs, les pêches, les mammifères, les îles de la Baie et les eaux qui les séparent.

L'Hydro-Québec et les sous-traitants de l'Hydro-Québec ont construit des installations dans les îles, des tours et des bâtiments de contrôle, qui dérangent la chasse à l'oie traditionnelle et annuelle des Cris. Cette chasse à l'oie doit commencer vers le milieu d'avril. Ces tours et ces stations de contrôle sont de couleur rouge vif et orange vif. Elles sont extrêmement colorées. Pour chasser l'oie, ce ne sont vraiment pas de bonnes caches, mais comme toilettes elles sont parfaites. Les Cris ont déjà déclaré que si l'Hydro-Québec ne démantelait pas ses installations, ils s'en chargeraient eux-mêmes. Nous ne cessons de demander à l'Hydro-Québec de venir et nous l'avons demandé au gouvernement du Canada également.

Ces îles et les eaux qui les séparent sont sous la juridiction des Territoires du Nord-Ouest ou du gouvernement fédéral. Le Canada devrait exiger qu'on ne gêne pas les activités traditionnelles des Cris, des activités qui sont protégées aux termes de l'article 24, c'est-à-dire sur la chasse, la pêche et le trappage. Or, il n'y a pas de doute que les droits de chasse des Cris sont affectés. Quand on s'en prend à la vie quotidienne des gens, on s'expose à une confrontation.

Le Canada pourrait aujourd'hui jouer un rôle important et calmer la situation en intervenant auprès du gouvernement du Québec et de l'Hydro-Québec pour leur demander de démanteler toutes les installations dans les îles de la Baie James et dans les eaux qui les séparent des installations qui font partie des projets de la Baie James et de la Grande Rivière de la Baleine.

[*Texte*]

Canada should also respect its own obligation with respect to the implementation of the environmental regime, and its protection and its trustee responsibility of the Crees. I think Canada also has to change its attitude with respect to negotiations with the Cree people, in fact with all native people. Time and time again in negotiations with Canada I have seen that all we get are middle management people. All we get are junior people, people who cannot decide policy, who cannot give new direction.

• 1050

Indian people negotiate to change the status quo. Indian people enter negotiations to get something new. If Canada continually sends negotiators who have no mandate to negotiate, no mandate to make change, you will always have problems. Those negotiations will take forever to complete. I have seen that happen right across the country. I have had native groups call me in to look at their negotiations. The same situation exists in the Cree territory.

Canada must live up to its past obligations under the James Bay agreements. Canada must do something new to correct the situation, and Canada must look after the immediate needs. When you are negotiating self-government you are negotiating the needs of the people, you are not negotiating wishes. That is how the Cree-Naskapi legislation was negotiated.

Canada must assume its responsibility. They signed the James Bay and Northern Quebec Agreement, which is now law. They must obey the law. The people of the Parliament of Canada are also citizens of Canada. They are not above the law. They too should obey the law and implement the James Bay and Northern Quebec Agreement.

There must be immediate tripartite negotiations at the highest level. That is the only place where you can begin change. You have to bring the Cree leadership, the Premier of Quebec and the Government of Canada into immediate tripartite negotiations, because it is a tripartite agreement signed by three different parties, including the Inuit and the crown corporations. The Naskapi have their own agreement.

If it means bringing in the signatories then it is necessary to bring in the signatories. If this situation is not corrected, we will have problems this spring with respect to having a confrontation with helicopters, Hydro-Quebec people and scientists who are in the territory.

Every time we have a community meeting, and we will be having another one two weeks from now, the immediate reaction with respect to James Bay II is that the people want to block a road. They want to set up a road-block. They talk about bringing down transmission lines. They talk about sabotaging works. These are very real and true statements that are being made in the community.

The SQ does not have to go around asking non-natives in our community. They can come and see me in my office and I will be glad to tell them what I just told you. Crees are talking about bringing down transmission lines.

[*Traduction*]

Le Canada devrait également assumer ses obligations et appliquer le régime de protection de l'environnement, et également assumer ses responsabilités envers les Cris. Il faudrait aussi que le Canada change d'attitude quand il négocie avec les Cris, quand il négocie avec tous les autochtones. C'est systématique, quand nous négocions avec le Canada, ce sont toujours des cadres moyens qu'on nous envoie, des administrateurs débutants, des gens qui n'ont pas l'autorité nécessaire pour prendre des décisions, pour accepter de nouvelles orientations.

Si les Indiens négocient, c'est pour changer le statu quo. Si les Indiens acceptent de négocier, c'est pour obtenir quelque chose de nouveau. Or, si le Canada continue à envoyer des négociateurs qui ne sont pas autorisés à négocier, à effectuer des changements, cela va toujours poser des problèmes et les négociations vont s'éterniser. J'ai vu ce genre de choses partout dans le pays. Des groupes d'autochtones m'appellent et me demandent d'assister à leurs négociations et un peu partout, c'est comme ce qui se passe dans le territoire cri.

Le Canada doit respecter ses obligations passées dans le cadre de la Convention de la baie James et du Nord québécois. Le Canada doit chercher des solutions nouvelles pour rectifier la situation et faire face aux besoins immédiats. Quand le sujet d'une négociation c'est l'autonomie gouvernementale, c'est des besoins de la population qu'on discute et non pas de ses souhaits. Voilà comment la législation crie-naskapie a été négociée.

Le Canada doit assumer ses responsabilités. Il a signé la Convention de la baie James et du Nord québécois qui a aujourd'hui force de loi. Il faut obéir à la loi. Les parlementaires canadiens sont également des citoyens du Canada, ils n'échappent pas à la loi, ils doivent obéir et appliquer la Convention de la baie James et du Nord québécois.

Il faut entreprendre immédiatement des négociations tripartites au niveau le plus élevé. C'est la seule façon de parvenir à des changements véritables. Il faut réunir immédiatement les dirigeants cris, le premier ministre du Québec et le gouvernement du Canada, sans parler des Inuits et des sociétés de la Couronne car il s'agit d'une entente tripartite qui a été signée par trois parties différentes. Quand aux Naskapis, ils ont leur propre entente.

Autrement dit, il faut pouvoir contacter les signataires quand on a besoin des signataires. Si cette situation n'est pas rectifiée, nous allons avoir des problèmes au printemps, il va y avoir des incidents avec les hélicoptères, avec les gens de l'Hydro-Québec et les chercheurs qui se trouvent sur le territoire.

Chaque fois que nous avons une réunion de la communauté, il y en a une de prévue dans deux semaines, la première réaction des gens à propos de la baie James II, c'est de couper une route. Ils veulent construire des barricades. Ils parlent d'abattre les lignes de transmission, de saboter les chantiers, et toutes ces menaces sont réelles et sincères.

La Sûreté du Québec n'a pas besoin d'aller voir les non-autochtones de notre communauté, ses agents peuvent venir me voir dans mon bureau et je me ferai un plaisir de leur répéter ce que je viens de vous dire. Les Cris parlent de faire tomber les lignes de transmission.

[*Text*]

It is not only the young people, it is also the elders. As I said before, I am hearing statements that I have never heard before in my 23 years of public life. They astonish me. We are getting into a situation where it is very volatile. The situation can be corrected immediately by some short-term solutions, but the long-term solution is to have an implementation plan of the James Bay and Northern Quebec Agreement and any other agreement that is signed. Every other agreement with other native people in Canada will run into the same difficulty if we do not do something about the implementation of the James Bay and Northern Quebec Agreement.

Mr. Skelly: My second question is that it was particularly clear during the situation with respect to Kanesatake and Kahnawake that the Government of Canada is very reluctant to involve itself within the boundaries of Quebec, even in areas that are clearly within its constitutional jurisdiction and constitutional powers. The fear is partly because they fear they will lose their own Quebec caucus to a more nationalistic group in Parliament and see their majority collapse in the House. You must understand that by asking Canada to exercise its jurisdiction within Quebec, it may result in the collapse of its majority in Parliament and even further constitutional confusion in this country.

• 1055

Chief Diamond: I hope the white men fight among themselves and wreck their own house. We will come in and clean up the place for you.

The Chairman: Perhaps we could move on to less hypothetical questions, Mr. Skelly.

Mr. Skelly: I am not sure that is a hypothetical question, Mr. Chairman.

Mr. Koury: Or a hopeful question.

Chief Diamond: Whether it is the Conservative government, the Liberal government or the PQ government, it does not make any difference. A white man is a white man; a white government is a white government. We are still dealing with the same bureaucrats who are involved in native rights. Policies do not change just because governments change. They remain the same.

Mr. Skelly: On that note, I will concede to the Conservatives.

Mr. Koury: Thank you very much, Mr. Skelly. I appreciate that.

You remind me of me. It is funny to say, but I did present different briefs in my capacity as chairman of a Montreal business and professional group for about 15 years. Of course we had our problems with the government, and I had to present many briefs. You remind me of me, because I used to present a brief and answer my own questions before they were even asked. You did the very same thing, with the exception of a few points you made.

You mention that you are going to try to delay the Great Whale project or James Bay II. That means you are not quite confident that there will be negotiations, or are you looking to negotiate something?

[*Translation*]

Ce ne sont pas seulement les jeunes, les anciens aussi sont d'accord. Comme je l'ai dit plus tôt, j'entends des choses que je n'avais jamais entendues en 23 ans de vie publique. J'en suis stupéfait. La situation est de plus en plus instable mais il est encore possible de la redresser en adoptant des solutions à court terme. Cela dit, la seule solution à long terme est d'appliquer la Convention de la baie James et du Nord québécois ou toute autre entente qui pourrait être signée. En effet, si nous ne faisons pas quelque chose pour appliquer la Convention de la baie James et du Nord québécois, aucune autre entente avec d'autres autochtones au Canada n'échappera à ce genre de difficulté.

M. Skelly: Il y a une chose qui est apparue clairement pendant les incidents de Kanesatake et de Kahnawake, c'est que le gouvernement du Canada ne tient absolument pas à s'impliquer à l'intérieur des limites du Québec, même si c'est parfaitement dans le cadre de sa juridiction et de ses pouvoirs constitutionnels. Ce qu'il craint en partie, c'est de perdre ses députés québécois aux mains d'un groupe plus nationaliste au Parlement, et de voir sa majorité s'effondrer. Il faut comprendre que si on demande au Canada d'exercer ses pouvoirs à l'intérieur du Québec, il peut en résulter l'effondrement de sa majorité au Parlement, et même une aggravation de la confusion constitutionnelle.

Le chef Diamond: J'espère que les blancs se disputeront les uns avec les autres, et abîmeront leur propre maison. Nous viendrons alors remettre tout en ordre.

Le président: Peut-être pourrions-nous passer à des questions moins théoriques, monsieur Skelly.

M. Skelly: Je ne suis pas sûr que ce soit une question théorique, monsieur le président.

M. Koury: Ni une question qui augure bien de l'avenir.

Le chef Diamond: Qu'il s'agisse du gouvernement conservateur, du gouvernement libéral ou du gouvernement du Parti québécois, cela ne fait pas de différence. Un blanc est un blanc; un gouvernement blanc est un gouvernement blanc. Nous traitons encore avec les mêmes bureaucrates que ceux qui s'occupent des droits des autochtones. Les politiques ne changent pas simplement parce que les gouvernements changent. Elles restent les mêmes.

M. Skelly: Là dessus, je laisse la place aux Conservateurs.

M. Koury: Merci beaucoup monsieur Skelly. Je comprends bien.

Vous me rappelez ma propre expérience. Chose amusante, j'ai moi-même présenté divers exposés en tant que président d'un groupe professionnel et d'affaires à Montréal pendant 15 ans. Naturellement, nous avions des problèmes avec le gouvernement, et j'ai dû présenter de nombreux mémoires. Vous me rappelez ma propre situation, parce que j'avais l'habitude de présenter un exposé et de répondre à mes propres questions avant qu'elles ne soient même posées. Vous avez fait la même chose, à l'exception de quelques détails.

Vous mentionnez que vous allez essayer de retarder le projet de la Grande Rivière de la Baleine ou d'un second projet de la Baie James. Ceci signifie que vous n'êtes pas sûr qu'il y aura des négociations, ou bien cherchez-vous à négocier quelque chose?

[*Texte*]

Chief Diamond: We are stopping the project, Mr. Koury. The objective of the Cree people, the people of Great Whale and the people of Waskaganish concerning the NBR complex, the Nottaway–Broadback–Rupert River, is to stop the project. So far, we have delayed it by the actions we have taken. They have not been able to open the tender on the access road. Mr. Namagoose can tell you that right now. You know that in business, the tender you submit today is not going to be the same tender you should submit in May or July. The businessman who gets that contract is in trouble immediately because of the financial consequences. I know that because we are in business, and we are there to stop the project. What we have done to date is delay the project. The whole question of the feasibility of the project is in serious jeopardy.

Mr. Namagoose: Hydro–Québec has gone to public tender on the access roads and airports. They segmented those projects away from the main project and asked for one environmental impact assessment, which we are obviously opposing. The bids from the business community were supposed to be opened on March 7. Here we are on March 21 and they have not opened them. They have not had the environmental permit because of the increasing controversy and increasing resistance by the Minister of the Environment, Pierre Paradis, and the environmental regime.

They have said they will delay the opening until May 2. May 2 is also a very interesting date. You heard Billy speak about the goose hunt. That is when all the Crees are out on the land goose hunting. These tender documents may be opened on that day. If they cannot get their environmental permit on May 2, they will delay the opening until the middle of July. By the middle of July, they have stated that if they do not get the environmental permit they will delay these contracts indefinitely. We feel the more delay we can impose on these projects, that is the way to kill these projects.

• 1100

Yesterday we heard Lise Bacon talking about going to Churchill, or going with Clyde Wells. I am not sure what the significance of saying "going to Clyde" means in Quebec, but that is the situation. They do not need that project, and any delay will kill it. That is why we are asking for public hearings on this project.

Mr. Koury: That is what I was coming to next, the public hearings. There were environmental studies that were supposed to be completed, or will be completed shortly, or whatever. Are you aware of their significance and the delay that is going on now thanks to your work, your opposition? Would you accept to negotiate eventually? I know he said "no, definitely no", but I am sure that if there is a need... A study was made, and there will be a need in probably 10, 15, or 20 years from today for more electricity. I know you mentioned in your brief that it is efficient but it is not environmental because of the water drowning the trees, etc., which will cause some chemical reaction with the trees under

[*Traduction*]

Le chef Diamond: Nous allons arrêter les travaux, monsieur Koury. L'objectif du peuple cri, du peuple de la Grande Rivière de la Baleine et du peuple de Waskaganish, à propos du complexe NBR, c'est-à-dire le complexe des bassins Nottaway–Broadback–Rupert, est de mettre fin aux projets de construction. Jusqu'à présent, nous les avons retardés avec les mesures que nous avons prises. Ils n'ont pu présenter l'appel d'offres sur la route d'accès. M. Namagoose pourra vous en parler. Vous savez qu'en affaires, la soumission que vous présentez aujourd'hui n'est pas la même que celle vous soumettriez en mai ou en juillet. L'homme d'affaires qui obtient le contrat est tout de suite en difficulté, en raison des conséquences financières. Je le sais, parce que nous sommes en affaires, et nous sommes ici pour arrêter les travaux. Ce que nous avons fait jusqu'à présent, c'est les retarder. La faisabilité du projet, dans sa totalité, est sérieusement remise en question.

M. Namagoose: L'Hydro–Québec a fait un appel d'offres concernant les routes d'accès et les aéroports. Ils ont séparé ces projets du projet principal, et demandé une évaluation d'incidences écologiques, à laquelle nous sommes clairement opposés. Les offres du milieu des affaires devaient commencer en principe le 7 mars. Nous sommes déjà le 21 mars, et les offres n'ont pu commencer. L'Hydro Québec n'a pas obtenu les autorisations environnementales, en raison de l'intensification de la controverse, et de la résistance accrue de la part du ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, et en raison de la situation environnementale.

Ils ont déclaré qu'ils retarderaient le commencement des offres jusqu'au 2 mai. Le 2 mai est aussi une date très intéressante. Vous avez entendu Billy parler de la chasse à l'oie. C'est l'époque où les Cris partent à la chasse à l'oie. Ces dossiers d'appel d'offre peuvent être ouverts ce jour là. S'ils ne peuvent obtenir leur permis environnemental le 2 mai, ils retarderont l'ouverture du dossier jusqu'à la mi-juillet. Ils ont déclaré que s'ils n'obtenaient pas le permis environnemental dès la mi-juillet, ils retarderaient indéfiniment l'octroi des contrats. Nous estimons que plus nous arriverons à retarder ces projets, plus nous arriverons à les détruire.

Hier, nous avons entendu Lise Bacon dire d'aller à Churchill, ou d'aller chez Clyde Wells. Je ne suis pas sûr de ce que veut dire «aller chez Clyde» au Québec, mais telle est la situation. Ils n'ont pas besoin de ce projet, et tout retard y mettra fin. C'est pourquoi nous demandons des audiences publiques sur ce projet.

M. Koury: C'est là que j'en venais, aux audiences publiques. Il y avait les études environnementales qui devaient être complétées, ou sont à la veille d'être complétées, ou Dieu sait quoi. Vous rendez-vous compte de leur importance, et du retard déjà obtenu grâce à vos efforts, à votre opposition? Accepteriez-vous de négocier enfin? Je sais qu'il a dit «non, jamais», mais je suis certain que si le besoin se présente... Une étude a été réalisée, et il y aura probablement un besoin accru d'électricité dans 10, 15 ou 20 ans. Je sais que vous avez mentionné dans votre exposé que le système était efficace, mais pas écologiquement acceptable, parce que l'eau allait noyer les arbres, etc., et qu'il en

[*Text*]

water, etc. I can understand that too, but there will be a definite need.

Oil is known as a pollutant, and gas is not, but you cannot reach everybody with gas pipelines. How can we come to an agreement, or is it a definite no, we do not discuss, we will not do anything, we will not look at the future, we do not care about the needs, we do not care about the whatever? I can understand the dilemma today, but you have to think of 20 years from today. I would like you answer on that.

Mr. Saganash: In March of 1989 there was a general assembly of the Cree people in Montreal. At that general assembly the people, the Cree people, decided that no, we will not accept any future hydroelectric developments in the territory. That is a general assembly resolution giving the mandate to the Grand Council of the Crees of Quebec to oppose any further hydroelectric developments in the territory. That general assembly resolution was reiterated in August of 1990. Again the Cree people in a general assembly said no, we will not accept any future projects in the territory.

You might ask why. Because the Cree people have been living beside one of the biggest hydroelectric development projects for 15 years now. They know what it means socially, they know what it means environmentally, and they know what it means to their culture and traditional way of life. It is unacceptable for them. That is the position of the Cree people. It is not just the position of the Grand Council of the Crees of Quebec, it the position of all Crees, youth and elders included, and the women included, everybody. That is the mandate that we are following. We have no mandate to negotiate whatsoever, with Hydro-Quebec or the Government of Quebec, or whoever, on any of these projects.

• 1105

Mr. Koury: When you talk about—

Mr. Saganash: Just to finish my answer to that, the other reason is that we have been living with this important contract or treaty and agreement for 15 years, which the governments have not been able to respect at all. Do you expect us to negotiate another agreement when the first one has not been respected at all? Those are the things the people talked about at that time, and that is still the position of the Cree people.

Mr. Namagoose: You talk about the energy needs of Quebec. We know from our experts that we have hired that Quebec does not need the energy from James Bay II. It already has that energy on its existing grid. The energy was artificially created by Premier Bourassa when he came back to office by giving it away to aluminum companies, which we feel are in violation of the free trade agreement and are covered by Cabinet secrecy. Also, it is giving it away to the Americans at very low rates.

[*Translation*]

résulterait une réaction chimique quelconque entre les arbres et l'eau, etc. Je comprends cela aussi, mais il y aura certainement un besoin.

Il est connu que le pétrole est un polluant, et que le gaz ne l'est pas, mais on ne peut fournir à tout le monde des gazoducs. Comment pourrions-nous arriver à une entente? Ou bien, allons-nous dire carrément non, sans discuter de la question, en ne pensant pas à l'avenir et aux besoins énergitiques. Je peux comprendre le dilemme aujourd'hui, mais il nous faut penser à la situation dans 20 ans. Je voudrais vous demander de répondre à cette question.

M. Saganash: En mars 1989, a eu lieu une assemblée générale du peuple cri à Montréal. Dans cette assemblée générale, le peuple, le peuple cri a décidé que non, il n'accepterait pas à l'avenir la réalisation de projets hydroélectriques sur son territoire. C'est une résolution de l'assemblée générale, qui autorise le Grand Conseil des Cris du Québec à s'opposer à tout autre projet hydroélectrique sur son territoire. Cette résolution de l'assemblée générale a été réitérée en août 1990. De nouveau, le peuple cri, en assemblée générale, a déclaré que non, il n'accepterait à l'avenir aucun projet dans son territoire.

Vous pourriez demander pourquoi. C'est parce que le peuple cri vit depuis maintenant 15 ans près de l'un des plus grands projets hydroélectriques. Ils savent ce que cela signifie socialement, écologiquement, et ils savent ce qui s'ensuit pour leur culture et leur mode de vie traditionnels. Ceci leur est inacceptable. Telle est le point de vue du peuple cri. Ce n'est pas seulement l'opinion du Grand Conseil des Cris du Québec, c'est celui de tous les Cris, jeunes et anciens, et des femmes aussi, de tout le monde. C'est le mot d'ordre que nous suivons. Nous n'avons aucun mandat pour négocier quoi que ce soit, avec Hydro-Québec ou le gouvernement du Québec ou qui que ce soit, relativement à l'un quelconque de ces projets.

M. Koury: Quand vous parlez de...

M. Saganash: L'autre raison est que nous vivons depuis 15 ans sous le régime de cette convention que les gouvernements n'ont pu respecter du tout. Pensez-vous que nous allons négocier un autre accord quand le premier n'a pas été respecté du tout? C'est ce dont les gens ont parlé à ce moment-là, et c'est encore le point de vue du peuple cri.

M. Namagoose: Vous parlez des besoins énergétiques du Québec. Nous savons par les experts que nous avons engagés que le Québec n'a pas besoin de l'énergie de la phase 2 de la Baie James. La province dispose déjà de cette énergie sur son réseau actuel. Le besoin d'énergie a été artificiellement créé par le premier ministre Bourassa, qui est arrivé au pouvoir en en faisant cadeau aux alumineries, qui à notre avis enfreignent l'Accord de libre-échange, et sont protégées par l'attitude de secret du Cabinet. Également, cette énergie est cédée aux Américains à des prix très bas.

[*Texte*]

That demand was artificially created. This is not for Quebeckers. On the existing Hydro-Québec grid there are 6,000 megawatts of power that could be freed up through conservation measures. That is twice the capacity of the Great Whale River project. Crees are being asked to accommodate something that people do not need. So the energy is there; there is no threat to the energy supply of Quebec.

When James Bay I was built there were huge surpluses of power in Quebec and Quebec sold the surplus power to the Americans. It also gave subsidies to Quebeckers to convert their existing heating systems to electricity. Now 80% of Quebeckers' homes are heated by electricity, which destroyed the James Bay-La Grande project on the La Grande River system.

The energy needs of Quebec are not threatened. It does not need that energy and it is afraid to come to the public of Quebec and explain that project. That is why we are demanding a public process so we can put those economic, environmental, and human rights facts before the Quebec public. They do not need that energy.

Chief Diamond: Mr. Koury, I also feel that the people of Quebec, the Québécois, have not received the construction audit of James Bay I. They have not received a financial audit of James Bay I, and they have not been told whether there is a return of investment on James Bay I. At least the people of Quebec should be told that, because a debt burden of $60 billion will be on the shoulders of the people of Quebec, the ordinary Québécois.

The other thing I wanted to say is that hydroelectricity for us is not clean energy. Hydroelectricity floods large amounts of territory, which causes mercury pollution. The mercury pollution gets into the food chain and has affected our own people.

We fought for 20 years to get the fishing right recognized. Yet it is our own Cree health board that advises our people not to eat the fish. Why fight for 20 years to get that right, and then at the end you do not have the right to exercise that right? That is one of the things that really bothers us.

We have the largest hydroelectric project in our backyard, and 1,350 people at my community of Waskaganish cannot get hooked up to the main grid. We are paying for diesel power operated by the Department of Indian Affairs at 58¢ a kilowatt while the rest of Quebec is paying 5¢ a kilowatt per hour. The profits in the Cree-Yamaha joint venture... The businesses spend all their profits on their electric bills from the Department of Indian Affairs. Yet when we want that facility transferred to us, bringing in new technology, because the new technology exists—it exists in Germany, it exists in Norway and Sweden, and in fact it exists in Canada...

[*Traduction*]

Mais cette demande a été créée artificiellement et elle ne sert pas aux Québécois. Sur le réseau existant d'Hydro Québec, il existe 6,000 mégawatts de puissance, qui pourraient être laissés disponibles, grâce à des mesures de conservation. Ceci représente deux fois la capacité du projet de la Grande Rivière de la Baleine. On demande aux Cris de fournir une chose dont les gens n'ont pas besoin. L'énergie est donc là; l'approvisionnement énergétique du Québec ne court pas de risque.

Lorsque la phase I de la Baie James a été construite, le Québec disposait d'énormes excédents d'électricité, qui ont été vendus aux Américains. Les Québécois ont aussi reçu des subventions, pour convertir leurs systèmes de chauffage existants en électricité. Maintenant, 80 p. 100 des habitations québécoises sont chauffées à l'électricité, laquelle a détruit le projet de la baie James—La Grande sur le réseau de La Grande Rivière.

Le Québec ne court pas le risque de pénuries énergétiques. Il n'a pas besoin de cette énergie, et a peur de s'exprimer devant le public québécois, et d'expliquer ce projet. C'est pourquoi nous exigeons un processus public, de façon à présenter au public québécois ces réalités économiques, écologiques et les réalités touchant les droits de la personne. Ils n'ont pas besoin de cette énergie.

Le chef Diamond: Monsieur Koury, j'estime aussi que le peuple du Québec, les Québécois, n'ont pas reçu de rapport de vérification concernant la construction de la phase 1 de la Baie James. Ils n'ont pas reçu de rapport de vérification financière de la phase 1 de la Baie James, et on ne leur a pas dit non plus que rapportaient les investissements consacrés à la phase 1 de la Baie James. Il faudrait au moins en informer le peuple du Québec qui devra assumer un fardeau de 60 milliards de dollars de dettes.

Je voulais aussi préciser que pour nous, l'hydroélectricité n'est pas une énergie propre. L'hydroélectricité est la cause de l'inondation de vastes superficies du territoire, et il en résulte une pollution par le mercure. La pollution par le mercure gagne la chaine alimentaire, et a touché notre propre peuple.

Nous nous battons depuis 20 ans pour que nos droits de pêche soient reconnus. Et pourtant, c'est notre propre conseil d'hygiène, le Conseil d'hygiène des Cris, qui conseille à notre peuple de ne pas consommer de poisson. Pourquoi se battre pendant 20 ans pour obtenir ce droit, et en fin de compte n'avoir même pas le droit d'exercer ce droit? C'est l'une des choses qui nous préoccupent le plus.

Nous avons le plus vaste projet hydroélectrique au monde dans notre cour, et 1,350 personnes, dans ma collectivité de Waskaganish, ne peuvent être reliées au réseau principal. Nous payons l'énergie fournie par groupes électrogènes diesel, par le ministère des Affaires indiennes, au prix de 58c. le kilowatt, tandis que le reste du Québec ne paie que 5c. le kilowatt-heure. Les profits que l'entreprise conjointe Cri-Yamaha... Les entreprises ont perdu tous leurs profits avec les notes d'électricité venant du ministère des Affaires indiennes. Pourtant, lorsque nous voulons que ce service nous soit apporté, et que nous bénéficions d'une nouvelle technologie, parce que la nouvelle technologie existe—elle existe en Allemagne, elle existe en Norvège et en Suède, et même au Canada...

[*Text*]

• 1110

You can have new technology. I sat on a committee for the Science Council of Canada on the application of science and technology for economic development in the north. New technology exists, but when a northerner wants that technology to be applied in the north, the southern communities say: it cannot be applied for you because you are in the north and we are in the south.

There is a great discrimination against northerners, yet 1,350 people cannot get hooked up to the main grid. We have the largest hydroelectric project in the world in our back yard, and we cannot get electricity. What a farce that is. We have been waiting since the construction of that project.

Until when do we have to wait? Until James Bay III? It is like the *Rocky* movie series.

Ms Blondin: I have been listening and taking notes. You made a very long and very comprehensive presentation. You have covered most of the questions I asked before.

By saying that Canada would be breaching the constitutional rights of the Crees if Quebec were to separate, there is a move afoot right now to proceed with James Bay II whether you guys agree or not. You clearly have two separate agendas. It is clearly a case of two solitudes. One is that the Crees want to stop it, intend to stop it, and are delaying it. The other is that there appears to be tacit approval from the federal government to allow Quebec to engage in activities that carry on work so that, like in Oldman River, it becomes so far gone that it is environmentally unsafe not to complete it. You do so much work that it is economically and environmentally unfeasible to turn back the clock and to stop it. You would virtually have a project complete.

I was in James Bay in the Great Whale area last spring, and it is amazing to see what is happening. It is business as usual. It is bulldozers and everything else that you need to carry out the project. People are travelling in and out of there on the airlines. How are you going to stop it?

I am sure the average Canadian is totally befuddled by the whole thing. On the one hand you have an agreement that says you approved only one; now you have a province and a federal government that appear... I am not saying that they are in complicity, but they appear to be, and I do not hear the Prime Minister or the Minister of the Environment saying: this is not good for the Crees, this is not good the environment, and it is economically unviable; do not proceed with it. I do not hear that.

So how do you intend to stop it?

Mr. Namagoose: Obviously our grand chief is not here. He is in New York State stopping the project.

[*Translation*]

La technologie existe. J'ai assisté à un comité du Conseil des sciences du Canada qui étudiait l'application de la science et de la technologie au développement économique du nord. Il existe une nouvelle technologie, mais lorsqu'un habitant du nord veut que cette technologie soit appliquée aux régions du nord, les communautés du Sud disent: elle ne peut vous convenir, parce que vous êtes au nord et que nous sommes au sud.

Il y a une forte discrimination contre les habitants du nord; en effet, 1,350 personnes ne peuvent être reliées au réseau principal. Nous avons le plus vaste projet hydroélectrique du monde dans notre cour, mais nous ne pouvons avoir l'électricité. Quelle farce! Nous attendons depuis le début de la construction.

Jusqu'à quand devrons-nous attendre? Jusqu'à la phase III de la Baie James? C'est comme la série de films *Rocky*.

Mme Blondin: J'écoute et je prends des notes. Vous faites un exposé très long et très détaillé. Vous avez couvert la plupart des questions que j'avais posées auparavant.

En disant que le Canada pourrait enfreindre les droits constitutionnels des Cris si le Québec en venait à se séparer, vous ne faites qu'encourager la mise en oeuvre de la phase II de la Baie James, que vous soyez d'accord ou non. Vous avez visiblement deux programmes séparés. C'est de toute évidence une situation de deux solitudes. Dans l'une, les Cris veulent y mettre fin, ont l'intention d'y mettre fin, et le retardent. Dans l'autre, il semble que le gouvernement fédéral, avec son approbation tacite, incite le Québec à s'engager dans des activités et des travaux qui, comme, dans le cas de la Rivière Oldman, sont tellement avancés qu'il est écologiquement dangereux de ne pas les compléter. Après avoir accompli tant de travail il est économiquement et écologiquement infaisable de revenir en arrière et d'arrêter le projet. Vous vous trouvez dans une situation où virtuellement, le projet est complété.

J'étais dans la Baie James, dans la région de la Grande Rivière de la Baleine, le printemps dernier, et il est stupéfiant de voir ce qui se produit. Tout fonctionne normalement. Vous voyez des *bulldozers*, et tout ce qu'il faut pour exécuter le projet. Les gens vont et viennent dans la région par avion. Comment pouvez-vous mettre fin à toutes ces activités?

Je suis sûr que le Canadien moyen est plongé dans la plus grande perplexité par toute la situation. D'une part, vous avez un accord disant que vous n'avez approuvé qu'une chose? Par ailleurs, vous avez une province et un gouvernement fédéral qui semblent... Je ne dis pas qu'ils sont complices, mais ils semblent l'être, et je n'entends pas le premier ministre ou le ministre de l'Environnement dire: ceci n'est pas bon pour les Cris, ceci n'est pas bon pour l'environnement, et ce n'est pas économiquement viable; ne continuons pas. Je n'entends pas cela.

Donc comment avez-vous l'intention d'y mettre fin?

M. Namagoose: Si notre grand chef n'est pas là, c'est qu'il est dans l'État de New York, pour arrêter le projet.

[*Texte*]

Part of our strategy is very simple, is very peaceful. We have been lobbying in the States to eliminate the market that was created by Bourassa when he went down there and told the Americans: this clean, cheap power; why do you not buy some? He wants to sell 2,500 megawatts to New York and Vermont—we have already defeated Maine—by giving it away to the aluminum companies.

In New York the contract is for 1,500 megawatts. Our information is now that this contract is in great danger of being overturned by the City of New York—maybe I should not be saying this—who will be buying approximately 80% of that contract. Because of the human rights aspect, the environmental rights aspect, and revising their energy needs, they will not buy that portion, and there are still options to opt out of that contract.

In NEPOOL, the New England Power Pool, there are negotiations to purchase another 1,500 megawatts from Hydro-Québec. Because of the controversy created in New York and Vermont, NEPOOL now is facing serious problems in their negotiations with Hydro-Québec. The citizens of the New England states are now pressuring NEPOOL not to continue negotiations, not to sign any more contracts.

• 1115

With regard to the aluminum companies, we have been trying without success since May of last year to have the Canadian public, the Quebec public read these 13 secret contracts signed by the Quebec Cabinet and these 13 aluminum companies. They are getting a direct subsidy from the Quebec ratepayer. Every Quebecker, through his hydro bill, is subsidizing aluminum companies. We feel it is in violation of the free trade agreement, and that is why it is covered by Cabinet secrecy.

Fortunately, one of these contracts has been leaked. We know it is in Quebec, in Ontario, and in the United States. Obviously at one point or another this contract will be made public, but there is an existing court order issued to CBC, *La* Presse, *Le Devoir*, and the Grand Council of the Cree not to publish the contents of this contract. It is still at the access to information commission, which had ruled in our favour in the first place. But we were slapped with an injunction by the 13 aluminum companies to prevent the Quebec public and the Canadian public. . .

One of the most chilling moments I have had since working on this file was when I received a court order asking the Grand Council and everybody to return all of the documents that we may or may not have on this aluminum contract. A chill went down my spine; I could not believe that I was getting such a document in Canada, a democracy.

Ms Blondin: From the Government of Canada?

Mr. Namagoose: From a court order in Quebec. The aluminum companies and the Quebec government went to a great extent to cover up these aluminum contracts.

[*Traduction*]

Une partie de notre stratégie est très simple, très pacifique. Nous travaillons dans les coulisses aux États-Unis, pour éliminer le marché qu'avait créé Bourassa quand il s'était rendu là-bas et avait dit aux Américains: c'est de l'énergie propre et bon marché; pourquoi n'en achetez-vous pas une partie? Il veut vendre 2,500 megawatts à l'État de New York et au Vermont—nous avons déjà réussi à empêcher la vente dans le Maine—en en faisant cadeau aux alumineries.

Dans l'État de New York, le contrat porte sur 1,500 megawatts. Selon notre information, ce contrat risque fortement d'être rejeté par la ville de New York—peut-être ne devrais-pas le dire—qui devait acquérir approximativement 80 p. 100 de ce contrat. Pour les raisons de respect des droits de la personne et des droits écologiques, et parce qu'ils ont révisé leurs besoins en énergie, ils n'achèteront pas cette portion, et ont encore des options leur permettant de résilier ce contrat.

Le NEPOOL, c'est-à-dire le bassin usinier de la Nouvelle-Angleterre, poursuit des négociations en vue de l'achat de 1,500 megawatts supplémentaires auprès de l'Hydro-Québec. En raison de la controverse apparue dans l'État de New York et le Vermont, le NEPOOL rencontre maintenant de sérieux problèmes dans ses négocations avec Hydro-Québec. Les citoyens des États de la Nouvelle-Angleterre exercent maintenant des pressions sur le NEPOOL pour qu'ils cessent les négociations et ne signent plus aucun contrat.

En ce qui concerne les sociétés d'aluminium, nous avons essayé sans succès depuis mai dernier de faire lire au public canadien et au public du Québec ces 13 contrats secrets signés par le Cabinet du Québec et les 13 sociétés d'aluminium. Ils obtiennent une subvention directe des contribuables du Québec. Chaque Québecois, par le biais de sa facture d'électricité, subventionne les sociétés d'aluminium. Nous considérons que cette situation constitue une violation de l'Accord de libre-échange, et c'est pourquoi elle est sous le sceau du secret du Cabinet.

Heureusement, il y a eu des fuites concernant un de ces contrats au Québec, en Ontario et aux États-Unis. De toute évidence, tôt ou tard, ce contrat sera rendu public, mais une ordonnance de la cour a été imposée à la Société Radio-Canada, au journal *La Presse*, au journal *Le Devoir* et au Grand conseil des Cris pour leur interdire de publier le contenu du contrat. Il est encore accessible à la Commision de l'information, qui avait statué en notre faveur en premier lieu. Mais une injonction nous a été imposée par les 13 sociétés d'aluminium dans le but d'empêcher le public québecois et le public canadien. . .

Un des moments qui m'a donné le plus de frissons depuis que je travaille sur ce dossier est le moment où j'ai reçu une ordonnance de la cour demandant au Grand conseil et à tout le monde de retourner tous les documents qu'il pouvait posséder ou non au sujet de ce contrat sur l'aluminium. J'ai eu un frisson dans le dos. Je ne pouvais pas croire que je recevais une pareille ordonnance au Canada, un pays démocratique.

Mme Blondin: Du gouvernement du Canada?

M. Namagoose: D'une cour du Québec. Les sociétés d'aluminium et le gouvernement du Québec ont pris les grands moyens pour dissimuler ces contrats sur l'aluminium.

[*Text*]

That is our strategy: to eliminate the market, expose the conspiracy in aluminum. There will be an outcry in Quebec about these contracts and there will be no market for Great Whale, and that is why we are asking for public hearings. We would like to inform, we would like very much to debate Premier Bourassa and Lise Bacon in public, exchange our economic facts and their environmental facts. Then the truth will come out about whom this project is really for. It is not for Quebeckers.

Ms Blondin: You have the same problem we have.

Chief Diamond: May I add just one comment?

Ms Blondin: Sure.

Chief Diamond: You talked about the Oldman River and the Rafferty-Alameda Dam. We have to be careful that we keep a watch on Environment Canada, what the rules are and what the guidelines are with respect to the federal assessment of those projects, because the federal guidelines of those projects, Oldman River and Rafferty-Alameda Dam, will also be the guidelines for James Bay II.

Therefore there should be no watered-down process, and I believe that is what the federal government is trying to do. They are trying to water down the environmental process so as to pacify the Government of Quebec. Unfortunately, the two governments are in cahoots together and they are in the same bed.

The governments and the people working for the governments have not learned the lessons of history. They have not learned what happened in James Bay I, that Quebec did not talk to the Crees until Quebec's project was in jeopardy. That is the only time Quebec talks with native people; when their boundaries, when their reputation or when their projects are in jeopardy. That is what happened in Kanesatake, that is what happened in Kahnawake. The jurisdictions of Quebec were in jeopardy, and that is the only time Quebec intervened.

Unfortunately the government in Quebec has not learned the lessons of Kahnawake and Kanesatake. The unfortunate thing is that the white man thinks with his wallet. Not until you hurt the white man in his wallet will he begin to talk to you. That is what happened recently in the bond rating. The Government of Quebec and Hydro-Quebec lost their bond rating, and if you read the decision on that bond rating, it says very clearly that the natives are before the courts on James Bay and there are also questions related to the native land claims. It is specifically mentioned in the bond rating decision that there is a very serious question.

• 1120

I have purposely gone into Europe and to the United States where the investors for James Bay II are coming from, and I am warning them that their investments are in serious trouble. Let this be a warning to anybody that their investments are in trouble in Indian territory.

[*Translation*]

Notre stratégie est la suivante: éliminer le marché, exposer la conspiration relative à l'aluminium. Il y aura des protestations au Québec au sujet de ces contrats et il n'y aura pas de marché pour l'électricité de Grande Baleine, et c'est pourquoi nous demandons des audiences publiques. Nous aimerions informer, nous aimerions grandement un débat public avec le premier ministre Bourassa et Lise Bacon, et comparer nos données économiques avec leurs données environnementales. Alors, nous saurons réellement qui ce projet favorise réellement. Ce ne sont pas les Québecois.

Mme Blondin: Vous avez le même problème que nous.

Le chef Diamond: Puis-je ajouter un seul commentaire?

Mme Blondin: Certainement.

Le chef Diamond: Vous avez parlé de la rivière Oldman et du barrage Rafferty-Alameda. Nous devons surveiller très étroitement Environnement Canada, déterminer quelles sont les règles et les directives quant à l'évaluation fédérale de ces projets, car les directives fédérales applicables à ces projets, la rivière Oldman et le barrage Rafferty-Alameda, s'appliqueront aussi à la phase II de la Baie James.

Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de processus d'atténuation, et je crois que c'est ce que le gouvernement fédéral essaie de faire. Il essaie d'atténuer le processus environnemental afin d'apaiser le gouvernement du Québec. Malheureusement, les deux gouvernements sont de mèche et ils dorment dans le même lit.

Les gouvernements et les personnnes qui travaillent pour eux n'ont pas tiré de leçons de l'histoire. Ils n'ont pas compris ce qui s'est passé dans la phase I de la Baie James, c'est-à-dire que le Québec n'a pas parlé aux Cris tant que son projet n'était pas menacé. C'est seulement alors que le Québec s'adresse aux autochtones, lorsque ses frontières, sa réputation ou ses projets sont menacés. C'est ce qui est arrivé à Kanesatake, c'est ce qui est arrivé à Kahnawake. Les juridictions du Québec étaient menacées, et c'est seulement alors que le Québec est intervenu.

Malheureusement, le gouvernement du Québec n'a pas tiré de leçons des expériences de Kahnawake et de Kanesatake. Ce qui est malheureux, c'est que les Blancs pensent en fonction de leur portefeuille. C'est seulement lorsque leur portefeuille est touché que les Blancs commencent à s'adresser à nous. C'est ce qui s'est produit récemment dans la notation des obligations. Le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont perdu leurs notations des obligations, et si vous lisez la décision concernant cette notation, vous verrez qu'on y indique très clairement que les autochtones sont devant les tribunaux au sujet de la Baie James et qu'il y a des questions portant sur les revendications territoriales des Autochtones. Il est mentionné explicitement dans la décision sur la notation des obligations que cette question est très grave.

Je me suis rendu intentionnellement en Europe et aux États-Unis, où se trouvent les investisseurs pour la Phase II de la Baie James, et je les préviens du grand danger qu'ils courent dans leurs investissements. Je préviens quiconque qu'il est dangereux d'investir en territoire indien.

[*Texte*]

We saw a person who wanted to build a golf course in Oka. His investment was in trouble. And only when investments are in trouble does the white man begin to act. The white man should not wait for that moment; he should start dealing fairly and equitably with the native people. That is the problem we have.

Ms Blondin: You say that upon the secession of Quebec from Canada, because of your agreement with the Governments of Canada and Quebec which was within a Canadian context, you would invoke your own sovereignty. Your constitutional rights would be breached. You asked who owns the territories—Canada, the Crees or Quebec? You said "we will invoke our own jurisdiction; we will assert our own jurisdiction". On a smaller scale, this is what I guess the Mohawks did.

They were asserting their sovereignty. They thought they had a right to protect their people and their land, and the answer to that was July 11 when the police came in, and later on when the military, to the tune of almost 4,000 people and millions of dollars, were used against those people because they insisted on asserting their sovereignty.

What can you anticipate from the statement that you make? Do you think the government is going to allow you to make that assertion?

Chief Diamond: First of all, if Quebec separates from Canada there will be no Canadian army to go in because the Government of Quebec does not have an army. It may have the SQ, so maybe the army will be on our side during that time, but we do not know.

Let us make one thing very clear. Because I am involved and have been involved with the Government of Quebec for years, and I am someone who is closely associated with a number of Quebec companies, I really believe, as an Indian leader, the separation of Quebec is inevitable, that it is going to take place whether the people of Canada like it or not. I also believe that the people of Quebec, the ordinary Québécois, have been working towards separation, so the separation of Quebec is inevitable.

We signed this agreement, the James Bay and Northern Quebec Agreement, with a Quebec in Confederation. We did not sign an agreement with a separate Quebec or an independent Quebec. We signed an agreement with the Governments of Canada and Quebec, with Quebec in Confederation. Therefore, my position and that of prominent jurists is that the agreement becomes null and void, and when that happens you must go back to the Boundaries Extension Act of Quebec of 1898 and 1912 and the obligations that are there.

Therefore, is it Canadian territory or is it Cree territory? We say it is Cree territory and we intend—I intend, at least—to assert our jurisdiction. We have asserted our jurisdiction and now we are being issued challenges for asserting that jurisdiction, and that includes everywhere.

[*Traduction*]

Nous avons vu le cas d'une personne qui voulait construire un terrain de golf à Oka. Son investissement était en danger. Et c'est seulement lorsque leurs investissements sont en danger que les blancs commencent à prendre des mesures. Les blancs ne devraient pas attendre que les choses en viennent là; ils devraient commencer à négocier honnêtement et équitablement avec les autochtones. C'est ça le problème que nous avons.

Mme Blondin: Vous dites qu'au moment de la séparation du Québec, en raison de votre accord avec les gouvernements du Canada et du Québec qui se situait dans un contexte canadien, vous invoqueriez votre propre souveraineté. Vos droits constitutionnels seraient violés. Vous avez demandé à qui appartiennent les territoires—au Canada, aux Cris, ou au Québec? Vous avez dit que vous invoqueriez votre propre juridiction; que vous affirmeriez votre propre juridiction à une plus petite échelle, je crois que c'est ce qu'ont fait les Mohawks.

Ils affirmaient leur souveraineté. Ils croyaient qu'ils avaient le droit de protéger leur peuple et leur territoire. La réponse à leur position leur a été donnée le 11 juillet lorsque la police est intervenue et, par la suite, lorsqu'on a fait appel à des militaires, presque 4,000, et qu'on a dépensé des millions de dollars pour lutter contre ces personnes parce qu'elles insistaient pour affirmer leur souveraineté.

Que pouvez-vous prévoir comme résultat de la déclaration que vous faites? Croyez-vous que le gouvernement va vous permettre de faire cette affirmation?

Le chef Diamond: En premier lieu, si le Québec se sépare du Canada, il n'y aura pas d'armée canadienne pour intervenir, le gouvernement du Québec n'a pas d'armée. Il a peut-être la S.Q. L'armée sera peut-être alors de notre côté, nous ne savons pas.

Tirons une chose au clair. Parce que j'ai travaillé avec le gouvernement du Québec pendant un certain nombre d'années et que je suis étroitement associé avec un certain nombre de sociétés du Québec, je crois réellement, en tant que chef indien, que la séparation du Québec est inévitable et qu'elle aura lieu, que la population du Canada le veuille ou non. Je crois aussi que la population du Québec, les Québécois ordinaires, ont travaillé en vue de la séparation, et que la séparation du Québec est inévitable.

Nous avons signé cet accord, la Convention de la Baie James et du Nord québécois, avec un Québec membre de la Confédération, nous n'avons pas signé un accord avec un Québec séparé ou un Québec indépendant. Nous avons signé un accord avec les gouvernements du Canada et du Québec, avec un Québec faisant partie de la Confédération. Par conséquent, ma position et celle des juristes importants est que l'accord devient nul et qu'il faut alors revenir à la Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de Québec de 1898 et 1912, et aux obligations qu'elle contient.

Par conséquent, est-ce un territoire canadien ou un territoire appartenant aux Cris? Nous disons que c'est un territoire appartenant aux Cris et nous avons l'intention—j'ai l'intention, du moins—d'affirmer notre juridiction. Nous avons affirmé notre juridiction et le défi que nous avons présentement à relever est d'affirmer cette juridiction, et nous devons le faire partout.

[*Text*]

Aboriginal rights include all parts of jurisdiction of the Canadian government or the provincial government. Aboriginal rights includes environment, land, resources, subsurface rights, water resources in every department that is involved with respect to aboriginal rights. That is why it is so difficult for Canada to settle aboriginal rights. We, the Crees, are now beginning to sit down, and we are now developing our own Constitution. We are now talking about nationhood.

• 1125

We are a nation, but we live in nine different villages. We use and occupy a territory the size of France, 150,000 square miles of territory. Incidentally, because of our own population of 10,000 people—65% of that population is under the age of 25—we cannot afford a decrease in land. We cannot afford any further flooding. All of the land is occupied, and we need all of the land to survive as a people. This is a matter of survival for us. That is the difference. That is the route we are taking. It is survival.

Ms Blondin: You mentioned that the Department of Indian Affairs and Northern Development and the Quebec government are silent on aboriginal rights and sovereignty. We have to make recommendations as a committee, and you seem to feel we can have some influence. I am not as optimistic, but nevertheless we have to try the best we can. Because of the whole issue of self-government, and even though the department has an assistant deputy minister dedicated to self-government, they have hundreds of applications, in the area of 200, in different stages of self-government. Even though they completely support it, the average non-native Canadian is afraid. They do not understand. They feel it will impede their rights, their land, their property. They are nervous about it.

Sovereignty has major implications. It talks about a judiciary system, a health care system, policing, you name it. People are nervous. What do we recommend to the government about native sovereignty? The Gitksan-Wet'suwet'en do not want self-government. They want it recognized; they believe they have it. The Mohawks believe they have sovereignty. They do not want the government to give it to them. How do we bridge that gap between what they believe is theirs, what they want and what the government should do? What should we tell the government to do?

Chief Diamond: The government has to pronounce its own position. I think the government also uses a lot of scare tactics against their own people. I do not think the government knows what they are negotiating. I do not think they know anything about land claims, to tell you the truth. They do not know what they are involved in when they begin to discuss native issues. That is why it is hard to deal with the people who are sent to deal with it. They are junior people.

[*Translation*]

Les droits des autochtones touchent toutes les parties de la juridiction du gouvernement canadien ou du gouvernement provincial. Les droits des autochtones touchent l'environnement, le territoire, les ressources, les droits tréfonciers, les ressources en eau dans tout secteur ayant rapport à ces droits. C'est pourquoi le Canada a tellement de difficulté à régler la question des droits des autochtones. Nous, les Cris, nous allons prendre le temps de nous arrêter et d'élaborer notre propre constitution. Nous parlons maintenant de notre existence en tant que nation.

Nous sommes une nation, mais nous vivons dans neuf villages différents. Nous utilisons et occupons un territoire de la grandeur de la France, soit une superficie de 150,000 milles carrés. À propos, comme notre propre population s'élève à 10,000 personnes—65 p. 100 de ces personnes ont moins de 25 ans—nous ne pouvons accepter une réduction de territoire. Nous ne pouvons accepter que notre territoire soit inondé encore plus. Tout le territoire est occupé, et nous avons besoin de tout le territoire pour survivre en tant que peuple. C'est une question de survie pour nous. C'est ça la différence. C'est la route que nous empruntons. C'est la survie.

Mme Blondin: Vous avez mentionné que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le gouvernement du Québec sont silencieux sur la question des droits et de la souveraineté des autochtones. Nous devons faire des recommandations en tant que comité, et vous semblez croire que nous pouvons avoir une certaine influence. Je ne suis pas aussi optimiste; néanmoins, nous devons essayer de faire de notre mieux. Étant donné l'ensemble de la question de l'autonomie politique, et même si le ministère a un sous-ministre adjoint affecté à l'autonomie politique, ils ont des centaines de demandes, de l'ordre de 200, à différents niveaux d'autonomie politique. Malgré un appui complet, le Canadien non-autochtone moyen a peur. Il ne comprend pas. Il croit que cela va réduire ses droits, son territoire, sa propriété. Cette question le tracasse.

La souveraineté a des conséquences importantes. Elle implique un système judiciaire, un système de santé, le maintien de l'ordre, etc. Les gens sont inquiets. Que recommandons-nous au gouvernement au sujet de la souveraineté des autochtones? Les Gitksan-Wet'suwet'en ne veulent pas d'autonomie politique. Ils veulent qu'elle soit reconnue; ils croient qu'ils l'ont déjà. Les Mohawks croient qu'ils ont la souveraineté. Ils ne veulent pas l'obtenir du gouvernement. Comment combler cette lacune entre ce qu'ils croient posséder, ce qu'ils veulent et ce que le gouvernement doit faire? Que devrions-nous demander au gouvernement de faire?

Le chef Diamond: Le gouvernement doit affirmer sa propre position. Je crois que le gouvernement emploie aussi beaucoup de tactiques d'intimidation contre sa propre population. Je ne pense pas que le gouvernement connaisse ce qu'il négocie. Pour être franc, je ne pense pas qu'il connaisse quoi que ce soit au sujet des revendications territoriales. Il ne sait pas de quoi il traite lorsqu'il discute des questions concernant les autochtones. C'est pourquoi il

[*Texte*]

They are middle management people. They need someone there who is going to do something.

One of the things I learned from the people of Kanesatake recently is that they have tremendous respect, for instance, for Judge Gold. They felt Judge Gold really wanted to do something, but he had his hands tied. You have to have some people who will do something.

Maybe I am overly optimistic, but I have had experiences with this committee. I saw a crisis in the Cree community where children died. My own son, who is now 11, is handicapped because of that epidemic. I saw the committee come together and make a report that was able to influence the federal Cabinet. As a result of that report, the health situation was corrected. Infant mortality was brought down to nil. There was a massive catch-up program put in place because of a standing committee report.

It can be done if you put your minds to it and work together. It takes hard work. It can be done, but the Government of Canada has to learn to send people who can deal with sovereignty, who can deal with rights. We believe the rights are there in the James Bay and Northern Quebec Agreement. They are enshrined in legislation. They are enshrined in the Constitution. Government has to learn to live up to its rights. Once you start taking people's rights away, people are going to fight back. That is what is going to happen. That is what is about to happen in James Bay. That is what is about to happen in my own community this spring, because the hydroelectric works and pre-project works are interfering with the project.

• 1130

You need someone who is going to do something. There is a department that is not doing anything. Nobody is doing anything. You need someone who is going to go there and say, yes, I am going to do something. You need a minister who has backbone and is not a wimp, someone who will do something. You have to get somebody in there to make decisions and make commitments on behalf of government.

If commitments are not made in the land claims process, then do not start the process. Tell the people we are negotiating with you for nothing. Tell them today. Do not wait until they are ready to sign an agreement. Tell them today that they are negotiating for nothing, because that is what is happening right now. All those negotiations right now are a farce. You may say you have 200 claims or whatever number of claims are being undertaken, but if the government does not live up to those agreements, those agreements are not worth the paper they are written on.

Mr. Wilbee (Delta): I was interested in your comments on lobbying against the sale of Quebec power. I know nothing about the economics of this operation, but you feel obviously that it is not an economic thing—

[*Traduction*]

est difficile de négocier avec les personnes qu'on nous envoie. Ce sont des subalternes, ils sont des cadres intermédiaires. Il faut quelqu'un qui agisse.

Une des choses que j'ai apprise des gens de Kanesatake récemment est qu'ils ont un respect considérable, par exemple, pour le juge Gold. Ils avaient l'impression que le juge Gold voulait vraiment faire quelque chose, mais il avait les mains liées. Il faut des personnes qui vont faire quelque chose.

Je suis peut-être trop optimiste, mais j'ai eu des expériences avec ce comité. J'ai été témoin d'une crise dans la collectivité des Cris dans laquelle des enfants sont morts. Mon propre fils, qui a maintenant 11 ans, est handicapé à cause de cette épidémie. J'ai vu le comité s'entendre et présenter un rapport qui a pu influencer le Cabinet fédéral. À la suite du rapport, la situation en matière de santé a été corrigée. La mortalité infantile a été ramenée à zéro. Un important programme de rattrapage a été mis en place en raison du rapport du comité permanent.

On peut y arriver si on s'y met et si on travaille ensemble. C'est une tâche difficile. Cela peut se faire, mais le gouvernement du Canada doit déléguer des personnes qui peuvent prendre des décisions à l'égard de la question de la souveraineté et de nos droits. Nous croyons que les droits sont inclus dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Ils sont enchassés dans la loi. Ils sont enchassés dans la Constitution. Le gouvernement doit apprendre à respecter les droits qu'il accorde. Une fois que l'on commence à retirer des droits à des personnes, celles-ci vont se défendre. Cela est inévitable. Voilà la situation que va connaître la Baie James. Ma propre communauté s'apprête à vivre cette expérience ce printemps, parce que les travaux d'aménagement hydro-électrique et les travaux préliminaires gênent le projet.

Il faut une personne qui va prendre la situation en mains. Nous avons à l'heure actuelle un ministère qui ne fait rien. Personne n'accomplit quoi que ce soit. Vous avez besoin d'une personne qui va se rendre sur les lieux et qui va prendre des mesures. Vous avez besoin d'un ministre qui a du caractère et qui n'est pas timoré, d'une personne qui va agir. Vous avez besoin d'intervenants qui vont prendre des décisions et s'engager au nom du gouvernement.

Si vous n'avez pas l'intention de prendre des engagements lors des négociations portant sur les revendications foncières, alors n'entreprenez pas de négociations. Dites à notre peuple que nous négocions avec vous en vain. Dites-leur aujourd'hui. N'attendez pas que nos représentants soient prêts à signer un accord. Dites-leur aujourd'hui qu'ils négocient pour rien, car voilà ce qui se passe actuellement. Toutes les négociations actuelles sont une farce. Vous pouvez affirmer que quelque 200 revendications ont abouti, mais si le gouvernement ne respecte pas les accords en question, ces derniers ne valent rien.

M. Wilbee (Delta): Vos observations sur le lobbying contre la vente de l'énergie électrique du Québec ont attiré mon attention. Je ne sais rien de l'aspect économique de ce projet, mais vous croyez, bien entendu, qu'il ne s'agit pas d'une question économique...

[*Text*]

Mr. Namagoose: You are a typical native Quebecker.

Mr. Wilbee: We have recently seen a lobby goint to Europe, which essentially destroyed the Canadian fur trade. In Ms Blondin's area many people have lost their livelihood. At the present time in Germany a group is actively protesting the Canadian lumber business. The reports we hear say that if they continue with their present campaign, in a year we will not sell a stick of lumber in Germany. We have other examples of this lobbying against a specific thing.

At the same time Canadians, native and white, are demanding more and more services. Native communities are asking for more post-secondary education. This all requires funding. At the same time you mentioned that there are 10,000 Cree in an area the size of France. Unfortunately for our world our population is increasing at a very rapid rate. It doubled or tripled in the first part of this century. At the present time there are 5.2 billion people on the Earth. By the year 2020, just 30 years from now, if the present trend continues, the population is going to be 8.3 billion. Every year the Chinese add to their population the equivalent of the population of all of Canada; 26 million people every year are added to that particular area.

I think all of us sympathize. We understand what you are saying about sovereignty, about wanting to live off the land. As a sport fisherman I can point back to when I could go out in British Columbia and catch salmon right off the dock. Now I have to work a day for it. This is a way of life that is disappearing. I think it is a fact of life that the world is changing very rapidly. How realistic is it for you to claim for yourselves this amount of territory, with all the resources, and at the same time expect Canada and Quebec to acquiesce and let 10,000 people take the country?

• 1135

I would like you to comment. It is not a question. I have thrown out a lot of ideas and I would like to hear your comments on them.

Chief Diamond: I will answer my part, then Mr. Saganash will answer his part.

It is not a claim, it is a fact of life that the Crees occupy 150,000 square miles in northern Quebec. The occupation of that land is very important to their way of life. The occupation of that land has been an exercise and a practice of theirs since they can remember. It is a life that they enjoy and it is the basis of their rights.

[*Translation*]

M. Namagoose: Vous êtes un Québécois de naissance typique.

M. Wilbee: Récemment, un lobby s'est rendu en Europe, et a essentiellement détruit le commerce canadien de la fourrure. Dans la région de M^me^ Blondin, de nombreuses personnes ont perdu leur gagne-pain. En Allemagne, à l'heure actuelle, un groupe proteste vivement contre le commerce du bois canadien. Selon les rapports qui nous sont transmis, si ce groupe continue à exercer des pressions, nous ne pourrons plus vendre de bois à l'Allemagne d'ici un an. Nous avons d'autres exemples de lobbying de ce genre dans des buts précis.

Au même moment, les Canadiens, tant les autochtones que les Blancs, demandent de plus en plus de services. Les communautés autochtones désirent obtenir plus au chapitre de l'enseignement postsecondaire. Toutes ces mesures exigent un financement. Vous avez mentionné que 10,000 Cris occupent un territoire de la grandeur de la France. Malheureusement notre population mondiale croît à un rythme très rapide. Elle a doublé ou triplé au cours de la première moitié du présent siècle. À l'heure actuelle, la Terre compte 5,2 milliards de personnes. D'ici l'an 2020, soit dans à peine 30 ans, si la présente tendance se poursuit, la population atteindra 8,3 milliards d'habitants. Chaque année, les Chinois ajoutent à leur population l'équivalent de la population entière du Canada, soit 26 millions d'habitants.

Je crois que nous comprenons tous votre point de vue. Nous comprenons ce que vous dites au sujet de souveraineté et de votre désir de vivre des ressources naturelles. En tant que pêcheur-amateur, je me souviens de l'époque où je pouvais me rendre en Colombie-Britannique et prendre du saumon sans avoir à attendre. Maintenant, il me faut une journée entière pour prendre du saumon. C'est un mode de vie qui disparaît. Je crois que le fait que le monde change très rapidement est devenu une réalité de la vie. Êtes-vous réalistes lorsque vous revendiquez le droit d'exploiter exclusivement un territoire de cette grandeur et richesse, tout en espérant que le Canada et le Québec donnent leur consentement et laissent 10,000 personnes s'emparer du pays?

J'aimerais que vous nous fassiez part de vos observations. Ce n'est pas une question. J'ai exprimé de nombreux points de vue et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Le chef Diamond: Je vais commenter les questions qui me touchent, puis M. Saganash vous donnera son point de vue.

Ce n'est pas une revendication, mais plutôt une réalité: les Cris occupent un territoire de 150,000 milles carrés au nord du Québec. L'occupation de ce territoire est indispensable à leur mode de vie. Elle fait partie de leurs moeurs aussi longtemps que remontent leurs souvenirs. Vivre sur ce territoire leur plaît et constitue le fondement de leurs droits.

[*Texte*]

What they want is no further depreciation of those rights, no further down-sizing of the territory. Our people want everybody to exercise the same territory and to enjoy the territory. We use the land every day. It is not like you use it. You go salmon fishing. We do not look at it as sport; we look at it as a way of life, and we need it to sustain our life. It is not just for subsistence; it is an occupation of the territory.

Ten thousand Crees cannot afford any more reduction in the size of their territory. Ten thousand Crees cannot afford any more forestry projects, clearing of reservoirs or construction. There is a great danger of losing the entire Cree identity and the entire Cree way of life. Our way of life is put in serious jeopardy because of further development.

When we signed the agreement in 1975, there were only 5,500 Crees. These 5,500 Crees were willing to share those resources, provided they went to other Quebeckers. But James Bay II is being built for sale of electricity outside of Quebec. It is not a sharing of resources among people within Quebec; it is for exportation of electricity. So we can no longer justify the position we took in 1975, that we were willing to share the resources.

The rapid population boom took place not because the Crees were enduring long cold winters, but because the conditions of the Crees improved. The Crees built their own villages, water systems, housing and shelter, in spite of inaction by the Government of Quebec and government agencies, in spite of Quebec and Canada not living up to their obligations. The Crees made a new way of life, they carved out a way of life.

I am leaving here in a few hours, and when I do I will be going back to my own territory. I am not going to a home, but into the bush with my children, because the children said they want to spend a weekend with me. They want to go hunting and spend some time with me. I can do that, but you cannot do that. You have destroyed that part of a way of life.

• 1140

That is a choice we have made. I feel comfortable in your society and I can adapt to my own way of life as well. We made a choice for our people. They can pursue the traditional way of life or accept a modern industrial society, and there are others.

The Crees have come a long way in 20 years, and this country should be proud of what the Cree people have done. You should be proud that we have stood up against the Government of Quebec, because we have become the environmental conscience. We have become your conscience with respect to the environmental situation in Quebec, so we are doing you a favour. By the way, we are coming back to collect what you owe us, because you owe us a tremendous amount. We do not owe Canada anything; you owe us.

Mr. Saganash: To follow up on that comment, as Ms Blondin was mentioning a while ago, people are afraid of the unknown and that I can understand. But you spoke about facts.

[*Traduction*]

Ils ne veulent pas que leurs droits s'amenuisent davantage et que leur territoire soit réduit davantage. Notre nation désire que tous exploitent le même territoire et jouissent de ce dernier. Nous utilisons la terre tous les jours. Ce n'est pas votre cas. Vous allez à la pêche au saumon. Vivre des ressources naturelles ne constitue pas un sport pour nous, mais plutôt une activité ancrée dans nos moeurs et indispensable à notre vie. Ce n'est pas simplement une question d'existence, mais une question d'occupation du territoire.

Dix mille Cris ne peuvent plus supporter que leur territoire soit réduit davantage. Les coupes à blanc, le noyage des réservoirs ou les travaux de construction ont des conséquences lourdes pour 10,000 Cris. Ces derniers risquent de perdre leur identité et leur mode de vie. Notre façon de vivre est sérieusement menacée par tout autre projet de développement.

Lorsque nous avons signé l'accord en 1975, il y avait seulement 5,500 Cris. Ces 5,500 Cris étaient prêts à partager leurs ressources, à condition que les autres Québécois en profitent. Mais la Baie James II sera construit pour la vente de l'électricité à l'extérieur du Québec et non pour partager les ressources avec les Québécois. Ce complexe est construit dans le but d'exporter de l'électricité. Nous ne pouvons donc plus justifier la position que nous avions adoptée en 1975 concernant le partage des ressources.

L'accroissement rapide de la population a eu lieu non parce que les Cris étaient aux prises avec de longs hivers rigoureux, mais parce que leurs conditions de vie se sont améliorées. Les Cris ont construit leurs propres villages, réseaux d'aqueduc, et habitations, en dépit de l'inaction du gouvernement du Québec et des organismes gouvernementaux et en dépit du fait que le Québec et le Canada n'ont pas honoré leurs obligations. Les Cris ont créé un nouveau mode de vie et se sont façonné une nouvelle existance.

Je quitte Ottawa dans quelques heures pour retourner chez moi. Je n'irai pas à la maison, mais bien dans le bois avec mes enfants, car ils m'ont dit qu'ils veulent passer une fin de semaine en ma compagnie. Ils veulent aller chasser et passer un peu de temps avec moi. Ça, je peux le faire, mais pas vous. Vous avez détruit cette partie d'un mode de vie.

C'est le choix que nous avons fait. Je me sens bien dans votre société et je peux aussi m'adapter à mon propre mode de vie. Nous avons fait un choix pour notre peuple. Nos gens peuvent vivre selon la tradition, selon la société industrielle moderne, etc.

Les Cris ont fait un bon bout de chemin depuis 20 ans, et ce pays devrait être fier de ce que les Cris ont accompli. Vous devriez être fiers que nous ayons tenu tête au gouvernement du Québec, car nous sommes devenus la conscience environnementale. Nous sommes devenus votre conscience pour ce qui est de la situation environnementale au Québec; nous vous faisons une faveur quoi. Ah oui! J'oubliais, nous sommes revenus vous voir pour toucher ce que vous nous devez, car vous nous en devez beaucoup. Nous ne devons rien au Canada, c'est le Canada qui nous en doit.

M. Saganash: Pour poursuivre dans la même veine, comme M^me^ Blondin l'a mentionné il y a un certain temps, les gens ont peur de l'inconnu et je les comprends. Mais vous avez parlé de faits.

[*Text*]

One undeniable fact in this country is that the Indian people were here before anybody else. They were nations, they had their own laws, own languages, own traditions, own customs, and own way of managing the resources of the territories. When the white man came to this country he had this attitude of superiority, that his culture or way was superior to ours. You are not superior to me. You are certainly different, but you are not superior. That attitude has to change. We still see that attitude today in the governments.

When we speak about sovereignty we are talking about those laws and customs that must be applied and respected on our territory, which we never surrendered and on which we have never been conquered. That is what we are talking about.

It is nobody's business if the Crees want to live in that way. If there are other people from other countries or from Quebec or from Canada who want to come into the territory, they are welcome to do so as long as they respect my way of life, my laws, my customs, and my traditions. That is what we mean by sovereignty.

If the Government of Canada says tomorrow morning that it is ready to give us sovereignty over our own territory but it is cutting all the programs and all the moneys it is currently giving us, I will readily accept that. In that way I will be able to develop my own territory according to my needs and my priorities. If there is no company in this country or in this province that can carry out development in the way I see it, according to my priorities and needs, then I will go somewhere else. I will go to Sweden or Norway and see whether the companies there can develop my territory according to my vision of the territory and its development. That is what we are talking about.

Mr. Namagoose: You asked why we are lobbying against something. We are obviously lobbying to save our Cree culture.

People think James Bay II is progress or high technology. When is piling rocks in a river and blocking a river high technology? With one-third of the capital that is invested in Quebec, you can have the same jobs, and more jobs can be created with one-third of the capital investment, except that we are also victims of the Canadian government's ransacking of Canada's resources and sending them off to the United States.

Here the Canadian and Quebec governments are allowing the ransacking of James Bay to produce aluminum ingots, which are the first primary processing product in aluminum production. They will be sent to the United States, which will sell them back to you in the form of sheet metal and finished products. You have ransacked your environment, ransacked your resources and exported these jobs to the United States. When you are exporting electricity to the United States, you are also exporting jobs to the United States.

[*Translation*]

Un fait qui est indéniable dans ce pays, c'est que les autochtones étaient ici avant quiconque. Ils étaient divisés en nations, ils avaient leurs propres terres, leurs propres langues, leurs propres traditions, leurs propres coutumes et leurs propres façons de gérer les ressources de leurs territoires. Lorsque l'homme blanc est arrivé dans ce pays, il a débarqué avec son air de supériorité, c'est-à-dire que sa culture ou son mode de vie était supérieur au nôtre. Vous ne m'êtes pas supérieurs. Vous êtes sans aucun doute différents, mais pas supérieurs. Cette attitude doit changer. Les gouvernements ont encore cette attitude, nous le voyons.

Lorsque nous parlons de souveraineté, nous parlons de ces lois et de ces coutumes qui doivent être appliquées et respectées sur notre territoire, auquel nous n'avons jamais renoncé et pour lesquels nous n'avons jamais été conquis. Voilà de quoi nous parlons.

Si les Cris veulent vivre de cette façon, cela ne regarde que nous. Si des gens d'autres pays ou du Québec ou du Canada veulent venir sur nos territoires, ils sont les bienvenus en autant qu'ils respectent mon mode de vie, mes lois, mes coutumes et mes traditions. C'est ce que nous entendons par souveraineté.

Si le gouvernement du Canada dit demain matin qu'il est prêt à nous accorder la souveraineté sur notre propre territoire, même en annulant tous les programmes et en ne donnant plus l'argent qu'il nous verse actuellement, j'accepterai vonlontiers. De cette façon, je pourrai aménager mon propre territoire en fonction de mes besoins et de mes priorités. Si aucune compagnie de ce pays ou de cette province ne peut faire d'aménagement selon mes vues, mes priorités et mes besoins, alors j'irai voir ailleurs. J'irai en Suède ou en Norvège et je verrai si leurs compagnies peuvent aménager mon territoire selon ma vision des choses. Voilà ce que nous disons.

M. Namagoose: Vous demandez pourquoi nous faisons du lobby. Nous faisons manifestement des pressions pour sauver notre culture cri.

Les gens croient que le projet Baie James II signifie progrès ou haute technologie. Depuis quand déverser du roc dans une rivière pour la bloquer est-il devenu synonyme de haute technologie? Avec le tiers du capital investi au Québec, vous pourriez avoir le même nombre d'emplois, et même créer plus d'emplois. De plus, nous sommes aussi victimes du pillage que fait le gouvernement canadien des ressources du Canada, ressources qu'il expédie aux États-Unis.

Les gouvernements du Canada et du Québec permettent le pillage de la Baie James pour produire des lingots d'aluminium qui constituent le premier produit de transformation primaire dans la production de l'aluminium. Ils seront expédiés aux États-Unis qui vous les renverront sous forme de tôle et de produits finis. Vous avez pillé votre environnement et vos ressources et vous avez exporté ces emplois aux États-Unis, car lorsque vous exportez de l'électricité aux États-Unis, vous y exportez aussi des emplois.

[*Texte*]

• 1145

Also, there is the $45 billion to be invested. Right now, on every hydro bill Quebeckers pay 45% for interest payments. This cash, this interest, leaves Quebec and goes to the United States, goes to Wall Street, goes to the Swiss, the Japanese and European bankers. It does not stay in Quebec, because of the high, high capital-intensive investment in hydro projects. As I say, we are victims of Canadians ransacking their own resources and selling them off to the United States.

There was a press conference in the United Nations yesterday by Noel Brown, who is in charge of the environmental regime of the United Nations. He called the Crees the ecological refugees of northern Quebec. They are destroying the resources, selling them off to the United States, and we are the victims. Here, there are alternatives, there are other options for Quebeckers and Canadians to prosper by developing their own resources in a rational manner. This is irrational development. Hydro projects are not sustainable development either. Hydro reservoirs last 60 to 70 years before they will be filled in with silt. For the first 30 years of the life of these reservoirs, they will be consumed by Americans, according to the contracts.

What do Canadians and Quebeckers get in the end? The loss of Cree culture, the loss of 15 rivers, the loss of the wilderness, the last wilderness in Quebec; and all the resources and all the jobs Quebeckers could have had by developing it rationally, locally, has gone to the United States.

Chief Diamond: Mr. Chairman, I know we have taken a lot of the committee's time. I just want to add that if the members of the committee want to visit the James Bay territory, you are welcome to come and see the Cree communities. You are welcome to come up to Waskaganish, in my own village, but the voices you will hear will be stronger than mine.

If you want to learn more of the Great Whale River project and the NBR complex, there is a two-hour special on Sunday, March 24, starting at 8 p.m. on *The Nature of Things*. We have given our effort to tell the story to the public. We feel this is one way of doing it, working closely with the program called *The Nature of Things*. At least in that program you will see part of the territory.

We cannot describe to you what the trees and the rivers and the lakes mean to us, because a person cannot describe the way they feel at the moment they are alive. And we are really alive. To us, the territory is a living person. To us, the territory is also part of us. If the white man destroys the land, it will destroy the animals; if the animals are destroyed, then the Crees will be destroyed.

Our way of life is simple, our philosophy is simple. We are adaptable people, but we cannot adapt to such massive change, and the frustrations of Kanesatake and Kahnawake have reached the communities of northern Quebec. We

[*Traduction*]

De plus, il y a aussi 45 milliards de dollars à investir. Présentement, 45 p. 100 de la facture d'électricité de chaque Québécois va à payer les intérêts. Ce comptant, cet intérêt, quitte le Québec pour les États-Unis, pour les banques de Wall Street, de la Suisse, du Japon et de l'Europe. Il ne reste pas au Québec étant donné l'investissement nécessitant de très gros capitaux dans les projets hydroélectriques. Comme je le disais, nous sommes victimes du pillage que font les Canadiens de leurs propres ressources qu'ils vendent aux États-Unis.

Aux Nations unies hier, une conférence de presse a été donnée par Noel Brown qui est responsable du régime environnemental des Nations unies. Il a dit que les Cris étaient les réfugiés écologiques du nord du Québec. Nous sommes les victimes de la destruction des ressources et de leur vente aux États-Unis. Ici, les Québécois et les Canadiens disposent d'autres solutions, d'autres choix, pour prospérer en développant rationnellement leurs propres ressources. Présentement, le développement est irrationnel. Les projets hydroélectriques ne constituent pas un développement soutenable non plus. Les réservoirs d'eau ont une vie utile de 60 à 70 ans avant d'être remplis de limon. La production des 30 premières années de ces réservoirs ira aux Américains conformément aux contrats.

Qu'est-ce que les Canadiens et les Québécois retirent donc de tout cela? La perte de la culture cri, la perte de 15 rivières, la perte de la nature sauvage, la dernière du Québec; que penser de toutes ces ressources et de tous ces emplois qui se sont envolés aux États-Unis que les Québécois auraient pu avoir en les développant rationellement chez-eux.

Le chef Diamond: Monsieur le président, je sais que nous avons pris beaucoup du temps du comité. Je veux seulement ajouter que si les membres du comité veulent visiter le territoire de la Baie James, les communautés cries seraient enchantées de vous recevoir. Vous êtes les bienvenus à Waskaganish, mon propre village; toutefois, les voix que vous y entendrez tonneront plus fort que la mienne.

Si vous désirez en savoir plus sur le projet Grande Baleine et sur le complexe NBR, il y aura une émission spéciale de deux heures le dimanche 24 mars à 20 heures dans le cadre de l'émission *The Nature of Things*. Nous avons fait notre possible pour dévoiler l'histoire au public. Au moins, vous pourrez y voir une partie du territoire.

Nous ne pouvons vous décrire ce que les arbres, les rivières et les lacs signifient pour nous, car un nouveau-né ne peut décrire ce qu'il ressent au moment où il vient au monde; et nous sommes vraiment vivants. Pour nous, le territoire est une personne vivante. Pour nous, le territoire est aussi une partie de nous. Si l'homme blanc détruit la terre, il détruira les animaux; si les animaux sont détruits, alors les Cris seront aussi détruits.

Notre mode de vie est simple, notre philosophie est simple. Nous pouvons nous adapter; mais nous ne pouvons nous adapter à des changements si énormes. Les frustrations de Kanesatake et de Kahnawake ont maintenant atteint le

[*Text*]

cannot forget. We are part of what is happening in Kanesatake and Kahnawake. It affected us. We are directly affected in our homes, in our place of work, in our businesses, in our political community. We are affected in every part.

• 1150

We saw this summer the patients that we flew in our own airline being spat upon. This also happened to our people when they walked on Ste. Catherine street in Montreal or in the city of Val-d'Or. Our tires were slashed. Some of our vehicles that were owned by various Cree companies had to take their decals off and signs off because they were harassed simply because they were Cree.

The unfortunate thing is that once you are an Indian, you are always an Indian. Society does not differeniate between the Mohawk, the Algonquin or the Cree. They are simply Indians. That is what happened to us in this whole crisis. We are not in favour of violence, we are opposed to it. We will do our best to lead our people away from it, but the situation is brewing so badly in James Bay that something has to be done. This committee can urge the Government of Quebec and Canada to do something. That means sitting down with the Crees and implementing an agreement that is now law, that is legislation.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much.

Perhaps this is the appropriate time to wrap up. On behalf of all members of the committee, I would like to thank Mr. Diamond, Mr. Saganash, Mr. Namagoose and Mr. Grodinsky for an eloquent, stimulating, provocative—and I guess at times sobering—session this morning. You have issued a challenge to the committee that I hope the committee will be up to.

To Mr. Diamond, I wish you a good weekend in the bush with the family. There will be some of us who are envious.

Thank you all very much. The meeting is adjourned.

AFTERNOON SITTING

• 1529

The Chairman: Colleagues, ladies and gentlemen, I would like to call the meeting to order. We resume our consideration of the order of reference dated October 22, 1990, that the subject matter of the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990 be referred to the Standing Committee on Aboriginal Affairs.

I am pleased to welcome to the committee this afternoon the Hon. Pierre Cadieux, Solicitor General of Canada. Mr. Minister, could you please introduce the officials with you this afternoon. I understand you have a statement. We look forward to that, followed by a question and answer period. Thank you very much for joining us.

[*Translation*]

nord du Québec. Nous ne pouvons oublier. Nous sommes une partie de ce qui arrive à Kanesatake et à Kahnawake. Cela nous touche. Nous sommes directement touchés dans nos maisons, à notre lieu de travail, dans nos affaires, dans notre communauté politique. Nous sommes touchés de toutes les façons.

Nous avons vu cet été les patients que nous transportions dans nos propres avions se faire cracher dessus. La même chose est arrivée à nos propres gens sur la rue Sainte-Catherine à Montréal ou dans les rues de Val-d'Or. Les pneus de nos véhicules ont été tailladés. Diverses compagnies cries ont dû enlever de leurs véhicules les décalcomanies et les panneaux car les occupants étaient harcelés simplement parce qu'ils étaient Cris.

Ce qui est regrettable dans tout cela, c'est qu'un Indien reste un Indien. La société ne fait pas la distinction entre les Mohawks, les Algonquins ou les Cris. Ils sont tous des Indiens. C'est ce qui nous est arrivé pendant toute cette crise. Nous ne sommes pas pour la violence, nous sommes contre. Nous ferons de notre mieux pour que nos gens n'y soient pas entraînés, mais la situation se fait tellement menaçante à la Baie James qu'il faut faire quelque chose. Ce comité peut exhorter le gouvernement du Québec et du Canada à faire quelque chose, soit de s'asseoir avec les Cris et de mettre en oeuvre un accord qui est maintenant une loi.

Merci monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Peut-être s'agit-il du meilleur moment pour conclure. Au nom de tous les membres du comité, je voudrais remercier M. Diamond, M. Saganash, M. Namagoose et M. Grodinsky pour cette session matinale éloquente, stimulante, provocante, et qui donne à réfléchir. Vous avez lancé un défi au comité qui, je l'espère, pourra le relever.

À M. Diamond, je vous souhaite une bonne fin de semaine dans les bois en compagnie de votre famille. Certains d'entre nous vous envient certainement.

Merci beaucoup à tous. La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Collègues, mesdames et messieurs, la séance est ouverte. Le comité poursuit son examen selon l'ordre de renvoi du 22 octobre 1990 portant que la question des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990 soit renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones.

Je suis heureux cet après-midi d'accueillir l'honorable Pierre Cadieux, solliciteur général du Canada. Monsieur le ministre, je vous demanderais de bien vouloir nous présenter les hauts fonctionnaires qui vous accompagnent. Je crois comprendre que vous avez une déclaration liminaire à nous faire. Nous sommes tout disposés à vous écouter, après quoi nous aurons des questions à votre intention. Merci beaucoup d'avoir accepté d'être des nôtres.

[*Texte*]

Hon. Pierre Cadieux (Solicitor General of Canada): Thank you very much, Mr. Chairman, for again inviting me before this committee.

• 1530

With me today are my deputy commissioner, Mr. Joe Stanford; Commissioner Inkster of the Royal Canadian Mounted Police; and Deputy Commissioner Favreau, who is responsible for operations at the Royal Canadian Mounted Police.

With your permission and direction, Mr. Chairman, I will proceed with my statement. My officials will certainly be glad to answer all questions afterwards. I will try to be as short as one of my colleagues on the committee has asked me to be, or as short as I can, Mr. Chairman.

Colleagues, Mr. Chairman, thank you for this opportunity to discuss the events that occurred at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. In following the proceedings of this committee in past weeks I have been struck by the sincere efforts of many witnesses to bring important perspectives and insight to the committee's work. I recognize that you have heard from many witnesses, so today I will focus primarily on those matters that come under my specific responsibility; that is, public safety and law enforcement. You will of course appreciate, Mr. Chairman, that certain matters are still before the courts and it would be inappropriate for me to comment on them. Nevertheless, I believe my officials and I will be able to respond to the most important aspects the committee may wish to address regarding my responsibilities and the role of the RCMP during the events at Kanesatake and Kahnawake.

I do not need to remind the committee that the events of the summer must be understood in the broad context of a complex set of issues that affect aboriginal people. The federal government recognizes that better means have to be established to deal with the legitimate social, economic and political aspirations of aboriginal peoples. Land claims have to be settled. The capacity for self-government must be enlarged. We have to find practical means to enable aboriginal communities to participate more directly in the delivery of policing and law enforcement services. As you know, the government has stated its commitment to a native agenda, as outlined by the Prime Minister in September.

I now wish, Mr. Chairman, to turn to the incidents under review. In March 1990 a number of individuals erected a blockade across a public road near Oka, Quebec. The aim of this blockade was to prevent the town from expanding its municipal golf course onto lands that are claimed by the Mohawks of Kanesatake. This action effectively obstructed work on the golf course development. The blockade began as an act of civil disobedience in support of local native land

[*Traduction*]

L'honorable Pierre Cadieux (solliciteur général du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président, de m'avoir invité.

Je suis secondé aujourd'hui du sous-solliciteur général, M. Joe Stanford du commissaire Inkster de la Gendarmerie royale du Canada et enfin, du sous-commissaire Favreau, chargé des opérations à la Gendarmerie royale du Canada.

Avec votre permission et à votre invitation, monsieur le président, je vais vous livrer ma déclaration. Ensuite, nous essaierons de répondre à toutes vos questions. Je vais essayer d'être le plus bref possible, comme me l'a demandé un de mes collègues membre du comité, monsieur le président.

Monsieur le président, membres du comité, je vous remercie de me donner l'occasion de parler des événements qui se sont produits à Kanesatake et à Kahnawake l'été dernier. En suivant les travaux du comité au cours des dernières semaines, j'ai été frappé par les efforts sincères d'un grand nombre de témoins pour souligner d'importants aspects et éclairer les membres du comité. Comme vous avez entendu beaucoup de témoins sur le sujet, je vous parlerai surtout, aujourd'hui, des aspects qui relèvent de ma compétence, à savoir la sécurité publique et l'application de la loi. Vous comprendrez, bien sûr, que certaines questions sont encore devant les tribunaux et que je serais mal venu de faire des commentaires à leurs propos. Je crois néanmoins que les hauts fonctionnaires du ministère et moi-même serons en mesure de vous fournir des réponses concernant les principaux aspects de ce qu'ont été mes responsabilités et le rôle de la GRC lors des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake.

Je n'ai pas besoin de rappeler au comité que ces événements doivent être situés dans le contexte global des questions complexes qui touchent les autochtones. Le gouvernement fédéral reconnaît la nécessité de concevoir de meilleures façons de répondre aux aspirations légitimes des populations autochtones sur les plans social, économique et politique. Nous devons régler la question des revendications territoriales et accroître la capacité des autochtones de se gouverner eux-mêmes. Nous devons aussi trouver des moyens pratiques de permettre aux collectivités autochtones de participer plus directement à la prestation des services de police et d'application de la loi. Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre un plan d'action relatif aux autochtones, comme le premier ministre l'a déclaré en septembre.

J'aimerais que l'on examine les incidents dont il est question. En mars 1990, un certain nombre d'individus ont dressé une barricade sur une voie publique près d'Oka, au Québec, dans le but d'empêcher la ville d'agrandir le terrain de golfe municipal aux dépens des terres revendiquées par les Mohawks de Kanesatake. Ils ont effectivement réussi à faire obstacle au projet. L'élévation de la barricade constituait, au départ, un acte de désobéissance civile destiné à soutenir une

[*Text*]

claims. However, the Quebec Superior Court ordered that the blockade be dismantled. This court order was ignored and the situation quickly became a violent armed confrontation. In this respect it was clearly a law enforcement matter under the responsibility of the Province of Quebec.

Jurisdiction to deal with the law and order situation at Kahnawake and Kanesatake rests primarily with the Province of Quebec. The Government of Canada's primary interest at Oka stemmed from the desire to do whatever it could to aid the province in finding a peaceful resolution to the incident. Federal involvement centred around resolution of the land dispute at Kanesatake and assistance to the Sûreté du Québec. As the minister responsible for the RCMP, I authorized the RCMP to respond to the request of the Province of Quebec.

Au cours de l'été 1990, les Canadiens ont vu des images inhabituelles d'individus masqués en tenue de combat, armés de fusils d'assaut, qui défiaient les règles de note société démocratique. Ces scènes ne se déroulaient pas à l'autre bout du monde, mais bel et bien ici, dans des collectivités habituellement paisibles.

Les Canadiens se sont demandé comment cela avait pu arriver dans leur propre pays.

Plusieurs facteurs ont fortement contribué aux événements de Kanesatake et de Kahnawake. Les incidents, les conflits et les luttes de pouvoir qui se sont produits dans les collectivités mohawks durant les mois précédant le 11 juillet ont servi de toile de fond à la confrontation.

Les membres du Comité se rappelleront qu'au printemps dernier, l'ordre public était fortement troublé dans la réserve d'Akwesasne également.

La situation s'y était rapidement détériorée depuis l'été de 1989. Les médias ont signalé plusieurs incidents violents, dont un incendie criminel et des attaques à la bombe incendiaire. Des coups de feu ont été tirés sur des transformateurs, des installations douanières et des postes de police. Des véhicules de la police d'Akwesasne ont été fortement endommagés. Le recours à des armes destructrices, tels des cocktails Molotov, des fusils de chasse et des armes automatiques, était devenu monnaie courante.

• 1535

D'après les rapports des médias ainsi que ceux de la police, la violence était surtout l'oeuvre d'un petit groupe d'individus qui introduisaient, via Akwesasne, des marchandises de contrebande et des armes illégales. De lucratifs casinos illégaux, situés dans la partie américaine de la réserve, étaient défendus par des individus puissamment armés. Il semblerait que les profits tirés des jeux d'argent servaient à financer d'autres activités illégales. L'escalade de la violence a abouti, le 1er mai, à la mort regrettable de deux résidents de la collectivité, MM. Harold Edwards Jr. et Mathew Pyke.

Au printemps de 1990, la situation à Akwesasne était devenue intolérable. Les chefs légitimes et les résidents étaient aux prises avec un groupe de gens fortement armés qui imposaient leur pouvoir par l'intimidation et la violence.

[*Translation*]

cause. Toutefois, quand les auteurs de cet acte ont refusé de démanteler la barricade comme l'avait ordonné un tribunal supérieur du Québec, la situation a rapidement dégénéré en une violente confrontation armée. Manifestement, c'est à la police provinciale qu'il incombait alors d'intervenir.

Le rétablissement de l'ordre public à Kahnawake et Kanesatake relève surtout de la compétence de la province de Québec. Le gouvernement du Canada s'est intéressé à la crise d'Oka dans le but principal d'aider de son mieux la province à résoudre pacifiquement le conflit. En effet, l'intervention fédérale visait principalement à régler le différend territorial à Kanesatake et à aider la Sûreté du Québec à ramener l'ordre public et la sécurité. En tant que ministre responsable de la GRC, j'ai autorisé celle-ci à prêter son assistance à la province qui en avait fait la demande.

The summer of 1990 was one in which Canadians witnessed unfamiliar scenes of masked individuals in battle fatigues, armed with assault rifles, challenging the peace and order of a democratic society. These were not scenes from distant parts of the globe, but from normally quiet Canadian communities.

Canadians have been asking themselves: How could this have happened in our own country?

The actions at Kanesatake and Kahnawake were strongly influenced by several factors. Events, conflicts, and power struggles which had occurred within Mohawk communities during the months prior to July 11 formed the backdrop for the confrontation.

Members of the Committee will recall that last spring, serious problems of law and order also existed at the Akwesasne Reserve.

The situation at Akwesasne had been deteriorating rapidly since the summer of 1989. The news media reported that a number of violent incidents had occurred, including arson and fire bombings. Shots were fired at power transformers, customs facilities and police stations. Akwesasne police vehicles were seriously damaged. The use of weapons such as molotov cocktails, shotguns and automatic rifles became the norm.

Both press and police reports show that the violence was centred around a small group of individuals who were using Akwesasne as a conduit for smuggling goods and illegal weapons. Lucrative illegal casinos in the American sector of the community were defended by heavily armed individuals. It has been suggested that gambling profits were used to support other illegal activities. Ultimately, on May 1, the escalating violence resulted in the unfortunate deaths of Harold Edwards Jr. and Mathew Pyke, two residents of that community.

By the spring of 1990, conditions at Akwesasne had reached an intolerable state. The legitimate leaders and residents were faced with heavily armed persons who exercised their power through intimidation and violence.

[*Texte*]

Des habitants d'Akwesasne se sont alors adressés à des représentants du gouvernement et leur ont fait savoir qu'ils craignaient pour leur vie. Leurs préoccupations ont été transmises aux autorités compétentes de maintien de l'ordre dans la partie canadienne d'Akwesasne.

Comme les membres du Comité le savent, Akwesasne est situé aux confins de trois territoires, à savoir le Québec, l'Ontario et l'État de New York. La responsabilité de maintenir l'ordre est donc partagée par les trois gouvernements. Par ailleurs, l'application des règlements douaniers et d'autres lois fédérales incombe aux gouvernements du Canada et des États-Unis.

Les activités illégales menées à Akwesasne ont fait l'objet d'enquêtes, et les suspects ont été poursuivis pour avoir enfreint la Loi sur les douanes du Canada et d'autres lois fédérales. La GRC a donc maintenu une présence importante dans la réserve afin de protéger les fonctionnaires des douanes et de réprimer la contrebande.

Kahnawake was the site of similar illegal activities. Kahnawake has been used as a base for illegal gambling activities and as a sales outlet for smuggled goods. The individuals engaged in these activities were intent on making personal gains regardless of moral or legal boundaries. Despite police efforts, the Kahnawake community was subjected to acts of violence and threats related to these illegal activities. Police themselves were threatened and told to leave the area. These were further illustrations of a flagrant disrespect for law and order and for the right of residents of Kahnawake to live in a safe and peaceful community.

It is apparent that these individuals took the opportunity to manipulate the interests of the Mohawk people to suit their own purposes. Moreover, they showed a willingness to further their own interests by the use of force, including the use of illegal weapons which they had acquired. These persons also showed no respect for the legitimate avenues available for redress in a free and democratic society. Yet these same people tried to associate their private interests with the legitimate aspirations of the Mohawk people.

Allow me now to turn to the events of July 11, 1990. On that date the Sûreté du Québec attempted to enforce a court injunction that had been issued on June 29, 1990. The injunction called for the dismantling of the barricade at Oka. I am advised that the Sûreté du Québec first approached the barricade and requested that it be removed peacefully. This request was refused and the police moved to dismantle it. During the police action to enforce the court order, Corporal Marcel Lemay, a young Quebec police officer, was tragically killed. The operation was suspended to prevent further loss of life.

Mr. Chairman, let us not forget the tragic death of Corporal Lemay. Let us not forget that only the police and the military are entitled by law to use reasonable force. Clearly the events of July 11 transformed an act of civil disobedience into a direct challenge to the rule of law, a challenge to our democratic institutions.

[*Traduction*]

Residents of Akwesasne approached governmenent officials and stated that they were in fear of their lives. These concerns were brought to the attention of the appropriate law enforcement authorities in the Canadian sector of Akwesasne.

As the Committee is aware, Akwesasne is spread out. Portions of the community are located in Quebec and Ontario, as well as in New York State. Responsibility for the maintenance of law and order is therefore shared by Ontario, Quebec and New York State. The governments of Canada and the United States are responsible for the enforcement of customs regulations and other federal laws.

There have been investigations and prosecutions of the illegal activity at Akwesasne for violations of the Canada Customs Act and other federal statutes. Consequently, the RCMP maintained a strong presence on the reserve in order to protect customs officials and to control smuggling.

On retrouvait le même genre d'activités illégales dans la collectivité de Kahnawake. En plus d'être un centre d'activités de jeu, Kahnawake était le point de vente de marchandises de contrebande. Les individus engagés dans ces activités étaient motivés par l'appât du gain, que ni la morale ni la loi ne refrénaient. Malgré les efforts de la police, Kahnawake était soumis à des actes de violence et à des menaces liés à ces activités illicites. Des agents ont même été menacés et on leur a ordonné de quitter la collectivité. Cela témoignait encore d'un manque total de respect pour la loi et l'ordre, ainsi que pour le droit des citoyens de Kahnawake de vivre en toute sécurité dans leur collectivé.

Selon toute apparence, ces individus ont profité de l'occasion pour exploiter la cause mohawk à leur avantage. De plus, ils se sont montrés prêts à recourir à la violence pour servir leur propres intérêts, notamment en utilisant des armes illégalement acquises. Ces personnes n'ont manifesté aucun respect pour les recours légitimes qui existent dans toute société libre et démocratique. Ces mêmes individus ont cependant essayé de lier leurs intérêts personnels aux aspirations légitimes du peuple Mohawk.

J'aimerais maintenant parler des événements du 11 juillet dernier. Ce jour-là, la Sûreté du Québec a tenté d'exécuter une injonction rendue le 29 juin 1990 qui ordonnait la levée des barricades à Oka. On m'a informé que la force policière s'était d'abord approchée de la barricade pour demander qu'elle soit enlevée paisiblement. Devant un refus, elle s'est avancée pour procéder au démantèlement. Au cours de cette action policière visant à faire observer l'ordonnance du tribunal, le caporal Marcel Lemay, un jeune policier du Québec, a été tué; la police a alors suspendu l'opération pour éviter d'autres pertes de vie.

Monsieur le président, n'oublions pas la mort tragique du caporal Lemay. N'oublions pas que seules la police et l'armée sont légalement autorisées à faire usage raisonnable de la force. De toute évidence, les événements du 11 juillet ont transformé un acte de désobéissance civile en un défi à la règle de droit, en une menace pour nos institutions démocratiques.

[*Text*]

In a plain show of support, the incident at Oka prompted a blockade of the highways leading to the Mercier Bridge to Montreal. This second blockade seriously disrupted the day-to-day lives of people living in the area, including travel to Montreal from the south shore of the St. Lawrence River.

In a very short period of time the situation had deteriorated into one that strained the law enforcement capacity of the Sûreté du Québec. Shortly after the barricade was erected at the Mercier Bridge, the Sûreté du Québec asked for help from the RCMP.

On July 12 I authorized the RCMP to send additional police officers to Kahnawake to assist the Sûreté du Québec in maintaining law and order. RCMP members were dispatched to the Mercier Bridge site on July 14.

As with Akwesasne, the RCMP became involved at Kahnawake in a capacity that was beyond their normal federal law enforcement role in the province of Quebec, at the request of the Quebec authorities. The primary law enforcement role always remained with the Province of Quebec. However, the Canadian government was and is willing to assist Quebec in finding a peaceful resolution to the situation.

• 1540

Les Canadiens sont bien disposés à l'égard des populations autochtones, mais ils doivent absolument prendre garde de ne pas laisser la compassion qu'ils éprouvent porter atteinte aux principes fondamentaux du droit, principes auxquels, je le sais bien et vous le savez tous, adhère l'immense majorité des autochtones.

À l'été de 1990, le Canada a fait face à un groupe de personnes armées qui ont cherché à se mettre au-dessus des lois. Elles n'ont tenu aucun compte de la sécurité publique. Ce type d'action, quel qu'en soit l'auteur, ne peut être toléré dans une société démocratique.

Des gens, qui disent parler au nom des Mohawks, ont déclaré que les lois canadiennes ne s'appliquent pas sur leurs territoires. Selon eux, la police ne devrait pas être autorisée à faire enquête sur des activités criminelles ou à chercher des armes qu'il est illégal de posséder.

Le gouvernement du Canada se refuse à accepter l'idée que les lois du pays puissent ne pas s'appliquer à tous les Canadiens. L'application équitable de la loi est un principe essentiel dans une société démocratique. Nous devrions nous rappeler que, selon la Charte des droits et libertés, la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi.

L'immense majorité des autochtones canadiens sont des citoyens respectueux des lois. Ils ont cherché, avec succès, à promouvoir une réforme sociale et politique par des moyens légitimes. Ils ont reconnu que des solutions aux questions qui les préoccupent devaient être trouvées dans le respect des lois, et non par l'intimidation et la violence. Nous ne devons pas accepter que leurs efforts soient laissés dans l'ombre par les agissements d'un petit groupe de personnes.

[*Translation*]

Dans le seul but de manifester leur appui, des gens ont obstrué des routes menant au pont Mercier, en direction de Montréal. Ce second barrage a sérieusement perturbé les activités quotidiennes des gens qui habitent la région, ainsi que les déplacements des résidents de la rive sud devant se rendre à Montréal.

Très rapidement, la situation s'est détériorée au point où la police provinciale avait du mal à suffire à la tâche. Peu de temps après l'élévation de la barricade sur le pont Mercier, la Sûreté du Québec a demandé l'aide de la GRC.

Le 12 juillet, j'ai autorisé la GRC à envoyer d'autres agents à Kanawake pour aider la Sûreté du Québec à y faire régner l'ordre. Des agents de la GRC ont été envoyés au pont Mercier le 14 juillet.

Comme ce fut le cas à Akwesasne, la GRC en est venu à accomplir à Kanawake, à la demande des autorités québécoises, une tâche qui sortait des limites normales de son rôle d'application des lois fédérales dans la province de Québec. Il a toujours incombé à la province de jouer le rôle principal en matière d'application de la loi. Toutefois, le gouvernement canadien était et reste disposé à aider le Québec à trouver une solution pacifique au conflit.

Canadians have great empathy for the situation of Aboriginal people, yet it is essential that Canadians not allow their support for the plight of Aboriginal people to prejudice their respect for the fundamental principles of law, principles that I know the vast majority of Aboriginal people share and respect.

In the summer of 1990, Canada was faced with an armed group of individuals who tried to place themselves above the law. Their actions were conducted with disregard for public safety. This type of action cannot be tolerated from any group of people in a democratic society.

Individuals who claim to speak for the Mohawks have stated that the laws of Canada do not apply on Mohawk lands. They argue that the police should not be allowed to investigate criminal activity or search for illegal weapons.

The Government of Canada rejects the proposition that the laws of Canada do not apply to all Canadians. The fair an equal application of law is an essential principle of any democratic society. We should all be reminded that the Charter of Rights and Freedoms states that everyone «is equal before and under the law and has the right to the equal protection and benefit of the law without discrimination.»

The vast majority of Canada's Aboriginal people are law-abiding citizens. They have successfully pursued social and political reform using legal means. They have recognized that solutions to issues of concern to Aboriginal peoples must be arrived at within the law, not sought through intimidation and violence. We must not let their efforts be overshadowed by the actions of a small group of individuals.

[*Texte*]

Le gouvernement reconnaît qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la situation des autochtones. Il a l'intention de continuer à travailler avec eux pour répondre à leurs préoccupations légitimes. Toutefois, nous ne pouvons accepter le recours à la violence et à l'intimidation dont l'objet est de renverser le processus démocratique. L'avenir des institutions démocratiques qui nous sont si chères risque d'être compromis si nous fermons les yeux sur la violence.

Ceux qui se placent au-dessus de la loi nuisent à la réalisation des objectifs légitimes des Mohawks qui sont des citoyens pacifiques et honnêtes. Leurs actes ont mis en danger la sécurité publique. Les revendications territoriales des Mohawks leur ont donné un prétexte pour tenter de se soustraire à la loi.

I believe all of us here today recognize that serious problems continue to exist at Akwesasne, Kahnawake, and Kanesatake, some of which relate to law enforcement. The incident that occurred on January 8, 1991, when a violent confrontation occurred between the police and a group at Kahnawake, is an example of the tensions that continue. As you may recall, on that date a number of police officers and native people were injured in a clash that erupted over a vehicle check by police on a service road near a Kahnawake lumber yard.

The future of policing in aboriginal communities is an important challenge facing Canadians. The government recognizes that changes must be made to the status quo. While the events of this summer did not fall under the direct jurisdiction of the RCMP, the force does provide policing services to many aboriginal communities.

I can assure the committee that the RCMP recognizes and is acting upon its responsibilities in this area. It has taken significant strides to ensure that aboriginal concerns and needs are addressed in providing policing services to these communities. For example, in 1989 the RCMP established an Aboriginal Policing Services Directorate. It is overseeing the implementation of many initiatives aimed at improving policing services to aboriginal communities.

Some of the initiatives include the establishment of a National Aboriginal Advisory Committee, significant changes to the RCMP Indian Constable Program, and an Aboriginal Constable Development Program.

The force is also developing aboriginal consultative groups in aboriginal communities in every province where the RCMP provides policing services under contract. These groups are community based and civilian in make-up. They will assist the force in providing practical, culturally sensitive policing service to aboriginal Canadians, delivered in a manner that is acceptable to them. Response from communities involved in these consultative groups has been very positive to date.

• 1545

In addition, Mr. Chairman, officials with the Ministry of the Solicitor General, in collaboration with the Department of Indian Affairs and Northern Development, have been working to develop a comprehensive policy for the provision

[*Traduction*]

The government recognizes that much remains to be done to improve the situation of Aboriginal people. Indeed, the federal government will continue to work together with them to address their legitimate concerns. However, we cannot allow the use of violence and intimidation to subvert the democratic process. Our cherished democratic institutions are vulnerable if violence is condoned.

Those who would place themselves above the law are a threat to the legitimate goals of Mohawks who are peaceful, law-abiding citizens. Their actions have jeopardized public safety. They have used claims of Mohawk sovereignty in an attempt to exempt themselves from the equal application of the law.

Je crois que nous tous ici reconnaissons qu'il reste des problèmes sérieux à régler à Akwesasne, à Kahnawake et à Kanesatake, certains touchant l'application de la loi. L'incident survenu le 8 janvier 1991, où un affrontement violent a opposé la police et un groupe de personnes à Kahnawake, témoigne des tensions qui subsistent. Ce jour-là, permettez-moi de le rappeler, des policiers et des autochtones ont été blessés au cours d'un affrontement déclenché par la vérification d'un véhicule, de la part de la police, le long d'une voie de service près d'une scierie à Kahnawake.

L'avenir de la police dans les collectivités autochtones représente un défi important pour les Canadiens. Le gouvernement reconnaît que des changements s'imposent. Les événements de cet été ne relevaient pas directement de la compétence de la GRC, mais celle-ci fournit des services de police dans de nombreuses collectivités autochtones.

Je peux vous assurer que la GRC reconnaît ses responsabilités dans ce domaine et qu'elle agit. Elle a pris des mesures importantes pour qu'on tienne compte des préoccupations et des besoins des autochtones dans la prestation de services de police aux collectivités autochtones. Par exemple, en 1989, la GRC a mis sur pied une direction de la police des autochtones, qui surveille la mise en oeuvre de nombreuses initiatives destinées à améliorer ses services de police.

Parmi ces mesures, mentionnons la création d'un comité consultatif national autochtone, des modifications importantes apportées au Programme des gendarmes autochtones et un Programme de valorisation de gendarmes autochtones.

La GRC est également en train de mettre sur pied des groupes consultatifs amérindiens au sein de collectivités autochtones de chaque province où la GRC donne des services à contrat. Il s'agit de groupes communautaires, formés de civils, qui aideront la Gendarmerie à offrir à ces Canadiens un service de police qui tienne compte de leurs valeurs culturelles et qui soit acceptable pour eux. Jusqu'ici, la réaction des collectivités à ces groupes consultatifs a été positive.

De plus, monsieur le président, des fonctionnaires du ministère du Solliciteur général ont collaboré avec ceux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à l'élaboration d'une politique globale pour la prestation de

[*Text*]

of policing services to Indian bands. This initiative, the Indian policing policy review, has involved national consultations with Indian groups and provincial governments on a proposed set of principles that over time would provide for more equitable and culturally responsive police services for Indian reserves, improved access to various policing arrangements, including properly constituted Indian-administered police services, and development of a statutory basis for the establishment, administration and governance of policing services on Indian reserves. The federal government expects to receive the final report on this issue shortly.

Il est évident, monsieur le président, que la GRC et le Ministère dans son ensemble se réjouissent de pouvoir aider les autochtones à jouer un plus grand rôle dans la prestation de services de police à leurs propres collectivités. Je tiens toutefois à souligner encore le fait que la mise en oeuvre de réformes doit s'inscrire dans le cadre constitutionnel et juridique canadien. Tous les corps policiers doivent adopter des normes satisfaisantes et s'appuyer sur un fondement juridique pour régir la mise en place, l'administration et l'application de ces réformes.

J'ai rencontré M. Claude Ryan, ministre de la Sécurité publique du Québec, pour discuter d'ententes sur la police et l'application de la loi à Kahnawake. Pour appuyer M. Ryan, j'ai autorisé la GRC à continuer d'accorder une assistance temporaire à la Sûreté du Québec afin d'assurer le maintien de l'ordre.

Je me réjouis de l'engagement qu'a pris M. Ryan de consulter les conseils de bande mohawks sur l'avenir de la police des autochtones dans cette province. Je crois savoir qu'on envisagera de mettre sur pied un corps de police professionnel, administré par les Mohawks et chargé d'appliquer la loi à Kahnawake et à Kanesatake. Le gouvernement fédéral appuie entièrement ce genre d'initiative.

Nous nous sommes mis d'accord, M. Ryan et moi-même, sur la nécessité d'un nouveau régime de police à Kahnawake. Nous nous sommes également mis d'acord sur le fait que les changements doivent être apportés d'une manière réfléchie, selon les normes qu'il convient d'appliquer. Tout indique que l'immense majorité de Mohawks approuvent également cette façon de faire. Un groupe de travail, où sont représentés les gouvernements fédéral et québécois ainsi que la collectivité de Kahnawake, examine des questions de maintien de l'ordre relativement à Kahnawake.

Finally, Mr. Chairman, I think it is important to acknowledge the RCMP and the Canadian Armed Forces for the professional manner in which they helped to resolve the standoff at Oka and the Mercier Bridge last summer. RCMP officers and Canadian soldiers demonstrated restraint, tolerance and discipline under extremely difficult circumstances, and their courage should be an inspiration to all of us.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. We will go directly to questions from members.

[*Translation*]

services de police aux bandes indiennes. Cette initiative, le Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes, comportait des consultations nationales de groupes amérindiens et de gouvernements provinciaux au sujet d'un ensemble proposé de principes destinés à assurer, avec le temps, des services de police plus équitables et mieux adaptés aux valeurs culturelles dans les réserves indiennes, un meilleur accès à diverses mesures en matière de police, notamment des services de police administrés par des Amérindiens et constitués selon les règles; l'élaboration d'un fondement juridique pour la mise sur pied, l'administration et la direction de ces services dans les réserves indiennes. Le gouvernement fédéral s'attend à recevoir bientôt le rapport définitif sur cette question.

Clearly, the RCMP and the Ministry as a whole look forward to assisting in the development of an increased role for Aboriginal peoples in policing their own communities. But again I stress that the implementation of reforms must take place within the constitutional and legal framework of Canada. All police forces must have proper standards, and a statutory basis governing their establishment, administration and conduct.

I have met with Mr. Claude Ryan, the Minister of Public Security for Quebec, to discuss police and law enforcement arrangements at Kahnawake. In support of Mr. Ryan, I have authorized the RCMP to continue to provide assistance to the Sûreté du Québec in maintaining law and order.

I welcome Mr. Ryan's commitment to consult with Mohawk Band Councils on the future of Native policing in that province. I understand that consideration will be given to establishing professional police forces, administered by Mohawks, to provide law enforcement at Kahnawake and Kanesatake. The federal government fully supports this kind of initiative.

Mr. Ryan and I have agreed that there is a need for a new policing regime at Kahnawake. We also agree that change must be implemented in a considered manner and according to proper standards. Evidence shows that the vast majority of Mohawk people endorse this approach as well. A working group with representation from the federal and Quebec governments and the Kahnawake community is exmining policing issues related to Kahnawake.

Enfin, monsieur le président, je pense qu'il est important de reconnaître le professionnalisme dont ont fait preuve la GRC et les Forces armées canadiennes lorsqu'elles ont aidé à sortir de l'impasse à Oka et au pont Mercier. Les membres de la GRC et les soldats canadiens ont fait preuve de sang-froid, de tolérance et de discipline dans des circonstances extrêmement difficiles, et leur courage devrait être pour nous tous une source d'inspiration.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Nous allons tout de suite passer aux questions des membres du comité.

[*Texte*]

Ms Blondin (Western Arctic): Mr. Minister, the Solicitor General stated that the role of the RCMP began on July 12—after the invasion. Were you involved before—I am calling it an invasion—the SQ came in to Kanesatake?

Mr. Cadieux: The RCMP was hardly at all involved at Kanesatake. It was mainly involved at Kahnawake, where the blockade was on the Mercier Bridge. I am not suggesting that there may not have been an RCMP officer present in Oka at one time or another after the events of July 11, but the main assistance from the RCMP—I stand to be corrected by the commissioner—was at the Mercier Bridge at Kahnawake, after the events of July 11.

Ms Blondin: I gather it was under your direction that Assistant Commissioner Bob Head would have put together this booklet, "Policing for Aboriginal Canadians". On page 216 of this booklet he says the Warriors are "in full blossom". "According to a reliable source in Quebec, they number between 125 men, all from the Kahnawake Reserve". That is on page 216. What is this reliable source that you use to make security checks on aboriginal people? Is it CSIS?

Mr. Cadieux: I do not know what specifically the hon. member is referring to. From the document she has shown me from a distance—

Ms Blondin: It is a report.

• 1550

Mr. Cadieux: I do not have the date or whatever, but I am sure the member will give it to me. Presumably it is a report that was prepared by Mr. Head, if my recollection serves me right—

Ms Blondin: Yes.

Mr. Cadieux: —a long time before the July 11 events, if I am not mistaken. I believe I was the Minister of Indian Affairs in those days, as a matter of fact, so I would not know specifically to what that person referred.

Ms Blondin: Maybe Mr. Inkster would.

Mr. Cadieux: I am sure the commissioner would be well prepared to answer specific questions if he can.

Ms Blondin: Let me just attach this to my question: is the Warrior Society generally considered in the view of the RCMP an insurrectionist criminal element in Mohawk communities? I have read quite a bit of this, and it indicates that they are basically in contravention of what the peacekeepers are trying to do. I cannot read the whole thing to you, but the gist is that the Warriors are a negative element in the Mohawk community. That is what it states here.

Mr. Cadieux: If the hon. member wants to read it to me, I am prepared to listen. I do not have a problem with that.

Ms Blondin: I do not have the time.

Mr. Cadieux: That is unfortunate.

Ms Blondin: I am asking you if the RCMP has this position on Warriors.

[*Traduction*]

Mme Blondin (Western Arctic): Monsieur le président, le Solliciteur général a indiqué que le rôle de la GRC avait commencé le 12 juillet—après l'invasion. Êtes-vous intervenus—je considère qu'il s'agit d'une invasion—avant l'arrivée de la SQ à Kanesatake?

M. Cadieux: La GRC n'est presque jamais intervenue à Kanesatake. Elle est surtout intervenue à Kahnawake, lorsque la barricade a été érigée sur le pont Mercier. Il a pu y avoir un agent de la GRC à Oka à un moment ou un à autre après les événements du 11 juillet, mais le gros de l'intervention de la GRC—le commissaire peut me reprendre si je me trompe—est survenu au pont Mercier à Kahnawake, après les événements du 11 juillet.

Mme Blondin: Je suppose que c'est sous vos directives que le commissaire adjoint Bob Head a préparé cette brochure intitulée: «Les services de police pour les Canadiens autochtones». À la page 216 de cette brochure, on fait valoir que les warriors «sont en plein essor». «Selon une source fiable au Québec, ils seraient 125 hommes, tous de la réserve de Kahnawake». C'est à la page 216. Quelle est cette source fiable qui effectue des vérifications auprès des autochtones? S'agit du SCRS?

M. Cadieux: J'ignore à quoi la député fait allusion exactement. D'après ce que je peux voir de loin...

Mme Blondin: C'est un rapport.

M. Cadieux: Je n'ai ni la date ni rien d'autre, mais je suis sûr que la député me remettra le document en question. Il s'agit d'un rapport préparé par M. Head, si je me souviens bien...

Mme Blondin: En effet.

M. Cadieux: ...bien avant les événements du 11 juillet, sauf erreur. Je pense que j'étais ministre des Affaires indiennes à l'époque, de sorte que je ne pourrais savoir à quoi il est fait allusion dans ce document.

Mme Blondin: M. Inskter le saurait peut-être.

M. Cadieux: Je suis sûr que le commissaire sera prêt à répondre à des questions précises s'il le peut.

Mme Blondin: Permettez-moi d'ajouter ceci à ma question. La Warriors Society est-elle considérée de façon générale comme regroupant des insurgés et des éléments criminels à l'intérieur des collectivités mohawks? J'ai lu une bonne partie de ce document; il semble indiquer que de façon générale, les warriors font obstacle au travail des gardiens de la paix. Je ne peux pas vous lire le tout, mais les warriors semblent être considérés comme un élément négatif au sein de la collectivité mohawk.

M. Cadieux: Si l'honorable député veut me lire le document, je suis prêt à l'écouter.

Mme Blondin: Je n'ai pas le temps.

M. Cadieux: C'est dommage.

Mme Blondin: Je vous demande si la GRC adopte cette attitude face aux warriors.

[*Text*]

Mr. Cadieux: I can tell you what my position is. I am sure the hon. member was listening to my introductory remarks when I referred to certain Warrior elements who were engaged and involved in certain criminal or illegal activities. I think if she rereads my notes very carefully—

Ms Blondin: I read that.

Mr. Cadieux: —she will, I think, agree that I consider the majority of the Mohawk people law-abiding citizens who would like to continue to be law-abiding citizens and would probably like to continue using legal means and reasonable means to achieve their objectives, which the Government of Canada and I am sure the Government of Quebec would share in.

Ms Blondin: Thank you for your comments. I want to keep on this whole element of security. I used to work for the federal government as a national manager for training. At one point we went to CSIS and asked them if we could train native people in CSIS. The response was that they could not consider that. This was between 1984 and 1986; I worked there two years for the Public Service Commission. At that point the feeling was that they could not possibly train one of their target groups, that native people were considered security risks.

The other attached comment was that it was very difficult for them to be security checked. It was hard to get them classified because it was hard to go through all the requirements of being assessed as not being a security risk at different levels. Is that still a problem? Do we have a contingency within CSIS and the highest levels of the policing establishment to train native people and to have them involved at all levels?

Mr. Cadieux: First of all, Mr. Chairman, I would like to underline that I again do not know exactly what the hon. member is referring to. Allegedly she spoke to somebody, and I am not contesting the fact that she did, and something was said. I have no idea. That was, according to her, between 1984 and 1986.

Ms Blondin: I am asking you what the case is now.

Mr. Cadieux: That is what I am coming to, but I do not want to leave certain statements on the record unaddressed. They might be unfair if taken out of context. I just want to address the introductory remarks of my honourable colleague.

With respect to CSIS and/or any other government agency, Mr. Chairman, the general policies of the government operate equally. CSIS does security checks for agencies and departments of the government. They do the security checks, whether of aboriginal people or not, and give the report to the appropriate authorities. We are going to continue to do that.

Ms Blondin: Do you have any native people trained in CSIS, or are they considered too much of a security risk?

Mr. Cadieux: Canadians or people who apply for jobs within government are treated the same way. If they go through the security clearances, I presume they would get the job for which they applied, for which clearance was requested by the appropriate departments.

[*Translation*]

M. Cadieux: Je peux vous dire quelle est ma position personnelle. Je suis sûr que la député écoutait lorsque j'ai dit dans ma déclaration liminaire que certains warriors étaient impliqués dans certaines activités criminelles ou illégales. Si elle veut bien relire mes notes attentivement. . .

Mme Blondin: Je l'ai lu.

M. Cadieux: . . .elle constatera que je considère la majorité des Mohawks comme des citoyens respectueux des lois, désirant le rester et continuer vraisemblablement d'utiliser des moyens légaux et raisonnables pour atteindre leurs objectifs, objectifs auxquels souscrivent le gouvernement du Canada et, j'en suis sûr, le gouvernement du Québec.

Mme Blondin: Merci de votre réponse. Je veux continuer de parler de la sécurité. J'ai déjà travaillé pour le gouvernement fédéral en tant que directrice nationale pour la formation. Je me souviens qu'à un certain moment, nous nous sommes adressés au SCRS pour lui demander de former des autochtones dans le domaine de la sécurité. Nous avons essuyé un refus. C'était entre 1984 et 1986; j'ai travaillé deux ans à la Commission de la Fonction publique. A l'époque, on refusait de donner cette formation à des membres d'un groupe cible; on considérait les autochtones comme des risques pour la sécurité de l'État.

On estimait également qu'il était très difficile de leur attribuer une cote de sécurité. Ils pouvaient difficilement répondre à toutes les exigences sur le plan de la sécurité. Y a-t-il encore un problème à cet égard? Y a-t-il des gens au SCRS ou aux échelons supérieurs de la police qui s'occupent de former des autochtones et de les faire participer à toutes les opérations?

M. Cadieux: Encore une fois, monsieur le président, je ne sais pas à quoi l'honorable député fait allusion exactement. Elle dit avoir parlé à quelqu'un; c'est sans doute vrai. Je n'ai cependant pas plus d'indications. Selon elle, cet épisode est censé s'être déroulé entre 1984 et 1986.

Mme Blondin: Je vous demande où en sont les choses maintenant.

M. Cadieux: J'y arrivais, mais je ne voulais pas que certaines affirmations soient portées au compte rendu sans explication. Si elles étaient faites hors contexte, elles pourraient être mal venues. Je tenais à revenir sur les prémisses de mon honorable collègue.

En ce qui concerne le SCRS ou tout autre organisme du gouvernement, les politiques générales du gouvernement s'appliquent. Le SCRS effectue des vérifications de sécurité pour les organismes et ministères du gouvernement. Ces vérifications ont lieu, qu'il s'agisse d'autochtones ou non et les rapports sont envoyés aux autorités compétentes. Cette pratique continuera de s'appliquer.

Mme Blondin: Des autochtones sont-ils formés auprès du SCRS ou sont-ils considérés comme de trop grands risques pour la sécurité?

M. Cadieux: Les Canadiens ou les gens qui présentent des demandes d'emploi au gouvernement sont traités de la même façon. S'ils obtiennent les cotes de sécurité requises par les organismes ou ministères en cause, je suppose qu'ils obtiennent les emplois qu'ils postulent.

[*Texte*]

• 1555

Ms Blondin: You have not answered my question, but I do not expect you to.

Mr. Cadieux: Thank you.

Ms Blondin: The Kahnawake peacekeepers have refused to swear allegiance under provincial law. Do you see the inevitability of recognizing some form of First Nations sovereignty?

Are you and other ministers of the Crown not aware that First Nations have seized upon the principle of self-determination, albeit within a Canadian context in the vast majority of cases? It is a value, an ideal, a goal, that once taken hold of is very difficult, if not impossible, to eliminate. What is your view regarding the whole struggle between jurisdictions for policing and the laws that have to apply to everyone, as Kim Campbell put it this summer? What is your view on the whole issue of native sovereignty? How do we deal with that?

Mr. Cadieux: I can give answers as the Solicitor General. I suppose you want also my personal views on certain other issues, which I am prepared to share with the hon. member. Whether she recalls it or not, I had a certain experience with respect to Indian Affairs and Northern Development. I would be happy to share some of those views.

With respect to the laws and their application, both the Minister of Justice and myself—and I believe probably the vast majority of Canadians—would agree that the laws should apply to everybody in Canada, because they are laws for Canada. That includes obviously the federal laws where they apply and the provincial laws where they apply.

As far as I am concerned the laws apply to everybody, including the Mohawks in Kahnawake, Akwesasne, and Kanesatake—Akwesasne, of course, on the Canadian side. That being said, I believe the laws were applied in the past, were applied last summer, and are being applied right now.

With respect to the goal of the aboriginal people towards sovereignty and/or self-government, depending on how one wants to call it, we, as you will recall, were certainly prepared, and still are prepared, to find definitions and ways to achieve self-government for the aboriginal people.

When I was the Minister of Indian Affairs and Northern Development I worked pretty hard to put in place some negotiations with various bands in various parts of the country in order to achieve some of those agreements with respect to self-government, within the constitutional framework of Canada.

I am sure that my successors are still working at it now with some interested Indian and aboriginal bands across the land. The more we work at it, the more we will get those agreements and perhaps eventually find a consensus across the land on what self-government ought to be. Perhaps we will eventually find a constitutional solution to it.

[*Traduction*]

Mme Blondin: Vous n'avez pas répondu à ma question, mais je m'attendais pas à ce que vous le fassiez.

M. Cadieux: Je vous en remercie.

Mme Blondin: Les peacekeepers de Kahnawake ont refusé de prêter serment d'allégeance aux termes de la loi provinciale. Pensez-vous qu'il faille inévitablement reconnaître une forme de souveraineté aux Premières nations?

Les ministres de la Couronne savent-ils que les Premières nations ont adopté le principe de l'autodétermination, même si, dans la grande majorité des cas, cette autodétermination doit s'exercer dans un contexte canadien? Il s'agit d'une valeur, d'un idéal et d'un objectif qu'il est très difficile, sinon impossible d'éliminer une fois qu'il en a été question. Quel est votre point de vue sur le conflit de compétence à l'égard des services de police et des lois qui doivent s'appliquer à tous les citoyens, selon la formule utilisée l'été dernier par Kim Campbell? Que pensez-vous plus généralement de la souveraineté autochtone? Comment peut-on régler cette question?

M. Cadieux: Je peux répondre en tant que solliciteur général. Je suppose que vous voulez également mon point de vue personnel sur certaines autres questions, et je suis prêt à vous en faire part. Comme vous vous en souvenez peut-être, j'ai une certaine expérience des Affaires indiennes et du développement du Nord, et c'est très volontiers que je vous soumets mon point de vue.

En ce qui concerne les lois et leur application, la ministre de la Justice et moi-même—comme sans doute la grande majorité des Canadiens—reconnaissons que les lois doivent s'appliquer à tout le monde au Canada, puisque ce sont les lois du Canada. Il en est ainsi, naturellement, des lois fédérales et des lois provinciales dans leur domaine d'application respectif.

Je considère que les lois s'appliquent à tout le monde, y compris aux Mohawks de Kahnawake, d'Akwesasne et de Kanesatake—ou du moins, du côté canadien à Akwesasne. Cela dit, je pense que les lois ont toujours été appliquées; elles l'ont été l'été dernier et elles le sont actuellement.

En ce qui concerne la démarche des autochtones vers la souveraineté ou vers l'autonomie politique, selon la formule que l'on préfère, nous sommes toujours dit prêts à trouver des définitions et des solutions pour les aider à atteindre cet objectif.

Lorsque j'étais ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord, je me suis efforcé de négocier avec les bandes des différentes régions du pays pour parvenir à un accord d'autonomie politique dans le contexte constitutionnel canadien.

Je suis certain que mes successeurs poursuivent cette tâche avec les bandes indiennes et autochtones qui le souhaitent. Plus on s'y consacrera, plus il aura d'ententes, et finalement, on devrait parvenir à un consensus national sur la nature de l'autonomie politique. Peut-être finirons-nous par y trouver une solution constitutionnelle.

[*Text*]

Ms Blondin: I hoped that the government would have some idea of what it ought to be, because according to the budget you have a whole section of DIAND and the assistant deputy minister dedicated to self-government, with 200-odd applications in the works. I hope we would have some idea if we supported it in principle at least.

Mr. Cadieux: The government not only—

Ms Blondin: Having said that, what—

Mr. Cadieux: If I may, the government is not only working very hard to finalize some of those agreements, but the previous government worked very hard as well. In constitutional meetings, a consensus could not be reached not only between governments but between aboriginal peoples on what self government could be. So there is a lot of work to do by everybody on this particular subject.

Ms Blondin: I was extremely worried, and I know the minister will remember this. I hope you will not say that you do not remember.

Mr. Cadieux: If I was involved, I probably will. If third parties were involved, I think it is more difficult to remember.

Ms Blondin: It was you I was speaking with, unless you have a clone.

Mr. Cadieux: I do. You have never met my twin brother.

Ms Blondin: Oh God, there are two of you!

Some hon. members: Oh, oh!

An hon. member: He is a Liberal.

Ms Blondin: I hope it is an improvement.

At one point I was extremely concerned about the strained relations between the SQ and and the communities of Kanestake and Kahnawake. I asked you just outside of the member's entrance at the House of Commons whether there was anything you could do as a Solicitor General. I suggested that maybe you could have a neutral body formed to send into Kanesatake, and you indicated that was not possible because Quebec had to invite you.

• 1600

Having said that, I will give you my question. What plans do you have as the principal law enforcement official in the country to deal with an expected outbreak of civil disobedience across the country? Should it fall within federal jurisdiction? You said to your provincial counterparts, especially in Quebec, about the numerous warnings across the country, that the Government of Canada is sitting on a powder keg, or in the words of Chief Billy Diamond just this morning, "this situation is a bomb with a short fuse."

Is there any recognition that this is not simply a law and order issue but that a political powder keg is about to ignite unless substantive policy changes in the areas of self-government and land claims occur, and not the cosmetic

[*Translation*]

Mme Blondin: Je pensais que le gouvernement avait déjà une idée de ce que devrait être l'autonomie politique, car d'après le budget, le ministère des Affaires indiennes y consacre déjà tout un service dirigé par un sous-ministre adjoint qui est chargé de traiter environ 200 demandes. J'espère qu'on devrait déjà en avoir une idée, du moins si elle est déjà acceptée en principe.

M. Cadieux: Le gouvernement s'affaire...

Mme Blondin: Cela étant dit, quel...

M. Cadieux: Permettez-moi... Le gouvernement s'affaire très activement à mettre la touche finale à certains accords, comme l'avait fait le gouvernement précédent. Au cours des conférences constitutionnelles, il n'y a pas eu de consensus entre les gouvernements ni entre les peuples autochtones sur ce que devrait être l'autonomie politique. Pour toutes les parties en cause, il y a donc encore beaucoup de travail à faire sur ce sujet.

Mme Blondin: Cette situation m'a beaucoup contrariée, et je sais que le ministre s'en souvient. Vous n'allez pas dire, j'espère, que vous ne vous en souvenez pas.

M. Cadieux: Si je suis intervenu dans cette situation, je m'en souviens sans doute. Si des tierces parties sont intervenues, il m'est plus difficile de m'en souvenir.

Mme Blondin: C'est avec vous que j'en ai parlé, à moins que vous n'ayez un clone.

M. Cadieux: J'en ai un. Vous n'avez jamais rencontré mon frère jumeau.

Mme Blondin: Ah! Il y eu donc deux comme vous!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il est Libéral.

Mme Blondin: C'est déjà mieux.

Un moment donné, j'étais très inquiète de voir les relations tendues entre la SQ et les collectivités de Kanesatake et de Kahnawake. Avant l'entrée des députés à la Chambre des communes, je vous ai demandé si vous pouviez intervenir en tant que solliciteur général. J'ai dit qu'on pourrait peut-être envoyer un organisme neutre à Kanesatake, et vous avez dit que c'était impossible, car il fallait que le Québec vous invite à intervenir.

Cela étant dit, je vous pose ma question. En tant que principal responsable de l'application de la loi, avez-vous élaboré des plans pour faire face à la recrudescence prévue des activités de désobéissance civile dans l'ensemble du pays? Relèvent-elles de la compétence fédérale? Vous avez parlé à vos homologues provinciaux, en particulier à celui du Québec, des nombreux signes avant-coureurs qui se manifestent dans l'ensemble du pays, indiquant que le gouvernement du Canada était assis sur un baril de poudre ou, pour reprendre la formule utilisée ce matin par le chef Billy Diamond, «la présente situation est comme une bombe à mèche courte».

Est-ce que vous reconnaissez qu'il ne s'agit pas simplement d'une question d'application de la loi et de maintien de l'ordre, mais qu'on a affaire, au plan politique, à un baril de poudre qui va exploser à moins que le

[*Texte*]

superficial changes to process the government has indicated so far, or its actions on the famous four pillars of the Prime Minister's native agenda? Do you have any influence on that as a minister of the Cabinet and a former minister of DIAND?

Mr. Cadieux: If I tried to convince you here today that I have a lot of influence you would probably not agree with me, because you do not agree with me very often, so I will not try to convince you of that today. But I will suggest on the other hand that I do have a very sincere concern about and interest in the issues of the aboriginal people in Canada both as a member of the government and as a former Minister of Indian Affairs and Northern Development, as I have said before.

On the first part of your question relating to our meeting downstairs—or in the lobby, as you suggested, and I will not disagree on the location—as I have indicated in my introductory remarks, the prime jurisdiction in the Province of Quebec for law enforcement rests with the Province of Quebec. The RCMP cannot intervene unless it is invited to intervene. I said that then, I am saying it today again, and it is still the case.

That being said, I have met with Mr. Ryan, as I have said again in my introductory remarks, on a number of occasions. I did not say how many in my introductory remarks and I will not go into those details, nor will I go into the details of the discussions per se that occurred between Mr. Ryan and me. We have met on a number of occasions with the attempt to resolve a very specific question with respect to Kahnawake, Akwesasne and Kanesatake; that is, the policing on those reserves or community, depending which one you are talking about.

Everybody agrees that there is a problem. Everybody agrees that the problem is fundamental. Unfortunately, not everybody agrees on how to resolve it. Both Mr. Ryan and I agree that what is required on those reserves is a professional police force, trained as any other police force, with as many aboriginal people as possible, perhaps not overnight, because it might not be possible, but on a medium-to long-term preferably totally or majority constituted by aboriginal people. I think that is the solution.

That is what we are working toward, but to achieve that we need not only the co-operation of the Mohawk people on Kahnawake, if we want to use that specific example, but we need their participation to constitute that particular professional police force. Unfortunately, the talks apparently are not going as quickly or perhaps as well as one would have anticipated. The RCMP is contributing; the RCMP is prepared to help, and has offered its help with respect to that constitution of a professional police force in Kahnawake. We can only do it with the co-operation of the Mohawk people, bu we need also the co-operation of the Government of Quebec, because they have prime jurisdiction in that particular province. The offer is there. Mr. Ryan is working very hard to achieve that, but unfortunately it is not going as quickly as I would like it to go.

[*Traduction*]

gouvernement n'apporte des changements fondamentaux dans les domaines de l'autonomie politique et des revendications territoriales, et non pas des mesures cosmétiques de surface comme celles que le gouvernement a annoncées jusqu'à maintenant, pas plus que les mesures fondées sur les quatre fameux principes sur lesquels reposent les programmes d'action du premier ministre à l'égard des autochtones? En tant que membre du Cabinet et ancien ministre des Affaires indiennes, avez-vous une quelconque influence dans ce dossier?

M. Cadieux: Si j'essayais de vous convaincre aujourd'hui de mon influence, je n'y parviendrais sans doute pas, car vous n'êtes pas souvent d'accord avec moi, et je ne tenterai donc pas de le faire. En revanche, je peux vous dire que je me préoccupe très sincèrement de la situation des autochtones au Canada, aussi bien en tant que membre du gouvernement qu'en ma qualité d'ancien ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord, comme je l'ai déjà dit.

En ce qui concerne la première partie de votre question, sur notre rencontre en bas—ou à l'entrée de la Chambre, comme vous l'avez dit, et je n'en disconviens pas—j'ai dit dans mon exposé liminaire qu'au Québec, l'application de la loi relève de la compétence des autorités provinciales. La GRC ne peut pas intervenir, sauf si on le lui demande. C'est ce que j'ai déclaré à l'époque, je le répète aujourd'hui, car c'est encore la réalité.

Cela dit, j'ai rencontré M. Ryan à plusieurs reprises, comme je l'ai dit dans mon exposé. Je n'ai pas dit combien de fois je l'avais rencontré, et je ne voudrais pas entrer dans ce genre de détails; je ne vous parlerai pas non plus de la teneur de mes entretiens avec M. Ryan. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises pour trancher une question bien précise concernant Kahnawake, Akwesasne et Kanesatake, à savoir qui doit faire la police dans ces réserves et dans cette communauté.

Tout le monde reconnaît l'existence du problème, et tout le monde admet que ce problème est fondamental. Malheureusement, on ne s'entend pas sur la façon de le résoudre. Pour M. Ryan et pour moi, ce qu'il faut dans ces réserves, c'est une police professionnelle, entraînée comme toutes les autres polices et qui compterait le plus grand nombre possible d'autochtones, peut-être pas du jour au lendemain, car ce n'est pas possible, mais qui, à moyen ou long terme, serait constituée entièrement ou majoritairement d'autochtones. Pour moi, voilà la solution.

C'est ce à quoi nous nous employons, mais pour atteindre cet objectif, nous avons besoin non seulement de la coopération des Mohawks de Kahnawake, pour prendre cet exemple, mais également de leur participation à la constitution de cette police professionnelle. Malheureusement, les pourparlers ne se déroulent pas aussi vite ni aussi bien qu'on pouvait l'espérer. La GRC y participe. Elle est prête à apporter son aide à la constitution de cette police professionnelle à Kahnawake. Nous n'y parviendrons qu'avec la collaboration de la population mohawk, mais il nous faut également obtenir celle du gouvernement du Québec, puisqu'il a compétence en la matière. La proposition est sur la table. M. Ryan s'efforce de la faire aboutir, mais malheureusement, les choses ne progressent pas aussi vite que je le souhaiterais.

[*Text*]

• 1605

Mr. Skelly: Mr. Minister, I would like to go back to page 8 of your brief. You mentioned an incident that occurred on the Kahnawake Indian reserve on January 8, 1991, in which a number of people appeared at the scene where a truck was pulled over; it did not have a red rag on the back of a long load or something. This resulted in a clash where a number of policemen were injured and a number of native people on the reserve were injured. I understand this truck was pulled over by one or two SQ cars. You claimed that those policemen were then ambushed by people on the reserve.

My concern is with the responsibility for policing on the reserve. I was reading Kim Campbell's statement to this committee on January 31. She says:

> The issue of policing on other than Indian reserves and federal lands lies within the exclusive jurisdiction of the provinces.

I assumed from this that the issue of policing on reserves is the jurisdiction of the federal government. I repeat what she told us:

> The issue of policing on other than Indian reserves and federal lands lies within the exclusive jurisdiction of the provinces.

Again, in a brief we received from the Indigenous Bar Association, they say exactly the same thing:

> Policing on reserves is the jurisdiction of the federal government.

I understand that at Kahnawake there was sort of an understanding in the past, whether written or verbal, that off of the highway roads on the reserve policing would be done by the Kahnawake peacekeepers. On the main highways it would be done by the SQ.

There now seems to be far more pressure being put on the Kahnawake reserve, pressure to the point of what the natives consider harassment. For example, cars are being stopped for having under-inflated tires, cars are being stopped for having dirty licence plates, cars are being stopped for having broken tail-lights, and for all sorts of reasons. I am not saying that those are not violations of the Quebec Motor Vehicle Act, but from the point of view of those being stopped it seems that, first, this is a violation of the agreement they had in the past where the reserve would be policed off the main highways by the peacekeepers, and second, it seems unwarranted harassment.

If negotiations are not succeeding between the Quebec Minister of Public Security and the native people and your department, I can understand why; one of the reasons is the harassment taking place.

I am wondering if you have been in touch with the SQ or with Mr. Ryan, the Minister for Public Security in Quebec, to see if this level of let us say "intensive policing", if you do not want to call it harassment, is reduced a little bit, that the

[*Translation*]

M. Skelly: Monsieur le ministre, je voudrais revenir à la page 8 de votre mémoire. Vous signalez un incident qui s'est produit dans la réserve indienne de Kahnawake le 8 janvier 1991, au cours duquel un camion a été arrêté parce que sa charge, qui dépassait à l'arrière, ne portait pas de fanion rouge; un certain nombre de personnes ont assisté à la scène. Il en est résulté un affrontement au cours duquel des policiers ont été blessés, de même que les autochtones de la réserve. Je crois savoir que ce camion avait été appréhendé par une ou deux voitures de la SQ. Vous dites que les autochtones de la réserve ont ensuite dressé une embuscade à ces policiers.

Je voudrais savoir qui est chargé de faire la police dans les réserves. J'ai relu la déclaration faite par Kim Campbell devant notre comité le 31 janvier. Elle a dit ceci:

> Le maintien de l'ordre dans la province, sauf sur les réserves indiennes et les terres appartenant au gouvernement fédéral, (est) de la compétence exclusive des provinces.

J'en déduis que le maintien de l'ordre sur les réserves indiennes est de la compétence du gouvernement fédéral. Je répète ce qu'elle nous a dit:

> Le maintien de l'ordre dans la province, sauf sur les réserves indiennes et les terres appartenant au gouvernement fédéral, (est) de la compétence exclusive des provinces.

On trouve exactement la même chose dans un mémoire que nous a envoyé l'Indigenous Bar Association:

> Le maintien de l'ordre sur les réserves est de la compétence du gouvernement fédéral.

Je sais qu'à Kahnawake, en vertu d'une entente écrite ou verbale, le maitien de l'ordre sur la réserve en dehors des routes principales était assuré par les peacekeepers de Kahnawake. Sur les routes principales, il l'était par la SQ.

Aujourd'hui, la pression est beaucoup plus forte sur la réserve de Kahnawake, à tel point que les autochtones y voient du harcèlement. Par exemple, on arrête des voitures dont les pneus ne sont pas suffisamment gonflés, parce que leur plaque d'immatriculation est sale, parce qu'il leur manque des feux arrière, et pour toutes sortes de motifs. Ce sont sans doute effectivement des infractions à la loi du Québec sur les véhicules à moteur, mais les personnes arrêtées y voient tout d'abord des entorses à l'accord en vigueur jusqu'à maintenant, selon lequel le maintien de l'ordre sur les réserves, en dehors des routes principales, doit être assuré par les peacekeepers, et deuxièmement, elles y voient des mesures injustiées de harcèlement.

Je sais pourquoi les négociations n'aboutissent pas entre le ministre québécois de la Sécurité publique, les autochtones et votre ministère; c'est notamment à cause de ce harcèlement.

Je voudrais savoir si vous avez eu des échanges avec la SQ ou avec le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Ryan, pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'atténuer ce maintien de l'ordre «musclé»—si vous ne voulez pas parler

[*Texte*]

memorandum of agreement between the police forces is respected a little more than it is at the current time. Then I think a better feeling will result among the natives, the Province of Quebec, and your department so that an agreement can be reached.

Mr. Cadieux: First of all, Mr. Skelly, if my memory serves me right—and I am sure Indian Affairs would quickly correct me if I am wrong—the peacekeepers who were effectively policing the reserve of Kahnawake were constituted by a band resolution by virtue of the council adopting such a resolution on Kahnawake to administer or enforce the by-laws adopted in a similar way on the reserve.

With respect to the situation we have right now at Kahnawake, the prime jurisdiction is that of the Province of Quebec. The prime police authority, because of the events of last summer and the failure of the peacekeepers to manage and enforce the by-laws they were responsible for on the reserve at that time, because of the events and so on, was taken on by the Sûreté du Quebec. The Sûreté du Quebec and the government—

Mr. Skelly: Let me get this clear. According to the Minister of Justice, as far as policing is concerned, the federal lands and Indian reserves are the jurisdiction of the federal government. So you have permitted that jurisdiction to be taken over by the Government of Quebec?

• 1610

Mr. Cadieux: Policing in the province of Quebec, according to the Constitution, is the responsibility of the Government of Quebec.

Mr. Skelly: Perhaps the Minister of Justice has not read the Constitution.

Mr. Cadieux: I have no idea, Mr. Skelly. I do not know what the minister has done and I have not read her notes recently. I am sure that I am going to do that and address it and check it with her and communicate with the committee if I am in error or if she is. I am not suggesting that either one of us is, but depending on the context, again, I am sure we will be able to clarify the apparent misunderstanding that you are alleging.

To come back to my answer before I was interrupted, the Sûreté du Québec and the Government of Quebec asked the RCMP to assist them in policing the public roads on the reserve of Kahnawake for a short to medium time in order to permit negotiations to arrive at hopefully an agreement to constitute a professional police force for the reserve of Kahnawake. It would constitute trained police people who will take on the policing of that particular reserve and probably Akwesasne and perhaps to a certain extent Kanesatake, which is different in a sense because it is not a reserve per se, but that is also, if you wish, in the discussion.

The priority, if I may use the word, and it is mine, would be Kahnawake right now. The RCMP again are there on a temporary basis on my authorization at the request of Mr. Ryan. They will continue to be there for a while, and we

[*Traduction*]

de harcèlement—et de faire respecter davantage l'entente entre la police et les peacekeepers. Cela améliorerait les relations entre les autochtones, la province de Québec et votre ministère, et permettrait sans doute d'en arriver à un accord.

M. Cadieux: Tout d'abord, monsieur Skelly, si je me souviens bien—et dans le cas contraire, les gens des Affaires indiennes rectifieront—les peacekeepers qui font la police sur la réserve de Kahnawake ont été constitués en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de bande de Kahnawake pour faire respecter les règlements adoptés de la même façon sur la réserve.

En ce qui concerne la situation actuelle de Kahnawake, elle relève de la compétence de la province de Québec. À cause des événements de l'été dernier et des peacekeepers qui n'ont pas réussi à faire respecter les règlements de la réserve comme ils devaient le faire à l'époque, la compétence en matière de police a été assumée par la Sûreté du Québec. La SQ et le gouvernement...

M. Skelly: J'aimerais une précision. D'après la ministre de la Justice, le maintien de l'ordre sur les terres fédérales et sur les réserves indiennes relève de la compétence du gouvernement fédéral. Vous avez donc cédé cette compétence au gouvernement du Québec?

M. Cadieux: D'après la Constitution, le maintien de l'ordre dans la province de Québec tombe sous la responsabilité du gouvernement du Québec.

M. Skelly: La ministre de la Justice n'a peut-être pas lu la Constitution.

M. Cadieux: Je ne sais pas, monsieur Skelly. Je ne sais pas ce qu'a fait la ministre de la Justice, et je n'ai pas lu ses notes récemment. Mais je vais le faire, je vais tirer cette affaire au clair avec elle et je communiquerai avec le comité pour lui faire savoir si je me suis trompé ou si elle s'est trompée. Je ne veux pas dire que l'un de nous se soit nécessairement trompé; tout dépend du contexte, mais je suis sûr que nous réussirons à dissiper ce malentendu apparent dont vous faites état.

Pour en revenir à ce que je disais avant cette interruption, la Sûreté du Québec et le gouvernement du Québec ont demandé à la GRC de les aider à assurer le maintien de l'ordre pendant un certain temps sur les voies publiques de la réserve de Kahnawake, pendant les négociations qui devraient déboucher sur un accord concernant la constitution d'une police professionnelle pour la réserve de Kahnawake. Ainsi, des policiers bien entrainés assureraient le maintien de l'ordre sur cette réserve et sans doute à Akwesasne, et dans une certaine mesure, à Kanesatake, dont le cas est différent puisque qu'il ne s'agit pas vraiment d'une réserve, mais il en est également question dans les discussions.

Actuellement, la situation de Kahnawake reste prioritaire, du moins pour moi. Des agents de la GRC s'y trouvent à titre temporaire avec mon autorisation, et à la demande de M. Ryan. Ils vont y rester pendant un certain

[*Text*]

hope there will be agreement on a feasible plan to permit that professional police force to be constituted by aboriginal people themselves so they can police their own reserve in accordance with the laws of Canada and the laws of the Province of Quebec and whatever by-laws they may adopt on their own reserves.

Mr. Skelly: We heard from the Mohawk Council of Akwesasne as well, and they brought evidence to the committee on how their peacekeepers operate on reserve. They told us they had a memorandum of understanding between their peacekeepers and the SQ, and whenever the situation got too difficult, perhaps, depending on the nature of the laws being infringed, they would call in the Sûreté du Québec and the SQ would come to the aid of the peacekeepers on reserve.

They mentioned that at the time the shooting began on the Akwesasne reserve they called in the SQ, who remained only for a very short period of time, even though the firing was continuing, and then they left the reserve entirely. So they left the reserve at the mercy of whoever was doing the shooting, which the peacekeepers could not handle.

At that time, were your officials or your police officials notified or were they prepared to move into the reserve? I believe it was at the point when the deaths took place that you mentioned in your brief, but it seems at that time the police on the Akwesasne reserve did exactly the right thing—they called for additional support.

Unlike Oka, where SWAT teams came in from Quebec, hundreds of police officers came in. At that time they got very little help, and that help left after a period of a very few short hours. Subsequently, further shots were fired and two deaths occurred.

Mr. Cadieux: Mr. Skelly, I cannot answer for the Sûreté du Québec, as you would expect, but you have raised an interesting point, which I do not contest. I believe, in recollection, that there was an agreement with the Sûreté du Québec with respect to assistance between the peacekeepers of Akwesasne and the Sûreté du Québec, which confirms my point of view that Quebec has jurisdiction on the Quebec reserves, including Akwesasne and Kahnawake—

Mr. Skelly: At the request of the—

• 1615

Mr. Cadieux: If you recall the incidents of Akwesasne, it was very important at the time, because of the constitution of that particular reserve—i.e., being partly in Ontario, partly in Quebec, with a large part in the State of New York—and because the incidents were occurring at different areas on that particular reserve, it was very important to arrive at what I termed in those days to be a concerted effort, if my memory serves me well. That is how the police operation was carried out, with the state troopers in the United States, the OPP, the RCMP, and the Sureté du Quebec, when we moved in to restore peace and law and order on the Akwesasne reserve.

[*Translation*]

temps, et nous espérons parvenir à un accord sur un plan réalisable de constitution d'une police professionnelle formée d'autochtones qui assureront le maintien de l'ordre sur leurs réserves, conformément aux lois du Canada, aux lois de la province de Québec et aux règlements qui pourraient être adoptés dans les réserves.

M. Skelly: Nous avons également recueilli les témoignages du Conseil mohawk d'Akwesasne, qui nous a dit comment ses peacekeepers travaillent dans la réserve. Ils nous ont parlé d'une entente entre les peacekeepers et la SQ, en vertu de laquelle, en cas de difficulté et éventuellement selon la nature des infractions, les peacekeepers peuvent faire appel à la Sûreté du Québec qui leur vient alors en aide sur la réserve.

Les représentants du Conseil mohawk nous ont dit qu'au moment où la fusillade a commencé à la réserve d'Akwesasne, on avait fait appel à la SQ, qui n'est restée que très peu de temps et qui a quitté totalement la réserve, malgré la fusillade qui se poursuivait. La SQ a donc laissé la réserve à la merci des auteurs de cette fusillade, qui échappait au contrôle des peacekeepers.

À ce moment-là, les responsables de la police fédérale ont-ils reçu l'ordre de se tenir prêts à intervenir sur la réserve? Je crois que c'est au moment où est survenu le décès dont vous parlez dans votre mémoire, mais il semble que la police présente dans la réserve d'Akwesasne ait fait exactement ce qu'il fallait: elle a appelé des renforts.

Ce fut différent à Oka, où des centaines de policiers de l'escouade antiémeute sont arrivés de Québec. À Akwesasne, les policiers n'ont reçu que très peu d'aide, et seulement pendant quelques heures. C'est pourquoi la fusillade s'est poursuivie, et elle a fait deux victimes.

M. Cadieux: Monsieur Skelly, je ne peux évidemment pas répondre pour la Sûreté du Québec, mais vous avez présenté un argument intéressant, que je ne conteste pas. Pour autant que je me souvienne, il y avait effectivement un accord d'assistance entre la Sûreté du Québec et les peacekeepers d'Akwesasne, ce qui corrobore mon argument concernant la compétence du Québec sur les réserves indiennes au Québec, y compris à Akwesasne et à Kahnawake...

M. Skelly: À la demande de...

M. Cadieux: Si vous vous souvenez des incidents d'Akwesasne, on en a beaucoup parlé à l'époque, à cause de la situation particulière de cette réserve, qui se trouve en partie en Ontario, en partie au Québec et en partie dans l'État de New York; comme les incidents se produisaient dans les différents secteurs de cette réserve, il était essentiel d'en arriver à un effort concerté, comme je l'ai dit à l'époque, si je me souviens bien. C'est ainsi que cette opération policière a été menée, par la police de l'État aux États-Unis, par l'OPP, par la GRC et par la Sûreté du Québec, qui sont intervenues pour rétablir l'ordre sur la réserve d'Akwesasne.

[*Texte*]

Unfortunately, it took a bit of time to achieve the concerted effort, but we did get it. As I have indicated in my earlier remarks, there were two deaths, which is regrettable. Hopefully those incidents will not occur again. The RCMP is still present on the Akwesasne reserve to this date.

Mr. Skelly: A brief was presented late last night by Joan Phillip of the Penticton Indian Band of the Okanagan Nation, in which she described a sympathy railroad block that took place in British Columbia on the B.C. Rail road at Seton Portage, I believe, near Mount Currie, in the Bridge River area of British Columbia. Ms Phillip mentions that eleven of her tribal council members went up to that blockade. Most of them were of the Lillooet Tribal Council, I suppose.

At that blockade, the representatives of the tribal council were arrested and then moved out of the area. Then members of the press were moved out of the area. She indicated that the RCMP then went in and used excessive force and beat some of the people involved in the blockade of the British Columbia Rail tracks. She said an internal investigation was being conducted, and I am wondering whether you or one of your officials could tell us what the progress of that internal investigation is. Is it contemplated that charges will be laid? Will you also discuss the fact that she mentioned dogs were unleashed on some of the demonstrators?

Mr. Cadieux: I cannot answer that question, Mr. Skelly, but perhaps the commissioner or Mr. Favreau can.

Commissioner Norman Inkster (Royal Canadian Mounted Police): Thank you, Mr. Chairman. On August 19, 1990, native demonstrators blocked the B.C. Rail line at Seton Portage. B.C. Rail subsequently obtained a court order from the Supreme Court of British Columbia, which directed the police to arrest anyone in contravention of the order.

On August 21, 1990, RCMP personnel attended the scene and affected the necessary arrests, which were carried out without incident. Those confined were later released at Lillooet, B.C., after signing the appropriate undertaking, on September 5, 1990.

On August 24, 1990, the rail line was again blocked. RCMP personnel attended the scene and arrested 16 native demonstrators. The arrests were effected under the same injunction without incident and the prisoners were removed from the area by a helicopter.

Following the removal of the prisoners, other natives blocked the only exit road available to the RCMP members on site. Two native individuals demanded the return of the prisoners and made threats that the police would not be allowed to leave the area until the prisoners were returned and released, that they had guns to back up their demand, and further, if the police intended to leave there would be blood on the hands of the police.

There had been other similar threats, which led our police officers on the scene to conclude that the threats were indeed serious. To effect their release, two police service dogs, which were continually—and I repeat,

[*Traduction*]

Malheureusement, il a fallu un certain temps pour entreprendre cet effort concerté, mais nous y sommes parvenus. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a eu deux morts, ce qui est tout à fait regrettable. Souhaitons que de tels incidents ne se reproduisent pas. Jusqu'à maintenant, la GRC a maintenu sa présence sur la rivière d'Akwesasne.

M. Skelly: Joan Phillip, de la bande indienne Penticton de la Nation Okanagan, nous a présenté hier soir un mémoire dans lequel elle parlait d'un barrage dressé par solidarité sur une voie ferrée de B.C. Rail à Seton Portage, je crois, près du mont Currie, dans la région de Bridge River, en Colombie-Britannique. M^me^ Phillip a indiqué que onze des membres de son conseil de bande se sont rendus sur les lieux. La plupart d'entre eux appartenaient sans doute au conseil de bande Lillooet, je suppose.

À ce barrage, les représentants du conseil de bande ont été arrêtés, puis chassés de ce secteur. Ensuite, les journalistes ont également été chassés. M^me^ Phillip a indiqué que la GRC est ensuite intervenue brutalement et qu'elle a frappé certaines personnes qui participaient au barrage de la voie ferrée de B.C. Rail. Une enquête aurait été menée, et je voudrais savoir où en est cette enquête. Est-il question de porter des accusations? Elle a signalé également que des chiens avaient été lancés contre des manifestants; pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

M. Cadieux: Je ne peux pas répondre à cette question monsieur Skelly, mais je vais la transmettre au commissaire de la GRC ou à M. Favreau.

Le commissaire Norman Inkster (Gendarmerie royale du Canada): Merci, monsieur le président. Le 19 août 1990, des manifestants autochtones ont bloqué la voie de chemin de fer de B.C. Rail à Seton Portage. B.C. Rail a ensuite obtenu une ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, qui a donné l'ordre à la police d'arrêter toute personne qui conviendrait à la dite ordonnance.

Le 21 août 1990, des agents de la GRC se sont rendus sur place et ont effectué les arrestations nécessaires sans incident. Les personnes arrêtées ont ensuite été remises en liberté à Lillooet, en Colombie-Britannique, après avoir signé les engagements appropriés, le 5 septembre 1990.

Le 24 août 1990, la ligne de chemin de fer a de nouveau été bloquée. La GRC est intervenue et a arrêté 16 manifestants autochtones. Les arrestations ont été effectuées en vertu de la même injonction et sans incident, et les personnes détenues ont été emmenées par hélicoptère.

Après le départ des personnes arrêtées, d'autres autochtones ont bloqué la seule route qui aurait permis aux agents de la GRC de quitter les lieux. Deux autochtones ont exigé la libération des personnes arrêtées et ont déclaré que la police ne pourrait quitter le secteur avant leur libération; ils ont affirmé qu'ils étaient armés et que toute tentative de quitter le secteur de la part des policiers provoquerait des incidents violents dont ces derniers devraient assumer la responsabilité.

Les autochtones ont proféré d'autres menaces semblables, qui ont amené nos policiers à considérer la situation comme très sérieuse. Pour se dégager, les policiers se sont servis de deux chiens, qui ont été continuellement—je

[*Text*]

continually—leashed, were utilized in front of the other RCMP members to move the crowd of aboriginal people back and to split the crowd so that the members could pass through the blockade.

The dogs were neither allowed nor encouraged to bite. It must be emphasized that as the crowd became more aggressive the dogs reflected this aggression in order to protect their handlers. Two of the natives who were bitten had actually challenged the dogs. One native advanced, swinging her purse over her head, attempting to strike one of the dogs. Her purse was bitten and wrenched from her and she may have been nipped by the dog. The second individual wrapped a coat around his arm and advanced on one of the dogs, resulting in him being bitten on the hand. We are uncertain about what actually transpired with respect to the third native who was allegedly bitten.

• 1620

I am personally satisfied that absolute minimum force was used to effect the removal of those members under those very difficult and dangerous circumstances. I stated so publicly, and am pleased to repeat it here today. I would not be surprised if the individuals involved were not happy with my finding, and in that respect I would refer them to the Public Complaints Commission.

Mr. Skelly: What is the document being read from? Is that the internal report of the internal investigation?

Commr Inkster: A Member of Parliament asked me to read from the letter sent to the Member of Parliament.

Mr. Skelly: So this is not the result of an investigation?

Commr Inkster: Yes, the facts are the result of an internal investigation. The document itself is referring to the results of that investigation.

Mr. Skelly: Would it be possible for the committee to have this document?

Mr. Cadieux: I do not have any problem with tabling it. It is addressed to another Member of Parliament who is not here. That is my only problem.

The Chairman: Perhaps we could have the generic text tabled with the committee at a later date or we could check with that Member of Parliament. Mr. Koury, please.

Mr. Koury: Thank you very much, Mr. Chairman.

Bienvenue, monsieur le solliciteur général, monsieur Inkster, monsieur Favreau et monsieur Stanford.

We all know the difficulties we had last summer, which strained pretty well all avenues. You mentioned in the first two lines of the bottom paragraph on page 1 that land claims have to be settled and the capacity for self-government must be enlarged. I am in full agreement with that, but we have a problem of land in this manner. We had other nations come as witnesses before us who have made different claims. The Mohawks claimed land and the Algonquins claimed land and the Crees claimed land.

[*Translation*]

le répète, continuellement—tenus en laisse, pour faire reculer les autochtones et pour les séparer, de façon que les agents puissent franchir le barrage.

Ils n'ont pas incité les chiens à mordre, et ne leur ont pas permis de le faire. Il convient d'insister sur le fait que plus la foule a manifesté d'agressivité, plus les chiens ont réagi pour protéger leurs maîtres. Deux des autochtones qui ont été mordus avaient défié les chiens. Une autochtones s'est avancée en faisant tournoyer son sac au-dessus de sa tête et elle a essayé de frapper l'un des chiens. Celui-ci a mordu son sac et le lui a arraché, et peut-être a-t-elle été mordue à ce moment-là. Dans le second cas, un autochtone qui avait enroulé un manteau autour de son bras s'est avancé vers l'un des chiens; c'est alors qu'il a été mordu à la main. Nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé dans le cas du troisième autochtone qui prétend avoir été mordu.

Je suis personnellement convaincu que nos agents ont limité strictement le recours à la force pour se dégager dans ces circonstances très délicates et très dangereuses. Je l'ai déjà déclaré publiquement, et je le répète aujourd'hui très volontiers. Si les personnes en cause ne sont pas satisfaites de mes constatations, ce qui ne me surprendrait pas, je les invite à s'adresser à la Commission des plaintes du public contre la GRC.

M. Skelly: Quel est ce document que vous lisez? S'agit-il du rapport de l'enquête interne?

Comm. Inkster: Un député m'a demandé de donner lecture de la lettre qui lui avait été adressée.

M. Skelly: Ça n'est donc pas le résultat d'une enquête?

Comm. Inkster: Si, les faits mentionnés résultent d'une enquête interne. Le document fait référence aux résultats de cette enquête.

M. Skelly: Le comité pourrait-il obtenir copie de ce document?

M. Cadieux: Nous pourrions le déposer, mais le seul problème, c'est que ce document était adressé à un autre député, qui n'est pas ici.

Le président: Peut-être pourriez-vous déposer plus tard le texte sans en-tête, et nous ferons les vérifications nécessaires auprès de ce député. À vous, monsieur Koury.

M. Koury: Merci beaucoup, monsieur le président.

Welcome here, Mr. Solicitor General, Mr. Inkster, Mr. Favreau and Mr. Stanford.

Nous connaissons tous les difficultés que vous avez connues l'été dernier et qui ont suscité toutes sortes de tensions. Au début du dernier paragraphe de la page 1, vous dites qu'il faut régler les revendications territoriales et étendre la capacité des autochtones à l'autonomie politique. Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais les revendications territoriales vont poser un problème. Nous avons recuilli les témoignages de certaines nations indiennes qui ont présenté différentes revendications territoriales. Les Mohawks revendiquent des territoires, les Algonquins en revendiquent aussi, de même que les Cris.

[*Texte*]

Yesterday we had a group of Algonquins bring maps and show us their land repartition. It fell right over the land the Mohawks are claiming in Oka. It went right across to Ontario and also into part of New York. This land that they claimed was bought by the government recently and ready to hand over to the Mohawks. We do not know who to deliver that parcel of land to. With the information we had yesterday, who does it really belong to, and how are we going to satisfy the demands and the land claims?

You say the land claims have to be settled. Of course the activity that happened in Oka last summer really is agitating a lot of different First Nations. I have other questions, but I would like you to answer that particular part first, if possible.

Mr. Cadieux: Right now I am the Solicitor General. I used to be the Minister of Indian Affairs and Northern Development. Some of my colleagues may not agree with me again, but I tried really hard when I was the minister to resolve some of those land claims, whether they were the specific land claims, particularly in the west and in the Prairies, or whether they were the comprehensive land claims.

I think I had some part in achieving at least some nearly final agreements in principle for some of the comprehensive land claims. Some other people decided the deal was not good enough. I cannot argue with that, because I am not there any more and because it is their opinion, not mine.

• 1625

How can be it be solved? I have said in the House recently, answering for the Minister of Justice because she was away, that it has to be settled at the negotiating table. Yes, it takes time, there is no question about that. It takes even more time when you have overlaps.

I say this very candidly, and I have no authority over this—it is my personal opinion—but I was surprised to read this morning that the land being claimed by the Mohawks is now being claimed by the Algonquins. It is the first I have heard about this, and I was Minister of Indian Affairs for a while, trying to resolve the Mohawk claims on certain lands. In those days I did not know, and I do not believe anybody knew, that the Algonquins had a claim, or an alleged claim, on that piece of land. So I think you should ask them why, not me.

Nevertheless, I think you have to go to the table. You have to resolve those questions there. There are areas that are extremely complicated. You are talking about overlap in British Columbia where my honourable friend is. I think that if you add up all the land being claimed you come up with 130% of the province or thereabouts. Right?

Mr. Skelly: Have you been there?

[*Traduction*]

Hier, nous avons reçu un groupe d'Algonquins qui nous ont montré la répartition de leurs territoires sur des cartes. Ils revendiquent des territoires que revendiquent également les Mohawks à Oka. Leurs territoires traversent tout l'Ontario, ainsi qu'une partie de l'État de New York. Récemment, le gouvernement a acheté les territoires qu'ils revendiquent et s'apprête à les céder aux Mohawks. Nous ne savons pas à qui remettre ces territoires. Compte tenu de ce qu'on nous a dit hier, à qui appartiennent-ils et comment pouvons-nous satisfaire les revendications territoriales des autochtones?

Vous dites qu'il faut régler ces revendications territoriales. Naturellement, les événements de l'été dernier à Oka provoquent une grande agitation parmi les Premières nations. J'ai d'autres questions, mais je voudrais que vous répondiez tout d'abord à celle-ci.

M. Cadieux: Actuellement, je suis solliciteur général. J'ai déjà été ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord. Même si certains de mes collègues ne sont pas d'accord, lorsque j'étais ministre, j'ai essayé de régler certaines revendications territoriales, qu'elles soient particulières, comme celles de l'Ouest et des Prairies, ou qu'elles soient globales.

C'est en partie grâce à mon action que des ententes de principe sur certaines revendications territoriales globales ont presque été menées à terme. Malheureusement, d'autres ont estimé que ces ententes étaient insuffisantes. Je ne peux le contester, parce que je n'y suis plus et que c'est leur opinion et non la mienne.

Comment résoudre le problème? J'ai dit à la Chambre récemment, répondant pour la ministre de la Justice parce qu'elle était absente, que la question doit être réglée à la table de négociations. En effet, il ne fait aucun doute que cela prend du temps. Cela prend encore plus de temps lorsqu'il y a des chevauchements.

Je le dis très franchement et je n'ai aucun pouvoir en la matière—c'est mon opinion personnelle—mais j'ai été surpris ce matin de lire que les terres revendiquées par les Mohawks sont maintenant revendiquées par les Algonquins. C'est la première fois que j'en entends parler, et j'ai été ministre des Affaires indiennes pendant un certain temps, à chercher à résoudre le problème de la revendication de certaines terres par les Mohawks. Je ne savais pas à l'époque, et je pense que personne ne le savait, que les Algonquins avaient une revendication, ou une prétendue revendication concernant ce territoire. Je pense donc que c'est à eux qu'il faudrait le demander, non à moi.

Néanmoins, je pense qu'il faut négocier. C'est ainsi qu'il faut résoudre ces problèmes. Il y a des domaines qui sont extrêmement complexes. Vous parlez de chevauchement en Colombie-Britannique d'où vient mon honorable ami. Je pense que si l'on ajoute toutes les terres revendiquées, on obtient une superficie égale à environ 130 p. 100 de la superficie de la province. Est-ce que je me trompe?

M. Skelly: Vous y êtes allé?

[*Text*]

Mr. Cadieux: Yes, I have. I did not find the extra 30%, but the claims are there. You did get a lot of snow this winter, I must admit—

Mr. Skelly: When you were there.

Mr. Cadieux: —and there are a lot of overlaps, which ideally ought to be settled between the people claiming those particular lands.

It is no easy task. On some claims they have been at it for 15 years, on others for perhaps a shorter period. There are claims, I believe, for which you can perhaps put together the elements necessary to arrive at a negotiation and a solution, at least if you have the right people at the table to negotiate.

There are some cases, apparently, without agreement even as to who should be at the table and who should be claiming what. Now governments can do certain things, and sometimes they do not do them quickly enough, but I do not think governments can decide who is going to negotiate for whom, except their own negotiators.

Everybody has to sit at the table and decide what is going to be done. That is the only way it is ever going to be resolved, according to me. Again, I am not the Minister of Indian Affairs any more, and I do not want to overstep my jurisdiction.

Mr. Koury: I understand that point, but I just wanted you to be aware of the situation, because eventually it is going to hit your ministry. Problems arise.

Mr. Cadieux: Not if negotiations are going on.

Mr. Koury: Right, but you have to find the people to negotiate with.

Mr. Cadieux: I do not.

Mr. Koury: Another thing that will come under your jurisdiction is the declaration of Chief Billy Diamond this morning. He said that there will not be a Great Whale project, that they are going to make sure it does not. . .

Ms Blondin: He said not to worry about James Bay II; he said there would be James Bay III after that.

Mr. Cadieux: I think that is the last time I am going to have an inside joke with my colleague who puts it on the record.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Koury: I hope you are not taking these minutes away from me, Mr. Chairman.

Mr. Cadieux: I think my colleague would agree that it be taken off the record.

Ms Blondin: I thought that everyone who was there, including the cameras, heard that, Pierre. You repeated it three or four times.

Mr. Cadieux: That was in the House.

Mr. Koury: I think this is very important. It was mentioned by Chief Billy Diamond that they are looking at a lot of problems arising as soon as the goose season opens, some time around April 15. This would be in your jurisdiction.

[*Translation*]

M. Cadieux: Oui. Je n'ai pas trouvé les 30 p. 100 supplémentaires, mais les revendications sont là. Vous avez eu beaucoup de neige cet hiver, je dois admettre. . .

M. Skelly: Lorsque vous y étiez?

M. Cadieux: . . .et il y a de nombreux chevauchements, situations qui devraient idéalement être réglées entre les peuples revendiquant les terres en cause.

Ce n'est pas une tâche facile. Dans le cas de certaines revendications, ils y travaillent depuis 15 ans et peut-être depuis moins longtemps dans d'autres cas. Je pense que dans certains cas, il est possible d'assembler les éléments nécessaires pour en arriver à la négociation et à une solution, si toutefois les bonnes personnes se trouvent à la table de négociations.

Il y a apparemment des cas pour lesquels les intéressés n'arrivent même pas à s'entendre quant aux personnes qui devraient siéger à la table ni quant à ce qu'ils devraient revendiquer. Les gouvernements peuvent faire certaines choses, et parfois ils n'agissent pas assez rapidement, mais je ne pense pas que les gouvernements puissent décider qui négociera pour le compte de qui, sauf dans le cas de leurs propres négociateurs.

Tout le monde doit s'asseoir à la table et décider de ce qu'il faut faire. Selon moi, c'est la seule manière de résoudre les problèmes. Je souligne une fois de plus que je ne suis plus ministre des Affaires indiennes et je ne veux pas empiéter sur la compétence d'un autre.

M. Koury: Je comprends, mais je voulais simplement que vous soyez conscients de la situation, car votre ministère sera un jour ou l'autre saisi de cette question. Il se pose des problèmes.

M. Cadieux: Pas si des négociations sont en cours.

M. Koury: C'est vrai, mais vous devez trouver les gens avec lesquels négocier.

M. Cadieux: Non, pas moi.

M. Koury: La déclaration faite ce matin par le chef Billy Diamond est une autre chose qui sera de votre compétence. Il a dit que le projet Grande Baleine ne se concrétisera pas, que son peuple allait s'en assurer. . .

Mme Blondin: Il a dit de ne pas s'inquiéter quant à la phase II de la Baie James et il a ajouté qu'il y aurait ensuite une phase III de la Baie James.

M. Cadieux: Je pense que c'est la dernière fois que je ferai une blague d'initié avec ma collègue qui la porte au compte rendu.

Des voix: Oh, oh.

M. Koury: J'espère que vous ne déduirez pas ces minutes de mon temps de parole, monsieur le président.

M. Cadieux: Je pense que ma collègue conviendra de supprimer cette remarque du compte rendu.

Mme Blondin: Je pensais que tous ceux qui étaient présents, y compris les caméramen l'avaient entendue, Pierre. Vous l'avez répétée à trois ou quatre reprises.

M. Cadieux: C'était à la Chambre.

M. Koury: Je pense que c'est très important. Le chef Billy Diamond a signalé que de nombreux problèmes se poseront dès que la saison de la chasse à l'oie débutera, vers le 15 avril. Cela relèvera de votre compétence.

[*Texte*]

I feel that if it is a warning we got, as early as this morning, we may as well transmit that to you. I think something should be looked into before anything happens. I think we are looking forward to possibly double the trouble we saw last summer. If it is any indication, I think that issue should be investigated or looked into. I believe it is your responsibility now.

• 1630

Mr. Cadieux: Mr. Koury, what you are referring to I think is very serious. I would not want to give the impression that I am going to play on jurisdictions to escape responsibility. The James Bay project is situated in the province of Quebec. Again, the possible responsibility for law enforcement, etc., now and during the coming summer will still rest with the Province of Quebec.

I am taking what you are saying as a suggestion that Chief Diamond may have underlined the possibilities, and I take that very seriously. I have been told before I came to this committee today of certain comments that apparently were made by Chief Diamond. I have not read the transcript. I will, because I was told that there were specific comments being made by Chief Diamond.

I happen to know Chief Diamond because I met with him on a number of occasions when I was the Minister of Indian Affairs. As far as I am concerned, Chief Diamond is and always was respectful of all laws, whether they be Canadian laws or provincial laws. Chief Diamond is a very prominent and successful business person in the province of Quebec. He has done extremely well for himself and for the people he represents. He has always done that within the laws and in respect of the laws of Canada and the province of Quebec, and I would expect him to continue to act in accordance and in respect of all applicable laws.

Mr. Nault (Kenora—Rainy River): Welcome, Mr. Cadieux. I want to get back to the blockade, if I can.

I think, if I am not mistaken, you suggested that the RCMP was in the area, that there must be some sort of detachment near Oka. I am talking about the blockade that was up since March. That is the same blockade that was involved in the July 11 incident. Based on the fact that we are having difficulty getting some facts from the police forces—the Sûreté du Québec has refused to come to our committee to give us their side of the issue—I wonder whether you as a force were at all involved in monitoring the situation, and whether there are any reports available regarding the activities on those blockades. To broaden that, is it part of the responsibility of the RCMP or another intelligence agency to monitor those blockades? As you know, many have been put up in Canada in the last year or so. I just wonder whether there is some monitoring going on when that takes place, in case of violence.

Mr. Cadieux: First of all, to state the facts again, what I said earlier is that the RCMP was sent to the Kahnawake reserve at the Mercier Bridge blockade at the request of the Government of Quebec and the SQ after the July 11 incident at the Kanesatake or Oka blockade.

[*Traduction*]

Je pense que s'il s'agit d'un avertissement qui nous a été donné ce matin à peine, aussi bien vous le transmettre. Il faut à mon avis examiner la question avant qu'un incident se produise. Nous pouvons peut-être nous attendre à deux fois plus d'ennuis que l'été dernier. Si cela peut servir d'indication, je pense que la question devrait être étudiée ou examinée et c'est à vous qu'en incombe la responsabilité.

M. Cadieux: Monsieur Koury, la question à laquelle vous faites allusion est très sérieuse. Je ne voudrais pas donner l'impression de me cacher derrière la question de compétence pour échapper à mes responsabilités. Le projet de la Baie James est situé dans la province de Québec. Une fois de plus, c'est la province de Québec qui sera chargée de faire respecter la loi, et autres, maintenant et pendant l'été à venir.

J'interprète vos paroles comme une suggestion selon laquelle le chef Diamond a souligné ces possibilités et je prends cela très au sérieux. Avant de me présenter devant votre comité aujourd'hui, on m'a fait part de certains commentaires apparemment formulés par le chef Diamond. Je n'ai pas lu la transcription. Je le ferai, parce qu'on m'a dit que certains commentaires précis ont été faits par le chef Diamond.

Je connais le chef Diamond pour l'avoir rencontré à plusieurs reprises lorsque j'étais ministre des Affaires indiennes. Pour autant que je sache, le chef Diamond a toujours respecté toutes les lois, celles du Canada autant que les lois provinciales. Le chef Diamond est un homme d'affaires très en vue et propère au Québec. Il a extrêmement bien réussi, au plan personnel comme pour le peuple qu'il représente, toujours dans le respect des lois du Canada et de la province de Québec, et je n'attendrais rien de moins de lui qu'il continue à agir en respectant toutes les lois applicables.

M. Nault (Kenora—Rainy River): Bienvenue, monsieur Cadieux. J'aimerais revenir sur la question du barrage routier, si possible.

Je pense, à moins de faire erreur, que vous avez dit que la GRC était dans la région, qu'il devait y avoir un détachement quelconque à proximité d'Oka. Je parle du barrage routier qui était en place depuis mars, c'est-à-dire celui qui était en cause dans l'incident du 11 juillet. Puisqu'il nous est difficile d'obtenir certains faits des forces policières—la Sûreté du Québec a refusé de se présenter devant notre comité pour donner sa version des faits—je me demande si la GRC a participé à la surveillance de la situation et si des rapports sont disponibles concernant les activités à ces barricades. De façon plus générale, la surveillance de ces barricades fait-elle partie des responsabilités de la GRC ou d'un autre service de renseignements? Comme vous le savez, un grand nombre de ces barricades ont été dressées au Canada pendant la dernière année environ. Je me demande simplement s'il s'exerce une certaine surveillance dans ces situations, en cas de violence.

M. Cadieux: Premièrement, pour exposer de nouveau les faits, j'ai dit plus tôt que la GRC a été envoyée à la réserve de Kahnawake, près de la barricade du pont Mercier, à la demande du gouvernement du Québec et de la SQ après l'incident du 11 juillet à la barricade de Kanesatake ou d'Oka.

[*Text*]

The RCMP, to my knowledge, does not have any detachment in the area of Oka because we do not police the province of Quebec except for federal laws. The headquarters are situated in downtown Montreal. I believe there is an office in Valleyfield and one in Quebec City. We do not have an office or a detachment in the Oka area per se. To my knowledge, the RCMP was not present before the incidents of July 11 with respect to those particular blockades except as RCMP officers for enforcement of federal laws, either at the airport or with respect to drugs—or other federal laws that of course apply in the province of Quebec, as they do everywhere else in Canada.

• 1635

In parts of the country other than Quebec and Ontario, the RCMP has jurisdiction via the contracts with the provinces and the territories and acts as "provincial police" in those jurisdictions. Consequently, when blockades do occur in those areas, they are obviously present.

Mr. Nault: I can then surmise by what you have told me that there is no monitoring of blockades per se, especially in places like Ontario and Quebec, because they have their own police force. Would that be correct?

Mr. Cadieux: There is no monitoring per se of blockades unless there is a blockade. If a blockade is put up, everybody is more or less aware of it. But in Ontario and Quebec, the Province of Ontario and/or the Province of Quebec has jurisdiction. Technically speaking, the RCMP is not present unless the help of the RCMP is being requested.

Mr. Nault: Let me bring in the other scenario that was mentioned in your brief. It was also mentioned by different ministers in the past, and more specifically by the deputy minister of Indian Affairs and Northern Development during the crisis this summer, that a lot of this had to do with illegal activity. It is mentioned in your brief.

Based on that summation of the ongoing alleged activity of an illegal nature that is within your jurisdiction—I am assuming it is—would you not also assume through what you are saying in your brief that there has to be some sort of surveillance going on of aboriginal people?

We were told this past summer that the illegal activity has been going on for quite a long time, so there must have been some surveillance going on in order for you to be aware of that or for someone to make statement about it.

What I am trying to get—and it is not as devious as it might sound—is some information as to how we will deal with these in the future. We cannot change what took place, but we are really interested as a committee in getting some recommendations from you. Unfortunately, we cannot ask the Sûreté du Québec. Maybe we will ask the OPP to come, because there have been blockades in Ontario. Maybe they will be more willing to show up.

[*Translation*]

A ma connaissance, la GRC n'a aucun détachement dans la région d'Oka, parce qu'elle ne s'occupe pas de maintenir l'ordre dans la province de Québec, mais plutôt uniquement de faire respecter les lois fédérales. Son quartier général est situé au centre-ville de Montréal. Je pense qu'il y a un bureau à Valleyfield et un autre à Québec. Nous n'avons ni bureau ni détachement à Oka même. A ma connaissance, la GRC n'était pas présente avant les incidents du 11 juillet à ces barricades en particulier, exception faite des agents de la GRC chargés de faire respecter les lois fédérales, que ce soit à l'aéroport ou pour la lutte contre le trafic de drogue—ou les autres lois fédérales qui s'appliquent évidemment dans la province de Québec comme partout ailleurs au Canada.

Au Canada, ailleurs qu'au Québec et en Ontario, la GRC est responsable de l'appication des lois en vertu de contrats signés avec les provinces et les territoires, où elle sert de «police provinciale». En conséquence, lorsque des barrages sont dressés dans ces régions, la GRC est de toute évidence présente.

M. Nault: Je peux donc présumer, d'après ce que vous m'avez dit, qu'il ne s'effectue aucune surveillance des barrages proprement dits, surtout en Ontario et au Québec, parce que ces provinces ont leur propre force policière. Est-ce que je me trompe?

M. Cadieux: Il n'y a aucune surveillance des barrages comme tels, à moins qu'il n'y en ait un. Si un barrage est établi, tout le monde est plus ou moins au courant. Cependant, en Ontario et au Québec, ces situations sont du ressort de la province. Du point de vue technique, la GRC n'est pas présente, à moins qu'on ne demande son aide.

M. Nault: Laissez-moi évoquer l'autre scénario mentionné dans votre exposé. Différents ministres ont déclaré par le passé, et plus précisément le sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord pendant la crise de l'été dernier, que toute cette situation était liée à des activités illégales. C'est mentionné dans votre exposé.

D'après cette récapitulation des prétendues activités illégales en cours qui sont de votre compétence—du moins je suppose qu'elles le sont—ne supposez-vous pas également, d'après ce que vous dites dans votre exposé, qu'il doit exister une forme ou une autre de surveillance à l'égard des autochtones?

Nous avons été informés l'été dernier que les activités illégales se poursuivent depuis assez longtemps; il doit donc s'effectuer une forme de surveillance pour que vous soyez conscients de cela ou pour que quelqu'un fasse une déclaration à ce sujet.

Ce que je cherche à obtenir, et ce n'est pas aussi sournois que ça peut en avoir l'air, ce sont des renseignements sur la manière dont nous allons à l'avenir régler ce genre de situations. On ne peut pas changer ce qui s'est passé, mais notre comité désire véritablement obtenir de vous certaines recommandations. Malheureusement, nous ne pouvons pas en demander à la Sûreté du Québec. Nous demanderons peut-être à la PPO de venir témoigner, parce que des barricades ont été dressées en Ontario. Peut-être ces policiers seront-ils plus coopératifs.

[*Texte*]

The fact is, we are looking for information and recomendations from you as to how we monitor these blockades and deal with the situation before it hits the stage at which it becomes a powder keg and we cannot do anything about it because the law has completely broken down. We talked about the rule of law and law and order. That is where I am coming from. If there is no surveillance by the RCMP of those kinds of scenarios, just how do we deal with them?

Mr. Cadieux: Again, Mr. Nault, I do not want to sound like a teacher here. Far for me to have that goal, at this moment anyway.

The administration of justice in the provinces of Ontario and Quebec—and in all provinces—is a provincial responsibility. In all provinces, except Ontario and Quebec, the RCMP acts as the provincial police because there is a contract between the province and the Government of Canada to provide the services of the RCMP as a provincial police. But the enforcement of laws is done through the administration of justice in the provincial jurisdiction by the province. Therefore, Quebec and Ontario have their own provincial police force, and do not require the services of the RCMP to enforce those laws that fall within the general administration of justice powers given by the Constitution. The administration of the Criminal Code falls under that category. Therefore illegal acts, to use your expression. . . This is enforced by the provincial Sûreté du Québec in Quebec and the OPP in the province of Ontario.

The federal government or the RCMP enforces federal laws other than the Criminal Code, which falls under the provincial jurisdiction for the administration of justice purposes. The Customs Act, for instance, is enforced by the RCMP. To my knowledge, the provinces do not have jurisdiction to enforce customs infractions.

• 1640

The general administration of justice in Quebec and Ontario—in Quebec in particular, if we are dealing with Kahnawake and/or Oka—is under provincial jurisdiction. We can have all sorts of suggestions as to how things should be done, but whether we like it or not or whether we agree or not, it is under the province's jurisdiction. Unless the province suggests that we do something, there is very little we can do but to suggest or recommend certain things. That is exactly what I am trying to do right now with Mr. Ryan, with respect to the policing of the Kahnawake reserve, for instance.

I believe the RCMP has incredible experience in policing Indian reserves, because the majority of them are situated outside of Quebec and Ontario. Through those contracts, the RCMP operates as the provincial police in many provinces. It operates either on or near certain reserves, and has been doing that for many years.

[*Traduction*]

En fait, nous cherchons à obtenir de vous de l'information et des recommandations quant à la manière dont il faut surveiller ces barricades et traiter la situation avant qu'elle ne dégénère au point de devenir explosive et que nous ne puissions plus rien faire parce que la loi est totalement bafouée. Nous avons parlé de la règle de droit et de l'ordre public. D'où ma question: Si la GRC n'exerce aucune surveillance sur ce genre de situations comment y faire face au juste?

M. Cadieux: Une fois de plus, monsieur Nault, je ne voudrais pas paraître doctoral; loin de moi cette idée, du moins pour le moment. L'administration de la justice dans les provinces de l'Ontario et du Québec—et dans toutes les provinces—est une responsabilité provinciale.

Dans toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario et du Québec, la GRC agit comme police provinciale, parce qu'il existe entre la province et le gouvernement du Canada un contrat stipulant que ce dernier fournit les services de la GRC à titre de police provinciale. Mais les lois sont appliquées par l'entremise du corps judiciaire qui est de compétence provinciale. Par conséquent, le Québec et l'Ontario ont leur propre force policière et n'ont pas besoin des services de la GRC pour faire respecter les lois visées par les pouvoirs généraux que confère la Constitution en matière d'administration de la justice. L'application du Code criminel tombe dans cette catégorie. Par conséquent, les actes illégaux, pour utiliser votre expression. . .Ce code est mis en application par la Sûreté du Québec au Québec et par la PPO en Ontario.

Le gouvernement fédéral ou la GRC fait appliquer les lois fédérales autres que le Code criminel, qui est de compétence provinciale aux fins de l'administration de la justice. La Loi sur les Douanes, par exemple, est appliquée pas la GRC. À ma connaissance, les provinces ne sont pas habilitées à punir les infractions en matière de douanes.

L'administration générale de la justice au Québec et en Ontario—au Québec en particulier, dans les cas de Kahnawake et d'Oka, ou les deux—est de compétence provinciale. Nous pouvons faire toutes sortes de suggestions quant aux mesures à prendre, mais qu'on le veuille ou non, que l'on soit d'accord ou non, cela est de compétence provinciale. À moins que la province nous demande d'intervenir, nous ne pouvons pas faire grand-chose si ce n'est formuler des suggestions ou des recommandations. C'est exactement ce que je tente de faire maintenant avec M. Ryan quant au maintien de l'ordre sur la réserve de Kahnawake, par exemple.

J'estime que la GRC a une expérience incroyable en matière de maintien de l'ordre dans les réserves indiennes, parce que celles-ci sont majoritairement situées à l'extérieur du Québec et de l'Ontario. En vertu de ces contrats, la GRC agit comme police provinciale dans un grand nombre de provinces. Elle agit dans certaines réserves ou à proximité, et le fait depuis un grand nombre d'années.

[*Text*]

We have experience that we are prepared to share with the Province of Quebec. We are prepared to help and assist them in constituting this professional police force to police those reserves. We are prepared to help, but I cannot force my police force to do it unless the province agrees, and unless the Mohawk people in Kahnawake, for instance, agree to have it that way.

Mr. Nault: Let me try this again. I understand the jurisdictional problems you are talking about, but the very fact that the Government of Quebec had to call the army in shows that something is not working right for the government and the police force, and I am talking about the Sûreté du Québec.

I am interested in finding out just how prepared our police forces are for what we in this committee been told, whether we want to believe it or not. . .it is probably going to get much worse if things do not change. This is not a partisan shot at the government. A lot of issues cannot be dealt with quickly, but the fact remains that because we are moving so slowly on aboriginal issues, we are going to see more of it this summer.

Is it not a responsibility, because of the federal government's fiduciary responsibility to aboriginal people. . .? The minister already knows this, but most aboriginal people will tell you that the federal government, not the provinces, is directly responsible for aboriginal people. It does not matter, under non-native law, whether the province is supposed to be in charge of policing and that sort of scenario. It makes no difference. That is the reality of the situation.

I want to know whether you have entered into any discussions with provinces other than Mr. Ryan's. Let us talk about Howard Hampton, the Attorney General in Ontario. Have you looked at the issue of preparing with the other police forces and the aboriginal peacekeepers for what is supposedly coming this summer?

It is fine for me to sit here and say this is definitely going to happen. If something like this takes place, my area is probably going to be one of the hardest hit. If we are continually told that jurisdiction is the problem, we are just passing the buck from one group to the next. The issue is going to explode in our faces again. I would not like to see the army called out for the second time in two years because we as Members of Parliament and ministers of the Crown were not prepared to deal with the issue. I think that is what we are supposed to be doing here today.

Mr. Minister, besides the fact that you told us that it is not your jurisdiction, we have not been told anything of importance today. We have not been told what we as a government can do to improve this situation.

Mr. Cadieux: Mr. Nault, with respect to being asked questions of importance, I answered your questions.

Ms Blondin: Oh, come on.

[*Translation*]

Nous avons une expérience que nous sommes disposés à partager avec la province de Québec. Nous sommes disposés à l'aider à constituer cette force policière professionnelle pour le maintien de l'ordre dans ces réserves. Nous sommes diposés à aider, mais je ne peux pas obliger ma force policière à intervenir si la province n'est pas d'accord, et si les Mohawks de Kahnawake, par exemple, ne sont pas d'accord.

M. Nault: Laissez-moi aborder la question sous un autre angle. Je comprends les problèmes de compétence dont vous parlez, mais le simple fait que le gouvernement du Québec ait été dans l'obligation d'appeler l'armée en renfort indique que quelque chose cloche entre le gouvernement et la force policière, et je parle de la Sûreté du Québec.

Ce qui m'intéresse, c'est de découvrir à quel point nos forces policières sont prêtes à mener le genre d'action dont notre comité a été informé, que nous le croyons ou non. . . Et la situation empirera probablement beaucoup si les choses ne changent pas. N'interprétez-pas ceci comme une flèche partisane décochée dans la direction du gouvernement. Un grand nombre de questions ne peuvent être traitées rapidement, mais il demeure que la situation va empirer l'été prochain parce que nous avançons trop lentement dans le dossier des questions autochtones.

N'est-ce pas une responsabilité, en raison de la responsabilité fiduciaire du gouvernement fédéral à l'endroit des peuples autochtones. . .? Le ministre le sait déjà, mais la plupart des autochtones vous diront que le gouvernement fédéral, et non les provinces, est directement responsable des peuples autochtones. En vertu des lois non autochtones, peu importe que la province soit ou non responsable du maintien de l'ordre et des situations de ce genre. Cela ne fait aucune différence. C'est la réalité de la situation.

Je veux savoir si vous êtes engagé dans des discussions avec des provinces, à part celles que vous avez avec M. Ryan. Parlons donc de Howard Hampton, le procureur général de l'Ontario. Avez-vous examiné la question en vue de vous préparer, avec d'autres forces policières et les gardiens de la paix autochtones, à ce qui risque de se passer l'été prochain?

Il est facile pour moi d'être assis et de déclarer que c'est ce qui se passera certainement. S'il se produit un incident de cet ordre, ma région sera probablement l'une des plus durement touchées. Si l'on nous dit continuellement qu'il s'agit d'un problème de compétence, nous ne faisons que nous renvoyer la balle d'un groupe à l'autre. La situation va de nouveau dégénérer. Je n'aimerais pas voir l'armée appelée pour la deuxième fois en deux ans parce que nous, députés et ministres de la Couronne, n'étions pas disposés à régler la question. C'est ce que nous sommes censés faire ici aujourd'hui.

Monsieur le ministre, vous ne nous avez rien dit d'important aujourd'hui à part le fait que cela n'était pas de votre compétence. On ne nous a pas dit ce que pouvait faire le gouvernement pour améliorer cette situation.

M. Cadieux: Monsieur Nault, si je n'ai rien dit d'important, c'est parce que j'ai répondu aux questions que vous m'avez posées.

Mme Blondin: Allons donc!

[*Texte*]

• 1645

Mr. Cadieux: If your questions are not... I try to answer them as honestly as I can and with as much information as I can. I am not here to con the committee and to try to tell the committee I can do things that legally or jurisdictionally I cannot do. I have to tell you the facts the way they are.

If you are asking me whether I have had discussions with some counterparts, absolutely. That is what I do. I have discussions with counterparts all the time. When we have discussions we talk about all sorts of things.

You can be certain that the events of last summer did not go unnoticed in Ontario and they did not go unnoticed anywhere else in the country. Everybody is very aware of what happened last summer. Nobody wants those events to happen again. I do not think any government in this country has suggested that those events are going to happen again. I do not think governments or Members of Parliament are doing that.

It is very regrettable that some people are forecasting that those events may occur again. I do not think this country was built on violence. I do not think the problems of this country can be resolved with violence. I think the problems of this country can be resolved through negotiation at the appropriate tables, depending on the issues. That is what this government and I believe previous governments have been doing and are prepared to do all the time.

Yes, it takes time, Mr. Nault. I agree with you on that. Unfortunately, it does take time, not always necessarily because the government is the slow partner. There are other circumstances and other events where you realize that it is not always the government that is not prepared to do something. The negotiating process is sometimes very long for everybody and all the parties involved. We are prepared to continue to pursue those issues and to try to resolve them as quickly as we can, whether or not police forces were ready to deal with the incidents of last summer.

Police forces in Canada, whether it be the OPP, the SQ, or the RCMP, are relatively well equipped to face the situations that normally occur in a country. They are normally equipped to deal with the enforcement of laws as we have them today. I do not think any police force last summer, in Ontario or anywhere else, was equipped to face certain of the armaments they were presented with, some of which were capable of going through armoured vehicles and so on. Obviously the body that does have the equipment to deal with that type of armament was the armed forces. That may well be one of the reasons why Mr. Bourassa decided to call in the army, as he had the power to do through the National Defence Act.

I can ask the commissioner to answer this, but I do not think the RCMP had the equipment last summer to deal with the type of armament they were faced with.

[*Traduction*]

M. Cadieux: Si vos questions ne sont pas... J'essaie d'y répondre aussi honnêtement que possible et en donnant autant de renseignements que possible. Je ne suis pas ici pour duper le comité ou pour essayer de lui dire que je peux faire certaines choses que, sur le plan juridique ou par manque de compétence, il ne m'est pas permis de faire. Je dois vous relater les faits comme ils sont.

Si vous me demandez si j'ai eu des discussions avec certains homologues, eh bien oui. C'est ce que j'ai fait. Je discute continuellement avec des homologues; nous parlons de toutes sortes de choses.

Vous pouvez être sûr que les événements de l'été dernier n'ont passé inaperçus ni en Ontario ni ailleurs dans le pays. Tout le monde est très conscient de ce qui est arrivé l'été dernier, et personne ne désire que cela se reproduise. Je ne crois pas qu'un gouvernement de notre pays ait suggéré que ces événements vont se produire à nouveau. Je ne pense pas que les gouvernements ou les députés le fassent.

Il est très regrettable que certaines personnes prévoient que ces événements vont se reproduire. Je ne crois pas que la violence constitue la base de notre pays. On ne peut pas résoudre nos problèmes en ayant recours à la violence. Je crois par contre que la négociation peut résoudre nos problèmes si on discute avec les personnes compétentes, selon les enjeux. C'est ce qu'ont fait le gouvernement actuel et, je crois, d'autres avant lui et c'est ce que le gouvernement actuel a l'intention de continuer de faire.

Oui, cela prend du temps, monsieur Nault. Je suis d'accord avec vous. Malheureusement, si cela prend du temps, ce n'est pas toujours la faute du gouvernement. Il y a d'autres circonstances ou d'autres événements qui vous font comprendre que ce n'est pas toujours le gouvernement qui n'est pas prêt à faire quelque chose. Le processus de négociation est quelque fois très long pour tout le monde et pour tous les intéressés. Nous sommes prêts à continuer dans la même voie et à essayer de trouver des réponses aux questions le plus rapidement possible, que les forces policières aient été prêtes ou non à faire face aux incidents de l'été dernier.

Les forces policières du Canada, que ce soit l'OPP, la SQ ou la GRC, sont assez bien équipées pour faire face aux situations courantes du pays. Elles ont habituellement à leur disposition ce qu'il faut pour faire respecter les lois d'aujourd'hui. Je crois qu'aucune force policière, ontarienne ou autre, n'était équipée l'été dernier pour venir à bout de certaines armes présentes dans le conflit, dont certaines pouvaient même percer des véhicules blindés, etc. De toute évidence, les forces armées étaient le seul groupe qui avait le matériel nécessaire pour venir à bout de ce type d'armement. Voilà peut-être une des raisons pour laquelle M. Bourassa a décidé de faire appel à l'armée, comme il avait le pouvoir de le faire aux termes de la Loi sur la Défense nationale.

Je peux demander au commissaire de répondre à cette question, mais je ne crois pas que la GRC disposait l'été dernier du matériel nécessaire pour faire face au type d'armement utilisé.

[*Text*]

Commr Inkster: That is true. One can deal with most normal armaments, but the presence of an armament such as a 50-calibre rifle that can pierce armour is well beyond anything we could ever contemplate.

The other issue, of course, was that as the blockade continued and others came to assist and put themselves in strategically placed trenches and so on, it quickly escalated to something that was beyond the civil power.

Mr. Horning (Okanagan Centre): I welcome the minister. I have several questions, which I will put to you all at once. You can answer them in a block or what have you.

In your opening statements you mentioned illegal weapons used by certain Mohawks during the crisis. Where did these weapons originate from? Why would anyone other than say gun collectors need such a weapon?

Also, several reports indicated that over half of the residents at Kahnawake have equipment that can receive or monitor police-band frequencies. The question is, for what purpose would so many people need such equipment? In my area very few people have this. Why in this particular area is there so much of that type of equipment?

Also, do you have information you can maybe detail for us on the Warriors Society, its funding and its activities?

My last question may be one for the commissioner. What steps is the RCMP taking to improve cultural or native awareness among staff and its officers?

Mr. Cadieux: With your permission, Mr. Chairman, I will let the commissioner answer the last question first.

• 1650

Commr Inkster: The minister has outlined fairly thoroughly our involvement with the policing of native communities since the history of the force. It is part of the reason the organization was formed. Since 1974 we have been conducting cross-cultural training as part of our training academy work, and indeed since those years we have given over 400 cross-cultural training sessions, not only by members of the RCMP but indeed by members of the native community who are better equipped to help us in that area. In the intervening years we have added that kind of training to be repeated at our Canadian Police College and at other training sessions that were given in the continuum of training as officers move through the course.

In addition to that, we have taken a number of initiatives. One of the initiatives began with the report that was referred to by the hon. member as the Head report, which was asked for by me of Assistant Commissioner Head, late in 1987 or 1988. Assistant Commmissioner Head is an individual who has tremendous experience in policing native communities and working with natives. Because he was nearing retirement I asked him to write a book that would conclude his findings and observations. If I am not mistaken, one of the first pages in the book expresses that the contents of that book are the opinions of Assistant Commissioner Head. I was so impressed with the work that I asked Assistant Commissioner Head not

[*Translation*]

Comm. Inkster: Vous avez raison. Il est possible de venir à bout d'une situation impliquant la plupart des armes normales, mais la présence d'armes comme un fusil de calibre 50 qui peut percer un blindage, dépasse tout ce qu'on avait pu prévoir.

L'autre aspect du problème, bien entendu, c'est que tandis que le blocus se poursuivait et que d'autres personnes sont venues en renfort et se sont placées dans des tranchés stratégiquement disposées, le conflit a rapidement dégénéré au point où le pouvoir civil ne suffisait plus.

M. Horning (Okanagan-Centre): Je souhaite la bienvenue au ministre. J'ai plusieurs questions en tête et je vous les poserai toutes d'un bloc. Libre à vous d'y répondre globalement ou non.

Dans votre déclaration d'ouverture, vous avez dit que certains Mohawks ont utilisé des armes illégales pendant la crise. D'où venaient ces armes? Pourquoi des gens, mise à part les collectionneurs d'armes par exemple, ont-ils besoin de telles armes?

De plus, plusieurs rapports ont indiqué que plus de la moitié des habitants de Kahnawake possédaient du matériel qui pouvaient capter les fréquences radio utilisées par la force policière. Ma question est la suivante, pourquoi tant de gens ont-ils besoin d'un tel matériel? Dans ma région, peu de gens en disposent. Pourquoi dans ce secteur, y a-t-il tant de ce type de matériel?

En outre, disposez-vous de renseignements que vous pouvez peut-être nous exposer en détail sur la société des Warriors, sur son financement et sur ses activités?

Ma dernière question s'adresse peut-être au commissaire. Que fait la GRC pour mieux sensibiliser son personnel et ses agents aux questions culturelles ou autochtones?

M. Cadieux: Avec votre permission, monsieur le président, je laisserai d'abord le commissaire répondre à la dernière question.

Comm. Inkster: Le ministre a exposé assez parfaitement l'engagement de notre force quant au maintien de l'ordre dans les communautés autochtones, depuis le début. C'est l'une des raisons pour lesquelles notre organisation a été formée. Depuis 1974, nous avons intégré des séances de formation interculturelle à nos cours de l'école de police; depuis lors, plus de 400 cours de formation interculturelle ont été donnés, non seulement par des membres de la GRC, mais aussi par des autochtones qui sont très bien placés pour nous aider. Entre-temps, nous avons ajouté ce genre de formation unique à notre Collège canadien de la police. D'autres séances de formation ont aussi été organisées dans le cadre du suivi de la formation des agents.

De plus, nous avons pris bon nombre d'initiatives. L'une d'elles a commencé avec le rapport que le député a désigné sous le nom de Rapport Head, rapport que j'avais commandé au Commissaire adjoint Head à la fin de 1987 ou en 1988. Le Commissaire adjoint Head possède une vaste expérience du maintien de l'ordre dans les collectivités autochtones et du travail avec les autochtones. Etant donné qu'il était sur le point de prendre sa retraite, je lui ai demandé d'écrire un livre qui serait la conclusion de ses constatations et de ses observations. Si je ne m'abuse, une des premières pages stipulait que le contenu du livre reflétait les opinions du Commissaire adjoint Head. Le livre m'a tellement plu que

[*Texte*]

to go on pension, but to implement his recommendations, and we have made great progress in many of them.

A lot of that has to do with what it is that we must do to better understand the needs of the native community. In that respect we formed a native advisory council, which I have met with twice and will meet with again in April at the academy. These people come from various parts of Canada and are highly respected individuals in their communities. We have asked them to review everything we do, our files, our work, look at our academy, look at our training syllabus, attend the academy and advise us whether there is anything we can do to improve the relationships between and among native people and the police.

The other area we have embarked upon is to provide some avenue by which we can attract more members of the native community to the RCMP. At the current date, based on a self-identification survey, we have somewhere between 400 and 500 people of aboriginal origin in the Royal Canadian Mounted Police. I am anxious for that to increase. One of the difficulties we have confronted, though, is that some people in native communities have left school prematurely, and as a consequence cannot meet our educational standard. We have therefore set aside 25 positions to which we will recruit young native people. We will pay them full salary, have them work with us, and if they find that relationship rewarding and we do, we are going to send them off to get their high school education while working for us and while we pay their full salary, in the hope that they will then go on and make a full career in the force.

While we have done quite a bit of cross-cultural training, much of that cross-cultural training has been rather generic. We were told by the advisory committee that there are differences that are very local and equally important. Therefore we are now providing cross-cultural training as well as some language training for our people in native dialects in the local community. The elders of the communities have been very helpful in that respect.

To sensitize our members generally, in fact the police community generally, we held a conference about two years ago, entitled "Policing a Pluralistic Society". That resulted in about 150 recommendations, which this committee, as well as the Minister of State for Multiculturalism is helping us follow and implement. One of the promises I made at that conference was that we would hold conferences with native people across the country to talk about local concerns. We held a very successful conference in Edmonton. That conference was organized and assisted by the elders throughout Alberta, and was a tremendous success. It has resulted in a large number of recommendations that we are

[*Traduction*]

j'ai demandé à son auteur de ne pas prendre sa retraite tout de suite, mais plutôt de donner suite à ses recommandations; nous avons progressé sur de nombreux fronts.

Nombre de ces recommandations portent sur ce que nous devons faire pour mieux comprendre les besoins de la communauté autochtone. A cet égard, nous avons formé un conseil consultatif autochtone que j'ai eu l'occasion de rencontrer deux fois et que je rencontrerai à nouveau, en avril, à l'école de police. Les gens qui le composent proviennent de diverses régions du Canada; il s'agit de personnes très respectées dans leur communauté. Nous leur avons demandé d'étudier tout ce que nous faisons, nos dossiers, notre travail, d'examiner ce que nous faisons à l'école et notre programme de formation, d'assister à des cours de l'école et de nous aviser s'il y a quelque chose que nous pouvons faire pour améliorer les rapports entre les autochtones et entre la police et eux.

L'autre avenue dans laquelle nous nous sommes engagés, c'est d'offrir certaines possibilités qui pourraient attirer plus d'autochtones dans la GRC. A ce jour, la Gendarmerie royale du Canada compte parmi son effectif de 400 à 500 personnes qui se sont déclarées, au cours d'un sondage, d'origine autochtone. Je souhaite sincèrement que ce chiffre augmente. Une des difficultés à laquelle nous avons été confrontés, cependant, c'est que certaines personnes, dans les communautés autochtones, ont quitté l'école prématurément et, de ce fait, ne peuvent pas répondre à notre critère du niveau de scolarité. Par conséquent, nous avons réservé 25 postes qui devront être comblés par de jeunes autochtones. Nous leur verserons leur plein salaire, les ferons travailler avec nous et s'ils trouvent ce rapport gratifiant, et nous aussi, nous leur dirons de retourner à l'école pour obtenir leur certificat du secondaire; pendant leurs études, ils continueront à travailler pour nous et à recevoir leur plein salaire, tout en espérant qu'ils ne lâcheront pas et qu'ils feront carrière avec nous.

Même si nous avons offert beaucoup de formation interculturelle, une grande partie de cette formation était assez générale. Le comité consultatif nous a dit qu'il y a des différences qui sont très locales et d'égale importance. Par conséquent, outre la formation interculturelle, nous offrons maintenant certains cours de langues à nos membres; il s'agit de dialectes autochtones parlés dans la collectivité locale. Les aînés de ces collectivités nous ont été d'un très grand secours.

Afin de sensibiliser nos membres en général, en fait la communauté policière en général, nous avons organisé il y a deux ans une conférence qui s'intitulait «La police dans une société pluraliste». Cette conférence a donné lieu à quelque 150 recommandations que le Comité, ainsi que le ministre d'État au Multiculturalisme, nous aident à suivre et à mettre en oeuvre. Une des promesses que j'ai faite à cette conférence, c'est de tenir des conférences avec les autochtones de tout le pays pour parler de questions d'intérêt local. La conférence organisée à Edmonton a été très réussie; elle a été organisée avec le concours des aînés provenant de tous les coins de l'Alberta. Ce fut un succès éclatant; résultat,

[*Text*]

implementing. We have held one in the Yukon, which again was successful, and we have one scheduled for May in the Maritimes. There is a lot more to do, but we are trying.

As far as I am concerned, in respect of dealing with the issues, it is a political statement on my part, but I suspect aboriginal Canadians want to live the way you and I do in our communities, in peace, comfort, and security. To the extent that policing supports that atmosphere, we are anxious to assist.

• 1655

The RCMP, as an organization, has no wish to remain in native communities where we are not wanted. We would be happy to assist, as the minister has suggested, native communities that are developing their own police departments, but to do so their police force must be well-trained, effective, and able to do all the work. All that takes time, rather than having things get out of hand and then calling in the RCMP a little later, perhaps when things are out of hand.

There are a number of other things we can do, but a lot of dialogue is taking place and I can assure you that the native community has been very responsive in the requests for assistance and we welcome that response.

Mr. Cadieux: With respect to some of the other questions that were asked, such as why some people who are not collectors have illegal weapons in their possession, your answer would be just as valid as mine, sir. Certain arms that we have seen during the events of last summer are clearly not weapons you can possess in Canada, but some people had them. So they were obviously obtained through means that are at least questionable. From where exactly did they come? My best bet would be that they probably came from the United States. Again, depending on what arm you are talking about, you would have to have it, do the investigation, and be able to draw conclusions.

As Mr. Nault has suggested in one of his questions about illegal acts, police forces in Canada were aware of arms that were circulated from one area to another at certain times. I presume that some of those arms found themselves in the hands of those people my honourable friend probably saw on TV last summer.

With respect to the band frequencies, I suppose some people prefer them to the CBC. I do not know. As the commissioner reminds me, those receivers can be bought at Canadian Tire, Radio Shack, and so on, and are fairly common per se. They can pick up frequencies on the cellular telephones and all sorts of stuff.

Mr. Chairman, I have to go.

The Chairman: Yes. Thank you very much, Minister. I believe there is a request for a document, while you are—

[*Translation*]

un grand nombre de recommandations auxquelles nous donnons suite. Nous avons aussi organisé une conférence au Yukon, qui fut aussi un succès, et nous en avons une autre prévue en mai dans les Maritimes. Il y a donc encore beaucoup plus à faire, mais nous essayons.

Selon moi, pour ce qui est des problèmes actuels, même s'il s'agit d'un énoncé de principe de ma part, j'ai le sentiment que les Canadiens autochtones veulent vivre comme vous et moi vivons dans notre société, c'est-à-dire en paix, dans le confort et en toute sécurité. Dans la mesure où les forces policières favorisent ce climat, nous sommes très désireux de faire notre part.

La GRC n'a aucune intention de demeurer dans les communautés autochtones qui ne veulent pas d'elle. Nous serions heureux d'aider, comme le ministre l'a suggéré, les collectivités autochtones qui mettent sur pied leur propre service de police, mais pour ce faire, leur force policière doit être bien entraînée, efficace et capable d'effectuer tout le travail. Tout cela prend du temps; il vaudrait mieux procéder de la bonne façon plutôt que de perdre le contrôle de la situation et d'appeler la GRC à l'aide un peu plus tard, quand la situation s'est vraiment envenimée.

Il y a beaucoup d'autres choses que nous pouvons faire, mais le dialogue va croissant et je peux vous assurer que la communauté autochtone a très bien réagi aux demandes d'aide; de notre côté, nous nous réjouissons de cette réponse.

M. Cadieux: Au sujet de certaines autres questions qui ont été posées, par exemple pourquoi les gens qui ne sont pas des collectionneurs possèdent des armes illégales, je vous répondrai que votre réponse serait aussi valable que la mienne. Certaines armes que nous avons vues pendant les événements de l'été dernier sont illégales au Canada, mais certaines personnes les avaient en leur possession. Ces armes ont donc été obtenues par des moyens pour le moins douteux. D'où proviennent-elles exactement? Je serais prêt à parier qu'elles proviennent des États-Unis. Une fois de plus, tout dépend de quelle arme vous parlez. Il faudrait premièrement l'avoir en notre possession, mener une enquête, puis être capable de tirer des conclusions.

Comme M. Nault l'a suggéré dans une de ses questions sur les actes illégaux, les forces policières du Canada étaient au courant des armes qui circulaient d'une place à une autre à certains moments. Je suppose que certaines de ces armes se sont retrouvées dans les mains des personnes que mon honorable ami a probablement vues à la télévision l'été dernier.

Pour ce qui est des fréquences radio, je suppose que certaines personnes les préfèrent à Radio-Canada. Je ne sais pas. Comme le commissaire me le rappelle, on peut se procurer ces récepteurs chez Canadian Tire, Radio Shack, etc.; ils sont assez communs. Ils peuvent capter des fréquences de téléphones cellulaires, etc.

Monsieur le président, je dois partir.

Le président: Oui. Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je crois qu'il y a une demande de document et pendant que vous êtes. . .

[*Texte*]

Ms Blondin: Yes. Before the Solicitor General takes his leave, I would like to kindly inquire about the fact that in December of 1988 you initiated a national inquiry into what was called native extremism. You indicated in the House on October 10, 1990, that the document was made public with significant portions of it blacked out, for reasons of national security and privacy, accompanied by a news release. Is that still the status of that particular report, and is it available for the public?

Mr. Cadieux: If that was the way in which the report was released at the time by the then Solicitor General, I would—

Ms Blondin: It was you; you were the Solicitor General.

Mr. Cadieux: It was not me in 1990. October 1990? I am sorry.

Ms Blondin: Yes.

Mr. Cadieux: That was me. Time flies.

Ms Blondin: It is in your name.

Mr. Cadieux: The status would be the same, particularly if it was me who released it.

Ms Blondin: I would like to request that document.

Mr. Skelly: With regard to the list of weapons, you mentioned the 50-calibre armour-piercing weapon. Do you have a list of the weapons that were actually recovered from the reserve at Oka? Is it possible for the committee to obtain that list?

Mr. Cadieux: I believe the armed forces have the full briefing on that subject from this summer and I am sure they will be willing to provide you with a copy.

The Chairman: The clerk will make the effort to arrange that.

Thank you, Minister, and we thank the officials very much.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Mme Blondin: Oui. Avant que le solliciteur général ne parte, j'aimerais avoir des renseignements sur l'enquête nationale qu'il a commandée en décembre 1988 sur ce qu'on appelait l'extrêmisme autochtone. Vous avez indiqué à la Chambre, le 10 octobre 1990, que le document avait été rendu public, mais que plusieurs parties importantes en avaient été censurées pour des raisons de sécurité nationale et de protection des renseignements personnels; un communiqué de presse accompagnait le document. Ce rapport se trouve-t-il toujours sous la même forme et est-il disponible?

M. Cadieux: Si le rapport a été rendu public de cette façon par le solliciteur général d'alors, je dirais. . .

Mme Blondin: C'était vous; vous étiez solliciteur général.

M. Cadieux: Ce n'était pas moi en 1990. En octobre 1990? Je suis désolé.

Mme Blondin: Oui.

M. Cadieux: C'était bien moi. Comme le temps passe!

Mme Blondin: C'est à votre nom.

M. Cadieux: Le rapport aurait la même forme, surtout si c'est moi qui l'ai rendu public.

Mme Blondin: Je voudrais avoir ce document.

M. Skelly: Au sujet de la liste des armes, vous avez parlé d'une arme de calibre 50 qui perce le blindage. Avez-vous une liste des armes qui ont été récupérées à Oka? Est-ce que le comité peut obtenir cette liste?

M. Cadieux: Je crois que les forces armées possèdent toutes les données à ce sujet depuis l'été dernier et je suis convaincu qu'elles voudront bien vous en fournir une copie.

Le président: Le greffier fera en sorte de l'obtenir.

Merci, monsieur le ministre, ainsi que les fonctionnaires qui vous accompagnent.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Grand Council of the Crees:

Deom Saganash, Executive Chief;

Bill Grodinsky, Legal Counsel;

Bill Namagoose, Executive Director.

From the Waskaganish Band:

Chief Billy Diamond.

N.D. Inkster, Commissioner, R.C.M.P.

TÉMOINS

Du Grand Conseil de Cris:

Deom Saganash, chef exécutif;

Bill Grodinsky, conseiller juridique;

Bill Namagoose, directeur exécutif.

De la Bande Waskaganish:

chef Billy Diamond.

N.D. Inkster, commissaire, G.R.C.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 58

Tuesday, March 26, 1991
Wednesday, March 27, 1991

Chairman: Ken Hughes, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 58

Le mardi 26 mars 1991
Le mercredi 27 mars 1991

Président: Ken Hughes, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Aboriginal Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires autochtones

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated October 22, 1990, consideration of the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990

CONCERNANT:

Conformément à son ordre de renvoi daté du 22 octobre 1990, suite de l'étude concernant les événements survenus à Kanesatake et Kahnawake durant l'été 1990

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989-90-91

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989-1990-1991

35606—1

STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS

Chairman: Ken Hughes

Vice–Chairman: Allan Koury

Members

Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Wilton Littlechild
Robert Nault
Robert E. Skelly
Stanley Wilbee—(8)

(Quorum 5)

Martine Bresson

Clerk of the Committee

ERRATUM

Evidence

Issue No. 52

Page 52:42—In left column, lines 7 and 8 should read: "business, we know there were complaints to the Quebec commission.

There were a number of complaints about the activities of"

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Président: Ken Hughes

Vice–président: Allan Koury

Membres

Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Wilton Littlechild
Robert Nault
Robert E. Skelly
Stanley Wilbee—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Martine Bresson

ERRATUM

Témoignages

Fascicule nº 52

Page 52:42—Colonne de droite, les lignes 8 et 9 devraient se lire ainsi: «regarde pas, mais nous savons que des plaintes ont été adressées à la commission du Québec.

Il y a eu un certain nombre de plaintes»

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 26, 1991
(92)

[*Text*]

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met at 9:10 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Nault, Robert Skelly and Stanley Wilbee.

Acting Member present: Marc Ferland for Gabriel Desjardins.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Teressa Nahanee, Consultant; Wendy Moss and Rolande Soucie, Research Officers.

Witnesses: From the Wawatay Native Communications Society: Paul M. Rickard, Senior T.V. Producer—Wawatay Cree and Andrew J. Poonae, Senior Radio Producer—Wawatay Television. *From the University of Western Ontario:* Errol P. Mendes, Associate Professor, Faculty of Law. *From the Algonquin Council of Western Quebec:* Grand Chief Jimmy Hunter. *From Barrière Lake:* Chief Jean-Maurice Matchewan. *From Wolf Lake:* Russel Diabo, Advisor and Gérard Guay, Legal Counsel.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated October 22, 1990 relating to the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, November 7, 1990, Issue No. 44.*)

Paul M. Rickard and Andrew J. Poonae made opening statements and answered questions.

At 10:52 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:59 o'clock a.m., the sitting resumed.

Errol P. Mendes made an opening statement and answered questions.

At 12:35 o'clock p.m. the sitting was suspended.

At 12:45 o'clock p.m. the sitting resumed.

Grand Chief Jimmy Hunter made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 2:00 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m.

AFTERNOON SITTING
(93)

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met at 3:29 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Skelly and Stanley Wilbee.

Acting Member present: Marc Ferland for Gabriel Desjardins.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 26 MARS 1991
(92)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 10, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Ken Hughes (*président*).

Membres du Comité présents: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Nault, Robert Skelly et Stanley Wilbee.

Membre suppléant présent: Marc Ferland remplace Gabriel Desjardins.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Teressa Nahanee, consultante; Wendy Moss et Rolande Soucie, attachées de recherche.

Témoins: De la Wawatay Native Communications Society: Paul M. Rickard, réalisateur principal (télévision)—Wawatay Cree; Andrew J. Poonae, réalisateur principal (radio)—Wawatay Television. *De l'Université Western* Ontario: Errol P. Mendes, professeur associé, Faculté de Droit. *Du Conseil algonquin de l'Ouest du Québec:* Grand chef Jimmy Hunter. *Du Lac Barrière:* Chef Jean-Maurice Matchewan. *Du Lac des Loups:* Russel Diabo, conseiller; Gérard Guay, conseiller juridique.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 7 novembre 1990, fascicule nº 44*).

Paul M. Rickard et Andrew J. Poonae font des exposés et répondent aux questions.

À 10 h 52, la séance est suspendue.

À 10 h 59, la séance reprend.

Errol P. Mendes fait un exposé et répond aux questions.

À 12 h 35, la séance est suspendue.

À 12 h 45, la séance reprend.

Le grand chef Jimmy Hunter fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 14 heures, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 15 h 30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(93)

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit aujourd'hui à 15 h 29, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Ken Hughes (*président*).

Membres du Comité présents: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Skelly et Stanley Wilbee.

Membre suppléant présent: Marc Ferland remplace Gabriel Desjardins.

Other Member present: Lise Bourgault.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Teressa Nahanee, Consultant.

Witnesses: From Le Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake: Myra Cree, Sr., Myra Cree, Jr., Lucie Masse, Gilles Vézina and Gérard Bertrand. *From the Rassemblement des citoyens d'Oka:* Guy Dubé and Lisette Dubé.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated October 22, 1990 relating to the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, November 7, 1990, Issue No. 44.*)

Gilles Vézina, Lucie Masse, Myra Cree, Jr. and Myra Cree, Sr. made opening statements and, with Gérard Bertrand, answered questions.

It was agreed,—That the documents entitled:

a) Les troubles de 1800-1880 à Oka: Choc de deux cultures;

b) Lettre au maire Jean Ouellet en date du 28 mai 1990: Rétablissement de la paix avec les Mohawks;

c) Lettre à Yves Désilets en date du 30 mai 1990: Rétablissement de la paix avec les Mohawks;

d) Lettre à l'honorable Elkas en date du 7 juin 1990;

e) Lake of Two Mountains;

f) La crise aurait pu être évitée;

g) Lettre au directeur général, Sûreté du Québec; et au sous-officer responsable en date du 10 juillet 1990;

h) Oka: le enjeux vont au délà de la stricte légalité;

i) Lettre au premier ministre Robert Bourassa en date du 16 juillet 1990;

j) Lettre au premier ministre Robert Bourassa en date du 16 juillet 1990;

k) Lettre à l'honorable Yvon Picotte;

l) Lettre à l'honorable Claude Ryan en date du 18 octobre 1990;

be filed with the Clerk of the Committee (*See Exhibits A to L respectively*).

At 5:48 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 5:51 o'clock p.m., the sitting resumed.

Guy Dubé made an opening statement and with Lisette Dubé answered questions.

It was agreed,—That the *Rassemblement des citoyens* opening statement be presented as read.

At 6:00 o'clock p.m., the Committed adjourned to the call of the Chair.

Autre députée présente: Lise Bourgault.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Teressa Nahanee, consultante.

Témoins: Du Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake: Myra Cree, mère; Myra Cree, fille; Lucie Masse, Gilles Vézina et Gérard Bertrand. *Du Rassemblement des citoyens d'Oka:* Guy Dubé et Lisette Dubé.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 7 novembre 1990, fascicule n° 44*).

Gilles Vézina, Lucie Masse, Myra Cree, fille, Myra Cree, mère, font des exposés puis, avec Gérard Bertrand, répondent aux questions.

Il est convenu,—Que les documents ci-après énumérés:

a) Les troubles de 1800-1880 à Oka: Choc de deux cultures;

b) Lettre au maire Jean Ouellet, 28 mai 1990: Rétablissement de la paix avec les Mohawks;

c) Lettre à Yves Désilets, 30 mai 1990: Rétablissement de la paix avec les Mohawks;

d) Lettre à l'honorable Elkas, 7 juin 1990;

e) Lac des Deux-Montagnes;

f) La crise aurait pu être évitée;

g) Lettre au directeur général et au sous-officier responsable, Sûreté du Québec, 10 juillet 1990;

h) Oka: les enjeux vont au-delà de la stricte légalité;

i) Lettre au premier ministre Robert Bourassa, 16 juillet 1990;

j) Lettre au premier ministre Robert Bourassa, 16 juillet 1990;

k) Lettre à l'honorable Yvon Picotte;

l) Lettre à l'honorable Claude Ryan, 18 octobre 1990;

soient déposés auprès au greffier du Comité (*pièces A à L*).

À 17 h 48, la séance est suspendue.

À 17 h 51, la séance reprend.

Guy Dubé fait un exposé puis, avec Lisette Dubé, répond aux questions.

Il est convenu,—Que l'exposé du Rassemblement des citoyens soit tenu pour lu.

À 18 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, MARCH 27, 1991
(94)

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met *in camera* at 3:45 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Nault, Robert Skelly and Stanley Wilbee.

Acting Members present: Marc Ferland for Gabriel Desjardins and Scott Thorkelson for Wilton Littlechild.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wendy Moss and Rolande Soucie, Research Officers.

The Committee proceeded to consider its future business.

It was agreed,—That the Committee retain the professional services of Teressa Nahanee for an amount up to $3,500 for a period ending June 30, 1991.

It was agreed, on division,—That the Committee retain the services of Humphrey's Public Affairs Group to manage media relations for an amount up to $3500.00 for a period ending June 30, 1991.

It was agreed,—That the following documents be printed as appendices to the *Minutes of Proceedings and Evidence* of the meeting held on March 26, 1991;

—correspondence between the Chairman; Livingston Nicholas and Linda Simon and a statement from the Chairman explaining the context of the meetings to which the letters refer. (*see Appendix "ABOR–14"*)

—correspondence between the Chairman and the Mohawk Council of Kahnawake. (*see Appendix "ABOR–15"*)

It was agreed,—That the budget submission for the Standing Committee on Aboriginal Affairs for the period April 1, 1991 to March 31, 1992 be approved in the amount of $165,650.00.

It was agreed,—That the Committee consider the Main Estimates for fiscal year 91/92 upon completion of its study of the Kanesatake and Kahnawake events.

It was agreed,—That the research staff be instructed to prepare a draft report on the events of Kanesatake and Kahnawake;

—That the draft report consist of approximately 40 pages; and

—That it be submitted to the Members on Monday, April 8, 1991 for consideration during that week.

It was agreed,—That the Chairman request the list of documents suggested by the Research Staff from the Federal and Provincial Governments.

It was agreed, on division,—That the Committee does not travel to the communities of Kanesatake and Kahnawake.

LE MERCREDI 27 MARS 1991
(94)

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit à huis clos à 15 h 45, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Ken Hughes (*président*).

Membres du Comité présents: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Robert Nault, Robert Skelly et Stanley Wilbee.

Membres suppléants présents: Marc Ferland remplace Gabriel Desjardins; Scott Thorkelson remplace Wilton Littlechild.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wendy Moss et Rolande Soucie, attachées de recherche.

Le Comité examine ses travaux à venir.

Il est convenu,—Que le Comité retienne les services de Teressa Nahanee, d'ici le 30 juin 1991, jusqu'à concurrence de 3,500$.

Il est convenu, avec dissidence,—Que le Comité confie au groupe Humphrey's Public Affairs d'ici le 30 juin 1991, la gestion des relations avec les médias, jusqu'à concurrence de 3,500$.

Il est convenu,—Que ces documents figurent en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages* de la réunion du 26 mars 1991:

—la correspondance entre le président, Livingston Nicholas et Linda Simon, ainsi que l'exposé du président expliquant le contexte des réunions visées dans les lettres (*voir Appendice «ABOR–14»*);

—la correspondance entre le président et le Conseil mohawk de Kahnawake (*voir Appendice «ABOR–15»*).

Il est convenu,—Que le budget du Comité au montant de 165,650$, pour la période du 1er avril 1991 au 31 mars 1992, soit adopté.

Il est convenu,—Qu'aussitôt qu'il aura terminé son enquête sur Kanesatake et Kahnawake, le Comité étudiera le Budget des dépenses principal 1991–1992.

Il est convenu,—Que les recherchistes commencent à rédiger le rapport de l'enquête;

—Que le rapport compte une quarantaine de pages; et

—Qu'une ébauche soit remise aux membres du Comité le lundi 8 avril qui l'étudieront pendant la semaine.

Il est convenu,—Que le président demande aux gouvernements fédéral et provincial les documents suggérés par les recherchistes.

Il est convenu, avec dissidence,—Que le Comité ne se rende pas à Kanesatake ni à Kahnawake.

It was agreed,—That should individual Members attend meetings at Kanesatake and Kahnawake, the Committee consider, upon review, printing as appendices the transcripts of these meetings.

At 6:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

Il est convenu,—Que si des membres assistent aux réunions de Kanesatake et de Kahnawake, le Comité pourra décider d'imprimer en annexe les transcriptions de ces réunions.

À 18 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 26, 1991

• 0912

The Chairman: I would like to call the meeting to order and welcome our witnesses, Paul Rickard and Andrew Poonae, from Native Communications Society in Sioux Lookout.

We would like to thank you very much for taking the time to be with us here today. We look forward to your testimony. I understand you have an opening statement and we will follow up with questions. Perhaps you could introduce yourselves for the benefit of our colleagues here and then proceed with your opening statement.

Mr. Paul Rickard (Wawatay Native Communications Society, Cree Television, Moose Factory): I work for Wawatay Native Communications Society, Cree Television in Moose Factory. I have been working there for the past three years. I am the senior producer of the television program out of the Moose Factory station.

Mr. Andrew Poonae (Senior Radio Producer, Wawatay Native Communications Society): I work out of the same centre as Paul does. I have been with Wawatay for about four years. My position is senior radio producer.

Mr. Chairman, members of the committee, we would like to thank you for having us appear before this Standing Committee on Aboriginal Affairs. Mr. Paul Rickard will be making some brief comments after I finish my presentation.

[*Witness continues in native language*]

Ladies and gentlemen, this is the language we use every day during our work as journalists—Cree language on the northeastern side of James Bay and Ojicree and Ojibway on the northwestern side.

Mr. Chairman, it is a fact that the few remaining aboriginal news services are now facing tough times trying to provide information to audiences across Canada. Because of the government's cut-backs last year we saw many go under, and only a few are just struggling to stay alive today. Wawatay Native Communications Society is just one example. It lost one-third of its funding last year, and many jobs were lost. Because of this it is having real problems fulfilling its obligations to serve northern Ontario audiences better in their native languages.

• 0915

I just want to go through some of the facts. Wawatay provides this information. The area of service is 210,000 square miles, known as the Nishnawbe-Aski Nation. We were incorporated in 1974 and we are still considered a charitable

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 26 mars 1991

Le président: La séance est ouverte. J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins, MM. Paul Rickard et Andrew Poonae, de la *Wawatay Native Communications Society* à Sioux Lookout.

Nous vous remercions d'être parmi nous aujourd'hui et de bien vouloir témoigner. Si je comprends, vous allez commencer par des remarques préliminaires et nous passerons ensuite aux questions. Si vous voulez bien vous présenter et ensuite commencer par vos remarques préliminaires.

M. Paul Rickard (Wawatay Native Communications Society, Cree Television, Moose Factory): Je travaille pour la Wawatay Native Communications Society, pour la Cree Television à Moose Factory. J'y suis depuis trois ans. Je suis le réalisateur en chef du programme télévisé à partir de la station de Moose Factory.

M. Andrew Poonae (réalisateur en chef du programme radiophonique, Wawatay Native Communications Society): Je travaille au même endroit que Paul. J'y suis depuis environ quatre ans. J'occupe le poste de réalisateur en chef du programme radiophonique.

Monsieur le président, membres du comité, nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de témoigner devant le Comité permanent des affaires autochtones. M. Paul Rickard va faire quelques commentaires après que j'aurai terminé ma présentation.

[*Le témoin poursuit dans sa langue autochtone*]

Mesdames et messieurs, ceci est la langue dans laquelle nous travaillons quotidiennement comme journalistes—la langue crie du côté nord-est de la Baie James et les langues ojicree et ojibway du côté nord-ouest.

Monsieur le président, c'est un fait que les quelques services d'information autochtones qui restent font maintenant face à une période difficile pour ce qui est de transmettre des informations dans tout le pays. Notre service disparaîtra peut-être à cause des compressions budgétaires annoncées l'an passé, et il n'y a qu'une poignée de stations qui aujourd'hui luttent pour leur survie. La *Wawatay Native Communications Society* n'en est qu'un exemple. Elle a perdu un tiers de ses revenus l'an passé ainsi que beaucoup de postes. C'est pour cette raison qu'elle a de la difficulté à s'acquitter de son mandat, qui est de mieux servir dans leurs langues autochtones les populations du nord de l'Ontario.

Je voulais simplement réitérer ces faits. Wawatay nous donne cette information. La région qui est desservie par le service couvre 210,000 milles carrés et s'appelle la nation *Nishnawbe-Aski*. Nous avons été constitués en société en

[*Text*]

organization. Before the cut-backs last year we had 52 full-time employees and four contract people. Our budget was $2.1 million, 62% going into wages and benefits and 31% operational, plus 7% capital expenses.

The programs we offered were a native language newspaper, a native language radio network, native language television programs, native language translation services, rental of HF trail radios, maintenance of 31 community radio stations, installation and maintenance of HF base radios, Bell Canada transit phone service, native broadcast journalism training, research and development of new technologies and systems and communications, community liaison and government liaison.

Let me go through some of the services we lost. Recently for HF radio, because of our culture and the way of providing our families with food, what we call the native traditional economy, hunting, trapping, etc., we had to cut down on this service because of lack of money. This service saved numerous lives in the past, and just recently we announced that we had to sell or give away our trail radios because we cannot keep the service.

Translation services are way down. As you know, Wawatay is committed to native language development, the preservation of our languages, the teaching of interpreters and translators, and the extension—some material is translated into syllabics. Wawatay provides translation services for Bell Canada and government agencies, translating documents and information into the languages of the people we serve in Nishnawbe-Aski Nation.

Regarding the Wawatay newspaper, as you know, the government cut all the moneys that were supposed to go into newspapers. Wawatay is a trilingual newspaper, Ojicree, Cree, and English, published twice a month for the people in the Nishnawbe-Aski Nation.

Because of the government cut-backs last year we saw many go under. Only a few are just struggling to stay alive today, and Wawatay is just one of them. Wawatay plays a major role in protecting and enhancing native languages in northern Ontario. Native people rely on Wawatay to inform them of the news and issues that affect them. This is true.

We saw what happened to the native people last summer in Oka and the rest of Canada. There is no other medium that serves northern Ontario in the native languages, which Wawatay does. So people have no choice but to watch English programs today. During the Oka crisis last summer, many people had many questions about why it happened.

[*Translation*]

1974 et sommes encore considérés comme étant une organisation bénévole. Avant les compressions survenues l'an passé, nous avions 52 employés à temps plein et quatre contractuels. Notre budget s'élevait à 2,1 millions de dollars, dont 62 p. 100 étaient affectés aux salaires et avantages sociaux et 31 p. 100 aux coûts d'exploitation en plus de 7 p. 100 pour des dépenses en capital.

Voici les services que nous avons offerts: un journal en langue autochtone, un service de radiodiffusion autochtone, des programmes télédiffusés autochtones, des services de traduction en langue autochtone, la location de radios de piste haute fréquence, l'exploitation de 31 stations radiophoniques communautaires, l'installation et l'entretien de radios haute fréquence, un service téléphonique de transit de Bell Canada, une formation journalistique en radiodiffusion autochtone, la recherche et le développement de nouvelles technologies et de systèmes de communication et une liaison entre les communautés et le gouvernement.

Laissez-moi vous énumérer certains des services que nous avons perdus. À cause de notre culture et de notre façon de pourvoir aux besoins alimentaires de nos familles, c'est-à-dire ce que nous appelons notre économie autochtone traditionnelle, qui inclut entre autres la chasse et la pêche, nous avons dû réduire le service de la radio haute fréquence à cause d'un manque de fonds. Dans le passé, ce service a sauvé bon nombre de vies, et il y a quelque temps, nous avons annoncé que nous avions dû vendre ou donner nos radios de piste parce que nous ne pouvions pas garder le service.

Les services de traduction ont également été réduits. Comme vous le savez, Wawatay se dévoue à la promotion des langues autochtones, à la préservation de ces langues, à la formation d'interprêtes et de traducteurs et à la traduction de certains documents en écriture syllabique. Wawatay offre un service de traduction pour Bell Canada et pour des agences gouvernementales en traduisant divers documents dans les langues des populations que nous servons dans la nation Nishnawbe-Aski.

Comme vous le savez, le gouvernement a supprimé tous les fonds qui devaient servir à financer les journaux, y compris le journal de Wawatay. Ce journal est trilingue, il est rédigé en anglais, en oji-cri et en cri, et est publié bimensuellement pour les populations dans la nation Nishnawbe-Aski.

À cause des compressions budgétaires que le gouvernement a effectuées l'an passé, beaucoup de ces journaux ont dû fermer leurs portes. Il n'y en a qu'une poignée qui luttent pour leur survie aujourd'hui, et Wawatay fait partie de ce groupe. Wawatay joue un rôle important dans la protection et la promotion des langues autochtones dans le nord de l'Ontario. Les peuples autochtones dépendent de Wawatay pour leurs informations et les nouvelles qui les touchent. C'est un fait.

Nous avons vu ce qui s'est passé à Oka et dans le reste du pays l'été passé. Il n'y a aucun autre service en langues autochtones qui dessert les peuples dans le nord de l'Ontario. C'est ce que fait Wawatay. Aujourd'hui, les peuples n'ont d'autre choix que de regarder des programmes anglais. Au cours de la crise d'Oka l'an passé, beaucoup de personnes se demandaient pourquoi cette crise avait éclaté.

[*Texte*]

• 0920

That is my opening presentation. I want to go into the Oka crisis and how we came to the decision to cover the events there.

The Chairman: I appreciate your presentation. You are aware that these hearings are held under a House request to look at the events at Kanesatake and Kahnawake last summer. If we could focus on that, I am sure it would be helpful to the committee. Did you have some comments you wanted to make specifically about your experience last summer? I understand you were directly involved last summer. Perhaps you could elaborate on that for the benefit of the committee members.

Mr. Poonae: After the July 11 incident we had problems getting the information we needed to provide excellent information for our people. A lot of questions were asked by our people. They saw the CBC flashing images of Mohawks in fatigues holding guns and non-natives burning native effigies. We wanted to provide a well-balanced story because we were not satisfied with the way the southern media were portraying the event in Oka and Kahnawake. That was the main reason why we went to Oka.

With the small amount of money we had, we did not plan to stay there for a long time—probably a week—but we managed to stay there until just before the army moved in. We did not have any problems going through the blockades or the checkpoints, but there was a lot of tension. We were worried about what might happen to us because we were native journalists.

Due to the fact that we do not have many people on our staff to fully cover stories and find out what is really going on throughout Canada, we had a problem trying to get proper information from the Mohawk people, politicians and native leaders.

Mr. Rickard: I would like to mention that before we went to Oka our major news information was through CBC radio and television, which are the two main media broadcast in the communities of the people we serve. Most of our news was based on information that came from CBC radio. We used that to translate what was happening. We also had news releases. We had *The Globe and Mail*, magazines and newspaper clippings. We tried to put together a story in our own language of what exactly was happening from reports from non-native media.

• 0925

Andrew mentioned that we were not satisfied with the coverage that was being given from mainstream media. As he said, they were just like flashes. Everyone knew what was happening that day but background information was never provided.

[*Traduction*]

Voilà. C'était mes remarques préliminaires. J'aimerais parler de la crise d'Oka et expliquer comment nous en sommes venus à suivre ces événements.

Le président: Merci beaucoup pour votre présentation. Vous vous rendez compte que nous tenons ces séances à la demande de la Chambre, pour étudier les événements qui ont eu lieu à Kanesatake et Kahnawake l'été passé. Je suis certain que la tâche du comité serait facilitée si nous nous concentrons sur ce sujet. Aviez-vous des remarques sur votre expérience de l'été passé? Si je comprends bien, vous avez vu directement ce qui se passait. Vous pourriez peut-être en parler aux membres du comité.

M. Poonae: Après l'incident du 11 juillet, il ne nous était pas facile d'obtenir les informations nécessaires pour tracer un tableau adéquat pour nos peuples. Ils ont posé beaucoup de questions après avoir vu à Radio-Canada des images de Mohawks habillés en tenue militaire et brandissant des armes, ainsi que des personnes non autochtones qui brûlaient des effigies d'autochtones. Nous voulions relater les événements de façon équilibrée, car nous n'étions pas satisfaits de la façon dont les médias dans le sud ont couvert les événements d'Oka et de Kahnawake. C'était la raison principale pour laquelle nous nous sommes rendus à Oka.

Nous n'avions pas l'intention d'y rester longtemps—probablement une semaine—parce que nous n'avions pas beaucoup d'argent. Finalement, c'est juste avant l'intervention de l'armée que nous sommes partis. Nous n'avions pas de difficultés à franchir les barricades ni à passer aux postes de contrôle, mais la tension était élevée. Nous nous sentions menacés parce que nous étions des journalistes autochtones.

Parce que nous n'avons pas beaucoup de personnel pour effectuer des reportages complets sur ce qui se passe partout au Canada, il ne nous était pas facile d'obtenir les informations nécessaires du peuple Mohawk, des politiciens ou des leaders autochtones.

M. Rickard: J'aimerais simplement dire qu'avant notre séjour à Oka, notre principale source d'information était la radio et la télévision de Radio-Canada, qui sont les deux principaux services de radiotélédiffusion désservant nos communautés. La plupart de nos reportages furent puisés à partir d'informations diffusées par le service radiophonique de Radio-Canada. Nous ne faisions que traduire ce que nous entendions. Nous disposions également de bulletins de nouvelles, du quotidien *The Globe and Mail*, de revues et d'articles de journaux. À partir des reportages des médias non autochtones, nous essayions de produire un reportage dans notre propre langue de ce qui se passait exactement.

Andrew a dit que nous n'étions pas satisfaits des reportages des médias dominants. Selon lui, ces reportages étaient comme des flash. Tout le monde savait ce qui se passait cette journée-là, mais les médias dominants ne fournissaient jamais de renseignements de base.

[*Text*]

Most of our viewers up north are probably elders and speak the one language, which is Cree or Ojibway or Ojicree. So it is hard for them to understand what is happening on an overall basis. They heard that the army moved in and that was it. There was no real clear understanding of why they moved in or why the Mohawks put up the blockade in the first place. I think that is one of the reasons we did go down to Oka, to find out for ourselves, to report on exactly what our audience was asking, what they were wondering.

We were there for only one week, at the end of Agust. We could not afford to stay any longer than that.

Mr. Poonae: When we arrived at the community of Oka, we did not see other native journalists, but I heard that a few had been there. It really made me wonder how many native journalists there were in the whole of Canada. I think the cut-backs had detrimental effects on native groups across Canada.

The Chairman: Would you like us to go into questions then? We can draw out other points that you might want to make. I would like to start off with Mr. Nault, please.

Mr. Nault (Kenora—Rainy River): Mr. Chairman, just for clarification, I was talking to the gentlemen and they said that they had a video they wanted to show us.

The Chairman: Oh, I was not aware of that.

Mr. Nault: Is there a video or—

Mr. Rickard: Yes. It is one of the stories we did out of Oka for television.

The Chairman: Why do we not watch it?

Mr. Nault: I thought that maybe we should look at that before we ask questions.

The Chairman: How long is that?

Mr. Rickard: Approximately eight minutes. I would just like to mention that this video was originally broadcast on September 8. It is in the Cree language with the exception of one section. It pretty much deals with the point of view of some of the children who were behind the blockade.

I was the producer of a youth program called *Video Awashishik*, which means video kids. It is a youth program for native youth in northern Ontario. This is a sample of a story we did for that particular group.

• 0930

[*Video Presentation*]

• 0938

The Chairman: Did you want to say something about the videotape perhaps? Then we will move on to questions.

[*Translation*]

La plupart de nos téléspectateurs au nord sont probablement des aînés qui ne parlent qu'une langue, soit le cri, l'ojigway, ou l'oji-cri. Alors, ils ont de la difficulté à comprendre ce qui se passe d'une façon globale. Ils ont entendu que l'armée est intervenue, et c'est tout. Ils n'ont pas vraiment compris pourquoi l'armée est intervenue, ni pourquoi les Mohawks ont construit les barricades au début. Voilà pourquoi nous sommes allés à Oka. Nous voulions nous renseigner nous-mêmes et faire des reportages qui donneraient des réponses aux questions que nos téléspectateurs se demandaient.

Nous n'avons passé qu'une semaine à Oka, à la fin du mois d'août. Nous n'avons pu rester plus longtemps à cause de notre budget.

M. Poonae: Quand nous sommes arrivés à Oka, nous n'avons pas vu d'autres journalistes autochtones, mais j'ai entendu dire que quelques-uns y étaient allés. Ça m'a vraiment obligé à me demander combien de journalistes autochtones existent dans tout le Canada. Je crois que les compressions budgétaires ont eu des effets nuisibles sur les groupes autochtones partout au Canada.

Le président: Alors, voulez-vous que l'on passe aux questions? En répondant à nos questions, vous pouvez aborder d'autres sujets dont vous voulez parler. Monsieur Nault, j'aimerais vous demander de commencer.

M. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le président, ces messieurs me disent qu'ils ont un film vidéo à nous projeter.

Le président: Je n'étais pas au courant.

M. Nault: Y a-t-il un vidéo, ou bien. . .

M. Rickard: Oui. Il s'agit d'un des reportages que nous avons faits à Oka pour la télévision.

Le président: Pourquoi pas écouter ce vidéo?

M. Nault: Peut-être serait-il préférable de regarder le vidéo avant de poser des questions.

Le président: Quelle est la durée de ce vidéo?

M. Rickard: Environ huit minutes. J'aimerais tout simplement mentionner que ce vidéo a été diffusé pour la première fois le 8 septembre. À l'exception d'une section, le vidéo est dans la langue cri. Essentiellement, il présente les perceptions de quelques-uns des enfants qui se trouvaient derrière les barricades.

À l'époque, je réalisais une émission pour jeunes intitulée *Video Awashishik*, ce qui veut dire enfants vidéo. Cette émission est destinée aux jeunes autochtones qui habitent le nord de l'Ontario. Ce vidéo est un extrait d'un reportage que nous avons réalisé pour ces jeunes.

[*Projection du vidéo*]

Le président: Avez-vous des commentaires au sujet du vidéo? Sinon, nous allons passer aux questions.

[*Texte*]

Mr. Rickard: Sure. The video you saw is just an example of the kind of program Wawatay does in terms of language. We are doing stories about native people, the Cree people or other natives. We thought this was one of the biggest issues affecting native people, and that is one of the reasons we had to go there and cover it.

• 0940

The video itself deals with a youth program. It focused on how other youths coped with what happened at Oka, especially the kids who were still behind the blockade. The questions were based on what they thought about the crisis at Oka, how they felt about the situation with the army, the warriors, all the guns and tanks and the whole bit. They talked about how it would affect their lives in terms of schooling; they would not start school on time. They also talked about how they kept themselves busy during the whole incident and how their parents reacted toward it. They also talked about the effect it would have on them in the future.

We spoke to the principal. She is the parent of one of the three kids we interviewed. She talks about them and the other kids behind the blockade. The Cree voice-over kind of paraphrased what she said in shorter sentences. That is about it, I guess.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Nault: I would like to welcome the members of the Wawatay Native Communications Society, Mr. Rickard and Mr. Poonae. You did not tell us exactly what week you were in Oka. We are trying to get this down in chronological order, and I want to know exactly the days you were there and the day you left.

Mr. Poonae: We were there from August 26 to 30.

Mr. Nault: You made a statement that I found very interesting, and I guess as a member from northern Ontario I felt the brunt of it. You said the coverage of the issue by the mainstream media was very slanted to one particular perspective, and the people I represent in northern Ontario were very disappointed. It seemed to me you were not getting the kind of media that was impartial, in the sense that you could have the aboriginal people's point of view. I do not disagree with that point of view, but I wanted to ask you why that was. Was it because you did not have any money to go or you did not feel you could be given the same access as other journalists covering it from different media? The CBC, CTV and everybody you can think of was there, except some of the aboriginal communications societies, to a large extent. Could you tell me why that happened and if the fundamental reason is simply money or if it is something more than that?

Mr. Poonae: There are many reasons. One of them was funding.

[*Traduction*]

M. Rickard: En ce qui a trait aux langues, le vidéo que vous venez de voir est un bon exemple du genre d'émission réalisée par Wawatay. Nous réalisons des reportages au sujet du peuple cri et d'autres peuples autochtones. Nous pensions que c'était l'une des plus grosses questions qui touchaient les autochtones et c'était une des raisons pour laquelle nous avions à y aller et à en assurer le reportage.

Le vidéo traite d'un programme pour la jeunesse. Il met l'accent sur la façon dont les autres jeunes se sont débrouillés avec ce qui est arrivé à Oka, tout spécialement les enfants qui étaient encore derrière la barricade. Les questions portaient sur ce qu'ils pensaient de la crise d'Oka, qu'est-ce qu'ils ressentaient face à la présence de l'armée, des Warriors, de toutes les armes, des chars d'assaut, qu'est-ce qu'ils pensaient de la situation en général. Ils ont dit comment leur vie scolaire pourrait être modifiée étant donné qu'ils ne pourraient retourner en classe à temps. Ils ont aussi dit comment ils se sont tenus occupés pendant toute la durée de la crise et comment leurs parents ont réagi à cela. Ils ont aussi parlé de l'effet que la crise pourrait avoir sur eux dans l'avenir.

Nous avons discuté avec la directrice de l'école, qui est la mère d'un des trois enfants que nous avons interrogés. Elle nous a parlé d'eux ainsi que des autres enfants derrière la barricade. Sur la bande, la voix hors-champ en cri a paraphrasé en quelque sorte ce qu'elle a dit plus brièvement. C'est à peu près cela, je crois.

Le président: Merci beaucoup.

M. Nault: Je voudrais souhaiter la bienvenue aux membres de la *Wawatay Native Communications Society*, soit M. Rickard et M. Poonae. Vous ne nous avez pas dit quelle semaine exactement vous étiez à Oka. Nous essayons de procéder par ordre chronologique, et je désire savoir les jours exacts de votre présence, de votre arrivée à votre départ.

M. Poonae: Nous y étions du 26 au 30 août.

M. Nault: Vous avez fait une déclaration très intéressante et, étant un député provenant du nord de l'Ontario, j'en ressens tout le choc. Vous avez dit que la couverture de la question par les principaux médias était très orientée vers une perspective précise et que les gens du nord de l'Ontario que je représente étaient très déçus. J'ai cru comprendre que les nouvelles que vous receviez n'étaient pas impartiales, en ce sens que vous auriez pu avoir le point de vue des autochtones. Je ne suis pas en désaccord avec ce point de vue, mais je voulais vous demander la raison de cet état de choses. Était-ce parce que vous n'aviez pas d'argent pour vous y rendre ou était-ce parce que vous ne pensiez pas pouvoir avoir le même accès que les autres journalistes des autres médias? CBC, CTV et tout le reste étaient sur place, sauf, dans une grande mesure, des sociétés de communication autochtones. Pourriez-vous me dire pourquoi cette situation s'est produite et qu'elle en est la principale raison, l'argent ou autre chose peut-être?

M. Poonae: Il y a plusieurs raisons, dont le financement.

[*Text*]

Mr. Nault: You made the statement that there are not a lot of aboriginal journalists in the country. Do you have a sense of just how many there are? How many journalists do you employ in Wawatay who would have the expertise and the ability to cover a crisis similar to the one we saw?

Mr. Poonae: There are not that many in our organization. Most of our staff did not go through university for journalism training. I could not say how many there are across Canada, but we have people working in newspapers who went to university. We are having problems finding journalists with proper training, plus with the native language, which would serve well the Nishnawbe-Aski Nation.

• 0945

Mr. Nault: I appreciate that. I just wanted to start with that.

Let me get to what took place when you were in Oka. I want to read you a statement that was made in *The Montreal Gazette*, and you can tell me whether that coincides with what you saw.

> *The Montreal Gazette* reports today that the Mohawk Warrior Society had between $20 million and $30 million and an armoury of about 6,000 semi-automatic military weapons.

I could go on.

> The police said the warriors purchased guns in small quantities from about 30 gun shops in Quebec, Ontario, and New York State and had purchased full metal jacket military bullets that can pierce a bulletproof vest at 250 metres.

When you read that report from *The Montreal Gazette*, you get the sense that behind the barricades was an army that was ready and raring to go. I am interested in knowing from you whether that in fact was what you saw, that there were 6,000 semi-automatic military weapons stored in a facility somewhere ready to be used.

Mr. Poonae: One of the problems we had while in Oka was that we were treated the same as the mainstream media. Most of the time we were controlled as to which areas to go into, the same as the southern media. We were not given privileges because our skin was brown and we were native.

I did not see any of what you just mentioned. We also saw what was shown on television. They showed all these different kinds of guns. I do not even know what kind of guns they were, but they were big guns that would pierce or break the armour. The only guns we saw were those little assault rifles and shotguns.

Mr. Nault: That is interesting, because when we had our military personnel come before the committee, we found out that in fact a total of about 140 to 160 firearms were found. When you read *The Gazette* of that particular day—I think I was quoting August 2 or something—when they said there were 6,000, it seems to be a slight exaggeration.

I say that because of the comments you made earlier about the difference between the media and what they will report and just exactly what you will get out of there.

[*Translation*]

M. Nault: Vous avez déclaré qu'il n'y avait pas beaucoup de journalistes autochtones au pays. Avez-vous une idée de leur nombre? Combien de journalistes avez-vous à Wawatay qui pourraient avoir les connaissances et l'aptitude nécessaires pour couvrir une crise semblable à celle que nous avons eue?

M. Poonae: Il n'y en a pas beaucoup chez nous. Une grande partie de notre personnel n'a pas fait d'études universitaires en journalisme. Je ne peux vous dire combien il y en a au Canada, mais je sais qu'il y a des gens qui travaillent pour des journaux qui sont allés à l'université. Nous avons de la difficulté à embaucher des journalistes qui ont une bonne formation et qui parlent notre langue, ce qui pourrait être utile à la nation Nishnawbe-Aski.

M. Nault: Je m'en rends compte. Je voulais seulement commencer avec cela.

Passons maintenant à ce qui est arrivé alors que vous étiez à Oka. Je désire vous lire une déclaration publiée dans *The Montreal Gazette*, et je voudrais que vous me disiez si cela coïncide avec ce que vous avez vu.

> *The Montreal Gazette* déclare aujourd'hui que la *Mohawk Warrior Society* disposait de vingt à trente millions de dollars et d'environ six mille armes militaires semi-automatiques.

Je pourrais continuer.

> Les policiers ont dit que les Warriors avaient acheté les armes par petites quantités dans une trentaine de magasins d'armes du Québec, de l'Ontario et de l'État de New York et qu'ils s'étaient procuré des balles militaires entièrement chemisées qui peuvent percer des gilets pare-balle à 250 mètres.

Lorsque vous lisez ce rapport publié dans *The Montreal Gazette*, on a l'impression qu'il y avait derrière les barricades une armée qui était plus que prête à passer à l'action. J'aimerais que vous me disiez si c'est bien ce que vous y avez vu et s'il y avait bien six mille armes militaires semi-automatiques rangées quelque part et prêtes à servir.

M. Poonae: Un des problèmes que nous avons eu à Oka était que nous avons été traités de la même façon que les principaux médias. La plupart du temps, nous étions surveillés et aiguillés quant aux secteurs où nous pouvions aller, comme les médias du sud. Ils ne nous accordaient pas de privilèges parce que notre peau était brune et que nous étions autochtones.

Je n'ai rien vu de ce que vous avez dit. Nous avons aussi vu ce qui était montré à la télévision, soit tous ces différents types de fusils. Je ne sais même pas quel genre d'armes c'était, mais la télévision disait qu'elles étaient assez puissantes pour percer ou briser un blindage. Les seuls fusils que nous avons vus étaient de petits fusils d'assault et des fusils de chasse.

M. Nault: C'est intéressant, car lorsque les militaires sont venus témoigner, on nous a appris qu'en réalité, le total des armes retrouvées était d'environ 140 à 160. Si vous lisez *The Gazette* du jour en question—je crois que c'était l'édition du 2 août—il semble un peu exagéré qu'il ait avancé le chiffre de six mille.

Je dis cela à cause des commentaires que vous avez faits plus tôt sur la différence entre les médias et sur ce qu'ils rapporteront ainsi que sur ce qu'on peut s'attendre à avoir exactement.

[*Texte*]

Let us go back to what you said. When you were there on August 26, you were not allowed to go behind the barricades because the army was there at that time and they made a decision that the media would not be allowed in. So you could not get in then?

Mr. Poonae: We had no problems getting through the blockades because every day a new order would come in. Once we were behind the blockades we found out that there were different rules from day to day. Sometimes they would say that journalists were not allowed, but a few hours later we would hear that they were allowed. It was confusing at times as to what we could do and not do in covering this story. The journalists had a hard time.

Mr. Nault: When you were there, where did you stay? Did you stay behind the barricades?

Mr. Poonae: Yes.

Mr. Nault: Did you sleep where most of the other media did, inside the detox centre?

Mr. Poonae: No, we were never near the detox centre. This was before the army moved in and surrounded the centre.

Mr. Nault: What day did the army move in? September 3? So this is just—

Mr. Rickard: I would like to mention that the place we stayed at was a person from inside a barricade. I got a contact from another native journalist who was working at the CBC, and she gave me the names of some people I could talk to. It was the same person I went to school with—we were in the journalism program at the University of Western Ontario. He gave me some contact names, the people we contacted when we first arrived, to find a place to stay, etc. A lady provided her home to us during the time we were out there.

• 0950

Mr. Nault: There has been a lot of discussion and statements made by different groups about the food and the medicine—the lack of both—and the fact that they were cut off to a certain extent to the community, which was being surrounded basically by the Sûreté du Québec. Could you tell me whether you noticed that was happening, or was it a slight exaggeration? Could you get food if you wanted it and could you get medicine if you wanted it?

We are interested in trying to find out what the truth is. When you read statements like the one I just read to you, about 6,000 guns, and then you find out that is not even close to being what the reality of it is, it makes it very difficult for us as members to get a sense of just what took place.

I am sure you understand that the message the media put out was very well controlled, especially when the army came in. We are trying to find out simply from those who were there just what took place. Perhaps you tell us about the food and medicine; that is, if you were made aware of any of that.

[*Traduction*]

Revenons à ce que vous avez dit. Lorsque vous étiez là le 26 août dernier, vous ne pouviez aller au-delà des barricades car l'armée s'y trouvait et qu'elle avait interdit aux médias d'y aller. Ainsi, vous ne pouviez y aller?

M. Poonae: Nous n'avons eu aucune difficulté à franchir les barricades car la consigne changeait tous les jours. Une fois de l'autre côté des barricades, nous avons trouvé qu'il y avait des règles différentes à respecter d'un jour à l'autre. Ils disaient quelquefois que les journalistes n'étaient pas admis, puis quelques heures plus tard, qu'ils étaient admis. C'était assez mêlant quelquefois de savoir ce que nous avions le droit ou non de faire pour réaliser le reportage de ces événements. Les journalistes n'ont pas eu la vie facile.

M. Nault: Lorsque vous y étiez, où étiez-vous cantonnés? Étiez-vous derrière les barricades?

M. Poonae: Oui.

M. Nault: Avez-vous dormi au même endroit que les autres médias, soit à l'intérieur du centre de désintoxication?

M. Poonae: Non, nous n'étions jamais près du centre de désintoxication. C'était avant que l'armée ne se déplace et encercle le centre.

M. Nault: À quelle date l'armée a-t-elle avancée? Était-ce le 3 septembre? Donc, c'est juste...

M. Rickard: Je voudrais mentionner que l'endroit où nous étions appartenait à une personne qui se trouvait à l'intérieur d'une barricade. J'avais eu un contact d'un autre journaliste autochtone qui travaillait à CBC, et elle m'avait donné les noms de certaines personnes à qui je pouvais m'adresser. Il s'agissait de la même personne avec qui j'avais fait mes études—nous étions inscrits au programme de journalisme à l'Université Western Ontario. Il m'a donné quelques noms, soit les gens que nous avons contactés lorsque nous sommes arrivés pour trouver une place où demeurer, etc. Une dame nous a prêté sa maison pour toute la durée de notre séjour.

M. Nault: La nourriture et les médicaments—et le manque des deux—ont fait l'objet de nombreuses discussions et déclarations de la part de différents groupes car il semblerait qu'on les empêchait dans une certaine mesure de parvenir à la communauté, qui était à toute fin pratique encerclée par la Sûreté du Québec. Pourriez-vous me dire si vous avez remarqué cette situation ou s'il y avait un peu d'exagération? Pouviez-vous obtenir et de la nourriture et des médicaments si vous en vouliez?

Nous essayons de savoir la vérité. Lorsqu'on lit des déclarations comme celles que je vous ai lues, soit environ 6,000 fusils, et qu'on se rend compte que ce n'est même pas près de la réalité, il nous est alors très difficile comme membres de faire la part des choses.

Je suis sûr que vous comprenez que le message publié par les médias était très bien contrôlé, tout particulièrement avec l'arrivée de l'armée. Nous essayons de savoir des gens qui étaient sur place ce qui est réellement arrivé. Peut-être pouvez-vous nous parler de la nourriture et des médicaments; vous a-t-on mis au courant de quelque chose.

[*Text*]

Mr. Rickard: There was a place for food at the emergency shelter we had built and the gymnasium. They said that they had enough food for at least a couple of days and it looked as if they did have enough food for a couple of days, because about one quarter of the gym had tables of food. We noticed that a couple of times new food arrived; somehow somebody had brought food in.

As for medicine, it is hard to tell because we did not really see it. But people were commenting that a diabetic could not receive his insulin because it was not coming in. There were general comments about the medicine.

We heard news from people who were inside the blockade and they were not worried about the food running out in a couple of days.

Mr. Nault: Perhaps you could tell me a little bit about your interactions with the Sûreté du Québec. They are another group that unfortunately we as a committee have not been able to have come forward to give us a report of what took place, through their eyes. It has made it quite difficult for us. The Sûreté du Québec has been talked about extensively in these hearings that we have had, but unfortunately so far we have been unable to get them to make any presentation.

I am interested in knowing what you observed the week you were there as it relates to the police force, the fact that they were manning the checkpoints and were right next to the barricades.

Mr. Rickard: We came in from the west side of Oka, and the Sûreté du Québec told us to go around to the east side. That was all that was said. We did go to the east side. We got our accreditation, and at that point they asked us a couple of questions—who we were, etc. They had never heard of Wawatay, so we gave them some information. We had our press passes. They took our names down and asked us a couple more questions. For instance, what does Wawatay mean? What do they do? What kind of program is it? We gave them the information, like we gave you, and we received our accreditation. There were no problems. It took us about ten minutes.

Then we went to the first police blockade, into the town of Oka. They looked at our passes and they looked at the back of our vehicle, with all our equipment—we had boxes and camera cases and so forth. They just looked, they did not open anything, and they let us pass through.

Once we came to the next blockade, at the bottom of the hill, the Mohawk barricade, we waited there. We gathered our camera equipment and walked up to the Sûreté du Québec. They just phoned ahead to the army, to let them know we were coming, I guess. At that point one of the Sûreté du Québec was standing there and he started to strike up a conversation. He asked me, "Can you speak to these people?" He asked if I could speak their language. I said "No, I am Cree. I cannot speak their language. I speak Cree and they speak their Mohawk language. We are totally different people language-wise, just like English and French, two different languages altogether". Then he said "Oh, no,

[*Translation*]

M. Rickard: Il y avait une place pour la nourriture dans l'abri d'urgence que nous avions construit ainsi que dans le gymnase. Ils disaient qu'il y avait assez de nourriture pour au moins quelques jours et cela semble vrai, car environ le quart du gymnase était occupé par des tables de vivres. Nous avons remarqué à certaines occasions que d'autres vivres arrivaient; quelqu'un avait réussi à en apporter.

Pour ce qui est des médicaments, c'est difficile à dire parce que nous n'en avons pas vus vraiment. Des gens par contre ont dit qu'un diabétique ne pourrait s'injecter son insuline parce qu'il n'en arrivait pas. Ce sont des commentaires généraux que nous avons entendus au sujet des médicaments.

Nous avons eu des nouvelles des gens qui se trouvaient à l'intérieur des barricades, et ils ne s'en faisaient pas qu'il n'y aurait plus de vivres dans quelques jours.

M. Nault: Peut-être pourriez-vous me parler un peu des contacts que vous avez eus avec la Sûreté du Québec. C'est un autre groupe que malheureusement nous n'avons pu recevoir comme témoin pour nous relater ce qui est arrivé selon eux. On a beaucoup parlé de la Sûreté du Québec au cours de cette audience, mais malheureusement nous n'avons pu réussir jusqu'à maintenant à les convaincre de venir.

Je suis intéressé à savoir ce que vous avez observé la semaine que vous étiez à Oka concernant la force policière, soit la présence de policiers aux postes de contrôle et à proximité des barricades.

M. Rickard: Nous sommes arrivés à l'ouest d'Oka et la Sûreté du Québec nous a dit de nous rendre à l'est. C'est tout ce qui nous a été dit. Nous sommes allés à l'est, nous avons obtenu notre accréditation, puis on nous a alors posé quelques questions—qui nous étions, etc. Étant donné qu'ils n'avaient jamais entendu parler de Wawatay, nous leur avons fourni quelques renseignements. Nous avions nos cartes de presse. Ils ont pris nos noms en note et nous ont posé quelques autres questions. Par exemple, que veut-dire Wawatay? Que font-ils? Quel genre de programme est-ce? Nous leur avons fourni l'information, comme celle que nous vous avons donnée, puis nous avons reçu notre accréditation. Il n'y a pas eu de problèmes. Cela nous a pris environ dix minutes.

Nous sommes alors allés au premier barrage policier, dans la ville d'Oka. Ils ont regardé nos laissez-passer, puis l'arrière de la voiture ainsi que tout notre matériel—nous avions des boîtes, des boîtiers pour les caméras, etc. Ils n'ont fait que regarder, ils n'ont rien ouvert et ils nous ont laissé passer.

Une fois arrivés au barrage suivant au bas de la côte, celui des Mohawk, nous avons attendu là. Nous avons rassemblé notre matériel, puis nous nous sommes rendus à pied jusqu'à la Sûreté du Québec. Ils n'ont fait que téléphoner à l'armée pour leur laisser savoir que nous arrivions, je suppose. À ce moment-là, un des agents de la Sûreté du Québec qui se tenait là a engagé la conversation. Il m'a demandé «Pouvez-vous parler à ces gens?» Il m'a demandé si je pouvais parler leur langue. Je lui ai répondu «Non, je suis cri, je ne peux parler leur langue. Je parle cri et ils parlent mohawk. Il s'agit de deux langues complètement différentes—comme l'anglais et le français, ce sont deux

[*Texte*]

I am just asking you; I am just curious". Then he started backing off. That is why I said we just waited around and they let us through and we went up to the top of the hill. That was the only incident, I think, that really stood out in terms of the treatment we got from the Sûreté du Québec.

• 0955

Mr. Skelly (Comox—Alberni): I would also like to thank you for coming here today and for making your presentation.

I would like to look at something a little bit different. Just a little while ago we had Billy Diamond and some of the representatives of the Cree of James Bay, from the other side of the bay. I was struck by some of the things they were saying about the impression the whole event at Oka has had on their young people and their children up there. It seems to have kind of increased the sense among them that violence is an alternative. In some cases I think they were saying that the Warriors now appear as heroes to some of the people up there.

I know they have their own TV system up there. I do not know if they sent journalists down to Oka to interview kids, as you did, and to maybe bring that information back to their communities. I am just wondering, what has been the reaction in your communities to the events of Oka and to the kind of armed struggle aspect of it, the struggle for land, using arms? Has there been any change in the perceptions and the understanding of especially young people in your community?

Mr. Poonae: We did a lot of phone-in shows on radio asking what they thought of the Oka crisis. We had different opinions on how they perceived the stories coming from the southern media. Many people thought those Warriors were accepting what the southern media were saying about them and they were against them. I guess some people were knowledgeable of the history that has been happening since the arrival of the first settler. They had mixed reactions, just like Canadians. They had no idea what was going on as to why this was happening, natives taking up arms.

Mr. Skelly: I guess the whole committee was surprised at the reaction of the James Bay Cree as it was brought to our attention last week by Chief Billy Diamond and others, the announcement that they would be taking down power poles and transmission lines and that they would be shooting at helicopters during the goose season and that kind of thing. I was wondering if there was any kind of concern on the part of your people about... Of course, they are faced with the future development of James Bay and I am not sure you have that kind of thing staring you in the face at this point. I am wondering if there has been any change in the appreciation of your people as to what is happening.

• 1000

Mr. Rickard: I would like to make a comment about something that was brought up earlier about the reaction of people in the community. Before we went to Oka, as I say, July 11, that is when media started having all these daily reports on what was happening in Oka.

[*Traduction*]

langues entièrement différentes». Il a alors dit «Oh, non, je ne fais que poser une question; je suis curieux, voilà tout». Alors, il s'est éloigné. Voilà pourquoi j'ai dit que nous avons attendu un peu; ils nous ont alors laissé passer et nous sommes montés au haut de la colline. Ce fut le seul incident, je crois, qui ait vraiment ressorti du contact que nous avons eu avec la Sûreté du Québec.

M. Skelly (Comox—Alberni): Je voudrais aussi vous remercier d'être venus aujourd'hui et d'avoir fait votre exposé.

Je voudrais parler de quelque chose d'un peu différent. Il y a quelque temps, nous avons reçu Billy Diamond et certains des représentants des Cris de la Baie de James, ceux de l'autre côté de la Baie. J'ai été frappé par certaines choses qu'ils ont dit, soit l'impression qu'a laissée toute la crise d'Oka sur leurs jeunes gens et leurs enfants. Il semble que la violence leur soit plus que jamais une autre solution. Dans certains cas, je crois qu'ils disaient que les Warriors apparaissaient maintenant à certains d'entre eux comme des héros.

Je sais qu'ils ont leur propre réseau de télévision. Je ne sais pas s'ils ont envoyé des journalistes à Oka pour interviewer des enfants, comme vous l'avez fait, et pour peut-être transmettre cette information à leur communauté. Je ne fais que me demander qu'elle a été la réaction dans votre communauté aux événements d'Oka, au conflit armé, à la lutte pour des terres, au moyen d'armes? Y a-t-il eu un quelconque changement de perception et de compréhension, surtout chez les jeunes de votre communauté?

M. Poonae: Nous avons eu plusieurs émissions radiophoniques à ligne ouverte sur ce que les gens pensaient de la crise d'Oka. Diverses opinions ont été émises, à savoir comment ils percevaient les récits provenant des médias du sud. Plusieurs gens pensaient que ces Warriors acceptaient ce que les médias du sud disaient d'eux, et ils étaient contre eux. Je suppose que certaines personnes étaient au courant de ce qui était survenu depuis l'arrivée du premier colon. Leur réaction était mitigée, comme celle des Canadiens. Ils n'avaient aucune idée de ce qui se passait, ni pourquoi cela arrivait, pourquoi les autochtones prenaient les armes.

M. Skelly: Je suppose que tout le comité a été surpris de la réaction des Cris de la Baie James comme elle nous a été rapportée la semaine dernière par le chef Billy Diamond et les autres ainsi que de la déclaration qu'ils abattraient des poteaux d'électricité et des lignes de transmission et qu'ils tireraient sur les hélicoptères pendant la saison de la chasse à la bernache, etc. Je me demandais si vos gens avaient de telles préoccupations... Bien sûr, il y a tout le développement futur de la Baie de James, qui les guette, et je ne pense pas que vos gens sont dans la même situation. Je me demande s'il s'est produit chez vous un quelconque changement d'attitude devant ces événements.

M. Rickard: Je voudrais faire un commentaire sur un point soulevé plus tôt en ce qui concerne la réaction des gens de la communauté. Avant que nous allions à Oka, je dirais le 11 juillet, la date où les médias ont commencé à faire des reportages quotidiens sur ce qui se passait à Oka.

[*Text*]

A personal example I would like to use is my father. He speaks the Cree language and his English is very minimal. He cannot really speak English at all. So he sits there and watches the TV news, say *Midday* or the *The Journal*, because these are major sources of information. He sits there and watches what is happening, like all the police coming into the Mohawk territory, and there are Mohawks with their guns, and the whole bit. He is trying to figure out what is going on. He knows what is happening, that the army or the police are moving in kind of like on a day-to-day basis, but his understanding of what happened, the details about how it all began, are not there.

So we would sit around the television and watch the news and I would translate to my father about what is going on. I would say they are doing this because they are saying this and their people are saying this. I was trying to come to a clear idea to try to give him an idea of what was going on. That is just another example, because he thinks it is just over a golf course, and that is not it. I was trying to explain to him how it all began, just like us 300 years ago, us with the treaties and the Mohawks with their land rights and stuff like that.

So I think the perception of the people in the community was that they did not know what was going on. The mainstream media were portraying the Warriors as terrorists, always using the word "terrorists" because the government said these are terrorists, and all the reports were saying terrorists, terrorists. The perception of the people back home was that these guys are really terrorists, because that was what they were being told by the media. But these were native people. I wanted to mention that.

Mr. Skelly: You mentioned that once behind the barricade your access was limited to certain areas. Who limited your access? How was that communicated to you, and who communicated it to you?

Mr. Rickard: I guess they had these press people up there, like these Mohawks looked after the press. What they did was tell the press to stay at the blockade and not go around town. They came up to us and said you know we have to tell you the same thing; we cannot let you go because then everyone else will think we are giving you special treatment; you are just like another journalist and you will just have to stay here.

That was how we were treated. If we were ready to go down to the community of Kanesatake they would say wait, you cannot go; the other journalists are staying so you must stay too. I guess the Mohawks were pretty much treated equal in terms of their access to the community.

Mr. Skelly: So how did you get down to interview Linda Simon at the food bank? Were you guided by one of the Mohawks?

Mr. Rickard: There were some occasions when the media would start wandering off to that community and I just kind of followed along. Or everybody was going around town and the Mohawks were not saying anything until something

[*Translation*]

Je voudrais prendre un exemple personnel, le cas de mon père. Il parle la langue cri et son anglais est tout à fait minimal. À toute fin pratique, il ne parle pas anglais. Alors il s'assoit et écoute les nouvelles à la télévision, disons *Midday* et *The Journal*, puisque ce sont les principales sources d'information. Il est là et il regarde ce qui se passe: la police qui envahit le territoire mohawk, les Mohawks avec leurs fusils, et tout le reste. Il essaie de comprendre ce qui se passe. Il voit bien, jour après jour, les interventions de l'armée ou de la police, mais il ne peut pas comprendre, il ne reçoit pas d'information sur la façon dont l'affaire a commencé.

Nous sommes donc assis devant la télévision, à écouter les nouvelles, et je traduis pour aider mon père à comprendre ce qui se passe. Je lui dis qu'ils font cela, pour telle et telle raison selon eux, et selon la population. J'essaie de me faire une idée claire de la situation pour lui expliquer un peu. C'est un simple exemple, parce qu'il pense que ce n'est qu'une question de terrain de golf, mais ce n'est pas le cas. J'essaie de lui expliquer comment tout cela a commencé, tout comme nous il y a 300 ans, la question des traités, la question des droits territoriaux des Mohawks, et le reste.

Au fond, dans ma communauté, les gens ne savaient pas ce qui se passait. Les grands médias leur présentaient les Warriors comme des terroristes, employant toujours le mot «terroristes» parce que le gouvernement disait qu'ils étaient des terroristes. Dans tous les rapports, c'était terroristes, terroristes. Alors, les gens de ma communauté considéraient ces gars-là comme des terroristes, comme le leur disaient les médias. Mais c'était des autochtones. Je tenais à le mentionner.

M. Skelly: Vous avez dit qu'une fois derrière les barricades, vous ne pouviez pas aller n'importe où. Qui limitait vos droits d'accès? Comment en étiez-vous informés, et qui vous en informait?

M. Rickard: Vous savez, il y avait là des représentants de la presse, et les Mohawks s'en occupaient. Ils leur disaient de rester près des barricades et de ne pas circuler dans le village. Ils sont venus nous voir et nous ont dit qu'ils étaient obligés d'agir de la même façon avec nous. Nous ne pouvons vous laisser faire parce que les autres penseront que nous vous accordons un traitement de faveur. Vous êtes un journaliste au même titre que les autres et vous devez rester là.

C'est ainsi que nous avons été traités. Quand nous avons voulu nous rendre dans le village de Kanesatake, ils nous ont dit que nous ne pouvions pas y aller; les autres journalistes restaient ici, donc vous aussi vous devez rester ici. Le traitement était donc à peu près le même pour les Mohawks en ce qui concerne l'accès à la communauté.

M. Skelly: Alors, comment êtes-vous parvenus à interviewer Linda Simon à la banque alimentaire? Avez-vous été escortés par un Mohawk?

M. Rickard: Il est arrivé quelques fois que les représentants de la presse se déplacent pour aller vers le village et j'en ai profité pour les suivre. Ou bien, tout le monde circulait librement et les Mohawks ne disaient rien

[*Texte*]

happened, and they would get them all together again. Somehow they did not do it any more, so that was how we interviewed these kids and also Linda Simon, because it was one of those days when the Mohawks were not telling the media to stay in one place.

Mr. Skelly: Was that an unusual day, or was that a run-of-the-mill day?

Mr. Rickard: A quiet day.

Mr. Skelly: In one of your pictures you did show what I assume to be a Mohawk warrior carrying what was clearly an automatic weapon. How many people were walking around carrying automatic weapons, wearing fatigues and masks? I think there were 51 arrested at the treatment centre after they came out.

Mr. Rickard: It is hard to tell, because sometimes maybe four would show up and then they would disappear, and then another four would show up. It could have been the same people, or with two new people. But I guess the most we ever saw, I know for myself, I can remember about five or six at one time at the blockade itself on the road. At other times we would maybe see them at a distance, toward the treatment centre or in The Pines. But we could not really get a general estimate because they could have been the same people we saw earlier. It was hard to tell.

Mr. Skelly: Other people who have appeared before the committee have suggested that native people, upon approaching a police barricade, were often abused, and we were told about squaw jokes and that kind of thing. But in your experience, you had none of that kind of racial slur or anything from the SQ or any of the other people manning the barricades.

• 1005

Mr. Rickard: Just that one point I mentioned earlier about the Sûreté du Québec when he asked, "Can you speak to these people?" He thought that since I was a native I was a Mohawk, that we are all the same. That is the only incident I can think of that had anything to do with that.

Once you were inside the barricade, the mainstream media thought we were given special treatment. We told this one journalist that we were going to go outside the barricade for a while, and that we would be back later on, and he said they will probably let you get back in anyway; because you are native, maybe you will get some special treatment. Even some of the reporters we talked to were saying you guys are staying behind the blockade, right? We said yes. Well, if you have any information or if anything big happens, here is my number, here is my card, here is my answering service.

Mr. Skelly: They did not say here is a job with CBC. Not too many are getting those kinds of notices.

Mr. Rickard: I think most of the mainstream media stayed there for the day and left for the night, but we stayed there every night we were down there. We had a place to stay behind the blockade. I guess maybe the mainstream

[*Traduction*]

jusqu'à ce qu'il arrive quelque chose, puis ils les rassemblaient de nouveau. À un certain moment, ils ont cessé de réagir. C'est-là que j'ai pu interviewer ces jeunes et aussi Linda Simon, un de ces jours où les Mohawks ne disaient pas aux médias de rester à telle place.

M. Skelly: C'était inhabituel, ou c'était une journée comme les autres?

M. Rickard: Une journée tranquille.

M. Skelly: Dans les images que vous nous avez montrées, il y avait un Mohawk portant carrément une arme automatique. Combien pouvait-on voir de ces personnes portant une arme automatique, avec leur masque et leur attirail? Je pense qu'il y a eu 51 arrestations au centre de traitement après qu'ils se soient rendus.

M. Rickard: Difficile à dire parce que parfois, on en apercevait quatre puis ils disparaissaient et on en voyait quatre autres. C'était peut-être les mêmes, peut-être que deux avaient changé. Mais le plus grand nombre que j'ai pu voir, dans mon cas, c'est cinq ou six en même temps près des barricades, sur la route. En d'autres occasions, on pouvait en apercevoir à une certaine distance, autour du centre de traitement ou dans la pineraie. Mais on ne pouvait pas vraiment se faire une idée du nombre parce qu'il pouvait s'agir des mêmes que ceux qu'on avait vus plus tôt. C'était difficile à dire.

M. Skelly: D'après d'autres témoins qui se sont présentés devant le comité, les autochtones qui se seraient approchés des barrages policiers auraient souvent été insultés; on aurait fait des farces à leur sujet, par exemple. D'après votre expérience, rien de tel ne se serait produit, aucun genre de discrimination de la part de la Sûreté du Québec ou d'autres personnes affectées aux barrages.

M. Rickard: Simplement le fait que j'ai rapporté plus tôt au sujet de ce policier de la Sûreté du Québec qui m'a demandé si je pouvais leur parler. Il pensait que puisque j'étais autochtone, j'étais un Mohawk, que nous sommes tous pareils. C'est le seul incident pouvant avoir quelque relation avec votre question.

Une fois à l'intérieur des barricades, les grands médias pensaient qu'on profitait d'un traitement de faveur. Quand nous avons dit à un journaliste, par exemple, que nous allions franchir les barricades et sortir un peu, et que nous allions revenir plus tard, il nous a dit qu'on nous laisserait sans doute rentrer facilement, que parce qu'on était autochtones, on aurait peut-être un traitement de faveur. Certains reporters à qui nous avons parlé nous on même dit: vous restez derrière les barricades, n'est-ce pas? Oui. Alors, si vous obtenez des renseignements ou s'il se produit quelque chose d'important, voici mon numéro, voici ma carte, voici mon service de réponse téléphonique.

M. Skelly: Ils ne vous ont pas offert un emploi à Radio-Canada. Il n'y en a pas beaucoup qui reçoivent ce genre de propositions.

M. Rickard: Je pense que la plupart des représentants de la presse restaient là pendant le jour et partaient la nuit, mais nous, nous avons passé toutes les nuits là-bas, derrière les barricades. Nous avions un endroit où rester. Les autres

[*Text*]

media thought we were given special treatment and that we were given more information than they were, or something. They were always saying "if anything happens", giving us their card and stuff.

Mr. Skelly: So you were much in demand, then?

Mr. Rickard: Yes.

Mr. Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Welcome, gentlemen. I am not going to put any words into your mouth. I want you to clarify the situation.

What did you observe the week you were up in Oka? This is what we want to know. What did you observe? I believe it was the week at the end of August. Could you relate to that, please?

Mr. Poonae: Can you be a bit more specific?

Mr. Koury: You were there for a whole week. We are trying to tell you that we know that there were 6,000 rifles, we know that there were tanks, we know that there is this. What did you personally observe? You were there. What did you see as far as the situation is concerned? I am not trying to ask you, did you see the guns, did you see the planes coming in and out? We want to know what you saw, what you observed and what details you can give us.

Mr. Poonae: As Paul mentioned, the first day we arrived at Oka, the first time entering the crisis area, we observed army tanks, army people. Then it was the Quebec police. Before going through the blockades or barricades we had to get our credentials checked. We had no problems with that. We went through the east blockade first. We did not know the area that well, so the first thing we saw was the blockade up on the hill. That was the first place we wanted to go, the blockade where it happened.

• 1010

Mr. Koury: And what has happened?

Mr. Poonae: We met some of the Warriors, two or three of them, and they did not give us any problems. We just told them why we were there and they took us where the other generals were.

Personally, I felt afraid being there, as a native person. I had many questions as to how they would treat us, Mohawks and other media. There was tension in the air. The first night we were there the army could come in any time. Even journalists were worried about what would happen to them if there was any gunfire. As I say, we could not get around as much as we wanted to but we managed to go around with the other journalists and sometimes we could not get all the information we wanted.

Mr. Koury: The other journalists would get more information. Were they privileged, or were they in the same situation as you? At certain times they were confined to a certain area. You mentioned before that at other times you were able to go around a little bit easier and then, all of a sudden, you were regrouped together and pushed aside or put aside.

[*Translation*]

médias pensaient probablement que nous profitions d'un traitement de faveur, que nous obtenions plus de renseignements qu'eux, je ne sais pas. Ils nous disaient toujours: «S'il arrive quelque chose», ils nous donnaient leurs cartes, etc.

M. Skelly: Alors, vous étiez très en demande?

M. Rickard: Oui.

M. Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Bienvenue, messieurs. Je ne veux pas vous faire dire quoi que ce soit. Je veux vous demander de clarifier la situation.

Qu'avez-vous pu observer pendant la semaine que vous avez passée à Oka? C'est ce que nous voulons savoir. Qu'avez-vous vu? C'était la dernière semaine d'août, je pense. Pourriez-vous nous en parler?

M. Poonae: Pouvez-vous être un peu plus précis?

M. Koury: Vous y avez passé toute une semaine. Pour notre part, nous savons qu'il y avait 6,000 fusils, nous savons qu'il y avait des tanks, nous savons qu'il y avait ceci et cela. Mais qu'avez-vous pu observer personnellement? Vous étiez là. Qu'avez-vous vu en ce qui concerne la situation? Je ne cherche pas à vous demander si vous avez vu les fusils, si vous avez vu les avions arriver et repartir? Nous voulons savoir ce que vous avez pu constater, les détails que vous pouvez nous donner.

M. Poonae: Comme Paul vous l'a dit, la première journée où nous sommes arrivés à Oka, la première fois où nous avons pénétré sur les lieux, nous avons vu les tanks de l'armée, les militaires. Puis les policiers de la Sûreté du Québec. Avant de franchir les barrages ou les barricades, il a fallu faire vérifier nos papiers. Ce qui n'a pas posé de problème. Nous avons d'abord traversé le barrage est. Nous ne connaissions pas bien l'endroit et la première chose que nous avons aperçue, c'est la barricade en haut de la côte. C'est le premier endroit où nous voulions nous rendre, la barricade où l'événement s'était produit.

M. Koury: Et qu'est-il arrivé?

M. Poonae: Nous avons rencontré quelques Warriors, deux ou trois, et ils ne nous ont pas fait de difficulté. Nous leur avons simplement dit pourquoi nous étions là, et ils nous ont conduit à l'endroit où se trouvaient les autres représentants.

Personnellement, j'avais des craintes, en tant qu'autochtone. Je me demandais vraiment comment ils allaient nous traiter, les Mohawks et les autres médias. Il y avait de la tention dans l'air. La première nuit que nous avons passée là-bas, l'armée risquait d'intervenir à tout moment. Même les journalistes se demandaient ce qui allait leur arriver si des coups de feu étaient tirés. Comme je l'ai mentionné, nous ne pouvions pas circuler aussi librement que nous l'aurions voulu, mais nous avons réussi à aller ici et là avec les autres journalistes, et parfois nous n'avons pas pu obtenir tous les renseignements que nous voulions.

M. Koury: Les autres journalistes arrivaient à avoir plus de renseignements. Avaient-ils des privilèges ou étaient-ils dans la même situation que vous? À certains moments, ils ont été confinés à un certain endroit. Vous avez dit qu'il vous est arrivé à d'autres moments de pouvoir circuler un peu plus facilement, jusqu'à ce que, soudainement, on vous regroupe et on vous mette à l'écart.

[*Texte*]

In my questioning I wanted to know, because we have heard of all kinds of assaults that happened there on women, on children, a school bus. I will not get into specific detail but we have heard of that. I want to know from you if you observed that, if you have seen anything of that nature happen, or was that particular week a quiet week and you just happened to hit a time when there was no action, or very little action? This is what we want to know, what you have observed. You may answer.

Mr. Rickard: As I said, we did not see much action. It was a quiet week. We were there when the army gave a press conference and also there when the Prime Minister gave his press conference. It was around those occasions that things were actually happening. For example, the power went out in Oka at one point, and everybody thought the army was moving in and everyone started to panic. Even journalists said we have to hide our tapes, bury them somewhere, in case they confiscate them or something.

The Mohawks wanted all the journalists at each of the four blockades. For example, at the main blockade, the road leading out to Oka, they wanted a TV crew, they wanted a radio, they wanted a photographer, all-media coverage for each of the four blockades. That is the only really major thing that we saw, in terms of action happening. But most of the time it was just press conferences from the Mohawks and Mohawks commenting on press conferences of the army and also the Prime Minister. As I said, it was pretty quiet. We heard about some of the beatings that were happening from the Mohawks, but that was just hearing from the people. We did not actually see it, or witness any of that.

Mr. Koury: You also mentioned... I am not sure if it is a budget of $2.1 million that you had to run your radio and television station and so on. You also mentioned that your budget was kind of limited for you to go to Oka. How much of the main budget was cut from the $2.1 million?

• 1015

Mr. Poonae: It was one-third.

Mr. Rickard: It should also be noted that when the budget was announced back in 1990, the Secretary of State had cut one-third of our budget. That resulted in seven lay-offs at that time. Later on in December 1990 another seven people were laid off from our organization. We lost a total of 14 people that year.

Mr. Koury: How many people are employed in the whole organization?

Mr. Poonae: I can only speak for Moose Factory. There are only three of us in radio today.

Mr. Koury: How many were there before?

Mr. Poonae: There were five. While I am here, there are only two doing the radio show today.

[*Traduction*]

Je vous ai dit que je voulais savoir parce que nous avons entendu dire que des femmes, des enfants, un autobus scolaire avaient été malmenés de diverses façons. Je ne donnerai pas plus de détails mais nous en avons entendu parler. Je voudrais que vous nous disiez si vous avez pu observer ou remarquer des choses de cette nature, ou bien vous êtes-vous trouvés là au cours d'une semaine particulièrement tranquille, à un moment où il ne se passait à peu près rien? C'est ce que nous voulons savoir, ce que vous avez pu observer. Vous pouvez répondre.

M. Rickard: Comme je l'ai dit, nous n'avons pas vu grand-chose. C'était une semaine tranquille. Nous étions là quand l'armée a donné une conférence de presse, et aussi quand le premier ministre a donné sa conférence de presse. C'est autour de ces événements qu'il s'est produit des choses. Par exemple, il y a eu une panne d'électricité à Oka à un moment donné. Tout le monde a pensé que l'armée avait décidé d'intervenir et il y a eu un début de panique. Même les journalistes ont dit qu'il fallait cacher nos bandes magnétiques, les enterrer quelque part, de peur qu'ils les confisquent ou quelque chose du genre.

Les Mohawks voulaient que tous les journalistes soient présents aux quatre barricades. Par exemple, à la barricade la plus importante, sur la route menant à Oka, ils voulaient une équipe de télévision, un reporter de la radio, un photographe. Ils voulaient que tous les médias soient représentés à chaque barricade. C'est vraiment le seul événement d'importance auquel nous avons assisté. Mais la plupart du temps, c'était simplement des conférences de presse des Mohawks, et les Mohawks qui donnaient leurs commentaires sur les conférences de presse de l'armée et du premier ministre. Je le répète, c'était assez tranquille. Nous avons entendu parler des mauvais traitements que certains auraient subis chez les Mohawks, mais seulement entendu parler. Nous n'avons rien vu de tel nous-mêmes et nous n'avons pas pu vérifier.

M. Koury: Vous avez également mentionné... J'ai cru comprendre que c'est un budget de 2,1 millions de dollars que vous aviez pour votre station de radio et de télévision et autres. Vous avez indiqué aussi que votre budget était assez limité pour votre visite à Oka. Combien a-t-on retranché de votre budget principal de 2,1 millions?

M. Poonae: Le tiers.

M. Rickard: Il faut aussi souligner que lorsque le budget a été annoncé en 1990, le secrétariat d'État avait coupé notre budget du tiers. Sept personnes avaient dû être mises à pied. En décembre 1990, sept autres personnes ont été remerciées de leur service. Au total, nous avons donc perdu 14 personnes cette année-là.

M. Koury: Combien de personnes employez-vous dans votre organisation?

M. Poonae: Je ne peux parler que pour Moose Factory. Nous ne sommes plus que trois maintenant à la station de radio.

M. Koury: Combien étiez-vous avant?

M. Poonae: Nous étions cinq. Pendant que je suis ici, ils ne sont plus que deux pour tenir l'antenne à la radio aujourd'hui.

[*Text*]

Mr. Koury: How many are in TV?

Mr. Rickard: There are four people. Two do reporting; two are technical. I am in the technical end, but I will sometimes do reporting. It has been like that for the last...

Mr. Koury: Besides you.

Mr. Rickard: No, including me. That would be two hours of programming every two weeks for four people in television.

Mr. Koury: You passed through police barriers, the provincial police, the SQ. Did they give you any problems?

Mr. Poonae: Maybe I should mention that I was there twice, the first time with Paul Rickard in August. The second time I was there was after the army surrounded the compound. My colleague from Sioux Lookout, the main headquarters of Wawatay, asked me to help with his reporting of the Oka situation. We wanted to get into the community itself, to see the people at the emergency centre. We had no problem getting into the east barricade. The compound was closest to... The army was stopping everybody. Later on that day we tried to go around from the west side. We had to go through a lot of checkpoints first, and at the last one, just before going into the community, we were turned back.

Mr. Koury: For safety reasons or because you were aboriginal Indian, Cree?

Mr. Poonae: I do not know the reason. The only reason they gave was that our papers were not official enough or we were not well-known enough. That is the only thing I can think of. We could not get into the community where the emergency centre was.

Mr. Koury: They just said you could not go in. Were they racist?

Mr. Poonae: No. They said they could not let us pass. I asked why and that is the only reason they gave. I tried to argue... I do not mean argue in terms of—

Mr. Koury: Discuss.

Mr. Poonae: Yes, but I had no success, so we had to head home. There was nothing we could do, because we did not have a context like the CBC or other mainstream media had. We did not have lawyers to back us up or associations to speak for us.

• 1020

Mr. Koury: When you said you headed back home, was that on the last day, on August 30?

Mr. Poonae: I am talking about the second trip.

Mr. Rickard: It should also be noted that Andrew was using the same accreditation slip that he had the first time we went down there. They still would not let him in.

[*Translation*]

M. Koury: Combien de personnes dans l'équipe de télévision?

M. Rickard: Ils sont quatre. Deux pour le côté reportages, et deux pour le côté technique. Je suis du côté technique. Mais il m'arrive de toucher aux reportages. C'est comme ça depuis...

M. Koury: À part vous-même.

M. Rickard: Non, moi y compris. Cela veut dire deux heures de programmation toutes les deux semaines réalisées par une équipe de quatre.

M. Koury: Vous avez franchi les barrages policiers, ceux de la police provinciale, la Sûreté du Québec. Vous ont-ils donné du mal?

M. Poonae: Je devrais peut-être vous dire que je suis allé là-bas deux fois, la première fois avec Paul Rickard au mois d'août, la deuxième fois après que l'armée a encerclé le centre. Mon collègue de Sioux Lookout, où se trouve le siège social de Wawatay, m'a demandé de l'aider à faire un reportage sur l'affaire d'Oka. Nous voulions nous rendre jusque sur les lieux mêmes, pour rencontrer les gens au centre d'urgence. Nous n'avons pas eu de difficulté à franchir la barricade du côté est. Le centre se trouvait le plus près de... L'armée interdisait le passage à tout le monde. Plus tard dans la journée, nous avons essayé de nous y rendre en passant par le côté ouest. Nous avons dû nous soumettre à plusieurs points de contrôle et au dernier, juste avant de pénétrer sur le terrain, on nous a refusé l'accès.

M. Koury: Pour des raisons de sécurité ou parce que vous étiez un Indien, un Cri?

M. Poonae: Je ne sais pas pourquoi. La seule raison qu'ils nous ont donnée, c'est que nos papiers n'étaient pas assez officiels ou qu'ils ne les connaissaient pas assez bien. C'est la seule explication pour moi. Nous n'avons pu pénétrer dans le périmètre où se trouve le centre d'urgence.

M. Koury: Ils vous ont simplement dit que vous ne pouviez pas y aller. Se sont-ils montrés racistes?

M. Poonae: Non. Ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas nous laisser passer. J'ai demandé pourquoi et c'est la seule raison que j'ai obtenue. J'ai essayé de parlementer... Rien d'agressif, je veux dire...

M. Koury: Discuter.

M. Poonae: C'est ça, mais je n'ai pas réussi et nous avons dû rentrer chez nous. Nous ne pouvions rien faire, étant donné que le contexte dans lequel nous nous trouvions n'était pas semblable à celui de Radio-Canada ou d'autres réseaux importants. Nous n'avions pas d'avocats pour nous appuyer ou d'associations pour parler en notre nom.

M. Koury: Quand vous dites que vous avez rebroussé chemin, est-ce le dernier jour, le 30 août?

M. Poonae: Je parle du deuxième voyage.

M. Rickard: Il faudrait également noter que Andrew utilisait la même carte d'accréditation que nous avions la première fois lorsque nous nous y sommes rendus. Pourtant, ils ne l'ont pas laissé entrer.

[*Texte*]

Ms Blondin (Western Arctic): Let me see if I can try this. How do you say hello? Is it *Tantay*?

Mr. Poonae: Waachyaa.

Ms Blondin: Different Cree, I guess. Western Cree is different.

I want to welcome you to the committee. It is interesting to hear from journalists. We heard from the association of journalists; they felt pretty intimidated by the whole process. We had two people here. They had followed the SWAT team and upon meeting up with them they had guns held to their heads; they had their film exposed—that sort of thing. I do not hear you saying that you have had those kinds of experiences. These journalists who have sort of a fraternity or a collegiality with large groups of other mainstream media felt pretty intimidated. I pressed them and asked them why they did not take that to the Human Rights Commissioner, why they did not lay charges. They said "Who would believe us?" That was what they said. I do not hear you saying that you were badly mistreated. Am I right? Were you badly mistreated?

Mr. Rickard: No.

Ms Blondin: No. So you could go between both groups. Your movement was fairly easy in and out across the barricades?

Mr. Rickard: We only left one time. The first day we went in we walked. The second day we took the vehicle in. At one point I just went down to the community hall to get something to eat and then came back, and there was no problem.

Ms Blondin: You said that you wanted to create balanced coverage. Do you feel mainstream society does not provide that balanced coverage? There were people from *The Globe and Mail* there. There were all kinds of people, from the CBC... You name it, they were out there. Do you feel you could have added something that would have given a truer picture of what was happening?

Mr. Poonae: If there were more native journalists in the mainstream media there would have been a better balance, I think. I do not know why there is no association between mainstream and native organizations.

Ms Blondin: What do you feel was not covered? What do you feel was omitted or exaggerated or sensationalized or under-represented? What do you feel was not covered that you could have added to?

Mr. Rickard: I think one of the things you mentioned is fairness. A native journalist understands the issues at hand, land rights, treaties, and so forth. We are a little more familiar with that area. The mainstream media were covering it more on a day-to-day basis: this is what happened to that Mohawk; this is what happened to the Sûreté du Québec or the army. But they really did not talk about the issues, the history of the fighting that was going on. And I do not think that any of the reports I have seen, when I have watched television, dealt with how it all began with the history of the Mohawk people, about how they came to this conclusion, with the blockade, and about the land rights. I think that is

[*Traduction*]

Mme Blondin (Western Arctic): Laissez-moi essayer ceci, comment dites-vous bonjour? Est-ce *Tantay*?

M. Poonae: Waachyaa.

Mme Blondin: Une langue cri différente, je suppose. La langue cri de l'Ouest est différente.

J'aimerais vous souhaiter la bienvenue à ce comité. Il est intéressant d'avoir des informations des journalistes. L'Association des journalistes a communiqué avec nous; ils se sont sentis très intimidés par tout le processus. Deux personnes sont venues témoigner. Elles avaient suivi l'équipe tactique et d'action spéciale et lors de leur rencontre avec eux, des armes ont été braquées sur leurs têtes; on a exposé leur film à la lumière, ce genre de choses. Vous ne semblez pas dire que vous avez eu le même genre d'expérience. Ces journalistes, qui peuvent compter sur un genre de fraternité ou de collégialité avec des groupes importants des principaux médias, se sont sentis très intimidés. J'ai insisté et je leur ai demandé pourquoi ils ne s'étaient pas adressés au commissaire des droits de la personne, pourquoi ils n'avaient pas engagé de poursuites. Ils ont répondu que personne ne les croirait. C'est ce qu'ils ont dit. Selon vous, vous n'avez pas été maltraités. Ai-je raison? Est-ce que vous avez été maltraité?

M. Rickard: Non.

Mme Blondin: Non. Donc, vous pouviez circuler entre les deux groupes. Vous franchissiez les barricades assez facilement?

M. Rickard: Nous n'avons quitté qu'une fois. Le premier jour que nous sommes entrés, nous avons marché. Le deuxième jour, nous avons pu pénétrer avec un véhicule. À un moment donné, je suis allé à la salle communautaire pour m'acheter de la nourriture et il n'y a pas eu de problème.

Mme Blondin: Vous avez dit que vous vouliez faire un reportage équilibré. Selon vous, la société dominante ne le fait pas? Il y avait des journalistes du *Globe and Mail* là aussi. Il y avait des journalistes de partout, de Radio-Canada, etc. Ils étaient tous là. Croyez-vous que vous auriez pu faire un compte rendu plus réel de ce qui se passait?

M. Poonae: S'il y avait un plus grand nombre de journalistes autochtones dans les grands médias d'information, je crois que l'équilibre serait amélioré. Je ne vois pas pourquoi il n'y a pas d'association entre les organismes de la société dominante et de la société autochtone.

Mme Blondin: Qu'est-ce qui n'a pas été couvert selon vous? Qu'est-ce qui a été omis ou exagéré ou utilisé pour faire sensation ou sous-représenter? Qu'est-ce qui, d'après vous, aurait pu être couvert par vous et non par d'autres?

M. Rickard: Je crois que l'une des choses que vous avez mentionnées est l'équité. Un journaliste autochtone comprend les enjeux, les droits fonciers, les traités et ainsi de suite. Nous sommes un peu plus au fait de ces questions. Les grands médias couvraient l'événement d'une façon plus quotidienne: voici ce qui est arrivé à ce Mohawk; voici ce qui est arrivé chez la Sûreté du Québec ou l'armée. Mais ils n'ont réellement pas abordé les questions, l'historique du conflit en cours. Et je ne crois pas qu'aucun des reportages que j'ai vus à la télévision n'a traité de la façon dont tout a commencé chez les Mowawks, de la façon dont ils sont arrivés à cette conclusion, en ce qui concerne les barricades,

[*Text*]

the one area that was not covered, the background of how it all began, like the 300 years of history that were behind the incident at Oka. That is the only thing I can think of.

• 1025

Ms Blondin: Some would say that gives you a certain bias. Some say that the francophone reporters in Quebec have a certain bias and English reporters have a certain bias. Because you are native, you would have a certain bias. Do you feel that you can defend your integrity as a journalist against statements like that?

Mr. Rickard: Our reporting is to our people to tell them what is going on, and one of the things we want to get through is the history of why this thing began and why it went the way it did, because they are getting the news from the mainstream media on a day-to-day basis, but their understanding is not good, especially with the language barrier. We want to get that point across. They are asking questions.

Ms Blondin: In Cree. They ask you in Cree.

Mr. Rickard: Yes. You know—what is going on, is it over a golf course? So the whole idea that we have is trying to get across that it is not over a golf course.

Ms Blondin: Yes.

Mr. Rickard: It is the same things we are fighting for here, the same things we deal with on a day-to-day basis with our own people. Like you said, everybody is biased in their reporting. That is true nowadays.

Ms Blondin: That brings me to my next question. What do you feel was the real issue according to your journalistic interpretation or analysis? What was the main theme of Oka? Was it about the Warriors, or was it about the golf course, or was it about sovereignty or land rights? What specific overriding theme do you attribute to the whole incident at Oka? For example, if you were going to do your story about Oka, what would you think would be the overriding theme that you would write about? There are many little stories, but there is a big story.

Mr. Poonae: It is very difficult to say exactly how I would cover this story, but I know, like you have said, there is a lot of bias depending on which culture you come from. You know more. For example, myself I am an Indian. I know what is going on within the native community, and I do not know how many or how the southern media cover their stories.

It is very hard, but it would have to be well balanced. It is very difficult to. . . I do not know. I am caught in this line between white and native, as an aboriginal person. I am caught between this. It is very hard to say, but it would have to be very, very well balanced.

[*Translation*]

et au sujet des droits fonciers. Je crois que c'est l'un des sujets qui n'a pas été couvert, l'origine de cet événement, comme les 300 ans d'histoire qui précèdent l'incident d'Oka. C'est la seule chose qui me vient à l'esprit.

Mme Blondin: Certains diraient que cette optique correspond à un parti pris. Certains disent que les journalistes francophones au Québec ont un certain parti pris, et qu'il en est de même des journalistes anglophones. Comme vous êtes autochtones, vous auriez vous aussi un certain parti pris. Croyez-vous que vous pouvez défendre votre intégrité comme journaliste contre des déclarations de ce genre?

M. Rickard: Nos reportages s'adressent à nos gens pour leur dire ce qui se passe et l'une des choses que nous voulons leur communiquer est l'histoire expliquant cet événement et la façon dont il s'est déroulé, parce que les nouvelles qu'ils reçoivent proviennent des grands médias au jour le jour et qu'ils ne comprennent pas nécessairement bien, en particulier à cause de la barrière linguistique. C'est ce que nous voulons leur faire comprendre, ils posent des questions.

Mme Blondin: En langue cri. Ils vous le demandent en langue cri.

M. Rickard: Oui. Vous savez—ce qui se passe, est-ce au sujet du terrain de golf? Donc, nous tentons de leur expliquer qu'il ne s'agit pas d'un problème de terrain de golf.

Mme Blondin: Oui.

M. Rickard: Ce sont pour ces mêmes raisons que nous sommes ici, que nous traitons quotidiennement avec nos gens. Comme vous l'avez dit, tous les journalistes ne sont pas entièrement objectifs. C'est vrai de toutes façons.

Mme Blondin: Cela m'amène à ma prochaine question. Selon votre interprétation ou analyse journalistique, quel était le vrai problème? Quelle était la principale cause du problème d'Oka? Était-ce attribuable aux Warriors ou était-ce causé par le projet de construction du terrain de golf ou était-ce au sujet de la souveraineté ou des revendications territoriales? Quelle est, à votre avis, la cause primordiale spécifique de la crise d'Oka? Par exemple, si vous deviez faire un reortage sur Oka, quel serait le thème principal de votre reportage? Il y a de nombreuses petites versions, mais il y a aussi une version plus importante.

M. Poonae: C'est très difficile de dire très exactement comment je traiterais cette histoire, mais je sais, comme vous l'avez dit, que l'interprétation des faits dépend de la culture d'où l'on est issu. On en sait davantage. Par exemple, je suis moi-même autochtone. Je sais ce qui se passe dans cette communauté et je ne sais pas comment les médias du sud couvrent leurs événements ni quel est leur nombre.

C'est très difficile, mais il faudrait que ce soit bien équilibré. Il est très difficile également . . . Je ne sais pas. Je suis pris entre les blancs et les autochtones. C'est très difficile à dire, mais il faudrait que ce soit très très bien équilibré.

[*Texte*]

Ms Blondin: Would it be about land, or land claims, or the relationship between government and native people, or sovereignty, or native sovereignty? Or would it be everything? All of the above?

Mr. Poonae: It is very hard to say.

Ms Blondin: Did you do a major piece on Oka? Did you do a big story on Oka? Each paper and each medium did something on Oka and they said this is what happened. They focused on something. What did you focus on?

• 1030

Mr. Poonae: What we did in radio was try to go back in history, from the time the first white settler came, and see what was the relationship between the native people and non-native people at that time. We tried to get a history, a background, on what happened then, and we tried to get both sides of the issue. We would present the government's side of things and we tried to give a balanced report on it.

We only broadcast one hour at lunch and one hour at 5 p.m. It does not give us much time. People do not listen that long on radio.

Ms Blondin: Are you a voice for the aboriginal people in your area? Is Wawatay the voice of the Cree in your area? Do you articulate what your people stand for or do you cover news, or do you do everything? Do you think you are a voice for your people?

Mr. Poonae: We are all messengers. We try to bring well-balanced news that affects native peoples in their daily lives.

Ms Blondin: There is a feeling out there that because your voice is growing stronger, your skills are getting better, the people you have are growing in numbers. Native people trained in journalism are hired immediately where I come from. If they have the proper training, they are hired immediately. Because that voice is getting stronger, it is called empowerment. Do you believe, as some people do, that this is why the government cut back your funding, because the voice was getting louder and stronger and more articulate?

Mr. Rickard: I think so, yes. I agree with you. They are silencing the voices of native people. Those are my personal thoughts on that. That is what I think. With the cut-backs for the native communications societies, I think the government is almost silencing the voices of native people. Just look at it: 14 people had to be laid off with our budget cut-backs in 1990.

Ms Blondin: How are the aboriginal people going to tell their story then? How is their story going to be told? Through the voices of others? Are you fighting back? Are you saying that you want to keep your voice, that you want more money? What are you doing to fight back?

Mr. Poonae: We are doing a lot of things. We are always lobbying the government in many ways to try to reinstate our funding.

[*Traduction*]

Mme Blondin: Est-ce une question de terres, ou de revendications territoriales, ou de relations entre le gouvernement et les autochtones, ou de la souveraineté ou de la souveraineté des autochtones? Ou bien tous ces sujets à la fois? Tous ceux qui viennent d'être énumérés?

M. Poonae: C'est très difficile à dire.

Mme Blondin: Avez-vous produit un reportage important sur Oka? Tous les journaux et tous les médias ont fait un reportage sur Oka et ils ont dit que c'était cela qui s'était produit. Ils ont mis l'accent sur quelque chose, sur quoi avez-vous mis l'accent?

M. Poonae: À la radio, nous avons tenté de remonter dans l'histoire, jusqu'à l'époque de l'arrivée des premiers colons blancs, et de déterminer les relations qui existaient entre les autochtones et les non-autochtones à cette époque. Nous avons tenté d'obtenir des données historiques, un passé, sur ce qui s'est produit alors et d'obtenir les deux versions de cette tranche d'histoire. Nous avons présenté la version du gouvernement et nous avons tenté de faire un reportage équilibré.

Nous ne diffusons qu'une heure à midi et une heure à 17 heures. Cela ne nous laisse pas beaucoup de temps. Les gens n'écoutent pas très longtemps la radio.

Mme Blondin: Etes-vous un porte-parole des autochtones de votre région? Est-ce que Wawatay est la voix des Cris dans votre région? Est-ce que vous articulez ce que vos gens veulent dire ou couvrez-vous les nouvelles, ou faites-vous toutes ces choses? Vous considérez-vous être un porte-parole pour votre peuple?

M. Poonae: Nous sommes tous des messagers. Nous tentons de diffuser de façon équilibrée les nouvelles qui touchent les autochtones dans leur vie quotidienne.

Mme Blondin: Comme votre voix prend de plus en plus d'importance, on a l'impression là-bas que votre compétence s'améliore, les gens y sont de plus en plus nombreux. Les autochtones formés en journalisme sont engagés immédiatement, là d'où je viens. S'ils ont la formation appropriée, ils sont engagés immédiatement. Étant donné que cette voix prend de l'importance, c'est ce qu'on appelle une prise de pouvoir. Croyez-vous, comme certaines personnes, que c'est la raison pour laquelle le gouvernement a réduit son financement, parce que cette voix se faisait de plus en plus forte et plus articulée?

M. Rickard: Je crois que oui. Je suis d'accord avec vous. On tente d'étouffer les voix des autochtones. C'est mon opinion personnelle. C'est ce que je pense. En réduisant les sommes versées aux sociétés de communication autochtones, je crois que le gouvernement étouffe presque complètement les voix des autochtones. Par exemple, 14 personnes ont dû être mises à pied par suite des réductions budgétaires en 1990.

Mme Blondin: Comment les autochtones vont-ils alors s'y prendre pour faire connaître leur histoire? Comment leur histoire va-t-elle être racontée? Par d'autres intermédiaires? Allez-vous rétorquer? Faites-vous valoir que vous voulez garder votre voix, que vous voulez plus d'argent? Que faites-vous actuellement pour obtenir gain de cause?

M. Poonae: Nous faisons beaucoup de choses. Nous faisons toujours des pressions diverses auprès du gouvernement pour qu'il continue de nous financer.

[*Text*]

Mr. Rickard: Other areas include starting our own fund-raising by holding events that will bring money into our organization and trying to hire people on a volunteer basis.

As the producer of the daily youth program, I get volunteer students from high school. I get them from grade school, kids who are interested in television. They come in; we work together, tell them how the story is done, give them a brief introduction to the television media; and I work with them along the way into getting their first story on our program. From there we get them to do their own, and we just help them out as they go along.

For example, I work with a media class out of Northern Lake Secondary School in Moosonee, Ontario, about two miles from Moose Factory. I work with that class every semester on doing programs for *Video Awashishik*. That is part of their course program. Also, we get something out of them.

On the idea about silencing voices and how we are fighting back, one of the things we have talked about in our meetings with staff and the executives is hiring volunteers. If we cannot hire them to pay them, then why not get people who are interested in television to come and work for us on a volunteer basis? So far, in the past two years we must have had at least seven to eight young people volunteering their services in television media, and three to four of them are going to be going into media programs this fall in college.

• 1035

Ms Blondin: I was speaking to a guy by the name of Gary Farmer. He is an actor. He believes we need a network and we need to be able to have aboriginal people infiltrate mainstream media. His feeling is there are not enough brown faces in *The Globe and Mail*, *The Toronto Star*, *The Ottawa Citizen*, and the CBC. There are not enough native people in mainstream media, even though we have our own network. We need to be able to put people in there, because they have wide distribution, they have a lot of resources, and they are very powerful tools to communicate messages to people. Millions of people read those magazines or those newspapers. How do you feel about that?

Mr. Rickard: I agree with that, but what options do they have in terms of learning about the media? They must learn through regular college course or university programs. One of the programs I took was a program in journalism for native people at the University of Western Ontario. What happened to that? The funding was cut and it is no longer there. Native people are no longer able to take that course. They will be taking regular college course programs. How do you report native issues?

[*Translation*]

M. Rickard: Dans d'autres domaines, nous avons commencé à recueillir des fonds en organisant des manifestations qui nous permettront de financer notre organisme et d'aider à engager des volontaires.

Comme réalisateur du programme quotidien sur la jeunesse, j'engage des étudiants volontaires de l'école secondaire. Il y a aussi des jeunes de l'école primaire intéressés à la télévision. Ils viennent; nous travaillons ensemble, nous leur expliquons comment le reportage est élaboré, nous les initions aux médias de télévision; et je les aide à élaborer leur premier reportage pour notre programme. Par la suite, nous les laissons le faire eux-mêmes en les aidant parfois en cours de route.

Par exemple, je travaille avec une classe en médiatique provenant de l'école secondaire *Northern Lake* à Moosonee en Ontario, à environ deux milles de Moose Factory. Je travaille avec cette classe tous les trimestres pour réaliser des programmes diffusés dans le cadre de *Video Awashishik*. Cela fait partie de leur programme de cours. De plus, nous les aidons à s'exprimer.

En ce qui concerne la façon dont nous répliquons à l'étouffement des voix, il a été question au cours de nos réunions avec le personnel et les cadres d'engager des volontaires. Si nous ne pouvons pas les rémunérer, alors pourquoi pas faire venir des gens qui sont intéressés à la télévision pour qu'ils travaillent avec nous sur une base volontaire? Jusqu'à maintenant, au cours des deux dernières années, nous avons dû avoir au moins sept ou huit jeunes personnes qui ont offert leurs services au réseau de télévision et trois ou quatre d'entre eux vont s'inscrire à des programmes audiovisuels l'automne prochain.

Mme Blondin: J'ai parlé à quelqu'un qui s'appelle Gary Farmer, il est comédien. À son avis, nous avons besoin d'un réseau et des autochtones doivent infiltrer les médias courants. Selon lui, le nombre d'autochtones au *Globe and* Mail, au *Toronto Star*, à l'*Ottawa Citizen* et à Radio-Canada n'est pas suffisant. Les autochtones ne sont pas assez nombreux dans les médias dominants, même si nous possédons notre propre réseau. Des autochtones doivent être présents dans ces médias étant donné qu'ils bénéficient d'une large diffusion, que leurs ressources sont considérables et qu'ils possèdent des outils très puissants pour communiquer leurs messages aux gens. Des millions de personnes lisent ces magazines ou ces journaux. Qu'est-ce que vous en pensez?

M. Rickard: Je suis d'accord avec cela, mais quelles sont leurs possibilités s'ils veulent en apprendre davantage sur les médias? Ils doivent suivre des cours dans des collèges ordinaires ou des universités. L'un des programmes que j'ai suivi était un programme de journalisme destiné aux autochtones offert par l'Université Western Ontario. Qu'est-il advenu de ce programme? Le financement a été supprimé et ce programme n'existe plus. Les autochtones ne peuvent donc plus suivre ce cours. Ils devront prendre des cours réguliers. Comment faire état des questions autochtones?

[*Texte*]

Mr. Poonae: One suggestion would be for the mainstream media to look into that in the future, ask themselves how important it would be for them to hear native people and train them in the future for the work.

Ms Blondin: These different broadcasting associations—radio and television, and especially the newspapers—assign people to do native issues. They have people assigned, but then sometimes they are assigned to more than just that one issue. It competes for their time to deal with a very complicated subject, something that they are not familiar with in the fundamental way. It is very difficult to do justice to it, I would think.

I have no further questions. I just find your experience at Oka to have been undertaken with remarkable ease, in light of all the tension. Do you ever feel any of the racism that people talk about? Do you feel any tension from people or any remarks?

Mr. Rickard: I would just like to make one comment. One of the programs was on CBC and something really ticked me off. I was doing a pre-interview with one of these Mohawks at night at one of the barricades. The CBC filmed as a cut-away, saying, these Mohawks, blah, blah, blah. There I was, sitting in that shot, and they were saying that because I was native I was a Mohawk. I was just doing a pre-interview kind of thing with this guy and the guy turns on his camera, films for about five seconds, and then shuts it off. Later on in the evening news, there I was.

Ms Blondin: There are bad jokes about stuff like that, but we will not mention any of them.

The Chairman: Thank you, Ms Blondin. Are there any further questions? Mr. Koury, one brief question.

Mr. Koury: You mentioned that at other times, other than the week you were in Oka, you would take news from CBC or other media, newspapers, etc., and you would make up your own news broadcast out of that. How did the Cree people up there feel when you were giving out those reports? How did they feel about the whole situation that has happened in Oka?

• 1040

Mr. Poonae: We studied the news daily on radio and we looked at all the southern media. Later on we would phone up these people who made these comments and their organizations. We could not get a good sense of what was really going on. We are 600 miles away in the north and there is hardly anybody you can go to see person-to-person and speak to. We find it very hard. That was one of the reasons we had to go down to Oka.

Mr. Koury: To get the news on the police.

Mr. Poonae: Yes. Sometimes we have difficulties trying to get interviews with non-natives. It is very difficult for us.

Mr. Rickard: I would like to refer to the thing I mentioned earlier, when you asked how did the Cree people feel with the report from CBC that we were using.

[*Traduction*]

M. Poonae: Les médias dominants pourraient, entre autres, étudier cette question en fonction de l'avenir, déterminer les avantages qu'ils pourraient tirer d'écouter les autochtones et de les former à travailler pour eux dans l'avenir.

Mme Blondin: Trois associations différentes de diffusion—radio et télévision et, en particulier, les journaux—désignent un journaliste pour traiter les questions autochtones. Des journalistes sont donc assignés à ces questions, mais parfois ils doivent traiter plus d'une questions à la fois. Ils manquent de temps pour traiter de sujets très complexes, de sujets qu'ils ne connaissent pas en profondeur. Il devient très difficile de faire un bon travail, à mon avis.

Je n'ai pas d'autres questions. Je trouve simplement que le travail que vous avez effectué à Oka a été exécuté avec une remarquable facilité, compte tenu de toutes les pressions. Avez-vous fait l'objet de racisme comme en parlent certaines personnes? Vous a-t-on fait des remarques ou avez-vous senti des tensions chez certaines personnes?

M. Rickard: Je voudrais simplement faire un commentaire à ce sujet. Quelque chose m'a réellement agacé à l'un des programmes diffusés par Radio-Canada. Je faisais une pré-entrevue avec l'un des Mohawks un soir à l'une des barricades. Radio-Canada a filmé cette scène comme une brève séquence, disant, les Mohawks, blablabla. J'étais assis-là dans la scène et c'est ce qu'ils disaient parce que j'étais autochtone, parce que j'étais un Mohawk. J'étais simplement en train de faire une pré-entrevue avec ce type et le type a mis en marche la caméra, a filmé pendant environ cinq secondes pour ensuite l'arrêter. Plus tard je me suis vu dans les nouvelles du soir.

Mme Blondin: Il y a toutes sortes de situations incongrues comme celles-là mais nous ne les mentionnerons pas.

Le président: Merci, madame Blondin. Avez-vous d'autres questions? Monsieur Koury, une brève question.

M. Koury: Vous avez indiqué que d'autres fois, lorsque vous n'étiez pas à Oka, vous puisiez dans les nouvelles de la CBC ou d'autres médias, journaux, etc. pour préparer vos propres nouvelles. Les Cris de votre région, qu'ont-ils ressenti quand vous disséminiez cette information? Que pensaient-ils de ce qui s'est passé à Oka?

M. Poonae: Chaque jour, on écoutait attentivement les nouvelles à la radio et on lisait les journaux du sud. Plus tard, on téléphonait aux gens qui avaient fait les commentaires et à leurs organisations. C'était difficile de comprendre ce qui se passait au juste. Nous sommes loin, 600 milles dans le nord, et il n'y a presque personne à qui l'on puisse parler face à face. Nous trouvons cela très difficile. C'était une des raisons pour laquelle nous avons dû descendre à Oka.

M. Koury: Pour avoir des nouvelles sur la police.

M. Poonae: Oui. Parfois il est difficile pour nous d'obtenir une entrevue avec un non-autochtone. Cela est très difficile pour nous.

M. Rickard: J'aimerais revenir à ce que j'ai dit plus tôt, quand vous avez demandé ce que les Cris ressentaient en entendant le reportage de Radio-Canada que nous utilisions.

[*Text*]

The example I will use is the case of my father. He watches the news on CBC or perhaps he listens to Wawatay. He says "You know, these Warriors are holding guns and are holding these people hostage over a golf course". That was his understanding of all the news he was receiving, and most of it was in English. That is what he sees and comprehends, and maybe there are a couple of words that he picks out that he understands. Also, I had to tell him what was going on, the whole issue about the 300 years of history, as a brief summary. Up to this point, the golf course just happened to be the point where it happened.

Mr. Koury: Yes.

Mr. Rickard: That is how I think most people felt up there. They were getting the message that this whole business was over a golf course.

I even have a hard time trying to translate to my father because right now I am still learning my Cree language, ever since I started with Wawatay. I can comprehend some of the things they are saying in my language, the Cree language, but there are a couple of words that I cannot present to my father in my language, so my mother would be there and she would explain that one word or that one phrase that I used about how the army works, stuff like that. So it was a three-way thing.

Mr. Koury: Thank you very much.

Mr. Poonae: I would like to add a bit more for the record.

Mr. Koury: Please.

Mr. Poonae: I just wanted to say that in our radio reports we do it mostly in Cree. There is hardly any English used on our radio shows. That is what is happening today. You must have heard that only three native languages will survive in the future and one of them is Cree. This is why Wawatay is here. We want to get that message through that we want to survive this thing that is being said about languages.

Mr. Koury: We know there is are 150-odd languages, and out of that there are only three left.

Mr. Poonae: There are only 50 left.

Ms Blondin: It began with 53. Three of them are Cree, Ojibway, and Inuktitut.

The Chairman: Thank you. I do not know if you have concluding comments you would like to make, either of you.

Ms Blondin: Say it in Cree and one of you can translate.

Mr. Poonae: That is another thing I wanted to suggest, that we have a native person do his presentation with a translator in his particular language, because most native journalists have a hard time expressing themselves in English. I can express myself better in my own language.

• 1045

The Chairman: We have done that on occasion, actually. If people bring that request to the attention of the clerk before the meeting, we do provide a translator for them. We appreciate that suggestion.

[*Translation*]

Je vous donnerai l'exemple de mon père. Il regarde les nouvelles sur Radio-Canada et parfois il écoute Wawatay. «Savez-vous, nous dit-il, ces Warriors ont des fusils et ont pris ces gens-là en otage à cause d'un terrain de golf». Voilà tout ce qu'il a compris des nouvelles. La plupart des nouvelles étaient en anglais. Voilà ce qu'il voit et ce qu'il comprend; parfois il y a quelques mots qu'il distingue et qu'il comprend. Donc j'ai dû lui expliquer la situation, lui faire un résumé des 300 ans d'histoire en question. En fait, on peut même dire que le terrain de golf est simplement là où la crise s'est produite.

M. Koury: Oui.

M. Rickard: Je crois que la plupart des gens là-bas avaient la même impression. Ils ont compris que toute cette crise, c'était à cause d'un terrain de golf.

Il est même très difficile pour moi de traduire pour mon père, parce que j'ai commencé à apprendre le Cri en même temps que mon travail avec Wawatay, et je l'apprends encore. Je comprends certaines choses qu'on dit dans ma langue, la langue cri, mais il y a des mots que je ne peux pas dire à mon père dans ma langue. Ma mère était là, à expliquer les mots et les phrases que j'avais utilisés sur le fonctionnement de l'armée, des trucs comme ça. Donc le travail se faisait à trois.

M. Koury: Merci beaucoup.

M. Poonae: J'aimerais ajouter quelque chose, officiellement.

M. Koury: S'il vous plaît.

M. Poonae: J'aimerais simplement dire que la plupart de nos reportages à la radio sont faits en cri. Nous n'employons presque pas d'anglais. Voilà comment les choses sont maintenant. Vous avez dû entendre qu'à l'avenir, rien que trois langues autochtones survivront—dont l'une sera le cri. Voilà pourquoi nous avons Wawatay. Nous voulons signaler aux gens que nous comptons survivre, et pas nous laisser abattre par cette notion que les langues vont disparaître.

M. Koury: Nous savons qu'il y avait à peu près 150 langues, et qu'il n'en reste que trois.

M. Poonae: Il n'en reste que 50.

Mme Blondin: Au début il y en avait 53, dont trois sont le cri, l'ojibway et l'inuktitut.

Le président: Merci. Avez-vous, au moins un de vous, une déclaration finale.

Mme Blondin: Faites-la en cri et un de vous peut traduire.

M. Poonae: Voilà autre chose que je voulais proposer, qu'un autochtone fasse son exposé dans sa propre langue, avec un interprète. La plupart des journalistes autochtones ne s'expriment en anglais qu'avec difficulté. Moi je m'exprime mieux dans ma propre langue.

Le président: Nous l'avons fait de temps en temps. Si la demande est signalée au greffier avant la séance, nous faisons venir un inteprète pour les témoins. Merci d'avoir porté ceci à notre connaissance.

[*Texte*]

Mr. Poonae: I am going to say my closing remarks in my own language. This is the language we use every day in our job as journalists.

[*Witness continues in native language*]

I just want to thank you for inviting us to the Standing Committee on Aboriginal Affairs.

We had many things written down, but the important thing is that we need more native journalists in the southern media. As Ethel Blondin said, there are not too many brown faces in the southern media. The government really needs to look at natives with a microscope. We need the relationship to go back to what we had at the beginning when the first white settlers came. Somehow that is gone. We have lost that relationship. A lot of native people I talk to are frustrated. Tensions are rising. You heard Billy Diamond talk about what he is going to do in the future. We might see similar situations to what we had last summer. There have to be better communications.

Mr. Rickard: I would like to mention again that the reason for going to Oka is the language thing. For example, we hear very short reports on CBC TV or radio. It is five minutes of news or something like that. One thing you have to understand about native people is that when you tell a story, it is long. They go into a lot of detail. My father would tell me a story about his hunting trip, and he would go on for at least an hour, just to give us all the information. That is one of the things Wawatay does. Their programs have to be extended because some of the stuff that has to be translated is very long. With one sentence in English, there may be three or four different ways to try to explain it, to get your point across.

What the elders and Cree people see on television is really short. This is what has happened; it is over. All these other questions are coming through. During our week in Oka, Andrew was making daily reports on the day's events over the phone in our native Cree language. I think the cut-backs last year had an effect on native journalism, especially on Wawatay and its coverage of the Oka incident. We could only stay there a week. We could not afford to stay the whole summer because of the cost of having someone down here full-time. There is also the manpower back home in terms of running the regular news shows.

• 1050

It is hard to believe that the government cut money for native journalism in the Year of Literacy, in 1990, because some of that funding affected the translation services of our newspaper into Cree syllabics. There are some stories that are no longer translated into syllabics because of the effect of the cut-backs. It is hard to believe that in the Year of Literacy the government cut back on the money for that.

That is all I have to say.

[*Traduction*]

M. Poonae: Je ferai ma déclaration finale dans ma propre langue. C'est la langue que nous employons chaque jour comme journaliste.

[*Le témoin poursuit dans sa langue autochtone*]

Je voulais vous remercier de nous avoir invités à comparaître devant le comité permanent des affaires autochtones.

Nous avions écrit beaucoup de choses, mais l'important c'est qu'il nous faut plus de journalistes autochtones dans les médias du sud. Comme l'a dit Ethel Blondin, il n'y a pas beaucoup de visages bruns dans les médias du sud. Le gouvernement doit absolument regarder les autochtones de très près. Il faut retrouver la relation que nous avions au début, quand les premiers Blancs sont arrivés. Cette relation a disparu, on l'a perdue. Beaucoup des autochtones auxquels je parle sont frustrés. Les tensions montent. Vous avez entendu Billy Diamond parler de ce qu'il compte faire à l'avenir. On pourrait voir la situation de l'été passé se répéter. Il faudra une meilleure communication.

M. Rickard: J'aimerais répéter que c'est à cause de la question de langue que nous sommes allés à Oka. Par exemple, à Radio-Canada—télévision ou radio—nous entendons des reportages très courts. Il n'y a que cinq minutes de nouvelles, quelque chose comme cela. Vous devez savoir que les autochtones aiment les histoires détaillées, ils adorent les détails. Quand mon père me racontait une de ses expéditions de chasse, il parlait pendant au moins une heure simplement pour nous donner toute l'information. Voilà une des choses que fait Wawatay. Nos programmes sont longs parce que nous devons apporter les détails que nos auditeurs veulent entendre. Pour une phrase anglaise, il peut y avoir trois ou quatre façons différentes de s'exprimer dans la langue autochtone, si on veut vraiment se faire comprendre.

Ce que les aînés et les Cris voient à la télévision est vraiment trop court. Voilà ce qui s'est passé—et c'est fini. Puis, toutes les autres questions émergent. Pendant notre semaine à Oka, Andrew faisait un reportage quotidien sur les événements du jour par téléphone, dans la langue cri. Je pense que les coupures de l'année passée ont eu un effet sur le journalisme autochtone, surtout sur Wawatay et sa couverture des événements à Oka. Nous n'avons pu rester qu'une semaine. Nous n'avions pas assez d'argent pour garder un journaliste là-bas à temps plein pendant tout l'été. Puis, il y a aussi la question d'avoir assez de personnel pour maintenir les programmes de nouvelles réguliers.

Il est difficile de croire qu'en 1990, l'année de l'alphabétisation, le gouvernement ait fait des coupures dans les fonds alloués au journalisme autochtone. Certaines de ces coupures ont affecté la traduction de notre journal en langue crie. Il y a certains articles qui ne sont plus traduits dans notre langue, à cause de ces coupures-là. Il est difficile à croire que pendant l'année de l'alphabétisme le gouvernement ait fait des coupures dans ce domaine-là.

Voilà tout ce que j'ai à dire.

[*Text*]

The Chairman: On behalf of all members of the committee I would like to thank the representatives of the Wawatay Native Communications Society for making the effort to be with us here today, for your presentation and for dealing with the questions that were asked. Thank you very much.

Colleagues, perhaps can adjourn for five minutes and start the next set five minutes early.

• 1051

• 1059

The Chairman: Order.

I would like to welcome Professor Errol Mendes, from the Faculty of Law of the University of Western Ontario. Professor Mendes, we appreciate your willingness to join us here today. We look forward to your presentation. We also appreciate the fact that you circulated copies of the text in advance. I do not know whether you want to hit the high points of that and then we could go on to questions. We have an hour and a half, and you could tell us how you would like to use that hour and a half so that it would be most constructive. We do appreciate your willingness to participate with us today.

• 1100

Professor Errol P. Mendes (Faculty of Law, University of Western Ontario): Mr. Chairman, if it is okay with you I would like to read out the text but at times expand on certain parts of that it will have a continuity to it.

The events of the summer of 1990 at Oka, Quebec, are a stain on the conscience of the Canadian nation. I will not recount the facts, first because they are contested, and secondly because all facts can be packaged in ways that reinforce a prejudged conclusion. I wish to deal with the fundamental underlying issues in as unbiased a fashion as possible to find the lessons we can learn from this tragic event.

At Oka and later at Kahnawake the rule of law was in shreds in the summer of 1990. A member of Quebec's Sûreté du Québec died in a hail of bullets. Mohawk warriors armed with weapons of awesome power manned barricades, defying first the orders of the Quebec police and later the Canadian army and the RCMP. Châteauguay residents manned the exits of the Mercier Bridge and stoned passenger vehicles filled with defenceless women, men, and children, whilst the police looked on seemingly unable to intervene.

These pictures flashed around the world and indelibly stained the reputation of our nation. Why did this happen? I suggest it happened because most of those involved did not understand that, whether we like it or not, underlying the rule of law in Canada is respect for the interdependent sovereignties of the First Nations and the people of Canada.

[*Translation*]

Le président: Au nom de tous les membres de ce comité, j'aimerais remercier les représentants du Wawatay Native communications Society de s'être déplacés pour nous rencontrer aujourd'hui, de leurs exposés, et d'avoir répondu à nos questions. Merci beaucoup.

Chers collègues, on pourrait faire une petite pause de cinq minutes et entendre nos prochains témoins cinq minutes plus tôt que prévu.

Le président: La séance est ouverte.

J'aimerais souhaiter la bienvenue au professeur Errol Mendes, de la Faculté de droit de l'Université Western Ontario. Professeur Mendes, nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous aujourd'hui. Nous attendons votre exposé avec impatience. Nous vous sommes aussi reconnaissants de nous avoir transmis à l'avance des copies de votre texte. Vous voudrez peut-être en souligner les points saillants pour que nous puissions passer ensuite aux questions. Nous disposons d'une heure et demie et vous pourriez nous dire comment vous aimeriez utiliser ce temps de la manière la plus constructive. Nous apprécions vraiment le fait que vous soyez venu participer à notre réunion d'aujourd'hui.

M. Errol P. Mendes (professeur, faculté de droit, Université de Western Ontario): Monsieur le président, si vous êtes d'accord, je préfèrerais lire mon mémoire, tout en ajoutant des explications à certains passages.

Les événements survenus à Oka (Québec), à l'été 1990, ont entaché la conscience de la nation canadienne. Je ne relaterai pas les faits, d'abord parce qu'ils sont contestés et ensuite parce que des faits peuvent toujours être «maquillés» afin d'étayer les conclusions recherchées. J'entends aborder les question sous-jacentes fondamentales le plus objectivement possible, de manière à tirer des leçons des événements tragiques qui sont survenus.

Durant l'été 1990, à Oka, et par la suite à Kahnawake, la règle du droit a été foulée aux pieds. Un agent de la Sûreté du Québec a été tuée pendant un échange de coups de feu; des guerriers mohawks en possession d'armes d'une puissance impressionnante ont dressé des barricades et défié les forces de l'ordre de la Sûreté du Québec, puis l'Armée canadienne et la GRC. Des résidents de Chateauguay se sont massés aux sorties du pont Mercier et ont lancé des pierres à des véhicules transportant des hommes, des femmes et des enfants sans défense, tandis que la police assistait, apparemment impuissante, à l'incident.

Ces images, diffusées dans le monde entier, ont jeté une tache indélébile sur la réputation de notre nation. Pourquoi cela s'est-il produit? Selon moi, c'est parce que la plupart des personnes en cause n'ont pas compris que, qu'on le veuille ou non, la règle du droit au Canada repose sur le respect des souverainetés interdépendantes des premières nations et du peuple canadien.

[*Texte*]

To explain further, I will have to delve into some of the facts, although I apply the caveat given above to myself and apologize in advance for any fact-packaging.

Le conseil municipal d'Oka n'a pas respecté la souveraineté interdépendante des Mohawks de Kanesatake lorsqu'il a décidé de donner suite à un projet visant à transformer en terrain de golf une pinède revendiquée par les Mohawks et considérée par eux comme une terre sacrée. Le gouvernement canadien n'a pas respecté les limites de sa souveraineté interdépendante ni sa responsabilité fiduciaire à l'égard des Mohawks de Kanesatake en négligeant d'intervenir dès les premiers signes de troubles et en n'imposant pas de moratoire à tout projet d'aménagement tant que les revendications territoriales n'auraient pas été réglées.

The Mohawk warriors failed to recognize their interdependent sovereignty with the people and the Government of Quebec, and indeed Canada, when they decided to violate the criminal laws of Canada openly.

If the Mohawk allegations of arbitrary policing and over-policing are accurate, then the Government of Quebec also failed to respect its interdependent sovereignty with the statutory and traditional governments and indeed the people of the Mohawk nation in Quebec.

The rule of law in Canada, especially after two recent Supreme Court of Canada decisions, demands that relations between all governments and the First Nations of Canada be conducted on the basis of what I am calling interdependent sovereignties. In a decision titled the Queen versus Sparrow, in 1990 the Supreme Court of Canada gave a wide-ranging interpretation to section 35(1) of the Constitution Act, which affirms and recognizes the existing treaty and aboriginal rights of the aboriginal peoples of Canada. Included in this judgment is the following critical statement:

> In our opinion, Guerin, together with R. v. Taylor and Williams (1981), 34 O.R. (2d) 360, ground a general guiding principle for section 35(1). That is, the government has the responsibility to act in a fiduciary capacity with respect to the aboriginal peoples. The relationship between the Government and aboriginals is trust-like, rather than adversarial, and contemporary recognition and affirmation of aboriginal rights must be defined in light of this historic relationship.

I will be happy to answer questions on the case and how it fits in with section 35.

• 1105

The judgments of the Supreme Court of Canada I suggest form part of the law of Canada. The rule of law means observing its rulings both by the governments and by the citizens, especially when it is interpreting the most fundamental law of the land; namely, the Constitution.

[*Traduction*]

Je crois qu'il convient ici d'expliquer certaines choses plus en détail. Je n'oublie pas cependant la mise en garde faite plus haut et je m'excuse d'avance de tout «maquillage» des faits.

The Oka Town Council failed to respect its interdependence sovereignty with the Mohawks of Kanesatake, when, despite the claims that the Pines were sacred ground for the Mohawks, it decided to push ahead with a planned conversion of this disputed territory into a golf course. The Government of Canada failed to respect its interdependent and fiduciary sovereignty with the Mohawks of Kanesatake, when it failed to step in at the first sign of serious trouble and block any development plans until the territorial claims were settled.

Les guerriers mohawks n'ont pas respecté les limites reconnues de leur souveraineté indépendante à l'égard du peuple et du gouvernement du Québec et du Canada lorsqu'ils ont décidé de violer ouvertement les lois du Canada.

Si les allégations des Mohawks concernant les interventions arbitraires et les excès de la police sont fondés, le gouvernement du Québec est lui aussi coupable d'avoir outrepassé les limites de sa souveraineté interdépendante par rapport aux gouvernements légaux et traditionnels, et, de fait, à l'égard de la nation mohawk au Québec.

La règle du droit au Canada, en particulier depuis les deux récentes décisions de la Cour suprême du Canada, exige que les relations entre tous les gouvernements et les premières nations du Canada respectent ce que j'appelle la règle des souverainetés interdépendantes. Dans la décision intitulée La Reine contre Sparrow, en 1990, la Cour suprême du Canada donne une interprétation large du paragraphe 35(1) de la Loi constitutionnelle, qui confirme et reconnaît les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada. La Cour déclare notamment dans son jugement:

> À notre avis, l'arrêt Guerin, conjugué avec l'arrêt dans l'affaire de La Reine contre Taylor and Williams (1981), 34 O.R. (2d) 360, justifie un principe directeur général d'interprétation du paragraphe 35(1), savoir, le gouvernement a la responsabilité d'agir en qualité de fiduciaire à l'égard des peuples autochtones. Les rapports entre le gouvernement et les autochtones sont de nature fiduciaire plutôt que contradictoires et la reconnaissance et la confirmation contemporaire des droits ancestraux doivent être définis en fonction de ces rapports historiques.

Je serai heureux de répondre à vos question sur cette affaire et de vous parler de la pertinence de l'article 35 en l'occurrence.

J'estime que les jugements de la Cour suprême font partie du droit au Canada. La règle du droit commande l'observation, par les gouvernements et par les citoyens, des décisions de ce tribunal en particulier lorsqu'il interprète la loi la plus fondamentale du territoire, à savoir la Constitution.

[*Text*]

The events at Oka and Kahnawake demonstrate the antithesis of a fiduciary relationship between the governments involved and the Mohawks. Again, I should emphasize that the Supreme Court of Canada was referring to the fiduciary obligations of the federal government. I shall be happy to discuss what the precise fiduciary obligations of the provincial government may mean in the question period.

It is only through respect for the interdependent sovereignties of the First Nations of Canada and the governments and people of Canada that such a fiduciary relationship can be maintained. It is a two-way street. There must be respect shown for the interdependent sovereignties both by the First Nations and by the governments and people of Canada. The rule of law demands it.

In another ruling, Attorney General of Quebec and Sioui, again decided in 1990, the Supreme Court of Canada again emphasized the historical interdependent sovereign status of the First Nations, which has a profound impact on their constitutionally entrenched rights of today. Justice Lamer, then Chief Justice, stated:

> I consider that, instead, we can conclude from the historical documents that both Great Britain and France felt that the Indian nations had sufficient independence and played a large enough role in North America for it to be good policy to maintain relations with them very close to those maintained by sovereign nations.

Again I shall be happy to deal with the details of that case and how it relates to the Sparrow case in the question period.

Turning to the effect that such close-to-sovereign status might have on written and oral treaties being honoured in every respect today, Justice Lamer came to the following conclusion:

> It must be remembered that a treaty is a solemn agreement between the crown and the Indians, an agreement the nature of which is sacred. . .
>
> The very definition of a treaty makes it impossible to avoid the conclusion that a treaty cannot be extinguished without the consent of the Indians concerned. Since the Hurons had the capacity to enter into a treaty with the British, therefore, they must be the only ones who could give the necessary consent to its extinguishment.

Returning to the facts, and I again accept that the facts are extraordinarily complicated, and that the facts I am relating now may not be the accurate facts. . . The Mohawks nevertheless claim that the land in dispute at Oka was part of an original grant of land to the religious Order of the Sulpicians by the King of France sometime in the 17th century to be held in trusteeship for the Indians. But over time this trust was abused and the land improperly sold off.

Assuming there is a validity to this claim, or assuming for example there is validity to the claim to the land by the Algonquins or any other First Nations, if the First Nations have a close-to-sovereign capacity, as the Supreme Court of

[*Translation*]

Les événements d'Oka et de Kahnawake étaient aux antipodes des rapports fiduciaires qu'auraient dû entretenir les gouvernements en cause et les Mohawks. Je me permets de souligner encore une fois que la Cour suprême du Canada parlait des obligations fiduciaires du gouvernement fédéral. Quand nous passerons aux questions, je serai heureux de discuter avec vous en quoi peuvent consister les obligations fiduciaires précises du gouvernement provincial.

Seul le respect des souverainetés interdépendantes des premières nations du Canada et des gouvernement et du peuple du Canada pourra préserver la nature fiduciaire de leurs relations. Les rapports doivent être marqués au coin de la réciprocité. Les premières nations d'une part, les gouvernements et le peuple du Canada d'autre part, doivent respecter leur souveraineté interdépendante. La règle du droit le commande.

Dans une autre affaire intitulée *Le procureur général du Québec contre Sioui*, dans un jugement rendu en 1990 également, la Cour suprême du Canada a rappelé le caractère historique de la souveraineté interdépendante des premières nations, qui a des répercussions profondes sur leurs droits actuels reconnus par la Constitution. Le juge Lamer, alors juge en chef, avait déclaré:

> Je suis d'avis que les documents historiques nous permettent plutôt de conclure que tant la Grande-Bretagne que la France considéraient que les nations indiennes jouissaient d'une indépendance suffisante et détenaient un rôle assez important en Amérique du Nord pour qu'il s'avère de bonne politique d'entretenir avec elles des relations très proches de celles qui étaient maintenues entre nations souveraines.

Pendant la période des questions, je serai heureux de vous parler des détails de cette affaire et de ses liens avec l'affaire Sparrow.

Au sujet de l'effet que pourrait avoir cette quasi-souveraineté sur les traités écrits et oraux honorés aujourd'hui, le juge Lamer tire la conclusion suivante:

> Il ne faut pas oublier qu'un traité est un accord solennel entre la Couronne et les Indiens, un accord dont le caractère est sacré. . .
>
> La définition même d'un traité rend donc inéluctable la conclusion que l'extinction d'un traité ne peut survenir sans le consentement des Indiens impliqués. Puisque les Hurons avaient la capacité de conclure un traité avec les Britanniques, ils doivent être les seuls à pouvoir donner le consentement nécessaire à son extinction.

Pour en revenir aux faits, et je répète que j'admets qu'ils sont extraordinairement compliqués, et que les faits dont je parle maintenant ne sont peut-être pas tout à fait exacts. . . Quoi qu'il en soit, les Mohawks soutiennent que le terrain revendiqué à Oka faisait partie à l'origine de terres données au 17e siècle par le roi de France à l'ordre religieux des Sulpiciens qui devait les détenir en fiducie pour les Indiens, mais qu'il y a eu plus tard un détournement de la fiducie et que les terres ont été injustement vendues.

À supposer que cette revendication soit fondée, ou à supposer par exemple que la revendication de ces terres par les Algonquins ou toute autre première nation soit fondée, si les premières nations possèdent une quasi-souveraineté—

[*Texte*]

Canada said they did in context of a treaty in the Sioui case, to have valid treaties that cannot be extinguished without their consent, then neither can aboriginal title to disputed land be extinguished by improper land transfers in the past that did not have their consent.

At minimum, the fiduciary relationship between the Government of Canada and the Mohawks demands that in such situations the government take preservation measures to ensure that sacred grounds such as The Pines at Oka are not destroyed or developed pending judicial or some other settlement of the land dispute. I gather there were extended negotiations over this land going on over five years. That is an indication that unilateral action should not have been taken and perhaps preservation measures should have been used to stop unilateral action by one party.

But again it must be emphasized that interdependent sovereignty demands that members of the First Nations cannot violate the fundamental criminal laws of the land in attempting to force a just settlement of land or other disputes.

In conclusion, the rule of law in situations such as what occurred at Oka and Kahnawake involves both governments and the First Nations obeying the law of the land, including the interpretations of such laws by the Supreme Court of Canada. The concept of respect for the interdependent sovereignties of the First Nations and the people of Canada could be the signpost for adherence to the rule of law in such situations. I gather you heard testimony that such situations are very likely to occur in the future.

• 1110

This would be congruent with the original intention of the First Nations. The record of the Gus-wen-tah, or the Two-Row Wampum, is an example of native peoples' desire to coexist with all newcomers to the ancestral lands and yet for each to maintain control of their own direction in the stream of life without the exercise of power and domination against each other.

The sovereignty aspect asks for the right of First Nations to pursue their spiritual, cultural, and economic destiny insofar as such goals are compatible with the fundamental norms of Canadian society. The interdependence arises from the needs of all peoples in Canada, and indeed the world, to coexist and interact in mutually beneficial ways. Interdependent sovereignties can thus lead to a sharing of values that will enrich the whole while enabling the preservation and enhancement of vibrant distinct societies. Many in Quebec will understand this in a different context.

Ultimately, we should be aiming in this country for the rule not only of law, but also of justice. Thank you.

The Chairman: Thank you, Professor Mendes.

[*Traduction*]

comme l'a affirmé la Cour suprême du Canada à propos d'un traité dans l'affaire Sioui—leur permettant de conclure des traités valides dont l'extinction ne peut survenir sans leur consentement, dans ce cas leurs droits ancestraux sur les terres disputées ne peuvent s'éteindre du fait que ces terres ont été cédées sans leur consentement.

La relation de fiducie entre le gouvernement du Canada et les Mohawks commande à tout le moins que dans des situations de ce genre le gouvernement prenne les dispositions voulues pour s'assurer que les terres sacrées, comme la pinède d'Oka, ne soient ni détruites ni exploitées jusqu'à ce qu'une décision judiciaire ait été rendue ou qu'un règlement territorial soit intervenu. Je crois savoir que des négociations au sujet de ces terres se sont déroulées pendant cinq ans. Cela signifie que personne n'aurait dû prendre de mesures unilatérales et qu'il aurait peut-être fallu prendre des mesures pour préserver ces terres et empêcher l'une des parties d'agir unilatéralement.

Il faut rappeler cependant qu'en vertu de la règle de la souveraineté interdépendante, les membres des premières nations ne peuvent violer les lois pénales fondamentales du pays en essayant d'obtenir par la force un règlement juste des différends territoriaux ou d'autres différends.

En terminant, la règle du droit exige, dans des situations comme celles qui sont survenues à Oka et à Kahnawake, que les gouvernements et les premières nations respectent les lois du pays, y compris les interprétations de ces lois faites par la Cour suprême du Canada. Le respect des souverainetés interdépendantes des premières nations et du peuple du Canada pourrait signifier l'adhésion à la règle du droit en pareille situation. Je crois que certains témoins vous ont dit que de telles situations vont fort probablement se reproduire.

Une telle attitude serait conforme à l'intention initiale des premières nations. Le Gus-wen-tah, ou Wampum à deux rangs, symbolise la volonté des peuples autochtones de coexister avec les nouveaux venus sur leurs terres ancestrales, chacun étant libre de mener son existence à sa guise, sans essayer de dominer l'autre.

Le principe de la souveraineté reconnaît aux premières nations le droit de poursuivre leur propre destinée spirituelle, culturelle et économique, dans la mesure où ces objectifs sont compatibles avec les normes fondamentales de la société canadienne. L'interdépendance découle de la nécessité pour tous les peuples du Canada et, en fait, de la planète, de coexister dans des conditions mutuellement avantageuses. Les souverainetés interdépendantes peuvent donc conduire à un échange de valeurs enrichissant pour tous, et permettre de préserver et de promouvoir des sociétés distinctes dynamiques. Au Québec, beaucoup comprendront cette notion selon un contexte différent.

En définitive, nous devons avoir comme objectif commun, dans ce pays, non seulement l'application de la règle du droit, mais également celle de la justice. Je vous remercie.

Le président: Merci, professeur Mendes.

[*Text*]

Mr. Skelly: I am not sure that any of us on this committee know just how far this fiduciary relationship of the federal government extends and how the federal government has to carry it out. In fact, I think the federal government is searching its own acts to find out just where or how it can act in this fiduciary way.

Billy Diamond of the James Bay Cree and a number of the other chiefs were here a few days ago and they indicated that whenever they appear in court challenging the actions or the policies of the Government of Quebec, say, or the Government of Canada—or, in the case of the Gitksan-Wet'suwet'en in British Columbia, challenging the Government of British Columbia—they always find that the federal government is not in their corner but in the corner of the government defending the issue that is being challenged.

In the case of the Gitksan in British Columbia, the federal government was in the corner of the Province of British Columbia defending the position that the Province of British Columbia had taken. In fact, they find themselves in that corner even when it runs contrary to their own land claims policies.

I wonder just how far this fiduciary relationship extends and what is the content of that relationship. Where should the federal government be when it comes to taking issues to court? Should they be in the corner of the native people in Canada? Just where should they be?

Prof. Mendes: I would like to give you a fairly extensive answer to that but one that is historical in nature. This fiduciary relationship did not arise overnight, even though the Supreme Court of Canada expressly said it in Sparrow. It said it in cases before that: in Guerin, Ross, and Taylor.

But the Supreme Court of Canada alluded to another case just before it made the statement on fiduciary relationships between the federal government and the First Nations. I think it is significant. They referred to a case called The Queen v. Agawa. I can give you the citation for that afterwards if you are interested. Citing from that case, this is what the Supreme Court of Canada picked out from this judgment, talking about the fiduciary relationship:

> This view is reflected in recent judicial decisions, which have emphasized that the responsibility of government to protect the rights of Indians arises from the special trust relationship created by history, treaties and legislation.

Then they cite Guerin v. The Queen. The fact that they cite history implies that the fiduciary relationship goes back a long way and is not something that was suddenly discovered by the Supreme Court of Canada. I suggest it goes all the way back to 1763 through the Royal Proclamation.

I do not want to give a lecture on native rights. Stop me if I am telling you things you already know.

[*Translation*]

M. Skelly: Je doute que l'un d'entre nous sache jusqu'où vont ces rapports de nature fiduciaire et comment le gouvernement fédéral doit s'acquitter des obligations qui en découlent. Je crois même que le gouvernement fédéral est en train de chercher dans ses propres lois quand et comment cette relation de fiducie intervient.

Billy Diamond, des Cris de la Baie James, ainsi que d'autres chefs qui ont comparu ici il y a quelques jours, ont affirmé que chaque fois qu'ils comparaissaient devant un tribunal pour contester les mesures ou les politiques du gouvernement du Québec, par exemple, ou même celles du gouvernement du Canada—ou encore l'affaire des Gitksan-Wet'suwet'en en Colombie-Britannique, où l'on contestait une décision du gouvernement de la province. . .le gouvernement fédéral n'était jamais de leur côté, il était plutôt du côté du gouvernement dont une mesure était contestée.

Dans l'affaire des Gitksan en Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral était du côté de la province de la Colombie-Britannique, et défendait la position adoptée par cette dernière. De fait, c'est cette position qu'il adopte, même lorsque c'est contraire à ses propres politiques en matière de revendications territoriales.

Je me demande simplement jusqu'où s'étend cette relation de fiducie et ce qu'elle signifie. De quel côté le gouvernement fédéral devrait-il se trouver lors de contestations devant les tribunaux? Devrait-il se mettre du côté des autochtones du Canada? Où devrait-il se placer?

M. Mendes: Je voudrais vous donner une réponse assez complète à cette question, mais elle sera de nature historique. Cette relation de fiducie n'est pas apparue du jour au lendemain, même si elle a été expressément mentionnée par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Sparrow. La cour l'avait déjà dit dans des affaires précédentes, soit l'affaire Guérin, Ross et Taylor.

La Cour suprême du Canada a fait également allusion à une autre affaire juste avant de parler des rapports de nature fiduciaire entre le gouvernement fédéral et les premières nations. Je pense que c'est important. La cour a fait allusion à une affaire intitulée *La Reine contre Agawa*. Je pourrai vous donner la référence tantôt, si cela vous intéresse. Citant un extrait du jugement rendu dans cette affaire, la Cour suprême du Canada a dit ce qui suit au sujet des rapports de nature fiduciaire:

> Cette opinion se reflétait dans des décisions judiciaires récentes, qui soulignent que la responsabilité du gouvernement de protéger les droits des Indiens découle du rapport spécial de type fiduciaire créé par l'histoire, les traités et les lois.

On cite ensuite un extrait du jugement de l'affaire Guérin contre la Reine. Le fait qu'on mentionne l'histoire implique que le rapport de nature fiduciaire remonte à très loin dans le passé et n'a pas été soudainement découvert par la Cour suprême du Canada. Je soutiens que cette notion remonte à la proclamation royale de 1763.

Je ne veux pas vous donner de cours sur les droits des autochtones. Je vous prie de m'interrompre si je vous dis des choses que vous connaissez déjà.

[*Texte*]

• 1115

In essence, the Royal Proclamation of 1763 was the charter of aboriginal rights in this country. In principle, it was an agreement by the Crown that as far as the First Nations were concerned, their rights would be protected and their lands would not be ceded without official sanction to it. The Royal Proclamation of 1763 stated that aboriginal people would not be "disturbed or molested in their territories".

Language like that means that someone has to make sure they are not being disturbed or molested. In other words, you can trace the fidiciary relationship all the way back to 1763. Some would say the Indian Act was a continuation of that, but most First Nations members would view it as an abuse of the fiduciary relationship. It created a regime which essentially made the First Nations wards of this country. It treated them like children.

So what exactly does this fiduciary capacity or fiduciary relationship consist of? Let us go back to first principles on what fiduciary relationships involve. They involve situations where individuals or entities, corporate or otherwise, control property, money or other assets on behalf of beneficiaries. A trustee's solemn pledge, which creates the fiduciary relationship, is to act, in all instances, to the benefit of the beneficiaries.

The extent of fiduciary relationships can be found in the law, and there is an extensive doctrine on what fiduciary relationships entail. As I suggest in my brief, at minimum they entail taking preservation measures to ensure that the beneficiaries' or potential beneficiaries' interests are not damaged beyond repair. In this instance I think some sort of preservation measures could have been taken by the federal government at the outset, before the barricades ever went up.

Mr. Skelly: In discussing what rights the federal government has with respect to imposing a moratorium on land development or actually expropriating land within Quebec that may be required for a land settlment... It might in some way protect land from development, similar to the protection given to lands in the Yukon for the CYI settlement... To your knowledge, does the federal government have the power to protect lands within a land claim area inside the province of Quebec? Are there powers in federal statutes or within the Constitution itself which would have permitted the Minister of Indian Affairs to step in and stop development, pending a settlement of the claims between the federal government and Mohawks?

Prof. Mendes: That is a very interesting question. I read the minister's testimony from his appearance before this committee, and his view was that he could not, that he did not have the jurisdiction.

[*Traduction*]

Essentiellement, la Proclamation royale de 1763 était la charte des droits des autochtones du pays. En principe, la Couronne y convenait que les droits des premières nations seraient protégés et que leurs terres ne seraient pas vendues sans leur consentement officiel. La Proclamation royale de 1763 stipulait qu'on devait assurer aux peuples autochtones «la possession entière et paisible» de leurs territoires.

Ce libellé signifie que quelqu'un doit s'assurer qu'ils auront la possession entière et paisible de leurs terres. Autrement dit, on peut retracer la notion de relation de fiducie jusqu'à 1763. Certains diraient que la Loi sur les Indiens en était la continuation, mais la plupart des membres des premières nations la verraient comme un abus de la relation de fiducie. La Loi a créé un régime qui mettait au fond les premières nations sous la tutelle du pays. Elle les traitait comme des enfants.

En quoi consiste donc exactement cette qualité de fiduciaire ou cette relation de fiducie? Revenons au premiers principes qui sous-tendent les rapports de fiducie. Il s'agit de situations dans lesquelles des particuliers ou des entités, commerciales ou autres, contrôlent la propriété, l'argent ou d'autres actifs au nom de bénéficiaires. Un fiduciaire s'engage solennellement, et c'est ce qui crée la relation de fiducie, à agir en toutes circonstances dans l'intérêt des bénéficiaires.

On peut trouver dans la Loi le champs d'application des relations de fiducie et il existe une doctrine complète sur ce qu'entraînent les relations de fiducie. Comme je l'ai dit dans mon mémoire, cette relation commande à tout le moins que le fiduciaire prenne les dispositions voulues pour s'assurer qu'on ne fait pas de torts irréparables aux intérêts des bénéficiaires ou des bénéficiaires éventuels. En l'occurence, je pense que le gouvernement fédéral aurait pu dès le début prendre des mesures avant qu'on ne dresse les barricades.

M. Skelly: On parle du droit que le gouvernement fédéral avait d'imposer un moratoire sur l'exploitation des terres en litige ou même d'exproprier des terres au Québec afin de régler une revendication territoriale... Il aurait pu d'une certaine manière protéger ces terres de l'exploitation, tout comme il l'a fait pour des terres du Yukon en vue du règlement des revendications du Conseil des Indiens du Yukon... Pour autant que vous le sachiez, le gouvernement fédéral a-t-il le pouvoir de protéger des terres faisant l'objet d'une revendication à l'intérieur de la province de Québec? Existe-t-il dans des lois fédérales ou dans la Constitution même des pouvoirs qui auraient permis au ministre des Affaires indiennes d'intervenir et d'empêcher l'exploitation des terres disputées jusqu'au règlement des revendications entre le gouvernement fédéral et les Mohawks?

M. Mendes: C'est une question très intéressante. J'ai lu le témoignage qu'a donné le ministre devant le comité, et il est d'avis qu'il ne pouvait pas le faire, qu'il n'avait pas l'autorité voulue.

[*Text*]

Let me give you the opposing viewpoint—it is not my viewpoint—to that perspective. Section 91.24 of the Constitution Act, 1867, gives the federal government jurisdiction over "Indians and land reserved for Indians". This is the specific wording used in section 91.24.

• 1120

On the issue of whether or not they are separate subject-matters altogether, let me read a quotation from Douglas Sanders's "The Application of Provincial Laws", in *Aboriginal Peoples and The Law: Indian, Metis and Inuit Rights in Canada*, published by Carleton University Press in 1989. This is what he says about section 91.24 of the Constitution Act:

> Section 91.24 of the Constitution Act meant federal jurisdiction over two subjects, Indians and Indian lands. Some cases did not distinguish clearly between these two and either limited the federal jurisdiction to Indians on Indian lands or envisaged a more than cumulative effect when the two subjects came together.

In 1979, the Supreme Court of Canada in United Garment Workers of America—and I will give you the citation if you want it after—critized these views and confirmed that the two subjects must be treated separately. If that is the case, that really opens up the whole ball game.

I think the minister, if I remember correctly, reading his testimony, said his fiduciary relations extend only to land and land management on Indian lands. Am I correct in that? I do not want to misquote the minister.

A voice: Lands and lands reserved.

Prof. Mendes: Lands and lands reserved. If that is the case, then certainly Doug Sanders would disagree that that is the extent of his fiduciary relationship when you tie it in to section 35.(1).

Mr. Skelly: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Skelly. Ms Blondin, would you like to carry on?

Ms Blondin: I have not finished my research yet.

The Chairman: Perhaps we will go to Mr. Koury then.

Ms Blondin: I was just trying to find out what the minister said.

Mr. Koury: I am not ready yet either.

The Chairman: Is there anybody who is ready to go?

Ms Blondin: I will go, I will go.

The Chairman: They are doing a lot of research here today.

Ms Blondin: It would be very dangerous for me to come before Mr. Mendes without doing any research, considering his extensive involvement in not only legal matters pertaining to aboriginal people, but his expertise in the constitutional ongoings of this country. Let us put it that way.

[*Translation*]

Permettez-moi de vous faire part du point de vue contraire... ce n'est pas le mien... à ce sujet. Le paragraphe 91.24 de la Loi constitutionnelle de 1867 donne au gouvernement fédéral l'autorité en ce qui concerne «Les Indiens et les terres réservées pour les Indiens». C'est le libellé exact utilisé dans le paragraphe 91.24.

Quant à savoir si ce sont des questions distinctes, permettez-moi de lire un extrait du texte de Douglas Sanders intitulé *The Application of Provincial Laws*, paru dans un livre intitulé *Aboriginal Peoples and The Law: Indian, Metis and Inuit Rights in Canada*, publié par les Presses de l'Université Carleton en 1989. Voici ce qu'il dit au sujet du paragraphe 91.24 de la Loi constitutionnelle:

> Le paragraphe 91.24 de la Loi constitutionnelle donne notamment au gouvernement fédéral compétence sur deux questions, soit les Indiens et les terres réservées aux Indiens. Dans certains jugements on n'établissait pas de distinction claire entre les deux, limitant la compétence fédérale aux Indiens se trouvant sur des terres réservées aux Indiens, ou envisageant un effet plus que cumulatif, lorsque les deux questions étaient liées.

En 1979, la Cour suprême du Canada, dans son jugement concernant les Travailleurs unis du vêtement d'Amérique—et je vous donnerai la référence tout à l'heure si vous la voulez—critiquait ces opinions et confirmait que les deux questions devaient être traitées séparément. Si tel est le cas, cela change vraiment la situation du tout au tout.

Si j'ai bien lu le témoignage du ministre, il a dit que ces rapports de fiduciaires portaient uniquement sur les terres et la gestion des terres des Indiens. Est-ce bien ce qu'il a dit? Je ne voudrais pas citer incorrectement le ministre.

Une voix: Il a parlé des terres et des terres réservées pour les Indiens.

M. Mendes: Dans ce cas, Doug Sanders ne serait pas du tout d'accord pour dire que c'est là toute l'étendue de ces rapports de fiduciaire, si l'on tient compte du paragraphe 35.(1).

M. Skelly: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Skelly. Voulez-vous poser vos questions maintenant, madame Blondin?

Mme Blondin: Je n'ai pas encore terminé mes recherches.

Le président: Dans ce cas, nous pourrions peut-être passer à M. Koury.

Mme Blondin: J'essayais de retrouver les paroles du ministre.

M. Koury: Je ne suis pas encore prêt non plus.

Le président: Quelqu'un est-il prêt à poser des questions?

Mme Blondin: Je vais le faire.

Le président: On fait beaucoup de recherche aujourd'hui.

Mme Blondin: Il serait très risqué pour moi de m'entretenir M. Mendes sans avoir fait mes recherches, étant donné sa longue expérience des questions juridiques concernant les peuples autochtones et sa connaissance approfondie du dossier constitutionnel du pays.

[*Texte*]

You indicated here at the very beginning of your testimony—I am saying testimony, it is your presentation. You talked about interdependent sovereignties of the First Nations and the people of Canada. Your presentation is fairly technical. I mean, it is precise and it is concise. If I were a lawyer or a constitutional expert I probably would not have any problem at all, but there are many people out there who I think are really curious about the legal premise and the circumstances under which Oka developed and was handled.

Having said that, the Mohawks maintain that they have sovereign rights and there is a lot of uneasiness about that particular claim. The Gitksan-Wet'suwet'en make the same claim. They feel they have self-government and they do not want to be given self-government. They feel they have that.

Having said that, how do we explain to the people who live in proximity of the Mohawks, that their claim is not based on alienation, separation, but is based on a system of co-operation and, supposedly, peaceful co-existence? I do not know how this relates to the interdependent sovereignties that you speak of, because right now the interdependency, so to speak, is strained, stressed and virtually non-existent. It is a situation of conflict and it is a situation of fear.

Prof. Mendes: I agree with you. The term "interdependent sovereignties" is my term. The Supreme Court of Canada has not said that. But looking at their judgments, I am trying to come up with a concept that can offer a way of looking at First Nations' rights. And indeed, what is intriguing about this, it can also offer a way of looking at Quebec's claims within the constitutional reform. It is interesting that they actually go on parallel tracks to find a way out that would be acceptable to most people, people of goodwill at least.

What I mean by interdependent sovereignty is simply this. This country came together essentially as a way of preserving the various collectivities on the British North American continent against homogenization by the American Republic. It is written into our Constitution that there be protections for the First Nations, for Quebec, for other collectivities. That really says that this country, as its fundamental principle, recognizes that there is a fundamental right on the part of certain groups in Canada to self-collect, to follow their own destiny. Nowhere has that been put more articulately than by the First Nations in this concept of the Two-Row-Wampum. Communities can live together, keep and preserve their identities and still be at peace with each other and be interdependent.

• 1125

The word "sovereignty" has suddenly become feared in Canada. It need not be feared. In essence, it is just a request by various groups. It is the desire to follow their own destiny, to choreograph their own dance of existence, if you want to

[*Traduction*]

Au tout début de votre témoignage—je parle de témoignage, mais il s'agit de votre exposé. Vous avez parlé des souverainetés interdépendantes des premières nations et du peuple du Canada. Votre exposé est fortement technique. Je veux dire qu'il est précis et concis. Si j'étais avocate ou spécialiste de la Constitution, je n'aurais probablement aucune difficulté à comprendre, mais il y a beaucoup de gens qui sont vraiment curieux de savoir quel principe juridique et quelle circonstance peuvent expliquer l'évolution des événements à Oka et la façon dont on y a réagi.

Cela dit, les Mohawks soutiennent qu'ils ont des droits souverains et cette affirmation suscite un grand malaise. Les Gitksan-Wet'suwet' font la même revendication. Ils estiment avoir l'autonomie politique et ils ne veulent pas qu'on la leur donne. Ils pensent qu'ils l'ont déjà.

Cela dit, comment pouvons-nous expliquer aux gens qui vivent à proximité des Mohawks que leur revendication n'est pas fondée sur l'aliénation ou sur la séparation, mais qu'elle est fondée sur un régime de coopération et même de la coexistence pacifique? Je ne sais pas quel lien il peut y avoir avec les souverainetés interdépendantes dont vous parlez, car actuellement ces relations d'interdépendance sont tendues et elles n'existent pratiquement pas. On vit plutôt une situation de conflit et de peur.

M. Mendes: Je suis d'accord avec vous. L'expression «souveraineté interdépendante» est de moi. Ce n'est pas la Cour suprême du Canada qui l'a employée. Cependant, j'essaie de trouver à partir de ses jugements un concept qui peut offrir une façon de considérer les droits des premières nations. Chose intrigante, on pourrait même trouver ainsi une façon de voir les revendications du Québec dans le cadre de la réforme constitutionnelle. Il est intéressant que les deux groupes suivent des voies parallèles pour trouver une solution acceptable à la plupart des gens, du moins aux personnes de bonne volonté.

Je vais vous expliquer ce que j'entends par souveraineté interdépendante. Notre pays s'est constitué essentiellement en vue de préserver les diverses communautés de l'Amérique du Nord britannique contre l'homogénéisation qu'aurait pu nous imposer la République américaine. Il est écrit dans notre Constitution que les premières nations, le Québec et d'autres communautés doivent jouir de certaines protections. Cela signifie en réalité que notre pays reconnaît comme principe fondamental que certains groupes du Canada ont le droit fondamental de prendre en mains leur destinée. On ne l'a jamais exprimé plus clairement que les premières nations le font dans leur concept du Wampum à deux rangs. Leurs collectivités peuvent vivre ensemble tout en gardant et en préservant leur identité propre, elles peuvent continuer de coexister paisiblement dans l'interdépendance.

On a commencé soudainement à craindre au Canada le mot «souveraineté». Il n'y a pas lieu de le craindre. Au fond, ce n'est qu'une requête faite par divers groupes. C'est une expression de leurs désirs de suivre leur propre destinée, de

[*Text*]

put it in poetic language, in a way that can give them self-respect. The simple fact that we inhabit just one planet means you cannot really be sovereign. In essence, you will have to be interdependent with the people around you. The same would apply to the First Nations, as indeed it would to Quebec or the country of Canada. I am trying to put it as simply as possible for people who do not understand the technical language.

Ms Blondin: I am of the view that unless we engage in fundamental change with regard to the relationship government has with aboriginal people. . . Their policies in a number of areas have to change or shift fundamentally. Otherwise, I really feel we are going nowhere with the whole aboriginal agenda.

Having said that, I see a proliferation of activity regarding nation-building. There are a lot of fora and task forces and committees dealing with constitutional issues, and nowhere do I see the aboriginal monkey-wrench being thrown in, if I can put it that way, to integrate how they feel they should be integrated into the Constitution. I know you have quite a bit of background. With all of this activity going on and the wheels turning constantly, how and where will the opportunity come for the aboriginal people to integrate into that process?

Prof. Mendes: I think as a society we will live to regret not integrating the First Nations into the process from the very outset. I for one would have favoured a royal commission on aboriginal rights. One should have been set up after Meech Lake failed, as was indeed promised.

I think in some respects the proper place of the First Nations in our Constitution is actually as pressing an issue, if not the most pressing issue, given the fact that the Supreme Court of Canada demands that there is a fiduciary relationship between at least the federal government and the First Nations. Because the term is so vague, as you have pointed out, it is crying out for a royal commission to investigate precisely what the fiduciary relationship should entail. For that one reason alone, there is a necessity to have a royal commission on aboriginal rights.

I believe there is a more fundamental reason why we should integrate the First Nations into any constitutional reform. The spirit of this nation was born with the First Nations 15,000 to 20,000 years ago. If we deny them their place, we are denying our very spirit. In the end, we will begin to understand that. I think that is why most Canadians have a tremendous sympathy for the plight of the First Nations of this country.

Ms Blondin: Do you believe there is an opportunity to integrate into that process? I do not know how it will happen. I have put questions to the government in the House about James Bay and the Constitution and the laws that prevail in this country, and there really is no substantive answer coming back. It is very worrisome.

[*Translation*]

tracer eux-mêmes le cours de leur existence, si je peux utiliser un langage imagé, afin de pouvoir garder le respect d'eux-mêmes. Le simple fait que nous habitons tous sur une même planète signifie qu'on ne peut pas vraiment être un souverain. Au fond, il faut être interdépendant avec les autres peuples qui nous entourent. Le même principe s'applique aux premières nations tout comme il s'applique en fait au Québec et au pays qu'est le Canada. J'essaie d'exprimer cette idée le plus simplement possible à l'intention des gens qui ne comprennent pas le langage technique.

Mme Blondin: J'estime que si nous ne modifions pas fondamentalement les rapports entre le gouvernement et les peuples autochtones. . . les politiques du gouvernement dans un certain nombre de domaines doivent changer fondamentalement d'orientation. Autrement, j'ai vraiment l'impression que tout le dossier des peuples autochtones ne progressera nullement.

Cela dit, je constate qu'on se préoccupe beaucoup d'édifier une nation. Il y a une foule de groupes de travail et de comités qui traitent de questions constitutionnelles, et je ne vois nulle part participer les autochtones, pour qu'on puisse tenir compte de leur façon de voir leur intégration dans la Constitution. Je sais que vous disposez d'une grande quantité d'informations. On voit toute cette activité fébrile qui ne s'arrête pas, mais comment et où les peuples autochtones auront-ils l'occasion de s'intégrer à ce processus?

M. Mendes: Je pense qu'en tant que société, nous allons regretter un jour de ne pas avoir intégré dès le début les premières nations au processus. Personnellement, j'aurais préféré qu'on institue une commission royale d'enquête sur les droits des autochtones. On aurait dû en établir une après l'échec du Lac Meech, comme on l'avait promis.

J'estime qu'à certains égards, l'une des questions les plus pressantes est d'accorder aux premières nations la place qui leur revient dans notre Constitution, étant donné que la Cour suprême du Canada a décidé qu'il devait exister une relation de fiducie au moins entre le gouvernement fédéral et les premières nations. Étant donné que l'expression est tellement vague, comme vous l'avez fait remarquer, il faudrait qu'une Commission royale d'enquête cherche à préciser exactement ce qui devrait découler de la relation de fiducie. C'est pour cette raison qu'il faut une commission royale d'enquête sur les droits des autochtones.

Je crois qu'une raison encore plus fondamentale devrait nous pousser à intégrer les premières nations dans la réforme constitutionnelle. L'esprit de cette nation est né en même temps que cette la première nation il y a 15,000 ou 20,000 ans. Si nous leur refusons leur juste place, nous nions notre esprit même. Nous finirons par le comprendre. C'est pourquoi, je pense, la plupart des Canadiens éprouvent une énorme sympathie pour le sort des premières nations de ce pays.

Mme Blondin: Croyez-vous qu'il y ait une possibilité de les intégrer à ce processus? Je ne vois pas comment cela pourrait se produire. J'ai posé à la Chambre des questions au gouvernement au sujet de la Baie James, de la Constitution, des lois en vigueur dans ce pays, et je n'ai pas vraiment reçu de réponses valables. C'est très inquiétant.

[*Texte*]

Having said that, do you believe there is going to be an opportunity to go beyond the phraseology of two founding nations and two founding languages? Is there room for the entrenchment of a number of things in a Constitution, such as the inherent right to self-government and the cultural and linguistic rights of aboriginal people? Should they not be the foremost cornerstones of a document that tells the world what Canada is all about?

• 1130

Prof. Mendes: This is raising a whole new issue, and we may get bogged down on this. Since as far back as 1976, when I appeared before the Penner commission, I have always felt that aboriginal self-government—in essence, the issues about aboriginal peoples, the First Nations of this land—is about collective property rights and collective political rights.

My reading of the Royal Proclamation of 1763, especially when you dwell on the words "shall not be molested or disturbed", is that some form of collective political rights were entrenched by the Royal Proclamation of 1763, which, if they were unextinguished—and I could give a very good argument as to why they were unextinguished—are now part of the existing treaty, and aboriginal rights, with the aboriginal peoples as entrenched in section 35.(1).

The recent decision by Chief Justice McEachern in the Gitksan-Wet' suwet'en case is a big setback in that regard, but I do not think that decision will stand on appeal, to be quite honest.

Ms Blondin: This was of particular interest to me with regard to James Bay. We have a government who is signatory to an agreement with the James Bay Cree as per their land claims agreement, and with Quebec as another signatory. The James Bay Cree are saying a number of things. One is that if Quebec decides to separate their agreement will in fact become null and void and that it would be predicated on the fact that they signed an agreement with Quebec within Canada, not an independent Quebec.

The other thing they are saying is that the dispute is resolvable, that the United Nations has offered a hand to resolve it because Canada is signatory to a number of international conventions—the migratory birds, the wetlands convention, the polar bear convention and a number of federal laws related to the environment. They feel these are all in jeopardy of being breached because they are proceeding without proper environmental assessment. These are my two questions. One is the essence of what they are saying about the session. The other one is the jeopardy of all these conventions, as well as federal laws.

Prof. Mendes: How much time do we have? We could get into very detailed issues of state succession and international law actually when you are dealing with such issues.

[*Traduction*]

Cela dit, croyez-vous qu'il sera possible d'aller au-delà des simples principes des deux nations fondatrices et des langues des deux peuples fondateurs? Est-il encore possible d'intégrer un certain nombre de choses dans la Constitution, comme le droit inhérent à l'autonomie politique et les droits culturels et linguistiques des peuples autochtones. De tels éléments ne devraient-ils pas être les pierres angulaires d'un document qui proclame au monde ce qu'est réellement le Canada?

M. Mendes: Cela soulève une toute nouvelle question, et nous risquons de nous y enliser. Déjà en 1976, lorsque j'ai témoigné devant la commission Penner, j'ai toujours eu le sentiment que la question de l'autonomie politique des autochtones, essentiellement, les questions concernant les peuples autochtones, les premières nations de ce continent, concernait essentiellement les droits de propriété collectifs et les droits politiques collectifs.

Mon interprétation de la Proclamation royale de 1763, en particulier lorsque l'on considère les termes «possession entière et paisible» est qu'une certaine forme de droits politiques collectifs était, sous-entendue par la Proclamation royale de 1763, qui, si ces droits n'ont pas été abolis—et je pourrais fournir de très bon arguments prouvant qu'ils ne l'ont pas été—font maintenant partie du traité en vigueur, et les droits autochtones sont inclus à l'article 35.(1).

La décision récente du juge en chef McEachern dans la cause Gitksan-Wet' suwet'en est un important recul dans ce domaine, mais je pense pas, très honnêtement, que cette décision sera maintenue par la Cour Suprême.

Mme Blondin: Cela m'intéresse tout particulièrement en ce qui a trait à la Baie James. Nous avons un gouvernement qui est signataire d'une entente avec les Cris de la Baie James par rapport à leurs revendications territoriales, et le Québec est également signataire de cette entente. Les Cris de la Baie James affirment beaucoup de choses. L'une d'elles est que si le Québec décide de se séparer, leur entente deviendra par le fait même nulle et non avenue étant donné qu'ils ont signé une entente avec le Québec en tant que province canadienne, et non en tant qu'État indépendant.

Ils affirment également que le différend peut être résolu, que les Nations unies ont offert leur aide pour le résoudre, car le Canada est signataire d'un certain nombre de conventions internationales—la convention sur les oiseaux migrateurs, la convention sur les terres humides, la convention sur l'ours blanc et d'un certain nombre de lois fédérales ayant trait à l'environnement. Ils ont le sentiment que toutes ces conventions risquent d'être compromises, car ils vont de l'avant sans avoir procédé aux études environnementales appropriées. Voilà mes deux questions. L'une est l'essentiel de ce qu'ils affirment à propos de la session séparation éventuelle du Québec. L'autre est la remise en cause de toutes ces conventions, de même que certaines lois fédérales.

M. Mendes: De combien de temps disposons-nous? Nous pourrions aborder les questions très complexes de la succession d'un État et du droit international pour traiter de ces questions.

[*Text*]

Let us just deal with it first in the hopeful situation that we can work out problems and that Quebec does not separate. If Quebec does not separate, I think the Sioui case is very important to look at, because even though that case dealt with a treaty. . . I gather a very recent Quebec court decision has just affirmed that the James Bay I agreement is more than just a contract. It is something that is subject to federal jurisdiction, I gather. I have yet to be able to get the judgment. This is very recent.

I suspect that what may happen is that if the Quebec constitutional problem is worked out and then the conflict arose only over the interpretation of James Bay I, the Supreme Court of Canada would look at James Bay I with very stringent examination and require an element of fiduciary obligations at least on the part of the federal government. Therefore, if any of those were broken, there would be appropriate remedies the court would allow to take place.

If Quebec separates, then you are getting caught in a whole area of state succession—if a state breaks away what obligations does it carry on in its new form as an independent state, and what does it leave with its former state? That area is very complicated.

Ms Blondin: Mr. Diamond indicated that they would invoke their own sovereign rights and assert that in the event that did happen. Is that a legitimate statement to make?

• 1135

Prof. Mendes: I will come to that in a second.

Let us say that Quebec separated. You would then be into the field of state succession and what obligations the Quebec state would take with it. In addition, you would also have the problem of treaties that were entered into in different circumstances from the ones that existed at that time, which has raised the doctrine of what is called *rebus sic stantibus*, which is a doctrine in international law that says that if situations have changed dramatically then treaties are in effect null and void, or at least they fall, they are abrogated.

In terms of the Crees' claims to sovereignty and self-determination itself, again that would have to go by a separate area of international law, which is what are the rights of collectivities to self-determine in international law. The general view is that collectivities that are determinate, that have a definite territory, that have a definite character have the right to self-determine. But much of whether or not the individual collectivities will be self-determining, independent entities will depend, really, on the reaction of the rest of the world, on whether they will recognize such independent and self-determining collectivities. So the final yardstick is really a political one: would the rest of the world recognize the Cree as a sovereign nation?

Mr. Koury: On page 4, I would like your comment on that statement, "In our opinion, Guerin together". . . I will not read it all, but just that

[*Translation*]

Traitons d'abord de la question en supposant avec optimisme que nous pourrons régler nos problèmes et que le Québec ne se séparera pas. Si le Québec ne se sépare pas, je pense qu'il est très important de se pencher sur la cause Sioui, car même si cette cause portait sur un traité. . . J'ai appris qu'une décision très récente d'une cour du Québec venait d'affirmer que l'entente de la Baie James I représentait plus qu'un simple contrat. Cette entente relève de la juridiction fédérale, selon ce que j'ai compris. Je n'ai pas encore pu mettre la main sur le jugement. C'est très récent.

Je pense que ce qui peut arriver est que si le Québec arrive à régler son problème constitutionnel et que le désaccord ne porte plus que sur l'interprétation de l'entente de la Baie James I, la Cour suprême du Canada examinera l'entente de la Baie James I de façon très rigoureuse et conclura à des obligations fiduciaires de la part au moins du gouvernement fédéral. Par conséquent, si l'une de ces obligations n'était pas respectée, la cour pourrait décider qu'il y a lieu de prendre des correctifs appropriés.

Si le Québec se sépare, vous entrez alors dans tout le domaine de la succession d'État—si un État se sépare, quelles obligations doit-il respecter en tant que nouvel État indépendant, et quelles sont les obligations qu'il peut abandonner? Ce domaine est très complexe.

Mme Blondin: M. Diamond a indiqué que si un tel événement se produisait, ils allaient invoquer et faire valoir leurs propres droits souverains. Une telle déclaration est-elle légitime?

M. Mendes: J'aborderai ce sujet en second lieu.

Supposons que le Québec se sépare. Vous entrez alors dans le domaine de la succession d'État et des obligations que l'État du Québec devrait assumer. De plus, vous avez également à régler le problème des traités qui ont été conclus dans des circonstances différentes de celles qui existaient à ce moment-là, ce qui met en jeu la doctrine de ce qui est appellé *rebus sic stantibus*, qui est la doctrine du droit international qui stipule que lorsque la situation a changé de façon importante, les traités deviennent dans les faits nuls et non avenus, ou du moins ils deviennent caducs ils sont abrogés.

En ce qui a trait aux réclamations des Cris relativement à la souveraineté et à l'autonomie politique, cela devrait également être traité dans un autre domaine du droit international, qui est le domaine des droits des collectivités à l'autodétermination selon le droit international. Globalement, ce sont les collectivités qui sont déterminées, qui ont un territoire défini et qui ont des caractéristiques définies qui ont le droit à l'autonomie. Mais pour une grande part, le fait que des collectivités données puissent devenir des entités indépendantes et autonomes repose dans les faits en grande partie sur la réaction du reste du monde, selon que les autres pays reconnaissent ou non ces collectivités comme étant indépendantes et autonomes. Ainsi, le jugement final repose sur une question politique: est-ce que le reste du monde reconnaîtrait les Cris en tant que nation souveraine.

M. Koury: À la page 4, j'aimerais entendre votre opinion sur cette déclaration, «À notre avis, l'arrêt Guerin. . .» Je ne lirai pas tout le document, mais seulement le passage suivant:

[*Texte*]

The Government has the responsibility to act in a fiduciary capacity with respect to the aboriginal peoples. The relationship between the Government and aboriginals is trust-like, rather than adversarial, and contemporary recognition and affirmation of aboriginal rights must be defined

I cannot understand that. In your view, could you relate to it?

Prof. Mendes: That is the very essence of the fiduciary relationship between the federal government and aboriginal peoples. I guess the conflict is basically what is the extent of that fiduciary relationship. I gather—I do not know if anyone has found it yet—the minister says that this fiduciary relationship extends primarily to lands and land management. I think that is what he said. There is a very good case to be made that it goes beyond that, especially when you have in section 91.24 the two categories, Indians and lands reserved for Indians.

So there is one perspective that the fiduciary relationship extends only to lands reserved for Indians and land management. I do not know if anyone has found the relevant section of his testimony, but that is basically the type of relationship the Supreme Court of Canada is talking about.

Mr. Koury: It does not go beyond that?

Prof. Mendes: The whole area of fiduciary relationship is an extraordinarily broad one. For example, you may have heard that the Supreme Court of Canada recently found a fiduciary relationship between two mining companies who had only agreed to share a property to prospect for gold. They found just from the agreement to agree a fiduciary relationship. This is the Lac Minéral case. The whole area of fiduciary relationship is so ethereal that it could extend to a lot of situations.

Mr. Koury: How will the court decision on the B.C. Gitksan case affect other pending or future issues?

Prof. Mendes: The Gitksan-Wet'suwet'en case was in some respects a new, unique case, because it dealt with a part of the country that was not covered by treaties. Basically the area claimed was a huge part of British Columbia that was not covered by treaties. In essence, the question then became what was it covered by? Was it covered by the Royal Proclamation of 1763? Obviously the First Nations involved in that case claimed it was, and in my opinion they were correct. But the Chief Justice disagreed with that and said that the royal proclamation did not cover British Columbia and therefore, simply by exercising its jurisdiction over the whole of British Columbia, the Crown in right of British Columbia, extinguished any aboriginal title in that area.

[*Traduction*]

Le gouvernement a la responsabilité d'agir en tant que fiduciaire par rapport aux peuples autochtones. Les rapports entre le gouvernement et les autochtones sont de nature fiduciaire plutôt que contradictoire, et la reconnaissance et la confirmation contemporaines des droits ancestraux doivent être définies. . .

Je ne peux comprendre cela. Selon vous, que devons-nous en penser?

M. Mendes: Voilà l'essence même de la relation de fiduciaire entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones. Je pense que le désaccord repose essentiellement sur la portée de cette relation de fiduciaire. J'ai cru comprendre—je ne sais pas si quelqu'un d'autre a entendu cette déclaration—que le ministre a déclaré que cette relation de fiduciaire portait principalement sur les terres et sur la gestion des terres. Je pense que c'est ce qu'il a dit. On pourrait facilement démontrer que cette relation va plus loin, en particulier lorsque l'on considère à l'article 91.24 les deux catégories, Indiens et terres réservées aux Indiens.

Ainsi, il y a donc une opinion selon laquelle la relation de fiduciaire ne porterait que sur les terres réservées aux Indiens et sur la gestion des terres. Je ne sais pas si quelqu'un a trouvé le passage en question de son témoignage, mais c'est là fondamentalement le type de relation dont parle la Cour suprême du Canada.

M. Koury: Cela ne va-t-il pas plus loin que cela?

M. Mendes: Tout le domaine de la relation fiduciaire est extraordinairement vaste. Par exemple, vous êtes peut-être au courant que la Cour suprême du Canada a récemment déclaré qu'il existait une relation fiduciaire entre deux compagnies minières qui avaient seulement conclu un accord pour partager une propriété à des fins de prospection pour l'or. Ils ont déclaré que, selon les termes de cette entente ils avaient accepté une relation fiduciaire. C'est l'affaire du Lac Minéral. Toute la question de la relation ficuciaire est si mal définie qu'elle peut s'appliquer a de nombreuses situations.

M. Koury: De quelle façon la décision de la cour dans cause Gitksan influencera-t-elle les autres causes?

M. Mendes: La cause Gitksan-Wet'suwet'en était sous certains aspects un cas nouveau et unique, car elle portait sur une partie du pays qui n'était pas couverte par les traités. Fondamentalement, la région réclamée était une énorme portion de la Colombie britannique qui n'avait pas été couverte par les traités. Essentiellement, la question était de savoir ce qui couvrait au juste cette partie de territoire. Ce territoire était-il couvert par la Proclamation royale de 1763? De toute évidence, les premières nations impliquées dans cette cause ont prétendu que tel était le cas, et selon moi elles avaient raison. Mais le juge en chef leur a donné tort et a déclaré que la proclamation royale ne couvrait pas la Colombie-Britannique et que par conséquent, simplement en exerçant sa juridiction sur la totalité de la Colombie-Britannique, la Couronne du chef de la Colombie-Britannique, a annulé tout titre autochtone sur cette région.

[*Text*]

• 1140

That was a big set-back in terms of areas not covered by the treaties. It has application to other areas not covered by the treaties such the Northwest Territories and the Yukon and parts of Quebec. Its major significance, however, is the fact that the hope given to the First Nations by the Sparrow case and by the Sioui case has been set back by this lower court decision.

The First Nations felt progress was being made on the judicial front which they could use to their advantage in the political forum. That has been set back slightly. I do not think it is a major set-back because I am convinced that the decision will be overruled on appeal.

Mr. Koury: I have here on page 6 your comment, in the last paragraph:

> The very definition of a treaty makes it impossible to avoid the conclusion that a treaty cannot be extinguished without the consent of the Indians concerned.

In this case it is a Huron treaty. It is funny, but somehow... The point is that maybe some Hurons are claiming certain land, etc., but here we had last week a case where the Algonquin were claiming a huge part of Quebec, part of Ontario, and possibly into New York State maybe a mile, a kilometre, whatever. In any case, I do not have that with me. But how can one claim go against another claim?

We even have the problem of the Mohawks to transfer the land that was bought in Oka. And that land is claimed. They are not a reserve as yet anyway. The land is being claimed by them, and the Algonquins are claimimg that land. We are in an ambiguous forum right now. We do not know who to talk to, who to discuss with to finalize an issue. How can we be the fiduciary of something when we do not know who we are going to give it to? I am bewildered by that.

Prof. Mendes: Let me try to suggest a way out. It may appear that I have too little to do with my time so I suggest ways out.

Mr. Koury: That is good.

Prof. Mendes: To me this appeared to be so simple in terms of what the answer should be, or the approaches to the answer.

In essence, Oka arose out of the very complicated land claims policies of the federal government. One of the major problems with that process, especially if the federal government is in a fiduciary relationship with the First Nations, is that it seems somewhat not right that the federal government could be both the respondent, so to speak, and the judge.

Basically, as you know with land claims policies, either a comprehensive land claim is made or a specific land claim is made to the Department of Indian Affairs and Northern Development and then they pass on to the Department of

[*Translation*]

Cela représentait un immense recul en ce qui a trait aux régions non couvertes par des traités. Cela a des répercussions sur les autres régions non couvertes par des traités tels que les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon et certaines parties du Québec. Sa signification la plus importante, toutefois, est que l'espoir donné aux premières nations par la cause Sparrow et la cause Sioui a subi un recul à cause de la décision de ce tribunal inférieur.

Les premières nations avaient l'impression d'accomplir des progrès sur la scène judiciaire et qu'elles pouvaient utiliser cela à leur avantage sur la scène politique. Elles ont donc perdu du terrain. Je ne pense pas que ce recul soit important, car je suis convaincu que cette décision sera renversée en appel.

M. Koury: J'ai ici la remarque que vous avez formulée à la page 6, dans le dernier paragraphe:

> La définition même d'un traité rend donc inéluctable la conclusion que l'extinction d'un traité ne peut survenir sans le consentement des Indiens impliqués.

Dans ce cas il s'agit d'un traité conclu avec les Hurons. C'est étrange, mais d'une certaine façon... Le fait est que peut-être certains Hurons réclament certaines terres, etc, mais ici même, la semaine dernière, des Algonquins sont venus réclamer une grande partie du Québec, une partie de l'Ontario, et possiblement de l'État de New York peut-être un mille, un kilomètre, peu importe. De toute façon, je n'ai pas le document avec moi. Mais comment juger de la valeur d'une revendication par rapport à une autre revendication?

Nous avons même eu le problème du transfert aux Mohawks du terrain qui a été acheté à Oka. Et cette terre est revendiquée. Il ne s'agit pas encore d'une réserve, de toute façon. Ils réclament la possession de cette terre, et les Algonquins prétendent qu'il s'agit de leur terre. Nous sommes dans une situation très ambiguë présentement. Nous ne savons pas à qui parler, avec qui nous devons discuter pour conclure une telle question. Comment pouvons-nous être le fiduciaire d'une chose, lorsque nous ne savons même pas à qui nous allons la donner? Cette situation est très floue.

M. Mendes: Permettez-moi de vous suggérer une solution. Il semble que j'ai trop peu de chose à faire de mon temps, alors je vous suggère les solutions.

M. Koury: C'est très bien.

M. Mendes: À mon avis, la réponse à cette question semble être si simple, ou du moins les voies à suivre pour obtenir la réponse.

Les événements d'Oka ont essentiellement pour cause les politiques de revendication territoriale très compliquées du gouvernement fédéral. L'un des principaux problèmes de ce processus, en particulier si le gouvernement fédéral a une relation de fiduciaire avec les premières nations, est qu'il semble quelque peu injuste que le gouvernement fédéral puisse être à la fois juge et partie.

Fondamentalement, comme vous le savez dans les politiques de revendication territoriale, on dépose soit une revendication territoriale complète ou une revendication territoriale spécifique auprès du ministère des Affaires

[*Texte*]

Justice the decision, the judgment, on whether or not there is a legal basis to this claim. And that is the final decision in terms of whether or not there is a legal basis to the claim. It strikes me quite odd, if you are in a fiduciary relationship and you are self-interested in the outcome, to have that self-interested policy. To me the answer seems quite simple.

What the situation needs is an independent body, a body such as an Indian land claims commission or an Indian aboriginal rights commission, which should combine both examining land claims and political government claims. Have an independent body set up right away to adjudicate on an independent basis, a quasi-judicial basis, on these conflicting claims, and arrive at a decision that is not tainted by self-interest.

• 1145

I cannot see why we have come 123 years without ever thinking that this would be a way out. As I said, maybe I have too few things to do for me to think this is an obvious solution and one that I think would solve the conflicting claims by the Algonquin and the Mohawks to this particular disputed territory.

Mr. Koury: So in your view the easy solution to these land claims would be a royal commission?

Prof. Mendes: No. A royal commission would be to work out the mess we are facing on all fronts right now, ranging from self-government to the patchwork of aboriginal land claims where there are treaties and where there are no treaties.

I am talking about the land claims process. I am suggesting that an obvious solution would have been, instead of the Department of Indian Affairs and Northern Development dealing with the question, an independent land claims commission would deal with such claims on an expedited basis. So take it away from one of the interested parties. It would seem to me that the fiduciary relationship would demand such an independent arm's length tribunal, a quasi-judicial tribunal. Its decisions may be appealable to the courts, but it seems to me that at least at the first stage, you need an independent body to deal with these land claims.

Mr. Nault: Thank you, Professor Mendes, for coming. I want to relate a couple of statements that have been made by the Crown.

One was the Prime Minister, who said on August 30 that the government will propose a very constructive series of measures to deal with native concerns once the Oka crisis resolved. He said the package is ready and has been ready for

[*Traduction*]

indiennes et du Nord canadien, celle-ci est transmise au ministère de la Justice qui rend la décision, le jugement, c'est-à-dire qui détermine s'il y a des fondements légaux ou non à cette revendication. Et c'est là la décision finale en ce qui a trait à la détermination des fondements légaux d'une revendication. Il me paraît être très étrange, si vous êtes en relation de fiduciaire et si vous êtes vous-même intéressé par le résultat, de suivre une telle politique qui dessert vos propres intérêts. Pour moi la réponse est fort simple.

Ce qu'il faut pour régler la situation, c'est un organisme indépendant, un organisme comme une commission des revendications territoriales des Indiens ou une commission des droits des Indiens, qui se chargerait d'examiner à la fois les revendications territoriales et les revendications politiques du gouvernement. Il faut mettre sur pied immédiatement un organisme indépendant qui puisse rendre des jugements impartiaux, sur une base quasi-judiciaire, sur ces revendications contradictoires, et qui puisse arriver à une décision impartiale.

Je ne comprends pas comment nous avons pu passer 123 ans sans jamais penser que cela pourrait être une solution. Comme je l'ai dit, j'ai peut-être trop peu de choses à faire pour que je puisse penser que c'est là une solution évidente, une solution qui selon moi pourrait résoudre le problème des revendications contradictoires par les Algonquins et les Mohawks sur la possession de ce territoire en particulier.

M. Koury: Ainsi, selon vous, la meilleure solution pour résoudre ces revendications territoriales serait de mettre sur pied une commission royale?

M. Mendes: Non. Une commission royale aurait pour tâche de démêler l'imbroglio auquel nous devons faire face présentement sur tous les fronts, qu'il s'agisse de l'autonomie politique ou de l'enchevêtrement des réclamations territoriales aborigènes dans les cas où il y a des traités et dans les cas où il n'y en a pas.

Je parle du processus des revendications territoriales. Je suggère qu'une solution évidente aurait été, plutôt que de laisser le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien traiter de la question, de mettre sur pied une commission des revendications territoriales indépendantes qui s'occuperait avec diligence de telles réclamations. De cette façon, elles ne seraient plus jugées par l'une des parties intéressés. À mon avis, la relation de fiduciaires exige de mettre sur pied un tribunal suffisamment indépendant, un tribunal quasi-judiciaire. Ces décisions pourraient être portées en appel devant les tribunaux, mais il me semble qu'au moins dans une première étape, vous avez besoin d'un organisme indépendant pour traiter de ces revendications territoriales.

M. Nault: Merci, professeur Mendes, d'être venu. J'aimerais discuter de certaines déclarations qui ont été faite par la Couronne.

La première a été faite par le premier ministre, qui a déclaré le 30 août, que le gouvernement allait proposer une série de mesures très constructives pour traiter des problèmes des autochtones une fois que la crise d'Oka serait résolue. Il

[*Text*]

some time. I am quite interested in the fact that this was said on August 30 and from what you have been telling us in your presentation, the importance of that change in direction or package is paramount.

I want to reflect on what Minister Siddon said when he was here, and I will read his words to you because you mentioned it before when you were talking to my colleague:

> My fiduciary obligation deals with lands and land management. It does not deal with matters where the laws of general application apply, whether they be in regard to the Criminal Code or hunting and fishing laws, or those matters which are clearly within provincial jurisdiction.

I do not want to put words in your mouth through your presentation, but I will say what I think you said and you can correct me if I am wrong: that basically the federal Crown, the Government of Canada, has failed to meet its fiduciary obligations. Obviously it had the right through that obligation to put a land freeze on that development until an appropriate arrangement was made. I have asked the minister, and his answer to us was that he did not have the right or ability to do so.

I think it is very important to clarify this, because if we are going to get involved in that scenario, then I want to ask you further, when you answer that, if you could explain to me what the provincial government's fiduciary responsibility would be, then, if the federal government has none?

Prof. Mendes: The two cases I have discussed refer only to the federal government's fiduciary responsibilities. It is an interesting question as to whether there are any residual fiduciary responsibilities under the Crown and right of the province, because in essence, while they are independent and not subordinate to the federal government, they are part of the Crown. The official designation is "the Crown in Right of the Province" and you have "the Crown in Right of Canada".

Now, because our system was inherited from the British, you can have one Crown representing different people at different times, but the fact that it says "the Crown in Right of the Province" and "the Crown in Right of Canada" implies there is some link. If the issue came up before the Supreme Court, I question whether or not they would find some element of fiduciary relationship with the First Nations. But the decisions so far relate only to the federal government.

• 1150

I highly recommend that the committee does read the article by Doug Sanders entitled "The Application of Provincial Laws", which was taken from *Aboriginal Peoples and the Law: Indian, Metis and Inuit Rights in Canada*, because this is what he has to say about provincial jurisdiction insofar as the federal jurisdiction in section 91.24 is concerned:

[*Translation*]

a déclaré que le train de mesures était prêt et qu'il l'était depuis déjà quelque temps. Je m'intéresse particulièrement au fait que cette déclaration a été faite le 30 août et que d'après ce que vous nous avez dit dans votre exposé, il est de la plus grande importance de procéder à un changement d'orientation ou de proposer un train de mesures.

J'aimerais qu'on se penche sur une déclaration faite ici même par le ministre Siddon, et je vous lirai cette déclaration car vous l'avez mentionnée lorsque vous vous adressiez à mon collègue:

> Mon obligation fiduciaire traite des terres et de la gestion des terres. Elle ne s'applique pas aux questions qui concernent les lois d'application générale, qu'il s'agisse du Code criminel ou des lois régissant la chasse et la pêche, ou de ces questions qui de toute évidence relèvent d'une juridiction provinciale.

Je ne voudrais pas vous faire dire des choses en me servant de votre exposé, mais je vous dirai comment j'interprète que vous avez déclaré et vous pourrez me corriger si je me trompe: que fondamentalement la Couronne fédérale, le gouvernement du Canada, a manqué à ses obligations de fiduciaire. De toute évidence, il a le droit en vertu de cette obligation d'imposer un gel sur l'exploitation d'un territoire jusqu'à ce que des accords appropriés aient été conclus. J'ai posé la question au ministre, et il a répondu qu'il n'avait ni le droit ni la capacité de le faire.

Je pense qu'il est très important de tirer cette question au clair, car si nous ne devons nous engager dans un tel scénario, ensuite j'aimerais vous demander de préciser votre réponse, d'expliquer quelles seraient les responsabilités de nature fiduciaire d'un gouvernement provincial si le gouvernement fédéral n'en a pas?

M. Mendes: Les deux causes dont j'ai parlé ne concernaient que les responsabilités de fiduciaire du gouvernement fédéral. C'est une question intéressante de savoir s'il existe des responsabilités de nature fiduciaire résiduelles assumées par la province, car essentiellement, même si les provinces sont indépendantes et non subordonnées au gouvernement fédéral, elles font partie de la Couronne. La désignation officielle est «la Couronne du chef de la province» et vous avez «la Couronne du chef du Canada».

Étant donné que notre système nous vient des Britanniques, une même Couronne peut représenter différentes personnes à différentes époques, mais le fait qu'on dit «la Couronne du chef de la province» et «la Couronne du chef du Canada» laisse entendre qu'il existe un certain lien. Si la question était présentée à la Cour suprême, je me demande si cette dernière trouverait un élément de relation fiduciaire avec les premières nations. Mais, jusqu'ici, les décisions ne se rapportent qu'au gouvernement fédéral.

Je recommande vivement que le comité lise l'article de Doug Sanders intitulé «The Application of Provincial Laws», qui a été tiré de *Aboriginal Peoples and the Law: Indian, Metis and Inuit Rights in Canada*, parce que c'est cela qu'il a à dire sur la juridiction provinciale dans la mesure où la juridiction fédérale est concernée dans l'article 91.24:

[*Texte*]

Provincial laws apply to Indians so long as they do not discriminate against them and unless they are in conflict with federal Indian legislation.

What he is saying there is that if they are in conflict with federal Indian legislation then the federal legislation takes paramountcy:

This asserts that Indians fall into a double aspect area in which provincial laws will always apply in the absence of special federal legislation.

Further down he says:

Provincial laws apply to Indian reserve lands if they do not directly affect the use of the land, do not discriminate against them and are not in conflict with federal Indian legislation.

This asserts that some legislation will fall within an exclusive federal sphere in which provincial laws will not apply even in the absence of federal legislation.

So we should look at things like that very carefully. I think a resolution of this matter would eventually depend on an interpretation by the courts, by the Supreme Court in particular, on whether or not section 91.24 gives two clear jurisdictional areas to the federal government: Indians as one, and lands reserved for Indians as another. If it is clear that it gives a subject-matter called Indians, then theoretically there is no scope to what they can do. That is an issue that is going to have to be discussed in the coming months.

I do recommend that you read this article by Doug Sanders.

Mr. Nault: I am very much interested in the relationship between the government and the aboriginals as it relates to the trust-like relationship. That is something we have heard a lot about, and I am of the opinion and I get the sense that non-natives do not understand what that means. We even go so far as to allow it to creep into our legislation—for example, the Indian Act—and the belief that the Crown itself has got into an adversarial role with aboriginal people.

Could you, in a legal sense, explain to us what "trust-like" means? I think if we can define "trust-like", we can also define whether we have to adhere to what Mr. Sanders is saying as it relates to going further than just lands reserved for aboriginal people, but the whole prospect of the self-governing collectivity of aboriginal people as a whole.

Prof. Mendes: There is no clear definition, as I discussed with the opposite side, but in essence I think we should not apply a British common law concept of trust just to try to elucidate what those terms mean. The reason the trust relationship has come about is because, in essence, we came and occupied their lands. This country was theirs. We came and occupied it, and with that occupation came certain obligations; the obligation of courts to do the right thing.

[*Traduction*]

Les lois provinciales s'appliquent aux autochtones tant qu'elles n'entraînent pas de discrimination contre eux et à moins qu'elles ne soient en conflit avec la législation fédérale sur les autochtones.

Ce qu'il dit, c'est que si elles sont en conflit avec la législation fédérale sur les autochtones, la législation fédérale a prépondérance:

Cela suppose que les autochtones appartiennent à une catégorie à deux éléments dans laquelle les lois provinciales s'appliqueront toujours en l'absence d'une législation fédérale spéciale.

Il ajoute plus loin:

Les lois provinciales s'appliquent aux terres des réserves indiennes lorsqu'elles n'influent pas directement sur l'utilisation des terres, qu'elles n'entraînent aucune discrimination contre ces autochtones et qu'elles ne sont pas en conflit avec la législation fédérale sur les autochtones.

Cela signifie que certaines lois s'inscriront dans un champ de compétence exclusive fédérale dans lequel les lois provinciales ne s'appliqueront pas, même en l'absence de législation fédérale.

Nous devrions donc examiner très soigneusement les questions comme celles-là. Je pense que la solution à cette question dépendra tôt ou tard d'une interprétation par les tribunaux, par la Cour suprême en particulier, de l'article 91.24. Cet article définit deux champs de compétence fédérales distinctes: un s'appliquant aux autochtones et l'autre aux terres réservées pour les autochtones. S'il est clair que l'article vise les autochtones eux-mêmes, les possibilités sont théoriquement illimitées. Cette question devrait être discutée dans les mois à venir.

Je vous recommande de lire cet article de Doug Sanders.

M. Nault: Je suis très intéressé par la relation qui existe entre le gouvernement et les autochtones dans la mesure où elle se rapporte à la relation fiduciaire. Nous avons beaucoup entendu parler de ce concept, et je suis d'avis et j'ai l'impression que les non autochtones ne comprennent pas ce qu'il signifie. Nous allons même jusqu'à le laisser se glisser dans notre législation—et la croyance que la Couronne elle-même a adopté une attitude conflictuelle à l'endroit du peuple autochtone.

Pourriez-vous nous expliquer le sens juridique de «relation fiduciaire»? Je pense que si nous pouvions définir cette notion, nous pourrions aussi déterminer si nous devons adhérer aux propos de M. Sanders qui ne se limitent pas aux seules terres réservées aux autochtones, mais à toute la perspective de l'autonomie politique du peuple autochtone en tant que collectivité.

M. Mendes: Il n'existe aucune définition claire, comme j'en ai discuté le député de l'autre côté mais en essence, je pense que nous ne devrions pas recourir à une notion de fiducie issue du droit coutumier britannique dans le seul but d'essayer d'élucider ce que ce terme signifie. La question de la relation de fiduciaire s'est posée parce qu'essentiellement, nous sommes venus et nous avons occupé leurs terres. Ce pays était le leur. Nous sommes venus et nous l'avons

[*Text*]

Basically, that is what trust relationship means, doing the right thing as far as the First Nations are concerned. That is the simplest way I can put it. There is no limit to what that may entail, but that is the whole notion of a trust. The person that controls property on behalf of another does everything in his or her power to make sure they exercise that control in the interest of the beneficiaries, not themselves. That is putting it at its simplest.

Mr. Nault: I was interested in your remarks when you said that the Oka town council failed to respect its interdependent sovereignty with the Mohawks of Kanesatake, and "despite the claims that The Pines were sacred grounds to the Mohawks, they decided to push ahead" with the planned conversion. Are you suggesting there that not only do the provinces but also the municipalities?

I am interested in that because in an area where I come from the municipalities are really the ones that are most apt to feel the ramifications of decisions by the Supreme Court, etc., and even policies of the federal government. Are you suggesting that the municipalities have a fiduciary responsibility of their own, or is it because of your interdependent sovereignty discussion?

• 1155

Prof. Mendes: It is more a political concept than a legal one. As I mentioned, it is even doubtful that the fiduciary obligation extends to the Crown in the right of the provinces. Therefore, there would be much further doubt if it applied to the municipalities.

I am suggesting that if we recognize this concept of interdependent sovereignties, we can then begin to see a way out of similar situations in the future. It is not in anyone's interest that you develop the adversarial position, because you will then have Oka situations. I do realize that an attempt was made for a long time to settle this thing by agreement. I gather from the testimony of the minister that the agreement broke down. The town council unilaterally decided to apply to extend the golf course. That is not respecting interdependent sovereignties, and the end result is that everyone loses, as happened. I suggest it more as a way of co-existing in this country.

Mr. Nault: You mentioned two areas where we as a committee could possibly make recommendations to the Crown in order that these kinds of crises not happen in the future. One was with respect to interdependent sovereignty, and the other was the fact that we should have a royal commission. Is there anything else on which you think we should make recommendations to the Crown and, in essence, to ourselves as Canadians for ways to hopefully put a stop to this kind of situation?

[*Translation*]

occupé, et cette occupation supposait certaines obligations; l'obligation des tribunaux de bien faire son travail. Fondamentalement, c'est ce que la relation fiduciaire signifie, bien faire les choses dans l'intérêt des premières nations. C'est la façon la plus simple dont je peux l'expliquer. Il n'y a pas de limite à ce que cette notion peut véhiculer, mais nous abordons là toute la notion d'un fidéicommis. La personne qui gère une propriété pour le compte d'une autre fait tout en son pouvoir pour s'assurer qu'elle gère le bien dans l'intérêt du bénéficiaire, et non dans son propre intérêt. Voilà en clair ce dont il s'agit.

M. Nault: Cela m'a intéressé lorsque vous avez dit que le conseil municipal d'Oka n'a pas respecté sa souveraineté interdépendante avec les Mohawks de Kanesatake, et que «malgré le fait que La pinède était un lieu sacré pour les Mohawks, le conseil a décidé d'entreprendre» la conversion prévue. Êtes-vous en train d'affirmer là que non seulement les provinces, mais aussi les municipalités manquent à leurs obligations fiduciaires?

Ce point m'intéresse parce que dans la région d'où je viens, les municipalités sont vraiment les instances qui sont les plus aptes à peser les répercussions des décisions de la Cour suprême, etc, et même les politiques du gouvernement fédéral. Êtes-vous en train de dire que les municipalités ont une responsabilité fiduciaire qui leur est propre, ou c'est à cause de votre concept de souverainetés interdépendantes?

M. Mendes: Cette notion est plus politique que juridique. Comme je l'ai mentionné, il n'est même pas certain que l'obligation fiduciaire s'étende à la Couronne du chef nom des provinces. Par conséquent, il serait encore moins certain qu'elle s'applique aux municipalités.

J'affirme que si nous reconnaissons cette notion de souverainetés interdépendantes, nous pouvons alors commencer à trouver une solution aux situations semblables dans le futur. Cela n'avantage personne d'adopter une attitude conflictuelle, parce qu'il en ressortira des situations comme celle d'Oka. Je constate qu'on essayait depuis longtemps de régler ce problème. Je déduis du témoignage du ministre que l'entente a échoué. Le conseil municipal a décidé unilatéralement d'opter pour l'agrandissement du terrain de golf. Cela s'appelle ne pas respecter les souverainetés interdépendantes, et, à la fin, tout le monde y perd, comme cela s'est produit. Je propose cette solution comme un moyen de coexister dans ce pays.

M. Nault: Vous avez mentionné deux domaines dans lesquels le comité pourrait faire des recommandations à la Couronne pour que ce genre de crise ne se reproduise plus dans l'avenir. Le premier est celui des souverainetés interdépendantes, et l'autre, la tenue éventuelle d'une commission royale. Y a-t-il un autre point sur lequel nous devrions faire des recommandations à la Couronne, et en essence, nous-mêmes en tant que Canadiens, quant aux moyens à prendre pour mettre si possible fin à ce genre de situation?

[*Texte*]

I am sure you have been following the hearings and realize that just about every aboriginal representative who has come forward has said this is just the beginning and it is going to be a lot worse if there is not that respect you talk about. I am really looking, as I think all committee members are, for some strong recommendations that we can make to the government.

Prof. Mendes: Let me suggest that the way we have dealt with these issues has failed miserably. We need a new vision, not just in this area but in the whole area of constitutional reform. We need a new way of looking at things. Instead of building detailed structures, as I have mentioned in other contexts in constitutional reform, you sit down and talk about principles. You sit down and talk about vision. It is amazing how the detailed structures will flow once you have agreed on that common vision, once you have agreed on the common principles.

The concept I am proposing for this area, and indeed in the wider constitutional area, is the concept of interdependent sovereignties. If you can buy that, and I think most people in this country would buy that once they knew what it meant, then the structures will follow. The structure that will follow from it, I am suggesting, at the top of the list is an impartial adjudicative tribunal for native claims. In terms of an important objective, I would put that above a royal commission. I would suggest that almost immediately there should be discussions on the formation of an impartial adjudicative tribunal, a native land claims or native rights commission, which would deal on a quasi-judicial basis with all the claims emanating from the First Nations on an expedited basis.

There are 600-odd claims, I gather. They are being processed at the rate of only four or five a year. You are guaranteed trouble if that continues. Tremendous resources have to be put into this area, because we owe it not just to them but to ourselves. If we do not sort out this area, in some respects we are torturing our own spirit, because part of our spirit lies with the First Nations of this country. If we do not solve that problem, we will not solve any others. I am suggesting that what you do is start with principles and vision and, I suggest, be bold and come up with a new way. The old ways have failed. For 123 years, they have obviously failed.

Mr. Nault: My last question relates to the fact that you brought up the Penner commission. I am sure you have read the report. I get the sense that not a whole lot has changed. I had an opportunity to read the Penner report when I was first elected. It made some suggestions similar to the one you just made. Would it not be to our benefit to not rewrite history and just revisit that report, saying that nothing much has changed in aboriginal country, in our respect for each

[*Traduction*]

Je suis sûr que vous avez suivi les audiences et je constate que presque tous les représentants autochtones qui ont témoigné ont affirmé qu'il ne s'agissait là que d'un commencement et que la situation va s'empirer considérablement si ce respect dont vous parlez est inexistant. Je compte vraiment, comme j'estime que cela est le cas pour tous les membres du comité, présenter de rigoureuses recommandations au gouvernement.

M. Mendes: Laissez-moi vous dire que nous avons lamentablement échoué dans la manière dont nous avons traité ces questions. Nous avons besoin d'une nouvelle vision, non seulement dans ce seul domaine, mais aussi dans tout le domaine de la réforme constitutionnelle. Nous avons besoin de regarder les choses d'une manière nouvelle. Au lieu de construire des structures complexes, comme je l'ai mentionné dans d'autres contextes de réforme constitutionnelle, il faut parler de principes et de vision. Vous serez surpris de voir à quel point des structures complexes deviendront fluides dès que vous aurez convenu d'une vision commune, dès que vous aurez convenu de principes communs.

La notion que je propose pour ce domaine, et en fait pour tout le domaine constitutionnel, est la notion de souverainetés interdépendantes. Si vous y adhérez, et je pense que la plupart des citoyens de ce pays y adhéreraient une fois qu'ils sauraient ce que cette notion signifie, alors les structures suivront. La toute première structure qui en découlera, à mon avis, sera un tribunal adjudicatif et impartial, chargé des revendications des autochtones. En termes d'objectifs importants, je placerais ce tribunal avant une commission royale. Je propose de tenir presque immédiatement des discussions sur la formation d'un tribunal adjudicatif impartial, une commission des droits des autochtones ou des revendications territoriales des autochtones, qui traiterait de façon expéditive, sur une base quasi-judiciaire, de toutes les revendications émanant des premières nations.

Je crois qu'il y a 600 revendications non réglées. Elles sont traitées à raison d'à peine quatre ou cinq par année. À ce rythme, il est certain que des troubles vont éclater. D'énormes ressources ont été dépensées dans ce domaine, parce que nous le devons non seulement à eux, mais aussi à nous-mêmes. Si nous ne réglons pas ce problème, nous nous causons du tort, parce qu'une partie de notre individualité appartient aux premières nations de ce pays. Si nous ne réglons pas ce problème, nous n'en réglerons aucun autre. Je propose d'orienter vos efforts vers la recherche de principes et d'une vision, de faire preuve d'audace et d'en arriver avec une nouvelle façon de faire. Les anciennes démarches ont échoué. Pendant 123 ans, elles ont manifestement échoué.

M. Nault: Ma dernière question a trait au fait que vous avez parlé de la commission Penner. Je suis sûr que vous avez lu le rapport. J'ai l'impression que peu de choses ont changé. J'ai eu l'occasion de lire le rapport Penner lorsque j'ai été élu la première fois. Le rapport renferme des propositions semblables à celles que vous venez de faire. Ne serait-il pas à notre avantage de ne pas réécrire l'histoire et de réexaminer simplement ce rapport, où l'on affirme que

[*Text*]

other? If we took that report and transformed it into the land claims commission you suggest and even looked at the interdependent sovereignties, would that approach solve the difficulty and at least get things moving?

• 1200

Prof. Mendes: Yes. The Penner commission did recommend the impartial tribunal, but it again followed the old ways of thinking in some respects. You need a new way of thinking in this whole area and a completely different approach, because the old ways have failed. I would predict that such an approach would provide solutions to not just the native rights area but the broader Quebec/rest of Canada dispute, too. I am convinced of that.

The Chairman: Wendy would like to ask a couple of questions of our guest from a legal point of view, if that is all right, to clarify some of the text so far.

Ms Wendy Moss (Committee Researcher): I was interested in the article you referred to, by Doug Sanders, which I have not read for a little while. But I was wondering whether you are familiar with the Supreme Court of Canada decision, R. v Dick. Given that decision, which essentially said that:

> validly enacted provincial laws of general application may, in an incidental way, negatively affect the status of Indian people.

and the fact that Supreme Court of Canada decisions on that issue have federal and provincial jurisdictional overlap, they have actually allowed relatively little room for your argument, in terms of Indians being treated as a separate subject.

The Supreme Court has acknowledged in theory that it is a possibility, but in terms of the actual result of the decisions brought before it, the court has not provided a lot of room in that area. I was wondering whether you wanted to comment.

Prof. Mendes: Yes. I am aware of the Dick decision, but I think Sanders deals with that problem in his article. You should read the article again carefully, because he says he knows there are other decisions that could go the other way, but that if we take a consistent approach to this area, taking a similar problem in another area, let us say, such as federally incorporated companies, whilst the provinces can regulate incidentally for every regulated company they cannot impair the essential status of such federally regulated companies.

Sanders draws his principles from that view, and in that respect it would be a more coherent approach to this area than just saying that provincial laws can affect the native people incidentally. So if you read his article carefully, he actually addresses the Dick decision.

[*Translation*]

peu de choses ont changé pour les autochtones, quant au respect que nous nous portons mutuellement? Si nous prenions ce rapport et que nous en tirions la commission sur les revendications territoriales que vous proposez et que nous nous penchions même sur la notion des souverainetés interdépendantes, est-ce que cette démarche permettrait de résoudre la difficulté et de faire au moins avancer les choses?

M. Mendes: Oui. La commission Penner a recommandé la création d'un tribunal impartial, mais elle a encore suivi à certains égards les anciennes façons de penser. Vous devez adopter une nouvelle façon de penser dans tout ce domaine et une démarche complètement différente, parce que les anciennes méthodes ont échoué. Je prédis qu'une telle démarche permettrait de résoudre non seulement le problème des droits des autochtones, mais aussi le problème plus vaste du conflit entre le Québec et le reste du Canada. J'en suis convaincu.

Le président: Wendy aimerait poser à notre invité quelques questions de nature juridique pour clarifier quelques passages du texte, si cela ne pose pas de problème.

Mme Wendy Moss (recherchiste pour le Comité): L'article de Doug Sanders auquel vous avez fait référence et que je n'ai pas lu depuis quelque temps, m'a intéressé. Or, je me suis demandée si vous connaissez le jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Dick. Selon ce jugement qui affirme essentiellement que:

> des lois provinciales d'application générale, promulguées dans les règles, peuvent nuire au statut des peuples autochtones,

et le fait que les jugements de la Cour suprême du Canada sur cette question regroupent les juridictions fédérales et provinciales, ils ont en fait laissé peu de place à votre argument selon lequel la question des autochtones est traitée comme un sujet séparé.

La Cour suprême a reconnu en théorie que c'est une possibilité mais, en termes des résultats réels des jugements rendus, le tribunal n'a pas laissé beaucoup de place à cette question. Je me demandais si vous auriez des commentaires à formuler.

M. Mendes: Oui. Je suis au courant du jugement dans l'affaire Dick, mais je pense que Sanders traite de ce problème dans son article. Vous devriez relire l'article avec soin, parce qu'il dit savoir qu'il y a d'autres jugements qui pourraient aller dans le sens contraire, mais que si nous abordons cette question de manière systématique et que nous choisissons un problème semblable dans un autre domaine, disons le domaine des sociétés constituées en vertu de lois fédérales, alors que les provinces peuvent réglementer toute société ainsi constituée, elles ne peuvent rien changer au statut de ces sociétés constituées en vertu de lois fédérales.

Sanders tire ses principes de cet argument, et à cet égard, il serait plus cohérent d'aborder la question de cette façon que de dire simplement que les lois provinciales peuvent nuire incidemment aux peuples autochtones. Par conséquent, si vous lisez cet article avec soin, vous verrez que l'auteur traite en fait de l'affaire Dick.

[*Texte*]

Ms Moss: But what do you do with the Dick decision when, as in that case, as I recall, Indian people were convicted for violation of a provincial game law as a result of hunting food for Indian religious practice. You would have thought that would be the most fundamentally affecting of the status of Indian people that you could get.

Prof. Mendes: I suggest that the Dick decision would probably not be decided in the same way today, after the Sparrow and Sioui decisions, and especially after Sioui, where something roughly similar occurred, even though there was an oral treaty in effect in that area. But it is quite clear in the Sparrow decision that the Supreme Court says the aboriginal rights to hunt and fish would also extend to ceremonial purposes. So I would suggest that the Dick decision would probably be overturned.

M. Ferland (Portneuf): Monsieur Mendes, vous soulevez une thèse assez intéressante. Vous parlez de souveraineté interdépendante ou d'indépendance interdépendante. Le Canada est un pays souverain et donc indépendant. Il peut faire ses lois, il peut faire ses règles et il peut établir ses programmes. Vous dites que les peuples autochtones sont aussi indépendants.

Prof. Mendes: No. That is—

M. Ferland: Il faut faire attention. Lorsque vous parlez de souveraineté interdépendante ou d'indépendance interdépendante, cela veut dire la même chose. Souveraineté et indépendance sont une même chose. Ce sont deux mots qui veulent dire exactement la même chose en bout de ligne.

Vous dites qu'en fait, les autochtones sont souverains. Ils le sont ou ils ne le sont pas. S'ils sont souverains, comme vous dites dans votre thèse, ils n'ont pas à se préoccuper de nos lois. S'ils ne le sont pas, ils doivent se préoccuper de nos lois.

• 1205

J'aimerais que vous me précisiez ce que vous voulez dire lorsque vous parlez de souveraineté interdépendante. Qu'est-ce que vous entendez par «souveraineté» ou «indépendance»? Quels sont les pouvoirs qu'ils ont et quels sont ceux qu'ils n'ont pas?

Prof. Mendes: I did not say they were sovereign in the respect that the Government of Canada is. I said that a way of looking at this is sovereign interdependence, not independence. There are two different contexts. Interdependence means that they have the ability, and some would argue the right, to control their own destiny within a certain sphere of activities, but I have said in the brief that they would be subject to the fundamental norms of Canadian society, which would include the criminal laws of Canada and all the other fundamental norms of Canadian society. But insofar as we as a country could allow them to control their own destiny, they could have that interdependent sovereignty, not independent. I did not say "independent".

M. Ferland: Cela commence à se préciser. Je viens de découvrir une autre définition de ce que peut être la souveraineté.

[*Traduction*]

Mme Moss: Mais qu'en est-il du jugement Dick lorsque, comme dans ce cas, de la façon dont je m'en souviens, des autochtones ont été accusés de contrevenir à une loi provinciale sur le gibier parce qu'ils avaient, dans le cadre d'une coutume religieuse autochtone, chassé pour se procurer de la nourriture. On pourrait penser que ce geste est de ceux qui ébranleraient le plus les fondements du statut des peuples autochtones.

M. Mendes: J'affirme que le jugement Dick ne serait probablement pas le même aujourd'hui, à la suite des jugements Sparrow et Sioui, surtout le jugement Sioui, où presque la même chose s'est produite, même si un traité oral était en vigueur dans cette région. Mais il est assez clair dans le jugement Sparrow que la Cour suprême affirme que les droits de chasse et de pêche s'étendent aux cérémonies religieuses. C'est pourquoi je pense que cet arrêt sera probablement invalidé.

Mr. Ferland (Portneuf): Mr. Mendes, you bring about a quite interesting argument. You talk about interdependent sovereignty or of interdependent independence. Canada is sovereign, hence, an independent country. It can make its own laws, it can make its own regulations, and it can establish its own programs. You say that Indian people are also independent.

M. Mendes: Non. C'est que...

Mr. Ferland: One has to be cautious. When you talk about interdependent sovereignty or of interdependent independence, these mean the same thing. Sovereignty and independence are the same one thing. Those are two words that mean exactly the same thing in the end.

You say that Indians are effectively sovereign. Either they are or they are not. If they are sovereign, as you suggest in your argument, they do not have to bother with our laws. If they are not, they have to deal with our laws.

I would like you to explain to us exactly what you mean when you speak of interdependent sovereignty. What do you mean by "sovereignty" or "independence"? What powers do they have and what powers do they not have?

M. Mendes: Je n'ai pas dit que les autochtones étaient souverains comme le gouvernement du Canada est souverain. J'ai dit que l'on pourrait examiner cette question dans une optique de souveraineté interdépendante, et non de l'optique de l'indépendance. Il s'agit de deux contextes différents. L'interdépendance veut dire que les autochtones ont la capacité, et selon certains le droit, d'avoir le contrôle de leur propre destin à l'intérieur d'un certain domaine d'activités, mais dans mon mémoire, j'ai dit que les autochtones seraient assujettis aux normes fondamentales de la société canadienne. Parmi ces normes fondamentales, on pourrait trouver les lois criminelles du Canada et toutes les autres normes de base de la société canadienne, mais dans la mesure où nous, comme pays, pourrions permettre aux autochtones de contrôler leur propre destin, ils pourraient avoir cette souveraineté interdépendante, plutôt que l'indépendance. Je n'ai pas dit «indépendance».

Mr. Ferland: It is starting to become clearer. I have just seen another definition of what sovereignty can be.

[*Text*]

Lorsqu'on prend un dictionnaire, quel qu'il soit, on arrive à la définition de l'indépendance. Ce n'est pas ce que vous voulez dire. Ce que vous dites, au fond, c'est qu'ils ont certains droits qui ne sont pas très clairs au moment où on se parle et qu'à l'intérieur de ces droits-là, ils sont souverains. Est-ce bien ce que vous dites?

Prof. Mendes: No. First of all, I reject any dictionary definition of sovereignty. Why should we be bound by a dictionary definition of sovereignty? All that sovereignty really is, in its essence, is a desire by a collectivity to control their destiny. I suggest that you will find peace in this land when you allow collectivities who want to control their own destiny that leeway within the fundamental norms of the greater society.

In fact, Canada has to do the same thing within the fundamental norms of an international society. Saddam Hussein found out that he could not be totally independent or sovereign. So it is a step process.

We should not fear the word "sovereignty". Essentially, all it means is the desire to control your own destiny. You, as a person, want to control your own destiny, and that is why the Charter of Rights and Freedoms was enacted, to give you the ability to control your own destiny without undue constraints by government. Well, give it to the groups who want to do the same thing within the ambit of the fundamental norms of our society. Why should we be afraid of this term?

M. Ferland: Vous parlez d'une nation. La nation canadienne est souveraine à l'intérieur de son territoire, dont les frontières sont reconnues internationalement. Donc, à l'intérieur de ces frontières, les Canadiens et les Canadiennes peuvent décider de ce qu'ils veulent pour eux-mêmes. Est-ce qu'on est d'accord sur cette définition?

Prof. Mendes: It is an old way of thinking. I know those are definitions, but I reject them. I reject them completely, to discard a concept such as sovereignty just because you have a definition that says they are completely independent within their borders.

Let us talk about a new type of sovereignty, an interdependent sovereignty, which does not rely on the old definitions, in which you can allow people to progress within their sense of self-identity—not borders, but sense of self-identity. Why do we have to go back to the old definitions, which create divisions, which create conflicts, when you can come up with new ways of looking at the world?

M. Ferland: Je veux essayer de comprendre quel sens vous donnez au mot «souveraineté» et vous ne parvenez pas à m'éclairer. Je vous dis que tous ceux qui vivent à l'intérieur des frontières canadiennes, qu'ils soient autochtones, qu'ils aient la couleur qu'ils voudront, qu'ils proviennent de quelque pays que ce soit. . .

Prof. Mendes: No.

M. Ferland: . . .représentent un peuple souverain aux yeux de l'ONU. Est-ce vrai?

[*Translation*]

Any dictionary can give us a definition of independence. This is not what you mean. Basically, what you are saying is that natives have certain rights, which are not very clear at present, and within the framework of these rights, they are sovereign. Is this what you are saying?

M. Mendes: Non. D'abord, je rejette toute définition de souveraineté trouvée dans un dictionnaire. Pourquoi est-ce que nous devrions nous imposer une définition de souveraineté trouvée dans un dictionnaire? En effet, la souveraineté n'est qu'une volonté de la part d'une collectivité d'avoir le contrôle de son destin. À mon avis, si vous donnez aux collectivités qui veulent contrôler leur propre destin, cette liberté d'action dans le cadre des normes fondamentales de la société dominante, nous allons avoir la paix dans ce pays.

En effet, le Canada doit faire la même chose dans le cadre des normes fondamentales d'une société globale. M. Saddam Hussein a découvert qu'il ne pouvait pas être complètement indépendant ou souverain.

Il ne faut pas craindre le mot «souveraineté». Essentiellement, ce mot veut dire tout simplement le désir d'avoir le contrôle de son propre destin. c'est pour cette raison que la Charte des droits et libertés a été proclamée, afin de permettre aux personnes de contrôler leur propre destin sans restrictions excessives du gouvernement. Alors, il faudrait donner la souveraineté aux groupes qui veulent faire la même chose dans le cadre des normes de base de notre société. Pourquoi avoir peur de ce terme?

Mr. Ferland: You are talking about a nation. Canada is a sovereign nation within its territory, and the boundaries of this territory are recognized internationally. Therefore, within these boundaries, Canadians can decide what they want for themselves. Are we in agreement on this definition.

M. Mendes: C'est une vieille mentalité. Je sais que ces idées sont des définitions, mais je les rejette catégoriquement. Il ne faut pas abandonner un concept tel que la souveraineté tout simplement parce que vous avez une définition selon laquelle les nations sont complètement indépendantes à l'intérieur de leurs frontières.

Parlons d'un nouveau genre de souveraineté, une souveraineté interdépendante, qui n'est pas basée sur les vieilles définitions. Cette souveraineté permettrait aux gens de faire des progrès et d'affirmer leur identité. Il ne s'agit pas des frontières d'un peuple, mais plutôt de l'identité d'un peuple. Pourquoi revenir aux vieilles définitions, qui créent des divisions et des conflits, quand il est possible d'inventer de nouveaux moyens de voir le monde?

Mr. Ferland: I am trying to understand what you mean by "sovereignty" but your explanations are not very clear. I would say to you that all people who live within Canada's boundaries, be they natives, be they coloured people, or no matter what country they may come from. . .

M. Mendes: Non.

Mr. Ferland: . . .are a sovereign people in the eyes of the United Nations. Is this true?

[*Texte*]

Prof. Mendes: Again, I reject all the definitions you are giving. In essence again, if you do not accept what I am saying, go back to the Supreme Court of Canada in Sparrow. The Supreme Court of Canada says the First Nations of this country have certain aboriginal and treaty rights. Those aboriginal rights will be spelled out over time. That is sovereignty. They did not say, they can run up their own flag and join the United Nations; they said, they can control their own destiny in the area of existing treaty and aboriginal rights within subsection 35.(1). That is a form of sovereignty. There is no need to be afraid of it.

• 1210

In some respects Quebec is claiming a similar sovereignty, and because the rest of Canada has rejected it, we have the same problems.

M. Ferland: Je ne vois pas d'objections à cela. Voici ce que je voulais comprendre au départ. Le Canada, en tant qu'entité, est un pays souverain. On comprend ce que veut dire le mot «souveraineté». Cela veut dire que nous avons des droits et des pouvoirs, notamment le pouvoir de faire nos propres lois. Si on dit que les peuples autochtones sont des peuples souverains, c'est qu'ils ont le droit de faire leurs lois. Est-ce qu'on est d'accord là-dessus?

Prof. Mendes: Only in the areas that have been given to them by subsection 35.(1). You cannot deny them now; it is in the Constitution. They have the right to control their own destiny in the areas of existing treaty and aboriginal rights. Now, at some time in the future that may include the right to have their own institutions and the right to pass their own laws in certain areas, either by negotiation... Keep in mind that under section 35—I think it is section 37 now—any future agreements on self-government become part of the existing aboriginal and treaty rights of the First Nations.

So in time we may give them those additional sovereign rights, but there is no need to be unduly afraid of the concept just because of some old dictionary definition that says you can run up a flag and join the United Nations and tell everyone to get the hell out of your territory. No, it is a way of looking at the world.

M. Ferland: C'est cela. D'après ce que j'ai compris l'été dernier, les Mohawks veulent avoir leur nation et leur drapeau. Je pense que tous les Canadiens ont compris cela l'été dernier. C'est le message qu'ils nous ont envoyé, et je les comprends.

Prof. Mendes: Maybe that is what they are saying because of the centuries of frustration that First Nations have felt. Whenever you frustrate a people—and I refer not just to the First Nations, perhaps even to the people of

[*Traduction*]

M. Mendes: Encore une fois, je rejette toutes les définitions que vous proposez. Si vous n'êtes pas d'accord avec moi, reprenez le jugement Sparrow de la Cour suprême du Canada. Selon la Cour suprême, les premières nations de ce pays ont certains droits ainsi que des droits issus des traités. Avec le temps, ces droits des autochtones seront précisés. C'est ça la souveraineté. La Cour suprême n'a pas dit que les autochtones peuvent hisser leur propre drapeau et devenir membres des Nations Unies. La cour a déclaré que les autochtones peuvent avoir le contrôle de leur propre destin dans le cadre des droits des autochtones existants et les droits existants issus des traités, en vertu du paragraphe 35.(1). Ceci est une forme de souveraineté. Il ne faut pas en avoir peur.

D'une certaine façon, le Québec réclame une souveraineté semblable. Étant donné que le reste du Canada a rejeté cette réclamation, nous avons les mêmes problèmes.

Mr. Ferland: I do not see any objections to that. Here is what I wanted to understand at the beginning. Canada is a sovereign country. We understand what the word "sovereignty" means. It means that we have rights and powers, in particular the power to make their own laws. Are we in agreement on that point?

M. Mendes: Uniquement dans les domaines autorisés en vertu du paragraphe 35.(1). Vous ne pouvez pas refuser ces droits maintenant, car ils se trouvent dans la Constitution. Les autochtones ont le droit d'avoir le contrôle de leur propre destin dans les domaines de compétence fixés par les droits des autochtones existants et les droits existants issus des traités. À un moment donné, plus tard, ces droits pourraient englober le droit à leurs propres institutions et le droit d'adopter leurs propres lois dans certains domaines, soit par négociation... Il ne faut pas oublier qu'en vertu de l'article 35—je crois qu'il s'agit de l'article 37 maintenant—toute entente future au sujet de l'autonomie politique devient une partie des droits existants des autochtones et les droits existants issus des traités des premières nations.

Alors, il est possible qu'avec le temps, nous leur donnions ces droits de souveraineté additionnels. Mais il ne faut pas avoir peur du concept de la souveraineté tout simplement parce qu'une vieille définition trouvée dans un dictionnaire dit qu'un peuple souverain peut hisser un drapeau et devenir membre des Nations Unies et dire à tout le monde de foutre le camp de leur territoire. Non, la souveraineté est une façon de voir le monde.

Mr. Ferland: That is right. I gathered last summer that the Mohawks want to have their own nation and their own flag. I think that all Canadians understood this last summer. This is the message they sent us, and I understand them.

M. Mendes: Peut-être les Mohawks nous ont envoyé ce message à cause des siècles de frustations subis par les premières nations. Quand on frustre un peuple—et je ne parle pas uniquement des premières nations, mais aussi du

[*Text*]

Quebec—progressively they will up the ante to such an extent that you will have the final situation. But maybe if we can look at the whole situation in a new light, we will not have people running up the ante to such an extent where you may have the country disintegrating.

M. Ferland: À la page 2 de votre document, vous dites:

> Le Conseil municipal d'Oka n'a pas respecté la souveraineté des Mohawks... lorsqu'il a décidé de... transformer en terrain de golf une pinède...

Sauf erreur, les Montagnais revendiquent le même territoire que les Mohawks. Je ne vois pas pourquoi vous dites que la souveraineté des Mohawks a été brimée. La souveraineté des Montagnais et peut-être aussi celle des Hurons ont été brimées. Dans votre mémoire, vous auriez pu au moins parler de la souveraineté des autochtones.

Prof. Mendes: You can add the Algonquin to that list. But what I am saying there is that given the fact that there was an extended negotiation over that land and given the fact that there was a great degree of conflict over who owned that land, the minimum you can do is seek quasi-judicial or impartial settlement before you go unilaterally and ask for an extension that would upset the balance of peace, so to speak.

M. Ferland: En fait, tout le débat tourne autour de la souveraineté des peuples autochtones. Les autochtones nous disent qu'ils veulent un territoire sur lequel ils veulent faire ce qu'ils veulent, quand ils le veulent et comme ils le veulent.

Dans votre définition, est-ce qu'on devrait aller jusque-là? Ont-ils le droit de faire leurs lois, leur code criminel, leur code civil, leurs programmes scolaires et ainsi de suite?

Prof. Mendes: Again, some Mohawks have said that, but others have not. You cannot broad-brush everyone just because you have heard one statement by one segment. I repeat what I said to you in the earlier question: if you keep on frustrating people, if you keep on letting them seethe with anger and frustration, they will up the ante, whereas if you look at the whole situation in a new way, maybe you will not get those extreme positions. Maybe you will find peace at a much, much less adversarial level.

• 1215

The Chairman: Colleagues, I have to excuse myself to go defend the interests of this committee's budget before the liaison committee. I would like to ask Mr. Ferland to—

Ms Blondin: Get some money to go to Oka, Mr. Chairman—

The Chairman: Thank you for the advice.

Ms Blondin: —Kanesatake and Kahnawake.

The Chairman: Mr. Wilbee is next.

Mr. Wilbee (Delta): Welcome to the committee. I am sorry I was not here when you presented your brief. We are doing a report on the health care costs in Canada, so I spent some time there.

[*Translation*]

peuple de Québec—il va placer plus haut la barre jusqu'à ce qu'on arrive à la situation actuelle. Mais si nous sommes capables de revoir toute la situation, les gens ne vont pas pousser plus loin leurs revendications, jusqu'à ce que le pays commence à se désintégrer.

Mr. Ferland: On page 2 of your brief, you say:

> The Oka Town Council failed to respect its interdependent sovereignty with the Mohawks... when...it decided to push ahead with a planned conversion of this disputed territory into a golf course.

Unless I am very much mistaken, the Montagnais are claiming the same territory as the Mohawks. I do not see why you say that the Mohawk's sovereignty was ignored. The sovereignty of the Montagnais was also ignored, and perhaps the sovereignty of the Hurons was dismissed as well. In your brief, you could have at least discussed the sovereignty of native people.

M. Mendes: Il faut ajouter les Algonquins à cette liste. Mais je tiens à vous dire que, étant donné qu'il y avait des négociations prolongées au sujet de ce territoire, étant donné que la question de la propriété de ces terrains fut discuté très âprement, il faut au moins chercher un règlement quasi-juridique et impartial avant d'agir de façon unilatérale et de demander une extension qui compromettrait la paix, pour ainsi dire.

Mr. Ferland: In fact, the entire debate revolves around the sovereignty of native peoples. The natives tell us that they want a territory where they can do what they want, when they want and how they want.

In your definition, should we go that far? Are they entitled to make their own laws, their own Criminal Code, their own Civil Code, their own school programs and so on?

M. Mendes: Comme je disais, certains Mohawks ont exprimé ce désir, tandis que d'autres non. On ne peut pas mettre tout le monde dans le même sac à cause d'une déclaration d'un groupe. Comme je vous ai dit quand je répondais à la question précédente, si vous continuez à frustrer les gens, s'ils continuent à bouillir de colère et de frustration, ils vont aller encore plus loin, tandis que si vous considérez toute la situation d'une autre manière, peut-être que ces gens ne vont recourir à des moyens extrêmes. Vous obtiendrez peut-être la paix au prix de beaucoup, beaucoup moins de conflits.

Le président: Chers collègues, je dois vous quitter pour aller défendre le budget de ce comité devant le comité de liaison. J'aimerais demander à M. Ferland de...

Mme Blondin: Obtenez de l'argent pour aller à Oka, monsieur le président...

Le président: Merci du conseil.

Mme Blondin:...Kanesatake et Kahnawake.

Le président: La parole est à M. Wilbee.

M. Wilbee (Delta): Bienvenue au comité. Je m'excuse d'avoir été absent lorsque vous avez présenté votre mémoire. Nous préparons un rapport sur les coûts des soins de santé au Canada, de sorte que j'ai passé quelque temps là-bas.

[*Texte*]

In your brief, on page 2 down near the bottom of the page, you say that The Pines were sacred grounds for the Mohawks. Is there any definition of "sacred", Jim? My understanding is that all ground is sacred to the Mohawks. The trees can be sacred. In many of the disputes that come up across the country, not just this one, various grounds are classified as sacred because somebody claims it.

Prof. Mendes: Yes.

Mr. Wilbee: Now, is there a definition of "sacred"?

Prof. Mendes: As I said at the very outset of my brief, I would not like to get into an argument on facts because the facts are contested and they can be packaged in any way you like. Obviously one side of it is exactly what you have said. Another side of it is that the Indians know what sacred is. It is very much like the debate over pornography. A lot of people say, how can you tell what is pornographic? Well, ask the women who are being degraded whether they know it is pornographic. They know it is pornographic. So I suggest maybe you should ask the Indians what sacred ground is. They will give you an answer.

Mr. Wilbee: But there is no legal definition?

Prof. Mendes: I do not think so.

Mr. Wilbee: I am asking you as a lawyer, is there nothing that defines it? We understand that a cemetery, for example, would be sacred, and so on.

There is another legal question I would like to ask you. There has been a lot of criticism of the government because they had not expropriated the golf course at an early stage in this conflict. Is there any grounds, any act, any law that says that the federal government can indeed expropriate property that is privately owned? There were bills of sale, obviously, and ownership certificates, land titles that said it belonged to certain people. Is there any law in Canada that permits the federal government to expropriate this land in order to turn it over to another group?

Prof. Mendes: That is an extraordinarily complicated question because, for one thing, any land surrendered by natives in the first place—again, this goes back to the contested facts. If these lands were surrendered at an earlier stage, then on Confederation the fee-simple title goes to the province. Then you have a clash between the province and the federal government as to whether they can expropriate provincial lands under section 109. An argument that can be made is that they can declare something to be a federal undertaking for the purposes of the Dominion, but even that would be very shaky. That is a contested area.

Mr. Wilbee: So basically the only practical route for the federal government in this instance would be to purchase the land. We could not expropriate.

[*Traduction*]

Dans votre mémoire, à la page 2, vers la fin de la page, vous dites que la «Pinède» était un lieu sacré pour les Mohawks. Jim, y a-t-il une définition de «sacré»? Ce que je comprends, c'est que tout territoire est sacré pour les Mohawks. Les arbres peuvent être sacrés. Dans un grand nombre d'affaires en jugement dans tout le pays, et non seulement dans ce cas-ci, divers territoires sont classés comme sacrés parce que quelqu'un le revendique.

M. Mendes: C'est exact.

M. Wilbee: Y a-t-il une définition du terme «sacré»?

M. Mendes: Comme je l'ai dit au tout début de mon mémoire, je ne voudrais pas lancer un débat sur les faits, parce que les faits sont contestés et qu'ils peuvent être présentés sous l'éclairage que vous voulez. De toute évidence, une version possible est exactement celle que vous avez présentée. Une autre version est celle que les autochtones jugent comme étant sacrée. Cela ressemble beaucoup au débat sur la pornographie. Beaucoup de personnes affirment: comment pouvez-vous dire que cela est pornographique? Eh bien, demandez aux femmes qu'on dégrade si elles savent ce que c'est pornographique. Elles savent que c'est pornographique. Je propose donc que vous demandiez aux autochtones ce qu'ils entendent par territoire sacré. Ils vous répondront.

M. Wilbee: Mais il n'y a pas de définition juridique?

M. Mendes: Je ne pense pas.

M. Wilbee: Je vous le demande en tant qu'avocat, n'y a-t-il pas rien qui le définit? Il semblerait qu'un cimetière par exemple serait sacré, et ainsi de suite.

J'aimerais vous poser une autre question de nature juridique. Le gouvernement a été fortement critiqué parce qu'il n'avait pas saisi le terrain de golf au tout début de ce conflit. Y a-t-il des motifs, des documents, des lois qui permettent en fait au gouvernement fédéral de saisir une propriété privée? Il y avait manifestement des actes de vente, des certificats de propriété, des titres de propriété qui prouvaient que la propriété appartenait à certaines personnes. Y a-t-il une loi au Canada qui permet au gouvernement fédéral de saisir ce terrain pour ensuite le céder à un autre groupe?

M. Mendes: Cette question est extrêmement compliquée parce que, premièrement, toute terre cédée par les autochtones au départ—encore une fois, cela remonte aux faits contestés—si ces terres ont été cédées il y a assez longtemps, le titre de propriété libre est revenu à la province au moment de la Confédération. Vous avez alors un différend entre la province et le gouvernement fédéral quant à savoir si le fédéral peut saisir des territoires provinciaux en vertu de l'article 109. Suivant un argument possible, un projet peut être déclaré projet fédéral aux fins du Dominion, mais un tel argument serait très peu solide. Cette question est contestée.

M. Wilbee: Ici, fondamentalement, la seule possibilité pour le gouvernement fédéral dans ce cas serait d'acheter le terrain. Nous ne pourrions le saisir.

[*Text*]

Prof. Mendes: I would suggest that is the most reasonable way. However, another way of settling this thing is to have sought an injunction whilst the dispute was pending; in other words, a preservation order rather than a purchase order.

Mr. Wilbee: A injunction to stop development.

Prof. Mendes: Exactly.

Mr. Wilbee: But that is all they could prevent at that particular time.

Prof. Mendes: Right.

Mr. Wilbee: I was also interested in your comments, partly to Wendy and to Mr. Nault, on the fiduciary responsibility. I guess when I look at these things, I figure that a government has fiduciary responsibility to all its citizens. Now, we recognize that when we are dealing with natives it is spelled out in more detail. In the McEachern decision with the Gitksan, I thought he made quite specific comments about the provincial fiduciary responsibility to the natives. Again, this is in B.C., but perhaps you could comment on his statements in his judgments.

• 1220

Prof. Mendes: Because I am an officer of the court, I cannot be overly critical of any court. All I can say is that I fundamentally reject almost everything the judge decided.

Mr. Nault: In other words, you do not believe he is right.

Mr. Wilbee: From the fact that you disagree with the dictionary definition of "sovereignty", I assume you would disagree with a lot of things.

To return to the question of interdependent sovereignty, is this not the basis of the conflict? We are always asking our native people if they are going to be satisfied with a municipal form of government such as we have in British Columbia. Is that interdependent sovereignty? Somebody always has to be the boss. You cannot have the Canadian government... You say the Criminal Code would be dominant, but to me that seems very ambiguous.

Prof. Mendes: It is interesting that the Supreme Court of Canada may have shown a way to have this interdependent sovereignty. In the Sparrow case they talked about existing treaty and aboriginal rights that have been protected under subsection 35.(1). But then they go on to say that because subsection 35.(1) is not subject to the override provisions of the Constitution or to section 1—that you can have reasonable limits on the Charter—there have to be limits on aboriginal and treaty rights.

They come up with some very specific guidelines as to what those limits can be. For example, there could reasonable limits on aboriginal and treaty rights for the purposes of conservation and resource allocation. In the view of the court, that is a fundamental aspect of our environmental management system.

[*Translation*]

M. Mendes: Je dirais que c'est le moyen le plus raisonnable. Cependant, un autre moyen de régler cette affaire consiste à obtenir une injonction pendant que le différend dure; en d'autres termes, un ordre de classement plutôt qu'un ordre d'achat.

M. Wilbee: Une injonction interdisant le développement.

M. Mendes: Exactement.

M. Wilbee: Mais c'est tout ce qu'ils pouvaient empêcher à ce moment particulier.

M. Mendes: Exact.

M. Wilbee: J'ai aussi pris bonne note de vos commentaires adressés en partie à Wendy et en partie à M. Nault quant à la responsabilité fiduciaire. J'imagine que si je m'arrête à cette question, je dois conclure qu'un gouvernement a une responsabilité fiduciaire envers tous ses citoyens. Maintenant, nous reconnaissons que lorsque nous traitons avec des autochtones, cette responsabilité est traitée dans le détail. Dans le jugement McEachern concernant la nation Gitksan, je pensais qu'il avait fait des commentaires assez particuliers sur la responsabilité fiduciaire provinciale à l'endroit des autochtones. Encore une fois, cela se passe en Colombie-Britannique, mais peut-être que vous pourriez commenter ses déclarations dans ces jugements.

M. Mendes: À titre d'auxiliaire de justice, je ne peux trop critiquer les tribunaux. Tout ce que je peux dire, c'est que je rejette radicalement et presque entièrement la décision du juge.

M. Nault: En d'autres mots, vous croyez qu'il s'est trompé.

M. Wilbee: Si vous êtes en désaccord avec la définition de la «souveraineté» qui se trouve dans le dictionnaire, je suppose que vous êtes en désaccord avec beaucoup de choses.

Pour revenir à la question de la souveraineté dans l'interdépendance, n'est-ce pas là l'essence du conflit? Nous demandons toujours aux autochtones s'ils se contenteront d'un gouvernement de type municipal, comme celui qui existe en Colombie-Britannique. Est-ce là une forme de souveraineté dans l'interdépendance? Il faut toujours qu'il y ait un patron. Cela ne peut-être le gouvernement canadien... Vous dites que le Code criminel prédominerait, mais cela me semble très ambigu.

M. Mendes: Il est intéressant de noter que la Cour suprême du Canada pourrait donner une indication de ce que pourrait être cette souveraineté dans l'interdépendance. Dans la décision Sparrow, les juges ont parlé des droits aborigènes et des droits découlant des traités qui existent actuellement et qui ont été protégés par le paragraphe 35.(1). Puis, ils ont ajouté que ces droits devaient être limités, puisque le paragraphe 35.(1) n'est pas assujetti aux dispositions dérogatoires de la Constitution ou à l'article 1, qui dit que vous pouvez limiter de façon raisonnable les droits prévus par la charte.

Ils ont donné des lignes directrices très précises quant à la façon dont ces droits pourraient être limités. Ainsi, on pourrait limiter de façon raisonnable ces droits aborigènes et découlant de traités aux fins de la conservation et de la répartition des ressources. Selon le tribunal, il s'agit là d'un aspect fondamental de notre système de gestion de l'environnement.

[*Texte*]

The question about whether or not you could apply that on a broader scale and say there are other fundamental norms with... In other words, there is a boss. The boss is not the federal government but the fundamental norms of our society. This might translate into the Criminal Code being a fundamental norm, and therefore that would be the boss. But I think your use of language is hierarchic and shows domination and power, which is what the First Nations do not want.

Mr. Wilbee: But to get back to the Sparrow decision, somebody has to decide what is necessary for conservation, and somebody has to decide how many fish can escape. There has to be an ultimate authority.

Prof. Mendes: And in the Sparrow case that would be the federal government. They would be subject to the scrutiny of the courts, who would see whether they had exceeded what is reasonable in the situation. I suppose the same thing could arise on a broader scale. I cannot come up with an answer in five minutes. This would take years and years of negotiation to determine the fundamental norms within which a scheme of self-government would have to exist.

Mr. Wilbee: How do you define that if you reject a dictionary definition of sovereignty? This is one of the major problems we are having in Canada. Our Quebec friends have a different definition of sovereignty. Our native friends have a different definition of sovereignty. If you do not go by the dictionary, who is going to define it?

Prof. Mendes: At this stage I will have to explain why I do not agree with the dictionary definition of sovereignty. It is going to be long and involved, so please bear with me.

The concept of sovereignty arose when the Holy Roman Empire broke into sovereign nation states. You needed the word "sovereignty" to deal with relations between what had previously one empire but were now independent sovereign states. It was necessary for that era, when you could have totally autonomous units after the break-up of the Holy Roman Empire. But that continued, and in my opinion it led to two world wars. It led to the horrors we have seen and continue to see around the world today.

• 1225

What we are seeing today is a notion of sovereignty, which is no longer the notion that existed after the break-up of the Holy Roman Empire. What you are seeing today is interdependence. No unit or entity can be totally sovereign any more. Everything is interdependent. Our entire planet is interdependent. A plant that blows up in the Soviet Union poisons the milk in Britain. There is no real sovereignty in the sense you could talk about after the break-up of the Holy Roman Empire.

[*Traduction*]

Il faudrait se demander si l'on pourrait appliquer ce principe sur une plus large échelle et dire qu'il existe d'autres normes fondamentales... En d'autres mots, il y a un patron. Ce patron, ce n'est pas le gouvernement fédéral, mais les normes fondamentales de notre société. Il pourrait s'ensuivre que le Code criminel constitue une norme fondamentale et que c'est elle qui jouerait par conséquent le rôle de patron. Je crois toutefois que l'utilisation que vous faites de la langue dénote un certain penchant pour la hiérarchie, la domination et le pouvoir, des notions que les Premières nations rejettent.

M. Wilbee: Mais pour revenir à la décision Sparrow, quelqu'un doit décider ce qu'il faut faire pour assurer la conservation des ressources, quelqu'un doit décider combien de poissons pourront échapper à la pêche. Il faut qu'il y ait une autorité ultime.

M. Mendes: Dans l'affaire Sparrow, ce serait le gouvernement fédéral. Les tribunaux examineraient les mesures qu'ils prennent et détermineraient s'ils sont demeurés dans les limites du raisonnable. Je suppose que le même raisonnement pourrait s'appliquer sur une plus grande échelle. Je ne peux vous répondre en cinq minutes. Il faudrait des années et des années de négociation pour déterminer les normes fondamentales auxquelles serait assujetti un projet d'autonomie politique.

M. Wilbee: Comment définissez-vous la souveraineté si vous rejetez ce que l'on trouve dans les dictionnaires? C'est d'ailleurs l'un des principaux problèmes du Canada actuellement. Nos amis du Québec utilisent une définition différente de la souveraineté. Nos amis autochtones font de même. Si l'on ne peut plus se fier au dictionnaire, qui définira ce concept?

M. Mendes: Je devrais maintenant vous expliquer pourquoi je rejette la définition de la souveraineté qui se trouve dans le dictionnaire. Ce sera long et complexe; aussi, je vous demanderais d'être patients.

Le concept de souveraineté est apparu lors de la dissolution du Saint Empire romain et de la création d'États souverains. Le terme «souveraineté» a été nécessaire afin de décrire les relations entre les éléments qui constituaient auparavant un empire, mais qui allaient dorénavant devenir des États souverains indépendants. Ce concept fut donc nécessaire lors de la création de ces unités entièrement autonomes, après la dislocation du Saint Empire romain. Ce processus se poursuivit ensuite et fut selon moi la cause de deux guerres mondiales. Il fut aussi la cause de certaines des atrocités qui ont été commises dans le passé et de celles que l'on continue de nos jours à commettre un peu partout dans le monde.

De nos jours, la notion de souveraineté ne correspond plus tout à fait à celle qui existait après la chute du Saint Empire romain. C'est plutôt d'interdépendance qu'on parle aujourd'hui. Aucun territoire ni aucune entité géographique ne peuvent être totalement souverains de nos jours. Tout est interdépendant. La planète entière l'est. Lorsqu'une usine explose en Union soviétique, le lait en Grande-Bretagne est contaminé. Il n'existe plus de véritable souveraineté dans le sens de celle qui existait après la chute du Saint Empire romain.

[*Text*]

So you need new definitions. The definitions you see in the dictionary come from that era of the break-up of the Holy Roman Empire. We need new definitions as we embark on a new century. And the one I am suggesting is nothing more than the ability of collectivities to control their own destiny within the fundamental norms of greater societies.

Mr. Wilbee: That is good, but I think the key part is "within the norms of society", and who establishes these norms? What you are saying about nations is equally true of individuals or families or businesses or political parties. Again, there has to be an arbitrator.

Prof. Mendes: Again, as I suggested in the context of, say, conservation, I like the approach of the Supreme Court of Canada. There is a final arbiter, but the final arbiter is subject to restraints itself. So there is a system of checks and balances in approach. There is no undue domination or influence. I kind of like the approach the Supreme Court of Canada set down in the Sparrow case in the area of conservation.

Mr. Wilbee: On the bottom of page 4: "The events at Oka and Kahnawake demonstrated the antithesis of a fiduciary relationship between the governments involved. . ." I am not quite clear what you mean when you talk about the "antithesis of a fiduciary relationship".

Prof. Mendes: Simply this: I think preservation measures could have been taken to stop it from degenerating any further. That is my own view. That would have satisfied the fiduciary relationship. I would not want to say any more than that.

Mr. Wilbee: So the events are the antithesis of a fiduciary—

Prof. Mendes: What happened after that became the inferences—

Mr. Wilbee: I understand what you are saying. Thank you.

Le président suppléant (M. Ferland): Chers collègues, les chefs du Conseil algonquin sont arrivés. Je pourrais peut-être permettre une question à M. Skelly et à M^me^ Blondin, mais il faudrait que ce soit très court.

Mr. Skelly: I wanted to ask a little bit about the pre-Confederation treaties. You mentioned the Sioui decision and the court declaring what was essentially a *laissez-passer*, with certain allowances with respect to practising religious functions granted to Hurons travelling between two points in what is now Quebec. Yet the Canadian government, for the purposes of its specific claims process, does not recognize any obligations under these pre-Confederation treaties, which is a source of a great deal of the frustration and the problems experienced by native people.

For example, the people of the Six Nations from Oswegan came to us to talk about their grants made by Lord Haldimand and the fact that the government refuses to respect their obligations under those grants. And other

[*Translation*]

Il faut donc adopter de nouvelles définitions. Celles qu'on trouve dans les dictionnaires viennent de l'époque qui a suivi la chute du Saint Empire romain. À l'aube d'un nouveau siècle, il nous faut de nouvelles définitions. Et celle que je propose n'est rien d'autre que la capacité des collectivités de maîtriser leur destin dans le respect des normes fondamentales qui régissent les grandes sociétés.

M. Wilbee: C'est très bien, mais je crois que l'élément important ici concerne «le respect des normes de la société» et la question de savoir qui les établit. Ce que vous dites au sujet des nations est également vrai dans le cas des individus, des familles, des entreprises et des partis politiques. Je le répète, il faut des arbitres quelque part.

M. Mendes: Comme je l'ai signalé pour le domaine de la conservation des ressources, je vous signale à nouveau que je suis en faveur de l'intervention de la Cour suprême du Canada. Elle agit à titre d'arbitre suprême, mais en tant que tel, elle est soumise à des contraintes. Il y a donc des poids et contrepoids. Il n'y a pas de domination ni d'ingérence indue. J'aime le genre d'approche adoptée par la Cour suprême dans l'affaire Sparrow dans le domaine de la conservation des ressources.

M. Wilbee: Au bas de la page 4, vous dites: «Les événements d'Oka et de Kahnawake étaient aux antipodes des rapports fiduciaires qu'auraient dû entretenir les gouvernements en cause. . .» Je ne sais pas trop ce que vous entendez lorsque vous dites «aux antipodes des rapports fiduciaires».

M. Mendes: Tout simplement ceci: je crois que les mesures de conservation auraient pu servir à empêcher que les choses n'aillent plus loin. C'est une opinion personnelle. Cela aurait été conforme aux exigences des rapports fiduciaires. Je ne voudrais pas aller plus loin que cela.

M. Wilbee: Par conséquent, les événements étaient aux antipodes des rapports fiduciaires. . .

M. Mendes: Mais ils ont été suivis par les ingérences. . .

M. Wilbee: Je saisis ce que vous voulez dire. Merci beaucoup.

The Acting Chairman (Mr. Ferland): Dear colleagues, the Chiefs of the Algonquin Council are just arriving. I could perhaps let Mr. Skelly and Mrs. Blondin ask a question, but this should have to be very short.

M. Skelly: J'aurais quelques brèves questions à vous poser au sujet des traités qui ont précédé la Confédération. Vous avez parlé du jugement Sioui et de l'octroi par le tribunal d'un véritable laissez-passer permettant aux Hurons qui se déplaçaient entre deux points se trouvant sur le territoire actuel du Québec d'exercer leurs coutumes religieuses sur ce territoire. Pourtant, le gouvernement canadien, aux fins de son processus de règlement des revendications spécifiques, ne reconnaît pas les obligations contractées en vertu des traités conclus avant la Confédération. Cette attitude cause énormément de frustration et est la source des problèmes auxquels font face les autochtones.

Ainsi, le peuple des Six nations d'Oswegan est venu nous parler des concessions que leur avait accordées Lord Haldimand et du fait que le gouvernement refuse de respecter ses obligations en vertu de ces concessions. D'autres

[*Texte*]

people have mentioned pre-Confederation treaties that have caused serious difficulties in dealing with the federal government. Yet it appears when those same people go to court, in the case of a *laissez-passer* granted in something like 1759, that is acknowledged to be a treaty under which rights and obligations still exist.

• 1230

So I am wondering what your view is of the denial of specific claims with respect to pre-Confederation treaties.

Prof. Mendes: I will give a short answer. I think that is the reason why you need a royal commission to examine those policies and, if necessary, discard them. But once the royal commission or an independent body has examined that, you then need an independent tribunal to adjudicate on those decisions. Those are the two most essential things.

Ms Blondin: Mr. Cadieux, when questioned in the House on the Gitksan-Wet'suwet'en case, said:

> With respect to the question of aboriginal title, that particular decision was with respect to aboriginal title to land. The decision, I am informed, is on that particular subject with respect to a specific area in British Columbia and should not affect aboriginal titles or rights elsewhere in Canada.

What is your response to that?

Secondly, is there any hope for equitable participation of aboriginal people in the constitutional process currently under way? The deputy minister is looking at division of powers, blah, blah, blah, all those things.

Prof. Mendes: Going to your first question, I do not see how that claim could be made, because the British Columbia case dealt with an area that is not covered by treaties and there are other areas of Canada that are not covered by treaties. So if it is applicable to an area not covered by treaties in British Columbia, can it equally be applicable to an area outside British Columbia? I do not see how that claim can be made.

He may have been referring to the fact that Chief Justice McEachern came to the conclusion that the royal proclamation did not apply to British Columbia. Maybe that is what he was talking about, but I am not sure about that. And Chief Justice McEachern held that a royal proclamation did not apply to British Columbia. You know my view of the decision, and if the decision is wrong in that respect then certainly it can be applicable to other areas too.

In terms of the constitutional reform process, as you know I have suggested to another committee that the only way to deal with the problems we have right now is a constituent assembly where you have representatives from the

[*Traduction*]

autochtones ont fait allusion à certains traités d'avant la Confédération qui leur ont causé de graves difficultés dans leurs relations avec le gouvernement fédéral. Pourtant, il semble que lorsque ces causes sont portées devant les tribunaux, ces derniers reconnaissent qu'il s'agit vraiment de traités, assortis de droits et obligations qui existent toujours, comme ils l'ont fait dans le cas du laissez-passer accordé aux environs de 1759.

Je me demande ce que vous pensez du rejet de revendications spécifiques concernant des traités qui remontent à avant la Confédération.

M. Mendes: Je répondrai brièvement. Je pense que c'est la raison pour laquelle on a besoin d'une commission royale d'enquête pour examiner ces politiques et, s'il y a lieu, les rejeter. Cependant, une fois qu'une commission royale ou un organisme indépendant aura examiné cette question, il faudra alors qu'un tribunal indépendant se prononce sur ces décisions. Ce sont les deux éléments les plus essentiels.

Mme Blondin: Lorsqu'on l'a interrogé à la Chambre à propos de l'affaire Gitksan-Wet'suwet'en, M. Cadieux a déclaré en substance:

> En ce qui concerne la question du titre aborigène, cette décision particulière portait sur le titre de propriété aborigène. Cette décision porte sur ce sujet en particulier et concerne une région précise de la Colombie-Britannique. Elle ne devrait donc pas influer sur les titres aborigènes ou les droits ancestraux ailleurs au Canada.

Que pensez-vous de cette déclaration?

Deuxièmement, peut-on espérer que les autochtones pourront participer de façon équitable au processus constitutionnel en cours? Le sous-ministre examine la question de la répartition des pouvoirs, et des questions de ce genre.

M. Mendes: Tout d'abord, pour répondre à votre première question, je ne vois pas comment une telle revendication a pu être faite, étant donné que cette cause en Colombie-Britannique porte sur une région qui n'est pas visée par des traités, et il y a d'autres régions au Canada qui ne sont pas visées par des traités. Par conséquent, si cette revendication s'applique à une région qui n'est pas visée par des traités en Colombie-Britannique, peut-elle également s'appliquer à une région en dehors de la Colombie-Britannique? Je ne vois pas sur quoi s'appuie une telle revendication.

Il faisait peut-être allusion au fait que le juge en chef McEachern est arrivé à la conclusion que la proclamation royale ne s'appliquait pas à la Colombie-Britannique. C'est peut-être ce dont il parlait, mais je n'en suis pas sûr. Le juge en chef McEachern a déclaré qu'une proclamation royale ne s'appliquait pas à la Colombie-Britannique. Vous savez ce que je pense de cette décision, et si cette décision est erronée à cet égard, alors elle peut assurément être applicable à d'autres régions également.

En ce qui concerne le processus de la réforme constitutionnelle, comme vous le savez, j'ai indiqué à un autre comité qu'à mon avis, la seule façon de nous occuper des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises

[*Text*]

10 provinces and the Yukon and Northwest Territories who would be representative of their populations. I think this is the only way we are going to solve this issue. If we try either a first ministers meeting or a referendum, I think it would be a disaster.

Ms Blondin: Have you heard of a leaked document that talks about the strategy the government will use in dealing with aboriginal peoples in the Constitution?

Prof. Mendes: No.

Ms Blondin: If you have not heard about it, maybe it does not exist.

Prof. Mendes: Really I have not.

Ms Blondin: You have not.

Le président suppléant (M. Ferland): Monsieur Mendes, je vous remercie beaucoup d'être venu faire votre exposé ce matin. Cela a été très intéressant et je suis persuadé que ce sera très utile au Comité pour compléter son étude.

On va faire une pause de cinq minutes. Je vais demander aux représentants des chefs algonquins de bien vouloir s'avancer entre-temps.

• 1234

• 1242

Le président suppléant (M. Ferland): À l'ordre!

Je voudrais souhaiter la bienvenue au grand chef Jimmy Hunter. Je lui demanderais de bien vouloir nous présenter ses collègues et de faire sa déclaration.

Grand Chief Jimmy Hunter (Algonquin Council of Western Quebec): I would like to introduce Russel Diabo, our technical consultant; Chief Matchewan from Barrière Lake; Gérard Guay, Legal Adviser; and Chief Harry St. Denis from Wolf Lake Band.

Mr. Chairman, hon. members, I want to thank you for giving us the opportunity to appear before you today. We are here today to indicate for the record the position of the Algonquin Council of Western Quebec and the Algonquins of Barrière Lake regarding the events of last summer at Kanesatake and Kahnawake. In particular we want to clarify that certain remarks the chief of River Desert made to this committee last week do not reflect the views of the Algonquin Nation as a whole.

For the committee's information, the Algonquin Nation today comprises 10 distinct community First Nations, 9 of which are located in what is now known as Quebec. Golden Lake is the only community located in what is now known as Ontario. The 10 Algonquin First Nations are Abitibiwinni, Barrière Lake, Golden Lake, Grand Lac Victoria, Kipawa, Lac Simon, Long Point, River Desert, Témiscamingue and Wolf Lake.

[*Translation*]

maintenant consiste à mettre sur pied une assemblée constituante se composant de représentants des 10 provinces, ainsi que du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, qui seraient représentatifs de leur population. J'estime que c'est l'unique façon dont nous pouvons régler ce problème. Si nous optons pour une conférence des premiers ministres ou un référendum, je pense que nous courons au désastre.

Mme Blondin: Avez-vous entendu parler d'un document, qui a fait l'objet d'une fuite, et qui porte sur la stratégie qu'adoptera le gouvernement à l'égard des autochtones dans le cadre de la Constitution?

M. Mendes: Non.

Mme Blondin: Si vous n'en avez pas entendu parler, peut-être n'existe-t-il pas.

M. Mendes: Non, je n'en ai pas entendu parler.

Mme Blondin: Ah, bon.

The Acting Chairman (Mr. Ferland): Mr. Mendes, thank you very much for your presentation this morning. It was very interesting, and I am sure it will be very useful to the committee in completing it's study.

We will recess for 5 minutes. In the meantime, I will ask the Algonquin Chiefs representatives to come forward.

The Acting Chairman (Mr. Ferland): Order, please.

I would like to welcome Grand Chief Jimmy Hunter. Chief Hunter, would you like to introduce your colleagues and then make your opening remarks.

Le grand chef Jimmy Hunter (Conseil algonquin de l'Ouest du Québec): J'aimerais vous présenter Russel Diabo, notre conseiller technique; le chef Matchewan, du lac Barrière; Gérard Guay, conseiller juridique; et le chef Harry St-Denis, de la bande du lac des Loups.

Monsieur le président, honorables députés, nous vous remercions de nous donner l'occasion de comparaître ici aujourd'hui. Nous sommes ici pour présenter officiellement la position du Conseil algonquin de l'Ouest du Québec et des Algonquins du lac Barrière en ce qui concerne les événements survenus l'été passé à Kanesatake et à Kahnawake. Nous aimerions notamment préciser que certaines remarques faites par le chef de la bande de la rivière Désert devant ce comité la semaine dernière ne reflètent pas l'opinion de toute la nation algonquine.

À titre d'information, je vais dire quelques mots sur la nation algonquine. Elle comprend 10 communautés distinctes des Premières nations, dont neuf sur le territoire qu'on appelle maintenant le Québec. La communauté de Golden Lake est la seule qui est située sur le territoire qu'on appelle maintenant l'Ontario. Les 10 Premières nations algonquines sont: Abitibiwinni, lac Barrière, Golden Lake, Grand lac Victoria, Kipawa, lac Simon, Longue Pointe, rivière Désert, Témiscamingue et lac des Loups.

[*Texte*]

The combined membership of the Algonquin Nation is approximately 6,000 people. Each of these ten Algonquin First Nations is directly represented by their chiefs and band councils. Six of these are members of the Algonquin Council of Western Quebec. The remaining four, River Desert, Lake Simon, Barrière Lake and Golden Lake represent and speak only for themselves.

• 1245

I want to start out by saying clearly and categorically that we are opposed to the way force was employed by the Government of Canada in Quebec, particularly the use of police and military force against the Mohawk communities of Kanesatake and Kahnewake. We regret what appeared to be the approval of the use of force by the chief of the River Desert Band.

The committee has now heard abundant testimony of human rights violations that were perpetrated at those sites during last summer under the guise of the rule of law. This committee has also heard the questionable legality of the use of the National Defence Act to support the military action at Kahnewake and Kanesatake. It is our view that what went wrong at those two communities, and which eventually brought about the crisis there, was the failure of the federal government to fulfil its fiduciary responsibilities to the Mohawk people.

Instead of using honour and good faith as it is legally required to do in negotiating a peaceful resolution to those situations, it opted for the use of force. This will inevitably lead to further, similar disturbances across the country.

As our Cree brothers have indicated and as our Mohawk brothers have demonstrated, we do not condone the use of force either by our own people or by the Quebec government, but neither are our people, especially our youth, prepared to continue sitting quietly aside as our rights and way of life are being trampled upon by a dominant society known in Quebec as "the distinct society".

We would also like to register before this committee our objection to the way the federal government has used the outstanding aboriginal title of the Algonquin Nation to undermine the legitimate land and rights aspirations of the Mohawk people, particularly at Kanesatake. It is our understanding that the ancestors of the Mohawk of Kanesatake were relocated to their present site at Oka around the early 1700s. After being relocated two other times from the Island of Montreal, the arrival of Europeans forced their removal to their present site.

It is unclear at this point whether the claims of the Algonquin Nation being put forward by the chief of River Desert have priority or are exclusive of the rights of the Mohawk people there. What we do know for a fact is that the ancestors of the Mohawk people living in the communities of Kanesatake and Kahnewake were living in what is now known as Quebec before the ancestors of most French-speaking Québécois had even arrived in the country

[*Traduction*]

Au total, la nation algonquine compte à peu près 6,000 personnes. Chacune de ces dix bandes algonquines des Premières nations est directement représentée par son chef et par son conseil de bande. Six d'entre elles sont membres du Conseil algonquin de l'Ouest du Québec. Les quatre autres, la rivière Désert, le lac Simon, le lac Barrière et le Golden Lake, ne défendent que leurs propres intérêts et sont leurs propres porte-parole.

J'aimerais tout d'abord préciser clairement et catégoriquement que nous désapprouvons la façon dont le gouvernement du Canada a utilisé la force au Québec, surtout son recours aux forces policières et militaires contre les collectivités mohawks de Kanesatake et de Kahnawake. Nous déplorons ce qui semble avoir été une approbation du recours à la force par le chef de la Bande indienne de la rivière Désert.

Le comité a maintenant entendu de nombreux témoignages de violations des droits de la personne qui ont eu lieu à ces endroits l'été dernier, sous l'apparence de la règle de droit. Le comité a également pris connaissance de la légitimité douteuse de l'invocation de la Loi sur la défense nationale pour appuyer les actes militaires posés à Kahnawake et à Kanesatake. À notre avis, ce qui a mal fonctionné dans ces deux collectivités et qui a fini par provoquer la crise, c'est l'échec du gouvernement fédéral à s'acquitter de ses responsabilités de fiduciaire envers le peuple mohawk.

Plutôt que de se servir de l'honneur et de la bonne foi, comme il est tenu légalement de le faire dans la négociation d'une solution pacifique à ces situations, il préfère recourir à la force. Inévitablement, cela donnera lieu à d'autres troubles dans tout le pays.

Comme nos frères cris l'ont indiqué et comme nos frères mohawks l'ont montré, nous ne critiquons pas l'usage de la force par notre propre peuple ni par le gouvernement du Québec, mais notre peuple, surtout les jeunes, n'entend pas se laisser faire sans mot dire alors que nos droits et notre mode de vie sont bafoués par une société prépondérante connue au Québec sous le nom de «société distincte».

Nous aimerions également exprimer au comité notre opposition à la façon dont le gouvernement fédéral s'est servi du titre aborigène non confirmé de la nation algonquine pour miner les aspirations légitimes du peuple mohawk, surtout de Kanesatake, sur le plan des terres et des droits. Nous savons que les ancêtres des Mohawks de Kanesatake se sont retrouvés sur les terres où ils vivent actuellement à Oka vers le début du 18e siècle. Auparavant, ils ont été déplacés de l'île de Montréal à deux reprises, et à l'arrivée des Européens, ils ont été refoulés à l'endroit où ils se trouvent actuellement.

Nous ne savons pas pour le moment si les revendications de la nation algonquine présentées par le chef de la Bande indienne de la rivière Désert ont priorité ou si elles ne comprennent pas les droits des Mohawks qui vivent là-bas. Par contre, ce que nous savons, c'est que les ancêtres des Mohawks qui vivent à Kanesatake et à Kahnawake vivaient dans ce lieu qu'on appelle le Québec avant que les ancêtres de la plupart des Québécois francophones n'aient débarqué

[*Text*]

from France. We urge this committee to accommodate this fact in their report.

As for the matter of the Algonquin-Mohawk relationship, which has been a subject of discussion by this committee, it is true that through different times in history the Algonquin Nation fought with the Mohawk. But it is equally true that we have historically made peace with the Mohawks. In the past the Algonquin and Mohawk people resolved their differences on a nation-to-nation basis. We are still quite capable of doing so without the involvement of the federal and Quebec governments.

I want to digress now and discuss the subject of the aboriginal title of the Algonquin Nation since it has been raised in the context of your proceedings. We are in a unique situation in this regard because our lands lie on both sides of the Ontario and Quebec border and include the land upon which the seat of the government lies, Parliament Hill. It is particularly significant that our title remains outstanding in the province of Quebec given the current political climate there.

• 1250

The Supreme Court of Canada has said that the aboriginal aspect gives rise to the fiduciary duty on the part of the town to act in our best interests. We want to put the Government of Canada on notice that we intend to hold it to this responsibility in the event of Quebec's separation.

The traditional territory of the Algonquin Nation is formed, in part, by all the lands and waters within the Ottawa River drainage basin. Any more definite description of the traditional territory of the Algonquin Nation by this committee is not advised at this time, since there are a number of Algonquin First Nations currently conducting research on this matter.

The maps that were presented by the chief of the River Desert to this committee are not supported by either the members of the communities of the Algonquin Council of Western Quebec or the Algonquins of Barrière Lake. It is our position that it is premature and presumptuous for any Algonquin First Nation to be making any definitive declaration in this regard.

The Algonquin Nation was among the first of the North American aboriginal nations to come into contact with the French-speaking people as they sailed down the St. Lawrence River in the 16th and 17th centuries on their way to explore the interior of the North American continent. Early in the 17th century, the Algonquin Nation became an ally of France during the imperial conflict with Britain. This continued until the French conquest in 1760. The Algonquin Nation was one of the various nations of Indians that were referred to in the Royal Proclamation of 1763.

As the committee can see, we have been in the middle of French-English struggles for some time. For our part, we will not allow ourselves to be used by one side or the other in this debate, and we will be working toward alliance with other Indian nations in Quebec.

[*Translation*]

de France. Nous prions le comité de bien vouloir noter ce fait dans son rapport.

Pour ce qui est des relations entre les Algonquins et les Mohawks, question qui a été débattue par le comité, il est vrai qu'à diverses occasions dans le passé les Algonquins se sont battus contre les Mohawks. Mais il est tout aussi vrai que nous avons fait la paix, historiquement, avec les Mohawks. Dans le passé, les Algonquins et les Mohawks réglaient leurs différends entre eux. Nous sommes encore tout à fait capables de fonctionner ainsi sans que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec s'en mêlent.

J'aimerais ouvrir ici une parenthèse et discuter du titre aborigène du peuple algonquin, puisque la question a été soulevée au cours des délibérations. Nous nous trouvons dans une situation unique à cet égard parce que nos terres s'étendent de part et d'autre de la frontière de l'Ontario et du Québec et comprennent les terres sur lesquelles se trouve le siège du gouvernement, la colline du Parlement. À noter que notre titre demeure non confirmé au Québec, vu la situation politique qui y règne actuellement.

La Cour suprême du Canada a statué que l'aspect aborigène implique pour la ville le devoir fiduciaire d'agir au mieux de nos intérêts. Nous tenons à ce que le gouvernement du Canada sache que nous entendons exiger qu'il s'acquitte de cette responsabilité dans l'éventualité de la séparation du Québec.

Le territoire traditionnel de la nation algonquine est formé en partie de toutes les terres et de toutes les eaux du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais. Il ne serait pas indiqué que le comité fasse une description plus précise du territoire traditionnel de la nation algonquine, étant donné qu'un certain nombre de Premières nations algonquines font actuellement des recherches sur le sujet.

Les cartes que le chef de la Bande de la rivière Désert a présentées au comité sont contestées par les membres des collectivités faisant partie du Conseil algonquin de l'Ouest du Québec et par les Algonquins du lac Barrière. À notre avis, il est prématuré et présomptueux pour une Première nation algonquine de faire des affirmations à ce sujet.

La nation algonquine a été une des premières nations autochtones d'Amérique du Nord à entrer en contact avec les Français qui naviguaient sur le fleuve Saint-Laurent aux seizième et dix-septième siècles et qui allaient explorer l'intérieur du continent nord-américain. Au début du dix-septième siècle, la nation algonquine est devenue une alliée de la France dans le conflit impérial avec la Grande-Bretagne.Cette alliance a duré jusqu'à la conquête des Français par les Britanniques en 1760. La nation algonquine a été l'une des nations indiennes dont il est fait état dans la Proclamation royale de 1763.

Comme le comité peut le voir, les Algonquins sont depuis un certain temps coincés entre les Français et les Anglais dans leur lutte. Pour notre part, nous refuserons d'être utilisés par l'un ou l'autre camp dans ce débat, et nous allons travailler à établir une alliance avec d'autres nations indiennes du Québec.

[*Texte*]

In Quebec, we anticipate that the Cree Nation in the north, the Mohawk Nation in the south, and the Algonquin Nation in the west will find common ground for unity if they are attacked while defending their land and their communities this summer. The Quebec government continues to apply land-use plans and resource-management practices without regard to the Indian nations' use and need of these lands and resources.

In Quebec, all Indian nations and communities face the possibility of violence and confrontation with police as the federal government abandons its constitutional responsibilities for Indians and the environment to the Government of Quebec, to be administered as it sees fit. The events of last summer, the recent court case, and the lack of any demonstrated will on the part of the government to negotiate are all contributing to the sense among aboriginal people that they are on their own.

Take the case of the Algonquins of Barrière Lake, for example. For several years they have been trying to get conservation strategy developed and implemented over the community land use area through negotiations with the federal and Quebec governments. The past and ongoing flooding, clear-cutting, and depletion of the fish and game in the area are now threatening the survival of their community. The entire community, men, women, and children, are all involved in this struggle for a common-sense approach to resource management in the territory Barrière Lake depends on.

Chief Matchewan has been trying for four years to conclude an agreement between the Quebec and federal governments. The provincial native affairs minister, Christos Sirros, has recently told Chief Matchewan that the federal government is now trying to introduce changes to the agreement that will kill the negotiations and leave Barrière Lake without any role or say in the management of the land, waters, and resources on which they rely for their survival. Are these new changes to this proposed trilateral agreement the result of the advice that the committee of deputy ministers is giving to the federal Department of Indian Affairs?

• 1255

The situation at Oka last summer is not surprising to us when we see that the federal government cannot even agree to the reasonable proposal for a steady process supporting the Barrière Lake conservation strategy. There is definitely something seriously wrong in Canada, and it requires study.

We anticipate that relations between aboriginal people and federal and provincial governments in Canada, including Quebec, will probably worsen this coming summer. We therefore urge this committee to recommend initatives to begin the reconciliation of relations. We recommend, as have many before us, that a royal commission on aboriginal matters be established to examine the historic and ongoing relations between the Crown and the First Nations. We also

[*Traduction*]

Au Québec, nous prévoyons que les Cris au nord, les Mohawks au sud et les Algonquins à l'ouest trouveront un terrain d'entente et feront front commun s'ils sont attaqués pendant qu'ils défendent leurs terres et leurs collectivités cet été. Le gouvernement du Québec continue d'appliquer des plans d'aménagement du territoire et des pratiques de gestion des ressources qui ne tiennent aucun compte de la façon dont les nations indiennes se servent des terres et des ressources et du besoin qu'elles en ont.

Au Québec, toutes les nations et collectivités indiennes font face à la possibilité d'affrontements violents avec la police lorsque le gouvernement fédéral abandonnera ses responsabilités constitutionnelles envers les Indiens et l'environnement au gouvernement du Québec pour que ce dernier gère ces deux dossiers à sa guise. Les événements de l'été dernier, la cause entendue récemment par les tribunaux et le fait que le gouvernement n'ait démontré aucune volonté de négocier contribuent tous à l'impression qui prévaut chez les peuples autochtones qu'ils ne peuvent compter sur personne.

Prenons par exemple le cas des Algonquins du lac Barrière. Depuis plusieurs années déjà, ils essaient de faire élaborer et appliquer une stratégie de conservation qui régirait l'utilisation collective du territoire en négociant avec les gouvernements fédéral et québécois. Les inondations, la coupe à blanc et l'épuisement des stocks de poisson et de gibier de la région qu'ils ont connus par le passé et qu'ils connaissent encore aujourd'hui menacent maintenant la survie même de leurs collectivités. Tous, hommes, femmes et enfants, participent à cette lutte pour la gestion sensée des ressources du territoire du lac Barrière.

Le chef Matchewan essaie depuis quatre ans de conclure un accord avec le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Le ministre des Affaires autochtones du Québec, Christos Sirros, lui a récemment affirmé que le gouvernement fédéral essaie maintenant d'apporter à cet accord des changements qui mettront un terme aux négociations et en vertu desquels la collectivité du lac Barrière n'aura plus aucun rôle à jouer ou n'aura plus voix au chapitre dans la gestion des terres, des eaux et des ressources dont leur survie dépend. Ces changements de dernière minute à ce projet d'accord trilatéral résultent-ils des conseils que le comité de sous-ministres donne au ministère fédéral des Affaires indiennes?

La situation qui s'est produite à Oka l'été dernier ne nous a pas surpris, car le gouvernement fédéral ne peut même pas arriver à une entente sur la position raisonnable concernant un processus soutenu d'appui à la stratégie de conservation du lac Barrière. Il y a à coup sûr quelque chose qui va mal au Canada, et il faudra se pencher sur le problème.

Nous prévoyons que les relations entre les autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux, y compris celui du Québec, vont probablement se détériorer au cours de l'été prochain. Aussi, nous exhortons le comité à recommander des mesures menant à la réconciliation. Nous recommandons, comme beaucoup l'ont fait avant nous, de créer une commission royale d'enquête sur les affaires autochtones, qui serait chargée d'examiner les relations historiques et actuelles

[*Text*]

urge this committee to recommend that the federal government give special priority to addressing the aboriginal title to the Algonquin Nation in light of the current situation in the province of Quebec.

Thank you for listening to us today. Megwetch.

Le président suppléant (M. Ferland): Merci beaucoup.

Ms Blondin: *Merci beaucoup.* Megwetch. I might as well do it in all of the languages. Thank you for coming here.

We have had testimony from the Algonquin, another group, as you put it, from the River Desert Band. It appeared to be rather fractious and fragmented. I think you have put here something that talks about unity between the various groups, the solidarity of native groups inside and outside Quebec because of Golden Lake.

Having said that, the clock is ticking now and a lot of things are happening. We have the deputy minister's council for change looking at different programs and services within the Department of Indian Affairs and Northern Development. I want to ask how you see the future of the Algonquin people within the constitutional framework of Quebec? Do you feel your legitimate aspirations will be met, or is everything falling between the cracks because you have Spicer, Bélanger–Campeau and Allaire, which talks about the sharing of responsibilities for aboriginal people? How do you feel about the Algonquin destiny within Quebec at this time?

Grand Chief Hunter: Right now it is critical that we start working together in solidarity in order to fight for what we are entitled to in the Algonquin terrority before anything happens in Quebec as far as the Algonquin land situation is concerned.

Ms Blondin: The River Desert Band took a slightly different view and indicated that the Cree of James Bay and the Mohawk lay claim to certain territories they have. You seem to express a different approach in how you want to deal with this. You are saying you may be looking at some kind of negotiations with these bands or maybe an accord or an agreement with them to deal with overlaps, because overlaps are common all across Canada. It is not just the Algonquin. All over Canada, traditional land use has a lot of overlap.

Mr. Gérard Guay (Legal Adviser, Algonquin Council of Western Québec): That is correct. That has been pointed out by Chief Hunter, and that is the approach the Algonquin Council of Western Quebec is proposing. The overlaps should be negotiated on a nation–to–nation basis between the various communities, and then a common approach should be brought forward in terms of negotiations with the governments.

• 1300

I would like to respond to your first question, if I may. It has been said several times that the main reason there was a crisis in Oka was that the federal government abdicated its constitutional responsibilities to native people, and under the

[*Translation*]

entre la Couronne et les Premières nations. Nous exhortons également le comité à recommander que le gouvernement fédéral accorde une priorité spéciale au problème du titre aborigène de la nation algonquine, à la lumière de la situation actuelle qui prévaut au Québec.

Je vous remercie de nous avoir écoutés. Megwetch.

The Acting Chairman (Mr. Ferland): Thank you very much.

Mme Blondin: *Thank you very much.* Megwetch. Je pourrais aussi bien le dire dans toutes les autres langues. Merci d'être venus.

Nous avons entendu le témoignage des Algonquins, un autre groupe, comme vous dites, de la Bande de la rivière Désert. L'exposé était empreint de hargne et fragmenté. Je pense que vous avez parlé d'unité entre les divers groupes, de solidarité des groupes autochtones à l'intérieur et à l'extérieur du Québec, à cause de Golden Lake.

Cela dit, le temps s'écoule, et il se passe beaucoup de choses. Le conseil de sous–ministres chargé des changements examine divers programmes et services au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'aimerais savoir comment vous entrevoyez l'avenir des Algonquins dans le contexte constitutionnel du Québec. Croyez–vous que leurs aspirations légitimes seront satisfaites, ou est–ce qu'ils ne vont pas plutôt être laissés pour compte à cause des commissions Spicer, Bélanger–Campeau et Allaire, qui parlent de partage des responsabilités pour les autochtones? Que pensez–vous présentement des perspectives d'avenir des Algonquins au Québec?

Le grand chef Hunter: Pour l'instant, il est essentiel que nous commencions à travailler ensemble, de façon solidaire, afin que les Algonquins obtiennent le territoire qui leur revient, avant que des décisions ne soient prises au Québec au sujet de la situation territoriale des Algonquins.

Mme Blondin: La Bande de la rivière Désert a adopté un point de vue quelque peu différent et a indiqué que les Cris de la baie James et les Mohawks revendiquent certains territoires. Vous adoptez apparemment une approche différente du problème. Vous dites que vous envisagez de tenir des négociations avec ces bandes, ou même de conclure un accord ou une entente avec elles afin de régler le problème des chevauchements de territoires, qui sont communs au Canada. Le problème ne concerne pas que les Algonquins. L'utilisation des terres traditionnelles fait l'objet de beaucoup de chevauchements dans tout le Canada.

M. Gérard Guay (conseiller juridique, Conseil algonquin de l'Ouest du Québec): C'est exact. Le chef Hunter l'a souligné, et c'est l'approche que le Conseil algonquin de l'Ouest du Québec propose. La question des chevauchements devrait être négociée de nation à nation, au sein des diverses collectivités, et une approche commune pourrait ensuite être définie en vue des négociations avec les gouvernements.

Si vous me le permettez, j'aimerais répondre à votre première question. On a dit à plusieurs reprises que la crise d'Oka était imputable au fait que le gouvernement fédéral avait renoncé à ses responsabilités constitutionnelles à l'égard

[*Texte*]

British North America Act to the province of Quebec. This was the current line in those days, that we were going to give more power to Quebec, and native people were, of course, very concerned about that, raising the issue that those obligations cannot be either delegated or given away to the provinces.

It is our position that this is still continuing, that if the federal government had exercised its obligations, had dealt with the native people taking into consideration its fiduciary responsibilities, a crisis like that at Oka would not have developed.

Ms Blondin: You have, in particular, a problem that is very sensitive and very volatile: Barrière Lake. That has been a long-standing issue. Ever since I became critic, I know you people have been dealing with it.

If any kind of situation should result, you indicate here that you are aware of the fact that the government would use the police force or the military against your people. What recourse do you have in having a guardian or a prime fiduciary, like the Minister of Justice, the Prime Minister or the Minister of DIAND, when throughout the summer for 32-odd days the minister repeatedly said it is not a matter he can deal with, it is a provincial matter, it is a police matter? What recourse do you have, if you, the Algonquin—there are 6,000 of you—have a problem within the confines of Quebec specifically, to have your rights or your concerns dealt with?

Chief J. Matchewan (Barrière Lake Algonquin Nation): The problem we are facing right now in our community around the community's land use is that we have been trying to get the provincial government to sit down with us and look at resource management, especially within the wildlife reserve. We have also asked the federal government's involvement with the problem we are having.

The only thing we have ever got from the federal government is agreement with us in principle to this conservation strategy, but it has never really come in to take a heavy role with the provincial government as to their intention within our area.

The federal government has a responsibility toward Indian people. The land we are talking about that we occupy today is known as Indian territory, recognized in the Royal Proclamation. This is an area that clearly shows that the federal government is responsible within that area, and we feel the federal government has to react to the problems we are having today or the problems that will be coming on.

The agreement we are working on now is pretty much on its way to the federal government, killing the agreement, and this will leave us no choice but to face the provincial police again when they move into our area. We know there is a logging company now that has an injunction in its hands so that when we move in the police are ready to move in on us.

This is the kind of relationship we have with the provincial and the federal governments, completely ignoring their responsibility toward native people and toward concerns about the environment as well.

[*Traduction*]

des autochtones, et qu'il avait cédé au Québec les responsabilités qui lui sont attribuées en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Voilà le point de vue qui prévalait à l'époque, à savoir que nous allions donner plus de pouvoir au Québec, ce qui, bien entendu, préoccupait les autochtones. On a fait valoir que ces obligations ne peuvent pas être déléguées ou cédées à une province.

Nous estimons que la situation n'a pas changé, que si le gouvernement fédéral avait rempli ses obligations, s'il avait assumé ses responsabilités de fiduciaire à l'égard des autochtones, la crise d'Oka n'aurait pas été possible.

Mme Blondin: Vous faites face, en particulier, à une situation très délicate et très instable, à savoir le problème du lac Barrière, qui dure depuis longtemps. Depuis que j'occupe le poste de critique, je sais que vous vous intéressez à la question.

Si la situation devait se détériorer, vous dites savoir que le gouvernement utiliserait la police ou l'armée contre votre peuple. De quels moyens disposez-vous face à un gardien ou à un fiduciaire comme le ministre de la Justice, le premier ministre ou le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, alors que pendant 32 jours l'été dernier le ministre a dit à plusieurs reprises que la question ne relevait pas de lui, mais des provinces et de la police? De quels recours disposez-vous si vous, les Algonquins—qui êtes au nombre de 6000—avez de la difficulté à l'intérieur du Québec à faire reconnaître vos droits et vos attentes?

Le chef J. Matchewan (Nation algonquine du lac Barrière): Le problème auquel nous faisons actuellement face en ce qui concerne l'utilisation des terres de la collectivité tient au fait que nous avons essayé d'amener le gouvernement provincial à examiner avec nous la question de la gestion des ressources, en particulier la réserve faunique. Nous avons aussi demandé au gouvernement fédéral d'intervenir pour régler le problème.

La seule chose que nous ayons jamais obtenue du gouvernement fédéral, c'est un accord de principe concernant la stratégie de conservation, mais il n'est jamais vraiment intervenu sérieusement auprès du gouvernement provincial afin qu'il fasse connaître ses intentions à l'égard de notre région.

Le gouvernement fédéral a une responsabilité à l'égard des Indiens. Les terres dont nous parlons et que nous occupons actuellement sont reconnues en tant que territoire indien par la proclamation royale. Le gouvernement fédéral est clairement responsable de cette région, et nous estimons qu'il doit réagir face aux problèmes que nous éprouvons aujourd'hui ou aux problèmes qui se manifesteront dans l'avenir.

L'accord auquel nous travaillons actuellement risque de ne pas avoir de suites au plan fédéral, si bien que nous n'aurons d'autre choix que d'affronter de nouveau la police provinciale lorsqu'elle viendra chez nous. Nous savons qu'une société forestière a obtenu une injonction, et lorsque nous nous présenterons sur les lieux, nous devrons faire face à la police.

Voilà le genre de relations que nous avons avec les gouvernements provinciaux et fédéral, qui ignorent complètement leurs responsabilités à l'égard des autochtones et qui ne tiennent nullement compte de nos préoccupations concernant l'environnement.

[*Text*]

• 1305

Ms Blondin: Are the 10 distinct communities or groupings you have rich communities, or is there high unemployment? Are there any that are rich? In Alberta there are oil-rich communities. Do you have any that are resource based that the people benefit from? For instance, if there is logging, do you own the businesses and get the revenues from those resources on your land?

Chief Matchewan: Our community in Rapid Lake is only a 59-acre reserve, and outside of that we have no right. We do not get involved in the logging operation, only in seasonal projects like guiding. Other than that, we are people who live off the land by hunting and fishing. But that is being undermined with all these new developments coming on within our area. As far as economic development goes, we do not even have enough room to build a house any more.

Within Rapid Lake reserve, just taking Rapid Lake, there is no store, there are no gas stations; there is room for only houses and a school. Those are the only things we have in our communities. These other chiefs who are with me here can tell you that some of the communities within the Algonquin Nation do not even have a reserve.

Ms Blondin: Where do you get your food and your supplies? Do you buy everything off reserve?

Chief Matchewan: In Rapid Lake, in our community, we have to go as far as Maniwaki to get some food when we need food.

Ms Blondin: How far is that?

Chief Matchewan: About 144 kilometres.

Ms Blondin: Boy, you sure get a lot of free stuff, do you not? I am sure Don Blenkarn would agree.

Grand Chief Hunter: Just to add more on your question, I can speak only for the bands that are members of the Algonquin Council.

Ms Blondin: Good point.

Grand Chief Hunter: I guess I could say they are not rich. I cannot speak for River Desert or Golden Lake on whether they are rich or not.

In the community I come from, Long Point, we are pretty well in the same situation as Barrière Lake. We are located at the end of the road. In order to get to what you asked a while ago, where we get our food and all that, we get it 10 miles from the reserve. But you get tired of eating the same thing all the time, sometimes; in order to go to a store like IGA, you have to travel over 100 miles. As far as materials and housing are concerned, we have to go a long way to get those also.

[*Translation*]

Mme Blondin: Vos dix communautés ou groupements distincts sont-ils riches, ou au contraire le taux de chômage y est-il élevé? Y en a-t-il qui sont riches? En Alberta, certaines communautés sont riches grâce au pétrole. En avez-vous qui disposent de ressources dont votre peuple peut profiter? Par exemple, exploitez-vous vos forêts? Êtes-vous propriétaires des ressources de vos terres, est-ce vous qui encaissez les revenus tirés de ces ressources?

Le chef Matchewan: Notre communauté du lac des Rapides est située sur une réserve d'à peine 59 acres, et en dehors de ce périmètre, nous n'avons aucun droit. Nous ne participons pas à l'exploitation forestière, seulement à des projets saisonniers, comme les tours guidés. À part cela, nous sommes un peuple qui vit de sa terre grâce à la chasse et à la pêche. Mais ce mode de vie est menacé par tous les nouveaux développements qui se font dans notre région. Pour ce qui est du développement économique, nous n'avons même plus assez de place pour bâtir des maisons.

À l'intérieur de la réserve du lac des Rapides, il n'y a aucun commerce, aucune station-service; il n'y a place que pour des maisons et une école. Ce sont là les seules choses que nous avons dans nos communautés. Certains des autres chefs qui sont parmi nous pourront vous dire que quelques communautés de la nation algonquine n'ont même pas de réserve.

Mme Blondin: Mais où vous approvisionnez-vous en nourriture et autres biens? Achetez-vous tout à l'extérieur de la réserve?

Le chef Matchewan: Dans notre communauté du lac des Rapides, nous devons aller aussi loin que Maniwaki pour acheter de la nourriture quand nous en avons besoin.

Mme Blondin: Quelle distance cela représente-t-il?

Le chef Matchewan: Environ 144 kilomètres.

Mme Blondin: Bon sang, vous êtes gâtés! Je suis certaine que Don Blenkarn serait d'accord avec moi.

Le grand chef Hunter: J'aimerais préciser que tout ce que je dis ne concerne que les bandes membres du Conseil algonquin.

Mme Blondin: Vous faites bien de le faire remarquer.

Le grand chef Hunter: Je suppose qu'on peut dire que ces bandes ne sont pas riches. Mais je ne saurais vous dire si les bandes de la rivière Désert ou de Golden Lake sont riches ou non.

Ma communauté, Longue Pointe, se trouve essentiellement dans la même situation que celle du lac Barrière. Nous sommes situés à la fin des routes. Pour répondre à la question que vous avez posée à mon collègue tout à l'heure, nous allons chercher nourriture et autres approvisionnements à 10 milles de la réserve. Mais parfois, nous en avons assez de toujours manger la même chose; alors, pour atteindre un magasin comme le IGA, nous devons parcourir plus de 100 milles. L'achat de matériaux de construction implique lui aussi de très longs déplacements.

[*Texte*]

Speaking just for Long Point, it is land that was leased by the Oblates, and still is today. Where I come from is a settlement and we are all crowded onto a small piece of land. Some of the households have five families in them, or two or three, which is—

Ms Blondin: How large a house is that?

Grand Chief Hunter: Twenty-four by thirty-two, something like that. So that creates a lot of social problems. It is a lot of problems. We are having difficulty in getting housing.

Ms Blondin: What would you like the committee to recommend to the government to ensure some kind of positive, productive action for your future? You must feel a bit less than hopeful for your children for the future if you are crowded on small pieces of land and you are marginalized economically and you do not participate in economic development all across the board. What would you like us to recommend to the government through our report here?

Chief Matchewan: I would recommend that the governments be notified that we have a problem in our community to exercise its responsibilities. That would be my suggestion as to what to report to the governments. We have been making noise for the last two years to the effect that a 59-acre reserve for a population of 450 is not enough. So the federal government has to do more than just what it is doing today.

• 1310

Ms Blondin: Perhaps if we do get a royal commission or subsequent inquiry, we can encourage people to go and see the Algonquin communities.

Having said that, this whole meeting is about Oka and what happened in Oka last year. I want to get a feeling from your group on how you feel self-government, self-determination, or sovereignty can work. Do you feel the government has an obligation to deal with that issue, in light of what is happening all over Canada? They are going to redefine federalism, look at dividing powers with the provinces, and perhaps look at some type of referendum. What should the government do with regard to your destiny within Quebec and within Canada?

Mr. Gerard Guay: I would like to respond to that question briefly. I think the current constitutional crisis in Canada is directly related to the fact that the present government put aside the constitutional experience of the 1970s and early 1980s.

What came out of that experience? A Charter of Rights, but also a provision under the Constitution that aboriginal matters were next on the agenda. The government convened talks on those matters and discussed with the native people for a couple of hours, then dismissed them. After that came meetings in secret, and out of those secret discussions came the Meech Lake accord.

[*Traduction*]

La bande de Longue Pointe habite des terres qui étaient louées, et qui le sont encore aujourd'hui, par les Oblats. Je viens d'une petite communauté où nous sommes tous entassés sur une minuscule parcelle de terre. Certaines maisonnées comptent cinq familles, ou deux ou trois, ce qui. . .

Mme Blondin: Quelles sont les dimensions d'une telle maison?

Le grand chef Hunter: Vingt-quatre sur trente-deux, environ. Ce manque d'espace crée de nombreux problèmes sociaux. Il nous est très difficile d'obtenir des habitations.

Mme Blondin: Quelles recommandations aimeriez-vous que le comité fasse au gouvernement pour assurer quelques actions positives et productives en faveur de votre avenir? Vous devez voir l'avenir de vos enfants d'un mauvais oeil, puisque vous êtes entassés sur de petites parcelles de terre, que vous êtes laissés en marge de l'activité économique et que vous ne participez en aucune manière au développement économique. Qu'est-ce que vous aimeriez que nous recommandions au gouvernement dans notre rapport?

Le chef Matchewan: J'aimerais recommander de faire savoir aux gouvernements que nos communautés ont de la difficulté à assumer leurs responsabilités. Voilà ce que je vous suggère de recommander dans votre rapport aux gouvernements. Nous nous plaignons depuis deux ans qu'une réserve de 59 acres est insuffisante pour une population de 450 personnes. Le gouvernement fédéral doit donc faire un peu plus d'efforts qu'il n'en fait à l'heure actuelle.

Mme Blondin: Peut-être que si nous pouvons obtenir la mise sur pied d'une commission royale ou d'un autre type d'enquête, nous pourrons encourager des gens à aller constater en personne la situation dans les communautés algonquines.

Cela dit, notre réunion concerne les événements d'Oka de l'an dernier. J'aimerais connaître les opinions de votre groupe sur l'autonomie politique, l'autodétermination et la souveraineté. Croyez-vous que, étant donné ce qui se passe dans tout le Canada, le gouvernement se doit de traiter de cette question? On s'apprête à redéfinir le fédéralisme, à envisager un partage des pouvoirs avec les provinces et peut-être même à tenir une sorte de référendum. Qu'est-ce que le gouvernement devrait faire relativement à votre sort au Québec et au Canada?

M. Gérard Guay: J'aimerais répondre brièvement à cette question. Je crois que la crise constitutionnelle que le Canada traverse est directement liée au fait que le gouvernement actuel n'a pas tenu compte de l'expérience constitutionnelle des années 70 et du début des années 80.

Qu'est-il ressorti de cette expérience? Une charte des droits, mais aussi une clause constitutionnelle voulant que la question autochtone soit traitée au plus tôt. Le gouvernement a convenu d'entreprendre la discussion avec les peuples autochtones, mais après quelques heures, il les a congédiés. À la suite de cela, des réunions secrètes ont eu lieu, qui ont abouti à l'Accord du lac Meech.

[*Text*]

Even in the the Meech Lake accord process the government did not follow the Constitution, because if they had done so a lot of the changes that were requirements of Quebec—this is just an aside—required only seven out of ten to ratify. So they could have passed the Meech Lake accord had they decided to follow the Constitution.

Any constitutional change in Canada in the future that does not put the priority back where it should be—that is to say, negotiating aboriginal matters right now, across the country—is bound not to succeed politically. You cannot continue as a nation and have your poorest people—and that is what the native people of Canada are. You are asking what Barrière Lake is. Barrière Lake is the poorest native community in Quebec, and probably in Canada. Look at the map and you will see that there is a park called the La Vérendrye Wildlife Reserve, which consists of thousands of square kilometres; 13,000, to be exact. This is not the exact land use area; some of it extends beyond and it does not extend to all the boundaries, but that is roughly what it consists of. These people have been reduced to 59 acres on a piece of land with water erosion and bad housing that is awful.

Barrière Lake is typical of what has happened to native people across the country. In other countries such as in the Middle East the first occupiers of the countries are running around in Rolls Royces, but you do not have that happening in Canada. You cannot continue having a social situation like that and hope it is not going to explode or create a problem for you. You cannot continue to leave people like that, who have occupied lands. Just from the moral point of view, it is completely unacceptable.

Native people are holding the present government very much responsible for having reversed the constitutional priorities and the constitutional agenda that was set up. Constitutions are not something you simply change from one day to the other as you would an ordinary piece of legislation. This is something that comes out of much discussion and thought, which is why the recommendations that have been made by other people for an independent inquiry into the situation, not simply committee hearings, is important.

These types of nation-shaking events require a lot of reflection, and so it is with constitutional change. We should return to the mature considerations that came out of the constitutional negotiations that ended with the adoption of the Charter, and it established that the next round had to be consecrated to matters relating to aboriginal people.

• 1315

Mr. Russel Diabo (Technical Consultant, Algonquin Council of Western Quebec): I would like to add one point to that. On the last page of their submission the chiefs point out that they are urging this committee to recommend that the federal government give special priority to addressing the aboriginal title of the Algonquin Nation in light of the current situation in the Province of Quebec. It is not just a question of title or territorial rights; it also touches on the

[*Translation*]

Même durant le processus de ratification de l'Accord du lac Meech, le gouvernement n'a pas respecté la Constitution, parce que selon celle-ci—soit dit en passant—la plupart des changements demandés par le Québec ne demandaient que sept voix sur dix pour être acceptés. Ainsi, auraient-ils suivi la Constitution, ils auraient pu ratifier l'Accord du lac Meech.

Tout nouveau changement constitutionnel au Canada qui ne remettrait pas les priorités à leur place—c'est-à-dire, négocier immédiatement la question autochtone dans tout le pays—est voué à l'échec sur le plan politique. On ne peut continuer à mener une nation sans s'occuper des gens les plus démunis—et c'est précisément ce que sont les peuples autochtones du Canada. Vous vous demandez quelle est la situation au lac Barrière. La communauté autochtone du lac Barrière est la plus pauvre du Québec, et probablement de tout le Canada. Jetez un coup d'oeil sur la carte et vous verrez un parc appelé La Vérendrye, qui consiste en des milliers de kilomètres carrés, 13 000 pour être exact. Les frontières illustrées ne correspondent pas exactement aux limites réelles du parc, mais la différence est minime. Les gens du lac Barrière sont limités à une parcelle de 59 acres affligée de graves problèmes de logement et d'érosion hydrique.

Le lac Barrière est un exemple typique de ce qui est arrivé au peuple autochtone dans tout le pays. Dans d'autres parties du monde, comme le Moyen-Orient, les premiers occupants des terres roulent en Rolls Royce, mais ce n'est sûrement pas le cas au Canada. On ne peut ignorer indéfiniment une situation sociale comme celle-ci sans qu'elle finisse par éclater. On ne peut pas continuer de traiter ainsi des gens qui ont déjà occupé les terres. Ne serait-ce que du point de vue moral, c'est totalement inacceptable.

Les peuples autochtones considèrent le gouvernement actuel comme responsable en majeure partie du bouleversement des priorités et des programmes constitutionnels. La Constitution ne peut être changée d'un jour à l'autre comme un quelconque texte juridique. Elle est issue de force discussions et réflexions, et c'est la raison pour laquelle la recommandation faite par certains, qui demandent la tenue d'une enquête indépendante sur la situation, au lieu de simples réunions de comité, est importante.

Les événements de ce genre, qui secouent la nation, demandent beaucoup de réflexion, et il en est de même avec les changements constitutionnels. Nous devrions en revenir aux solides conclusions issues des négociations constitutionnelles qui ont abouti à l'adoption de la charte, et qui prévoyaient que la prochaine ronde de négociation serait consacrée à la question autochtone.

M. Russel Diabo (conseiller technique, Conseil algonquin de l'Ouest du Québec): J'aimerais ajouter quelque chose à cette déclaration. À la dernière page de leur exposé, les chefs pressent le comité de recommander au gouvernement fédéral de traiter en priorité la question du titre aborigène de la nation algonquine dans le contexte de la situation actuelle au Québec. La question ne se limite pas aux droits territoriaux; elle touche également à l'autonomie

[*Texte*]

issues you are raising around self-government, self-determination and indeed sovereignty. Here you have one of the most complex claims in the country, unlike the situation in the north and the west, the Europeans...

The burden is on the Algonquins to bring forward their claim, and they have to deal with... It has been nearly 230 years since the Royal Proclamation. They have to go a long way back in time, and there are 10 Algonquin First Nations. Quite a bit of organization and preparation needs to be done. Given the situation in Quebec, it is urgent that the land rights of the Algonquin and other Indian nations in Quebec be addressed. That is what gave rise to the problem in Kanesatake—the dispute over a land question which goes right back to the origins of Quebec and Canada. There are not many locations in Canada where you have similar situations, so this is a unique situation.

Mr. Skelly: I would like to thank the Algonquin people who have made the presentation today. It helps to clear up some of the confusion that has been introduced into this committee, both by the minister who in his presentation said there were conflicting Mohawk claims at Kanesatake, and by the submission made by the River Desert Band. We were kind of confused as to how these claims could be resolved and which one predominates. In this case I think there is an attempt by the minister to use that confusion.

On page 3 you express an objection to the way the federal government has used outstanding aboriginal title of the Algonquin Nation to undermine the legitimate land and rights aspirations of the Mohawk people, particularly at Kanesatake. Are you suggesting that there is some kind of manipulation taking place, that the federal government has an interest in sowing this confusion? I am wondering why you turned this into an attack on the federal government, when it is a claim that has been put forward by the River Desert Band.

Chief Matchewan: We are researching a lot of these areas right now. One good example is that within our area we currently use... We can prove that very easily, but the governments are not recognizing that. Why would they use it with the kind of situation they had at Oka? We are having a problem with their recognizing our using land outside the 59 acres, so we are still negotiating on that part. That is for our future talks. The government should not use a thing like that to try to cover up whatever mess they got into last summer. I see that as the government's way of stalling on native issues.

Mr. Skelly: When we questioned the chief of the River Desert Band, he said that although the federal government had provided them with money to develop their claims research and to develop their land claim, in fact the federal government had actually rejected their claim and told them to go back and talk to the remaining bands. Once all the communities were in agreement on the area of the claim, then they would entertain it. So the federal government

[*Traduction*]

politique, à l'autodétermination et, surtout, à la souveraineté. Nous sommes ici en présence d'une des revendications les plus complexes au pays, qui ne se rapproche ni de la situation dans le Nord et dans l'Ouest, ni de la question des Européens...

Les Algonquins n'ont pas le choix, ils doivent se battre pour leur revendication, et c'est pour eux tout un fardeau... Presque 230 années se sont écoulées depuis la proclamation royale; ils doivent remonter très loin dans le temps. Il y a 10 Premières nations algonquines, et d'importants travaux d'organisation et de préparation sont nécessaires. Étant donné la situation au Québec, il importe que la question des droits territoriaux des Algonquins et d'autres nations indiennes du Québec soit réglée au plus tôt. Voilà la cause du problème de Kanesatake—un litige territorial remontant aux origines du Québec et du Canada. Rares sont les endroits au Canada où existent des situations similaires, d'où le caractère unique de ce cas.

M. Skelly: J'aimerais remercier les représentants du peuple algonquin qui ont fait l'exposé d'aujourd'hui. Ils ont aidé à jeter de la lumière sur la confusion qui a été introduite dans ce comité, à la fois par le ministre, qui, durant son exposé, a fait état de revendications contradictoires chez les Mohawks de Kanesatake, et par la bande de la rivière Désert. Nous ne savions plus trop comment ces revendications pourraient être réglées et laquelle avait la priorité. Je crois que dans le cas présent, le ministre a essayé de tirer profit de cette confusion.

À la page 3, vous critiquez la manière dont le gouvernement fédéral s'est servi du titre aborigène de la nation algonquine pour saper les aspirations légitimes en matière de terres et de droits du peuple mohawk, surtout à Kanesatake. Laisseriez-vous supposer que nous sommes en présence d'une sorte de manipulation, que le gouvernement entretient cette confusion avec intérêt? Je me demande pourquoi vous avez transformé en attaque contre le gouvernement fédéral ce qui n'était qu'une revendication de la bande de la rivière Désert.

Le chef Matchewan: Nous cherchons déjà à obtenir beaucoup de ces terres. Un bon exemple est le territoire que nous utilisons déjà... Nous pouvons le prouver très facilement, mais les gouvernements ne veulent pas le reconnaître. Pourquoi le feraient-ils avec une situation comme celle à laquelle ils ont fait face à Oka? Nous avons de la difficulté à leur faire accepter que nous utilisons des terres à l'extérieur de nos 59 acres, et nous devons donc encore négocier là-dessus. Nous réservons cette question pour nos discussions futures. Les gouvernements ne devraient pas se servir de tels arguments pour essayer de faire oublier la situation embarrassante dans laquelle ils s'étaient placés l'été dernier. Je considère ces agissements comme une tentative de retarder le règlement des questions autochtones.

M. Skelly: Quand nous avons interrogé le chef de la bande de la rivière Désert, il a affirmé que, bien que le gouvernement fédéral les ait aidés à financer les travaux de recherche relatifs à leur revendication, ainsi que la formulation de celle-ci, il avait en fait rejeté leur revendication et leur avait demandé d'aller en discuter avec les autres bandes. Une fois que toutes les communautés se furent mises d'accord sur la région touchée par leur

[*Text*]

seems to be of the opinion that no land claim has been filed, nor would one be accepted until all the Algonquins agree on the nature and extent of their land claim.

• 1320

Mr. Diabo: If Chief Hunter allows it, maybe I could respond to that. I believe Chief Whiteduck presented a document to this committee that is several hundred pages in length. That document describes what it calls the entire territory of the Algonquin Nation and does include references to all 10 Algonquin First Nations. In fact, that document was researched under the auspices solely of the River Desert Band. None of the other communities had input into that document. Therefore it is quite premature to say that is the definitive statement of the Algonquin Nation's territorial and political claim.

With River Desert advancing a document of that scope and depth to the Government of Canada, it presents problems for the federal government because of the particular situation of the River Desert Algonquins. Much more work needs to be done amongst all 10 Algonquin First Nations, and it is premature to be floating these maps around with lines on them when only one community has done the research. You are not going to find the information solely in the archives of this country. A lot of it is in the oral traditions and memory of the communities that are members of the Algonquin Nation. This information has to be collected in a systematic way and presented in an understandable form to the government so that these issues are presented on a factual basis. This is where the confusion lies with that document that has been presented.

Mr. Skelly: So basically what you are suggesting is that the Minister of Indian Affairs in his presentation had no right to use the conflicting claims of the Algonquins with respect to the area around Kanesatake and Kahnawake until such time as the Algonquins themselves have determined what the nature and extent of their land claim is and have filed that with the federal government? I do not want to put words in your mouth on this one but—

Mr. Gérard Guay: To get him to do that would be a completely radical change in the way Ministers of Indian Affairs have traditionally handled internal politics in native communities, because they always seek to negotiate with the parties that they want to negotiate with and not necessarily with the ones that represent the community at any particular time. They have that option of setting the agenda. Suddenly it becomes interesting to speak to one community and to have ongoing discussions, or to fund activities in one community rather than others, depending on the type of leadership that comes out of those communities.

When they are faced inevitably with negotiating with a particular leadership in a community, they will automatically raise the issue of the legitimacy of that particular leadership. That is current practice, and we say that is inconsistent with their fiduciary responsibilities.

[*Translation*]

revendication, il a à nouveau accepté de la considérer. Le gouvernement fédéral semble donc estimer qu'aucune revendication territoriale n'a été déposée, et qu'aucune ne sera acceptée tant que les Algonquins n'auront pas convenu de la nature et de la portée de leur revendication territoriale.

M. Diabo: Si le chef Hunter me le permet, j'aimerais répondre. Je crois que le chef Whiteduck a présenté à ce comité un document de plusieurs centaines de pages décrivant ce qu'il appelle le territoire complet de la nation algonquine et comprenant des références aux 10 Premières nations algonquines. En fait, les recherches ayant abouti à ce document n'ont été réalisées qu'avec la collaboration de la bande de la rivière Désert. Aucune des autres communautés n'a eu son mot à dire. Il serait donc quelque peu abusif de considérer ce document comme la formulation définitive de la revendication politique et territoriale de la nation algonquine.

Mis en présence d'un document aussi ambitieux et aussi approfondi, le gouvernement fédéral ne sait plus que penser, étant donné la situation toute spéciale des Algonquins de la rivière Désert. Beaucoup plus de travail doit être fait parmi les 10 Premières nations algonquines, et il est un peu tôt pour faire circuler ces cartes qui établissent toutes sortes de frontières, alors que seulement une communauté a fait les recherches. On ne peut trouver tous les renseignements nécessaires uniquement dans les archives du Canada. Les traditions orales et les mémoires des communautés comptent pour beaucoup. Tous ces renseignements doivent être recueillis de façon systématique et présentés au gouvernement avec clarté, de manière à ce que les questions soient étayées d'arguments solides. C'est sur ce plan que le document présenté porte à confusion.

M. Skelly: Ce que vous essayez donc de dire, en gros, c'est que le ministre des Affaires indiennes n'avait pas le droit, durant son exposé, de se servir des revendications contradictoires des Algonquins relativement à la région entourant Kanesatake et Kahnawake avant que les Algonquins eux-mêmes n'aient déterminé la nature et la portée de leur revendication territoriale et l'ait portée à la connaissance du gouvernement fédéral? Je ne voudrais pas vous faire dire des choses que vous n'avez pas dites, mais...

M. Gérard Guay: Si les ministres des Affaires indiennes faisaient autrement, cela représenterait un changement radical dans la manière dont ils se sont toujours occupés de la politique interne des communautés autochtones, car ils cherchent toujours à négocier avec les parties qui leur conviennent et pas nécessairement avec celles qui représentent la communauté à un moment donné. Ils ont la liberté de rédiger le programme. Tout à coup, ils montrent de l'intérêt à discuter avec une communauté de manière suivie, ou à financer des activités dans une communauté, de préférence à d'autres, selon l'attitude de ses dirigeants.

Tôt ou tard, ils sont forcés de négocier avec les dirigeants d'une communauté précise; ils mettent alors automatiquement en doute la légitimité de ses dirigeants. Cette pratique est commune, et selon nous, elle va à l'encontre de leurs responsabilités fiduciaires.

[*Texte*]

Mr. Skelly: So you actually are saying that the Department of Indian Affairs interferes in the politics of native communities and for the purpose of manipulating these kinds of things?

Mr. Gérard Guay: It is public knowledge.

Mr. Skelly: The second question I want to ask relates to an issue you raised on page 7. It was my understanding with respect to these 25-year forest management agreements in Quebec that the Barrière Lake nation was approaching some kind of agreement with the Government of Quebec, that some of the problems between you were being ironed out, and that you were looking forward to an amicable solution to this problem. You mention here that the federal government is now trying to introduce changes to the agreement that will kill negotiations and leave Barrière Lake without any role or say in the management of the land's water resources.

What changes have been introduced that will be undermining the negotiations, and what was the motivation of the federal government or the Department of Indian Affairs in introducing these changes to the agreement? Were you consulted by the department when it made these proposals to the Government of Quebec?

• 1325

Mr. Diabo: The difficulty here is that Barrière Lake has been trying to negotiate a trilateral agreement; that is, a three-way agreement between Barrière Lake, Quebec, and the federal government. Several drafts of an agreement have been passed back and forth between Barrière Lake and Quebec, and Quebec has been informing the federal government on their side and Barrière Lake has been informing the federal government on their side of the negotiations.

Recently, as is noted here, Christos Sirros, the Quebec native affairs minister, informed Chief Matchewan that the federal government is trying to introduce new changes in a current draft that completely weaken the role. They are concerned about raising the federal jurisdictional questions.

They feel that the federal government is attempting to now take a stronger role in that, whereas before they had not commented on that. The indications from the minister were that there are federal matters of jurisdiction here and that if the federal government insists on raising those, it will in effect stall or kill the deal because the current climate within Quebec is not conducive to close federal-provincial relationships, particularly over certain jurisdictional matters, such as fisheries or water and things like that. So this is where the difficulty arises.

This has been a pretty high-level set of negotiations. There are at least four Quebec Cabinet ministers who want to sign this trilateral agreement, who have been placing their names on the signature page of this agreement. So far, only the federal Minister of Indian Affairs is representing the federal government, with four Quebec ministers.

So there is clearly a strong role being taken by the Quebec government here, but there has been a very low-key role for the federal government in this process. They have not really taken a strong or active role in the three-way

[*Traduction*]

M. Skelly: Donc, vous affirmez que le ministère des Affaires indiennes s'immisce dans les politiques internes des communautés autochtones à des fins de manipulation?

M. Gérard Guay: C'est là un fait connu de tous.

M. Skelly: La seconde question que je désire vous poser porte sur un point que vous avez abordé à la page 7. D'après ce que j'ai compris, la nation du lac Barrière était sur le point d'arriver à un consensus avec le gouvernement du Québec relativement aux ententes de 25 ans sur la gestion des forêts, quelques-uns des problèmes entre les deux parties étaient en train d'être réglés, et vous pouviez entrevoir une solution à l'amiable. Vous affirmez ici que le gouvernement fédéral essaie maintenant d'apporter des modifications à l'entente, modifications qui feraient échouer les négociations et empêcheraient donc la nation du lac Barrière de jouer quelque rôle que ce soit dans la gestion des ressources en eau de sa terre.

Quelles sont ces modifications qui vont ruiner les négociations, et quelles sont les raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral ou le ministère des Affaires indiennes désire apporter ces changements? Le ministère vous a-t-il consultés quand il a fait ces propositions au gouvernement du Québec?

M. Diabo: La difficulté qui se présente ici, c'est qu'on a essayé au lac Barrière de négocier un accord trilatéral, c'est-à-dire un accord entre les habitants du lac Barrière, le Québec et le gouvernement fédéral. Plusieurs ébauches d'accord ont circulé entre le lac Barrière et Québec; les représentants du Québec et du lac Barrière ont chacun de leur côté tenu le gouvernement fédéral au courant des négociations.

Récemment, comme on le note ici, Christos Sirros, le ministre des Affaires autochtones du Québec, a averti le chef Matchewan que le gouvernement fédéral essaie d'introduire des modifications dans l'ébauche actuelle de façon à en amenuiser complètement le rôle. Ils ont peur de soulever des questions de juridiction fédérale.

Ils croient que le gouvernement fédéral tente maintenant de s'approprier le premier rôle dans ces négociations; ils n'avaient encore fait aucun commentaire à cet effet. Le ministre a indiqué que l'affaire met en cause des questions de juridiction fédérale et que si le gouvernement fédéral insiste pour les soulever, l'accord sera suspendu, voire rejeté, car le climat qui prévaut actuellement au Québec ne favorise pas des relations fédérales-provinciales étroites, particulièrement en ce qui a trait à des questions de juridiction, comme les pêches, les eaux, et ainsi de suite. C'est donc là que le bât blesse.

Ces négociations se sont poursuivies à un niveau assez élevé. Il y a au moins quatre ministres du Cabinet québécois qui veulent signer cet accord trilatéral et qui ont déjà inscrit leurs noms pour la signature de cet accord. Jusqu'ici, seul le ministre fédéral des Affaires indiennes représente le gouvernement fédéral face à quatre ministres du Québec.

Le gouvernement du Québec a donc assumé un rôle de premier plan dans ces négociations, contrairement au gouvernement fédéral, dont le rôle a été jusqu'ici très limité. En effet, ce dernier n'a pas joué un rôle très actif au cours

[*Text*]

negotiation process. They may be possibly taking advantage of the current political climate as a way to start introducing changes to try to perhaps appear to be taking a stronger role. It may be that in fact they are just trying to shift the blame to the Government of Quebec, to appear to be stalling or killing the agreement.

These are complex negotiations at any time, but they become even more complex at this time, particularly involving the Algonquins in the role here.

Mr. Skelly: I know this is not the appropriate point to get into the details of negotiations and discussions of the items being negotiated, but I am just wondering whether your advice to the federal government would be to not take a strong position with respect to federal jurisdiction in the areas that we are talking about. I am wondering what your position is.

Mr. Diabo: This agreement involves only a study and recommendation process. It is to develop a data base of the natural resources in the area and Barrière Lake's uses and needs of them. It is not a land claim. It is to deal with the resource management issues that have been raised—the disturbances by the forestry operations, the problems of the pattern of operation of the Cabonga, Dozois, and Baskatong reservoirs, the depletion of the fish and game by the sports or recreational users—all of these things are combining to undermine the ability of the Barrière Lake Algonquins to survive off this land base. Even a reasonable proposal like this has been met with a lot of resistance by the Government of Quebec and by the Government of Canada.

They finally were convinced to agree in principle, but concluding a final agreement has been very difficult. Barrière Lake simply wants the federal and Quebec governments to seriously negotiate with them to try to conclude an agreement that is going to benefit everybody, because not just Quebeckers come into the La Vérendrye Wildlife Reserve. I know many petitions were signed by people from across Canada and from outside the country—from the United States, France, and other places. So the benefit of a conservation strategy being developed in the reserve would affect a lot more people.

• 1330

If they cannot address even a reasonable situation like a study and recommendation process for resource management, how is the Government of Quebec—and indeed the Government of Canada—going to address the more complex question of claims that go back to the pre-Confederation history, and the issue of aboriginal self-government, self-determination, or sovereignty? This is probably the one single file on which the Government of Quebec could move forward, but it appears that the negotiations and the current political climate seem not to be helping to reach that agreement.

[*Translation*]

des négociations à trois. Il se peut qu'il tire avantage du climat politique pour commencer à introduire des modifications pour pouvoir, peut-être, sembler jouer un rôle plus important. Il se peut, enfin, qu'il essaie simplement de blâmer le gouvernement du Québec pour avoir l'air de suspendre ou de rejeter l'accord.

Ces négociations sont complexes, quel que soit le moment, mais elles le sont encore davantage actuellement, en particulier parce qu'elles font intervenir activement les Algonquins.

M. Skelly: Je sais que ce n'est pas le moment opportun pour entrer dans les détails des négociations et des discussions concernant les articles négociés. Toutefois, je me demande simplement si vous conseilleriez au gouvernement fédéral de ne pas prendre de position ferme relativement à sa juridiction dans les domaines dont nous discutons maintenant. Je me demande quelle est votre position à ce sujet.

M. Diabo: Cet accord ne porte que sur une étude et sur le processus de recommandation qui s'y rapporte. L'étude vise l'établissement d'une base de données sur les ressources naturelles de la région du lac Barrière, l'utilisation que la population locale en fait et ses besoins. Il ne s'agit pas d'une revendication territoriale. Elle portera sur des questions de gestion des ressources qui ont été soulevées—les perturbations entraînées par l'exploitation forestière, les problèmes causés par le mode d'exploitation des réservoirs Cabonga, Dozois et Baskatong, la diminution des réserves de poisson et de gibier due aux sportifs—toutes choses qui se lient pour nuire à la capacité de survie des Algonquins du lac Barrière sur ce territoire. Même une proposition aussi raisonnable que celle-ci a soulevé beaucoup de résistance au sein des gouvernements du Québec et du Canada.

Ils ont enfin consenti à un accord de principe, mais la conclusion d'un accord définitif a été très difficile. Les habitants du lac Barrière veulent simplement que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec négocient sérieusement avec eux pour tenter de conclure un accord qui aura des avantages pour chacun, car ce ne sont pas uniquement des Québécois qui viennent dans la réserve faunique de La Vérendrye. Je sais que bien des pétitions ont été signées par des gens résidant un peu partout au Canada et à l'extérieur du pays—aux États-Unis, en France et ailleurs. Les avantages de la stratégie de conservation qui est mise en place sur la réserve toucheraient donc bien d'autres personnes.

S'ils ne peuvent même pas s'occuper d'une question raisonnable comme une étude et un processus de recommandation relatifs à la gestion de ressources, comment le gouvernement du Québec—ainsi que, en fait, le gouvernement du Canada—va-t-il régler la question plus complexe soulevée par des revendications historiques antérieures à la Confédération ainsi que la question de l'autonomie politique, de l'autodétermination ou de la souveraineté des autochtones? C'est probablement là le seul dossier où le gouvernement du Québec pourrait faire un pas en avant, mais il semble que les négociations et le climat politique actuel n'aideraient en rien à la conclusion de cet accord.

[*Texte*]

Mr. Wilbee: I welcome back to the committee a couple of you and welcome for the rest of you the first time. I appreciate your input.

I would like to go back to an item Mr. Skelly raised with regard to page 8 of your brief. The last paragraph says in part:

> . . .recommend that the federal government give special priority to addressing the aboriginal title of the Algonquin Nation, in light of the current situation in the province of Quebec.

Several times during our meetings here we have had the question before us of the federal government having asked who they are to deal with at Kanesatake when there are seven groups, and so on. Today, we have had your comments about the division in the Algonquins between two major groups. So I would inquire of you, when you recommend that the government give special priority to addressing the aboriginal title, how the government can do that when there is a diverse opinion. The other group that was here had a very thick book on their land claims, yet you feel this information is incomplete and more material is necessary.

When you say that special priority should be given, that means to me that you want to get the process done as quickly as you can. But the people with whom the federal government is negotiating must also agree. How can the federal government assist the Algonquin Nation to get their ducks in a row so that meaningful negotiations can be carried out? I think the federal government does have a responsibility in that area.

Mr. Diabo: If I could respond to that question quickly, Chief Hunter is the Grand Chief of the Algonquin Council, which has six of the ten Algonquin First Nations as members of the Algonquin Council of Western Quebec. Chief Matchewan is the chief of the Algonquins at Barrière Lake, so seven of the ten nations are represented here today.

A process is under way and the chiefs who are here met with Department of Indian Affairs officials yesterday on the need to get those communities requiring further support to complete their research within a quick timeframe, given the urgency regarding the situation in Quebec and the anxiousness of the Golden Lake and River Desert communities to proceed to a negotiation.

In order to get everyone on an equal footing, Grand Chief Jimmy Hunter has proposed a centralized research process, wherein all the various holdings could be brought into one central filing system, and that a standardized research methodology be applied for the remaining communities that have to do research, so that the Algonquin Nation as a whole would be prepared to bring forward a claim on behalf of the entire Algonquin Nation in two year's time perhaps, rather than one band, such as River Desert, trying to bring that claim forward without all the other Algonquin First Nations being prepared or ready to proceed.

[*Traduction*]

M. Wilbee: Je vous souhaite la bienvenue au comité, à certains d'entre vous pour la première fois. J'apprécie votre apport.

J'aimerais revenir sur un point que M. Skelly a soulevé relativement à la page 8 de votre mémoire. Le dernier paragraphe dit, en partie :

> . . .recommande que le gouvernement fédéral accorde une priorité spéciale à la question du titre aborigène de la nation algonquine, à la lumière de la situation qui prévaut actuellement au Québec.

Au cours de nos réunions, on a soulevé plusieurs fois devant nous la question posée par le gouvernement fédéral, à savoir avec qui négocier à Kanesatake lorsqu'il est en présence de sept groupes, et ainsi de suite. Aujourd'hui, nous avons entendu vos commentaires concernant la division des Algonquins en deux groupes principaux. Je vous demande donc, alors même que vous recommandez que le gouvernement accorde une priorité spéciale à la question du titre aborigène, comment le gouvernement peut faire quand l'opinion est partagée. L'autre groupe qui s'est présenté devant nous avait un livre très volumineux portant sur ses revendications territoriales; toutefois, vous êtes d'avis que ces renseignements sont incomplets et que d'autres données seront nécessaires.

Lorsque vous dites qu'une priorité spéciale devrait être accordée, cela signifie pour moi que vous voulez accélérer le processus autant que possible. Mais les personnes qui négocient avec le gouvernement fédéral doivent aussi être d'accord. Comment le gouvernement fédéral peut-il aider la nation algonquine à arriver à un consensus, de sorte que des négociations valables puissent se tenir? Je pense que le gouvernement fédéral a une responsabilité dans ce domaine.

M. Diabo: Pourrais-je répondre rapidement à cette question? Le chef Hunter est le grand chef du Conseil algonquin. Six des dix Premières nations algonquines sont membres du Conseil algonquin de l'Ouest du Québec. Le chef Matchewan est le chef des Algonquins du lac Barrière. Par conséquent, sept des dix nations sont représentées ici aujourd'hui.

Un processus est enclenché, et les chefs ici présents ont rencontré des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes à propos de la nécessité d'aider les communautés ayant besoin d'autres appuis pour compléter leurs recherches dans un bref délai, étant donné l'urgence de la situation au Québec et l'ardent désir de négocier des communautés de Golden Lake et de la rivière Désert.

Afin de mettre tous les gens d'accord, le grand chef Jimmy Hunter a proposé un processus de recherche centralisé où toutes les données serait incorporées dans un fichier central; il a aussi recommandé l'application d'une méthode de recherche normalisée pour les communautés qui n'ont pas encore terminé cette étape, afin que la nation algonquine soit prête à déposer, dans deux ans peut-être, une revendication au nom de l'ensemble de la nation algonquine, et non pas pour qu'une bande, comme celle de la rivière Désert, essaie de faire avancer sa revendication avant que toutes les autres Premières nations algonquines soient préparées ou prêtes à négocier.

[*Text*]

I believe that is probably the single most important initiative that can contribute to all 10 Algonquin First Nations being placed on an equal footing and to all the factual information being brought together and compiled for an understandable presentation to the Government of Canada.

• 1335

Mr. Wilbee: When the Cree were here the other day, they accused the federal government of dividing and conquering. In other words, they claimed it was a policy of federal governments over the years to encourage these separate factions. When I asked them how they did this, their answer was through economic means. In other words, they would give certain groups funding and others not.

Is there anything that the federal government has done, or policies of the federal government that have divided the Algonquin Nation, or is this just a natural division within your group?

Mr. Diabo: To respond briefly to that, essentially the situation is that the 10 Algonquin First Nations are at different stages of readiness in terms of the research and preparation of their involvement in a claim. In the past, some individual Algonquin First Nations have been funded to conduct research and that has helped advance the understanding and preparedness of those Algonquin First Nations ahead of others.

The idea Grand Chief Jimmy Hunter has proposed here is that those who are furthest ahead should unite with those who are furthest behind, to come up with a centralized research process in which each Algonquin First Nation can contribute to its own information and thereby present a consolidated claim. Because some were in a hurry, they have tended to try to bring others along before they are ready. It has been suggested here, in fact, that perhaps Chief Whiteduck has had other motives. That may be the case in terms of the remarks he has made before this committee.

What is proposed here is a centralized research process in which all the research that has been collected by River Desert and the other Algonquin First Nations can be put into a central holding system and then more unity can be developed amongst the chiefs by all of them having equal access to the research. This is what is being presented to departmental officials and will eventually be presented to the Minister of Indian Affairs, Mr. Siddon. He will probably be receiving that request shortly.

Mr. Wilbee: In 1965, I understand that less than half of all native villages in Canada had electricity, and only 17% had potable water available. In 1987, which was four years ago, 84% of the native villages had electricity and 86% had potable water. Under the government's last Green Plan proposals, they have made proposals to improve water supplies, to improve sewage supplies. Is that just done by Indian Affairs in Ottawa, or does your council have an

[*Translation*]

Je crois que c'est probablement là l'initiative la plus importante qui puisse contribuer à mettre chacune des dix Premières nations algonquines au même niveau et permettre que toutes les données soient rassemblées de façon à présenter au gouvernement du Canada un dossier qui soit compréhensible.

M. Wilbee: Lorsque les Cris se sont présentés devant nous l'autre jour, ils ont accusé le gouvernement fédéral de diviser pour mieux régner. En d'autres mots, ils ont déclaré que la politique des gouvernements fédéraux au cours des années a été d'encourager ces factions séparées. Lorsque j'ai demandé de quelle façon cela s'était manifesté, ils m'ont répondu que c'était par des moyens économiques. En d'autres mots, par le financement de certains groupes de préférence à d'autres.

Est-ce que le gouvernement fédéral ou ses politiques sont responsables de quelque façon que ce soit de la division de la nation algonquine, ou est-ce simplement que votre groupe est naturellement divisé?

M. Diabo: Pour répondre brièvement à cette question, je dois dire que la situation est essentiellement la suivante: les recherches faites par les 10 Premières nations algonquines, de même que la préparation de leurs revendications, ont atteint divers stades. Auparavant, certaines des Premières nations algonquines recevaient séparément des subventions pour effectuer des recherches, ce qui a aidé ces Premières nations à mieux comprendre le processus et à être prêtes avant les autres.

L'idée que le grand chef Jimmy Hunter a proposée ici est une union entre les groupes les plus avancés et ceux qui le sont moins, de façon à instaurer un processus de recherche centralisé permettant à chaque Première nation algonquine de donner des renseignements, et donc de présenter une revendication unifiée. Comme certains groupes étaient pressés, ils ont essayé d'entraîner les autres dans leur sillage alors qu'ils n'étaient pas prêts encore. On a dit en fait ici que le chef Whiteduck avait peut-être d'autres motifs. C'est peut-être le cas, étant donné les remarques qu'il a faites devant votre comité.

Ce qui est proposé ici, c'est un processus de recherche centralisé permettant de mettre en commun les résultats de toutes les recherches effectuées par les Premières nations algonquines, entre autres celle de la rivière Désert, de sorte qu'un accès égal à la recherche favorise le développement d'une meilleure unité entre les chefs. C'est la requête qui est présentée aux fonctionnaires du ministère et qui le sera, en temps et lieu, au ministre des Affaires indiennes, M. Siddon. Il recevra probablement cette requête sous peu.

M. Wilbee: En 1965, moins de la moitié des villages autochtones du Canada avaient, selon moi, l'électricité, et seulement 17 p. 100 l'eau potable. En 1987, c'est-à-dire il y a quatre ans, 84 p. 100 des villages autochtones avaient l'électricité et 86 p. 100 l'eau potable. Dans le récent Plan vert du gouvernement, des propositions ont été faites pour améliorer la qualité des réserves d'eau et du traitement des eaux d'égout. Est-ce que cela relève uniquement du ministère

[*Texte*]

advisory capacity? For example, I am impressed with what they have said about Barrière Lake and the problems you have there. Do you have any way of assisting those people, or is this strictly a bureaucratic decision, or how is that carried out? Do you have input into your own management at that level?

Chief Matchewan: Within the reserves, say in Rapid Lake, we went after the Department of Indian Affairs to try to take care of the erosion problem we have there in the summertime or during the spring run-off. We have been asking for fire protection, for instance. When there is a fire within a community, there is no way to put it out except look at the house burn down. Two or three years ago three people died in a house fire and there was nothing we could do but look at it happening.

We kept on pressing the governments to try to do something about the problems we were having and it is only today that they are moving in to take care of the erosion problem. Even that is a big problem and it is costing more money than they predicted. They are still going to have a problem with that, maybe not even finishing up what we intended to do within our community.

• 1340

So we have a number of problems. We have a lot of problems for the governments to deal with; for instance, the erosion of our 59-acre reserve coming from the Cabonga reservoir. Some houses are standing maybe about 20 feet away from the cliff of the Cabonga reservoir and this is something that is pretty dangerous for the kids. There is nothing the federal government wants to do, for instance, to provide the money to improve safety in our community.

Mr. Wilbee: Going back to page 2 in your brief, it said:

> I want to start out by saying clearly and categorically that we are opposed to the way in which force was employed by the Governments of Canada and Quebec, particularly the usage of police and military force. . .

Do you have the same feeling about the warrior element; the use of assault rifles and this type of thing?

Grand Chief Hunter: Personally, I do not feel the same way about those people. I think their backs were against the wall. They really had no choice.

When I started as Grand Chief of the Algonquin Council, it was at the same time as this crisis started. Today when I think about it, I feel I probably could have done more as the Grand Chief of the Algonquin Council than I did then. But there is nothing I can do about it now; it is passed. I certainly do not agree with the governments, federal or provincial, sending in the army. I totally disagree with that.

The Chairman: I understand Mr. Skelly wanted to raise a point of order.

[*Traduction*]

des Affaires indiennes à Ottawa, ou est-ce que votre conseil a un rôle consultatif à ce sujet? Par exemple, ce qu'on a dit à propos du lac Barrière et des problèmes qui y existent m'a beaucoup impressionné. Est-ce que vous pouvez, d'une façon ou d'une autre, aider ces gens, ou est-ce que les décisions sont purement bureaucratiques? Quel est le processus suivi? Est-ce que vous avez votre mot à dire dans la gestion de ce problème à ce niveau?

Le chef Matchewan: À l'intérieur des réserves, disons celle du lac des Rapides, nous avons eu des pourparlers avec le ministère des Affaires indiennes pour tenter d'enrayer le problème de l'érosion qui s'y pose en été ou pendant le dégel printanier. Nous avons, par exemple, demandé une protection contre les incendies. Lorsqu'un incendie survient dans une communauté, nous ne pouvons rien faire d'autre que de regarder la maison brûler. Il y a deux ou trois ans, trois personnes sont mortes dans l'incendie d'une maison, et nous n'avons pu rien faire, sinon observer l'événement.

Nous avons constamment pressé les gouvernements d'essayer d'agir face à nos problèmes, et ce n'est qu'aujourd'hui qu'ils commencent à s'occuper du problème d'érosion. C'est même là un problème grave, qui coûte bien davantage que prévu. Cela leur posera toujours un problème. Peut-être même qu'ils ne finiront pas ce que nous avions l'intention de faire dans notre communauté.

Nous avons donc un certain nombre de problèmes. Nous avons beaucoup de problèmes dont les gouvernements devront s'occuper; entre autres l'érosion, due au réservoir Cabonga, de notre réserve de 59 acres. Certaines maisons sont situées à environ 20 pieds de la falaise longeant le réservoir Cabonga; c'est une situation assez dangereuse pour les enfants. Le gouvernement fédéral ne veut rien faire à ce sujet, par exemple en fournissant l'argent qu'il faut pour améliorer la sécurité de notre communauté.

M. Wilbee: Revenons à la page 2 de votre mémoire, où il est dit:

> Je veux commencer en disant clairement et catégoriquement que nous sommes opposés à l'utilisation de la force par le gouvernement du Canada et celui du Québec, en particulier l'utilisation des forces policières et militaires. . .

Est-ce que votre pensée est la même concernant les guerriers, l'utilisation de fusils d'assaut, et ainsi de suite?

Le grand chef Hunter: Personnellement, ma pensée concernant ces personnes est différente. Je pense qu'ils étaient acculés mur. Ils n'avaient vraiment aucun choix.

Lorsque je suis devenu grand chef du Conseil algonquin, c'était le début de la crise. Aujourd'hui, quand j'y repense, je sens que j'aurais probablement pu faire davantage que je n'ai fait en tant que grand chef du Conseil algonquin. Toutefois, je n'y puis plus rien; tout ça, c'est du passé. Je ne suis certainement pas d'accord avec la décision prise par les gouvernements, fédéral ou provincial, de faire intervenir l'armée. Je suis totalement en désaccord avec cette décision.

Le président: Je crois comprendre que M. Skelly veut invoquer le Règlement.

[*Text*]

Mr. Skelly: Just a brief point of order.

The Chairman: Sure. Why do we not do that now?

Mr. Skelly: Dr. Wilbee mentioned some figures about potable water and electricity, and I am wondering if he could either table the figures or give us the source.

Mr. Wilbee: I will be happy to table them.

Mr. Skelly: Stan, what was the source?

Mr. Wilbee: I am not really sure. These are just some numbers I have on a sheet about economic development, education, family initiatives; all the good things the government is doing and planning on doing. There is lots of room for improvement.

Ms Blondin: On the same point of order, some sentences were taken from our briefing notes from the standing committee, I believe, where it says that 50% of native people live in crowded conditions. Fewer than 50% of Indian homes have sewage and water, as compared to 90% of all other Canadian homes. So there is sort of a discrepancy between the figures. These are current figures.

The Chairman: Where did those come from?

Ms Blondin: Those came from the briefing notes we have had. I just talked to my staff. Clearly there is a discrepancy.

The Chairman: Excuse me. Members will recall that there are statistics attached to the unfinished business included in that, and the sources are in there as well. That might be where they are coming from.

Ms Blondin: I think that might be where I got mine from. That is where my staff got it from; but I find it interesting.

• 1345

Mr. Gérard Guay: I wonder if I could respond to the last question on police forces. My introduction to the Barrière Lake file came about two years ago when the police suddenly came out on a logging road in La Vérendrye. We were faced with conflicting rights. On the one hand, there was a licence; on the other hand, there was a people's right to survive and their right under the Charter to express their disagreement with government policies. It was automatic government policy to send the police in to make the title good.

To give you an example, the equivalent behaviour would be to send the police into the headquarters of Canadian Pacific—the corporate office—to say they disagree with what they are doing. They are not paying so much income tax, and they do not care if it is before the courts or should be; just give them the money. This is exactly the type of behaviour they showed at Barrière Lake. It is the type of reaction we are opposed to when it comes to the Quebec government.

You have to understand that the native people are not without rights. When there is a conflict of rights, those things are to be negotiated or brought before the courts. I for one am really concerned by this gut reaction on the part of the

[*Translation*]

M. Skelly: Brièvement.

Le président: Certainement. Pourquoi pas maintenant?

M. Skelly: M. Wilbee a mentionné certains chiffres concernant l'eau potable et l'électricité. Je me demande s'il pourrait soit déposer ces chiffres, soit nous mentionner sa référence.

M. Wilbee: Je serai heureux de les déposer.

M. Skelly: Stan, quelle est votre référence?

M. Wilbee: Je ne suis pas vraiment certain. Il s'agit simplement de quelques chiffres sur une feuille concernant le développement économique, l'éducation, les initiatives en matière familiale; toutes ces bonnes choses réalisées ou prévues par le gouvernement. Il y a beaucoup de place pour l'amélioration.

Mme Blondin: Je m'en tiens au même rappel au Règlement; certaines phrases ont été, je crois, tirées de la documentation du comité permanent, où il est dit que 50 p. 100 des autochtones vivent entassés les uns sur les autres. Moins de 50 p. 100 des maisons autochtones ont l'eau courante et le tout-à-l'égout, en comparaison de 90 p. 100 pour le reste des Canadiens. Il y a donc une sorte d'écart entre les chiffres. Ces chiffres sont récents.

Le président: D'où proviennent-ils?

Mme Blondin: Ils proviennent des documents que nous avons reçus. Je viens tout juste d'en parler à mon personnel. Il y a bel et bien un écart entre les chiffres.

Le président: Excusez-moi. Les membres du comité se souviendront que ces statistiques sont liées aux affaires en suspens comprises dans cette documentation, et les sources y sont mentionnées aussi. Voilà peut-être d'où ces chiffres proviennent.

Mme Blondin: C'est peut-être là que j'ai pris les miens. C'est là que mon personnel les a pris; mais je trouve cela intéressant.

M. Gérard Guay: Si vous me le permettez, je vais répondre à la dernière question, qui a trait à la police. J'ai pris connaissance du dossier du lac Barrière pour la première fois il y a deux ans environ, lorsque la police est arrivée soudain sur le chemin forestier dans le parc de La Vérendrye. Il y avait un conflit de droits. D'une part, on avait délivré un permis; d'autre part, il fallait quand même reconnaître le droit d'un peuple à sa survie, et son droit, aux termes de la charte, de contester une politique gouvernementale qui consistait à faire appel à la police pour faire respecter un droit territorial.

C'est comme si on envoyait la police au siège social de Canadien Pacifique pour contester une action de l'entreprise, comme si la police voulait accuser la direction de Canadien Pacifique de ne pas payer assez d'impôt et oubliait que la question fait ou devrait faire l'objet de poursuites judiciaires, et voulait que la compagnie paie sur-le-champ. C'est exactement ce qui s'est passé au lac Barrière. Nous sommes habitués à ce genre de réaction de la part du gouvernement du Québec.

Il faut bien comprendre que le peuple autochtone a des droits. Lorsqu'il y a un conflit de droits, il faut négocier ou bien porter la question devant les tribunaux. Je trouve inquiétant que la réaction immédiate de l'État, c'est de faire

[*Texte*]

state to send in police. It is interesting to compare it to other situations we see in society. For example, suppose Canadian Pacific, the big corporate structure—the ones who got rich by stealing from the Indians, legally—decide not to pay a particular amount of income tax for a year. They can contest it through the courts, all the way to the Supreme Court of Canada. It would be totally unacceptable for the state to send the police into their corporate offices. Yet when native people are defending their land, they automatically send in the police. That is the type of behaviour that we consider totally unacceptable.

M. Ferland: Il y a une question sur laquelle je voudrais des précisions. On dit que le gouvernement fédéral est le fiduciaire des autochtones. À mon humble avis, depuis l'adoption de la Loi sur les Indiens, les gouvernements ont hérité d'une vieille loi qui n'a jamais été adaptée à la situation des temps modernes. C'est une loi qui est excessivement paternaliste et qui n'est pas suffisamment souple pour permettre aux autochtones de prendre tout l'espace dont ils ont besoin. C'est peut-être une mauvaise vision, mais c'est celle que j'en ai.

Lorsqu'on arrive dans le vif du sujet, qui est la question d'Oka, on met toujours en opposition le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les droits territoriaux des autochtones. J'aimerais que vous m'aidiez à mieux comprendre ce que sont les droits autochtones pour vous. On parle souvent de gouvernement autochtone et de beaucoup d'autres choses, mais on semble avoir beaucoup de difficulté à nous expliquer ce qu'on entend par «gouvernement autochtone». Avez-vous réfléchi à cette question? Comment voyez-vous le gouvernement autochtone? Est-ce un gouvernement au même titre qu'un gouvernement provincial, c'est-à-dire qui aurait certains pouvoirs transférés par le fédéral pour gérer, par exemple, le Code criminel, l'éducation et ainsi de suite? De quelle façon envisagez-vous cette forme de gouvernement qui permettrait aux autochtones de se prendre en main et de se développer?

Mr. Diabo: I want to comment on the federal authority. You referred to the Indian Act, but I would also refer you to section 91.24 of the Constitution Act, 1867. There is constitutional authority that the federal government can rely on. They do not have to take a narrow interpretation of their legislative authority under that statute.

• 1350

I would point out to you that treaties have been negotiated in this country on the basis of constitutional authority. It is simply a matter of policy, not necessarily law, that the federal government chooses to rely solely on statutory authority and not constitutional authority.

Personally, I have no comments about the other question you asked regarding aboriginal or Indian government. Perhaps one of the chiefs would want to add on that point.

Chief Matchewan: In our community we have been raising all the problems that are occurring within our area—the clear-cutting, the flooding, the overhunting by sports hunters. A lot of the things we are basing our future

[*Traduction*]

appel à la police. C'est d'ailleurs intéressant de faire une compaison avec d'autres situations. Prenons par exemple le cas de Canadien Pacifique, cette grande entreprise qui s'est enrichie en volant les Indiens sans que cela soit considéré comme illégal. Imaginons que Canadien Pacifique décide un jour de ne pas payer une certaine partie de ses impôts de l'année. On pourrait bien contester ce cas devant les tribunaux, et cela jusqu'à la Cour suprême du Canada. Mais il serait tout à fait inacceptable que l'État envoie la police au siège social de l'entreprise. Et pourtant, l'État n'hésite pas à mobiliser la police lorsque les autochtones veulent défendre leurs terres. C'est pour nous un réflexe tout à fait inacceptable.

Mr. Ferland: There is a point I would like you to clarify for me. It is said that the federal government is a trustee of native people. It is my humble opinion that successive governments have had to deal with an outdated Indian Act that has never kept up with the times. The Act is extremely paternalistic and ill-adapted to the needs of the native people. Perhaps I am wrong, but this is the way I see it.

When we come to the heart of the matter, and this is where Oka fits in, the federal and provincial governments are always seen to be pitted against the territorial rights of the natives. I would like you to help me understand what native rights mean to you. There is a lot of talk about native government, etc., yet no one seems to have been able to explain to us what they mean by «native government». Have you given this some thought? How in your view would a native government work? Would it have the same status as a provincial government, with the transfer of federal jurisdiction over, for example, the Criminal Code, education and the like? How do you see this sort of government that would allow people to take control of their own development?

M. Diabo: Je veux faire un commentaire au sujet du pouvoir fédéral. Vous avez fait allusion à la Loi sur les Indiens, mais j'aimerais également attirer votre attention sur l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle, de 1867. Le gouvernement fédéral peut se fonder sur les pouvoirs constitutionnels en vertu desquels il n'a pas à interpréter ses pouvoirs législatifs de façon étroite.

Je tiens à souligner que des traités ont déjà été négociés au Canada en vertu des pouvoirs prévus dans la Constitution. C'est par choix, et non pas nécessairement pour des raisons juridiques, que le gouvernement se fonde uniquement sur des pouvoirs législatifs et non pas constitutionnels.

Je n'ai pas d'autres commentaires à faire au sujet d'un gouvernement autochtone ou indien. Un des chefs aimerait peut-être ajouter quelque chose à ce sujet-là.

Le chef Matchewan: Nous nous sommes opposés, dans ma communauté, à la coupe rase, à l'inondation et aux excès des chasseurs amateurs. On est en train de détruire beaucoup de ressources qui sont essentielles pour notre avenir. Nous

[*Text*]

on are being destroyed. We would like to share. For years we have been sharing furs with the Europeans who came to this land. Now we are looking at changes to give them something else instead of just furs. This is the resource of our land. This is something we are looking into managing for the people. I want something that we can give to the people. So that we can continue to live in this area, we would like to have a greater say in the management of that land.

Within the 59 acres there is absolutely nothing you can do. Even a lone government would not survive within the 59 acres. This is why we are looking into broadening our view. Instead of just focusing on trapping, for instance, we want to come up with something else, whatever people like to see. For instance, if people want to come in and enjoy themselves within our area, then we have no problem with that, but if somebody is going to come in there and start cutting up our land and killing the animals and flooding the land, then that is something we are going to go against because it is destroying our future. That is why we are opposing the current operation that goes on there now within our territory.

Within the reserve there are a lot of problems. For instance, there is nothing but sand within this 59 acres, and in the springtime run-off all the sand will go right down through the manholes and then plug up our sewer system. That has been happening for the last few years. We have been after the federal government to try to correct that problem and they have pretty much been saying that they have no money to straighten out this kind of problem. All these things we have to face within our reserve we want to solve. The government has to recognize that we use the land we currently use. . .

M. Ferland: Vous avez répondu en partie à ma question. Vous dites que vous voulez avoir le pouvoir de gérer vos terres et les ressources qu'il y a sur vos territoires. Il est sûr que 59 acres, ce n'est pas très grand. C'est à peu près la grandeur d'une petite ferme au Québec ou en Ontario. Ce n'est pas une très grande surface de terrain.

Les négociations ne sont peut-être pas entamées avec votre groupe, mais elles sont entamées avec d'autres groupes en vue d'obtenir des surfaces de terrain beaucoup plus importantes. À certains endroits, le gouvernement a reconnu les droits miniers et les droits fonciers et a attribué certaines sommes d'argent. Il a aussi reconnu, au niveau du gouvernement, une certaine autonomie pour gérer ces ressources naturelles.

• 1355

Envisagez-vous un peu le même genre d'autonomie, c'est-à-dire le pouvoir de gérer les ressources du sous-sol et les ressources sur le sol, de façon à pouvoir atteindre une certaine autonomie financière à partir des ressources naturelles? Est-ce le sens que vous voyez au gouvernement autochtone?

Chief Matchewan: Within the conservation strategy, the logging agreement that was signed, the QAF, was very devastating to us. This is something we want to see done better in order to take into consideration that what we depend on, such as the animals, we want to protect.

[*Translation*]

sommes prêts à partager. Pendant des années, nous avons partagé la fourrure avec les Européens. Maintenant, nous cherchons à leur offrir d'autres possibilités, et non pas seulement la fourrure. C'est la ressource principale de nos terres. C'est quelque chose que nous voulons gérer pour le peuple. Je veux quelque chose que je peux donner à mon peuple. Nous voulons avoir notre mot à dire par rapport à l'administration de ces terres.

On ne peut absolument rien faire sur 59 acres de terre. Même un gouvernement autonome ne survivrait pas sur 59 acres. C'est pourquoi nous cherchons d'autres possibilités. Nous ne voulons pas nous limiter uniquement au piégeage; nous voulons trouver autre chose. Si, par exemple, d'autres gens veulent venir s'amuser sur nos terres, très bien, mais nous ne pouvons pas accepter que des gens viennent exploiter nos terres, tuer le gibier et inonder nos terres, car c'est là notre avenir qui est en jeu. C'est pourquoi nous nous opposons à ce qui se passe actuellement sur notre territoire.

Il y a beaucoup de problèmes sur la réserve. Par exemple, ces 59 acres sont très sablonneux et, depuis quelques années, le sable coule dans les bouches d'égout lors du dégel printanier et finit par bloquer les égouts. Nous avons demandé à plusieurs reprises au gouvernement fédéral de faire quelque chose, mais on dit qu'il n'y a pas d'argent pour régler ce genre de problème. Nous tenons à résoudre ces difficultés. Il faut que le gouvernement reconnaisse que nous nous servons de ces terres. . .

Mr. Ferland: You only answered my question in part. You say you want to be able to manage your land and your resources. Clearly, 59 acres is not a lot of land. It is about the size of a small farm in Quebec or Ontario. It really is not a lot of land.

Though the government has not yet begun negotiations with you, it has begun discussing the possibility of ceding larger areas of land to other groups. In some cases, the government has recognized mining and property rights and has made financial settlements. It has also agreed to a certain degree of independent management of these natural resources.

Would you like to have the same sort of control, i.e., control over natural and mineral resources, so that you can achieve some measure of financial autonomy? Is that how you see native government?

Le chef Matchewan: Dans le cadre de la stratégie de conservation, l'accord sur la coupe de bois, le QAF, était désastreux pour nous. Nous voulons que l'on comprenne que c'est important pour nous de protéger le gibier, qui est pour nous une ressource essentielle.

[*Texte*]

But as far as animals go, as far as I am concerned right now within the conservation strategy, this is something that will benefit Quebeckers as well as Canadians in general. We are not talking about the title to the land yet, but we are going to research that issue towards land claims.

What we have been trying to do is to get better management, to have the provincial governments have a better management system than they have now. When I start seeing animals being shot down for nothing, that is something I do not like to see. A moose is something we depend on, and the forest is something the animals depend on. This is the reason why we got Quebec people involved to hear us out. The problem is that they are raping a wildlife reserve, and we want better management of it. If it is better managed, then we do not have a problem to live in co-existence.

But within our conservation strategy we are dealing with how the provincial governments are treating the animals and the land we depend on, and this is something we are dealing with now through a conservation strategy. It is not dealing with the title to the land. This is something that is going to be done in the future when we are done.

The Chairman: On behalf of all members of the committee, I would like to thank the Algonquin delegation for being with us here today. There may be closing comments any of you would like to make; if not, let me thank you very much. We appreciate both your willingness to come here and put some of these questions on the record and also your willingness to deal with questions from the members.

This meeting stands adjourned until 3.30 p.m.

AFTERNOON SITTING

• 1541

The Chairman: I would like to call the meeting to order, please, and welcome our next witness group for the next hour.

Mr. Wilbee: Mr. Chairman, I have a point of order. A month or so ago a group made suggestions that the minister was telling lies. They were going to provide tapes. Since this is our last series of meetings, have those tapes ever been delivered to the committee?

The Chairman: My advice is that we have not received anything from Mr. Lacaille. We have received neither tapes nor transcripts. Approximately five phone calls have been placed to Mr. Lacaille and a faxed letter last week to Mr. Lacaille requesting him to follow up on that specific commitment he gave to this committee. So far that commitment has not been met.

If members have other information they would like to bring to the attention of the committee, we would of course welcome that, but that is my understanding.

Mr. Skelly: Where did the question originate?

The Chairman: Mr. Wilbee asked whether or not we had received any documents, any transcripts or tapes from Mr. Lacaille.

[*Traduction*]

Je crois, d'ailleurs, que les Québécois et les Canadiens en général vont profiter de la stratégie de conservation du gibier. Il n'est pas encore question pour nous de revendiquer ces terres, mais nous sommes en train d'étudier la question.

Nous avons fait des démarches auprès des gouvernements provinciaux pour qu'ils assurent une meilleure gestion de ces terres. Je n'aime pas qu'on tire sur des bêtes sans raison. Nous dépendons des orignaux, et pour leur part, les animaux dépendent de la forêt. C'est pourquoi nous avons voulu exprimer nos préoccupations aux représentants du gouvernement québécois. On est en train de violer une réserve faunique, et c'est pourquoi nous voulons qu'elle soit mieux protégée. Si on en assure une meilleure gestion, nous pourrons vivre ensemble sans difficulté.

Dans le cadre de notre stratégie de conservation, nous nous préoccupons des mesures provinciales concernant le gibier et les terres sur lesquelles nous comptons. Il ne s'agit pas d'une revendication territoriale. C'est quelque chose que nous entreprendrons plus tard.

Le président: Au nom de tous les membres du comité, Bje tiens à remercier la délégation algonquine d'être venue aujourd'hui. Vous pouvez, si vous le voulez, faire quelques remarques en conclusion. Sinon, permettez-moi de vous remercier d'être venus soulever ces problèmes et d'avoir bien voulu répondre aux questions des membres du comité.

La séance est levée jusqu'à 15h30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Je déclare la séance ouverte et je voudrais souhaiter la bienvenue au prochain groupe de témoins que nous entendrons pendant une heure.

M. Wilbee: Monsieur le président, j'invoque le réglement. Il y a environ un mois, un groupe a insinué que le ministre mentait et qu'ils avaient des cassettes à l'appui. Puisque nous en sommes maintenant à nos dernières réunions, je voudrais savoir si ces cassettes ont été envoyées au comité.

Le président: Si je ne m'abuse, nous n'avons rien reçu de M. Lacaille, ni cassettes, ni transcription. Nous avons téléphoné à M. Lacaille environ cinq fois et la semaine dernière nous lui avons envoyé une lettre par télécopieur dans laquelle on lui demandait de respecter son engagement au comité. On n'a rien reçu jusqu'à présent.

Si les membres du comité ont d'autres renseignements, je vous prierais de nous en faire part.

M. Skelly: De quoi s'agit-il?

Le président: M. Wilbee a demandé si nous avions reçu des documents, transcriptions ou cassettes de M. Lacaille.

[*Text*]

Mr. Skelly: I had my assistant drive down to Montreal for the press conference and we acquired the tapes. We cannot afford the transcripts, of course, but if the committee wishes the tapes, it can have our copies.

The Chairman: Okay. That would be helpful. Maybe we can get them transcribed. Perhaps you could provide those to the clerk and we will ensure that members are able to take a look at the transcripts. It may be hard to identify who is speaking at various times, but we will see what quality the tapes are in.

Mr. Skelly: Yes. My assistant played them with the assistance of Mr. Lacaille and identified some of the people who were talking. She just did not have the time to do a full transcript.

The Chairman: We can have that done, I am sure, if we have the tapes.

I would like to proceed with the continuation of our study of the events of the summer of 1990 in Kanesatake and Kahnawake. I would like to welcome this afternoon

le Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake.

Mr. Vézina, I reconize you. Perhaps you could introduce your colleagues.

• 1545

M. Gilles Vézina (membre fondateur du Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake): Monsieur le président, honorables députés représentant les partis de la Chambre des communes, mesdames, messieurs, j'ai l'honneur, au nom du Mouvement, de vous présenter les personnes qui vous relateront cet après-midi les événements que nous avons vécus à Oka. Ce sont M^me^ Myra Cree et M^me^ Myra Cree; ce n'est pas une erreur; il y a un lien de parenté, bien sûr. Il y a également M^me^ Lucie Masse; Me Gérard Bertrand, avocat à l'Université d'Ottawa; et moi-même, Gilles Vézina, un des présidents fondateurs du Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake. Malheureusement, M^me^ Solange Gagnon, la présidente, n'a pu venir. Elle est employée du gouvernement fédéral. Vous connaissez un peu les restrictions. Les personnes que vous voyez ici sont celles qui représentent officiellement aujourd'hui le Mouvement.

Avant que M^me^ Lucie Masse commence la présentation, je vous resituerai les événements à Oka en vous montrant une dernière fois cette carte que vous avez vue très souvent.

Ceci est une carte qui a été présentée dans le journal *The Gazette*. Quand nous vous parlerons du chemin du Mille, il s'agit bien de celui-ci. Il y avait ici, au tout début, la première obstruction, la barricade des Mohawks; il y avait une autre barricade à l'autre bout. Lorsqu'il y a eu intervention de la SQ, ces deux barricades ont été déplacées. Ici, il y a eu la barricade des Mohawks et, en bas, la barricade de la SQ; en haut, c'était celle des Mohawks. Nous sommes sur la route 344. Il faut bien se rappeler que le chemin du Mille était une route non carrossable. Nous vous donnerons plus tard des précisions.

Je demanderais à M^me^ Masse de continuer.

[*Translation*]

M. Skelly: J'ai demandé à mon adjointe de se rendre à Montréal pour la conférence de presse et nous avons obtenu les cassettes. Évidemment, les transcriptions sont trop coûteuses, mais si le comité veut des cassettes, les nôtres sont à sa disposition.

Le président: D'accord. Cela serait utile. On pourrait peut-être les faire transcrire. Pourriez-vous remettre les cassettes au greffier et nous verrons à ce que les membres puissent lire les transcriptions. Tout dépendant de la qualité des cassettes, il sera peut-être difficile d'identifier les interlocuteurs.

M. Skelly: Oui. Mon adjointe les a écoutées avec M. Lacaille et ensemble ils ont identifié certains intervenants. Elle n'a pas eu le temps de faire toute la transcription.

Le président: Je suis certain que cela sera possible si nous avons les cassettes.

Je voudrais poursuivre notre étude des événements de l'été de 1990 à Kanesatake et Kahnawake. Cet après-midi nous aurons le plaisir d'entendre

le Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake.

Monsieur Vézina, vous avez la parole. Vous pourriez peut-être présenter vos collègues.

Mr. Gilles Vézina (founding member of the Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake): Mr. Chairman, honourable members representing the parties of the House of Commons, ladies and gentlemen, on behalf of our organization, I have the pleasure of introducing those who will recount the events at Oka. They are Ms Myra Cree and Mrs. Myra Cree; that is no mistake; of course they are related. There is also Ms Lucie Masse; Mr. Gérard Bertrand, lawyer at the University of Ottawa; and myself, Gilles Vézina, one of the founding presidents of the *Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake*. Unfortunately, our president, Ms Solange Gagnon, could not attend. She works for the federal government and I am sure you know the rule. These people are today's official representatives of the movement.

Before Ms Lucie Masse begins her presentation, I would like to recap the Oka events by once again showing you this map with which you are already very familiar.

It was published in the *The Gazette*. When we mention the *chemin du Mille*, this is what we are referring to. At the very beginning, the first Mohawk barricade was here, and the other barricade was at the opposite end. When the Quebec police force intervened, these two barricades were moved. This is where the Mohawks had their barricade, and here, lower down, was the Sûreté du Québec's; at the top of the map is the Mohawk barricade on route 344. It is important to note that the *chemin du Mille* was a dirt road. We will give you more details later on.

I would now ask Ms Masse to continue.

[*Texte*]

Mme Lucie Masse (vice-présidente du Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake): Je vais vous présenter le mémoire que le Mouvement entend déposer devant votre Comité. Dans une première partie, ma collègue Myra Catherine Cree et moi-même vous situerons le Mouvement pour la paix et la justice. Nous vous dirons comment nous sommes nés. Ensuite, nous vous parlerons de notre vision de la crise, en passant par le contexte historique et sociopolitique relié à la crise. Nous vous ferons également les premières recommandations du Mouvement. Dans une deuxième partie, M. Gilles Vézina fera une analyse chronologique de la crise d'Oka et vous fera part d'autres recommandations.

M. Ferland: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je voudrais vérifier si nous recevons un autre groupe à 16h30. Il est 15h50 et il vous faudra sûrement plus d'une demi-heure pour lire votre document. Je veux simplement que le président statue...

Mme Myra Cree (membre du Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake): Monsieur, quand le maire d'Oka, M. Ouellette, est venu, il a pris presque deux heures pour lire 51 pages. Vous n'allez pas nous grignoter notre temps alors que nous n'avons même pas ouvert la bouche. Adressez-vous à M. Radford.

M. Ferland: Monsieur le président, je veux savoir si on va pouvoir décaler la réunion de 16h30.

M. Vézina: J'aimerais donner une précision.

The Chairman: Excuse me, sir. Mr. Ferland was not finished.

M. Ferland: Ce mémoire me semble important et j'aimerais savoir si on a seulement une demi-heure pour entendre les témoins. Je trouverais ridicule qu'on n'ait qu'une demi-heure pour examiner ce document. Je veux m'assurer, monsieur le président, qu'on aura suffisamment de temps. Si on pouvait décaler la rencontre de 16h30, ce serait l'idéal.

• 1550

The Chairman: Yes, my understanding is that this witness group was advised that they specifically had one hour because that was time the committee was allocating to them. If they are telling us that they would like to have more time now, perhaps they could explain why.

M. Vézina: Si vous me le permettez, j'aimerais répondre à vos objections. Le document comme tel comporte 45 pages. Il y a un autre document que nous allons déposer qui comporte 250 pages. On n'a pas l'intention de les lire.

La présentation de ce document compte environ 13 pages, mais il y a des annexes pour établir les événements que nous allons vous relater. Si vous avez des précisions à nous demander, nous serons en mesure de répondre à vos questions.

Si nous sommes tous raisonnables, nous pourrons faire le tour de la question en une heure, mais je suis sûr que si vous voulez vraiment régler le problème des autochtones, vous nous demanderez de rester une autre heure. C'est notre souhait le plus grand.

The Chairman: Perhaps we could try to fit within the hour roughly. If we need more time, we are usually very reasonable in this committee, so perhaps we could proceed and try to allow plenty of time for discussion.

[*Traduction*]

Ms Lucie Masse (Vice-President of the Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake): I will present the brief the movement plans to submit to your committee. For the first part of our presentation, my colleague Myra Catherine Cree and I will first describe the *Mouvement pour la paix et la justice* and give you its background. We will then give you our interpretation of the crisis, by highlighting the historic and socio-political context. We will also table the *Mouvement*'s main recommendations. In the second part, Mr. Gilles Vézina will give a chronological analysis of the Oka crisis and will make other recommendations.

Mr. Ferland: Mr. Chairman, I have a point of order. I would like to know if there is another group at 4:30. It is 3:50 and it will surely take you more than half an hour to read your document. I would just like the Chairman to decide—

Mrs. Myra Cree (member of the Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake): Sir, when the mayor of Oka, Mr. Ouellette, was here, he took nearly two hours to read 51 pages. I hope you won't take up our time before we even begin. Speak to Mr. Radford.

Mr. Ferland: Mr. Chairman, I want to know if we can postpone the 4:30 meeting.

Mr. Vézina: I would like to clarify something.

Le président: Pardon, monsieur. M. Ferland n'avait pas terminé.

Mr. Ferland: This brief seems important to me and I would like to know if we only have half-an-hour to hear the witnesses. It would be ridiculous to expect to go through this document in a half hour. Mr. Chairman, I want to make sure there is enough time. It would be perfect if we could start the 4:30 meeting later.

Le président: Oui, le comité a clairement indiqué à ce groupe de témoins qu'il leur accordait une heure. Peut-être pourraient-ils nous dire maintenant pourquoi ils leur faut plus de temps.

Mr. Vézina: With your indulgence, I would like to respond to your objections. The document is 45 pages long but there is another one we will table that has 250 pages. We do not plan on reading them.

Our presentation is about 13 pages long, but it has appendices to clarify the events discussed. We will be very pleased to answer any questions that you may have.

If everyone is reasonable, we should be able to cover the matter in an hour, but if you really want to settle the native issue, I am sure you will ask us to stay an hour longer. That is our greatest wish.

Le président: Essayons de respecter le délai d'une heure. Il sera peut-être possible de vous accorder plus de temps, mais on devrait commencer dès maintenant pour qu'il y ait assez de temps pour une bonne discussion.

[*Text*]

Mme Myra C. Cree (vice-présidente du Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake): Je vais commencer par vous lire une citation de M. Léon Blum:

> La race humaine a créé la sagesse, la science et l'art; pourquoi serait-elle impuissante à créer la justice, la fraternité et la paix?

Le Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake a été fondé en pleine crise du golf d'Oka.

Il regroupe des autochtones et des non-autochtones qui tenaient à démontrer que, malgré les événements dramatiques, la coexistence pacifique entre les deux communautés est encore possible. Sa première assemblée publique, tenue au Church Hall à Oka, remonte au 6 août 1990. Une centaine de personnes y assistaient.

Par ce mémoire, nous voulons montrer que l'éclatement de ce conflit fut loin d'être un phénomène spontané. Au contraire, il est l'aboutissement d'une longue succession de querelles et de litiges dont les premières manifestations remontent loin dans l'histoire pour se poursuivre jusqu'à l'été 1990.

Nous désirons aussi apporter quelques idées susceptibles, espérons-nous, d'améliorer le climat toujours tendu qui règne entre les deux communautés.

On a souvent parlé de deux solitudes au Canada. Il ne faudrait pas oublier la troisième, plus profonde, plus tragique encore, du peuple amérindien. Ne pas en tenir compte serait les forcer, encore une fois, à recourir à la clameur pour se faire entendre.

Cette prise de conscience est vitale pour l'avenir de notre pays et, moralement, elle nous concerne tous.

Mme Masse: Nous situerons d'abord le contexte historique de l'apparition de la crise d'Oka.

Comme le démontre si bien l'historien Claude Parizeau, dont nous avons apporté la thèse...

M. Vézina: Si vous le permettez, monsieur le président, nous voulons déposer comme partie intégrante du mémoire cette thèse à laquelle nous allons nous référer à quelques reprises durant cet exercice.

Mme Masse: Comme le démontre si bien l'historien Claude Parizeau, dès la concession de la Seigneurie du lac des Deux-Montagnes, par le roi Louis XV, aux Sulpiciens en 1718, pour qu'ils y ouvrent une mission, les relations entre Blancs et Amérindiens étaient vouées à des difficultés énormes dues au choc des deux cultures.

Ce choc vient d'abord de l'attitude évidente de supériorité et de paternalisme affichée par les Blancs à l'égard des aborigènes. Il fallait changer leurs moeurs et coutumes et établir sur ce continent le système de valeurs de l'Ancien Monde. La question de la reconnaissance de leur civilisation et de leur religion ne se posera pas, même pour les Sulpiciens.

Cette façon de faire ne pouvait qu'engendrer de multiples tensions, mais très tôt, les principaux griefs tournèrent autour du droit de propriété de la Seigneurie.

[*Translation*]

Ms Myra C. Cree (Vice-President of the Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake): I will start by reading a quote from Léon Blum:

> The human race created wisdom, science and art; why could it not create justice, brotherhood and peace?

The Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake (Movement for peace and justice in Oka and Kanesatake) was founded in the middle of the Oka «golf» crisis.

It is made up of natives and non-natives who wish to prove that despite the tragic events, the two communities could still co-exist peacefully. The first public meeting was held on August 6, 1990 in the Oka church hall. About 100 people attended.

The purpose of this presentation is to show you that the outbreak of the conflict was far from sudden. Rather, it was the culmination of numerous long-standing quarrels and disputes that go back a long way in the area's history and culminated in the summer of 1990.

We also hope to suggest ways to reduce the constant tension between the two groups.

Much has been said about Canada's two solitudes. The third, native Indians, should not be forgotten; it has deeper roots and has suffered even greater tragedies. To ignore this group would be to force them to resort once again to protests.

This awareness is vital for the future of our country and everyone is morally responsible.

Ms Masse: We will first give the historical background to the Oka crisis.

Historian Claude Parizeau clearly showed in his thesis, which we have here...

Mr. Vézina: Mr. Chairman, if you do not mind, we will be tabling this thesis as part of our brief and will refer to it a number of times.

Ms Masse: Historian Claude Parizeau clearly explains that from the moment that King Louis XV gave the Lac des Deux-Montagnes Seigneurie to the Sulpicians in 1718 for their new mission, relations between whites and native Indians were doomed to great difficulties because of the friction between the two cultures.

This is primarily the result of the obvious superior and paternalistic attitude of the whites towards the natives. They wanted to change native customs and habits and instill their own old-world values. Not even the Sulpicians gave any thought to the first nations'civilization or religion.

Of course this caused great tension, but the main grievances soon centered around the Seigneurie property rights.

[*Texte*]

• 1555

Il faut se rappeler que, pour les Amérindiens, la propriété privée est un concept nouveau. Avant l'arrivée des Blancs, les tribus vivaient sur de vastes territoires dont les limites fluctuaient. Les Iroquois pratiquaient déjà l'agriculture, mais ils ne possédaient pas réellement les terrains cultivés. La terre appartenait au clan.

C'est donc dans cet esprit qu'ils avaient reçu la promesse de terres bien à eux s'ils consentaient à quitter la mission de Sault-au-Récollet pour venir à Oka.

Or, à la mission d'Oka, ce sont les Sulpiciens qui donnent les terres. Pour les obtenir et les conserver, les Amérindiens doivent se soumettre à plusieurs contraintes vexatoires: obligation de défricher et de mettre en culture dans un délai de cinq ans, interdiction de vendre le bois sans la permission expresse du directeur de la mission, défense d'engager un Blanc comme serviteur ou journalier, etc.

On peut facilement imaginer les frustrations et les démêlés qui ont suivi. À plusieurs reprises, une première fois en 1781 et la dernière fois en 1912, devant le Conseil privé de Londres, les Amérindiens ont dénoncé la tutelle des Sulpiciens et revendiqué le droit de propriété de la Seigneurie, mais sans succès. Toujours, le droit de conquête des Blancs, au nom du roi, de la croix et du fusil a prévalu. Droit et légitimité ne vont pas toujours de pair.

Mme Myra Cree: Monsieur le président, je suis la mère de Myra et elle fait une gastro-entérite. Elle est allée au petit coin et m'a demandé de poursuivre la lecture.

L'attachement au territoire: Pour mettre en lumière les racines profondes de la crise du golf d'Oka, nous voudrions vous rappeler d'abord l'attachement profond des Amérindiens pour les terres en litige.

Souvent appelées Grande commune, ces terres, au XIXe siècle, leur étaient réservées. Ils faisaient paître leurs animaux sur une partie de ces terres. Les Blancs qui voulaient faire de même devaient leur payer une redevance.

Des difficultés financières, vers 1929, ont amené les Sulpiciens à vendre ces terres à des particuliers, privant ainsi les Amérindiens de leur usage.

M. Vézina: Je vous demanderais de regarder la carte ainsi que les annexes «K» et «P». Vous avez là, à l'ouest de la route de l'Annonciation, ce qu'on appelle la Grande commune. C'est ce territoire qui a souvent été morcelé. Tout ce qu'il y a à l'ouest de la route de l'Annonciation, vis-à-vis de ce qui est indiqué comme *proposed residential development*, c'est la Grande commune. C'est encadré par la route 344 et l'Annonciation. C'est ce qui fait présentement l'objet des revendications territoriales. C'est l'endroit spécifique où il y a des empiètements depuis des années.

Mme Myra Cree: En 1947, un bill privé a redonné ce territoire à la municipalité d'Oka. Les Amérindiens n'y ont plus que leur cimetière et leur terrain de crosse.

Ajoutons aussi que ces terres qui dominent le village d'Oka représentent un véritable havre de paix, grâce surtout au magnifique peuplement de pins blancs qui s'y trouve. Quiconque s'y est promené peut en témoigner.

[*Traduction*]

It is important to remember that the concept of private property was new to the native Indians. Before the whites came, tribes lived on huge expanses of land, whose boundaries fluctuated. The Iroquois were already farming, but they did not really own the cultivated land. It belonged to the clan.

It was with that understanding that they were promised their own land if they agreed to leave the Sault-au-Récollet Mission and go to Oka.

But it was the Sulpicians who gave away the land at Oka. The native Indians had to accept numerous bothersome restrictions to obtain the lands and keep them; they had to clear and work the land within 5 years, they were forbidden from selling the wood without special permission from the head of the mission, they could not hire a white person as servant or day labourer, etc.

It is easy to imagine the frustrations and quarrels that ensued. The native Indians went before the London Privy Council on numerous occasions to denounce the Sulpicians, trusteeship and to claim property rights to the Seigneurie. The first time was in 1781, and the last in 1912, but all their attempts were unsuccessful. The rights of the whites to conquer, in the name of the king, the cross and the gun always prevailed. Rights and legitimacy do not always go hand in hand.

Mrs. Myra Cree: Mr. Chairman, I am Myra's mother and she has gastroenteritis. She has stepped out and asked me to continue reading.

Attachment to the land: We would like to shed some light on the deeper roots of the Oka crisis and remind you of how deeply attached the native Indians are to the disputed lands.

In the 19th Century, the lands reserved for them were often called the Great Commons. Some parts were used for animal pasture. The whites who wanted to do the same had to pay them duties.

Towards 1929, the Sulpicians encountered financial difficulties which forced them to sell those lands to individuals, thereby depriving the native Indians of their use.

Mr. Vézina: I would ask you to look at the map and appendices "K" and "P". West of the Route de l'Annonciation is what is known as the Great Commons. That territory has often been divided up. Everything to the west of that road, vis-à-vis what is shown as proposed residential development, is the Great Commons. Routes 344 and l'Annonciation are the boundaries and that is the area we are claiming. That is precisely where there has been encroachment for years.

Mrs. Myra Cree: In 1947, under a private bill, the Municipality of Oka was reawarded that territory. The native Indians now only have their cemetery and their playing field there.

We might add that the Oka Village lands are a true haven, due mostly to the magnificent white pines. Anyone who has been there will agree.

[*Text*]

Or, ces pins ont tous été plantés, entre 1886 et 1897, de main d'hommes, de femmes et d'enfants, amérindiens surtout.

M. Vézina: Veuillez jeter un coup d'oeil à l'annexe «K».

Je ne vous demande pas de compter les arbres. On dit qu'il y en avait 100,000. C'est une photo aérienne qui a été prise en 1945. Malheureusement, il y a eu des empiètements et des développements depuis ce temps-là, mais il en reste encore un certain nombre, pourvu qu'on les laisse continuer.

Mme Myra Cree: Donc, il y avait bien, au total, 100,000 pins.

• 1600

Il n'est pas facile de voir tout cela disparaître pour un golf de neuf trous et un développement résidentiel. D'ailleurs, 1,012 autochtones et non-autochtones ont signé une pétition pour demander à la municipalité de renoncer à son projet. On connaît la suite.

Abordons maintenant le contexte sociopolitique relié à la crise.

Premier point, instabilité de la représentation des autochtones: Un des éléments dont a bénéficié le maire Ouellette lors de l'élaboration de son projet de golf et qu'on n'a jamais cessé de ramener sur le tapis, avant, pendant et après la crise, c'est l'instabilité de la représentation politique ou l'absence de leader fort au sein de la communauté mohawk de Kanesatake.

Les dirigeants du conseil de bande, les chefs traditionnels héréditaires nommés par les mères de clan, n'ont jamais su faire l'unanimité au sein de la bande. Ils ont toujours été dénoncés et critiqués, tant pour la manière dont ils étaient nommés que pour leur rôle dans la communauté et auprès du gouvernement fédéral.

Perçus souvent comme des créatures mises en place par la Loi sur les Indiens, plusieurs les jugent peu représentatifs des tendances au sein de la communauté et souhaiteraient que ceux qui président aux destinées de la bande, surtout au moment où des négociations doivent reprendre, soient désignés par un système électif par l'ensemble des membres de la bande.

C'est pour le moment la réalité avec laquelle il faut composer, une réalité qui résulte d'un phénomène d'acculturation qu'explique le contexte historique de la communauté autochtone. Noyée sous le poids démographique, culturel et politique des Blancs, il ne lui est pas facile de choisir parmi les éléments de sa culture et ceux qui viennent de l'autre communauté.

Il faut reconnaître qu'à Kanesatake, il y a un contexte particulier: il n'y a pas un groupe qui parle, mais des groupes; il n'y a pas un interlocuteur, mais des interlocuteurs.

Mme Masse: Abordons maintenant les modes d'intervention mis de l'avant par nos gouvernements.

Après avoir mené une apparente négociation pendant une période relativement courte, si l'on considère que les premières réclamations officielles des chefs indiens datent de 1781, nos élus municipaux, M. le maire Jean Ouellette en tête, ont choisi d'utiliser la voie de la légalité.

Cette option eût pu être raisonnable et éclairée si elle avait été dirigée de façon à utiliser optimalement tous les recours juridiques pouvant amener les parties en cause à négocier, encore que les autochtones de Kanesatake n'ont rien obtenu jusqu'à ce jour en suivant la voie de la légalité.

[*Translation*]

Yet all those pines were planted mainly by native Indian men, women and children, between 1886 and 1897.

Mr. Vézina: Please refer to appendix "K".

I will not ask you to count the trees. Apparently there were 100,000. This aerial photo was taken in 1945 and unfortunately there have been encroachments and developments since then, but there still are a number and I hope they will be left.

Mrs. Myra Cree: So there was indeed a total of 100,000 pine trees.

It is not easy to envisage all that being replaced by a nine-hole golf course and a residential development. In fact, 1,012 natives and non-natives signed a petition requesting that the municipality cancel its project. The rest is history.

Now let's deal with the socio-political context of the crisis.

First of all, unstable native representation: When Mayor Ouellette was planning the golf course, he took advantage of the unstable native political representation and of the fact that the Kanesatake Mohawk community did not have a strong leader. This matter was continually brought to the fore, before, during and after the crisis.

The band council heads, the traditional hereditary chiefs appointed by the clan mothers, could never get unanimous consent from the band. They were always denounced and criticized, both for the way they were appointed and for their role in the community and as go-betweens with the federal government.

They are often perceived as creatures established by the Indian Act and many feel they do not clearly represent their community. Several think that those who determine the future of the band, especially when negotiations resume, should be appointed by all members of the band through a voting system.

That is the current situation, a situation which stems from their cultural integration. They are overshadowed by the white demographic, cultural and political clout and it is difficult for the natives to choose between cultural elements from both their community and the other.

Kanesatake is an unusual situation: not just one group is speaking up, but numerous ones; there is not one representative, but several.

Ms Masse: Now let us discuss the government's initiatives.

Apparently, there were brief negotiations, if you consider that the Indian chiefs first made their official land claims in 1781. After these so-called negotiations, our municipal officials, headed by Mayor Jean Ouellette, resorted to legal action.

This option would perhaps have been reasonable and wise if it had been used to bring about negotiations between the parties involved, especially since the Kanesatake natives have still not won anything through legal action.

[*Texte*]

Ainsi, guidés par des intérêts personnels et animés par l'intérêt pécuniaire à courte vue de la municipalité, nos dirigeants locaux ont gravement erré en choisissant de faire respecter à tout prix une injonction par la force policière.

Monsieur le président, j'aimerais vous faire la lecture d'une lettre adressée à M. le maire Jean Ouellette ainsi qu'aux membres du conseil municipal. Cette lettre est datée le 19 septembre 1990. Elle provient du ministère des Affaires municipales et est signée par le sous-ministre, M. Florent Gagné. Je vous lis un extrait de cette lettre:

> Nous croyons que, pour un membre du conseil municipal, le statut de membre actionnaire du Club de golf d'Oka impliquait des intérêts qui obligeaient qu'il en fasse déclaration et qu'il s'abstienne de délibérer sur les affaires le concernant. Or, selon les contrôles effectués, tel défaut de déclaration de ses intérêts a été constaté et telles délibérations ont eu cours. Il conviendrait donc que les élus concernés prennent immédiatement les mesures nécessaires pour se conformer aux dispositions pertinentes de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités de façon à ne pas s'exposer à des démarches judiciaires que pourraient considérer certains contribuables contre eux.

Donc, il y a ici apparence de conflit d'intérêt.

Ainsi, plutôt que de faire preuve de compréhension et de compassion à l'égard de la communauté autochtone, les représentants municipaux ont fait fi des exhortations à la négociation et de surseoir au projet de golf venues de toute part, pour nous plonger dans le chaos que l'on sait.

De la même manière, les gouvernements provincial et fédéral ont contribué à l'étirement de la crise. Trois éléments nous paraissent illustrer cette affirmation: l'attentisme du ministre Tom siddon, le déploiement des forces policières et des forces armées canadiennes et l'isolement du ministre John Ciaccia dans ses efforts de négociation.

• 1605

Mme Myra C. Cree: Pour terminer, abordons ce qu'on a appelé le syndrome des Warriors.

Les vedettes de la crise ont été sans conteste les Warriors. Ils n'avaient certes pas l'appui de tous au sein de la nation mohawk. Pour les uns, ils étaient les défenseurs de la nation et, pour les autres, des opportunistes qui profitaient de la crise pour défendre leurs propres intérêts: bingos, casinos, cigarettes, etc.

Il est très important de rappeler que les résistants de la première heure, ceux qui ont érigé la première barricade en mars 1990 sur le chemin du Mille, étaient des gens de Kanesatake. Il n'y aurait pas eu de Warriors venus de l'extérieur s'il n'y avait pas eu, par la suite, cette escalade juridique et la menace d'un éventuel raid policier pour faire respecter l'injonction.

Il y a tout lieu de croire que, sans la résistance armée, que l'on soit d'accord ou non avec cette façon de faire, il y aurait aujourd'hui à Oka un golf de 18 trous. C'est notre conviction.

Mme Masse: Pour terminer cette première partie, nous vous faisons part d'une partie des recommandations du Mouvement.

[*Traduction*]

Our local officials had vested interests and short-term financial goals, but they made a serious mistake when they ordered an injunction and resorted to police force to enforce it at any price.

Mr. Chairman, I would like to read a letter addressed to the mayor, Mr. Jean Ouellette, as well as to members of the municipal board. It is dated September 19, 1990 and comes from the Department of Municipal Affairs and is signed by the Deputy Minister, Mr. Florent Gagné. Let me read you an excerpt.

> If someone is both a member of the municipal board and a voting member of the Oka Golf Club, he or she would have interests which should be disclosed and he or she should abstain from discussing matters affecting both the municipal board and the club. However, it has been shown that those interests were not disclosed and that discussions were held. It would therefore be appropriate for the elected representatives involved to take immediate action to respect the applicable provisions of the Act respecting elections and referendums in municipalities to avoid possible legal action by taxpayers.

So there appears to be conflict of interest.

Rather than try to understand the native community, municipal officials chose to ignore all the pleas for negotiation and for cancellation of the golf course project, and as a result led us into this mess.

The provincial and federal governments also did their part to prolong the crisis. Three factors point to that: Minister Tom Siddon's wait-and-see attitude, the deployment of police and Canadian armed forces as well as Minister John Ciaccia's acting alone in the negotiations.

Ms Myra C. Cree: Finally, let us look at what is known as the Warriors syndrome.

The unquestionable stars of the crisis were the Warriors. They certainly were not supported by the entire Mohawk nation. Some felt they were defending their nation, and others perceived them as opportunists who were taking advantage of the crisis to defend their own interests: bingos, casinos, cigarettes, etc.

It is most important to remember that the very first insurgents, those who erected the first barricade in March 1990 on the *chemin du Mille* were people from Kanesatake. Other Warriors would not have come had there not been the ensuing legal battle and the threat of a police raid to enforce the injunction.

There is good reason to believe that had we not resisted the army, regardless of whether it was the right thing to do or not, Oka would now boast an 18-hole golf course. We are sure of that.

Ms Masse: To conclude this first part, we would like to make some recommendations.

[*Text*]

À notre point de vue, certaines conditions sont absolument essentielles pour que les deux communautés d'Oka et de Kanesatake retrouvent une coexistence pacifique:

1) La reconnaissance par le conseil municipal d'Oka des droits ancestraux des autochtones tels que stipulés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Nous avons apporté ici les lois constitutionnelles. Vous vous référerez à ce document.

2) La reconnaissance, toujours par le conseil municipal d'Oka, de la légitimité historique des revendications territoriales des Mohawks d'Oka et de Kanesatake.

3) L'abandon par le conseil municipal des projets de golf et de développement résidentiel sur les terres qui sont l'objet du litige.

M. Vézina: Pour illustrer ceci, je vous demanderais de regarder encore une fois l'annexe «K» que nous allons immédiatement déposer. Vous allez voir que l'expansion d'un golf, que ce soit à l'endroit qui avait été prévu ou ailleurs, sera toujours dans la forêt. Les descriptions sont assez évidentes, mais au cas où vous auriez des questions là-dessus, nous vous les remettons. Nous déposons donc ces deux annexes «K» et «P», celles que vous voyez au tableau. Nous les déposons comme documents faisant partie intégrante de la présentation.

Mme Masse:

4) La création d'une table de concertation regroupant les représentants municipaux du village et de la paroisse d'Oka de même que les représentants désignés de Kanesatake pour discuter de tout projet concernant le développement ou l'aménagement du territoire. Nous croyons que c'est en misant, non pas sur des personnes ressources de l'extérieur, mais bien sur la population d'Oka et de Kanesatake que des solutions vraiment satisfaisantes pour tous pourront émerger.

5) La mise en place de mécanismes d'information et d'éducation qui permettront de promouvoir les valeurs interculturelles des deux communautés. Voici quelques exemples: un bulletin d'information, des cours de langue et d'histoire, des conférences, voire même la création d'un centre interculturel et d'un musée.

6) Favoriser l'apprentissage de la langue française pour les Mohawks désireux de le faire.

Je laisse maintenant la parole à Gilles Vézina pour la deuxième partie de notre mémoire.

M. Vézina: Le directeur général de la Sûreté du Québec, M. Robert Lavigne, déclarait récemment que «l'intervention de la SQ le 11 juillet à Oka avait été une erreur.»

Nous sommes entièrement de cet avis, mais nous devons ajouter que l'instance politique qui a provoqué cette erreur, c'est le conseil municipal d'Oka avec en tête le maire d'Oka, M. Jean Ouellette.

• 1610

Le mémoire qui suit tente d'élucider cette affirmation en étalant les démarches infructueuses de la part de citoyens d'Oka et d'ailleurs qui avaient pour but de dissuader M. le maire du village d'Oka de procéder à l'exercice d'une injonction dont on connaît maintenant les résultats.

[*Translation*]

We feel certain conditions must be met for the two communities of Oka and Kanesatake to co-exist peacefully:

1) The Oka municipal board must recognize the ancestral rights of the aboriginals as stipulated in Section 35 of the 1982 Constitutional Act.

We brought the Constitutional Act for your reference.

2) The Oka municipal board must also recognize the historic legitimacy of the land claim made by the Oka and Kanestake Mohawks.

3) The municipal board must cancel plans for a golf course and residential development on the disputed lands.

Mr. Vézina: I would ask you again to look at appendix "K", which we will be tabling immediately. You can see that extending the golf course in any direction will encroach on the forest. The descriptions are fairly clear, but just in case there are any queries, we are submitting them to you. So here are the two appendices, "K" and "P", those you see on the blackboard. We are submitting them as part of our presentation.

Ms Masse:

4) A consultation committee made up of municipal representatives of the Oka village and parish as well as designated representatives from Kanesatake should be struck to discuss any project involving land development. It is not through discussions with outsiders, but rather with the residents of Oka and Kanesatake that truly satisfactory solutions can be found.

5) Information and education systems should be implemented to promote the two communities' intercultural values. Here are some examples: an information bulletin, language and history courses, conferences, even establishing an intercultural centre and a museum.

6) Encourage interested Mohawks to learn French.

I will now give the floor to Gilles Vézina for the second part of our brief.

Mr. Vézina: The head of the Sûreté du Québec, Mr. Robert Lavigne, recently said that "police intervention at Oka on July 11 was an error."

We fully agree, but we might add that the political authority responsible for that error was Oka's municipal board, headed by its mayor, Mr. Jean Ouellette.

The following brief attempts to elucidate this affirmation by supporting the fruitless undertakings of the Oka citizens, the object of which was to dissuade the mayor of the Village of Oka from proceeding with an injunction whose results are now known.

[*Texte*]

Depuis cet événement malheureux, tous les décideurs et intervenants politiques en provenance du municipal, du provincial et du fédéral n'ont fait que tenter de justifier une erreur que personne n'osait avouer.

Cette opération de diversion, que les militaires qualifient de *reinforcement of a failure*, ne pouvait que mener toute la population dans un cul-de-sac sociopolitique où nous sommes encore aujourd'hui.

La demande d'intervention de la SQ par le maire d'Oka s'est effectuée dans la foulée d'un climat de panique collective provoqué par le Regroupement des citoyens d'Oka dont nous n'avons jamais fait partie et dont le maire s'est inspiré pour organiser l'évacuation massive de la très grande majorité des citoyens d'Oka avec le résultat que nous connaissons.

Les événements qui sont survenus à Oka le 11 juillet 1990 ont marqué d'une façon indélébile le point de départ d'une destinée historique que les deux communautés en présence devront de concert inventer si on veut éviter que se reproduisent les circonstances douloureuses vécues par tous les citoyens d'Oka et Kanesatake durant l'été dernier.

Notre implication remonte à une marche symbolique organisée par les Mohawks et à laquelle se sont joints quelques citoyens non indiens d'Oka qui voulaient manifester leur désir de conserver intacte une des deux seules forêts du Québec plantées de main d'homme.

Malgré cette démarche, le maire du village d'Oka et ses conseillers, poussés par leurs supporteurs et promoteurs immobiliers, ont continué à tout mettre en oeuvre pour réaliser leur projet sans davantage tenir compte des revendications de la communauté mohawk et d'un groupe important de citoyens d'Oka qui s'opposaient à la violation de ce patrimoine historique.

Je vous réfère ici aux deux annexes qu'on a déposées tout à l'heure, les annexes «P» et «K» situant les endroits spécifiques qui sont à la base même de ces revendications.

Au mois de mai 1990, lors d'une réunion du conseil municipal, nous avons tenté de faire comprendre au maire que sa persistance à vouloir procéder à l'expansion à tout prix du golf actuel risquait de provoquer une situation d'affrontement qui ne pourrait que dégénérer; malheureusement, rien n'y fit. Nous avons même eu droit à des insultes et à des insinuations malveillantes de la part du maire et de ses supporteurs, promoteurs et golfeurs.

Dans les jours qui suivirent, nous avons fait parvenir une lettre à M. le maire Jean Ouellette lui suggérant de procéder à une consultation populaire et démocratique. Vous trouverez cette lettre à l'annexe «A». Je ne vous la lirai pas au complet. Je ne fais que m'y référer.

Par exemple, on insiste:

> Sans faire le résumé de la situation que vous connaissez mieux que quiconque, je voudrais collaborer avec tous les intervenants dans ce dossier à l'élaboration d'une paix durable entre les populations touchées par les récents événements.
>
> Permettez-moi de suggérer de mettre en présence tous les citoyens «blancs» intéressés à dresser une liste des moyens et d'éventuelles solutions à la création d'un climat serein. . .

[*Traduction*]

Since that unfortunate event, all the decision-makers and political players from the municipal, provincial and federal levels, have only tried to justify a mistake that no one dared admit.

This diversion operation that the military call "reinforcement of a failure", could only lead the whole population into a socio-political dead end where we still are today.

The request for the SQ's intervention was made by the Mayor of Oka in the press of collective panic created by the *Regroupement des citoyens d'Oka* which we never belonged to and where the mayor found his inspiration to organize the massive evacuation of the vast majority of the citizens of Oka with the results we now know.

The events that happened in Oka on July 11, 1990, indelibly entrenched the starting line of a historical destiny which both communities will have to invent together if we want to avoid the repetition of the painful circumstances that were the lot of all citizens of Oka and Kanesatake last summer.

Our involvement goes back to a symbolic march organized by the Mohawks which some non-Indian Oka citizens joined to show their wish to keep intact one of only two Quebec forests planted by human hands.

Despite this action, the Mayor of the Village of Oka and his councillors, backed by their supporters and real estate promoters, continued to do everything to push ahead with their project without taking any further account of the demands of the Mohawk community and of an important group of Oka citizens opposing the violation of this historic heritage.

I would refer you to the two appendices we tabled before, P and K, locating the specific areas that form the basis for these demands.

In May, 1990, during a municipal council meeting, we tried to explain to the mayor that his persistence in wanting to proceed with expanding the present golf course at all costs might lead to a confrontational situation that could only degenerate; unfortunately, we got nowhere. We even had to deal with insults and malicious insinuations from the mayor and his supporters, promoters and golfers.

In the following days, we sent a letter to his Honor, the Mayor, Jean Ouellette, suggesting he undertake a democratic consultation of the population. You will find that letter in appendix A. I will not read it out to you, I will only refer to it.

For example, we did say:

> Without giving you a summary of the situation that you know better than anyone, I would like to cooperate with all those involved in this to bring about a lasting peace between the populations affected by the recent events.
>
> May I suggest a meeting of all "white" citizens interested in drawing up a list of methods and possible solutions conducive to a serene atmosphere. . .

[*Text*]

Vous lirez vous-mêmes la suite.

Puisqu'il n'a même pas accusé réception de cette lettre, nous avons transmis nos observations relativement à ces événements à M. Yves Désilets, le négociateur à Québec, pour aider au rétablissement de la paix à Oka. Pas de réponse. Voyez à l'annexe «B» le copie de cette lettre et les raisons qui nous ont poussés à renseigner M. Désilets. Elles sont au nombre de huit. Je vous suggère de les lire en diagonale. Elles sont très révélatrices de ce que nous avons vécu à Oka.

• 1615

La Commission des droits de la personne faisait parvenir une lettre à M. le maire, le 30 mai 1990, dans laquelle, entre autres choses, il disait:

Il est trop facile dans le contexte actuel de soulever l'épouvantail des revendications territoriales pour alimenter la peur et l'insécurité des gens.

Cette lettre se trouve à l'annexe «C». Nous allons aussi déposer cette annexe qui est signée par M. Pierre Lepage et dont copie avait été remise entre autres à l'honorable Tom Siddon, à M. Yves Désilets, à M. Pierre Coulombe, à M^me^ Lise Bourgault, à M. Jean-Guy Bergeron et à M. Jacques Imbeau, président du Regroupement des citoyens d'Oka.

Je vous réfère maintenant à l'annexe «D» que nous allons aussi déposer, monsieur le président. Il s'agit d'une lettre adressée à l'honorable Sam Elkas pour lui faire part du climat de violence appréhendée sur les barricades érigées par les Mohawks. Nous lui demandions de renoncer à toute intervention policière, car nous croyions qu'il y avait encore place pour une solution négociée. On était alors le 7 juillet.

Sans vouloir tourner le fer dans la plaie, nous ajoutons que, selon M. Léopold Gaudreault:

La crise amérindienne qui secoue le Québec depuis bientôt deux mois...

On était alors au mois d'août ou de septembre.

...n'aurait probalement jamais eu lieu si le ministère de l'Environnement du Québec avait été écouté il y a un an...

Cette lettre est à l'annexe «E» que nous déposons aussi, monsieur le président, et que vous avez tous en main.

Oka: les enjeux vont au-delà de la stricte légalité, titrait le journal *Le Devoir*, qui livrait la désormais célèbre lettre de l'honorable John Ciaccia au maire Ouellette (voir annexe «G».)

Le lendemain de la réception de cette lettre, soit le 10 juillet 1990, M. le maire faisait la fatale demande d'intervention, qui devait se solder par la mort du caporal Lemay, au directeur général de la Sûreté du Québec On connaît la suite.

Le 16 juillet, deux jeunes femmes non indiennes d'Oka viennent me demander de leur photocopier chacune une pétition, dont l'une exige le retrait de la Sûreté du Québec et l'autre, la démission du maire et des conseillers, ce qui fut fait. Environ 400 personnes ont signé ces pétitions qui ont même été acheminées au premier ministre Bourassa et aux autres titulaires ministériels suivants: les honorables John Ciaccia, Yvon Picotte, Gil Rémillard, Claude Ryan, Sam

[*Translation*]

You can read the rest yourselves.

As receipt of this letter was not even acknowledged, we sent our comments on the situation to Mr. Yves Désilets, the negotiator in Quebec City, to help reestablish peace in Oka. No answer. You will find a copy of that letter in appendix B and the reasons leading us to inform Mr. Désilets. There are 8. I suggest you simply scan the letter. They are quite revealing of what we went through in Oka.

The Human Rights Commission sent a letter to his Honour the Mayor, on May 30, 1990, in which, amongst other things, it said:

In the present context it is too easy to raise the specter of territorial demands to feed the people's fear and insecurity.

This letter is in appendix "C". We will also table this appendix signed by Mr. Pierre Lepage, a copy of which was sent to, amongst others, the Honourable Tom Siddon, Mr. Yves Désilets, Mr. Pierre Coulombe, Mrs. Lise Bourgault, Mr. Jean-Guy Bergeron and Mr. Jacques Imbeau, President of the *Regroupement des citoyens d'Oka.*

I would now refer you to appendix "D" which we will also table, Mr. Chairman. This is a letter addressed to the Honourable Sam Elkas to tell him about the climate of apprehended violence on the barricades erected by the Mohawks. We asked him to give up any police intervention because we believed that there was still room for a negotiated solution. This was on July 7.

Without wanting to rub salt into the wound, we would add that according to Mr. Léopold Gaudreault:

The Amerindian crisis which has been shaking Quebec for some two months now...

We were then in August or September.

...probably never would have happened if the Ministry of Environment of Quebec had been listened to a year ago...

You will find that letter in appendix "E" which we are also tabling, Mr. Chairman, and that you all have in front of you.

Oka: stakes go beyond strict legality. That was the title in the newspaper *Le Devoir* that printed the now-famous letter sent by the Honourable John Ciaccia to Mayor Ouellette (see Appendix "G").

The day after this letter was received, July 10, 1990, the mayor put in his fatal request for intervention that was to end in the death of Corporal Lemay, to the Director General of Quebec's Sûreté. We know what happened after that.

On July 16, two young, non-Indian Oka women came to ask me to photocopy both their petitions, one of them demanding the withdrawal of the *Sûreté du Québec* and the other, the resignation of the mayor and the councillors, which was done. Some 400 people signed those petitions that were even sent to Premier Bourassa and the following ministers: the Honourable John Ciaccia, Yvon Picotte, Gil Rémillard, Claude Ryan, Sam Elkas and Tom Siddon, and no one

[*Texte*]

Elkas et Tom Siddon, sans aucun accusé de réception, excepté de la part de l'honorable John Ciaccia. Voyez aux annexes «H» et «I», que nous déposons, le libellé de ces deux pétitions.

C'est à la suite de ce dialogue de sourds que nous avons procédé à la fondation du Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesateke et qu'en même temps, nous avons fait parvenir une requête pour mise en tutelle administrative de la municipalité d'Oka à l'honorable Yvon Picotte. Toujours pas de réponse. Voyez l'annexe «J» que nous déposons aussi comme devant faire partie intégrante du mémoire.

Depuis que le maire d'Oka, M. Jean Ouellette, a abdiqué ses fonctions et ses responsabilités en faveur de la SQ et de l'armée canadienne et que, de plus, il s'est exilé pendant au moins 15 jours après l'intervention de la SQ, nous ne le reconnaissons plus comme compétent pour gérer les affaires de la municipalité.

Le 18 octobre 1990, nous réitérons notre demande de mise en tutelle de la municipalité d'Oka au nouveau ministre de la Sécurité publique et des Affaire municipales, l'honorable Claude Ryan. Vous trouverez cette lettre à l'annexe «L» que nous déposons aussi devant cette commission. Dans son accusé de réception, M Ryan nous dit qu'il va procéder à des consultations et qu'il va par la suite communiquer avec nous. Nous attendons toujours.

M. le maire Ouellette tente de geler pour 20 ans les fonds qu'il a récemment récupérés du gouvernement fédéral et en fait profiter les revenus aux seuls propriétaires fonciers d'Oka, ce qui nous apparaît discriminatoire pour les autres citoyens. En effet, à Oka, il y a 541 propriétaires et 1,853 citoyens. Nous avons d'ailleurs sollicité une intervention auprès du directeur de la Législation du Québec, à qui M. le maire a demandé de concrétiser ses intentions dans un projet de loi privé. Nous déposons cette annexe «N» comme faisant partie intégrante du présent mémoire.

• 1620

À l'annexe «O» se trouve une copie d'une lettre qui vous fut récemment envoyée par un citoyen d'Oka, M. Pierre Minville, qui propose des solutions pour désamorcer cette crise. Peut-être en avez-vous copie. Sinon, elle se trouve à l'annexe «O» que nous déposons aussi.

Le climat sociopolitique à Oka est loin de s'être amélioré. En effet c'est comme si on était retourné à la case départ, soit au 10 juillet.

Nous n'avons jamais cessé d'entretenir des relations amicales et civilisées avec les membres des différentes factions de la communauté mohawk. Nous devons vous aviser que les Mohawks d'Oka refuseront d'établir quelque lien que ce soit avec nos élus municipaux actuels de la paroisse et du village à moins que ces derniers ne changent leur attitude envers les Mohawks. Le maire d'Oka vient encore récemment de déclarer que, si c'était à recommencer, il agirait de la même façon.

Nous avons élaboré un manifeste d'engagement politique que nous avons soumis aux différentes factions de la communauté mohawk et à des groupes de non-Indiens. Au moment où ces lignes sont écrites, nous continuons notre

[*Traduction*]

acknowledged receipt except the Honourable John Ciaccia. You will find the wording of those two petitions in appendices "H" and "I".

After this dialogue of the deaf, we set up the *Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake* and at the same time we sent a request to the Honourable Yvon Picotte, asking him to take the municipality of Oka into administrative trusteeship. Still no answer. You will find this in appendix "J", that we are also tabling as being an integral part of the brief.

Since the mayor of Oka, Mr. Jean Ouellette, abdicated his functions and responsibilities in favour of the *Sûreté du Québec* and the Canadian army and that, moreover, he went into exile for at least 15 days after the SQ's intervention, we do not recognize him as being competent any longer to manage the affairs of the municipality.

On October 18, 1990, we reiterated our trusteeship request for the municipality of Oka to the new Minister of Public Safety and Municipal Affairs, the Honourable Claude Ryan. You will find that letter in appendix "L", that we are also tabling before you. In his acknowledgement of receipt, Mr. Ryan told us that he would proceed with consultations and then get back to us. We are still waiting.

Mayor Ouellette has tried to get a 20-year freeze on the funds he recently got from the federal government with a view to having the revenues accrue only to people owning land in Oka, which, in our opinion, discriminates against all its other citizens. In Oka, there are actually 541 landowners and 1,853 citizens. We asked to be heard by the Director of Legislation for Quebec, from whom the mayor asked for a private bill to put forth his project in a concrete form. We are tabling this as appendix "N", as an integral part of this brief.

In appendix "O", you will find a copy of a letter that was recently sent to you by an Oka citizen, Mr. Pierre Minville, who has suggestions for defusing this crisis. Perhaps you have a copy. If not, you will find it in appendix "O", that we are also tabling.

The socio-political climate in Oka is far from having improved. Actually, it is as though we were back at square one, just like on July 10.

We have never ceased entertaining friendly and civilized relations with the members of the different factions of the Mohawk community. We must advise you that the Oka Mohawks will refuse to establish any bond whatsoever with our present elected representatives, either from the parish or the village, unless the latter change their attitude towards the Mohawks. The mayor of Oka has once again recently declared that if he had to start the whole thing over again, he would act in exactly the same way.

We have drawn up a manifesto of political involvement that we have submitted to the different factions of the Mohawk community and to non-Indian groups. As these lines are being written, we are continuing our consultation with

[*Text*]

consultation dans le but évident de motiver un nombre suffisant de citoyens à prendre en main leur destinée politique par tous les moyens démocratiques dont notre société est pourvue. Voyez à l'annexe «M» le libellé de ce manifeste que nous déposons aussi comme faisant partie intégrante de ce mémoire, mais qui n'engage que la personne qui vous parle.

Nous croyons que toute solution durable au dénouement de l'état de crise ne peut venir que de la concertation des citoyens du village et de la paroisse d'Oka et de Kanesatake.

Nos gouvernements, tant fédéral que provincial, devront faire preuve de leadership et de compréhension équitable dans leur mutuelle intervention auprès de la communauté mohawk et ils devront se rappeler que les autochtones d'Oka ou d'ailleurs ne négocieront plus à genoux. Nous devrons dorénavant respecter leurs aspirations socioculturelles si on espère qu'ils en fassent autant.

Je termine en lisant les recommandations que voici:

1) Mise en tutelle de la municipalité du village d'Oka jusqu'au prochain scrutin municipal en novembre 1991. Cette mesure permettrait à toutes les parties en cause, y inclus le maire et les conseillers actuels, de réfléchir aux solutions à venir pour l'ensemble des communautés culturelles impliquées dans le conflit qui est loin d'être réglé, pendant que nos gouvernements feraient un sérieux examen de conscience de leurs responsabilités et de leurs devoirs envers tous les citoyens d'Oka et d'ailleurs en organisant une consultation populaire et démocratique de tous les intervenants du milieu touchés par cette crise et désireux de la régler ensemble. Est-ce trop demander?

2) Former dans les plus brefs délais une opposition politique municipale pour forcer les dirigeants actuels à consulter systématiquement leurs commettants plutôt que d'agir sous la pression constante de groupuscules influents qui faussent plus souvent qu'autrement les destinées de l'ensemble de nos deux communautés en faisant croire au progrès sous le couvert de vils intérêts particuliers, au détriment de la population qui ne fait par la suite que constater les dégâts, comme ce fut le cas l'été dernier.

3) Si jamais une solution équitable émerge de ce gâchis, elle ne pourra surgir, à notre avis, que des membres de la population d'Oka, et non pas de firmes d'avocats, de notaires, de relationnistes, de spécialistes de la santé ou d'autres experts de l'extérieur qui ignorent les enjeux des gens d'Oka, qu'ils soient du village, de la paroisse ou de Kanesatake.

4) Que le grand frère fédéral et le petit frère provincial mettent de côté leurs velléités politiques et qu'ils manifestent au plus tôt leur désir de négocier d'égal à égal et de bonne foi avec la communauté mohawk. Nous pourrons alors espérer voir la lumière au bout du tunnel... enfin!

• 1625

Ce n'est pas en dictant aux membres de la communauté mohawk de quelle façon ils doivent se consulter que nos élus obtiendront des résultats concrets, mais plutôt en prêtant une oreille attentive à leur manière d'évaluer les négociations et en tenant compte de leurs aspirations politiques internes et de leur culture que nous avons depuis trop longtemps ignorées.

[*Translation*]

the clear goal of encouraging a sufficient number of citizens to take their political destiny in hand by all the democratic means our society has at its disposal. You will find the wording of this manifesto in appendix "M", that we are also tabling as being an integral part of this brief, but that commits only the person speaking to you now.

We believe that any sustainable solution to solving the crisis can only come through the concerted efforts of the citizens of the village and parish of Oka and Kanesatake.

Our governments, both federal as well as provincial, will have to show leadership and fair understanding in their mutual dealings with the Mohawk community and they must remember that the natives of Oka or elsewhere will not negotiate on their knees anymore. From now on, we must respect their socio-cultural aspirations if we expect them to do as much for us.

I will conclude by reading the following recommendations.

1) Trusteeship of the municipality of the village of Oka until the next municipal elections in November 1991. This would allow all parties involved, including the present mayor and councillors, to think about future solutions for all the cultural communities involved in the conflict which is far from being settled while our governments seriously examine their responsibilities and duties towards all citizens of Oka and elsewhere by organizing a democratic consultation of all those affected by this crisis who are hopeful of settling things together. Is that asking too much?

2) Set up, as soon as possible, a municipal political opposition party to force present members in authority to systematically consult the voters rather than acting under the constant lobbying of small but influential groups who, more often than not, skewer the destinies of both our communities by casting an aura of progress over their base personal interests to the detriment of the population, who can only bear witness to the damage once it has been done, as was the case last summer.

3) If ever an equitable solution were to emerge from this mess, it could only come, in our opinion, from the members of Oka's population and not from lawyers or notaries or PR specialists or health specialists or any other experts from the outside who don't know anything about the people of Oka or their lives whether they are from the village, the parish or Kanesatake.

4) That the big federal brother and the little provincial brother set aside their political impulses and show, as soon as possible, their wish to negotiate as equals and in good faith with the Mohawk community. We will then be able to hope to see the light at the end of the tunnel...at last!

It is not by dictating to members of the Mohawk community how they have to hold their consultations that our elected representatives will get concrete results but rather by listening carefully to their way of evaluating the negotiations by taking into account their internal political aspirations and their culture that we have ignored for too long.

[*Texte*]

Peut-être serons-nous alors en mesure d'envisager les lendemains qui chantent.

Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you, ladies and gentlemen.

I would like to go directly to questions. It will be under about a six-minute guideline. Mr. Ferland, would you like to open.

M. Ferland: Je voudrais remercier les témoins de leur excellente présentation. Ils ont fait un historique assez exhaustif d'Oka.

Cependant, j'aimerais que vous éclairiez ma lanterne. Vous dites que l'élément déclencheur a été la demande d'intervention de la Sûreté du Québec par le maire. On a eu le plaisir d'entendre M. le maire Ouellette ici, au Comité. Il nous a dit que ce n'était pas lui qui avait demandé l'intervention de la Sûreté du Québec. Il a simplement demandé qu'on mette en application une ordonnance de la cour disant que les barricades devaient être levées. Comme il ne semble pas y avoir de corps de police à Oka, comme dans bien d'autres petites municipalités au Québec, c'est la Sûreté du Québec qui doit mettre en application les ordonnances de la cour.

J'aimerais que vous me donniez des précisions sur ces déclarations. Elles semblent contradictoires. J'aimerais qu'on fasse un peu la lumière là-dessus.

M. Vézina: Si vous me le permettez, je vais vous lire l'annexe «F» que vous avez entre les mains. Il s'agit d'une lettre de la municipalité d'Oka adressée au directeur général de la Sûreté du Québec, 1701 Parthenais, Montréal, (Québec), et au sous-officier responsable du Poste de Saint-Eustache, 877, boulevard Arthur-Sauvé ouest, Saint-Eustache, (Québec). Elle est signée par M. Jean Ouellette, maire d'Oka. Je vous la lis.

Messieurs,

Le Conseil municipal d'Oka vous fait une nouvelle demande d'intervention sur son territoire relativement à l'occupation par certains membres de la Nation Mohawk.

Ainsi que vous le savez, une partie du domaine public de la municipalité est illégalement occupée par des autochtones de la Nation Mohawk. Ils ont barricadé le Chemin du Mille et en empêchent l'accès par leur présence illégale.

Des menaces très graves ont été publicisées par lesdits autochtones. Il est actuellement impossible pour les employés de la municipalité d'aller démanteler les barricades sur le Chemin du Mille et d'aller nettoyer notre domaine public.

Soit dit en passant, je suis très heureux qu'ils veuillent le nettoyer, parce qu'il y avait longtemps que personne n'avait nettoyé cette partie. On pouvait difficilement y passer.

Nous vous demandons donc de faire cesser les différents actes criminels qui se déroulent actuellement sur le Chemin du Mille et d'appréhender les auteurs pour que nous puissions procéder au rétablissement de la vocation récréative du territoire occupé.

Vous êtes formellement informés que nous sommes prêts à nettoyer le domaine public, mais nous ne pourrons le faire qu'après que vous aurez rétabli la sécurité publique sur le territoire occupé.

[*Traduction*]

Perhaps then we can expect clear skies.

Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci, mesdames et messieurs.

J'aimerais passer immédiatement à la période des questions. Nous nous en tiendrons à la règle des six minutes. Monsieur Ferland, si vous voulez bien commencer.

Mr. Ferland: I would like to thank the witnesses for their excellent presentation. They have given us a rather complete history of Oka.

However, I would like you to clarify a few points. You say that what started all this was when the mayor asked for the intervention of the *Sûreté du Québec*. We had the pleasure of having Mayor Ouellette appear before us here in this committee. He told us he is not the one who asked for the intervention of the Sûreté. He simply asked for the implementation of a court order saying that the barricades had to be brought down. As there does not seem to be any police force in Oka, as is the case in many other small Quebec municipalities, the *Sûreté du Québec* must enforce court orders.

I would like you to give us some clarification on this point. The statements seem contradictory. I would like a little light to be shed on that.

Mr. Vézina: If you do not mind, I will read appendix F that you have in front of you. This is a letter from the Municipality of Oka addressed to the Director General of the *Sûreté du Québec*, 1701 Parthenais, Montréal, Québec, and to the officer in charge of the Saint-Eustache station, 877 Arthur-Sauvé Boulevard West, Saint-Eustache, Quebec. It is signed by Mr. Jean Ouellette, Mayor of Oka. I will read it to you.

Gentlemen,

The municipal council of Oka is once more asking you to intervene on its territory concerning an occupation by certain members of the Mohawk Nation.

As you know, part of the public domain of the municipality is illegally occupied by the natives of the Mohawk Nation. They have barricaded the *Chemin du Mille* and are preventing access through their illegal presence.

Very serious threats have been made publicly by the said natives. It is presently impossible for municipal employees to take down the barricades on the *Chemin du Mille* and clean up our public lands.

In passing, I am quite happy that they want to clean it up because that part of it had not been cleaned by anyone for a long time. It was very difficult to get through there.

We are therefore requesting that you put an end to the diverse criminal acts now taking place on the *Chemin du Mille* and apprehend the authors so that we may proceed to re-establishing the recreational destination of the occupied territory.

You are hereby being formally informed that we are ready to undertake the clean-up of the public lands but that we will be able to do so only after you have re-established public safety on the occupied territory.

[*Text*]

Nous comptons que vous réglerez ce problème sans autre délai ou demande de notre part.

J'en profite pour vous inviter tous. Cela nous fera plaisir de vous recevoir dans nos humbles demeures. En même temps, on vous fera faire le tour du propriétaire.

Dans sa lettre, la municipalité disait qu'elle voulait que les Mohawks disparaissent pour pouvoir ouvrir le chemin du Mille, mais la municipalité voulait fermer ce chemin pour construire un golf. On s'est demandé où était la logique dans cette intervention.

Si vous regardez la carte, vous allez remarquer que le chemin du Mille traverse une partie de la forêt. Le golf actuel de neuf trous est à droite. Pour aller vers l'ouest, c'est-à-dire à gauche, vous devez passer par le chemin du Mille. Le maire a dit qu'il ne couperait pas un arbre. Regardez l'annexe «K». Si quelqu'un arrive à faire un golf là sans couper un arbre, je lui donne ma chemise.

• 1630

Donc, le chemin du Mille était une route de sable désaffectée où personne ne passait. Les ambulances l'évitaient afin que les blessés ne se blessent pas davantage. C'est sur cette route qu'une barricade a été érigée au mois de mars. Personne, à cette date-là, ne se sentait menacé. Pour ma part, je ne me suis jamais senti menacé, même plus tard.

Je reviens à votre préoccupation. Si la barricade a changé de place, c'est parce qu'on a demandé à un moment donné à la SQ de venir faire le ménage. Mais il semble la SQ n'a pas toutes les qualifications nécessaires pour manipuler des bombes lacrymogènes ou des *smoke screens*, parce qu'elle s'est elle-même «*smoke-screenée*» vers le bas.

M. Ferland: C'est une lettre du 10 juillet, sauf erreur.

M. Vézina: C'est la copie que nous avons ici qu'on a obtenue.

M. Ferland: La lettre est datée le 10 juillet.

M. Vézina: Oui.

Mme Myra C. Cree: Je voudrais tout simplement dire que Jean Ouellette a lui-même inclus cette lettre dans son mémoire, à la page 34.

Mme Masse: J'aimerais ajouter qu'à la page 34 de son mémoire, M. Ouellette confirme que le 1er mai 1990, la Sûreté du Québec était présente à Oka et prête à intervenir au besoin. En parlant dans sa deuxième lettre d'une nouvelle demande, il fait référence à sa première demande du 1er mai 1990.

M. Ferland: Mais est-ce qu'il y avait une ordonnace de la cour pour abattre ces barricades-là?

Mme Masse: Au 1er mai 1990?

M. Ferland: Non, le 10 juillet. Il y a plusieurs événements, mais prenons celui du 10 juillet. Est-ce qu'il y avait déjà une ordonnance de cour décrétant que ces barricades-là étaient illégales et que ce chemin-là devait être ouvert, compte tenu qu'il s'agissait d'un chemin municipal?

M. Vézina: Je vais vous référer à une lettre du ministre Ciaccia. Vous avez raison, l'injonction a été accordée par le juge Anthime Bergeron, et le maire avait encore le choix de surseoir ou d'appliquer cette injonction. Il a choisi la position

[*Translation*]

We are counting on you to settle this problem without further notice or request from us.

I take this occasion to invite all of you. It will be a pleasure to have you visit our humble abodes. At the same time, we will give you the grand tour of the property.

In its letter, the municipality said that it wanted the Mohawks to disappear to be able to open the *Chemin du Mille*, but the municipality wanted to close this road to build a golf course. One wonders at the logic.

If you look at the map, you will see that *Chemin du Mille* crosses part of the forest. The present nine-hole golf course is on the right. To go west, in other words to the left, you have to use the *Chemin du Mille*. The mayor said he would not cut down a single tree. Look at appendix K. If anyone manages to build a golf course without cutting a single tree, he can have the shirt off of my back.

So, the *Chemin du Mille* was an abandoned sand road nobody used. Ambulances avoided it so as not to injure the people they were transporting any further. That is the road that was barricaded in March. At that time, no one felt threatened. As far as I am concerned, I never felt threatened even later on.

To get back to your concern, if the barricade was moved, it's because at some point the SQ was asked to come in and clean things up. But it would seem that the SQ does not have all the qualifications necessary to handle tear gas or *smoke screens* because it *smoke screened* itself.

Mr. Ferland: This is a letter dated July 10, if I am not mistaken.

Mr. Vézina: This is the copy we have here that we got.

Mr. Ferland: The letter is dated July 10.

Mr. Vézina: Yes.

Ms Myra C. Cree: I would simply like to say that Jean Ouellette included this letter himself in his own brief on page 34.

Ms Masse: I would like to add that on page 34 of his brief, Mr. Ouellette confirms that as early as May 1, 1990, the SQ was in Oka and ready to act if needed. In talking about a further request in his second letter, he refers to his first request made on May 1, 1990.

Mr. Ferland: But was there a court order to lift those barricades?

Ms Masse: As of May 1, 1990?

Mr. Ferland: No, on July 10. There were many events, but let's take the one of July 10. Was there already a court order decreeing that those barricades were illegal and that that road had to be opened as it was a municipal road?

Mr. Vézina: I'll refer you to Minister Ciaccia's letter. You are right, the injunction was granted by Justice Anthime Bergeron and the mayor could still choose to have it applied or not. We all know what he did. Only, Mr. Ciaccia had

[*Texte*]

que l'on connaît. Seulement, M. Ciaccia l'avait mis en garde avant qu'il n'envoie cette lettre. M. Ciaccia lui a fait parvenir une lettre le 9 juillet. Celle que vous avez dans votre dossier, à l'annexe «G», c'est la lettre qui a été publiée dans le journal le 12 juillet. M. Ciaccia l'a publiée parce qu'il n'avait pas eu, à ce moment-là, de réponse ou d'accusé de réception de la part de M. Ouellette. Il a bien dit:

> Je vous demande à nouveau de suspendre indéfiniment le projet de golf. Cet engagement nous permettrait de demander aux autochtones d'enlever leurs barricades. Cette marque de bonne volonté établirait un climat nous permettant de négocier une solution convenable. . .

Il dit un peu plus haut:

> D'un côté, vous vous êtes assis à la table de négociation et de l'autre maintenant vous soutenez que les Mohawks, qui sont là depuis 250 ans, ont déjà ssez de terrains et vous voulez limiter leur territoire. Cette population a vu ses terrains disparaître sans avoir été consultée ou compensée, et c'est à mon avis, inéquitable et injuste, le tout pour un terrain de golf.

> Permettez-moi d'ajouter, M. le maire, que dès le début des pourparlers, j'ai toujours agi de façon à favoriser les discussions et permettre qu'elles se déroulent dans un climat de paix. C'est dans un esprit de dialogue ouvert et de bonne foi que nous allons pouvoir rétablir ce climat et rechercher ensemble des solutions justes et équitables.

Il y avait, bien sûr, des raisons juridiques, et il y avait aussi l'équité qui auraient permis de surseoir, du moins temporairement, à cette injonction. C'est ce que nous prétendons, et c'est ce que nous avons dit à M. le maire en personne, en assemblée publique, à la fin du mois de mai. On lui a offert de créer un groupe de personnes ressources pour évaluer la situation. Il nous a dit qu'il avait tout essayé. Il nous a dit finalement, avec force détails, que les Mohawks n'étaient pas «parlables à». Je dois vous dire que pour moi, ils sont «parlables à» depuis que je suis au monde. Nous avons d'excellents contacts avec ces gens-là. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu une incompréhension. Seulement, il y a eu une impasse dans ces négociations. C'était vraiment un dialogue de sourds.

• 1635

M. Ouellette, au mois de mai, nous a réitéré sa position. Il a dit: Vous me dites que je ne négocie pas de bonne foi. Je lui ai dit: Si vraiment vous négociez de bonne foi, peut-être vaudrait-il la peine de remettre en question le droit de propriété. C'est d'ailleurs ce que disait M. Luc Carbonneau, son avocat. Il disait que cela devait passer en cour un peu plus tard. M. le maire a dit: Écoutez, on est toujours prêts à négocier, mais une chose est certaine: on ne cédera jamais une parcelle de terrain. Belles négociations! C'est à cause de tout cela qu'on a continué.

M. Ferland: La photo que vous mettez en annexe «K» remonte à 1945, n'est-ce pas?

M. Vézina: Oui.

M. Ferland: Il n'y en a pas de plus récente?

[*Traduction*]

warned him before he sent that letter. Mr. Ciaccia sent him a letter on July 9. The one you have in your file, in appendix "G", is the letter that was published in the July 12 paper. Mr. Ciaccia published it because, at that point, he had not had any answer or acknowledgement of receipt from Mr. Ouellette. He did say:

> I ask you again to please suspend the golf course project indefinitely. This commitment would allow us to ask the Natives to lift their barricades. This manifestation of good will would establish a climate allowing us to negotiate a proper solution. . .

And a little further up he said:

> On the one hand, you sat at the bargaining table and, on the other, you are now maintaining that the Mohawks who have been there for the last 250 years already have enough land and you want to put limits on their territory. This population has seen its land disappear without consultation or compensation and, in my opinion, that is inequitable and unfair and all this for a golf course.

> May I add, Mr. Mayor, that since the outset of the talks, I have always acted in such a manner as to favour debate and allow it to occur in a climate of peace. It is in the spirit of dialogue conducted openly and in good faith that we will be able to reestablish this climate and search together for fair and equitable solutions.

Of course, there were legal reasons and there was also fairness which would have allowed the suspension, at least temporarily, of this injunction. That is what we claim and that is what we told the mayor in person, at a public meeting, at the end of May. We offered to set up a resource group to evaluate the situation. He told us he had tried everything. He finally told us, with many a detail, that Mohawks were not people you could "talk to". I can tell you that as far as I am concerned, they have been people you can "talk to" since the day I was born. We have excellent relations with those people. That does not mean that there was not a misunderstanding. Only that these negotiations were at a standstill head. It was really a dialogue of the deaf.

Mr. Ouellette, in May, reiterated his position. He said: you are telling me that I am not negociating in good faith. I told him: if you are really negotiating in good faith, perhaps it might be worth questioning property rights. Actually, that is what Mr. Luc Carbonneau, his lawyer, was also saying. He said that it was to go to court a little later. The mayor said: listen, we are always ready to negotiate, but one thing is sure: we will never give up an inch of land. Some negotiations! That is why we continued.

Mr. Ferland: The picture you have in appendix K goes back to 1945, does it not?

Mr. Vézina: Yes.

Mr. Ferland: There is none more recent?

[*Text*]

M. Vézina: Aérienne? Je n'en ai pas.

M. Ferland: Cette photo est très belle. Elle représente une très belle forêt. Cependant, dans la photo que M. Ouellette nous a montrée dernièrement, il y avait beaucoup moins d'arbres. Cette photo-ci nous aide à comprendre ce qu'était la forêt en 1945, mais il s'est écoulé 45 ans depuis le temps où la forêt ressemblait à ce qu'il y a là.

Je voudrais que vous me donniez une précision. La partie qui est en pâle sur la photo, est-ce bien ce qu'on appelle la *swamp* dans le boisé? Je parle de la bande à l'arrière.

M. Vézina: Vous voulez dire le poumon?

M. Ferland: Eh bien...

M. Vézina: C'est cela, un poumon, monsieur.

M. Ferland: En tout cas, on se comprend. Qu'on appelle cela le poumon ou la *swamp*, c'est la partie qui est située à l'arrière du développement domiciliaire, n'est-ce pas?

M. Vézina: Vous voyez le chemin du Mille. À l'intersection du chemin du Mille et de Center Road, il y a une flèche qui dit: *Pine forest under siege*. C'est à l'ouest de cela.

M. Ferland: C'est cette bande qui monte vers le nord.

M. Vézina: C'est cela. Sur la carte que vous avez, j'ai indiqué ce qui a été coupé depuis 1945. Il y a trois rues dans le village, du côté droit de la carte, en bas. C'est marqué avec des flèches.

M. Ferland: Ma photocopie n'est pas très claire.

M. Vézina: Je m'excuse. Vous avez raison de dire qu'il y a moins d'arbres. J'ai été le premier préposé au golf de neuf trous actuel. Je coupais le gazon autour de greens en terre avec un Mohawk. C'est comme cela qu'on a commencé à jouer au golf en 1944. Avant nous, c'était les vaches mohawks qui coupaient le gazon. On jouait là quand il y avait des vaches. Depuis ce temps-là, on a coupé des arbres.

Au Club de golf d'Oka, les trous numéros 9, 3, 2 et 5 ont été agrandis à même la coupe des arbres. C'est pour cela qu'il y a moins d'arbres au départ. On a aussi coupé des arbres pour le développement qui s'appelle les Jardins d'Oka.

M. Ferland: En ce qui concerne la revendication de ces territoires, on a appris au cours des audiences que les Montagnais contestaient le même territoire que les Mohawks. Dans ce contexte-là, est-ce que votre groupe s'est penché sur cette double contestation du territoire et, si oui, quelles sont vos conclusions?

Mme Myra C. Cree: Nous sommes convaincus du fait qu'il y avait des Amérindiens là.

M. Ferland: On est d'accord là-dessus, mais il y a deux groupes. Il y a les Montagnais d'un côté et...

Mme Myra C. Cree: Ce n'est pas à nous de débattre de cette question-là. À ce niveau-là, c'est aux Amérindiens de s'entendre entre eux. Pour notre part, nous nous intéressons à l'attachement des Mohawks pour ce territoire-là.

Ms Blondin: I have to say it is a good thing that Mr. Ferland asked this question, because it is very plain to see that the Algonquin who were here just before indicated there are overlapping boundaries. There are overlapping boundaries all over Canada where you have native people who have traditional land occupancy.

[*Translation*]

Mr. Vézina: Aerial? I do not have any.

Mr. Ferland: This is a very beautiful picture. It shows a beautiful forest. However, in the picture that Mr. Ouellette showed us recently, there were far fewer trees. This picture gives us an understanding of what the forest was like in 1945, but the forest looked like that 45 years ago.

I would like you to clarify something. This pale thing on the picture, that is what is called the swamp in the woods? I mean that strip in the back.

Mr. Vézina: You mean the lung?

Mr. Ferland: Well...

Mr. Vézina: That is what is called a lung, sir.

Mr. Ferland: We know what we mean. Whether you call that a lung or a swamp, it is the part located behind the housing project, isn't it?

Mr. Vézina: You see the *Chemin du Mille*. At the intersection of the *Chemin du Mille* and Center Road, there is an arrow that says *Pine forest under siege*. It is west of that.

Mr. Ferland: That strip going up towards the north.

Mr. Vézina: That is it. On the map you have I have indicated what has been cut since 1945. There are 3 streets in the village, on the right-hand side of the map, down below. It is indicated with arrows.

Mr. Ferland: My photocopy is not very clear.

Mr. Vézina: I am sorry, you are right in saying that there are fewer trees. I was the first attendant on the present nine-hole golf course. I used to cut the grass around the greens made of beaten earth together with a Mohawk. That is how we started playing golf in 1944. Before us, the Mohawk cows used to cut the grass. We used to play there when there were cows. Since then, trees have been cut.

At the Oka Golf Club, holes 9, 3, 2 and 5 were expanded by cutting down trees. That is why there are fewer trees than at the beginning. Trees were also cut for the development that is now called *Jardins d'Oka*.

Mr. Ferland: As for the demands concerning that territory, we learned during the hearings that the Montagnais are claiming the same territory as the Mohawks. In that context, has your group looked at this double claim of ownership and if so, what conclusions have you drawn?

Ms Myra C. Cree: We are convinced of the fact that there were Amerindians there.

Mr. Ferland: We are agreed on that, but there are 2 groups. There are the Montagnais on one side, and...

Ms Myra C. Cree: It is not up to us to discuss that. As far as that goes, it is up to the Amerindians to agree amongst themselves. As far as we are concerned, we are interested in the attachment the Mohawks show for that land.

Mme Blondin: Je dois dire que c'est une bonne chose que M. Ferland ait posé cette question parce qu'il est très clair que les Algonquins qui étaient ici juste avant vous nous ont dit qu'il y a des frontières qui se chevauchent. Il y a des frontières qui se chevauchent partout au Canada là où les autochtones occupaient traditionnellement leurs parties du territoire.

[*Texte*]

Almost every claim has overlapping boundaries, but they want to work it out themselves. They should not allow government to divide them. You do not have worry about that, in my mind. It is a red herring. I am just making a comment on it.

Having said this, I find it interesting that you have a group. I do not know if you are property owners. Do you own property right around the area near Oka?

A witness: Yes.

Mr. Vézina: I am in the centre of the village. I was born there.

• 1640

Ms Blondin: You are property owners. Has your property been devalued by 60%, as the others have?

Mr. Vézina: I am still taking coffee in my dining room, and it looks the same. I do not intend to sell it tomorrow. I have to sell a house that belonged to one of my aunts. We are asking a price, and we have a few customers. Because I am here today, I cannot sell, but I would not be surprised if when I go back I will be able to sell it at the price I am looking for.

Ms Blondin: The reason I am saying this is because there are so many different sides to this thing. We had the Regroupement des citoyens d'Oka. You were with the group for environmental protection. We also had the property owners. We had the Mayor of Oka and the Mayor of the Parish of Oka. We hear a lot of different things, and I am trying to get it clear in my head.

The property owners are telling us that approximately 72% of them would leave if the government would buy their property for $18 million. But their property is terribly devalued because of this crisis. Is that your experience as property owners?

M. Vézina: Madame, je ne crois pas. Évidemment, je n'ai pas entendu ces personnes qui se plaignent. On dirait qu'il y a des gens qui ont trouvé plaisir à étendre cette crise. Il y a des gens qui ont été nommés pour évaluer et faire le diagnostic de la crise. On appelle toujours cela «la crise».

Bien sûr, elle est toujours présente dans les esprits, et cela ne se règlera demain matin, mais il faut voir que nous vivons une récession et que la propriété immobilière est aussi affectée. Bien sûr, si quelqu'un voulait vendre à tout prix demain matin... Il faut quand même être raisonnable. Cela fait partie d'une dévaluation générale au Canada, et je devrai en subir immédiatement les conséquences probables. Je ne crois pas qu'on puisse dire que c'est directement relié à la crise d'Oka. Il y a des gens qui recherchent présentement beaucoup de propriétés, et si les gens veulent absolument les vendre, ils vont les acheter. Je pense qu'il y en a qui cherchent le gros lot. Le gouvernement devra être très méticuleux dans ses décisions à ce sujet.

[*Traduction*]

Il y a des frontières qui se chevauchent pour presque chaque réclamation, mais ils veulent s'entendre entre eux. Ils ne devraient pas permettre aux gouvernements de les diviser. À mon avis, vous ne devriez pas vous en inquiéter. C'est un faux débat. Je ne fais que commenter.

Cela dit, je trouve intéressant que vous constituiez groupe. Je ne sais pas si vous êtes propriétaires. Êtes-vous propriétaires de terrains autour de la région près d'Oka?

Un témoin: Oui.

M. Vézina: Je suis en plein centre du village. J'y suis né.

Mme Blondin: Vous êtes propriétaire foncier. Votre propriété aurait-elle subi une dévalorisation de 60 p. 100, comme les autres?

M. Vézina: Eh bien, je continue à prendre mon café dans ma salle à manger, et elle n'a pas l'air d'avoir changé. D'ailleurs, je n'ai pas l'intention de vendre ma maison demain. Par contre, j'ai une maison à vendre qui appartenait à une de mes tantes. Nous avons fixé notre prix, et plusieurs personnes s'y intéressent. Je ne la vendrai pas aujourd'hui, étant donné que je suis ici, mais je ne serai pas étonné de voir, à mon retour, qu'on m'offre le prix que je demande.

Mme Blondin: Si je vous pose la question, c'est que nous entendons beaucoup de sons de cloche différents. Nous avons reçu le Regroupement des citoyens d'Oka. Vous-même avez accompagné le groupe de la protection environnementale. Nous avons également reçu les propriétaires fonciers. Nous avons reçu le maire d'Oka ainsi que le maire de la paroisse d'Oka. Il y a donc beaucoup de sons de cloche différents, et j'essaie de bien comprendre la situation.

Les propriétaires fonciers nous disent qu'environ 72 p. 100 d'entre eux quitteraient la région si le gouvernement était disposé à leur offrir 18 millions de dollars pour leur propriété. Mais leur propriété a été fortement dévalorisée en raison de la crise. En tant que propriétaire foncier, avez-vous fait cette même constatation?

Mr. Vézina: No, Madam, I really don't think so. Of course, I did not actually hear these people's specific complaints, but it really seems as though some people get a kick out of prolonging the crisis. People have been appointed to assess the situation and give their diagnosis. Indeed, it is still being referred to as "the crisis".

But people still think about it, of course, and the problems will obviously not be solved overnight. But we must also realize that we are going through a recession that affects real estate as well. Of course, if someone really wanted to sell tomorrow morning, at any price... But we have to be reasonable. There has been a property devaluation throughout Canada, and it is quite probable that I, too, will suffer the consequences of that. But I don't think we can say it is directly related to the Oka crisis. There are currently a lot of people looking for property, and if people really want to sell, they will find buyers. I think there are some people who are just hoping to hit the jackpot. The government will have to make very careful decisions in that regard.

[*Text*]

Ma maison n'est pas à vendre pour le moment.

Ms Blondin: I want to ask you about the environmental protection group.

Mme Myra Cree: Il n'y a pas que les propriétés. C'est un peu comme les Noirs dans certains endroits. On dit que quand un Noir s'installe dans un quartier, les propriétés sont dévaluées. À titre de Mohawk, j'aimerais rappeler que nos propres personnes sont dévaluées depuis un sacré bout de temps et qu'à ce titre-là, la crise remonte à bien avant le 11 juillet, comme mes amis l'on dit. Elle remonte très loin dans le temps.

Je voudrais attirer votre attention sur une scène que personne parmi vous n'a vue. Elle a été sortie parce que j'ai participé à une table ronde à une ancienne émission que j'animais à Radio-Canada qui s'appelle *Second regard*. Cette scène, qui n'a pas été utilisée par mes collègues de la salle des nouvelles, nous montrait le conseil municipal en réunion municipale dans l'église d'Oka, l'ancienne mission des sauvages d'Oka, la deuxième après le feu. Le conseil municipal avec les avocats, MM. Francis Fox et Toupin, et les autres, ont tenu leur assemblée de conseil au pied de l'autel. Je vous dis cela pour vous aider à voir dans quel climat on se situe, puisque vous dites qu'il y a plusieurs versions à cette histoire. Oui, il y en a, et je vous souhaite beaucoup de courage et de droiture d'esprit pour déterminer quel est le bon son de cloche, ou pour fouiller dans les broussailles et vous en tirer honorablement.

Il y a un représentant d'Oka, un garagiste, qui s'est levé pour dire qu'on en avait marre des Indiens. Cela me ramenait à mon enfance quand on me disait: maudite sauvagesse. Il faut que ce soit dit. Cela fait partie de la crise. Cela fait partie du mépris qu'on a vécu cet été. Je veux que vous en soyez conscients. Que ceux qui viennent parler de fric pensent à autre chose aussi.

• 1645

Il y a un M. Boivin qui est venu parler. On l'a vu tout le temps. Il y a un autre bonhomme qui habite ce qu'on appelle prétentieusement le petit Westmount. Ce sont ceux qui ont contribué à faire en sorte qu'on ait un golf qui a déjà été refusé par mon père qui était chef à l'époque. On sait qu'on a passé outre. Il y a un bonhomme du petit Westmount qui s'est levé et qui a dit: Je suis d'accord sur ce que le maire vient de dire, sauf que je demande un amendement: qu'on repousse le plus loin possible les Mohawks, les Indiens, pour qu'on ait la paix une fois pour toutes. Les repousser, cela voulait dire les remonter en haut, là où est la concentration de Mohawks, ce qu'on appelle l'Anse. Applaudissements nourris des membres de la caisse populaire, des gens qui nous saluaient avant et qui, tout à coup, nous traitent comme de la merde.

Un autre monsieur, de la paroisse dont je fais partie, s'est levé pour dire: Eh bien, je ne suis pas d'accord avec ce monsieur; il ne faudrait pas les repousser trop loin parce que moi, je suis de l'autre bord. Les masques étaient tombés et

[*Translation*]

But for the time being, my house is not for sale.

Mme Blondin: Je voudrais vous poser une question au sujet du groupe de la protection environnementale.

Mrs. Myra Cree: We're not only talking about property here. It is a little like the blacks in certain areas. People will say that when a black family comes into the neighborhood, property values drop. As a Mohawk, I would like to remind you that we, as a people, have been devalued for some time now, and that in that respect, the crisis goes back a lot farther than July 11, as my colleagues pointed out. It goes much farther back than that.

I would just like to draw your attention to one scene that none of you actually witnessed. This all came out because I participated in a round-table discussion on a *Radio-Canada* program of which I used to be the host, called *Second regard*. The scene to which I refer—and which was not used by my colleagues in the news room—showed the municipal council meeting with the townspeople at the church in Oka, the mission where they formerly handled the Oka savages, the second one after the fire. The municipal council, with its lawyers, Mr. Francis Fox and Mr. Toupin, and the others, held their council meeting at the foot of the altar. The reason I am telling you this is to help you understand what the climate was. Because you say there are several versions of the story. That is perfectly true—indeed, I think you will need a great deal of courage and honesty in order to determine which version is the correct one, or to really get to the bottom of all this and come out of it with your reputation intact.

An Oka representative, a garage owner, stood up to say that he was sick and tired of the Indians. This reminded me of my childhood when people would call me a bloody savage. These things must be said. This is all part of the crisis, part of the contempt of which we were the targets this summer. I want you to be aware of this. It is high time those who have been coming to talk about money thought about something else as well.

There was a Mr. Boivin who came to speak his mind. We saw him over and over. And there was another fellow who lives in what is pretentiously called Little Westmount. They are the ones who did their best to ensure they would have their golf course, something that had already been refused by my father, who was Chief at the time. We were simply disregarded, and we know it. There was another guy from Little Westmount who got up and said: I agree with what the Mayor has just said, except that I would amend it thus: I think we should drive back the Mohawks, the Indians, as far as we possibly can, so that we can have peace and quiet once and for all. When he said "drive back", he meant send them back up to where the Mohawks were concentrated, in an area called l'Anse. This suggestion was greeted by enthusiastic applause from the members of the Caisse Populaire, from people who used to talk to us before, and who, all of a sudden, were treating us like shit.

Another man, from the parish to which I belong, got up and said: Well, I do not agree with the last gentleman; we do not want to drive them back too far, because I live on the other side. With their masks now off, we suddenly understood

[*Texte*]

on a eu une vision de la chose qui ne vous est pas dite ici, quand les bonnes âmes et les fricards viennent vous parler de cette crise. Ces gens n'étaient pas des Mohawks et ils ne se sont pas fait arrêter systématiquement aux barricades de la SQ quand ils allaient cherher une pinte de lait. Je passais et on m'arrêtait. Je revenais cinq minutes plus tard avec ma pinte de lait, et on m'arrêtait pour vérifier sur la liste noire. Si ce n'est pas du mépris et du racisme dans ce pays qui prétend donner des leçons aux autres, je me demande ce que c'est.

Mme Myra C. Cree: Ce que dit M^me^ Cree, ma mère, est exact. Il y a beaucoup de versions à cette histoire. Les gens que vous allez voir défiler ici vont répondre, pour la plupart, en fonction de leurs intérêts.

On doit se pencher attentivement sur l'histoire. Dans l'histoire, on trouve les fondements mêmes de ce problème d'Oka. La crise n'était pas un événement spontané. Elle avait des origines. On dit que la première réclamation officielle des Amérindiens à Oka date de 1781. Cela remonte à au-delà de 200 ans.

Peu importe comment les choses ont pu évoluer par la suite, et quels qu'aient pu être les préjudices d'un côté ou de l'autre, le point de départ de tout cela est une injustice commise à l'endroit des Amérindiens.

Il me semble que pour se forger une opinion éclairée, pour être en mesure de cerner le problème, il ne faut jamais perdre de vue le contexte historique. Le concept de propriété privée diffère complètement entre les Blancs et les Amérindiens.

Mme Masse: Pour étayer ce que Myra Catherine vient de vous dire, je vous propose de vous référer au document qu'on a déposé sur les troubles d'Oka. C'est la thèse de M. Parizeau. Il dit clairement à la page 47:

> Aux Deux-Montagnes, dès 1781, les premières protestations officielles surgissent. Le 7 février 1781, plusieurs chefs indiens vont trouver le colonel Campbell pour revendiquer leur droit à la Seigneurie.

Vous lirez de ce document.

Mme Myra C. Cree: J'aimerais préciser une chose. Aujourd'hui, nous nous adressons à vous en tant que simples citoyens, par conviction personnelle. C'est notre conscience qui nous dicte ce qu'on vous dit aujourd'hui. Ce n'est ni notre portefeuille, ni des intérêts financiers, ni des projets de développement.

À Oka, il faut se rappeler une chose quant on parle des fameuses négociations qui n'ont pas abouti avant la crise entre les paliers de gouvernements, la mairie et les Indiens. La mairie était soumise à de fortes pressions parce qu'elle avait des intérêts pécuniaires qu'elle vous a très explicitement démontrés dans son mémoire quant à la réalisation de ce projet de golf. Le conseil municipal a fait montre d'une impatience folle pour ce projet-là. Compte tenu des litiges avec les Amérindiens qui remontent à si longtemps—s'il y en a à qui on devrait lever notre chapeau pour leur patience, c'est bien les Amérindiens—je trouve aberrant que le conseil municipal ait été si pressé de régler la question des négociations. Je trouve étrange qu'ils n'aient pas accepté, dès le départ, de surseoir à leur projet de golf. Je trouve étrange que, dès le départ, quand il s'est agi de ce projet de golf, ils n'aient pas consulté la population, tant amérindienne que

[*Traduction*]

all the things that have not been said here by all those good souls and well-to-do people who have come to discuss the crisis with you. They were not Mohawks, and they were not systematically stopped at the SQ barricades everytime they went out to get a pint of milk. I had to go through them, and I was stopped. I would come back 5 minutes later with my pint of milk, and I would be stopped again to see whether my name was on the blacklist. If that is not contempt and racism in a country that thinks it has something to teach others, just what is it?

Ms Myra C. Cree: What Ms Cree, my mother, says is perfectly true. There are a lot of different versions to this story. And the people who come before you will, for the most part, give you answers based on their own interests.

I think we have to look closely at the history of these events. Looking to the past, we see the beginnings of the Oka problem. This crisis was not a spontaneous event. The problems went back a long way. The first official claim on the part of a group of North American Indians in Oka apparently goes back to 1781. That is more than 200 years ago.

But regardless of what happened subsequently, and the kind of prejudice that may have existed on both sides, the starting point of all this was an injustice committed against the Indians.

It seems to me that in order to have an enlightened view of the situation, and really delineate the problem, one must never lose sight of the historical context. The Whites and the Indians have a completely different conception of private property.

Ms Masse: Just to support what Myra Catherine has just said, I would like to refer you to a document we have tabled regarding the problems in Oka. It is the one prepared by Mr. Parizeau, who states clearly on page 47:

> The first official protests were made as early as 1781 at Deux-Montagnes. On February 7, 1781, several Indian chiefs went to see Colonel Campbell to claim title to the Seigneurie.

You can read about it in this document.

Ms Myra C. Cree: I would like to make one clarification. We are here before you today as ordinary citizens, because of our own personal convictions. It is our conscience that dictates the thoughts we have expressed today—not our wallet or financial interests or development projects.

With respect to Oka, we have to remember one thing when we talk about the famous negotiations between the various levels of government, the mayor's office and the Indians that took place before the crisis but never led anywhere. The mayor's office was under tremendous pressure because of its financial interest in the golf club project, something which was made quite clear in its brief to you. The town council was extremely impatient to see the project come to fruition. Because of the long-standing disputes with the Indians—and if anyone deserves praise for their patience, it certainly is the Indians—I am absolutely appalled that the town council was in such a tremendous hurry to come to some settlement through negotiations. I find it strange that they did not agree, at the very outset, to put their project on hold. I find it strange that when this project was initially brought forward, they did not even attempt to consult the

[*Text*]

blanche. Ils savaient très bien que ces terres constituaient une part importante des revendications territoriales des Amérindiens. Ils savaient qu'ils allaient toucher à du feu, à un baril de poudre, et ils l'ont fait.

• 1650

Il faut être logique. Regardez ces choix-là. On a là une preuve évidente d'une attitude très typique des Blancs.

Mme Masse: Il y a autre chose. Dans la première partie de notre mémoire, on a parlé de l'attachement au territoire. On rappelait que les Mohawks de Kanesatake étaient particulièrement attachés à la partie qui était mise en cause pour construire le golf.

Lors de la construction du premier golf, en 1947 ou peut-être un peu plus tôt, on avait profané une partie du cimetière indien. Il en reste actuellement une petite partie qu'on pourrait situer sur la carte. C'est près de la route 344.

M. Vézina: Là où il y avait la barricade mohawk.

Mme Masse: C'est cela. Ce cimetière-là était beaucoup plus grand jadis. Lorsqu'on a construit le premier golf, vers 1947, on a profané une partie du cimetière indien.

Il faut aussi dire que les Mohawks de la communauté de Kanesatake se réunissaient fréquemment de part et d'autre du chemin du Mille. Il y avait entre autres le terrain de crosse où on jouait à la crosse fréquemment.

The Chairman: I just noticed that now both of the other witnesses would like to speak to this as well. We are running shy on time, and Mr. Skelly and Mr. Wilbee both have indicated that they would like to ask questions. Can I ask everybody to make their points in a succinct manner, please.

M. Vézina: Je vais résumer. Pour ma part, j'ai vécu en harmonie avec les Mohawks depuis ma naissance. Quand je suis arrivé à Oka, il y avait des Mohawks. Quand je vais mourir, il en restera probablement. D'ici ce temps-là, on est pris à vivre ensemble.

Je dois vous dire que je n'ai jamais été menacé par qui que ce soit de la communauté mohawk pendant la crise. Bien au contraire, nous sommes en excellentes relations avec toutes les factions de la communauté mohawk. Je crois que nous pourrions très facilement réinstaurer les relations et vivre en harmonie à tous les niveaux sociopolitiques.

M. Gérard Bertrand (Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake): Monsieur le président, M. Vézina a cité tout à l'heure un extrait de la lettre du ministre délégué aux Affaires autochtones du Québec.

Le premier paragraphe de cette lettre indique clairement quelle était la situation. On dit:

> La situation à Oka est très sérieuse et risque de dégénérer en confrontation qui aura de tristes conséquences pour les sociétés autochtone et non-autochtone. Je crois que cette confrontation peut et doit être évitée. Les enjeux sont très importants.

[*Translation*]

people, both Indian and non-Indian. They knew perfectly well that that land was an important part of the Indian land claims. They knew that they were playing with fire by doing what they did, and they did it anyway.

I think we have to be logical. Just look at what the choices were. There we have clear proof of an attitude that is very typical among non-Indians.

Ms Masse: There is another point as well. In the first part of our brief, we discussed the Indian's attachment to the land. We pointed out once again that the Kanesatake Mohawks were particularly attached to that piece of land which was to be used to extend the golf course.

When the first golf course was developed in 1947, or perhaps a little earlier, part of the Indian cemetery there was desecrated. A small part still remains that we could show you on the map. It is close to Highway 344.

Mr. Vézina: Precisely where the Mohawk barricades were erected.

Ms Masse: Yes, exactly. That cemetery was much larger before. When the first golf course was built in about 1947, part of the Indian cemetery was desecrated.

It should also be mentioned that the Kanesatake Mohawks would often get together on both sides of the chemin du Mille. There was also a lacrosse field there, where we would often play lacrosse.

Le président: Je viens de remarquer que les deux autres témoins voudraient également aborder cette question. Nous commençons à manquer de temps, et MM. Skelly et Wilbee m'ont tous les deux indiqué qu'ils voudraient poser des questions. Par conséquent, je vous demanderais tous d'être le plus succinct possible.

Mr. Vézina: I will be brief, then. I, for one, have been living in harmony with the Mohawks ever since I was born. When I arrived in Oka, there were Mohawks. When I die, they will probably still be there. Between now and then, we have no choice but to live together.

I must say that I was never threatened by any member of the Mohawk community during the crisis. Quite the contrary—we have an excellent relationship with all factions of the Mohawk community. I believe we could very easily restore relations and live in harmony at all socio-political levels.

Mr. Gérard Bertrand (Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake): Mr. Chairman, Mr. Vézina quoted earlier from a letter sent by the Quebec Minister for Native Affairs.

The first paragraph of that letter clearly describes the situation. It states:

> The situation in Oka is very serious and could well degenerate into a confrontation that would have sad consequences for both the native and non-native communities. I believe this confrontation can and must be avoided. The issues at stake here are very important ones.

[*Texte*]

Ces enjeux impliquent:

1) les revendications historiques des peuples autochtones,

2) le contexte culturel et la perception des Autochtones de cette situation,

3) les relations entre les communautés autochtones et notre société,

4) le message que nous enverrons dans le monde comme étant le traitement que nous accordons aux autochtones.

Ces enjeux vont au-delà de la stricte légalité de la situation telle qu'interprétée par nos tribunaux, qui se basent sur des lois mises en vigueur par notre société, lois qui ne répondent pas nécessairement aux revendications des Autochtones.

• 1655

Vous avez donc un maire et un conseil municipal qui ont refusé de tenir compte de cet avertissement du ministre délégué aux Affaires autochtones, et je trouve que c'est absolument irresponsable. Parce que ce qui est prédit dans le premier paragraphe, s'est produit.

Je vous remercie. J'aimerais déposer cette lettre-là comme faisant partie du témoignage d'aujourd'hui.

Mme Masse: Je veux simplement faire référence au mémoire que vous a déposé M. Ouellette. Je le cite à la page 33, à propos du dépôt de la réception de cette lettre du ministre Ciaccia, et voici la façon dont le conseil municipal a interprété cette lettre.

Les membres du conseil comprirent que ce ministre se rangeait du côté des radicaux et avait pour mission de les culpabiliser et de les convaincre qu'il fallait donner raison à ceux qui utilisent la violence et les armes pour résoudre des problèmes.

On vous laisse tirer vos conclusions.

The Chairman: Thank you.

Ms Blondin: May I ask one question? I asked only one question.

The Chairman: You started a very extensive response, though.

Ms Blondin: I have just one last question, if you do not mind.

The Chairman: I am in the hands of the committee, but perhaps we can come back to it at the end.

Ms Blondin: It will never happen.

Mr. Skelly: Maybe I could allow my colleague a part of my time if it is not eaten up too much by the responses.

The Chairman: Sure.

Ms Blondin: I appreciate the intervention, no doubt. I know they have a lot to say; that is why I appreciate that.

When we spoke to Mr. Ouellette, he indicated that he had no problems. If he had to do it over again, he would do the same thing. When I asked him if he had called the SQ, he said that they had notified the SQ and told them there

[*Traduction*]

Those issues involve:

1) The historical claims of the native people;

2) The cultural context and the natives' perception of the situation;

3) Relations between the native communities and our society;

4) The signal we send to the entire world through our treatment of the natives.

These issues go beyond the strict legality of the situation as interpreted by our courts, which base themselves on laws enacted by our society—laws that do not necessarily satisfy the natives' claims.

So you have a mayor and a town council that refused to heed the warning of the Minister responsible for Native Affairs, something which I think was absolutely irresponsible. Because what he predicted in the first paragraph of his letter eventually took place.

Thank you. I would like to table that letter as part of our testimony today.

Ms Masse: I would simply like to refer to the brief tabled by Mr. Ouellette. I would like to quote from page 33, regarding the reception Minister Ciaccia's letter received, and the way in which the town council interpreted it.

Council members realized that this Minister was siding with the radicals and intended to made them feel guilty and to convince them to give in to those using violence and arms to resolve the problems.

I will just let you draw your own conclusions.

Le président: Merci.

Mme Blondin: Me permettriez-vous de poser une question? Je n'en ai posé qu'une seule.

Le président: Mais elle a donné lieu à une réponse très complète.

Mme Blondin: Oui, mais en fait, je n'ai posé qu'une seule question.

Le président: Je suis prêt à accepter la volonté du comité, mais peut-être pourrions-nous y revenir à la fin.

Mme Blondin: Cela ne se produira jamais.

M. Skelly: Je pourrai peut-être offrir un peu de mon temps à ma collègue, s'il en reste après les réponses.

Le président: Oui, bien sûr.

Mme Blondin: Merci, j'apprécie beaucoup votre geste. Je sais que nos témoins ont beaucoup de choses à nous dire, et c'est justement pourquoi je l'apprécie tant.

Lorsque nous avons reçu M. Ouellette, il nous a dit que si c'était à refaire, il ferait exactement la même chose. Quand je lui ai demandé s'il avait appelé la Sûreté du Québec, il m'a répondu qu'il l'avait prévenue de la situation en lui indiquant

[*Text*]

was a problem. Come and look after it, but we do not want to know about it. Do you know what a hit man is? You hire somebody to do your work for you. Do you know what I am saying? You say, there is a problem here; as long as I do not see it, I do not have any part in it. Come in and do what you have to do, look after the problems, but do not tell me about it.

This is what he said. I want to know if you people know who called the SQ. What it Ciaccia? Was it Elkas? Was it Bourassa? Was it Ouellette? Was it Mr. Siddon? Mrs. Campbell? Who called? Who told those people to come in and do their work?

Mme Myra C. Cree: Nous ne sommes sûrement pas dans le saint des saints! Tout ce que nous pouvons vous dire c'est ce qu'on a répondu tout à l'heure à une question similaire.

Vous avez la lettre du maire Jean Ouellette datée du 10 juillet et envoyée à la SQ; cette lettre parle par d'elle-même. Il ne faudrait pas jouer sur les mots. Je pense que M. Ouellette joue sur les mots; c'est facile, pour lui, de revenir huit mois plus tard et de dire qu'il n'a pas dit ce qu'il a dit.

Nous, nous l'avons bien entendu pourtant. Mais on n'avait peut-être pas un micro devant nous. Je crois qu'on a déjà répondu à cette question.

Ms Blondin: The reason I say that is because he said, well, I notified them to do their job. I asked him if he told them to come in and do it. He said, I woke up at 5 a.m. and the helicopters were there. That is what he said.

Mme Myra C. Cree: Non, non! Il pouvait fort bien se douter que ça arriverait, parce que ça ne prend pas la tête à Papineau pour s'imaginer comment ça va se passer lorsque l'on fait appel à la SQ et qu'on leur dit d'aller dégager un chemin où il y a plein de gens, et où il y a des installations, etc.

Est-ce que je suis la seule à pouvoir être en mesure d'imaginer comment est-ce qu'ils allaient procéder? Je pense que le maire Ouellette savait très bien à quoi s'attendre. C'est un fait qu'il s'est carrément lavé les mains en faisant faire la job de gros bras par la SQ, comme vous le dites, madame.

Mme Myra Cree: Cela est constant dans l'attitude de Jean Ouellette, et ce, depuis le début.

• 1700

He is like a babe in the woods.

Il ne voit rien, il n'entend rien, il ne dit rien et la merde éclate. Il a encore dit devant votre commission qu'il est blanc comme neige. Alors, vous en tirerez vos propres conclusions.

Voici un maire qui ne prend pas de décision; la Sûreté vient quand même, il ne voit rien, il y a des gens qui se font tabasser, il se passe des choses, mais il est blanc comme neige!

M. Vézina: Je vais risquer une réponse si vous me le permettez. La responsabilité, quant à moi, qu'on soit aux niveaux municipal, provincial ou fédéral n'exclut surtout pas le contrôle. Je pense que, à ce moment-là, s'il a écrit une lettre et qu'il a répondu de telles choses, c'est justement qu'il avait perdu le contrôle. C'est ce que nous pensons.

[*Translation*]

qu'il y avait un problème. Occupez-vous donc du problème, mais nous ne voulons rien savoir. Vous savez ce que c'est qu'un tueur à gages? On engage quelqu'un pour faire le travail à sa place. Vous comprenez où je veux en venir en vous disant cela? On sait qu'il y a un problème, mais on se dit, tant que je ne le vois pas, ce n'est pas le mien. Venez faire tout ce que vous avez à faire, éliminez-nous ces problèmes, mais ne m'en parlez pas après.

Voilà ce qu'il nous a dit. J'aimerais savoir si vous savez qui a appelé la SQ. C'est Caccia? C'est Elkas? C'est Bourassa? C'est Ouellette? C'est M. Siddon? M^me^ Campbell? Qui a appelé? Qui a dit à ces gens-là de venir s'occuper du problème à leur place?

Ms Myra C. Cree: Surely we are not talking about the holy of holys here! All we can tell you is that we already answered a similar question earlier.

You have the letter from Mayor Jean Ouellette dated July 10, and sent to the SQ; that letter speaks for itself. I do not think we should be playing with words here. I believe that is precisely what Mr. Ouellette is doing; it is easy for him to come back 8 months later and say he never said such a thing.

And yet, we all heard him say it. The thing is, we may not have had a microphone in front of us at the time. I think we have really already answered that question.

Mme Blondin: Si je vous pose la question, c'est qu'il nous a dit qu'il s'est contenté de leur dire de venir faire leur autre travail. Je lui ai demandé s'il leur avait demandé de venir. Voilà ce qu'il m'a répondu: je me suis réveillé à 5 heures et les hélicoptères étaient déjà sur place. Voilà ce qu'il m'a dit.

Ms Myra C. Cree: Oh, no! He certainly figured that was going to happen, because it does not take a genius to know what is going to happen when you call the SQ and tell them to go clear a road filled with a bunch of people and a bunch of equipment.

Am I the only one who could possibly have imagined what was going to take place when they did that? I think Mayor Ouellette knew perfectly well what to expect. The fact is that he simply washed his hands of the whole affair by getting the SQ to do the dirty work, as you say.

Mrs. Myra Cree: That is perfectly clear in Jean Ouellette's attitude, and has been, from the very start.

C'est l'innocence incarnée.

He sees nothing, hears nothing, says nothing and then all hell breaks loose. He again said before your committee that he is as pure as the driven snow. So, I will just let you draw your own conclusions.

Here is a mayor who makes no decision whatsoever; the SQ comes anyway, but he sees nothing, even though people are being beaten up and a lot of things are happening; and yet, despite all of that, he is as pure as the driven snow!

Mr. Vézina: I would like to risk an answer, if you do not mind. As far as I am concerned, responsibility, be it at the municipal, provincial or federal level, certainly does not exclude control. I believe that if he wrote such a letter at the time and gave such answers, it is precisely because he had lost control. That is certainly what we believe.

[*Texte*]

Lorsqu'il a appelé la SQ, c'est qu'il n'en pouvait plus; et il s'est d'ailleurs retiré, je ne sais où, pendant 15 jours pour laisser faire sa job de bras. Et nous, comme tous ceux qui s'opposaient à la présence de la SQ et qui parlaient de paix et de justice, avons eu droit à des insultes de la part de ses supporteurs et de ses petits promoteurs. C'est cela le cadeau qu'on a reçu.

À Oka, si vous participez à une émission télévisée, à une émission de radio, que vous parlez de paix, que vous parlez des Mohawks, vous êtes sûrs de vous faire insulter quand vous sortez dans la rue, et si vous êtes à la maison, c'est le téléphone qu'on utilise pour ce faire.

Alors, nous ne sommes pas surpris. Qu'est-ce qu'on fait sur un voilier quand on perd le gouvernail? C'est ce qui est arrivé.

Mr. Skelly: In listening to both your answers to the questions and the kind of emotion that is pouring out, it seems to come from more than this incident. You mentioned a dialogue of the deaf, or so the translators called it. It almost sounded like a session of Parliament where Members of Parliament get so frustrated not listening to each other that the frustration sometimes pours out on the floor of the House. It sounds precisely like what is happening with this group here.

When the environment group was before us I asked them this question. If they could attribute the blame for this incident to anybody, to whom would they attribute that blame? Of course, they said the Mayor of Oka. From what you are telling me, it sounds as though there have been some pretty deep divisions in the community which some people are saying has dated back in some cases to 1781.

If this committee actually does its work and comes together and makes a report to the House, and if we attribute blame or make suggestions with respect to who was at fault, I am not sure we are really going to be doing a service to anybody. There seem to be some deep divisions in the community around development issues, environment issues and also the issue of living together with the Mohawks. I am wondering whether the blame to individuals or to groups is quite apart.

What kind of things are we going to be able to suggest here, knowing that we carry on a dialogue of the deaf ourselves, that our recommendations probably will not be listened to? What kind of things can we suggest to pull your community back together and help you live with each other and with the Mohawks? As you say, whenever you get on a radio program and suggest some dialogue with the Mohawks, then the insults start flying.

People from the environment groups suggested to us that when they made certain statements about bringing the community together around this issue, they had tires slashed or stores broken into. Actual violence against property resulted.

[*Traduction*]

When he called the SQ, he had reached the point where he simply could not handle it any more; and in fact, he went away some place for two weeks to let them do the dirty work. And we, like all those who opposed the SQ's presence and who wanted to talk about peace and justice, were treated to insults from his supporters and petty developers. That was their gift to us.

In Oka, if you go on a television or a radio show, and whether you talk about peace or the Mohawks, you are sure to be insulted as you walk down the streets afterwards, and if you are at home, then they use the telephone to do it.

So, this does not surprise us. What do you do on a sailing ship when you can no longer take the helm? Well, that is exactly what happened here.

M. Skelly: En écoutant vos réponses aux questions et en constatant les fortes émotions qu'elles semblent provoquer, j'ai l'impression que tout cela remonte beaucoup plus loin que cet incident-là. Vous avez dit qu'il s'agissait d'un dialogue de sourds—c'est du moins le terme employé par l'interprète. Cela me rappelait les séances du Parlement où les députés sont tellement frustrés parce que les autres refusent de les écouter que leurs frustrations se manifestent parfois à la Chambre même. On dirait que c'est exactement la même chose avec votre groupe.

Lorsque le groupe de défense de l'environnement était devant nous, je lui ai posé la question suivante. S'il pouvait mettre tout cet incident sur le dos de quelqu'un, ce serait qui? Évidemment, ils m'ont dit que ce serait le maire d'Oka. D'après ce que vous nous dites, il semble clair qu'il existe de profondes divisions au sein de votre collectivité, divisions qui remonteraient à 1781 dans certains cas.

Si ce comité fait son travail et prépare un rapport à présenter à la Chambre, et si, dans ce rapport, nous rejetons la responsabilité sur quelqu'un ou si nous désignons un certain nombre de personnes responsables, je ne suis pas sûr que nous rendions service à quiconque. La collectivité semble être profondément divisée sur des questions de développement et de protection environnementale, et sur la question de la proximité de la collectivité mohawk. Pour ma part, je me demande si la notion de la responsabilité des uns et des autres est vraiment tout à fait distincte.

Qu'allons-nous pouvoir suggérer, en sachant pertinemment que nous-mêmes participons à un dialogue de sourds, et qu'on ne va probablement même pas tenir compte de nos recommandations? Que pouvons-nous recommander qui permettra de rétablir la solidarité de votre communauté et qui vous permettra de vivre ensemble et avec les Mohawks? Comme vous l'avez dit vous-même, quand vous dites à une émission de radio qu'il faut dialoguer avec les Mohawks, on vous accable d'injures.

Les représentants des groupes de défense de l'environnement nous indiquaient que lorsqu'ils disaient qu'il fallait rapprocher tous les éléments de la communauté sur cette question, on leur crevait les pneus de leurs voitures ou cambriolait leurs magasins. Il en est résulté des actes violents de destruction de la propriété.

[*Text*]

It sounds like a very difficult thing to deal with in a community the size of yours. I live on the west coast of Canada where there are unresolved land claims and exactly the same kinds of comments are going on in the community—comments where native claims interfere with what loggers want to do and with what miners want to do and with community development. Precisely the same kinds of things are going on.

• 1705

As a representative of a community on the west coast subject to aboriginal claims and development conflicts, I wonder if you can help us deal with some of our problems. Maybe that is what I am looking for. I am wondering what recommendations we can make that can really go to the heart of the problem in your community.

M. Vézina: Je souhaiterais pouvoir répondre limpidement à votre question. Comme vous, j'ai l'impression d'être comme saint Jean-Baptiste dans le désert. Quand le Titanic a coulé, est-ce qu'on a dit: C'est le capitaine? Je pense qu'on avait raison. À Oka, sans vouloir faire cette comparaison, je dirais que si vraiment cette position a été prise, c'est qu'il y a eu d'énormes pressions de la part des gens qui entourent le maire. Lui, il est là depuis 16 ans. Tous les membres du conseil ont été élus par acclamation, sauf un qui a été élu par scrutin. Donc, la population, y compris celui qui vous parle, est aussi coupable que n'importe qui d'autre d'avoir laissé les choses se détériorer jusqu'à ce point-là. Mais à un moment donné, il y a une goutte qui fait déborder le vase.

Il y a eu des interventions de la part de M. Ciaccia et de la part de l'humble personne qui vous parle pour essayer de désamorcer la situation et de faire reprendre les consultations parmi nous. Quand M. le maire est en crise, il invite tout le monde, et tous ceux qui sont là doivent être d'accord avec lui. Si vous ouvrez la bouche pour exprimer votre opinion, vous êtes vraiment un paria; vous n'êtes pas celui qui l'a élu. C'est pour cela que je ne vais plus aux assemblée municipales. C'est pour cela que je crois qu'à Oka, il y a un renouveau sociopolitique qui doit se faire, si les gens ont le courage de le faire. C'est justement le but du manifeste que j'ai écrit. Dans ce manifeste, nous avons réuni beaucoup de gens. Il y a des Mohawks dans une proportion de 25 p. 100, des gens de la paroisse dans une proportion de 20 p. 100, et des gens du village. À ce jour, j'ai 135 noms. Quand j'en aura 200, je vais m'organiser pour que ces gens-là se structurent politiquement, d'une façon démocratique.

Je crois que la démocratie est malade à Oka, et peut-être ailleurs. Dans la situation qui nous préoccupe, cela s'est ajouté à des frustrations qui durent depuis longtemps vis-à-vis d'une population qu'on a méprisée. Il faut désarmorcer cela. Il faut que cela vienne des gens d'Oka, ou alors cela ne viendra pas. Cela existait en 1860: même situation, même frustration, même mépris. À l'époque, c'est M. Langevin qui était au ministère des Affaires indiennes. Cela n'a pas changé.

[*Translation*]

Il s'agit de difficultés très difficiles à résoudre dans une communauté comme la vôtre. J'habite sur la côte ouest du Canada où certaines revendications territoriales ne sont toujours pas réglées, et l'on entend exactement le même genre de remarques—c'est-à-dire que certains pensent que les revendications territoriales des autochtones constituent une entrave au travail des bûcherons et des mineurs ainsi qu'au développement communautaire. Donc, on voit exactement le même genre de situations.

En tant que représentant d'une région de la côte ouest qui fait l'objet de revendications territoriales autochtones où il existe des conflits de ce genre sur la question du développement, je me demande si vous êtes en mesure de nous aider à régler certains de nos problèmes. C'est peut-être cela que je cherche finalement. Je me demande quel genre de recommandations permettraient justement d'aller au coeur du problème chez vous?

Mr. Vézina: I wish I could give a clear and unequivocal answer to your question. Like you, I feel like St. John the Baptist in the desert. When the Titanic sank, did people say: It is the captain's fault? I think they were right to do so. As far as Oka is concerned, without really wanting to make such a comparison, I would say that the reason why such a position was taken was the enormous pressure being brought to bear on the mayor by his entourage. He, himself, has been around for 16 years. All of the council members were elected by acclamation, except for one, who was elected by vote. So, the people, including myself, are just as guilty as anyone else of having allowed the situation to deteriorate to such an extent. You just reach a point where it is really the last straw.

There were attempts on the part of Mr. Ciaccia and your humble servant to defuse the situation and try to get the consultation process back on track. When the mayor is faced with a crisis, he invites everyone to a meeting, and everybody that goes has to agree with him. If you open your mouth to express another view, you become a real pariah; you are not the person who elected him. That is why I do not go to municipal meetings anymore. And that is why I believe that socio-political renewal must take place in Oka, if people have the courage to carry it through. That is precisely the purpose of the manifesto I wrote. We brought many people together through that manifesto. The Mohawks represent about 25%, parish people, about 20%, and there are also townspeople. Thus far, I have been able to collect 135 names. When I have 200, I am going to try to organize some kind of political democratic structure for these people.

I think democracy is faring rather poorly in Oka, and maybe elsewhere also. In the situation we are concerned with here, it should be pointed out that this came on top of frustrations that had been mounting for sometime within a group that had been the subject of nothing but contempt. That must be defused. And it has to come from the people of Oka, or it will not come at all. Back in 1860, the situation was the same: there was the same frustration, the same scorn. At the time, Mr. Langevin was the Minister of Indian Affairs. Nothing has changed since.

[*Texte*]

Nous, on peut changer cela. Vous avez évalué des problèmes dans l'Ouest et bien d'autres problèmes. Il va falloir que le grand gouvernement, celui dont vous faites partie, prenne des décisions qui soient de nature à respecter les individus, mais il va falloir aussi faire un effort pour comprendre leur culture.

À Oka, il y a le Longhouse, il y a M. Samson Gabriel, qui est finalement venu faire un tour ici, et il y a des structures politiques, mais toutes les autres structures ont été inventées par nous, les Blancs. La Loi sur les Indiens est une loi blanche. Il faudrait peut-être réviser cette loi-là. Il serait souhaitable qu'on essaie de rebâtir ensemble quelque chose qui, quant à moi, ne s'est jamais effrité. J'ai été élevé à Oka avec mes amis, les Indiens. Je ne me suis jamais demandé s'ils étaient algonquins, hurons ou iroquois, avec des scalps ou non. Pour ma part, j'ai été scalpé de toute façon; il n'y a pas de problème. Ces gens-là étaient des amis. On partageait notre territoire et nos aspirations. Mais politiquement, on a toujours vécu avec notre petit Tiers Monde, en arrière de la forêt. C'est ce qui émerge aujourd'hui.

Au point de vue politique, on peut faire une évaluation. Par exemple, si le maire Ouellette est sincère, je le défie demain matin de mettre sa position en jeu et de dire: Très bien, on ouvre la machine, on explique les raisons pour lesquelles on a fait cela et on demande à tout le monde de venir faire un forum; je mets ma position en jeu. D'ailleurs, il va falloir qu'il la mette en jeu le 3 novembre prochain. Cette fois-là, on va essayer de faire comprendre à M. Ouellette qu'il peut y avoir une opposition sans qu'il y ait des AK-47. On va essayer démocratiquement de faire voir à la population qu'il y a peut-être eu des erreurs. Pour le moment, on a simplement justifié une erreur depuis le début.

• 1710

Comment se fait-il que la SQ a dit dernièrement que son intervention du 11 juillet avait été une erreur? On le devinait, bien sûr. On me dit qu'on est rendu à 400 millions de dollars de dépenses. Pourquoi? Il n'y a rien de réglé. Absolument rien.

Qu'on fasse confiance aux gens d'Oka. Je n'irai pas à des assemblées publiques convoquées par M. Ouellette pour me faire insulter. Je pense être aussi respectable que lui. Je dois vous remercier pour cette réunion civilisée. On n'est pas habitués à cela à Oka.

À Oka, j'ai eu des relations civilisées avant la crise, mais depuis la crise, j'ai des relations extrêmement civilisées avec beaucoup d'autochtones, des Mohawks et ainsi de suite.

Si je parle trop fort, vous me le direz. Je ne suis pas fâché. C'est que j'ai très à coeur d'être un des éléments qui vont élaborer l'amorce d'une solution entre des êtres humains. À Oka, il faudrait qu'on soit bientôt fiers de marcher la main dans la main, Blancs, Mohawks ou autres. Il faut réviser entièrement ce que l'on fait. On est en train de courir après les petits promoteurs. À Oka, il y a des promoteurs très dynamiques. Ils veulent développer en longueur, en largeur, en hauteur et en profondeur. S'ils pouvaient faire venir des sous-marins dans le lac, ils en feraient venir. Il faut éviter cela. D'ailleurs, votre gouvernement vient de sortir une brique très intéressante sur la protection de l'environnement. Eh bien, qu'on commence par protéger les individus et les cultures, et ensuite l'environnement.

[*Traduction*]

But we can change that. You have assessed problems in the West as well as many others. It is going to be up to the federal government, of which you are a part, to make decisions that respect individuals, but it is also going to be up to all of us to make an effort to understand their culture.

At Oka, there is the Longhouse, there is Mr. Samson Gabriel, who finally came to see you, and there are political structures. But all the other structures were invented by us, the white people. The Indian Act is a piece of white legislation. Perhaps that legislation should be changed. I think we should be trying to rebuild something together -something which, as far as I am concerned, has never been eroded. I was raised in Oka with my friends, the Indians. I never asked myself whether they were Algonquin, Huron or Iroquois, with or without a scalp lock. In any case, I, too, was scalped; there was no problem there. These people were friends. We shared the same land and the same aspirations. But politically, we have always lived with our little Third World behind the forest. That is what is emerging these days.

Politically speaking, we can make an assessment. For instance, if Mayor Ouellette is sincere, I defie him to put his position at risk tomorrow morning and say: Very well, we will open things up, explain the reasons why we did these things and ask everyone to participate in a forum; I will put my own position at risk. In any case, he will have no choice but to do so next November 3. Then, we will try to make Mr. Ouellette understand that there can be opposition without there necessarily being AK-47s. We will try using democratic means to make the people realize that mistakes may have been made. As things now stand, we have done nothing but justify a mistake ever since this whole thing started.

Why is it the SQ recently admitted that intervening on July 11 had been a mistake? We had already guessed that, of course. I am told we have already spent something like $400 million. Why? Nothing has been settled yet. Absolutely nothing.

I think we should have some faith in the Oka people. I have no intention of going to public meetings convened by Mr. Ouellette, just in order to be insulted. I think I am just as respectable as he is. Indeed, I want to thank you for a most civilized meeting today. We are not used to that in Oka.

In Oka, my relations with others were perfectly civilized before the crisis, but since it occurred, I have had very civilized relations with many natives and Mohawks.

If I raise my voice too much, please tell me. It is not that I am angry. It is just that I very much want to play an active role in finding a solution suitable for human beings. In Oka, it would be nice if we could soon be proud to walk hand-in-hand -non-Indians, Mohawks and others. We have to thoroughly review what was done. Right now, we are chasing after the small developers. In Oka, there are some very dynamic developers. They want to develop up, down and all around. If they could install submarines in the lake, they would. But we must avoid that. In fact, your government has just published a very interesting paper on environmental protection. But let us start by protecting individuals and cultures, and then worry about the environment.

[*Text*]

On ne peut plus vivre sans parler de cela, à moins que vous fassiez des commissions qui n'aboutissent à rien. Je ne pense pas que ce soit le cas. Vous êtes tous conscients de l'influence de ce que vous direz.

La solution est humaine et socio-politique et elle doit traverser les barrières. Pour ma part, je me suis inscrit à des cours de langue mohawk. J'ai appris quelques autres langues, mais c'est la prochaine que je vais apprendre. Quand je reviendrai, je serai en mesure de parler cette langue-là. Je suis déjà allé en Afrique. J'ai appris d'autres langues en Afrique. Le respect, c'est d'essayer de demander du beurre et du sel dans la langue de celui qui nous l'offre. Il ne s'agit pas de lui jeter du sucre en plein dans la face s'il n'en veut pas. Personne ne veut ce qu'il ne demande pas.

Qu'on respecte les gens. Qu'on leur donne la chance de s'exprimer. À Oka, j'ai vu des femmes, des Mohawks, des jeunes filles qui sont venues à l'école avec moi, mes anciennes blondes, mes *chums* qui étaient à l'école, venir pleurer sur la situation et venir le soir pour ne pas être vus par des Blancs pour ne pas se faire insulter. Cela existe encore présentement. Il y a des gens à Oka, des Blancs, des promoteurs, les responsables de la crise, les conseillers municipaux, qui ne disent même pas bonjour quand on les salue. Remarquez que je préfère cela pour le moment. S'ils n'ont pas changé d'attitude, je n'ai pas changé d'attitude et je ne leur en veux pas. Je veux cependant qu'ils prennent conscience qu'une erreur a été faite. Je m'en veux de ne pas avoir assez insisté pour les empêcher de faire cette erreur. Je ne ferai pas cette erreur une seconde fois.

Mme Myra Cree: J'aimerais ajouter à votre endroit à vous tous que je serais désolée si une émotivité qu'on dit toute latine, même venant de la part d'une Mohawk, avait pu vous effaroucher. Je revendiquerai toujours d'être assez intelligente pour être objective et assez sensible pour être subjective. C'est subjectivement et objectivement que je parle des miens, les Mohawks de Kanesatake.

Cela dit, cette commission ne peut pas vivre à notre place à Kanesatake et à Oka. Personnellement, je vous répondrai ce que j'ai répondu aux Églises. Qu'en attendiez-vous pendant la crise? Strictement rien d'autre que ce que j'attends de tout être humain: de la compréhension et de la compassion.

Elijah Harper a été le premier à parler de compassion. On la cherche encore. Mais la compréhension doit venir d'abord. L'ignorance doit d'abord disparaître.

Je ne vous demande pas de venir vivre dans nos communautés. Différents groupes n'ayant pas d'intérêts d'argent là-dedans sont venus vous parler. Vous pourriez bien dire: À titre de Mohawks, vous revendiquez à peu près tout le Québec; de quoi parlez-vous? Il faudrait qu'on arrête de nous dire qu'on a des millions parce qu'on se fait arracher une dent sans payer. On appelle cela du bien-être social à la sauce rouge.

[*Translation*]

We cannot go on living without discussing these issues, unless you simply intend to have committees that lead nowhere. I do not believe that to be the case. I believe that you are all aware of the impact of what you say.

The solution must be a human and socio-political one, and it must cross barriers. I, for one, am registered in a Mohawk language course. I have already learned a number of other languages, but that is the one that I intend to learn next. When I come back, I will be able to speak that language. I have already been to Africa. I have learned a number of African languages. Respecting other people means trying to ask for butter or salt in the language of the person offering it. It is not a matter of throwing sugar at him if he does not want any. No one wants to get something he is not asking for.

We have to respect people. We have to give them a chance to express themselves. Back at Oka, I saw women, Mohawks, young girls who had been at school with me, former girlfriends and boyfriends who had been in my class, come to me in tears about the whole situation -at night so that they would not be seen by non-Indians who might hurl insults at them. And that is still going on. There are some people in Oka, non-Indians, developers, town councillors, and the people who started this whole crisis, who do not even say hello back to you when you greet them. Mind you, I think I almost prefer that right now. They have not changed their attitude, and neither have I, and I do not blame them for that. On the other hand, I do want them to be aware that an error was made. I blame myself for not doing enough to prevent them from making that error. I will not make the same mistake again.

Mrs. Myra Cree: I would just like to add for your benefit that I would be very sorry if I realized that emotionalism, said to be a Latin trait, on the part of a Mohawk woman had scared you away. I will never cease to claim that I am intelligent enough to be objective and yet, sensitive enough to be subjective. It is both subjectively and objectively that I speak to you of my people, the Kanesatake Mohawks.

Having said that, this committee cannot replace us at Kanesatake and Oka. I will say to you what I said to the Churches. What were you expecting to see throughout the crisis? Nothing more than what I expect from any human being: understanding and compassion.

Elijah Harper was the first to talk of compassion. We are still seeking that compassion. But comprehension must come first. We must first eliminate ignorance.

I am not asking you to come and live in our communities. Other groups with no financial interest in all of this, have come before you to discuss this situation. You could well say: As Mohawks, you are claiming just about all of Quebec; just what are you talking about? We have to get people to stop saying that we are loaded because we can get a tooth pulled without paying for it. We call it welfare with an Indian flavour.

[*Texte*]

• 1715

Si, en venant ici, des groupes vous rendent conscients de vous-mêmes à titre de représentants élus, on aura fait notre boulot. Je ne vous demande pas de venir chez nous. Je ne vous demande pas de solutions. On va les trouver nous-mêmes. Mais vous, quand vous irez vous asseoir au Parlement, en faisant votre dialogue de sourds, j'espère que vous vous rappellerez ceux qui sont venus autour de cette table et qui ont été assez honnêtes et assez humbles pour être émotifs quand il le fallait et intelligents quand c'était nécessaire. Je refuse de croire que le coeur et l'esprit ne peuvent pas marcher ensemble.

C'est à vous que nous rendons service d'abord, parce que c'est vous qui êtes les représentants élus. C'est vous qui serez responsables devant les gens qui vous élisent pour dire: On est allés écouter ces gens et on a dit: Bande de maudits sauvages! Une telle a dit ceci, l'autre a dit cela, le maire est arrivé et l'autre est arrivé qui a tout défait.

I do not give a damn.

Comprenez-vous? On l'a vécu. Mon grand-père, qui était grand chef, l'a vécu, mon père l'a vécu, et il faudrait que je fasse semblant qu'il ne s'est rien passé? Je suis désolée. Je suis désolée, mais vous nous prenez tels que nous sommes. Les Mohawks vont régler leurs choses, et les gens d'Oka aussi. C'est à vous qu'on rend service en venant parler, pas seulement à nous.

Merci.

Mme Masse: Contrairement à mes amis, je suis nouvelle à Oka. J'habite Oka depuis 15 ans.

On a apporté à votre commission des artefacts qui indiquent que les Premières nations sont à Oka depuis 2,000 ans. À Oka, il y a un site archéologique qui est situé sur la rive du lac des Deux-Montagnes, dans le parc d'Oka, qu'on appelait auparavant le parc Paul-Sauvé. Je voudrais remettre ces artefacts à ceux qui le souhaitent. Ce sont des pièces de poterie indienne qui datent de 2,000 ans.

Mme Myra Cree: On n'appelle pas cela un pot-de-vin; on appelle cela un pot de grès.

Mme Masse: Également, si vous souhaitez les regarder, j'ai ici certaines autres pièces qui pourraient être intéressantes, dont une pointe de lance qui a aussi été trouvée sur ce site archéologique.

The Chairman: Thank you. That is very kind of you.

Mr. Wilbee: You have answered a lot of my questions but I would like a little more information on the formation of your group. You describe yourself as a movement for peace. How did you come to be organized? Was it at the time of this episode or was there a group two or three years ago? What brought your movement together?

[*Traduction*]

If, by coming before you, groups such as ours make you aware of your role as elected representatives, we will have accomplished our goal. I am not asking you to come to our area. I am not asking you for solutions. We will find solutions ourselves. But when you go and sit in Parliament, and carry on your dialogue of the deaf, I hope you will remember those who came before you at this table and were honest and humble enough to be emotional when emotion was required, and intelligent when intelligence was required. I refuse to believe that the heart and the mind cannot work together.

It is primarily you we are here to serve, because you are our elected representatives. You will be accountable to the people who elected you if you say: we went and listened to what those people had to say and we told them: you're just a bunch of bloody savages! One said this, another said that, the mayor came along, and then someone else came and undid everything he'd done.

Et je m'en moque.

Do you see what I mean? We lived through that. My grandfather, who was the Grand Chief, lived through it, just as my father did, and yet I am supposed to pretend that none of that ever happened? I am very sorry, but you will just have to take us the way we are. The Mohawks will solve their problems, and the people of Oka as well. You are the ones we are helping most by coming to speak of all these things, not just ourselves.

Thank you.

Ms Masse: Unlike my friends, I am new in Oka. I have been living there for about 15 years.

We have brought with us to your committee artifacts that indicate the First Nations have been in Oka for 2,000 years now. There is an archeological site in Oka near the banks of the Lac des Deux-Montagnes, in Oka Park, formerly called Paul Sauvé Park. I can show these artifacts to you if you are interested. They are pieces of Indian pottery going back 2,000 years.

Mrs. Myra Cree: You musn't think this is a wine jug, a bribe; just a stoneware pot.

Ms Masse: I also have with me some other pieces that may interest you, including a spearhead found in the archeological site I referred to.

Le président: Merci. C'est très gentil à vous.

M. Wilbee: Vous avez déjà répondu à bon nombre de mes questions, mais j'aimerais me renseigner davantage sur la création de votre groupe. Vous dites que votre mouvement est un mouvement pour la paix. Mais comment vous êtes-vous organisés? Avez-vous formé votre groupe lors de cet incident, ou existait-il déjà depuis deux ou trois ans? Qu'est-ce qui a déclenché la formation de votre groupe?

[*Text*]

Mr. Vézina: As I told you before, I was reading this *mémoire*. The day the girls came to my house to ask me to make copies of the petition, we started to react and communicate with the community and people we know from around, and we decided to get together with the Mohawks and form this group in the church hall. This is where it started.

Mr. Wilbee: That is what I was wondering. So there had been nothing prior to the girls coming along with the petition.

Mr. Vézina: No.

Mr. Wilbee: Are most of the members of your movement resident in this area? You mentioned that you are a newcomer—you have been there for only 15 years—but everybody else is a resident.

Mr. Vézina: Approximately 50% are from the village and 20% are from the parish, but Kanesatake is also in the parish. The rest are from Kanesatake. There are Mohawks residing in the village who are members of this, too. There are 53 properties in the village where Mohawks are living.

Mr. Wilbee: So your group is made up of whites and Mohawks and a pretty wide distribution of—

• 1720

Mr. Vézina: Yes, I would say so. I mean, not exactly, but proportionately to the group I was talking about a while ago.

Mr. Wilbee: The other question I had in my mind was: did you play any role in the negotiations at all? Were you involved in negotiation or—

Mr. Vézina: No. The thing started, you see, when we had this march in 1989 about the golf course expansion. Then people started to form a group, *le Groupe de protection de l'environment d'Oka*, so we went a few times with this group to the municipal council in assembly and we tried to put across our feeling about this situation.

As I told Mr. Skelly a few minutes ago, it was not possible to get an answer without being insulted by people there, because we were suggesting things. Mrs. Myra Cree told you a while ago that once they had a meeting and somebody suggested some position. When he got back home, he found his windows broken. So we could not really discuss it with Mayor Ouellette but we have tried to do so with Mayor Ouellette personally and also in assembly. But as I told you before, when he decided to have the SQ around, then we had nothing to do with this guy. If he ever changes his mind about the situation, I do not know why we should not talk together.

Mr. Wilbee: Do you feel there is anything your organization can do at the present time to bring the factions together? You have both Mohawks and whites in your committee. Is there anything your group can do to restore peace and—

[*Translation*]

M. Vézina: Comme je vous le disais tout à l'heure, je lisais ce mémoire. Le jour où les filles sont venues chez moi pour me demander de faire des copies de la pétition, nous avons commencé à réagir et à communiquer avec les gens de la collectivité et d'autres autour; c'est ainsi que nous avons décidé de nous réunir avec les Mohawks pour créer ce groupe dans la salle paroissiale. C'est là que notre mouvement a pris naissance.

M. Wilbee: Voilà ce que je voulais savoir. Votre groupe n'existait donc pas avant que ces filles viennent vous voir avec la pétition.

M. Vézina: Non.

M. Wilbee: Et est-ce que la plupart de vos membres habitent la région? Vous avez dit que vous êtes nouveau—que cela ne fait que 15 ans que vous y habitez—mais que tous les autres y habitent depuis longtemps.

M. Vézina: Environ 50 p. 100 sont du village, et 20 p. 100 de la paroisse, bien que Kanesatake fasse également partie de la paroisse. Les autres sont de Kanesatake. Il y a des Mohawks qui habitent le village qui en font également partie. Il y a 53 propriétés dans le village où habitent les Mohawks.

M. Wilbee: Votre groupe comprend donc des Blancs, des Mohawks et un nombre assez représentatif de...

M. Vézina: D'après moi, oui. La correspondance n'est pas rigoureuse, mais cela est vrai, proportionnellement, par rapport aux groupes dont je parlais tout à l'heure.

M. Wilbee: Puis-je également vous demander si vous avez participé, de quelque manière que ce soit, aux négociations? Avez-vous participé aux négociations ou...

M. Vézina: Non. Tout a commencé, voyez-vous, lors de la procession organisée en 1989 pour protester contre l'agrandissement du terrain de golfe. Les gens ont ensuite constitué un groupe *Le groupe de protection de l'environnement d'Oka* et nous avons accompagné le groupe à plusieurs réunions du conseil municipal afin de faire connaître notre sentiment à l'égard de la situation.

Comme je l'ai dit, il y a quelques minutes, à M. Skelly, nous n'avons pas pu obtenir de réponse et, au contraire, ce que nous suggérions nous a attiré les insultes de l'assistance. M^me^ Myra Cree vous disait tout à l'heure qu'une fois, lors d'une réunion, quelqu'un avait fait une proposition. Or, lorsque ce quelqu'un rentra chez lui, il s'aperçut qu'en son absence on avait cassé les vitres de sa maison. C'est dire qu'on ne pouvait pas vraiment s'entretenir de cela avec le maire Ouellette. Cela dit, nous avons tout de même essayé d'en parler au maire Ouellette aussi bien en tête-à-tête que lors d'une assemblée. Mais, ainsi que je vous l'ai déjà dit, nous avons cessé tout rapport avec lui à partir du moment où il a décidé de faire appel à la SQ. Si, un jour, il change d'avis sur ce point, je ne vois aucune raison de ne pas reprendre le dialogue.

M. Wilbee: Pensez-vous qu'il y ait, aujourd'hui, quelque chose que votre organisation pourrait tenter de faire afin de rapprocher les différentes factions? Votre comité comprend aussi bien des Mohawks que des Blancs, et je me demande si votre groupe ne pourrait pas faire quelque chose pour ramener la paix et...

[*Texte*]

Mme Myra C. Cree: Voulez-vous parler des différentes factions amérindiennes ou entre les Amérindiens et les Blancs?

Mr. Wilbee: No. I am primarily referring to white-native relationships.

Mme Myra C. Cree: Premièrement, quelque chose d'extrêmement difficile, c'est la confiance à rétablir, parce que les Indiens ont une méfiance viscérale envers les Blancs, à Oka.

Je les comprends parce que je suis moitié-moitié; mais je me méfie pas mal plus des Blancs.

M. Vézina: Si vous permettez.

I would like to add that we have been in contact with Mohawks all the way through this crisis. We have been trying to organize a group to oppose the decisions and also the presence of the mayor and the army.

I used to be in the army, in World War II, Second Battalion, Royal 22nd Regiment. I was surprised to see them in Oka, because I retired awhile ago; I wanted to have peace. Now they are back on my shoulder. I was very reluctant to see so huge

un incroyable déploiement de forces pour faire face à une situation de panique généralisée.

C'est ce que nous avons eu à vivre à Oka; mais les liens ne sont pas perdus, bien au contraire.

I presented a manifest, a social policy manifest that has been read by all the Mohawk factions. They all abide by this and a group of non-Indians, too. So we are trying to get together now to try to rebuild the situation there. Even those who are actually in the municipal office, if they want to come and get information about this, we will be glad to give them this information.

So far there is a real lack of information about the whole crisis because a lot of people do not know more than you, in Oka. They are just following people who are leading them to disaster, because most of them do not want to hear about yesterday. They just want to go forward, without asking what happened and without trying to pinpoint the causes of the crisis. This is what we are feeling now. It is our intention to get these people together—or at least to try.

• 1725

The Chairman: Let me just explain to committee members that we had Dr. Dubé scheduled for the Regroupement des citoyens d'Oka at 4.30 p.m., but he has apparently not shown. That is why we have carried on with the questions with the group before us.

At one point we had an indication that he had had car trouble. I presume if he shows up some time between now and 6 p.m. then we will hear from him—albeit briefly, because we all have commitments at 6 p.m.

[*Traduction*]

Ms Myra C. Cree: Do you mean the different native Indian factions or do you mean the white-native relationship?

M. Wilbee: Non, je veux surtout parler des relations entre les Amérindiens et les Blancs.

Ms Myra C. Cree: First of all, I believe it is going to be extremely difficult to reinstate a sufficient level of trust because, in Oka, the native Indians have developed a deep mistrust of white people.

As a person of mixed blood, I can understand that, but I am rather more distrustful of white people.

Mr. Vézina: Would you allow me a comment?

Je tiens à préciser que nous sommes restés en contact avec les Mohawks pendant toute la crise. Nous tentons de mettre sur pied un groupe afin de contrer les décisions et contester la présence du maire et d'éléments militaires.

J'ai fait la Deuxième Guerre mondiale dans l'armée, au second bataillon du Royal 22^{ième} Régiment. J'ai été très surpris d'en voir des éléments envoyés à Oka, car, m'étant retiré il y a quelques temps, c'est la paix que je voulais. Mais maintenant revoici l'armée à deux pas de chez moi. J'ai eu beaucoup de peine à voir

such a huge military deployment given the task of dealing with a sort of over-all panic situation.

That is what we had to go through in Oka but relationships were not destroyed. On the contrary, I believe they were strengthened.

J'ai présenté un manifeste, une sorte de projet de résolution quant à la politique sociale qu'il conviendrait, d'après nous, d'adopter. Toutes les factions mohawks en ont pris connaissance. Elles s'y sont rangées, ainsi d'ailleurs, qu'un groupe de non-Indiens. Nous tentons donc d'unir nos efforts pour rebâtir. Si les gens de l'administration municipale veulent des renseignements à cet égard, nous sommes tout à fait disposés à leur en donner.

Mais, beaucoup de gens manquent d'informations au sujet de cette crise. En effet, beaucoup d'habitants de Oka n'en savent pas plus que vous. Ils ne font que suivre des gens qui les mènent droit au désastre, car la plupart d'entre eux ne veulent pas entendre parler de ce qui s'est passé hier. Ils veulent simplement aller de l'avant, sans chercher à comprendre ce qui s'est passé, sans chercher à élucider les causes de la crise. Voilà notre sentiment, et notre intention est de nouer le dialogue, ou du moins d'essayer de le faire.

Le président: Il me faut expliquer aux membres du comité que nous avions prévu d'entendre, à quatre heures et demie, le docteur Dubé représentant le regroupement des citoyens d'Oka. Or, il ne semble pas qu'il soit venu. C'est pourquoi nous avons continué à interroger le groupe qui se trouve devant nous.

On nous avait dit, plus tôt, qu'il avait eu des ennuis automobile. J'imagine que s'il arrive entre maintenant et 6 heures, nous l'écouterons, mais tout cela sera assez bref car nous avons tous des engagements à partir de 18 heures.

[*Text*]

Perhaps we could carry on to finish the questioning these witnesses who are here before us.

Mme Bourgault (Argenteuil—Papineau): Merci. Premièrement, je voudrais m'excuser auprès des témoins car je devais avoir un rendez-vous à 14h00, chez le médecin; mais tout le monde est appelé à 14h00... Finalement, on passe une heure plus tard. C'est ce qui explique mon retard. J'aurais voulu être ici pour écouter votre déposition. Je vais prendre soin de lire tous les témoignages.

Juste une question à M^me^ Cree.

Mme Myra C. Cree: Laquelle? La mère ou la fille?

Mme Bourgault: Aux deux, madame ou mademoiselle. Actuellement, il y a des pressions pour que se tienne un référendum. Qu'est-ce que vous en pensez? Helen Gabriel et Samson Gabriel, des personnes pour qui la communauté a beaucoup d'estime, disent: non, il faut attendre que les Mohawks prennent le temps de faire ce *healing process*.

Par contre, d'un autre côté on nous dit que l'on a pris trop de temps pour agir depuis plusieurs années et cette crise-là nous pousse à régler le transfert des 97 acres de terrain et faire l'unification des territoires, etc.

Selon vous, est-ce qu'on devrait procéder à la tenue d'un référendum dans les plus brefs délais comme le souhaitent plusieurs personnes qui nous en ont fait part dans une pétition?

On a offert à quatre groupes, je pense, c'étaient la Coalition, le Longhouse, le Conseil de bande et un autre groupe mohawk de s'asseoir à la table pour négocier tout cela avec les différents paliers de gouvernement. On nous l'a refusé en disant que c'était seulement le Conseil de bande qui devrait être appelé à négocier avec le gouvernement. Donc, voilà le dilemme dans lequel nous nous trouvons.

J'apprécierais beaucoup vos commentaires.

Mme Myra Cree: Il ne faudrait peut-être pas que vous leur demandiez de jouer au bridge! Je ne peux pas répondre pour toute la communauté. Quand Helen Gabriel dit «pourquoi partir en peur alors qu'on a attendu tant d'années», ça me semble assez intelligent. Qu'est-ce que le gouvernement pourrait faire de toute façon, alors qu'il n'a rien fait et qu'il s'est laissé traîner les pieds pendant si longtemps?

Vous revenez à un point crucial qui est le fait que les Mohawks, que les autochtones vont devoir se retrouver entre eux tout comme l'autre partie non-autochtone de notre communauté.

Quant à cette histoire d'unification, on ne sait pas ce que ça veut dire? Est-ce que ça veut dire nous voler en haut? Tout est flou! On vide les mots de leur substance et tant que c'est aussi flou que cela, surtout de la part du gouvernement qui dit présenter des choses bien solides qui ont l'air plutôt foireuses, je ne vois pas pourquoi on sauterait à pieds joints.

Il faut vraiment qu'on analyse cela et qu'on prenne le temps de réfléchir. Parce que ça implique que pour une fois, dans notre histoire moderne, on signerait, Autochtones et Blancs, un nouveau contrat socio-politique, économique, social, ce qui ne s'est pas fait depuis le roi machin...hein!

[*Translation*]

Peut-être pourrions-nous continuer, en attendant, à interroger les témoins qui sont ici.

Mrs. Bourgault (Argenteuil—Papineau): Thank you. I would like, first of all, to apologize to the witnesses since I had a 2 o'clock appointment with the doctor. But, then, everyone was given a 2 o'clock appointment and, in fact, you have to wait an hour before seeing her. That's the reason for my lateness. I had intended to be here for your testimony and I will be sure to read the record of all that was said here.

Now, I would like to ask Ms Cree a question.

Ms Myra C. Cree: Which one? The mother or the daughter?

Mrs. Bourgault: To both. Mrs. or Miss. The pressure is on for a referendum. What do you think of that? Helen Gabriel and Samson Gabriel, two persons well respected within the community, say that no, we must wait until the Mohawks have had time to conclude the healing process.

On the other hand, some say that we've taken too long, that we have not moved fast enough these last years and that the crisis impels us to solve the issue of the transfer of the 97 acres of land in order to unify our territories.

Do you think that a referendum should be organized without further delay as several people have stated in a petition?

We've asked four groups, the Coalition, the Longhouse, the Band Council and another Mohawk group, I think, to sit down and negotiate with the various levels of government. We were turned down on the ground that the band council should be the only one to negotiate with the government. There is the dilemma we are currently faced with.

I would very much appreciate your thoughts on this question.

Mrs. Myra Cree: I simply hope you won't be asking them to sit down to a game of bridge! I cannot speak for the whole community. When Helen Gabriel says "why get up and leave because of fear when we have already waited so many years", I feel she's got a rather good point. In any case, what can the government do? It has done nothing yet except drag its feet.

But you bring up a vitally important point because Mohawks and, more generally, Native peoples, are going to have to come together and that is also true of the non-Native part of our community.

As for territorial unity, we don't really know what that means. Does it mean that we are going to be robbed from above? It's all so vague! Words are robbed of their meaning and I don't see how we could just leap into something as vague as this. The government claims to be making concrete proposals but, to me, what it says seems rather ill-conceived.

We will have to sit down and analyse all that and take the time to reflect on the various aspects of the situation since it would mean that for the first time in modern history, Whites and Native peoples would be signing a new socio-political contract, a new social and economic pact, and that has not been done since King what's-his-name!

[*Texte*]

Mme Bourgault: Oui. Mais la question la plus importante avec laquelle nous sommes confrontés... Je pense qu'il y a une volonté très ferme de régler ces problèmes finalement. Il a fallu des crises comme celle de l'été passé, mais il m'apparaît évident qu'il y a une volonté très ferme de régler la question.

Mme Myra Cree: Qu'est-ce que vous entendez par là? C'est tellement vaste!

Mme Bourgault: Je parle de l'ensemble de la revendication territoriale, de l'ensemble des revendications et de toute la problématique dont a découlé la crise.

• 1730

Le problème le plus crucial devant lequel nous nous trouvons, c'est que chaque fois que nous négocions avec un groupe, nous recevons des communiqués de presse qui nous disent: Ne négociez pas avec ces gens-là qui ne représentent personne. Voilà le problème auquel nous sommes confrontés.

Vous connaissez bien la communauté mohawk. Vous avez peut-être raison: il ne faut pas se presser et partir en peur, mais est-ce qu'on devrait lui donner une indication quant à une période? Est-ce qu'on doit attendre un an ou six mois pour permettre à la communauté mohawk de rejaillir avec un groupe et lui dire ensuite: Si vous voulez discuter avec nous, voilà les groupes de personnes avec lesquels vous devez discuter maintenant? Ces personnes représentent 100 p. 100 de la population, même si les personnes assises à la table ne sont pas toujours d'accord. À la Commission Bélanger-Campeau, il y avait des choses irréconciliables qui se sont apparemment réconciliées puisqu'il semble y avoir un consensus majoritaire. Au départ, on ne croyait pas que c'était possible, mais c'est possible.

Mme Myra Cree: Je comprends que la méthode du sablier fatigue beaucoup ceux qui n'y sont pas habitués. On a beaucoup entendu parler cet été du *Indian time*. Je pense qu'il faudra encore vivre un bout de temps à l'*Indian time*. Cela devra même se rendre en Suisse. Les horlogers qui peuvent nous dire l'heure à Paris, à Londres et en Turquie doivent être capables d'ajouter l'*Indian time* sur nos montres. Je ne peux pas dire autre chose.

Mme Myra C. Cree: Cela peut paraître déroutant, surtout pour des politiciens ou des gens qui ont à gérer. On est habitué à avoir un échéancier, à identifier clairement ses intervenants, mais la réalité est autre. La réalité à Kanesatake n'est pas celle-là. En tant que députés, en tant que membres du gouvernement, vous devez essayer de mettre de côté vos schèmes de pensée, vos façons de fonctionner, et vous mettre à la place de ces gens-là. Les problèmes qu'ils ont à se désigner des représentants sont aussi enracinés dans l'histoire. Ce sont aussi des problèmes qui résultent de l'acculturation des Amérindiens, du fait qu'ils ont toujours été coincés entre deux systèmes, celui des Blancs et le leur. Que préserver de leur culture?

Mme Bourgault: On ne fait rien, selon vous. On attend.

[*Traduction*]

Mrs. Bourgault: Yes. But, to my mind, the most important issue that we have to deal with... I believe there's a very clear desire to finally bring about a solution of these issues. It took a crisis such as the one we had last summer, but it now seems obvious to me that there is now a very clear and firm willingness to resolve the issue.

Mrs. Myra Cree: What do you mean by that? It's such a large issue!

Mrs. Bourgault: I mean the general land claims issue, all of the native claims and all of the problems born of the crisis.

The most crucial issue for us is certainly that each time we are engaged in negotiations with a group, we receive press releases telling us: Do not negotiate with those people; they represent no one but themselves. There is the problem we have to deal with.

You are well acquainted with the Mohawk community. Maybe you are right, perhaps it is better not to rush things, and leave out of fear. But should we give it any kind of time frame? Should we wait a year, or six months to enable the Mohawk community to come up with a group and then say to it: If you want to talk with us, these are the people that you are going to have to deal with? These people represent the whole population, even if the people seated around the table do not always agree amongst themselves. There were, within the Bélanger-Campeau Commission, irreconcilable differences, and yet these seem to have been reconciled since the majority view, a consensus emerged. At first, no one thought that it could be possible, but it turned out to be possible after all.

Mrs. Myra Cree: I realize that the hour glass approach is very tiring to those who are not used to it. Last summer, we often heard people talk of *Indian time*. Well, I think that for a while longer, we will have to follow *Indian time*. Perhaps we should seek the advice of the Swiss people on this. Watchmakers who can tell us what time it is in Paris, in London or in Turkey, should be able to add *Indian time* to our watches. I have nothing further to say.

Ms Myra C. Cree: All this can be a little unsettling, especially for politicians and people who specialize in management. They are used to having a schedule, to having a clear idea of who is who, but reality does not conform to this ordered view of things. In Kanesatake, the reality is different from that, and as members of Parliament and as members of Government, you must try to set aside certain thought patterns, certain ways of going about things and try to see things through the eyes of those people. The problems they are experiencing in choosing those who are to represent them, are deeply embedded in history. These are problems born of the cultural adaptation of North American Indians to a system that was foreign to them. They are, in a way, stuck between two systems, a system of the white man, and their own. As to their own culture, what should be preserved?

Mrs. Bourgault: According to you, we should do nothing then, except wait.

[*Text*]

Mme Myra C. Cree: On attend, on est très patient et on les écoute.

Je sais que c'est très difficile, madame, mais on parlait des responsables tout à l'heure. Le gouvernement aurait pu régler bien des choses depuis bien longtemps concernant les problèmes qu'il y a à Oka. Je ne parle pas seulement du dernier gouvernement. Je parle de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis qu'il y a un Parlement au Canada, depuis qu'on a une Constitution.

M. Vézina: Je vais tenter de vous donner un élément de réponse là-dessus. Je suis d'accord sur ce qui vient d'être dit au point de vue de cette façon de voir les choses. Je crois qu'il faudra attendre encore. Seulement, pendant qu'on attend, on pourrait aussi faire certaines choses de notre côté. J'en ai suggéré quelques-unes au maire Ouellette et je vous en ai proposé une autre.

Vous avez sans doute entendu dire qu'à Oka, il y avait d'autres personnes que le maire. Quand vous êtes venue à Oka, vous êtes toujours allée aux structures politiques officielles. On aurait souhaité vous voir et vous écouter.

Mme Bourgault: J'aurais aimé être invitée.

M. Vézina: C'est ce qu'on a fait, madame, mais cela ne s'est peut-être pas rendu chez vous. Vous connaissez peut-être un M. Pierre Minville qui vous a mis au courant de ce qu'on fait à Oka. Vous savez ce qui se passait à côté de ce que M. le maire faisait à Oka.

Madame, si vous voulez en savoir davantage, revenez donc à Oka, mais évitez d'aller voir le maire et venez nous voir. D'ici le mois de novembre, vous aurez peut-être une autre image à transmettre au maire d'Oka. Ce sont les gens d'Oka qui vont régler cela, mais à l'extérieur, vous êtes une personne ressource importante.

Retournons maintenant chez les Mohawks. Chez les Mohawks, comme vous le savez, il y a le Longhouse, la section traditionnelle, et il y a aussi des radicaux dans cette faction-là. Il y a une autre création plus ou moins fédérale, la coalition que vous connaissez bien. Il y a aussi, bien sûr, le *Band Office* qui est en même temps un bureau exécutif de la faction.

Ces gens-là, ceux qui sont en arrière, n'ont jamais vraiment été consultés. Ceux-là seront en mesure de participer à la longue, quand le problème aura été bien identifié, selon leur façon de voir à eux. Il serait bon que vous fassiez la démarche d'aller aux sources, madame. Il se trouve que j'ai été obligé d'aller aux sources. Comme j'ai dit tout à l'heure, je savais qu'il y avait des gens dont les ancêtres étaient hurons, amérindiens et ainsi de suite Je viens de vous les nommer. Je les ai tous visités. Ils m'ont appris des choses et j'en ai beaucoup à apprendre encore. Cela s'est toujours fait d'une façon civilisée.

• 1735

On m'a fait comprendre que la décision immédiate n'est pas celle qui rend le plus justice. On a le même problème depuis 100 ans. Donnons-nous encore quelques mois pour respirer. Il serait peut-être bon qu'en attendant, on

[*Translation*]

Ms Myra C. Cree: Yes, we wait very patiently, and we listen.

I know that that is very difficult to do but, a little earlier on, we were talking about leadership and I say that the government could have moved long ago to solve the problems that have cropped up and crept up in Oka. And I am not only referring to the last Government. I am speaking of all the governments that have come to power since the beginning of Parliament, since Canada had a Constitution.

Mr. Vézina: Let me try an answer on that point. I agree with what has been said about this way of seeing things. I believe that we have to wait for a certain situation to come about, but, I also believe that while we are waiting, there are a certain number of things that we could do. I made a number of suggestions concerning this to Mayor Ouellette and I would like to submit another proposal to you.

You know, of course, that the Mayor of Oka is not the only person there. When you came to Oka, you always went to see members of the official political structure. We would have liked to see you and had the chance to listen to you.

Mrs. Bourgault: I would have liked to be invited.

Mr. Vézina: We did send out invitations, but they might not have reached you. Perhaps you know a certain Mr. Pierre Minville who kept you up to date on what we were doing in Oka. You know what was happening in Oka, apart from what the mayor was doing.

If you would like to know more about this, come back to Oka, but do not go see the mayor, come see us. By November, you will probably have a very different view of things to share with the Mayor of Oka. The people of Oka are going to solve the problems, but with outside help, and I believe you are a valuable resource person.

Let us now go back to the Mohawks. As you know, among the Mohawks, there is the Longhouse, that is to say, the traditional faction, but even that faction has its radicals. There is also another faction, more or less created by the federal government, and that is the coalition which I am sure you know. There is also, of course, the *Band Office* which also operates as the faction's executive committee.

Those people, the back benchers as it were, were never consulted. These people will eventually be in a position to take part in the overall process, once the issues have been clearly identified, but they will do so according to their own way of seeing things. It would be a good thing for you to go to the very source of things. I had to, and as I was saying a little earlier on, I knew that there were people who had Hurons and other North American Indians among their ancestors. I have just named them and I visited them all. They taught me many things, but I still have a great deal to learn. Everything happened in a very courteous and civilized manner.

I was made to understand that justice would not necessarily be served best by an immediate decision. We have had the same problem for a century. We should allow ourselves a few months to let things settle. In the meantime,

[*Texte*]

questionne le maire Ouellette pour savoir s'il n'avait pas d'autres cartes dans son jeu à part la loi et Bergeron pour administrer une injonction. Peut-être y a-t-il eu d'autres discussions, madame. Qu'il se réfère à la lettre que je lui ai envoyée au mois de mai et à laquelle il n'a pas répondu. Les éléments de solution sont peut-être là. Quand vous viendrez, j'aimerais bien jaser avec vous et avec les autres qui veulent régler le problème, puisque le maire n'a pas été capable de le régler. A-t-il été capable de le régler, oui ou non?

Mme Bourgault: Non.

M. Vézina: Eh bien, il faudrait le lui dire. Offrez-lui un café et dites-lui: Pensez-vous qu'il y a des causes dont on pourrait maintenant discuter pour désamorcer tout ça? Est-il possible qu'on se déshabille jusqu'à la ceinture et qu'on essaie de voir où on est rendu? Cette démarche-là n'a pas été faite. Il faut de l'information. Les gens d'Oka ne sont pas au courant de ce dont on a discuté aujourd'hui. Au point de vue des antécédents, vous en savez plus que bien des gens d'Oka. On ne leur reproche pas cela, mais le principal obstacle est la bêtise. J'ai beaucoup de difficulté à me battre contre cela. Pourtant, on a essayé, par des moyens civilisés, de faire connaître notre opposition, et jamais on ne nous a répondu.

Je ne vais pas passer par-dessus les autorités municipales officielles pour aller vous voir. Pourquoi irais-je vous voir? Je ne veux pas vous déranger avec cela. Pourquoi irais-je voir M. Bergeron, le *chum* de M. Ouellette? Pourquoi irais-je voir M. Bélisle, le *chum* de M. Ouellette? Pourquoi avez-vous nommé M. Bélisle? C'est un gars neutre. Cela fait 30 ans qu'il est libéral dans le bout. Ces gens-là, je les connais comme si je les avais tricotés. Pourquoi le mettez-vous dans le dossier, celui-là? C'est un gars qui possède la ville de Saint-Eustache. Madame, vous étiez là avec M^me^ Landry et Gaston Patry...

Mme Bourgault: Je ne suis pas d'accord sur cela.

M. Vézina: Eh bien, vous ne l'avez pas dit dans le journal. Dans le journal, j'ai lu que c'était votre création. Est-ce vrai?

Mme Bourgault: Ce n'est pas ma création à moi.

M. Vézina: Madame, éclairez-moi. Vous avez fait une erreur. Vous venez de nous dire que vous avez fait une erreur. Il y a un paquet de monde qui va vous applaudir à Oka. Essayez. Je suis sûr que vous êtes bien davantage en mesure d'amorcer des éléments de solution que celui qui est là et qui ne veut rien comprendre. Peu importe ce qu'il a dit ou qu'il a écrit, il va le nier n'importe quand. Cela, c'est sûr.

Madame, le CLSC vient s'installer à Oka. Ils m'ont appelé pour me dire qu'ils étaient rendus à Oka. Qui les a fait venir à Oka? Est-ce vous? Est-ce M. Ouellette? Je le leur ai demandé, mais ils ne me l'ont pas dit. Comment se fait-il qu'ils soient là? Ces gens-là ont leur bureau à Saint-Eustache. C'est le CLSC Chénier. C'est un révolutionnaire, n'est-ce pas? Ils n'ont certainement pas envoyé des Warriors.

[*Traduction*]

it might be worthwhile to question Mayor Ouellette, to find out whether he did not have other cards in hand aside from the law and the injunction granted by Bergeron. Pehaps there were other discussions, madam. Let him refer to the letter I sent him in May, to which he did not reply. Perhaps there are solutions in it. When you do come, I would like to have a chat with you and with the others who want to solve the problem, since the mayor has not been able to solve it. Has he managed to settle things, yes or no?

Mrs. Bourgault: No.

Mr. Vézina: Well, someone should tell him so. You should offer him a coffee and say to him: Do you think there are causes to all this that we could now discuss with a view to defusing the situation? Let us take off our jackets, roll up our shirt sleeves and see where things stand. That approach has not been used. We need information. The people of Oka are not aware of the issues we have discussed today. You know more than many people about the background events that led up to Oka. I do not want to criticize anyone, but the key hurdle we keep running into seems to be stupidity. I have a lot of trouble fighting that. We tried to make our opposition known through civilized channels, but no one ever answered us.

I am not going to go over the heads of municipal authorities to go and see you. Why should I go to see you? I do not want to bother you with all that. Why should I go to see Mr. Bergeron, Mr. Ouellette's buddy? Why should I go to see Mr. Bélisle, Mr. Ouellette's buddy? Why did you appoint Mr. Bélisle? He is a neutral party. He is known to be a Liberal in that area, and has been for 30 years. I know these people like the back of my hand. Why did you involve him in this? He owns the city of Saint-Eustache. Madam, you were there with Mrs. Landry and Gaston Patry...

Mrs. Bourgault: I do not agree with you on that.

Mr. Vézina: Well, you were not quoted on that in the newspaper. In the newspaper, I read that you were behind this. Is that true?

Mrs. Bourgault: I did not come up with this particular solution.

Mr. Vézina: Madam, please enlighten me. You made a mistake. You have just told us that you made a mistake. A lot of people will applaud you in Oka. Try it. I am sure that you are in a better position to come up with some preliminary solutions than the person who is there, who will not listen or understand. No matter what he has said or written, he will deny it at the drop of a hat. That much is certain.

Madam, a CLSC (Local Community Service Centre) has just opened in Oka. They called me to let me know that they had arrived in Oka. Who brought them to Oka? Was it you? Was it Mr. Ouellette? I asked them, but they did not tell me. How is it that they came to be there? These people have their head office in Saint-Eustache, the Chénier CLSC. He was a revolutionary, was he not? They certainly did not send Warriors.

[*Text*]

Je leur ai demandé qui les avait appelés. On ne me l'a pas dit, mais j'ai demandé: Est-ce que vous les avez au moins diagnostiqués? Est-ce qu'ils ne sont pas un peu malades, ceux-là? On vient installer, en plein dans le village, quelqu'un dans un édifice qui n'était pas loué, mais qui appartient à un supporteur du maire. C'est toute la même clique, madame. Vous n'êtes pas là-dedans, j'espère?

Mme Bourgault: Pour le CLSC, je n'étais pas au courant.

M. Vézina: Je respire mieux. Le niveau politique, je vais le désamorcer.

Mme Bourgault: On se sert des députés quand...

M. Vézina: Vous commencez à connaître bien des choses, madame.

Mme Bourgault: On s'imagine que les députés ont beaucoup de pouvoir et on ne s'en occupe pas beaucoup. Ce sont les personnes qu'on vient voir pour faire bouger les choses, mais on passe souvent par-dessus eux. On ne fait pas grand cas des recommandations des députés et notre crédibilité dans la population tombe à zéro. On ne nous consulte plus et on ne veut plus rien savoir de nous parce que ce qu'on a à dire ne veut rien dire.

M. Vézina: Madame, plus je vous parle, plus je vous comprends. Vous avez posé une question intelligente. Vous voulez savoir ce qui se passe. Eh bien, venez donc faire un tour. C'est le premier pas à faire. Vous avez parfois l'air sceptique, mais venez voir. Quand Ouellette vous dira: Qu'ils se grouillent donc, ceux-là!, vous pourrez lui donner une leçon de choses si vous connaissez la culture mohawk. Venez faire un tour. Cela ne prendra pas beaucoup de votre temps. On va vous offrir du café. On va vous expliquer des choses et on va vous présenter des gens.

Les Warriors, les gars qui avaient des AK-47 et qui vous ont fait peur l'été passé, si vous saviez comme ils ne sont pas méchants! On a fait toutes sortes d'histoires sur leur arsenal épouvantable. Je dois vous dire que j'étais dans ce bataillon-là. J'ai vus les majors qui étaient là. Ils étaient un peu honteux d'avoir tout cet armement pour tout dévaster, comme M. Bush en Irak. Ils sont venus à Oka et ils ont renversé des arbres. Ils n'ont pas changé les mentalités. Ils nous ont seulement reculés au 10 juillet sur le calendrier.

• 1740

Venez donc. Je suis sûr que vous avez maintenant des éléments de solution. Venez faire un tour. Vous aussi, monsieur.

Mme Myra Cree: Ce sera ma dernière intervention de ce soir. Puisque je semble avoir une propension à donner des conseils à cette digne assemblée, je m'en permettrai un dernier.

Il serait peut-être bon qu'après toute cette crise qui n'est pas terminée pour nous, car on ne connaît pas l'après-crise, les membres du gouvernement, tant fédéral que proviciaux—je ne parle pas que pour le Québec—soient dorénavant plus prudents dans le choix de leurs amis municipaux. Ce qui, aujourd'hui, nous apporte du capital politique peut, demain, nous terrasser et nous jeter par terre et faire en sorte qu'on n'ait plus de siège avancé par les électeurs.

[*Translation*]

I asked them who had called them. They did not reply, but I went on: Did you at least attempt a diagnosis? Do you not think that the people who are behind this are sick? They come and set someone up right in the middle of the village not in a rental location, but in a building that belongs to one of the Mayor's supporters. They all belong to the same clique, madam. You are not one of them, I hope?

Mrs. Bourgault: I did not know about the CLSC's arrival.

Mr. Vézina: Well, that is a relief. I hope to defuse the political level.

Mrs. Bourgault: People turn to MPs when...

Mr. Vézina: You are beginning to be aware of a lot of things, madam.

Mrs. Bourgault: People think that MPs have a lot of power, but they tend to go around us. People go to members of Parliament to get things moving, but very often we are ignored. The recommendations made by MPs are given short shrift and our credibility with the population is next to nil. People neither consult us nor listen to us anymore because they feel that what we have to say does not mean much.

Mr. Vézina: Madam, the longer I talk to you, the better I understand you, you asked an intelligent question. You want to know what is going on? Well, I suggest that you come for a visit. That would be the first step. I have seen a skeptical look cross your face from time to time, so come and see us. When Ouellette says to you: "Why don't they do something, those people!", you can teach him a thing or two if you know Mohawk culture. Come down and see us. It will not take much time. We will offer you coffee. We will explain things to you and we will introduce you to people.

If you only knew what peaceable chaps the Warriors are, those fellow who had AK-47s and frightened you last summer! There was a lot of talk about their dreadful stockpile of weapons. I must tell you that I was in that battalion. I saw the Majors who were there. They were a little ashamed of all the weapons they had at their disposal to wreak havoc, like Mr. Bush in Iraq. They came to Oka and they toppled trees. They did not change attitudes. They simply tied things up until July 10.

Do come. I am sure that you now have what you need to come up with some solutions. Come for a visit. You come as well, sir.

Mrs. Myra Cree: This will be my last comment this evening. Since I seem to be suffering from a propensity to dispense advice to this august gathering, I will allow myself one last remark.

This crisis is not over for us, and we still do not know what will come of it, but it might be worthwhile for federal Members of Parliament as well as Members of provincial legislative assemblies—I am not referring only to Quebec—to be more cautious in the future in choosing their municipal friends. What may seem like a good political move today may prove to be one's undoing tomorrow and may mean that constituents will no longer provide you with a seat.

[*Texte*]

Deuxièmement, Kahn-Tineta Horn a déjà dit, lors d'un débat public à la télévision de Winnipeg, je crois, qu'elle était considérée par les jeunes comme une conservatrice. Je pourrais dire que, dans ma communauté, je suis sans doute perçue comme une conservatrice.

Si on veut connaître les lendemains qui chantent dont Gilles Vézina a fait état, il ne faudrait pas qu'on attende que la génération qui nous suit et nous pousse soit aux prises avec les mêmes problèmes que nous. Peut-être les parents devraient-ils se grouiller le cul, pour parler vulgairement. Vous en êtes. Merci.

The Chairman: I recognize Mr. Ferland for one last question, and then we will wrap up.

M. Ferland: On nous a dit au Comité que l'été prochain, il y aura encore des problèmes à Oka, en particulier en ce qui concerne l'installation d'une usine d'épuration des eaux qui serait située dans le parc d'Oka, qu'on appelait anciennement le parc Paul-Sauvé. M^me^ Cree parlait tout à l'heure du sablier amérindien.

Mettez-vous à notre place, autour de la table. Nous avons à écrire un rapport et à essayer d'expliquer à la population ce qui s'est passé à Oka et ce qu'on devra faire à l'avenir, lorsqu'on aura des négociations avec les différents groupes autochtones à travers le Canada. On nous dit: Ne vous en faites pas, cela se prépare encore pour l'été prochain; il va faire encore chaud à Oka.

On a eu une drôle de réaction ici, autour de la table. On se dit: Est-ce qu'on cherche dans le désert? Qu'est-ce qui se passe? Est-ce qu'on s'en va vers une solution ou s'il n'existe aucune solution?

Tout à l'heure, en répondant à M^me^ Bourgault, vous disiez qu'il y avait longtemps que les autochtones s'étaient ajustés au calendrier blanc et qu'il serait peut-être temps que les Blancs s'ajustent au calendrier autochtone.

Cela dit, l'été prochain, c'est dans quelques semaines. À quoi se prépare-t-on? À quoi peut-on s'attendre et comment est-ce qu'on doit réagir face à cela? On parle de négociations et d'une meilleure compréhension entre les groupes. Ce n'est pas le genre de déclaration qui porte certains de mes collègues à saisir toute l'ampleur de la situation.

Mme Myra Cree: Vous spéculez beaucoup dans ce que vous dites. Je ne serais pas assez bête ou assez candide pour vous dire: Il faut vivre dangereusement, que diable!

Je vous renverrais à la réponse que j'ai faite au membre du Nouveau parti démocratique et je vous dirais que, puisqu'on prône la sagesse—et les Mohawks n'ont pas la prétention de la posséder toute; nous croyons en voir des brins ailleurs—, il faudrait peut-être que rien ne soit décidé, même par le conseil.

Pourquoi faire tout à coup cette usine dans le parc alors que les choses sont flottantes? Je ne peux que me répéter. Pourquoi? Et pourquoi auriez-vous des réponses si nous n'en n'avons pas? On ne vous le demande pas. Si vous avez à faire des comptes rendus sur ce que vous avez entendu, eh bien, donnez ce que vous pouvez donner. Pour le reste, vous ne pouvez rien d'autre. Comprenez-vous?

M. Ferland: Je comprends bien.

[*Traduction*]

Secondly, when she was taking part in a televised public debate in Winnipeg, I believe, Kahn-Tineta Horn said that young people find her quite conservative. The same applies to me, I think; in my community, I am no doubt perceived as a moderate.

If we want to reach the peaceable kingdom that Gilles Vézina evoked, we must not wait for the new generation—and they are pushing us—to start grappling with the same problems we have had. Perhaps it is time for their parents to move their butts, to put it crudely. You are parents too. Thank you.

Le président: Je donne la parole à M. Ferland qui posera la dernière question, et puis nous allons lever la séance.

Mr. Ferland: We were told at a committee hearing that there will be further problems in Oka next summer, particularly as concerns a proposed water filtration plant that would be built in the Oka perimeter, in an area that used to be called the Paul-Sauvé Park. Earlier, Mrs. Cree was talking about "Indian Time".

Put yourselves in our place, around this table. We have to write a report and try to explain to the population what happened in Oka and what we intend to do in the future when we have negotiations with the various native groups throughout Canada. We are being told: Make no mistake you can be sure that things are stirring again and will erupt once again next summer in Oka.

We had a funny reaction here, around the table. We said to each other: Are we barking up the wrong tree? What is going on? Are we heading toward a solution or is there no solution?

Earlier, in reply to Ms Bourgault, you said that natives adjusted to the white calendar a long time ago and that perhaps the time had come for whites to adjust to the native calendar.

That being said, summer is coming up in a few weeks. What is prepared? What can we expect and how are we to react? We have talked about negotiations and a better understanding among groups involved. That type of statement prevents some of my colleagues from apprehending the full scope of the situation.

Mrs. Myra Cree: There is a lot of speculation in what you say. I will not give you the obtuse, candid reply that comes to mind: What the heck, live dangerously!

I will instead refer you to the reply I made to the member of the New Democratic Party and say that, since we are extolling the virtue of wisdom—and the Mohawks do not claim to have a monopoly on that virtue; we believe we see glimers of it elsewhere—perhaps wisdom would dictate that nothing be decided, even by the council.

Why suddenly decide to build this filtration plant in the park when things are still up in the air? I can only repeat myself. Why? And why should you have answers if we do not? We do not expect that from you. If you have to report on what you heard, well, do that to the best of your ability. As for the rest, you cannot do more. Do you follow me?

Mr. Ferland: Quite well.

[*Text*]

Mme Myra Cree: Vous êtes de bonne foi. Vous faites ce que vous pouvez. À l'impossible, nul n'est tenu, même pas un député.

M. Ferland: Je comprends cela, mais les gens en général s'attendent à ce que les députés aient toutes les réponses.

Mme Myra Cree: Je me demande. . . Si vous voulez qu'on vous en donne, c'est pour cela que je suis venue.

M. Ferland: Vous êtes très raisonnable et j'aimerais que l'ensemble des Canadiens soient tous comme vous, mais ce n'est pas le cas.

Mme Myra Cree: Je déménage chez vous si jamais cela chauffe chez vous.

Mme Myra C. Cree: Vous avez une oeuvre d'éducation à faire.

• 1745

M. Vézina: Je voudrais répondre à M. Ferland. Si vous avez entendu dire que ça va être chaud à Oka, moi, je vous invite tout de suite parce qu'on prépare un party pour le 11 juillet, avec les Mohawks. Venez, et vous aussi madame! J'espère que vous serez là.

Il faudrait peut-être se demander: Pourquoi donc cela? En supposant qu'on fasse un petit développement à cet endroit, et que celui qui le fait obtienne les mêmes faveurs que M. Rousseau. Ce ne serait pas bon, cela? Regardez à l'ouest de la carte que je vous ai laissée, à l'annexe «K». Il y a un développement qui gruge la pinède, qui est sur le bord d'une zone à haut risque. La zone à haut risque, et j'en ai la description ici, c'est en plein dedans. On persiste à vouloir développer. Pourquoi? Pour dire au grand frère fédéral ensuite: S'il-vous-plaît, venez nous exproprier!

Surveillez cela, parce qu'il y a quelque chose de drôle là-dedans. Je n'ai pas entendu dire qu'il y aurait un été chaud à Oka. S'il fait chaud, ce sera à cause du mois de juillet.

M. Ferland: Merci. Je n'ai pas d'autre question, monsieur le président.

Ms Blondin: Mrs. Cree, I want to ask you a question because you have such strong feelings. You talk about successive generations of frustration. I want to ask you if you have any hope for your children as Mohawks in the province of Quebec?

Mme Myra Cree: Oui, j'en ai! Et je vais aller aussi loin que de vous dire que j'ai même l'espoir qu'un jour des Mohawks, qui sont réfractaires au fait français au Québec, prennent le train du français. Qu'ils sachent qu'on est dans une géographie francophone et qu'ils ne considèrent plus la langue française comme un empêchement à quoi que ce soit.

Je crois à des Mohawks instruits et je crois à des Mohawks qui sont dans des positions de décision à l'intérieur d'un gouvernement qui serait le leur. Et si je ne croyais pas à cela—j'ai quatre enfants, et deux petits-fils—je ne serais pas ici.

Je crois que notre langue peut survivre. Je pourrais dire la même chose que ce non-autochtone au coeur d'Indien, Gilles Vézina, que je ne sais juste que quelques mots de ma langue parce qu'on m'a pressée, quand j'étais petite, de parler et l'anglais, et le français, donc je suis allée à une école francophone. Je peux quand même vous envoyer chier dans ma langue, mais je peux aussi vous dire que je vous aime.

[*Translation*]

Mrs. Myra Cree: You are sincere, you do what you can. No one is expected to perform impossible miracles, not even MPs.

Mr. Ferland: Yes, I understand, but people generally expect Members of Parliament to have all the answers.

Mrs. Myra Cree: I wonder. . . If you want us to provide you with some, that is certainly why I came here.

Mr. Ferland: You are an exceptionally reasonable person and I wish that all Canadians were like you, but that is not the case.

Mrs. Myra Cree: I will move to your place if things become too hot over there.

Ms Myra C. Cree: You have to educate people about all this.

Mr. Vézina: I would like to answer Mr. Ferland. If you have heard that things may heat up in Oka, well, I would like to invite you straight away because we are preparing a party for the 11th of July, with the Mohawks. Please come, and you also, madam! I hope that you will be there.

Perhaps we should ask ourselves: Why is this happening? Let us suppose that there is some development on that site, and that the developer can obtain the same favours as Mr. Rousseau did. That would be interesting, would it not? Please refer to the map I provided you with, appendix K. There is a development there that is starting to impinge upon the pine forest, which abuts a high-risk zone. I have included a description of the high-risk zone. Yet the developers persist in wanting to develop there. Why? In order to be able to say to the federal government, later: Please, come and expropriate us!

Keep an eye on this, because there is something peculiar going on. I have not heard that there would be a long hot summer in Oka. If it is hot there, it will be because of the weather in July.

Mr. Ferland: Thank you, I have no other questions, Mr. Chairman.

Mme Blondin: Madame Cree, je veux vous poser une question parce que vous avez des sentiments très vifs. Vous avez parlé des générations successives qui ont subi la même frustration. Je vous demande donc si vous avez des espoirs pour vos enfants en tant que Mohawk dans la province de Québec?

Mrs. Myra Cree: Yes, I do! And I would go so far as to say that I even harbour the hope that one day the Mohawks, who have been reluctant to accept the French fact in Quebec, will jump on the French bandwagon. I believe they will understand that we are in a French area and no longer consider the French language to be any kind of an obstacle.

I believe we will see educated Mohawks and Mohawks in decision-making positions within their own government. If I did not believe in all that—I have four children and two grand-sons—I would not be here.

I believe our language can survive. I could say the same thing as that non-native with a native heart, Gilles Vézina, which is that I only know a few words of my own language because when I was small I was pushed into speaking English and French, and so I went to a French school. Still and all, I can tell you to go to hell in my own language, but I can also tell you I love you.

[*Texte*]

Je crois que je peux augmenter aussi mon vocabulaire. Donc, je crois que notre langue peut survivre et que ça n'est pas en alléguant notre dispersion géographique qu'on va nous empêcher de penser qu'il y a moyen de s'en sortir.

Sauf qu'il y a un fichu chemin de croix à faire de la part, non seulement des églises, mais des croyants, quels qu'ils soient.

The Chairman: Ladies and gentlemen, on behalf of the committee, I would like to thank all of you very much for your presentation and your thoughtful response to the questions.

I understand that our next witness has arrived. We will perhaps be proceeding directly to that for at least 10 minutes. Thank you all very much.

• 1750

What we will do, colleagues, is print the opening statement as read and go directly to questions. Dr. Dubé represents a group called the Regroupement des citoyens d'Oka. Perhaps you could explain for our benefit the activities of your group. We really do have only 10 minutes because there is another meeting starting in this room in 10 minutes. We are sorry you had car trouble en route, but please proceed.

Mémoire présenté au Comité permanent des affaires autochtones de la Chambre des communes par Guy Dubé et Lisette Lagacé, citoyens de la municipalité Village d'Oka et membres du Regroupement des citoyens d'Oka (R.C.O.):

C'est à titre personnel et sur invitation de madame la députée Lise Bourgault que nous nous présentons devant vous; le R.C.O., l'organisme mis sur pied au printemps 1990, n'existe plus à toute fin pratique, son exécutif étant décimé en raison du déménagement de plusieurs de ses officiers.

Nous ne possédons aucun mandat officiel de la part des citoyens d'Oka, mais nous croyons fermement que nos opinions sont partagées par une majorité de personnes qui ont souffert à cause de la crise et qui souffrent encore, même si le spectacle télévisé est terminé depuis longtemps.

Historique du R.C.O.: Le Regroupement des citoyens d'Oka (R.C.O.), est né du besoin de protéger les droits des citoyens d'Oka et de dire la vérité. La vérité concernant le véritable enjeu de l'occupation de la pinède d'Oka par un groupe de Mohawks radicaux.

Muni d'une charte, le R.C.O. rassembla à plusieurs reprises les citoyens d'Oka afin de leur fournir l'opportunité de s'informer et de réaliser l'ampleur de la revendication autochtone à Oka. De plus, le R.C.O. se voulait un véhicule permettant à plusieurs de s'exprimer librement, sans crainte de représailles personnelles. Lors de la dernière réunion générale, à la fin mai, le R.C.O. comptait plus de 350 membres.

Crise d'Oka: Il y a un an, à la même date, monsieur le président, les citoyens d'Oka avaient le pressentiment que quelque chose de grave allait se produire dans le dossier des Amérindiens.

[*Traduction*]

I also believe I can learn more of my native tongue. So, I believe that our language can survive and that our alledged geographical dispersion should not prevent us from thinking that we can do all of this and find solutions.

But all of us have to remember that believers, whatever their church, always have a hard row to hoe.

Le président: Mesdames et messieurs, au nom du Comité, je veux vous remercier tous bien sincèrement de votre exposé et des réponses très réfléchies que vous avez fournies à nos questions.

Je crois savoir que le témoin suivant est arrivé. Nous allons donc passer directement à l'écoute de ce nouveau témoin, pendant au moins 10 minutes. Encore une fois, merci beaucoup à tous.

Collègues, si vous êtes d'accord, nous allons considérer la déclaration liminaire comme ayant été lue et passer directement aux questions. M. Dubé représente le Regroupement des citoyens d'Oka. Pour notre gouverne, peut-être pourriez-vous nous parler des activités de votre groupe. Nous ne disposons que de 10 minutes réellement, car il y aura une autre réunion dans cette même pièce dans 10 minutes. C'est vraiment désolant que vous soyez tombés en panne alors que vous étiez en route pour venir ici, mais veuillez poursuivre, je vous prie.

Brief presented to the Standing Committee on Aboriginal Affairs of the House of Commons by Guy Dubé and Lisette Lagacé, citizens of the municipality of the Village of Oka and members of the Regroupement des citoyens d'Oka (R.C.O.):

It is on our own behalf and further to the invitation of Ms Lise Bourgault, MP, that we have come to speak to you; the R.C.O., an association which was constituted in the spring of 1990, no longer exists for all practical purposes, since its executive was decimated when several of its officers moved.

We have no official mandate from the citizens of Oka, but we are convinced that our opinions are shared by a majority of those who suffered because of the crisis and who continue to suffer, even though the gripping television images stopped quite a while ago.

History of the R.C.O.: The *Regroupement des citoyens d'Oka* (R.C.O., Oka citizens' association), was born of a need to protect the rights of the citizens of Oka and of our need to see to it that the truth be told. The truth we wish to bring to light concerns the real stakes of the occupation of the Oka pinewood by a group of radical Mohawks.

The R.C.O. gave itself a charter and convened the citizens of Oka to several meetings in order to inform them and allow them to realize the scope of native demands at Oka. Further, the R.C.O. wished to be a forum to allow people to express themselves freely without fearing personal reprisals. At our last general meeting at the end of May, the R.C.O. had more than 350 members.

The Oka crisis: A year ago on this date, Mr. Chairman, the citizens of Oka had the distinct feeling that something quite serious was about to erupt around native issues.

[*Text*]

Quelques semaines plus tard, des Mohawks d'Oka occupaient le parc municipal de la Pinède. Certains, plus guerriers que d'autres, étaient armés. Les citoyens qui dmeurent aux abords de ce parc se sont regroupés pour former une association: le Regroupement des citoyens d'Oka.

Nous avons porté à votre connaissance, à la connaissance des autorités concernées, aux divers paliers du gouvernement, le danger qui menaçait nos familles, le danger qui planait au-dessus d'Oka.

Rien n'a été fait. Avant même les événements du 11 juillet 1990, vos représentants ont tenté de négocier avec des hommes armés. Nous sommes allés jusqu'à priver nos enfants de s'amuser à l'extérieur parce qu'à quelques mètres des hommes armés avaient pris possession d'un terrain public.

À quelques reprises, nous vous avons prévenus du danger. Nous avons écrit, avant le grand désordre qui a duré 78 jours, que ces hommes n'hésiteraient pas à faire du terrorisme pour obtenir ce qu'ils réclamaient. Vous n'avez pas tenu compte de nos avertissements et encore moins de la peur que nous avions tous les jours de les avoir dans notre cour.

Rien n'a été fait et ce qui devait se produire s'est produit, comme si quelqu'un l'avait souhaité... Pourtant, quelques jours avant que n'éclate le désordre, nous, du Regroupement des citoyens, vous avisions une fois de plus du sérieux de la situation et de la présence à Oka d'individus qui semblaient prêts à tout pour faire sauter le baril de poudre.

Nous le savions, nous étions leurs voisins. Nous pouvions quotidiennement analyser leur comportement. Nous étions tous les jours menacés. Personne ne nous a pris au sérieux. Et pourtant...

Pendant les 78 jours de la Crise d'Oka, nous avons vécu toute une gamme d'émotions.

Le 11 juillet nous avons vécu l'angoisse, la peur et pour quelques-uns, la panique. Étant aux premières loges de l'action, nous trouvons bizarre que jusqu'à maintenant, personne ne soit venu nous demander notre version des faits; aurait-on peur de la vérité?...

Suite à la fusillade qui coûta la vie d'un homme (qu'on cherche encore à minimiser) ce fut la panique de tous côtés.

Je me demande qu'elle aurait été votre réaction après un tel événement, de voir surgir des boisés une bande de personnes armées qui saccagent des autos pour s'en faire des barricades et vous bloquer l'accès à une libre circulation. Qu'auriez-vous dit à vos jeunes enfants qui, à la vue de ce spectacle, ont peur, se cachent sous des couvertures et pleurent à chaudes larmes devant tant de violence? Qu'auriez-vous fait devant quatre Warriors armés et masqués à votre porte, vous demandant de quitter immédiatement votre demeure ne sachant trop ce qu'ils voulaient faire de vous et de vos enfants?

Ce départ précipité, en passant par la pinède déjà planifiée en mini forteresse, s'est vécu dans l'angoisse.

[*Translation*]

A few weeks later, some Mohawks from Oka occupied the Pinède municipal park. Some, more belligerant than others, were armed. The citizens who live on the perimeter of that park got together to form an association: the *Regroupement des citoyens d'Oka*.

We apprised the authorities, yourselves, various levels of government, of the danger that was threatening our families, of the threat that was hanging over Oka.

Nothing was done. Even before the events of July 11, 1990, your representatives attempted to negotiate with armed men. We went so far as to prevent our children from playing outside because a few meters away armed men had taken posession of a public place.

Repeatedly, we conveyed warnings of this impending danger to you. Before the 78th day of this array, we wrote that these men would not hesitate to resort to terrorism in order obtain what they were demanding. Our warnings went unheeded, as did the fear we felt at seeing them everyday in our backyards.

Nothing was done and what was to happen happened, as though someone wanted it to happen... And yet, a few days before the conflict erupted, we of the *Regroupement des citoyens* warned you once again of how serious the situation had become and of the presence in Oka of individuals who seemed ready to do anything to bring things to a head.

We knew what was going on; we were their neighbours. We could monitor their behaviour on a daily basis. We were threatened everyday. No one took us seriously. And yet...

During the 78 days of the Oka crisis, we experienced the whole gamut of emotions.

On July 11, we experienced anxiety, fear, and for some, panic. Since we were front and centre, where the action was, we find it most peculiar that up until now no one has asked us for our version of the facts; could it be that the truth is unwelcome, frightening?...

Following an exchange of gunfire that cost a man his life (a fact that some are still attempting to trivialize), panic broke out on all sides.

I wonder what your reaction to such an event would have been: to see a band of armed men emerge from the woods, and wreck cars to make barricades and block your free access to roads. What would you have said to your young children who, seeing this spectacle, were frightened, hid under blankets and cried long and hard, seeing so much violence? What would you have done if four masked, armed warriors had turned up at your door and told you to leave your house immediately, while you wondered what they intended to do to you and to your children, exactly?

We were thrown out of our home and hussled through the pinewood which had already been organized into a mini-fortress, in a state of high anxiety.

[*Texte*]

Pendant les jours, les semaines et les mois qui ont suivis, nous nous sommes heurtés à l'indifférence généralisée de la population, des médias, des gouvernements et de plusieurs organismes humanitaires, par rapport aux difficultés physiques et psychologiques que nous vivions.

Les sentiments d'abandon et d'impuissance ont été ceux qui nous ont le plus souvent effleuré l'esprit, pendant ce viol dont nous avions été victimes; le viol de notre maison, le viol de notre terrain, le viol de notre rue, de notre quartier, de notre municipalité et plus encore le viol de notre liberté.

Et comme c'est souvent le cas pour la victime d'un viol, nous avons dû nous défendre devant tout le monde comme si nous étions l'agresseur. . .

La peur persiste: Il y a beaucoup de Mohawks et beaucoup de Blancs à Oka qui craignent encore la flambée de violence.

La peur persiste toujours car trop de personnes de l'extérieur d'Oka manipulent la communauté autochtone d'Oka. Les Mohawks autant que les Blancs ne comprennent pas votre attitude. Si les Amérindiens sont sous la tutelle administrative du gouvernement fédéral, on se demande bien à quoi est dû votre tolérance de cette situation anormale.

Les citoyens d'Oka savent que la communauté autochtone est divisée en plusieurs factions et qu'ils sont nombreux à repousser l'idée d'une réserve qui mettrait fin à leurs revendications.

Les gens d'Oka vivent sous la menace qu'un jour ou l'autre, ils finiront par plier, sacrifier ce qu'ils ont bâti et s'en aller. En se traînant les pieds dans ce dossier, le gouvernement ne leur apporte aucune preuve du contraire. Ce ne sont certainement pas les comités d'étude qui font changé quoi que ce soit.

Au plan humain, je ne crois pas que les Mohawks d'Oka veuillent du mal aux Blancs. Mais je n'en dirais pas autant de certains éléments radicaux en place. Certains Mohawks cherchent plutôt à brouiller toutes les pistes de solutions, entretiennent ainsi le malaise social qui élimine tout développement à Oka. La victoire à ce chapitre leur semble maintenant acquise.

Non seulement vous ne nous aidez pas à sortir de cette crise, mais vous ne nous aidez pas non plus à comprendre vos faits et gestes qui embrouillent davantage le tableau.

Je ne veux pas faire de politique et surtout pas dans cette affaire. Mais vous comprendrez qu'il m'est impossible de vous donner le point de vue des Blancs, sur le terrain, sans soulever ce coin de tapis où vous semblez avoir repoussé les saletés.

Nous, à Oka, et je crois bien que c'est le sentiment aussi de plusieurs autochtones, nous sommes seuls, vraiment seuls dans notre coin à tenter de comprendre ce qui se passe.

Et je vous dis que vos efforts pour rapprocher les deux communautés demeureront vains si vous n'expliquez pas à la population certaines de vos attitudes. La crise d'Oka a provoqué une blessure sociale très douloureuse et vous rêvez en couleurs si vous croyez que les deux communautés n'ont que le goût de renouer. Les petites fréquentations qui peuvent exister actuellement entre les deux groupes sont très fragiles.

[*Traduction*]

During the days, weeks and months that followed, we kept coming up against the widespread indifference of the population, of the media, of governments and of several humanitarian organizations with regard to the physical and psychological difficulties we were experiencing.

The dominant emotions for us were feelings of abandonment and helplessness during this violation we were the victims of: violation of our homes, of our land, of our street, of our neighbourhood, of our municipality, and, most importantly, of our freedom.

And as is often the case for victims of rape, we have had to defend ourselves to everyone as though we were the agressor. . .

The fear continues: There are a lot of Mohawks and many Whites in Oka who still fear an eruption of violence.

The fear persists because there are too many people from outside Oka manipulating the native community of Oka. Neither the Mohawks nor the Whites understand your attitude. If it is true that the natives are under the administrative stewartship of the federal government, we are deeply mystified by your tolerance of this abnormal situation and wonder what is the cause of it.

The citizens of Oka know that the native community is divided into several factions and the idea of a reserve that would put an end to their claims is rejected by many of them.

The people of Oka are living under the threat that they will one day, sooner or later, have to give in, sacrifice everything they have worked to build and leave. By dragging its feet, the government does not reassure them in any way that they might not have to do that. Task forces and study groups certainly do not change anything.

I would say that on a person to person basis, I don't think that the Oka Mohawks have any desire to harm the whites. But the same does not necessarily apply to certain radical elements who are there. Rather, some Mohawks have as their aim a desire to foil any possible solution and to do what they want to see the social malaise persist because it makes any positive development impossible. On that front, they seem to be winning.

Not only have you not helped us get over this crisis, neither have you helped us understand your actions and statements which seem to be confusing this situation even further.

I do not want to play politics, especially not with this situation. But you will understand that it is impossible for me to express the point of view of the Whites who are in that area without lifting the carpet under which you seem to have swept a lot of dirt.

We feel, in Oka—and I believe that many natives also feel this way—very much alone, very much left to our own devices, odd men out, trying to figure out what is going on.

And I can tell you that your efforts to bring the two communities closer together will be useless if you do not explain some of your attitudes to the population. The Oka crisis has caused some very painful, deep social wounds and you are dreaming if you think that the two communities are just waiting to renew their ties and feel like doing that. The tenuous contacts that may have begun to pick up again between the two groups are very fragile.

[*Text*]

La peur existe encore, des deux côtés, et il vous faudra plus, beaucoup plus qu'un comité de retrouvailles pour ramener la paix à Oka.

En attendant, il y a des citoyens Blancs qui font toujours appel à l'aide d'Ottawa, pour les aider à sortir de la zone territoriale qui ne leur permet plus d'élaborer aucun plan d'avenir pour leur famille.

Là où j'habite, on a maintenant l'opinion que le gouvernement d'Ottawa, aussi bien que le gouvernement du Québec, a été aboli pour les Allochtones. Ce gouvernement entreprend toutes sortes d'initiatives pour démontrer aux autochtones qu'on s'occupe d'eux. Mais rien n'est fait pour nous.

Réflexions: Actuellement, monsieur le président, nous commençons à réaliser tout l'impact de la crise sur le tissu social d'Oka. On dénote un net changement dans les attitudes des gens. La méfiance et quelques fois le défi semblent animer plus d'un villageois. La hausse soudaine des divorces, des familles éclatées, des malaises dans les rapports familiaux n'est pas l'effet du hasard. Advenant une autre crise de même magnitude que l'année dernière, ma crainte serait qu'elle deviendrait beaucoup plus violente. . . et fratricide.

En terminant, monsieur le président, je voudrais vous rappeler que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial laissent très peu d'espoir aux citoyens d'Oka d'entrevoir une vie sociale qui puisse juste nous permettre de planifier un peu mieux notre avenir.

Vous nous laissez peu d'espoir parce que nous avons le sentiment d'avoir été des victimes abandonnées. Et à Oka, pour plusieurs, c'est le désespoir.

Le désespoir d'avoir à envisager un déménagement sans aucune possibilité de vendre nos maisons. Nous sommes quand même plusieurs dans ce cas et je vous prie de croire que nos maisons ne valent plus grand-chose.

Pour les Blancs, la vie quotidienne n'a plus de sens en haut de la côte de la route 344, à l'endroit où débute un territoire que tout le monde appelle maintenant Kanesatake. Plusieurs de mes voisins ont abandonné leur maison. Ils ont quitté définitivement et doivent eux-mêmes supporter le fardeau financier de la mutation.

Si nous devons partir pour vous aider à trouver une solution qui fera l'affaire de tout le monde, dites-le-nous et payez-en le coût.

Si nous devons rester, dites-le également mais soyez honnêtes: faites en sorte que la vie ne sera pas un cauchemar et que nous pourrons planifier sur plus d'une semaine à la fois. Si on ne peut plus rêver, on ne peut plus y vivre.

Merci, monsieur le président.

[*Translation*]

There is still fear on both sides and it is going to take more, much more than a reconciliation committee meeting to bring peace back to Oka.

In the meantime, there are white citizens who are still counting on assistance from Ottawa to help them get out of the no man's land they are in, which prevents them from making any plans for the future with their families.

In my neighbourhood people are now of the opinion that neither the government of Ottawa nor the government of Quebec exist any longer for non-natives. This government has taken all sorts of initiatives to show natives that it is concerned about them and that it is doing something. But nothing is being done for us.

Some thoughts: Actually, Mr. Chairman, we are beginning to realize the real impact of the crisis on the social fabric of Oka. We see a distinct change in people's attitudes. Some villagers seem mistrustful and sometimes defiant. It is no accident that there has suddenly been a sharp increase in divorce, family break-ups, and perturbed family relations. Should there be another crisis of the same order of magnitude as last year's, I am afraid that it might turn into a much more violent conflict, and that we will see brother pitted against brother.

And in conclusion, Mr. Chairman, I wish to remind you that the federal and provincial governments are giving the citizens of Oka no reason to hope for a more stable social situation that might at least allow us to plan our future somewhat.

You give us very little hope because we feel like abandoned victims. Quite a few citizens of Oka are experiencing despair.

They are despairing because they face having to move without any possibility of selling their houses. There are many of us in this situation and please believe me when I tell you that our houses are not worth much at this point.

Daily life does not make much sense anymore for the Whites who live at the top of the hill on Road 344, on the border of a territory which everyone now calls Kanesatake. Several of my neighbours have simply abandoned their homes. They have gone for good and must on their own bear the financial burden of their decision to move.

If we must leave to help you find a solution that will suit everybody, please tell us, and pay the piper.

If we must stay, tell us that as well, but be honest: Help us, so that our lives are no longer lives of nightmarish uncertainty and so that we can plan further than a week ahead. If we can no longer plan for the future and have dreams there, we can no longer live there.

Thank you, Mr. Chairman.

[*Texte*]

• 1755

M. Guy Dubé (citoyen de la municipalité Village d'Oka et membre du Regroupement des citoyens d'Oka): J'aurais peut-être voulu vous souligner aussi qu'il y a une urgence à Oka, c'est de régler dans un premier temps la question des revendications territoriales. Je pense que ça ne fait pas de doute, sans quoi on ne fera que repousser le problème et le gonfler jusqu'à la prochaine crise.

Je comprends qu'il n'est pas facile de négocier avec les nombreux représentants des peuples autochtones, d'autant plus qu'ils vous diront au moment opportun qu'ils ne reconnaissent pas nos lois et nos gouvernements.

Personnellement, je vous dis aujourd'hui que je reconnais les lois et les gouvernements de ce pays. Vous serait-il possible de reconnaître que je suis un citoyen canadien, qu'il s'en trouve plusieurs à Oka et que nous espérons tous que ce gouvernement s'intéresse à notre sort, à nos familles, à notre avenir peu reluisant dans le contexte actuel.

Si vous avez des questions, mon épouse Lisette et moi-même sommes prêts à vous répondre.

The Chairman: Thank you very much.

Mme Bourgault: Monsieur le président, je suis contente quand même que Guy Dubé et son épouse soient là. C'est un regroupement qui, durant la crise, était assez important. S'il n'existe plus c'est à cause du contexte socio-politique qui a résulté de la crise.

Pourquoi je voulais que M. Dubé et son épouse viennent aujourd'hui? C'était pour donner au Comité une version très tangible de ce qui se passe parce que moi je ne vis pas dans la communauté mohawk. Il y a des gens qui sont venus nous en parler, certes; mais de ce qui se passe en termes personnels, en termes de familles, en termes de relations entre les hommes et les femmes qui ont vécu cette crise-là, et les enfants, on n'avait jamais entendu personne.

Quand on dit que la vie ne sera plus jamais la même, quand on parle des nombreux divorces, etc., que les gens ne se parlent plus, même au sein des mêmes familles, c'est grave. Dans certaines familles il y a des autochtones parce qu'il y a eu plusieurs mariages mixtes, et c'est devenu extrêmement délicat et très grave. Il faut absolument qu'on fasse quelque chose pour régler cela.

Donc, je veux les remercier pour leur témoignage que nous aurons l'occasion de lire en entier.

Dites-moi, M. Dubé, combien de vos compatriotes ont des problèmes actuellement? Car il y a des gens du CLSC qui sont là pour essayer de vous aider sur le plan psychologique, je crois. Pouvez-vous nous donner des détails?

Mme Lisette Dubé (citoyenne d'Oka; RCO): Je pourrais peut-être répondre à cette question. Le CLSC a ouvert spécialement à Oka un service d'aide à la population, qu'elle soit autochtone ou autre. Cela est ouvert à toute la population en général, de la paroisse et du village, parce qu'il y avait vraiment des besoins. Il y a eu un taux d'éclatements des familles, des comportements difficiles chez les enfants, etc.

[*Traduction*]

Dr. Guy Dubé (citizen of the Municipality of the Village of Oka and member of the Regroupement des citoyens d'Oka): I also should mention that there is an urgent matter in connection with Oka, which is that land claims should be settled first and foremost. There is no doubt whatsoever that that should be done, otherwise we will only be delaying the problem and stoking it until the next flare up.

I understand that it is not easy to negotiate with the many representatives of the native peoples, and all the more so since they will tell you at timely moments that they recognize neither our laws nor our governments.

Personally, allow me to tell you here today that I recognize the laws and the governments of this country. Would it be possible for you to recognize that I am a Canadian citizen, that there are many of us in Oka and we all hope that this government is concerned about our fate, our families, and our future, which looks rather sombre in the present context.

My wife Lisette and myself are at your disposal for questions, if you have any.

Le président: Merci beaucoup.

Ms Bourgault: Mr. Chairman, I must say that I am happy that Guy Dubé and his wife are here with us. This association was quite important during the crisis. The fact that it disbanded is no doubt due to the socio-political context that resulted from the crisis.

Why did I want Mr. Dubé and Ms Dubé to come today? To give the committee a first hand account of what is going on because I do not live in the Mohawk community. Certainly, people have come to tell us about it; but no one had yet told us about it in personal terms, in terms of families, relationships between men and women who lived through that crisis, and the experience of children.

When we hear that life will never be the same again, that there have been numerous divorces, etc, that people are no longer on speaking terms, even within families, that is very serious. In some families there are Natives because there have been many inter-marriages, and things have become very touchy, awkward, serious. We must absolutely come up with some solutions to this.

So, I want to thank the witnesses for their brief, and we will have the opportunity of reading in its entirety.

Tell me, Mr. Dubé, how many of your fellow citizens are having problems at this time? I raise this point because there are people from the CLSC (Community Social Services Centre) who are there to try and provide psychological assistance, I believe. Can you give us some specifics?

Mrs. Lisette Dubé (citizen of Oka; RCO): I might be able to answer that question. The CLSC recently opened a service group to help the population of Oka, Natives and non-Natives. Various services are available to the population in general, from the parish and the village, because there was a real need. There were families breaking up, children with behavioural difficulties, etc.

[*Text*]

Actuellement il y a un nouveau service qui vient d'être offert dans les écoles pour permettre aux enfants qui ont vécu la crise de pouvoir régler certains problèmes parce que ça se manifestait au niveau des apprentissages et au niveau des comportements dans l'école.

C'est un service tout à fait spécial. Je ne pourrais vous dire combien ça touche de personnes, en fait, mais je peux vous dire qu'il y a plusieurs programmes qui s'adressent aux familles, aux couples, aux enfants qui sont dans les écoles et aux jeunes enfants qui vivent à la maison et qui ont eu à vivre le stress de la crise de l'été dernier.

• 1800

Or, ça touche vraiment le tissu social de la population d'Oka. Il y a des blessures importantes. Bien des choses ont été véhiculées lors de la crise et à ce niveau-là, il faut travailler énormément.

Je pense qu'il ne faut pas se leurrer, ni se cacher pour dire qu'il existe des tensions à Oka, tensions qui se vivent à l'intérieur des deux communautés et à l'intérieur même des familles. Ce serait vouloir se cacher la tête et jouer à l'autruche que de ne pas se l'avouer.

Merci.

The Chairman: Thank you. One question.

Ms Blondin: You said you wanted to have your property bought out, if that is possible. Is that the same as the property owners who were here who said their properties were devalued by 60%? They cannot get a good price if they want to sell their property.

Dr. Dubé: No, you are talking about a group that is about three miles west of where we are living. Do you remember the picture you were seeing on TV, the top of the hill where you saw the barricades?

Ms Blondin: Yes.

Dr. Dubé: We were about 50 feet behind that on the left, in front of the golf course.

Ms Blondin: On that side?

Dr. Dubé: On the right side you had the golf club house. On the left was—

Ms Blondin: Yes, the little road that went—

Mrs. Dubé: No, we were on road 345.

Dr. Dubé: No, we are on 344, on the main highway that passes through there.

Mrs. Dubé: On the lake side.

Dr. Dubé: On the lake side, yes.

Ms Blondin: So your appeal to us would be what? What would like us to do?

Dr. Dubé: What we are saying to you is that we have never heard from you since the beginning of the crisis. It is amazing. We are just in front of the municipal park and we never heard of the federal government, provincial government. Even after the crisis had started July 11, we never heard about *La Croix Rouge*, the human rights committee. In fact, we were thrown out of our house on July 11.

[*Translation*]

A new service is being offered in the schools to help the children who went through the crisis solve certain problems because they were experiencing learning difficulties and behavioural problems at school as a result of the crisis.

The service was set up specifically for these problems. I could not tell you how many people they have reached, but I can tell you that there are several programs aimed at families, couples, school children and toddlers at home who went through the stress of last summer's crisis.

Now, this really affects the social fabric of the Oka population. That fabric has been torn and rendered. A lot of things were said during the crisis, a lot of messages conveyed, and there is a great deal of healing to be done.

There is no point deceiving ourselves nor denying that tensions exist in Oka, tensions that are felt in both communities and have polarized families in some cases. It would be sticking our heads in the sand to not admit as much to ourselves.

Thank you.

Le président: Merci. Une question.

Mme Blondin: Vous avez dit que vous vouliez faire racheter vos propriétés, dans la mesure du possible. Est-ce la même situation que celle des propriétaires qui sont venus témoigner devant nous et qui nous ont dit que leurs propriétés avaient perdu 60 p. 100 de leur valeur? S'ils veulent les vendre, ils ne peuvent obtenir un bon prix.

M. Dubé: Non, vous parlez d'un groupe qui habite environ trois milles à l'ouest de nous. Vous souvenez-vous des images télévisées, du haut de la colline où l'on voyait les barricades?

Mme Blondin: Oui.

M. Dubé: Nous sommes à environ 50 pieds derrière cet emplacement, à gauche, devant le club de golfe.

Mme Blondin: De ce côté-là?

M. Dubé: À droite il y avait le bâtiment du club de golfe. À gauche il y avait. . .

Mme Blondin: Oui, je vois le petit chemin qui passait. . .

Mme Dubé: Non, nous étions sur la route 345.

M. Dubé: Non, nous sommes sur la 344, sur l'autoroute principale qui traverse la région.

Mme Dubé: Du côté du lac.

M. Dubé: Du côté du lac, oui.

Mme Blondin: Donc, que nous demandez-vous? Que voudriez-vous nous voir faire?

M. Dubé: Ce que nous sommes venus vous dire c'est que nous n'avons jamais eu de vos nouvelles depuis le début de cette crise. C'est tout à fait remarquable. Nous sommes devant le parc municipal et nous n'avons jamais eu d'échos, ni du gouvernement fédéral, ni du gouvernement provincial. Même après le déclenchement de la crise le 11 juillet, nous n'avons jamais entendu parler de la Croix-rouge, ni du Comité des droits de la personne. De fait, on nous a chassé de notre demeure le 11 juillet.

[*Texte*]

Ms Blondin: By whom?

Dr. Dubé: By the Warriors. Nobody for three weeks ever asked us where we were, if we had food, if we had a place to live.

Ms Blondin: Where did you go?

Dr. Dubé: We had to go to my folks' house. They had two rooms and they have four kids. We had to move four times in less than three weeks. We are not the only ones. There are a lot of families in that position. In fact, my immediate neighbours had to do the same thing.

Ms Blondin: Who is your Member of Parliament?

Dr. Dubé: Madam Lise Bourgault.

Ms Blondin: Why was your Member of Parliament not in touch with you?

Dr. Dubé: I think we were in a no man's land.

Ms Blondin: She was free to come and go. I was not. I went there, but I waited two and a half hours to get in.

Dr. Dubé: I was free to go... You mean to my house?

Ms Blondin: No, she was free to come. You had access, Lise, but we did not. I waited two and a half hours to get in. I tried to get in once again. They said no way. The SQ would not let me.

Dr. Dubé: Are you a Member of Parliament?

Ms Blondin: Yes, I am.

Dr. Dubé: Maybe you should talk to your Parliament.

Ms Blondin: I did. I wrote to the Prime Minister, to Bourassa, to—

Dr. Dubé: But were you coming to see if there was something happening not only to the Indian population but to the Oka people too? When your Mr. Chrétien came to town, he never talked to us. Ms McLaughlin came to our town and she never talked to us.

Ms Blondin: Do you know why we went to those people? They asked us to. They invited us. Nobody from the village invited us. And I will tell you—

Dr. Dubé: Madam, I will tell you one thing. If you are out of your house, can you invite somebody?

Ms Blondin: Let me tell you one thing, too. Mr. Chrétien went there. I was with him and he was told, "Mr. Chrétien, this is not Canada". The Mohawks who were beside us said it was Mohawk country. So what do we do? The other thing he was told: *Bonsoir, monsieur Chrétien*, goodbye. That is what we were told.

[*Traduction*]

Mme Blondin: Qui vous a chassé?

M. Dubé: Les guerriers mohawks. Pendant trois semaines, personne ne s'est intéressé à notre sort, personne ne nous a demandé où nous étions, ni si nous avions de la nourriture, ou un gîte.

Mme Blondin: Où êtes-vous allés?

M. Dubé: Nous avons dû nous réfugier chez mes parents. Ils ont deux chambres, mais ils ont quatre enfants. Nous avons dû déménager quatre fois en moins de trois semaines. Nous ne sommes pas les seuls. Beaucoup de familles ont connu la même situation. De fait, mes voisins immédiats ont dû faire la même chose.

Mme Blondin: Qui est votre député?

M. Dubé: M^me^ Lise Bourgault.

Mme Blondin: Pourquoi votre députée fédérale ne s'est-elle pas mise en rapport avec vous?

M. Dubé: Je crois que nous étions dans un «no-man's land».

Mme Blondin: Elle pouvait circuler librement. Ce n'était pas mon cas; je suis allée à Oka, mais j'ai dû attendre deux heures et demie avant qu'on me laisse entrer.

M. Dubé: J'étais libre de... Vous voulez dire de me rendre chez moi?

Mme Blondin: Non, je veux dire que rien ne l'empêchait d'aller vous voir. Vous y aviez accès, Lise, ce qui n'était pas notre cas. J'ai dû attendre deux heures et demie avant de pouvoir y pénétrer. J'ai essayé une deuxième fois. On m'a répondu qu'il n'en était pas question. La Sûreté du Québec ne voulait pas.

M. Dubé: Êtes-vous députée fédérale?

Mme Blondin: Oui, je le suis.

M. Dubé: Peut-être devriez-vous soulever la question à la Chambre.

Mme Blondin: C'est ce que j'ai fait. J'ai écrit au premier ministre, à M. Bourassa, à...

M. Dubé: Mais, est-ce que vous êtes allée à Oka pour voir ce qui arrivait aux gens d'Oka aussi, outre ce qui arrivait à la population autochtone? Quand votre M. Chrétien est venu là-bas, il ne nous a jamais parlé. M^me^ McLaughlin est venue dans notre village et ne nous a pas parlé non plus.

Mme Blondin: Savez-vous pourquoi nous sommes allés voir les gens que nous avons vus? Ils nous ont demandé de le faire. Ils nous ont invité, personne de votre village ne nous a invité. Et j'ajouterai que...

M. Dubé: Madame, permettez-moi de vous dire quelque chose à mon tour. Si on vous a chassé de votre domicile, comment voulez-vous inviter qui que ce soit?

Mme Blondin: Permettez-moi à mon tour de vous dire quelque chose. M. Chrétien est allé là-bas. J'étais avec lui et on lui a dit: «Monsieur Chrétien, vous n'êtes pas au Canada». Les Mohawks qui étaient à nos côtés nous ont dit que nous étions en territoire mohawk. Alors, que faire? On lui a aussi dit: «bonsoir, monsieur Chrétien, et au revoir.» Voilà comment nous avons été reçus.

[*Text*]

Dr. Dubé: We have been told the same thing, that we were on Mohawk lands and we would have to leave.

The Chairman: Okay, colleagues, I think at this point we could perhaps. . . On behalf of the committee, I would like to thank Dr. Dubé and Madam Dubé.

We regret that you were unable to join us at the time we had allocated. We are sorry that commitments on this room and on the time of members prevent us from staying. We do thank you very much. We look forward to reading your presentation. Thank you all very much.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

M. Dubé: On nous a dit la même chose, que nous étions en territoire mohawk et que nous allions devoir partir.

Le président: Très bien, collègues, je pense que le moment est peut-être venu de. . . Au nom du comité, je tiens à remercier M. Dubé et M^me^ Dubé.

Nous regrettons sincèrement que vous n'ayez pu vous joindre à nous à l'heure que nous avions convenue. Nous sommes désolés que cette pièce ait été retenue pour un autre groupe et que certains députés aient des engagements qui nous empêchent de rester plus longtemps. Nous vous remercions sincèrement. Nous allons lire votre mémoire bien attentivement. Encore une fois, merci beaucoup.

La séance est levée.

APPENDIX "ABOR-14"

STATEMENT BY THE CHAIRMAN

Throughout the course of these hearings into the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990, the Standing Committee on Aboriginal Affairs has stressed the need to avoid prejudice to witnesses and others who may be involved in legal action in relation to those events. Accordingly, witnesses have been advised by the Chair prior to making their presentations that the Committee is primarily concerned about how the situation unfolded and that the identity of individuals is not necessarily relevant to the inquiry. At the same time, it is accepted that the names of recognized native leaders, negotiators and key employees are in the public domain and may be referred to provided that appropriate discretion is used in the circumstances.

It is still possible, however, that individuals may object to comments made about them in the course of a witness's testimony. I have received letters from Mr. Livingston Nicholas and Mrs. Linda Simon in this regard. I have responded in writing to both individuals and have noted in both cases that as the Chair I put an end to comments which could have been considered inappropriate as soon as possible. Still, in fairness to Mr. Nicholas and Mrs. Simon, I am recommending to members of the Committee that the exchange of correspondence between myself and these two individuals be annexed to the minutes for March 26, 1991, which is the last day of the Committee's public hearing of witnesses.

March 26, 1991

Constituency Office:
P.O. Bag 4
Okotoks, Alberta
T0L 1T0
(403) 938-5005
Zenith 22444

HOUSE OF COMMONS
OTTAWA, CANADA
K1A 0A6

KEN HUGHES, M.P.
Macleod

Ottawa Office:
284 Confederation Building
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6
(613) 992-3802

March 25, 1991

Mr. Livingston Nicholas
590 - A Ste-Philomène
Kanesatake, Quebec
J0N 1E0

Dear Mr. Nicholas:

Thank you for your letter of March 7, 1991 expressing concern that your name was given in testimony before the Standing Committee on Aboriginal Affairs by Chief Jerry Etienne on February 20, 1991 in Ottawa.

I have carefully reviewed the committee's published minutes for that day (Issue No. 48 - copy enclosed) and in particular pages 105-6. While it is true that your name was mentioned by Chief Etienne, his comments as reported in the minutes do not associate you with the individual (unnamed) who was holding a gun and flagged Chief Etienne and Grand Chief George Martin to stop in the vicinity of Oka on August 1, 1991. I should also point out that as soon as your name was given, I immediately cautioned the witness not to name individuals and this was done.

The concern which you have is understood. In fairness to you, I have obtained the approval of the members of the committee to annex your letter of March 7, 1991 to the committee's minutes of March 26, 1991.

I trust that the above is satisfactory.

Yours sincerely,

Ken Hughes, M.P.
Chairman, Standing Committee
on Aboriginal Affairs

Mr. Livingston Nicholas
590-A Ste-Philomen
KANESATAKE MOHAWK TERRITORY
Kanesatake, Quebec
J0N 1E0

March 7, 1991.

Mr. Ken Hughes
Chairman,
STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Mr. Hughes:

I have read the unedited copy of the transcripts from the testimony presented by the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs to the Standing Committee on Aboriginal Affairs on February 20, 1991 in Ottawa.

As a citizen of the Kanesatake Mohawk Territory, I am writing to inform you and the rest of the committee members, that testimony given by the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs on February 20, 1991 is totally false and inaccurate.

Mr. Jerry Etienne stated in his testimony that I attacked him and George Martin on the evening of August 1st., 1990 around 7:00 p.m. He also implied that I had a gun in my hand and I tried to flag them to stop.

I want this letter to be entered for the record as evidence to your committee's report to the House of Commons.

First, I do not work for the office of the Coalition. However, I am a supporter of the Committee for Change and I also support the efforts currently being undertaken by the Kanesatake Mohawk Coalition. The Kanesatake Mohawk Coalition was mandated by the majority of the Kanesatake Mohawk Band members through a petition which was conducted in our community dated October 17, 1990.

The Federal Government of Canada and the Government of Quebec including the Assembly of First Nations has recognized the Coalition as the Political arm of our community for all matters effecting our community.

Second, I want to state very clear that at no time did I ever try to attack Jerry Etienne nor George Martin. I never had a gun in my hand, as they implied in their statement.

In concluding, I would like to inform you that I am seeking legal counsel on this matter.

I trust that this letter will clarify any false information given by the Six Nation Traditional Hereditary Chiefs of Kanesatake.

Thank you very much for your attention.

Yours Sincerely,

Livingston Nicholas

Livingston Nicholas

c.c. Ms. Ethel Blondin M.P. Liberal
Mr. Bob Nault M.P. Liberal
Mr. Bob Skelly M.P. New Democratic Party
Ms. Lise Bourgault M.P. Conservative
Six Nation Traditional Hereditary Chiefs

Constituency Office:
P.O. Bag 4
Okotoks, Alberta
T0L 1T0
(403) 938-5005
Zenith 22444

HOUSE OF COMMONS
OTTAWA CANADA
K1A 0A6

KEN HUGHES, M.P.
Macleod

Ottawa Office:
284 Confederation Building
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6
(613) 992-3802

March 25, 1991

Mrs. Linda Simon
1431 Rang Ste-Philomène
Kanesatake, Quebec
J0N 1E0

Dear Mrs. Simon:

Thank you for your letter of March 12, 1991 expressing concern about statements referring to you which were given in testimony before the Standing Committee on Aboriginal Affairs by Chief Jerry Etienne on February 20, 1991 in Ottawa.

I have carefully reviewed the committee's published minutes for that day (Issue No. 48 - copy enclosed) and in particular pages 79-80 and page 100. The first reference briefly relates Chief Etienne's view on the closing of the school in Kanesatake and your dismissal as Education Administrator. On page 100, although you were not named directly, certain comments made by Chief Etienne and Grand Chief Martin were in my view inappropriate, therefore I immediately warned these two gentlemen "not to name names or castigate people here" and that was done.

The concern which you have is understood. In fairness to you, I have obtained the approval of the members of the committee to annex your letter of March 12, 1991 to the committee's minutes of March 26, 1991. The attachments to your letter will form part of the committee's records and will be taken into consideration.

Yours sincerely,

Ken Hughes, M.P.
Chairman, Standing Committee
on Aboriginal Affairs

1431 Rang Ste. Philomene,
Kanesatake, P.Q. J0N-1E0
March 12, 1991.

Members of the Standing Committee,
c/o Mr. Ken Hughes, Chairman,
Standing Committee on Aboriginal Affairs,
House of Commons,
Ottwaw, Ontario.
K1A-0A6

Re: CORRECTION OF STATEMENTS MADE TO STANDING COMMITTEE INQUIRY INTO SUMMER CRISIS:

Dear Mr. Hughes, Members of the Committee,

I am writing to you to correct statements that were made by the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs, in particular Chief Gerry Etienne, concerning my conduct during the summer crisis. I am very surprised that such statements were made considering the fact that my dismissal case is before Labour Canada. Chief Etienne, unfortunately, misrepresented events and situations to such a point that I felt I had to write to request that these statements be corrected or removed from the official minutes. I feel that my professional reputation is deliberately being maligned, jeopardizing any future employment opportunities, and my case before Labour Canada.

I was hired after a job posting, and hiring board interviews, by the Kanesatake Board of Education, which, in February 1988, was given a Band Council Resolution to administer all educational programs in Kanesatake. I have always worked under the direction of the Board of Education, which has kept my personnel record, and evaluated my performance on an annual basis.

With the approach of the scheduled school opening of August 30th, I was requested by the Board of Education at a meeting on Monday August 20th, to survey the parents of all our students to determine the parents wishes in regards to their children. We were prepared to offer the parents four options:

1. to have their children bussed to schools off reserve, where applicable, through the barricades.

2. to have their children attend the Kanestake Federal school, on reserve, as usual.

3. to have their children attend special temporary classes (especially high school) at the Federal school, thereby avoiding transport through the barricades.

4. to have their children stay home, with make-up classes or tutoring provided at a later date by the child's school.

Parents, whose children attended schools off reserve, were also told that they could board their children near the school they would normally be attending. HOWEVER, a complication for parents whose children attended the Federal school was that DIAND refused to pay tuition fees to any other schoolboard **if they were registered already in the federal school.**

In addition to the survey sheets, and telephone calls, parents were invited to attend a workshop meeting at the Federal school in the afternoon of Wednesday, August 22nd. I held two such meetings that day. (The parents who had evacuated at that time were coming in through the barricades during the day, and returning to the hotel at night.)

On Tuesday, August 21st, I had been contacted by Mr. Daoust of the Quebec Regional Office, DIAND, to explain that a meeting had been held with the Department, and the school principal, the week before, by the Band Council. The educational authority, the Board of Education, was never requested to attend that meeting. The Band Council had insisted that the Federal school remain closed due to conditions in the community. However, Mrs. Hinde had convinced the chiefs that the parents should be contacted as it was a parental decision. I explained to Mr. Daoust that we were conducting a survey, and he agreed to use the results of our survey. He requested to Chief Etienne that the Board of Education as the educational authority, and myself, attend another meeting scheduled for that friday, August 24th, at their temporary offices in St. Eustache.

The teaching staff came to the school again on Wednesday, August 22nd, as they felt that it was important to start classes as soon as possible so that some type of normalcy could be reestablished in the childrens' lives. They toured the foodbank, and the dispensary we had set up, and were very willing to pitch in and help the community, and of course, the children.

By Friday, August 24th, the survey I had undertaken was not totally completed due to the difficulty of establishing exactly where everyone who had evacuated was, in which hotels, in which town. Of the 62 families polled, 99% wanted their children in school, either through bussing, or regular and temporary classes at the federal school. The parents who had attended the meeting had made a strong recommendation for parent volunteers on the busses, and emergency boarding arrangements, for students going off-reserve, at a friend's home, if needed. Some parents had already volunteered to act as monitors, and to organize the emergency boarding plan.

On Friday, August 24th, Mr. Daoust and Mr. Carriere from DIAND, Mrs. Hinde, school principal, and several chiefs attended the meeting chaired by Chief Etienne. The door was LOCKED behind me, and members of the Board of Education were not permitted entry to the meeting. Chief Etienne informed us that it was a CLOSED meeting, and that only Linda Simon was permitted entry. To avoid a confrontation in front of the Department I agreed to attend, and to update the Board later.

The survey that I had undertaken for the Board, and requested by the Department of Indian Affairs, was totally disregarded. The Band Council, not present in the community, had very distorted views of what was going on. Mr. Etienne presented a BCR giving the Band Council ultimate authority in education over the Board of Education. Mrs. Hinde tried to remind those present that it was a federal school, not under Band control. I tried to remind the Council that it

was a matter of parental decision in regards to their children's education. The Band Council was adamant that the school remain closed, and that if parents wanted education for their children, they would have to evacuate. There were further derogatory statements made by Chief Etienne, but they would serve no purpose here; however they can be attested to by those present. Mr. Carriere stated that the Department would study the BCR, which the chiefs were in the process of signing, and would comment at a later date on it.

On Monday, August 27th, I was informed that the teachers would not be coming in, having being warned by the Department, under pain of severe reprimand, not to. They were to work in a room at a school in Laval. On Wednesday, August 29th, I received a fax from Mr. Daoust, of the Department, stating that the federal school would be closed until further notice. The other schools in the province, with the exception of the elementary school in the village, opened the next day, August 30th. In the meantime, we continued to operate a daycare on the premises for two reasons:

1. the parents were preoccupied with helping the community and themselves survive, and,

2. the children needed to socialize with each other, and participate in some organized activity.

The Board of Education, the Parents' Committee of the Federal school, and parents at large, upset with the Band Council for disregarding their rights, and frustrated as time went on without their children in school, started to agitate. Some of the high school parents were very upset as their children were three weeks behind the others in their classes, and the Band Council had refused to allow any bussing to transport them to school. At a Joint Meeting of parents, Parent Committee, and Board of Education, it was requested that some type of classes be started to prevent the children from getting further behind, and to give them structured activities in a formalized setting. Since we had run a Daycamp all summer, through the crisis, at the school until August 10th, and since we were running a daycare in the school that we were using, school classes seemed the next step. We were, at this time, a community unto ourselves, providing for our own services, and sustaining our families as best we could.

Starting September 10th, with the help of dedicated volunteer teachers from other boards, we ran classes from pre-Nursery to High School. The children were not used AS A BUFFER ZONE BETWEEN THE AUTHORITIES AND THE WARRIORS. The children were there because their parents brought them to class each day. They were never forced to attend. It was a service we provided for those that wanted it for their children.

On September 11th, I received a phone call from Chief Gerry Etienne telling me that I had gone too far, when I tried to explain that the parents had requested, and in particular the Board, that some classes be started, he cut me off to ask what my fax number was, and to tell me Council would be sending a fax. That afternoon, I received a fax, addressed

to me, not to the Board, or the Parents' Committee, stating that I was to close the school immediately, that the Board of Education was dissolved, that the Parents' Committee was dissolved, and that I was dismissed. I was also asked to forward psychological reports to the Chiefs. I could not do so, simply because I did not know which reports they were referring to, and, even if I did, psychological reports are strictly confidential.

The Department of Indian Affairs refused to accept its responsibilities to those parents, particularly the Minister, who under the Indian Act is required to provide education for those children, at their parents' wishes, irregardless of who he contracts to provide that service.

We continued to hold classes until the Department was ready to resume its responsibilities to those children by opening school on September 26th, 1990.

I think that it was deplorable that the rights of parents were totally disregarded, as was the professionality of the educators involved, and the expertise and judgment of the attending psychologist, and other experts consulted. Instead the opportunity for early meaningful intervention was brushed aside. "Reminders" of the summer were banned. The individuals who had nutured those children through the crisis were locked out of the school. The staff was barred from discussing the summer, or from associating with any of us. There was even an attempt to take down the sweatlodge that had been put up that summer. Strangers were brought in to see each child individually behind closed doors, against all known expertise in post-crisis management of stress in children.

A Public Meeting was held by the KEMC with Mr. Daoust in attendance. The Parents' committee sent off a resolution to the Band Council with copies to DIAND, and others. A letter was sent by the Emergency Measures Committee to the Minister. (A reply was sent back December 9th.) A survey was done of 211 families on September 15th, and tallied by a neutral observer from the AFN. This survey was sent out. To no avail. No one has done anything to place education back in the hands of the parents where it rightfully belongs. To this day, there is no Board of Education, and the FEDERAL school under DIAND, is still without a rightful parents' committee, having being barred from having one by the Band Council, who consider themselves the Ultimate Authority in education.

I sincerely hope that the Standing Committee will examine the documents I am submitting with this letter, and will agree to remove comments which cast aspertions on my professional credibility.

Yours sincerely,

Linda Simon.

KANESATAKE

Six Nations TRADITIONAL Hereditary Chiefs

P.O. BOX 607
Kanesatake, Québec
JON 1E0

Tél.: (514) 479-8373

September 11 1990

File no.

Mrs. Linda Simon,
Education Administrator,
Kanesatake, Que.,
JON 1E0

Dear Mrs. Simon:

The present is to advise you as Education Administrator that you are to close the Kanesatake Federal School immediately as stated to you at the meeting of August 24, 1990 in the presence of departmental officials, namely René Carrière and Donald Daoust, as well as in the presence of the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs.

Furthermore, the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs expect to receive from you by fax the two separate written reports regarding assessments that you have received from psychologists. We wish to stress that we reserve the right to conduct our own independent study to the claims.

Also, be advised that the Council has taken the decision to dissolve the Board of Directors as well as the Parents Committee until further instructions by the interim Board of Education, set up under the direction of the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs. The above mentioned notice is effective immediately.

Finally, you are officially advised by the present that you are relieved of all authority in whatsoever administrative duties regarding the Board ~~of Education~~ and the Federal School.

We regret the inconveniences caused by the present situation and we count on your cooperation and understanding.

We remain,

Yours truly,

SIX NATIONS TRADITIONAL HEREDITARY CHIEFS

Grand Chief George Martin

Grand Chief George Martin

KANESATAKE

Six Nations TRADITIONAL Hereditary Chiefs

P.O. BOX 607
Kanesatake, Québec
JON 1E0

Tél.: (514) 479-8373

File no.

September 13 1990

Mrs. Linda Simon,
Education Administrator,
Kanesatake, Quebec,
JON 1E0

Linda:

The present is to inform you that due to your outright defiance against the wishes of the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs to keep the Federal Indian School closed, we regret but you leave us no choice but to dismiss you as Education Administrator, effective September 11, 1990.

We take this opportunity to thank you for the years of service you have dedicated to the education cause and wish you luck in your career.

Yours truly,

Grand Chief George Martin

Grand Chief George Martin,
SIX NATIONS TRADITIONAL HEREDITARY CHIEFS

Kanesatake Education Center

P.O. BOX 826

KANESATAKE, QUEBEC

JON 1E0

Kanesatake, August 21, 1990

The Kanesatake Board of Education is presently making arrangements for the opening of schools on August 30th. In order to be able to do so, we need some information from parents as to how they wish to place their children.

The Federal school will be opening on August 30, 1990. We will also provide temporary classes for all grades, K - 11, for students who do not wish or cannot leave the reserve to go to school. We are also willing to provide classes for students whose schools, such as Survival are not ready to open . If requested, we will provide classes for french-language students who cannot go to school in the village.

We are making arrangements for busses to pass through the barricades for those who wish to attend school off-reserve. A meeting is being called on Wednesday, August 22, 1990 at 1:30 p.m. to explain to parents what is happening. Please attend. Please complete the following survey to enable us to prepare for your children.

* Meeting will be in the Nursery classroom in the Federal School

TEL.: 479-8358
Fax: (514) 479-6022

Kanesatake Education Center

P.O. BOX 826

KANESATAKE, QUEBEC

JON 1E0

SCHOOLS SURVEY

1 Will you be sending your child(ren) to the federal school on August 30th?

_____Yes ____ No How many _____

2 Do you wish to have your child(ren) bussed to his regular school off-reserve?

____ Yes ____No which school_____

3 Do you want to have your child(ren) attend special temporary classes on the reserve?

____ Yes ____No which grade level(s) _____

Parent: _____

Names of students: _____ grade _____
in family & grade level

_____ grade _____

_____ grade _____

_____ grade _____

_____ grade _____

School(s) attended: _____

TEL.: 479-8358
Fax: (514) 479-8022

KANEHSATAKE EMERGENCY MEASURES COMMITTEE

QUESTIONNAIRE --- 211 RESPONSES

NAME: SUMMARY SHEET September 15, 1990

Please sign if surveyed in person. If information taken by telephone, surveyor may print name in the space provided.

1. Do you believe the children of Kanehsatake should be in school?

   YES 206 (97.6%) NO 5 (2.4%)

2. Are you a parent of a school-age child at Kanehsatake?

   YES 78 (36.9%) NO 133 (63%)

3. Do they go to school...

   ON-RESERVE 36 (46.2%) OF-RESERVE 25 (32.1%)

   Both: 15 (19.2%)
   Other K & K: 1 (1.3%)
   No Response: 1 (1.3%)

4. Do they need regular bus service?

   YES 72 (92.3%) NO 4 (5.1%) DID NOT RESPOND: 2 (2.6%)

5. Who should control education at Kanehsatake?

   BAND COUNCIL 2 (0.94%)

   A COMMUNITY-APPOINTED BOARD OF EDUCATION 205 (97.2%)

   OTHER: 4 (1.9%)

6. Do you agree that Linda Simon should continue to coordinate education at Kanehsatake?

   YES 206 (97.6%) NO 1 (0.47%) ABSTENTIONS: 2 (0.94%)

   OTHER: 2 (0.94%)

NAME OF SURVEYOR: ////////////////

DATE OF SURVEY: ////////////////

NOTE: K & K= Kanehsatake & Kahnawake

KANEHSATAKE EMERGENCY MEASURES COMMITTEE

EDUCATION QUESTIONNAIRE RESULTS

The Kanehsatake Emergency Measures Committee Questionnaire on Education, conducted on September 12-13-14-15, 1990, by telephone and by personal contact, has been completed. The tabulated results are as follows:

QUESTION #1: Do you believe the children of Kanehsatake should be in school?

RESULTS:

- 211 individuals responded to the question;
- 206 stated yes to the question;
- 5 stated no to the question;
- The 206 affirmative responses represents 97.6% of the total number of persons polled;
- The 5 negative responses represent 2.4% of the total number of persons polled.

QUESTION #2: Are you a parent of a school-age child at Kanehsatake?

RESULTS:

- 211 individuals responded to this question;
- 78 stated yes to the question;
- 133 stated no to the question;
- 36.9% of respondents were parents of school-age children.

QUESTION #3: Do they go to school (on-reserve, off-reserve)?

RESULTS:

- 36 of the 78 parents stated that their children go to school on-reserve. This represents 46.2% of the 78 parents;
- 25 of the 78 parents stated that their children go to school off-reserve. This represents 32.1% of the 78 parents;
- 15 of the 78 parents indicated that their children go to both on-reserve and off-reserve schools. This represents 19.2% of the 78 parents;
- 1 of 78 did not respond (1.3%).
- 1 of the 78 parents stated their children go to schools in both Kanehsatake and Kahnawake. This represents 1.3% of the 78 parents.

NOTE: The 133 respondents who answered NO to Question #2 were not asked to respond to Question #3 because it is not applicable.

QUESTION #4: Do they need regular bus service?

RESULTS:

- 72 of the 78 parents indicated that they will need regular bus service. This represents 92.3% of the 78 parents;
- 4 of the 78 parents indicated that they will not need regular bus service. This represents 5.1% of the 78 parents;
- 2 of the 78 parents did not respond to this question. This represents 2.6% of the 78 parents.

NOTE: The 133 respondents who answered NO to Question #2 were not asked to respond to Question #4 because it is not applicable.

QUESTION # 5: Who should control education at Kanehsatake?

RESULTS:

- 211 individuals responded to the question;
- 2 individuals responded in favour of the Band Council. This represents 0.94% of the 211 individuals who were polled;
- 205 individuals responded in favour of a Community-appointed Board of Education. This represents 97.2% of the 211 individuals who were polled;
- 1 individual responded in favour of joint control (Band Council/ Community-appointed Board of Education). This represents 0.4% of the 211 individuals polled;
- 2 individuals responded that they were uncertain. This represents 0.94% of the 211 individuals who were polled;
- 1 person did not respond. This represents 0.4% of the total.

QUESTION #6: Do you agree that Linda Simon should continue to coordinate education at Kanehsatake?

RESULTS:

- 211 individuals responded to this question;
- 2 individuals abstained. This represents 0.94% of the 211 responses;
- 206 individuals stated YES to the Question. This represents 97.6% of the 211 individuals who were polled;
- 1 individual stated NO to the Question. This represents 0.47% of the 211 individuals who were polled;
- 1 individual stated that they did not know who Linda Simon was, therefore could not answer the Question. This represents 0.47% of the 211 individuals who were polled;
- 1 individual stated that they were uncertain. This represents 0.47% of the 211 individuals who were polled.

September 15, 1990
KANEHSATAKE

September 13, 1990

Six Nations Hereditary Chiefs
c/o George Martin

Sirs,

You will find included a resolution adopted by the Parents-School Committee of the Kanesatake Federal Indian School on this day.

We are also sending this resolution with a copy of your letter sent to Linda Simon, Education Administrator to the persons listed below.

Anna Nelson

Anna Nelson, Secretary.

KANESATAKE
Federal Indian School
681-A Ste-Philomene, RR1
OKA, QUEBEC
JON 1E0

Acting Principal: Patricia Hinde Tels.: 479-8827 Office
479-6395 Staff Room

WHEREAS On September 13, 1990 a Parents-School Committee meeting was held concerning your letter dated September 11,1990 demanding our dissolution.

WHEREAS Five members of the said Parents-School Committee including three members of the executive were present.

WHEREAS We are non-political, non-denominational body which functions in a consultive capacity in all aspects of education in the community.

WHEREAS The Interim Board of Education and the Six Nations Hereditary Chiefs have no authority or jurisdiction over the Parents-School Committee.

WHEREAS All members of the Six Nations Hereditary Chiefs have closed the office and deserted the community. Therefore relinquishing all authority over the said community and preventing them from making an informed decision affecting the well being of our children.

WHEREAS Our children are in great need of as normal a routine as possible by returning to school in a familiar environment with their regular teachers and staff.

WHEREAS The school was opened after consultation with the Board of Education, Parents Committee, parents, school staff and psychologists, all of whom were consulted and informed of possible options at a public meeting on August 22, 1990.

WHEREAS The teachers have expressed their willingness to resume classes immediately and have been here on three previous occasions on August 9, 10 and the 22nd, 1990.

THEREFORE IT HAS BEEN RESOLVED to demand the immediate reopening of the Kanesatake Federal School. And the immediate return of the regular school staff.

IT HAS ALSO BEEN RESOLVED to demand the immediate reinstatement of Linda Simon as the Education Administrator. We would like to commend her tremendous and outstanding accomplishments for the benefit of the community in this time of crisis.

We urge the Six Nations Hereditary Chiefs to do this for the well-being of our children and our community.

Alice McDonald, President
(verbal approval over telephone)

Angela Gabriel, Vice-President Angela Gabriel

Ann Geoffrion, Treasurer ann geoffrion

Anna Nelson, Secretary Anna Nelson

Linda Gabriel, active member Linda Gabriel

Lise T. David, active member Lise T David

at Kanesatake, September 13, 1990

KANESATAKE

Six Nations TRADITIONAL Hereditary Chiefs

P.O. BOX 607
Kanesatake, Québec
JON 1E0

Tél.: (514) 479-8373

September 11 1990

File no.

Mrs. Linda Simon,
Education Administrator,
Kanesatake, Que.,
JON 1E0

Dear Mrs. Simon:

The present is to advise you as Education Administrator that you are to close the Kanesatake Federal School immediately as stated to you at the meeting of August 24, 1990 in the presence of departmental officials, namely René Carrière and Donald Daoust, as well as in the presence of the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs.

Furthermore, the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs expect to receive from you by fax the two separate written reports regarding assessments that you have received from psychologists. We wish to stress that we reserve the right to conduct our own independent study to the claims.

Also, be advised that the Council has taken the decision to dissolve the Board of Directors as well as the Parents Committee until further instructions by the Interim Board of Education, set up under the direction of the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs. The above mentioned notice is effective immediately.

Finally, you are officially advised by the present that you are relieved of all authority in whatsoever administrative duties regarding the Board of Education and the Federal School.

We regret the inconveniences caused by the present situation and we count on your cooperation and understanding.

We remain,

Yours truly,

SIX NATIONS TRADITIONAL HEREDITARY CHIEFS

Grand Chief George Martin

KANEHSATAKE EMERGENCY COORDINATING COMMITTEE

September 13, 1990

The Honourable Tom Siddon,
Minister of Indian Affairs,
10 Wellington Street, 21st Floor,
Hull, Quebec.

Re: School at Kanehsatake

Dear Mr. Minister,

We are writing to you to ask you to take action to ensure that the children of Kanehsatake will be permitted to attend school in Kanehsatake effective immediately.

As you may know, most of the Mohawks of Kanehsatake have been able to return to their community over the past weeks and are beginning the process of resumption of normal life. We are particularly concerned about the effects which last two traumatic months have had on our children.

We feel very strongly, and this feeling has been confirmed by a psychologist with whom we have been working, that it is essential that children of all ages be able to return to their normal routine as quickly as possible.

At the insistence of the parents of our community, we asked the Education Administrator to ensure that the primary school in Kanehsatake be opened, and that bus service for high school students who must attend school outside Kanehsatake be provided as usual.

The primary school has been opened and students there have been attending classes. Bus service for secondary school students has yet to be restored because the busses used must be inspected prior to the commencement of service.

On September 11, 1990, the Education Administrator received a letter signed by Mr. George Martin advising her to close the Kanesatake Federal School. This letter, a copy of which is attached hereto, also advised her that a decision had been made to dissolve the Parents Committee of the school as well as the Board of Directors thereof. Finally, the letter also advised the Education Administrator that she had been relieved of her authority.

We have received no indication from the Armed Forces that it is unsafe for us to be here. In fact, we have been permitted to return to our homes and this would indicate to us that we are able to resume normal life.

As Minister of Indian Affairs, you are directly responsible, under the Indian Act, for the education of Indian children. Any contract which you may have signed with another entity to ensure the provision of education services does not detract from that responsibilty.

Contrary to the terms of the contract for educational services, the services contemplated by that contract are being unjustifiably withheld from our children.

The educational careers of primary and, perhaps especially, secondary school children will be jeopardized if they are further prevented from attending school.

The situation is urgent. We ask that you intervene immediately to ensure that our school stays open and that our children are not further penalized.

Yours truly,

Kanehsatake Emergency
Coordinating Committee

APPENDIX "ABOR-15"

P.O.Box 720,
Kahnawake, Quebec. J0L 1B0
(OFFICE OF THE COUNCIL OF CHIEFS)

March 21st, 1991

Mr. Ken Hughes
Chairman SCAA
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A5

Dear Mr. Hughes:

I am in receipt of your undated letter wherein you have confirmed that you are still intent on not traveling to Kahnawake to hear testimony by the Mohawks of Kahnawake.

We have not altered our position in this regard especially in light of your intention to complete hearings by Tuesday March 26th, 1991.

This letter will serve as an invitation to all members of the Standing Committee on Aboriginal Affairs to participate in hearings that will be conducted in Kahnawake under the sponsorship of the Mohawks of Kahnawake. The hearings are planned for one full day of testimony (9:00 a.m. - 11:00 p.m. with appropriate breaks) with witnesses coordinated by us.

The evidence will be fully transcribed then turned over to the SCAA as the official testimony of the Mohawks of Kahnawake for inclusion into the final report.

Arrangements for such a hearing can be made on very short notice once we receive an indication from committee members as to their participation and preferred dates.

I am formally requesting that this letter be read into the official Hansard record of proceedings.

Nia:wen,

MOHAWK COUNCIL OF KAHNAWAKE

Chief Walter Goodleaf
On behalf of the
Mohawk Council of Kahnawake

cc: Council
MNO
Allan Koury
Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Wilton Littlechild
Robert Nault
Robert E. Skelly
Stanley Wilbee

STANDING COMMITTEE ON
ABORIGINAL AFFAIRS

KEN HUGHES, M.P.
CHAIR

COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES AUTOCHTONES

KEN HUGHES, DÉPUTÉ
PRÉSIDENT

HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA CANADA
K1A 0A6

O T T A W A

Mr. Joseph Norton
Grand Chief
Mohawk Council of Kahnawake
Box 720
Kahnawake, Quebec
J0L 1B0

Dear Mr. Norton:

This will follow our recent conversation with respect to the study by the Standing Committee on Aboriginal Affairs of the events of the summer of 1990 at Kahnawake and Kanesetake. I thank you for your cooperation and advice to date.

More than 100 witnesses will have appeared before the committee during this study, some of whom are from your community. Several more witnesses are scheduled to appear in the coming days. We would welcome your testimony, and believe that your perspective on last summer's events would be helpful to our study. As I mentioned in our conversation, the committee would be pleased to make the time necessary available for the testimony of the groups organized by the Mohawk Council of Kahnawake.

If you have any questions, or should you decide to appear, please contact the Clerk of the Committee, Mr. Norm Radford at (613) 996-1532. Hearings are scheduled to end on Tuesday, March 26, 1991, so a prompt response would be appreciated in order to facilitate scheduling.

Yours sincerely,

Ken Hughes, M.P.
Chair

ALL CORRESPONDENCE AND INQUIRIES
MAY BE DIRECTED TO

THE CLERK OF THE COMMITTEE
COMMITTEES DIRECTORATE
HOUSE OF COMMONS
OTTAWA K1A 0A6

TEL (613) 996 1532
FAX (613) 992-7974/996 1962

LES LETTRES ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
SERONT ADRESSÉES À

LA GREFFIER(E) DU COMITÉ
DIRECTION DES COMITÉS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA K1A 0A6

PEACE
UNITY
STRENGTH

Mohawk Council of Kahnawake

P.O.Box 720,
Kahnawake, Quebec. J0L 1B0
(OFFICE OF THE COUNCIL OF CHIEFS)

Tel. (514) 632-7500
Fax. (514) 638-5958

Mr. Ken Hughes
Chairman,
STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

05, Enniskó:iwa/March 1991

She:kon:

I am in receipt of your letter of February 28, 1991 wherein you have indicated that your Committee will not travel to Kahnawake to hold hearings regarding last summer's events at Kahnawake and Kanehsatake.

The Mohawk Council of Kahnawake is very disturbed and insulted with your decision for a variety of reasons. Firstly, you have stated the decision with no explanation. Secondly, your offer to travel to Kahnawake and Kanehsatake only after hearings are completed is tokenism and an affront to our intelligence. Thirdly, we made it quite clear in our fax/memo of February 21, 1991 (which, we understand was not shared with other Committee members) that our presentation would require a minimum of eight hearing hours in order to give a true perspective of the Kahnawake situation. If your offer of three hours hearing time is any indication then we believe that your party is not sincere in its attempts to get all the facts. Finally, we want to make it perfectly clear that the presentation that we wish to make is a community effort and not just a Mohawk Council of Kahnawake representation. On a matter as sensitive and important as this one is we feel that cohesive and coordinated testimony by different segments of the community will give a better picture of the summer's events rather than a shotgun approach that you are advocating.

We re-affirm our preference to hold a hearing in Kahnawake and request that you reconsider your decision.

Nia:wen,

MOHAWK COUNCIL OF KAHNAWAKE

Davis Rice,
Chief

cc: SCAA Members - Ms. Ethel Blondin w/a
Mr. Robert Skelly w/a

PEACE
UNITY
STRENGTH

Mohawk Council of Kahnawake

P.O.Box 720.
Kahnawake, Quebec. J0L 1B0
(OFFICE OF THE COUNCIL OF CHIEFS)

Tel. (514) 632-7500
Fax. (514) 638-5958

M E M O R A N D U M

TO: Mr. Ken Hughes
Chairman, Standing Committee on Aboriginal Affairs

FROM: Joseph Norton, Grand Chief

DATE: 21, Enniska/February 1991

SUBJ: Scheduling of Mohawks of Kahnawake Presentation to S.C.A.A.

As indicated to the Clerk of the S.C.A.A., Mr. Norm Racford, we would like to reiterate the following with regard to our presentation to your Committee reviewing the summer crisis of 1990:

1. Representatives from Kahnawake fully intend to make representation to your Committee.

2. Our preference would be to have your Committee travel to Kahnawake to conduct hearings.

3. Our preference for scheduling of hearings (due to conflicting schedules of key representatives) would be anytime during the period of March 11 - 22, 1991.

4. We expect that the hearing time necessary would be at minimum a full day (beginning 8:30 a.m. through 9:00 p.m. with appropriate breaks).

For further information and confirmation of details please contact Arnold Goodleaf at my office (632-7500 or fax: 638-5958).

Thank you for your consideration of the foregoing.

Joseph Norton

Joseph Norton

STANDING COMMITTEE ON
ABORIGINAL AFFAIRS

KEN HUGHES, M.P.
CHAIR

HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA CANADA
K1A 0A6

COMITE PERMANENT DES
AFFAIRES AUTOCHTONES

KEN HUGHES, DÉPUTÉ
PRÉSIDENT

February 28, 1991

Grand Chief Joe Norton
Mohawk Council of Kahnawake
Kahnawake (Québec)
J0L 1B0

Dear Chief Norton:

Further to your letter of February 21, 1991 regarding the scheduling of the Mohawk Council before the Committee, I am writing to inform you of the latest developments in our study of the events at Kanesetake and Kahnawake.

At its meeting of Wednesday, February 27, 1991 the Committee adopted a motion to the effect that all of its public hearings would be held in Ottawa and that upon completion of these hearings, the Committee would consider the question of travelling. I wish to emphasize that we have not ruled out travel to Kanesetake and Kahnawake but rather it is the purpose and format of this possible travel which we have yet to decide.

In view of this motion, the Committee would greatly appreciate it if you could make a formal presentation for the record in Ottawa during the period you have indicated. In view of your request for a full day hearing, I recommend that you appear in the evening at which time we could devote at least three hours for your presentation. I have instructed our acting clerk, Normand Radford, to communicate with Mr. Goodleaf to make suitable arrangements.

In closing, let me assure you of my commitment to this study.

Yours sincerely

Ken Hughes,
Chairman

C.C. Committee Members

ALL CORRESPONDENCE AND INQUIRIES
MAY BE DIRECTED TO

THE CLERK OF THE COMMITTEE
COMMITTEES DIRECTORATE
HOUSE OF COMMONS
OTTAWA K1A 0A6

TEL (613) 996-1532
FAX (613) 992-7974-996-1962

LES LETTRES ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
SERONT ADRESSEES A

LA GREFFIER(E) DU COMITE
DIRECTION DES COMITES
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA K1A 0A6

APPENDICE «ABOR-14»

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Pendant les audiences sur les événements qui sont survenus à Kanesatake et à Kahnawake au cours de l'été 90, le Comité permanent des affaires autochtones a souligné la nécessité de ne pas porter préjudice aux témoins et à d'autres personnes susceptibles de faire l'objet de poursuites par suite de ces événements. Le président a donc pris soin de préciser aux témoins, avant leur comparution, que le Comité ne s'intéressait qu'à la manière dont les événements se sont déroulés et qu'il n'avait pas besoin, aux fins de son étude, de connaître le nom des personnes concernées. Par ailleurs, les noms des chefs autochtones, des négociateurs et des principaux employés étant de notoriété publique, il pouvait en être fait mention, à condition de faire preuve, dans les circonstances, d'une certaine discrétion.

Cela n'excluait cependant pas la possibilité que certaines personnes réfutent les commentaires formulés à leur sujet au cours d'un témoignage, comme en font foi les lettres de protestation que m'ont adressées M. Livingston Nicholas et Mme Linda Simon. Chaque fois, j'ai répondu par écrit aux intéressés et je leur ai fait remarquer qu'en tant que président, j'avais mis fin aussitôt que possible à tout commentaire susceptible d'être jugés inconvenants. Malgré tout, par souci de justice envers M. Nicholas et Mme Simon, je recommande aux membres du Comité d'approuver que ma correspondance avec ces personnes figure au procès-verbal du 26 mars 1991, dernier jour des audiences publiques du Comité.

Le 26 mars 1991.

Le 25 mars 1991

Monsieur Livingston Nicholas
590 - A, Sainte-Philomène
Kanesatake (Québec)
J0N 1E0

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 7 mars 1991 dans laquelle vous vous inquiétez de ce que le chef Jerry Etienne ait mentionné votre nom pendant son témoignage devant le Comité permanent des affaires autochtones, le 20 février 1991, à Ottawa.

J'ai examiné attentivement le procès-verbal des délibérations du Comité de ce jour-là (fascicule no 48 — exemplaire ci-joint) et, en particulier, les pages 105 et 106. S'il est vrai que le chef Etienne a bel et bien mentionné votre nom, il ne vous a pas, par contre, associé à la personne (non nommée) armée qui a fait signe au chef Etienne et au Grand chef George Martin de s'arrêter, dans les environs d'Oka, le 1er août 1991. Je désire également vous faire remarquer qu'aussitôt que votre nom a été mentionné, j'ai immédiatement averti le témoin de ne nommer personne et ils m'ont obéi.

Nous comprenons votre inquiétude. Par souci de justice à votre égard, j'ai demandé aux membres du Comité d'approuver que votre lettre du 7 mars 1991 soit annexée au procès-verbal du 26 mars 1991 du Comité.

J'espère que cette réponse saura vous satisfaire et je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le président du Comité permanent
des affaires autochtones,

(*original signé par*)
Ken Hughes, député

M. Livingston Nicholas
590-A, Sainte-Philomène
TERRITOIRE MOHAWK DE KANESATAKE
Kanesatake (Québec)
J0N 1E0

Le 7 mars 1991

Monsieur Ken Hughes
Président
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la copie non éditée de la transcription du témoignage des Chefs héréditaires des Six-Nations devant le Comité permanent des affaires autochtones, le 20 février 1991, à Ottawa.

En ma qualité de citoyen du Territoire mohawk de Kanesatake, je désire vous signaler, ainsi qu'aux autres membres du Comité, que le témoignage livré par les Chefs héréditaires des Six-Nations, le 20 février 1991, est tout à fait faux et inexact.

M. Jerry Etienne a déclaré dans son témoignage que je l'ai attaqué, lui-même et George Martin, le soir du 1er août 1990, vers 19 heures. Il a également insinué que j'avais un fusil à la main et que j'ai tenté de lui faire signe de s'arrêter.

Par conséquent, je désire que la présente lettre soit jointe au procès-verbal de votre Comité, à titre de témoignage.

Premièrement, je ne travaille pas pour le Bureau de la Coalition. Toutefois, j'appuie le Comité pour le changement ainsi que les efforts actuellement déployés par la Coalition mohawk de Kanesatake. La Coalition mohawk de Kanesatake a été mandatée par la majorité des membres de la Bande mohawk de Kanesatake, au moyen d'une pétition en date du 17 octobre 1990.

Le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement du Québec, y compris l'Assemblée des Premières nations, ont reconnu la légitimité de la Coalition en tant qu'organe politique de notre collectivité pour toutes les questions concernant cette dernière.

Deuxièmement, je déclare que je n'ai jamais tenté, à aucun moment, d'attaquer Jerry Etienne ou George Martin. En outre, je n'ai jamais eu de fusil à la main, comme ils l'ont laissé entendre dans leurs témoignages.

Pour conclure, je désire vous signaler que j'ai demandé des avis juridiques sur cette question.

J'espère que la présente rectifiera les faux renseignements donnés par les Chefs héréditaires des Six-Nations de Kanesatake.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

(*original signé par*)
Livingston Nicholas

c.c. : Mme Ethel Blondin, députée libérale
M. Bob Nault, député libéral
M. Bob Skelly, député néo-démocrate
Mme Lise Bourgault, députée conservatrice
Les Chefs héréditaires des Six-Nations

Le 25 mars 1991

Madame Linda Simon
1431, rang Sainte-Philomène
Kanesatake (Québec)
J0N 1E0

Madame,

Je vous remercie de votre lettre du 12 mars 1991 dans laquelle vous vous inquiétez des déclarations faites à votre sujet à l'occasion du témoignage du chef Jerry Etienne devant le Comité permanent des affaires autochtones, le 20 février 1991, à Ottawa.

J'ai examiné attentivement le procès-verbal des délibérations du Comité de ce jour-là, (fascicule nº 48—examplaire ci-joint) et, en particulier, les pages 79 et 80 ainsi que la page 100. La première fois où il a mentionné votre nom, le chef Etienne exprimait brièvement son point de vue sur la fermeture de l'école de Kanesatake et sur votre renvoi en tant qu'administratrice à l'éducation. À la page 100, bien que vous n'ayez pas été nommée directement, j'ai jugé que les observations faites par le chef Etienne et le Grand Chef Martin étaient injustifiées et je les ai donc immédiatement avertis «de ne pas nommer des noms ou de ne pas critiquer des gens» et ils m'ont obéi.

Nous comprenons votre inquiétude. Par souci de justice à votre égard, j'ai demandé aux membres du Comité d'approuver que votre lettre du 12 mars 1991 soit annexée au procès-verbal des délibérations du Comité du 26 mars 1991. Les pièces jointes à votre lettre figureront au procès-verbal du Comité et seront prises en considération.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le président du Comité permanent
des affaires autochtones,

(*original signé par*)
Ken Hughes, député

1431, Rang Sainte-Philomène
Kanesatake (Québec)
JON 1E0

Membres du Comité permanent
a/s Monsieur Ken Hughes Président
Comité permanent des affaires autochtones
Chambre des Communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

OBJET : RECTIFICATION DE DÉCLARATIONS FAITES AU COMITÉ PERMANENT CHARGÉ D'EXAMINER LA CRISE SURVENUE AU COURS DE L'ÉTÉ

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Je désire par la présente rectifier certaines déclarations faites par les chefs héréditaires des Six-Nations amérindiennes, notamment par le chef Gerry Etienne, au sujet de ma conduite pendant la crise de l'été dernier. Je suis surprise de voir qu'on ait pu tenir de tels propos, compte tenu du fait que mon renvoi fait actuellement l'objet d'un examen par le ministère du Travail. Malheureusement, le chef Etienne, a tellement déformé les faits que je me suis sentie obligée de vous écrire afin de vous demander d'apporter des corrections aux procès-verbaux ou d'en supprimer les propos tenus à mon sujet. J'ai l'impression qu'on essaie délibérément de ternir ma réputation, ce qui risque de nuire à mon avancement professionnel de même qu'à l'examen de mon dossier.

J'ai été embauchée par la Commission scolaire de Kanesatake après avoir posé ma candidature à un poste et passé des entrevues d'emploi. Or, en février 1988, la Commission s'est vu confier l'administration de tous les programmes d'enseignement à Kanesatake, après que le Conseil de bande eut adopté une résolution en ce sens. J'ai toujours été à l'emploi de la Commission scolaire, qui tient un dossier à mon sujet et évalue mon rendement chaque année.

À l'approche de la rentrée des classes, prévue pour le 30 août, la Commmission scolaire m'a demandé, lors d'une réunion tenue le lundi 20 août, de sonder les parents de tous nos élèves pour connaître leur avis au sujet des mesures à prendre concernant leurs enfants. Nous étions prêts à leur offrir quatre options :

1. transporter les enfants par autobus dans des écoles situées à l'extérieur de la réserve, en franchissant les barricades;

2. laisser les enfants fréquenter l'école fédérale de Kanesatake, située à l'intérieur de la réserve, comme d'habitude;

3. permettre aux enfants de suivre des cours provisoires (surtout les étudiants du secondaire) à l'école fédérale de Kanesatake, en évitant ainsi de franchir les barricades;

4. garder les enfants à la maison, et leur permettre de suivre, plus tard, des cours de rattrapage ou de soutien offerts par l'établissement scolaire qu'ils fréquentent.

Dans le cas des enfants fréquentant des écoles situées à l'extérieur de la réserve, les parents ont été avisés que leurs enfants pourraient être mis en pension à proximité de l'école habituellement fréquentée. TOUTEFOIS, dans le cas des enfants fréquentant l'école fédérale de Kanesatake, les parents ont été informés que le ministère des Affaires indiennes ne verserait pas les frais de scolarité des enfants déjà inscrits à l'école fédérale, si ceux-ci fréquentaient des établissements relevant d'autres commissions scolaires.

En plus de leur distribuer des questionnaires et de les soumettre à des entrevues téléphoniques, nous avons convié les parents à assister à une séance d'information à l'école fédérale, dans l'après-midi du mercredi 22 août. J'ai tenu deux réunions ce jour là. (Les parents qui avaient évacué les lieux à ce moment-là ont franchi les barricades au cours de la journée, avant de regagner leur hôtel le soir venu.)

Le mardi 21 août, j'ai reçu un appel de M. Daoust, du Bureau régional du Québec du MAINC, qui m'a expliqué que le Conseil de bande avait, la semaine précédente, rencontré les représentants du ministère et la directrice de l'école. Les autorités scolaires, en l'occurrence la Commission scolaire, n'avaient pas été invitées à assister à la réunion. Le Conseil de bande avait exigé, à cette occasion, que l'école reste fermée en raison de la situation qui prévalait dans la collectivité. Toutefois, Mme Hinde a réussi à convaincre les chefs de consulter d'abord les parents, puisque, selon elle, cette décision leur revenait. J'ai expliqué à M. Daoust que nous étions en train de mener un sondage, et il a accepté de se plier aux résultats de celui-ci. Le chef Etienne a cependant été invité à tenir une nouvelle réunion le vendredi 24 août, dans ses bureaux provisoires de Saint-Eustache, réunion à laquelle la Commission scolaire, en tant qu'autorité scolaire, et moi-même étions convoqués.

Les enseignants se sont rendus à l'école le mercredi 22 août, parce qu'ils jugeaient important de commencer les classes le plus tôt possible afin de permettre aux enfants de reprendre une vie un peu plus normale. Après une visite des locaux de la banque alimentaire et du dispensaire que nous avions mis sur pied, ils se sont dit prêts à aider la collectivité et, bien sûr, les enfants.

Le vendredi 24 août, le sondage que j'avais entrepris n'était pas encore tout à fait terminé, puisque j'avais eu de la difficulté à retracer toutes les personnes évacuées et à déterminer dans quels hôtels et dans quelles villes celles-ci s'étaient installées. Des 62 familles que j'ai interrogées, 99 p. 100 voulaient que leurs enfants retournent à l'école, que ce soit à l'extérieur de la réserve ou à l'école fédérale même, en suivant des cours réguliers ou des cours provisoires. Les parents qui avaient assisté à la réunion avaient fortement recommandé que certains d'entre eux se portent volontaires pour accompagner les enfants à bord des autobus, et que des mesures d'urgence soient prises en vue de placer, au besoin, les enfants fréquentant des écoles à l'extérieur de la réserve dans des foyers d'accueil (chez des amis, par exemple). Certains parents avaient déjà proposé leurs services pour agir comme moniteurs et pour trouver d'urgence des logements pour leurs enfants.

Le vendredi 24 août, MM. Daoust et Carrière, du MAINC, Mme Hinde, directrice de l'école, et plusieurs chefs ont assisté à une réunion présidée par le chef Etienne. On a VERROUILLÉE la porte derrière moi, et les membres de la Commission scolaire n'ont pas été autorisés à assister à la réunion. Le chef Etienne nous a informé qu'il s'agissait d'une réunion à HUIS CLOS, et que seule Linda Simon pouvait y prendre part. Pour éviter toute confrontation avec les représentants du ministère, j'ai accepté d'y assister et de faire rapport, plus tard, aux membres de la Commission.

Le sondage que j'avais mené pour la Commission, à la demande du ministère des Affaires indiennes, n'a absolument pas été pris en considération. Le Conseil de bande, qui n'a pas de représentants au sein de la collectivité, semblait avoir une vision très biaisée de la situation. M. Etienne a déposé une résolution donnant au Conseil de bande, et non plus à la Commission scolaire, le pouvoir de prendre toute décision en matière d'éducation. Mme Hinde a signalé aux personnes présentes que l'école relevait du gouvernement fédéral, et non pas du Conseil de bande. J'ai essayé de faire comprendre au Conseil que la question de l'éducation des enfants concernait d'abord et avant tout les parents. Le Conseil de bande a insisté pour que l'école reste fermée, et a précisé que les parents qui tenaient à ce que leurs enfants fréquentent une école n'avaient qu'à évacuer les lieux. Le chef Etienne a tenu d'autres propos désobligeants, qu'il ne sert à rien de répéter ici. Toutefois, les personnes qui assistaient à la réunion peuvent les confirmer. M. Carrière a déclaré que le ministère examinerait la résolution du Conseil de bande, que les chefs étaient en train de signer, et qu'il nous ferait part de sa décision à une date ultérieure.

Le lundi 27 août, j'ai appris que les enseignants ne se présenteraient pas au travail, le ministère les ayant avisés de ne pas le faire, sous peine de sanctions sévères. Ils devaient donner des cours dans une salle de classe d'une école située à Laval. Le mercredi 29 août, j'ai reçu un message par télécopieur de M. Daoust, du ministère des Affaires indiennes, dans lequel celui-ci m'annonçait que l'école fédérale resterait fermée jusqu'à nouvel ordre. Les autres écoles dans la province, sauf l'école primaire du village, ont ouvert leurs portes le lendemain, soit le 30 août. Entretemps, nous avons continué d'offrir des services de garde d'enfants sur les lieux et ce, pour deux raisons :

1. les parents devaient aider la collectivité à assurer sa survie;

2. les enfants avaient besoin de se retrouver entre eux et de participer à des activités organisées.

La Commission scolaire, le Comité des parents de l'école fédérale et les parents en général, frustrés de voir que le Conseil de bande n'avait pas tenu compte de leurs droits et que leurs enfants étaient privés de cours, ont commencé à s'agiter. Certains parents d'étudiants du secondaire étaient très mécontents de voir que leurs enfants accusaient déjà trois semaines de retard par rapport à d'autres étudiants, et que le Conseil de bande avait refusé d'assurer leur transport par autobus jusqu'à l'école. Lors d'une réunion conjointe des parents, du Comité des parents et de la Commission scolaire, certains ont proposé d'offrir certains cours pour éviter que les enfants ne prennent davantage de retard, et aussi d'organiser des activités structurées pour les enfants. Étant donné que nous avions tenu un camp d'activités pendant tout l'été, soit jusqu'au 10 août, et puisque nous avions continué d'assurer un service de garde d'enfants à l'école, il nous semblait tout à fait logique d'offrir des cours. Notre collectivité vivait, à ce moment-là, en vase clos, du fait qu'elle assurait ses propres services et qu'elle tentait de subvenir aux besoins des familles du mieux qu'elle pouvait.

Dès le 10 septembre, nous avons commencé, avec l'aide d'enseignants bénévoles d'autres commissions scolaires, à donner des cours depuis la prématernelle jusqu'au secondaire. Les enfants ne servaient pas de ZONE TAMPON ENTRE LES AUTORITéS ET LES GUERRIERS. Les enfants étaient en classe parce que leurs parents les y amenaient tous les jours. Ils n'ont jamais été forcés d'assister aux cours. Nous ne faisions qu'offrir un service à ceux qui en voulaient un.

Le 11 septembre, j'ai reçu un appel téléphonique du chef Gerry Etienne, me disant que j'étais allée trop loin. Lorsque j'ai tenté de lui expliquer que c'était la volonté des parents en général et de la Commission

en particulier, il m'a coupé la parole pour me demander mon numéro de télécopieur et m'a informé que je recevrais sous peu une lettre télécopiée du Conseil de bande. Cet après-midi-là, j'ai effectivement reçu une lettre, adressée à mon nom, et non pas à la Commission scolaire ou au Comité des parents, me disant que je devais fermer l'école immédiatement, que la Commission scolaire et le Comité des parents étaient dissous et que mes services n'étaient plus requis. Le Conseil me demandait également de faire parvenir tous les rapports psychologiques aux chefs, chose que je ne pouvais faire puisque je ne savais pas de quels rapports il s'agissait. D'ailleurs, même si je l'avais su, je ne les aurais pas envoyés puisque ces rapports sont confidentiels.

Le ministère des Affaires indiennes a refusé d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des parents, et en particulier le ministre qui, en vertu de la Loi sur les Indiens, est tenu de pourvoir à l'éducation des enfants, conformément aux désirs des parents, peu importe la personne à qui il confie cette tâche.

Nous avons continué d'offrir des cours jusqu'à ce que le ministère accepte d'assumer de nouveau ses responsabilités envers les enfants en ouvrant l'école le 26 septembre 1990.

Je trouve déplorable que l'on ait bafoué les droits des parents et que l'on ait mis en doute le professionnalisme des enseignants, de même que les compétences et le jugement du psychologue et des autres spécialistes qui ont été consultés. Les autorités n'ont pas su profiter de l'occasion qui leur était offerte d'intervenir de façon intelligente. Tous les «souvenirs» de l'été ont été bannis. Les personnes qui avaient aidé les enfants à traverser la crise se sont vu refuser l'accès à l'école. On a interdit au personnel de discuter des événements qui se sont produits au cours de l'été, ou même de s'associer avec l'un de nous. On a même tenté de démanteler l'atelier qui avait été mis sur pied durant l'été. On a fait venir des étrangers pour voir chaque enfant individuellement, derrière des portes closes, faisant fi du même coup de toutes les études connues portant sur la façon de contrôler le stress chez les enfants qui vivent des situations de crise.

Le Comité des mesures d'urgence de Kanesatake a organisé une réunion publique, à laquelle a assisté M. Daoust. Le Comité des parents a fait parvenir une résolution au Conseil de bande, et en a envoyé des copies au MAINC et à d'autres intéressés. Le Comité des mesures d'urgence a envoyé une lettre au ministre. (Il a reçu une réponse le 9 décembre.) Un sondage a été mené auprès de 211 familles le 15 septembre. Les résultats du sondage ont été compilés par un observateur neutre de l'APN, avant d'être rendus publics. Or, tous ces efforts se sont avérés vains. Personne n'a fait quoi que ce soit pour confier de nouveau aux parents, comme cela s'impose, la responsabilité de l'éducation de leurs enfants. Il n'existe toujours pas de commission scolaire, et l'école fédérale, qui relève du MAINC, n'a toujours pas de comité des parents, le Conseil de bande, qui se considère comme l'autorité suprême en la matière, ayant interdit la formation de tout comité de ce genre.

J'espère sincèrement que le Comité permanent examinera les documents qui accompagnent la présente lettre, et acceptera de rayer tout propos mettant en doute ma crédibilité sur le plan professionnel.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, mes salutations distinguées.

(*original signé par*)
Linda Simon

Le 11 septembre 1990

Madame Linda Simon
Administratrice en éducation
Kanesatake (Québec)
J0N 1E0

Madame,

Vous êtes priée, par la présente, de fermer immédiatement l'école fédérale de Kanesatake, comme il vous a été demandé à la réunion du 24 août 1990 en présence des représentants ministériels René Carrière et Donald Daoust, ainsi que des chefs héréditaires des Six-Nations.

De plus, les chefs héréditaires des Six-Nations s'attendent à ce que vous leur transmettiez par fax les deux rapports d'évaluation que vous avez reçus des psychologues. Nous insistons sur le fait que nous nous réservons le droit de mener notre propre étude des réclamations.

Nous vous informons également que le Conseil a décidé de dissoudre le bureau de direction et le comité des parents jusqu'à nouvel ordre de la commission scolaire intérimaire, qui a été mise sur pied sous la direction des chefs héréditaires des Six-Nations. L'avis précité est exécutoire immédiatement.

Enfin, veuillez prendre note que vous êtes relevée de toute autorité à l'égard de quelque fonction administrative que ce soit touchant la commission scolaire et l'école fédérale.

Nous regrettons les inconvénients causés par la présente situation et nous comptons sur votre collaboration et votre compréhension.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

LES CHEFS HÉRÉDITAIRES DES SIX-NATIONS

(*original signé par*)
Le grand chef George Martin

Le 13 septembre 1990

Madame Linda Simon
Administratrice en éducation
Kanesatake (Québec)
J0N 1E0

Madame,

Nous regrettons de vous informer que, comme vous avez défié ouvertement les chefs héréditaires des Six-Nations qui désirent maintenir la fermeture de l'école indienne fédérale, nous n'avons d'autre choix que de vous remercier de vos services en tant qu'administratrice en éducation. Cette décision entre en vigueur le 11 septembre 1990.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier pour les années que vous avez consacrées à la cause de l'éducation et pour vous souhaiter bonne chance dans votre carrière.

Veuillez agréer, Madame, nos meilleures salutations.

LES CHEFS HÉRÉDITAIRES DES SIX-NATIONS

(*original signé par*)
Le grand chef George Martin

Kanesatake, le 21 août 1990

La commission scolaire de Kanesatake prépare l'ouverture des écoles le 30 août 1990. Nous avons cependant besoin de quelques renseignements de la part des parents pour nous aider à prévoir les services nécessaires.

L'école fédérale ouvrira ses portes le 30 août 1990. Nous offrirons aussi des classes provisoires à tous les niveaux, de la maternelle jusqu'à la onzième, pour les élèves qui ne veulent pas ou ne peuvent pas quitter la réserve pour aller à l'école. Nous sommes en outre disposés à offrir des cours aux élèves dont l'école (l'école de survie, par exemple) n'est pas prête. À la demande des intéressés, nous prévoirons des cours pour les élèves francophones qui ne peuvent fréquenter l'école du village.

Nous prenons des dispositions pour que les autobus transportant les élèves qui veulent étudier à l'extérieur de la réserve puissent franchir les barricades. Nous tiendrons une réunion le mercredi 22 août 1990, à 13 h 30, afin d'expliquer la situation aux parents. Soyez des nôtres. Veuillez, s'il vous plaît, remplir le questionnaire ci-joint pour nous aider à accueillir vos enfants.

* La réunion se tiendra dans la salle de maternelle de l'école fédérale.

QUESTIONNAIRE

1. Avez-vous l'intention d'envoyer votre ou vos enfant(s) à l'école fédérale, le 30 août prochain?

—— oui —— non nombre d'enfants——

2. Désirez-vous que votre ou vos enfant(s) utilise(nt) le service d'autobus pour se rendre à l'école régulière à l'extérieur de la réserve?

—— oui —— non nom de l'école——

3. Voulez-vous que votre ou vos enfant(s) suive(nt) des cours provisoires spéciaux dans la réserve?

—— oui —— non niveau(x)——

Nom du parent : _____

Nom de l'élève (des élèves)
et niveau d'études : _____ niveau _____

_____ niveau _____

_____ niveau _____

_____ niveau _____

École(s) fréquentée(s) : _____

QUESTIONNAIRE — 211 réponses

SOMMAIRE Le 15 septembre 1990

Faire signer le questionnaire si l'entrevue a été faite en personne. Si les renseignements ont été obtenus par téléphone, l'enquêteur peut imprimer le nom du répondant dans l'espace prévu.

1. Les enfants de Kanesatake devraient-ils fréquenter l'école?
   Oui 206 (97,6 %) Non 5 (2,4 %)

2. Avez-vous un enfant d'âge scolaire à Kanesatake?
   Oui 78 (36,9 %) Non 133 (63 %)

3. Va-t-il à l'école :
   Dans la réserve 36 (46,2 %) Les deux 15: (19,2 %)
   À l'extérieur 25 (32,1 %) Autre que Kanesatake et Kahnawake 1 (1,3 %)
   Sans réponse: 1 (1,3 %)

4. Avez-vous besoin du service d'autobus régulier?
   Oui 72 (92,3 %) Non 4 (5,1 %) Sans réponse 2 (2,6 %)

5. Qui devrait régir l'éducation à Kanesatake?
   Conseil de bande 2 (0,94 %)
   Commission scolaire nommée par la collectivité 205 (97,2 %)
   Autre: 4 (1,9 %)

6. Linda Simon devrait-elle continuer à coordonner l'éducation à Kanesatake?
   Oui 206 (97,6 %) Non 1 (0,47 %) Abstentions : 2 (0,94 %) Autre : 2 (0,94 %)

NOM DE L'INTERVIEWER: _____

DATE DE L'ENTREVUE: _____

RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE SUR L'ÉDUCATION

Le sondage sur l'éducation, administré par le Comité des mesures d'urgence de Kanesatake du 12 au 15 septembre 1990, par téléphone et au moyen d'entrevue personnelles, est maintenant terminé. Les résultats compilés sont les suivants :

QUESTION 1. Les enfants de Kanesatake devraient-ils fréquenter l'école?

RÉSULTATS :

- 211 personnes ont répondu.
- 201 ont dit oui.
- 5 ont dit non.
- Les 206 réponses affirmatives représentent 97,6 p. 100 du nombre total de personnes interrogées.
- Les 5 réponses négatives représentent 2,4 p. 100 du nombre total de personnes interrogées.

QUESTION 2. Avez-vous un enfant d'âge scolaire à Kanesatake?

RÉSULTATS :

- 211 personnes ont répondu.
- 78 ont dit oui.
- 133 ont dit non.
- 36,9 p. 100 des répondants étaient parents d'enfants d'âge scolaire.

QUESTION 3. Va-t-il à l'école (dans la réserve, à l'extérieur)?

RÉSULTATS :

- 36 des 78 parents, soit 46,2 p. 100, ont répondu que leurs enfants fréquentaient l'école dans la réserve.
- 25 des 78 parents, soit 32,1 p. 100, ont répondu que leurs enfants fréquentaient une école en dehors de la réserve.
- 15 des 78 parents, soit 19,2 p. 100, ont répondu que leurs enfants fréquentaient des écoles dans la réserve et à l'extérieur.
- 1 des 78 parents, soit 1,3 p. 100, n'a pas répondu.
- 1 des 78 parents, soit 1,3 p. 100, a répondu que ses enfants fréquentaient les écoles de Kanesatake et de Kahnawake.

NOTE : Les 133 répondants qui ont dit non à la question 2 n'avaient pas à répondre à la question 3.

QUESTION 4 : Avez-vous besoin du service d'autobus régulier?

RÉSULTATS :

- 72 des 78 parents, soit 92,3 p. 100, ont répondu qu'ils avaient besoin de l'autobus régulier.
- 4 des 78 parents, soit 5,1 p. 100, ont répondu qu'ils n'avaient pas besoin de ce service.
- 2 des 78 parents, soit 2,6 p. 100, n'ont pas répondu.

NOTE : Les 133 répondants qui ont dit non à la question 2 n'avaient pas à répondre à la question 4.

QUESTION 5. Qui devrait régir l'éducation à Kanesatake?

RÉSULTATS :

- 211 personnes ont répondu.
- 2 personnes, soit 0,94 p. 100, ont répondu en faveur du conseil de bande.
- 205 personnes, soit 97,2 p. 100, ont répondu en faveur d'une commission scolaire nommée par la collectivité.
- Une seule personne, soit 0,4 p. 100, a répondu en faveur d'un contrôle conjoint (conseil de bande et commission scolaire nommée par la collectivité).
- 2 personnes, soit 0,94 p. 100, étaient incertaines de la réponse.
- 1 personne, soit 0,4 p. 100, n'a pas répondu.

QUESTION 6. Linda Simon devrait-elle continuer à coordonner l'éducation à Kanesatake?

RÉSULTATS :

- 211 personnes ont répondu.
- 2 abstentions, soit 0,94 p. 100.
- 206 personnes, soit 97,6 p. 100, ont répondu oui.
- 1 personne, soit 0,47 p. 100, a répondu non.
- 1 personne, soit 0,47 p. 100, ne sait pas qui est Linda Simon, donc ne peut pas répondre.
- 1 personne, soit 0,47 p.100, était incertaine.

Le 15 septembre 1990
Kanesatake

Le 13 septembre 1990

Chefs héréditaires des Six-Nations
À l'attention de George Martin

Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint une résolution adoptée par le comité parents-école de l'école indienne fédérale de Kanesatake, en date d'aujourd'hui.

Nous envoyons aussi cette résolution, avec copie de votre lettre adressée à Linda Simon, administratrice en éducation, aux personnes dont le nom apparaît ci-dessous.

(*original signé par*)
Anna Nelson, secrétaire

Directrice intérimaire : Patricia Hinde

ATTENDU QUE Le 13 septembre 1990, une réunion du comité parents-école a été tenue au sujet de votre lettre du 11 septembre 1990 demandant notre dissolution.

ATTENDU QUE Cinq membres du comité parents-école, y compris trois membres de l'exécutif, étaient présents.

ATTENDU QUE Nous sommes une entité non politique et non confessionnelle, qui agit à titre consultatif pour tout ce qui a trait à l'éducation dans la collectivité.

ATTENDU QUE La commission scolaire intérimaire et les chefs héréditaires des Six-Nations n'ont aucun pouvoir, ni compétence sur le comité parents-école.

ATTENDU QUE Tous les membres des chefs héréditaires des Six- Nations ont fermé leur bureau et déserté la collectivité, abandonnant ainsi leur autorité sur la collectivité et empêchant celle-ci de prendre des décisions éclairées touchant le bien-être de nos enfants.

ATTENDU QUE Nos enfants ont grandement besoin de retrouver un régime de vie aussi normal que possible et de retourner à l'école dans un environnement familier, entourés de leurs professeurs et des employés réguliers de l'école.

ATTENDU QUE L'école a rouvert ses portes après consultation avec la commission scolaire, le comité des parents, les parents, le personnel de l'école et des psychologues, lesquels ont été consultés et informés des options possibles lors d'une réunion publique qui a eu lieu le 22 août 1990.

ATTENDU QUE Les enseignants se sont dits disposés à reprendre les cours immédiatement et qu'ils se sont présentés à trois occasions, soit les 9, 10 et 22 août 1990.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU d'exiger la réouverture immédiate de l'école fédérale de Kanesatake, de même que la réintégration immédiate du personnel régulier de l'école.

IL A AUSSI ÉTÉ RÉSOLU de demander la réintégration immédiate de Linda Simon en tant qu'administratrice en éducation. Nous tenons à souligner sa contribution exceptionnelle au bien-être de la collectivité en cette période difficile.

Nous demandons instamment aux chefs héréditaires des Six-Nations d'exécuter ce qui précède dans l'intérêt de nos enfants et de notre collectivité.

Alice McDonald, présidente (*original signé par*)
(approbation verbale obtenue au téléphone)

Angela Gabriel, vice-présidente (*original signé par*)

Ann Geoffrion, trésorière (*original signé par*)

Anna Nelson, secrétaire (*original signé par*)

Linda Gabriel, membre active (*original signé par*)

Lise T. David, membre active (*original signé par*)

Kanesatake, le 13 septembre 1990

Le 11 septembre 1990

Madame Linda Simon
Administratrice en éducation
Kanesatake (Québec)
J0N 1E0

Madame,

Vous êtes priée, par la présente, de fermer immédiatement l'école fédérale de Kanesatake, comme il vous a été demandé à la réunion du 24 août 1990 en présence des représentants ministériels René Carrière et Donald Daoust, ainsi que des chefs héréditaires des Six-Nations.

De plus, les chefs héréditaires des Six-Nations s'attendent à ce que vous leur transmettiez par fax les deux rapports d'évaluation que vous avez reçus des psychologues. Nous insistons sur le fait que nous nous réservons le droit de mener notre propre étude des réclamations.

Nous vous informons également que le Conseil a décidé de dissoudre le bureau de direction et le comité des parents jusqu'à nouvel ordre de la commission scolaire intérimaire, qui a été mise sur pied sous la direction des chefs héréditaires des Six-Nations. L'avis précité est exécutoire immédiatement.

Enfin, veuillez prendre note que vous êtes relevée de toute autorité à l'égard de quelque fonction administrative que ce soit touchant la commission scolaire et l'école fédérale.

Nous regrettons les inconvénients causés par la présente situation et nous comptons sur votre collaboration et votre compréhension.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

LES CHEFS HÉRÉDITAIRES DES SIX-NATIONS

(*original signé par*)
Le grand chef George Martin

COMITÉ COORDONNATEUR D'URGENCE DE KANEHSATAKE

Le 13 septembre 1990

L'honorable Tom Siddon
Ministre des Affaires indiennes
10, rue Wellington, 21e étage
Hull (Québec)

Objet : École de Kanesatake

Monsieur le ministre,

Nous vous demandons par la présente de faire en sorte que les enfants de Kanesatake puissent dès maintenant fréquenter l'école de Kanesatake.

Comme vous le savez peut-être, la majorité des Mohawks de Kanesatake ont pu retourner dans leur collectivité ces dernières semaines et ils ont entrepris la reconstruction d'une vie normale. Cependant, les conséquences traumatiques qu'ont eues les deux derniers mois sur nos enfants sont pour nous une source de préoccupation.

Nous avons la certitude, et ce sentiment est partagé par un psychologue avec qui nous travaillons, que les enfants, les jeunes comme les plus âgés, doivent à tout prix reprendre un train de vie normal aussi rapidement que possible.

À la demande expresse des parents de la collectivité, nous avons demandé à l'administratrice en éducation de voir à ce que l'école primaire de Kanesatake rouvre ses portes et que les étudiants du secondaire qui doivent étudier à l'extérieur de Kanesatake puissent bénéficier du service d'autobus comme à l'accoutumée.

L'école primaire est ouverte et les élèves ont repris leurs cours. Le service d'autobus pour les élèves du secondaire n'est pas encore rétabli, cependant, les véhicules devant d'abord être inspectés.

Le 11 septembre 1990, l'administratrice en éducation a reçu une lettre signée par M. George Martin, l'avisant de fermer l'école fédérale de Kanesatake. Cette lettre, dont copie est annexée, l'informait aussi qu'il avait été décidé de dissoudre le comité des parents, ainsi que le bureau de direction de l'école. Finalement, M. Martin apprenait à l'administratrice en éducation que ses pouvoirs lui étaient retirés.

Nous n'avons reçu aucune indication de la part des Forces armées selon laquelle nous n'étions pas en sécurité ici. Au contraire, nous avons eu la permission de rentrer chez nous, ce qui indique à toutes fins utiles que nous pouvons aspirer à une vie normale.

En votre qualité de ministre des Affaires indiennes, vous êtes directement responsable, aux termes de la *Loi sur les Indiens*, de l'éducation des enfants indiens et cette responsabilité n'est en aucun cas diminuée par un contrat que vous auriez signé avec une autre entité pour assurer la prestation des services d'éducation.

En contravention des conditions du contrat régissant les services d'éducation, nos enfants sont injustement privés des services visés.

L'avancement scolaire des élèves du primaire et, ce qui est peut-être plus important encore du secondaire sera compromis si on les empêche d'aller à l'école.

La situation est urgente. Nous vous demandons d'intervenir immédiatement pour faire en sorte que notre école reste ouverte et pour éviter que nos enfants soient pénalisés davantage.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Comité coordonnateur
d'urgence de Kanesatake

APPENDICE «ABOR-15»

Le 21 mars 1991

Monsieur Ken Hughes
Président du Comité permanent des affaires autochtones
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A5

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre non datée dans laquelle vous me confirmez ne pas avoir l'intention de vous rendre à Kahnawake pour entendre le témoignage des Mohawks de l'endroit.

Nous n'avons pas changé de position à ce sujet, compte tenu en particulier de votre décision de mettre fin aux audiences dès le mardi 26 mars 1991.

Je désire par la présente inviter tous les membres du Comité permanent des affaires autochtones à participer aux audiences qui auront lieu à Kahnawake, à l'initiative des Mohawks de l'endroit. L'audition des témoignages durera toute une journée (de 9 heures à 23 heures) et sera entrecoupée de pauses raisonnables; la coordination des témoins sera assurée par nous.

Les témoignages seront transcrits intégralement, puis remis au Comité permanent des affaires autochtones à titre de témoignage officiel des Mohawks de Kahnawake à intégrer au rapport final.

Si des membres du Comité nous font part de leur désir de participer à ces audiences et des dates qui leur conviennent, il nous sera possible, même avec un court préavis, de prendre des dispositions en conséquence.

Je demande officiellement que la présente lettre figure au procès-verbal des audiences du Comité.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Nia:wen,

(*original signé par*)
Le chef Walter Goodleaf
Au nom du Conseil mohawk de Kahnawake

c.c: Conseil
MNO
Allan Koury
Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Wilton Littlechild
Robert Nault
Robert E. Skelly
Stanley Wilbee

O T T A W A

Monsieur Joseph Norton
Grand chef
Conseil mohawk de Kahnawake
C.P. 720
Kahnawake (Québec)
J0L 1B0

Monsieur,

La présente fait suite à notre récente conversation au sujet de l'examen entrepris par le Comité permanent des affaires autochtones au sujet des événements de l'été 90 à Kahnawake et à Kanesatake. Je vous remercie de votre collaboration et des conseils que vous nous avez prodigués jusqu'à maintenant.

Aux fins de cet examen, le Comité aura entendu plus de 100 témoins, dont certains appartiennent à votre collectivité. Plusieurs autres doivent également comparaître au cours des prochains jours. Nous serions heureux d'entendre votre témoignage et nous pensons que votre point de vue sur les événements de l'été dernier pourrait nous être d'une grande utilité. Comme je l'ai dit au cours de notre conversation, le Comité serait heureux de permettre aux groupes constitués par le Conseil mohawk de Kahnawake de témoigner à leur tour.

Si vous avez d'autres questions ou si vous décidez de comparaître, veuillez communiquer avec le greffier du Comité, M. Norm Radford, au numéro (613) 996-1532. Les audiences devant prendre fin le mardi 26 mars 1991, nous vous saurions gré de bien vouloir informer rapidement de vos intentions afin de faciliter l'établissement du calendrier de comparution des témoins.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le président,

(*original signé par*)
Ken Hughes, député

Numéro de télécopieur : (613) 992-7974

Monsieur Ken Hughes
Président Comité permanent des affaires autochtones
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

05, Ennisko : wa/mars 1991

She:kon,

J'ai bien reçu votre lettre du 28 février 1991 dans laquelle vous indiquez que votre comité ne se rendra pas à Kahnawake pour y tenir des audiences sur les événements de l'été dernier à Kahnawake et à Kanesatake.

Votre décision a beaucoup indisposé et offusqué le Conseil mohawk de Kahnawake pour diverses raisons. Premièrement, vous avez annoncé cette décision sans fournir d'explications. Deuxièmement, votre proposition de venir à Kahnawake et à Kanesatake seulement après la fin des audiences n'est qu'un geste symbolique et une insulte à notre intelligence. Troisièmement, nous avons clairement précisé dans notre message télécopié du 21 février 1991 (qui, apparemment, n'a pas été communiqué aux autres membres du Comité) qu'il nous faudrait disposer d'au moins huit heures d'audience pour exposer la situation de Kahnawake dans toute son ampleur. Votre offre de nous allouer trois heures nous porte à conclure que votre parti n'est pas sincère lorsqu'il affirme vouloir connaître tous les faits. Enfin, nous tenons à établir clairement que l'exposé que nous souhaitons présenter est le fruit d'un effort collectif et non pas le travail du seul Conseil mohawk de Kahnawake. La question étant délicate et importante, nous estimons qu'un témoignage cohérent, bien présenté par divers éléments de la collectivité, jettera plus de lumière sur les événements de l'été dernier qu'une approche tronquée comme celle que vous préconisez.

Nous répétons que nous préférons que les audiences aient lieu à Kahnawake et nous vous demandons de reconsidérer votre décision.

Nia:wen,

(*original signé par*)
Le chef Davis Rice
du Conseil mohawk de Kahnawake

c.c. : Membres du Comité permanent des affaires autochtones – Mme Ethel Blondin
M. Robert Skelly

NOTE

A : Monsieur Ken Hughes
Président du Comité permanent des affaires autochtones

De : Joseph Norton, Grand chef

Date : Le 21 février 1991

Objet : Comparution des Mohawks de Kahnawake devant le Comité

En ce qui concerne notre comparution devant votre Comité au sujet de la crise de l'été 90, nous aimerions répéter ce que nous avons déjà dit à M. Norm Radford, greffier du Comité :

1. Les représentants de Kahnawake ont pleinement l'intention de présenter leurs instances à votre Comité.

2. Nous préférerions que votre Comité se rende à Kahnawake pour y tenir des audiences.

3. En raison de conflits d'horaire, nos principaux représentants préféreraient comparaître entre le 11 et le 22 mars 1991.

4. Nous prévoyons qu'il faudra compter au moins une journée complète (soit de 8 h 30 à 21 heures) entrecoupée de pauses raisonnables.

Pour de plus amples renseignements et détails, veuillez communiquer par téléphone avec Arnold Goodleaf, à mon bureau, au numéro 632-7500, ou par télécopieur, au numéro 638-5958

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

(*original signé par*)
Joseph Norton

Le 28 février 1991

Grand chef Joe Norton
Conseil mohawk de Kahnawake
Kahnawake (Québec)
J0L 1B0

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 21 février 1991 concernant la date de comparution du Conseil mohawk devant le Comité, je désire par la présente vous informer des récentes décisions prises dans le cadre de notre étude sur les événements qui se sont produits à Kanesatake et à Kahnawake.

À l'occasion de sa séance du mercredi 27 février 1991, le Comité a convenu de tenir toutes ses audiences publiques à Ottawa et d'envisager, par la suite, la possibilité de se déplacer. Je désire souligner que nous n'avons pas exclu de ne nous rendre à Kanesatake et à Kahnawake, mais il nous reste encore à décider de l'objet et de la forme de cet éventuel déplacement.

Étant donné cette décision, le Comité vous saurais gré de bien vouloir lui présenter un exposé officiel, à Ottawa, pendant la période dont vous faites mention. Étant donné que vous avez demandé une journée entière pour votre comparution, je vous recommande de comparaître en soirée, car nous pourrions alors vous consacrer au moins trois heures. J'ai demandé à notre greffier suppléant, M. Normand Radford, de communiquer avec M. Goodleaf pour prendre les dispositions nécessaires.

En terminant, permettez-moi de vous rassurer quant à mon engagement à l'égard de cette étude. Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le président,

(*original signé par*)
Ken Hughes

c.c. : Membres du Comité

From Le Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake:

Myra Cree, Sr.;

Myra Cree, Jr.;

Lucie Masse;

Gilles Vézina;

Gérard Bertrand.

From the Rassemblement des Citoyens d'Oka:

Guy Dubé;

Lisette Dubé.

Du Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake:

Myra Cree, mère;

Myra Cree, fille;

Lucie Masse;

Gilles Vézina;

Gérard Bertrand.

Du Rassemblement des citoyens d'Oka:

Guy Dubé;

Lisette Dubé.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Wawatay Native Communications Society:

Paul M. Rickard, Senior T.V. Producer—Wawatay Cree;

Andrew J. Poonae, Senior Radio Producer—Wawatay Television.

From the University of Western Ontario:

Errol P. Mendes, Associate Professor, Faculty of Law.

From the Algonquin Council of Western Quebec:

Grand Chief Jimmy Hunter.

From Barrière Lake:

Chief Jean-Maurice Matchewan.

From Wolf Lake:

Russel Diabo, Advisor;

Gérard Guay, Legal Counsel.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

De la Wawatay Native Communications Society:

Paul M. Rickard, réalisateur principal (télévision)—Wawatay Cree;

Andrew J. Poonae, réalisateur principal (radio)—Wawatay Television.

De l'Université Western Ontario:

Errol P. Mendes, professeur associé, Faculté de Droit.

Du Conseil algonquin de l'Ouest du Québec:

Grand chef Jimmy Hunter.

Du Lac Barrière:

Chef Jean-Maurice Matchewan.

Du Lac des Loups:

Russel Diabo, conseiller;

Gérard Guay, conseiller juridique.

(*Suite à la page précédente*)

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

A1
C35
61

Government
Publications

CANADA

INDEX

STANDING COMMITTEE ON

Aboriginal Affairs

LIBRARY
University of Toronto

HOUSE OF COMMONS

Issues 1–59 • 1989–1991 • 2nd Session • 34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject-based and extensively cross-referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub-headings.

Income tax
Farmers
Capital gains

Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r, = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the *Order Paper* R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada S.O. = Standing Order

Political affiliations:

BQ	Bloc Québécois
Ind	Independent
Ind Cons	Independent Conservative
L	Liberal
NDP	New Democratic Party
PC	Progressive Conservative
Ref	Reform Party of Canada

For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992-8976
FAX (613) 992-9417

INDEX

HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE

SECOND SESSION—THIRTY-FOURTH PARLIAMENT

DATES AND ISSUES

—1989—

April:	19th, 20th, 1; 26th, 2.
May:	1st, 3; 2nd, 4; 10th, 5; 15th, 6; 17th, 7; 24th, 8; 29th, 9.
June:	1st, 10; 13th, 11; 7th, 14th, 20th, 21st, 12; 28th, 13.
October:	18th, 13.
November:	1st, 8th, 13; 22nd, 14; 29th, 15.
December:	4th, 16; 6th, 17; 13th, 18; 20th, 19.

—1990—

January:	31st, 20.
February:	5th, 7th, 12th, 14th, 21st, 20.
March:	14th, 21; 19th, 22; 26th, 28th, 23.
April:	2nd, 23; 11th, 24; 25th, 28th, 25.
May:	7th, 26; 16th, 27; 23rd, 28; 28th, 29; 30th, 30; 31st, 31, 32.
June:	1st, 33, 34; 2nd, 35; 4th, 36; 6th, 37; 13th, 38; 14th, 39; 18th, 40; 20th, 41.
October:	4th, 42; 18th, 22nd, 24th, 43.
November:	5th, 43; 7th, 44; 21st, 45.

—1991—

January:	30th, 31st, 46.
February:	19th, 47; 20th, 48; 21st, 49; 27th, 50.
March:	5th, 50; 6th, 51; 7th, 52; 12th, 53; 13th, 54; 19th, 55; 20th, 56; 21st, 57; 26th, 27th, 58.
April:	9th, 10th, 17th, 18th, 59.

A Call for Action: Overcoming the Educational Disadvantages of Indian Adults in Saskatchewan see Literacy—Aboriginal people

ABC Canada Foundation *see* Literacy—Canada

Aboriginal affairs
Band-aid solutions, **33**:111
Conference, Indigenous Bar Association sponsorship, Sept. 30-Oct. 1/89, role, participants, **17**:5-7
Court rulings, biased, **56**:15-6
Current issues, agenda
Committee study, **14**:4-35; **15**:4-33; **17**:4-36; **18**:4-31; **19**:4-27; **20**:51-54; **21**:4-33; **22**:4-38; **23**:6-24; **24**:4-90
See also Reports to House—Second
Federation of Saskatchewan Indians position, **14**:23
Timeframe, determining, **15**:32-3
Jurisdiction, federal-provincial, off-reserve, south of 60, inquiry, Canadian Bar Association proposal, **17**:20-1
Parliament, role, **56**:31-3
Previous committees, recommendations, status, **15**:27-8
Public awareness, education, **56**:83
Quebec initiatives, **56**:59-60
Royal commission, establishing, **52**:21-2, 37, 39, 43-5, 51; **56**:14-5, 53, 56-8, 61, 66-7; **58**:36, 41, 44-5, 55, 59, 63
Therrien Committee, comparison, **56**:67
United Nations, role, **52**:37-8
Workshop, aboriginal groups/Committee members, Dene/Métis Secretariat proposal, **16**:26
See also particular subjects

Aboriginal Affairs and Northern Development Standing Committee (2nd Sess., 33rd Parl.) *see* Indian Act (amdt.)(Bill C-31)(1st Sess., 33rd Parl.)—Implementation

Aboriginal Affairs Standing Committee *see* Committee

Aboriginal and treaty rights
Constitutional entrenchment, **7**:10; **8**:16; **13**:16-7; **24**:9; **50**:12; **53**:93-4, 105; **55**:10; **56**:55; **58**:37
Federal-provincial agreement, 1982, Blakeney role, **48**:117-8
Linguistic and cultural rights, **53**:102; **58**:37
Mulroney commitment, **3**:7; **7**:11
Costs, exorbitant, culture, dignity, self-respect, **35**:52
Court decisions, **17**:31; **53**:77-8, 94-5; **56**:55-6
Crown obligations, legal/trust
Alteration, Royal Proclamation of 1763 provisions, **14**:6
Constitution Act, 1982, impact, **14**:12
Declaration, principles, **3**:12
See also Appendices—National Indian Brotherhood
Disputes, importance, priority, **56**:42
First Ministers' conferences, resumption, AFN position, **19**:5, 12
Identification, implementation, monitoring, Treaty Protection Office, proposal, **5**:18-20, 22-3
Interpretation
Aboriginal understanding, **17**:30
Bilateral discussion process, establishment, **8**:30; **10**:4
Federation of Saskatchewan Indian Nations participation, **10**:5
Prairie Treaty Nations Alliance position, **14**:19

Aboriginal and treaty rights—*Cont.*
Interpretation—*Cont.*
Reports, Canadian Bar Association, *Aboriginal Rights in Canada: An Agenda for Action,* recommendations, implementation, **17**:16, 22
Royal commission, Canadian Bar Association proposal, **17**:17-8, 28-30, 34
Timing, format, **10**:25
Treaty Protection Office, Commissioner, role, **14**:15
Land and natural resources, relationship, **24**:46-7, 83-4; **33**:113; **39**:41
Off-reserve Indians, Parliamentary inquiry, subcommittee establishment, NCC proposal, **15**:27
Prairie Treaty Nations Alliance position, **14**:18
See also Aboriginal and treaty rights—Interpretation
Quebec, denial, **53**:76; **56**:37
Recognition, **53**:85
Calder decision, impact, **8**:17
Fulfilment, government obligation, **7**:13; **8**:21-2
Rights shared with all Canadians/special rights, **46**:9
Royal Proclamation of 1763, relationship, **58**:37
See also Aboriginal and treaty rights—Crown obligations—Treaty-making powers
Saskatchewan, treaty commissioner's office to revisit treaties, experimental project, **27**:32
Special status, termination, 1969 white paper recommendation, **7**:10; **9**:23
Supreme Court of Canada Sparrow decision, **37**:23, 33-4; **48**:117-8; **52**:15-6; **58**:29-30, 49, 52-3
Treaties, international, impact, **18**:31
See also Hunting, fishing, trapping and gathering rights
Treaty-making powers, Royal Proclamation of 1763 provisions, **14**:10-1
Trudeau position, **8**:17
Violations, Borden position, **7**:8-9
See also Appendices—Dakota-Ojibway Tribal Council; Comprehensive land claims—Aboriginal title—Agreements; Education—Indians; Education, post-secondary—Universal access; Hunting, fishing, trapping and gathering rights; Indian self-government; Indians—Rights; Micmac of Nova Scotia; Natural resources—Indian control; Taxation; Water management

Aboriginal communities
Environmental concerns/sustainable development, **47**:23-4; **49**:57-8
See also Aboriginal justice system—Communities; Committee—Reports

Aboriginal culture *see* Aboriginal society

Aboriginal education act *see* Literacy—Aboriginal people

Aboriginal employment advisory board *see* Public Service—Aboriginal people

Aboriginal justice system
Assembly of First Nations position, **19**:7-8
British Columbia, South Island Tribal Council, etc., **46**:19
See also Aboriginal justice system—Models
Canadian Bar Association position, **17**:6-7
Committee examination, possibility, terms of references, scope, etc., determining, **17**:10
Communities, variations, **17**:14

Aboriginal justice system—*Cont.*
Dakota-Ojibway Tribal Council proposal, submission to government, **14**:13
Discussions, public forum, need, **17**:11-3
Establishment, **42**:16-8; **51**:15; **52**:18-9
Authority, Indian Act, sec. 91, **17**:10, 13
Government position
Lewis statement, **17**:12
Siddon position, **47**:65-6
Tait, Justice Deputy Minister, statement to Manitoba Aboriginal Justice Inquiry, **17**:7, 13
Indigenous Bar Association position, **17**:6-8
Inquiries, **18**:20-1; **56**:47
Manitoba Aboriginal Justice Inquiry, **48**:27
See also Aboriginal justice system—Government position
Marshall inquiry, **9**:52; **39**:50, 57, 60; **48**:27; **51**:14; **56**:47
Inuit Tapirisat of Canada position, **14**:35
Jurisdiction, federal-provincial, roles, **17**:1
Laws, traditional, codification, Great Law of Peace, etc., **17**:14-5
Military tribunals, comparison, **17**:15
Models
Akwesasne-St. Régis Reserve/Kanawake Mohawk, British Columbia system, etc., **17**:11-2
United States Indian tribal courts, **19**:8; **52**:19
National conference, fall 1991, **46**:19
Non-native communities, jurisdiction, **17**:15-6
Policing, aboriginal control, police forces, etc., **17**:8-9; **42**:17; **46**:21; 47:65-6; **53**:90-1, 101-4; **56**:50; **57**:51, 55-6
Amerindian Police Organization, role, **56**:20-1
Quebec, federal-provincial program, etc., **56**:3, 20-2
See also Akwesasne-St. Régis Reserve; Indian Reserves; Mohawk land claim dispute Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role
Sinclair position, **17**:6
Sopinka position, **17**:6
See also Aboriginal self-government—Framework; Akwesasne-St. Régis Reserve; Cree of James Bay—Self-government; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Kahnawake justice system

Aboriginal languages
Aboriginal leadership, language knowledge, requiring, **30**:29-30, 68
Broadcasting Act provisions, establishing, **35**:65, 67
Constitutional recognition, **37**:24, 29, 37; **38**:71, 73
Cultural centres program, **29**:14
Culture, relationship, **35**:64-5; **37**:21; **38**:5-6, 10, 19, 22, 41-3, 50, 81, 89; **39**:21, 40-1, 64; **41**:30
International Declaration of Human Rights, relationship, **38**:42-3
Respecting, legislation, proposal, **38**:11-2, 16-7
Decline, extinction possibility, **28**:6, 15, 20, 24-5, 27-8; **29**:13, 43; **30**:24, 27-9, 59, 80; **33**:38, 74-5; **35**:64-5; **37**:13-4, 41, 44; **38**:6; **40**:29-32; **41**:30
Government role, eradication attempts, cultural genocide, **35**:5; **37**:41, 49; **38**:6, 10, 20, 41, 50, 56; **40**:25-6, 33
Reserve/off-reserve, **40**:29-30
Saskatchewan, **33**:76-7
Urbanization factor, **30**:68-9

Aboriginal languages—*Cont.*
Foundation, establishment, AFN proposal, Bill C-269, etc., **15**:10; **29**:43; **30**:30, 69; **35**:6, 8, 65; **37**:26-8; **38**:25-6
Native Council of Canada position, **15**:11-2, 21
Funding, **24**:48-9
Heritage languages, comparison/relationship, Bills C-37/C-269, **28**:25-7; **29**:15, 29, 40, 42-5; **30**:69; **32**:33-4; **33**:74, 80; **37**:28-9, 33-4; **38**:5, 7, 11, 15-6, 72-3; **40**:31
See also Aboriginal languages—Retention programs
Indian Affairs and Northern Development Department role, policy, funding, **29**:13-5; **30**:31
Inuktitut (Inuit)/Innueimum (Innu), relationship, **39**:9
Manitoba Association of Native Languages, role, **24**:49
Micmac *see* Micmac language
Official languages, establishing as, **35**:65, 67; **37**:31; **38**:17; **41**:30
Retention programs, funding cuts, inclusion in Heritage Language Institute, **15**:5-6, 10, 12; **37**:28
Self-esteem, relationship, **38**:21, 25-7, 76-7, 80; **39**:40-1
Squamish language, survival, relationship to other languages, etc., **30**:63-72
Teaching, responsibility, public schools, etc., **24**:23-4; **29**:7; **30**:63-6; **33**:33-4
British Columbia schools accepting for second language credit, **30**:51-3
Indian schools, **29**:7, 13-5, 19-20; **37**:29-31, 43-4; **38**:21
Kahnawake immersion project, **37**:31-3
Lethbridge, Alta., Blood Tribe, Blackfoot languages, **32**:31-4, 36, 38, 40-1
Oral tradition, relationship, **32**:40-2
University courses, **28**:23-4
See also Appendices—Federation of Saskatchewan Indian Nations; Circle Project; Indian Affairs and Northern Development Department—Employees; James Bay and Northern Quebec Agreement—Education provisions Linguistic and cultural rights; Literacy—Aboriginal people; Mohawk Indians—Quebec; Plains Indian Cultural Survival School; Procedure and Committee business *passim*; Saskatchewan Indian Federated College; Wawatay Native Communications Society

Aboriginal Languages Foundation Act (Bill C-269)—Blondin
References *see* Aboriginal languages—Foundation—Heritage languages

Aboriginal leadership *see* Aboriginal people—Leadership

Aboriginal media, journalists *see* Media

Aboriginal movement *see* Aboriginal people—Government policies

Aboriginal organizations
Funding
Guarantees, constitutional/legislative entrenchment, NCC proposal, **15**:17
Secretary of State Department core funding, cut-backs, **15**:5-7; **24**:19, 22, 26-30, 35, 40-2, 44, 60, 62-6, 68-9, 76; **27**:29-30; **48**:118
Manitoba, **24**:41, 53-4, 56
Political factors, **24**:24-6, 28
Review, aboriginal people participation, NCC proposal, **15**:11

Aboriginal organizations—*Cont.*
Funding—*Cont.*
Secretary of State Department core funding...—*Cont.*
Secretary of State, explanation, Committee appearance, possibility, **15**:32-3; **24**:22
See also Association of Iroquois and Allied Indians—Funding; Inuit organizations—Funding; Native Council of Canada—Funding; Union of British Columbia Indian Chiefs—Funding; Union of Ontario Indians
Sources, tax credits, aboriginal lottery, etc., **15**:17
National organizations, policies, roles, co-ordination, **15**:20-1
Women's organizations, funding cut-backs, **24**:41
See also Aboriginal affairs—Workshop; Arts—Scholarship fund; Comprehensive land claims—Policy; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Indian Act (amdt.—by-laws and membership rules)(Bill C-122)(2nd Sess., 33rd Parl.); Indian self-government—Special committee; Indian women—Special committee; Inuit organizations; Specific land claims—Government think tank *and particular organizations by name*

Aboriginal-Parliamentary Commission
Establishing *re* land claims and self-government, NCC proposal, **48**:120, 138-41, 146-7

Aboriginal people
British Columbia, negotiations, lack of treaties factor, **24**:10-1
Canadian Human Rights Commission report on federal policy, **49**:98
Categories, treaty/status/non-status Indians, Inuit, Métis, differences, conflict, **33**:106; **35**:33
Cultural characteristics, talkativeness, **56**:76-7
Disabled and handicapped
National Aboriginal Network on Disabilities, establishment, role, Secretary of State Department assistance, etc., **40**:6-7, 10-3, 16, 19
Number, **40**:12-5, 17
Personal stories, **40**:17-8
Programs, funding, Secretary of State Department, etc., **40**:14-7, 19-20
Self-esteem factor, **40**:20
Economic and social conditions, poverty, etc., **7**:13-4l; **24**:73, 75, 79, 84; 27:19-20; **32**:55; **33**:100-3; **47**:17; **50**:16, 18; **52**:36-7, 39; **53**:86; **56**:72; **57**:6-7; **58**:70-2
Federal Ministers and First Nations process to eliminate disparities, endorsing, M. (Blondin), **24**:80, agreed to, 3
Financial independence, **39**:44
Improvement, Committee role, **18**:7
National tragedy, Canadian Human Rights Commission characterization, **18**:4-5, 7
See also Aboriginal people—Manitoba; Aboriginal self-government—Local control; Akwesasne-St. Régis Reserve; Algonquin Nation—Communities; Indian reserves; Indians; Literacy—Aboriginal people—International situation
Enemy occupation attitude, **40**:25-6
Extremism, inquiry, censored version released, **57**:77
Government agenda, four pillars, Mulroney Sept. 25/90 speech, **46**:12-3, 19, 22, 29-30; **47**:6-7, 16-28; **48**:145, 148-9; **49**:44, 58-9; **50**:31; **52**:38; **53**:67, 80, 86; **56**:15, 57; **57**:51; **58**:41-2

Aboriginal people—*Cont.*
Government, co-operation with, dialogue, trust, need for new relationship, **24**:62; **47**:17-8, 25, 27-8; **52**:32-3, 37-8, 45; **53**:35-7, 77; **56**:7, 10-1, 14-6, 32-3, 75
Treaties, relationship, **53**:59
Government consultations, **53**:80
Government fiduciary responsibility, **47**:18, 30, 32-3; **48**:127, 135; **49**:47, 98; **50**:11, 20; **52**:16; **55**:10; **57**:72; **58**:36, 38-9, 43-4, 52
Historical background, Royal Proclamation of 1763, court decisions, etc., **58**:32-3
Land, limited to, **58**:34, 39, 42-3
Parliament, role, **52**:33
Proposed motion, **47**:3, 5
Provincial jurisdiction, relationship, **58**:30, 33-4, 42-4, 46-7
Quebec, **49**:86; **56**:38
See also Aboriginal people—Government policies
Government policies, effects, **7**:34; **24**:7, 19-22, 35, 40, 44; **50**:6-7, 16-9; 53:9-10, 80; **56**:72; **57**:6-9
Aboriginal movement, creating, **53**:29
Aboriginal peoples' patience, **24**:22
Analysis, Murray Angus report, *And the Last Shall be First: Native Policy in an Era of Cutbacks*, **6**:6
Apology request, **51**:15
Assault on rights, impact, aboriginal peoples' response, **24**:30, 32
Assimilation, **52**:43; **53**:10, 59, 72; **56**:16, 72
Task Force to Review Comprehensive Claims Policy report, *Living Treaties, Lasting Agreements*, 7:10, 14
Attitude factor, **48**:21
Courts, adversarial relationship, **57**:6-7, 11
Fiduciary responsibility, relationship, **57**:11; **58**:32
Dependency, **56**:16, 23
Government Members attitudes, **24**:49
Hidden agenda, destroying unity of aboriginal people, **24**:7
Native Council of Canada position, **15**:4-5
Paternalism, **42**:26
Racism, **15**:8-9
Responsibilities, Indian Affairs and Northern Development Department role, Hawthorne report observations, **24**:76
South Africa, comparison, **53**:11
Special words and tactics, racist allegations, etc., **49**:150-1
Government relations, Parliamentary body, aboriginal representation, NCC proposal, **15**:16-7
Identity, concepts of past, present, future, relationship, impact, **40**:36-7
Income, guaranteed annual, establishing, **24**:78
See also Literacy—Aboriginal people
Incomes, decline, **24**:70
Infant mortality rate, **33**:101, 103, 108
Leadership, **24**:39; **33**:107-8; **49**:55-6
Mulroney, meeting with, proposal, **48**:120, 144; **49**:46
Youth, role, **36**:6-7
See also Aboriginal languages—Aboriginal leadership; Indians—Leaders; Lands, revenues and trusts review; Siddon—References
Life expectancy, **24**:75

Aboriginal people—*Cont.*
Manitoba, demographics, economic and social conditions, etc., **24**:38-41, 45-6, 51-2
Single-parent families, **24**:39, 45-6
Marginalized, **15**:6, 10; **33**:100-2
Political training, federal funding, **54**:8
Public attitude, opinion, **24**:32, 46-7, 83-4
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), impact, **42**:24-5, 30; **54**:13-4, 19, 45; **56**:16, 83; **57**:14-6
Race relations, education, factors, **52**:74-5
Spicer Commission findings, **57**:15-6
Public image, **41**:17-8
Self-reliance, **24**:77; **32**:55; **33**:71
Government institutions/policies undermining, **35**:49-50
Government role, **55**:10
Services, aboriginal people delivering rather than Indian Affairs and Northern Development Department, **24**:7
Support programs, funding cuts, systemic discrimination, Yalden remarks, **4**:5-7, 9
United Church of Canada policies, **49**:87-8, 105, 107, 109
Urbanization, impact, "trapline", **40**:35-8
Violence
Forecasts/threats, **48**:140-1, 145; **49**:47-8; **57**:9-10, 73
Internalized, externalizing, **24**:79-80; **48**:141
World Council of Churches concerns, **49**:118
See also particular subjects

Aboriginal Peoples Advisory Committee *see* Public Service

Aboriginal rights commission *see* Aboriginal self-government—Discussions

Aboriginal Rights in Canada: An Agenda for Action *see* Aboriginal and treaty rights—Interpretation

Aboriginal self-government, **24**:20; **33**:111, 113; **47**:25; **50**:16-7; **53**:90-1, 99-101; **56**:61-2; **57**:51; **58**:63
Agreements, constitutional entrenchment, **42**:12, 17; **48**:147; **50**:16
First Ministers' conferences, process, role, **23**:13, 15-6; **24**:89-90; **27**:24
Land claims, relationship, **42**:15-6
Legislation, federal proposal, **23**:12-3, 15-6
Meech Lake Accord, relationship, **27**:23-4
British Columbia, unilateral assertion possibility, **48**:129
Committee role, **24**:45
Council for Yukon Indians, agreement in principle, **17**:24
Defining, **23**:19-21; **52**:36; **53**:88-93, 101-2; **58**:73
Difficulties, **18**:20-1
Discussions, public forum, aboriginal rights commission, Canadian Bar Association proposal, **17**:29, 31
Economic development role, **33**:106
Framework, aboriginal justice system, incorporation, **17**:24-5; **18**:5
Funding, importance, **24**:7-8
Government position, **53**:80; **57**:59-60, 66
Institutions, establishing, **53**:91-2
Land, relationship, **48**:130
Local control, impact on economic and social conditions, **50**:26-8, 34-5
Models, different, **40**:34

Aboriginal self-government—*Cont.*
Negotiations, **27**:23; **46**:10, 15, 32; **52**:36; **53**:89-90
Community-based, **52**:36
Ontario
New Democratic government position, **52**:14
Trilateral negotiations, federal-provincial-First Nations, **24**:59
Progress, lack, **48**:118
Provincial type powers, **52**:40-1, 60; **53**:97; **58**:73
Sovereignty, relationship, **42**:16-8; **48**:146, 148; **49**:107; **50**:20-1, 29, 32; **52**:39-43; **53**:28-9, 82, 86-9; **56**:83; **57**:30-2, 44-5
Co-existence factor, **53**:28
Historical background, **50**:36
United States Navaho status, comparison, **52**:40-1
See also Quebec—Sovereignty/separatism
See also Aboriginal-Parliamentary Commission; Canadian Human Rights Commission—Report; Comprehensive land claims; Dene/Métis comprehensive claim; Human rights—Aboriginal people; Indian self-government; Inuit self-government; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Sovereignty factor

Aboriginal society
Christianity, impact, **48**:15
Culture
Awareness, reserves/urban areas, **30**:82
Cultural and social values, dismissal, stereotypes, **24**:7
Defining, **21**:6, 9
Nature, relationship, **37**:43-4; **38**:5
Potlatch and sweetgrass ceremonies, previously illegal, **46**:17
See also Aboriginal languages; Circle Project; Education—Aboriginal culture—Lethbridge, Alta.; Indians; Inuit—Urbanization; Land claims—Ontario; Linguistic and cultural rights; Literacy—Aboriginal people—Defining; Micmac Institute of Cultural Studies; Micmac of Nova Scotia—History; Muskoday Cultural College; Peigan Board of Education; Plains Indian Cultural Survival School
Distinctiveness, constitutional recognition, **37**:13-4, 29
Status, state of flux, John Kim Bell remarks, Canadian Native Arts Foundation role, **21**:4-5
White man, impact, **48**:24-5

Aboriginal Summer Employment Program *see* Employment—Students

Aboriginal title
Extinguishment *see* Comprehensive land claims; Dene/Métis comprehensive claim; Six Nations of the Grand River land claim; Western Arctic (Inuvialuit) claim; Yukon comprehensive claim
See also see Comprehensive land claims; Dene/Métis comprehensive claim;

Abrahams, Johanna Warden (Citizen's Observer Group)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:64-5, 67, 69, 74

Academy of the Micmac Language *see* Micmac language

AFAs *see* Alternative Funding Arrangements

Affirmative action *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

AFN *see* Assembly of First Nations

Agenda and procedure subcommittee *see* Procedure and Committee business

Agricultural land *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Air defence
Low level flights, Goose Bay, Labrador
Dene/Métis Secretariat court challenge, **16**:27
Inuit Tapirisat of Canada position, **14**:25

Aircraft *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Warriors

Akwesasne-St. Régis Reserve
Aboriginal justice system, establishing, **52**:66-7, 72
Bingo games, social effects, **11**:25
Border community, **52**:61-2, 78; **57**:53
Conflict, 1987-1990, gambling, violence, etc., **52**:63, 65, 67-8, 70-1, 73-6, 78-80; **57**:52-3
Canadian Armed Forces assistance, **53**:13; **55**:92
Committee study, *in camera* meeting, **13**:4
Police assistance, **57**:64-5
Cross border trade rights
Jay Treaty, Treaty of Ghent, **52**:64
Smuggling, tobacco, etc., controlling, negotiating agreements with Canada and United States,**52**:64, 72, 75-6
Economic conditions/development, **52**:64-5, 72-3, 80-2
Environmental concerns, **52**:64, 73, 80-1
Federal-provincial funding agreement, Canada-Ontario-Quebec-Mohawk Council of Akwesasne, **47**:24
Government structure, elected/traditional, Mohawk Council of Akwesasne/St. Régis Mohawk Tribal Council/Mohawk Nation Council, roles, history, etc., **52**:61-9, 76-9
Indian Act (amdt.)(Bill C-31)(1st Sess., 33rd Parl.), impact, **52**:82
Land base, lost, land claims, **52**:65, 80
Policing, local autonomy, co-operation with outside authorities, etc., **52**:65, 69-72
Population growth, **52**:82
Water pollution, St. Lawrence River, toxic waste dumping, **11**:24-5
See also Aboriginal justice system—Models; Education—Indians; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Albert, Ronald L. (Saskatchewan Indian Institute of Technologies)
Literacy, Committee study, **37**:4-12, 14-7, 20

Alberta *see* Criminal justice system—Inquiries; Education, post-secondary—Graduation rates; Literacy—Aboriginal people; Water management

Alberta Native Literacy Committee *see* Organizations appearing

Alberta-Pacific Forest Industry
Pulp mill project, employment role, etc., **41**:19

Alcohol and drug abuse
Aboriginal programs, funding, **30**:20
Alcohol sales on reserves, impact, **32**:22, 61
Effects, assessment, **4**:27

Alcohol and drug abuse—*Cont.*
Inuit, Labrador, **38**:80-1
National Native Alcohol and Drug Abuse Program
Cut-backs, **24**:20
Off-reserve Indians, exclusion, **15**:19-20
Youth, **36**:5
See also Association of Iroquois and Allied Nations; Literacy—Aboriginal people

Alexander Tribe
Self-government, framework agreement, **11**:8

Algonquin comprehensive claim
James Bay and Northern Quebec agreement, relationship, **56**:6, 12, 33-5; **57**:13-4; **58**:60
Negotiations, etc., Ontario and Quebec lands, **56**:5-7, 12, 18-20, 24-6, 29-31, 33-6; **58**:57-60, 64-7, 69-70
See also Appendices—River Desert Band; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Algonquin Council of Western Quebec *see* Organizations appearing

Algonquin Nation
Canada, relationship with, **56**:22-3, 40; **58**:63
Communities, economic conditions, development, etc., **58**:56-7, 62-4, 70-1
Decision-making, consensus/majority methods, **56**:24-5
Employment levels, occupations, **56**:23-4
History, **58**:58
Treaties, lack, **56**:31
See also Barrière Lake; Forest industry; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Quebec—Aboriginal people

Allaire report *see* Constitution

Allan, Graham (Sechelt Indian Band)
Land claims, Committee study, **31**:4-6, 8-10, 14

Allen, Vice-Chief Harry (Assembly of First Nations)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **23**:10-1

Allmand, Hon. Warren (L—Notre-Dame-de-Grâce)
Committee, **1**:12-3; **13**:9
Education, post-secondary, **1**:14-5, 17
Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **2**:4, 24-6, 34
Indian self-government, **2**:26
James Bay and Northern Quebec Agreement, **1**:15
Procedure and Committee business
Agenda, M. (Nault), **1**:14-7, 35-6
Amdt. (Saint-Julien), **1**:15
Business meeting, **1**:14-7, 19-20, 22-5, 27, 29-32, 34-7
Chairman, **13**:10
Ms. (Wilbee), **1**:9; **13**:11
M. (Scott), **13**:8
Meetings, **1**:34-5
Minister, **2**:4
Motions, **13**:8-9
M. (Wilbee), **1**:19-20, 22-5, 27
Amdt. (Funk), amdt. to amdt. (Nault), **1**:29-31
Organization meetings, **1**:9-13; **13**:8-14
Printing, M. (Wilbee), **1**:12-3

Allmand, Hon. Warren—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Questioning of witnesses, M. (R.E. Skelly), **1**:37
Quorum, M. (Hughes), amdt., **1**:10-1
Vice-Chairman, **13**:10, 12
Witnesses, **1**:34-5
M., **1**:36

Allowances *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Literacy—Aboriginal people

Alternative Funding Arrangements *see* Crane River Band; Education, post-secondary—Nuu-chah-nulth Tribal Council program; Indian Affairs and Northern Development Department—Programs; Indian bands—Funding; Indian self-government

Aluminum industry *see* James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec)

Amagoalik, John (Inuit Tapirisat of Canada)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **14**:23-35; **22**:4-5, 12-20, 25-8
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **6**:4-19

Amagoalik, Sara (Resolute Bay, NWT)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **22**:7-8, 28-9, 31-2

Amerindian Police Organization *see* Aboriginal justice system—Policing

Anawak, Jack Iyerak (L—Nunatsiaq)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **14**:23, 32-3; **19**:22-3; **22**:25, 29-30, 34-5
Arctic sovereignty, **22**:29
Assembly of First Nations, **27**:8, 10
Committee, **27**:12
Comprehensive land claims, **27**:34
Constitution, **14**:32-3
Defence policy, **14**:33
Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation, **22**:25, 29-30, 34-5
Hazardous products, **14**:32
Hunting, fishing and trapping rights, **19**:22
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1990-1991, main, **27**:8, 10, 34
Indian-government relations, **19**:22-3
Inuit Broadcasting Corporation, **27**:34
Inuit communities, **14**:32
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **44**:12, 16-7, 20
Native Communications Program, **27**:34
Procedure and Committee business
Ministers, M. (Ray Skelly), **27**:8, 10
Motions, **22**:34-5
Proceedings, M. (Blondin), **27**:12
References, **6**:8
In camera meeting, **44**:4

And the Last Shall be First: Native Policy in an Era of Cutbacks *see* Aboriginal people—Government policies

Anderson, Gordon (Sechelt Indian Band)
Land claims, Committee study, **31**:6-7, 11-3

Angus, Murray *see* Aboriginal people—Government policies

Anishinabek Nation
Definition, membership, **24**:58

Antone, Sub-Chief Robert (Oneida Mohawk Nation)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:22-30

Apartheid *see* South Africa

Apex-Alpine Road *see* Penticton Indian Reserve

Appendices
Centre for Research-Action on Race Relations, opening statement, "The Oka Crisis of 1990: Lessons From The Crisis And Proposals For The Future", **56A**:2-24
Committee Chairman Hughes, correspondence
Mohawk Council of Kahnawake, *re* Committee travel, **58A**:23-8
Nicholas, Livingston, and Linda Simon, *re* Committee meetings, **58A**:1-22
Cultural Education Centres, Micmac Language Needs Assessment, **39A**:1-29
Dakota-Ojibway Tribal Council, Inherent Indian Rights, **15A**:1-24
Federation of Saskatchewan Indian Nations, Saskatchewan Indian Languages Institute (Indian Languages Department, Saskatchewan Indian Cultural College), Five Year Plan, 1988-1993, **33A**:1-44
Indian Affairs and Northern Development Department
Discussion notes on Lands, Revenues and Trusts Sector, Mont Ste. Marie, Que., Jan. 27-9/88, **8A**:15-29
Meeting summary, Jan. 19/88, **8A**:1-6
Precis *re:* Federal Policies, **8A**:7-14
Indian Commission of Ontario, discussion paper regarding First Nations land claims, **42A**:1-114
Indian students
Hunger strikers, statement, **3A**:5-10
Potential points of agreement with Cadieux *re* Postsecondary Student Assistance Program, **3A**:4
Indigenous Bar Association, opening statement, recommendation 3 *re* Oka crisis, **52A**:1
Inuit Tapirisat of Canada, Makivik Corporation, submissions regarding Grise Fiord/Resolute Bay Inuit Relocation Issue, **22A**:1-134; **40A**:1-45
National Indian Brotherhood
Declaration of the First Nations, **3A**:1
Treaty and Aboriginal Rights Principles, **3A**:2-3
Native Council of Canada
Leclerc, Sylvie, appeal under Public Service Employment Act, **15A**:56-64
Towards 1992: The Aboriginal Agenda, **15A**:25-55
River Desert Band, Map no. 1: Territory claimed by Algonquin Nation, **56A**:1

Appointments *see* Northwest Territories—Commissioner

Arcand, Anita (Yellowhead Tribal Council)
Literacy, Committee study, **32**:67-9, 73-5

Arctic
Environment, protection, Inuit Tapirisat of Canada position, **14**:34
Pollution, airborne, transboundary, Inuit Tapirisat of Canada position, **14**:29-30
See also Defence policy; Fisheries; Tourism

Arctic College *see* Education, post-secondary—Graduation rates; Literacy—aboriginal people

Arctic sovereignty *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Canadian sovereignty factor

Arshinoff, Jerry (Plains Indian Cultural Survival School)
Literacy, Committee study, **32**:4-17

Arts
Ballet, aboriginal, *In the Land of Spirits,* Canadian Native Arts Foundation production, **21**:5, 11, 15
Concerts, Canadian Native Arts Foundation fund-raising production, Bernadette Peters appearance, **21**:10-1
Employment opportunities for youth, **21**:8-9
Grants, scholarships, Canadian Native Arts Foundation programs, **21**:11-2, 28-31
Incentive and awareness program, Canadian Native Arts Foundation, establishing, **21**:28-30
Role models, importance, **21**:7-8, 31
Scholarship fund, $1 million endowment, Canadian Native Arts Foundation project, government funding, seeking, **21**:14-8, 28-30
Aboriginal organizations, position, **21**:25-8, 31
Committee role, support, seeking, **21**:28-31, 33
Symphony orchestra, *The First Indian to Become a Symphony Orchestra Conductor,* John Kim Bell documentary film, **21**:4
Writers
Aboriginal writers conference, **33**:57
Funding, Ontario Arts Council program, **21**:18-9

Asbestos *see* Education—Indians

Assembly of First Nations
Erasmus, George, National Chief
Committee, sitting with and questioning witnesses during estimates consideration, **24**:3, 84-7, 89; **25**:4; **27**:3-12
House of Commons address, proposal, **19**:10, 12; **24**:80-1
Government funding, adequacy, **19**:9-10
Members of Parliament, meeting with, educating, **24**:81-2, 87
Membership, Indian population, percentage, **19**:14
See also Aboriginal and treaty rights—First Ministers conferences; Aboriginal justice system; Aboriginal languages—Foundation; Comprehensive land claims—Aboriginal title—Self-government; Constitution—Meech Lake Accord; Education—Indians; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Federal-provincial relations—Ministerial meetings; Indian-government relations—Cabinet; Indian self-government—Constitutional entrenchment; Indians—Identifying term; Lands revenues and trusts review—Consultation process; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Warriors; Organizations appearing; Prairie Treaty Nations Alliance; Specific land claims—Policy

Assembly of Manitoba Chiefs *see* Education—Research; Organizations appearing; Social services/programs—Manitoba

Assimilation, **40**:26-7
Elders, concerns, **21**:23-5

Assimilation—*Cont.*
Integration, difference, John Kim Bell remarks, **21**:7-8, 23-5
See also Aboriginal people—Government policies; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Indian Act; Indians—Status

Assiwini, Yves (Native Council of Canada)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **4**:16-7, 19, 21-7
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:132-3, 138-9, 141-4, 147-8, 151
References *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study

Association of Iroquois and Allied Indians
Alcohol and drug abuse prevention programs, funding cutbacks, **24**:17
Funding, Secretary of State Department core funding, cutbacks, **24**:19, 22
Health programs, **24**:17
Membership, role, programs, **24**:16-7
Political role, expenditures, **24**:24-5
Representations to government, etc., **24**:23
Research program, funding, **24**:17-8
Social services/programs, **24**:17
See also Lands, revenues and trusts review; Organizations appearing

Atlantic provinces *see* Land claims

Auditor General *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Australia *see* Employment—Youth

Axworthy, Chris (NDP—Saskatoon—Clark's Crossing)
Indian Affairs and Northern Development Department, **13**:27
Land claims, Committee study, **13**:24-7
Treaty Protection Office, **13**:25-6

Baker, Edith (Camosun College Adult Basic Education)
Literacy, Committee study, **30**:55-62

Baker Lake decision *see* Comprehensive land claims—Policy

Ballet *see* Arts

Barber, Lloyd *see* Land claims—Negotiations

Barnes, Chief Angie (Mohawk Council of Akwesasne)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **52**:61-8, 71-3, 75-82

Barrière Lake
Conservation strategy, forestry, Algonquin negotiations with federal and Quebec governments, etc., **56**:30-1; **58**:59, 61, 66-8, 73-5
See also Organizations appearing

Batchewana-Whitefish Island land claim
Federal negotiator absence from meetings, illness, etc., **42**:29

Bear, Cynthia (Island Lake Tribal Council)
Literacy, Committee study, **35**:4-13

Bear Island
Ontario Justice Steele court decision *re* aboriginal rights, political negotiations, etc., **53**:98

Belanger-Campeau Commission *see* Quebec

Belfry, Rob (National Aboriginal Communication Society)
Literacy, Committee study, **28**:29-46

Bell Canada *see* Employment—Discriminatory practices

Bell, Emil (University of Saskatchewan—Individual presentation)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **3**:4-13, 27-8
References
Background, childhood experiences, etc., **21**:20-2
See also Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Bell, John Kim (Canadian Native Arts Foundation)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **21**:4-33
See also Aboriginal society; Arts—Symphony orchestra; Assimilation—Integration;

Bellegarde, Chief Vernon (Prairie Treaty Nations Alliance)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **14**:4-8, 15-9, 21-3
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **5**:4-12, 15-7, 19-34

Benedict, Sally (Mohawk Council of Akwesasne)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **52**:67, 69, 73-7, 79-82

Bernard, Charles-Joseph (Whycocomagh Band; Individual presentation)
Literacy, Committee study, **39**:58-64

Bernard Julian, Judy (Confederacy of Mainland MicMac)
Literacy, Committee study, **38**:32-8

Berthelette, Jerome (National Association of Friendship Centres)
Literacy, Committee study, **28**:16-25, 27-8

Bertrand, Gérard (Kanesatake Peace and Justice Movement)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:94-5

Bholat, Y.A. (Jake) (Blackfoot Tribal Administration (Treaty Number 7); Old Sun Community College)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:56, 65
Literacy, Committee study, **32**:23-4, 27

Bills
C-31 *see* Indian Act (amdt.)(Bill C-31)(1st Sess., 33rd Parl.)
C-37 *see* Canadian Heritage Languages Institute Act (Bill C-37)
C-122 *see* Indian Act (amdt.—by-laws and membership rules)(Bill C-122)(2nd Sess., 33rd Parl.)
C-269 *see* Aboriginal Languages Foundation Act (Bill C-269)

Bingo *see* Akwesasne-St. Régis Reserve

Bjornson, David (PC—Selkirk—Red River)
Akwesasne-St. Régis Reserve, **52**:82

Bjornson, David—*Cont.*
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **52**:82
References, *in camera* meeting, **20**:53-4

Blackfoot languages *see* Aboriginal languages—Teaching; Literacy—Aboriginal people

Blackfoot Reserve
Child care centre, establishment, impact, **32**:20
See also Literacy—Aboriginal people

Blackfoot Tribal Administration (Treaty Number 7) *see* Education, post-secondary—Universal access; Organizations appearing

Blacks *see* Dalhousie Law School; Education—Racism; Literacy—Aboriginal people

Blacksmith, Kenny (Grand Council of the Crees (of Quebec))
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **7**:26, 28-9, 36

Blaikie, Gary (Torngasok Cultural Centre)
Literacy, Committee study, **38**:70-81

Blakeney, Alan *see* Aboriginal and treaty rights—Constitutional entrenchment

Blenkarn, Don (PC—Mississauga South)
References *see* Indian Affairs and Northern Development Department—Expenditures

Blockades *see* Road blockades

Blondin, Ethel (L—Western Arctic)
Aboriginal affairs, **52**:43; **56**:14-5, 57-8; **58**:63
Current issues, agenda, Committee study, **14**:14-5, 18, 28-9; **15**:10-3; **17**:8-9, 24-7; **18**:7-10, 18, 24-6, 29; **22**:5, 16-8, 33-5; **24**:12-3, 19-21, 30-3, 45-8, 55-8, 62-4, 79-81, 85-6
Aboriginal and treaty rights, **10**:25; **14**:15; **53**:102; **56**:56; **58**:37
Aboriginal justice system, **17**:8; **47**:65; **53**:103
Aboriginal languages, **15**:11-2; **28**:15, 25-6; **29**:13-5, 29, 43-5; **37**:13-4, 28-9, 37
Aboriginal organizations, **15**:11; **24**:56, 63
Aboriginal people, **24**:19-21, 32, 45-7, 62; **46**:30; **47**:5, 30; **48**:135; **49**:46-7, 105, 107; **50**:20; **52**:32-3, 43, 74-5; **53**:67; **54**:14; **56**:15; **57**:15-6, 77; **58**:72
M., **24**:80
Aboriginal self-government, **17**:24; **24**:89-90; **27**:24; **42**:12; **49**:107; **50**:20-1; 52:42-3; **56**:83; **57**:44, 59-60; **58**:63
Aboriginal society, **37**:13-4, 29
Akwesasne-St. Régis Reserve, **52**:72-4
Alcohol and drug abuse, **24**:20
Algonquin comprehensive claim, **56**:12, 35-6; **58**:60
Algonquin Nation, **56**:40; **58**:62-3
Anawak, references, **6**:8
Assembly of First Nations, **24**:80-1, 85-6; **27**:4-6, 10
Barrière Lake, **58**:61
Blondin, references, **45**:19-21; **48**:24
Broadcasting, **28**:45-6
Budget, Feb. 20/90, M., **24**:80
Canadian Armed Forces, **55**:101
Canadian Broadcasting Corporation, **28**:46-7
Canadian Security Intelligence Service, **57**:58-9
Child care, **24**:45
Committee, **3**:13; **4**:14; **24**:55-8, 63-4; **27**:6, 12-3, 24

Blondin, Ethel—*Cont.*
Comprehensive land claims, **11**:11; **17**:25-6; **18**:7; **24**:31-2; **27**:25-6; **47**:29; **50**:33-5; **52**:44
Negotiation process, Committee study, **42**:11-3, 31-4, 36
Constitution, **14**:15; **15**:13; **24**:64; **46**:14, 31; **50**:20-1; **53**:83; **56**:57; **58**:36-7, 55
Criminal justice system, **17**:9
Dene/Métis comprehensive claim, **16**:12-4; **24**:31, 33; **27**:24-6; **42**:11-2, 33; 47:29, 33
Dispute resolution, **49**:45-6
Economic development, **6**:8; **14**:28; **29**:62; **53**:103; **56**:36
Education, **29**:28
Education, post-secondary, **18**:8; **24**:88; **49**:46
Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **2**:11-4, 34; **3**:12-5, 31-2; **4**:13-5, 30-1; **5**:15-7, 24, 31-3, 35-6; **6**:6-8, 17-9; **8**:18-9; **10**:7-10, 24-5
Employment, **18**:25-6
Employment equity, **16**:27; **18**:29
First Nations, **24**:87
Fisheries, **56**:81
Forest industry, **56**:37, 81
Fraser River, **24**:12
Gabriel, Condoled Grand Chief Samson, references, **48**:33
Gaspé, references, **54**:12
Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim, **48**:151; **53**:85; **56**:55, 81; **58**:35, 55
Government contracts and purchases, **11**:30
Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation, **14**:29; **22**:16-8, 33-5; **45**:23
Housing, **15**:10
Icelandic language and literature, **28**:15-6, 26
Indian Act, **52**:59; **55**:13
Indian Affairs and Northern Development Department, **24**:21, 55, 81; **47**:29; **52**:59
Estimates
1989-1990, main, **11**:9-12, 29-31
1990-1991, main, **27**:4-6, 10, 12-3, 23-9, 34-5
Indian bands, **11**:11-2
Indian Commission of Ontario, **24**:20
Indian-government relations, **10**:24
Indian self-government, **11**:30-1; **13**:21-3, 30, 33-4; **15**:12-3
Indians, **15**:11; **18**:24
Inuit self-government, **6**:18-9
James Bay and Northern Quebec Agreement, **10**:8-9; **36**:7-11, 17-21; **57**:17-8; **58**:37
James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec), **37**:37; **57**:17, 40-3; **58**:37
Land claims, **11**:9-10; **42**:11-2, 32; **53**:85
Committee study, **13**:15, 21-4, 28-30, 33-4, 37; **16**:12-4, 27
Lawyers, **8**:18
Literacy, Committee study, **26**:13-5; **28**:14-6, 25-6, 28, 34-6, 45-7; **29**:12-5, 28-30, 32-4, 43-5, 52-5, 62-4; **36**:7-11, 15, 17-21, 25-6; **37**:11-4, 27-9, 37-8, 49-51
Lubicon Lake Band land claim, **13**:37; **42**:33
Media, **49**:146-8, 150; **58**:24
Mohawk Indians, **58**:110

Blondin, Ethel—*Cont.*
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), 27:26-9; **42**:13
Committee study, **44**:5-8, 12, 14-7; **46**:13-6, 30-2, 52-4, 63-4; **47**:5, 28-30, 33-4, 51-3, 56, 64-7, 72-4; **48**:23-4, 33-4, 59-62, 66, 72, 75-6, 85, 91, 94, 96, 101-5, 111-2, 131-2, 134-5, 151; **49**:7, 25-30, 45-9, 62, 78-81, 87, 105-8, 119-20, 125, 145-8, 150, 158, 160, 176-8; **50**:19-24, 33-5; **52**:14-7, 32-3, 41-4, 59, 61, 72-5; **53**:44-6, 48, 65-70, 82-3, 85, 89, 102-3; **54**:12-5, 38-42, 58-62, 64-9, 73-4; **55**:11-5, 69-74, 81-3, 101-5, 117-8; **56**:9-12, 14-5, 35-7, 40, 53-8, 67-9, 80-3; **57**:15-8, 40-4, 57-61, 68, 72, 77; **58**:21-6, 34-8, 50, 55-6, 60-3, 72, 90-2, 95-6, 110, 116-7
M., **45**:6-8, 12-4, 19-23, 27-31
Native Communications Program, **24**:20, 63; **28**:34-5; **29**:32-3; **58**:23
Natural resources, **13**:24
Northwest Territories, **13**:40
Oil and natural gas exploration, **11**:29-30
Oujébougoumou Cree Reserve, **11**:11-2
Persian Gulf conflict, **49**:45
Police, **50**:21
Prairie Treaty Nations Alliance, **14**:18
Procedure and Committee business
Budget, **8**:6
Business meetings, **8**:6; **13**:40-1; **45**:6-14, 19-23, 27-31
Departmental officials, **48**:75-6
Documents, **49**:62; **52**:61
M. (Nault), **5**:35-6
In camera meeting, **13**:4
Meetings, **46**:13; **48**:23; **49**:62
Members, **58**:72
Members' remarks, **42**:33
M. (Nault), **24**:85-6
Ministers, **24**:89; **27**:34; **49**:30
M. (Ray Skelly) **27**:4-6, 10
M., proposed to move, **48**:94
Motions, **22**:33-5; **27**:4-5; **45**:6-7, 9-13; **47**:5
Orders of Reference, **45**:29
Petition, **48**:101-2
Proceedings, **44**:5-6, 12
M., **27**:12-3
Public Service, M., **23**:40
Questioning of witnesses, **6**:8; **24**:55; **48**:72, 131-2; **49**:28-9; **58**:95
Tape recordings made by witnesses of meetings with Minister, **48**:94
Witnesses, M., **22**:13
Public Service, **18**:9-10
Aboriginal people, under-representation, Committee study, **23**:25-7, 29, 39-41
Quebec, **48**:60, 66; **49**:107; **50**:20-1; **56**:37-8, 40, 57; **57**:17, 43; **58**:60
Racism, **50**:23-4
References
Aboriginal background, **48**:24
Impartiality, representative of aboriginal people, **45**:19-21
In camera meetings, **12**:106-9; **20**:51-4; **23**:3; **43**:138-9; **44**:4; **46**:3-4; **50**:3-4; **58**:5; **59**:45-6
See also Procedure and Committee business—Members' remarks; Public Service—Aboriginal people; Public Service Commission—Commissioner

Blondin, Ethel—*Cont.*
Royal Canadian Mounted Police, **57**:57
Sechelt Indian Band, **47**:65
Secretary of State Department, **24**:62-3
Six Nations Iroquois Confederacy, **48**:24
Social services/programs, **15**:12
Sovereignty, **58**:35
Specific land claims, **17**:27; **49**:46
Negotiation process, Committee study, **42**:11-3, 31-4, 36
Union of British Columbia Indian Chiefs, **24**:30
Water, **56**:81
Water management, **16**:14
Wawatay Native Communications Society, **58**:23
Western Diversification Program, **11**:31
Yukon comprehensive claim, **27**:24-5

Blood, Narcisse (Blood Tribal Administration (Treaty Number 7))
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:36-7, 39, 59-61, 65-6

Blood Tribal Administration (Treaty Number 7) *see* Education, post-secondary—Universal access; Organizations appearing

Blood Tribe *see* Aboriginal languages—Teaching; Criminal justice system—Inquiries; Education—Lethbridge, Alta.; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Blood Tribe Educational Society *see* Organizations appearing

Blue Quills First Nations College
Funding cuts, effects, **9**:62-3

Bobbish, James (Cree School Board)
Literacy, Committee study, **41**:20-8

Bohnet, Gary (Dene/Métis Secretariat)
Land claims, Committee study, **16**:4-6, 10-2, 14-6, 19, 21-6, 28

Borden, Right Hon. Sir Robert *see* Aboriginal and treaty rights—Violations

Border crossings
Free access, Jay Treaty provisions
Canada -United States Free Trade Agreement, impact, **14**:12
Cigarette smuggling factor, renegotiating treaty, regulating commerce, Six Nations Iroquois Confederacy position, **48**:12-3, 20, 22
See also Akwesasne-St. Régis Reserve—Cross border trade rights

Boudria, Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)
References, *in camera* meeting, **13**:4

Bourcier, Mayor Jean-Bosco (Châteauguay City Hall)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:63-87

Bourgault, Lise (PC—Argenteuil—Papineau; Parliamentary Secretary to Minister of National Health and Welfare)
Aboriginal-Parliamentary Commission, **48**:138
Aboriginal people, **50**:15-7; **52**:33; **53**:88; **54**:45
Aboriginal self-government, **50**:17, 32; **53**:88-9, 101
Akwesasne-St. Régis Reserve, **52**:67-8
Bourgault, references, **49**:18
Comprehensive land claims, **50**:32

Bourgault, Lise—*Cont.*
Constitution, **50**:31
David, Walter Jr., references, **48**:17
David, Walter Sr., references, **48**:17
Gabriel, Condoled Grand Chief Samson, references, **48**:17, 29
House of Commons, **49**:19
Indian Act, **47**:39
Indian Affairs and Northern development Department, **47**:38
Land claims, **48**:77
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **47**:38-40, 56-7, 68-9; **48**:6-7, 16-8, 29-30, 57-9, 72, 86-8, 90, 94-5, 102, 108-9, 114-5, 137-8; **49**:18-9, 29, 54-6, 61, 72-5, 101-1, 107, 121-3, 125; **50**:15-8, 31-2; **51**:19; **52**:20-2, 33, 46-8, 57-8, 67-9; **53**:60-4, 71, 87-91, 101; **54**:9-11, 45-8; **55**:26-32, 55, 74-7, 80-1, 114-7; **58**:104-8, 115
Procedure and Committee business
Meetings, **49**:61-2
Members, **49**:73
Questioning of witnesses, **48**:72, 87, 94-5, 108; **51**:19
Tape recordings made by witnesses of meetings with Minister, **48**:90
Travel, **48**:6-7, 95, 114-5; **49**:29
Witnesses, **51**:19; **55**:32
Quebec, **47**:68; **52**:22
References
Miscarriage, **49**:18-9
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)
Seven Nations of Canada, **48**:18

Brandon University Northern Teacher Education Program *see* Education—Indians

Bras d'Or Lakes *see* Micmac of Nova Scotia

Breaker, Fred (Nation Siksika)
Literacy, Committee study, **32**:17-8

Bresson, Martine (Committee Clerk)
Committee, **24**:56; **29**:4-5
Literacy, Committee study, **36**:25
Procedure and Committee business
Motions, **45**:9, 11
Organization meeting, **13**:8-11, 14
Witnesses, **24**:4; **29**:5

Brisebois, Debbie (National Aboriginal Communication Society)
Literacy, Committee study, **28**:43

British Columbia
Provincial election, expected in 1991, aboriginal affairs referendum issues, etc., **50**:30
See also Aboriginal justice system; Aboriginal languages—Teaching; Aboriginal people; Aboriginal self-government; Comprehensive land claims; Fisheries—Aboriginal fishing rights; Forest industry; Health care; Land claims; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Civil disobedience; Police—Aboriginal people; Racism; Sechelt comprehensive claim; Water

British Columbia Supreme Court *see* Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim

Broadcasting
Aboriginal broadcasting, television, radio, **28**:40-6
Broadcasting Act, new, provisions, **56**:52
Canadian Broadcasting Corporation, role, **28**:43-4
Budget cut-backs factor, **56**:52, 54-5
See also Inuit Broadcasting Corporation; Literacy—Aboriginal people; Native Communications Program—Cut-backs

Broadcasting Act *see* Aboriginal languages; Broadcasting

Broken Words *see* Literacy—Canada

Brooks, Charles (National Aboriginal Network on Disability)
Literacy, Committee study, **40**:13, 15-20

Broughton Island *see* Hazardous products

Brown, Dr. Doug (Carrier Sekani Tribal Council)
Literacy, Committee study, **30**:6-12, 15-6, 20-2

Budget, Feb. 20/90
Aboriginal people, impact, **24**:38-45, 58-62, 69-70, 73, 77, 79
Programs and funds eliminated, restoring, M. (Blondin), **24**:80, agreed to, 3

Buffalo Jump of the 1980s *see* Indian-government relations—Policies

BUNTEP *see* Brandon University Northern Teacher Education Program

Bury, Charles (Canadian Association of Journalists)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:130, 133-45, 147-50, 152-4, 157, 162-9, 173, 176, 178-9

Business meetings *see* Procedure and Committee business

Buswa, Carol (Lakehead University—Individual presentation)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **3**:4, 29

Cabinet documents *see* Children—Welfare

Cabinet ministers *see* Committee—Government departments; Indian Affairs and Northern Development Department—Minister

Cabinet subcommittee *see* Indian-government relations

Caccia, Hon. Charles (L—Davenport)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:27-9, 35, 53-4
Treaties, **9**:53

Caccia, John *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study

Cadieux, Hon. Pierre H. (PC—Vaudreuil; Minister of Indian Affairs and Northern Development; Solicitor General of Canada)
Aboriginal and treaty rights, interpretation, **10**:4-5, 25
Aboriginal justice system, policing, **57**:51, 55-6
Aboriginal people
Extremism, **57**:77
Government agenda, **57**:51
Violence, **57**:73
Aboriginal self-government, government position, **57**:51, 59-60

Cadieux, Hon. Pierre H.—*Cont.*
Akwesasne-St. Régis Reserve
Bingo games, **11**:25
Border community, **57**:53
Conflict, **57**:52-3, 64-5
Water pollution, **11**:24-5
Alexander Tribe, **11**:8
Canadian Security Intelligence Service, aboriginal representation, **57**:58-9
Children, welfare, **11**:20
Comprehensive land claims
Final agreements, **57**:67
Pre-implementation, **11**:11
Crane River Band, **11**:7
Economic development
Canadian Aboriginal Economic Development Strategy, **11**:13-4, 24
Indian reserves, **11**:15
Native Economic Development Program, **11**:23
Education, Indians, **2**:8-9, 24; **11**:6
Education, post-secondary
Funding, **2**:13-4, 23-4; **10**:10
Government policies, **10**:4-5, 24
Nuu-chah-nulth Tribal Council program, **10**:21
Participation rates, **2**:19
Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **2**:4-32, 34; **10**:4-16, 18-30; **11**:15-6
Universal access, **2**:5, 31-2; **10**:6-7, 25-6, 29
Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim, political settlement, **11**:26, 28
Government contracts and purchases, **11**:30
Housing, policy, **11**:20-2
Indian Act (amdt.)(Bill C-31)(1st Sess., 33rd Parl.), implementation, **11**:6, 18
Indian Affairs and Northern Development Department
Administration costs, **11**:6, 17
Budget, **2**:27; **11**:5
Estimates, 1989-1990, main, **11**:5-33
Expenditures, **11**:16-7
Indian and Inuit Affairs Program, **11**:5-6
Legal costs, **11**:32
Programs, **11**:6-8, 14
Indian bands
Membership, **11**:9
Reserve status, **11**:11-2
Indian-government relations
Cadieux, experience, knowledge, effects, **10**:16-7
Departmental officials, **10**:10-2
Policies, **10**:24
Trust relations, **11**:18
Indian reserves
Infrastructure development, **11**:14
Policing, **57**:63-4, 71-2
Indian self-government
Alternative Funding Arrangements, **11**:8
Cadieux position, **2**:26-7
Economic independence, **11**:23
Education levels, relationship, **10**:29
Process, **11**:31
Indians, status, **11**:8-9
Innu of Labrador land claims, **11**:27

Cadieux, Hon. Pierre H.—*Cont.*
Inuit self-government, negotiations, **11**:10-1
James Bay and Northern Quebec Agreement
Negotiations, **10**:8-11, 30
Terms, **10**:22
James Bay hydro-electric project, (Hydro Quebec), James Bay II, **57**:69
Land claims
British Columbia, **57**:67-8
Importance, **57**:51, 67
Negotiations, **11**:9-10, 32
Land entitlements, Peter Ballantyne Band, **11**:26-7
Lands, revenues and trusts review, **11**:17-8
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **57**:51-61, 63-73, 76-7
Oil and natural gas exploration, **11**:29-30
Oujébougoumou Cree Reserve, status, **11**:11-2
Procedure and Committee business
Departmental officials, **11**:5
Documents, **10**:4, 6, 30
Minister, **2**:4, 34
Questioning of witnesses, **2**:26
References *see* Appendices—Indian students; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program—Universal Access; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Redress; Indian-government relations; Indian self-government; Treaties—Legal status—Negotiations
Royal Canadian Mounted Police, aboriginal policing role, **57**:55-7
Saskatchewan Indian Federated College, funding, **10**:16
Treaties
Interpretation, **10**:22-3
Legal status, **10**:19-20
Negotiations, **2**:32
Terms, **10**:22
Treaty Protection Office, commissioner, **11**:28-9
Universities and colleges, reserve-based, **10**:16
Western Diversification Program, **11**:31-2

CAEDS *see* Canadian Aboriginal Economic Development Strategy

Calder decision *see* Nisga'a Tribal Council land claim

Caledonia, Ont. *see* Six Nations

Calgary, Alta. *see* Committee—Travel

Calgary Board of Education *see* Plains Indian Cultural Survival School

Camosun College Adult Basic Education *see* Organizations appearing

Camp Ipperwash *see* Land surrenders

Campbell, George (Norway House Indian Band)
Literacy, Committee study, **35**:35-40, 42, 44-6, 49

Campbell, Hon. Kim (PC—Vancouver Centre; Minister of State (Indian Affairs and Northern Development); Minister of Justice and Attorney General of Canada)
Aboriginal and treaty rights, **46**:9
Aboriginal justice system, **46**:19, 21
Aboriginal people, **46**:12-3, 19, 22, 29
Aboriginal self-government, **46**:10, 15, 32

Campbell, Hon. Kim—*Cont.*
Children, **11**:20-2
Comprehensive land claims, **46**:19
Constitution, **46**:14, 31
Criminal justice system, **46**:18
Duffey Lake, B.C., **46**:18, 20
Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim, **11**:27-8
Housing, policy, **11**:21-2
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1989-1990, main, **11**:20-2, 27-8, 33
Land claims, **46**:25-6
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **46**:6-16, 18-32
Procedure and Committee business, documents, **11**:21
References
Racism allegations, **50**:29
See also Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim—Political settlement; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Justice Minister
Sechelt comprehensive claim, **46**:9, 15
South Moresby Island, Queen Charlotte Islands, **11**:33
Specific land claims, **46**:19

Canada Employment and Immigration Commission *see* Education, post-secondary—Vocational training

Canada Oil and Gas Lands Administration *see* Oil and natural gas exploration

Canada-United States Free Trade Agreement *see* Border crossings; Indians—Rights

Canadian Aboriginal Economic Development Strategy *see* Economic development

Canadian Armed Forces
Aid to civil powers, historical background, **52**:7; **55**:101
See also Akwesasne-St. Régis Reserve—Conflict; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Canadian Association of Journalists *see* Organizations appearing

Canadian Bar Association *see* Aboriginal affairs—Jurisdiction; Aboriginal and treaty rights—Interpretation; Aboriginal justice system; Aboriginal self-government—Discussions; Comprehensive land claims—Aboriginal title—Negotiations—Self-government; Criminal justice system—Aboriginal people; Organizations appearing; Specific land claims—Negotiation process

Canadian Broadcasting Corporation
Board of Governors, aboriginal representation, **28**:44, 46-7
See also Broadcasting; Committee—Proceedings; Employment—Discriminatory practices

Canadian Charter of Rights and Freedoms *see* Dene/Métis comprehensive claim—Aboriginal title; Indians—Rights; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis) *passim*

Canadian Commission for UNESCO *see* Organizations appearing

Canadian Exploration and Development Incentive Program *see* Oil and natural gas exploration

Canadian Heritage Languages Institute Act (Bill C-37)—Secretary of State of Canada
References *see* Aboriginal languages—Heritage languages

Canadian Human Rights Commission
Mandate, **18**:7-8
Powers of inquiry, **18**:19-21
Report, Nov. 21/91, land claims, self-government, economic issues, **45**:4
See also Aboriginal people—Canadian Human Rights Commission report on federal policy—Economic and social conditions; Comprehensive land claims—Aboriginal title—Self-government; Criminal justice system—Aboriginal people; Education, post-secondary—Funding; Employment—Discriminatory practices; Human rights—Aboriginal people; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Human rights violations; Organizations appearing

Canadian Jobs Strategy
Expenditures on aboriginal people, **29**:50, 60
Native Council of Canada participation, funding, **15**:19
See also Literacy—Aboriginal people

Canadian National Railways *see* Employment—Discriminatory practices

Canadian Native Arts Foundation
Budget, **21**:20
Funding, sources
Government departments, political-decision money, etc., **21**:13-4, 17-8, 21
Indian Affairs and Northern Development Department, **21**:13
Private sector, fund-raising events, etc., **21**:4, 10-2
Provinces, **21**:18-20
Grants, recipients, reserve residents, **21**:27
Mandate, **21**:5-6, 11
Staff, **21**:20-1
See also Aboriginal society—Status; Arts *passim*; Economic development; Organizations appearing; Youth—Self-esteem

Canadian Security Intelligence Service
Aboriginal representation, lack, exclusion, **57**:58-9

Canadian sovereignty *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation

Carbonneau, Luc (Municipality of the Village of Oka)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **55**:44-9, 72-3, 78-9

Carr Stewart, Sheila *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Carrier Sekani Tribal Council
Five-year plan, **24**:8
Funding, Indian Affairs and Northern Development Department, **24**:8-9, 11
Goals, self-reliance, land claims settlement, etc., **24**:8-9
See also Fort George Indian Band and the Carrier Sekani Tribal Council; Organizations appearing

Casey, Bill (PC—Cumberland—Colchester)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **24**:34-6, 53-7, 86-7

Casey, Bill—*Cont.*
Aboriginal organizations, **24**:35, 53-4, 56
Aboriginal people, **24**:35
Assembly of First Nations, **24**:87
Committee, **24**:34, 36, 56-7
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **4**:21-3; **8**:28-9
First Nations, **24**:34-6, 53
Indian self-government, **8**:28-9
Procedure and Committee business., Ministers, M. (Nault), **24**:86

CBA *see* Canadian Bar Association

CBC *see* Canadian Broadcasting Corporation

CEIC *see* Canada Employment and Immigration Commission

Censorship *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role

Centre for Research-Action on Race Relations
Role, funding, etc., **56**:41, 66
See also Appendices; Organizations appearing

Ceremonial masks *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Sacred ceremonial masks

Chabot, Lynn (National Association of Friendship Centres)
Literacy, Committee study, **28**:15, 18-20, 22-5

Chairman, rulings and statements
Motions, amendments, admissibility, **1**:24, out of order, raises new subject-matter, **1**:5

Champagne-Aishihik agreement *see* Child care—Yukon Territory

Charest, Hon. Jean J. (PC—Sherbrooke)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **44**:5-7, 13-5, 18-21
References, *in camera* meetings, **43**:138-9; **44**:4

Charity *see* Literacy

Charlottetown, P.E.I. *see* Committee—Travel

Charter of Rights *see* Canadian Charter of Rights and Freedoms

Châteauguay City Hall *see* Organizations appearing

Châteauguay, Que., *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Chibougamau Cree Reserve *see* Oujébougoumou Cree Reserve

Chibougamau, Que. *see* Literacy—Aboriginal people

Chief of Defence Staff *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Chiefs Committee on Citizenship *see* Indians—Status

Child care
Funding cuts, **19**:9; **24**:48
National program, lack, impact on aboriginal people, **24**:45, 48
Study, NCC, National Health and Welfare Department funding, **15**:18-9

Child care—*Cont.*
Yukon Territory, Champagne-Aishihik agreement, **23**:21
See also Blackfoot Reserve; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Literacy—Aboriginal people; Plains Indian Cultural Survival School

Child welfare *see* Social services/programs

Children
Welfare, Indian control, **19**:18
Cabinet document, **11**:22
Consultations, **11**:19, 22
Crombie position, **8**:26-7
Devolution, **11**:20-1
Policy development, moratorium, **11**:20
Programs, services, funding, adequacy, **19**:9
Provincial jurisdiction, **19**:9
See also Social services/programs—Manitoba
See also Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Inuit; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Chisan, Sherri (University of Lethbridge—Individual presentation)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **3**:4, 14-5, 17, 20-1, 25-6, 31-4

Chrétien, Hon. Jean (L—Beauséjour)
References *see* Land claims; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Chrétien visit—Mohawk leadership factions

Christianity *see* Aboriginal society

Christmas, Dr. Peter (Cultural Education Centres)
Literacy, Committee study, **39**:15-27
References, background, **39**:16

Ciaccia, John *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Indian Affairs and Northern Development Department—Negotiations—Quebec government-Mohawk relations

Cigarettes
Sale by Indians without tax, Kahnawake Reserve, **49**:68-9
See also Border crossings; Tobacco

Circle Project
Role, social services, cultural and recreational projects, etc., **33**:83-91
Aboriginal languages programs, **33**:85
Funding, **33**:83, 88-9
Inmates/offenders, young offenders, programs, **33**:84-5
Volunteers, role, **33**:90-1
See also Literacy—Aboriginal people

Circle Project, Regina Literacy Project, Prison Project, Women and Literacy *see* Organizations appearing

Circumpolar Conference on Literacy
Committee researcher, Wendy Moss, attending, Committee paying expenses, **23**:32

Citizen's Observer Group *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Organizations appearing

Citizenship *see* Indians

Civil disobedience
Tactics, hunger strikes, etc., effectiveness, **3**:16
Immigrant medical students, Quebec, **4**:7
See also Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Clancy, Mary (L—Halifax)
Aboriginal languages, **38**:50; **39**:9
Committee, **38**:70
Education, **39**:27
Employment, **39**:47
Literacy, Committee study, **38**:27, 37-9, 50, 67-8, 70-1, 79-80, 86-9; **39**:8-10, 14, 19, 26-7, 33-4, 47, 54, 63-4
Micmac language, **38**:86-8; **39**:14, 64
Micmac of Newfoundland, **39**:33
Micmac of Nova Scotia, **38**:87; **39**:63
Procedure and Committee business, documents, M., **39**:19

Clark, Lee (PC—Brandon—Souris; Parliamentary Secretary to Minister of the Environment)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **5**:25-7

Clergy *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

CNR *see* Canadian National Railways

COGLA *see* Canada Oil and Gas Lands Administration

Cohen, Stanley *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Cole, John E. (PC—York—Simcoe)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **21**:25-7
Arts, **21**:25-7
Canadian Native Arts Foundation, **21**:27

Colleges *see* Universities and colleges

Collins, Karen (National Association of Friendship Centres)
Literacy, Committee study, **28**:4-17, 26, 28

Collins, Hon. Mary (PC—Capilano—Howe Sound; Associate Minister of National Defence)
References *see* Women—Government programs

Columbia Training Centre *see* Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Columbus, Christopher
"Discovery" of America, 500th anniversary celebrations, aboriginal people non-participation, **52**:33

Committee
Chairmen, aboriginal people, Len Marchand, **13**:9
Government departments, Cabinet ministers, calling as witnesses, **24**:63-4
Hearings
Public, Ottawa, Ont., **50**:4
Regional, proposal, **19**:11-2
Indian Affairs and Northern Development Minister, questioning, adequacy of process, **27**:24
Mandate, role, **1**:12-3; **2**:18; **3**:13-4, 19-20; **4**:7, 14; **15**:6
Media relations, Humphreys Public Affairs, contract, **46**:3; **58**:5

Committee—*Cont.*
Meetings
Government Members' participation, preparedness, etc., **24**:33-6, 55-8; **27**:6
Hughes, Chairman, absence, **24**:69-70, 90; **27**:6
In camera, Chief Mike Mitchell, Akwesasne-St. Régis Reserve, inviting, **12**:110
Irregular, Monday evenings, **13**:28
O'Brien House, Meech Lake, **12**:106-7
See also Appendices—Committee Chairman Hughes
Membership
Aboriginal people, **4**:5
Inuit, **38**:70-1
Structure, **45**:24
See also Education, post-secondary—Subcommittee; Orders of Reference
Name change, **6**:4
Native Council of Canada, relationship, **4**:4-5, 13
Operations, government whip, interference, Members objecting, **13**:9
Proceedings, CBC Radio recording, **27**:12-3
Reports to House
Distribution throughout aboriginal communities, National Indian Brotherhood contract, **46**:3
Editor, Georges Royer, retaining, **59**:46
Reputation, credibility, **9**:65-6
Role, importance, **27**:14
Staff, research officer, Teressa Nahanee, contract, etc., **26**:4; **43**:139; 46:3; **58**:5
Studies
Topics, previous, **8**:8
See also Committee studies and inquiries
Travel
Calgary, Alta., **25**:3
Charlottetown, P.E.I., **25**:3
Gleichen, Alta., hearings, **32**:4-94
Halifax, N.S., **25**:3
Hearings, **38**:4-92
Regina, Sask., **25**:3
Hearings, **34**:4-14
Vancouver, B.C., **25**:3; **29**:4-5; **30**:23
Hearings, **30**:4-84; **31**:4-15
Whitehorse, Y.T., **25**:3
Winnipeg, Man. **25**:3
Hearings, **35**:4-72
Yellowknife, N.W.T., **25**:3
See also Appendices—Committee Chairman Hughes; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study
See also particular subjects

Committee studies and inquiries
Aboriginal affairs, current issues, agenda, **14**:4-35; **15**:4-33; **17**:4-36; **18**:4-31; **19**:4-27; **20**:51-4; **21**:4-33; **22**:4-38; **23**:6-24; **24**:4-90
Akwesasne-St. Régis Reserve, conflict, 1987-1990, gambling, violence, etc., *in camera* meeting, **13**:4
Comprehensive land claims, negotiation process, **42**:4-36
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, **2**:4-35; **3**:4-34; **4**:4-31; **5**:4-36; **6**:4-26; **7**:4-41; **8**:8-31; **9**:5-67; **10**:4-30; **12**:1-110
Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation, **40**:40-67

Committee studies and inquiries—*Cont.*
Indian Affairs and Northern Development Department estimates
1989-1990, main, **11**:5-34
1990-1991, main, **27**:4-35
Land claims, **13**:14-28; **16**:4-28; **31**:4-15; **34**:4-14
Literacy, **25**:5-21; **26**:4-32; **28**:4-47; **29**:4-64; **30**:4-84; **32**:4-94; **33**:5-115; **35**:4-72; **36**:4-27; **37**:4-51; **38**:4-92; **39**:5-65; **40**:6-40; **41**:4-33
In camera meetings, **43**:137-9; **44**:4
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), **44**:5-21; **46**:6-67; **47**:5-76; **48**:6-153; **49**:5-179; **50**:6-36; **51**:4-22; **52**:4-83; **53**:5-105; **54**:5-76; **55**:5-119; **56**:5-84; **57**:5-77; **58**:7-118
In camera meetings, **43**:139; **59**:45-7
Public Service, aboriginal people, under-representation, **23**:24-41
Specific land claims, negotiation process, **42**:4-36

Community development *see* Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)—Pheasant Rump Band/Reserve

Community economic development officers *see* Economic development

Community Futures Program *see* Training programs

Comprehensive land claims
Aboriginal title
Constitution Act, 1982, recognition, **16**:9, 27
Extinguishment, **42**:12, 18, 34; **47**:29; **52**:44-5; **53**:86; **56**:11-2
Assembly of First Nations position, **19**:7
Canadian Bar Association position, **17**:25-6
Canadian Human Rights Commission position, **56**:11
Consent requirement, Royal Proclamation of 1763 provision, **16**:9
Government position, **13**:15-7, 21-3, 30
Union of British Columbia Indian Chiefs position, non-extinguishment treaty making alternative, **24**:28-9, 31-2
See also Comprehensive land claims—British Columbia
Treaty rights, relationship, **16**:20-1
Agreements, constitutional entrenchment as treaty rights, Council for Yukon Indians position, **23**:8, 19
Agreements-in-principle, **13**:20
Arbitration, Dene/Métis Secretariat position, **16**:24-5
British Columbia
Federal policy *re* extinguishment of aboriginal title, self-government, relationship, **50**:9-10, 13-4, 18-21, 34-5
Negotiations, etc., **46**:19, 28; **47**:60; **50**:8-10, 12, 31; **52**:35
Mulroney commitment, **53**:100-1
Outstanding claims, **47**:19
Provincial government involvement, memorandum of understanding, **23**:16; 47:19-20
Tripartite negotiations, task force, establishment, **47**:19-20
Union of British Columbia Indian Chiefs comprehensive framework proposal, federal task force, relationship, **50**:9, 13-5, 19-20, 25-6, 28, 30-5
Water rights, **50**:33-4
Calder decision, relationship, **46**:25
See also Comprehensive land claims—Policy
Cash payments, **24**:33
Negotiation costs, deducting, **27**:34

Comprehensive land claims—*Cont.*
Final agreements
Constitutional entrenchment, **13**:17-8, 20
Implementation, **13**:20
Progress, **57**:67
Treaties, relationship, **13**:23-4
Framework agreements, **13**:19-20
Funds, availability, **23**:14-6
Government commitments, **47**:7
Negotiation process, Committee study, **42**:4-36
Public hearings, travel, **42**:4
Negotiations, **13**:'8
Disputes resolution mechanism, need, **13**:37-8; **16**:23-4
Canadian Bar Association proposal, **17**:22, 34-5; **56**:61
Independent body, **16**:22-3
Canadian Bar Association proposal, government position, **13**:27-8
Negotiator, Osborne, Committee appearance, possibility, **16**:25
Six claims policy, funding, etc., **13**:18-9, 30; **17**:28; **52**:35
Removal, **47**:60
Time factor, delays, etc., **52**:35
Northern Canada, agreements, **27**:14-6
Taxation provisions, **27**:25-6
Policy
Communities, dividing, **47**:29
Evolution, **13**:16-7
Legal decisions, Calder/Baker Lake decisions, impact, **13**:15; **16**:6
Origin, Royal Proclamation of 1763, **13**:15
Review, revision, **13**:17
Aboriginal groups participation, Dene/Métis Secretariat proposal, **16**:25
Coolican report recommendations, **16**:7
Pre-implementation, **11**:11; **13**:23
Research and negotiations expenditures, **24**:36-7
Government funding, **56**:25-6
Self-government, relationship, **13**:17
Agreements, constitutional entrenchment
Assembly of First Nations position, **23**:10-1
Council for Yukon Indians position, **23**:9-12, 17
Mulroney commitment, **23**:23
Third level of government, concerns, **23**:22-3
Yukon Territory Government position, letter of support, **23**:9, 23
Negotiations, inclusion
Assembly of First Nations position, **19**:7
Canadian Human Rights Commission position, **18**:7-8
Precedents, Canadian Bar Association position, **17**:19-20
See also Comprehensive land claims—British Columbia
Self-reliance, relationship, **27**:16
See also Algonquin comprehensive claim; Dene/Métis comprehensive claim; Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim; Labrador Inuit Association comprehensive claim; Micmac of Nova Scotia comprehensive claim; Natural resources—Development projects—Renewable; Oil and natural gas resources—Offshore; Oujébougoumou Cree comprehensive claim; Sechelt comprehensive claim; Wildlife—Management; Woodland Cree comprehensive claim; Yukon comprehensive claim

Computer literacy *see* Literacy

Computer Management Learning System *see* Literacy—Aboriginal people

Computers *see* Literacy—Aboriginal people

Concerts *see* Arts

Confederacy of Mainland MicMac *see* Organizations appearing

Confederation *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Historical background

Conferences *see* Aboriginal affairs; Aboriginal justice system—National conference; Arts—Writers; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Literacy—Aboriginal people

Conflict of interest *see* Land claims—Indian Affairs and Northern Development Department

Conne River Band *see* Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Conservation *see* Barrière Lake

Constituent assembly *see* Constitution—Amendments

Constitution
Aboriginal issues/Quebec issues, priority, **53**:95
Allaire report, aboriginal people, relationship, **52**:16; **53**:84-5, 93-4; 57:31
Amendments, negotiations, aboriginal people inclusion, **14**:16, 21, 24; **24**:64; 47:25; **48**:117-8, 120, 145, 147; **49**:116; **50**:20-1; **51**:15; **53**:83-5; **56**:57-8; **58**:36-7, 55-6, 63-4
Aboriginal media, role, **56**:58
Constituent assembly, **58**:55-6
Meech Lake Accord, **14**:15-6, 32-3; **33**:57, 59; **35**:51; **40**:37; **48**:118; **58**:63-4
Aboriginal position, **57**:7
Assembly of First Nations position, **19**:5, 12, 25-6
Companion resolutions, NCC proposal, **15**:13-4
Failure, effect on aboriginal negotiations, etc., **46**:14, 31; **48**:134, 149-50; **49**:46; **50**:31-2
Quebec distinct society clause, **38**:71, 73; **46**:14; **53**:59; **57**:31
Quebec sovereignty factor, **46**:14
See also Aboriginal self-government—Agreements; Indians—Rights; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Social services/programs—Delivery
Spicer Commission, aboriginal people, relationship, **47**:18, 28; **52**:44; **53**:84-5; **56**:39-40, 58
See also Aboriginal and treaty rights; Aboriginal languages; Aboriginal organizations—Funding; Aboriginal self-government—Agreements; Aboriginal society—Distinctiveness; Comprehensive land claims—Agreements—Final agreements—Self-government; Dene/Métis comprehensive claim—Aboriginal title; Education, post-secondary—Universal access; Indian self-government; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Constitution Act, 1982 *see* Aboriginal and treaty rights—Crown obligations; Comprehensive land claims—Aboriginal title; Métis

Constitutional development and consultation funding *see* Nishnawbe Aski Nation (Treaty Number 9); Union of British Columbia Indian Chiefs—Funding

Consultants *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Committee study; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study

Contract and procurement policies *see* First Nations—Expenditures

Contract Compliance Program *see* Government contracts and purchases—Employment equity

Coolican report *see* Comprehensive land claims—Policy; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation

Coon Come, Grand Chief Matthew (Grand Council of the Crees (of Quebec))
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **7**:17-27, 31-40
References, stature, credibility, 7:35

Co-operative programs *see* Lil'Wat District Indian Council

Co-operative society *see* Literacy—Aboriginal people

Co-operatives *see* Saskatchewan Indian Federated College Students Association—Economic development plans

Core funding *see* Aboriginal organizations—Funding; Secretary of State Department—Funding *re* aboriginal people

Cost of living *see* Inuit communities

Council for Yukon Indians
Membership, **23**:20
See also Aboriginal self-government; Comprehensive land claims—Agreements—Self-government; Native Council of Canada; Organizations appearing; Yukon comprehensive claim—Impasse

Counselling *see* Education—Indians; Literacy—Aboriginal people; Social services/programs

Courts *see* Aboriginal affairs; Aboriginal and treaty rights; Aboriginal people—Government fiduciary responsibility—Government policies; Air defence; Bear Island; British Columbia Supreme Court; Criminal justice system; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program Federal Court of Canada; Fraser River; Human rights—Aboriginal people; James Bay and Northern Quebec Agreement—Cree rights; Land claims—Ontario; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis) *passim*; Supreme Court of Canada; Treaties—Interpretation; Truth—Definition

Craig Harbour *see* Grise Fiord, N.W.T.

Crane River Band
Alternative Funding Arrangement, **11**:7

Cree *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Oujébougoumou Cree comprehensive claim; Oujébougoumou Cree Reserve; Woodland Cree comprehensive claim

Cree-Chipewyan Nations Council (Treaty Number 6)
Composition, **9**:50
See also Education, post-secondary—Universal access; Organizations appearing

Cree, John (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **51**:4
References *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Cree language *see* Literacy—Aboriginal people

Cree, Myra (Kanesatake Peace and Justice Movement)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **54**:74, 76; **58**:77, 79-80, 92-3, 100-1, 104-5, 108-11

Cree, Myra C. (Kanesatake Peace and Justice Movement)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:78, 81, 88, 90, 93-4, 96, 103-6, 110

Cree Naskapi Act *see* Cree of James Bay; James Bay and Northern Quebec Agreement

Cree of James Bay
Economic development, self-reliance, **55**:10
Self-government, **52**:36
Cree Naskapi Act provisions, **56**:45-6
Justice system, lack, **17**:14
Infrastructure, 7:31
See also Education—Indians; Education, post-secondary—Funding; James Bay and Northern Quebec Agreement; James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec)

Cree School Board *see* Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Crees of the Lubicon land claim
Federal government creating new bands, impact, **53**:75

Crey, Ernie (Native Council of Canada)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:128-31, 150-2

Crime *see* Literacy—Aboriginal people

Criminal activity *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Criminal Code *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Human rights violations

Criminal justice system
Aboriginal people
Customary laws, integration, proposal, **17**:23
Discrimination, **18**:5; **46**:16-8; **48**:27; **56**:47-8
Employment, under-representation, **18**:5
Imprisonment, rate, **9**:52; **24**:7, 38; **46**:17
Canadian Human Rights Commission report, 7:14; **18**:5
Demographic factors, **46**:18-9
Métis, **41**:13, 18
Imprisonment/release, Canadian Bar Association report, *Locking Up Natives in Canada*, recommendations, **17**:16, 23
Lawyers, under-representation, **56**:60
Legal aid system, Quebec, under-representation, **56**:48, 59-61
Special considerations, cultural, etc., need for, **56**:49

Criminal justice system—*Cont.*
Aboriginal people—*Cont.*
Youth, rehabilitation, First Nations of South Island program, **17**:23-4
See also Criminal justice system—Court proceedings
Court proceedings
Language, aboriginal interpretation services, inadequacy, **17**:9-10
Terminology, aboriginal people, level of understanding, **17**:9
Inquiries, Alberta, Blood Tribe members, treatment by police, complaints, 17:8-9
Police forces, aboriginal relations, **18**:15-7; **56**:50, 53
See also Aboriginal justice system; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Châteauguay, Que.; Six Nations

Criminal offences *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study

Croll, Andrew *see* Education, post-secondary—Funding; James Bay and Northern Quebec Agreement—Negotiations

Crombie, Hon. David *see* Children—Welfare

Cross border trade rights *see* Akwesasne-St. Régis Reserve

Crown obligations *see* Aboriginal and treaty rights

Crown corporations *see* Employment—Discriminatory practices; Labour force—Aboriginal people

CSIS *see* Canadian Security Intelligence Service

Cultural centres program *see* Aboriginal languages

Cultural Education Centres, **39**:20
See also Appendices; Organizations appearing

Cultural genocide *see* Aboriginal languages—Decline

Cultural rights *see* Linguistic and cultural rights

Culture *see* Aboriginal society

Customs and excise *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Taxation

Cuthand, Doug (Saskatchewan Indian Media Corporation)
Literacy, Committee study, **33**:36-43

Daignault, Richard (Centre for Research-Action on Race Relations)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **56**:41-2, 47-9, 53, 58-9, 61-5, 67

Dakota-Ojibway Tribal Council
Membership, **14**:7
See also Aboriginal justice system; Appendices; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Indian affairs—Agenda; Indian self-government; Lands, revenues and trusts review; Organizations appearing; Specific land claims;

Dalhousie Law School
Minority program, blacks, Micmacs, etc., **39**:54

Dalhousie University *see* Education, post-secondary—Funding

Dalzell, Jim (Indian Affairs and Northern Development Department)
Public Service, aboriginal people, under-representation, Committee study, **23**:32-3

Daniels, Ernie (Dakota-Ojibway Tribal Council)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **14**:7-8

Dartmouth College *see* Education, post-secondary—Universal access

David, Marie (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **51**:4-7

David, Walter Jr., (Oneida Mohawk Nation)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:43-4, 47-8
References, **48**:17

David, Walter Sr. (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **51**:4, 7-10, 12
References, **48**:17

de Chastelain, Gen A.J.G.D. (National Defence Department)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **55**:83-96, 98-105, 108-9, 111-3, 115-7, 119

Death rule *see* Indians—Status

Defence policy
Arctic
Inuit Circumpolar Conference position, **14**:33-4
Inuit Tapirisat of Canada position, **14**:25-6

Deiter-McArthur, Pat (Federation of Saskatchewan Indian Nations)
Literacy, Committee study, **33**:91-8

Delaronde, Arlene (United Church of Canada)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:92-3

Demographics *see* Aboriginal people—Manitoba; Criminal justice system—Aboriginal people; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Indians—Population; Population

Demonstrations *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program—Universal access

Dene/Métis *see* Hunting, fishing, trapping and gathering rights—Guarantees

Dene/Métis comprehensive claim
Aboriginal title
Canadian Charter of Rights and Freedoms, relationship, **16**:13
Constitutional entrenchment, objective, **16**:7
Extinguishment, **16**:6-14, 17-8; **24**:31, 33; **27**:24-5; **42**:11-2
Cash compensation
Amount, **16**:10; **27**:15
Federal government maintaining in trust fund, **42**:33
Claim area, size, **16**:10
Final agreement,
Credit for, government/Dene/Métis negotiators, **24**:33

Dene/Métis comprehensive claim—*Cont.*
Final agreement,—*Cont.*
Dene/Métis Secretariat negotiating position, basis, Hay River motion provisions, government position, **16**:5-6, 12
Ratification, **27**:15, 26; **47**:20, 31
Signed, Apr. 9/90, **27**:15
Land ownership, amount, **27**:15
Land selection negotiations, delays, interim protection measures, **16**:5, 7
Negotiations
Boundary dispute, Tungavik Federation of Nunavut claim, impasse, impact, **16**:9, 11-2, 21-2
Government funding, termination, possibility, **16**:19-20
Schedule, **16**:7
Regional claims, reverting to, **42**:12; **47**:20, 29-31, 33; **53**:86; **56**:19-20
Self-government negotiations, inclusion, government position, **16**:9-10, 14-6
Subsurface rights, **16**:8

Dene/Métis Secretariat
Membership, **16**:4
See also Aboriginal affairs—Workshop; Air defence; Comprehensive land claims—Agreements-in-principle—Policy; Dene/Métis comprehensive claim—Final agreement; Organizations appearing

Denendeh
Dene/Métis homeland, Mackenzie River basin, boundaries, **16**:4

Deom, Joe (Oneida Mohawk Nation)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:16-22, 42-3, 45-6

Dependency *see* Aboriginal people—Government policies

Desjardins, Gabriel (PC—Témiscamingue)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **15**:24-5
Comprehensive land claims, **16**:25
James Bay and Northern Quebec Agreement, **13**:29
Land claims, Committee study, **13**:28-9; **16**:25
Native Council of Canada, **15**:24-5
Procedure and Committee business
Motions, **13**:9
Organization meeting, **13**:9-11
Vice-Chairman, M., **13**:10-1

Deslauriers, Jim (Kativik School Board)
Literacy, Committee study, **36**:4, 7-9, 12-27

Deslauriers, Larry (Métis National Council)
Literacy, Committee study, **41**:4-9, 12-20

Developed/developing countries *see* Literacy—International situation

Developers *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Development projects *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue; Natural resources

Devolution *see* Children—Welfare; Education—Indians; Indian Affairs and Northern Development Department—Programs; Indian-government relations—Trust relations

DEW Line *see* Distant Early Warning Line

Diabo, Russell (Carleton University—Individual presentation)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **3**:4, 12-5, 18-27, 30-3

Diabo, Russell (Wolf Lake)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:64-70, 73

Diamond, Chief Billy (Waskaganish Band)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **57**:18-37, 39-40, 42-7, 49-50

DIAND *see* Indian Affairs and Northern Development Department

Dione, Francis (North American History and Contemporary Issues)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:6, 13

Dioxin *see* Fraser River

Disabled and handicapped persons *see* Aboriginal people; Education—Indians; Literacy—Aboriginal people; Public Service—Visible minorities

Discrimination *see* Aboriginal people—Support programs; Criminal justice system—Aboriginal people; Education, post-secondary; Employment; Indian women; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role; Saskatchewan Indian Federated College—Students

Diseases
Tuberculosis, etc., **39**:48
See also Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Inuit

Dispute resolution
Parliamentary ombudsman proposal, **49**:46
Process, establishing, **49**:45-6

Distance teaching *see* Literacy—Aboriginal people

Distant Early Warning Line
Sites, pollution, clean-up, United States responsibility, **14**:29

Distinct society clause *see* Constitution—Meech Lake Accord

Documents *see* Appendices; Procedure and Committee business

Domestic dependent nations *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Sovereignty factor

Doncaster Reserve *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim /land issue

Dorey, Dwight (Native Council of Canada)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:121-8, 134, 140-1, 152

Dorin, Murray W. (PC—Edmonton Northwest)
Kanesatake Longhouse People of the Pines, **53**:70

Dorin, Murray W.—*Cont.*
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:70

DOTC *see* Dakota-Ojibway Tribal Council

Doxtator, Grand Chief Harry (Association of Iroquois and Allied Indians)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **24**:16-26

DPA Group *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Drop-out rate *see* Education

Drug abuse *see* Alcohol and drug abuse

Drummie, Fred R. (Indian Affairs and Northern Development Department)
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1989-1990, main, **11**:30
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **47**:62

Dubé, Guy (Rassemblement des citoyens d'Oka)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:111-8

Dubé, Lisette (Rassemblement des citoyens d'Oka)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:115-6

Dubois, Peter (Saskatchewan Association of Friendship Centres)
Literacy, Committee study, **33**:5-15

Dubray-Bird, Norma-Jean (Circle Project, Regina Literacy Project, Prison Project, Women and Literacy)
Literacy, Committee study, **33**:83-91

Duck hunting *see* James Bay and Northern Quebec Agreement—Environmental provisions

Duffey Lake, B.C.
Road blockade, **46**:17-8, 20

Dunn, Martin (Native Council of Canada)
Literacy, Committee study, **40**:21-32, 34-9

Eagle, Rev. Susan (United Church of Canada)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:108-9, 111-8, 120, 123-4

EARP *see* Environmental assessment review process

Economic and social conditions *see* Aboriginal people;

Economic development
Aboriginal lands and resources, relationship, **24**:78-9; **50**:18; **56**:36-7
Canadian Aboriginal Economic Development Strategy, **11**:23; **14**:28; **29**:8, 58
"Business-like" terms, establishing, **24**:43, 50-1
Community/local decision-making, **27**:21
Competition for funds, **24**:15-6
Employment and Immigration Department role, **27**:21
Employment opportunities, **11**:13-4
Funding, **11**:13, 24; **24**:43, 45
Indian Affairs and Northern Development Department funding, **27**:21
Indian control, **29**:8, 21-2

Economic development—*Cont.*
Canadian Aboriginal Economic Development...—*Cont.*
Industry, Science and Technology Department role, funding, **24**:40, 43, 49-51; **27**:21
Interdepartmental co-operation, **29**:62-3
Manitoba, **24**:50
See also Native Communications Program—Cut-backs
Canadian Native Arts Foundation, grants, scholarships, etc., impact, **21**:32-3
Community economic development officers, Indian Affairs and Northern Development Department funding, training, role, etc., **29**:25-6
Education, drop-out rate, impact, **21**:6
Importance, **24**:43; **48**:13, 22; **53**:103
Indian reserves, remote areas, funding levels, **11**:15
Inuit Tapirisat of Canada, sealing project, **14**:27
Native business subsidies, cut-backs, **24**:75
Native Economic Development Program, **21**:27-8
Non-native projects, restrictions, **11**:23
Off-reserve Indians/Métis, access, restrictions, **15**:21, 25
Nunavut, economic base, determining, **14**:28-9
Participation, funding cuts, effects, **6**:8
See also Aboriginal self-government; Akwesasne-St. Régis Reserve; Algonquin Nation—Communities; Cree of James Bay; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Norway House Indian Band; Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)—Pheasant Rump Band/Reserve; Saskatchewan Indian Federated College Student Association

Economic independence *see* Indian self-government

Economy
Indians, impact, Lethbridge, Alta. survey, **9**:42-3

ECOSOC *see* United Nations Economic, Social and Cultural Council

Edmonton, Alta. *see* Literacy—Aboriginal people

Education
Aboriginal culture, history, lack, aboriginal/non-aboriginal schools, **46**:53-4; **47**:23; **48**:50; **53**:9; **54**:8, 19
See also Plains Indian Cultural Survival School
Drop-out rate/participation rate, **21**:6; **24**:7, 39; **27**:19-20; **33**:104
Indian-controlled schools, **33**:92
Indians, **2**:27; **33**:38
Inuit, **6**:4-5
See also Economic development—Education; Literacy—Aboriginal people; Plains Indian Cultural Survival School; Red Crow College
Employment, relationship, specialized training, higher education, **29**:10-1
High achievers/gifted students, special schools/programs, establishing, **29**:28-9; **32**:79-80; **37**:18; **39**:42
Impediments, primary, secondary levels, **4**:19-20
Importance, aboriginal control, etc., **33**:102-3; **39**:44
Indian Affairs and Northern Development Department expenditures, **27**:19
Indians
Attendance, compulsory, 1948, **7**:23
Control, devolution, **11**:6; **29**:6-7

Education—*Cont.*
Indians—*Cont.*
Control, devolution—*Cont.*
High schools, lack, **29**:23-5
Standards, relationship, **29**:23-5
Counselling and guidance programs, **29**:7
Cree of James Bay, James Bay and Northern Quebec Agreement provisions
Funding, adequacy, **7**:26, 36
Local control, **7**:22-3
System, implementation, Judge Paul recommendation, **7**:35
Disabled, **37**:18; **39**:42
Funding, Indian Affairs and Northern Development Department budget, **29**:7, 20-1
Bill C-31 effects, **2**:23-4
Inadequacy, Saanich Indian School Board, **30**:60-1
Paternalistic attitude, **30**:49-50
Hostile environment, **30**:49, 51
Learning disabled, **32**:82-4; **40**:18-21
Akwesasne program, **40**:20-1
Kahnawake One Step Program, **40**:18-9
National Indian school board, possibility, **5**:20
Norway House, Man., Frontier School Division, deficiencies, University of Manitoba study, etc., **35**:34, 41-3
Nova Scotia, Micmac, funding, curriculum, racism, etc., **39**:16-8, 20-7, 61, 63-4
Pre-colonial system, **5**:8, 15
Provincial schools, **29**:6
Residential school system, effects, **9**:52-3
Review, Assembly of First Nations
Indian Affairs and Northern Development Department utilizing, **29**:28
National Indian Education Forum, role, **8**:16-7
Recommendations, **2**:8-9
School board representation, **30**:62
Schools
Asbestos problems, Ontario, **24**:24, 65
Construction, need for, Ontario, etc., **24**:61, 65, 76
Saskatchewan, high schools, etc., need for, **33**:38
Teachers, Indian
Lack, **39**:24-6
Role, **29**:16
Training, **39**:24-5
Norway House, Man., Brandon University Northern Teacher Education Program, **35**:40-1
See also James Bay and Northern Quebec Agreement—Education provisions
Treaty right, **37**:6
See also Education—Drop-out rate; Indian self-government; Indians—Leaders; National Indian Education Forum; Peigan Board of Education—High school; Plains Indian Cultural Survival School
Inuit
National Health and Welfare Department study report, *Lords of the Arctic; Wards of the State*, **29**:30
Statistics, **29**:29-30
See also Education—Drop-out rate
Lethbridge, Alta.
Japanese language program, **32**:38

Education—*Cont.*
Lethbridge, Alta.—*Cont.*
Master Tuition Agreements, teaching aboriginal culture and history to Blood Tribe/non-aboriginal students, etc., **32**:31-9, 42
Racism, Nova Scotia, blacks/Indians, need for inquiry, **39**:50
Research, framework agreement with Assembly of Manitoba Chiefs, **47**:25
See also Aboriginal languages—Teaching; Aboriginal people—Public attitude; Inuit self-government; James Bay and Northern Quebec Agreement; Literacy; Public education; Schools; Training programs

Education councils *see* Literacy—Aboriginal people

Education, post-secondary
Costs, health/social programs, comparison, **9**:6-7, 28-9
Definition, **9**:5-6
Discrimination, **7**:28
Eskasoni Indian Reserve students, **38**:40, 53-4; **39**:23
Funding
Cree of James Bay, James Bay and Northern Quebec Agreement funding provision, **3**:18; **4**:30; **5**:16, 31
Cap, unilateral imposition, **7**:21-2
Federal government obligations, fulfilment, **10**:10
Formula, federal/Quebec shares, negotiations, Croll role, etc., **7**:27, 29, 32-3, 35-6, 39-40
Cut-backs, **39**:44
Dalhousie University Micmac protests, **39**:53
Full support, proposal, **9**:47
Grants, bursaries, Northwest Territories Inuit, lack, **6**:5
Indian Affairs and Northern Development Department budget, **2**:12-4
Bill C-31 funding component, **2**:13, 23-4; **4**:18
Levels, adequacy
Canadian Human Rights Commission position, **18**:8-9
Employment, relationship, **24**:74-5, 88
Provinces, transfer payment reductions, impact, **4**:16
Supplementary estimates, **3**:32-3
See also Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program
Government policies, review, long-term bilateral process, establishment, **10**:4, 8
Federation of Saskatchewan Indian Nations participation, **10**:5, 24
Graduation rates, **2**:21-2, 29-30; **3**:23-4; **5**:30-1; **32**:69, 74; **33**:92
Alberta, **5**:32
Cree of James Bay, **7**:22, 28-9; **41**:26-7
Indian reserve institutions, **9**:48-9
Inuit, factors, Arctic College, Frobisher Bay N.W.T. campus establishment, etc., **6**:7-8, 14, 17
Micmac of Nova Scotia, **39**:42, 53
National average, comparison, **9**:47
Old Sun Community College, **9**:49
Saskatchewan Indian Federated College, **33**:37
Tobique First Nation, unemployment rate, etc., **38**:59, 64, 66
Women, **38**:67-8
Minority access, aboriginal people, etc., task force, **39**:54, 60
National commission, NCC proposal, **4**:27-8

Education, post-secondary—*Cont.*
Nuu-chah-nulth Tribal Council program
Alternative funding arrangement, eligibility criteria, **9**:11, 18, 21-3, 33-5; **10**:21
See also Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program—Universal access
Participation rates, **2**:6, 19, 24-5; **3**:9, 24-5; **9**:53
Cree of James Bay, 7:28
Inuit, **6**:11, 19
Postsecondary Student Assistance Program
Aboriginal organizations, opposition, **4**:24
Abuses, consequences, publicizing, **10**:23
Administration
Funds, need, **9**:8
Guidelines, restrictions, **9**:47
Handbook, tabling, **9**:6, 23-4
Advanced degrees, funding, restriction, **3**:26-7
Affirmative action program, proposal, 7:28-9
Allowances
Adjusting, **27**:33
Child care, **9**:6, 8, 10, 16-7, 25-6, 41; **10**:25
Clothing, **9**:8-9
Living, **2**:11
Poverty line, comparison, **5**:14
Special shelter, **9**:8, 15-6, 31-2
Travel, **2**:8; **9**:9, 30-1
Appeal process, **2**:11, 19-20, 28-9; **8**:24
Applicants, deferrals, effects, **2**:12, 14-9, 22-3; **3**:17, 29-30, 32-3; **4**:8; **5**:29; **6**:18; 7:27; **9**:54-5, 60-1; **10**:6-7, 13; **27**:33
Touchwood, File Hills, Qu'Appelle District Chiefs study, **5**:15, 23-4
Assimilationist policy, 7:37; **9**:52
Bill C-31 applicants
Backlog, retroactive funding elimination, effects, **2**:13, 23-4; **4**:8, 17-9, 25-7
Numbers, costs, **10**:25-6
Blood Tribe, **27**:33-4
Budget
Forecasts, submission deadline, **9**:8
Freeze, $130 million, **2**:6; **4**:8-9, 23; **5**:16; **9**:7; **19**:24-5; **28**:32
Supplementing, possibility, **11**:15-6
Cadieux position, communiqué, **2**:8; **3**:13
Committee report, **35**:32
Date, anticipating, 7:40; **9**:63
Government response, deadline, **9**:63; **10**:7-8
See also Reports to House—First
Committee study, **2**:4-35; **3**:4-34; **4**:4-31; **5**:4-36; **6**:4-26; 7:4-41; **8**:8-31; **9**:5-67; **10**:4-30; **12**:1-110
Cree of James Bay, exclusion, 7:21
Data base, demographic changes, etc., estimating, difficulties, **2**:6-7; **3**:9, 11, 16-7, 25-6; **4**:13-5, 20-2, 26, 30; **5**:13-4, 17-8, 24, 34; **6**:11; 7:25, 38-9
Development, bilateral process, DPA Group recommendation, **10**:17-8
Joint data base, need, **10**:5, 14-5, 18, 21
Demonstrations, Indian students, charges, 7:16
Development, consultation process, adequacy, **2**:8-11, 28; **3**:8, 11, 14-5; **4**:10-1, 14, 23-5; **5**:10-1, 19-20, 25-6; **6**:7, 11-3; 7:15-7, 25-8, 32; **8**:16-7, 19, 24-5, 31; **9**:6, 14-6, 28, 39-40, 54, 61-2; **10**:17-8

Education, post-secondary—*Cont.*
Postsecondary Student Assistance Program—*Cont.*
Development, consultation process, adequacy—*Cont.*
Cadieux position, **10**:6, 18, 28-9
Costs, **9**:57-8; **10**:19
Discussion paper, Dec./87, **9**:20
Indian Affairs and Northern Development Department, letters, documentation, Committee requesting production, Nault proposal, **5**:24-5, 35-6; **6**:21-5; **10**:6
McKnight commitment, 7:13
Secret meeting, departmental officials, minutes, **8**:17, 20-1; **8A**:1-6; **10**:10-2
Sheppins and Carr Stewart, role, **9**:58
Effective date, **9**:7, 16-7; **10**:9-10
Eligibility criteria, **2**:7-8; **5**:31-2
Northwest Territories, differences, **6**:10-2
Removal, proposal, **9**:35
Funding
Approval, delays, **9**:21, 26; **10**:15, 21
Expenditures, 1989-1990, **27**:33
Funds, taxability, Greyeyes case, 1984 court ruling, **8**:13, 24
International students, comparison, **9**:58
Shortfall, supplemental funding, possibility, **10**:15-6, 20-1
Government propaganda, Indian students, remarks, **3**:14
Graduate students, **9**:47
Level 3 funding, limitations, **8**:23, 25-6
Hunger strike, **1**:18-20; **2**:9, 29-30; **3**:15-6; **4**:6-7; **6**:7; **9**:38
Bell, Emil, 28th day of fast, **3**:12
Participants, identifying, 7:17
See also Appendices—Indian students
Income support program, Cadieux remarks, **2**:8, 21-2; **5**:16; **8**:10
Indian students, position, potential points of agreement, **3**:30
See also Appendices
Information, leaflet, **10**:4-5
Institutions, choice, restrictions, **10**:26-7
Inuit students, funds, distribution through Northwest Territories Department of Education, implications, **6**:14-8
Legislative mandate, lack, Auditor General criticism, **8**:8; **9**:32; **10**:29-30
Littlechild position, **3**:30
Local control, bands, tribal councils, administration, **2**:10, 23-4; **3**:9, 25-6; **5**:31; **6**:17
Administration funds, possibility, **10**:28
Assembly of First Nations proposal, **10**:21-2
Chiefs' council, proposal, **9**:47
Contribution agreements, **10**:5
Dakota-Ojibway Tribal Council, **5**:13
Deficits, **9**:8
Inuit Tapirisat of Canada position, **6**:8-9, 17-8
Management, differences, **9**:11, 17; **10**:17-8
Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee, **9**:19, 24-5
Mature students, effects, **3**:29-30; **9**:10, 35, 47
Moratorium, bilateral negotiation process, establishment, proposal, **2**:9-10, 25-6, 28; **3**:5, 9-11, 15, 17, 20-2, 30-4; **4**:8, 30-1; **5**:11-2, 14; **6**:6-7; 7:16; **9**:27-8, 40-2, 46; **10**:6; **11**:16

Education, post-secondary—*Cont.*
Postsecondary Student Assistance Program—*Cont.*
Mulroney role, intervention, request, **3**:5, 11-2
National conference, possibility, **10**:26
Non-traditional education, ineligibility, **9**:41
Nuu-chah-nulth Tribal Council position, **9**:10
Objectives, changes, **7**:15-6, 31-2
One-year programs, reinstatement, proposal, **9**:8, 29
Postsecondary Education Assistance Program, precursor, E-12 guidelines, changes, rationale, **1**:14-5; **9**:20-2, 32-3; **10**:21
Problems, adjustments, short-term bilateral process, establishment, **10**:4, 7, 12-3, 20, 25-6
Proficiency requirement, possibility, **5**:30-1
Provinces, jurisdiction, administrative differences, **5**:23
Régistry requirements, confidentiality, **9**:8, 24-5
Rental subsidies, **9**:9
Residency requirements, **4**:27; **8**:24-5; **9**:36, 47
Review by Indian administrative organizations, **27**:33
Scholarships, incentive grants, **2**:10-1, 22-3; **9**:22
Post-Graduate Incentive Grant, **9**:9
Strategic scholarships, effects, **8**:24
Scope, **5**:33
Single-parent mothers, effects, **9**:6, 8, 10, 16-7, 25-6, 41; **10**:27-8
Special contingency fund, **9**:9
Spending cap, **2**:5-6; **4**:13, 23, 27; **5**:13, 21, 29; **7**:26-8, 31
McKnight imposition, **4**:8
Student months, 96, reduction to 48, effects, **8**:26; **9**:8, 10, 35, 47
Students, academic pursuits, effects, **3**:20-1, 26-8; **9**:43-5
Studies, Prince Albert District Chiefs/Touchwood, File Hills, Qu'Appelle District Chiefs, **5**:15, 20, 33-4
Time limits, imposition, **2**:10; **4**:22-3; **5**:26-7; **28**:32
Tutoring expenses, reinstatement, proposal, **9**:8-9
United States program, comparison, **5**:14, 17, 24
Vocational training, inclusion, possibility, **10**:24
Waiting lists, **3**:32
Women, special needs, responsiveness, **7**:29-31
See also Appendices—Indian students
Pre-law study program, francophone Métis/off-reserve Indians, restrictions, **15**:25
Student loans, Saskatchewan, Métis, **41**:13
Subcommittee establishment, NCC *ex officio* membership, proposal, **4**:7, 13, 27-9
Support programs, non-status/off-reserve Indians, Métis, lack, **4**:9-10, 13, 15-20
Universal access, treaty right, **3**:6, 16-9, 21; **39**:37
Blackfoot Tribal Administration (Treaty Number 7) position, **9**:45
Blood Tribal Administration (Treaty Number 7) position, **9**:37-9
Cadieux position, **2**:5, 31-2; **5**:10, 26, 30, 32-3; **7**:17-8; **8**:10, 23; **9**:51; **10**:7, 28-9; **17**:17
Court ruling, possibility, **3**:21-3, 28-9; **5**:16-7, 26; **8**:19-20
Cree-Chipewyan Nations Council (Treaty Number 6) position, **9**:51, 55
Cree of James Bay, James Bay and Northern Quebec Agreement provisions, **7**:18-26, 34-5, 40
Dartmouth College, founding date, significance, **7**:18
Government fiduciary obligation, background, **8**:13-6, 23-4

Education, post-secondary—*Cont.*
Universal access, treaty right—*Cont.*
Indian Act, relationship, **4**:12; **5**:10
Indigenous Bar Association position, **8**:10-1; **9**:27
Justice Department legal opinion, availability, **8**:24
Confidentiality, **10**:25-6
Legal decisions, constitutional protection, etc., **3**:7, 18; **8**:12-3
McKnight position, **3**:10, 22; **33**:100-1
Métis, non-status Indians, **8**:18-9; **33**:107
National campaign on Indian education, **33**:100-1
Native Council of Canada position, **10**:6
Native Women's Association of Canada position, **7**:15-6, 38
Nuu-chah-nulth Tribal Council position, **9**:27
Old Sun Community College, board of directors, position, **9**:45-6
Prairie Treaty Nations Alliance position, **5**:7-10, 18, 20-1, 30
Student demonstrations, hunger strikes, arrests, etc., **33**:101; **49**:40, 46
Treaties 1-6, 8-11, provisions, references, **8**:10-1
Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee position, **9**:27
Vocational training
Canada Employment and Immigration Commission programs, waiting lists, **9**:29-30
See also Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program
See also Lawyers—Aboriginal people; Literacy—Aboriginal people; Secretary of State Department—Funding *re* aboriginal people

Educational leave *see* Literacy—International situation

Elders *see* Assimilation; Literacy—Aboriginal people; Micmac of Nova Scotia—History; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Elections
General, Nov. 21/88 *see* James Bay and Northern Quebec Agreement—Negotiations
Provincial *see* British Columbia

Electricity *see* Hydro-electric projects

Eliasialuk, Samwillie (Inukjuak Community)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **22**:8-9, 12-3, 22-3, 28, 30-1

Elijah, Faithkeeper Bruce (Oneida Mohawk Nation)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:46-7, 52-3

Emergency Measures Act *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Employment
Aboriginal employment/training, immigration, relationship, **29**:57-9
Discriminatory practices, **38**:69
Bell Canada, **18**:13
Canadian Broadcasting Corporation, **18**:13
Canadian National Railways, hiring practices, women, Supreme Court of Canada decision, **18**:20, 27, 29

Employment—*Cont.*
Discriminatory practices—*Cont.*
Crown corporations, aboriginal people, management positions, hiring practices, **18**:25-7
Eliminating, Canadian Human Rights Commission role, **18**:12-5
Racism factor, **24**:41; **33**:93, 97; **39**:43, 47, 60
Employment services, Indian-controlled, need for, **33**:92-7
Morning Star, Saskatchewan agency, **33**:94, 97
Indian reserves, job creation programs, **11**:14
Indians, unemployment level, **24**:71, 74-5; **33**:39, 92; **35**:34
Native Citizens Program, **24**:72
Recruitment advertising, Indians not responding, **33**:92, 96-8
Students, Aboriginal Summer Employment Program, elimination, impact, **23**:32-3
Training factor, **33**:94, 97-8
Youth, Victoria, Australia program, **33**:98-9
See also Alberta-Pacific Forest Industry; Algonquin Nation; Arts; Canadian Jobs Strategy; Criminal justice system—Aboriginal people; Economic development; Education; Education, post-secondary—Funding; Indian Affairs and Northern Development Department—Programs; James Bay and Northern Quebec Agreement—Education provisions; James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec); Labour force; Land claims—Settlements; Literacy—Aboriginal people; Mediation; Norway House Indian Band—Economic development; Public Service

Employment and Immigration Department *see* Economic development—Canadian Aboriginal Economic Development Strategy; Labour force; Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Employment equity
Legislation, Employment Equity Act, enforcement, sanctions, lack, **18**:11-5, 27-9
Public Service Commission, policies, objectives, **16**:27
See also Public Service—Aboriginal people
See also Government contracts and purchases; Literacy—Aboriginal people

Employment Equity Act *see* Employment equity—Legislation

Empowerment *see* Literacy—Aboriginal people

Enowkin Centre *see* Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Environment
Ecological zone *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue
Policies, aboriginal values, incorporating, **23**:17
See also Aboriginal communities; Akwesasne-St. Régis Reserve; Arctic; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Inuit; James Bay and Northern Quebec Agreement; James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec); Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Environment Canada and the North *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Canadian sovereignty factor

Environment Department *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Canadian sovereignty factor

Environmental assessment review process *see* Indian Affairs and Northern Development Department—Programs

Environmental Mediation and Arbitration Group *see* Organizations appearing

Epidemics *see* Fort George Indian Band

Equality *see* Literacy—Aboriginal people

***Equinox* magazine** *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Living conditions

Erasmus, Bill (Dene/Métis Secretariat)
Land claims, Committee study, **16**:6-10, 12-21, 23-4, 26-7

Erasmus, Chief George (Assembly of First Nations)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **24**:65, 69-84, 87-90
References *see* Assembly of First Nations

Erratum *see* Procedure and Committee business

Eskasoni Indian Reserve *see* Education, post-secondary; Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Estimates
Supplementary *see* Education, post-secondary—Funding
See also Indian Affairs and Northern Development Department

Etienne, Deborah (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **51**:4, 12-5

Etienne, Chief Jerry (Six Nations Traditional Hereditary Chiefs)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:77-80, 85-6, 89, 99-101, 103, 105-6, 108, 110, 112-6

European Court *see* Human rights—Aboriginal people

European Parliament *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Human rights violations

European parliamentarians *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role

Exports *see* Water

Expropriation *see* Land claims—Federal expropriation powers; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue; Mount Currie Indian Band—Reserve lands

Extinguishment *see* Aboriginal title

Extremism *see* Aboriginal people

E-12 guidelines *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Facsimile machines *see* Fax machines

Family services *see* Social services/programs—Child welfare and family services—Manitoba

Farmer, Gary (Individual presentation)
Literacy, Committee study, **37**:39-51

Farnham, Que. *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Faulk, Johanna (Manitoba Education Department)
Literacy, Committee study, **35**:13-20, 26-8, 30-1, 33
References, background, **35**:13, 26

Fax machines *see* Literacy—Aboriginal people

Federal Court of Canada *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role—Media role

Federal-provincial relations/jurisdiction
Ministerial meetings, conferences, AFN participation, proposal, **19**:10, 12
See also particular subjects

Federal trust centre *see* Indian-government relations—Trust relations

Federation of Saskatchewan Indian Nations
Government, relationship, **14**:6
Membership, **14**:6
See also Aboriginal affairs—Current issues; Aboriginal and treaty rights—Interpretation; Appendices; Education, post-secondary—Government policies; Indian affairs—Treaty; Indians; Labour force—Aboriginal people; Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing; Saskatchewan Indigenous Languages Committee and Saskatchewan Indian Cultural College, Federation of Saskatchewan Indian Nations; Specific land claims—Saskatchewan

Fee, Doug (PC—Red Deer)
.Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **22**:5
References, *in camera* meetings, **12**:105; **43**:138

Ferland, Marc (PC—Portneuf; Acting Chairman)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **47**:44-7; **48**:26-7, 35, 51-3, 91-3, 105-6, 108, 115-6; **49**:56-7, 139-44, 169-75; **51**:20-1; **53**:50; **55**:21-4, 49, 66-9, 88-92; **58**:47-50, 73-4, 77, 87-90, 109-10
Procedure and Committee business
Documents, **55**:49
Questioning of witnesses, **51**:20
Tape recordings made by witnesses of meetings with Minister, **48**:91-3
Witnesses, **58**:77
References
Acting Chairman, taking Chair, **58**:50
In camera meetings, **50**:3-4; **58**:5; **59**:45-7
Sovereignty, **58**:47-50

Fiduciary responsibility *see* Aboriginal people—Government fiduciary responsibility; Education, post-secondary—Universal access; Hunting, fishing, trapping and gathering rights—Protection; Indian-government relations—Trust relations; Land claims—Federal fiduciary responsibility; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Federal role/intervention; Quebec—Sovereignty/separatism; Sovereignty

First Ministers' conferences
Aboriginal issues, holding, **48**:152
See also Aboriginal and treaty rights; Aboriginal self-government—Agreements

First Nations
Definition, **24**:34-6, 53, 69
Expenditures, contract and procurement policies, hiring and investment guarantees, etc., **24**:77
Federal funding, transfer payments, multi-year financial agreements, establishing, **24**:78
Lotteries, lottery corporation, establishing, **24**:77, 87-8
Sovereignty, **56**:72-3, 76-7

First Nations Council of B.C.
Membership, role, etc., **30**:23-4, 35
See also Organizations appearing

First Nations of South Island *see* Criminal justice system—Aboriginal people

First Nations Resource Council *see* Literacy—Aboriginal people

Fisheries
Aboriginal fishing rights, British Columbia, **50**:36; **56**:81
Arctic, development potential, **14**:28
See also Fraser River; Hunting, fishing, trapping and gathering rights

Flaherty, Martha (Resolute Bay, NWT)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **22**:11-2, 24-5, 30

Fontaine, Gabriel (PC—Lévis)
Procedure and Committee business
Business meeting, **45**:7-11, 13, 17, 21-2, 26
Motions, 45: 8-11, 13, 17
Orders of Reference, **45**:26
References, *in camera* meeting, **23**:3

Fontaine, Chief Jerry (Assembly of Manitoba Chiefs)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **24**:40-9, 51, 53-4, 56
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), M. (Blondin), **45**:21-2, 26

Food *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Living conditions—Overpopulation; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Forest industry
Algonquin Nation lands, industry clear-cutting, etc., **56**:30-1, 36-7
British Columbia
Clear-cutting, aboriginal position, **56**:81
Unemployment, aboriginal people, blockades, relationship, **50**:23-4, 28-30, 32-3; **56**:56
Indian initiatives, funding, etc., **24**:37
See also Barrière Lake; Pulp mills

Forests *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Fort George Indian Band
Epidemics, historic, small pox 1885, influenza 1918, tuberculosis 1925, **24**:6
Housing, Indian Affairs and Northern Development Department subsidy, **24**:4-5, 10, 14-6

Fort George Indian Band—*Cont.*
Indian Affairs and Northern Development Department land sales and leases, **24**:15
Lheit-Lhe-We-tens, sovereignty, **24**:6
Unemployment, **24**:5, 12
See also Fraser River

Fort George Indian Band and the Carrier Sekani Tribal Council *see* Organizations appearing

Forum of Young Canadians
Committee visitors, **56**:66

Foster, LGen K.R. (National Defence Department)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **55**:89-91, 94, 96-8, 100, 104-6, 110, 113-4, 118

Foucault, Richard (L'Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **54**:34

Four pillars *see* Aboriginal people—Government agenda

Fox, Leo (Blood Tribe Educational Society)
Literacy, Committee study, **32**:33-4, 36-9, 41-2

Fox, Lorraine (Native Education Centre)
Literacy, Committee study, **30**:42-8

France *see* Literacy—France—International situation

Francis, Bernie (MicMac Language Institute)
Literacy, Committee study, **38**:81-91

Francis, Johanne (National Aboriginal Network on Disability)
Literacy, Committee study, **40**:6-10, 12, 14-5, 17-8, 20

Francophones *see* Education, post-secondary—Pre-law study program; Public Service

Fraser River
Dioxin contamination, from pulp mills, fish contamination, impact on Fort George Indian Band, court case, etc., **24**:5-7, 11-4, 22

Fredeen, Shirley (Saskatchewan Indigenous Languages Committee and Saskatchewan Indian Cultural College, Federation of Saskatchewan Indian Nations)
Literacy, Committee study, **33**:70-82
References, background, **33**:70-1

Free trade *see* Canada-United States Free Trade Agreement

Freedom of the press *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role

French language *see* Francophones; Indian Affairs and Northern Development Department—Employees; James Bay and Northern Quebec Agreement—Education provisions; James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec)—Employment; Literacy—Aboriginal people; Mohawk Indians—Quebec; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Indian Act (amdt.)(Bill C-31)

Fretz, Girve (PC—Erie)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **21**:20-4
Assimilation, **21**:23-4

Fretz, Girve—*Cont.*
Bell, John Kim, references, **20**:20-1
Canadian Native Arts Foundation, **21**:20-1
Youth, **21**:22

Friendship centres
Funding cut-backs, **24**:42, 51-2, 71, 76; **27**:29
Role, programs, **28**:28; **40**:37
See also Literacy—Aboriginal people; National Association of Friendship Centres; Saskatchewan Association of Friendship Centres

Frieri, Paolo *see* Literacy

Frobisher Bay, NWT *see* Education, post-secondary—Graduation rates

Frontier School Division *see* Education—Indians; Literacy—Aboriginal people

Frontier School Division 48 *see* Organizations appearing

FSIN *see* Federation of Saskatchewan Indian Nations

FTA *see* Canada-United States Free Trade Agreement

Fulton, Jim (NDP—Skeena)
Aboriginal and treaty rights, **53**:93-4
Aboriginal self-government, **53**:93, 97
Constitution, **53**:93-5
Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim, **53**:93-4, 96-8, 104-5
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:93-7, 104-5
Quebec, **53**:99

Functional literacy *see* Literacy—Aboriginal people—Canada—International situation

Funk, Ray (NDP—Prince Albert—Churchill River)
Economic development, **11**:13, 15
Education, post-secondary, **1**:15; **11**:15
Employment, **11**:14
Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim, **11**:26
Hunting, fishing, trapping and gathering rights, **11**:25-6
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1989-1990, main, **11**:12-5, 25-6
Land entitlements, **11**:26
Land surrenders, **11**:26
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, M., **1**:14
Agenda, M. (Nault), **1**:15
Business meeting, **1**:15, 25-8
Motions, M. (Wilbee), **1**:25-6
Amdt., **1**:27-8
Organization meeting, **1**:10, 14
Quorum, M. (Hughes), amdt. (Allmand), **1**:11
References, *in camera* meetings, **12**:106; **59**:45
Social services/programs, **11**:12-3

Gabriel, Allen (Longhouse of Kanesatake)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:60-70, 72-3

Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research *see* Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Gabriel, Marie (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **51**:4, 15-8

Gabriel, Morris (Oneida Mohawk Nation)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:15-6, 50-1

Gabriel, Condoled Grand Chief Samson (Longhouse of Kanesatake)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:53
References, **48**:17, 29, 33

Gaelic *see* Micmac of Nova Scotia—History

Gagnon, Col Robin *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Gagnon, Roger (Indian Affairs and Northern Development Department)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **47**:45-6, 55-6

Gambling
Economic benefits, Six Nations Iroquois Confederacy position, **48**:13, 20
See also Akwesasne-St. Régis Reserve—Conflict; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Criminal activity

Game laws *see* Hunting, fishing and trapping rights

Gas *see* Natural gas

Gaspé, Dan (Former Band Administrator of Kanesatake—Individual presentation)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **54**:5-23
References, **54**:5, 12

Genocide *see* Cultural genocide; Six Nations Iroquois Confederacy—Government genocide

George Brown Literacy Network *see* Literacy—Aboriginal people

Gifted students *see* Education—High achievers

Gingell, Judy (Council for Yukon Indians)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **23**:6, 13-4, 17, 20, 23

Girard, Michel (Historian—Individual presentation)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **54**:54, 57-63, 65-72

Gitskan-Wet'suwet'en *see* Indian Affairs and Northern Development Department—Programs

Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim
British Columbia Supreme Court ruling, **48**:129, 151-2; **52**:15; **53**:76, 80-1, 85-6, 93-100, 104-5; **56**:55-6, 81, 83; **58**:32, 35, 37, 39-40, 52, 55
Federal-provincial agreement, negotiations, **53**:86
Political settlement, Campbell position, **11**:26-8

Gleichen, Alta. *see* Committee—Travel

Gold, Justice Lawrence *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Negotiations

Goldberger, Rev. Pierre (United Church of Canada)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:95-7, 100, 102-7

Golf course *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Golin and Harris report *see* James Bay and Northern Quebec Agreement—Negotiations

"Good Practices Guide" *see* Literacy—Aboriginal people

Goods and Services Tax *see* Inuit communities—Cost of living

Goodwin, Don (Indian Affairs and Northern Development Department)
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1989-1990, main, **11**:18-9, 33

Goose Bay, Labrador *see* Air defence

Goulet, Keith (Member of Saskatchewan Legislative Assembly)
Literacy, Committee study, **33**:57-63
References, background, **33**:57-8

Government contracts and purchases
Employment equity guidelines, Contract Compliance Program, **18**:12
Procurement policies, northern benefits provision, **11**:30

Government departments *see* Canadian Native Arts Foundation—Funding; Committee; Economic Development—Canadian Aboriginal Economic Development Strategy; Native Council of Canada—Funding; Organizations appearing; Public Service—Aboriginal people; Social services/programs—Universal programs

Government land purchases *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Government responses *see* Education, post secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study

Government whip *see* Committee—Operations

Grand Council of the Crees (of Quebec) *see* Organizations appearing

Grand River *see* Six Nations of the Grand River

Grand River Communications Society *see* Literacy—Aboriginal people

Grand River tract *see* Six Nations—Lands

Grants in lieu of taxes *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Gravelle-Laporte report *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Mohawk leadership factions

Gray, Florence (Ontario Literacy Coalition)
Literacy, Committee study, **26**:9-11, 14, 19, 24-5, 27-9, 32

Great Law of Peace *see* Aboriginal justice system—Laws; Six Nations Iroquois Confederacy

Great Whale River project *see* James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec)—James Bay II

Green, Howard (Employment and Immigration Department)
Literacy, Committee study, **29**:46-9, 51-6, 58, 60-4
References, background, aboriginal literacy programs, **29**:46-7

Greyeyes case *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Grise Fiord, N.W.T. (Craig Harbour)
Inuit population, **22**:24
See also Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation

Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation
Arrival in 1953, poorly outfitted, **40**:58, 63
Canadian sovereignty factor, RCMP role, etc., **22**:6-7, 9, 15, 29; **40**:42, 44-7, 49, 54, 61-6
Environment Department position, *Environment Canada and the North,* July 1983 discussion paper, **22**:14
Inuit sovereignty, relationship, **40**:54, 62-4
Coercion, Royal Canadian Mounted Police tactics, allegations, **22**:5-6
Committee study, **40**:40-67
Consultants, role, **45**:19, 23
M. (Ray Skelly) **40**:61-7, agreed to on division, 4
See also Reports to House—Third
Coolican report, relationship, **40**:46
Historical background, Bob Pilot recollections, **40**:40-6
Indian Affairs and Northern Development Department position, letter, **40**:40, 46-7, 62, 65-7
Inducements, bountiful wildlife, etc., **22**:5, 8, 22
Inuit
Adaptation, Royal Canadian Mounted Police Superintendent Larsen assessment, accuracy, **22**:25
Agreement, terms, **22**:13
Children, mistreatment, **22**:11
Families, separation, **22**:11, 14, 22
Health, diseases, tuberculosis, etc., **22**:6, 14; **40**:51
Labour, provision of services to Royal Canadian Mounted Police, remuneration, lack, slave labour allegations, etc., **22**:8-10, 14-5, 23, 28, 30-1; **40**:53-4
Lifestyle, diet, environment, etc., changes, **22**:15-6; **40**:56, 58-9
Royal Canadian Mounted Police, lack of communication with/fear of, **40**:52-3
Trading with RCMP, furs, prices, etc., **40**:48-9, 53, 55-6
Women, sexual abuse, incidents, **22**:12, 15, 23; **40**:47, 60-1
By RCMP, allegations, **40**:45-6, 59-60, 63, 67
Living conditions, food, housing, shortages, etc., **22**:7-8, 12, 23, 30-2; **40**:47-53, 56-9, 67
Equinox magazine article, **22**:36-7
Overpopulation, food supply factors, **40**:66-7
Redress, government apology, compensation, requesting, **14**:26, 28-9, 31; **22**:27-30; **40**:61-7
Cadieux position, refusal to discuss, **22**:18, 21-2
Committee role, **22**:19, 21, 27, 37-8
Recommendation to government, formulating, commitment, **22**:32-6, 38
Government position, lack of response, etc., **22**:26
Japanese Canadians, World War II internment, redress agreement, comparison, **22**:16, 19-21, 29, 32
Lawsuit, possibility, **22**:18, 21

Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—*Cont.*
Redress, government apology, compensation...—*Cont.*
Responsibility, federal/provincial/territorial governments, **22**:16-8, 20-1, 37
Royal commission, proposal, **22**:18-20
United Nations involvement, possibility, **22**:19-21
World Court hearing, possibility, **22**:18-9
Return to Inukjuak, Pond Inlet, opportunities, **22**:6, 8, 15, 22, 24-5, 29
Government promise, funding commitment, **22**:24; **40**:44-6, 55, 61, 64
Royal Canadian Mounted Police investigation of allegations, **40**:40, 50, 62, 64-6
Survival experiment, **22**:11-3, 16
See also Appendices—Inuit Tapirisat of Canada

Grodinsky, Nill (Grand Council of the Crees (of Quebec))
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **57**:12

Groves, Robert (Native Council of Canada)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **15**:16-7, 23-5, 27-31
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **4**:14-8, 25, 28-9
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:133-4, 136-7, 146-7, 149-50, 152

GST *see* Goods and Services Tax

Guaranteed annual income *see* Aboriginal people—Income, guaranteed annual

Guay, Gerald (Indigenous Bar Association)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **52**:18, 22, 28, 31

Guay, Gérard (Wolf Lake)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:60-1, 63-4, 66-7, 72-3

Gun control, 55:58

Gzowski, Peter *see* Peter Gzowski Golf Tournaments

Hackett, Michael W. (Châteauguay City Hall)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:77, 80, 85

Haida land claim *see* South Moresby Island, Queen Charlotte Islands

Hair, Chief Joe (Assembly of First Nations)
Literacy, Committee study, **37**:20-6, 28, 33, 38

Halifax, N.S. *see* Committee—Travel

Handicapped persons *see* Disabled and handicapped persons

Hay River motion *see* Dene/Métis comprehensive claim—Final Agreement

Hawthorne report *see* Aboriginal people—Government policies

Hazardous products
PCBs, Broughton Island, mothers' milk contamination, **14**:32

Healing process *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Psychological effects

Health *see* Association of Iroquois and Allied Nations; Diseases; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Inuit; James Bay and Northern Quebec Agreement

Health care
Pilot projects, British Columbia, Nova Scotia, **4**:27
See also Education, post-secondary—Costs; Oujébougoumou Cree Reserve

Hearing disabilities *see* Literacy—Aboriginal people

Heavyhead, Pam (Blood Tribal Administration (Treaty Number 7); Blood Tribe Educational Society)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:39-43, 54, 58, 60-1, 63
Literacy, Committee study, **32**:31-42

Heritage Language Institute *see* Aboriginal languages—Retention

Heritage languages *see* Aboriginal languages

Hewitt, Priscilla (Native Program of Ontario, Literacy Branch)
Literacy, Committee study, **26**:4-9, 13, 15, 17-22, 25-32

Hicks, Bob (PC—Scarborough East)
References, *in camera* meeting, **20**:53-4

High achievers *see* Education

High school graduates *see* Literacy—Canada

High schools *see* Education—Indians; Peigan Board of Education; Plains Indian Cultural Survival School

High-technology *see* Literacy—Aboriginal people

Hind Man, Margaret (Blood Tribal Administration (Treaty Number 7))
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:37-9, 55, 57

History *see* Aboriginal people—Government fiduciary responsibility; Aboriginal self-government—Sovereignty; Akwesasne-St. Régis Reserve—Government structure; Algonquin Nation; Canadian Armed Forces—Aid to civil powers; Education—Aboriginal culture—Lethbridge, Alta.; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation; Indian Act; Indians; Literacy—Aboriginal people; Micmac of Nova Scotia; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Six Nations—Lands and funds appropriated by Crown; Six Nations Iroquois Confederacy; Six Nations of the Grand River land claim

Hobbema, Alta. *see* Literacy—Aboriginal people

Home schooling *see* Literacy—Aboriginal people

Horn, Kahn-Tineta (North American History and Contemporary Issues)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:6-12, 16-25, 27-8, 30
References
Dismissal from employment at Indian Affairs and Northern Development Department, banned from department property, **49**:11, 20, 24
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Horn Miller, Waneek (North American History and Contemporary Issues)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:13, 21
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Horn, Randy *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Horner, Bob (PC—Mississauga West)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **22**:5, 14, 23-8, 33-5
Arctic sovereignty, **22**:14
Grise Fiord, N.W.T., **22**:24
Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation, **22**:24-8, 33-4
Inuit organizations, **22**:26
Procedure and Committee business, motions, **22**:33-4
Resolute Bay, N.W.T., **22**:23

Horning, Al (PC—Okanagan Centre)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **21**:12, 28, 30
Aboriginal self-government, **56**:61-2
Arts, **21**:28, 30
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:29-32
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)
Committee study, **56**:61-2, 75-6; **57**:74
M. (Blondin), **45**:12-3, 27-8
Procedure and Committee business
Business meeting, **45**:9, 12-3, 27-8
Information, **9**:32
Orders of Reference, **45**:27
Staff, M., **2**:12
Royal Canadian Mounted Police, **57**:74

House of Commons
Aboriginal representation, **24**:72; **49**:19-20
See also Assembly of First Nations—Erasmus; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study—Warriors

Housing
Backlog, Bill C-31 applications, **11**:19, 22
Funding shortage, impact, **39**:48
Off-reserve Indians, **15**:10-1
Conditions, shortage, overcrowding, etc., **24**:73-5, 83-4
Consultations, discussion paper, **47**:23-4
Policy, development, **11**:20-2
See also Fort George Indian Band; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Living conditions; Indians—Status; Inukjuak Community; Lil'Wat District Indian Council; Métis National Council; Oujébougoumou Cree Reserve; Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)—Pheasant Rump Band/Reserve

Hoyle, Rev. Peter (United Church of Canada)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:109-15, 118-20, 124

Hudon, Jean-Guy (PC—Beauharnois—Salaberry; Parliamentary Secretary to Minister of National Defence)
Akwesasne-St. Régis Reserve, **11**:24-5

Hudon, Jean-Guy—*Cont.*
Economic development, **11**:23
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1989-1990, main, **11**:22-5
Social services/programs, **11**:22-3

Hughes, Ken G. (PC—Macleod; Vice-Chairman; Chairman)
Aboriginal affairs, **56**:66-7
Current issues, agenda, Committee study, **14**:4, 23; **15**:31-2; **23**:17
Aboriginal people, **35**:33; **42**:25
Blondin, references, **45**:19-21
Canadian Human Rights Commission, **45**:4
Centre for Research-Action on Race Relations, 56;66
Circle Project, **33**:90-1
Committee, **2**:18; **3**:19-20; **13**:28; **26**:4; **29**:4-5; **38**:70; **45**:24
Comprehensive land claims, negotiation process, Committee study, **42**:4, 25
Education, **32**:83-4
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **2**:18-20, 35; **3**:19-21, 23; **4**:20-1; **6**:11-2, 20-2, 26; **7**:38-40; **8**:23-5; **9**:22-6, 60, 65; **10**:13-6
Forum of Young Canadians, **56**:66
Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim, **48**:152
Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation, **22**:37-8
Committee study, **40**:55, 57, 59-62, 64-7
Inuit Tapirisat of Canada, **6**:11
Inuktitut Magazine, **36**:17
James Bay and Northern Quebec Agreement, **36**:15-7, 26-7
Land claims, **42**:35; **45**:25
Committee study, **13**:29; **16**:25; **31**:13-4
Literacy, **45**:4-6
Committee study, **25**:5; **26**:28-9; **29**:62; **32**:7-8, 16-7, 22, 26-7, 30, 38, 42, 48, 50-1, 60, 83-4, 92; **33**:9, 23-5, 41-3, 82, 90-1, 110-1, 113-4; **35**:32-3, 37, 45-6, 49, 55, 64, 71-2; **36**:15-7, 26; **38**:13-4, 37, 56, 70, 80; **39**:58; **40**:24; **41**:18, 20, 28, 32-3
Mediation, **32**:30-1
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), **42**:34-5; **45**:31
Committee study, **44**:5-6, 8, 10-1, 13-4, 17-20; **49**:7, 22, 126, 179; **54**:58-9, 61-2, 64, 66, 68-9, 71-3; **55**:49, 82-3; **56**:66-7; 57:15; **58**:9-10, 72
M. (Blondin), **45**:27
Native Communications Program, **33**:42-3
Native Council of Canada, **40**:24-5
Native Women's Association of Canada, **13**:39
Northwest Territories, **13**:40
Pilot, Robert, references, **40**:59-60
Plains Indian Cultural Survival School, **32**:7-8
Poland, **64**:16
Procedure and Committee business
Acting Chairman
Abusing Chair, **35**:43
Taking Chair, **50**:50
Agenda and procedure subcommittee
Committee study proposal, referral to, **45**:28-31
M., **1**:34
Meetings, **16**:28; **18**:31; **27**:35; **45**:5
Reports, M. (Koury), **13**:28
Agenda, determining, **13**:41; **15**:32-3

Hughes, Ken G.—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Audio presentation, observers asked to turn off tape recorders, **51**:5, 18
Briefs, translation, **41**:20
Business meetings, **1**:20, 29-30, 34; **13**:39-41; **45**:4-17, 20-2, 24-31
Scheduling, **48**:7
Chairman
Debate, engaging in, **45**:25
Meeting with critics after question period, **52**:83
Departmental officials
Appearances, **15**:31-2
Heckling witnesses, **48**:75-6
Documents
Appending to minutes and evidence, **52**:61
M., **3**:19
Departmental, requesting, M. (Nault), **6**:22
Member submitting, **49**:62
Tabling, **47**:41-2; **55**:49, 118; **56**:70
Witnesses providing, **24**:53
Witnesses tabling, **48**:88-9
Gifts, artifacts presented to Committee by witnesses, **58**:101
In camera meetings, **13**:4
Proceeding to, **41**:33; **46**:67
Information, **4**:20-1; **9**:23
Meetings
Aboriginal opening ceremonies, **48**:15; **52**:83; **53**:5
Adjourning, **13**:26, 39
Business matters, **48**:6-7
Interruptions, **49**:29
Late starting, **46**:13
Length, **47**:5
Length/speed of interpretation, **49**:61-2
Scheduling, **45**:5
Members
Introduction to witnesses, **35**:72
Referring to statistics, **58**:72
Substitutions, **6**:20-1
Members' remarks, Blondin remarks *re* Robert Skelly, **42**:32-3
Ministers
Meeting with interest group, M. (R.E. Skelly), **23**:22
Misleading House, lying, **49**:30
Questioning, **27**:34
Questioning by witnesses, M. (Ray Skelly), **27**:5-6, 9-12
Re-inviting, M. (Blondin), proposed to move, **48**:94
Motions
Amendments, **45**:15
Circulating, **45**:8-9
M. (Wilbee), **1**:20
Amdt. (Funk), amdt. to amdt. (Nault), **1**:29-30
Notice of motion, **42**:34-5; **45**:6-8, 15-6; **47**:
Preparing, **22**:34-6, 38
Translation, **45**:8-11, 15-7
Withdrawing, **45**:8
Written form requirement, **27**:5
Order in Council appointments, **13**:40
Organization meeting, **1**:9-10
Petition, Committee obtaining from department, **48**:102

Hughes, Ken G.—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Printing, 1300 copies, **52**:83
Proceedings
Recording/transcribing, **35**:8
Televising, **44**:6
Questioning of witnesses
Answers, **58**:94
Committee researcher, **58**:46
Scope, **30**:35; **48**:109; **49**:176
Sub judice rule, **48**:87, 94-5
Time allotment, **42**:10; **46**:13; **47**:5, 34, 74; **48**:109, 131-2; **49**:28-30; **55**:59; **58**:87, 95
Witnesses refusing to answer questions, **51**:18-9
Written answers, **47**:74
Written questions, **29**:27; **49**:29
Quorum, M., **1**:10
Reports to House
Printing, **45**:4
Public response, **9**:65
Room, larger room, **48**:96
Staff, tribute, **35**:72
Tape recordings made by witnesses of meetings with Minister, witnesses tabling, **48**:89-91, 93-4; **58**:75-6
Television cameras, asked to leave room, **51**:4; **55**:5
Travel, **48**:109, 115, 131; **49**:29
Consideration, **48**:6-7
Video presentation, **49**:5; **58**:10
Visitors
Introducing, **54**:16; **56**:66
Taking photographs, **56**:66
Votes in House
Bells ringing, **22**:12
Meeting adjourning, continuing after, **26**:9, 15
Meeting continuing, **17**:24-5
Witnesses
Appearances, **30**:49; **41**:33; **47**:42-3; **52**:83
Expenses, **30**:19
M. (Blondin), **22**:13
Further information, **29**:64; **30**:41, 54-5; **32**:16-7, 66; **33**:15, 25, 36, 64, 99, 111; **35**:12-3, 37, 49; **37**:19, 37; **38**:56, 81
Inviting, **13**:39; **54**:75
Language of testimony, **38**:22; **58**:26
Media interviews, **49**:29; **55**:31
Opening statements, **48**:15, 128, 131; **49**:40; **54**:31, 38; **55**:32-3, 39, 54, 59; **57**:15; **58**:28, 111
Presentations, **29**:4-5; **30**:55; **39**:4; **48**:23; **58**:77, 103, 111
Submissions, **33**:77
Testimony, **46**:33; **48**:6, 36, 76, 106; **49**:5, 31, 62-3, 87, 126; **51**:5; **53**:8, 44; **55**:5, 17
Written submissions, receiving, **41**:33
References
In camera meetings, **12**:105-9; **20**:51-4; **23**:3; **25**:3-4; **43**:137-9; **44**:3-4; **46**:4-5; **50**:3-4; **58**:5; **59**:45-7
Marriage, **13**:11
See also Appendices—Committee Chairman Hughes; Committee—Meetings
Sechelt comprehensive claim, **31**:6, 13-4
Sechelt Indian Band, **29**:5

Hughes, Ken G.—*Cont.*
Specific land claims, negotiation process, Committee study, **42**:4, 25
The Saskatchewan Indian, **33**:41-3
Universities and colleges, **10**:16
Wawatay Native Communications Society, **35**:71-2
Women, **33**:41
Yukon comprehensive claim, **23**:17, 22-3

Human resource development *see* Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)—Pheasant Rump Band/Reserve

Human rights
Aboriginal people
Canadian Human Rights Commission perception, **52**:38, 55
Government position, **53**:78-9, 81
International bodies, European Court, UN, etc.,
Effectiveness, **18**:22-4, 29-31
Utilizing, **24**:30
Lovelace case, **18**:29-30
International perception, **52**:38
International standards, declarations, ILO Convention 107 amendment, UN Declaration of Indigenous Rights, etc., Canadian commitment, **17**:32-3; **18**:8
Linguistic and cultural rights, Canadian international obligations, agreements, etc., **37**:22-3
Self-government, impact, **18**:6
See also Canadian Human Rights Commission; Literacy—International situation; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Humphreys Public Affairs *see* Committee—Media relations

Hunger strikes *see* Civil disobedience; Education, post secondary—Postsecondary Students Assistance Program—Universal access

Hunka, Roger (Nova Scotia Native Council)
Literacy, Committee study, **38**:9-13, 15-7, 19-20

Hunter, Grand Chief Jimmy (Algonquin Council of Western Ontario)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:56-60, 62-3, 71

Hunting, fishing, trapping and gathering rights
Game laws, formulation, Inuit participation, **19**:22
Guarantees, Dene, Métis, Treaties 8/11, **16**:8, 26-7
Kitimat group asserting rights, **56**:56
Legislation, federal/provincial, impact, **17**:18
Migratory Birds Convention Act impact, **14**:10-1, 14; **17**:18
Protection, Indian Affairs and Northern Development Minister fiduciary obligation, **11**:25-6
Treaties, international, impact, **17**:18
See also Land claims—Ontario

Hurons *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Hutchins, Peter (Canadian Bar Association)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **17**:18-20, 25, 30-1, 33

Huws, Dr. Glenys (United Church of Canada)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:87-9, 97-8, 104, 106-8

Hydro-electric projects *see* James Bay hydro-electric projects (Hydro Quebec); Six Nations—Caledonia, Ont.

Hydro Quebec *see* James Bay hydro-electric project (Hydro-Quebec)

I Lost My Talk
Poem by Rita Joe, cited, **38**:21-2

ICC *see* Inuit Circumpolar Conference

Icelandic language and literature
University of Manitoba Chair, federal funding, **28**:15-7, 26

ICO *see* Indian Commission of Ontario

IDRC *see* International Development Research Centre

Illiteracy *see* Literacy

ILO *see* International Labour Organization

Immigrant mentality
Non-aboriginal people, attitudes to indigenousness, **40**:39

Immigrants *see* Civil disobedience

Immigration *see* Employment—Aboriginal employment/training; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Imprisonment *see* Criminal justice system—Aboriginal people; Literacy—Aboriginal people

***In camera* meetings** *see* Committee—Meetings; Procedure and Committee business

In the Land of Spirits *see* Arts—Ballet

Income *see* Aboriginal people

Income, guaranteed annual *see* Aboriginal people

Income support programs *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Indian Act
Abolishing, **30**:75, 79; **47**:24; **50**:12
Alternatives/amendments, **47**:25
Amending, reviewing, improving, **30**:33-4; **55**:10, 13; **56**:32
Aboriginal people, non-involvement, **49**:17-8
Aboriginal people position, **50**:11-2, 18
Assimilation role, **55**:13
See also Indian Act—Historical development
Historical development, government assimilationist policies, *The Historical Development of the Indian Act*, **7**:6-13, 37
Nuu-chah-nulth Tribal Council position, **9**:14
Outdated, **52**:38, 59
Paternalism, **47**:39; **55**:10; **56**:7; **58**:73

Indian Act—*Cont.*
Racist, **39**:61
See also Aboriginal justice system—Establishment; Education, post-secondary—Universal access; Indian bands—Band councils under Indian Act; Indian-government relations—Trust relations; Lands, revenues and trusts review; Micmac of Newfoundland; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Mohawk leadership factions; Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)—Pheasant Rump Band/Reserve

Indian Act (amdt.)(Bill C-31)(1st Sess., 33rd Parl.)
Implementation
Expenditures, **11**:6
Indian Affairs and Northern Development Department, preparedness, **7**:11
Aboriginal Affairs and Northern Development Standing Committee (2nd Sess., 33rd Parl.) report, **7**:11-2
Report, anticipating, **11**:18
See also Akwesasne-St. Régis Reserve; Education—Indians; Education, post-secondary—Funding—Postsecondary Student Assistance Program; Housing—Backlog; Indian bands—Membership; Indian reserves—Population growth; Indians—Status; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Indian Act (amdt.—by-laws and membership rules)(Bill C-122)(2nd Sess., 33rd Parl.)
Drafting, consultations, aboriginal organizations, **4**:25

Indian affairs
Agenda, political, Dakota-Ojibway Tribal Council position, **14**:7-8
Treaty Indians, standing committee, establishment, Federation of Saskatchewan Indian Nations proposal, **14**:6-7, 19-21

Indian Affairs and Northern Development Department
Abolishing
Referendum among Indian people, holding, **57**:7
Transferring funds to aboriginal people, **30**:31-5; **33**:102, 106
Administration costs
Budget percentage, **2**:27; **11**:6, 17
Control, reduction, **27**:19
Dismantling, proposal, **9**:13-4, 17-8
Employees
Aboriginal people, **13**:27; **49**:24, 51-2; **56**:29; **57**:7
United States department, comparison, **49**:24
See also Indian Affairs and Northern Development Department—Specific Claims Branch
Firing, Public Service Commission overturning, **15**:30-1
Language requirements, French language rather than aboriginal language, **38**:48
Number, reduction, devolution policy factor, **27**:19; **47**:26
See also Horn, Kahn-Tineta—References
Estimates
1989-1990, main, **11**:5-34
1990-1991, main, **27**:4-35
Expenditures
Blenkarn Oct. 10/90 newsletter remarks *re* $4 billion "free stuff", etc., **49**:42-3, 51-2

Indian Affairs and Northern Development...—*Cont.*
Expenditures—*Cont.*
1990-1991, main—*Cont.*
Directing to aboriginal people, not bureaucracy, **49**:42-3, 47; **56**:27-9
Resource allocation, formula, **11**:17
Priorities, establishing, Indian participation, **11**:16
Recreation funding, formula, **11**:32-3
Indian and Inuit Affairs Program, budget, increase, **11**:5-6
Legal costs, test case funding, **11**:32
Minister
And Deputy Minister, appointing aboriginal people, **53**:88
Changes, frequency, **24**:8; **47**:29, 32
Former Ministers, presence in Cabinet, **27**:17
Role, **47**:38
Status, **24**:55
See also Committee; Hunting, fishing, trapping and gathering rights—Protection; Yukon comprehensive claim—Impasse—Obstacles
Name, significance, **6**:4
Northern programs, support of territorial governments, expenditures, **27**:18
Programs
Expenditures, cut-backs, etc., **24**:70-9; **37**:20
Cap, 5%, **24**:70-1, 75-6, 78
Cut-backs, etc., **24**:70-9
Environmental assessment review process, relationship, **24**:75, 82-3
Increase, **11**:5; **24**:70-4; **27**:17-9
Information, availability, lack, **24**:21, 66-8, 82
Manitoba, etc., **24**:39-46
Ontario, **24**:60-2
6% constraint, removing, M. (Rodriguez), **24**:81, agreed to, 3
Indian control, devolution, Alternative Funding Arrangements, etc., **11**:6-8, 14; **24**:7-11, 40, 43-4, 67-8; **27**:16-7, 21, 30; **47**:25-6; **49**:51; **56**:28
Gitskan-Wet'suwet'en , Lac la Ronge Band and Lesser Slave Lake Indian Regional Council, **47**:25-6
Indian band employment factor, **33**:92-3
See also Indian Affairs and Northern Development Department—Employees
Publications, focusing on programs rather than Indians, **28**:39
Role, domination of Indian people, **57**:7
Specific Claims Branch, treaty Indian employees, **13**:27
Structure, approach, outdated, **52**:38, 59-60
See also Organizations appearing and *particular subjects*

Indian Affairs and Northern Development Minister *see* Indian Affairs and Northern Development Department—Minister

Indian and Inuit Affairs Program *see* Indian Affairs and Northern Development Department

Indian bands
Band councils under Indian Act, imposed, traditional government, relationship, **49**:50-1
Six Nations Iroquois Confederacy position, **48**:12, 15, 17
Funding
Alternative Funding Arrangements, off-reserve Indians, exclusion, **15**:28-30
Multi-year, guarantees, proposal, **14**:14

Indian bands—*Cont.*
Membership
Band control, transfers, Bill C-31 provision, **7**:11; **11**:9
Treaty lists, unilateral alteration, legality, **10**:25
Reserve status, recognition, policy, **11**:11-2
See also Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Indian Affairs and Northern Development Department—Programs; Indians—Rights—Status; Social services/programs—Nova Scotia *and particular bands by name*

Indian Commission of Ontario (Tripartite Committee)
Membership, role, **24**:18-20, 22-3, 64; **42**:5
See also Appendices; Land claims—Independent process/body—Ontario; Organizations appearing

Indian Communication Arts Program *see* Saskatchewan Indian Federated College

Indian-government relations
Bilateral, special relationship, **3**:11
Process, Royal Proclamation of 1763 provisions, **14**:6, 12
Cabinet subcommittee, establishment, aboriginal membership, AFN proposal, **19**:12-6, 19
Cadieux, experience, knowledge, effects, **3**:13; **4**:7-8; **10**:16-7
Indian Affairs and Northern Development officials, bureaucrats, attitudes, effects, **10**:10-2; **19**:17-8, 22-5
Issues, discussions, resolution, political forum, need, **19**:4-5, 10-2, 17-9, 23-5
Nuu-chah-nulth Tribal Council position, **9**:11, 13-4
Policies
Buffalo Jump of the 1980s report, **8**:17
Change, process, **8**:26-7
Development, consultations, Committee role, **19**:11-3, 16-7, 19, 21-2, 27
Liquidation of the Indian problem, genesis, **9**:23, 32-3
Regional basis, **10**:24
Principles, Mulroney commitment **3**:7
Public opinion campaigns, effects, **8**:22-3
Special joint committee, establishment, 1946, **7**:10
Trust relations
Federal trust centre, establishment, proposal, **14**:22
Fiduciary relationship, obligations, devolution to provinces, territories, **16**:8, 18, 27; **19**:25-6
Indian control, Indian Act restrictions, **11**:18-9

Indian law
Legal framework, establishing, **14**:9-10
See also Great Law of Peace

Indian reserves
Acreage, increasing, new lands policy, **13**:30-1
By-laws, status, federal/provincial laws, relationship, Supreme Court of Canada ruling, **8**:21-2
Economic and social conditions, government measures, **47**:23-4
Ghettos, **49**:56-8
Government control, **39**:41
Infrastructure development, expenditures, **11**:14-5
Policing, federal-provincial jurisdiction factor, **42**:21; **52**:50, 52; **57**:62-4
Royal Canadian Mounted Police role, **57**:71-2

Indian reserves—*Cont.*
Population, growth, **13**:31
Indian Act (amdt.)(Bill C-31)(1st Sess., 33rd Parl.), effects, **4**:25; **35**:34
Water and sewer facilities, **47**:23
See also Aboriginal languages—Decline; Aboriginal society—Culture; Alcohol and drug abuse—Alcohol sales on reserves; Canadian Native Arts Foundation—Grants; Economic development; Education, post-secondary—Graduation rates; Employment; Indian bands—Reserve status; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue; Unemployment insurance; Universities and colleges *and see also* particular reserves by name

Indian self-government
Alternative Funding Arrangements, relationship, **11**:8
Cadieux position, **2**:26-7
Constitutional entrenchment, **47**:26
Assembly of First Nations position, **19**:5, 22
Government position, **13**:21-3, 30, 33-4
Likelihood, NCC position, **15**:12-3
Dakota-Ojibway Tribal Council position, **14**:8
Defining
Consultations, **13**:31-3
Government unilateral attempt, Indian students position, **3**:9
Economic independence, relationship, **8**:29; **11**:23
Education levels, relationship, **7**:24, 33-4, 47; **8**:20; **9**:42; **10**:29
Indian Affairs and Northern Development Department position, **19**:5-6
Indigenous Bar Association position, **8**:28-9, 31
Negotiations
Non-constitutional, facilitating, models, **17**:18-9
Progress, **47**:26-7
Parliamentary approval requirement, **47**:26
Penner commission, NCC *ex-officio* membership, **15**:27-8
Process, defining, Indian participation, **11**:30-1
Special committee
National aboriginal organizations, *ex officio* membership, **4**:29
Report, **7**:11
Treaty right, **5**:4-5; **14**:12-3
See also Alexander Tribe; Comprehensive land claims—British Columbia—Self-government; Cree of James Bay; Mediation; Micmac of Nova Scotia; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Sovereignty factor; Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)—Pheasant Rump Band/Reserve; Sechelt comprehensive claim; Sechelt Indian Band; Westbank Indian Band

Indian Studies Support Program *see* Universities and colleges—Reserve-based

Indian women
Discrimination, **30**:75
Special committee, national aboriginal organizations, *ex officio* membership, **4**:28-9

Indians
Citizenship, North American, Jay Treaty (1794) provision, **9**:47
Economic conditions, poverty, **3**:32-3

Indians—*Cont.*
First Nations, survival, government policies, effects, **3**:5-6
History, oral tradition, **9**:38-9, 55
Identifying term, AFN position, **9**:47
Leaders, education, government policies discouraging, **7**:24, 33-4
Non-status *see* Aboriginal people—Categories; Education, post-secondary—Support programs—Universal access; Yukon comprehensive claim
Off-reserve
Jurisdiction/responsibility, federal/provincial governments, positions, **15**:21-4
Parliamentary inquiry, NCC proposal, **15**:26-7
Population, **15**:24, 29
See also Aboriginal affairs—Jurisdiction; Aboriginal and treaty rights; Aboriginal languages—Decline; Alcohol and drug abuse—National Native Alcohol and Drug Abuse Program; Economic development—Native Economic Development Program; Education, post-secondary—Pre-law study program—Support programs; Housing—Backlog; Indian bands—Funding; Indians—Status; Native Council of Canada—Membership—Role
Population
Demographics, **19**:24
Saskatchewan, **33**:38, 91, 94
See also Indians—Off-reserve
Rights
Canada-United States Free Trade Agreement impact, **14**:10, 14
Canadian Charter of Rights and Freedoms impact, **14**:9
International conventions, impact, **14**:9
Meech Lake Accord, impact, Prairie Treaty Nations Alliance position, **14**:21
Protection, guarantees, legal recognition
Federal law, need, **14**:10
Indian bands, capacity, **14**:9-10
Right to vote, denied until 1967, **46**:17
Royal Proclamation of 1763 impact, **14**:9
Source, **14**:8-9
Termination, government policies, **14**:9-10
Social assistance, dependence on, **24**:71-2
Social problems, **3**:33-4; **4**:27-8
Suicide rate, **3**:32; **4**:28; **32**:55
Status
Creation, assimilationist policy, **4**:16-7
Government determining, **46**:17
Increase in number, **24**:70
Reinstatement, Bill C-31 applications, **7**:11-2; **40**:23, 28
Band membership, **40**:23
Consultative committee, Chiefs Committee on Citizenship, NCC, Native Women's Association of Canada, **27**:20-1
Funding, **11**:8-9; **18**:24-5
Housing, impact, **27**:20
Moratorium, death rule, **7**:12-3
Off-reserve, percentage, **15**:11
Review, **27**:32-3
See also particular subjects

Indigenous Bar Association
Establishment, mandate, **8**:9; **17**:5
See also Aboriginal affairs—Conference; Aboriginal justice system; Appendices; Education, post-secondary—Universal access; Indian self-government; Organizations appearing

Indigenous peoples *see* Literacy—International situation

Industry, Science and Technology Department *see* Economic development—Canadian Aboriginal Economic Development Strategy

Infant mortality rate *see* Aboriginal people

Influenza *see* Fort George Indian Band—Epidemics

Inherent Indian Rights *see* Appendices—Dakotay-Ojibway Tribal Council

Inkster, Commr N.D. (Royal Canadian Mounted Police)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **57**:65-6, 74-6
References *see* Royal Canadian Mounted Police—Aboriginal relations

Inmates *see* Offenders/inmates

Innovations Program *see* Literacy—Aboriginal people

Innu *see* Aboriginal languages—Inuktitut (Inuit)/Innueimum (Innu)

Innu of Labrador land claims
Negotiations, delays, **11**:27

Innueimum *see* Aboriginal languages—Inuktitut (Inuit)/Innueimum (Innu); Literacy—Aboriginal people

Inquiries *see* Committee studies and inquiries

Integration *see* Assimilation

Interim land protection *see* Land claims

International Commission of Jurists *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Sovereignty factor

International Declaration of Human Rights *see* Aboriginal languages—Culture

International Development Research Centre *see* Literacy—Aboriginal people

International exchange program *see* Literacy—Aboriginal people

International Human Rights Federation *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Human rights violations—Negotiations

International Labour Organization *see* Human rights—Aboriginal people; Literacy—International situation

International law *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Rule of law; Treaties—Legal status

International Literacy Year *see* Literacy—International situation

International Task Force on Literacy *see* Literacy—Defining

Interpretation services *see* Criminal justice system—Court proceedings

Inuit
Future, Colin Irwin study, *Lords of the Arctic and Wards of the State*, **6**:5-6, 12, 17
See also Education—Inuit
Labrador, social services, infrastructure, etc., funding, inadequacy, **6**:15-6
Urbanization, cultural differences, difficulties, **6**:13-4
See also Aboriginal languages—Inuktitut (Inuit)/Innueimum(Innu); Aboriginal people—Categories; Alcohol and drug abuse; Committee—Membership; Education; Education, post-secondary *passim*; Grise Fiord, N.W.T.; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation; Hunting, fishing and trapping rights—Game laws; Labrador Inuit Association comprehensive claim; Literacy—Aboriginal people; Resolute Bay, N.W.T.

Inuit Broadcasting Corporation
Native Communications Program funding, cut-backs, self-reliance, **27**:30, 32, 34

Inuit Circumpolar Conference *see* Defence policy—Arctic

Inuit communities
Cost of living
Goods and Services Tax, impact, **14**:24-6
Postal rate increases, impact, **14**:25-6, 30-2
Size, population, **6**:13

Inuit organizations
Funding, Secretary of State Department core funding, budget cuts, impact, **22**:26-7
See also particular organizations by name

Inuit self-government
Education, relationship, **6**:5
Infrastructure, **6**:9-10
Negotiations, land claims, relationship, government policy, **6**:18-9; **11**:10-1

Inuit sovereignty *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Canadian sovereignty factor

Inuit Tapirisat of Canada
Funding cuts, **6**:7; **14**:27-8
Mandate, **14**:24, 28
Membership, **6**:11; **14**:24
See also Aboriginal justice system; Air defence; Appendices; Arctic; Defence policy—Arctic; Economic development; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; *Inuktitut Magazine*; Organizations appearing

Inukjuak Community (Port Harrison, Que.)
Housing, shortages, waiting lists, **22**:26-7
See also Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Return; Organizations appearing

Inuktitut *see* Aboriginal languages—Inuktitut (Inuit)/Innueimum (Innu); Literacy—Aboriginal people; Native Communications Program—Cut-backs

Inuktitut Magazine
Inuit Tapirisat of Canada takeover from Indian Affairs and Northern Development Department, Native Communications Program funding cut-backs, **14**:28; **36**:7, 16-7

Inuvialuit Final Agreement, **27**:16

Iqaluk, Andrew (Inukjuak Community)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **22**:10-1, 32

Irish *see* Literacy—Aboriginal people

Irwin, Colin *see* Inuit—Future

Island Lake Education Mission Statement *see* Literacy—Aboriginal people

Island Lake, Man. *see* Literacy—Aboriginal people

Island Lake Tribal Council *see* Organizations appearing

ITC *see* Inuit Tapirisat of Canada

Jacobs, Deborah (Squamish Nation Education)
Literacy, Committee study, **30**:63-72

Jacobs, Roy (Secretary of State Department)
Literacy, Committee study, **29**:39

James Bay *see* Literacy—Aboriginal people

James Bay and Northern Quebec Agreement
Cree concerns, promises not being fulfilled, **42**:18; **57**:25, 35-6
Cree-Naskapi Act, **57**:24, 27, 35
Cree rights, Quebec and federal government challenging in courts, **57**:7-8, 11-2, 17
Cree sovereignty, land claims, way of life, relationship, **57**:20, 23-6, 28-9, 45, 47
Education provisions, Kativik School Board, aboriginal control, curriculum, etc., **36**:4, 6-27
Aboriginal teachers, **36**:10, 14
Employment, relationship, **36**:8-9
Funding, federal-provincial, etc., **36**:9, 13, 15, 17-24
Language of instruction, aboriginal languages, English, French, **36**:6, 8-16, 18-21, 26
Environmental provisions, Hydro-Quebec installing towers and monitoring stations, interfering with duck hunting, **57**:34-5; **58**:15
Expiry, **1**:15, 21
Federal government role, **13**:29
Obligations, fulfilment, **10**:22
Health epidemic during implementation, Committee role, **57**:18-9, 45
Negotiations
Communications strategy, Golin and Harris report, **10**:8-11
Tabling, **10**:30
Croll, negotiator, role, 7:38; **10**:8-11; **14**:16
Federal-provincial-Cree, need for, **57**:35
McKnight commitment, fulfilment, 1988 general election, effects, 7:37-8
Policing provisions, Sûreté du Québec role, **57**:18

James Bay and Northern Quebec Agreement—*Cont.*
Quebec sovereignty/separation, relationship, **57**:28-9, 43-4; **58**:37-8
See also Algonquin comprehensive claim; Education—Indians; Education, post-secondary—Funding—Universal access

James Bay Cree Communications Society *see* Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

James Bay hydro-electric project (Hydro-Quebec)
Aluminum industry, subsidized electricity prices, relationship, **57**:27, 38, 41-2, 48
Commencement, James Bay Cree injunction, **13**:15; **57**:22, 28
Consultations with Cree, lack, **57**:20
Cree sovereignty, land claims, way of life, relationship, **57**:20-6, 28-30, 45-50
Employment, French language requirements, impact on aboriginal people, 37:37
Environmental impact, **57**:21-2, 47-9; **58**:37
See also James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec)—James Bay II
James Bay II, Great Whale River project, **56**:43, 57, 59
Cree position, potential response, **57**:8-14, 16-8, 25-8, 30-50, 68-9; **58**:15
Domestic demand factor, **57**:37-9
Environmental impact, **57**:9, 14, 16-7, 26-8, 37-9, 42
Federal government position, **57**:12-3, 16-7
Investors, situation, **57**:28, 42-3
United States market factor, **57**:27, 40-2, 47
See also James Bay and Northern Quebec Agreement; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

James Bay II *see* James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec)

Japanese Canadians *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Redress

Japanese language *see* Education—Lethbridge, Alta.

Jay Treaty (1794) *see* Akwesasne-St. Régis Reserve—Cross border trade rights; Border crossings; Indians—Citizenship

Job creation *see* Employment

Joe, Dave (Council for Yukon Indians)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **23**:6-16, 18-23

Joe, Rita *see I Lost My Talk*

Johnson, Al (PC—Calgary North)
References, *in camera* meeting, **20**:53

Johnson, Sandra (Council for Yukon Indians)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **23**:17

Johnston, Darlene (Indigenous Bar Association)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **17**:10-3, 15-6
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **8**:20, 23
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **52**:15, 17, 19-20, 23-4, 26-7, 31-2

Jolicoeur, Jean (L'Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **54**:23-31, 33-45, 48-53

Jones, Roger (Indigenous Bar Association)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **17**:4-10, 12, 14-5
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **8**:8-22, 31

Jordan, Linda (Native Women's Association of Canada)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **7**:4-17, 25, 27, 30-2, 34, 37-41

Journalism *see* Saskatchewan Indian Federated College

Journalists *see* Media

Joyal decision *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Judges
Aboriginal under-representation, **56**:48
Quebec judge's remark *re* Mohawk petitioners, biased, **56**:64-5
See also Land claims—Ontario

Judicial inquiry *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Jules, Manny *see* Specific land claims—Negotiation process

Justice and the Solicitor General Standing Committee *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study

Justice Department *see* Education, post-secondary—Universal access; Land claims—Ontario

Justice systems *see* Aboriginal justice system; Criminal justice system

Kahnawake immersion project *see* Aboriginal languages—Teaching

Kahnawake Longhouse *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Kahnawake Mohawk *see* Aboriginal justice system—Models

Kahnawake Reserve *see* Cigarettes—Sale by Indians without tax; Education—Indians; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Kalson, Martin S. (Law Clerk and Parliamentary Council Office)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **44**:10-3
Procedure and Committee business, business meeting, **49**:14
References, *in camera* meetings, **46**:3-4

Kanasarakah, Faithkeeper (Oneida Mohawk Nation)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:5-7, 41-2, 47

Kanesatake Communications Society Ltd.
Background information, Committee Clerk obtaining, **50**:4

Kanesatake Emergency Measures Committee *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Organizations appearing

Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines
Longhouse of Kanesatake, relationship, **53**:70
See also Organizations appearing

Kanesatake Peace and Justice Movement *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Organizations appearing

Kanesatake Reserve *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Kativik School Board *see* James Bay and Northern Quebec Agreement—Education provisions; Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Kawaguchi, Ben (Peigan Board of Education)
Literacy, Committee study, **32**:52-66

Keenan, Chief David (Council for Yukon Indians)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **23**:14

Kejimkugik National Park *see* Micmac of Nova Scotia—Sacred lands

Kent Commission *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role

Kettenbeil, Anne (Citizen's Observer Group)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:51-4, 56-7, 59-62, 65, 68, 70-1, 73-4

Kilgour, David (PC—Edmonton Southeast)
References, *in camera* meeting, **20**:51

Kitimat group *see* Hunting, fishing, trapping and gathering rights

KKK *see* Klu Klux Klan

Klein, Manfred (Indian Affairs and Northern Development Department)
Land claims, Committee study, **13**:27

Klu Klux Klan *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Racism factor

Knockwood, Kathy (Confederacy of Mainland MicMac)
Literacy, Committee study, **38**:28-32, 35, 37-40

Knockwood, Noel (MicMac Native Learning Centre)
Literacy, Committee study, **38**:4-7, 14-5, 17, 20-1

Komulainen, Shaney *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role

Koury, Allan (PC—Hochelaga—Maisonneuve; Vice-Chairman)
Aboriginal affairs, **58**:41
Current issues, agenda, Committee study, **14**:14, 21, 32; **15**:28, 30; **18**:15; **22**:5, 34-5
Aboriginal justice system, **59**:59-61
Aboriginal languages, **28**:20
Aboriginal people, **42**:30; **54**:19; **57**:14; **58**:38-9
Aboriginal self-government, **50**:26-7; **52**:39, 41; **57**:66
Akwesasne-St. Régis Reserve, **52**:75-6

Koury, Allan—*Cont.*
Algonquin comprehensive claim, **56**:33-5; **57**:13
Blondin, references, **45**:19-21
Committee, **24**:55-7, 90
Comprehensive land claims, **50**:25, 28
Negotiation process, Committee study, **42**:30-1
Education, **54**:19
Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim, **58**:40
Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation, **22**:34-5
Committee study, **40**:64-5
Hughes, references, **13**:11
Indian bands, **15**:28, 30
Inuit communities, **14**:32
James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec), **56**:59; **57**:37-8, 68-9
Land claims, **42**:30-1; **56**:58; **57**:66, 68; **58**:40-1, 46
Committee study, **13**:28, 35-7
Lawyers, **56**:60
Literacy, Committee study, **26**:28-30; **28**:19-20; **37**:14-5
Lubicon Lake Band land claim, **13**:35-7
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)
Committee study, **44**:11-2; **46**:26, 60-2, 65-6; **50**:25-8; **52**:30-1, 39, 41, 75-6; **53**:37-8, 101; **54**:18-9; **55**:16-8; **56**:8-9, 33-5, 38-9, 58-61; **57**:13-5, 36-8, 66-9; **58**:18-20, 25-6, 34, 38-41
M. (Blondin), **45**:19-21
Procedure and Committee business
Agenda, **13**:41
Agenda and procedure subcommittee
Agenda, **13**:13
M., **13**:28
Meetings, **13**:13-4
Business meetings, **13**:40-1; **49**:17, 19-21
Chairman, election
M. (Nault), **13**:11
M. (Wilbee), **13**:12
Conferences, researcher attending, M. (Littlechild), **23**:32
Documents, distributing, **13**:14
Ministers, M. (Nault), **24**:85-6
Motions, **22**:34-5; **45**:17
Organization meeting, **13**:11-4
Vice-Chairman, **13**:12
Votes in House, meeting adjourning, **23**:33
Witnesses
Appearances, scheduling, **24**:26
Recording, **24**:4
Testimony, **55**:17
Public Service, aboriginal people, under-representation, Committee study, **23**:32
Quebec, **56**:38-9
Racism, **18**:15
References
In camera meetings, **20**:51-3; **23**:3; **25**:3-4; **43**:137; **44**:4; **46**:3-4; **50**:3-4; 58:5; **59**:46-7
Vice-Chairman, taking Chair, **23**:24; **24**:3; **25**:21
Specific land claims, negotiation process, Committee study, **42**:30-1
Union of British Columbia Indian Chiefs, **50**:25
Wawatay Native Communications Society, **26**:28; **58**:19

Kubb, Gerald (Prairie Treaty Nations Alliance)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **5**:12-4, 16-8, 24-5, 31-2

L'Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake *see* Organizations appearing

Labelle, Huguette (Public Service Commission)
Public Service, aboriginal people, under-representation, Committee study, **23**:24-41

Labour force
Aboriginal people, participation, representation, **24**:75; **35**:34
Crown corporations, **18**:6
Employment and Immigration Department labour force development strategy, consultation process, **29**:51-2; **37**:15, 18
Meadow Lake Tribal Council/Federation of Saskatchewan Indian Nations, participation, **29**:10-1, 26-7
Government initiatives, **47**:23
Improvement, rate, adequacy, **18**:11, 14
Prairie provinces, **18**:6
Retention, difficulties, factors, **18**:17-9
Saskatchewan, **33**:39, 45, 91, 94, 96
Saskatoon, Sask., **18**:13
See also Public Service

Labour Force Development Strategy *see* Labour force—Aboriginal people

Labrador *see* Alcohol and drug abuse—Inuit; Innu of Labrador land claims; Inuit; Literacy—Aboriginal people

Labrador Friendship Centre *see* Newfoundland-Labrador Literacy Coalition and the Labrador Friendship Centre

Labrador Inuit Association comprehensive claim
Framework agreement, signed November 1990, **47**:22

Lac la Ronge Band *see* Indian Affairs and Northern Development Department—Programs

Lacaille, Jacques (Six Nations Traditional Hereditary Chiefs)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:80-93, 95-8, 101-16
References, testimony disputed, **55**:44, 48-9

LaFontaine, Christopher (Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research)
Literacy, Committee study, **33**:43-57

LaForme, Harry S. (Indian Commission of Ontario)
Comprehensive land claims, negotiation process, Committee study, **42**:5-31, 33, 35-6
References *see* Specific land claims—Negotiation process
Specific land claims, negotiation process, Committee study, **42**:5-31, 33, 35-6

Lake Manitoba First Nations *see* Organizations appearing

Lameman, Chief Alphonse (Cree-Chipewyan Nations Council (Treaty Number 6))
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:50-5, 61

Lameman, Ron (Cree-Chipewyan Nations Council (Treaty Number 6))
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:55, 61-3

Land *see* Aboriginal and treaty rights Aboriginal people—Government fiduciary responsibility; Aboriginal self-government; Akwesasne-St. Régis Reserve; Economic development—Aboriginal lands and resources; Sacred lands; Six Nations

Land claims
Atlantic provinces, **48**:14
British Columbia, **13**:33; **42**:20, 22, 26, 32; **48**:128-30, 146, 150
Federal-provincial framework agreement, **56**:58
Overlapping claims, etc., **57**:67-8
Road blockades, **47**:50; **48**:128, 144-5
Chrétien role, impact, 1969 white paper, 1982 changes in process, **42**:26-8, 32, 34
Committee study, **13**:14-28; **16**:4-28; **31**:4-15; **34**:4-14
See also Comprehensive land claims—Negotiation process; Specific land claims—Negotiation process
Committee studying, **45**:25
Federal expropriation powers, **42**:26
Federal fiduciary responsibility/decision-making powers, conflict, **46**:25-6
Federal-provincial jurisdiction factor, **42**:9, 20-2, 26
See also Land claims—Ontario—Treaty land entitlements
Good faith negotiations, **42**:29
Importance, priority, **30**:4; **56**:7-8, 42, 53; **57**:51, 66-7
Independent process/body, importance, **42**:35; **52**:34-5, 45, 49; **53**:76, 80, 95; 54:6; **58**:40-1, 45-6
Indian Commission of Ontario model, **56**:46-7
Indian Commission of Ontario recommendation, **52**:35-6
See also Land claims—Ontario
Indian Affairs and Northern Development Department
Conflict of interest, **53**:58
See also Land claims—Negotiations
Interim land protection, **42**:12-3
Jurisdiction, federal-provincial, **13**:28-9
Negotiations
Barber, Commissioner, position, **7**:14-5
Government negotiators, lack of knowledge, power, **57**:35, 44-5
Indian Affairs and Northern Development Department budget, **11**:32
Preparatory work, research and development, costs, loan program, **11**:9-10
Process, improving, **47**:18-9
Third-party interests, protection, **13**:34-5
New Democratic Party position, **42**:32
Number
Backlog, **58**:45
Potential costs, **42**:30-1
Ontario, process, Indian Commission of Ontario role/position
Alternative models, tribunal, etc., **42**:11, 28
Arbitration, compulsory, role, **42**:9-10
Compensation, **42**:7-9
Ceiling, eliminating, **42**:9
Degree of doubt factor, **42**:19
Delays, **42**:8, 11

Land claims—*Cont.*
Ontario, process, Indian Commission of...—*Cont.*
Compensation—*Cont.*
Pre-judgement interest, paying, **42**:8, 33
Courts, role, **42**:7, 10
Judges, training, **42**:10
Litigation fund for claimants, establishing, **42**:10
Technical defences, eliminating, **42**:7, 10
Discussion paper, recommendations, **42**:4-10, 13-5, 26, 28-9
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), response to, **42**:5-6, 13
Response, aboriginal people, governments, **42**:14
See also Appendices—Indian Commission of Ontario
Extending beyond land, to loss of culture, hunting and fishing rights, etc., **42**:7
Federal-provincial jurisdiction factor, **42**:9
Independent process/body, importance, **42**:8-9, 35
Justice Department legal opinions, providing to claimants, **42**:7, 15
New Democratic Party government factor, **42**:22
Potential claims, number, costs, **42**:23-4
Pre-confederation claims, allowing, **42**:7, 23, 35
Provincial policy, lack, **42**:19-20
Resources/funding, increasing, **42**:8-9, 13, 19, 29-30, 35
Validating claims, **42**:7-8, 14-5, 20, 23, 28-9
Policy, process, **48**:13-4, 22, 118; **52**:65-6; **53**:79, 85
Accelerating, **48**:50
Broader perspective, need for, **49**:98
Committee concerns, studying, **31**:10-3
Complexity, **48**:57
Pre-confederation, **48**:14
Quebec, southern, **48**:14
Resources/funding, increasing, **42**:35
Saskatchewan position, **13**:27
Settlements, employment and training benefits, **29**:55-6
Supreme Court of Canada Sparrow decision, relationship, **46**:26
Treaty land entitlements, **53**:75-6, 79
Federal-provincial jurisdiction factor, Natural Resources Transfer Act, etc., **47**:19
Saskatchewan, negotiations, **47**:19, 22; **53**:75
See also Treaties—Numbered
Western Arctic, **47**:20
See also Aboriginal-Parliamentary Commission; Aboriginal self-government—Agreements; Akwesasne-St. Régis Reserve; Appendices—Indian Commission of Ontario; Batchewana-Whitefish Island land claim; Canadian Human Rights Commission—Report; Carrier-Sekani tribal Council—Goals; Comprehensive land claims; Cree of the Lubicon land claim; Innu of Labrador land claims; Inuit self-government—Negotiations; James Bay and Northern Quebec Agreement—Cree sovereignty; James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec)—Cree sovereignty; Lubicon Lake Band land claim; Lucky Man Band land claim; Mississaugas of the Credit land claim; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); New Zealand; Nisga'a Tribal Council land claim; Six Nations of the Grand River land claim; Specific land claims; Temagami land claim; Tungavik Federation of Nunavut land claim; Western Arctic (Inuvialuit) land claim

Land entitlements
Peter Ballantyne Band, Saskatchewan formula, **11**:26-7
See also Land claims—Treaty land entitlements; Treaties—Numbered

Land quantum *see* Yukon comprehensive claim

Land surrenders
Camp Ipperwash, Stony Point Indians, irregularities, **11**:26; **46**:17

Landreville, Gilles (Municipality of the Village of Oka)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **55**:34-9, 56-8, 73-4

Landry, Monique (PC—Blainville—Deux Montagnes; Minister for External Relations)
References *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Lands, revenues and trusts review
Aboriginal control, goal, **27**:22-3
Aboriginal leadership selection process, relationship, **27**:33
Association of Iroquois and Allied Nations participation, **24**:18
Consultation process, **47**:24-5
Assembly of First Nations position, **19**:8, 19-21, 26-7
Costs, report date, **11**:17-8
Dakota-Ojibway Tribal Council position, **14**:13-4
Indian Act amendments, relationship, **27**:32
Native Council of Canada participation, funding, **15**:18
Prairie Treaty Nations Alliance position, **14**:22
See also Appendices—Indian Affairs and Northern Development Department

Lane, Catherine (Secretary of State Department)
Literacy, Committee study, **29**:30-2, 35-7, 40-6

Lanoutte, George (Union of Ontario Indians)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **24**:59-60, 66-9

Larose, Marie Claude (Library of Parliament Researcher)
References, *in camera* meetings, **46**:3-4

Larrivée, Gaby (PC—Joliette)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **19**:25
Constitution, **19**:25

Larsen, H.A. *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Inuit

Latour, Georges (Employment and Immigration Department)
Literacy, Committee study, **29**:49-51, 57-60, 62

Lauka, Darlene (Old Sun Community College)
Literacy, Committee study, **32**:18-20, 22, 24-6

Law and order *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Rule of law

Law Clerk and Parliamentary Counsel Office *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study

Law schools *see* Dalhousie Law School

Laws *see* Aboriginal justice system

Lawsuits *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Redress

Lawyers
Aboriginal people
Education, funding, Saskatchewan pre-law program, **8**:10, 18
Under-representation, **56**:60
See also Criminal justice system—Aboriginal people
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Warriors

Lazare, Chief Hazel (Assembly of First Nations)
Literacy, Committee study, **37**:26-7, 29-33, 38

Le Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake *see* Kanesatake Peace and Justice Movement

Leadership *see* Aboriginal people

Learning disabled *see* Education—Indians

Learning to learn programs *see* Literacy—Aboriginal people

Leclerc, Sylvie *see* Appendices—Native Council of Canada

Leduc, Kim (Citizen's Observer Group)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:51-3, 55-60, 62-3, 67-9, 72-4
References, opening statement, taken as read, **48**:37-51

Lee, Derek (L—Scarborough—Rouge River)
Aboriginal affairs, **56**:31-3
Aboriginal people, **56**:76-7
Algonquin comprehensive claim, **56**:29-31
Barrière Lake, **56**:31
First Nations, **56**:76-7
Forest industry, **56**:31
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **56**:29-33, 62-4, 76-7
References, *in camera* meeting, **43**:137
Royal Canadian Mounted Police, **56**:62-3
Sûreté du Quebec, **56**:63-4

Legal aid system *see* Criminal justice system—Aboriginal people

Legal opinions *see* Education, post-secondary—Universal access; Land claims—Ontario

Leopard tanks *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police

Lerat, Vice-Chief E. (Dutch) (Federation of Saskatchewan Indian Nations)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **14**:6-7

Lesser Slave Lake Indian Regional Council *see* Indian Affairs and Northern Development Department—Programs

Lethbridge, Alta. *see* Aboriginal languages—Teaching; Economy; Education;

Lewis, Hon. Douglas Grinslade (PC—Simcoe North; Minister of Justice and Attorney General of Canada and Leader of the Government in the House of Commons)
References *see* Aboriginal justice system—Government position

Lheit-Lhe-We-tens *see* Fort George Indian Band

Liberal Party *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Warriors

Libraries *see* Literacy—Aboriginal people

Life expectancy *see* Aboriginal people

Life skills *see* Literacy—Aboriginal people

Lifestyle *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Inuit

Lil'Wat District Indian Council
Housing program, co-operative maintenance program, Indian Affairs and Northern Development Department not allowing, **50**:26-7

Lil'Wat Nation
Sacred lands, development, desecration, **50**:11

Limage, Leslie (UNESCO International Literacy Year Secretariat)
Literacy, Committee study, **25**:5-21

Linguistic and cultural rights *see* Aboriginal and treaty rights—Constitutional entrenchment; Human rights—Aboriginal people

Linguistics, linguistic services *see* Micmac language

Literacy
Aboriginal people, programs, etc. **24**:73, 75 ; **33**:111
Aboriginal culture, relationship, relevant curriculum and materials, **26**:8, 16-7, 19, 22-4, 26-7, 30-1; **28**:8-10, 12, 39; **29**:33-4, 39, 48; **30**:5-6, 19-20, 37, 55-7, 74, 77, 83-4; **32**:48, 51-4, 59-60, 77, 80; **33**:24, 28, 30, 35, 49-56, 59-61, 69, 78-9; **35**:4-5, 8, 10-1, 23, 44-6, 53-4, 58, 67; **37**:27; **38**:23-4, 28-32, 37-48, 51-2, 56-61, 63, 65, 67, 73-4; **39**:31, 36-40, 52, 58-9, 62; **40**:25, 27-8, 32-3
Co-operative society factor, **39**:35-6
Aboriginal languages, **25**:9, 16, 18-9; **28**:6, 20-1, 24-5, 29-30, 32; **29**:33; **30**:4, 8, 16, 20-1, 26, 37, 55, 59-60, 67, 73, 75, 80, 82; **32**:24, 77; **33**:8-10, 33-4, 47, 58-60, 74-82; **35**:44-7, 51, 53, 63-4, 66-7; **37**:7, 14, 17, 20-1, 25-7, 39; **38**:12, 17; **39**:31
Aboriginal control, **30**:33
Access, increasing, **30**:30-1
Blackfoot languages, **32**:39-40, 52-3, 58-9, 61, 64-6; **33**:56
Community isolation factor, **35**:9
Computer technology, video games, utilizing, **30**:28-9, 33; **32**:40, 64-6
Cree language, culture, relationship, etc., **32**:85-7, 90-2; **33**:49, 56, 62-3, 73-4, 81-2; **35**:47; **36**:19
Chibougamau, Que., **41**:27-8
Cree School Board, Quebec, **41**:21-8
Language of home factor, **41**:21, 24-6
Media factor, James Bay Cree Communications Society, etc., **41**:26, 28-33
English/French literacy/programs, relationship, **29**:36-7; **33**:76, 80; **37**:21-2; **38**:45-8, 78-81; **39**:5-7, 11-2, 14, 61; **40**:25-33; **41**:21-2
International Development Research Centre role, **37**:27
UNESCO position, **40**:26-7, 30
English language literacy/programs, relationship, **35**:5-10, 33; **37**:13-4; 39:28
French language literacy/programs, relationship, **38**:23; **39**:20

Literacy—*Cont.*
Aboriginal people, programs, etc. **24**:73—*Cont.*
Aboriginal languages—*Cont.*
Funding, **28**:15-7, 27-8; **32**:53; **33**:62-3, 72-4, 78
Immersion programs, **30**:59-60, 67; **37**:31-3
Importance to non-aboriginal people, **40**:39
Innueimum, Labrador, **39**:4-15
Resource centre, translation, etc., **39**:7-8, 13
Inuktitut, **36**:8-12, 14, 18-21
Labrador, Moravian missionaries role, current situation, immersion programs, etc., **29**:31, 34; **38**:71-81
Maliseet Language Program, South Devon Elementary School, New Brunswick, **38**:22-7
Media role, radio, television video tapes, **32**:39-40, 53
Northwest Territories, **28**:7; **29**:37, 44-5
Numerous languages, dialects, factor, **40**:33-4
Ontario, **26**:9-11, 16, 18, 23, 30
Priority, **30**:44, 47; **32**:70-1
Saskatchewan, **33**:73, 77-8
Secretary of State Department funding, cut-backs, etc., **28**:20; **29**:36-7, 44-6; **33**:48; **38**:72, 75
Shuswap language manuals, **30**:73
Syllabic writing systems, role, **33**:61, 74; **35**:5-7, 33, 45; **36**:11
Teachers, training, **30**:8, 59, 61-2; **32**:86-7, 90-1; **33**:75, 78
Yinka-Dene Language Institute, **30**:8, 22
Yukon Territory, **29**:45
Aboriginal media, newspapers, broadcasting, role, **37**:40
Community radio, role, aboriginal languages, Grand River Communications Society, funding, etc., **37**:40-51
Native Communications Program cut-backs, relationship, **26**:9, 17; **28**:32-8; 29:32-3, 35-6; **32**:53; **33**:12-4, 39-40; **35**:65-7; **36**:7, 16-7, 25; **58**:27
Provincial funding, **28**:45
Self-esteem factor, **28**:36-8
Alberta
Blackfoot Reserve, lack of programs, funding problems, **32**:19-27
Education councils, co-ordinators, role, **35**:14
Muskwachees Cultural College, Hobbema, Alta., funding, etc., **32**:84-94; 33:32
Saddle Lake Indian Band programs, economic development funding, etc., 32:78-80
Alcohol and drug abuse, relationship, **30**:72; **32**:18-9, 22
Assembly of First Nations complaint to Canadian Human Rights Commission *re* National Literacy Secretariat, **29**:35
Assembly of First Nations proposals, survey, etc., **37**:24-7, 34-8
British Columbia
Enowkin Centre, Penticton, B.C., **30**:50-4
Native Adult Education Resource Centre, Salmon Arm, B.C., questionnaire, native literacy manual, etc., **30**:36, 38-9
Native Education Centre, Vancouver, B.C., **29**:47, 49, 53-4; **30**:42-3, 45
Native Tutoring Centre, Vancouver, B.C., **30**:42-5
Vancouver, B.C. urban area, Vancouver Indian Centre, etc., **30**:72-4
Colleges, role, **33**:34-5

Literacy—*Cont.*
Aboriginal people, programs, etc. **24**:73—*Cont.*
Community-based/aboriginal controlled, **29**:48, 53-5; **30**:37-8, 46; **32**:62, 69-70; **33**:8, 27-9, 32, 51-4, 61, 65-6; **35**:5, 7-8, 11-2, 15, 18-9, 21-2, 25-6, 29-30, 53, 55-7, 60; **37**:6-7, 13, 16-7, 26, 38; **39**:39, 42-4, 47, 53-4; **40**:32, 34-5; **41**:24
Community size factor, **26**:19
Computers, high-technology, use, **26**:6, 18, 22-3; **28**:12; **29**:48; **30**:54; **33**:49-51, 56; **35**:10, 21, 27-8; **39**:43
Computer Management Learning System, **32**:79
Fax machines, utilizing, **35**:28
Indian Affairs and Northern Development Department YES Canada Pathfinder system, pilot project, four reserves, **26**:7; **28**:23; **29**:11-2, 17-9, 26, 48; **30**:39-41; **32**:79, 82; **33**:49; **35**:27-8, 37-40, 43-9; **38**:54-6
PALS, principles of the alphabet learning system, **33**:21-2, 33; **35**:27-8
Plato system, British Columbia, **30**:12
STRIDE Program, Columbia Training Centre, **32**:42-51, 92-3; **35**:27, 30
Conferences
Holding, **37**:27
Literacy and languages conference, AFN, January 1991, Ottawa, Ont., Committee participation, **45**:3-6
Native Literacy Conference, Secretary of State Department grant, etc., **26**:12-3
Role, **30**:43-4
Spotlight on Literacy Conference, **33**:68-70, 100
United Nations International Literacy Year, holding in conjunction with, **30**:30-1
Yukon and Northwest Territories, **26**:7
See also Literacy—International situation
Constitutional right, **38**:49
Counselling, role, **30**:37; **32**:23, 27, 49, 70, 76-7, 81; **37**:11; **38**:45
Crime, relationship, **32**:19, 24-5
Crisis, **33**:29, 52
Disabled persons, **40**:7-10, 15, 19
Hearing disabilities, **40**:13
Distance teaching, **37**:26
Economic and social conditions, poverty, relationship, **29**:47; **30**:4-5, 36-7, 72, 76, 81-3; **32**:19, 67, 77, 85; **33**:7, 26-7, 35-6, 48; **35**:13-4, 27, 29, 31-2, 52-3, 56; **37**:8, 10-1, 22-3; **38**:58; **39**:35, 39, 45, 50, 52; **40**:8
Guaranteed annual income, establishing, **35**:14
Education, post-secondary, relationship, **33**:24-5, 72;
Education system, relationship, **26**:20, 27, 29, 31; **28**:30-2; **29**:6, 63; **30**:44-5, 55-7, 80-4; **32**:67, 72; **33**:26, 34-5, 47, 52-5, 62, 100; **35**:4-5, 20, 27, 52; **37**:7, 11-2, 39-40; **38**:20; **40**:26; **41**:7, 25
Aboriginal culture/control factor, etc., **28**:31-2, 34; **30**:5-17, 26-7, 80-1; **32**:6-7, 16, 18, 25, 27, 61-2, 67; **35**:53-4; **36**:4-7, 10; **37**:13, 22-4; **39**:36, 59; **41**:7-8
Labrador, adjusting school year to provide breaks for hunting and fishing, etc., **39**:4-15
Aboriginal education act, Métis National Council proposal, **41**:7-9, 11, 16
Aboriginal teachers, role, **30**:56, 77; **38**:57-61, 64-7
British Columbia, Master Tuition Agreement, etc., **30**:6-23, 25-7, 33, 49-52, 74-6, 79

Literacy—*Cont.*
Aboriginal people, programs, etc. **24**:73—*Cont.*
Education system, relationship—*Cont.*
Drop-out rate/participation rate, **25**:15; **26**:14, 21, 24, 30; **28**:6, 11, 19-20, 30; **29**:6-9, 12-3, 15-7, 19, 21-5, 27, 32-3, 63; **30**:13-4, 16, 46; **32**:5, 10-1, 17-9, 25-6, 54, 67, 73-4, 85; **33**:7, 30, 47, 71-2, 100; **35**:34, 47-8, 51; **36**:12; **37**:10-3; **38**:28, 31-2, 43-4, 59, 64; **39**:4-5, 7, 13-4, 16, 20, 31-2, 42, 44, 50
Federal-provincial jurisdiction factor, **30**:12-3, 15; **37**:23; **39**:56; **41**:5-6, 8-10, 25-6
Home schooling, **33**:52-3, 55
James Bay model, **30**:9, 12-3, 17
Métis, Saskatchewan example, etc., **41**:4-6, 9-14
New Brunswick, **38**:57-69
Master Tuition Agreement, **38**:66-7
Racism factor, **38**:59-60, 62-3
Newfoundland, Micmacs, Conne River Band, aboriginal control, funding, etc., **39**:28-34
Residential schools, treatment, etc., **28**:30-1; **30**:5, 45, 67; **32**:17-8, 22-3; **35**:8, 10; **37**:32, 40-1; **38**:16-20, 41, 43, 50, 54; **39**:14-5, 36, 59; **41**:21
School preparedness classes, preschool programs, **39**:29, 32, 34
Send-them-home syndrome, **28**:19-20
Special education services, **39**:29-31
Stay in School Initiative, **29**:50; **32**:5
Streaming factor, **35**:13
Teachers, qualifications, factor, **37**:11
Elders, role, **26**:31; **29**:49; **30**:5; **33**:61, 82; **35**:5, 57, 62-3
Employment and Immigration Department programs, Canadian Jobs Strategy, etc., relationship, **29**:49-52, 64; **30**:11-2, 21-2, 50, 57, 74; **32**:68; **33**:65; **35**:18; **37**:14-5, 25, 27; **39**:30-1, 33, 46-7; **41**:10, 14
Employment equity, relationship, **29**:49-50, 52-3; **38**:65
Employment, relationship, **26**:31; **28**:6; **29**:8-12, 21-2, 32, 48-9, 52-3; **30**:55, 57, 84; **32**:19-20, 26, 66, 76-8; **33**:10-1, 22-3, 25, 45, 92; **35**:6, 23, 39-40, 45-50; **36**:8-9; **37**:10-1, 13, 22, 25, 27; **38**:59; **39**:37, 41
First Nations Resource Council discussion paper, *Literacy and the Indian Work Force*, **32**:76-8
Métis, **41**:14-5
Royal Canadian Mounted Police training program, **41**:14, 16
Native Employability Training Placement Centre, **35**:35
UNESCO position, **37**:25
Empowerment, relationship, **29**:48; **32**:71, 76-8, 85; **33**:72; **35**:29; **37**:22; **40**:7-8, 26-7, 30
Equality, relationship, **40**:8-10
Facilities, physical, lack, **32**:70, 93-4; **33**:8-9
Federal programs, role, **26**:28-9
Federal-provincial-municipal-aboriginal co-operation, **33**:62
Friendship centres, **28**:7, 18-9, 22, 28, 34; **29**:31, 37-40; **30**:73, 77-9; **40**:35
Government funding, **29**:38-40
National network, utilizing, **28**:17-8
Functional literacy, **28**:10-1, 30; **32**:67; **33**:72; **35**:23
Funding, inadequacy, etc., **26**:8, 10, 23; **28**:6-7, 10, 12, 23; **30**:77-8; **32**:68-72, 78-9, 87-8; **33**:6, 8-9, 17, 22, 52-4, 62-3, 67-8; **35**:11-2, 29; **37**:5; **39**:45-7, 52-3, 55; **41**:7
Donations, fund raising, role, **28**:7, 13-4

Literacy—*Cont.*
Aboriginal people, programs, etc. **24**:73—*Cont.*
Funding, inadequacy, etc.—*Cont.*
Economic development funding, **35**:32, 50, 52
Employment and Immigration Department, **28**:11
Federal-provincial jurisdiction factor/transfer payments, **26**:13, 15; **28**:6-7, 11-2, 15, 21-3; **29**:35, 41; **33**:12, 14-5, 19; **35**:17, 20, 30, 33; **37**:9, 25-6; **38**:63; **39**:45-6
Foundations, **28**:13-4
Indian Affairs and Northern Development/Secretary of State Departments, jurisdiction factor, etc., **26**:15; **28**:23; **29**:26, 34-5; **30**:78-9; **32**:46-51, 54, 68; **33**:12, 14, 20-1, 78; **35**:16-20, 29-32, 60-2; **36**:15; **37**:9, 24-5, 28, 38; **38**:32, 46-8, 51, 75; **39**:38; **41**:10
Long-term, on-going, need, **32**:78; **33**:8; **35**:7-8, 21, 52, 60-2; **37**:6, 9, 17
New Brunswick, **38**:57, 61, 66
Research and development/operating costs, **32**:85-6, 92-3; **33**:9; **38**:72; **39**:38
Responsibilities, fragmented among programs and departments, factor, **32**:67-8, 72, 89-90; **33**:17-20, 22-3, 35-6
Uncertainty, effect on programs, **30**:43, 50-1, 59; **33**:18
Group teaching, role, **33**:61; **35**:24
Imprisonment, relationship, **33**:100
Innovations Program, relationship, **29**:49-50
International exchange program, possibility, **25**:19, 21
International situation, researching, **37**:36
Inuit, rate, **38**:78
Language experience/whole language approach, **35**:23-4, 58; **37**:18; **38**:46
Learners
Allowances, living expenses, incidental costs, child care, etc., providing, **28**:13; **30**:7; **32**:44-8, 50; **39**:37
Certification, **35**:25
Consulting, conferences, etc., **35**:14, 16, 29
Learner communities, **35**:20-1
Support services, **37**:7
Learning to learn programs, **32**:70; **33**:8
Libraries, role, **35**:52-4, 59-60
Including low literacy level materials, **35**:24-6, 28, 31-2
Literacy Corps, **29**:47, 50
Manitoba, **28**:7, 11-2; **35**:21
Frontier School Division, **29**:31; **35**:55-63
Historical background since 1983, funding, etc., **35**:13-20
Island Lake, Man., regional literacy co-ordinating council, Island Lake Education Mission Statement, etc., **35**:4-13
Literacy Workers Alliance of Manitoba, **35**:19
Manitoba Literacy Office "Good Practices Guide", **35**:22
Manitoba Literacy Task Force, **35**:6, 11
Norway House, Man., **35**:33-49
Pathways for the Learners, Manitoba strategy, **35**:26
Pilot projects, funding factor, etc., **35**:29-30, 36-7, 61-2
Policy, lack, **35**:17
Métis
Consultation, **29**:45
Funding, etc., **29**:45; **41**:6, 11-20
Mobile programs, **37**:26
Motivation, awareness, problem, **26**:19-20

Literacy—*Cont.*
Aboriginal people, programs, etc. **24**:73—*Cont.*
National Association of Friendship Centres survey, **28**:4-6, 15, 18, 27; **29**:35, 37
National Native Literacy Action Plan, Saskatchewan Indian Institute of Technologies role, etc., **26**:7; **29**:11, 26; **30**:43-4, 47-8, 50, 54-5; **37**:6, 8-9, 16, 20, 24-5
Native literacy councils, establishing on each reserve, **30**:43
New Brunswick, Tobique First Nation workplace literacy initiative, Employment and Immigration Department role, etc., **38**:61-3, 67-9
Network/association, establishing, **32**:77-9
Northwest Territories, **28**:7, 11-2
Arctic College, **29**:31, 34
Northwest Territories Literacy Council, **29**:31, 38
Nova Scotia
Eskasoni Indian Reserve, Micmac and English, self-esteem factor, funding, etc., **38**:40-56; **39**:21-3, 27
Micmac and English, federal-provincial jurisdiction, education system factors, etc., **38**:28-40, 90; **39**:36-41, 45-6, 50-6
Employment and Immigration Department program, blacks/Micmacs, etc., **38**:30, 33-9
Offenders, inmates, **26**:6, 25-6; **28**:5; **33**:17
Ontario, **26**:4-32; **28**:5, 7, 11-2; **29**:32
Boards of education, co-operative program, **26**:6
George Brown Literacy Network, role, **26**:12
Indian Affairs and Northern Development, role, **26**:21
Multiculturalism and Citizenship Department grants, **26**:5
Native literacy institute, clearing house, **26**:7
Northern Ontario, **26**:6, 22-3, 30-1
Ontario Education/Colleges and Universities Ministries committee, **26**:21
Ontario Education Ministry Literacy Branch programs, Ontario Community Literacy Grants Program, **26**:4-9, 13, 18, 21-2, 24
Ontario Federation of Indian Friendship Centres, **29**:39
Ontario Native Literacy Coalition, **26**:5, 11-2; **29**:34
Ontario Northern Development and Mines Ministry grants, **26**:6
Other provinces, comparison, **26**:29-30
Seine River integrated learning centre, **26**:6, 22
Union of Ontario Indians, role, **26**:7, 15; **29**:34
Open access concept, **33**:17-8, 20
Oral traditions, relationship, **28**:5; **30**:4; **33**:46, 55-6, 58-60, 65, 68, 72, 74-5, 80-2; **38**:58; **41**:27
Irish, comparison, **33**:81
Packaged programs, **30**:36-9; **32**:86, 91-2
Planning, five-year comprehensive plan, long-term strategic plan, proposal, **32**:78
Political will factor, **28**:32; **32**:89
Programs, improving, expanding, increasing, need, **28**:12-3
Quebec, Kativik School Board, **36**:4-16, 18-21, 24-6
Racism, literacy, relationship, **28**:16; **39**:52
Rate, **26**:13; **28**:5, 30, 33; **29**:47; **33**:26; **35**:64; **38**:68
Breakdown by age, **32**:22
Research, importance, **33**:65-6, 67
Saskatchewan, **33**:26, 49-50, 62-3; **41**:11
Circle Project, **33**:84, 87-8

Literacy—*Cont.*
Aboriginal people, programs, etc. **24**:73—*Cont.*
Saskatchewan—*Cont.*
Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research, role, curriculum development, etc., **33**:51; **41**:10, 12-3
Indian Affairs and Northern Development Department independent study, early 1980s, **37**:5, 19
National Literacy Secretariat funding, **33**:79
North West Regional College, role, funding, etc., **33**:16-25
Provincial funding, **33**:65-6, 73
Regina Public Library program, **33**:28, 31
Saskatchewan Indian Federated College initiative/plans, research and program development role, etc., **33**:26-33
Saskatchewan Indian Federated College Student Association initiatives, bookmobile, **33**:104-5, 107, 114
Saskatchewan Indian Institute of Technologies role, *A Call for Action: Overcoming the Educational Advantages of Indian Adults in Saskatchewan*, etc., **37**:4-9, 16-9
Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology, role, **33**:64-6
Saskatchewan Literacy Network, role, concerns, **33**:5-9, 11, 13-4, 23
Low-literacy newspaper, **33**:6, 15
Secretary of State Department responsibility, **29**:40-2; **30**:77; **37**:24-5
Self-government, **37**:22
Self-reliance, relationship, **32**:19, 21; **33**:54; **37**:22
Social assistance/welfare, relationship, **28**:6; **32**:19-21, 47-8, 54; **35**:48
Statistics Canada statistics, inadequacy, **28**:10-1, 27
Single-parents, **29**:32-3
Child care arrangements, **26**:25; **32**:77; **35**:16
Standards, curriculum, etc., establishing, **33**:23-4
Stigma factor, **26**:8; **29**:64
Systemic barriers, **32**:71
Teachers/practitioners
Aboriginal people, **30**:46; **33**:9; **35**:21, 31, 57
Awards, establishing, **32**:77, 82
Federation of Saskatchewan Indian Nations sponsored meeting, recommendations, **33**:8-9
Responsibilities, qualifications, **26**:8-9; **35**:22, 57
Salaries, **26**:8; **33**:9
Shortage, **26**:19; **28**:12; **32**:82
Training, **26**:6-7; **28**:12; **30**:43; **32**:77, 81, 89; **33**:29, 51; **35**:15-6, 22, 26, 57; **37**:7, 26; **41**:10
Turn-over, **32**:81
Volunteers, role, **26**:8-9; **28**:6-8, 12, 14; **30**:43, 45, 47; **32**:70, 78, 81, 89; **33**:8-9, 12, 20; **35**:14-5, 24, 31, 57; **37**:26
Team approach, **32**:77-8
Television, relationship, **36**:21
United Nations International Literacy Year, relationship, **28**:7, 17, 32; **30**:36, 46; **32**:68; **33**:7, 9, 15, 108, 110, 112; **35**:13, 19-20, 26-7, 65; **37**:9, 16, 20; **39**:35, 38; **40**:26; **41**:9
Upgrading programs, relationship, **32**:72-4; **33**:20; **39**:36-9, 43, 45

Literacy—*Cont.*
Aboriginal people, programs, etc. **24**:73—*Cont.*
Urban areas, **33**:10, 20; **35**:12
Whole person approach, learner-centred, life skills, self-esteem factor, etc., **26**:7-8, 10, 14, 26-8; **28**:9-10; **29**:48-9; **30**:12, 19-20, 37, 57-8, 61, 72-4; **32**:19, 43-4, 62, 70-1, 74, 76-7, 86; **33**:8, 22-3, 29, 66-7, 78; **35**:6, 8-10, 22-5, 45, 53-5, 60; **37**:17-8; **39**:23; **41**:23
Workshop, Edmonton, Alta., March 1989, professional development activity, March 1990, **32**:75-6
Youth, **26**:13-4, 20, 24-5; **29**:47
Employment and Immigration Department study, **29**:33
Norway House, Man., initiatives, **35**:35-6, 38
See also Mediation; Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)—Pheasant Rump Band/Reserve; Wawatay Native Communications Society—Role
Canada
ABC Canada Foundation, **29**:37
Functional literacy, high school graduates, **25**:15
National Literacy Secretariat of Secretary of State Department, role, partnership concept, **29**:31-2, 34-5
Budget, $110 million over 5 years, **29**:31-2, 35
Newspapers, providing sections for low-literacy readers, **33**:13-4, 21
Offenders, inmates, programs, Manitoba, Saskatchewan, **29**:38
Peter Gzowski Golf Tournaments, role, **29**:31, 37-8
Private sector programs, **29**:37-8
Rate, **25**:15, 19; **33**:26; **35**:64
Saskatchewan, **33**:45
Southam report, 1987, *Broken Words*, **32**:67; **33**:7; **37**:22, 35
Throne speech commitment, October 1986, **29**:31
Charity mentality, **35**:20, 27
Committee study, **25**:5-21; **26**:4-32; **28**:4-47; **29**:4-64; **30**:4-84; **32**:4-94; **33**:5-115; **35**:4-72; **36**:4-27; **37**:4-51; **38**:4-92; **39**:5-65; **40**:6-40; **41**:4-33
In camera meetings, **43**:137-9; **44**:4
Public hearings, travel, **25**:5; **33**:5, 57; **35**:4, 32, 63-4, 67; **37**:20; **39**:44, 47, 49, 54-5, 57-8, 62; **41**:4
Students' representatives' statements, Nault remarks, **33**:108-15
Report, publication date, **45**:4
See also Reports to House—Fourth
Computer literacy, comparison, **33**:44-5
Defining, **28**:5; **29**:9; **35**:20; **37**:21; **39**:28
Cultural factors, **33**:44
Different definitions for different purposes, **25**:19-20; **40**:7-8
Independence in reading, **35**:19
International Task Force on Literacy, **38**:42
UNESCO, **37**:21
World Literacy Canada, **37**:21
France, **25**:8-9
Frieri, Paolo, role, **29**:40; **32**:71; **33**:36; **40**:8; **41**:23
Importance, **30**:24-5; **40**:25
International situation
Basic education, establishing as human right by year 2000, UNESCO position, **25**:16-8; **41**:7
Comparisons, statistics, inaccuracy, **25**:10, 15-6
Developed countries, 5% rate reported, **25**:6, 15-6
Developed/developing countries, **25**:6-7, 16-7

Literacy—*Cont.*
International situation—*Cont.*
Diversified approach, **25**:8
Economic conditions factor, education expenditures, etc., **25**:8-10
Functional literacy approach, work-oriented, **25**:7-8, 20
Indigenous and migrant peoples, mother tongue literacy, etc., **25**:9, 16, 18-9
International Labour Organization Convention 169, Canadian non-ratification, **39**:58-9, 62
Mass campaign approach, **25**:7-8
Oral/written traditions, relationship, **25**:11-2
Programs, information, **32**:75
UNESCO, role, **25**:6-8, 16-7, 19-20
United Nations International Literacy Year, role, etc., **25**:5-6, 10, 15-6
Workers, paid educational leave, Scandinavia, France, etc., **25**:12-3
World Conference on Indigenous Peoples Education, Vancouver, B.C., 1987, relationship, **29**:47
See also Circumpolar Conference on Literacy; Literacy—Aboriginal people
Nicaragua, literacy crusade, **25**:14
Soviet Union, **25**:12

Literacy and languages conference *see* Literacy—Aboriginal people

Literacy and the Indian Work Force *see* Literacy—Aboriginal people

Literacy Corps *see* Literacy—Aboriginal people

Literacy Workers Alliance of Manitoba *see* Literacy—Aboriginal people

Litigation fund *see* Land claims—Ontario

Littlechild, Willie (PC—Wetaskiwin; Chairman; Acting Chairman)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **14**:19-20, 34-5; **15**:25-8; **17**:12-3, 24, 28-32, 36; **18**:22-3, 29-30; **19**:19-20; **23**:18-9, 22-3; **24**:34, 68, 82-5, 88;
Aboriginal and treaty rights, **5**:22; **17**:28-30
Aboriginal justice system, **14**:35; **17**:12-3
Aboriginal languages, **29**:12; **32**:40-1; **38**:16, 26-7, 80
Aboriginal organizations, **24**:68
Aboriginal people, **24**:83-4; **40**:17, 20
Aboriginal self-government, **17**:29
Arctic, **14**:34
Canadian Jobs Strategy, **29**:60
Committee, **24**:34; **29**:5
Comprehensive land claims, **16**:20-1; **23**:2-3
Dene/Métis comprehensive claim, **16**:19, 21
Economic development, **29**:21-2, 58
Education, **29**:20-1, 29-30; **32**:80, 83; **37**:18; **39**:24, 42; **40**:18
Education, post-secondary, **2**:31-2; **24**:88; **32**:74; **38**:53; **39**:23
Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **2**:30-2; **3**:30, 34; **4**:27; **5**:22-3; **7**:30-3; **8**:29-31; **9**:33-4, 60-1, 63; **10**:19-20, 25-6
Employment, **23**:22-3; **29**:57
Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation, Committee study, **40**:54-5, 62, 64, 66
Human rights, **17**:32; **18**:22-3, 29-30
Indian Act (amdt.)(Bill C-31)(1st Sess., 31st Parl.), **11**:18

Littlechild, Willie—*Cont.*
Indian affairs, **14**:19-20
Indian Affairs and Northern Development Department, **24**:82-3
Estimates, 1989-1990, main, **11**:16-8, 32
Indian-government relations, **11**:18; **19**:19-20
Indians, **15**:26
Land claims, **11**:32
Committee study, **16**:18-21
Lands, revenues and trusts review, **11**:17-8; **19**:19
Literacy, Committee study, **25**:14-8; **26**:24-7; **28**:44-5; **29**:5, 19-21, 29, 36-8, 45, 57-60; **30**:19; **32**:39-41, 44, 47-8, 51, 59, 64, 74, 79-80, 82-3, 90, 93; **35**:9-10, 28-9, 47-8, 53, 58, 62-3, 70-1; **37**:17-8, 34-6, 47-8; **38**:14-7, 26-7, 34-5, 53-4, 68, 78-80, 85-6; **39**:11-2, 23-4, 32, 42, 45, 54-5, 61-2; **40**:17-8, 20, 24-5, 28-9
Micmac language, **38**:15; **39**:32
MicMac Language Institute, **38**:85-6
Micmac News, **39**:55
Micmac of Nova Scotia, **38**:14, 17
Muskoday Cultural College, **9**:63
Native Communications Program, **28**:44-5; **37**:35; **38**:80-1
Native Council of Canada, **40**:24-5, 28-9
Procedure and Committee business
Business meeting, **1**:22
Chairman
Election, **13**:10
Resignation, **13**:11
Conferences, M., **23**:32
In camera meeting, **13**:4
Information, **9**:63
Ministers, M. (Nault), **24**:85
Motions, M. (Wilbee), **1**:22
Organization meetings, **1**:9, 13; **13**:10-2
Printing, M. (Wilbee), **1**:13
Questioning of witnesses, **2**:30
Vice-Chairman
M., **1**:9
M. (Desjardins), **13**:11
Votes in House, **17**:24
Witnesses, **30**:19
Public Service, aboriginal people, under-representation, Committee study, **23**:30, 32-3, 38-9
References
Acting Chairman, taking Chair, **32**:82
Committee Chairman, **19**:20
First treaty Indian Member of Parliament, **7**:23
In camera meetings, **12**:105-9; **20**:52-4; **25**:3-4; **43**:139; **44**:4; **59**:46-7
See also Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program
Training programs, **29**:59
Treaties, **2**:32; **5**:23; **8**:29-30; **10**:19, 25
Wawatay Native Communications Society, **35**:70-1
Yukon comprehensive claim, **23**:18-9

Littlejohn, Cathy (Métis National Council)
Literacy, Committee study, **41**:10-1, 13-4, 16

Living conditions *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation

Living Treaties, Lasting Agreements *see* Aboriginal people—Government policies

Local Community Service Centre *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Oka community

Local Skills Advisory Committees *see* Training programs—Local control

Locking Up Natives in Canada *see* Criminal justice system—Aboriginal people

Longboat, Chief Harvey (Six Nations Iroquois Confederacy)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:20-1, 25-6, 29, 33

Longhouse of Kanesatake *see* Kanesatake Longhouse People of the Pines; Organizations appearing

Looting *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Vandalism

Lopez, Ricardo (PC—Châteauguay)
References, *in camera* meeting, **43**:139

Lords of the Arctic and Wards of the State *see* Inuit—Future

Lotteries *see* Aboriginal organizations—Funding; First Nations—Federal funding

Lovelace case *see* Human rights—Aboriginal people

Low level flights *see* Air defence

Lubicon *see* Crees of the Lubicon land claim

Lubicon Lake Band land claim
Negotiations, stalemate, **13**:35-6; **42**:33
Treaty Number 8, relationship, **13**:36-7

Lucky Man Band land claim
Agreement, signing, **14**:22

Lyons, Chief Oren (Six Nations Iroquois Confederacy)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:7-34

MacArthur, Steven (Pheasant Rump Nakota Band)
Literacy, Committee study, **34**:4-14

MacDonald, Ron (L—Dartmouth)
Aboriginal languages, **38**:19, 21, 25-6, 76-7, 89; **39**:21, 40, 64
Committee, **38**:70-1
Education, **39**:21-2
Education, post-secondary, **38**:64
I Lost My Talk, **38**:21-2
Literacy, Committee study, **38**:18-22, 24-7, 31-4, 62-5, 70-1, 76-8, 89-91; **39**:12-4, 20-3, 27, 32-3, 38-40, 55-6, 64
Micmac language, **38**:91
Micmac News, **39**:56
Micmac of Nova Scotia, **38**:19-21, 89; **39**:22, 40, 56, 64
Procedure and Committee business, witnesses, **38**:18

MacDougall, John (PC—Timiskaming; Parliamentary Secretary to Minister of Energy, Mines and Resources)
Aboriginal people, **42**:24-6
Comprehensive land claims, negotiation process, Committee study, **42**:24-6
Specific land claims, negotiation process, Committee study, **42**:24-6
Land claims, **42**:26
Temagami land claim, **42**:24

Mackenzie Institute *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Mackenzie River basin *see* Denendeh

Makivik Corporation *see* Appendices—Inuit Tapirisat of Canada; Organizations appearing

Makokis, Eddy (Saddle Lake Indian Band)
Literacy, Committee study, **32**:79-80, 82

Maliseet *see* Micmac Maliseet Institute; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Violence

Maliseet Language Program *see* Aboriginal languages

Malone, Arnold (PC—Crowfoot)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **55**:96, 98-9, 101

Manitoba *see* Aboriginal organizations; Aboriginal people; Economic development—Canadian Aboriginal Economic Development Strategy; Indian Affairs and Northern Development Department—Programs; Literacy—Aboriginal people—Canada; Social services/programs

Manitoba Aboriginal Justice Inquiry *see* Aboriginal justice system—Inquiries

Manitoba Association of Native Languages *see* Aboriginal languages

Manitoba Education Department *see* Organizations appearing

Manitoba Literacy Office *see* Literacy—Aboriginal people

Manitoba Literacy Task Force *see* Literacy—Aboriginal people

Maniwaki Reserve *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Marchand, Len *see* Committee—Chairman

Marshall inquiry *see* Aboriginal justice system—Inquiries

Martin, Grand Chief George (Six Nations Traditional Hereditary Chiefs)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:77, 86, 95, 100, 112
References *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Mohawk leadership factions—Negotiations—Warriors

Mason, Boniface (Island Lake Tribal Council)
Literacy, Committee study, **35**:7-10

Masse, Lucie (Kanesatake Peace and Justice Movement)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:77-82, 88, 93-5, 101

Master Tuition Agreements *see* Education—Lethbridge, Alta.; Literacy—Aboriginal people

Matchewan, Chief Jean-Maurice (Barrière Lake)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:61-3, 65, 71, 73-5

Mater, Helga (Regroupement pour la protection de l'Environnement d'Oka)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **54**:53, 62, 64, 68, 71, 73-4

McCormick, Christopher (Native Council of Canada)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **15**:4-16, 18-30
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **4**:4-16, 19-22, 24, 27-31

McCreath, Peter L. (PC—South Shore)
Assembly of First Nations, **27**:5, 10-1
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1990-1991, main, **27**:5, 10-1, 29
Procedure and Committee business
Ministers, M. (Ray Skelly), **27**:5, 10-1
Questioning of witnesses, **27**:29

McCue, Harvey (Indian Affairs and Northern Development Department)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **10**:19
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1990-1991, main, **27**:33-4
Literacy, Committee study, **29**:6-8, 13-7, 19-21, 23-5, 28-9

McDonough, Alexa (Nova Scotia New Democratic Party)
Literacy, Committee study, **39**:49-57

McDougall, Hon. Barbara Jean (PC—St. Paul's; Minister of Employment and Immigration)
References *see* Women—Government programs

McKnight, Hon. William Hunter (PC—Kindersley—Lloydminster; Minister of National Defence)
References *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program—Universal access; James Bay and Northern Quebec Agreement—Negotiations

McLaughlin, Hon. Audrey (NDP—Yukon)
References *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Meadow Lake Tribal Council *see* Labour force—Aboriginal people

Media
Aboriginal issues, coverage, understanding, increasing, training, etc., 49:146-50; **56**:54
Aboriginal journalists, under-representation, **49**:148-50; **56**:52-3; **58**:12, 24-5, 27
Aboriginal media
Role, importance, **40**:38
See also Constitution—Amendments; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role; Native Communications Program
Aboriginal people, representation and portrayal, Committee studying, **56**:52
See also Broadcasting; Committee; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Newspapers; Radio; Television

Mediation
Application, Indian self-government, self-reliance, employment, literacy, Committee report, *Unfinished Business: An Agenda For All Canadians in the 1990's*, relationship, **32**:28-31
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Medical students *see* Civil disobedience

Medicine/medical services *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Medicine chest clause *see* Treaties—Interpretation

Meech Lake *see* Committee—Meetings

Meech Lake Accord *see* Constitution

Meechas, Chief John (Prairie Treaty Nations Alliance)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **5**:18-9, 22-6

Mehlman, Gloria (Saskatchewan Indian Federated College)
Literacy, Committee study, **33**:30-6

Meilleur, Jean-François (Regroupement pour la protection de l'Environnement d'Oka)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **54**:53-7, 63, 65, 67-9, 71-4

Members of Parliament *see* Aboriginal people—Government policies; Assembly of First Nations—Erasmus; House of Commons—Aboriginal representation; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Oka community

Menczer, Micha J. (Mohawk Council of Akwesasne)
References, *in camera* meeting, **13**:4

Mendes, Errol P. (University of Western Ontario—Individual presentation)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:28-56

Mercier Bridge *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Mercredi, Chief Ovide (Indigenous Bar Association; Assembly of First Nations; Assembly of Manitoba Chiefs)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **19**:4-11, 16-27; **24**:45-6, 50-2
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **8**:26-7, 30-1
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:74-8, 82-8, 90-5, 99-102, 105

Merkosky, Ed (Saskatchewan Adult Basic Education Association and North West Regional College)
Literacy, Committee study, **33**:16-25

Merrick, Gwen (Manitoba Education Department)
Literacy, Committee study, **35**:20-6, 28-32

Métis
Aboriginal status, rights, Constitution Act, 1982 recognition, **16**:10, 21, 25; **41**:6
History, etc., **41**:4
See also Aboriginal people—Categories; Criminal justice system—Aboriginal people; Dene/Métis; Dene/Métis comprehensive claim; Dene/Métis Secretariat; Economic development—Native Economic Development Program; Education, post-secondary *passim*; Literacy—Aboriginal people; Native Council of Canada—Role; Youth—Suicide rate

Métis National Council
Funding, Secretary of State Department, **41**:8

Métis National Council—*Cont.*
Housing programs, **41**:15-7, 19
Membership, services to non-Métis, **41**:4, 18-9
See also Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Michel, Henry (Enowkin Centre)
Literacy, Committee study, **30**:48-55

Michell, Joseph B. (Carrier Sekani Tribal Council)
Literacy, Committee study, **30**:4-5, 9-20, 22-3

Micmac Institute of Cultural Studies, **39**:38

Micmac language
Academy of the Micmac Language, establishing, **38**:13, 15
Dialects, differences, **38**:86-7
Linguistics, linguistic services, **38**:86-8
Newfoundland, decline, **39**:28, 32
Structure, verbal, etc., **38**:89-90
Teaching, Nova Scotia, **39**:61, 63-4
Written language systems, orthography, grammar reference book, **38**:82-6, 91; **39**:14, 16
See also Literacy—Aboriginal people; Micmac of Nova Scotia—History

MicMac Language Institute, **38**:85-6
See also Organizations appearing

Micmac Language Needs Assessment *see* Appendices—Cultural Education Centres

Micmac Maliseet Institute, **38**:26; **39**:24

MicMac Native Learning Centre, **38**:14
See also Organizations appearing

Micmac News
Role, Native Communications funding cut-backs, sale possibility, etc., **28**:34, 40, 45; **38**:7, 53; **39**:49-50, 55-7

Micmac of Newfoundland
Existence, recognition, **39**:28, 33
Indian Act regime, exclusion, **15**:29
See also Literacy—Aboriginal people; Micmac language

Micmac of Nova Scotia
Aboriginal and treaty rights, **39**:59-60, 62
Bras d'Or Lakes shorefront property, status, Union of Nova Scotia Indians position, etc., **38**:83-4, 88-9
Declaration of Micmac chiefs, **39**:62-3
History, language, culture, etc., **38**:4-22, 41, 82, 85, 87, 89-90; **39**:14, 18-9, 26, 40-1, 50, 56-7, 59, 64
Elders, role, **38**:14, 41; **39**:18, 59
Gaelic, comparison, **39**:18, 26
Sacred lands, protecting, Kejimkugik National Park, etc., **39**:63-4
Self-government, **4**:21; **39**:62
University College of Cape Breton Micmac studies program, proposal, **39**:22-3
See also Dalhousie Law School; Education—Indians; Education, post-secondary—Funding—Graduation rates; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Violence; Social services/programs—Nova Scotia

Micmac of Nova Scotia comprehensive claim
Government rejection, **39**:61

Middle East *see* Persian Gulf conflict

Migrant peoples *see* Literacy—International situation

Migratory Birds Convention Act *see* Hunting, fishing, trapping and gathering rights

Military tribunals *see* Aboriginal justice system

Millbrook First Nation *see* Organizations appearing

Minorities *see* Dalhousie Law School; Education, post-secondary; Public Service—Visible minorities

Missionaries *see* Literacy—Aboriginal people

Mississaugas of the Credit land claim
Rejection, factors, **11**:33

Mitchell, Grand Chief Michael (Mohawk Council of Akwesasne)
References
In camera meeting, **13**:4
See also Committee—Meetings; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Federal role/intervention

Mohawk Council of Akwesasne *see* Akwesasne-St. Régis Reserve—Federal-provincial funding agreement—Government structure; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Organizations appearing

Mohawk Council of Kahnawake *see* Appendices—Committee Chairman Hughes;

Mohawk Indians
Quebec, future, French and Mohawk languages, etc., **58**:110-1
See also Judges—Quebec judge's remarks

Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)
Aboriginal-non-aboriginal relations, effect, **56**:43-4
Aboriginal opinion, attitude, **56**:72, 80; **58**:15-6
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Warriors
Aboriginal people remaining in community, "home", **46**:34, 38; **48**:62; **49**:110
Algonquin Nation position, **58**:56-60
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue
Akwesasne events, relationship, **49**:73; **51**:12; **52**:20-1, 57; **53**:13; **54**:8, 10, 46; **55**:15, 74-5; **57**:52-3
Automobiles, stoning, **44**:20; **47**:49; **48**:48; **49**:73, 82, 92; **53**:77; **58**:28
Bourgault role, **47**:9, 11; **48**:24, 95; **49**:18; **51**:6, 12-3, 15, 17-22; **52**:48; **53**:60; **54**:11, 74; **55**:57, 74-5, 117; **58**:107-8, 117
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Psychological effects

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Canadian Armed Forces role, invasion, harassment, intimidation, etc., **44**:14, 20; **45**:18; **46**:34-5, 38-40, 45, 54, 56-7; **48**:11, 30-1, 37, 59, 62-3, 73, 127, 139; **49**:22, 28, 92-5, 98-9, 110, 117; **50**:18; **51**:10; **52**:20, 48; **53**:14, 21, 29-30, 76, 78, 82-3; **55**:76-7, 80, 84-118; **56**:12-3, 74-5, 81-2; **57**:72-4; **58**:57, 71, 81, 103
Alert, July 10/90, **49**:112, 125; **51**:12; **55**:92
Appropriateness, need, **47**:48-9, 53
Calling in at same time as appointing mediator, **44**:8-9
Canadian Charter of Rights and Freedoms, relationship, **52**:12-3
Conformity with, Federal Court Joyal decision, **46**:11-2
Costs, number of troops, **47**:48-9; **55**:93-4, 96-7
Criminal charges laid by Waneek Horn Miller, **49**:21
Discipline, professionalism, **55**:88, 96; **57**:56
Farnham, Que. custody area, **55**:86-7
Federal control, Chief of Defence Staff, **46**:11, 21; **48**:51; **52**:6, 8-9
Force used, minimum, lack of deaths or serious injuries, **55**:87-8, 91, 99-102, 111-2
Four tasks, removal of barricades, etc., **55**:85-7, 111
Time required, **55**:99-101
Warriors co-operation in removing barricades, **55**:86, 100
Agreement, promises by Col Robin Gagnon allegedly broken, **55**:104-7, 117-8
Kahnawake Longhouse, attack on, **53**:31
Military solution, government preference, **53**:24-5
Morale, **55**:116
National Defence Act, deploying under in aid of civil power at request of Quebec Attorney General, rather than Emergency Measures Act, role of Parliament, etc., **44**:9, 15; **45**:28; **46**:11, 21; **47**:43, 47-8, 53, 56; **48**:51, 63, 69, 133, 135-6; **49**:167-8; **52**:4-14, 21, 27-8, 41-2, 55; **53**:13; **55**:84-8, 92; **56**:12; **57**:73; **58**:57
Federal-provincial jurisdiction factor, **55**:94-6
Information, reports, National Defence Department providing to Committee, **55**:92-3
Inquiry requirement, report to Secretary of State, **52**:9; **55**:60, 92-3, 96
Peace officer status, **46**:21
Peacekeeping, **49**:80-1
Political pressures, etc., **55**:89-91
Psychological warfare, **49**:110; **55**:109-12
Public relations, costs, etc., **55**:107-9
Quebec government pressuring military to attack communities, **53**:39, 49
Quebec October 1970 crisis, comparison, **52**:7; **55**:96
Reconnaissance patrol, injuries to Mohawk Warrior Randy Horn, **55**:101-2
Responses to violence, **46**:10-1
Riel rebellion, comparison, **53**:83
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role
Siddon position, **47**:65-6
Stabbing of 14 year old girl, **51**:14
Stray animals, caring for, **46**:47
Tekakwitha Island, search for weapons, treatment of people, **49**:91-2, 128; **53**:31
Weapons and equipment, **55**:98-9

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Canadian Armed Forces role, invasion...—*Cont.*
Weapons and equipment—*Cont.*
Loaned to Sûreté du Québec, July 11/90, **55**:88-9
Withdrawal, end of October 1990, **55**:87
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis) *passim*
Châteauguay, Que., relations with Kahnawake, **49**:63-87
Blockades, past/future, **49**:63-5, 72-4, 78-80
Criminal justice system, policing, **49**:69, 77, 81-7
Economic/business relations, **49**:67-9
Federal assistance, compensation, comparison with Oka., Que., **41**:71, 79
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Psychological effects
Children
Impact, psychological, etc., **49**:83-4, 93; **57**:26; **58**:10-1, 15
Involvement, presence at treatment centre, etc., **49**:13-4; **53**:7; **55**:112; **58**:10-1
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role—Warriors
Chrétien visit to community, **48**:78-9; **49**:105-6, 119; **58**:117
Citizen's Observer Group, role, observations, **48**:37-51, 62-4
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Human rights violations—Police role
Civil disobedience, road blockades, **44**:8; **45**:18; **46**:7, 13, 40-1, 56; **47**:9, 33-4; **48**:22, 27-8, 37, 52-4, 58-9, 73-4, 78, 81, 84, 97, 106, 111, 113; **49**:31, 140-2; **52**:6, 20, 30-1, 46; **53**:16, 45-6, 54-7; **54**:14, 49-52, 62; **55**:35, 39, 50-6, 58, 61, 63, 69, 78-9, 84-7, 100; **57**:51-4, 69-70; **58**:76, 81, 88, 112
Kahnawake Reserve, *Reopening the Bridges* proposal, application to Kanesatake Reserve, Committee position, **46**:4-5
Occupation decision, **54**:5, 18
Police monitoring of barricades, **57**:69-71
Sympathy blockades, **46**:29; **48**:134; **53**:104; **54**:7; **56**:78
British Columbia, **50**:8, 12-3; **56**:73-4, 82
Seton Portage rail blockade, alleged RCMP brutality, investigation, **56**:73-4, 77-8, 81, 83; **57**:65-6
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role—Châteauguay, Que.
Clergy, role, treatment by authorities, **49**:90-1, 99-100, 102, 109-11
Cohen, Stanley, role, **49**:22
Committee study, **44**:5-21; **46**:6-67; **47**:5-76; **48**:6-153; **49**:5-179; **50**:6-36; **51**:4-22; **52**:4-83; **53**:5-105; **54**:5-76; **55**:5-119; **56**:5-84; **57**:5-77; **58**:7-118
Commencement, **46**:6
Consultants, role, **45**:14, 22-5, 28
Draft study, opposition Members preparing, agreed to, **43**:139
House of Commons Order of Reference factor, **45**:8, 12, 25-9
House of Commons privilege question, Robert E. Skelly, **45**:12
House of Commons prorogation factor, **44**:16
In camera meetings, **43**:139; **59**:45-7
Joint committee proposal, **27**:26

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Committee study—*Cont.*
M. (Blondin), **45**:6-31, negatived on recorded division, 3
Motion, proposed, **42**:34-5; withdrawn, **45**:7-8
Oneida Mohawk Nation briefing books, **53**:8
Other committees studying, Justice and the Solicitor General Standing Committee, **45**:12-3, 17-8, 27
Report to House
Government response, requesting, holding press conference, etc., **59**:47
Staff preparing draft, **58**:5
Role, clarifying events, determining causes, etc., **44**:14; **46**:16, 27-8, 37, 39, 59-60, 63; **48**:120, 141; **49**:105, 121, 124; **51**:6, 12, 20; **52**:34; **53**:11, 74-5; **56**:53; **57**:19, 32-3, 44-5; **58**:97-8, 100-1, 105, 109
Televising, **44**:5-6, 12; **50**:5; **56**:68
Terms of reference, scope, **44**:5-21
Agenda and procedure subcommittee referral, **45**:28-31
Assiwini, Yves, document, **44**:6-7, 15
Committee staff, researcher, role, **44**:16-9
In camera meeting, holding, **45**:31
Law Clerk and Parliamentary Counsel Office role, **44**:11-3, 16
Legal factors, criminal offences, court proceedings, Ontario Patty Starr case, etc., **44**:9-14, 16-8; **45**:14, 24
Travel to communities involved, **47**:44; **48**:6-7, 95, 107, 109, 114-5, 121, 131; **49**:29; **50**:4; **53**:75; **56**:67; **58**:5-6, 50
See also Appendices—Committee Chairman Hughes
Witnesses, **44**:6, 15-6; **45**:21-2; **49**:30, 99; **50**:3; **51**:6; **52**:83; **54**:74-5
Quebec International Affairs Minister John Caccia, inviting to meet informally with Committee, **50**:4
Sûreté du Québec refusal to appear, **57**:69-70; **58**:14
Testimony *see* Appendices—Committee Chairman Hughes
See also Reports to House—Fifth
Community elections, expedited, **27**:28
Compensation for non-natives employed in Oka, **46**:37-8
Costs, **56**:74-5; **58**:99
Cree, John, search of home, **49**:113-4
Cree position, **57**:13
Criminal activity
Allegations, government statements, etc., **49**:12, 18, 27-8, 152; **51**:7, 13; **53**:11-2, 41-2; **57**:70
Charges, trials, ensuring fairness, negotiations, amnesty, etc., **48**:22-3, 25-6, 29, 34-6, 68; **51**:5, 11, 13; **53**:9, 11, 14, 17, 20, 37, 40-1, 52; **56**:48
Gambling, smuggling, **55**:8, 15-7, 21-2, 29; **56**:46; **57**:53
Self-defence factor, **53**:46, 48-9, 92-3
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis) *passim*
Crisis, Canadian crisis/not Mohawk crisis, **46**:33, 37; **48**:117, 126; **49**:173; **53**:59; **57**:5
Defensive act, **50**:7, 20; **56**:74, 82; **57**:30-1
Documents, restricted access, **51**:12, 17
Economic development, relationship, **27**:28; **47**:63-4; **53**:40, 67, 73; **56**:46
Oka Steel proposal, **55**:29-30
Tourism industry, **55**:8-10, 14-5, 17-8
Elders, impact, **46**:35, 45
Federal-provincial conspiracy factor, **53**:13-4

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Federal role/intervention, **54**:6
Community consent, necessity, **27**:27
Consultation group, post-crisis, **55**:57-8
Delay, **46**:26-7
Expenditures, **45**:18; **46**:28
Fiduciary responsibility, **48**:135-7, 139; **49**:16-8, 25; **52**:4-5, 11-3, 15-7, 23-5, 29, 31-2, 48, 50, 55; **53**:82-3; **54**:11; **55**:57; **58**:29-31, 54, 57, 60-1
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role—Property damage
Force, use, **48**:123-5; **49**:96-7; **58**:57, 71
Government resolution, **47**:65
Lack, **49**:70
Lessons learned, **46**:29; **47**:28
Mohawk Council of Akwesasne Grand Chief Michael Mitchell requests, **27**:26-9
Peaceful solution goal, **57**:52
Preventive measures, lack, **48**:118; **49**:26, 54
Provincial jurisdiction factor, **46**:26-7; **48**:133; **53**:82; **57**:52
Restraint, **46**:9, 21-2
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis) *passim*
Food
Availability, restricted access, **46**:27-8, 35, 38, 40-2, 46, 48, 63; **49**:31, 88, 90-2, 102, 109-10; **51**:11, 15; **53**:16-8, 45; **57**:15; **58**:13-4
Canadian Armed Forces role, **49**:131; **55**:90-1, 103-4
Governments' responsibility, federal, provincial, **49**:75
Grievances outstanding, factor, **46**:23
Historical background, **46**:33, 36; **47**:7-9; **48**:12-4, 27; **49**:32-3, 49-50, 55; **51**:7-11, 15-7; **52**:47; **53**:8-14, 53-4, 58-9, 62; **54**:52, 57-62, 69; **55**:8-10, 35-9; **57**:5-8; **58**:15-6, 21-3, 78-80, 93, 101
Confederation/aboriginal compacts, relationship, **48**:121-8, 132
Deep-rooted conflict, **53**:10-1, 36
Horn, Kahn-Tineta, role, **49**:23-4
Human rights violations, allegations, **47**:16, 67-8; **49**:140; **52**:4, 41-2; **53**:17, 43-5, 78-9; **56**:74; **58**:57
Canadian Armed Forces, recourse, **55**:103
Canadian Human Rights Commission role, **52**:34, 42, 47, 50-8
Canadian Charter of Rights and Freedoms, relationship, **52**:51
Commissioner Max Yalden remarks, **46**:16-7, 67
Complaints filed, **52**:34, 41-2, 47, 50
Quebec Human Rights Commission and International Human Rights Federation, relationship, **52**:34, 49-50, 53-4
Statement, November 21/90, **52**:34, 40, 43-6, 49, 52, 55, 59
Citizen's Observer Group observations, **48**:50-1, 55-6, 59, 65; **49**:20
Complaints, filing, importance, difficulty, etc., **49**:20-1; **56**:64-5; **58**:21
Criminal Code, acts, relationship, **52**:26-8
European Parliament
Members Canadian visit, **52**:34
Motion, **46**:16; **47**:67
International investigation, report, possibility, **49**:103-4

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Human rights violations, allegations—*Cont.*
International observers, treatment, **47**:67
Joint commission investigating, **48**:121; **53**:51-2
Peace brigades, potential role, **49**:117-8
Quebec Human Rights Commission
Role, investigating, **52**:28; **56**:65
Refused access/expelled from area, **52**:53
Quebec October 1970 crisis, comparison, **49**:101
United Church of Canada observations, **49**:88-93, 103-4, 108, 110-1, 115
Violence, relationship, **52**:34-5, 46
Warriors' rights, **49**:140
White people's rights, **49**:101, 121-5; **52**:20-1, 46-7; **53**:50-1
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role
Indian Act (amdt.)(Bill C-31), English/French language factor, relationship, **47**:56-8
Indian Affairs and Northern Development Department role, **52**:55
Siddon, Minister, **46**:39, 62; **48**:78-80, 86, 95, 101, 114; **58**:81
Position, **47**:6-16
Quebec Minister John Ciaccia, co-operation, meetings, etc., **47**:9, 12, 14, 35-7, 52
Responsibility, federal-provincial jurisdiction factor, **47**:57-8
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis) *passim*
Swain, Harry, Deputy Minister, statements, **44**:12; **45**:26; **46**:52, 59
Vienni, Frank, **51**:12-5
Inquiry, holding, **45**:21; **48**:50-1, 73; **49**:97-9, 116, 121, 124; **51**:7, 13, 15, 18; **52**:17, 29-30, 51, 54; **53**:59, 74-5
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Judicial inquiry—Royal commission
International reputation, impact, countering, officials' foreign travel, **47**:74-6
James Bay hydro-electric project transmission lines, relationship, **51**:14; **53**:14, 39; **54**:73
Judicial inquiry, holding, **45**:13-4, 21, 27; **46**:62-2; **49**:105; **52**:14, 17, 21, 27-8, 53-4; **53**:75
Jurisdiction problems, federal-provincial/native/international, **27**:27-9
Justice Minister Kim Campbell position, **46**:6-13
Not visiting Oka, **46**:48
Surrender demand, Sept. 9/90, **46**:13
Kahnawake, justice system, community/Mohawk control, establishing, **48**:121
Kanesatake Emergency Measures Committee role, **46**:34-6, 39, 55
Kanesatake non-aboriginal property owners situation, effects, desire to leave, sell land to government, **54**:23-53, 67-9; **55**:30-1; **58**:91
Kanesatake Peace and Justice Movement, role, **54**:74-5; **58**:78, 85-6, 91, 101-3

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Land claim/land issue, factor, **44**:7, 14-5, 17-8, 20; **45**:28; **46**:23, 26, 64; 47:7-9; **48**:13-4, 22, 27, 38, 50, 77-83, 121, 124-5, 127-30, 133; **49**:17, 26-8, 33, 44, 47, 52-3, 89-93, 115-6, 119-20, 123, 165, 169; **50**:8; **51**:6-17; **52**:11-3, 22, 25, 35-6, 46-9, 58, 66; **53**:15-6, 20, 23-4, 28, 30, 53-7, 74-6, 79, 82; **54**:6, 33-4, 36-7, 43-5; **55**:15-6, 36-40, 84; **56**:42, 44-7, 80; **57**:8, 19-20, 30-1, 51-2; **58**:30-1, 78-82, 89, 101, 105, 115
Aboriginal or ecological zone, establishing, **55**:45-6
Agricultural land designation of federal lands, etc., relationship, **55**:6, 16, 21
Algonquin conflicting claim, **47**:8, 32, 44-7; **48**:115-6; **51**:16; **52**:47; **53**:54; **56**:5-10, 12, 17-8, 26-7, 30, 59-60; **57**:13-4, 66-7; **58**:30, 40-1, 57-8, 60, 65-7
Alternatives, private ownership, held in trust by government, reserve status, **47**:62-3
Constitution, relationship, **56**:44-5
Court case, Mohawk loss, **46**:23, 26
Developers, role, **48**:48, 63; **58**:99-100, 110
Development freeze proposal, **47**:43, 73; **48**:84-5, 114; **49**:89, 116, 119; **52**:23, 80; **53**:57, 65-7, 82; **54**:51-2, 65; **55**:43, 45, 73-4; **58**:29, 31, 33-4, 42, 52
Golf course factor, **44**:14; **46**:27, 36-7, 58; **47**:9, 35-7, 72; **48**:28, 57, 78, 81-4, 86-8, 91, 97-8, 104, 113-4; **49**:16, 119, 123; **50**:17; **51**:13; **52**:20, 35; **53**:54, 63; **54**:49-51; **55**:7, 16, 20, 26-7, 34-5, 39-54, 59-66, 73, 75-6; **56**:6, 9, 45, 74-6; **57**:16, 51; **58**:16, 26, 29, 50-1, 80-3, 88-90, 92-4
Environmental concerns, forest role in erosion prevention, **54**:55-73; **55**:12-3, 61-2, 64, 69-70, 76
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Okay Mayor Jean Ouellette and council
Government land purchases, **47**:63-4; **48**:50, 67-8; **49**:75; **53**:37-8, 79; **54**:29, 44, 48-9, 53; **55**:16, 43, 52, 55, 57, 65, 73; **57**:26, 43
Allegations wrong land purchased, swampland, **46**:45, 60; **47**:12-3, 71; **48**:82, 85-6; **53**:38; **54**:18-9, 69-70; **55**:65
Delay, impact, **47**:35-7
Expropriation powers, **52**:23-4, 30; **55**:26; **58**:33, 51-2
Funds not available, **48**:82, 88, 91
Land flip, municipality purchasing for $50,000, selling to federal government for $1.3 million, **48**:82, 104; **55**:75-6
Land swaps, **47**:62
Non-Indian landowners, willing sellers factor, **47**:40-1
The Pines, **47**:71-3
Transfer to Indians, determining jurisdiction, difficulty, **53**:37-8
Grants in lieu of taxes on Indian lands paid to municipality and parish of Oka, **51**:17
Hurons and Montagnais conflicting claim, **58**:40, 50, 90-1
Land unification, **46**:58; **47**:55-6; **48**:77, 80-4, 86, 88, 104, 110; **53**:55, 65, 68; **54**:12-3, 29, 31, 37-40, 45; **55**:7-9, 13-4, 19, 26, 34-5, 43, 47; **58**:104
Mohawk unified position, **53**:49
Municipal jurisdiction factor, **48**:77, 110, **48**:135
Oka Park, water and sewage treatment facilities, relationship, **48**:107-9, 115-6; **55**:22-3, 67-8; **58**:109-10
Privy Council 1912 decision, **47**:8; **52**:47; **53**:76; **55**:37-81; **58**:79

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Land claim/land issue, factor—*Cont.*
Recent immigration factor, 18th century, **47**:8, 29-32; **48**:16-7, 118-9, 142-4; **49**:12, 18; **51**:16; **53**:62
Rejection of claims, 1975, 1986, etc., **52**:35, 47; **53**:76; **55**:37-8; **56**:45
Reserve status, lack, establishing, advantages, community position, etc., 47:39-40, 42, 55, 62-3; **48**:31, 105, 125; **51**:7, 14; **52**:19-20; **53**:60; **55**:8, 24-6, 34, 68-9
Reserves, establishing for Algonquins at Maniwaki and Mohawks at Doncaster, 55:37; **56**:17-8
Resolved, **46**:13, 16
Sacred lands, defining, **58**:51
Siddon promise to turn land over to Mohawks, **44**:20
The Pines, 1945-1947 expropriation, etc., **48**:84-8, 96-7, 114; **49**:116, 119, 123; **51**:6-7, 9, 14; **53**:16, 30, 63; **54**:60-2, 64-6; **55**:64; **58**:29, 31, 44, 51
World heritage site, designating as, **54**:66-7
$4 million claim, **46**:28; **47**:48
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Negotiations
Landry role, **47**:9, 11
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Psychological effects
Long term solutions, process, establishing, negotiations, etc., **53**:17, 20, 23-4, 30
Mackenzie Institute, booklet, *The Legacy of Oka*, links to National Citizens Coalition, government, etc., **49**:151-3
McLaughlin refused entry to community, **46**:35; **48**:78-9; **58**:117
Media role
Aboriginal journalists, under-representation, **56**:51; **58**:21-2
Aboriginal media, lack of coverage, Native Communications Program cut-backs factor, etc., **49**:127, 132-6; **56**:51, 58; **58**:8-11
Accuracy, balance, etc., **49**:155, 159-60; **58**:9, 12-3, 15-6, 21-2, 25
Background, follow-up coverage, analysis, importance, lack, **49**:146-7, 165-6, 169-74
Canadian Armed Forces control attempts, preventing access/communications, censorship, freedom of the press, Persian Gulf conflict comparison, etc., **44**:9; **48**:49; **49**:126-40, 144-6, 152-69, 172-9; **52**:55-7; **55**:94-5, 103-4; **56**:53-4
Canadian Charter of Rights and Freedoms, relationship, **49**:167-9, 176, 179
Federal Court ruling, **52**:56-7
Journalistic material, tapes, videotape, seizure, **49**:163-4
Kent Commission, relationship, **49**:168
Obomsawin, Alanis, NFB producer, treatment, **49**:134; **55**:103-4
Riel rebellion, comparison, **49**:132
Codes of ethics, relationship, **49**:143, 157
Impact on events, settlement, **49**:158-9
International perception factor, **49**:67, 73
Interpretation as political event, **49**:141-3
Leaks from negotiations, **53**:24
Manipulation attempts, **47**:68; **49**:143-4; **55**:117
Media event, **46**:7; **54**:8; **56**:13; **57**:18

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Media role—*Cont.*
Mohawks, Warriors, treatment of journalists, control attempts, etc., **49**:135, 144-5; **58**:16-9
Aboriginal media, **58**:12-3, 17-8
Participation in events, **49**:158
Racism, talk-show hosts, etc., **48**:48; **54**:9; **56**:51, 53-4
Sensationalism, **49**:170-2
Stockholm syndrome, identification with military/Warriors, **49**:153-5, 166; **55**:109
Sûreté du Québec, treatment of journalists, **48**:46-7; **49**:137-9, 177-8; 52:29, 55-6; **58**:14-5, 18, 20-1
Komulainen, Shaney, photographer, charges laid against, **49**:130-1
Understanding of issues, background, lack, **56**:50-4; **58**:21-2
Wawatay Native Communications Society role, **58**:9-27
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Public opinion
Mediation
Ineffectiveness, **53**:13
Mediator Bertrand Roy, **55**:7, 9
Privy Councillors, utilizing, NCC proposal, **48**:132-3
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role
Medical services, government refusing neutral evacuation corridor, Red Cross refused access by Canadian Armed Forces, etc., **46**:35
Medicine, availability, restricted access, **58**:13-4
Meech Lake Accord failure, relationship, **53**:25, 50-1
Mercier Bridge factor, **49**:106-7; **52**:31, 52; **53**:16, 25-6; **55**:84-7, 104-6; 57:54, 57, 69; **58**:28
Mohawk Council of Akwesasne role, **52**:68
Mohawk leadership factions, elected/traditional system, relationship, **46**:34, 51-2, 55-6, 60-2, 64; **47**:10-1, 14-5, 29-30, 40-1, 60, 71-2; **48**:12, 15-8, 23-6, 67, 95, 101-4, 118-9; **49**:48-9, 74, 79, 115-6, 119-21; **51**:17; **52**:17-8; **53**:38-9, 49, 60-1, 63-6, 69-73; **54**:18, 22-3, 38, 46; **55**:18, 20, 26-7, 58, 67-9; **56**:18, 46; **58**:80, 104-6, 113
Chrétien 1969 changes, **47**:38, 69, 71; **54**:19-21
Coalition, government negotiating with, legal status, etc., **47**:15-6, 40-1, 47, 55-6, 74; **48**:82, 138, 140; **49**:48, 119; **51**:12; **52**:25; **53**:61, 65-6, 69, 73; **54**:18, 41-2, 74, 76
Petition, role, **48**:101-5; **49**:120; **53**:66
Gravelle-Laporte report, confidentiality, **47**:30, 32; **51**:12
Indian Act provisions, relationship, **47**:37-8, 41-2, 59; **48**:12, 15, 17, 102-3
Martin, Grand Chief George, status, **48**:104; **55**:75
Referendum, **49**:119-20; **52**:25-6, 79; **53**:58, 61, 64-6, 71, 73; **54**:11, 17-22, 41-2, 73-4, 76; **55**:30-1; **58**:104
Court ruling, relationship, **48**:87, 94-6
Mulroney statements, **44**:9, 12; **53**:79
National ramifications, **56**:70
Native Council of Canada role, position, etc., **48**:120-1, 132-5
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Mediation

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Negotiations, **46**:58; **47**:55-6; **48**:77, 80-4, 86, 88, 104, 110; **53**:8, 11, 14, 24, 45, 54-7, 65, 68; **55**:44-9, 66-7; **56**:5, 13-4, 46-7; **58**:112, 115
Aboriginal negotiation methods ridiculed by government, **51**:14
At barrel of gun, refusing, **46**:15; **47**:12; **48**:25, 31; **49**:44, 74; **53**:32; **55**:47-8
Canadian Armed Forces role, **44**:9; **53**:27
Canadian/Indian way, **46**:8
Crisis issues, July-August 1990, **47**:14
Amnesty/immunity request, **47**:14
Failure, **44**:8; **46**:10; **47**:52, 55; **48**:47-8; **55**:86
Responsibility, governments/Mohawks, federal withdrawal, etc., **48**:10-1, 15-6, 28-31; **49**:95-7
Federal-provincial jurisdiction factor, **48**:18-9
Federal role, **44**:8; **49**:89; **52**:6; **53**:12, 48; **53**:55-7; **58**:57
Framework agreement, 1989, **47**:8-9, 34-5, 40, 55; **48**:30, 66-8, 75, 101, 109-10, 134, 148; **53**:15-6; **54**:12; **55**:20-1, 43-4, 46, 58, 78
Framework agreement, 1991 negotiations, **47**:16, 40, 47, 55-6; **53**:58, 61, 73; **54**:37
Gold, Justice Lawrence, role, **49**:97; **53**:19, 45; **55**:85, 90; **57**:45
Good faith, lack, **48**:77-8; **49**:28, 89; **51**:10; **53**:21, 54-5; **58**:86, 89
Government establishing rules, **53**:78
Government utilizing public relations firms and psychologists, **51**:14
Indians not treated with respect/dignity, **49**:96-7
International Human Rights Federation role, **53**:18-20, 23, 25, 31
Legitimate elected representatives, government negotiating with only, **46**:15; **55**:48, 54
Martin, Grand Chief George, breaking-off, March 1990, **46**:23, 57-8, 60; **47**:9, 55; **48**:77-8, 83, 109-11; **49**:24-5; **52**:58; **53**:15-6; **54**:22-3, 40; **55**:44, 50
Mohawk negotiators, number, **52**:21, 23; **53**:16, 20, 24
News blackout, violated by government, **51**:14
Parliamentarians visiting behind barricades, proposal, **49**:26-7
Pre-conditions, establishing, **53**:18-20
Public relations contract, National Public Relations, **47**:61-2; **53**:20; 57:14
Quebec government/Ciaccia role, **48**:10-1, 16, 18-9, 28-9; **49**:95-6; **53**:16-22, 31, 55-7; **58**:59, 81, 89, 98
Quebec Premier's Office role, **44**:9
Replacements on negotiating teams, **44**:9
Roy, Bernard, federal negotiator, contract, fee, **46**:14; **47**:61-2
Safety of Mohawks not guaranteed, **51**:14
Settlement, expediting, **42**:13; **53**:61-2
Siddon role, **47**:9-10, 14-5, 23; **48**:111-2; **49**:16; **55**:54-5
Misleading House, allegations, meetings with Six Nations Traditional Hereditary Chiefs, taped, etc., **48**:82, 85, 88-94; **50**:4; **58**:75-6
Six Nations Iroquois Confederacy role, **48**:8, 10-1, 14-6, 25-6, 28-9, 120-1, 141-2; **49**:48

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Negotiations—*Cont.*
Translation problems, **55**:28
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Criminal activity—Mohawk leadership factions—Warriors
Oka community, businesses, relations with Mohawks, etc., **53**:62-3, 71-2; **54**:6; 55:6-7, 11, 18-20, 29, 34-6, 58, 62, 83; **58**:92-4, 97-103, 111-8
Consultation committee, establishing, **58**:82
Evacuation, resettlement, compensation, **55**:27-8, 56-7; **58**:112-4, 116-8
Federal lands set aside for Indians, housing, etc., **55**:35
Local Community Service Centre, establishment, **58**:107-8, 115-6
Members of Parliament, access, **58**:117
Oka parish urban affairs advisory committee, Mohawk participation offer, **55**:6, 11-2, 14, 19
Property values, relationship, **55**:7-9, 24-6, 30-1; **58**:91-2, 114, 116
Public education, inter-cultural exchanges, etc., role, **58**:82, 100
Oka Mayor Jean Ouellette and council, role, support for golf course, request for injunctions and Sûreté du Québec intervention, etc., **46**:37; **51**:13; **54**:52, 63-4, 71-3; **55**:39-66, 69-77, 80-3; **56**:12, 81-2; **57**:16-8; **58**:29, 44, 50, 80-9, 93-9, 102, 106-8
Okanagan Nation position, support of Mohawks, **56**:70-5, 80-2
Peace run, **56**:74-6
Oneida Mohawk Nation role, **53**:22-4
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study
Parish of the Village of Oka, role, **55**:13, 27-8
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue—Oka community
Parliament, recall requests, **48**:47; **49**:88, 93, 99; **51**:13
Peace camp, treatment by Sûreté du Québec and Canadian Armed Forces, **48**:42-6, 48-9, 60
Poitras, Yvon, role, **49**:78
Police band radios, Kahnawake residents owning, **57**:74, 76
Police role, intervention, **56**:62-3; **58**:57, 71-3, 81
Aboriginal police force, establishing, **27**:28-9; **46**:65; **54**:6, 9, 44-5; **56**:50; **57**:61
Community security patrols, **46**:66
Federal-provincial-aboriginal tripartite force, establishing, **56**:68-9
Kahnawake Reserve, after crisis, Mohawk peacekeepers, Sûreté du Québec, roles, **57**:62-4
Mohawk peacekeepers, role, **48**:13, 33, 52; **49**:72, 81-3, 116; **54**:8-9
Oath of allegiance, refusal to swear, **56**:48; **57**:59
Ontario Provincial Police, **27**:27-9
Provincial jurisdiction factor, **57**:52, 61, 69-73
Quebec consulting Mohawks, **57**:56

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Police role, intervention—*Cont.*
Royal Canadian Mounted Police, **27**:27; **44**:14-5; **46**:65; **48**:33, 50, 52; **49**:81-2, 116-7; **53**:103; **56**:69; **57**:52, 54, 56-7, 61, 69-72
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Civil disobedience
Sûreté du Québec, intervention, July 11/90, harassment, intimidation, etc., **27**:27-9; **44**:8, 14-5, 20; **46**:27-8, 34-5, 37-46, 48, 52-6, 63-5; **48**:33-4, 37, 49-50, 62-3; **49**:10-1, 20, 31, 53, 70, 72, 76-8, 80-2, 90-5, 99-102, 111-8, 122, 171; **50**:21; **51**:10, 13-5; **52**:6, 29, 42, 47; **53**:14, 16-7, 23, 33-4, 45-7, 50-1, 77; **54**:6-7, 15, 31-2, 49-51; **55**:15-7, 28, 70-4, 80; **56**:12-3, 63-5, 74-5; **57**:15-6, 31, 53-4, 57, 60-1; **58**:29
Beatings, torture, **53**:31, 42-4
Children, **46**:42-4, 46-7, 63
Citizen's Observer Group, treatment, access, etc., **48**:41-2, 49, 56, 59, 64-5, 67, 74; **56**:64
Control, lack, **48**:69-72; **49**:17, 90-1, 99; **51**:15; **52**:20; **55**:76-7
Court order basis, **47**:10, 51-2
Discrimination, racism, **46**:40, 48-9; **48**:39-40, 50, 53-6, 59, 70-3; **49**:20; **50**:8; **51**:17; **52**:28; **53**:41-2; **56**:64; **57**:15; **58**:17, 93
Documentation, provided to human rights organizations, **46**:38, 46, 63
European parliamentarians, treatment, access, **48**:60
Federal government fiduciary obligation, relationship, **47**:30, 33-4
Identification badges not worn, refusal to identify themselves, **48**:38-9; **49**:114; **52**:27
Incident, Jan. 8/91, **57**:55, 62
Journalists, posing as, **49**:139
Law, enforcing, **48**:52-3
Leopard tanks, potential purchases, relationship, **46**:15-6; **49**:12, 18, 22; **51**:15; **57**:18
Political control, lack, **48**:10
Provincial jurisdiction factor, **46**:20-1, 64-5; **47**:12-3, 52-3
Resources, lack, **55**:84, 89; **57**:54
Role prior to/after crisis, **53**:67-9; **55**:21, 23
Siddon position, **47**:52-3
Training, **49**:77-8, 101, 117; **54**:7; **56**:63
Withdrawing from Kahnawake and Kanesatake, **48**:50, 52; **49**:84-7, 115-6; **54**:6
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis) *passim*
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Civil disobedience
Precedent, not isolated incident, **47**:73; **49**:33, 39, 116; **52**:44-6; **53**:9, 35, 76, 81; **56**:42, 53, 70, 72-3; **57**:9-10, 19, 32, 60-1, 72-3; **58**:57
Property damage, **49**:101-2, 111-2; **55**:17, 28, 57
Government/Siddon responsibility, fiduciary obligation, **47**:69-70
Mongeon, Dr., **49**:19; **55**:117

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Psychological effects, **46**:35, 46-7; **58**:115-6
Healing process, time, programs, **48**:14, 22, 80; **49**:120; **51**:14; **53**:57-8, 60-4, 71-3, 102-3; **54**:11-2, 72-3; **58**:104-6
Bourgault/Landry committee, lack of aboriginal representation, **46**:44-5
Forums to express frustrations, role, **49**:49
Kanesatake proposal, **46**:34, 37, 44, 48-51; **47**:59-60; **48**:99-100; **49**:116
Oka, Châteauguay and Kahnawake, **46**:44, 50-1
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Children
Public opinion, attitude, **46**:26; **48**:137-8
Propaganda factor, government, media, roles, **49**:8-12, 15, 23, 27-8
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Warriors
Quebec cabinet shuffle, relationship, **44**:20
Quebec government documents, Committee obtaining, **50**:3
Quebec government-Mohawk relations, Cabinet Ministers John Ciaccia and Christos Sirros, **47**:56-7; **50**:4; **51**:13
Racism factor, **48**:37, 48-51; **53**:9, 12, 22, 28; **56**:43-4; **58**:25
Klu Klux Klan role, **48**:43, 48, 55-6, 70
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role—Police role
Rassemblement des citoyens d'Oka, role, **58**:111-2, 115
Royal commission, establishing, **55**:77
Rule of law, law and order, relationship, **46**:7-9, 12-4, 16-7, 21-4, 28-9, 32, 48; **47**:7, 13, 49, 65-6, 70, 73-4; **48**:142; **49**:52-3, 89, 103, 106, 111; **50**:8, 19; **51**:14; **52**:5, 29-30, 35; **53**:58; **55**:48, 87-8, 111; **56**:5; **57**:8, 51-5; **58**:28-31, 57
Aboriginal rights, relationship, **53**:12-3, 77-8
Canadian Charter of Rights and Freedoms, relationship, **52**:5, 13
International law, relationship, **51**:11-2; **53**:17
Sacred ceremonial masks, seized by authorities, **51**:13
School, continuing operation, Linda Simon role, etc., **46**:36; **48**:79-80, 87; **49**:102
See also Appendices—Committee Chairman Hughes
Simon, Chief, dismissal, relationship, **48**:95
Six Nations of the Grand River, relationship, **49**:49-50
Six Nations Traditional Hereditary Chiefs, role, position, **48**:77-83; **49**:121
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Negotiations
Social justice factor, **44**:16
Sovereignty factor, **44**:14; **46**:9-10, 14, 34, 49, 53-4, 63-5; **47**:14, 53-4, 73; **48**:60-1, 148; **49**:26-8, 56, 79-80, 107, 111; **50**:7, 19; **51**:5-9; **52**:14-5, 30-2; **53**:10, 41-2, 49-50, 67, 69-70, 103; **56**:10, 80; **57**:19-20, 30-2, 44-5, 54-5; **58**:28-31, 49-50, 115
International Commission of Jurists position, relationship, **46**:30-2
Quebec sovereignty, relationship, **47**:53; **53**:49; **56**:37-8
Referendum, relationship, **46**:64
Self-government, relationship, **46**:9-10, 15, 24-5, 32, 33, 61-2; **47**:54, 56; **52**:36, 75, 90-1; **55**:51; **56**:45-7; **57**:59-60

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Sovereignty factor—*Cont.*
Supreme Court of Canada Sparrow decision, **47**:54
United States domestic dependent nations, comparison, **46**:10
United States 1926 and 1927 court decisions, **51**:8-9
St. Lawrence Seaway widening factor, **53**:14
Taxation, customs and excise laws, dispute factor, **46**:23
Two-Row Wampum Treaty, relationship, status, **46**:28-9; **48**:31-3; **49**:19-20, 24; **52**:32; **53**:36, 46, 67; **56**:17
Union of British Columbia Indian Chiefs position, **50**:7-8
United Church of Canada role, **49**:88
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Human rights violations
Vandalism, looting, **46**:65-7
Violence, shootings, deaths, May 1/90, July 11/90, etc., **27**:27, 29; **46**:7, 17, 20-1, 37, 51; **47**:10, 13, 49; **48**:37-8, 50, 52, 77-8, 111, 125, 138, 140-1, 147-8; **49**:13, 15-6, 25-7, 80, 150, 170-1; **50**:11; **51**:13-5; **53**:58, 77; **54**:31, 47, 49-52; **55**:34, 81-2, 84; **56**:42, 74; **57**:6, 16, 52-3, 55; **58**:28, 85, 112
Aboriginal people, non-support, **47**:7, 54; **48**:119, 144; **56**:5, 8, 10, 13, 16-7; **57**:33; **58**:57
Alternatives, **54**:8, 13-4
Coroners report, lack, **55**:81-2
Frustration, injustice, factors, **56**:72; **57**:10
Murder using police/military weapon, **53**:40
Not Canadian/Indian way, **46**:7-8, 17-8
Nova Scotia Micmac and Maliseet collection of money for police officer's widow, **48**:44
Police associations newspaper advertisement, Sept. 14/90, **51**:13
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Human rights violations—Warriors
Warriors, role, **46**:60; **47**:49-51; **48**:113; **49**:26-7; **50**:19-20; **52**:48; **53**:50; **54**:9-10, 15-7, 31-3, 45-7; **55**:18, 27, 47-8, 50-5, 67, 70, 75, 115-6; **56**:10, 13; **57**:52-4, 57-8; **58**:16, 81, 108, 112, 117
Aberration, **46**:17-8, 20
Aboriginal opinion, attitude, **46**:52-3, 56, 63; **47**:49-51, 56, 69; **48**:139; **49**:65; **54**:10
Assembly of First Nations position, **53**:90-3
Criminals, criminal activity, etc., **48**:38; **57**:57-8; **58**:29, 31
Disciplined, **53**:30, 47
Evacuation stories, tunnel, aircraft, **47**:64-5; **48**:56-7; **53**:45
Military offer to allow Warriors to leave through hole in lines, **53**:32-4
Number, **46**:45, 57, 63; **47**:49, 51, 68
Outsiders, from United States, etc., **46**:22, 57-9; **47**:49, 51; **48**:119; **53**:16, 22-4; **54**:10, 16; **55**:82, 112-3
Personal interests, ambitions, **54**:16; **57**:53; **58**:81
Public opinion, attitude, **46**:20-1; **47**:50-1; **49**:65
Releasing, alleged Liberal Party position, **47**:74
Residents allegedly forced to leave homes, **49**:101-2; **52**:46; **53**:47-8
Six Nations Iroquois Confederacy position, **48**:20-1,
Surrender/disengagement, September 26/90, **55**:86-7
Agreement, negotiations, confusion, violation, etc., **49**:1494-5, 100, 102-3; **53**:25-8, 30-5, 44-5, 56-7; **55**:105, 113-4

Mohawk land claim dispute...—*Cont.*
Warriors, role—*Cont.*
Surrender/disengagement, September 26/90—*Cont.*
Children released by authorities at **4**:00 a.m., **49**:100-1; **55**:102-3, 107
House of Commons September 25/90 resolution, **47**:14
Spiritual leaders, role, **49**:96, 102-3; **55**:114
Treatment Centre, access not allowed, **48**:49-50; **55**:105-6
Lawyers, **49**:98-9, 102-3, 154, 176-7; **53**:34
Symbolic role, "heroes", etc., **46**:7, 12-3; **54**:13; **55**:27; **56**:13; **57**:32; **58**:15
Violence, treatment of aboriginal people, etc., **46**:12-3, 17, 24, 30, 40; **47**:6-7, 38-9; **48**:57, 79, 106, 137-9; **52**:57
Attack on Grand Chief George Martin and others, **48**:79, 105-6; **54**:31
Warriors' position, defending land and people, video presentation, **49**:6-7, 23
Weapons, **46**:58-9; **47**:7, 14, 44, 51; **48**:25-8, 37, 56-8, 61-2, 66-8; **49**:14-6, 74-5, 128, 162; **53**:37-9, 41, 46; **54**:5-6, 9-10, 14-5, 18-9, 31-2; **55**:23, 27, 50-1, 53-4, 58, 79, 84, 86, 94, 97-100; **57**:16-7, 31, 52-4, 74, 76-7; **58**:12-3, 15, 17, 26, 28, 71, 108, 112
Aircraft removing, possibility, **55**:110-1
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role—Human rights violations—Media role
See also Aboriginal people—Public attitude; Appendices—Centre for Research-Action on Race Relations—Indigenous Bar Association; Land claims—Ontario; Treaties—Modern treaties

Mohawk Nation Council *see* Akwesasne-St. Régis Reserve—Government structure

Mohawk peacekeepers *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role

Moise, Claude (Citizen's Observer Group)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:54, 58-61, 63, 68, 70, 73

Mongeon, Dr. *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Property damage

Mongeon, Réjean (L'Association des propriétaires à l'interieur de Kanesatake)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **54**:31-2, 36, 47, 49-51

Mont Ste. Marie, Que. *see* Appendices—Indians Affairs and Northern Development Department

Montagnais *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Montour, Chief William K. (Six Nations Council)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:31-60

Moravian missionaries *see* Literacy—Aboriginal people

Morning Star *see* Employment—Employment services

Morriseau, Lyle (Saskatchewan Indian Federated College Student Association)
Literacy, Committee study, **33**:103-8, 114
References, background, **33**:103-4

Morse, Brad (Canadian Bar Association)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **17**:20-2, 25-6, 28-30, 32-6

Moss, Wendy (Library of Parliament Researcher)
Literacy, Committee study, **25**:18-9; **28**:23; **32**:27, 73-4, 83
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:46-7
Procedure and Committee business
Business meeting, **13**:41
Organization meeting, **1**:9
References
In camera meetings, **43**:37-8; **46**:3-4; **58**:5; **59**:45-7
See also Circumpolar Conference on Literacy

Moulton, Delbert (Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:22

Mount Currie Indian Band
Reserve lands, provincial expropriation, federal position, **50**:11, 28, 31

Mountain Horse, Alvine (Blood Tribal Administration (Treaty Number 7))
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:43-4

MTAs *see* Master Tuition Agreements

Mulroney, Right Hon. Martin Brian (PC—Charlevoix; Prime Minister)
References *see* Aboriginal and treaty rights—Constitutional entrenchment; Aboriginal people—Government agenda—Leadership; Comprehensive land claims—British Columbia—Self-government; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Indian-government relations—Principles; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Specific land claims; Treaties—Modern treaties

Multiculturalism and Citizenship Department *see* Literacy—Aboriginal people

Municipalities *see* Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue—Oka Mayor Jean Ouellette and council

Municipality of the Village of Oka
Mayor and council, elected by acclamation, **55**:33
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue; Organizations appearing

Munro, Bradley (Canadian Commission for UNESCO)
Literacy, Committee study, **25**:20-1

Murray, John (Indian Affairs and Northern Development Department)
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1989-1990, main, **11**:17

Muskoday Cultural College
Funding cuts, effects, **9**:63

Muskwachees Cultural College *see* Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Musqueam Indian Band
Taxation authority, Vancouver, B.C., **47**:27

Myers, Mike (Oneida Mohawk Nation)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:8-14, 30-41, 49-52

Nahanee, Teresa Ann (Library of Parliament Researcher)
Literacy, Committee study, **30**:41; **32**:42, 51, 59; **36**:26; **38**:56
References
In camera meetings, **43**:137-8; **46**:3-4; **59**:45-7
See also Committee—Staff

Nahwegahbow, David (Indigenous Bar Association)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **8**:19, 21, 29
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **52**:14-9, 21-2, 24-8, 30, 33

Namagoose, Bill (Grand Council of the Crees (of Quebec))
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **57**:15-8, 37-42, 46, 48-9

Nation Siksika *see* Organizations appearing

National Aboriginal Communication Society
Membership, role, **28**:29, 39
See also Organizations appearing

National Aboriginal Network on Disability *see* Aboriginal people—Disabled and handicapped; Organizations appearing

National Association of Friendship Centres
Membership, role, etc., **28**:4-5
See also Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

National campaign on Indian education *see* Education, post-secondary—Universal access

National Citizens Coalition *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Mackenzie Institute

National Defence Act
Reviewing, **48**:121
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

National Defence Department *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role; Organizations appearing

National Film Board *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role

National Health and Welfare Department *see* Child care—Study; Education—Inuit

National Indian Arts and Crafts Corporation
Funding, sources, Parliament, annual allotment, **21**:13

National Indian Brotherhood *see* Appendices; Committee—Reports to House

National Indian Education Forum
Committee appearance, possibility, **7**:40
See also Education—Indians

National Indigenous Development Program *see* Public Service—Aboriginal people

National Literacy Secretariat *see* Literacy—Aboriginal people—Canada

National Native Alcohol and Drug Abuse Program *see* Alcohol and drug abuse

National Native Literacy Action Plan *see* Literacy—Aboriginal people

National parks *see* Micmac of Nova Scotia—Sacred lands; South Moresby Island, Queen Charlotte Islands

National Public Relations *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Negotiations

National treaty *see* Treaties

Native Adult Education Resource Centre *see* Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Native Citizens Program *see* Employment

Native Communications Program
Cut-backs, impact, etc., **24**:20-21, 38, 43, 45, 63, 76; **27**:29-30; **28**:35, 43; 37:20, 39, 49; **41**:29-33; **54**:7-8; **56**:43, 52; **58**:7, 27
Broadcasting, radio and television, **24**:41-2; **28**:29, 32; **38**:52
Canadian Aboriginal Economic Development Strategy funding alternative, **28**:34-5
Economic viability, self-reliance, relationship, **28**:35, 39-42; **29**:32-3
Funding alternatives, task force, etc., **28**:34-5, 39, 44-5; **33**:40-3; 35:68-70; **37**:35-6; **58**:24
Government motive, **58**:23-4
Inuktitut broadcasting, publications, **38**:76-7, 80-1
Newspapers, **21**:11; **24**:19, 45; **27**:34; **28**:29, 32
Reasons, budgetary/political, **28**:37
Subcommittee, establishing, **37**:27, 35-6
Violence, relationship, **54**:7
See also Inuit Broadcasting Corporation; *Inuktitut Magazine*; Literacy—Aboriginal people; *Micmac News*; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role; *The Saskatchewan Indian; Wawatay Native Communications Society*

Native Council of Canada
Committee appearance, cancellation, **40**:21, 24-5
Council for Yukon Indians, relationship, dual membership, **15**:18
Establishment, **15**:18
Funding
Requirements, **15**:25
Secretary of State Department, core funding, etc., cutbacks, **4**:5-7, 29-30; **15**:5-9, 14-6
Meeting, Secretary of State, requesting, **15**:15-6
See also Native Council of Canada—Newspaper
Sources, government departments, **15**:18-9
Membership, off-reserve Indians, **4**:14, 24; **15**:14-5, 24-5
Native Quebec Alliance, relationship, **15**:24-5
Newspaper, production, Secretary of State Department funding, **15**:19

Native Council of Canada—*Cont.*
Open house, Committee members, inviting, **15**:30
Role, constituency/representation, off-reserve Indians and Métis, relationship to government/Committee, etc., **40**:21-5, 28-30
See also Aboriginal and treaty rights—Off-reserve Indians; Aboriginal languages—Foundation; Aboriginal organizations—Funding; Aboriginal-Parliamentary Commission; Aboriginal people—Government policies—Government relations; Appendices; Canadian Jobs Strategy; Child care—Study; Committee; Constitution—Meech Lake Accord; Education, post-secondary—National commission—Subcommittee—Universal access; Indian self-government—Constitutional entrenchment—Penner commission; Indians—Off-reserve—Status; Lands, revenues and trusts review; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Organizations appearing; Social services/programs—Delivery; Treaties—National treaty between Crown and aboriginal people

Native Economic Development Program *see* Economic development

Native Education Centre *see* Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Native Employability Training Placement Centre *see* Literacy—Aboriginal people

Native Literacy Conference *see* Literacy—Aboriginal people

Native literacy councils *see* Literacy—Aboriginal people

Native literacy institute *see* Literacy—Aboriginal people

Native literacy manual *see* Literacy—Aboriginal people

Native people *see* Aboriginal people

Native Program of Ontario, Literacy Branch *see* Organizations appearing

Native Quebec Alliance *see* Native Council of Canada

Native Tutoring Centre *see* Literacy—Aboriginal people

Native Women's Association of Canada
Committee appearance, inviting, **13**:39
Mandate, membership, structure, **7**:4-6
See also Education, post-secondary—Universal access; Indians—Status; Organizations appearing

Natural gas *see* Oil and natural gas exploration; Oil and natural gas resources

Natural resources
Development projects, comprehensive land claims, negotiations, impact, **13**:24
Indian control, ownership
Natural Resources Transfer Agreement provision, **14**:12
Treaty rights, **14**:13
Renewable, management, comprehensive land claims, relationship, **13**:17
See also Aboriginal and treaty rights—Land and natural resources

Natural Resources Transfer Act *see* Land claims—Treaty land entitlements

Natural Resources Transfer Agreement *see* Natural resources—Indian control

Nature *see* Aboriginal society—Culture

Nault, Robert D. (L—Kenora—Rainy River)
Aboriginal affairs, **58**:44
Current issues, agenda, Committee study, **15**:21-2, 31-3; **17**:13-5, 33-4; **18**:19-21, 24; **19**:12-5, 20, 26; **21**:12-4, 16, 28, 32-3; **22**:5; **23**:11-3, 20-2; **24**:4, 9-12, 22, 24-6, 37, 49-54, 56, 66-9, 84-6, 89
Aboriginal and treaty rights, **17**:34
Aboriginal justice system, **17**:14-5
Aboriginal languages, **29**:40; **30**:68; **40**:33
Aboriginal organizations, **24**:24-6, 69
Aboriginal people, **24**:10-1, 51; **40**:12, 14-6, 35; **48**:149; **57**:72; **58**:41-4
Aboriginal self-government, **23**:13, 20-1
Akwesasne-St. Régis Reserve, **52**:77-80
Arts, **21**:14, 16
Assembly of First Nations, **19**:14; **24**:84-6
Association of Iroquois and Allied Indians, **24**:24-5
Blondin, references, **45**:19
Broadcasting, **28**:41-4
Canadian Broadcasting Corporation, **28**:44
Canadian Human Rights Commission, **18**:19-21
Canadian Native Arts Foundation, **21**:12-3
Carrier-Sekani Tribal Council, **24**:11
Circle Project, **33**:88-9
Committee, **29**:5
Comprehensive land claims, **16**:22-4; **17**:34; **23**:11-2
Negotiation process, Committee study, **42**:10, 20-3, 34
Economic development, **21**:32-3; **24**:49-51; **29**:25
Education, **30**:61-2; **32**:34-8
Education, post-secondary, **1**:14, 16, 18-20; **35**:32
Committee study, **2**:20-2, 26, 33; **3**:23-5; **4**:21, 24, 26; **5**:24-5, 27, 34-6; **6**:12-3, 20-6; **7**:25-7, 33-4, 41; **8**:26; **9**:14, 16-7, 35, 53, 55-7, 63-4; **10**:16-8, 27-8
Employment, **33**:96-8
Fort George Indian Band, **24**:10
Fraser River, **24**:11-2
Friendship centres, **24**:51
Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation, **45**:19
Committee study, **40**:46-7, 56-7, 59, 62-3, 66-7
Indian Act, **30**:33
Indian Affairs and Northern Development Department, **9**:17; **24**:9-10, 66-8
Indian-government relations, **8**:26; **10**:16-7; **19**:12-5
Indian reserves, **13**:30-1
Indians, **7**:33-4; **9**:55; **15**:21-2
James Bay and Northern Quebec Agreement, **36**:12-5, 21-5
Land claims, **42**:20-2; **46**:25
Committee study, **13**:30-1, 37-8; **16**:22-4; **31**:5, 7-8, 10-1; **34**:11-2
Literacy, **45**:6
Committee study, **26**:21-4, 28-32; **28**:21-4, 29, 41-5; **29**:5, 22-5, 38-42, 60-2; **30**:12-4, 33, 61-2, 68, 76-8; **32**:8-11, 17, 21-4, 34-8, 45-7, 50, 55-60, 72-3, 80-3, 88-90, 93-4; **33**:9-12, 18-20, 32-5, 40-1, 49-52, 66, 68-70, 77, 88-9, 96-8, 108-9; **35**:10-1, 17-9, 29-32, 43-7, 54-5, 61-2, 66-9, 72; **36**:10-5, 21-6; **40**:6, 11-2, 14-6, 32-5
Media, **58**:12

Nault, Robert D.—*Cont.*
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), **42**:34
Committee study, **46**:23-5, 57-60; **47**:43-4, 49, 69, 71-4; **48**:18, 29-31, 68-9, 72, 83-6, 88-93, 96, 102-3, 107-9, 113-5, 149; **49**:7, 15-7, 45, 83-7, 98-100, 125, 161-6, 169; **51**:20-1; **52**:22-5, 29, 53-6, 77-80; **54**:19-23, 48-53; **55**:32-3, 78-80, 92-4, 108; **57**:69-72; **58**:10-4, 41-6, 52
M. (Blondin), **45**:7-8, 10, 18-9, 25-6, 29
Native Communications Program, **28**:41; **33**:40-1; **35**:68
Native Women's Association of Canada, **13**:39
Nishnawbe Aski Nation (Treaty Number 9), **24**:37
Northwest Territories, **13**:40
Old Sun Community College, **9**:55-6
Peigan Board of Education, **32**:55-8
Penner commission, **58**:45-6
Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986), **34**:11-2
Plains Indian Cultural Survival School, **32**:8-11, 17
Poverty, **24**:9
Procedure and Committee business
Agenda, **15**:32-3
M., **1**:14, 16, 18-9
Agenda and procedure subcommittee, **13**:13-4; **45**:29
Budget, **8**:6-7
Business meetings, **1**:14, 16, 18-20, 22-32; **8**:6-7; **13**:39-40; **45**:6-11, 15, 18-9, 25-6, 29
Chairman, **13**:10
Ms. (Wilbee), **1**:9; **13**:12
M., **13**:11-2
Departmental officials, **15**:31-2
Documents, **24**:53; **48**:88-9
M., **5**:24-5, 35-6; **6**:24
Information, **9**:56
Members, **5**:34; **6**:20-1; **45**:10
Ministers
M. (R.E. Skelly), **23**:22
M., **24**:84-6
Minutes and evidence, **6**:25-6
Motions, **13**:8-9; **45**:8-10, 15
M. (Wilbee), **1**:20, 22-7
Amdt. (Funk), amdt. to amdt., **1**:28-31
Order in Council appointments, **13**:40
Organization meetings, **1**:9; **13**:8-14
Questioning of witnesses, **2**:26, 33; **9**:53; **21**:28; **42**:10; **48**:68-9, 109; **51**:20
Reports to House, **9**:63-4; **13**:13
Room, **48**:96
Tape recordings made by witnesses of meetings with Minister, **48**:88-9, 91-3
Translation services, **13**:10
Travel, **48**:107, 109, 115
Video presentation, **58**:10
Witnesses, **13**:39; **24**:4; **51**:20-1; **55**:32-3
Public Service, aboriginal people, under-representation, Committee study, **23**:32-5

Nault, Robert D.—*Cont.*
References
In camera meetings, **12**:105-6; **20**:51-4; **23**:3; **43**:137; **46**:3-4; **50**:3-4; **58**:5; **59**:45-7
See also Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Literacy—Canada
Saskatchewan Association of Friendship Centres, **33**:11
Sechelt comprehensive claim, **31**:5, 7-8, 10-1
Secretary of State Department, **24**:66-7
Six Nations Iroquois Confederacy, **52**:78; **54**:19
Sovereignty, **58**:44
Specific land claims, **17**:33-4
The Saskatchewan Indian, **33**:40-1
Training programs, **29**:60-2
Transfer payments to provinces, **24**:52-3
Treaties, **9**:55; **48**:149
Union of British Columbia Indian Chiefs, **24**:37
Wawatay Native Communications Society, **35**:67-9, 72

Navaho *see* Aboriginal self-government—Sovereignty

NCC *see* Native Council of Canada

NEDP *see* Native Economic Development Program

Nelson, Curtis (Longhouse of Kanesatake)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:53-9, 74

Nelson, Joyce (Kanesatake Emergency Measures Committee)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **46**:40-1, 56-7

New Brunswick *see* Literacy—Aboriginal people

New Democratic Party *see* Aboriginal self-government—Ontario; Land claims—New Democratic Party position—Ontario

New lands policy *see* Indian reserves—Acreage

New Zealand
Aboriginal land claims, Waitangi Treaty, **53**:95

Newfoundland *see* Literacy—Aboriginal people; Micmac language; Micmac of Newfoundland

Newfoundland-Labrador Literacy Coalition and the Labrador Friendship Centre *see* Organizations appearing

Newspapers *see* Literacy—Aboriginal people—Canada; *Micmac News*; Native Communications Program—Cut-backs; Native Council of Canada; Wawatay Native Communications Society—Role

NFB *see* National Film Board

Nicaragua *see* Literacy

Nicholas, Graydon (Indigenous Bar Association)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **8**:19-20, 22, 24-6, 28-9

Nicholas, Livingston *see* Appendices—Committee Chairman Hughes

Niemi, Fo (Centre for Research-Action on Race Relations)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **56**:41, 43-4, 48, 50, 55-7, 59-63, 65-6, 69

Nisga'a Tribal Council land claim
Calder decision *see* Aboriginal and treaty rights—Recognition; Comprehensive land claims
Negotiations, **47**:19-20

Nishnawbe Aski Nation (Treaty Number 9)
Constitutional development and consultation funding, **24**:29, 37

NNADAP *see* National Native Alcohol and Drug Abuse Program

Nobis, Tony (Lakehead University—Individual presentation)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **3**:4, 21

Nolan, Richard (Secretary of State Department)
Literacy, Committee study, **29**:33-9, 45

Non-extinguishment treaty making *see* Comprehensive land claims—Aboriginal title

Non-status Indians *see* Indians

Normandeau, Marcelle (L'Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **54**:33-5

Norris, Daniel
References
Credentials, *curriculum vitae*, Clerk distributing, **13**:7
See also Northwest Territories

North American History and Contemporary Issues *see* Organizations appearing

Northern Accord *see* Oil and natural gas exploration

Northern benefits *see* Governments contracts, purchases—Procurement policies

Northern Canada *see* Comprehensive land claims

Northern Careers Program *see* Public Service—Aboriginal people

Northern Ontario *see* Literacy—Aboriginal people

Northern programs *see* Indian Affairs and Northern Development Department

North West Regional College *see* Literacy—Aboriginal people; Saskatchewan Adult Basic Education Association and North West Regional College

Northwest Territories
Commissioner, Order in Council appointment, Daniel Norris, **13**:40
Division, Nunavut/Nunatsiaq
Background, chronology, **6**:9-10
Negotiations, progress, **47**:21
Tungavik Federation of Nunavut land claim, obstacles, **14**:26
Government, aboriginal peoples representation, **6**:16-7
See also Education, post-secondary—Funding—Postsecondary Student Assistance Program; Literacy—Aboriginal people

Northwest Territories Department of Education *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Northwest Territories Literacy Council *see* Literacy—Aboriginal people

Norton, Ruth (Assembly of First Nations)
Literacy, Committee study, **37**:28-9, 31, 34-6, 38

Norway House Indian Band
Economic development, self-reliance, employment, **35**:40
Youth, role, leadership, etc., **35**:35-6
See also Organizations appearing

Norway House, Man. *see* Education—Indians; Literacy—Aboriginal people

Nova Scotia *see* Education—Indians—Racism; Health care; Literacy—Aboriginal people; Micmac language—Teaching; Micmac of Nova Scotia; Social services/programs

Nova Scotia Native Council *see* Organizations appearing

Nova Scotia New Democratic Party *see* Organizations appearing

Nunatsiaq *see* Northwest Territories—Division

Nunavut *see* Economic development; Northwest Territories—Division; Tungavik Federation of Nunavut land claim

Nungak, Zebedee (Makivik Corporation)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **22**:36-7

Nuu-chah-nulth Tribal Council *see* Education, post-secondary; Indian Act; Indian-government relations; Organizations appearing

Oak, Susan (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **51**:4, 11-2

Oath of allegiance *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role

Obomsawin, Alanis *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role

Obomsawin, Liz (Assembly of First Nations)
Literacy, Committee study, **37**:35-6

O'Brien House, Meech Lake *see* Committee—Meetings

Ocean Man Reserve *see* Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)—Division into 3 reserves

October crisis *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role—Human rights violations

Off-reserve Indians *see* Indians

Offenders/inmates *see* Circle project; Literacy—Aboriginal people

Official languages *see* Aboriginal languages

Oil and natural gas exploration
Canada Oil and Gas Lands Administration expenditures, Northern Accord, impact, **11**:29-30
Funding, Canadian Exploration and Development Incentive Program, cap, removal, **5**:21

Oil and natural gas resources
Offshore area, royalty sharing arrangements, comprehensive land claims, relationship, **13**:17

Oka crisis *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Oka Park *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Oka Steel *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Economic development

Okanagan Nation
Sovereignty, values/responsibilities, relationship, **56**:70-1
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Organizations appearing

Oke, Gordon (Kanesatake Emergency Measures Committee)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **46**:37-9, 51, 53, 59, 63, 66-7

O'Kurley, Brian (PC—Elk Island)
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1989-1990, main, **11**:28-9
Treaty Protection Office, **11**:28-9

Old Sun Community College
Funding cuts, effects, **9**:44-5, 48-50, 55-6
Recognition, Indian Affairs and Northern Development Department, proposal, **9**:49-50
See also Education, post-secondary—Graduation rates—Universal access; Organizations appearing

Ombudsman *see* Dispute resolution—Parliamentary ombudsman; Public Service—Aboriginal people

One Step Program *see* Education—Indians

Oneida Mohawk Nation *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Organizations appearing

Ontario *see* Aboriginal self-government; Algonquin comprehensive claim—Negotiations; Akwesasne-St. Régis Reserve—Federal-provincial funding agreement; Bear Island; Education—Indians; Indian Affairs and Northern Development Department—Programs; Land claims; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study

Ontario Arts Council *see* Arts—Writers

Ontario Colleges and Universities Ministry *see* Literacy—Aboriginal people

Ontario Community Literacy Grants Program *see* Literacy—Aboriginal people

Ontario Education Ministry, Literacy Branch *see* Literacy—Aboriginal people

Ontario Federation of Indian Friendship Centres *see* Literacy—Aboriginal people

Ontario Literacy Coalition *see* Organizations appearing

Ontario Native Literacy Coalition *see* Literacy—Aboriginal people

Ontario Northern Development and Mines Ministry *see* Literacy—Aboriginal people

Ontario Provincial Police *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role

OPP *see* Ontario Provincial Police

Oral tradition *see* Aboriginal languages—Teaching; Literacy—Aboriginal people—International situation

Order of Canada *see* Pilot, Robert—References

Order in Council appointments *see* Northwest Territories—Commissioner

Orders of Reference
Committee, membership, **1**:3; **13**:3
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1989-1990, main, **11**:3
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), **44**:3

Organization meetings *see* Procedure and Committee business

Organizations appearing
Alberta Native Literacy Committee, **32**:75-84
Algonquin Council of Western Quebec, **58**:56-60, 62-3, 71
Assembly of First Nations, **19**:4-27; **23**:10-1; **24**:65, 69-84, 87-90; **37**:20-36, 38; **53**:74-95, 98-105
Assembly of Manitoba Chiefs, **24**:40-54, 56; **35**:13-33
Association of Iroquois and Allied Indians, **24**:16-26
Barrière Lake, **58**:61-3, 65, 71, 73-5
Blackfoot Tribal Administration (Treaty Number 7), **9**:44-50, 56, 65
Blood Tribal Administration (Treaty Number 7), **9**:37-44, 54-5, 57-8, 60-1, 63
Blood Tribe Educational Society, **32**:31-42
Camosun College Adult Basic Education, **30**:55-62
Canadian Association of Journalists, **49**:126-50, 152-70, 172-9
Canadian Bar Association, **17**:16-36
Canadian Commission for UNESCO, **25**:20-1
Canadian Human Rights Commission, **18**:4-31; **52**:34-60
Canadian Native Arts Foundation, **21**:4-33
Carrier Sekani Tribal Council, **30**:4-23
Centre for Research-Action on Race Relations, **56**:41-69
Châteauguay City Hall, **49**:63-87
Circle Project, Regina Literacy Project, Prison Project, Women and Literacy, **33**:83-91
Citizen's Observer Group, **48**:51-65, 67-74
Columbia Training Centre, **32**:42-51
Confederacy of Mainland MicMac, **38**:28-40
Conne River Band, **39**:27-34
Council for Yukon Indians, **23**:6-23
Cree-Chipewyan Nations Council (Treaty Number 6), **9**:50-5, 59-65
Cree School Board, **41**:20-8
Cultural Education Centres, **39**:15-7
Dakota-Ojibway Tribal Council, **14**:7-16, 18, 20-2
Dene/Métis Secretariat, **16**:4-28
Employment and Immigration Department, **29**:46-64
Enowkin Centre, **30**:48-55
Environmental Mediation and Arbitration Group, **32**:27-31
Eskasoni Indian Reserve, **38**:40-56
Federation of Saskatchewan Indian Nations, **14**:6-7; **33**:91-8
First Nations Council of B.C., **30**:23-35
Fort George Indian Band and the Carrier Sekani Tribal Council, **24**:4-16

Organizations appearing—*Cont.*
Frontier School Division 48, **35**:55-63
Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research, **33**:43-57
Grand Council of the Crees (of Quebec), **7**:17-29, 31-40; **57**:5-18, 37-42, 46-9
Indian Affairs and Northern Development Department, **2**:3, 29; **10**:19, 23-4; **11**:9, 14-9, 22-3, 33; **13**:14-38; **23**:32-3; **27**:26, 28-9, 33-4; **29**:6-30; **47**:39-40, 42, 44-7, 51, 55-6, 59, 61-2, 64
Indian Commission of Ontario, **42**:5-31, 33, 35-6
Indigenous Bar Association, **8**:8-31; **17**:4-16; **52**:4-33
Inuit Tapirisat of Canada, **6**:4-19; **14**:23-35; **22**:4-5, 12-20, 25-8
Inukjuak Community, **22**:5-13, 20, 22-4, 28, 30-2
Island Lake Tribal Council, **35**:4-13
James Bay Cree Communications Society, **41**:28-33
Kanesatake Emergency Measures Committee, **46**:33-67
Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines, **51**:4-18
Kanesatake Peace and Justice Movement, **54**:74-6; **58**:76-111
Kativik School Board, **36**:4-27
L'Association des propriétaires l'interieur de Kanesatake, **54**:23-45
Lake Manitoba First Nations, **24**:38-40, 46-7, 50, 53-5
Longhouse of Kanesatake, **53**:53-70, 72-4
Makivik Corporation, **22**:20-1, 24, 26-7, 36-7
Manitoba Education Department, **35**:13-33
Métis National Council, **41**:4-20
MicMac Language Institute, **38**:81-91
MicMac Native Learning Centre, **38**:4-7, 14-5, 17, 20-1
Millbrook First Nation, **39**:35-48
Mohawk Council of Akwesasne, **13**:4; **52**:61-82
Municipality of the Village of Oka, **55**:33-83
Muskwachees Cultural College, **32**:84-94
Nation Siksika, **32**:17-8
National Aboriginal Communication Society, **28**:29-46
National Aboriginal Network on Disability, **40**:6-20
National Association of Friendship Centres, **28**:4-28
National Defence Department, **55**:83-119
Native Adult Education Resource Centre, **30**:36-41
Native Council of Canada, **4**:3-31; **15**:4-30; **40**:21-32, 34-9; **48**:117-52
Native Education Centre, **30**:42-8
Native Program of Ontario, Literacy Branch, **26**:4-9, 13, 15, 17-22, 25-32
Native Women's Association of Canada, **7**:4-17, 25, 27, 30-2, 34, 37-41
Newfoundland-Labrador Literacy Coalition and Labrador Friendship Centre, **39**:4-15
North American History and Contemporary Issues, **49**:6-25, 27-8, 30
Norway House Indian Band, **35**:33-49
Nova Scotia Native Council, **38**:7-13, 15-21
Nova Scotia New Democratic Party, **39**:49-57
Nuu-chah-nulth Tribal Council, **9**:10-4, 17-8, 20-3, 26-9, 33-5
Okanagan Nation, **56**:69-83
Old Sun Community College, **32**:18-27
Oneida Mohawk Nation, **53**:5-53
Ontario Literacy Coalition, **26**:9-14, 16-20, 23-5, 27-32
Parish of the Village of Oka, **55**:5-31
Peigan Board of Education, **32**:52-66
Pheasant Rump Nakota Band, **34**:4-14

Organizations appearing—*Cont.*
Plains Indian Cultural Survival School, **32**:4-17
Prairie Treaty Nations Alliance, **5**:4-34; **14**:4-8, 15-9, 21-3
Provincial Aboriginal Language Coordination for New Brunswick, **38**:22-7
Public Service Commission, **23**:24-41
Rassemblement des citoyens d'Oka, **58**:111-8
Regroupement pour la protection de l'Environnement d'Oka, **54**:53-7, 62-5, 67-9, 71-4
Resolute Bay, NWT, **22**:7-8, 11-2, 17, 23-5, 28-9, 30-2
River Desert Band, **56**:5-41
Royal Canadian Mounted Police, **57**:65-6, 74-6
Saddle Lake Indian Band, **32**:78-80, 82
Saskatchewan Adult Basic Education Association and North West Regional College, **33**:16-25
Saskatchewan Association of Friendship Centres, **33**:5-15
Saskatchewan Indian Federated College, **33**:26-36
Saskatchewan Indian Federated College Students Association, **33**:103-8, 114
Saskatchewan Indian Institute of Technologies, **37**:4-20
Saskatchewan Indian Media Corporation, **33**:36-43
Saskatchewan Indigenous Languages Committee and Saskatchewan Indian Cultural College, Federation of Saskatchewan Indian Nations, **33**:70-82
Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology, **33**:64-70
Saskatchewan Legislative Assembly, **33**:57-63
Saskatchewan Union of Indigenous Students Association, **33**:99-102, 106-9, 111, 113-4
Sechelt Indian Band, **31**:4-15
Secretary of State Department, **29**:30-46
Six Nations Council, **49**:31-60
Six Nations Iroquois Confederacy, **48**:7-36
Six Nations Traditional Hereditary Chiefs, **48**:77-93, 95-116
Squamish Nation Education, **30**:63-72
Tobique First Nation, **38**:56-62, 64-9
Torngasok Cultural Centre, **38**:70-81
UNESCO International Literacy Year Secretariat, **25**:5-21
Union of British Columbia Indian Chiefs, **24**:26-38; **50**:6-36
Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee, **9**:5-10, 14-7, 19-20, 22-36
Union of Ontario Indians, **24**:58-69
United Church of Canada, **49**:87-124
University of Western Ontario, **58**:28-56
Vancouver Indian Centre Society, **30**:72-9
Waskaganish Band, **57**:18-37, 39-40, 42-7, 49-50
Wawatay Native Communications Society, **35**:63-72; **58**:7-27
Whycocomagh Band, **39**:58-64
Wolf Lake, **58**:64-70, 73
Yellowhead Tribal Council, **32**:67-75
See also individual witnesses by surname

O'Rourke, Seaneen (Yellowhead Tribal Council)
Literacy, Committee study, **32**:67, 69-75

Osborne, Mr. *see* Comprehensive land claims—Negotiator

Ottawa, Ont. *see* Committee—Hearings; Literacy—Aboriginal people

Oujébougoumou Cree comprehensive claim
Agreement in principle, December 1990, **47**:23

Oujébougoumou Cree Reserve
Health care facilities, **1**:21-2
Housing, **1**:21-2
Status, negotiations, **11**:11-2

Ouellette, Jean (Municipality of the Village of Oka)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **55**:33-4, 39-44, 49-56, 58-78, 80-3
References *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Oka Mayor Jean Ouellette and Council role

Padlayat, Sala (Kativik School Board)
Literacy, Committee study, **36**:4-8, 10-1, 15, 20-1, 27

PALS *see* Literacy—Aboriginal people

Paquette, Claude (Municipality of the Village of Oka)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **55**:79-80

Paradis, Marie Louise (Committee Clerk)
Procedure and Committee business, organization meeting, **1**:9, 12

Parish of the Village of Oka, 55:5-6
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis) Organizations appearing

Parliament *see* Aboriginal affairs; Aboriginal and treaty rights—Off-reserve; Aboriginal people—Government fiduciary relationship—Government relations; Indians—Off-reserve; Indian self-government; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role; National Indian Arts and Crafts Corporation; Treaty Protection Office—Commissioner

Parliamentary ombudsman *see* Dispute resolution

Partner, Cmdre P.R. (National Defence Department)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **55**:93

Paternalism *see* Aboriginal people—Government policies; Education—Indians; Indian Act

Pathfinder system *see* Literacy—Aboriginal people

Pathways for the Learners *see* Literacy—Aboriginal people

Patry, Yvan (Parish of the Village of Oka)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **55**:5-9, 11-3, 15-7, 19-31

Patsauq, Markoosie (Inukjuak Community)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **22**:5-7, 20, 24, 31

Paul, Art (Vancouver Indian Centre Society)
Literacy, Committee study, **30**:72-4, 76-9

Paul, Chief Lawrence (Millbrook First Nation)
Literacy, Committee study, **39**:35-48

Paul, Judge Réjean *see* Education—Indians

Paul, Chief Stewart (Tobique First Nation)
Literacy, Committee study, **38**:56-62, 64-9

Paul, Chief Thomas (Sechelt Indian Band)
Land claims, Committee study, **31**:4, 15

PCBs *see* Hazardous products

Peace brigades *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Human rights violations

Peace camp *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Peace run *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Okanagan Nation position

Peacekeeping *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Peigan Board of Education
High school, developing, aboriginal culture factor, etc., **32**:55-8, 63-4
Role, responsibilities, budget, etc., **32**:52-3
See also Organizations appearing

Penner commission, 58:45-6
See also Indian self-government

Penticton, B.C. *see* Literacy—Aboriginal people

Penticton Indian Reserve
Apex-Alpine Road, ownership dispute with province, blockades, etc., **56**:78-80

Persian Gulf conflict
Funding, transfer from Indian Affairs and Northern Development Department, **49**:42, 45
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role

Peter Ballantyne Band *see* Land entitlements

Peter Gzowski Golf Tournaments *see* Literacy—Canada

Peters, Bernadette *see* Arts—Concerts

Peters, Chief Gordon (Assembly of First Nations)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **19**:11-6
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:78-84, 86-7, 89-90, 98-9, 103-4

Pheasant Rump Nakota Band *see* Organizations appearing

Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)
Division into 3 reserves, Pheasant Rump, Ocean Man and White Bear, 1989 referendum, **34**:4, 6-7, 11
Pheasant Rump Band/Reserve
Administration, literacy levels factor, etc., **34**:4-5, 7, 10
Band status, re-establishment/recognition, Treaty 4/Indian Act section 17, **34**:5, 8-9, 12
Community development, infrastructure, housing, financial settlement, etc., **34**:5-13
Economic development, self-reliance, band priority, welfare program, Indian Affairs and Northern Development Department priority, **34**:9-11, 13
Human resource development, importance, **34**:10
Self-government, relationship, **34**:9-10
Sale of lands by Indian Affairs and Northern Development Department in 1901, illegal, compensation, **34**:5-6, 12-3

Pheasant Rump Reserve *see* Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)

Phillip, Joan (Okanagan Nation)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **56**:69-83

Pierre, Benedict (Sechelt Indian Band)
Land claims, Committee study, **31**:6, 14

Pilot, Bob (Individual presentation)
Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation, Committee study, **40**:40-61
References
Committee appearance as independent individual, **40**:45, 59-60
Order of Canada, **40**:60
See also Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Historical background

Pindera, Lorreen (Canadian Association of Journalists)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:137-9, 141-3, 145-6, 148, 150, 157, 159-62, 165-6, 174, 177

Plains Indian Cultural Survival School
Calgary Board of Education alternative high school, **29**:46; **32**:4-17
Aboriginal culture/academic education, integration, **32**:4-5, 8-12, 15, 17
Aboriginal languages, role, **32**:14
Child care centre, establishing, **32**:15
Curriculum, materials, books, etc., **32**:13-4, 16-7; **33**:40
Discipline, **32**:5
Drop-out rate, **32**:9
Funding, **32**:7
Standards, **32**:5, 8
Students, backgrounds, etc., **32**:5-12
Success, graduates success, **32**:14-5
Teachers, qualifications, ratio, etc., **32**:7-10, 12-4
See also Organizations appearing

Plato system *see* Literacy—Aboriginal people

Poitras, Yvon *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Poland
Wesolowska, Aewa, Senate official, Committee visitor, **54**:16

Police
Aboriginal people, treatment, British Columbia, **50**:21-2
Governments utilizing against aboriginal people, **58**:72-3
See also Aboriginal justice system; Akwesasne-St. Régis Reserve—Conflict; Criminal justice system; James Bay and Northern Quebec Agreement; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Royal Canadian Mounted Police; Sûreté du Québec

Police associations *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Violence

Police Ethics Commission *see* Sûreté du Québec

Political control *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role

Political pressures *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Political will *see* Literacy—Aboriginal people; Yukon comprehensive claim—Impasse

Pollution *see* Arctic; Distant Early Warning Line

Pond Inlet, N.W.T. *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Return

Pone, Abraham (Newfoundland-Labrador Literacy Coalition and the Labrador Friendship Centre)
Literacy, Committee study, **39**:4-15

Poonae, Andrew J. (Wawatay Native Communications Society)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:7-13, 15, 18-23, 25-7

Pootlass, Chief Lawrence (Union of British Columbia Indian Chiefs)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **50**:6, 17-8, 29-30, 36

Population *see* Akwesasne-St. Régis Reserve; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Overpopulation; Indian reserves; Indians; Inuit communities—Size

Port Harrison, Que. *see* Inukjuak Community

Postal rates *see* Inuit communities—Cost of living

Post-Graduate Incentive Grant *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Postsecondary Education Assistance Program *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Postsecondary Student Assistance Program *see* Education, post-secondary

Potlatch ceremony *see* Aboriginal society—Culture

Potter, Ian (Indian Affairs and Northern Development Department)
Land claims, Committee study, **13**:28-9, 34-5

Poverty
"Administering our own poverty", **24**:8-9
See also Aboriginal people—Economic and social conditions; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Indians—Economic conditions; Literacy—Aboriginal people

Prairie provinces *see* Labour force—Aboriginal people

Prairie Treaty Nations Alliance
Assembly of First Nations, relationship, **14**:5, 17-8
Committee appearance, expenses, Committee paying, **5**:28
Creation, **5**:6
Formation, membership, **14**:5
Funding, government recognition, lack, **5**:6, 26-7; **14**:5-6, 18-21
See also Aboriginal and treaty rights; Education, post-secondary—Universal access; Indians—Rights; Lands, revenues and trusts review; Organizations appearing

Pre-law study programs *see* Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program; Lawyers—Aboriginal people

Press *see* Media

Price, Wilfrid (Vancouver Indian Centre Society)
Literacy, Committee study, **30**:74-6, 79

Prince Albert District Chiefs *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Principals of the alphabet learning system *see* Literacy—Aboriginal people

Private sector *see* Canadian Native Arts Foundation—Funding; Literacy—Canada

Privilege *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study

Privy Council *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Privy Councillors *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Mediation

Procedure and Committee business
Acting Chairman
Abusing Chair, asking questions, **35**:43
Taking Chair, **21**:4; **32**:82; **35**:13, 40; **58**:50
Agenda and procedure subcommittee
Agenda, determining, **13**:13-4
Committee study proposal, referring to, **45**:28-31
Meetings
Not holding, business dealt with by whole Committee, **45**:5
Scheduling, **6**:25, agreed to, 3; **7**:41; **13**:13-4; **16**:28; **18**:31; **27**:35
Membership, M. (Funk), **1**:13-4, agreed to, 4
Reports
First, **1**:32-4
M. (Hughes), **1**:34, agreed to, 7
Second, **8**:5-6
M. (R.E. Skelly), **8**:6, agreed to, 4
Third, M. (Koury), agreed to, **13**:28, agreed to, 7
Agenda, determining, **13**:41; **15**:32-3
First order of business, M. (Nault), **1**:14-9; debate interrupted by superseding motion, **1**:19-32; **1**:33, 35-6, agreed to, 7
Amdt. (Saint-Julien), **1**:15, 21-4, 24
Audio presentation, observers asked to turn off tape recorders, **51**:3, 5, 18
Banner, witnesses exhibiting, **53**:74
Briefing sessions, scheduling, **8**:5
Briefs
Clerk soliciting, agreed to, **50**:3
Requesting, distributing to Members in original language, agreed to **46**:3
Translation, **41**:20
Budget
Approval, agreed to, **10**:3; agreed to, **23**:4; agreed to, **58**:5
Draft, Clerk preparing under direction of Chairman, **8**:5-8
Business meetings, **1**:14-37; **8**:5-8; **13**:39-41; **20**:51-2; **23**:3; **25**:3-4; **45**:4-31; **50**:3-4
In camera meetings, **43**:138; **46**:3-5; **50**:3-4; **58**:5-6
Scheduling, **48**:6-7

Procedure and Committee business—*Cont.*
Chairman
Debate, engaging in, impact on impartiality, **45**:25
Election, **13**:10
In absentia, M. (Wilbee), **13**:11-3, agreed to on recorded division, 5
M. (Wilbee), **1**:9, agreed to, 4
M. (Scott), **13**:8, agreed to, 4
M. (Nault), **13**:11-2
Meeting with critics after question period, **52**:83
Resignation, **13**:11-2
Conferences, researcher attending, budget covering expenses, M. (Littlechild), **23**:32, agreed to, 4
Departmental officials
Appearances, scheduling, **15**:31-3
Introducing, **11**:5
Heckling witnesses, **48**:75-6
Documents
Appending to minutes and evidence, **3**:12; **8**:21, agreed to, 4; agreed to, **15**:2-3; **22**:21; agreed to, **33**:3; **39**:25; agreed to, **40**:4; agreed to, **42**:3; agreed to, **48**:4; agreed to, **52**:61, agreed to, 3; **56**:41, agreed to, 3-4; agreed to **58**:5
M. (Hughes), **3**:19, agreed to, 3
M. (Blondin), **22**:16, agreed to, 3
M. (Clancy), **39**:19, agreed to, 3
Chair requesting from federal and provincial governments, agreed to, **58**:5
Departmental, requesting
Committee not allowed, Chairman reservations, **5**:34-6
M. (Nault), **5**:24-5, 34-6, withdrawn by unanimous consent, 3; **6**:21-5, agreed to, 3
Without translation, M., **6**:23-5, agreed to by unanimous consent, 3
Distributing, **7**:41; agreed to, **13**:7, 14; **14**:28
English only, **14**:4-5; **17**:4
Member submitting, **49**:62
Obtaining, agreed to, **56**:3
Tabling, **5**:15; **6**:6, 12; **7**:17; **9**:6; **10**:4, 30; **11**:21
And making part of record, **56**:70
Confidential documents, **47**:41-2
Member tabling, **55**:118
Requesting, **2**:20; **55**:49-50
With Clerk, **10**:6
Witnesses providing, **38**:69
Clerk sending to all Members, **24**:53
Witnesses tabling, annexing to Proceedings and Evidence, **48**:88-9, agreed to, 4
Erratum, **15**:2
Estimates, considering after current study completed, agreed to, **58**:5
Exhibits, filed with Clerk, **58**:4
Gifts, artifacts presented to Committee by witnesses, **58**:101
Hospitality, expenses, budget covering, agreed to, **23**:3
In camera meetings, **10**:3; **12**:105-10; **13**:4; **20**:51-4; **23**:3; **25**:3-4; **43**:137-9; **44**:4; **46**:3-5; **50**:3-4; **58**:5-6; **59**:45-7
Chairman convening after all-party consultations, ordered, **12**:105
Proceeding to, **10**:30; **23**:24, 41; **28**:47; **41**:3, 33; **46**:67
Transcripts, destroying, agreed to, **55**:47
Witness, inviting, ordered, **12**:110

Procedure and Committee business—*Cont.*
Information, requesting, witness providing at later date, **3**:26; **4**:20-1; **9**:23, 32, 56, 62-3, 65; **11**:32; **17**:36
Tabling, **10**:4
Interest groups
Appearances, witness lists, Clerk soliciting, agreed to, **50**:3
Background information, Clerk obtaining, agreed to, **50**:4
Interpretation, simultaneous, technical difficulties, meeting continuing, agreed to, **2**:7
Legal experts, possible appearances, list, researcher preparing, agreed to, **50**:3
Media relations, contract, agreed to, **46**:3; agreed to **58**:5
Meetings
Aboriginal opening ceremonies, prayer, **49**:6; **50**:4, 6; **51**:3-4; **52**:83; **53**:3, 5-7, 52-3
Lack of time, **48**:7-8, 15, 23
Adjourning
Agreed to on division, **50**:4
Fire alarm bells ringing, **13**:26, 39
Breaks, witnesses arriving late, **8**:8
Business matters, not discussing at meetings called to hear testimony, **48**:6-7
Government conference facility, meals and transportation expenses, Chairman authorized to arrange, ordered, **12**:105
Interruptions, observers asked to turn off portable telephones and beepers, **49**:29
Late starting, extending, **46**:13
Length, determining at lunch time, **47**:5
Length/speed of interpretation, taking break, **49**:61-2
Non-agenda items, consideration, restrictions, agreed to, **25**:3
Scheduling, **1**:33-5; agreed to, **46**:3
Erratic, **45**:5
Tuesdays, Wednesdays, Thursdays, agreed to, **50**:3
Members
Absence, **49**:73
Introduction to witnesses, **22**:4-5; **35**:72
Referring to statistics, identifying sources, **58**:72
Speaking native language, **22**:29; **48**:23; **52**:72
Status questioned, **45**:10
Substitutions, during meeting, procedure, **5**:34; **6**:19-21
Members' remarks, Blondin remarks *re* Robert E. Skelly, **42**:32-3
Ministers
Appearances
Re-scheduling, agreed to, **50**:3
Scheduling, **8**:5; **24**:88-9
Chairman instructed to initiate contact on behalf of Committee, agreed to, **46**:4
Response, requesting, agreed to, **46**:5
Inviting, **1**:32-3
Leaving meeting, previous commitment, **2**:34-5
Meeting with interest group, arranging, Committee assisting, M. (R.E. Skelly), **23**:22, agreed to, 3
Misleading House, lying, allegations, **48**:93-4; **49**:30-1
Questioning by witness during estimates consideration, M. (Nault), **24**:84-6, agreed to, 3
M. to rescind (Wilbee), agreed to on recorded division, **25**:4

Procedure and Committee business—*Cont.*
Ministers—*Cont.*
Questioning by witness during estimates...—*Cont.*
M. to reconfirm (Ray Skelly), **27**:4-12, negatived on recorded division, 3
Unanimous consent, seeking after motion defeated, not in order, **27**:12
Questioning, second round, **27**:34
Re-inviting, M, (Blondin), **48**:94, proposed to move, 4
Statement
Advance copy, requesting, ordered, **10**:3
Distribution, after reading, **2**:4
Minutes and evidence
Reprint, **23**:3-41
Rush transcripts, availability, **6**:25-6
Motions
Amendments
Admissibility, **1**:24
Against intent of motion, changes nature of motion, **45**:14-5
Circulating, **45**:8-9
Debate, adjournment and referral of subject-matter to agenda and procedure subcommittee, M. (Wilbee), as amended, **1**:19-27, agreed to on recorded division, 6
Amdt. (Funk), as amended, **1**:27-8, agreed to on recorded division, 6
Amdt. to amdt. (Nault), **1**:28-31, agreed to on recorded division, 5
Notice of motion, **47**:3, 5; **48**:4
Requirement, **42**:34-5; **45**:6-8, 15-6
Preparing, commitment, **22**:32-6, 38, agreed to by unanimous consent, 3
Rescinding
Notice requirement, **27**:4-5
Unanimous consent denied, **13**:8-9
Translation, providing, **45**:8-13, 15-7
Notices of motion, **45**:15-6
Withdrawing, **45**:8
Written form requirement, **27**:**27**:5
Oral Question Period, national caucus, Members attending during hearings, agreed to, **46**:3
Order in Council appointments, Clerk distributing *curriculum vitae*, **13**:40
Orders of Reference, Committee obligation to follow, **45**:26-7, 29
Organization meetings, **1**:9-14; **13**:8-14
Petition, Committee obtaining from department, **48**:101-2, agreed to, **48**:4
Printing, minutes and evidence
750 copies at Committee expense, M. (Wilbee), **1**:11-3, agreed to, 4
1300 copies, increasing to 2000 copies, **52**:83, agreed to, 3
Proceedings
Recording, M. (Blondin), **27**:12-3, agreed to, 3
Recording/transcribing, all comments included, **35**:8
Televising, **44**:5-6, 12
Committee seeking House permission, M., negatived on division, **50**:4
Translation from native language, cost, budget covering, agreed to, **23**:3

Procedure and Committee business—*Cont.*
Provincial governments
Documents, required for study, list, researcher preparing, agreed to, **50**:3
Minister, informal meeting, Chairman inviting, agreed to, **50**:4
Public hearings, location, agreed to on division, **50**:4
Public meetings, proceeding to, **44**:4
Public Service, aboriginal people employment issues, advisory appointments, M. (Blondin), **23**:40
Questioning of witnesses
Answers, time limit, **58**:94
Committee researcher, **58**:46
Member using native language, **14**:32; **22**:29
Members belittling witnesses, disputing answers, **48**:68-9, 72
Minister, government Members practice sessions, **47**:34
Non-members, putting questions through members, **6**:8
Personal opinions, member objecting, **10**:16-7
Sub judice rule, **48**:87, 94-5
Scope, **24**:55; **30**:35; **48**:108-9; **49**:176
Time allotment, **2**:26, 30-5; **9**:53; **21**:28; **27**:29; **42**:10; **46**:13; **47**:74; **48**:131-2; **49**:28-30; **58**:87, 95
Extending, **55**:59
M. (R.E. Skelly), **1**:37, agreed to, 8
Questioning of Minister, **47**:5, 34
Second round, **48**:109
Witnesses refusing to answer questions, **51**:18-21
Meeting reconvening for Members statements, **51**:18-9
Members right to question witnesses, **51**:19
Written answers, requesting, **47**:74-6
Written questions, forwarding to witnesses, **29**:27; **49**:29
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Hughes), as amended, **1**:10-1, agreed to, 4
Amdt. (Allmand), **1**:10-1, agreed to, 4
Reports to House
Adopting, **40**:67, agreed to, 4
Chairman authorized to make editorial, typographical changes, ordered, **12**:108; ordered, **20**:54; ordered, **43**:139; agreed to, **59**:47
Cover costs, $3000, agreed to, **43**:137
Distribution throughout aboriginal communities, advocacy organization contract, agreed to, **46**:3
Draft, consideration, **12**:107-10; **20**:51-4; **43**:137-9; **59**:45-7
Adopting as amended, agreed to, **59**:47
Adopting, ordered, **12**:110
Closed, **44**:4
Editor, retaining, $5000, agreed to, **59**:46
Format, bilingual/tumbled/glossy cover, 5,000 copies, ordered, **12**:108
French editor, retaining, $4000, agreed to, **43**:137
Government response
Anticipating, **13**:13
Requesting, **12**:103, ordered, 108; agreed to, **40**:4; ordered, **43**:139; agreed to, **59**:47
Deadline, 150-day requirement, **9**:63
Minority reports, mechanism, **9**:63-4
Photo laboratory costs, paying, agreed to, **43**:137
Press conference, holding, agreed to, **55**:47
Printing
English/French copies, 8000/2000, agreed to, **43**:137

Procedure and Committee business—*Cont.*
Reports to House—*Cont.*
Printing—*Cont.*
Extra copies, English/French, 3000/1000, agreed to, **43**:137
Publication date, **45**:4
Tumble format, 15000 additional copies, agreed to, **55**:47
5,000 copies, ordered, **20**:54
Public response, submissions, procedure, **9**:64-5
Research staff drafting, instructions, agreed to, **58**:5
Tabling
Chairman authorization, ordered, **20**:54; agreed to, **40**:4; agreed to, **59**:47
Date, agreed to, **23**:4
Timing, all-party consultations, ordered, **12**:108
Title, agreed to, **43**:139
Translators, aboriginal languages, retaining, $2500, agreed to, **43**:137
Witnesses and submissions list, appending, agreed to, **59**:47
Room, larger room, moving to, **48**:96
Staff
Consultant, hiring, M. (Horning), **21**:12, agreed to, 3
Library of Parliament researcher, introducing, **1**:9
Researcher, hiring
Agreed to, **58**:5
Consulting opposition parties, agreed to, **25**:3
Contract, agreed to, **46**:3
Extending, agreed to, **43**:139
Tribute, **35**:72
Submissions, inviting, advertising in newspapers, agreed to, **23**:3
Tape recordings made by witnesses of meetings with Minister, witnesses tabling, Committee reviewing *in camera*, **48**:88-94, agreed to, 4; **58**:75-6
Television cameras, asked to leave room, **51**:4; **55**:5
Transcripts, government-interest group negotiations, availability, Clerk determining, agreed to, **50**:4
Translation services, equipment not working, **13**:10
Travel , **48**:95, 107, 109, 114-5, 131; **49**:29
Committee not travel, agreed to on division, **58**:5
Committee Members attendance at community meetings, Committee considering appending transcripts to minutes and evidence, agreed to, **58**:6
Consideration, **48**:6-7
M., agreed to on division, **50**:4
Permission, seeking, agreed to, **25**:3
See also Appendices—Committee Chairman Hughes
Vice-Chairman
Election, **13**:10
M. (Littlechild), **1**:9, agreed to, 4
M. (Desjardins), **13**:10-1, agreed to, 5
Serving simultaneously on more than one Committee, **13**:12
Taking Chair, **13**:11; **23**:24; **24**:3; **25**:21
Video presentation, **49**:5-7; **58**:10
Visitors
Introducing, **1**:36; **54**:16; **56**:66
Taking photographs, allowing, **56**:66
Votes in House
Meeting adjourning, continuing after vote, **23**:32; **26**:9, 15

Procedure and Committee business—*Cont.*
Votes in House—*Cont.*
Meeting continuing, **17**:24-5
Witnesses
Appearances, scheduling, **1**:33-5; **8**:5; **24**:26; **41**:33; **47**:42-3; **52**:83
Advance notice, **30**:49
Agenda and procedure subcommittee role, **7**:40
Expenses, Committee paying, **5**:28; **30**:19
M. (Allmand), **1**:36, agreed to, 8
M. (Blondin), **22**:13, agreed to, 3
Further information, providing to Committee in writing, **29**:64; **30**:41, 54-5; **32**:16-7, 66; **33**:15, 25, 36, 64, 99, 111; **35**:12-3, 37, 49; **37**:19, 37; **38**:56, 81
Introducing, **8**:8-9; **9**:5, 36, 50
Inviting, **13**:39, agreed to, 7; agreed to, **15**:3; agreed to, **25**:3; agreed to, **50**:3; **54**:75
Language of testimony, native, **7**:17, 25; **9**:37, 55; **22**:5, 7-8, 10-1, 22, 28, 30-2; **30**:63; **37**:27, 38-9; **38**:4; **49**:5; **50**:6; **51**:4; **53**:5, 52-3; **57**:5; **58**:7, 27
Translation, interpretation, **38**:18, 22; **58**:26
Media interviews, conducting outside of meeting room, **49**:29; **55**:31
Opening statements
Brief, reading, summarizing, **55**:32-3, 39, 54, 56, 59
Distributing, **48**:128, 131; **57**:15; **58**:28
Length, **49**:40; **54**:31, 38
Presented as read, **58**:111, agreed to, 4
Providing copy to Committee, **48**:15
Taken as read, **48**:37, agreed to, 3
Presentations
Delayed, continuing with current witnesses, **58**:103, 111
Extending, delaying next presentation, **48**:23
Length, **29**:4-5; **30**:55; **39**:4
Delaying next presentation, **58**:77
One official language, **8**:8; **56**:41
Questioning members, **7**:40
Recording, **24**:4
Statements *re* Committee Members, Members responding, **51**:19-22
Submissions, including in report/meeting transcript, **33**:77
Testimony
Criminal activity, court cases, relating to, witnesses cautioned against naming individuals, **46**:33; **48**:36, 106; **49**:31, 62-3, 87, 126; **51**:5; **53**:7-8, 44; **55**:17
May not be used in court, witnesses may *see* guidance of Chair, **48**:6, 36, 76; **49**:5, 126; **51**:5; **53**:8
Privilege/immunity factor, **49**:5; **51**:5; **53**:8; **55**:5
Work plan, elaborating, presenting, agreed to, **43**:138
Written submissions, receiving, **41**:33
See also Chairman, rulings and statements

Procurement *see* First Nations—Expenditures; Government contracts and purchases

Propaganda *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Public opinion

Prorogation *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study

Proulx, Randel (Individual presentation)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **3**:4, 34

Provinces *see particular subjects*

Provincial Aboriginal Language Coordination for New Brunswick *see* Organizations appearing

Provincial elections *see* British Columbia

Provincial schools *see* Education—Indians

Provincial type powers *see* Aboriginal self-government

Psychological effects *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Psychological warfare *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Psychologists *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Negotiations

PTNA *see* Prairie Treaty Nations Alliance

Public education *see* Aboriginal affairs—Public awareness; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Oka community; Racism—Attitudes/behaviour

Public opinion, attitudes *see* Aboriginal people; Indians—Government relations; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Public relations *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role—Negotiations

Public Service
Aboriginal people, under-representation, **18**:6; **24**:71; **33**:93
Aboriginal employment advisory board, establishing, **33**:93, 95
Committee study, **23**:24-41
Decline, factors, **23**:28-9
Employment equity, Public Service Commission objectives, success rate, **23**:28; **33**:95
Entry level officer selection test, ethnocentric bias, effects, **23**:36-8
Government policy, changed without consulting aboriginal people, **33**:95
Inventory, re-establishing, **23**:40
Management, middle/senior levels, decision-making positions, etc., **23**:26, 30-1
Ombudsman, establishment, **33**:93
Liaison role with government departments, Blondin motion, **23**:40
Promotions, upward mobility, incentives, **23**:30-2
Racism factor, **33**:93
Recruitment programs, Northern Careers Program, National Indigenous Development Program, etc., **29**:53
Administration, Public Service Commission role, **23**:24-5
Decentralization, **23**:25-6
Effectiveness, Treasury Board review, **23**:26-7
Participation rate, **23**:27
Public Service Employment Act provisions, exemption, **23**:33-5

Public Service—*Cont.*
Aboriginal people, under-representation—*Cont.*
Redress, Treasury Board role, **23**:24
Retention, difficulties, factors, **18**:9-10, 27; **23**:25, 30, 38-9
Statistics, accuracy, inclusion of training/development positions, **23**:27-8, 39-41
Aboriginal Peoples Advisory Committee, aboriginal representatives, withdrawal, **23**:29
Re-establishment, Blondin motion, **23**:40
Francophones, percentage, **18**:14
Visible minorities, disabled and handicapped persons, women, representation, Public Service Commission objectives, **23**:35-6

Public Service Commission
Commissioner, aboriginal person, appointment, **33**:93, 95
Blondin motion, **23**:40-1
Mandate, **23**:24
See also Employment equity; Indian Affairs and Northern Development Department—Employees; Organizations appearing; Public Service—Aboriginal people—Visible minorities

Public Service Employment Act *see* Appendices—Native Council of Canada; Public Service—Aboriginal people

Pulp mills *see* Alberta-Pacific Forest Industry; Fraser River; Water management

Purdon, Rev. Burn (United Church of Canada)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:89-92, 107

Quaw, Chief Peter (Fort George Indian Band and the Carrier Sekani Tribal Council)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **24**:4-16

Quebec
Aboriginal people, situation, relationship to provincial government, Algonquin Nation, etc., **47**:68; **52**:22; **58**:57-61
Belanger-Campeau Commission, aboriginal people not represented, **48**:60, 65-6
Sovereignty/separatism
Aboriginal people, federal fiduciary responsibility, relationship, **58**:58
Aboriginal sovereignty, relationship, **49**:107; **53**:99; **56**:7-8, 37-40; **57**:9, 34, 36, 43-4; **58**:49
Referendum, aboriginal people, relationship, **56**:57; **57**:17
See also Constitution—Meech Lake Accord; James Bay and Northern Quebec Agreement; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Sovereignty factor
Sovereignty association, **50**:20-1
See also Aboriginal affairs; Aboriginal and treaty rights; Aboriginal justice system—Policing; Aboriginal people—Government fiduciary responsibility; Akwesasne-St. Régis Reserve—Federal-provincial funding agreement; Algonquin comprehensive claim—Negotiations; Barrière Lake; Civil disobedience; Constitution—Aboriginal issues/Quebec issues—Meech Lake Accord; Criminal justice system—Aboriginal people; Education, post-

Quebec—*Cont.*
See also Aboriginal affairs; Aboriginal...—*Cont.*
secondary—Funding; James Bay and Northern Quebec Agreement; Judges; Land claims; Literacy—Aboriginal people; Mohawk Indians; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis) *passim*

Quebec Human Rights Commission *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Human rights violations

Queen Charlotte Islands *see* South Moresby Island, Queen Charlotte Islands

Quewezance, Joe (Saskatchewan Indian Institute of Technologies)
Literacy, Committee study, **37**:10, 17, 20

Race relations
Seminar, Committee consultant, Joanne St. Louis, services, retaining, **21**:12
See also Aboriginal people—Public attitude; Sûreté du Québec

Racism
Attitudes/behaviour, changing, public education/sanctions, **33**:95
British Columbia, **50**:23-5, 28-30
Causes, human nature, understanding, **18**:15-7
Institutionalized, **53**:81
Systemic, **40**:38-9
See also Aboriginal people—Government policies; Campbell, K.—References; Education—Indians—Racism; Employment—Discriminatory practices; Indian Act; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Public Service—Aboriginal people; Saskatchewan Indian Federated College—Students

Radio *see* Broadcasting; Literacy—Aboriginal people; Native Communications Program—Cut-backs; Wawatay Native Communications Society—Role

Rassemblement des citoyens d'Oka *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Organizations appearing

Rayner, John (Indian Affairs and Northern Development Department)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **2**:29; **10**:19, 23-4
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1989-1990, main, **11**:14-5, 22, 33
Literacy, Committee study, **29**:6, 12-3, 15, 20, 29-30

RCMP *see* Royal Canadian Mounted Police

Recreation *see* Circle Project; Indian Affairs and Northern Development Department—Expenditures

Red Cross *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Medical services

Red Crow College
Funding cuts, effects, **9**:40-1, 63
Students, drop-out rate, **9**:42

Referendums *see* British Columbia; Indian Affairs and Northern Development Department—Abolishing; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Mohawk leadership factions—Sovereignty factor; Quebec—Sovereignty/separatism

Regina Public Library *see* Literacy—Aboriginal people

Regina, Sask. *see* Committee—Travel

Regional literacy co-ordinating council *see* Literacy—Aboriginal people

Regroupement pour la protection de l'Environnement d'Oka *see* Organizations appearing

Reid, Dianne (James Bay Cree Communications Society)
Literacy, Committee study, **41**:28-33

Reid, Donald G. (Committee Clerk)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **6**:22, 25-6
Procedure and Committee business
Minutes and evidence, **6**:25-6
Organization meeting, **1**:9, 12

Reimer, John (PC—Kitchener; Chairman)
Blue Quills First Nations College, **9**:62
Chairman, rulings and statements, motions, amendments, admissibility, **1**:24, out of order
Committee, **1**:13; **8**:8; **9**:66
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **6**:19-26; **9**:39, 44, 62, 66; **10**:29-30
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee
Meetings, **6**:25; **7**:41
Membership, M. (Funk), **1**:13-4
Reports, **1**:32-4
M. (Skelly), **8**:6
Agenda, determining, M. (Nault), **1**:16-8, 35-6
Amdt. (Saint-Julien), **1**:24
Briefing sessions, scheduling, **8**:5
Budget, draft, **8**:5-8
Business meetings, **1**:16-37; **8**:5-8
Documents
Appending to minutes and evidence, **3**:12; **8**:21
Departmental, requesting
M. (Nault), **5**:24-5, 34-6
M., **6**:23-5
Distributing, **7**:41
Tabling, **2**:20; **10**:30
In camera meetings, **13**:4
Proceeding to, **10**:30
Information, requesting, **9**:56, 62-3, 65
Interpretation, simultaneous, technical difficulties, **2**:7
Meetings
Breaks, **8**:8
Scheduling, **1**:33-5
Members, substitutions, **5**:34; **6**:19, 21
Minister
Appearances, **8**:5
Inviting, **1**:32-3
Statement, **2**:4
Minutes and evidence, rush transcripts, **6**:26

Reimer, John—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Motions
Amendments, admissibility, **1**:24
Debate, M. (Wilbee), **1**:19-27
Amdt. (Funk), **1**:27-8
Amdt. to amdt. (Nault), **1**:28-31
Organization meeting, **1**:9-11, 13-4
Printing, M. (Wilbee), **1**:11, 13
Questioning of witnesses
M. (R.E. Skelly), **1**:37
Non-members, **6**:8
Personal opinions, **10**:16-7
Time allotment, **2**:26, 31-5; **8**:18; **9**:53
Quorum, M. (Hughes), amdt. (Allmand), **1**:10-1
Reports to House
Government response, **9**:63
Public response, **9**:64-5
Staff, **1**:9
Visitors, **1**:36
Witnesses
Appearances, **1**:33-5; **7**:40; **8**:5
Expenses, **5**:28
M. (Allmand), **1**:36
Questioning members, **7**:40
References, *in camera* meetings, **12**:105-9

Renaud, Yves (Parish of the Village of Oka)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **55**:9-10, 14-5, 17-8

Rental subsidies *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Reopening the Bridges *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Civil disobedience

Reports to House
First, education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, **12**:1-102
Second, aboriginal affairs, current issues, agenda, *Unfinished Business: Agenda For All Canadians in the 1990's*, **20**:1-50
Third, Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation, **40**:3
Fourth, literacy, *"You Took My Talk": Aboriginal Literacy and Empowerment*, **43**:1-136
Fifth, Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), *The Summer of 1990*, **59**:1-43
See also Committee; Procedure and Committee business

Research *see* Association of Iroquois and Allied Indians; Comprehensive land claims; Education; Land claims—Negotiations; Literacy—Aboriginal people; Union of British Columbia Indian Chiefs

Reserves *see* Indian reserves

Residential school system *see* Education—Indians; Literacy—Aboriginal people

Resolute Bay, N.W.T.
Inuit population, **22**:23
See also Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation; Organizations appearing

Richardson, Lee (PC—Calgary Southeast)
References, *in camera* meetings, **46**:3

Rickard, Paul M. (Wawatay Native Communications Society)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **58**:7, 9-11, 13-27

Riel rebellion *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Right to vote *see* Indians—Rights

Rivard, Ron (Métis National Council)
Literacy, Committee study, **41**:8-10, 12-3, 20

River Desert Band *see* Appendices; Organizations appearing

Road blockades *see* Duffey Lake, B.C.; Forest industry—British Columbia; Land claims—British Columbia; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Civil disobedience; Penticton Indian Reserve

Robinson, Dr. Paul (Cultural Education Centres)
Literacy, Committee study, **39**:18-9, 22, 24, 26

Robinson, Dr. Viola (Nova Scotia Native Council; Native Council of Canada)
Literacy, Committee study, **38**:7-9, 18, 20-1
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:117-21, 132, 135, 139-40, 144-6

Rodriguez, Carmen (Native Adult Education Resource Centre)
Literacy, Committee study, **30**:36-41

Rodriguez, John R. (NDP—Nickel Belt)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **24**:13-6, 21-4, 33-7, 44, 47-9, 53, 55-8, 64-6, 69, 79-82, 85-6, 89
Aboriginal languages, **24**:23, 48-9
Aboriginal organizations, **24**:64-5, 69
Aboriginal people, **24**:49, 79
Assembly of First Nations, **24**:81-2, 85-6, 89
Association of Iroquois and Allied Indians, **24**:22-3
Committee, **24**:33-6, 55-8
Comprehensive land claims, **24**:36-7
Education, **24**:24, 64
First Nations, **24**:53
Fort George Indian Band, **24**:14-6
Fraser River, **24**:13-4, 22
Indian Affairs and Northern Development Department, M., **24**:81
Indian Commission of Ontario, **24**:22-3
Literacy, Committee study, **26**:15-8
Procedure and Committee business, Ministers, M. (Nault), **24**:85-6
Social services/programs, **24**:47-8
Unemployment insurance, **24**:89
Wawatay Native Communications Society, **26**:17

Role models *see* Arts

Rondeau, Jim (Frontier School Division 48)
Literacy, Committee study, **35**:55-63

Roper, Marilyn (Citizen's Observer Group)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:54-5, 58, 64-5, 68, 71-3

Rose, Wanda (Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:9-10, 15-7, 26, 31-5

Ross, Chief Alan James (Norway House Indian Band)
Literacy, Committee study, **35**:33-8, 40-3, 45-9

Ross, Rebecca (Assembly of Manitoba Chiefs)
Literacy, Committee study, **35**:49-55

Roth, Lorna (Centre for Research-Action on Race Relations)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **56**:44-7, 50-5, 58, 64, 67-8

Round-Point, Chief Lynn (Mohawk Council of Akwesasne)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **52**:69-71, 82

Roy, BGen A. (National Defence Department)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **55**:89, 91, 106-7, 110-2, 116-8

Roy, Bernard *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Negotiations

Roy, Bertrand *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Mediation

Royer, Georges *see* Committee—Reports to House

Royal Canadian Mounted Police
Aboriginal policing, role, **18**:5; **57**:55-7, 74-6
Aboriginal relations, Commissioner Inkster initiatives, **56**:62-4
See also Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation *passim*; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role; Organizations appearing

Royal commissions *see* Aboriginal affairs; Aboriginal and treaty rights—Interpretation; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Redress; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Royal Proclamation of 1763 *see* Aboriginal and treaty rights; Aboriginal people—Government fiduciary responsibility; Comprehensive land claims—Aboriginal title—Policy; Indian-government relations—Bilateral; Indians—Rights

Royalties *see* Oil and natural gas resources—Offshore

Roy-Arcelin, Nicole (PC—Ahuntsic)
References, *in camera* meeting, **20**:51

Rule of law *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Rupert's Land and North-Western Territory Order of 1870 *see* Yukon comprehensive claim—Compensation

Russell, Wendy (Columbia Training Centre)
Literacy, Committee study, **32**:42-51

Saanich Indian School Board *see* Education—Indians

Sacred ceremonial masks *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Sacred lands *see* Lil'Wat Nation; Micmac of Nova Scotia; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Saddle Lake Indian Band *see* Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Saganash, Deom (Grand Council of the Crees (of Quebec))
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **57**:5-17, 38, 47-8

Saint-Julien, Guy (PC—Abitibi)
Coon Come, references, **7**:35
Education, **7**:35-6
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **2**:20, 23-4, 34; **7**:35-6
James Bay and Northern Quebec Agreement, **1**:15, 21
Oujébougoumou Cree Reserve, **1**:21-2
Procedure and Committee business
Agenda, M. (Nault), amdt., **1**:15
Business meeting, **1**:15, 21-2, 24, 28, 34, 37
Documents, **2**:20
Motions, M. (Wilbee), **1**:21-2, 24
Organization meeting, **1**:9-13
Printing, M. (Wilbee), **1**:11-3
Questioning of witnesses, **2**:34
M. (R.E. Skelly), **1**:37
Quorum, M. (Hughes), amdt. (Allmand), **1**:11
Treaties, **3**:18, 28-9

Salmon Arm, B.C. *see* Literacy—Aboriginal people

Salluviniq, Allie (Resolute Bay, NWT)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **22**:11, 17, 23, 25

Sanderson, Sol (Dakota-Ojibway Tribal Council)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **14**:8-16, 18, 20-2

Sandy, Greg (Six Nations Council)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:54

Saskatchewan *see* Aboriginal and treaty rights; Aboriginal languages—Decline; Education—Indians; Education, post-secondary—Student loans; Employment—Employment services; Indians—Population; Labour force—Aboriginal people; Land claims—Saskatchewan—Treaty land entitlements; Lawyers—Aboriginal people; Literacy—Aboriginal people—Canada; Specific land claims

Saskatchewan Adult Basic Education Association and North West Regional College *see* Organizations appearing

Saskatchewan Association of Friendship Centres
Membership, role, etc., **33**:11
See also Organizations appearing

Saskatchewan formula agreement *see* Land entitlements; Specific land claims

Saskatchewan Indian Cultural College *see* Appendices—Federation of Saskatchewan Indian Nations; Saskatchewan Indigenous Languages Committee and Saskatchewan Indian Cultural College, Federation of Saskatchewan Indian Nations

Saskatchewan Indian Federated College
Aboriginal languages, role, **33**:104
Indian Communication Arts Program, journalism program, **33**:36-7
Status, University of Regina college, funding, etc., **10**:16; **33**:31-2, 104
Students, discrimination, racism, **33**:105
See also Education, post-secondary—Graduation rates; Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Saskatchewan Indian Federated College Student Association
Economic development plan, co-operative store proposal, **33**:105
Membership, role, advocacy, etc., **33**:106-7
See also Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Saskatchewan Indian Institute of Technologies
Status, role, programs, funding, etc., **37**:4-5, 12, 15-9
See also Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing; Training programs

Saskatchewan Indian Languages Institute *see* Appendices—Federation of Saskatchewan Indian Nations

Saskatchewan Indian Media Corporation *see* Organizations appearing; *The Saskatchewan Indian*

Saskatchewan Indigenous Languages Committee and Saskatchewan Indian Cultural College, Federation of Saskatchewan Indian Nations *see* Organizations appearing

Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology *see* Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Saskatchewan Legislative Assembly *see* Organizations appearing

Saskatchewan Literacy Network *see* Literacy—Aboriginal people

Saskatchewan Union of Indigenous Students Association *see* Organizations appearing

Saskatoon, Sask. *see* Labour force—Aboriginal people

Saulis, Christine (Provincial Aboriginal Language Coordination for New Brunswick)
Literacy, Committee study, **38**:22-7

Scandinavia *see* Literacy—International situation

Schindelka, Roger (Saskatchewan Indian Institute of Technologies)
Literacy, Committee study, **37**:9, 11, 13, 17-9

Schneider, Larry (PC—Regina—Wascana)
Aboriginal languages, **33**:80
Literacy, Committee study, **33**:64, 67-8, 78-81
References, *in camera* meeting, **43**:137

Scholarships *see* Arts—Employment—Scholarship fund; Economic development—Canadian Native Arts Foundation; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Schools *see* Aboriginal languages—Teaching; Education—Indians; High schools; Literacy—Aboriginal people *passim*; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Six Nations;

Scott, William (PC—Victoria—Haliburton; Parliamentary Secretary to Minister of Veterans Affairs)
Procedure and Committee business
Chairman, M., **13**:8
Motions, **13**:8-9
Organization meeting, **13**:8-9

Scow, Beverly (University of British Columbia—Individual presentation)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **3**:4, 29-33

Sealing industry *see* Economic development—Inuit Tapirisat of Canada

Sechelt comprehensive claim
Validating, current use and occupancy requirement of comprehensive land claims policy, relationship to non-native third party rights, etc., **31**:4-15
British Columbia government position, **31**:6-7, 12
Committee role, **31**:5, 8, 10-4
Self-government, relationship, **31**:5, 7, 9, 12, 14; **46**:10, 15

Sechelt Indian Band
Committee appearance, request, **29**:4-5
Self-government agreement, financial support, etc., **47**:26-7, 65; **50**:15; **52**:36
See also Organizations appearing

Secretary of State *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role; Native Council of Canada—Funding

Secretary of State Department
Funding *re* aboriginal people, cut-backs, **24**:58-63, 72-3
Core funding *see* Aboriginal organizations
Education, post-secondary, transfer payments, relationship, **24**:60, 62-3
Information, availability/lack, **24**:66-7
Siddon position, **27**:29-32
See also Aboriginal people—Disabled and handicapped; Literacy—Aboriginal people—Canada; Métis National Council—Funding; Native Communications Program—Cut-backs; Organizations appearing

Seine River, Ont. *see* Literacy—Aboriginal people

Self defence *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Criminal activity

Self-esteem *see* Aboriginal languages; Aboriginal people—Disabled and handicapped; Literacy—Aboriginal people; Youth

Self-government *see* Aboriginal self-government

Self-reliance *see* Aboriginal people; Carrier-Sekani Tribal Council—Goals; Comprehensive land claims; Cree of James Bay—Economic development; Inuit Broadcasting Corporation—Government funding; Literacy—Aboriginal people; Mediation; Native Communications Program—Cut-backs; Norway House Indian Band—Economic development; Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)—Pheasant Rump Band/Reserve

Send-them-home syndrome *see* Literacy—Aboriginal people

Separatism *see* Quebec—Sovereignty/separatism

Seton Portage, B.C. *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Civil disobedience

Seven Nations of Canada
Six Nations Iroquois Confederacy, relationship, **48**:18

Sewer facilities *see* Indian reserves—Water and sewer facilities; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Sexual abuse *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Inuit

Sheppins, Dave *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Sher, Julian (Canadian Association of Journalists)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:126-37, 139-48, 154-61, 163-4, 166-70, 172-9

Shields, Jack (PC—Athabasca; Parliamentary Secretary to Minister for International Trade)
References, *in camera* meeting, **20**:52

Shirt, Leona (Alberta Native Literacy Committee)
Literacy, Committee study, **32**:75-84

Shuswap language *see* Literacy—Aboriginal people

Siddon, Hon. Thomas Edward (PC—Richmond; Minister of Indian Affairs and Northern Development)
Aboriginal and treaty rights, **27**:32
Aboriginal communities, **47**:23
Aboriginal justice system, **47**:65-6
Aboriginal organizations, **27**:30
Aboriginal people, **27**:19-20; **47**:6-7, 16-28, 32-3
Aboriginal self-government, **27**:23; **47**:25
Akwesasne-St. Régis Reserve, **47**:24
Committee **27**:13-4
Comprehensive land claims, **27**:14-6, 25-6, 34; **47**:19-20, 60
Constitution, **47**:18, 25, 28
Dene/Métis comprehensive claim, **27**:15, 25-6; **47**:20, 30-1
Economic development, **27**:21
Education, **27**:19-20; **47**:23, 25
Education, post-secondary, **27**:33
Housing, **47**:23-4
Indian Act, **47**:24-5
Indian Affairs and Northern Development Department **47**:25-6, 32
Estimates, 1990-1991, main, **27**:13-34
Indian reserves, **47**:23-4
Indian self-government, **47**:26-7
Indians, **27**:20-1, 32-3

Siddon, Hon. Thomas Edward—*Cont.*
Inuit Broadcasting Corporation, **27**:30, 32
Inuvialuit Final Agreement, **27**:16
Labour force, **47**:23
Labrador Inuit Association comprehensive claim, **47**:22
Land claims, **47**:18-9, 20, 22, 50
Lands, revenues and trusts review, **27**:22-3, 32-3; **47**:24-5
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), **27**:27-9
Committee study, **47**:5-28, 30-55, 57-78, 70-6
Musqueam Indian Band, **47**:27
Native Communications Program, **27**:30
Nisga'a Tribal Council land claim, **47**:19-20
Northwest Territories, **47**:21
Oujébougoumou Cree comprehensive claim, **47**:23
Procedure and Committee business
Ministers, **27**:34
Proceedings, M. (Blondin), **27**:13
Questioning of witnesses, **47**:75-6
References
Cabinet portfolios, funding and program cut-backs, relationship, **27**:31
Working with aboriginal leaders, **27**:23-4
See also Aboriginal justice system—Government position; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Indian Affairs and Northern Development Department role; Secretary of State Department—Funding *re* aboriginal people; Specific land claims; Union of British Columbia Indian Chiefs
Sechelt Indian Band, **47**:26-7
Secretary of State Department, **27**:30-2
Siddon, references, **27**:23-4, 31
Social services/programs, **47**:23
Specific land claims, **27**:32; **47**:19, 21-2
Tungavik Federation of Nunavut land claim, **27**:15; **47**:21
Unfinished Business: An Agenda For All Canadians in the 1990's, **27**:14, 24, 32
Westbank Indian Band, **47**:26
Woodland Cree comprehensive claim, **47**:23
Yukon comprehensive claim, **27**:15, 25

Silverstone, Sam (Makivik Corporation)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **22**:20-1, 24, 26-7

Simms, Mike (Indian Affairs and Northern Development Department)
Literacy, Committee study, **29**:8-12, 17-9, 21-2, 25-7, 29-30

Simon, Bill, Jr. (Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:5-7, 14-7, 20, 23-4, 26-30, 32-3, 36

Simon, Chief *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Simon, Linda (Kanesatake Emergency Measures Committee)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **46**:33-7, 41-67
References *see* Appendices—Committee Chairman Hughes; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—School

Sinclair, Judge Murray *see* Aboriginal justice system

Single-parent families *see* Aboriginal people—Manitoba; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Literacy—Aboriginal people

Sioui decision *see* Sovereignty—Interdependent sovereignty

Sirros, Christos *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Quebec government-Mohawk relations

Six claims policy *see* Comprehensive land claims—Negotiations

Six Nations
- Caledonia, Ont., water tower, hydro-electric project, constructing on Six Nations land, **49**:39, 53-4
- Criminal justice system, inadequate funding, etc., **49**:41-2
- Lands and funds appropriated by Crown, historical background, **49**:40-3, 52-3
- Lands, reserve, Grand River tract, etc., **49**:57
- Schools, conditions, etc., **49**:40-1

Six Nations Council *see* Organizations appearing

Six Nations Iroquois Confederacy
- Chiefs banned from power, 1924 Order in Council, **51**:14
- Government genocide, **51**:10-1
- Great Law of Peace, **48**:20-1, 24-5, 142; **51**:7-11; **52**:26, 32, 62-3, 66, 78; **53**:64; **54**:19-20
- History, status, **48**:8-9, 24-5
- Two-Row Wampum Treaty, **52**:62; **58**:31, 35
- *See also* Border crossings—Free access; Gambling; Indian bands—Band councils under Indian Act; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Negotiations—Warriors; Organizations appearing; Seven Nations of Canada

Six Nations of the Grand River
- Success, location factor, **49**:60
- *See also* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Six Nations of the Grand River land claim
- Aboriginal title, extinguishment, **49**:43-4
- Settlement, lack, historical background, etc., **49**:34-9, 43-5, 47

Six Nations Traditional Hereditary Chiefs *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Organizations appearing

Skelly, Ray (NDP—North Island—Powell River)
- Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **22**:5, 19-22, 25, 27, 32-6
- Aboriginal organizations, **27**:29
- Assembly of First Nations, **27**:4-12
- Blondin, references, **45**:20
- Committee, **27**:13
- Friendship centres, **27**:29
- Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation, **14**:30-1; **22**:19-22, 32-6
  - Committee study, **40**:47, 49-54, 57-61, 63-7
- Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1990-1991, main, **27**:4, 6-13, 18-9, 29-31
- Inuit organizations, **22**:27
- Land claims, Committee study, **31**:6, 8-10, 13

Skelly, Ray—*Cont.*
- Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)
  - Committee study, **49**:103-5, 156, 167-8
  - M. (Blondin), **45**:17-8, 23-4, 26-31
- Native Communications Program, **27**:29
- Procedure and Committee business
  - Agenda and procedure subcommittee, **45**:5, 28-31
  - Business meeting, **45**:5-11, 14-8, 20, 23-31
  - Chairman, **45**:25
  - Meetings, **45**:5
  - Motions, **22**:32-6; **27**:4-5, 9; **45**:6-11, 14-7
  - Ministers, M., **27**:4-12
  - Orders of Reference, **45**:27
  - Proceedings, M. (Blondin), **27**:13
- Public Service, aboriginal people, under-representation, Committee study, **23**:28-30, 35-7
- Racism, **50**:28
- Sechelt comprehensive claim, **31**:6, 8-10, 12
- Secretary of State Department, **27**:29-31
- Siddon, references, **27**:31
- University of Northern British Columbia, **30**:18-9
- Women, **27**:29-31

Skelly, Robert E. (NDP—Comox—Alberni; Acting Chairman)
- Aboriginal affairs, **52**:51
  - Current issues, agenda, Committee study, **14**:16, 30-1; **15**:14-6, 32-3; 17:10-1, 24; **18**:11, 14-5, 27-9; **19**:16-8, 20; **21**:17-20, 31; **23**:14-7, 22-3
- Aboriginal and treaty rights, **8**:21; **37**:33-4
- Aboriginal justice system, **17**:10-1; **56**:22
- Aboriginal languages, **28**:27; **29**:42-3; **30**:53, 69-71; **32**:41-2; **37**:31-4; **40**:30-2
- Aboriginal organizations, **15**:32-3
- Aboriginal-Parliamentary Commission, **48**:141
- Aboriginal people, **15**:16; **40**:15; **49**:150-1; **57**:10-1; **58**:32, 72
- Aboriginal self-government, **23**:15
- Aboriginal society, **46**:17; **48**:15
- Akwesasne-St. Régis Reserve, **52**:69-71; **57**:64
- Algonquin comprehensive claim, **56**:18-20; **58**:65-7
- Arts, **21**:17-8, 31
- Barrière Lake, **58**:67-8
- Batchewana-Whitefish Island land claim, **42**:29
- British Columbia, **50**:30
- Canadian Native Arts Foundation, **21**:18-9
- Circle Project, **33**:89
- Civil disobedience, **3**:16
- Committee, **29**:4-5
- Comprehensive land claims, **23**:14, 16; **50**:13-5, 30
  - Negotiation process, Committee study, **42**:13-6, 26-9, 32, 34-5
- Criminal justice system, **41**:18; **46**:16-7
- Dene/Métis comprehensive claim, **16**:15-7; **56**:19-20
- Duffey Lake, B.C., **46**:17
- Education, **32**:36, 38; **35**:41-2; **39**:24-6; **40**:21
- Education, post-secondary, **38**:66; **41**:26-7
  - Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **2**:15-8, 29-30, 33-4; **3**:15-9, 28-9; **6**:8-11, 14-6, 23-4; **7**:27-30, 37, 41; **8**:20-2; **9**:18-22, 32-3, 57-60; **10**:10-3, 20-2, 27-9
- Employment, **33**:96, 98-9
- Employment equity, **18**:11, 14-5, 27-9

Skelly, Robert E.—*Cont.*
Faulk, Johanna, references, **35**:26
Forest industry, **50**:28
Friendship centres, **40**:37
Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim, **58**:32
Indian Act, **7**:37
Indian bands, **48**:15
Indian-government relations, **8**:22; **9**:32-3; **10**:10-2; **19**:16-8
Indian reserves, **52**:50; **57**:62-3
Indians, **46**:17
Inuit self-government, **6**:9
James Bay and Northern Quebec Agreement, **7**:37; **10**:10-1, 22; **57**:11-2; **58**:15
James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec), **57**:10, 12-3, 33-4; **58**:15
Judges, **56**:64
Labour force, **18**:11, 14; **29**:26-7; **33**:94
Land claims, **29**:55-6; **42**:13-5, 26-9, 32; **57**:67-8
Committee study, **16**:15-8; **31**:5-6, 13, 15; **34**:12-3
Land surrenders, **46**:17
Lands, revenues and trusts review, **19**:26
Literacy, Committee study, **25**:11-4, 20; **28**:17-9, 27-8, 37-9; **29**:4-5, 15-9, 26-7, 35-6, 42-3, 45-6, 55-7; **30**:16-8, 38-40, 47-8, 52-3, 69-71; **32**:12-6, 24-7, 30, 36, 38, 41-2, 48-51, 60-1, 63, 71, 90-3; **33**:13-5, 21-2, 30-2, 35-6, 39-40, 53-7, 63, 80-2, 89-90, 94-6, 97-8, 112-3; **35**:8, 11-2, 16, 20, 26-8, 37, 40-3, 48-9, 54, 61, 69-70; **37**:8-10, 19, 31-4, 43-4; **38**:50-3, 56, 65-7, 69, 73-6, 88; **39**:10-1, 14-5, 24-6, 31-2, 34, 45-6, 57-8; **40**:6, 15, 21, 30-2, 37; **41**:8-10, 16, 18, 26-8, 30-3
Mediation, **32**:30
Métis National Council, **41**:8
Micmac Maliseet Institute, **39**:24
Micmac News, **38**:53
Micmac of Nova Scotia, **38**:88; **39**:14, 26
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), **42**:34-5
Committee study, **44**:5-6, 8-9, 12-3, 16-9; **46**:16-8, 27-9, 48-51, 62-3; **47**:34-8, 41-2, 47-9, 61-2, 74-6; **48**:6, 15-6, 23, 28-9, 55-7, 66, 72, 75-6, 89-91, 93-4, 96-9, 131-2, 141-3; **49**:20-2, 30, 52-4, 61-2, 75-8, 116-8, 150-6; **50**:12-5, 28, 30; **51**:18, 21; **52**:26-9, 49-51, 61, 69-71; **54**:16-7, 42-4, 61-4, 67, 72-3; **55**:18-21, 59-62, 66, 107-10, 118; **56**:17-20, 22, 37-8, 64, 66, 78-80, 83; **57**:10-3, 33-4, 36, 62-8, 77; **58**:15-8, 32-4, 54-5, 65-8, 72, 75-6, 95, 97-8
Mount Currie Indian Band, **50**:28
Native Communications Program, **28**:37, 39; **35**:70; **38**:52; **41**:30-1
Native Council of Canada, **15**:14-6
Peigan Board of Education, **32**:63
Penticton Indian Reserve, **56**:78-80
Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986), **34**:12-3
Plains Indian Cultural Survival School, **32**:12-6; **33**:40
Procedure and Committee business
Acting Chairman, **35**:43
Audio presentation, **51**:18
Budget, **8**:7
Business meetings, **1**:35-6; **8**:7; **48**:6
Departmental officials, **15**:32-3; **48**:76
Documents, **8**:21; **38**:69; **47**:41-2; **52**:61; **55**:118
M. (Nault), **6**:23-4

Skelly, Robert E.—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Documents—*Cont.*
M., **6**:23-4
In camera meetings, **13**:4; **41**:33
Information, **9**:32, 63
Meetings, **49**:61-2
Members, **58**:72
Members' remarks, **42**:32
Ministers, **48**:93-4; **49**:30
M., **23**:22
Motions, **42**:34-5
Proceedings, **35**:8
Questioning of witnesses, **2**:33-4; **47**:34, 74; **48**:131-2; **49**:30; **51**:21; **58**:95
Tape recordings made by witnesses of meetings with Minister, **48**:89-91, 93-4; **58**:75-6
Visitors, **1**:36
Witnesses, **1**:35; **29**:5; **48**:23; **51**:21
Public Service, **18**:27; **33**:95
Public Service Commission, **33**:95
Quebec, **57**:34, 36
Racism, **33**:95
Red Crow College, **9**:63
References
Acting Chairman, taking Chair, **35**:13, 40
In camera meetings, **12**:107-9; **20**:51-4; **23**:3; **25**:3-4; **43**:138-9; **44**:4; **46**:3-4; **50**:3-4; **58**:5; **59**:45-7
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study; Procedure and Committee business—Members' remarks; Yukon comprehensive claim—Impasse
Saskatchewan Indian Federated College, **33**:31-2
Sechelt comprehensive claim, **31**:5-6, 13
Sechelt Indian Band, **29**:4-5; **50**:15
Six Nations, **49**:53-4
Specific land claims, **46**:18
Negotiation process, Committee study, **42**:13-6, 26-9, 32, 34-5
Sûreté du Québec, **56**:20, 22
The Saskatchewan Indian, **33**:39-40
Training programs, **29**:56-7
Treaties, **8**:21; **9**:57-60; **10**:22; **42**:15-6; **58**:54-5
Treaty Protection Office, **14**:16
Tugwell, Dr. Morris, **55**:109
Unfinished Business: An Agenda For All Canadians in the 1990's, **33**:113
Wawatay Native Communications Society, **35**:69-70
Welfare, **33**:89-90
Women, **33**:39
Yukon comprehensive claim, **16**:17; **23**:15-7

Slave labour *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Inuit

Small pox *see* Fort George Indian Band—Epidemics

Smith, Clarence (Eskasoni Indian Reserve)
Literacy, Committee study, **38**:40-56

Smuggling *see* Akwesasne-St. Régis Reserve—Cross border trade rights; Border crossings—Free access; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Criminal activity

Sobeski, Pat (PC—Cambridge)
Literacy, Committee study, **41**:11-2, 14, 25

Social assistance *see* Indians; Literacy—Aboriginal people

Social conditions *see* Economic and social conditions

Social justice *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Social services/programs
Budget, increase, **11**:12-3
Child welfare and family services
Establishing, **47**:23-4
See also Social services/programs—Manitoba
Counselling programs, establishing, **32**:55
Delivery, decentralization to provinces, Meech Lake Accord provision, NCC position, **15**:12
Funding
Cut-backs, impact on aboriginal people, **24**:41
Increases, **32**:55
Manitoba, child welfare and family services, Assembly of Manitoba Chiefs taking over, funding, etc., **24**:47-8
Nova Scotia, Micmac, responsibilities transferred to Indian bands, **39**:53-4
Universal programs, funds, administration, responsible departments, **11**:22-3
See also Association of Iroquois and Allied Indians; Circle Project; Education, post-secondary—Costs; Inuit—Labrador

Sock, Levi (Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:15, 22

Sopinka, Justice John *see* Aboriginal justice system

Soucie, Rolande (Library of Parliament Researcher)
References, *in camera* meetings, **58**:5; **59**:45-7

South Africa
Apartheid policy, sanctions, Canadian position, **9**:52
see also Aboriginal people—Government policies

South Devon Elementary School *see* Literacy—Aboriginal people

South Island Tribal Council *see* Aboriginal justice system—British Columbia

South Moresby Island, Queen Charlotte Islands
National park, designation, Haida Indians land claim, implications, **11**:33

Southam report *see* Literacy—Canada

Sovereignty
Interdependent sovereignty, aboriginal people/Crown, fiduciary relationship factor, Supreme Court of Canada Sparrow and Sioui decisions, relationship, **58**:28-36, 44-5, 47-50, 52-4
See also Aboriginal self-government; Constitution—Meech Lake Accord; First Nations; Fort George Indian Band—Lheit-Lhe-We-tens; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Canadian sovereignty factor; Indian self-government; James Bay and Northern Quebec Agreement—Cree sovereignty; James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec)—Cree sovereignty; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Okanagan Nation; Quebec

Sovereignty association *see* Quebec

Soviet Union *see* Literacy

Sparrow, Bobbie (PC—Calgary Southwest)
Aboriginal people, **49**:58-9
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:22-5, 58-60
References, *in camera* meeting, **50**:3-4
Six Nations of the Grand River, **49**:60
Specific land claims, **49**:59

Sparrow decision *see* Aboriginal and treaty rights—Supreme Court of Canada; Land claims—Supreme Court of Canada; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Sovereignty factor; Sovereignty

Special committees *see* Indian self-government; Indian women

Special education services *see* Literacy—Aboriginal people

Special joint committee *see* Indian-government relations

Special status *see* Aboriginal and treaty rights

Special words and tactics *see* Aboriginal people—Government policies

Specific Claims Branch *see* Indian Affairs and Northern Development Department

Specific land claims
Dakota-Ojibway Tribal Council position, **14**:13
Government goal, elimination of aboriginal people as specific people, 42:14-5
Government think tank, October 1990, aboriginal organizations participation, 42:22-3, 25
Independent process/body, establishing, **49**:44-6, 59; **53**:86
Mulroney position, **46**:19
Negotiation process, **27**:32; **46**:19; **47**:19
Committee study, **42**:4-36
Public hearings, travel, **42**:4
Complexity, length, **17**:28; **56**:15
Disputes resolution mechanism, independent tribunal, labour relations board model, Canadian Bar Association proposal, **17**:21-2, 27, 33-6
Study group, Harry Laforme and Manny Jules heading, Dec. 15/90 report, etc., **47**:21-2
Outstanding claims, **46**:18-9; **49**:33-4, 44, 47; **52**:35
Policy, effectiveness, AFN position, **19**:6-7
Pre-confederation claims, **49**:43-5, 58
Saskatchewan formula agreement, Federation of Saskatchewan Indian Nations position, **13**:25

Specific land claims—*Cont.*
Settling one claim, symbolic role, **42**:13
Siddon position, proposal, **49**:44; **52**:36
Tripartite arrangements, **46**:19
Validation process, **46**:18; **49**:43

Speller, Bob (L—Haldimand—Norfolk)
Aboriginal languages, **37**:43-4
Children, **11**:19, 22
Housing, **11**:19, 21-2
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1989-1990, main, **11**:19, 21-2, 33
Literacy, Committee study, **37**:16-7, 44-6
Mississaugas of the Credit land claim, **11**:33
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **53**:43-4
References, *in camera* meetings, **12**:105, 107, 109; **13**:4
South Moresby Island, Queen Charlotte Islands, **11**:33

Spicer Commission *see* Aboriginal people—Public attitude; Constitution

Spiritual leaders *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Warriors

Spotlight on Literacy Conference *see* Literacy—Aboriginal people

Squamish language *see* Aboriginal languages

Squamish Nation Education *see* Organizations appearing

St. Lawrence River *see* Akwesasne-St. Régis Reserve—Water pollution

St. Lawrence Seaway *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

St. Louis, Joanne *see* Race relations

St-Louis, Robert (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **51**:4, 18

St. Régis Mohawk Tribal Council *see* Akwesasne-St. Régis Reserve—Government structure

St. Régis Reserve *see* Akwesasne-St. Régis Reserve

Standing committees *see* Indian affairs

Starr, Patty *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study

Statistics Canada *see* Literacy—Aboriginal people

Status Indians *see* Indians

Stay in School Initiative *see* Literacy—Aboriginal people

Steele, Justice *see* Bear Island

Steering committee *see* Procedure and Committee business—Agenda and procedure subcommittee

Stevens, Samuel D. (Canadian Bar Association)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **17**:16-7, 22-7, 32

Stockholm syndrome *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role

Stony Point Indians *see* Land surrenders

STRIDE Program *see* Literacy—Aboriginal people

Student loans *see* Education, post-secondary

Students *see* Education, post-secondary *passim*; Employment; Indian self-government—Defining; Literacy—Committee study

Studies and inquiries *see* Committee studies and inquiries

Sturge, Rosemary (Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology)
Literacy, Committee study, **33**:64-70

Subcommittee *see* Aboriginal and treaty rights—Off-reserve Indians; Education, post-secondary; Native Communications Program—Cut-backs

Suicide *see* Indians—Social problems; Youth

Supreme Court of Canada *see* Employment—Discriminatory practices; Indian reserves—By-laws; Land claims; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Sovereignty factor; Sovereignty; Sparrow decision; Temagami land claim

Sûreté du Québec
Aboriginal people, relationship, **56**:11, 20-2
Police Ethics Commission, establishing, **56**:65
Race/aboriginal relations policy, **56**:63-5
See also James Bay and Northern Quebec Agreement—Policing provisions; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role

Sustainable development *see* Aboriginal communities

Sutherland, Henry (Muskwachees Cultural College)
Literacy, Committee study, **32**:84, 90-1

Swain, Harry (Indian Affairs and Northern Development Department)
Indian Affairs and Northern Development Department estimates
1989-1990, main, **11**:9, 16-7, 23
1990-1991, main, **27**:26, 28-9
Land claims, Committee study, **13**:14-5, 25-38
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **47**:39-40, 42, 44, 46-7, 51, 59, 61, 64
References *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Indian Affairs and Northern Development Department role

Swan, Chief Ray (Lake Manitoba First Nations)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **24**:38-40, 46-7, 50, 53-5

Sweetgrass ceremony *see* Aboriginal society—Culture

Syllabic writing systems *see* Literacy—Aboriginal people

Symphony orchestra *see* Arts

Systemic discrimination *see* Aboriginal people—Support programs

Tait, J.C. *see* Aboriginal justice system—Government position

Tanks *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role

Tarasoff, Dr. Jack P. (Saskatchewan Indian Federated College)
Literacy, Committee study, **33**:26-30

Task Force to Review Comprehensive Claims Policy *see* Aboriginal people—Government policies

Task forces *see* Comprehensive land claims—British Columbia; Education, post-secondary—Minority access; Literacy—Aboriginal people—Defining; Native Communications Program—Cut-backs

Taxation
Indians, exemption, treaty provisions, **8**:16; **14**:13
See also Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Inuit communities—Cost of living; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Musqueam Indian Band
See also Aboriginal organizations—Funding Cigarettes—Sale by Indians without tax; Comprehensive land claims—Northern Canada

Taylor, Len (NDP—The Battlefords—Meadow Lake)
Education, **4**:19; **5**:20
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **4**:17, 19, 29; **5**:19-21, 27-9
Native Council of Canada, **4**:29
Oil and natural gas exploration, **5**:21
Prairie Treaty Nations Alliance, **5**:26-7
Procedure and Committee business, witnesses, **5**:28

Teachers *see* Education—Indians; Literacy—Aboriginal people; Plains Indian Cultural Survival School

Technology
Aboriginal perspective, **48**:126

Tekakwitha Island *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role

Television *see* Broadcasting; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Committee study Native Communications Program—Cut-backs; Wawatay Native Communications Society—Role

Temagami land claim
Supreme Court case, **42**:24; **48**:151

Tenasco, René (River Desert Band)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **56**:13-4, 18, 25, 27, 29, 39-40

Territories *see* Indian Affairs and Northern Development Department—Northern programs; Indian government relations—Trust relations

Terry, Chief Saul (Union of British Columbia Indian Chiefs)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **24**:26-38
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **50**:6-35

Thacker, Blaine (PC—Lethbridge; Parliamentary Secretary to Minister of Consumer and Corporate Affairs; Acting Chairman)
Arts, **21**:33

Thacker, Blaine—*Cont.*
Assembly of First Nations, **27**:5-6, 9, 12
Committee, **27**:12
Education, post-secondary, **27**:33-4
Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **6**:16-7, 22; **10**:16-7, 23
Indian Affairs and Northern Development Department estimates, 1990-1991, main, **27**:5-6, 9, 12, 33-4
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:121, 152, 156-60
Northwest Territories, **6**:16-7
Procedure and Committee business
Documents, M. (Nault), **6**:22
Ministers, M. (Ray Skelly), **27**:5-6, 9, 12
Proceedings, M., **27**:12
Questioning of witnesses, **10**:16-7
Time allotment, **21**:28
Staff, consultant, M. (Horning), **21**:12
References
Acting Chairman, taking Chair, **21**:4
In camera meetings, **59**:45

The First Indian to Become a Symphony Orchestra Conductor *see* Arts—Symphony

The Historical Development of the Indian Act *see* Indian Act—Historical development

The Legacy of Oka *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Mackenzie Institute

"The Oka Crisis of 1990: Lessons From the Crisis And Proposals For The Future" *see* Appendices—Centre for Research-Action on Race Relations

The Pines *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

The Saskatchewan Indian
Saskatchewan Indian Media Corporation newspaper, Native Communications Program funding cut-backs, impact, etc., **33**:36-7, 39-43

The Summer of 1990 see Reports to House—Fifth

Therrien committee *see* Aboriginal affairs—Royal commission

Thomkins, James Smoky (National Aboriginal Network on Disability)
Literacy, Committee study, **40**:10-2, 17-20
References, background, **40**:10-1

Thompson, Fern (Muskwachees Cultural College)
Literacy, Committee study, **32**:84-94

Thompson, Greg (PC—Carleton—Charlotte)
References, *in camera* meeting, **20**:51

Thorkelson, Scott (PC—Edmonton—Strathcona)
Comprehensive land claims, **47**:60
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **46**:29-30, 50-2; **47**:55, 59-60; **48**:25-6, 34-5, 65-8, 77, 99-100, 109-10, 115, 132-4
Procedure and Committee business
Questioning of witnesses, **48**:109
Travel, **48**:115

Thorkelson, Scott—*Cont.*
Quebec, **48**:65-6
References, *in camera* meetings, **46**:3-4; **58**:5; **59**:46

Tobacco *see* Akwesasne-St. Régis Reserve—Cross border trade rights; Cigarettes

Tobique First Nation *see* Education, post-secondary—Graduation rate; Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Torngasok Cultural Centre *see* Organizations appearing

Toronto, Ont.
Aboriginal population, **40**:34-5

Touchwood, File Hills, Qu'Appelle District Chiefs *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Tourism
Arctic, development potential, **14**:28
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Economic development

Towards 1992: The Aboriginal Agenda *see* Appendices—Native Council of Canada

Toxic wastes *see* Akwesasne-St. Régis Reserve—Water pollution

Trade *see* Canada-United States Free Trade Agreement

Training *see* Education—Employment—Indians; Employment; Immigration—Aboriginal employment; Land claims—Settlements; Literacy—Aboriginal people; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Police role; Public Service—Aboriginal people;

Training programs
Community Futures Program, relationship, **29**:62
Education requirement, Grade 7 minimum, **29**:56-7
Funding, **29**:59-60
Local control, Local Skills Advisory Committees, relationship, **29**:60-2
Saskatchewan Indian Institute of Technologies, **5**:33

Transfer payments *see* First Nations—Federal funding; Secretary of State Department—Funding *re* aboriginal people

Transfer payments to provinces
Aboriginal people not benefiting, **24**:52-3
Cut-backs, impact on aboriginal people, **24**:40-1
See also Education, post-secondary—Funding; Literacy—Aboriginal people

Transmission lines *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—James Bay hydro-electric project transmission lines

"Trapline" *see* Aboriginal people—Urbanization

Trapping *see* Hunting, fishing, trapping and gathering rights

Travel *see* Committee

Treasury Board *see* Public Service—Aboriginal people

Treaties
Amendment, unilateral, legality, **8**:16, 27, 29-30; **9**:52-3, 57
Government ignoring, **49**:71, 75

Treaties—*Cont.*
Interpretation, spirit and intent, **5**:6, 15, 22; **9**:53, 55, 57, 59
Disputes, resolution, forum, **9**:58-60
Courts, possibility, **8**:21-2
Legal judgements, respecting, government obligations, **10**:22-3
Medicine chest clause, legal rulings, **8**:11-2
Laws, federal/provincial, impact, law review, proposal, **14**:11
Legal status
Cadieux position, **10**:19-20
International law, **5**:4-5, 7, 23; **14**:20; **17**:33
Modern treaties, Mulroney statement, Sept. 25/90, Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), relationship, **42**:15-6
National treaty between Crown and aboriginal people, NCC proposal, **48**:120, 149-50
Negotiations, bilateral process, **2**:32; **3**:18
Cadieux position, **19**:6
Dispute resolution process, **3**:28-9
Numbered, provisions, land entitlements, **13**:36-7
Pre-confederation, status, **53**:10; **58**:54-5
Terms, fulfillment, government obligations, **10**:22-3
Violations, protection of rights, ECOSOC study, **9**:59-60
See also Aboriginal and treaty rights; Aboriginal people—British Columbia—Government, co-operation with; Algonquin Nation; Appendices—National Indian Brotherhood; Comprehensive land claims—Aboriginal title—Agreements—Final agreements Education, post-secondary—Universal access; Hunting, fishing, trapping and gathering rights; Indian bands—Membership; Jay Treaty (1794); New Zealand

Treaty Commissioner *see* Treaty Protection Office

Treaty commissioner's office to revisit treaties *see* Aboriginal and treaty rights—Saskatchewan

Treaty Indians *see* Aboriginal people—Categories; Indian affairs; Indian Affairs and Northern Development Department—Specific Claims Branch; Littlechild—References

Treaty land entitlements *see* Land claims; Treaties—Numbered

Treaty Number 4 *see* Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)—Pheasant Rump Band/reserve

Treaty Number 6 *see* Cree-Chipewyan Nations Council (Treaty Number 6)

Treaty Number 7 *see* Blackfoot Tribal Administration (Treaty Number 7); Blood Tribal Administration (Treaty Number 7)

Treaty Number 8 *see* Hunting, fishing, trapping and gathering rights—Guarantees; Lubicon Lake Band land claim

Treaty Number 9 *see* Nishnawbe Aski Nation (Treaty Number 9)

Treaty Number 11 *see* Hunting, fishing, trapping and gathering rights—Guarantees

Treaty of Ghent *see* Akwesasne-St. Régis Reserve—Cross border trade rights

Treaty Protection Office
Commissioner
Appointment, anticipating, **11**:28-9

Treaty Protection Office—*Cont.*
Commissioner—*Cont.*
Report to Parliament, proposal, **14**:15-7
Role, powers, **13**:25-6
See also Aboriginal and treaty rights—Interpretation
Establishment, 19:6
See also Aboriginal and treaty rights—Identification

Tremblay, Warren (Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:7-9, 16, 19-20, 24-6, 29-31, 35-6

Tribal councils *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program

Tribal courts *see* Aboriginal justice system—Models

Trudeau, Rt. Hon. Pierre *see* Aboriginal and treaty rights

Trust relations *see* Fiduciary responsibility; Indian-government relations

Truth
Definition, aboriginal concept, court case example, **33**:45-6

Tuberculosis *see* Diseases; Fort George Indian Band—Epidemics; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Inuit

Tugwell, Dr. Morris, 55:109

Tungavik Federation of Nunavut land claim
Agreement in principle
Anticipating, **14**:26
Signed, **27**:15; **47**:21
Cash compensation, amount, **27**:15
Land ownership, amount, **27**:15
See also Dene/Métis comprehensive claim—Negotiations; Northwest Territories—Division

Two Axe, Richard (North American History and Contemporary Issues)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:6-7, 13-6, 21-2

Two-Row Wampum Treaty *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Six Nations Iroquois Confederacy

Unemployment *see* Education, post-secondary—Graduation rate; Employment—Indians; Forest industry—British Columbia; Fort George Indian Band

Unemployment insurance
Indian reserves, application to, **24**:89

Unfinished Business: An Agenda For All Canadians in the 1990's
Committee report, **24**:79; **27**:14, 24, 32; **33**:113
See also Mediation; Reports to House—Second

UNESCO *see* Canadian Commission for UNESCO; Literacy—Aboriginal people—Defining—International situation

UNESCO International Literacy Year Secretariat *see* Organizations appearing

Union of British Columbia Indian Chiefs
Funding
Constitutional development and consultation funding, request, **24**:29, 31, 37
Secretary of State Department core funding, elimination, impact, political factors, etc., **24**:26-31; **50**:10
Research centre, services *re* aboriginal people, **24**:27
Role, **50**:6-7
Siddon statements *re* extremism, **50**:10, 25
See also Comprehensive land claims—Aboriginal title—British Columbia; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Organizations appearing

Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee *see* Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program—Universal access; Organizations appearing

Union of Nova Scotia Indians *see* Micmac of Nova Scotia—Bras d'Or Lakes shorefront property

Union of Ontario Indians
Role, priorities, **24**:64
Secretary of State Department core funding, **24**:59
See also Literacy—Aboriginal people; Organizations appearing

Union of Soviet Socialist Republics *see* Soviet Union

United Church of Canada *see* Aboriginal people: Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Organizations appearing

United Nations *see* Aboriginal affairs; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Redress; Human rights—Aboriginal people

United Nations Declaration of Indigenous Rights *see* Human rights—Aboriginal people

United Nations Economic, Social and Cultural Council (ECOSOC) *see* Treaties—Violations

United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization *see* UNESCO

United Nations International Literacy Year *see* Literacy—Aboriginal people—International situation

United States *see* Aboriginal justice system—Models; Aboriginal self-government—Sovereignty; Akwesasne-St. Régis Reserve—Cross border trade rights; Distant Early Warning Line; Education, post-secondary—Postsecondary Student Assistance Program; Indian Affairs and Northern Development Department—Employees; James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec)—James Bay II; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Sovereignty factor—Warriors

Universal programs *see* Social services/programs

Universities and colleges
Reserve-based, funding, Indian Studies Support Program, **10**:16
See also Aboriginal languages; Arctic College; Blue Quills First Nations College; Dartmouth College; Literacy—Aboriginal people; Muskoday Cultural College; Muskwachees Cultural College; Old Sun Community College; Red Crow College; Saskatchewan Indian Federated College; Yellowquill College

University College of Cape Breton *see* Micmac of Nova Scotia

University of Manitoba *see* Education—Indians; Icelandic language and literature

University of Northern British Columbia
Establishing, aboriginal people/studies, role, **30**:7-9, 18-9

University of Regina *see* Saskatchewan Indian Federated College—Status

University of Western Ontario *see* Organizations appearing

Urban areas *see* Aboriginal society—Culture; Literacy—Aboriginal people

Urbanization *see* Aboriginal languages—Decline; Aboriginal people; Inuit

USSR *see* Union of Soviet Socialist Republics

Van Loon, Richard (Indian Affairs and Northern Development Department)
Land claims, Committee study, **13**:15-24

Vancouver, B.C.
Government institutions, aboriginal representation, **30**:75
See also Committee—Travel; Literacy—Aboriginal people—International situation; Musqueam Indian Band

Vancouver Indian Centre *see* Literacy—Aboriginal people

Vancouver Indian Centre Society *see* Organizations appearing

Vandalism *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Venne, Sharon (Cree-Chipewyan Nations Council (Treaty Number 6))
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:59-60, 64-5

Vézina, Gilles (Kanesatake Peace and Justice Movement)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **54**:74-5; **58**:76-80, 82-92, 94, 96-100, 102-3, 106-8, 110

Victoria, Australia *see* Employment—Youth

Video games *see* Literacy—Aboriginal people

Video tapes *see* Literacy—Aboriginal people

Vienni, Frank *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Indian Affairs and Northern Development Department role

Violence *see* Aboriginal people; Akwesasne-St. Régis Reserve—Conflict; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis); Native Communications Program—Cut-backs

Visible minorities *see* Public Service

Vocational training *see* Education, post-secondary

Volunteers *see* Circle Project; Literacy—Aboriginal people

Wabano, Joyce (Ontario Literacy Coalition)
Literacy, Committee study, **26**:11-4, 16-20, 23, 30-1

Waitangi Treaty *see* New Zealand

Wakeling, Rev. Faye (United Church of Canada)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **49**:93-5, 98-102

Warriors *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)

Waskaganish Band *see* Organizations appearing

Water
Export proposals, British Columbia, aboriginal position, **56**:81
See also Comprehensive land claims—British Columbia; Indian reserves

Water management
Aboriginal rights, **13**:17; **16**:8
Alberta pulp mills, effluent, impact, **16**:14-5

Water pollution *see* Akwesasne-St. Régis Reserve

Water treatment *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

Waterchief, Margaret (Blackfoot Tribal Administration (Treaty Number 7); Old Sun Community College)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:44-50
Literacy, Committee study, **32**:20-7

Watts, Bob (Union of Ontario Indians)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **24**:58-65, 68

Watts, George (Nuu-chah-nulth Tribal Council)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **9**:10-4, 17-8, 20-3, 26-9, 33-5

Wawatay Native Communications Society
Role, radio, television, newspapers, aboriginal languages, literacy, Native Communications Program funding cut-backs, etc., **26**:7, 17, 28; **35**:65-72; **58**:7-8, 12, 19-20, 23-4, 26
See also Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Media role; Organizations appearing

Weapons *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Canadian Armed Forces role—Warriors

Welfare
Benefit levels, living conditions, **33**:89-90
See also Children; Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)—Pheasant Rump Band/Reserve; Social assistance; Social services/programs

Wesolowska, Aewa *see* Poland

Westbank Indian Band
Self-government agreement, **47**:26

Western Arctic *see* Land claims

Western Arctic (Inuvialuit) land claim
Aboriginal title, extinguishment, reinstitution, government position, **13**:22

Western Diversification Program
Aboriginal groups, participation, **11**:31-2

Wetzel, Edwina (Conne River Band)
Literacy, Committee study, **39**:27-34

White Bear Reserve *see* Pheasant Rump-Ocean Man land claim settlement (1986)—Division into 3 reserves

White, Lavina (Individual presentation)
Literacy, Committee study, **30**:79-84

White papers *see* Aboriginal and treaty rights—Special status; Land claims—Chrétien role

Whiteduck, Grand Chief Jean-Guy (River Desert Band)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **56**:5-13, 15-41

Whitehorse, Y.T. *see* Committee—Travel

Whycocomagh Band *see* Organizations appearing

Wilbee, Stan (PC—Delta)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **14**:14, 17-8; **15**:18-20; **18**:17-9; **23**:19-20, 22
Aboriginal justice system, **42**:17; **52**:18
Aboriginal languages, **28**:23-5; **30**:66
Aboriginal organizations, **15**:20
Aboriginal people, **46**:22; **56**:23; **58**:52, 70-2
Aboriginal self-government, **23**:19-20; **42**:16-8; **48**:146
Akwesasne-St. Régis Reserve, **52**:80-2
Alcohol and drug abuse, **15**:19
Algonquin comprehensive claim, **56**:20, 24-5; **58**:69-70
Algonquin Nation, **56**:22-5; **58**:70-1
Assembly of First Nations, **27**:7-8
Broadcasting, **28**:40-1
Committee, **27**:13
Comprehensive land claims, **23**:19; **56**:25-6
Negotiation process, Committee study, **42**:17-20
Council for Yukon Indians, **23**:20
Education, **2**:27; **30**:60-1
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **2**:27-8; **3**:26-8; **5**:29-31, 33; **6**:13-4
Gitskan-Wet'suwet'en comprehensive claim, **58**:52
Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation, Committee study, **40**:62, 65-7
Indian Affairs and Northern Development Department, **2**:27; **30**:32; **49**:51; **56**:27
Estimates, 1990-1991, main, **27**:7-8, 13, 32
Indian self-government, **13**:31
Inuit communities, **6**:13-4
James Bay hydro-electric project (Hydro Quebec), **57**:45-6
Labour force, **18**:17-9
Land claims, **42**:19-20; **47**:50; **48**:144-6
Committee study, **13**:31, 33
Literacy, Committee study, **26**:18-21; **28**:23-5, 39-41; **30**:27, 32-3, 47, 53-4, 58, 60-1, 66
Micmac News, **28**:40

Wilbee, Stan—*Cont.*
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)
Committee study, **44**:9-12, 16; **46**:20, 22, 55-7; 47:34, 49-50, 62-3; **48**:19-20, 23, 31, 62-4, 77, 92, 103-4, 107, 112-3, 128, 144-6, 150; **49**:13-4, 28, 30-1, 49-51, 81-3; **51**:21-2; **52**:17-20, 80-2; **54**:69-71; **55**:32, 111-3; **56**:20, 22-9; 57:45-6; **58**:50-4, 69-72, 75, 101-3
M. (Blondin), **45**:14, 21-2, 25, 29-30
National Aboriginal Communications Society, **28**:39
Native Communications Program, **28**:39-40
Native Council of Canada, **15**:18
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, **13**:14; **45**:30
Agenda, M. (Nault), **1**:18-9
Business meetings, **1**:18-9, 22, 24-5; **45**:9, 14, 21-2, 25, 29-30
Chairman
M., **1**:9
M., **13**:11
Documents, **13**:14
In camera meeting, **13**:4
Members, **58**:72
Ministers , **49**:30-1
M. (R.E. Skelly), **23**:22
M. (Ray Skelly) **27**:7-8
Motions, **45**:9
M., **1**:19, 22, 24-5
Organization meetings, **1**:9, 13; **13**:11, 14
Printing, M., **1**:13
Proceedings, M. (Blondin), **27**:13
Questioning of witnesses, **47**:34; **49**:28
Tape recordings made by witnesses of meetings with Minister, **48**:92; **58**:75
Vice-Chairman, M. (Desjardins), **13**:11
Witnesses, **48**:128; **51**:21-2; **55**:32
References, *in camera* meetings, **12**:106-9; **20**:51-4; **23**:3; **25**:3-4; **43**:137-9; **44**:4; **46**:3-4; **50**:3-4; **58**:5; **59**:45
Sovereignty, **58**:52-4
Specific land claims, negotiation process, Committee study, **42**:17-20
Unfinished Business: An Agenda For All Canadians in the 1990's, 27:32
Yukon comprehensive claim, **23**:20, 22

Wildlife
Management, comprehensive land claims, relationship, **13**:17
See also Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Inducements

William, Chief Bill (Union of British Columbia Indian Chiefs)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **24**:26

Williams, Megan (Wawatay Native Communications Society)
Literacy, Committee study, **35**:63-72

Williams, Paul (Mohawk Council of Akwesasne)
References, *in camera* meeting, **13**:4

Williams, Paul (Six Nations Iroquois Confederacy)
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **48**:16-8, 22-3, 25-7, 29-31, 34-6

Wilson, Bill (First Nations Council of B.C.)
Literacy, Committee study, **30**:23-35

Winkler, Daryold (University of Ottawa—Individual presentation)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **3**:4

Winnipeg, Man. *see* Committee—Travel

Witnesses *see* Organizations appearing and *individual witnesses by surname*

Wolf Lake *see* Organizations appearing

Women
Government programs, cut-backs
Collins and McDougall positions, **27**:29-31
Reinstatement of funding for centres, **33**:39, 41
See also Aboriginal organizations; Education, post-secondary—Graduation rate—Postsecondary Student Assistance Program; Employment—Discriminatory practices; Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Inuit; Indian women; Native Women's Association of Canada; Public Service—Visible minorities

Woodland Cree comprehensive claim
Agreement in principle, December 1990, **47**:23

Woodward, Danielle (Saskatchewan Union of Indigenous Students Association)
Literacy, Committee study, **33**:99-102, 106-9, 111, 113-4
References, background, **33**:99-100, 102, 107

Workers *see* Literacy—International situation

World Conference on Indigenous Peoples Education *see* Literacy—International situation

World Council of Churches *see* Aboriginal people

World Court *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Redress

World heritage sites *see* Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Land claim/land issue

World Literacy Canada *see* Literacy—Defining

World War II *see* Grise Fiord/Resolute Bay Inuit relocation—Redress

Worme, Don (Indigenous Bar Association)
Education, post-secondary, Postsecondary Student Assistance Program, Committee study, **8**:22-4
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **52**:4-14, 17, 29-30, 33

Worthy, Dave (PC—Cariboo—Chilcotin; Parliamentary Secretary to Minister of State (Privatization and Regulatory Affairs) and Minister of State (Finance))
References, *in camera* meetings, **46**:3

Writers *see* Arts

Yalden, Maxwell (Canadian Human Rights Commission)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **18**:4-31
Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis), Committee study, **52**:34-60

Yalden, Maxwell—*Cont.*
References *see* Aboriginal people—Support programs; Mohawk land claim dispute, Kahnawake/Kanesatake Reserves (Oka crisis)—Human rights violations

Yellowhead Tribal Council
Role, **32**:68
See also Organizations appearing

Yellowknife, N.W.T. *see* Committee—Travel

Yellowquill College
Funding, guarantees, proposal, **14**:13

YES Canada *see* Literacy—Aboriginal people

Yinka-Dene Language Institute *see* Literacy—Aboriginal people

"You Took My Talk": Aboriginal Literacy and Empowerment see Reports to House—Fourth

Young, Kenneth B. (Canadian Bar Association)
Aboriginal affairs, current issues, agenda, Committee study, **17**:17-8

Young offenders *see* Circle Project

Youth
Self-esteem, Canadian Native Arts Foundation funding programs, effects, **21**:22, 31
Suicide rate, **36**:5
Métis, **41**:13
See also Aboriginal people—Leadership; Alcohol and drug abuse; Arts—Employment; Criminal justice system—Aboriginal people; Employment; Literacy—Aboriginal people; Norway House Indian Band

Yukon comprehensive claim
Aboriginal title, extinguishment, **16**:17; **23**:6; **27**:24-5
Agreement, initialled Apr. 1/90, **27**:15; **47**:21
Compensation, obligation, Rupert's Land and North-Western Territory Order of 1870 provision, **23**:7-8
Impasse, resolution
Council for Yukon Indians meeting with Indian Affairs and Northern Development Minister, arranging, Committee role, etc., **23**:12-3, 17, 19-20
R.E. Skelly motion, **23**:22-3
Litigation, possibility, **23**:19
Political will, need, **23**:14
Land quantum principle, acceptance, government position, **23**:7
Negotiations
Deadline, Mar. 31/90, extension, etc., **23**:8, 10, 13-6
Expenditures, **23**:21-2
Individual First Nations basis, guidelines, appending to umbrella final agreement, **23**:18
Process, **23**:19
Non-status Indians, non-recognition, government policy, **23**:7
Obstacles, changes of government, Indian Affairs and Northern Development Ministers, negotiators, **23**:7

Yukon Territory *see* Child care; Comprehensive land claims—Self-government Literacy—Aboriginal people

Zuuriber, Harry (Environmental Mediation and Arbitration Group)
Literacy, Committee study, **32**:27-31

Wilbee, Stan—*Suite*
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake...—*Suite*
Étude—*Suite*
Étude, **46**:20, 22, 55-7; **47**:34, 49-50, 62-3; **48**:19-20, 23, 31, 62-4, 77, 92, 103-4, 107, 112-3, 128, 144-6, 150; **49**:13-4, 28, 30-1, 49-51, 81-3; **51**:21-2; **52**:17-20, 80-2; **54**:69-71; **55**:32, 111-3; **56**:20, 22-9; **57**:45-6; **58**:50-4, 69-72, 75, 101-3; **59**:51-2
Ordre de renvoi de la Chambre du 22 oct. 1990, discussion, **44**:9-12, 16
Oka, Qué., **54**:69-71
Premières nations du Canada, **48**:146
Procédure et Règlement, **27**:7-8
Radiodiffusion autochtone, **28**:40-1
Réserve d'Akwesasne, **52**:80-2
Situation, examen, **13**:4
Réserve de Kahnawake, **49**:82-3
Réserves, **58**:70-2
Revendications particulières, **42**:18-9
Revendications territoriales globales, **23**:19-20, 22; **48**:144; **58**:52
Actualisation, étude, **13**:31, 33
Revendications territoriales particulières et globales, procédé de négociation, étude, **42**:17-20
Six-Nations de Grande Rivière, **49**:49-50
Société nationale des communications autochtones, **28**:39
Socités des communications autochtones, **28**:39-40
Terres indiennes, **47**:62
Traités, **5**:30

Williams, Bill (Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **24**:26

Williams, Megan (Wawatay Native Communications Society)
Alphabétisation des autochtones, étude, **35**:63-72

Williams, Paul (Mohawk Council of Akwesasne; Confédération iroquoise des Six-Nations)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:16-8, 22-3, 25-7, 29-31, 34-7

Williams, Paul—*Suite*
Réserve d'Akwesasne, situation, examen, **13**:4

Wilson, Doug (First Nations Council of B.C.)
Alphabétisation des autochtones, étude, **30**:23-35

Winkler, Daryold (témoin à titre personnel)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **3**:4

Woodward, Danielle (Saskatchewan Union of Indigenous Students Association)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:99-103, 106-9, 111, 113-5

Worme, Don (Indigenous Bar Association)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **8**:22-4
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **52**:4-14, 17, 29-30, 33

Worthy, Dave (PC—Cariboo-Chilcotin)
Comité, **46**:3-4

Yalden, Maxwell (Commission canadienne des droits de la personne)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **18**:4-31
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **52**:34-60

Yellowquill College
Financement, **14**:13

Young, Kenneth B. (Association du Barreau canadien)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **17**:17-8

Zuurbier, Harry (Environmental Mediation and Arbitration Group)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:27-31

Visiteurs au Comité—*Suite*
Tamm, Eric du Forum pour jeunes Canadiens, **1**:36
Wesolowska, Aewa, membre d'un comité du Sénat de Pologne, **54**:16

Votes par appel nominal
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, financement, comité, étude, m. (Nault), renvoi au sous-comité du programme et de la procédure, m. (Wilbee) adoptée, **1**:6
Am. (Funk) adopté, **1**:6
Sous-am. (Nault) adopté, **1**:5
Grand chef de l'Assemblée des premières nations, autorisation à siéger avec le Comité et permission de poser des questions au ministre lors de l'étude du budget des dépenses, m. (Nault) adoptée le 11 avril 1990
Annulation, m. (Wilbee) adoptée, **25**:4
Confirmation, m. (Skelly, Ray) rejetée, **27**:3
Oka, crise, événements, enquête du Comité, m. (Blondin) rejetée, **45**:3
Président du Comité, élection de Hughes, m. (Wilbee) adoptée, **13**:5

Wabano, Joyce (Coalition autochtone de l'Ontario sur l'alphabétisation)
Alphabétisation des autochtones, étude, **26**:11-4, 16-20, 23, 30-1

Wakeling, Faye (Église Unie du Canada)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:93-5, 98-102

Warden Abrahams, Johanna (Groupe de citoyens observateurs)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:64, 67, 69, 74-5

Warriors. *Voir* Oka, crise; Réserve d'Akwesasne—Casinos—Accès; Réserve de Kahnawake—Pont Mercier—Barricades, démantèlement—Forces

Waterchief, Margaret (Administration de la tribu Blackfoot (Traité 7); Old Sun Community College)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:20-7
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:44-50

Watts, Bob (Union of Ontario Indians)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **24**:58-65, 68

Watts, George (Conseil tribal des Nuu-chah-nulth)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:10-4, 17-8, 20-3, 26-9, 33-5

Wawatay Native Communications Society
Activités, **35**:65
Diffusion, aire, **35**:67
Édition en langues autochtones, **26**:17, 23
Employés, nombre, **58**:19-20
Financement, **26**:17; **35**:69, 71-2
Restrictions budgétaires, répercussions, **58**:7-8, 23-4, 27
Journal, **26**:17; **35**:65-7, 69-72
Journalistes, nombre, **58**:12
Locaux, Comité, visite, **35**:72
Mission, **35**:65-6
Porte-parole, rôle, **58**:23

Wawatay Native Communications Society—*Suite*
Radio, **35**:65, 67-8
Télévision, **35**:65, 68
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Langues autochtones; Oka, crise; Témoins

Wesolowska, Aewa. *Voir* Visiteurs au Comité

Wetzel, Edwina (Bande de Conne River)
Alphabétisation des autochtones, étude, **39**:27-34

White, Lavina (témoin à titre personnel)
Alphabétisation des autochtones, étude, **30**:79-84

Whiteduck, Jean-Guy (Bande de la Rivière Désert)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **56**:5-13, 15-41

Wilbee, Stan (PC—Delta)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:17-8; **15**:18-20; **18**:17-9; **23**:19-20, 22; **40**:62, 65-7
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1990-1991, 27:32
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **2**:27; **30**:33; **49**:51; 56:29
Algonquins, **56**:22-4; **58**:69-70
Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités, **14**:17
Alphabétisation des autochtones, étude, **26**:18-21; **28**:23-5, 39-41; **30**:27, 32-3, 47, 53, 58, 60-1, 66; **44**:4
Assemblée des premières nations, **27**:7-8
Autochtones, **18**:17-8; **48**:144-5; **49**:51; **52**:18; **58**:51-4
Autonomie politique des autochtones, **13**:31; **42**:17-8
Bandes, **56**:24-5, 27-8
Châteauguay, Qué., **49**:81
Comité, **3**:26; **27**:13; **47**:34; **49**:28; **55**:33
Séance d'organisation, **1**:9, 13, 18-9, 22, 24-5; **13**:11, 14
Séances à huis clos, **12**:110-3; **13**:4; **20**:55-8; **23**:3; **25**:3-4; **28**:47; **43**:147-50; **44**:4; **46**:3-5, 67; **50**:3-4; **58**:5-6; **59**:51-2
Travaux, planification, **45**:9, 14, 21-2, 25, 29-30; **50**:3-4; **58**:5-6
Confédération iroquoise des Six-Nations, **48**:31
Conseil national des autochtones du Canada, **15**:18-20
Cris, **57**:46
Éducation des autochtones, **5**:33; **6**:14; **18**:19; **26**:20-1; **30**:33, 60-1
Emploi, équité, **18**:17
Enowskin Centre, **30**:53
Enseignement postsecondaire, autochtones, accès, **5**:30
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, **1**:18-9, 22, 24-5
Étude, **2**:27-8; **3**:26-8; **5**:29-31; **6**:13-4
Inuit, **6**:13
Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O., **40**:62, 65-7
Kanesatake, **52**:19-20; **56**:26; **58**:75
Langues autochtones, **28**:24-5; **30**:66
Mohawks, **48**:92, 103-4, 107; **58**:51
Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake, **58**:101-2
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990
Enquête exhaustive et indépendante du Comité, m. (Blondin), **45**:9, 14, 21-2, 25, 29-30

Traités—*Suite*
Valeur
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministre, avis, **10**:19-20
Juridique, **5**:5; **14**:11
Voir aussi Algonquins—Revendications territoriales; Autonomie politique des autochtones; Droits des autochtones; Fiscalité; Indiens, Loi; Revendications particulières—Obligations; Revendications territoriales globales—Colombie-Britannique

Traités, commissaire, bureau. *Voir plutôt* Bureau du commissaire chargé des traités

Travaux du Comité
Affaires indiennes et développement du Nord
Budget principal 1989-1990, **11**:5-34
Budget principal 1990-1991, **27**:13-35
En vertu de l'art. 108 (2) du Règlement
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:4-35; **15**:4-31; **17**:4-36; **18**:4-31; **19**:4-27; **21**:4-33; **22**:4-38; **23**:6-41; **24**:4-90; **25**:5-21; **40**:40-67
Alphabétisation des autochtones, **26**:4-32; **28**:4-47; **29**:6-64; **30**:4-84; **32**:4-94; **33**:5-115; **35**:4-72; **36**:4-27; **37**:4-51; **38**:4-92; **39**:4-65; **40**:6-40; **41**:4-33; **44**:4
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, **2**:4-35; **3**:4-34; **4**:4-31; **5**:4-36; **6**:4-19, 21-5; **7**:4-41; **8**:8-31; **9**:5-67; **10**:4-30
Réserve d'Akwesasne, situation, **13**:4
Revendications territoriales globales, actualisation, **13**:14-38; **16**:4-28; **31**:4-15; **34**:4-14
Revendications territoriales particulières et globales, procédé de négociation, **42**:4-36
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990; **46**:6-67; **47**:5-76; **48**:6-153; **49**:5-179; **50**:6-36; **51**:4-22; **52**:4-83; **53**:5-105; **54**:5-76; **55**:5-119; **56**:5-84; **57**:5-77; **58**:7-118
Ordre de renvoi de la Chambre du 22 oct. 1990, discussion, **44**:5-21
Planification, **45**:4-31

Tremblay, Warren (Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:7-9, 16, 19-20, 24-6, 29-31, 35-6

Tribu Alexander. *Voir* Autonomie politique des autochtones

Tribunaux. *Voir* Autochtones—Responsabilités fiduciaires—Contestation; Justice, administration—Appareil; Revendications particulières; Traités—Interprétation

Two Axe, Richard (North American History and Contemporary Issues)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:6-7, 13-6, 21-2

UNESCO. *Voir* Alphabétisation; Commission canadienne de l'UNESCO; Secrétariat de l'année internationale de l'alphabétisation, UNESCO

Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique
Financement fédéral de base, suppression, **24**:26-31
Impacts, **24**:27
Rôle, **24**:29-30; **50**:6

Union des chefs indiens de la...—*Suite*
Voir aussi Oka, crise; Revendications territoriales globales—Colombie-Britannique; Témoins

Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). *Voir* Alphabétisation

Union of New Brunswick Indians. *Voir* Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Consultations; Témoins

Union of Ontario Indians
Financement fédéral de base, **24**:58-9, 64-6, 68
Voir aussi Témoins

Université d'Alberta. *Voir* Éducation des autochtones—Indiens non inscrits

Université du Manitoba
Chaire de langue et littérature islandaises, **28**:15-7

Université du Nord de la Colombie-Britannique
Chaire d'études autochtones, **30**:9, 18
Création, **30**:7
Faculté d'études autochtones, **30**:9, 18-9

Université Western Ontario. *Voir* Témoins

URSS. *Voir* Union des républiques socialistes soviétiques

Van De Walle, Walter (PC—St-Albert)
Comité, **25**:3-4

Van Loon, Richard (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **13**:15-24

Vancouver, C.-B. *Voir* Bande Musqueam

Vancouver Indian Centre Society. *Voir* Témoins

Venne, M^e^ Sharon (Conseil des nations Cri-Chipewyan (Traité 6))
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:59-60, 64-5

Vers la solution des problèmes actuels dans l'enseignement postsecondaire aux Indiens. *Voir* Enseignement postsecondaire, autochtones, accès

Vézina, Gilles (Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **54**:74-5; **58**:76-80, 82-92, 94, 96-100, 102-3, 106-8, 110

Vice-président du Comité
Élection
Hughes, **1**:9
Koury, **13**:10-1

Vieni, Frank. *Voir* Oka, crise

Visiteurs au Comité
Anawak, Jack Iyerak, député du Nunatsiaq, **6**:8
Dobbie, Dorothy, député de Winnipeg-Sud et secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, **35**:72
Forum des jeunes canadiens, **56**:66
Schneider, Larry, député de Regina—Wascana, **33**:64

Thacker, Blaine (PC—Lethbridge; secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés; président suppléant)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **21**:33
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1990-1991, 27:33-4
Assemblée des premières nations, **27**:5-6, 9, 12
Comité, **6**:22; **10**:3, 30; **27**:12; **59**:51-2
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, **6**:22; **10**:23; **27**:33-4
Étude, **6**:16-7, 22; **10**:16-7, 23
Fondation canadienne des arts autochtones, **21**:33
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:121, 152, 156-60; **59**:51-2
Procédure et Règlement, **6**:22; **10**:17; **27**:5-6, 12
Territoires du Nord-Ouest, **6**:16-7
Voir aussi Président du Comité—Présidents suppléants, désignation

The Budget in Grief. *Voir* Assemblée des premières nations

***The Buffalo Jump of the 1980's*, document.** *Voir* Autochtones—Gouvernement fédéral—Consultations

The Historical Development of the Indian Act. *Voir* Indiens, Loi

The Saskatchewan Indian
Financement et production, **33**:36-7, 39-42

Thomkins, James Smoky (National Aboriginal Network on Disability)
Allusions à J. Thomkins, **40**:10-1
Alphabétisation des autochtones, étude, **40**:10-2, 17-20

Thompson, Fern (Muskwachees Cultural College)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:84-94

Thompson, Greg (PC—Carleton—Charlotte)
Comité, **20**:55-6

Thorkelson, Scott (PC—Edmonton—Strathcona)
Comité
Séances à huis clos, **46**:3-5, 67; **58**:5-6; **59**:52
Travaux, planification, **58**:5-6
Kanesatake, **48**:66-7
Mohawks, **48**:109-10
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **46**:29, 50-2; **47**:55, 59-60; **48**:25-6, 34-5, 65-8, 99-100, 109-10, 115, 132-4; **59**:52
Revendications territoriales globales, **47**:60

Titres autochtones. *Voir* Revendications territoriales globales—Politique

TPS. *Voir* Taxe sur les produits et services

Traité 6. *Voir* Conseil des nations Cri-Chipewyan

Traité 7. *Voir* Administration de la tribu Blackfoot; Administration de la tribu Blood

Traité 8
Remaniement, **4**:12; **17**:29
Voir aussi Revendications territoriales globales—Dénés *et* Lubicons

Traité 9
Bandes, financement fédéral, **24**:29, 37-8

Traité 11. *Voir* Revendications territoriales globales—Dénés

Traité Jay
Dispositions, **14**:12

Traités
Accord de transfert des ressources naturelles de 1930, **14**:12
ALÉ, impact, **14**:10, 12, 14
Comité, étude, **9**:66; **14**:10; **15**:26-7
Commission des droits de l'homme des Nations-Unies, étude en cours, **9**:59
Constitution du Canada, reconnaissance, **4**:12; **5**:7
Convention concernant les oiseaux migrateurs, Loi, impact, **14**:10-1, 14; 17:18
Droit international, reconnaissance, **4**:12
Droits garantis
Reconnaissance, gouvernement, attitude, **53**:75-6, 81, 85
Saskatchewan, négociations, **47**:22
Sous-comité, création, Conseil national des autochtones du Canada, recommandation, **4**:13; **15**:27
Droits territoriaux, respect, **47**:19
Éducation des autochtones, droit garanti, **17**:17; **19**:6; **32**:31, 33; **39**:59
Federation of Saskatchewan Indian Nations, position, **14**:6-7
Gouvernement, obligations et responsabilités, **5**:7-9, 11; **10**:22; **14**:6
Historique, **5**:4-6; **13**:36
Internationalité, aspect, **5**:5; **14**:18-20
Internationaux
Conclus par le Canada, autochtones, non-ratification, **14**:10; **15**:28
Désignation, revendication, justification, **5**:23
Interprétation
Commission royale d'enquête, suggestion, **17**:17, 28-30
Modalités, **5**:18; **24**:46-7; **27**:25
Processus bilatéral, **5**:18, 20; **9**:65-6; **10**:5, 24-5, 28-9; **14**:6
Tribunaux canadiens, interventions, **2**:5; **3**:6-7, 18, 21-3, 28-9; **5**:10, 16; **9**:58-9
Gouvernement, alternative souhaitée, explication, **8**:26-7
Jurisprudence, **8**:11-6, 21-2; **17**:17
Tribunaux internationaux, **5**:17; **9**:59
Législation canadienne, dispositions, harmonisation, **5**:6; **14**:11
Lettre et esprit, **5**:4-5, 12, 15, 22; **9**:55
Mise en oeuvre
Bipartite, **14**:11
Commissaire chargé de l'application et du respect des traités, **5**:20
Gouvernement, obligations et responsabilités, **5**:18-9
Office de protection des traités, création et mandat, **5**:19-20, 22-3
Modernes, concept et souveraineté politique, **42**:15-6
Nations des traités, liste, **5**:30
Parlement, respect, **19**:6
Provinces, juridiction, impact, **14**:11
Respect, commission royale d'enquête, création, suggestion, **10**:23
Révision, négociations, **2**:5; **4**:12; **5**:10; **8**:26-7; **9**:52; **14**:6, 22

Témoins—*Suite*
Corporation Makivik, **22**:20-1, 24, 26-7, 36-7
Défense nationale, ministère, **55**:83-118
Diabo, Russell, **3**:4, 12-5, 18-27, 31-3
Église Unie du Canada, **49**:87-120, 123-4
Emploi et Immigration, ministère, **29**:46-64
Enowskin Centre, **30**:48-55
Environmental Mediation and Arbitration Group, **32**:27-31
Farmer, Gary, **37**:39-51
Federation of Saskatchewan Indian Nations, **14**:6-7; **33**:70-82, 91-9
First Nations Council of B.C., **30**:23-35
Fondation canadienne des arts autochtones, **21**:4-33
Frontier School Division 48, **35**:55-63
Gaspé, Dan, **54**:5-23
Gendarmerie royale du Canada, **57**:65-6, 74-6
Girard, Michel **54**:54, 57-63, 65-7, 69-72
Goulet, Keith, député à l'Assemblée législative de la Saskatchewan, **33**:57-63
Grand conseil des Cris du Québec, **7**:17-29, 31-40; **57**:5-18, 37-42, 46-9
Groupe de citoyens observateurs, **48**:37-63, 65, 67-75
Indigenous Bar Association, **8**:8-31; **17**:4-16; **52**:4-33
Institut de langue micmac, **38**:81-91
Institut de technologie indien de la Saskatchewan, **37**:4-20
Institut Gabriel Dumont d'études autochtones et de recherche appliquée, **33**:43-57
Inuit Tapirisat du Canada, **6**:4-19; **14**:23-35; **22**:4, 12-20, 25-8
Inukjuak, Qué., **22**:5-13, 20, 22-4, 28, 30-1
James Bay Cree Communications Society, **41**:28-33
Justice, ministre et procureur général, **46**:6-16, 18-32
Kanesatake Emergency Measures Committee, **46**:33-67
Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines, **51**:4-18
Lac Barrière, **58**:61-3, 65, 71, 73-5
Lac des Loups, **58**:60-1, 64-70, 72-3
Longhouse de Kanesatake, **53**:53-70, 72-4
Merkosky, Ed, **33**:16-25
Ministère de l'éducation du Manitoba, **35**:13-33
Mohawk Council of Akwesasne, **13**:4; **52**:61-82
Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake, **54**:74-6; **58**:76-111
Muskwachees Cultural College, **32**:84-94
Nation Okanagan, **56**:69-83
Nation oneida-mohawk, **53**:5-53
Nation Siksika, **32**:17-8
National Aboriginal Network on Disability, **40**:6-20
Native Adult Education Resource Centre, **30**:36-41
Native Education Centre, **30**:42-8
Nobis, Tony, **3**:4, 21
North American History and Contemporary Issues, **49**:5-25, 27-8, 30
Nouveau parti démocratique de la Nouvelle-Écosse, **39**:49-57
Oka, Qué. (paroisse et village), **55**:5-31, 33-83
Old Sun Community College, **32**:18-27
Ontario, programme autochtone, section alphabétisation, **26**:4-9, 13, 15, 17-22, 25-32
Pilot, Bob, **40**:40-61
Plains Indian Cultural Survival School, **32**:4-17
Première nation Milbrook, **39**:35-48
Première nation Tobique, **38**:56-62, 64-9
Premières nations du lac Manitoba, **24**:38-40, 46-7, 50, 53-5

Témoins—*Suite*
Proulx, Elder Randel, **3**:4, 34
Ralliement national des Métis, **41**:4-20
Rassemblement des citoyens d'Oka, **58**:111-8
Regroupement pour la protection de l'environnement d'Oka, **54**:53-7, 63-5, 67-9, 71-4
Réserve indienne d'Eskasoni, **38**:40-56
Resolute Bay, T. N.-O., **22**:7-8, 11-2, 17, 23-5, 28-32
Saskatchewan Indian Federated College, **33**:26-36
Saskatchewan Indian Federated College Student Association , **33**:103-8, 114
Saskatchewan Indian Media Corporation, **33**:36-43
Saskatchewan Indigenous Languages Committee, Saskatchewan Indian Cultural College et Federation of Saskatchewan Indian Nations, **33**:70-82
Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology, **33**:64-70
Saskatchewan Union of Indigenous Students Association, **33**:99-103, 106-8, 11, 113-5
Scow, Beverley, **3**:4, 29-33
Secrétariat de l'année internationale de l'alphabétisation, UNESCO, **25**:5-21
Secrétariat Déné-Métis, **16**:4-28
Secrétariat d'État, **29**:30-46
Service de coordination des langues autochtones du Nouveau-Brunswick, **38**:22-7
Société nationale des communications autochtones, **28**:29-47
Solliciteur général du Canada, **57**:51-61, 63-74, 76-7
Squamish Nation Education, **30**:63-72
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, **24**:26-38; **50**:6-36
Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee, **9**:5-10, 14-7, 19-20, 22-36
Union of Ontario Indians, **24**:58-69
Université Western Ontario, **58**:28-56
Vancouver Indian Centre Society, **30**:72-9
Wawatay Native Communications Society, **35**:63-72; **58**:7-27
White, Lavina, **30**:79-84
Winkler, Daryold, **3**:4

Tenasco, René (Bande de la Rivière Désert)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **56**:13-4, 18, 25, 27, 29, 39-40

Terres indiennes
Gouvernement, acquisition à l'extérieur des réserves, **47**:62

Territoires du Nord-Ouest
Démocratie, fonctionnement, **6**:16-7
Nomination par décret, examen, **13**:40
Norris, Daniel, commissaire des T. N.-O., nomination par décret, **13**:40
Partition, **6**:9-10; **47**:21
Voir aussi Enseignement postsecondaire, programme d'aide du MAINC—Administration; Inuit—Irwin—Publication

Terry, Saul (Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **24**:26-38
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **50**:6-35

Swain, Harry (ministère des Affaires...—*Suite*
Affaires indiennes et développement du Nord...—*Suite*
1990-1991, **27**:26, 28-9
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **47**:39-40, 42, 44, 46-7, 51, 59, 61, 64
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **13**:14-5, 25-38

Swan, Ray (Premières nations du lac Manitoba)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **24**:38-40, 46-7, 50, 53-5

Tagramiut Nipingat
Émissions éducatives, **36**:17
Financement public, **36**:17

Tamm, Eric. *Voir* Visiteurs au Comité

Tarasoff, Jack P. (Saskatchewan Indian Federated College)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:26-30, 36

Taxe sur les produits et services (TPS)
Collectivités nordiques, incidences, **14**:24-5
Voir Châteauguay, Qué.—Autochtones; Comité permanent des finances

Taylor, Len (NPD—The Battlefords—Meadow Lake)
Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités, **5**:27-8
Autochtones, **5**:19, 27
Comité, **5**:28
Conseil national des autochtones du Canada, **4**:29
Éducation des autochtones, **5**:20
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **4**:17, 19, 29; **5**:19-21, 27-9
Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31 (1re sess., 33e lég.), mise en oeuvre, **4**:17
Organisations autochtones, **4**:29; **5**:28

Télévision. *Voir* Alphabétisation des autochtones

Télévision autochtone
Auditoire, **28**:34
Voir aussi Wawatay Native Communications Society

Témoins
Administration de la tribu Blackfoot (Traité 7), **9**:44-50, 56, 65
Administration de la tribu Blood (Traité 7), **9**:36-44, 54-5, 58-61, 65-6
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **2**:29; **10**:19, 23-4; **11**:9, 14-9, 22, 30, 33; **13**:14-38; **27**:26, 28-9, 33-4; **29**:6-30; **47**:39-40, 42, 44-7, 51, 55-6, 59, 61-2, 64
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministre, **2**:4-32, 34; **10**:4-16, 18-30; **11**:5-33; **23**:32-3; **27**:13-34; **47**:5-28, 50-55, 57-76
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministre d'État, **11**:20-2, 27-8, 33
Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités, **5**:4-34; **14**:4-8, 15-9, 21-3
Assemblée des chefs du Manitoba, **24**:40-54, 56; **35**:49-55
Assemblée des premières nations, **19**:4-27; **23**:10-1; **24**:65, 69-84, 87-90; **37**:20-36, 38; **53**:74-95, 98-105
Association canadienne des journalistes, **49**:126-50, 152-69, 172-9

Témoins—*Suite*
Association des centres d'amitié de la Saskatchewan, **33**:5-15
Association des femmes autochtones du Canada, **7**:4-17, 25, 27, 30-2, 34, 37-41
Association des Iroquois et Indiens alliés, **24**:16-26
Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake, **54**:23-45, 47-53
Association du Barreau canadien, **17**:16-36
Association nationale des centres d'amitié, **28**:4-28
Bande de Conne River, **39**:27-34
Bande de la Rivière Désert, **56**:5-41
Bande de Whycocomagh, **39**:58-64
Bande indienne de Fort George, **24**:4-16
Bande indienne de Norway House, **35**:33-49
Bande indienne de Saddle Lake, **32**:78-80, 82
Bande indienne Sechelt, **31**:4-15
Bande Pheasant Rump Nakota, **34**:4-14
Bande Waskaganish, **57**:18-37, 39-40, 42-7, 49-50
Bell, Emil, **3**:4-13, 27-8
Blood Tribe Educational Society, **32**:31-42
Buswa, Carol, **3**:4, 29
Camosun College Adult Basic Education, **30**:55-62
Centre culturel Torngasok, **38**:70-81
Centre d'apprentissage micmac, **38**:4-7, 14-5, 17, 20-1
Centre de formation Columbia, **32**:42-51
Centre de recherche-action sur les relations raciales, **56**:41-69
Centres éducatifs et culturels, **39**:15-27
Châteauguay, Qué., **49**:63-87
Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations, **48**:77-93, 95-116
Chisan, Sherri, **3**:4, 14-5, 17, 20-1, 25-6, 31-4
Circle Project, Regina Literacy Project, Prison Projet, Women and Literacy, **33**:83-91
Coalition autochtone de l'Ontario sur l'alphabétisation, **26**:9-14, 16-20, 23-5, 27-32
Coalition Terre-Neuve-Labrador pour l'alphabétisation et Centre d'amitié Labrador, **39**:4-15
Comité d'alphabétisation autochtone d'Alberta, **32**:75-84
Commission canadienne de l'UNESCO, **25**:20-1
Commission canadienne des droits de la personne, **18**:4-31; **52**:34-60
Commission de la fonction publique, **23**:24-32, 34-41
Commission indienne de l'Ontario, **42**:5-33, 35-6
Commission scolaire crie, **41**:20-8
Commission scolaire Kativik, **36**:4-27
Confédération des Micmacs du continent, **38**:28-40
Confédération iroquoise des Six-Nations, **48**:7-18, 20-37
Conseil algonquin de l'Ouest du Québec, **58**:56-60, 62-3, 71
Conseil autochtone de la Nouvelle-Écosse, **38**:7-13, 15-21
Conseil des Indiens du Yukon, **23**:6-23
Conseil des nations Cri-Chipewyan (Traité 6), **9**:50-5, 60-5
Conseil des Six-Nations, **49**:31-60
Conseil national des autochtones du Canada, **4**:4-31; **15**:4-31; **40**:21-39; **48**:117-52
Conseil scolaire de Peigan, **32**:52-66
Conseil tribal Carrier-Sekani, **24**:4-16; **30**:4-23
Conseil tribal Dakota-Ojibway, **14**:7-16, 18, 20-2
Conseil tribal de Yellowhead, **32**:67-75
Conseil tribal des Nuu-chah-nulth, **9**:10-4, 17-8, 20-3, 26-9, 33-5
Conseil tribal d'Island Lake, **35**:4-13

Skelly, Robert E.—*Suite*
Réserve d'Akwesasne, **52**:69-71; **57**:64
Situation, examen, **13**:4
Réserve de Kahnawake, **48**:56-7; **55**:110; **57**:62-3
Réserve du lac Barrière, **58**:67-8
Réserves, **57**:62-3; **58**:72
Revendications particulières, **38**:88; **42**:14-6, 26-9, 34; **46**:18; **58**:54-5
Revendications territoriales globales, **23**:14-7, 22-3; **31**:5-6, 13; **34**:12-3; **42**:26, 32; **50**:13-5, 34; **57**:10; **58**:32
Actualisation, étude, **16**:15-8; **31**:5-6, 13, 15; **34**:12-3
Revendications territoriales particulières et globales, procédé de négociation, étude, **42**:13-6, 26-9, 32, 34-5
Saskatchewan Indian Federated College, **33**:31-2
Secrétariat national à l'alphabétisation, **29**:35
Six-Nations de Grande Rivière, **49**:53
Sûreté du Québec, **49**:22
The Saskatchewan Indian, **33**:49-40
Traités, **2**:18; **3**:28-9; **9**:58-9; **10**:22-3, 28-9; **42**:15-6
Université du Nord de la Colombie-Britannique, **30**:18
Visiteurs au Comité, **1**:36
Wawatay Native Communications Society, **35**:69
Voir aussi Président du Comité—Présidents suppléants, désignation

Smith, Clarence (Réserve indienne d'Eskasoni)
Alphabétisation des autochtones, étude, **38**:40-56

Sobeski, Pat (PC—Cambridge)
Alphabétisation des autochtones, étude, **41**:11-2, 14, 25
Comité, **41**:3, 33
Éducation des autochtones, **41**:14, 25
Radiodiffusion autochtone, **41**:25

Société des guerriers. *Voir* Kanesatake; Mohawks

Société nationale des communications autochtones
Financement, **28**:44-5
Représentativité, **28**:39
Rôle, **28**:34-6, 39
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes—Comité de direction; Radio-Canada—Conseil d'administration; Témoins

Sociétés de communications autochtones
Activités, financement et regroupement, **28**:39-40

Sock, Levi (Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:15-6, 20, 22

Sous-comité du programme et de la procédure. *Voir* Comité

Sous-comité sur l'autonomie politique des Indiens (1re sess., 32e lég.)
Recommandations, mise en oeuvre, **9**:14

Souveraineté canadienne. *Voir* Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.

***Sparrow*, affaire.** *Voir plutôt* Affaire *Sparrow*

Sparrow, Bobbie (PC—Calgary-Sud-Ouest)
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **49**:24
Autochtones, **49**:58-9

Sparrow, Bobbie—*Suite*
Comité, **50**:3-4
Travaux, planification, **50**:3-4
Mohawks, **49**:24
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:22-5, 58-60
Revendications territoriales globales, **49**:59
Six-Nations de Grande Rivière, **49**:60

Speller, Bob (L—Haldimand—Norfolk)
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1989-1990, **11**:19, 21-2, 33
Alphabétisation des autochtones, étude, **37**:16-7, 43-6
Comité, **12**:109-13; **13**:4
Institut de technologie indien de la Saskatchewan, **37**:16-7
Logements destinés aux autochtones, **11**:19-22
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:43-4
Radio autochtone, **37**:45-6
Réserve d'Akwesasne, situation, examen, **13**:4
Revendications territoriales globales, **11**:33
Sécurité sociale, **11**:19, 22

Spicer, Commission. *Voir* Autochtones—Question indienne—Consensus

***Spotlight on Literacy*, conférence.** *Voir plutôt* Conférence *Spotlight on Literacy*

Squamish Nation Education. *Voir* Témoins

***Starr, Patricia*, affaire.** *Voir plutôt* Affaire *Patricia Starr*

Stevens, Samuel D. (Association du Barreau canadien)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **17**:16-7, 22-7, 32, 36

Stony Point. *Voir* Camp Ipperwash—Restitution

Stratégie de développement économique des autochtones canadiens (SDEAC). *Voir* Développement économique des autochtones

***STRIDE*.** *Voir* Alphabétisation des autochtones—Initiatives

Sturge, Rosemary (Saskatchewan Institut of Applied Science and Technology)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:64-70

Suicide. *Voir* Autochtones—Jeunes; Métis

Sûreté du Québec
Agents, formation culturelle et historique sur les autochtones, utilité, **48**:72-3; **54**:7
Chars d'assaut *Léopard*, acquisition, **46**:15-6; **49**:12, 18, 22
Grand Conseil des Cris du Québec, position, **57**:18
Voir aussi Cris; Kanesatake—Armes; Mohawks; Oka, crise; Québec—Autochtones—Et; Réserve d'Akwesasne—Événements du printemps 1990; Réserve de Kahnawake—Incident du 8 janv. 1991 *et* Maintien

Sutherland, Henry (Muskwachees Cultural College)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:84, 90-1

Swain, Harry (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal
1989-1990, **11**:9, 16-7

Skelly, Ray—*Suite*
Inuit, **22**:27
Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T.N.-O., **22**:19-22, 25, 27, 32-6
Oka, crise
Comité, enquête exhaustive et indépendante, m. (Blondin), **45**:6-11, 14-8, 20, 23-8, 30-1
Événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:103-5, 116-8, 167-8; **58**:15-8, 32-3, 54-5, 65-8, 72, 75-6, 95, 97-8
Procédure et Règlement, **27**:4-12; **45**:6-11, 14-7, 26-7, 29-31
Revendications territoriales globales, **31**:6, 8-10, 13
Actualisation, étude, **31**:6, 8-10, 13
Secrétariat d'État, **27**:29-31

Skelly, Robert E. (NPD—Comox—Alberni; président suppléant)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:16, 30-1; **15**:14-6; **17**:10-2, 24; **18**:11, 14-5, 27-9; **19**:16-8; **21**:17-20, 31; **23**:14-7, 22-3; **25**:11-4, 20; **40**:46, 49-54, 57-61, 63-7
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **19**:17-8
Algonquins, **56**:17-20; **58**:65-6
Alphabétisation, **25**:12-4
Alphabétisation des autochtones, **25**:11-3
Étude, **28**:17-9, 27-8, 37-9; **29**:15-9, 26-7, 35-6, 42-3, 46, 55-7; **30**:16-8, 38-40, 47-8, 52-4, 69-71; **32**:12-6, 24-7, 30, 36, 38, 41-2, 47-51, 60-1, 63, 71, 90-3; 33: 13-5, 21-2, 30-2, 35-6, 39-40, 53-6, 63, 80-2, 89-90, 94-6, 98-9, 112-3; **35**:8, 11-2, 16, 20, 26-8, 37, 40-3, 48-9, 54, 61, 69-70; **37**:8-10, 19, 31-4; **38**:50-3, 56, 65-7, 69, 73-6, 88; **41**:8-10, 16, 18, 26-8, 30-3; **39**:10-1, 14-5, 24-6, 31-2, 34, 45-6, 57-8; **40**:15, 21, 30-2, 37; **44**:4
Autochtones, **7**:30; **8**:20-1; **15**:14; **21**:31; **29**:46; **40**:15; **48**:141; **52**:49-50; **57**:11; **58**:32
Autonomie politique des autochtones, **6**:9
Baie James II, projet, **57**:12-3, 34, 36
Bande indienne de Norway House, **35**:48-9
Bande indienne Penticton, **56**:78-80
Bande Pheasant Rump Nakota, **34**:12-3
Bureau du commissaire chargé des traités (Saskatchewan), **14**:16
Centres d'amitié, **40**:37
Circle Project, **33**:90
Colombie-Britannique, **50**:12, 28, 30; **56**:78, 83; **57**:65
Comité, **1**:35-6; **2**:33-4; **6**:23-4; **7**:41; **8**:7; **15**:16, 32-3; **19**:16; **28**:27-8; **29**:4-5; **31**:15; **32**:48, 51; **33**:112-3; **37**:19; **38**:69; **39**:57-8; **41**:33; **48**:6, 131-2; **52**:61
Séances à huis clos, **10**:3, 30; **12**:110-3; **13**:4; **20**:55-8; **23**:3, 5, 24, 41; **25**:3-4; **28**:47; **41**:3, 33; **43**:148-50; **44**:4; **46**:3-5, 67; **50**:3-4; **58**:5-6; 59:51-3
Travaux, planification, **50**:3-4; **58**:5-6
Communications autochtones, programme, **28**:37
Conseil national des autochtones du Canada, **15**:14-5
Conseil tribal des Nuu-chah-nulth, **9**:21-2, 32
Convention de la Baie James et du Nord québécois, **10**:10-1; **57**:11
Cris, **41**:27-8
Développement économique des autochtones, **29**:58
Éducation des autochtones, **29**:17-9 26-7; **30**:16-7, 52; **32**:16, 25-7, 36, 38, 63; **33**:56; **35**:41-2; **37**:10; **38**:51-2, 66-7, 74-5; **39**:10-1, 14-5, 24-6, 31-2, 34; **41**:8-9, 16, 26-8
Emploi, équité, **18**:11, 14; **33**:95-6; **38**:65

Skelly, Robert E.—*Suite*
Emploi, programmes, **29**:56-7
Emplois, **33**:95, 98-9; **35**:40
Enseignement postsecondaire, autochtones, accès, **3**:18; **7**:28-30, 37; **8**:21; **41**:27
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **2**:15-8, 29, 33-4; **3**:15-9; **6**:8-11, 14-6, 23-4; **7**:27-30, 37, 41; **8**:20-2; **9**:18-22, 32-3, 57-60, 63; **10**:10-4, 20-3, 27-9
Fonction publique, **18**:11
Fondation canadienne des arts autochtones, **21**:17-20, 31
Fondation des langues autochtones, **37**:33
Gendarmerie royale du Canada, **41**:16
Institut canadien des langues patrimoniales, **29**:42-3; **37**:33
Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T.N.-O., **40**:46, 49-54, 57-61, 63-7
James Bay Cree Communications Society, **41**:31-2
Journaux autochtones, **28**:37-8
Justice, administration, **17**:10-1
Kanesatake, **46**:63; **48**:75, 89-91, 93-4, 96-7; **54**:17, 42-4; **55**:18-20; **56**:18; **58**:75-6
Langues asiatiques, **32**:38
Langues autochtones, **30**:53, 69-71; **32**:41, 61, 90-1; **33**:81-2; **37**:31-4; **38**:51, 56, 73-4; **39**:11, 14; **40**:30-2
Langues patrimoniales, **33**:81
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, **29**:55-6
Médias autochtones, **28**:39; **35**:70
Métis, **41**:18
Micmac News, **38**:53
Mohawk Council of Akwesasne, **52**:69
Mohawks, **48**:15, 141-3; **54**:16
Nord canadien, **14**:31
Oka, crise, **42**:15, 35
Événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990
Étude, **46**:16-8, 27-9, 48-51, 62-3; **47**:34-8, 41-2, 47-9, 61-2, 74-6; **48**:6, 15-6, 23, 28-9, 55-7, 66, 72, 75-6, 89-91, 93-4, 96-8, 109, 131-2, 141-3; **49**:20-2, 30, 52-4, 61-2, 75-8, 150-6; **50**:12-5, 28, 30; **51**:18, 21; **52**:26-9, 49-51, 61, 69-71; **54**:16-7, 42-4, 62-4, 67, 72-3; **55**:18-21, 60-2, 66, 107-10, 118; **56**:17-20, 22, 37-8, 64, 66, 78-80, 83; **57**:10-3, 33-4, 36, 62-8, 77; 59:51-3
Ordre de renvoi de la Chambre du 22 oct. 1990, discussion, **44**:5-6, 8-9, 12-3, 16-9
Oka, Qué., **54**:61-3, 67, 72; **55**:20, 60-2, 66; **56**:64
Organisations autochtones, **9**:22; **15**:15-6, 32-3; **40**:37
Parlement, **15**:16
Plains Indian Cultural Survival School, **32**:12-5
Postes, tarifs, **14**:30-1
Première nation Tobique, **38**:67
Procédure et Règlement, **6**:23-4; **42**:35; **44**:13
Québec, **56**:20, 22, 37-8
Racisme, **18**:27-8
Racisme envers les autochtones, **18**:27-8; **39**:26
Radiodiffusion, autochtones du Nord, accès, programme, **28**:37
Radiodiffusion autochtone, **41**:31
Ralliement national des Métis, **41**:8
Red Crow College, **9**:63
Réserve Blackfoot, **32**:24-5

Siddon, l'hon. Thomas Edward—*Suite*
Enseignement postsecondaire, programme...—*Suite*
Financement, 27:33
Fiscalité, Indiens, Loi, dispositions, 27:25
Indiens, Loi, modifications, **47**:24-5
Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31 (1re sess., 33e lég.), mise en oeuvre
Personnes aux droits rétablis, **27**:21
Répercussions, **27**:20
Inuit Broadcasting Corporation, autonomie, **27**:30, 32, 34
Kanesatake
Conseil tribal, **47**:10-1, 38, 41-2, 71
Réserve, création, **47**:39
Revendication territoriale, **47**:7-16, 31-2, 34-5, 40-1, 45-7, 55, 61-4
Terres, **47**:8, 45, 47
Logements destinés aux autochtones, demande relative à la mise en oeuvre du projet de loi C-31, **27**:20
Oka, crise
11 juill. 1990, **47**:10
Armes, **47**:7, 44
Centre de désintoxication, **47**:64-5
Comité, **47**:44
Droits de la personne, violation, **47**:16, 67-8, 75-6
Événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **47**:5-28, 30-55, 57-76
Forces canadiennes, **47**:43, 48-9
Gouvernement fédéral, **47**:13, 66
Insurrection armée, **47**:53-4
Mohawks, **47**:54, 57-60
Négociations, **47**:14
Premières nations, **47**:6, 16, 28, 50, 54
Rôle, **47**:36-7
Solution, recherche, **47**:12
Sûreté du Québec, intervention, **47**:33-4, 51-3
Terrain de golf, agrandissement, **47**:43, 73
Vandalisme et pillage de propriétés, **47**:70
Warriors, **47**:6, 14, 50-1
Oka, Qué., pinède, **47**:72-3
Organisations autochtones, financement, **27**:21
Premières nations, souveraineté, question, approche, **47**:54
Réserve d'Akwesasne, crise socio-politique, gouvernement fédéral, intervention, **27**:27-9
Réserves, situation économique et sociale, amélioration, initiatives, **47**:23-4
Revendications particulières, processus, **47**:19, 21-2
Revendications territoriales globales
Affaire *Sparrow*, allusions, **47**:54
Colombie-Britannique, **47**:19-20, 50, 60
Dénés et Métis, **27**:15, 25-6; **47**:20, 30-1
Droits existants, ancestraux ou issus de traités, **27**:25
Ententes, **27**:25
Fédération Tungavik du Nunavut, progrès, **47**:21
Indiens du Yukon, **27**:15; **47**:21
Inuit du Nunavut, **27**:15
Inuvialuit, **27**:16
Négociations, **27**:34; **47**:60
Nord canadien, négociations, situation, **47**:20-1
Politique, **27**:25
Règlement, **47**:7, 22-3
Secrétariat d'État, autochtones, programmes, **27**:30-2

Siddon, l'hon. Thomas Edward—*Suite*
Sécurité sociale, aide sociale et bien-être, **27**:19
Territoires du Nord-Ouest, partition, **47**:21
Traités
Droits garantis, **47**:22
Droits territoriaux, respect, **47**:19

Silverstone, Sam (Corporation Makivik)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **22**:20-1, 24, 26-7

Simms, Mike (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Alphabétisation des autochtones, étude, **29**:8-12, 17-9, 21-2, 25-7, 29-30

Simon, Bill Jr. (Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:5-7, 14-7, 20, 23-33, 36

Simon, Linda (Kanesatake Emergency Measures Committee)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **46**:33-7, 41-56, 58-67
Voir aussi Appendices—Président; Oka, crise

Six-Nations de Grande Rivière
Budget, **49**:52
Conseil, rôle, **49**:50
École, amiante, contamination, **24**:24
Enseignement, conditions, **49**:40-1
Fonds, utilisation, **49**:39-40, 42-3
Gouvernement, systèmes, **49**:31
Historique, **49**:49-50
Voir aussi sous le titre susmentionné Réserves
Juges de paix, nomination, refus, **49**:41
Membres hors des réserves, impôt sur le revenu, **49**:51
Police, service, **49**:41
Réserves
Historique, **49**:58
Voir aussi sous le titre susmentionné Membres
Réussite, explications, **49**:60
Revendications particulières
Non satisfaites, options, **49**:47-8
Politique, changement, nécessité, **49**:43
Règlement équitable, objectif, **49**:45
Situation, **49**:35-9
Système judiciaire, établissement, refus, **49**:41
Terres
Caledonia, municipalité, projets, opposition, **49**:39, 53-4
Location-bail, ententes, examen, **49**:60
Transactions, **49**:34-5

Skelly, Ray (NPD—North Island—Powell River)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **22**:19-22, 25, 27, 32-6; **23**:28-30, 35-7
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1990-1991, **27**:18-9, 29-31
Assemblée des premières nations, **27**:4-12
Comité, **27**:13; **45**:5
Travaux, planification, **45**:5-11, 14-8, 20, 23-8, 30-1
Comités parlementaires, **45**:23
Commission de la fonction publique, **23**:28-9
Fonction publique, **23**:29-30, 35-6

Scow, Beverley (témoin à titre personnel)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **3**:4, 29-33

SDÉAC. *Voir* Stratégie de développement économique des autochtones canadiens

Séance d'organisation. *Voir* Comité

Sechelt, bande. *Voir plutôt* Bande indienne Sechelt

Secrétariat à l'emploi des jeunes. *Voir* Alphabétisation des autochtones—Initiatives—Éclaireurs

Secrétariat de l'année internationale de l'alphabétisation, UNESCO
Comité, contribution, **25**:18-9
Voir aussi Témoins

Secrétariat Déné-Métis. *Voir* Témoins

Secrétariat d'État
Autochtones, programmes, financement, niveau, **21**:11; **24**:19, 62-3, 72-3; **27**:29-32
Dépenses de fonctionnement, **24**:59, 63
Efficacité, **24**:61
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Commission scolaire Kativik; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès—Financement; Médias autochtones—Financement; Témoins

Secrétariat national à l'alphabétisation
Financement, **29**:35
Rôle, **29**:31

Sécurité sociale
Aide sociale et bien-être, dépenses, autochtones, bénéficiaires, **11**:12-3; **24**:73; **27**:19
Enfants autochtones, bien-être, politique, modification, **11**:19-22
Prestataires
Autochtones, **11**:13; **24**:71-2
Population non autochtone, perception des prestataires autochtones, **24**:83-4
Répercussions, **35**:45, 48
Revenu annuel garanti, **24**:78-9
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.; Réserve Blackfoot

Service de coordination des langues autochtones du Nouveau-Brunswick. *Voir* Témoins

Service du Nord. *Voir* Radio-Canada

Seton Portage. *Voir* Colombie-Britannique

Sher, Julian (Association canadienne des journalistes)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:126-37, 139-48, 154-61, 163-4, 166-9, 172-9

Sheshatsheits. *Voir* Éducation des autochtones

Shields, Jack (PC—Athabasca)
Comité, **20**:56-7

Shirt, Leona (Comité d'alphabétisation autochtone d'Alberta)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:75-84

Siddon, l'hon. Thomas Edward (PC—Richmond; ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Affaires autochtones, *Questions en suspens*, suivi ministériel, **27**:32-3
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1990-1991, **27**:13-34
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère
Affaires indiennes et inuit, programme, **27**:18-9
Développement social, activité, **27**:19
Éducation, activité, **27**:19
Financement, **27**:17-8
Frais généraux, **27**:19
Immobilisations et services communautaires, **27**:19
Ministre responsable, **27**:17
Ministres, nombre depuis 1988, répercussions, **47**:32
Paternalisme, **27**:16
Personnel, **27**:19
Programmes, exécution, **27**:16-7
Services, prestation, **27**:16-7
Terres, revenus et fiducie, activités, examen, **27**:22-3
Autochtones
Cabinet, représentation, **27**:17
Forces policières, mise sur pied, **47**:65-6
Gouvernement fédéral, **27**:19-20, 22-4; **47**:32, 57-8
Lois canadiennes, application, **47**:65-6
Problèmes, règlement, **47**:7, 16-9, 23-4, 27
«Règle de droit canadien», **47**:74
Statut au sein du Canada, détermination, **47**:27-8
Autonomie politique des autochtones
Bande indienne sechelt, **47**:27
Droit, **27**:23
Ententes, **27**:23
Négociations, **27**:23; **47**:26
Westbank Indian Band, entente cadre, **47**:26
Bande Musqueam, Vancouver, C.-B., terres, taxation, pouvoirs, transfert, **47**:27
Bandes
Division en factions, **47**:71
Financement, **47**:25-6
Comité
Délibérations, **27**:13
Rôle, **27**:14, 24
Conseils tribaux, membres, choix, rapport Gravelle-Laporte, analyse, confidentialité, **47**:32
Constitution du Canada, accord du lac Meech, **27**:23
Développement économique des autochtones
Contrôle sur la gestion de leurs affaires, **27**:16
Sens de l'entreprise, **27**:22
Stratégie de développement économique des autochtones, **27**:21-2
Développement social des autochtones
Dépenses fédérales, **27**:19
Indicateurs de progrès, **27**:19-20
Éducation des autochtones
Décrochage scolaire, **27**:20
Financement, **27**:19
Manitoba, entente cadre, **47**:25
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC
Consultations, **27**:33
Demandes d'aide, **27**:33

Rodriguez, John R.—*Suite*
Édition, **26**:18
Langues autochtones, **24**:23-4, 48-9
Organisations autochtones, **24**:64
Procédure et Règlement, **24**:85-6
Réserve des Six nations, **24**:24
Réserves, **24**:24
Revendications territoriales globales, **24**:36-7
Union of Ontario Indians, **24**:64-5
Wawatay Native Communications Society, **26**:17

Rondeau, Jim (Frontier School Division 48)
Alphabétisation des autochtones, étude, **35**:55-63

Roper, Marilyn (Groupe de citoyens observateurs)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:54-5, 58, 64-5, 68, 71-3

Rose, Wanda (Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:9-10, 15-7, 26, 31-5

Ross, Alan James (Bande indienne de Norway House)
Alphabétisation des autochtones, étude, **35**:33-8, 40-3, 45-9

Ross, Rebecca (Assemblée des chefs du Manitoba)
Alphabétisation des autochtones, étude, **35**:49-55

Roth, Lorna (Centre de recherche-action sur les relations raciales)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **56**:44-7, 50-5, 58, 64, 67-8

Round-Point, Lynn (Mohawk Council of Akwesasne)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **52**:69-71, 82

Roy, A. (ministère de la Défense nationale)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **55**:89, 91, 106-7, 110-2, 116-8

Roy, Bernard. *Voir* Oka, crise—Négociations

Roy-Arcelin, Nicole (PC—Ahuntsic)
Comité, **20**:55

Russell, Wendy (Centre de formation Columbia)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:42-51

Saganash, Deom (Grand Conseil des Cris du Québec)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **57**:5-17, 38, 47-8
Voir aussi Oka, crise

Saint-Julien, Guy (PC—Abitibi)
Autochtones, **1**:13
Bandes, **1**:15, 21
Comité, **1**:34, 37; **2**:20, 34
Séance d'organisation, **1**:9-13, 15, 21-2, 24, 28
Convention de la Baie James et du Nord québécois, **1**:15, 21
Enseignement postsecondaire, autochtones, accès, **7**:35-6
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, **1**:15, 21, 24, 28
Étude, **2**:20, 23-4, 34; **7**:35-6
Procès-verbaux et témoignages, **1**:11-2
Réserve Ouje-Bougoumou, **1**:21; **7**:35-6

St-Louis, Robert (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **51**:4, 18

Saint-Régis, réserve. *Voir plutôt* Réserve d'Akwesasne

Salluviniq, Allie (Resolute Bay, T. N.-O.)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **22**:11, 17, 23, 25

Sanderson, Sol (Conseil tribal Dakota-Ojibway)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:8-16, 18, 20-2

Sandy, Greg (Conseil des Six-Nations)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:54

Santé, services. *Voir* Réserves

Santé nationale et Bien-être social, ministère. *Voir* Comité—Témoins

Saskatchewan. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Autochtones; Éducation des autochtones; Emplois; Langues autochtones; Revendications particulières; Revendications territoriales globales; Traités—Droits garantis

Saskatchewan Indian Cultural College. *Voir* Témoins—Saskatchewan Indigenous Languages Committee

Saskatchewan Indian Federated College
Activités, mission, organisation, **33**:31-2
Financement, **10**:16 ; **33**:31-2
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Témoins

Saskatchewan Indian Federated College Student Association. *Voir* Témoins

Saskatchewan Indian Media Corporation
Activités, mission, organisation, **33**:36
Voir aussi Témoins

Saskatchewan Indigenous Languages Committee. *Voir* Témoins

Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology. *Voir* Témoins

Saskatchewan Literacy Network
Activités, mission, représentativité, **33**:5-6, 11

Saskatchewan Union of Indigenous Students Association. *Voir* Témoins

Saulis, Christine (Service de coordination des langues autochtones du Nouveau-Brunswick)
Alphabétisation des autochtones, étude, **38**:22-7

Schindelka, Roger (Institut de technologie indien de la Saskatchewan)
Alphabétisation des autochtones, étude, **37**:9, 11, 13, 17-9

Schneider, Larry (PC—Regina—Wascana)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:64, 66-8, 78-81
Comité, **43**:147-8
Langues autochtones, **33**:80
Voir aussi Visiteurs au Comité

Scott, William (PC—Victoria—Haliburton; secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants)
Séance d'organisation, **13**:8-9

Revendications territoriales globales—*Suite*
Indiens du Yukon—*Suite*
Yukon, gouvernement, appui, **23**:9, 23-4
Innu du Labrador, suivi, **11**:25, 27
Inuit du Nunavut
Autonomie politique, aspects, **6**:18-9; **14**:26
Bilan, **14**:26
Entente de principe, **27**:15
Financement, **27**:15
Gestion de programmes et de services, demandes, **6**:17-8
Territoire, **27**:15
Voir aussi sous le titre susmentionné Dénés et Métis—Litige
Inuvialuit, **27**:16
Juridiction gouvernementale, partage, **13**:28-9
Lubicons
Négociations, bilan, **13**:35-8; **42**:33
Traité 8, incidences, **13**:36-7
Ministre, recommandations, **49**:44
Négociateur principal, invitation, suggestion, **16**:25
Négociations
Approche, **53**:88-90
Arbitrage, **16**:24-5
Autonomie politique des autochtones, exclusion, **50**:13-4
Conflits d'intérêts, **13**:18; **17**:27-8; **46**:25-6; **49**:43
Coûts, radiation, **27**:34
Début, **49**:44
Déroulement, **13**:37-8
En cours, **13**:19; **47**:60
Financement, augmentation, **13**:30
Impasse, **13**:37-8
Limite de six négociations, **13**:18-9, 30; **17**:28; **47**:60
Ministre, interventions, **13**:38; **19**:6; **24**:31; **31**:14
Modèle traditionnel, **19**:7
Processus de résolution, maintien, **17**:22, 34
Rythme, **13**:18, 24; **16**:22-3; **17**:28
Unilatérales, **13**:18
Voir aussi sous le titre susmentionné Colombie-Britannique; Dénés et Métis; Indiens du Yukon; Nord canadien
Nombre, raisons, **49**:33-4
Nord canadien, négociations, situation, **47**:20-1
Organisme indépendant, prise en charge, **13**:27; **16**:19-20, 22-3; **42**:11; **58**:41, 45-6
Partisannerie politique, **42**:32-4
Politique
Dénonciation, **24**:29, 31; **48**:13-4; **53**:75-6; **57**:23-4
Droits existants, ancestraux ou issus de traités
Aliénation, **13**:21-2; **24**:29, 32; **27**:24-5
Commission canadienne des droits de la personne, approche, **52**:44-5
Reconnaissance, **13**:16; **53**:86
Fondements, **13**:15
Révision, 7:10; **13**:16-7; **16**:7, 26; **23**:7; **31**:5-6, 10-1; **52**:22, 36
Titres autochtones
Aliénation ou extinction, **13**:16, 21-2; **17**:25-6
Reconnaissance, **13**:15
Processus
Amélioration, **52**:36
Description, **13**:18
Lenteur, **49**:33, 56

Revendications territoriales globales—*Suite*
Progrès réalisés, **13**:15
Provinces, implication, **49**:43
Règlement
Bande de la Rivière Désert, approche, **56**:15-6
Gouvernement, engagement, **47**:7
Nombre après 18 ans, **52**:35
Ombudsman parlementaire, intervention, **49**:46
Organisme, constitution, suggestion, **49**:45-6, 59
Peuples autochtones, seuil de tolérance face à l'attitude du gouvernement, **57**:10-1
Politique, nécessité, **11**:26-8
Progrès, **47**:22-3
Québec, séparation, répercussions, **56**:7-8
Revendications contestées, approche, **56**:60-1; **57**:66-8; **58**:40-1, 60, 90-1
Tierce partie neutre, désignation, proposition, **52**:35-6, 49; **53**:76, 80
Réserve des Mississauga, rejet, **11**:33
Saskatchewan, gouvernement provincial, participation, **13**:27
Souveraineté, droits, **56**:10-1
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.—Négociateur; Revendications particulières—Regroupement

Revendications territoriales particulières et globales, procédé de négociation
Étude, **42**:4-36

Richardson, Lee (PC—Calgary-Sud-Est)
Comité, **46**:3-4

Rickard, Paul M. (Wawatay Native Communications Society)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **58**:7, 9-11, 13-27

Rivard, Ron (Ralliement national des Métis)
Alphabétisation des autochtones, étude, **41**:8-10, 12-3, 20

Robinson, Paul (Centres éducatifs et culturels)
Alphabétisation des autochtones, étude, **39**:18-9, 22, 24, 26

Robinson, Viola (Conseil autochtone de la Nouvelle-Écosse; Conseil national des autochtones du Canada)
Alphabétisation des autochtones, étude, **38**:7-9, 18, 20-1
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:117-21, 132, 135, 139-40, 144-6

Rodriguez, Carmen (Native Adult Education Resource Centre)
Alphabétisation des autochtones, étude, **30**:36-41

Rodriguez, John R. (NPD—Nickel Belt)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **24**:13-6, 21-4, 33-7, 44, 47-50, 53, 55-8, 64-6, 69, 79-82, 85, 89
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **24**:81
Alphabétisation des autochtones, étude, **26**:15-8
Assemblée des premières nations, **24**:81-2, 85-6
Association des Iroquois et Indiens alliés, **24**:22-3
Autochtones, **24**:22, 47-8, 65-6, 79
Bande indienne de Fort George, **24**:13-6, 22
Chômage, **24**:89
Comité, **24**:22, 33, 35-6, 55-8
Comité tripartite sur les Indiens de l'Ontario, **24**:22-3
Écoles autochtones, **24**:65

Revendications particulières—*Suite*
Requérants autochtones, demandes, financement, caisse, **42**:10, 35
Saskatchewan, **13**:25
Tribunal spécialisé, création, suggestion, **17**:21-2, 27, 35-6; **42**:28
Tribunaux, voie de recours, **42**:10-1, 24, 28
Validation, processus, **42**:7, 15
Voir aussi Six-Nations de Grande Rivière

Revendications spécifiques. *Voir plutôt* Revendications particulières

Revendications territoriales
Règlement, Commission indienne de l'Ontario, modèle, étude, **56**:46-7
Voir aussi Algonquins; Kanesatake; Mohawks; Oka, crise—Causes

Revendications territoriales globales
Actualisation
Comité, étude, priorité, **17**:27, 34; **19**:7; **31**:10-1; **34**:4
Étude, **13**:14-38; **16**:4-28; **31**:4-15; **34**:4-14
Affaire *Calder*, allusions, **46**:25
Affaire *Delgamuukw*, allusions, **46**:26
Affaire *Sparrow*, allusions, **46**:26; **47**:54; **52**:15-6
Autonomie politique des autochtones
Constitution du Canada, reconnaissance, **42**:12
Intégration des processus, **13**:21, 33-4; **17**:19; **18**:7-8; **19**:7; **23**:10-1
Cabinet, examen, **11**:10-1, 30-1; **16**:14-6, 23, 30, 34; **27**:24-5
Réalité indissociable, **42**:16
Voir aussi sous le titre susmentionné Dénés et Métis; Indiens du Yukon; Inuit; Négociations
Bande de Peter Ballantyne, **11**:26-7
Bande indienne Sechelt
Comité, aide au dénouement de l'impasse, **31**:8, 10-5
Lettre du Président du Comité au ministre, **31**:14
Validation, achoppement, **31**:4-15
Bande Pheasant Rump Nakota
Comité, aide, **34**:4
Lettre du Président du Comité au ministre, **34**:4
Règlement, mise en oeuvre, problématique, **34**:5-13
Base de rapports harmonieux entre autochtones et non-autochtones, **7**:14-5
Colombie-Britannique
Achoppement, **16**:13-4; **24**:31-2; **42**:32
Financement, **24**:33, 37
Gitksan-Wet'suweet'en, Cour suprême de la Colombie-Britannique, décision, **48**:151-2; **52**:15; **53**:81, 85-6, 93-101, 104-5; **56**:55-6, 81, 83; **58**:32, 37, 39-40, 52, 55
Gouvernement provincial, réceptivité, **13**:19, 33; **24**:37; **31**:6-7, 12; **42**:20, 26
Gouvernements fédéral et provincial, attitude, **50**:8-9, 11
Moyens de pression des autochtones, **24**:32
Négociations, **23**:15-6; **24**:10-1
Groupe de travail fédéral, constitution, etc., **50**:9, 13-5, 34
Règlement, caractère d'urgence, **11**:26-8
Situation, **47**:19-20, 50, 60; **48**:128-9, 144, 150; **56**:81-2
Traités imprescriptibles, autochtones, promotion, **24**:28-9, 31

Revendications territoriales globales—*Suite*
Colombie-Britannique—*Suite*
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, traité-cadre, proposition, **50**:9, 13-4, 20-1, 25-6, 28, 33-5
Ministre, approche, **50**:10, 14-5, 19, 25
Conseil tribal Carrier-Sekani, **24**:9
Conseil tribal Dakota-Ojibway, **14**:13
Conseil tribal des Nuu-chah-nulth, règlement, retard, **9**:11
Dénés et Métis
Accord de principe, ratification, **47**:20, 29-31
Autonomie politique, aspects, **11**:10; **16**:9-10, 14-8
Droits existants, ancestraux ou issus de traités, extinction, **16**:6-7, 10-1, 17; **27**:24-5; **42**:12
Eaux, ressources, protection et gestion, **16**:14-5
Entente finale, **16**:4-6, 12-3; **27**:15, 25
Financement, **16**:9, 19; **27**:15
Gouvernement, relations de fiduciaire, **16**:8, 18
Litige territorial avec les Inuit, **14**:26; **16**:9, 11-2, 21-2
Négociations, **13**:24, **16**:7, 19, 24-5
Coûts, **27**:26
Règlement définitif, **24**:33
Territoire, **27**:15; **42**:12-3
Traités 8 et 11, importance, **13**:22-4, **16**:6-11, 17, 20-1; **27**:25
Dépenses de recherche, d'élaboration et de négociations, prêts aux autochtones, **11**:9-10; **23**:23, 37; **24**:37; **27**:26
Droits existants, ancestraux ou issus des traités
Extinction, **27**:24-5; **42**:12; **50**:9-10, 13, 20-1; **56**:11-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Dénés et Métis; Politique
Ententes
Besoins et droits des tiers, conciliation, **13**:34-5
Cadres de principe et finales, distinction, **13**:20
Constitution du Canada, protection, **13**:17-8
Fiscalité, dispositions, **27**:25
Mise en oeuvre, anticipation, **11**:11; **13**:21, 23
Fédération Tungavik du Nunavut, progrès, **47**:21
Gaspé, Dan, recommandations, **54**:6
Haïda, parc national Moresby, création, incidences, **11**:33
Indemnisation, intérêts créditeurs, **42**:33-4
Indiens du Yukon
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministre, rencontre, **23**:10, 13, 17, 20
Comité, instances, m. (Skelly) adoptée, **23**:22
Assemblée des premières nations, appui, **23**:10-1
Autonomie politique
3ème palier de gouvernement, **23**:22-3
Constitution du Canada, protection, achoppement, **23**:8-12, 14-5, 18-9, 23
Précédent, création, implications, **23**:23
Sens, **23**:19-21
Comité, aide, **23**:13-4, 17, 22-3
Constitution du Canada, reconnaissance, **23**:7-8
Coûts des négociations, **23**:22-3
Délégation indienne, pouvoirs, **23**:18-9
Entente-cadre, **27**:15; **47**:21
Financement, **27**:15
Négociations, processus, durée et date limite, **23**:6-8, 10, 12-9, 22
Population visée, **23**:20
Règlement, montant impliqué, **23**:14-6
Territoire, **23**:21; **27**:15

Réserve d'Akwesasne—*Suite*
Situation, examen, **13**:4
Voir aussi Comité—Témoins—Mitchell, Michael

Réserve de Kahnawake
Activités illégales, répercussions, **57**:53
Agents de la paix, gouvernement fédéral, politique, **49**:82-3
Avions transportant des armes, décollage et atterrissage, **48**:56-7; **55**:110-1
Forces policières, situation, **53**:68
Incident du 8 janv. 1991
Description, **57**:55
Sûreté du Québec, implication, **57**:62
Maintien de l'ordre, Sûreté du Québec, harcèlement, **57**:62-3
Pont Mercier
Barricades, démantèlement
Forces canadiennes, exécution avec l'aide des *Warriors*, **55**:100, 104-5
GRC, intervention, **57**:54, 57, 69
Négociations, Gagnon, lieutenant-colonel Robin, promesse, **55**:105-7, 117-8
Construction, historique, **52**:31
Voies publiques, protection, GRC, assistance, **57**:63-4
Voir aussi Châteauguay, Qué.

Réserve des Mississauga. *Voir* Revendications territoriales globales

Réserve des Six-nations. *Voir plutôt* Six-nations de Grande-Rivière

Réserve du lac Barrière
Territoire, exploitation, ententes, **58**:59, 61, 67-8, 75

Réserve du lac des Rapides
Érosion, problème, **58**:71, 74
Localisation sur un territoire de 59 acres, représentation, **58**:62-5

Réserve indienne d'Eskasoni. *Voir* Témoins

Réserve Ouje-Bougoumou
Création, particularités, **11**:11-2
Cris, conditions de vie, précarité, **1**:21
Négociateur fédéral, visite, 7:35-6

Réserve Saint-Régis. *Voir plutôt* Réserve d'Akwesasne

Réserves
Création, bandes, demandes, traitement, modalités, **11**:11-2
Eau
Potable et électricité, fourniture, statistiques, **58**:70, 72
Réserves et eaux d'égout, qualité et traitement, amélioration, Plan vert, propositions, **58**:70-1
Écoles, construction, **24**:24
«Ghettos», maintien, **49**:57-8
Histoire, **38**:8
Maintien de l'ordre, responsabilité, **57**:62-3, 70-2
Santé, services, administration, **11**:23
Situation économique et sociale, amélioration, initiatives, **47**:23-4
Système, remise en question, **21**:21, 23, 25-8
Territoires, agrandissement, **13**:30-1
Voir aussi Kahnawake; Six-Nations de Grande Rivière; Terres indiennes—Gouvernement

Resolute Bay, T. N.-O. *Voir* Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.; Témoins

Responsabilités fiduciaires. *Voir* Autochtones—Gouvernement fédéral

Revendications globales. *Voir plutôt* Revendications territoriales globales

Revendications particulières
Actualisation, Comité, étude, **17**:27, 34, 36; **19**:7; **31**:10-1; **34**:4
Antérieures à la Confédération, **42**:7, 23, 35
Appui des non-autochtones, **42**:24-5
Avis juridiques, publication, **42**:7
Commission indienne de l'Ontario, recommandations, **42**:6-10, 26
Réaction des milieux intéressés, **42**:14
Conseil tribal Dakota-Ojibway, **14**:13
Dénonciation, **19**:6-7
Droit, règles d'application, modification, **42**:10
Droits de chasse et de pêche, indemnisation, **42**:7
Expropriation, possibilité, **42**:26
Financement, niveau insuffisant, **42**:8-9, 30-1, 35
Gouvernement, responsabilités fédérales et provinciales, **42**:9, 20-2
Indemnisation
Coûts, **42**:23-4, 30-1
Critères, **42**:7
Délais, **42**:8
Doutes, **42**:7-8, 19
Intérêts créditeurs, **42**:8, 33
Partage fédéral-provincial, **42**:21, 26
Juges, choix et formation, **42**:10
Livre blanc de 1969, **42**:14-5, 27-8, 34
Négociations
Conflits d'intérêts, **17**:27-8; **46**:25-6
Modèle, **16**:24
Rythme, **17**:28, 35; **42**:29
Nouvelle-Écosse, Micmacs, 3 400 acres le long du lac Bras d'or, **38**:84, 88-9
Obligations contractées dans les traités antérieurs à la Confédération, situation, **58**:54-5
Ontario, **42**:5-10, 19-26, 28-31
Organisme indépendant, prise en charge, **42**:8-11, 28, 35
Personnel
Insuffisant, **42**:8, 19, 29-30, 35
Négociateurs, attitude, **42**:29
Politique
Collaboration autochtone, **42**:26, 32
Dénonciation, **52**:65
Groupe ou équipe de réflexion, autochtones, présence, **42**:22-3, 25
Orientation vers l'échec, **42**:26-7, 34
Révision, **42**:7-8, 13, 22-3, 35
Processus
Amélioration, mesures, **42**:8-10; **46**:18-20; **47**:19, 21-2
Provinces, particularités, **42**:9, 21-2
Règlements
Caractère définitif, **42**:8, 15-6, 18
Commission indépendante, mise sur pied, **53**:86, 95; **56**:61
Oka, crise, répercussions, **42**:13
Situation, **52**:35
Regroupement en revendications globales, suggestion, **56**:56-7

Radiodiffusion autochtone—*Suite*
Radio-Canada, contribution, **28**:43
Réseau national, **37**:40
Retransmission, **28**:41
Rôle, **28**:45-6
Voir aussi Alphabétisation des autochtones

Radiodiffusion inuit du Québec, société. *Voir plutôt* Tagramiut Nipingat

Ralliement national des Métis
Emblème, patrie et anciens leaders, **41**:20
Financement public, **41**:8
Voir aussi Éducation des autochtones; Témoins

Rapport Golin et Harris. *Voir* Convention de la Baie James et du Nord québécois—Mise en oeuvre, stratégie

Rapports à la Chambre
Premier (examen du programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien), **12**:1-113
Deuxième (questions en suspens: programme d'action pour tous les Canadiens dans les années 1990), **20**:1-58
Troisième (Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.), **40**:3
Quatrième («Ma langue à moi» (alphabétisation: les autochtones font le point)), **43**:i-xxiii, 1-146
Cinquième (événements survenus à Kanesatake et Kahnawake durant l'été 1990), **59**:i-xi, 1-49

Rassemblement des citoyens d'Oka
Création, contexte, **58**:111
Voir aussi Oka, crise—Comité; Témoins

Raymer, John (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1989-1990, **11**:14-5, 22, 33
Alphabétisation des autochtones, étude, **29**:6, 12-3, 15, 20, 29-30
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **2**:29; **10**:19, 23-4

Red Crow College
Activités, survie, etc., **9**:40, 2
Financement, demande de renseignements complémentaires, **9**:63

Regroupement pour la protection de l'environnement d'Oka
Création, contexte, **54**:54-5
Membres, nombre, **54**:67
Voir aussi Kanesatake—Conseil tribal—Référendum; Oka, Qué.—Terrain de golf, agrandissement—Opposition; Témoins

Reid, Dianne (James Bay Cree Communications Society)
Alphabétisation des autochtones, étude, **41**:28-33

Reimer, John (PC—Kitchener; président)
Blue Quills First Nations College, **9**:62
Comité, séances à huis clos, **10**:3, 30; **12**:109-3; **13**:4
Enseignement postsecondaire, autochtones, accès, **6**:19
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **6**:19; **9**:62-7; **10**:30
Réserve d'Akwesasne, situation, examen, **13**:4
Traités, **9**:66

Reimer, John—*Suite*
Voir aussi Président du Comité—Élection

Relations avec le gouvernement fédéral. *Voir plutôt* Autochtones—Gouvernement fédéral—Consultations et relations

Renaud, Yves (paroisse d'Oka)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **55**:9-10, 14-5, 17-8

Réouvrir les ponts. *Voir* Oka, crise

Réserve Blackfoot
Criminalité et incarcération, **32**:19, 24-5
Décrochage scolaire, **32**:19, 22
Emplois, pénurie, **32**:19
Langues autochtones, enseignement, **32**:24
Scolarisation, **32**:19, 22
Sécurité sociale, prestataires, **32**:19
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Éducation des autochtones

Réserve d'Akwesasne
Autonomie politique, modèle, recherche, **52**:63, 78-9
Casinos
Accès, interdiction, barricades, érection par les Mohawks, *Warriors*, réaction, **52**:57-8, 67-8
Fermeture et transformation en entreprises légales, **52**:76
Commission de police
Établissement, protocole d'entente, **52**:65, 70
Mohawk Council of Akwesasne, relations, **52**:69
Crise socio-politique, gouvernement fédéral, intervention, **27**:26-9
Description, **52**:61-2
Développement économique, stratégie, **52**:72-3
Dissensions, règlement, approche, **52**:73-4
Économie de base, destruction, **52**:80-1
Environnement, conservation
Difficultés, **11**:24-5
Préoccupations, négociations, **52**:73
Événements du printemps 1990
Causes, **52**:62-3; **57**:52-3
Enquête publique, **52**:79-80
Forces policières extérieures, intervention, **52**:65, 70
Sûreté du Québec, comportement, **57**:64
Frontière internationale, droit de déplacement, reconnaissance, **52**:64
Gouvernement, forme
Description, **52**:62-3, 77
Femmes, place, **52**:67
Mohawk Council of Akwesasne, proposition, **52**:63
Retour a un gouvernement traditionnel, situation, **52**:77-80
«Grande Loi de la paix», application, revendication, **52**:66
Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31, répercussions, **52**:82
Jeux, activités commerciales, impact social, **11**:25
Justice, système autonome, établissement, **52**:66, 71-2
Marchandises, contrebande, situation, **52**:64, 75
Population, évolution, **52**:82
Projets, financement, gouvernements, réponse, **52**:81-2
Relations avec les blancs, situation, **52**:74-5
Salles de bingo, répercussions, **52**:65, 68

Procédure et Règlement—*Suite*
Témoins, interrogatoire, répartition du temps entre les partis politiques, dérogation, **2**:33-5
Vice-président, élection en l'absence du président, **13**:8-9
Vote, tenue, modalités, **23**:32

Procès-verbaux et témoignages
Coûts, **1**:12
Distribution, **1**:11-3; **6**:25-6
Erratum, **15**:2; **58**:2
Impression et réimpression, **1**:11; **20**:58; **23**:1; **43**:147; **52**:83

Proclamation royale de 1763. *Voir* Droits des autochtones

Procureur général. *Voir* Campbell, K.; Témoins—Justice, ministre

Progressiste conservateur, parti. *Voir* Oka, crise—Comité

Projet de loi C-31. *Voir plutôt* Indiens, Loi (modification)

Projet de loi C-37. *Voir* Institut canadien des langues patrimoniales

Projet de loi C-122. *Voir plutôt* Indiens, Loi (statuts administratifs et règles d'appartenance)

Projet de loi C-269. *Voir* Fondation des langues autochtones

Proulx, Elder Randel (témoin à titre personnel)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **3**:4, 34

Purdon, Burn (Église Unie du Canada)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:89-92, 107

Quaw, Peter (Bande indienne de Fort George; Conseil tribal Carrier-Sekani)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **24**:4-16

Québec
Alumineries, électricité, vente à rabais, situation, **57**:27, 38, 41-2
Autochtones
Affrontements, **58**:59
Autonomie politique, situation, **56**:45-6
Et Sûreté du Québec, relations, **56**:20-2
Traitement, **47**:68; **52**:22
Voir aussi sous le titre susmentionné Séparation
Avenir constitutionnel, Algonquins, place, **58**:60-1
Énergie, besoins, évaluation, **57**:37-9
Programme constitutionnel, Premières nations, implication, **53**:99
Séparation
Autochtones, répercussions, **56**:7-8, 37-40
Convention de la Baie James et du Nord québécois, abrogation et recours à la Loi de 1912 sur l'extension des frontières, **57**:22, 28-9, 43; **58**:37-8
Cris, souveraineté, revendication, **57**:29, 43-4
Diamond, Chef Billy, position, **57**:43
Référendum, Bélanger-Campeau, Commission, proposition, **57**:17

Québec—*Suite*
Voir aussi Baie James II, projet; Constitution du Canada—Accord du lac Meech; Cris; Inuit; Mohawks—*Adaptation et* Revendications territoriales; Oka, crise; Radiodiffusion autochtone; Revendications territoriales globales—Règlement

Questions en suspens. Voir Affaires autochtones

Quewezance, Joe (Institut de technologie indien de la Saskatchewan)
Alphabétisation des autochtones, étude, **37**:10, 17, 20

Racisme
Élimination, mesures, **18**:26-8
Nouvelle-Écosse, **39**:54, 56-7, 60
Voir aussi Indiens, Loi; *Micmac News*; Oka, crise—Conseil municipal d'Oka—Réunion

Racisme envers les autochtones
Conseil national des autochtones du Canada, porte-parole, déclaration, **4**:6, 12
Dénonciation, **24**:65; **30**:84; **33**:93, 105-6; **37**:41; **38**:62-3
Élimination, **18**:27-8; **33**:95; **56**:44
Nouvelle-Écosse, **39**:26, 47, 51
Ombudsman, **33**:93
Voir aussi Éducation des autochtones

Radar, stations
Ligne nordique de préalerte (DEW), sites, nettoyage, **14**:29

Radio autochtone
Auditoire, **37**:45-6
Autodétermination, **37**:50
Communautaire, **37**:40-1, 45-7, 50; **41**:30-1
Financement, **37**:46-8
Productions, **32**:39-40
Réseau, **37**:42, 48
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Wawatay Native Communications Society

Radio-Canada
Conseil d'administration, Société nationale des communications autochtones, représentants, **28**:44, 46-7
Coupures, programmation autochtone, répercussions, **56**:52, 54
Service du Nord, **28**:43
Voir aussi Comité—Délibérations; Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.—Reportage; Radiodiffusion autochtone

Radiodiffusion
Autochtones, représentation, **56**:52-3

Radiodiffusion, autochtones du Nord, accès, programme
But, **28**:36
Financement, niveau, **28**:37; **29**:32; **35**:66, 71; **41**:31-3

Radiodiffusion autochtone
Auditoire, **28**:41-3
Émissions éducatives, **28**:34; **36**:17
Financement public, niveau, **28**:29, 34; **36**:17
Journalisme engagé, **28**:37
Langues autochtones, utilisation, **41**:25-6
Ministère responsable, **28**:43
Production, **28**:40-1; **32**:39-40, 42; **37**:51
Québec, **41**:32

Présidence, décisions et déclarations
Comité, mandat
De la Chambre, exécution, **45**:27
Définition, **44**:13, 18
Comités parlementaires, système, modification, **45**:24
Délibérations, traduction, interruption en raison de difficultés techniques, la poursuite des travaux dans l'une ou l'autre langue officielle ne constitue pas un précédent, **2**:7
Documentaire, droits des intéressés, protection, **49**:7
Documents de travail, présentation dans les deux langues officielles, **45**:17
Documents, production
Correspondance, consultation, autorisation requise des correspondants, **6**:21-2
Dépôt dans l'une ou l'autre langue officielle, consentement unanime requis, **6**:23-5
Motion, recevabilité, réserves, **5**:34-6
Invitation d'une personnalité autochtone non élue à siéger au Comité
Motion, recevabilité, **24**:85-6
Renvoi au sous-comité du programme et de la procédure, possibilité, **27**:9
Langues autochtones, interprétation simultanée, **38**:22
Membres
Non-membre, autorisation de poser des questions par l'intermédiaire d'un membre, **6**:8
Questions en instance devant les tribunaux, débat, **48**:87, 94
Remplacement au cours d'une séance par un substitut, **5**:34; **6**:19, 21
Temps de parole, **49**:28-9
Motions
Amendement, recevabilité, réserves, **1**:21, 24, 36
Présentation
Avis, **42**:34-5; **45**:6
Dans les deux langues officielles, **45**:9, 11, 15-6
Sans avis, **45**:15
Recevabilité, **45**:6, 8, 15
Renvoi au sous-comité du programme et de la procédure, **45**:29-30
Portée du débat, rappels, **5**:27; **10**:16-7
Public, téléphones portatifs ou signaux sonores, **49**:29
Séances, tenue
Circonstances inusitées des 31 mai et 1er juin 1990, objet de délibérations imprévu, **31**:4; **34**:4
Et impression des témoignages en l'absence de quorum à la condition qu'un député de l'opposition soit présent, **1**:10-1
Témoins, interrogatoire, répartition du temps entre les partis politiques, dérogation, **2**:33-5
Vote, tenue, modalités, **23**:32

Président du Comité
Absence, **24**:69-70
Désistement de Littlechild, **13**:5, 11
Élection
Hughes, m. (Wilbee), **13**:11-2, adoptée, 13
Littlechild, **13**:8-10
Reimer, **1**:9
Présidents suppléants, désignation
Ferland, **58**:50, 54

Président du Comité—*Suite*
Présidents suppléants, désignation—*Suite*
Littlechild, **32**:82
Skelly, Robert E., **35**:13
Thacker, **21**:3
Voir aussi Appendices; Revendications territoriales globales—Bande indienne Sechelt—Lettre *et* Bande Pheasant Rump Nakota; Votes par appel nominal

Presse autochtone
Situation, **49**:136

Price, Wilfrid (Vancouver Indian Centre Society)
Alphabétisation des autochtones, étude, **30**:74-6, 79

Procédure et Règlement
Comité, mandat
De la Chambre du consentement unanime, exécution, **45**:12, 26-7
Définition, **44**:13, 18
Comités parlementaires, système, modification, **45**:24
Délibérations, traduction, interruption en raison de difficultés techniques, poursuite des travaux dans l'une ou l'autre langue officielle, **2**:7
Document de travail, présentation dans les deux langues officielles, **45**:17
Documents, production
Correspondance, consultation, autorisation des correspondants, **6**:21-2
Dépôt dans l'une ou l'autre langue officielle, **6**:23-5
Motion
Recevabilité, **5**:34-6
Retrait du consentement unanime, **5**:3, 36
Invitation d'une personnalité autochtone non élue à siéger au Comité, **27**:4-12
Motion, recevabilité, **24**:85-6; **27**:4-5, 8-9, 12
Membres
Compétence et droit d'intervention, **10**:17
Non-membre, autorisation de poser des questions, **6**:8
Questions en instance devant les tribunaux, débat, **48**:87, 94
Remplacement au cours d'une séance par un substitut, **5**:34; **6**:19-21
Motions
Amendement, recevabilité, **1**:21, 24, 36
Annulation, **27**:4-5
Présentation
Avis, **27**:4-5, 7; **42**:34-5; **44**:5; **45**:6-8, 16
Dans les deux langues officielles, **45**:8-11, 13, 15-7
Sans avis, **45**:15
Recevabilité, **45**:6-8, 14-5
Renvoi au sous-comité du programme et de la procédure, **45**:29-31
Voir aussi sous le titre susmentionné Documents *et* Invitation
Portée du débat, **5**:27; **10**:16-7
Présidence de la réunion laissant à désirer, **27**:10
Séances
Circonstances inusitées des 31 mai et 1er juin 1990, objet de délibérations imprévu, **31**:4; **34**:4
Tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum à la condition qu'un député de l'opposition soit présent, **1**:10-1

Patry, Yvan (paroisse d'Oka)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **55**:5-9, 11-3, 15-7, 19-31

Patsauq, Markoosie (Inukjuak, Qué.)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **22**:5-7, 20, 24, 31

Paul, Art (Vancouver Indian Centre Society)
Alphabétisation des autochtones, étude, **30**:72-4, 77-9

Paul, Lawrence (Première nation Milbrook)
Alphabétisation des autochtones, étude, **39**:35-48

Paul, Stewart (Première nation Tobique)
Alphabétisation des autochtones, étude, **38**:56-62, 64-9

Paul, Thomas (Bande indienne Sechelt)
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **31**:4, 15

PDÉA. *Voir* Développement économique des autochtones, programme

Penner, commission. *Voir plutôt* Autonomie politique des Indiens, comité spécial (1re sess., 32e lég.)

Peter Ballantyne, bande. *Voir plutôt* Bande de Peter Ballantyne

Peters, Gordon (Assemblée des premières nations)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **19**:11-5
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:78-84, 86-7, 89-90, 98, 103-4

Pheasant Rump Nakota Band. *Voir plutôt* Bande Pheasant Rump Nakota

Phillip, Joan (Nation Okanagan)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **56**:69-83
Voir aussi Nation Okanagan

Phoques
Chasse et produits dérivés, commercialisation, Inuit, initiatives, **14**:27

Pierre, Benedict (Bande indienne Sechelt)
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **31**:6, 14

Pilot, Bob (témoin à titre personnel)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **40**:40-61
Allusions à B. Pilot, **40**:40-1, 51-2, 60
Voir aussi Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.—GRC *et* Narration

Pindera, Lorreen (Association canadienne des journalistes)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:137-9, 141-3, 145-6, 148, 150, 157, 159-62, 165-6, 174, 177

Pinède d'Oka. *Voir* Kanesatake—Revendications territoriales; Oka, Qué.

Plains Indian Cultural Survival School
Clientèle, **32**:5-6, 8-10
Conseil scolaire de Calgary, relations, **32**:7-8, 13, 15
Décrochage scolaire, **32**:9-11

Plains Indian Cultural Survival School—*Suite*
Diplôme d'études secondaires, **32**:8
Diplômés, **32**:14-5
Enfants, garde, service, **32**:15
Enseignants, **32**:9-10, 14
Langues autochtones, **32**:14
Matériel didactique, **32**:13-4
Mission, **32**:7-8
Normes, **32**:5
Programme, **32**:4-6, 16-7
Rapport maître-élèves, **32**:7-8, 12
Voir aussi Témoins

Pluritec, rapport. *Voir* Kanesatake—Revendications territoriales—Négociations—Mohawks

Police, services
Autochtones, représentation, **17**:8-9; **18**:5, 16

Pone, Abraham (Coalition Terre-Neuve-Labrador pour l'alphabétisation; Centre d'amitié du Labrador)
Alphabétisation des autochtones, étude, **39**:4-15

Pont Mercier. *Voir* Oka, crise; Réserve de Kahnawake

Poonae, Andrew J. (Wawatay Native Communications Society)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **58**:7-13, 15, 18-23, 25-7

Pootlass, Lawrence (Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **50**:6, 17-8, 29-30, 36

Postes, tarifs
Nord canadien, **14**:25, 30-2

Potter, Ian (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **13**:28-9, 34-5

Première nation Milbrook. *Voir* Témoins

Première nation Tobique
Emploi et Immigration, ministère, fonctionnaire du niveau local, litige, **38**:61-2, 67
Voir aussi Emploi, équité—Femmes; Témoins

Premières nations
Conflit avec le Canada, origines, **56**:72-3, 76
Relations avec le Canada, règle des «souverainetés interdépendantes», respect, **58**:29-31, 35-6
Cour suprême, interprétation dans l'affaire *Sioui,* **58**:30
Souveraineté, question, **47**:54; **48**:146, 148; **53**:83-4, 87
Territoire, représentation, **57**:21
«Territoire sans maître», concept, **51**:11
Voir aussi Autochtones—Groupes et sous-groupes; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Consultations—Affaires indiennes et du Nord Canadien, ministère—Résultats; Indiens, Loi—Modifications; Oka, crise; Québec—Programme

Premières nations de South Island. *Voir* Justice, administration—Adaptation

Premières nations du lac Manitoba. *Voir* Témoins

Oka, Qué.—*Suite*
Terrain de golf, agrandissement—*Suite*
Opposition—*Suite*
Regroupement pour la protection de l'environnement d'Oka, actions entreprises, **54**:54-6, 72
Ouellette, Jean, maire, implication, **54**:63; **55**:59-60; **58**:80-1
Paroisse, représentation, **55**:12, 20
Plan, description, **54**:61-2
Référendum, demande
Bourgault, député fédéral, attitude, **54**:63
Conseil municipal, refus, **54**:56
Situation, **55**:73
Suspension, Caccia, l'hon. John, lettre, envoi au Conseil municipal, **54**:64, 72-3
Terrain adjacent, achat par le gouvernement fédéral, coût, **55**:75-6
Terrains fédéraux
Municipalité, juridiction, juge Anthime Bergeron de la Cour supérieure du Québec, décision, etc., **55**:6, 21, 40-1, 48-9, 54, 61, 63; **56**:64-5
Réunification, répercussions, **55**:24-6, 30-1
Superficie, **55**:35
Tourisme et loisirs, industries
Plan, présentation, **54**:62
Représentation, **55**:14-5
Urbanisation, plan
Poursuite, situation, **55**:73-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Pinède
Voir aussi Kanesatake; Oka, crise; Témoins

Oka Steel. *Voir* Oka, Qué.

Oke, Gordon (Kanesatake Emergency Measures Committee)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **46**:37-9, 51, 53, 59, 63, 66-7

O'Kurley, Brian (PC—Elk Island)
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1989-1990, **11**:28-9
Bureau du commissaire chargé des traités (Saskatchewan), **11**:29
Saskatchewan Federation of Indian Nations, **11**:28-9

Old Sun Community College
Demande de renseignements complémentaires sur le collège, **9**:56
Financement, **9**:45, 48-50, 55-6; **32**:21
Voir aussi Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC; Témoins

Ontario, programme autochtone, section alphabétisation
Financement, **26**:18
Ministère responsable, **26**:21-2
Modification, **26**:21-2
Voir aussi Témoins

Ordres de renvoi
Comité, composition, **1**:3; **13**:3
Crédits 1989-1990
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal, **11**:3
Événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, **44**:3

Organisation internationale du travail, convention. *Voir plutôt* Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail

Organisations autochtones
Dépenses, modalités, **24**:77
Financement
De base à titre d'organisations autochtones représentatives, **4**:5-7, 25, 29; **5**:28; **6**:7; **7**:30; **15**:15-7, 32-3; **24**:19, 27, 53-4, 58-60, 62, 64-6; **40**:37
Modalités, **15**:17; **24**:78
Modes optionnels, **9**:10-1, 22; **11**:7-8; **15**:28-9; **24**:67-8; **27**:21
Niveau, **15**:15; **24**:41, 44, 72
Permanent, **15**:17
Population, perception, **24**:83-4
Programmes établis, financement et péréquation, paiements, versement direct, **24**:52-3
Transfert de ressources du MAINC, **24**:7-8, 75
Gestion
Capacité, **24**:83
Programmes du MAINC, prise en charge, **11**:6-7, 14; **24**:9-10, 40, 75
Voir Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Administration *et passim*

O'Rourke, Seaneen (Conseil tribal de Yellowhead)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:67, 69-75

Ouellette, Jean (village d'Oka)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **55**:33-4, 39-44, 49-56, 58-78, 80-3
Voir aussi Oka, crise; Oka, Qué.—Terrain de golf, agrandissement

Ouje-Bougoumou, réserve. *Voir plutôt* Réserve Ouje-Bougoumou

Padlayat, Sala (Commission scolaire Kativik)
Alphabétisation des autochtones, étude, **36**:4-8, 10-1, 15, 20-1

Paquette, Claude (village d'Oka)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **55**:79-80

Parc d'Oka (Paul Sauvé). *Voir* Oka, Qué.

Parc national de Kejimkujik. *Voir* Autochtones—Micmacs—Hiéroglyphes

Parc national Moresby. *Voir* Revendications territoriales globales—Haïda

Parlement
Autochtones, représentation, **15**:16-7; **49**:19-20
Voir aussi Affaires autochtones; Autochtones—Gouvernement fédéral—Responsabilités fiduciaires *et* Problèmes, règlement; Autonomie politique des autochtones; Oka, crise; Traités

Partner, P.R. (ministère de la Défense nationale)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **55**:93

Pâtes et papiers, usines
Alberta, projet de nouvelles usines, évaluations environnementales, **16**:14-5

Oka, crise—*Suite*
Terrain de golf, agrandissement—*Suite*
Empêchement, gouvernement fédéral, pouvoir d'intervention, **47**:43, 73; **58**:33-4, 51-2
Moratoire
Caccia, l'hon. John, lettre, **58**:88-9, 94-5
Négociations, **48**:84-5, 113-4; **55**:50
Voir aussi sous le titre susmentionné Causes
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, rôle, **50**:7-8
Vandalisme et pillage de propriétés
Forces canadiennes, responsabilité, **46**:57
Indemnisation, situation, **55**:57
Ministre, responsabilité en tant que fiduciaire, **47**:68-70
Mongeon, D^r^ Réjean, cas, **49**:19; **54**:46-7; **55**:117
Répercussions, **46**:65-7
Responsables, **55**:17
Vérité, notion, **49**:145-7, 160
Vieni, Frank, implication, interprétation, **51**:13-5
Violence, utilisation comme instrument de négociation, **56**:42
Warriors
Aberration de la société indienne, perception, **46**:17-8, 20
Actions, répercussions, **46**:7; **47**:6; **58**:81
Appel fait par une minorité de Mohawks, **47**:56; **54**:45
Armes, dépôt le 26 sept. 1990, **47**:14
Armés, nombre, **58**:17
Assemblée des premières nations, perception, **53**:90, 92-3
Cohen, Stanley, rôle, **49**:22
Comportement, **46**:12-3, 20, 60
Confédération iroquoise des Six-Nations, position, **48**:20-1
Criminels, considération, **46**:30, 52-3; **49**:18
Défenseurs, considération, **46**:56
Droits de la personne, violation, **53**:50
Entente du 16 sept., transmission, forces canadiennes, attitude, **48**:11, 30-1
Héros, considération, **54**:13
Infiltration au sein de la collectivité, moyens, **48**:106
Intervention, moment, **46**:58-9; **55**:67, 79
Masques et lunettes de soleil, raisons, **49**:14
Menace, représentation, **46**:40
Mercenaires étrangers et vétérans du Vietnam, présence, **48**:119
Mohawks de Kanesatake, considération, allégations, **46**:34, 43
Nombre, prévision, **46**:45, 57; **47**:49, 51
Prise d'otages, **47**:38; **50**:19-20
Prise de contrôle, **48**:79; **54**:10
Provenance, **46**:22; **47**:49, 51
Représentativité, **46**:24; **47**:49-50
Rôle, **49**:6-7
Violence, synonyme, allégations, **49**:65
Voir aussi sous le titre susmentionné Centre de désintoxication; Etienne; Forces canadiennes; Négociations
Wawatay Native Communications Society
Couverture, **58**:9-13, 16-22, 25, 27
Sûreté du Québec, rapports, **58**:14-5
Voir aussi sous le titre susmentionné Causes
Voir aussi Revendications particulières—Règlements; Votes par appel nominal

Oka, Qué.
Attraits touristiques, description, **55**:14-5, 17-8
Comité consultatif d'urbanisme, autochtones, participation, **55**:6, 11-2, 14
Commerces locaux, boycott par les autochtones, situation, **55**:29
Économie, relance, mesures, **55**:58
Gouvernement fédéral, groupe de consultation et de concertation, mise sur pied, **55**:57-8
Municipalité
Conseil, élection, situation, **55**:33
Description, **55**:35-6, 64
Et autochtones, relations, **55**:34
Historique, **55**:36-8
Statut, **55**:34
Voir aussi sous le titre susmentionné Terrain de golf, agrandissement; Terrains fédéraux
Oka Steel, ouverture, situation, **55**:29-30
Parc d'Oka (Paul Sauvé)
Droit de propriété, établissement, **55**:38-9
Usine de traitement des eaux usées, construction, **48**:107-8; **55**:22-3, 67-8; **58**:109
Paroisse
Description, **55**:6
Et autochtones, relations, **55**:6-7
Projet domiciliaire, développement, représentation, **55**:20
Territoire, répartition, **55**:6, 16
Voir aussi sous le titre susmentionné Terrain de golf, agrandissement
Pinède
Achat, gouvernement fédéral, refus, **47**:71-3
Aménagement, **58**:89-90
Arbres
Abattage, allégations, **48**:86-8; **55**:63-5
Nombre, **54**:59-60, 69; **58**:80
Pruches, localisation sur un terrain marécageux, détermination, **54**:70
Expropriation, **48**:96-7; **54**:61
Glissements de terrain, risques, **54**:71
Historique, **54**:58-62
Mohawks, représentation, **54**:66, 68
Plantes médicinales, utilisation, **54**:69
Projet domiciliaire, prévision, **48**:97; **54**:62
Protection, nécessité, **54**:65, 70-1
Site du patrimoine, désignation, **54**:65-7, 70
Urbanisation, plan, répercussions, **54**:65
Projets de développement, moratoire, imposition, **53**:65, 67, 73
Propriétés, vente, situation, **55**:30-1
Structure administrative, prévision, **55**:68-9
Terrain de golf, agrandissement
Audiences publiques, prévision, demande faite par le ministère de l'Environnement du Québec, **54**:54
Cimetière mohawk, répercussions, **58**:94
Événements, chronologie, **55**:40-1, 65-6
Municipalité, location, coût, **55**:66, 76
Opposition
Conseil municipal, réaction, **54**:56-7
Pétition, signature, Conseil municipal, réaction, etc., **54**:56, 63-4, 71; **55**:61-2, 69-70; **58**:80

Oka, crise—*Suite*
Négociations—*Suite*
Horn, Kahn-Tineta, rôle, **49**:23
Interruption, **49**:96
Mohawks
Représentation, **46**:60-2; **48**:25-6; **52**:17-8, 21
Sécurité, garantie, **51**:14
Négociateurs fédéraux, attitude, **51**:14
Points en litige, approche, **48**:25-6, 34-6
Roy, Bernard, négociateur fédéral, statut, **47**:61-2; **49**:28
Situation entre le 4 mai et le 6 juin 1990, **48**:98
Warriors, prise de contrôle, Grand chef George Martin, déclaration, **48**:112-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Barricades—Érection; Causes; Terrain de golf, agrandissement—Moratoire; Violence
North American History and Contemporary Issues, documentaire, présentation, **49**:5-7
Droits des intéressés, protection, **49**:7
Octobre 70, crise, comparaison, **49**:101
Oka, Qué.
Droits de la personne, violation, **53**:50-2
Indemnisation, **49**:71, 75; **55**:56-7
Personnes expulsées de leur propriété, répercussions, **47**:68; **48**:57, 137; **52**:46-7; **53**:47-8; **58**:112-4, 116-8
Population
Assistance, CLSC, ouverture, **58**:107-8, 115-6
Guérison, processus, prévision, **54**:72-3
Répercussions, **52**:20; **55**:7, 34, 56
Ouellette, Jean, maire d'Oka
Bilan, **55**:82-3
Départ, raisons, **55**:80-1
Propos, interprétation, **55**:62; **56**:81; **58**:85, 95-6
Voir aussi sous le titre susmentionné Comité
Parlement canadien
Non-rappel, **49**:93, 99
Rappel, demande faite par les Mohawks, **51**:13
Pétition de 1882, extrait, **49**:32-3
Peuples autochtones, frustration, expression, **50**:7, 11
Pierres, lancement, incident
Commission canadienne des droits de la personne, enquête, **52**:52
Enquête, demande, **49**:92
Responsables, **49**:82
Sûreté du Québec, comportement, **48**:70-1; **51**:15
Pont Mercier, fermeture, raisons, **49**:106
Premières nations
Réaction, **47**:50, 54
Relations, amélioration, étape, **47**:6, 16, 28
Voir aussi sous le titre susmentionné Causes—Relations; Mohawks; Prévention
Prévention
Gouvernement, mesures, **46**:29
Hypothèse, **46**:22-3
Mohawks, mesures, **54**:13-4
Objectif, **49**:23, 31
Premières nations, préoccupations, **53**:77
Suggestions, **49**:45, 97, 107
Terrains en litige, gel, possibilité, **54**:51-2
Propriétés
Valeur, répercussions, **54**:24, 67-9; **58**:91-2

Oka, crise—*Suite*
Propriétés—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné Vandalisme
Québec, gouvernement
Documents, réclamation, liste, préparation, **50**:3
Enquête, **57**:31
Rôle, **46**:11
Voir aussi sous le titre susmentionné Forces canadiennes; Gouvernement fédéral—Et gouvernement; Mohawks—Relations; Sûreté du Québec, intervention—Enquête
Règlement, Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations, autorité, mise en doute, **48**:12-3
«Réouvrir les ponts», proposition appliquée à Kahnawake, mise en oeuvre, Comité, appui, **46**:4-5
Répétition
Craintes, **58**:109-10
Prévention, gouvernement, mesures, **57**:72-4
Résidants non indiens de Kanesatake, répercussions, **54**:31-6, 67-8
Saganash, Deom
Sûreté du Québec, interpellation, cas, **57**:15
Voir aussi sous le titre susmentionné Cris
Simon, Linda
Travail, reconnaissance, **48**:87
Voir aussi sous le titre susmentionné École
Situation, extension à d'autres régions, craintes, **52**:44, 46
Solution, recherche
Confédération iroquoise des Six-Nations, approche, **48**:20-3, 33-4
Ministre, collaboration avec l'hon. John Caccia du Québec, **47**:12-3
Nation Okanagan, implication, **56**:74
Sûreté du Québec (SQ), intervention
Conseil municipal d'Oka, rôle, **54**:6; **55**:63, 70-3; **57**:17-8; **58**:82, 87-8, 96-7
Critiques, **49**:81; **53**:77
Décision, responsabilité, **55**:71-2, 74
Enquête publique, mise sur pied, gouvernement du Québec, refus, **51**:15
État de siège, justification, **46**:27-8
Forces canadiennes, assistance technique, demande, **55**:88-9
Formation nécessaire, **49**:78
Gestes posés, considération comme des actes criminels, **52**:28-9
Intimidation, harcèlement, etc., **46**:40-3, 54, 56; **48**:38-40, 51-5; **49**:10-1, 20, 90-1, 92, 94, 112; **53**:16-7; **58**:17
Kanesatake Emergency Measures Committee, approche, **46**:64-5
Lemay, caporal, décès, **46**:51; **49**:150; **51**:13, 15
Conseil municipal d'Oka, enquête, demande, **55**:81-2
Ministre, position, **47**:30, 33-4, 51-3
Organisme supplémentaire, suggestion, **49**:17
Situation, perte de contrôle, **48**:69-70, 72
Voir aussi sous le titre susmentionné 11 juil. 1990; Centre de désintoxication—Forces canadiennes—Remplacement; Médias; Pierres, lancement, incident; Saganash, Deom; Wawatay Native Communications Society
Terrain de golf, agrandissement
Conseil municipal d'Oka, approche, **55**:60; **58**:44

Oka, crise—*Suite*
Journalistes—*Suite*
Information, couverture, **49**:143, 159-60; **58**:21-2
Plaintes, **49**:132
Politiciens, attitude, **49**:156
Présence, incidence, **49**:144
Reportages post-crise, absence, raisons, **49**:165-6
Rôle, **49**:142, 145-6, 158-9
«Syndrome de Stockholm», allégations, **49**:130, 153-4, 166
Traitement, **49**:129-31, 135-6, 177-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Barricades; Droits de la personne, violation
Justice, ministre
Propos, **46**:17-8; **48**:73-4; **53**:77
Voir aussi sous le titre susmentionné Droits de la personne, violation; Kanesatake Emergency Measures Committee—Point de vue
Kanesatake Emergency Measures Committee
Autorité, provenance, **46**:55
Point de vue, Justice, ministre, écoute, **46**:48
Responsabilités et services offerts, **46**:34-6, 39, 55
Voir aussi sous le titre susmentionné Mohawks—Traitement; Sûreté du Québec, intervention
Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines
Comparution, interprétation, **51**:5-7
Recommandations, **51**:15
Rôle, **51**:9-10
Leçons pour l'avenir, souveraineté et droits ancestraux des autochtones, reconnaissance, **57**:19-20
Médias
Animateurs de lignes ouvertes et d'émissions-causeries, incitation à la haine et à la violence, **54**:9; **56**:51, 54
Bandes vidéo
Origine, **49**:128, 161-2
Saisie, **49**:163-4
Censure, **49**:127, 131-2, 137, 156, 158, 161, 166-8, 172-3
Liberté d'actions, restrictions
Droits de la personne, violation, **49**:140; **52**:55-6
Forces canadiennes, rôle, **49**:128-31, 134-5, 137, 146, 161, 164-5, 167
Plaintes, dépôt en Cour fédérale, juge Joyal, décision, **46**:11-2; **52**:56-7
Sûreté du Québec, rôle, **48**:46-7; **49**:137-9, 164-5
Liberté de presse, attaques, **49**:127, 129
Perceptions véhiculées, manipulations, etc., **46**:11; **47**:68; **48**:37; **49**:8-10, 12, 15, 23, 67, 73, 84-5, 127-8, 144, 170-3; **53**:29-30; **58**:12, 25
Ministre, rôle, **46**:39; **47**:35-7; **48**:80, 86, 111-2, 135, 137; **52**:16
Mohawk Council of Akwesasne, rôle, **52**:68
Mohawks
Appui, Bande indienne Penticton, actions entreprises, **56**:73-6, 78, 82
Autodéfense, principe, art. 34(1) du Code criminel, invocation, **53**:48-9
Communauté assiégée, **49**:110-1
Condamnation devant la justice, situation, **51**:13
Criminels, allégations, **49**:12, 18, 114, 118; **53**:42
Départ de la région, raisons, **53**:50-1
Déstabilisation, volonté, allégations, **49**:115
Farnham, base militaire, transfert
Avocats, interdiction, **49**:95, 98-9
Oka, crise—*Suite*
Mohawks—*Suite*
Farnham, base militaire, transfert—*Suite*
Désinformation, responsable, **49**:95
Enfants, répercussions, **55**:102-3, 107
Photo, journaux, publication, **49**:11
Lutte, représentation, **51**:13
Marginalisation, sentiment, **48**:60-1; **49**:96
Masques sacrés de cérémonie, saisie, **51**:13
Meurtriers, brutes, etc., qualificatifs, **53**:40
Poursuites judiciaires, justification, **53**:37, 40
Premières nations, appui, **51**:17
Prise d'armes, justification, **57**:31
Radio, matériel de captage des fréquences policières, possession, **57**:74, 76
Relations avec le gouvernement du Québec, **47**:56-7
Répercussions
Canadiens, opinion, **49**:10-1
Employeurs, attitude, **49**:11
Pertes occasionnées, **53**:21-2
Psychologiques, **46**:35, 37-8, 45-8; **54**:42
Québéçois, opinion, **54**:13-4, 19
Responsabilité, **58**:29-30, 54
Tortures infligées, allégations, **53**:35, 38, 42-4
Traitement psychologique, programme, Kanesatake Emergency Measures Committee, proposition, **47**:59-60
Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations, réponse, **48**:99-100
Comité, rapport provisoire, **46**:50
Voir aussi sous le titre susmentionné Centre de désintoxication—Évacuation; Groupe de citoyens observateurs—Contacts; Négociations; Parlement; Prévention; *Warriors*
Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake
Implication, **58**:83-6, 102-3
Recommandations, **58**:82, 86
Voir aussi sous le titre susmentionné Comité
Nation Nishnawbe-Aski, réaction, **58**:15-6, 25-6
Nation oneida-mohawk
Implication, **53**:23
Voir aussi sous le titre susmentionné Centre de désintoxication
Négociations
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, rôle, **49**:16
Authentiques, doutes, **49**:27-8
Caccia, l'hon. John, représentant du Québec, rôle, **48**:10-1; **53**:16
Confédération iroquoise des Six-Nations, intervention, **48**:8, 10-1, 14-5
Conseil municipal d'Oka
Attitude, **48**:81-2
Warriors, lettres envoyées, **55**:75
Contenu, **47**:14
Déroulement, **48**:18-9; **53**:16-21, 23-5, 30-2, 56-7
Échec, raisons et responsabilité, **48**:10-1, 16, 22, 25, 31; **53**:17-8
Église Unie, communications, coupures, **49**:99-100
Gagnon, Roger, représentant fédéral, rôle, **48**:10, 19, 28-9
Gouvernements, attitude, **53**:45

Oka, crise—*Suite*
Droits de la personne, violation—*Suite*
Plaintes—*Suite*
Groupe de citoyens observateurs, dépôt, **48**:55-6
Situation, **53**:43-4
Poursuites judiciaires, **49**:21; **52**:26-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Forces canadiennes; Journalistes; Médias—Liberté d'actions, restrictions; Oka, Qué.; *Warriors*
École fédérale, fermeture, Linda Simon, cas, **48**:79-80
Église Unie du Canada
Position, intervention, etc., **49**:115-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Droits de la personne, violation; Négociations
Enfants
Libération, **49**:100-1
Perception, **58**:11
Répercussions, **48**:130-1, 137-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Affrontements; Barricades—Femmes; Mohawks—Farnham, base militaire, transfert
Enquête
Commission royale, demande, **55**:77
Indépendante
Nécessité, **49**:97-9
Refus, **49**:105
Publique, situation, **45**:13-4, 21-5; **46**:27-8, 62-3; **48**:73; **50**:6, 13; **52**:14, 17, 21, 27-8; **53**:59, 74-5
Voir aussi sous le titre susmentionné Comité; Pierres, lancement, incident; Sûreté du Québec, intervention
Etienne, Chef Gerry et Grand chef George Martin, attaque par des *Warriors*, description, **48**:105-6
Événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **46**:6-67; **47**:5-76; **48**:6-153; **49**:5-179; **50**:6-36; **51**:4-22; **52**:4-83; **53**:5-105; **54**:5-76; **55**:5-119; **56**:5-84; **57**:5-77; **58**:7-118
Ordre de renvoi de la Chambre du 22 oct. 1990, discussion, **43**:149; **44**:5-21
Rapport à la Chambre, **59**:i-xi, 1-49
Ébauche, étude, **59**:51-3
Forces canadiennes
Agents de la paix, rôle, **46**:21
Approche psychologique, utilisation, **55**:109-12
Conseil municipal d'Oka, réaction, **55**:76-7, 80
Déclaration de guerre, considération, **48**:139
Déclarations contradictoires, **55**:90-1
Défense nationale, Loi, partie XI, invocation, **48**:135-7; **52**:10-2
Droits de la personne, violation, recours, **55**:103-4
État d'alerte le 10 juillet 1990, **49**:112
Information, responsable, divulgation, **49**:125
Horn, Randy, *warrior*, blessures, cas, **55**:101-2
Information, absence, **49**:93
Intervention
Chronologie, **55**:84-7
Rapports, dépôt, **55**:92-3
Intimidation, harcèlement, etc., **46**:38-40, 45, 56-7; **48**:44-5, 73; **49**:91-3; **51**:14; **53**:102-4, 111
Justification, **46**:10-1; **47**:48-9, 53, 56; **51**:12; **52**:6
Lenteur à agir, raisons, **55**:99-101
Mandat, **55**:87

Oka, crise—*Suite*
Forces canadiennes—*Suite*
Mise en alerte, moment, **55**:92
Plan d'opération, déroulement, pressions politiques, répercussions, **55**:89-90
Préméditation, **53**:13
Professionnalisme, allusions, **55**:88, 96, 111, 119
Québec, gouvernement
Demande, copie, publication, **55**:92
Justification, rapport, dépôt, **47**:43, 47-8; **55**:92-3
Relations publiques, campagne, coût, explications, **55**:107-9
Répercussions, **46**:34
Soldats, déploiement, nombre, coûts, etc., **55**:93-4, 96-7, 107
Warriors, attitude, **55**:115-6
Voir aussi sous le titre susmentionné Armes—Présence; Barricades—Femmes; Centre de désintoxication; Médias—Liberté d'actions, restrictions; Sûreté du Québec, intervention; Vandalisme et pillage de propriétés; *Warriors*—Entente
Gaspé, Dan
Recommandations, **54**:6-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Causes
Gouvernement fédéral
Approche, **47**:65-6; **49**:74; **51**:6-7, 10; **53**:48-9; **57**:52
Et gouvernement du Québec
Approche, **48**:38, 47-8; **53**:11-4, 27
Communications, ratés, **49**:70, 80, 84
Condamnation, **54**:6
Forces policières et militaires, utilisation, justification, **46**:54; **51**:10; **58**:57, 71
Justification, **52**:6
«Ordre public», argument, utilisation, **50**:8
Responsabilité, **48**:63; **57**:8; **58**:29-30, 54
Retard, explications, **46**:20-2
Objectif, **47**:13
«Règle de droit», primauté sur la «souveraineté», **46**:7-13, 21-2, 32; **51**:14
Responsabilité, **52**:11-3, 29-30; **53**:59, 76, 82-3, 103; **58**:106
Voir aussi sous le titre susmentionné Armes; Causes; Châteauguay, Qué.; Terrain de golf, agrandissement—Empêchement
Groupe de citoyens observateurs
Contacts avec les Mohawks, situation, **48**:60-1
Documents annexés, explications, **48**:51
Postes de contrôle, présence, raisons, etc., **48**:37-49, 56, 60, 62-3
Rapport, parti-pris, critiques, **48**:51-3, 57-9, 64-5, 68-9, 72, 74
Recommandations, **48**:50-1, 63, 72
Voir aussi sous le titre susmentionné Droits de la personne, violation—Plaintes
Indigenous Bar Association, recommandations, **52**:13-4, 21
Institut Mackenzie, livret intitulé *The Legacy of Oka*, **49**:151-3
Insurrection armée, **46**:52; **47**:53-4
Journalistes
Autochtones, absence, **49**:132-4
Droits de la personne, violation, **56**:54
Étrangers, **49**:138
«Événement politique», position, **49**:141-3

Oka, crise—*Suite*
Centre de désintoxication—*Suite*
Évacuation—*Suite*
Mesures, **53**:32-5
Mohawks, version, **49**:14
Forces canadiennes
Communications avec l'extérieur, coupures, **55**:94-6
Remplacement par la SQ, **53**:34
Rôle, **53**:27
Nation oneida-mohawk, représentants, présence, **53**:25-6
Tunnel, creusage, rumeur, **47**:64-5; **53**:44-5
Warriors étrangers, présence, **55**:113
Centre de recherche-action sur les relations raciales
Position et recommandations, **56**:42-53
Voir aussi sous le titre susmentionné Droits de la personne, violation
Châteauguay, Qué.
Barricades
Érection, maire, réaction, **49**:78-9
Nombre, **49**:82
Gouvernement fédéral, aide, demande, **49**:64, 70
Incidence, **49**:64-7, 71-2, 83-4
Poitras, Yvon, rôle, **49**:78
Policiers, mandat, **49**:77, 82
Chronologie, **46**:7, 59-60, 62-3; **48**:37, 78-9; **52**:6; **53**:54-7; **54**:31; **55**:40-8, 84; **57**:51-4
Voir aussi Forces canadiennes—Intervention
Comité
Affaire *Patricia Starr*, allusions, **44**:10-3, 17
Aspects juridiques, **44**:9-10, 18; **45**:14
Audiences
Fonctionnaire, comportement, **48**:75-6
Télédiffusion, apport, **56**:68
Témoins importants, absence, **51**:6
Avis juridiques, **44**:11
Conseiller juridique, rôle, **44**:11-2
Déplacement à Kanesatake et Kahnawake, situation, **47**:44; **48**:6-7, 114-5, 121, 131; **50**:4; **56**:67; **58**:5-6
Documents, liste, préparation, **58**:5
Enquête, **42**:34-5; **46**:27, 33, 37
Exhaustive et indépendante, m. (Blondin), **45**:6-30
Am. (Wilbee) irrecevable, **45**:15
Recevabilité, **45**:6-8
Rejet, outrage à la Chambre, **45**:29
Rejetée, **45**:3, 31
Renvoi au sous-comité du programme et de la procédure, **45**:28-31
Versions française et anglaise, différence, **45**:17
M. (Nault), **42**:34-5, retirée, **45**:8
Rapport, rédaction, **58**:5
Fragmentation, **45**:13-4, 27
Impartialité, **45**:19-25
Mandat, **44**:5-9, 13-21; **45**:8, 12-3, 27-9, 31; **49**:13-4; **51**:6
Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake, comparution, requête, **54**:74-5
Obligation en vertu de l'ordre de la Chambre, **45**:12, 17-9, 23, 25-7, 29-30
Ouellette, Jean, maire d'Oka, comparution, questions, suggestions, **54**:71-2
Outrage au tribunal, **45**:14
Progressiste conservateur, parti, intentions, **45**:23-5

Oka, crise—*Suite*
Comité—*Suite*
Rassemblement des citoyens d'Oka, comparution, contexte, **58**:115
Recommandations, suggestions, **48**:120-1; **54**:66; **58**:44-6, 63, 97-101
Rôle, **52**:34; **53**:75; **57**:19, 32-3
Travaux, télédiffusion, autorisation, demande à la Chambre, **50**:4
Voir aussi sous le titre susmentionné Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère—Horn, Kahn-Tineta, avis de recherche; Bourgault—Présence; Mohawks—Traitement; «Réouvrir les ponts»
Comité de réconciliation, représentativité, **40**:44-5
Commission canadienne des droits de la personne
Observateurs, délégation, **52**:53
Rôle, **52**:34, 50-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Droits de la personne, violation; Pierres, lancement, incident
Confrontations. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Affrontements
Conseil algonquin de l'Ouest du Québec, position, **58**:57, 71
Conseil municipal d'Oka
Gouvernements, contacts, **55**:80
Responsabilité, **46**:27; **54**:63-4; **55**:61-3, 75; **58**:83-5, 93-4, 97-8
Réunion publique, racisme, propos, cas, **58**:92-3
Voir aussi sous le titre susmentionné 11 juil. 1990; Barricades—Démantèlement; Forces canadiennes; Négociations; Sûreté du Québec, intervention; Terrain de golf, agrandissement
Conseil national des autochtones du Canada, rôle, **48**:132-5
Conseil paroissial d'Oka
Implication, **55**:13
Répercussions, **55**:27-8
Conseil tribal, rôle, **46**:34; **48**:78-80
Coûts économiques et sociaux, **56**:74-5
Cree, John, maison, perquisition, **49**:113-4
Cris, répercussions, Saganash, Deom, opinion, **57**:13
Désengagement, entente, **49**:94-5, 102-3, 105-6
Droits de la personne, violation
Centre de recherche-action sur les relations raciales, poursuites judiciaires, encouragement, **56**:64-5
Commission canadienne des droits de la personne, approche, **52**:41-2
Commission des droits de la personne du Québec, rapport, **49**:104-5; **52**:53-4
Communauté internationale, réaction, délégués canadiens, envoi en Europe, **47**:74-6
Église Unie du Canada, position, **49**:89-91, 97, 103-4
Enquête judiciaire, **48**:121; **52**:53-4
Exemples, **49**:101-2, 110, 140; **52**:12-3
Fédération internationale des droits de la personne, rapport, **52**:53-4
Journaliste autochtone, cas, **52**:56-7
Justice, ministre, position, **49**:89
Ministre, mise au point, **47**:16
Organismes de défense des droits canadiens et internationaux, position, **46**:16; **47**:67-8; **48**:55; **49**:105
Plaintes
Absence, **49**:20
Dépôt, **46**:38, 46, 63

Nunavut
Développement économique des autochtones, potentiel, **14**:28-9
Environnement, protection, **14**:29-30, 34

Nungak, Zebedee (Corporation Makivik)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **22**:36-7

Oak, Susan (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **51**:4, 11-2

Obomsawin, Liz (Assemblée des premières nations)
Alphabétisation des autochtones, étude, **37**:35-6

Office consultatif de la main-d'oeuvre autochtone. *Voir* Emplois

Oiseaux migrateurs, Convention. *Voir plutôt* Convention concernant les oiseaux migrateurs

Oka, crise
11 juil. 1990
Cassette des événements, présentation, **51**:18
Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations, position, **48**:111
Conseil municipal d'Oka, pouvoir, provenance, **51**:13
Prise d'armes, justification, **53**:45-7; **54**:14-5
Signification, **46**:34, 40-1, 51; **47**:10
Sûreté du Québec, intervention, **51**:14-5; **57**:53
Voir aussi sous le titre susmentionné Barricades—Érection—Situation
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère
Horn, Kahn-Tineta, avis de recherche, **49**:11
Dépôt demandé par le Comité, **49**:24
Voir aussi sous le titre susmentionné Causes; Négociations
Affrontements
Escalade à partir de 1985, **54**:30, 52
Femmes et enfants, présence, **49**:13
Alcool, trafiquant, autorisation, **49**:111-2
Aliments, ravitaillement, **46**:27-8, 35, 38; **49**:31, 90-1, 102, 109, 112-3
Antécédents, historique, **53**:10-2
Armes
Arsenal, valeur, etc., **53**:37-9, 41; **58**:12
Caches d'armes illégales, importance, **46**:59
Gouvernement fédéral, connaissance, **47**:44
Identification, **54**:19
Présence, forces canadiennes, connaissance, **55**:114-5
Provenance, **57**:74, 76
Récupérées, liste, **57**:77
Tranfert à l'étranger, nombre, etc., **55**:98
Utilisation, raisons, **47**:7; **48**:26-8, 61-2, 66-8; **49**:16
Voir aussi sous le titre susmentionné 11 juill. 1990—Prise; Barricades—Démantèlement; *Warriors*
Bande de la Rivière Désert, position, **56**:12-4
Barrages routiers, choix, raisons, **49**:114
Barricades
Démantèlement
Armes trouvées, identification, **55**:94
Conseil municipal d'Oka, injonctions, **48**:81, 97-8; **58**:82-4, 88-9
Emplacements, description, **54**:27; **58**:76

Oka, crise—*Suite*
Barricades—*Suite*
Érection
Date, **55**:78-9
GRC, intervention, **57**:57, 69-71
Négociations, chronologie, **55**:50-5
Raisons, **49**:15
Routes publiques, **52**:30-1
Situation jusqu'au 11 juill. 1990, **54**:49-52
Femmes et enfants, présence, forces canadiennes, réaction, **55**:112
Journalistes
Admission, **58**:13
Impossibilité, **49**:176-7
McLaughlin, chef du NPD, présence, **46**:35
Nourriture et médicaments, acheminement, **58**:13-4
Personnes à l'intérieur, contacts, **55**:28
Voir aussi sous le titre susmentionné Châteauguay, Qué.
Blancs, situation, **49**:121-4
Blondin, dossier (correspondance), **49**:26-7
Dépôt auprès du greffier, **49**:62
Bourgault
Implication, **51**:13, 15; **53**:60; **55**:57; **58**:108
Témoins, déclarations, répercussions, **51**:19-22
Présence au Comité, dénonciation, **51**:6
Canada, réputation internationale, répercussions, **58**:28
Canadiens
Opinion et réaction, **46**:20; **48**:137, 148; **49**:15; **53**:9, 90; **57**:16-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Mohawks—Répercussions
Caractère politique, reconnaissance, **53**:40-1
Causes
Abus contre les autochtones, **57**:5-6
Activités illégales, **55**:15-6; **57**:70
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, responsabilité fiduciaire, manquement, **49**:17-8, 24-5, 33, 44, 54
Cimetière, protection, **56**:74-6
Conflits au sein des collectivités, **57**:52
Contexte socio-politique, **58**:80-1
Dépendance économique, **55**:8
Droits des autochtones, affirmation, **48**:117
Gaspé, Dan, position, **54**:22-3
Gouvernement fédéral, position, **49**:26
Historique, **47**:28; **58**:78-9
Lac Meech, Accord, échec, **53**:50-1
Ministre, propos, **48**:118
Négociations, échec, **42**:5-6
Relations entre les Premières nations et le gouvernement, **53**:75
Revendications territoriales, **48**:27; **52**:35, 48-9, 66; **53**:78; **56**:10
Société dominante, règles, imposition, **46**:23-4
Terrain de golf, agrandissement, litige, **48**:81; **53**:63
Wawatay Native Communications Society, interprétation, **58**:22-3
Centre de désintoxication
État, **55**:117
Évacuation
Forces canadiennes, version, **49**:14; **55**:113-4

Nault, Robert D.—*Suite*
Conseil tribal Carrier Sekani, **24**:9, 11
Conseil tribal des Nuu-chah-nulth, **9**:17
Défense nationale, Loi, **55**:94
Développement économique des autochtones, **24**:49-51; **29**:62
Écoles autochtones, **32**:56-8
Éducation des autochtones, **26**:22-3; **29**:23-4, 60-1; **30**:12-4, 61-2, 77; **32**:11, 35-8, 55-6, 59-60; **35**:54; **36**:22-4
Emplois, **33**:96-8
Enseignement postsecondaire, autochtones, accès, **7**:25-7, 33-4; **9**:55; **13**:13-4
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, **1**:14, 16, 18-20, 22-31; **5**:24-5, 35-6; **6**:21-4; **9**:14, 16, 35, 56-7, 63-4; **10**:17-8
Étude, **2**:20-2, 26, 33; **3**:23-5; **4**:21, 24, 26; **5**:24-5, 27, 34-6; **6**:12-3, 21-4; **7**:25-7, 33-4, 41; **8**:26; **9**:14, 16-7, 35, 55-7, 63-4; **10**:16-8, 27-8
Fonction publique, **23**:33
Fondation canadienne des arts autochtones, **21**:12-6, 32-3
Indiens résidant hors des réserves, **15**:21-2
Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T.N.-O., **40**:46-7, 56-7, 59, 62-3, 66-7
Journaux autochtones, **28**:41
Justice, administration, **17**:14-5
Kanesatake, **52**:23-5; **54**:19-22, 48-9, 53; **55**:78
Langues autochtones, **30**:68; **32**:34, 58-60, 90; **33**:77
Médias autochtones, **33**:40-1; **35**:68
Mohawks, **48**:84-6, 88-9, 91-3, 102, 108, 114
Muskwachees Cultural College, **32**:88, 93-4
Nation Nishnawbe-Aski, **24**:37-8
National Aboriginal Network on Disability, **40**:12, 15
Oka, crise, **42**:34
Événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990
Enquête exhaustive et indépendante du Comité, m. (Blondin), **45**:6-11, 15, 18-9, 25-6, 29
Étude, **46**:23-5, 57-60; **47**:43-4, 49, 69, 71-4; **48**:18, 29-30, 68-9, 72, 83-6, 88-9, 91-3, 96, 102-3, 107-9, 113-5, 149; **49**:7, 15-7, 45, 83-7, 98-100, 125, 161-6, 169; **51**:20-1; **52**:22-5, 53-6, 77-80; **54**:19-23, 48-53; **55**:32-3, 78-80, 92-4, 108; **57**:69-72; **58**:10-4, 41-6, 52; **59**:51-3
Old Sun Community College, **9**:55-6
Organisations autochtones, **24**:52-3
Plains Indian Cultural Survival School, **32**:8-10
Procédure et Réglement, **5**:24-5, 27, 34-6; **6**:20-4; **10**:16-7; **23**:32; **24**:85-6; **42**:34; **45**:7, 10, 15, 25-6
Procès-verbaux et témoignages, **6**:25-6
Radio-Canada, **28**:44
Radiodiffusion autochtone, **28**:41-2
Réserve Blackfoot, **32**:22, 24
Réserve d'Akwesasne, **52**:77-80
Réserves, **13**:30-1; **57**:70-1
Revendications particulières, **16**:24; **17**:34; **31**:10-1; **42**:20-3; **46**:25
Revendications territoriales globales, **17**:34; **23**:11-3, 21-2; **24**:10-1; **31**:5, 7-8, 10-1; **34**:11-2; **46**:25
Actualisation, étude, **13**:30-1, 37-8; **16**:22-4; **31**:5, 7-8, 10-1; **34**:11-2
Revendications territoriales particulières et globales, procédé de négociation, étude, **42**:20-3
Saskatchewan Literacy Network, **33**:11

Nault, Robert D.—*Suite*
The Saskarchewan Indian, **33**:40
Traités, **8**:26; **9**:55
Wawatay Native Communications Society, **26**:23; **35**:67-70; **58**:12

Nelson, Curtis (Kanesatake Longhouse)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:53-9, 74

Nelson, Joyce (Kanesatake Emergency Measures Committee)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **46**:40-1, 56-7

Nicaragua. *Voir* Alphabétisation

Nicholas, Graydon (Indigenous Bar Association)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **8**:19-20, 22, 24-6, 28-9

Nicholas, Livingston. *Voir* Appendices—Président

Niemi, Fo (Centre de recherche-action sur les relations raciales)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **56**:41, 43-4, 48, 50, 55-7, 59-63, 65-6, 69

Nobis, Tony (témoin à titre personnel)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **3**:4, 21

Nolan, Richad (Secrétariat d'État)
Alphabétisation des autochtones, **29**:33-9, 45

Nominations par décret
Autochtones, représentation, **23**:41
Voir aussi Comité; Territoires du Nord-Ouest

Nord, accord. *Voir plutôt* Accord sur le Nord

Nord canadien
Exilés, situation, **14**:28-9, 31
Comité, étude, **14**:26
Militarisation, **14**:25, 33-4
Politique gouvernementale, **14**:26
Transports, particularités, examen, **11**:30
Voir aussi Postes, tarifs; Revendications territoriales globales

Normandeau, Marcelle (Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **54**:33-5

Norris, Daniel
Allusions à D. Norris, compétence, **13**:40
Voir aussi Comité—Nomination; Territoires du Nord-Ouest

North American History and Contemporary Issues. *Voir* Oka, crise; Témoins

Northern Perspectives. Voir Inuit—*Lords of the Arctic and Wards of the State*

Norton, Ruth (Assemblée des premières nations)
Alphabétisation des autochtones, étude, **37**:28-9, 31, 34-6, 38

Nouveau parti démocratique de la Nouvelle-Écosse. *Voir* Témoins

Moulton, Delbert (Union of New Brunswick Indians, Post-Secondary Committee)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:22

Mountain Horse, Alvine (Administration de la tribu Blood (Traité 7))
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:43-4

Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake
Création, contexte, **58**:78, 101-2
Voir aussi Kanesatake—Conseil tribal—Référendum; Oka, crise; Témoins

Mulroney, le très hon. Martin Brian (PC—Charlevoix; premier ministre). *Voir* Autochtones—Gouvernement fédéral—Consultations; Droits existants, ancestraux ou issus des traités—Reconnaissance; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Grévistes de la faim

Munro, Bradley (Commission canadienne de l'UNESCO)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **25**:20-1

Murray, John (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1989-1990, **11**:17

Muskoday Cultural College
Financement, **9**:63

Muskwachees Cultural College
Étudiants résidants, capacité d'accueil, **32**:93-4
Financement, **32**:87-8
Immeuble non sécuritaire, **32**:93
Voir aussi Témoins

Myers, Mike (Nation oneida-mohawk)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:8-14, 30-41, 49-52

Nahanee, Teresa Ann (recherchiste pour le Comité)
Alphabétisation des autochtones, étude, **30**:41; **32**:42, 51, 59; **36**:26; **38**:56
Voir aussi Comité

Nahwegahbow, Roger (Indigenous Bar Association)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **8**:19, 21, 29
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **52**:14-9, 21-2, 24-8, 30, 33

Namagoose, Bill (Grand Conseil des Cris du Québec)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **57**:14, 16-8, 37-42, 46, 48-9

Nation algonquine
Description, **58**:56-7
Voir aussi Appendices

Nation canadienne
Fondateurs, **14**:32-3

Nation Nishnawbe-Aski
Financement fédéral, **24**:29, 37
Voir aussi Oka, crise

Nation Okanagan
Coexistence avec la Couronne, confirmation dans le document intitulé *Elder's Position-Okanagan Nation,* **56**:71
Phillip, Joan, statut, éclaircissements, **56**:80-1
Souveraineté, protection et promotion, alliance avec la Confédération iroquoise des Six-Nations, **56**:71, 80-1
Statut et responsabilités, **56**:70-1
Territoire, description, **56**:70
Voir aussi Oka, crise—Solution, recherche; Témoins

Nation oneida-mohawk
Cérémonie d'ouverture, prières, description, **53**:5-7
Voir aussi Mohawks; Oka, crise; Témoins

Nation Siksika. *Voir* Témoins

National Aboriginal Network on Disability
Développement, **40**:10-2, 19-20
Financement, **40**:15, 19-20
Voir aussi Témoins

Nations autochtones. *Voir plutôt* Premières nations

Native Adult Education Resource Centre. *Voir* Témoins

Native Education Centre. *Voir* Témoins

Nault, Robert D. (L—Kenora—Rainy River)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **15**:21-2; 17:13-5, 33-4; **18**:19-21, 24; **19**:12-5, 20, 26; **21**:12-6, 32-3; **23**:11-3, 20-2, 33-5; **24**:9-12, 22, 24-6, 37, 49-54, 66-9, 85-6, 89; **40**:46-7, 56-7, 59, 62-3, 66-7
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **19**:26; **24**:66-9; **29**:25; **30**:33
Alphabétisation des autochtones, étude, **26**:21-4, 28-32; **28**:21-4, 41-5; 29:22-4, 38-41, 60-2; **30**:12-4, 33, 61-2, 68, 77-8; **32**:8-11, 17, 21-3, 34-8, 45-7, 50, 55-60, 72-3, 80-3, 88-90, 93-4; **33**:9-12, 18-20, 32-5, 40-1, 49-52, 66, 68-70, 77, 88-9, 96-8, 108-9; **35**:10-1, 17-9, 29-32, 43-7, 54-5, 61-2, 66-9, 72; **36**:10-5, 21-6; **40**:12, 14-6, 32-5
Assemblée des premières nations, **19**:14; **24**:85-6
Association des centres d'amitié de la Saskatchewan, **33**:11
Association des Iroquois et Indiens alliés, **24**:24-6
Autochtones, **10**:16-7; **18**:19-20; **19**:13-4, 26; **21**:32; **40**:13-4; **47**:73; **48**:149; 52:24, 55; **58**:41-4
Bande indienne de Fort George, **24**:10-1
Bande Pheasant Rump Nakota, **34**:11-2
Bandes, **47**:73
Centres d'amitié, **24**:51; **29**:39-40; **30**:77-8
Châteauguay, Qué., **49**:84-5
Circle Project, **33**:88-9
Collectivités, développement, programme, **29**:62
Comité, 2:26, 33; **4**:21; **5**:24-5, 34-6; **6**:21-4; 7:41; **8**:6-7; **9**:53; **13**:39-40; **15**:22, 31-3; **19**:26; **21**:28; **24**:4, 84-5; **28**:44; **29**:5; **32**:17, 59; **33**:108-9; 35:67, 72; **36**:25; **45**:6; **48**:96; **55**:32
Séance d'organisation, **1**:14, 16, 18-20, 22-32; **13**:8-14
Séances à huis clos; **10**:3, 30; **12**:109-10; **20**:55-8; **23**:3, 5, 24, 41; **28**:47; **41**:3, 33; **43**:147-8; **46**:3-5, 67; **50**:3-4; **58**:5-6; **59**:51-3
Travaux, planification, **45**:6-11, 15, 18-9, 25-6, 29; **50**:3-4; **58**:5-6
Commission canadienne des droits de la personne, **18**:19, 21
Commission scolaire Kativik, **36**:11-5, 22-5

Michel, Henry (Enowskin Centre)
Alphabétisation des autochtones, étude, **30**:48-55

Michell, Joseph P. (Conseil tribal Carrier Sekani)
Alphabétisation des autochtones, étude, **30**:4-5, 9-20, 23

Micmac News
Financement public, **38**:7, 53; **39**:50, 55, 57
Racisme, dénonciation, **39**:56-7

Ministère de l'éducation du Manitoba. *Voir* Témoins

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. *Voir plutôt* Affaires indiennes et Nord canadien, ministère

Ministères et organismes gouvernementaux
Politique d'achats dans le nord, **11**:30
Voir aussi Alphabétisation des autochtones

Minorités
Nouvelle-Écosse, situation, **39**:53-4
Voir aussi Alphabétisation

Minorités visibles. *Voir* Fonction publique—Groupes minoritaires

Mississauga, réserve. *Voir* Réserve des Mississauga

Mitchell, Michael (Mohawk Council of Akwesasne)
Réserve d'Akwesasne, situation, examen, **13**:4
Voir aussi Comité—Témoins

Mohawk Council of Akwesasne
Représentation, **52**:69
Voir aussi Oka, crise; Réserve d'Akwesasne—Commission de police *et* Gouvernement, forme; Témoins

Mohawks (Okwehonwe)
Adaptation au Québec, **58**:110-1
Chefs, nomination par les mères du clan, système, **48**:95
Coalition. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Peuples, rassemblement
Confrontations
Approche, **50**:17-9
Description, **46**:51-2
Historique, **46**:53-4
Ministre, propos, **48**:118-9
Représentation, **48**:15
Droits, reconnaissance, **56**:45, 47
Forces policières, constitution, **48**:13; **56**:69
Pourparlers, situation, **57**:61
Solliciteur général du Canada, collaboration avec le ministre de la Sécurité publique du Québec, **57**:56, 61
Gouvernement, système
Confédération, primauté, **53**:101-2
Population blanche, perception, **53**:71
«Grande Loi de la paix»
Reconnaissance, **48**:141-2
Représentation, **51**:8-9
Immigrants ou réfugiés, perception, Ministre, propos, **48**:118-9, 142-4; **49**:12, 18; **51**:16
Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31, répercussions, **47**:5-8
Lois canadiennes, assujettissement, interprétation, **53**:41-2, 101-2
Mères de clan, responsabilités, **52**:69
Nation distincte, reconnaissance, **51**:8-9; **53**:42

Mohawks (Okwehonwe)—*Suite*
Nation oneida-mohawk, devoir et responsabilité, **53**:22
Peuples, rassemblement, **49**:49; **53**:69
Principes démocratiques canadiens, remise en question, **46**:48-9
Question, gouvernement, approche, **48**:123-6
Revendications territoriales
Algonquins, contestation
Gouvernement fédéral, utilisation, **58**:57
Règlement sans consultation, répercussions, **56**:12
Revendication, dépôt en 1990, **47**:8, 32, 45-6; **56**:5-7, 9-10
Négociations, consensus, prise en main par les collectivités, **56**:47, 59
Proposition de 1975, rejet, **47**:8; **56**:45
Québec, séparation, répercussions, **47**:53-4
Situation, comparaison avec les autres collectivités, **50**:17-8
Société des guerriers
Membres déloyaux, identification, **54**:16-7
Perception, brochure intitulé *Les services de police pour les Canadiens autochtones,* **57**:57-8
Renseignements, **57**:74
Rôle, **54**:15-6
Souveraineté, **46**:9-10, 14-5, 24-5, 28-9, 30-2, 53, 61-4; **49**:24, 56, 79-80, 107; **50**:19; **53**:49-50, 67-8
Sûreté du Québec, descentes dans les collectivités, enquête judiciaire, demande, **53**:50-1, 58-9
Territoire
Caractère «sacré», signification, **58**:51
Hydro-Québec, électricité, transport, projet, **51**:14; **53**:39
Voir aussi Algonquins; Kanesatake; Oka, crise; Oka, Qué.—Pinède; Réserve d'Akwesasne—Casinos—Accès

Moise, Claude (Groupe de citoyens observateurs)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:54, 58-61, 63, 65, 68, 70, 73

Mongeon, Réjean (Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **54**:31-2, 36, 47, 49-51
Voir aussi Oka, crise—Vandalisme et pillage de propriétés

Montour, William K. (Conseil des Six-Nations)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:31-60

Moresby. *Voir* Parc national Moresby

Morrisseau, Lyle (Saskatchewan Indian Federated College Student Association)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:103-8, 14

Morse, Brad, (Association du Barreau canadien)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **17**:20-2, 25-6, 28-30, 32-6

Moss, Wendy (recherchiste pour le Comité)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **25**:18-9
Alphabétisation des autochtones, étude, **28**:23; **32**:27, 73-4, 83
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **58**:46-7

Makokis, Eddy (Bande indienne de Saddle Lake)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:78-80, 82

Malentendants. *Voir* Autochtones

Malone, Arnold (PC—Crowfoot)
Forces canadiennes, **55**:98
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **55**:96, 98-9

Manitoba. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Autochtones; Éducation des autochtones

Manitoba Literacy Task Force. *Voir* Alphabétisation des autochtones

Martin, George (Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:77, 86, 95, 100, 112
Voir aussi Kanesatake; Oka, crise—Etienne

Mason, Boniface (Conseil tribal d'Island Lake)
Allusions à B. Masson, **35**:8, 10
Alphabétisation des autochtones, étude, **35**:7-10

Masse, Lucie (Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **58**:77-82, 88, 93-4, 101

Matchewan, Chef Jean-Maurice (Lac Barrière)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **58**:61-3, 65, 71, 73-5

Mater, Helga (Regroupement pour la protection de l'environnement d'Oka)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **54**:53, 64, 68, 71, 73-4

McCormick, Christopher (Conseil national des autochtones du Canada)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **15**:4-16, 18-30
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **4**:5-16, 19-22, 24, 27-31

McCreath, Peter L. (PC—South Shore)
Assemblée des premières nations, **27**:5, 10-1
Comité, **27**:29
Procédure et Règlement, **27**:5, 10-1

McCue, Harvey (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1990-1991, **27**:33-4
Alphabétisation des autochtones, étude, **29**:6-8, 13-7, 19-21, 23-5, 28-9
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **10**:19

McDonough, Alexa (Nouveau parti démocratique de la Nouvelle-Écosse)
Alphabétisation des autochtones, étude, **39**:49-57

Médias
Autochtones, représentation, **58**:24-5, 27
Voir aussi Comité—Délibérations; Oka, crise

Médias autochtones
Financement
Moyens, **28**:35
Niveau, **26**:9; **28**:34
Secrétariat d'État, groupe de travail, **28**:35, 39; **33**:40-1; **35**:68-70
Rôle, **40**:38
Sous-comité, création, suggestion, **37**:27, 35-6
Voir aussi Alphabétisation des autochtones

Meechas, John (Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **5**:18-9, 22-6

Mehlman, Gloria (Saskatchewan Indian Federated College)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:30-6

Meilleur, Jean-François (Regroupement pour la protection de l'environnement d'Oka)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **54**:53-7, 63, 65, 67-9, 71-4

Menczer, Micha J. (Mohawk Council of Akwesasne)
Réserve d'Akwesasne, situation, examen, **13**:4

Mendes, Errol P. (Université Western Ontario)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **58**:28-56
Voir aussi Autochtones—Souveraineté, question

Mercredi, Ovide (Indigenous Bar Association; Assemblée des premières nations; Assemblée des chefs du Manitoba)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **19**:4-11, 16-27; **24**:45-6, 50-2
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **8**:26-7, 30
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:74-8, 82-8, 90-5, 99-102, 105

Merkosky, Ed (témoin à titre personnel)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:16-25
Comparution à titre personnel, **33**:16

Merrick, Gwen (ministère de l'éducation du Manitoba)
Alphabétisation des autochtones, étude, **35**:20-6, 28-32

Mesures d'urgence, Loi. *Voir* Défense nationale, Loi—Dispositions

Métis
Détenus dans les pénitenciers, **41**:13, 17
Droits, situation, préjudices, **16**:21
Historique, **41**:4-5
Réputation, **41**:17-8
Situation
Comité, étude, **15**:26
Dénonciation, **41**:8
Données, **41**:8, 16-7, 20
Suicide, **41**:13
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Éducation des autochtones; Emplois; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès—Indiens non inscrits; Indiens, Loi; Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31; Logements destinés aux autochtones; Revendications territoriales globales—Dénés

Littlechild, Willie—*Suite*
Droits des autochtones, **18**:22-3, 29-30
Droits existants, ancestraux ou issus de traités, **15**:26; **17**:28-9
Éducation des autochtones, **4**:27; **26**:27; **29**:19-21; **30**:19; **32**:40-1, 59, 74; **35**:47; **37**:18; **38**:27, 53-4; **39**:11-2, 23-4, 32, 42
Emploi, programmes, **29**:59-60
Emplois, **39**:44
Enseignement postsecondaire, autochtones, accès, **2**:31-2; **5**:22; 7:32-3; **8**:29; **10**:20
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, **1**:22; **9**:60-1; **10**:19-20
Étude, **2**:30-2; **3**:30, 34; **4**:27; **5**:22-3; 7:30-3; **8**:29-31; **9**:33, 60-1, 63; **10**:19-20, 25-6
Environnement, **24**:82-3
Fonction publique, **23**:30, 32-3, 38-9
Fondation des langues autochtones, **38**:16
Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31 (1re sess., 33e lég.), mise en oeuvre, **10**:25; **11**:18
Indiens non inscrits, **15**:26
Institut canadien des langues patrimoniales, **29**:29
Institut de langue micmac, **38**:85-6
Inuit, **14**:34
Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T.N.-O., **40**:54-5, 62, 64, 66
Journaux autochtones, **28**:44-5
Justice, administration, **14**:35, **17**:12-3
Langues autochtones, **28**:23; **29**:19-20; **32**:90; **38**:14-5, 17, 27, 85; **39**:11-2, 32; **40**:29-30
Médias autochtones, **37**:35-6
Métis, **15**:26
Micmac News, **39**:55
Muskoday Cultural College, **9**:63
Muskwachees Culturel College, **32**:94
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **59**:52-3
Organisations autochtones, **24**:83-4
Procédure et Règlement, **24**:85
Procès-verbaux et témoignages, **1**:13
Radio autochtone, **32**:39; **37**:47
Réserve d'Akwesasne, situation, examen, **13**:4
Revendications particulières, **17**:36
Revendications territoriales globales, **17**:36; **23**:18-9, 23
Actualisation, étude, **16**:18-20
Sécurité sociale, **24**:83-4
Société nationale des communications autochtones, **28**:44
Traités, **5**:22; **10**:19; **14**:19-20; **17**:28-30
Wawatay Native Communications Society, **35**:70-1
Voir aussi Président du Comité—Désistement *et* Élection *et* Présidents suppléants, désignation

Littlejohn, Cathy (Ralliement national des Métis)
Alphabétisation des autochtones, étude, **41**:10-1, 13-4, 16

Livre blanc. *Voir* Revendications particulières

Logements destinés aux autochtones
Besoins
Comité, étude, **39**:48
Étude, **11**:20
Évaluation, **24**:74
Document de travail fédéral, consultations, dépôt, etc., **11**:20-2

Logements destinés aux autochtones—*Suite*
Métis, **41**:15
Nouveaux et restaurés, **11**:21
Programme, mise en oeuvre, **11**:14-5
Projet de loi C-31, mise en oeuvre, demandes, **11**:19-22; **15**:10-1; **27**:20; **39**:48
Qualité, **24**:73, 75, 83-4
Voir aussi Bande indienne de Fort George

Longboat, Harvey (Confédération iroquoise des Six-Nations)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:20-1, 25-6, 29, 33

Longhouse de Kanesatake
Kanesatake Longhouse People of the Pines, liens, **53**:70
Voir aussi Kanesatake; Témoins

Lopez, Ricardo (PC—Châteauguay)
Comité, **43**:149-50

Lords of the Arctic and Wards of the State. *Voir* Inuit

Loterie autochtone
Création, **15**:17; **24**:77, 87-8

Lubicons. *Voir* Revendications territoriales globales

Lucky Man, bande. *Voir plutôt* Bande Lucky Man

Lyons, Oren (Confédération iroquoise des Six-Nations)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:7-18, 20-34

MacArthur, Steven (Bande Pheasant Rump Nakota)
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **34**:4-14

MacDonald, Ron (L—Dartmouth)
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **38**:63
Alphabétisation des autochtones, étude, **38**:18-21, 24-7, 31-4, 62-5, 70-1, 76-8, 89-91; **39**:12-4, 20-2, 27, 32-3, 38-40, 55-6, 64
Comité, **38**:18, 22, 70
Éducation des autochtones, **38**:31-2, 64-5, 77; **39**:12-4, 21, 32, 39
Emploi, équité, **38**:64
Institut de langue micmac, **38**:91
Institut des langues autochtones, **38**:25-6
Langues autochtones, **38**:18-22, 24-5, 89-91; **39**:22, 40, 64
Racisme, **39**:55-6
Racisme envers les autochtones, **38**:62-3

MacDougall, John (PC—Timiskaming; secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)
Revendications particulières, **42**:24-6
Revendications territoriales particulières et globales, procédé de négociation, étude, **42**:24-6

Mackenzie, Helen (recherchiste pour le Comité)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **25**:19

Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie
Allusion, **29**:51
Autochtones, **29**:51-2, 55-60

MAINC. *Voir* Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère

Langues autochtones *Suite*
Promotion et préservation, **15**:5-6, 10-2, 16; **24**:23-4, 48-9; **28**:25-7; **29**:13-5, 44; **30**:30-1, 33, 68-9; **32**:53; **33**:74, 77-8, 80; **35**:65; **36**:18; **37**:13-4, 24, 28-9, 31, 34, 38, 41, 49, 51; **38**:10-4; **39**:14, 19, 22, 39-40; **40**:31-2; **41**:29
Recherche, **37**:28
Rétention, **40**:29-30
Saskatchewan, **33**:73-7
Squanish, **30**:63-73
Terre-Neuve et Labrador, **33**:9
Tradition orale, **33**:75
Traduction et interprétation, **39**:5-6, 8
Wawatay Native Communications Society, services, **35**:66, 71
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Appendices—Association micmaque d'études culturelles *et* Federation of Saskatchewan Indian Nations; Comité; Commission scolaire Kativik; Édition; Éducation des autochtones; Fondation des langues autochtones; Institut canadien des langues patrimoniales; Institut de langue micmac; Institut de langue yinaka-déné; Institut des langues autochtones; Institut malécite et micmac de l'Université du Nouveau-Brunswick; Justice, administration; Plains Indian Cultural Survival School; Radiodiffusion autochtone; Réserve Blackfoot

Langues officielles
Cri, reconnaissance, **41**:30
Français, langue de travail et condition d'emploi, **36**:8; **37**:37
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Commission scolaire Kativik

Langues patrimoniales
Gaélique, **39**:26
Irlandais, **33**:81
Voir aussi Langues autochtones; Institut canadien des langues patrimoniales

Lanouette, Georges (Union of Ontario Indians)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **24**:59-60, 66-8

Larrivée, Gaby (PC—Joliette)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **19**:25
Constitution du Canada, **19**:25

Larsen, rapport. *Voir* Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.—Rapport

Latour, Georges (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Alphabétisation des autochtones, étude, **29**:49-51, 57-60, 62, 64

Lauka, Darlene (Old Sun Community College)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:18-20, 22, 24-6

Lazare, Hazel (Assemblée des premières nations)
Alphabétisation des autochtones, étude, **37**:26

Lazore, Dorothy (Assemblée des premières nations)
Alphabétisation des autochtones, étude, **37**:26-7, 29-33, 38

Leclerc, Sylvie. *Voir* Appendices—Fonction publique; Fonction publique, emploi, Loi

Leduc, Kim (Groupe de citoyens observateurs)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:37-51, 53, 55-6, 58-60, 62-3, 67, 69, 72-4

Lee, Derek (L—Scarborough—Rouge River)
Algonquins, **56**:30-1
Autochtones, **56**:32-3, 62-4, 77
Colombie-Britannique, **56**:77
Comité, **43**:147-8
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **56**:29-33, 62-4, 76-7
Premières nations, **56**:76

Lerat, E. Ducth (Federation of Saskatchewan Indians)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:6-7

Les Communications par satellite canadien Inc. (CANCOM). *Voir plutôt* CANCOM

Limage, Leslie (Secrétariat de l'année internationale de l'alphabétisation, UNESCO)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **25**:5-21

Littlechild, Willie (PC—Wetaskiwin; président; président suppléant)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:19-20, 34-5; **15**:25-8; **17**:12-3, 28-32, 36; **18**:22-3, 29-30; **19**:19; **23**:18-9, 22-3, 30, 32-3, 38-9; **24**:34, 82-4, 88; **25**:14-8; **40**:54-5, 62, 64, 66
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1989-1990, **11**:16-8, 32
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **11**:16-8, 32; **19**:19; **24**:68
Allusions à Littlechild, **7**:23; **13**:9; **19**:20; **37**:38
Alphabétisation, **25**:15-8
Alphabétisation des autochtones, **25**:15; **26**:24-6; **29**:29, 36-8, 45; **32**:40, 44, 48, 64, 79-80, 82-3, 93; **35**:9, 29, 53, 58, 62-3; **37**:17-8, 34, 36, 48; **38**:34-5, 53, 68, 78-80; **39**:23, 55; **40**:20
Étude, **26**:24-7; **28**:44-5; **29**:19-21, 29, 36-8, 45, 57-60; **30**:19; **32**:39-41, 44, 47-8, 59, 64, 74, 79-80, 82-3, 90, 93; **35**:9-10, 28-9, 47-8, 53, 58, 62-3, 70-1; **37**:17-8, 34-6, 47-8; **38**:14-7, 26-7, 34-5, 53-4, 68, 78-80, 85-6; **39**:11-2, 23-4, 32, 42, 45, 55, 61-2; **40**:17-8, 20, 28-9; **44**:4
Assemblée des premières nations, **24**:85
Autochtones, **1**:13; **11**:32; **19**:19; **29**:21; **40**:17-8
Autonomie politique des autochtones, **17**:32-3
Budget des dépenses, **24**:82
Centre d'amitié de Prince George, **30**:19
Comité, **2**:31; **15**:27-8; **17**:24; **18**:30; **23**:32, 39; **24**:34, 88; **29**:5, 20-1, 29, 38, 45, 59; **30**:19; **32**:41, 44, 59; **39**:54-5; **40**:24
Séance d'organisation, **1**:13, 22; **13**:12
Séances à huis clos, **10**:3, 30; **12**:109-13; **13**:4; **20**:56-8; **23**:5, 24, 41; **25**:3-4; **28**:47; **43**:149-50; **44**:4; **59**:52-3
Comité permanent des finances, **14**:34
Comités parlementaires, **14**:19
Commission de la fonction publique, **23**:39
Conseil national des autochtones du Canada, **40**:28
Conseil tribal des Nuu-chah-nulth, **9**:33
Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail, **15**:28; **18**:29; **39**:62

Koury, Allan—*Suite*
Éducation des autochtones, **28**:19
Indiens résidant hors des réserves, **15**:30
Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T.N.-O., **22**:34-5; **40**:64-5
Justice, administration, **18**:15
Kanesatake, **54**:18-9; **55**:17-8; **56**:59-60; **57**:66-7
Mohawks, **56**:12, 59
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990
Enquête exhaustive et indépendante du Comité, m. (Blondin), **45**:17, 19-21
Étude, **46**:26, 60-2, 65-6; **50**:25-8; **52**:30-1, 39, 41, 75-6; **53**:37-8, 101; **54**:18-9; **55**:16-8; **56**:8-9, 33-5, 38-9, 58-61; **57**:13-5, 36-8, 66-9; **58**:18-20, 25-6, 34, 38-41; **59**:52-3
Ordre de renvoi de la Chambre du 22 oct. 1990, discussion, **44**:11-2
Oka, Qué., **55**:16-8
Organisations autochtones, **15**:28
Postes, tarifs, **14**:32
Procédure et Règlement, **45**:17
Québec, **56**:38; **57**:37-8
Réserve d'Akwesasne, **52**:75-6
Revendications particulières, **42**:30-1
Revendications territoriales globales, **50**:25-6, 28; **56**:10-2, 60; **57**:66-8; **58**:39-41
Actualisation, étude, **13**:35-7
Revendications territoriales particulières et globales, procédé de négociation, étude, **42**:30-1
Traités, **13**:36
Wawatay Native Communications Society, **58**:19-20
Voir aussi Vice-président du Comité—Élection

Kubb, Gerald (Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **5**:12-4, 16-8, 24-5, 31-2

Labelle, Huguette (Commission de la fonction publique)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **23**:24-32, 34-41
Allusions à H. Labelle, **23**:41

Lac Barrière. *Voir* Témoins

Lac des Loups. *Voir* Témoins

Lac Meech, Accord. *Voir* Constitution du Canada; Oka, crise—Causes

Lacaille, Jacques (Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:80-93, 95-8, 101-16

LaFontaine, Christopher (Institut Gabriel Dumont d'études autochtones et de recherche appliquée)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:43-57

LaForme, Harry, S. (Commission indienne de l'Ontario)
Revendications territoriales particulières et globales, procédé de négociation, étude, **42**:5-33, 35-6

Lameman, Alphonse (Conseil des nations Cri-Chipewyan (Traité 6))
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:50-5, 61

Lameman, Ron (Conseil des nations Cri-Chipewyan (Traité 6))
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:55, 61-3

Landreville, Gilles (village d'Oka)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **55**:34-9, 56-8, 73-4

Lane, Catherine (Secrétariat d'État)
Alphabétisation des autochtones, étude, **29**:30-2, 34-7, 40-6

Langues asiatiques
Japonais, **32**:38

Langues autochtones
Annuaire téléphonique en écriture syllabique, **26**:32
Apprentissage
Estime de soi, relations, **38**:23, 25-7
Priorité, **39**:11-2
Before It's Too Late, film, **38**:23, 25
Compréhension écrite, **39**:16
Conférence nationale, **30**:31
Cours, reconnaissance, **30**:51, 53
Cri, **32**:85, 90-1; **33**:36, 38, 57-8, 73, 81-2; **35**:7, 33, 64, 71; **36**:8; **37**:41; **41**:21-4, 28-30
Culture, relations, **30**:28, 67-8; **32**:33, 85; **35**:51, 64; **37**:21; **38**:5-6, 10, 15-6, 18-9, 22, 49, 74, 89; **39**:64; **40**:31, 39; **41**:30
Dialectes, **30**:74; **32**:66, 90; **33**:73; **36**:11, 14-5; **38**:86-7; **39**:9; **41**:30
Disparition, **26**:13; **28**:24-5; **29**:13; **30**:24, 28-9, 59; **32**:32-3; **33**:38, 74, 76-7; **35**:47, 51, 64; **37**:30, 38, 41, 44; **38**:6, 10, 19-20, 71; **39**:18, 32, 39-40
Droits linguistiques, **37**:13-4, 22-3, 37; **38**:49
Écriture, **33**:61, 72-4; **35**:33, 66, 68; **36**:11
Enseignement, **29**:13-5, 19-20, 28-9; **30**:59-62, 66-71; **32**:24, 31-6, 40, 53, 59-60, 65-6, 90-1; **33**:59-61, 73, 75-6; **37**:29-33, 42; **38**:12-4, 21-6, 41, 45-6, 48-9, 54, 72-4, 77; **39**:5, 7, 9, 12, 63; **41**:21-2
Groupe de travail, création, **30**:31
Innueimum, **39**:4-9, 11-2, 14
Institutions publiques, **33**:59
Interdiction légale et prohibition, **38**:41, 56
Inuktitut, **35**:64; **36**:8, 11-2, 14-5, 18-20; **37**:41; **38**:71-4, 77
Langue de travail, **37**:31
Langues patrimoniales, différenciation, **28**:26; **40**:31
Malécite, **38**:22-7
Micmac, **38**:5-7, 10-4, 17-21, 26, 41-2, 45-6, 49, 51, 54, 82-91; **39**:16, 18, 22, 26, 28, 32, 40-1, 52, 63-4
Académie de langue, **38**:13, 15
Poème de Rita Joe: «*I Lost My Talk*», **38**:21-2
Ojibway, **35**:7, 64, 71 ; **37**:41
Organisme de coordination du développement, **28**:24
Pied-noir, **32**:41-2, 52-3, 61-2, 65-7; **38**:51
Politique nationale, **30**:69; **33**:75
Prime linguistique, **37**:37

Kanesatake (Mohawks)—*Suite*
Revendications territoriales—*Suite*
Entente de 1991—*Suite*
Comparaison avec l'entente de 1989, **47**:55-6
Conseil paroissial d'Oka, signature, **55**:20-1
Négociations, **47**:14-6, 40-1, 47
Population, rejet, **48**:109-11
Fondement, **58**:30-1
Gouvernement fédéral
Approche, **46**:26, 53-4
Points de vue divergents, règlement, moyens, **52**:48-9
Historique, **47**:7-8, 29-34; **48**:16-7; **51**:8-9, 16; **53**:53-4; **55**:36-8; **58**:78-80, 93
Ministre
Attitude, **48**:82-3, 85, 114
Initiatives, **47**:9-10, 14
Négociations
Approche, **53**:61-2
Chronologie, **53**:15-6, 55
Coalition, légitimité, **47**:14; **48**:82, 101-5, 138, 140; **54**:18
Collectivité mohawk, objectif, **48**:84
Conseil tribal, approche, **48**:80-1
Déroulement, historique, **55**:43-8
Désilets, Yves, négociateur fédéral, rôle, **53**:13
Développement économique, programmes, mise en oeuvre, considération, **47**:63-4
Gouvernement, approche, engagements, etc., **47**:15; **53**:27-8
Longhouse de Kanesatake, participation, **53**:42, 55
Mohawks, représentation, **47**:11-2, 15-6; **48**:102-3; **52**:58-9; **53**:37-9, 49
Population, croissance pour les 25 prochaines années, rapport Pluritec, utilisation, **48**:80, 84, 88, 104
Propositions fédérales, imposition, **48**:77-8
Réunion du 21 juin 1990, enregistrement, dépôt au Comité, **48**:88-94; 50:4; **58**:75-6
Suspension, temps de réflexion, demande, **53**:71-3; **58**:105-7
Pinède d'Oka
Moratoire, suggestion, **49**:119
Représentation, **51**:6-7, 14
Règlement
Justice, ministre, initiatives, **46**:18-20
Prévision, **54**:53
Revenus, écarts, **55**:8
Salle de bingo, ouverture, situation, **55**:21-2
Société des guerriers
Activités, etc., mise en doute, **54**:9, 14-5
Représentation, **46**:63
Statut actuel, **48**:105
Terres
Acquisition par le gouvernement fédéral, **46**:45, 60; **47**:12-3; **53**:7
Disposition, **54**:18-9
Répercussions, **54**:28-9
Algonquins, revendication, **47**:44-7; **48**:115-6; **56**:6, 18, 26, 59-60; **57**:66-7; **58**:90
Aménagement, moratoire, **49**:116
Cession, problèmes, **53**:37-8
Expropriation, **52**:23-4
Marécage, acquisition, **48**:82, 85-6, 104; **55**:65

Kanesatake (Mohawks)—*Suite*
Terres—*Suite*
Morcellement en parcelles, **47**:40-1, 62-3
Occupation, décision, Dan Gaspé, rôle, **54**:5-6, 18
Proposition de 1977, rejet, **47**:8; **56**:45
Représentation, **51**:14
Réunification
Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake, position, **54**:38, 45
Conseil paroissial d'Oka, position, **55**:13-4
Opposition, raisons, **54**:12-3
Répercussions, étude, **55**:8
Voir aussi Oka, crise—Comité—Déplacement *et* Événements *et* Résidants

Kanesatake Communications Society Ltd. *Voir* Kanesatake

Kanesatake Emergency Measures Committee. *Voir* Oka, crise; Témoins

Kanesatake Longhouse. *Voir plutôt* Longhouse de Kanesatake

Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines. *Voir* Longhouse de Kanesatake; Oka, crise; Témoins

Kawaguchi, Ben (Conseil scolaire de Peigan)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:52-66

Keenan, David (Conseil des Indiens du Yukon)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **23**:14

Kejimkujik. *Voir* Parc national de Kejimkujik

Kettenbeil, Anne (Groupe de citoyens observateurs)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:51-4, 56-7, 59-62, 65, 68, 70-1, 73-4

Kilgour, David (L—Edmonton-Sud-Est)
Comité, **20**:55

Klein, Manfred (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **13**:27

Knockwood, Kathy (Confédération des Micmacs du continent)
Alphabétisation des autochtones, étude, **38**:28-32, 35, 37-40

Knockwood, Noel (Centre d'apprentissage micmac)
Alphabétisation des autochtones, étude, **38**:4-7, 14-5, 17, 20-1

Koury, Allan (PC—Hochelaga—Maisonneuve; vice-président)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:21, 32; **15**:28, 30; **18**:15; **22**:34-5; **24**:56; **40**:64-5
Algonquins, **56**:8-9, 34-5
Alphabétisation des autochtones, étude, **26**:28-30; **28**:19-20; **37**:14-5; **44**:4
Autochtones, **52**:30-1; **54**:19; **56**:59-61; **58**:38-9, 41
Autonomie politique des autochtones, **50**:26-7; **52**:39, 41
Baie James II, projet, **57**:14, 36-8, 68
Comité, **13**:28, 40-1
Séances à huis clos, **20**:55-7; **23**:3, 5, 24, 41; **28**:47; **43**:147-8; **44**:4; **46**:3-5, 67; **50**:3-4; **58**:5-6; **59**:52-3
Travaux, planification, **45**:17, 19-21; **50**:3-4; **58**:5-6
Constitution du Canada, **14**:21
Cris, **57**:13

Justice, administration—*Suite*
Autochtones, traitement arbitraire—*Suite*
Commission royale d'enquête, suggestion, **17**:13
Correctifs, **17**:7, 12
Explication, **17**:23; **18**:15-6
Gouvernement fédéral, négligence, **17**:7, 11
Inuit, position, **14**:35
Droit autochtone
Enseignement, initiatives, **15**:25; **17**:22
Impact sur la nature et le caractère du droit canadien, **17**:31, 33
Reconnaissance, **14**:13; **15**:6; **17**:7
Gouvernements autochtones, compétence, **17**:10
Langues autochtones, utilisation, **17**:9-10

Justice, conférence. *Voir plutôt* Conférence internationale sur la justice autochtone

Kahnawake. *Voir plutôt* Réserve de Kahnawake

Kahnawake, crise. *Voir plutôt* Oka, crise

Kalson, Martin (Bureau du légiste et conseiller parlementaire)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990
Enquête exhaustive et indépendante du Comité, m. (Blondin), **45**:14
Ordre de renvoi de la Chambre du 22 oct. 1990, discussion, **44**:10-3

Kanasarakah (Nation oneida-mohawk)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:5-7, 41-2, 47

Kanesatake (Mohawks)
Alcool et cigarettes, trafic, **55**:8, 17, 29
Armes, Sûreté du Québec, saisie, **55**:21
Autonomie financière, acquisition, **55**:9-10
Autonomie politique, négociations, **52**:36
Bourgault, invitation, **58**:106, 108
Centre de désintoxication, localisation, confrontations, **54**:30
Conseil tribal
Leadership, crise, **55**:7, 9, 18; **58**:80
Membres, choix, **47**:10-1; **49**:12
Mères de clan, système, élargissement, proposition, **52**:67
Porte-parole, **49**:48
Référendum
Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake, position, **54**:41-2
Conseil paroissial d'Oka, position, **55**:30-1
Cour fédérale, décision, **48**:87, 94-5
Décision, prise en main par les Mohawks, **54**:76
Gaspé, Dan, position, **54**:17-22
Imposition, **52**:25-6; **53**:58, 64-6
Légitimité, **49**:48
Ministre, proposition, **47**:10-1, 41
Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake, position, **58**:104
Regroupement pour la protection de l'Environnement d'Oka, position, **54**:73-4
Répercussions, prévision, **54**:42
Système électif, remplacement par celui de la coutume en 1969, **54**:19-20
Décision, consultation, processus, **47**:69, 71

Kanesatake (Mohawks)—*Suite*
Conseil tribal—*Suite*
Système électif, remplacement par celui de...—*Suite*
Indiens, Loi, art. 74, représentation, **47**:37-8, 41-2, 59
Voir aussi sous le titre susmentionné Revendications territoriales—Négociations
Dissensions, utilisation, **51**:12, 14; **53**:60-1, 72; **56**:18
Forces policières
Force locale, constitution, **54**:6, 8-9
Relations, **53**:67-8
Gaspé, Dan, ancien administrateur du Conseil
Embauche, situation, **54**:22
Voir aussi sous le titre susmentionné Conseil tribal—Référendum; Gouvernement, système; Revendications territoriales—Entente de 1989; Terres—Occupation
Gouvernement, système
Choix, gouvernement fédéral, rôle, **54**:11-2
Gaspé, Dan, position, **54**:20
Longhouse de Kanesatake, position, **53**:63-5
Prévision, **55**:68-9
Kanesatake Communications Society Ltd., renseignements, **50**:4
Longhouse de Kanesatake
Existence, **51**:8
Voir aussi sous le titre susmentionné Gouvernement, système; Revendications territoriales—Négociations
Martin, Grand chef George, statut, **48**:104
Oka, Qué., relations, **53**:62-3; **55**:18-20
Origine, historique, **51**:15-6
Personnes étrangères, établissement, craintes, **55**:15-6, 23
Réserve, statut, reconnaissance, **47**:39-40; **52**:19-20; **55**:24
Résidants non indiens
Chemin du Milieu, utilisation, **54**:27-8
Conditions, incertitude, etc., **54**:33-6, 40
Gouvernements fédéral, provincial et municipal, relations, **54**:37-8
Propriétés
Gouvernement fédéral, acquisition, engagement, **54**:30-1, 39-40
Valeur, estimation, **54**:45
Vente, coûts, etc., situation, **54**:42-3, 47-9, 69
Situation, **54**:23-4, 44
Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake, sondage, résultats, **54**:25-6
Territoire occupé, description, **54**:27, 29
Revendications territoriales
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, rapport, publication en 1991, **51**:17
Conseil paroissial d'Oka, plan d'action, proposition, **55**:9
Documents historiques, accès, **51**:12, 17
Droits, contravention avec ceux de la municipalité d'Oka, interprétation, **52**:46-8
Entente de 1989
Échec, raisons et responsabilité, **46**:23, 57-8; **47**:9, 34-5, 47, 55; **48**:30, 66-8, 75; **53**:15; **55**:78
Gaspé, Dan, participation, **54**:12
Terres de 80 hectares, cession, **48**:80-1, 84, 86, 88
Entente de 1991
Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations, consultation, **48**:101
Coalition, représentativité, **46**:55-6; **51**:12

Inuit, réinstallation à Grise Fiord et...—*Suite*
Souveraineté inuit, **49**:62-4
Témoignages assermentés, **22**:20
Tuberculose, **22**:6, 11, 14; **40**:51
Vol d'argent, **22**:15
Voir aussi Appendices

Inuit Broadcasting Corporation
Autonomie, **27**:30, 32, 34

Inuit Tapirisat du Canada
Financement fédéral, **14**:27, 34; **36**:7, 16
Représentativité, **14**:24
Voir aussi Comité permanent des finances—TPS; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Administration *et* Consultations; Témoins

Inukjuak, Qué. *Voir* Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.—Logements *et* Retour; Témoins

Inuktitut Magazine
Publication, **14**:28; **36**:7, 16-7

Inuvialuit. *Voir* Revendications territoriales globales

Ipperwash Camp. *Voir plutôt* Camp Ipperwash

Iqaluk, Andrew (Inukjuak, Qué.)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **22**:10-1, 32

Irwin, Colin. *Voir* Inuit

Jacobs, Deborah (Squamish Nation Education)
Alphabétisation des autochtones, étude, **30**:63-72

Jacobs, Roy (Secrétariat d'État)
Alphabétisation des autochtones, étude, **29**:39

James Bay Cree Communications Society
Financement, **41**:32-3
Journal, **41**:29, 31
Production, **41**:32
Services, **41**:28
Voir aussi Témoins

Joe, Dave (Conseil des Indiens du Yukon)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **23**:6-16, 18-23

Joe, Rita. *Voir* Langues autochtones—Micmac—Poème

Johnson, Al (PC—Calgary-Nord)
Comité, **20**:57

Johnson, Sandra (Conseil des Indiens du Yukon)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **23**:17

Johnston, Darlene (Indigenous Bar Association)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **17**:10-3, 15-6
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **8**:20, 23
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **52**:15, 17, 19-20, 23-4, 26-7, 31-2

Jolicoeur, Jean (Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **54**:23-45, 48-53

Jones, Roger (Indigenous Bar Association)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **17**:4-10, 12-5
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **8**:8-22, 31

Jordan, Lynda (Association des femmes autochtones du Canada)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **7**:4-17, 25, 27, 30-2, 34, 37-41

Journalistes
Autochtones
Absence, **49**:148-50
Questions, sensibilisation, **49**:147, 149; **56**:54-5
Voir aussi Oka, crise; Wawatay Native Communications Society

Journaux autochtones
Abonnés, **28**:41-2
Financement public, **21**:11; **24**:19; **28**:29, 32, 34, 44-5; **29**:36; **33**:14; **36**:7, 16-7
Image positive, **28**:37
Journalisme engagé, **28**:37
Modèles comportementaux, **28**:36-8
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; *Inuktitut Magazine*; James Bay Cree Communications Society; *Micmac News*; *The Saskatchewan Indian*; Wawatay Native Communications Society

Julian, Judy Bernard (Confédération des Micmacs du continent)
Alphabétisation des autochtones, étude, **38**:32-8

Justice. *Voir* Autochtones; Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.; Réserve d'Akwesasne

Justice, administration
Adaptation aux autochtones
Différences sociales et culturelles, considération, **56**:47-9, 59-60
Premières nations de South Island, initiative pour les jeunes, **17**:23-4
Progrès, **46**:19
Recherche, fonds, affectation, **17**:23
Appareil judiciaire autochtone
Autonomie politique des autochtones, relations, **17**:19, 24-5; **18**:5
Codification du droit coutumier, **17**:15
Comité, étude, **19**:7-8
Délits hors réserves, **17**:15-6
Gouvernement fédéral, compétence constitutionnelle, **17**:10-1, 13
Jugement par leurs pairs, **17**:15
Justice, ministre, position, **17**:12
Mise en place, **14**:13; **17**:6, 23
Modèles, **17**:7, 11-2, 14; **19**:8
Tribunaux tribaux, **19**:7-8
Uniformité et diversité, aspects, **17**:14
Autochtones, traitement arbitraire, **9**:52; **17**:5-6; **18**:5; **39**:60
Comité, rôle, **17**:8, 10-1, 13

Institut de langue yinak-déné
Financement et rôle, **30**:8-9, 14, 22

Institut de technologie indien de la Saskatchewan
Activités, clientèles, mission et programmes, **37**:4-5, 8, 15-9
Voir aussi Alphabétisation des autochtones—Initiatives; Témoins

Institut des langues autochtones
Création, **38**:25-6

Institut Gabriel Dumont d'études autochtones et de recherche appliquée. *Voir* Témoins

Institut Mackenzie. *Voir* Oka, crise

Institut malécite et micmac de l'Université du Nouveau-Brunswick
Alphabets malécite et micmac et matériel didactique, **38**:26

Inuit
Déplacement d'Inukjuak, Qué. à Grise Fjord et Resolute, T. N.-O. *Voir plutôt* Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.
Environnement, protection, priorité, **14**:34
Irwin, Colin, étude sur les Inuit, **6**:5-6, 12
Publication, Territoires du Nord-Ouest, gouvernement, opposition, **6**:5
Lords of the Arctic and Wards of the State, article publié dans *Northern Perspectives,* revue de Canadian Arctic Resources Committee, **6**:6
Organisations de représentation, financement public, **22**:26-7
Québec
Organisation politique, **36**:19
Recensement, **36**:25-6
Répartition géographique, **6**:13
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Autochtones; Autonomie politique des autochtones; Convention de la Baie James et du Nord québécois—Cris—Et Inuit; Développement économique des autochtones; Éducation des autochtones; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC; Justice, administration—Autochtones; Phoques—Chasse; Revendications territoriales globales

Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.
Adaptation, **22**:7; **40**:58-9
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère,
Comparution, **40**:47, 65-6
Sous-ministre, lettre, **40**:40, 46-7
Alimentation, **22**:15, 22, 30; **40**:43, 49, 56, 58
Article des publications *National Geographic* et *Equinox,* **22**:36-7
Autorité et peur de l'homme blanc, **22**:5, 14; **40**:52-3
Biens, approvisionnement, **40**:48-9, 56-7
Chasse, amende, **22**:8; **40**:57
Chasseurs et soutiens de famille, **40**:49
Climat, **22**:16
Comité, recommandations, **22**:18, 21-2, 27, 37-8, 67
Commission royale d'enquête, **22**:18-21
Comptes créditeurs et débiteurs, tenue, **40**:54-5
Conditions de vie, **22**:8, 12, 14, 23, 31; **40**:48, 50-1
Consentement et liberté de choix, **22**:5-6, 10, 33-4

Inuit, réinstallation à Grise Fiord et...—*Suite*
Contribution au développement de l'Arctique, **22**:10, 35; **40**:45
Courrier, **22**:9, 15
Dépotoir, détritus, utilisation, **22**:12, 15, 32
Eau, **22**:32
Ensoleillement, **22**:16
Épargne, **40**:49
Équipement, lacunes, **40**:58
Esclaves, **22**:14
Étude, **22**:4-38; **40**:40-67
Excuses, **22**:16
Expérience, **22**:11-3, 16, 37
Exploration minière, **22**:15
Faits, exactitude, **40**:62-3, 65
Fourrures, **40**:56
Gibier, **22**:5-6, 8, 15, 22, 25; **40**:43, 49, 55, 57
GRC
Archives, **40**:48
Commissaire, lettre, **40**:40
Comparution, **40**:65-6
Détachement, **40**:50
Enquête, **40**:40, 50, 65
Pilot, Bob, ancien agent, comparution, motifs, **40**:59-60
Rôle, **40**:42-3, 49
Voir aussi sous le titre susmentionné Narration—Pilot
Grise Fiord, T. N.-O., **22**:25; **44**:51
Groenlandais, **22**:7, 9; **40**:44-5
Habitations de fortune, **22**:30-2; **40**:50-1
Harcèlement sexuel et faveurs sexuelles, **22**:9, 12, 15, 23; **40**:45-8, 60-1, 67
Indemnisation, **22**:7, 9, 16-8, 20, 26-30, 32, 37
Justice canadienne, recours, **22**:18, 21, 28
Justice internationale, recours, **22**:18-20, 28
Logements pour les personnes rapatriées à Inukjuak, Qué., **22**:21, 24-8
M. (Skelly, Ray), **22**:3, 32-6; **40**:61
Adoptée, **40**:4
Am. (Littlechild), **40**:62-3, retiré, 64
Malades, **22**:6
Mauvais traitements, **22**:11
Ministre responsable, **22**:18, 21, 30, 37; **40**:45-7, 64-5, 67
Narration de certains événements
Pilot, Bob, ancien agent de la GRC, **40**:40-6
Témoins inuit, **22**:5-16
Nombre, **22**:6, 23-4
Personnes âgées, **22**:6
Précarité, **22**:8, 12, 14, 31
Rapport à la Chambre, **40**:3
Rapport du surintendant Larsen, **22**:25
Recrutement, **22**:6-7, 13
Rémunération, **22**:8, 15, 23, 30-1; **40**:54
Reportage de Radio-Canada, **40**:58
Resolute Bay, T. N.-O., **22**:28-9; **40**:51
Retour à Inukjuak, Qué., **22**:13, 15, 24, 29; **40**:44, 46, 55, 61
Sécurité sociale, prestataires, **40**:49, 57
Séparation des personnes du groupe, **22**:11, 14
Services médicaux, **22**:6
Solution politique, **22**:21
Souveraineté canadienne, **22**:6-7, 9, 14-6, 23, 28-9; **40**:44-7, 49, 54, 62-7

Hunter, Grand chef Jimmy (Conseil algonquin de l'Ouest du Québec)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **58**:56-60, 62-3, 71

Hutchins, Peter (Association du Barreau canadien)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **17**:18-20, 25, 30-1, 33

Huws, Glenys (Église Unie du Canada)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:87-9, 97-8, 104, 106-8

Immigrants. *Voir* Affaires indiennes et Nord canadien, ministère—Personnel; Mohawks

In the Land of Spirits. *Voir* Autochtones

Indian National Brotherhood. *Voir* Comité—Rapports—Quatrième

Indiens, Loi
Abrogation, **9**:14; **30**:34
Adaptation, **30**:34-5
Critiques, **56**:7; **58**:73
Métis, exclusion, **41**:6
Modifications
Autochtones, participation, **47**:24-5; **49**:17
Commission canadienne des droits de la personne, recommandation, **52**:59
Premières nations, position, **50**:11-2
Objectifs, interprétation, **55**:13
Perspective historique, 7:7-13
Racisme, connotation, **39**:61
Remplacement par une loi sur le statut et l'autonomie des autochtones, **55**:10
The Historical Development of the Indian Act, document, citations, 7:7-9
Traités
Interprétation restrictive, **9**:45
Prééminence, **4**:12; **5**:12; **39**:61
Voir aussi Autochtones—Chef; Fiscalité; Kanesatake—Conseil tribal—Système

Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31 (1re sess., 33e lég.), mise en oeuvre
Bandes, impact, 7:12
Cinquième rapport du Comité permanent des Affaires autochtones et du développement du Nord (2e sess., 33e lég.), relecture, suggestion, 7:11-2
Clause de décès, art. 6(3) et 11(3), interprétation, 7:12-3
Comité, étude, **18**:6
Commission itinérante, création, **15**:10
Conseil national des autochtones du Canada, point de vue, 4:14-9, 24-5
Consultations, dénonciation, **4**:25
Évaluation, **40**:23
Financement, niveau, **11**:6, 8; **18**:24-5
Fréquentation scolaire, impact, **29**:12-3
Information, campagne, financement, **11**:9
Métis, **41**:18-9
Personnes aux droits rétablis, inscription et demandes d'inscription, 7:12; **10**:25-6; **11**:8; **15**:11; **27**:21; **40**:23; **41**:18-9
Rapport, données, degré d'exactitude, **11**:18

Indiens, Loi (modification)—*Suite*
Répercussions
Diversité, **18**:25
Étude par un comité consultatif, **27**:20
Financières, analyse, **11**:18
Voir aussi Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Financement—Fonds spécifiques; Logements destinés aux autochtones; Mohawks; Réserve d'Akwesasne

Indiens, Loi (statuts administratifs et règles d'appartenance), projet de loi C-122 (2e sess., 33e lég.)
Consultations, dénonciation, **4**:25

Indiens de fait. *Voir plutôt* Indiens non inscrits

Indiens des traités. *Voir* Comités parlementaires

Indiens du Yukon. *Voir* Revendications territoriales globales

Indiens inscrits. *Voir* Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Admissibilité, critères—Inuit

Indiens non inscrits
Situation, Comité, étude, **15**:26
Voir aussi Éducation des autochtones; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès

Indiens résidant hors des réserves
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, services, inadmissibilité, **15**:8
Gouvernement
Compétence et responsabilités, abdication, **15**:21-4
Financement inadéquat, **15**:9, 28-9
Provinces, services, prestation, **15**:12
Situation, Comité, étude, **15**:27; **17**:20-1
Statut d'Indien, **15**:30
Voir aussi Développement économique des autochtones, programme; Droits existants, ancestraux ou issus de traités; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès

Indigenous Bar Association
Mémoire, présentation sans version française, **8**:8; **17**:4
Objectifs de l'organisme, **8**:9; **17**:5
Voir aussi Appendices; Autochtones—Souveraineté, question; Défense nationale, Loi—Réexamen; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès—Droits existants; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Consultations *et* Valeur; Oka, crise; Témoins

Inkster, N.D. (Gendarmerie royale du Canada)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **57**:65-6, 74-6

Innu du Labrador
Chasse, pratiques, harcèlement, **11**:25-7
Voir aussi Revendications territoriales globales

Institut canadien des langues patrimoniales
Langues autochtones, **28**:26-7; **29**:15, 42-5; **32**:33; **33**:74; **37**:28-9, 33; **38**:5, 7, 11, 16, 72
Projet de loi C-37, consultations, **29**:15, 29, 43

Institut de langue micmac
Activités, **38**:85-6, 91
Voir aussi Témoins

Heavyhead, Pam—*Suite*
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:39-43, 54-5, 58, 60-1

Hewitt, Priscilla (Ontario, programme autochtone, section alphabétisation)
Alphabétisation des autochtones, étude, **26**:4-9, 13, 15, 17-22, 25-32

Hicks, Bob (PC—Scarborough-Est)
Comité, **20**:57-8

Hiéroglyphes. *Voir* Autochtones—Micmacs

Hind Man, Margaret (Administration de la tribu Blood (Traité 7))
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:37-9, 55, 57

Horn, Kahn-Tineta (North American History and Contemporary Issues)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:5-12, 16-25, 27-8, 30
Voir aussi Oka, crise—Négociations

Horn, Randy. *Voir* Oka, crise—Forces canadiennes

Horn Miller, Waneek (North American History and Contemporary Issues)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:13, 21

Horner, Bob (PC—Mississauga-Ouest)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **22**:14, 23-8, 33-5
Inuit, **22**:26
Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T.N.-O., **22**:14, 23-8, 33-5

Horning, Al (PC—Okanagan-Centre)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **21**:28-9
Autonomie politique des autochtones, **56**:61-2
Comité, **9**:32; **21**:12; **23**:5, 24, 41
Travaux, planification, **45**:9, 12-3, 27-8
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:29-32
Fondation canadienne des arts autochtones, **21**:28-9
Gendarmerie royale du Canada, **57**:74
Mohawks, **57**:74
Oka, crise, **45**:13, 27-8
Événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990
Enquête exhaustive et indépendante du Comité, m. (Blondin), **45**:9, 12-3, 27-8
Étude, **56**:61-2, 75-6; **57**:74

Hoyle, Peter (Église Unie du Canada)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:109-15, 118-20, 124

Hudon, Jean-Guy (PC—Beauharnois—Salaberry; secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale)
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1989-1990, **11**:22-5
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **11**:22
Développement économique des autochtones, **11**:23
Réserve d'Akwesasne, **11**:24-5

Hudon, Jean-Guy—*Suite*
Réserves, **11**:23

Hughes, Ken G. (PC—Macleod; vice-président; président)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:23; **16**:26-7; **19**:27; **22**:37-9; **23**:17, 23; **40**:59-60, 65-6
Alphabétisation, **33**:9
Alphabétisation des autochtones, étude, **29**:62; **30**:41, 46, 54; **32**:7-8, 42, 50-1, 83-4, 92-3; **33**:9, 23-5, 41-3, 90-1, 110-1, 113-4; **35**:45-6, 55, 71; **36**:15-7, 26; **38**:37, 56, 80, 91; **39**:58; **41**:18, 32-3; **44**:4
Autochtones, **56**:66-7
Centre de recherche-action sur les relations raciales, **56**:66
Circle Project, **33**:90-1
Collectivités, développement, programme, **29**:62
Comité, **1**:34; **2**:18; **3**:19; **4**:20-1; **6**:12, 22; **9**:23, 60; **19**:27; **33**:110-1, 113-4; **39**:58
Séance d'organisation, **1**:9-10, 20, 29-30
Séances à huis clos, **10**:3, 30; **12**:109-3; **13**:4; **20**:55-8; **23**:3; **25**:3-4; **28**:47; **41**:3, 33; **43**:147-50; **44**:4; **46**:3-5, 67; **50**:3-4; **58**:5-6; **59**:51-3
Comités parlementaires, **2**:18
Commission scolaire Kativik, **36**:15-6
Conseil tribal des Nuu-chah-nulth, **9**:23
Éducation des autochtones, **38**:37
Enseignement postsecondaire, autochtones, accès, **2**:18-9; **6**:11; **7**:38; **10**:16
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, **1**:20, 29-30
Étude, **2**:18-20, 35; **3**:19-21, 23; **4**:20-1; **6**:11-2, 22; **7**:38-9; **8**:23-5; **9**:22-6, 60, 65; **10**:13-6, 26-7
Institut de langue micmac, **38**:91
Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T.N.-O., **22**:37-8; **40**:59-60, 65-6
James Bay Cree Communications Society, **41**:32-3
Journaux autochtones, **36**:16-7
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:73; **54**:61, 71; **55**:82; **56**:66-7
Oka, Qué., **54**:61, 71
Procédure et Règlement, **6**:20-2
Réserve d'Akwesasne, situation, examen, **13**:4
Revendications particulières, **42**:35
Revendications territoriales globales, **23**:17, 23; **31**:6, 13-4; **34**:4, 13
Actualisation, étude, **16**:25-6; **31**:6, 13-4; **34**:4, 13
Revendications territoriales particulières et globales, procédé de négociation, étude, **42**:35
Tagramiut Nipingat, **36**:17
The Saskatchewan Indian, **33**:41-2
Traités, **3**:21, 23
Wawatay Native Communications Society, **35**:71
Voir aussi Président du Comité—Élection; Vice-président du Comité—Élection; Votes par appel nominal—Président

Humphrey's Public Affairs. *Voir* Comité—Publicité

Hunka, Roger (Conseil autochtone de la Nouvelle-Écosse)
Alphabétisation des autochtones, étude, **38**:10-3, 15-7, 19-20

Gabriel, Samson (Kanesatake Longhouse)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:53
Voir aussi Confédération iroquoise des Six-Nations

Gagnon, lieutenant-colonel Robin. *Voir* Réserve de Kahnawake—Pont Mercier—Barricades, démantèlement—Négociations

Gagnon, Roger (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **47**:45-6, 55-6
Voir aussi Oka, crise—Négociations

Gaspé, Dan (témoin à titre personnel)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **54**:5-23
Voir aussi Kanesatake; Oka, crise; Revendications territoriales globales

Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Autochtones
Question, sensibilisation, initiatives, **57**:74-6
Représentation et recrutement, **18**:5
Comité, étude, **18**:16-7
Cours préparatoires, **41**:14, 16
Voir aussi Autochtones—Forces policières, mise sur pied *et* Forces policières «blanches», relations; Colombie-Britannique—Seton; Comité—Témoins; Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.; Oka, crise—Barricades—Érection; Réserve de Kahnawake—Pont Mercier—Barricades *et* Voies; Témoins

Gingell, Judy (Conseil des Indiens du Yukon)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **23**:6, 13-4, 17, 20, 23

Girard, Michel (témoin à titre personnel)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **54**:54, 57-63, 65-7, 69-72

Goldberger, Pierre (Église Unie du Canada)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:95-7, 100, 102-7

Golfe persique, guerre
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, contributions, **49**:45

Golin, rapport. *Voir* Convention de la Baie James et du Nord québécois—Mise en oeuvre, stratégie

Goodwin, Don (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1989-1990, **11**:18-9, 33

Goulet, Keith (député à l'Assemblée législative de la Saskatchewan)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:57-63

Gouvernement, consultations et relations. *Voir* Autochtones; Conseil tribal Carrier-Sekani

Gouvernement, responsabilités fiduciaires. *Voir* Autochtones

Gouvernements autochtones. *Voir* Autonomie politique des autochtones; Justice, administration

Grand conseil des Cris du Québec. *Voir* Autochtones—Souveraineté, question; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Consultations; Sûreté du Québec—Chars d'assault *Léopard*, acquisition; Témoins

Gravelle-Laporte, rapport. *Voir* Conseils tribaux—Membres

Gray, Florence (Coalition autochtone de l'Ontario sur l'alphabétisation)
Alphabétisation des autochtones, étude, **26**:9-11, 14, 19, 24-5, 27-9, 32

GRC. *Voir* Gendarmerie royale du Canada

Great-West Life
Autochtones, embauche, **35**:39

Green, Howard (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Alphabétisation des autochtones, **29**:46-9, 51-6, 58-63

Grévistes de la faim. *Voir* Appendices—Étudiants autochtones; Comité—Témoins—Étudiants autochtones; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC

Grise Fiord, T. N.-O. *Voir* Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.

Grodinsky, Bill (Grand Conseil des Cris du Québec)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **57**:12

Groupe de citoyens observateurs. *Voir* Oka, crise; Témoins

Groupe de Kahnawake. *Voir* Éducation des autochtones

Groupe DPA. *Voir* Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Évaluation

Groves, Robert (Conseil national des autochtones du Canada)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **15**:16-8, 23-5, 27-31
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **4**:14-8, 25, 28-9
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:133, 136-7, 146-7, 149-50, 152

Guay, Gérald (Indigenous Bar Association; Lac des Loups)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **52**:18, 22, 28, 31; **58**:60-1, 63-4, 66-7, 72-3

Hackett, Michael W. (Châteauguay, Qué.)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:77, 80, 85

Haïda. *Voir* Revendications territoriales globales

Hair, Joe (Assemblée des premières nations)
Alphabétisation des autochtones, étude, **37**:20-6, 28, 33, 38

Handicapés. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Autochtones; Éducation des autochtones—Enfants; Fonction publique—Groupes minoritaires

Harris, rapport. *Voir* Convention de la Baie James et du Nord québécois—Mise en oeuvre, stratégie

Heavyhead, Pam (Administration de la tribu Blood (Traité 7); Blood Tribe Educational Society)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:31-42

Fonction publique, emploi, Loi
Leclerc, Sylvie, appel en vertu de l'art. 21, **15**:30-1
Voir aussi Appendices

Fondation canadienne des arts autochtones
Appui autochtone, **21**:24-5, 31, 33
Bourses d'études, programme, **21**:5
Boursiers, **21**:4, 27
Développement, plan, **21**:15-6, 29
Éducation des autochtones, sensibilisation et encouragement, programme, **21**:5, 29-31
Étude, **21**:4-33
Financement
Budget annuel, **21**:20
Distribution, **21**:17, 19
Fonds, constitution, **21**:17-8, 28-9, 33
Privé, **21**:10-7, 20-1
Provincial, **21**:18-20
Public, **21**:10-7, 20-1, 26, 30-1
Mission, aspects, **21**:4, 22, 30-2
Perfectionnement professionnel, programme, **21**:5-6
Personnel, **21**:20-1
Unicité, **21**:20
Voir aussi Témoins

Fondation des langues autochtones
Création, **30**:30; **40**:31
Projet de loi C-269, **28**:25-6; **32**:33-4; **35**:5, 8; **37**:26-8, 33; **38**:7, 16

Fontaine, Gabriel (PC—Lévis)
Comité, **23**:3
Travaux, planification, **45**:7-11, 13, 17, 21-2, 26
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, enquête exhaustive et indépendante du Comité, m. (Blondin), **45**:7-11, 13, 17, 21-2, 26
Procédure et Règlement, **45**:8-11, 13, 22, 26

Fontaine, Jerry (Assemblée des chefs du Manitoba)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **24**:40-9, 51, 53-4, 56

Forces canadiennes
Conflits intérieurs
Armement adapté, **55**:98-9
Interventions, **55**:101
Voir aussi Oka, crise; Réserve de Kahnawake—Pont—Barricades

Forces policières. *Voir* Autochtones; Bandes; Colombie-Britannique; Kanesatake; Mohawks; Oka, crise—Gouvernement fédéral—Et gouvernement du Québec; Réserve d'Akwesasne—Événements du printemps 1990; Réserve de Kahnawake

Forêts
Accords, négociations, Algonquins, participation, **56**:37

Formation professionnelle. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Éducation des autochtones; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC

Forum des jeunes canadiens. *Voir* Visiteurs au Comité

Foster, K.R. (ministère de la Défense nationale)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **55**:89-91, 94, 96-8, 100, 104-6, 110, 113-4, 118

Foucault, Richard (Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **54**:34

Fox, Leo (Blood Tribe Educational Society)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:33-4, 36-9, 41-2

Fox, Lorraine (Native Education Centre)
Alphabétisation des autochtones, étude, **30**:42-8

Francis, Bernie (Institut de langue micmac)
Alphabétisation des autochtones, étude, **38**:81-91

Francis, Johanne (National Aboriginal Network on Disability)
Alphabétisation des autochtones, étude, **40**:6-10, 12, 14-5, 17-8

Fredeen, Shirley (Saskatchewan Indigenous Languages Committee; Saskatchewan Indian Cultural College; Federation of Saskatchewan Indian Nations)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:70-82

Fretz, Girve (PC—Érié)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **21**:20-4
Autochtones, **21**:23
Fondation canadienne des arts autochtones, **21**:20-4

Frontier School Division 48. *Voir* Témoins

Fulton, Jim (NPD—Skeena)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:93-9, 104-5
Québec, **53**:99
Revendications territoriales globales, **53**:93-4, 96-8, 104-5

Funk, Ray (NPD—Prince-Albert—Churchill River)
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1989-1990, **11**:12-5, 25-6
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **11**:14-5
Camp Ipperwash, **11**:26
Comité, **12**:110; **59**:51-2
Séance d'organisation, **1**:10, 14-5, 25-8
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, **1**:15, 25-6, 28; **11**:15
Innu du Labrador, **11**:25
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **59**:51
Revendications territoriales globales, **11**:25-6
Sécurité sociale, **11**:12-3

Gabriel, Allen (Kanesatake Longhouse)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:60-70, 72-3

Gabriel, Hellen (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **51**:4, 15-8

Gabriel, Morris (Nation oneida-mohawk)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:15-6, 50-1

Enseignement postsecondaire, programme...—*Suite*
Valeur
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministre, **2**:4-5
Association des femmes autochtones du Canada, **7**:31
Indigenous Bar Association, **8**:10, 20
Programme américain, comparaison, **5**:14, 17, 24
Vêtements, allocation, **9**:8-9
Voyages, allocation, suppression, **9**:35-6
Voir aussi Appendices—Étudiants autochtones; Votes par appel nominal

Enseignement professionnel ou technique, cours. *Voir plutôt* Éducation des autochtones—Formation professionnelle—Cours techniques

Entreprises autochtones
Subventions, diminution, **24**:73

Environmental Mediation and Arbitration Group. *Voir* Témoins

Environnement
Réglementation fédérale, application par les autochtones, financement, **24**:75, 82-3
Voir aussi Inuit; Nunavut; Réserve d'Akwesasne

Erasmus, Bill (Secrétariat Déné-Métis)
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **16**:6-10, 12-21, 23-4, 26-7

Erasmus, George (Assemblée des premières nations)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **24**:65, 69-84, 87-90

Etienne, Deborah (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **51**:4, 12-5

Etienne, Gerry (Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:77-80, 85-6, 89, 95, 99-101, 103, 105-6, 108, 110, 112-6
Voir aussi Oka, crise

Farhnam, base militaire. *Voir* Oka, crise—Mohawks

Farmer, Gary (témoin à titre personnel)
Allusions à G. Farmer, **37**:49
Alphabétisation des autochtones, étude, **37**:39-51

Faulk, Johanna (ministère de l'éducation du Manitoba)
Allusions à J. Faulk, **35**:26
Alphabétisation des autochtones, étude, **35**:13-20, 26-31, 33

Fédération internationale des droits de la personne. *Voir* Oka, crise—Droits de la personne, violation

Federation of Saskatchewan Indian Nations
Consultations, **10**:5, 24-5
Rencontre avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, **11**:28-9
Représentativité, **14**:6
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Appendices; Bureau du commissaire chargé des traités (Saskatchewan); Témoins; Traités

Fédération Tungavik du Nunavut. *Voir* Revendications territoriales globales

Fee, Doug (PC—Red Deer)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **22**:5
Comité, **12**:109; **43**:148-9

Femmes. *Voir* Éducation des autochtones; Emploi, équité; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC; Fonction publique—Groupes minoritaires; Oka, crise—Affrontements *et* Barricades; Réserve d'Akwesasne—Gouvernement, forme

Ferland, Marc (PC—Portneuf; président suppléant)
Autochtones, **58**:47-50
Autonomie politique des autochtones, **58**:73-4
Comité, **50**:3-4; **58**:5-6; **59**:51-3
Travaux, planification, **50**:3-4; **58**:5-6
Indiens, Loi, **58**:73
Kanesatake, **47**:44-7; **48**:105, 115-6; **55**:21-4, 68; **58**:90
Mohawks, **48**:91-3, 108
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **47**:44-7; **48**:26-7, 35, 51-3, 91-3, 105-6, 108, 115-6; **49**:56-7, 139-44, 154, 169-75; **51**:20-1; **53**:50; **55**:21-4, 49, 66-9, 88-92; **58**:47-50, 73-4, 77, 87-90, 109-10; **59**:51-3
Oka, Qué., **55**:21-2, 24, 49, 67-9; **58**:89-90, 109
Réserves, **49**:57
Voir aussi Président du Comité—Présidents suppléants, désignation

First Nations Council of B.C. *Voir* Témoins

First Nations Education. *Voir* Comité—Témoins

Fiscalité
Indiens, Loi, dispositions, **27**:25
Questions fiscales, examen, **14**:13-4
Traités, dispositions, **14**:13
Voir aussi Revendications territoriales globales—Ententes

Flaherty, Martha (Resolute Bay, T. N.-O.)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **22**:11-2, 24-5, 30
Allusions à M^me^ Flaherty, **40**:41, 60-1

Fonction publique
Autochtones, représentation, **18**:6, 9-12, 25-6; **33**:95
Cadres supérieurs et intermédiaires, **23**:26, 30-3, 40
Comité, étude, **18**:26-7
Comité consultatif, **23**:29
Reconstitution, m. (Blondin) adoptée, **23**:4, 40
Conseiller spécial permanent, m. (Blondin) adoptée, **23**:4, 40
Décentralisation des programmes, **23**:25-6
Dérogation législative relative à l'emploi, **23**:27-8
Emplois d'été, **23**:32-3
Objectifs, **23**:29, 35
Présélection, **23**:36-8
Programmes spéciaux, **23**:24-5, 35
Recrutement, **23**:34-5, 37
Répertoire de cadres potentiels, **23**:40-1
Rétention, **23**:25, 30, 38-9
Statistiques, fiabilité, **23**:27, 39-41
Examen de présélection, **23**:36-7
Groupes minoritaires, femmes, minorités visibles, handicapés, représentation, **23**:35-6

Enseignement postsecondaire, programme...—*Suite*
Entrée en vigueur et application, dates, **2**:9, 16, 20
Anticipation, préjudices, cas particuliers, **9**:7, 16; **10**:9-10
Étude, **2**:4-35; **3**:4-34; **4**:4-31; **5**:4-36; **6**:4-19, 21-5; **7**:4-41; **8**:8-31; **9**:5-67; **10**:4-30
Rapport à la Chambre, **12**:1-113
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministre, réactions, anticipation, **9**:64-5
Date de dépôt, **7**:40
Rapport minoritaire, possibilité, **9**:64; **10**:7-8
Réactions, suivi, **9**:64-5
Réponse du gouvernement, **9**:63-5; **10**:7-8
Étudiants admissibles, aide, accès et universalité, principe, **2**:9, 24; **3**:10; **6**:12
Étudiants adultes
Cours complet, **10**:18-9
Proportion, **9**:35; **10**:18
Situation, **3**:29-30
Évaluation, Groupe DPA, rapport, teneur, **5**:14, 16
Femmes
Besoins spéciaux, **7**:16, 29-31
Parents célibataires et bénéficiaires, proportion, **10**:28
Voir aussi sous le titre susmentionné Frais de garde d'enfants
Financement
Augmentation, **2**:6, 14; **5**:16; **9**:7-9; **10**:15-6, 20-1; **11**:15-6; **27**:33
Colombie-Britannique, remboursement au ministère, **9**:12, 26; **10**:15
Comité, étude, m. (Nault), **1**:14-7, 33, 35-6
Am. (Saint-Julien), **1**:15, 21-2, 24-5, 35-6
Recevabilité, réserves, **1**:5, 21, 24, 36
Renvoi au sous-comité du programme et de la procédure pour examen et rapport, **1**:18
M. (Wilbee), **1**:19-27, adoptée, 6, 31
Am. (Funk), **1**:28, adopté, 6, 31
Sous-am. (Nault), **1**:28-30, adopté, 5, 31
Composantes, **2**:13, 17
En fonction de la population, **9**:39
En fonction des besoins, **5**:17-8
Fonds spécifiques, suite à l'adoption du projet de loi C-31 (1re sess., 33e lég.), **2**:13, 17, 23-6; **4**:8, 14-5, 17-9; **9**:25; **10**:25-6
Global, **2**:12-3, 23
Interfinancement à partir des crédits de l'enseignement secondaire, **2**:23-4
Organisations autochtones, prévisions
Accord avec le nouveau programme, **9**:19
Autorisation de s'inscrire et avance de fonds, délais, **9**:12, 21, 26
Déficits dans d'autres secteurs ou programmes, anticipation, **9**:19
Données, **9**:25
Présentation, délais, **9**:8
Plafonnement, **2**:5-6, 25; **4**:8, 23; **5**:13, 21; **7**:26-7; **9**:12, 42; **11**:15-6
Réduction, **4**:8, 22; **9**:45
Révision annuelle, **2**:7, 17
Supplémentaire, **3**:32-3; **4**:23
Fonctionnaires blancs, enfants bénéficiaires, **6**:5
Formation professionnelle, **9**:5-6, 8, 21, 29-30; **10**:24

Enseignement postsecondaire, programme...—*Suite*
Frais de garde d'enfants, remboursement, **9**:8, 10, 16-7, 25-6, 41
Femmes, fréquentation scolaire, impact, **9**:6; **10**:28
Gouvernement, responsabilités, **2**:21
Grévistes de la faim, jeûne, motivations, gestes, interprétation, etc., **1**:18-9; **2**:9, 24, 28-30; **3**:5, 9, 12, 15-6, 31; **4**:7-8; **5**:12; **6**:7; **7**:13, 17, 24
Cadieux, attitude et propos, dénonciation, **3**:13-4, 29
Dirigeants autochtones, position, concordance, **3**:12
Mulroney, intervention, sollicitation, **3**:5, 11-3, 33
Information
Divergence, **2**:12-4
Manipulation, **3**:24-5, 28
Mesures, **10**:5
Inuit
Bénéficiaires, **6**:5
Voir aussi sous le titre susmentionné Admissibilité, critères
Lacunes
Cas particuliers, **3**:20-1, 26-8; **5**:29; **6**:10-1; **7**:30, 37; **8**:25-6; **9**:43-4
Choix de cours, imposition, **9**:23
Consultations, processus bilatéral à court terme, établissement, **10**:4, 7-8, 12-3, 25
Correction, possibilité, **2**:9, 16, 18; **10**:21, 25
De portée générale, **8**:20, 22, 24; **9**:23
Inscriptions, nombre, baisse, **9**:19
Leçons particulières, allocation, **9**:8-9
Loyers, coûts
Subventions, **9**:8-9, 15-6, 31
Voir aussi sous le titre susmentionné Aide—Indemnité spéciale
Mandat législatif, nécessité, **9**:32; **10**:30
Mécanisme d'appel, **2**:11, 19-20, 28
Motifs d'appel, **2**:29
Tribunal, composition, **2**:29
Moratoire
Coûts, **2**:25-6; **3**:11, 16
Justification, **3**:5, 9-11, 13, 15, 17, 28, 31-4; **4**:8, 31; **5**:14; **6**:6-7; **7**:16; **9**:27, 40, 42
Rejet, **2**:9-10, 25, 28; **3**:9-10; **10**:5-6
Objectif
Cinquième rapport du Comité permanent des Affaires autochtones et du développement du Nord (2e sess., 33e lég.), citation, **7**:15, 31
Description, **7**:15-6, 31-2
Old Sun Community College, conseil d'administration, résolution d'opposition, **9**:45-6
Opinion publique, **8**:22-3
Protestations autochtones, **1**:14, 16, 21; **6**:7
Gouvernement, poursuites, abandon, **7**:16
Rapport à la Chambre, **12**:1-113
Voir aussi sous le titre susmentionné Étude
Registre, tenue, **9**:24-5
Renseignements personnels, divulgation, **9**:8, 24-5
Rentabilité, **9**:6-7
Réserve d'urgence, fonds spéciaux, **9**:9
Sous-comité, création, Conseil national des autochtones du Canada, recommandation, **4**:13
Transport quotidien, frais, remboursement, **9**:8-9, 30-1

Enseignement postsecondaire, programme...—*Suite*
Admissibilité, critères—*Suite*
Inuit ou Indiens inscrits exclusivement, **4**:26-7
Résidence, lieu, **4**:27; **9**:35-6
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère
Honnêteté, **9**:7, 13
Voir aussi sous le titre susmentionné Consultations
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministre
Responsabilités, **2**:21, 24
Voir aussi sous le titre susmentionné Consultations *et passim*
Aide financière versée aux étudiants
Aide supplémentaire au-delà de la durée d'un programme d'étude, **2**:8, 11
Ajustement aux besoins particuliers des étudiants, **27**:33
Bourses d'encouragement
De 3 500 $, **2**:10-1
Programmes d'études de niveau II, **8**:24
Programmes d'études de niveau III, **8**:23
Bourses en reconnaissance des succès scolaires de 1 000 $, **2**:10, 22
Comparaison de l'ancien et du nouveau programme, **9**:31-2
Document de comparaison, dépôt auprès du greffier, **9**:32
Frais de scolarité, paiement, **2**:10
Frais de subsistance
Enfants à charge, prise en considération, **9**:25-6
Paiement, **2**:10-1
Seuil de pauvreté, comparaison, **5**:14
Indemnité de déplacement, paiement, modalités, **2**:8, 10-1
Indemnité spéciale pour les régions où le coût des loyers résidentiels est élevé, **2**:11
Alberta, bénéficiaires et budget régional, **9**:58
Ancien programme
Fonctionnement inadéquat, **2**:6, 8, 21-2, 27-8, 30; **3**:13; **5**:16, 31-2; **8**:10; **9**:20-1
Lignes directrices E-12, interprétation, modification ou suspension, etc., **3**:13; **4**:8, 13; **5**:19, 26-7; **6**:11-2; **7**:13; **9**:15, 28
Révision et adaptation, **2**:27-8, 30; **9**:18, 33
Voir aussi sous le titre susmentionné Aide—Comparaison
Appuis autochtones, rareté, **2**:26; **4**:23-4
Avantages, éléments positifs, **9**:22
Bande des Gens du Sang, bénéficiaires, **27**:34
Bénéficiaires
Statut civil et profil socio-économique, **5**:16
Voir aussi sous le titre susmentionné Bande *et passim*
Besoins, évaluation, données
Banque conjointe, établissement, projet, **10**:4-5, 14-5, 18; **11**:16
Imprécision, insuffisance et concordance, **2**:6, 9, 14-22, 24-5; **3**:11, 16-7; **4**:8-9, 14-5, 19, 21-2, 24-6, 30-1; **5**:11, 13-4, 17, 24, 34; **7**:16, 39-40
Besoins spéciaux, prise en considération, **2**:8; **4**:22
Voir aussi sous le titre susmentionné Femmes
Comité
Rôle, **2**:4, 11, 28-30; **3**:6, 13, 19-20; **4**:11; **9**:63-6; **10**:5, 26
Voir aussi sous le titre susmentionné Consultations *et* Financement

Enseignement postsecondaire, programme...—*Suite*
Conseil national des autochtones du Canada
Recommandations, **4**:13
Voir aussi sous le titre susmentionné Sous-comité
Conseil tribal des Nuu-chah-nulth, position, **9**:10-4
Consultations
Administration de la tribu Blood (Traité 7), **9**:54, 57-8
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère
Coûts, **9**:57-8; **10**:19
Dépôt de documents auprès du greffier, **10**:6, 19
Fonctionnaires, attitude et tendance à la confrontation, **8**:17; **10**:11-2
Résultats du processus de consultation sur la nouvelle politique et correspondance avec les Premières nations, production de documents, m. (Nault), **5**:24-5, 34-5; **6**:3, 21-4
Adoption, **6**:25
Avis de motion portant sur les mêmes objets, **5**:3, 36
Correspondance, consultation, autorisation requise des correspondants, **6**:21-2
Dépôt dans l'une ou l'autre langue officielle, consentement unanime requis, **6**:3, 23-5
Recevabilité, réserves, **5**:34-6
Retrait du consentement unanime, **5**:36
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministre, opinion, **10**:6, 13
Association des femmes autochtones du Canada, **7**:25-6
Comité, recommandations spécifiques à faire, suggestion, **8**:21
Conférence ou enquête nationales, suggestions, **10**:26
Conseil tribal Dakota-Ojibway, **5**:24-5
Dénonciation, **3**:8, 14-5, 22, 26, 28-9; **4**:10-1, 22-25, 27, 30; **5**:10-1, 13, 19, 24-5; **7**:13, 27, 30; **8**:16-7; **9**:6, 14-6, 20, 41, 43, 57; **10**:11-3, 17-8
Étudiants en droit, **8**:31
Gouvernement, position, **2**:6, 8-10, 27-8; **3**:25, 31; **5**:24-6
Grand conseil des Cris du Québec, **7**:27
Indigenous Bar Association, **8**:17, 19, 31
Inuit Tapirisat du Canada, **6**:7, 11-3
Processus bilatéral, **3**:5, 7, 9, 15, 17, 21-2 , 29-34; **4**:14-5, 31, **5**:11, 14, 19; **7**:32; **8**:16; **9**:27-8, 61-2, **10**:4-8, 19-20, 29; **27**:33
Sélectives, **10**:12-3
Union of New Brunswick Indians, **8**:19, 24-5; **9**:14-6
Voir aussi sous le titre susmentionné Lacunes
Controverse, explication, **2**:4-5, 11; **3**:14
Débat à la Chambre
Teneur, **4**:23
Tenue, **2**:29-30
Demandes d'aide différées ou reports d'études et liste d'attente, **2**:9, 12, 14-9, 22, 25-6; **3**:10, 16-7, 32-3; **4**:8, 23; **5**:23; **6**:18; **9**:21; **10**:6-7; **24**:62, 74-5, 88; **27**:33
Recours impossible, **8**:24
Répercussions, abandon scolaire, endettement, etc., **9**:54-5, 60-1
Étude en cours, **5**:15, 23-4
Dimension nationale, aspects régionaux, **10**:24
Diplômés, études supérieures, subvention de stimulation, **9**:9
Diplômes ou certificats d'études, obtention, délais, **2**:7-8, 21-2, 29-30; **3**:23-4; **4**:22-3, 26; **5**:26-7, 30-1; **9**:8, 10, 35
Discrimination à l'endroit des autochtones, motifs divers, **4**:8; **9**:10, 46

Énergie. *Voir* Québec

Enfants. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Éducation des autochtones; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Aide financière versée aux étudiants—Frais de subsistance; Oka, crise; Sécurité sociale

Enfants, garde. *Voir* Autochtones; Conseil national des autochtones du Canada; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Frais de garde; Plains Indian Cultural Survival School

Enowskin Centre
- Activités, mandat, **30**:48, 53
- Affiliation, **30**:53-4
- *Voir aussi* Témoins

Enseignement. *Voir* Autochtones—Culture—Et histoire *et* Histoire; Justice, administration—Droit autochtone; Langues autochtones; Réserve Blackfoot—Langues autochtones; Six-Nations de Grande Rivière

Enseignement postsecondaire. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.—Expert; Conseil tribal des Nuu-chah-nulth

Enseignement postsecondaire, autochtones, accès
- Action positive, programme, mise en place, suggestion, 7:23-4, 28-9; **9**:28-9
- Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, dépenses, proportion, **2**:14
- Assemblée des premières nations, recommandations spécifiques, prise en considération, **2**:8
- Besoins, banque de données conjointe, établissement. *Voir* Enseignement postsecondaire, programme d'aide du MAINC—Besoins
- Collège Dartmouth, Hanover, N.-H., É.-U., historique, 7:18
- Commission scolaire crie
  - Activités, évaluation, 7:22-3
  - Diplômés, intégration, 7:28
  - Écoles, agrandissement ou construction, retard, 7:22, 36
  - Financement fédéral et provincial, 7:26, 29, 33, 36
  - Gouvernement, obligations et responsabilités, 7:21-2, 27, 29, 32-3
  - Médiateur, recommandations, 7:35
  - Négociateur fédéral, propositions, 7:27, 33, 35-6
  - Négociations, avancement, 7:32-3, 35-40
  - Responsabilités spécifiques, 7:18-21
  - Restrictions imposées aux communautés, 7:25-6
  - Taux de fréquentation et niveau de scolarisation, 7:22-3, 28-9
- Consultations
  - Consensus, aspect, **10**:20
  - Processus bilatéral à long terme, établissement, **10**:4-6, 8, 13, 20
- Convention de la Baie James et du Nord québécois, dispositions, **3**:18; **4**:30; **5**:16, 31; 7:18-21, 25-7, 32-3, 39
  - Gouvernement fédéral, engagements, respect, **10**:10
- Droit fondamental, **4**:10, 13; 7:23, 25, 31, 34; **10**:6

Enseignement postsecondaire, autochtones...—*Suite*
- Droits existants, ancestraux ou issus des traités, interprétation, **3**:6-7, 14, 18-9; **4**:11-2, 27, 30; **5**:7-12, 16-8, 21-2, 26-7, 30, 32-3; 7:13-4, 17-8, 20, 24, 38; **8**:18-9; **9**:37-8, 45, 51-3, 55, 57, 60; **33**:101
  - Affaires indiennes et du Nord canadien, ministre, point de vue, **2**:5, 31-2; **8**:18; **9**:43, 51
  - Comité, étude, **13**:13-4
  - Désaccord, règlement négocié et voie judiciaire, scénarios, comparaison, **8**:19-22
  - Indigenous Bar Association, position étayée par la jurisprudence, **8**:11-8, 23-4; **9**:27
  - Modification gouvernementale unilatérale, **8**:30-1
  - Processus connexe distinct, établissement, **10**:4-5, 7-8
- Établissements d'enseignement postsecondaire autochtones
  - Baie James, région, absence, **41**:27
  - Reconnaissance et financement, **9**:48, 50, 62-3; **10**:16
- Facilitation, **2**:18-9
- Financement, Secrétariat d'État, transferts, surplus, **24**:60, 62
- Gouvernement
  - Obligations et responsabilités, **2**:4; **3**:5; **4**:9-10; **5**:8-9, 12; 7:16, 23-4; **9**:45, 50; **18**:8-9
  - Politique, **49**:40
- Importance pour les autochtones, **3**:32; **9**:13, 29, 44; **10**:7; **18**:9
- Indiens non inscrits et Métis, **4**:9-10, 15-6; **8**:18-9
- Indiens résidant hors des réserves, **4**:10
- Inuit
  - Au sud du 60^{e} parallèle, **4**:16
  - Clientèle, données, **6**:7-8, 11, 19
  - Du Labrador, **6**:15-6
  - Situation, particularités, **6**:4-5, 17, 19
- Limitation, gouvernement, intentions, 7:33-5, 37
- Politique, modification, **3**:5-6; **10**:4; **27**:33
- Projet de loi, présentation, suggestion, **4**:31
- Provinces, responsabilités, **4**:9-10, 16, 50
- Taux de fréquentation, **2**:19; **3**:24-5; 7:28
  - *Voir aussi sous le titre susmentionné* Commission scolaire crie
- *Vers la solution des problèmes actuels dans l'enseignement postsecondaire aux Indiens*, document, **5**:15, 20
- *Voir aussi* Appendices—Étudiants autochtones

Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC
- Abus, prévention, **10**:23
- Administration
  - Conseil tribal Dakota-Ojibway, expérience, **5**:13, 25, 31-2
  - Crédits d'administration, demande, **9**:33; **10**:28
  - Guide, **9**:23-4; **10**:28
    - Dépôt auprès du greffier, **9**:6
  - Inuit Tapirisat du Canada, position, **6**:9-11
  - Organisations autochtones (bandes, conseils tribaux ou autorités scolaires), **2**:6, 10, 14, 19, 23, 28; **5**:31-2; **6**:17; **9**:8, 11-3, 19, 21-2, 24-5; **10**:21-2; 27:33
  - Provinces, **2**:23; **5**:23
  - Territoires du Nord-Ouest, **6**:8-11, 14-8
- Administration de la tribu Blood (Traité 7)
  - Propositions et recommandations, **9**:39-41, 46-8, 50, 57
  - *Voir aussi sous le titre susmentionné* Consultations
- Admissibilité, critères
  - Établissements d'enseignement, choix, **9**:35-6, 40-1; **10**:26-7
  - Groupes exclus, **6**:18

Éducation des autochtones—*Suite*
Financement public, **26**:23-4; **27**:19; **28**:32; **29**:6, 20-1; **30**:5-6, 8-9, 17, 19, 26-7, 49, 60-1; **32**:16, 31, 34, 36-7, 54; **33**:55, 103; **36**:22-4; **38**:15, 51, 61, 66-7, 75; **39**:11, 13, 20, 44; **41**:5-6, 10, 25-6, 30
Finissants
Diplômes de complaisance, **35**:42
Saskatchewan, **33**:37
Formation professionnelle, **29**:10, 60-2; **32**:20-1, 26; **39**:39-40; **41**:14-5
Cours techniques et autres programmes de formation, **5**:23, 33; **37**:12, 18-9; **41**:14, 16
Fragmentation des responsabilités et des ressources, **30**:15
Gouvernement fédéral, rôle, **30**:51-2; **38**:29, 60-2, 63
Groupe de Kahnawake, **30**:13
Histoire autochtone, **32**:35-6; **33**:101; **38**:60; **39**:15
Importance, reconnaissance, **26**:31
Indiens non inscrits et Métis, **41**:5-6, 12, 14-5
Commission nationale, création, **4**:13, 27-8
Conseil national des autochtones du Canada, recommandations, **4**:13, 27-8;
Justice, ministre, interventions, **41**:9
Sakatchewan, **41**:9-13
Sous-comité, création, **4**:13
Université d'Alberta, participation, **41**:15
Ingérence politique, **29**:32
Inuit, **6**:14; **29**:29-30; **38**:71-81
Juridiction partagée, **38**:29; **41**:5, 25
Langues autochtones, langues véhiculaires, **38**:26-7, 54, 77; **39**:9, 12-3, 31-2, 51, 61, 63; **41**:21, 28
Leadership, formation, **35**:35-6
Loi spécifique, **41**:6-9, 11
Main-d'oeuvre, formation à la mobilité, **37**:13
Manitoba, entente-cadre, signature, **47**:25
Matériel didactique, **32**:13-4, 35, 39-40, 53, 59-60; **35**:54; **36**:4, 10, 12-4; **38**:29, 41, 46-9, 51-2, 60; **39**:17, 21-2, 24
Métis. *Voir sous le titre susmentionné* Indiens non inscrits
Modèle autochtone, succès, **38**:58; **39**:23, 33-4
Motivation personnelle, facteur, **38**:60
Neutralité et politisation, **33**:47
Normes, **29**:23, 54; **32**:5; **35**:41-3; **36**:22-4; **37**:11-2
Nouveau-Brunswick, **38**:25, 58-60, 63-8
Nouvelle-Écosse, **38**:28-9, 39-40, 43, 52; **39**:16-7, 20-2, 24-6, 46-7, 51-2, 54, 63-4
Pensionnats, **28**:30-1; **30**:5; **38**:17, 19, 41, 43, 50; **39**:14-5, 59; **41**:21, 28
Politique gouvernementale, **30**:19; **32**:6, 16
Préscolaire, **39**:29, 32, 34
Programmes
Apolitiques, **32**:6-7
Diversité, **32**:54
Élaboration, **26**:23-4; **32**:16, 59, 85-6; **36**:11-3, 19; **38**:39, 51, 65; **39**:52; **41**:6
Racisme envers les autochtones, dénonciation, **39**:17, 21, 50-1
Ralliement national des Métis, recommandations, **41**:7
Réserve Blackfoot, **32**:25-7
Saskatchewan, **33**:16-7, 37
Voir aussi sous le titre susmentionné Finissants *et* Indiens non inscrits et Métis
Scolarisation, niveau, **2**:18, 27; **4**:19-20; **28**:30; **29**:6-7, 9; ; **33**:16-7; **38**:41; **41**:27

Éducation des autochtones—*Suite*
Secondaire, **26**:20-1; **29**:24-5
Services connexes, **32**:55; **39**:29
Sheshatsheits, collectivité, centre de ressources, projet, **39**:5-6, 8, 13
Système scolaire distinct, **18**:19
Terre-Neuve, **39**:9-12, 15, 31-2
Urbains, **32**:11-2
Voir aussi Fondation canadienne des arts autochtones; Traités

Église Unie du Canada. *Voir* Oka, crise; Témoins

Électricité. *Voir* Bande Waskaganish; Mohawks—Territoire—Caractère—Hydro-Québec; Québec—Alumineries; Réserves—Eau—Potable

Eliasialuk, Samwillie (Inukjuak, Qué.)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **22**:8-9, 12-3, 22-3, 28, 30-1

Elijah, Bruce (Nation oneida-mohawk)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:46-7, 52-3

Emploi, équité
Autochtones, **18**:5-6, 10-3, 17-9, 25-6; **24**:71; **29**:50; **33**:95; **38**:64-6, 68-9; **39**:43, 60
CN Rail, **18**:20
Femmes, Première nation Tobique, **38**:67-8
Législation
Portée coercitive, **18**:15, 28-9
Révision, **18**:15; **33**:95
Respect, imposition, moyens, **18**:11-5
Voir aussi Commission de la fonction publique

Emploi, programmes
Autochtones, **11**:31; **29**:49-53, 56-7, 59-60
Bande indienne de Norway House, projet-pilote, **35**:35
Citoyens autochtones, programme, **24**:72

Emploi et Immigration, ministère
Mandat, **29**:49
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Première nation Tobique; Témoins

Emplois
Agence centrale de placement des autochtones, **33**:92-4
Australie, **33**:98-9
Bande indienne de Norway House, **35**:40
Création, **24**:72-3
Demandes d'emploi, formulaire, origine autochtone, déclaration, **39**:44
Formation et perfectionnement, **33**:98
Métis, situation, **41**:13, 15, 19
Office consultatif de la main-d'oeuvre autochtone, suggestion, **33**:93
Recherche active, **33**:92-3, 96-7
Saskatchewan, **33**:39, 91-6
Services d'emploi, contrôle autochtone, **33**:92, 97
Situation, **24**:71, 73-4; **29**:53; **39**:47
Transport, **33**:98
Voir aussi Fonction publique—Autochtones, représentation; Réserve Blackfoot

Employabilité. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Éducation des autochtones

Droits existants, ancestraux ou issus de...—*Suite*
Violation—*Suite*
Lois et règlements fédéraux et provinciaux, contribution, **17**:18
Voir aussi Appendices—Étudiants autochtones; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès; Revendications territoriales globales

Droits linguistiques. *Voir* Constitution du Canada—Autochtones; Langues autochtones

Droits territoriaux
Gouvernement fédéral, rôle, **52**:4
Voir aussi Traités

Drummie, Fred (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1989-1990, **11**:30
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **47**:62

Dubé, Guy (Rassemblement des citoyens d'Oka)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **58**:115-8

Dubé, Lisette (Rassemblement des citoyens d'Oka)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **58**:115-6

Dubois, Peter (Association des centres d'amitié de la Saskatchewan)
Alphabétisation des autochtones, étude, **35**:5-15

Dubray-Byrd, Norma-Jean (Circle Project, Regina Literacy Project, Prison Project, Women and Literacy)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:83-91

Dunn, Martin (Conseil national des autochtones du Canada)
Alphabétisation des autochtones, étude, **40**:21-32, 34-9

Eagle, Susan (Église Unie du Canada)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:108-9, 111-8, 120, 123-4

Éclaireurs. *Voir* Alphabétisation des autochtones—Initiatives

Écoles autochtones
Centralisées, **32**:56-8
Ontario
Amiante, contamination, **14**:65
Construction et rénovation, **24**:61, 65
Projets d'investissement, **24**:76
Taille, **32**:63
Voir aussi Commission scolaire Kativik; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès—Commission scolaire crie; Réserves; Six-Nations de Grande Rivière

Économie. *Voir* Oka, Qué.; Réserve d'Akwesasne

Écrivains. *Voir* Autochtones

Édition
En langues autochtones, **26**:18
Voir aussi Wawatay Native Communications Society

Éducation des autochtones
Adaptation, **26**:21, 24, 27; **28**:31-2, 34; **29**:24, 54; **30**:5-7, 12, 14-6, 19-20, 26, 57, 81-4; **32**:5, 11-2, 18, 34, 36, 38-9, 41, 53-6, 59, 62, 74, 86; **35**:4-5, 52; **36**:11; **37**:13, 18-9; **38**:29, 37, 39, 42-3, 45-9, 51-2, 57, 61; **39**:42-3, 47; **41**:21, 23, 25-7
Adultes, **37**:13; **39**:30-1, 42-3
Alberta, **32**:5-6
Assemblée des premières nations, étude et recommandations, suivi, etc., **2**:8; **8**:16-7; **10**:19; **24**:76; **29**:28
Assimilation et aliénation, **9**:23, 32-3, 53; **30**:6; **32**:61-2; **35**:49-50
Bande indienne de Norway House, **35**:34-6, 41-3, 47-8
Bibliothèques, **35**:52-4
Calendrier scolaire, **39**:8-10
Carences, **39**:16
Centre d'amitié de Prince George, **30**:10-2
Centre d'apprentissage communautaire, **26**:22-3
Centres d'amitié, rôle, **30**:77
Clientèles
Collégiale et universitaire, **38**:40, 53-4
Regroupement dans des établissements plus vastes, **32**:56-8, 63
Répartition dans les différents types d'écoles, **29**:7; **30**:5; **32**:34-5, 52, 56, 63-4
Colombie-Britannique, **30**:6-7, 9-11, 13, 15-6, 25, 33, 49, 51-2, 62, 74-6
Commissaires autochtones, **39**:25, 51, 64
Commission scolaire crie, **41**:21-8
Commission scolaire nationale des Indiens, suggestion, **5**:20-1
Conseil scolaire de Peigan, **32**:55
Conseil scolaire des Cris-Naskapis de la Baie James, **30**:9, 12-3,
Conseil tribal Carrier-Sekani, objectifs, **30**:8
Contrôle autochtone, **9**:52-3; **28**:34; **29**:6-7, 23, 28, 53-5; **30**:5-10, 14-6, 26-7, 49, 56-7, 62; **32**:26-7, 35-8; **33**:38; **35**:34, 41, 52 ; **36**:6-8, 11, 13, 22; **37**:4, 13, 24; **38**:15, 29, 37, 40, 58, 65-6, 74-5; **39**:10-1, 21, 28-9, 32, 53-4, 61
Culture, relations, **30**:83-4; **32**:4-5; **35**:5; **36**:6-7; **38**:39; **41**:22-5
Décrochage, assiduité et réussite scolaires, **21**:4, 6; **26**:24, 27; **27**:20; **28**:19-21; **29**:6-7, 15-7, 19, 21, 24-5, 33, 50; **30**:13-6; **32**:4, 9-11, 17-9, 22, 25-6, 40-1, 54, 67, 69, 73-4, 85; **33**:38, 56, 71-2; **35**:34, 42, 47-8, 51; **36**:12; **37**:10-2, 18; **38**:27-8, 31-2, 40-4, 61, 64; **39**:5, 7, 12-4, 20, 30, 42-3
Définitions, **37**:22
Efficacité, **29**:23; **30**:6, 26; **33**:56; **36**:24; **38**:78; **39**:18
Employabilité, **24**:74-6; **29**:10, 21; **32**:4, 25-6; **37**:10-1, 13; **38**:59; **39**:25-6; **41**:14-5
Enfants handicapés, **37**:18
Enfants surdoués, **29**:28-9; **37**:18
Enseignants
Autochtones, **29**:54; **35**:41; **36**:10-1; **38**:44, 58, 61, 66-8; **39**:11, 24-6, 51, 61, 64
Bénévoles, **30**:83
Compétence, **37**:11
Discrimination, attitudes, **38**:44, 59-60
Formation et perfectionnement, **35**:41; **38**:65, 77-9; **39**:24
Rétention, **29**:16
Estime de soi, relations, **38**:27, 42, 44, 52, 77
Femmes, mères célibataires, **29**:32-3

Desmeules, Larry (Ralliement national des Métis)
Alphabétisation des autochtones, étude, **41**:4-9, 12-20

Développement économique des autochtones
Agents de développement, perfectionnement professionnel, **29**:25-6
Comparaison de divers groupes autochtones, **4**:16-7
Consultations, absence, **24**:50-1
Coopérative étudiante, **33**:105
Dépenses budgétaires, **11**:13, 24; **24**:43, 50
Gestion, **27**:16
Inuit
Évolution, possibilité, **6**:8; **14**:27
Politique gouvernementale, dénonciation, **14**:26-8
Situation périlleuse, **14**:26
Programmes gouvernementaux non spécifiques aux autochtones, accès, **11**:23, 31-2
Responsabilités, transfert aux autochtones, **11**:14; **29**:8
Sens de l'entreprise, **21**:11; **27**:21-2
Stratégie de développement économique des autochtones canadiens, **11**:13, 23; **21**:6; **24**:49-51; **27**:21-2; **28**:35; **29**:8, 22, 51, 56, 58, 62-3
Voir aussi Bande indienne de Fort George; Conseil tribal Carrier-Sekani; Nunavut; Réserve d'Akwesasne

Développement économique des autochtones, programme (PDÉA)
Allusions, **11**:13, 23; **28**:35
Indiens résidant hors des réserves, égalité d'accès, **15**:21

Développement social des autochtones
Dépenses fédérales, **27**:19
Indicateurs de progrès, **27**:19-20

DEW. *Voir* Radar, stations—Ligne

Diabo, Russell (témoin à titre personnel; Lac des Loups)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **3**:4, 12-5, 18-27, 31-3

Diamond, Billy (Bande Waskaganish)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **57**:18-37, 39-40, 42-7, 49-50; **58**:64-70, 73
Voir aussi Québec—Séparation

Dione, Francis (North American History and Contemporary Issues)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:6, 13

Dioxines. *Voir* Bande indienne de Fort George

Discrimination. *Voir* Autochtones; Éducation des autochtones—Enseignants; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC

Dobbie, Dorothy (PC—Winnipeg-Sud; secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien). *Voir* Visiteurs au Comité

Dorey, Dwight (Conseil national des autochtones du Canada)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:121-8, 134, 140-1, 152

Dorin, Murray W. (PC—Edmonton-Nord-Ouest)
Longhouse de Kanesatake, **53**:70

Dorin, Murray W.—*Suite*
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:70

Doxtator, Harry (Association des Iroquois et Indiens alliés)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **24**:16-26

Droit, règles. *Voir* Revendications particulières

Droit autochtone. *Voir* Justice, administration

Droit fondamental. *Voir* Alphabétisation; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès

Droit international. *Voir* Autonomie politique des autochtones; Confédération iroquoise des Six-Nations—Protection; Traités

Droits de chasse et de pêche. *Voir* Revendications particulières

Droits de la personne. *Voir* Autochtones; Droits des autochtones—Protection; Oka, crise

Droits des autochtones
Cadre législatif autochtone, établissement, **14**:9-10
Charte canadienne des droits et libertés, incidences, **14**:9
Confrontations, prévision, **50**:32
Constitution du Canada, reconnaissance en 1982, **14**:12; **15**:12-3; **19**:5; **48**:117-9
Élimination, **14**:9; **53**:28-9
Éventail, **14**:9
Gouvernement fédéral
Contestation, **58**:72-3
Initiatives, comparaison avec les gouvernements précédents, **50**:16
Négation, **53**:78-9
Impasse constitutionnel, répercussions, **50**:32-3
Injustice, **15**:8
Juridiction indienne, **14**:9
Politique gouvernementale, orientation, **14**:9-10, 24; **15**:9-10
Proclamation royale de 1763, incidences, **14**:6, 9; **58**:33, 37
Protection, recours à la procédure des droits de la personne de l'ONU, **53**:78
Revendication sur la scène internationale, efficacité, **18**:22-4, 29-30
Traités, incidences, **14**:9
Voir aussi Oka, crise—Causes

Droits existants, ancestraux ou issus de traités
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, avis juridique, **10**:24-5
Comité, étude, **15**:26-7; **19**:22
Commission des droits ancestraux, création, suggestion, **17**:28-9, 31, 34-5
Constitution du Canada, reconnaissance, (art. 35), **7**:10-1; **8**:18; **13**:16; **19**:5; **56**:44-5, 55
Cour suprême, interprétation dans l'affaire *Sparrow*, **58**:29, 49, 52
Gouvernement fédéral, approche, **53**:80
Indiens résidant hors des réserves, revendications, **15**:7-8
Litiges, impact, **17**:18, 31
Reconnaissance, **15**:9-10
Mulroney, propos, **3**:7; **7**:11; **53**:77, 100
Violation
Dénonciation, **7**:8-9

Cour suprême de la Colombie-Britannique. *Voir* Revendications territoriales globales—Colombie-Britannique—Gitksan

Cour suprême du Canada. *Voir* Autochtones—Gouvernement fédéral—Responsabilités fiduciaires; Droits existants, ancestraux ou issus de traités—Constitution du Canada, reconnaissance; Premières nations—Relations avec le Canada, règle des «souverainetés interdépendantes», respect

Crane River, bande. *Voir plutôt* Bande de Crane River

CRARR. *Voir* Centre de recherche-action sur les relations raciales

Cree, John (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **51**:4
Voir aussi Oka, crise

Cree, Myra (Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **54**:74, 76; **58**:79-80, 92-3, 96, 100-1, 104-5, 108-11

Cree, Myra C. (Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **58**:47, 78-9, 81, 88, 90, 93-4, 96, 103-6, 110

Crey, Ernie (Conseil national des autochtones du Canada)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:128-31, 150-2

Criminalité. *Voir* Réserve Blackfoot

Cris (Maamuwiiuch)
Autodéveloppement, 7:31
Chibougamau, Qué., collectivité, déplacement et services communautaires, **41**:27-8
Épidémie de 1981, lutte, Comité, contribution, **57**:19, 45
Québec, population, rapports, **57**:16
Sûreté du Québec, intervention, approche, **57**:18
Territoire
Algonquins, revendication, **57**:13-4
Et collectivités, description, **57**:20-1
Souveraineté, revendication, **57**:44, 46-8
Voir aussi Baie James II, projet; Convention de la Baie James et du Nord québécois; Oka, crise; Québec—Séparation; Réserve Ouje-Bougoumou

CRTC. *Voir* Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Culture. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Autochtones; Éducation des autochtones; Langues autochtones

Cuthand, Doug (Saskatchewan Indian Media Corporation)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:36-43

Daignault, Richard (Centre de recherche-action sur les relations raciales)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **56**:41-2, 47-9, 53, 58-9, 61-5, 67

Dalzell, Jim (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **23**:32-3

Daniels, Ernie (Conseil tribal Dakota-Ojibway)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:7-8

David, Marie (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **51**:4-7

David, Walter Jr. (Nation oneida-mohawk)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:43-4, 47-8

David, Walter Sr. (Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **51**:4, 7-10, 12

de Chastelain, A.J.G.D. (ministère de la Défense nationale)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **55**:83-96, 98-105, 108-9, 111-3, 115-7

Défense nationale, Loi
Dispositions, comparaison avec la Loi sur les mesures d'urgence, **52**:6-10
Partie XI, Défense nationale, ministère, position, **55**:94-5
Réexamen, Indigenous Bar Association, position, **52**:4, 11, 14, 21
Voir aussi Oka, crise—Forces canadiennes

Défense nationale, ministère. *Voir* Défense nationale, Loi—Partie; Témoins

Deiter-McArthur, Pat (Federation of Saskatchewan Indian Nations)
Alphabétisation des autochtones, étude, **33**:91-9

Delaronde, Arlene (Église Unie du Canada)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:92-3

***Delgamuukw*, affaire.** *Voir plutôt* Affaire *Delgamuukw*

Dénés. *Voir* Revendications territoriales globales

Deom, Joe (Nation oneida-mohawk)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:16-22, 42-3, 45-6

Désilets, Yves. *Voir* Kanesatake—Revendications territoriales—Négociations

Desjardins, Gabriel (PC—Témiscamingue)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **15**:24-5
Autochtones, **15**:24
Comité, **16**:25
Séance d'organisation, **13**:9-11
Conseil national des autochtones du Canada, **15**:24-5
Convention de la Baie James et du Nord québécois, **13**:29
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **13**:28-9; **16**:25

Deslauriers, Jim (Commission scolaire Kativik)
Alphabétisation des autochtones, étude, **36**:4, 7-9, 12-27

Conseil autochtone de la Nouvelle-Écosse. *Voir* Témoins

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
Comité de direction, Société nationale des communications autochtones, représentants, **28**:44
Voir aussi Communications—Émissions

Conseil des Indiens du Yukon. *Voir* Témoins

Conseil des nations Cri-Chipewyan (Traité 6). *Voir* Témoins

Conseil des Six-Nations. *Voir* Témoins

Conseil mohawk de Kanesatake. *Voir* Appendices—Président

Conseil national des autochtones du Canada
Activités, **15**:18-21
Enfants, garde, besoins, **15**:19
Financement fédéral, **4**:5-6, 29-30; **15**:5, 7-8, 11, 14-6, 18-9, 25, 29
Information, bulletin, production, **15**:19
Représentativité, **4**:6, 9, 15, 30; **15**:4, 6-8, 14-5, 18-20, 24-5
Santé, programmes, participation, **15**:19-20
Voir aussi Appendices; Autochtones—Réconciliation; Comité—Travaux; Confédération iroquoise des Six-Nations—Reconnaissance; Éducation des autochtones—Indiens non inscrits et Métis; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC; Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31 (1re sess., 33e lég.), mise en oeuvre; Oka, crise; Racisme envers les autochtones; Témoins; Traités—Droits garantis—Sous-comité

Conseil paroissial d'Oka. *Voir* Kanesatake—Conseil tribal—Référendum *et* Revendications territoriales

Conseil scolaire de Calgary. *Voir* Plains Indian Cultural Survival School

Conseil scolaire de Peigan. *Voir* Alphabétisation des autochtones—Initiatives; Éducation des autochtones; Témoins

Conseil scolaire des Cris-Naskapis de la Baie James. *Voir* Éducation des autochtones

Conseil tribal Carrier-Sekani
Développement économique des autochtones, **24**:8
Financement fédéral, réduction, **24**:8-11
Gouvernement, consultations et relations, **24**:7-9
Voir aussi Éducation des autochtones; Revendications territoriales globales; Témoins

Conseil tribal Dakota-Ojibway. *Voir* Appendices; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Administration *et* Consultations; Revendications particulières; Revendications territoriales globales; Témoins

Conseil tribal de Yellowhead. *Voir* Témoins

Conseil tribal des Nuu-chah-nulth
Enseignement postsecondaire, programme autochtone autonome, gestion, **9**:17-8, 21, 33-5; **10**:21
Copie, dépôt auprès du greffier, **9**:23, 32
Financement, mode optionnel, **9**:10-1, 22
Voir aussi Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC; Revendications territoriales globales; Témoins

Conseil tribal d'Island Lake. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Témoins

Conseils tribaux
Financement, modes optionnels, **11**:7-8
Membres, choix, rapport Gravelle-Laporte, confidentialité, **47**:30, 32; **51**:12
Voir aussi Oka, crise

Constitution du Canada
Accord du lac Meech
Assemblée des premières nations, position, **19**:5, 25-6; **24**:89-90
Autochtones, dénonciation, **14**:15-6, 21, 24, 32-3; **15**:12-4; **30**:34; **35**:51; **38**:71, 73; **46**:31
Québec, souveraineté, **46**:14
Autochtones
Droits linguistiques et culturels, inscription, **53**:102; **58**:37
Reconnaissance, **37**:13-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Accord du lac Meech; Modification; Négociations
Gouvernement, compétences (art. 91.24), interprétation, **58**:34, 39, 43, 73
Modification, autochtones, intérêts, considération, **14**:16, 21; **53**:83-5; **56**:57-8
Négociations, autochtones, participation, **14**:18-9, 22, 33; **15**:5; **19**:24; **24**:64; **33**:59; **49**:46; **58**:36, 55-6, 63-4
Ratification, **27**:23-4
Voir aussi Autochtones—Groupes et sous-groupes *et* Nation distincte; Autonomie politique des autochtones—Droit; Droits des autochtones; Droits existants, ancestraux ou issus des traités; Revendications territoriales globales—Autonomie politique des autochtones *et passim*; Traités

Convention concernant les oiseaux migrateurs, Loi. *Voir* Traités

Convention de la Baie James et du Nord québécois
Cris
Et Inuit, situation, Comité, étude, **1**:5, 15, 21-2, 36
Représentation, **57**:24-5, 29
Gouvernement fédéral, obligations, **13**:29
Respect, Cour fédérale, décision, **57**:7-9, 11-2, 17
Mise en oeuvre, stratégie de communications, rapport Golin et Harris, **10**:8-11
Dépôt d'une lettre, **10**:30
Voir aussi Enseignement postsecondaire, autochtones, accès; Québec—Séparation

Convention nº 169 de l'Organisation internationale du travail
Ratification par le Canada, **39**:58-9, 62

Coon Come, Matthew (Grand conseil des Cris du Québec)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, **7**:17-27, 31-40

Corporation Makivik. *Voir* Témoins

Cour fédérale. *Voir* Convention de la Baie James et du Nord québécois—Gouvernement fédéral, obligations—Respect; Kanesatake—Conseil tribal—Référendum; Oka, crise—Médias—Liberté d'actions, restrictions—Plaintes

Cour supérieure du Québec. *Voir* Oka, Qué.—Terrains fédéraux—Municipalité

Comités parlementaires
Autochtones, membres d'office. *Voir* Comité—Autochtones
Indépendance vis-à-vis le gouvernement, **2**:18
Indiens des traités, affaires, examen, comités permanents de la Chambre et du Sénat, création, suggestion, **14**:6-7
Permanents, perte de pouvoir, **2**:11-2
Système, modification, **45**:23-4

Commissaire des Territoires du Nord-Ouest. *Voir* Territoires du Nord-Ouest—Norris

Commission canadienne de l'UNESCO. *Voir* Témoins

Commission canadienne des droits de la personne
Pouvoirs, **18**:19, 21
Voir aussi Affaires indiennes et Nord canadien, ministère—Remplacement; Autochtones—Droits de la personne, violation—Affaires *et passim*; Autonomie politique des autochtones—Questions; Comité—Témoins; Indiens, Loi—Modifications; Oka, crise; Revendications territoriales globales—Politique—Droits existants, ancestraux ou issus des traités; Témoins

Commission de la fonction publique
Autochtones, représentation, **23**:28-9, 39; **33**:93, 95
Commissaire autochtone, nomination, m. (Blondin) adoptée, **23**:4, 40
Emploi, équité, **23**:28
Voir aussi Comité—Témoins; Témoins

Commission des droits ancestraux. *Voir* Droits existants, ancestraux ou issus des traités

Commission des droits de la personne du Québec. *Voir* Oka, crise—Droits de la personne, violation

Commission des droits de l'homme des Nations-Unies. *Voir* Traités

Commission indienne de l'Ontario
Rôle, **42**:5-6, 9
Voir aussi Appendices; Revendications particulières; Revendications territoriales—Règlement; Témoins

Commission royale d'enquête. *Voir* Autochtones; Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.; Justice, administration—Autochtones, traitement; Oka, crise—Enquête; Traités—Interprétation *et* Respect

Commission scolaire crie. *Voir* Éducation des autochtones; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès; Témoins

Commission scolaire Kativik
Clientèle, **36**:12, 15-6
Contrôle autochtone, **36**:6-8, 11, 13, 22
Création, **36**:4, 7
Décrochage scolaire, **36**:12
Diplômés, **36**:12
Écoles, **36**:18
Éducation des adultes, **36**:15-6, 25
Efficacité, 36;24
Enseignants autochtones et formation, **36**:10-1, 14
Financement, **36**:13, 15, 17-20, 22-5
Langues autochtones, **36**:8-10, 14-5, 18-20
Langues officielles, **36**:8-10, 13-4, 18-9
Matériel didactique, **36**:12-4
Municipalités desservies, **36**:14

Commission scolaire Kativik—*Suite*
Pouvoirs, **36**:19-20
Programmes, **36**:11-3, 19
Secrétariat d'État, **36**:15
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Témoins

Commission scolaire nationale des Indiens. *Voir* Éducation des autochtones

Commission sur les Indiens de l'Ontario. *Voir plutôt* Commission indienne de l'Ontario

Communications
Émissions de lignes ouvertes et de causerie, utilisation, CRTC, lignes directrices, réexamen, **56**:53-4

Communications, ministère. *Voir* Comité—Témoins

Communications des autochtones, programme
Financement
Niveau, **21**:11; **24**:19, 62-3, 72, 76-7; **28**:34, 37; **29**:32; **32**:53; **35**:65-6; **41**:29-30
Rétablissement, **54**:7-8; **56**:52

Compagnies aériennes. *Voir* Alphabétisation des autochtones

Confédération des Micmacs du continent. *Voir* Témoins

Confédération des sept nations. *Voir* Confédération iroquoise des Six-Nations—Et Confédération

Confédération iroquoise des Six-Nations (Haudenosaunee)
Chefs
Accès au pouvoir, négation, décret de 1924, **51**:14
Choix, fonctionnement, **48**:16-7
Composition et fonctionnement, **48**:8-9; **49**:55
Consensus, système, **53**:69-70
Destruction, gouvernement canadien, tentatives, **51**:10-1
Et Confédération des sept nations, distinction, **48**:18
Gabriel, Samson, statut, **48**:17, 33
Gouvernement, système, description, **52**:62
Gouvernement du Canada, relations, approche, **48**:31-3
Kariwiioi, message, signification, **48**:24-5
Protection en vertu du droit international, **51**:12
Reconnaissance, Conseil national des autochtones du Canada, recommandation, **48**:120-1
«Wampum à deux rangs», signification, **52**:32, 62; **58**:31
Voir aussi Nation Okanagan—Souveraineté; Oka, crise—Négociations *et passim*; Témoins

Conférence circumpolaire inuit
Financement fédéral, **14**:34
Voir aussi Arctique—Dénucléarisation

Conférence circumpolaire sur l'alphabétisation. *Voir* Comité

Conférence d'Ottawa. *Voir* Alphabétisation des autochtones

Conférence internationale sur la justice autochtone
Tenue, **46**:19

Conférence nationale. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Langues autochtones

Conférence *Spotlight on Literacy*. *Voir* Alphabétisation des autochtones

Conseil algonquin de l'Ouest du Québec. *Voir* Autochtones—Commission royale d'enquête, constitution; Autonomie politique des autochtones; Oka, crise; Témoins

Comité—*Suite*
Rapports—*Suite*
Quatrième, diffusion, Indian National Brotherhood, contrat, **46**:3
Recherchiste, présentation, **1**:9
Recommandations, prise en considération, **9**:6
Relations raciales, séminaire, **21**:12
Renseignements complémentaires, **3**:26; **4**:20-1; **5**:23-4; **9**:56, 62-3, 65; **11**:32; **23**:39; **24**:19, 21, 88; **29**:20-1, 29-30, 38, 45, 64; **30**:41, 47, 54-5; **32**:17, 27, 41-2, 44, 51, 59-60, 74-5, 82-4; **35**:12-3, 34, 36-7; **37**:19-20, 56; **38**:78
Restauration, dépenses, **23**:3
Réunion d'information à huis clos sur les prévisions budgétaires avec les fonctionnaires du ministère, **8**:5
Rôle relatif aux affaires autochtones: études, recommandations, lobbying, etc., **4**:4-5, 7; **14**:34; **15**:6-7, 9-10, 22-3, 27; **17**:26-7; **18**:7, 30-1; **19**:5-7, 10-2, 16-7, 21-2, 24, 27; **24**:62; **27**:14, 24; **28**:27-8
Assemblée des premières nations
Collaboration, **19**:26-7
Recommandations, **19**:12
Recommandations des comités précédents, suivi, **15**:28
Salle de réunion, changement, **48**:96
Séance d'organisation, **1**:9-32; **13**:8-14
Séances
À huis clos, **10**:3, 30; **12**:109-13; **13**:4; **20**:55-8; **23**:3, 5, 24, 41; **25**:3-4; **28**:47; **41**:3, 33; **43**:147-50; **44**:4, 10; **46**:3-5, 67; **50**:3-4; **58**:5-6; **59**:51-3
Ajournement, **50**:4
Ordre du jour, **25**:3
Prolongation, **2**:32-5; **14**:23
Quorum, **17**:24
Tenue, **1**:18, 31-2; **13**:28; **46**:3; **48**:6-7; **50**:3
Circonstances inusitées des 31 mai et 1er juin 1990, objet de délibérations imprévu, **31**:4, 15; **34**:4
Et impression des témoignages en l'absence de quorum à la condition qu'un député de l'opposition soit présent, **1**:10-1
Secrétaire d'État, comparution, **15**:16, 32-3; **24**:22
Sous-comité du programme et de la procédure
Composition, **1**:13-4
Rapports
Premier, **1**:32-7
Deuxième, **8**:5-6
Troisième, **13**:6-7, 28
Rôle, **45**:5
Séances, tenue, **6**:25; **7**:41; **13**:13-4; **16**:28; **45**:5
Témoins, comparution, convocation, etc., **1**:7, 14-5, 17, 29, 33-5; **2**:35; **5**:15; **7**:40-1; **8**:5; **9**:60; **13**:6-7, 39; **14**:23; **25**:3; **29**:5, 59; **30**:54; **32**:48, 59; **36**:25; **49**:29; **50**:3-4; **52**:83
À titre personnel, **33**:16
Anciens des peuples autochtones, **5**:15
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **24**:22; **40**:47, 65-6
Assemblée des premières nations, **15**:31
Caccia, l'hon. John du Québec, **50**:4
Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations, recomparution, **48**:115
Commission canadienne des droits de la personne, **45**:4
Commission de la fonction publique, présidente, **16**:27
Communications, ministère, **28**:44
Étudiants autochtones, grévistes de la faim, **3**:4-5

Comité—*Suite*
Témoins, comparution, convocation, etc.—*Suite*
Expert en enseignement postsecondaire, **1**:33-5
Exposés, considération comme lu, **48**:3, 37; **58**:111
First Nations Education, **41**:33
Frais de déplacement et de séjour, remboursement, **1**:36; **5**:28; **22**:13; **30**:19
GRC, **40**:65-6
Horaire, **47**:42-3
Immunité et protection, **4**:10-2, 15-6; **46**:23, 51; **48**:6, 36, 76; **49**:5, 62-3, 87; **51**:4-5; **53**:7-8; **55**:5
Information, manque, **49**:30
Interrogatoire, répartition du temps entre les partis politiques, **1**:37; **2**:33-4; **8**:18; **9**:53; **21**:28; **27**:29
Mémoires, lecture, **55**:32-3; **58**:77
Mitchell, Michael, chef de la réserve d'Akwasasne, comparution à huis clos, invitation, **12**:113
Négociateur principal des revendications territoriales globales, **16**:25
Santé nationale et Bien-être social, ministère, **15**:31-2
Travaux, planification, **1**:15-7, 20, 22-3, 26-7, 30, 32-3; **8**:8; **10**:3; **13**:13-4, 41; **25**:3; **29**:4-5; **43**:147-9; **45**:4-31; **46**:3-4; **50**:3-4; **58**:5-6
Conseil national des autochtones du Canada, suggestions, **4**:7, 13
Vice-président. *Voir plutôt* Vice-président du Comité
Voyages, autorisation, **25**:3
Voir aussi Affaires indiennes et développement du Nord—Budget des dépenses—1991-1992; Alphabétisation des autochtones; Assemblée des premières nations—Chef national; Cris—Épidémie; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC; Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.; Justice, administration—Autochtones; Kanesatake—Revendications territoriales—Négociations—Réunion; Oka, crise—*Réouvrir les ponts*; Revendications territoriales globales—Actualisation *et passim*; Secrétariat de l'année internationale de l'alphabétisation, UNESCO; Travaux du Comité; Visiteurs au Comité; Wawatay Native Communications Society—Locaux

Comité d'alphabétisation autochtone d'Alberta. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Témoins

Comité du Cabinet. *Voir* Autochtones—Gouvernement fédéral—Consultations

Comité permanent des affaires autochtones. *Voir plutôt* Comité

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord (2e sess., 33e lég.). *Voir* Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Objectif—Cinquième rapport; Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31 (1re sess., 33e lég.), mise en oeuvre—Cinquième rapport

Comité permanent des finances
TPS, audiences, Inuit Tapirisat du Canada, comparution, **14**:34-5

Comité tripartite sur les Indiens de l'Ontario
Activités et mission, **24**:18-20, 22-3
Association des Iroquois et Indiens alliés, participation, **24**:18, 23

Cole, John E.—*Suite*
Autochtones, **21**:25
Fondation canadienne des arts autochtones, **21**:25-7
Réserves, **21**:25, 27

Collectivités, développement, programme
Autochtones, **29**:62

Collège Dartmouth. *Voir* Enseignement postsecondaire, autochtones, accès

Collins, Karen (Association nationale des centres d'amitié)
Alphabétisation des autochtones, étude, **28**:4-17, 26, 28

Colombie-Britannique
Autochtones, relations avec les blancs, **50**:23-5, 28-30
Barrages routiers et ferroviaires, érection, **50**:8, 12-3
Droits de pêche, question, **50**:36
Forces policières autochtones, constitution, perception, **50**:21-2
Seton Portage, barrage ferroviaire, autochtones, attaque par la GRC, enquête, **56**:73, 77-8, 83; **57**:65-6
Violence, émergence, possibilité, **50**:30-1
Voir aussi Bande indienne Penticton—Apex-Alpine; Centres d'amitié; Éducation des autochtones; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Financement; Revendications territoriales globales

Comité
Appellation, pertinence, **6**:4
Audiences
Fin, **41**:33
Publicité, **35**:63-4, 67
Autochtones
Députés autochtones, membres du Comité, **15**:6; **24**:72; **38**:70-1
Membres d'office de comités parlementaires ou de sous-comités, **4**:4-5, 7, 13, 27-9; **15**:16-7, 22-3
Budget
1989-1990, **8**:5-8; **10**:3
1990-1991, **23**:4
1991-1992, **58**:5
Comité directeur. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Sous-comité du programme et de la procédure
Conférence circumpolaire sur l'alphabétisation, recherchiste du Comité, participation, **23**:32
Crédibilité, **1**:16-7, 31; **24**:85; **39**:49, 54-5, 57-9; **45**:4
Délibérations
Enregistrement, autorisation des témoins, **24**:4
Inuktitut, traduction, **23**:4
Médias, présence, **45**:7
Radio-Canada, enregistrement, **27**:12-3
Transcription, interruption, **2**:5, 7; **30**:65-6; **32**:4, 8-9, 14-6, 51; **33**:73; **38**:26, 69
Voir aussi sous le titre susmentionné Radiotélédiffusion *et* Séances—Tenue—Circonstances
Députés
Absentéisme et manque d'intérêt, **24**:69-70, 80
Activités privilégiées, **46**:3
Collaboration, **2**:18
Ministériels, attitude et préparation, **24**:33-4, 55-8
Rappels, temps de parole, **2**:26, 30-1
Sensibilisation aux problèmes autochtones, **24**:84-5

Comité—*Suite*
Députés—*Suite*
Suppléants, préparation, **24**:35-6
Temps de parole, **48**:131-2; **49**:28-9
Tour de parole, **47**:5, 34; **48**:6
Voir aussi sous le titre susmentionné Autochtones
Documents
Annexion au compte rendu, **3**:12, 19; **8**:4, 21; **15**:2-3, 31; **22**:16; **33**:3; 39:19; **40**:4; **42**:3, 5; **52**:61; **56**:3, 41
Citations, source, mention, **2**:20
Dépôt auprès du greffier, **5**:15; **6**:5-6; 7:17; **9**:6, 23, 32; **10**:4, 6, 30; **11**:21; **14**:8, 23, 28; **23**:9, 23-4; **24**:53, 69; **30**:23; **33**:74; **35**:26; **39**:18, 27; 41:7-9; **48**:88-9; **49**:62; **58**:4
Distribution, **2**:4, 35; **38**:69; **40**:40
Mémoires, **33**:77; **41**:33
Distribution immédiate dans la langue de leur réception, **46**:3
Notes d'information du sous-ministre, **7**:41
Production de documents, m. (Nault), **5**:24-5, 34-6; **6**:21-5
Version anglaise, absence, **15**:31; **46**:3
Version française, absence, **8**:8; **14**:4-5; **17**:4; **41**:20; **46**:3
Vidéo, **38**:23
Langues autochtones
Interprétation simultanée, **38**:18, 22
Utilisation, 7:17, 25; **9**:37; **14**:32; **22**:5, 7-8, 10-2, 22, 28-32; **30**:63; **37**:27, 38; **38**:4, 90; **40**:52
Mandat et priorités, **1**:13; **33**:108-10, 112-4; **35**:45-6; **39**:49, 57-8
Ministre
Comparution, **1**:14, 16-7, 29, 32-3, 35; **2**:7, 34; **8**:5; **19**:6; **24**:88-9; **48**:94
Solliciteur général du Canada, **50**:3
Déclarations, distribution, 2:4; **10**:3
Menteur, allégation, rétractation demandée, **49**:30-1
Réponses aux questions, limitation, **47**:34
Nahanee, Teresa Ann, services, **58**:5
Nomination par décret, examen, Norris, Daniel, commissaire des T. N.-O., **13**:7, 40
Objets d'études, suggestions. *Voir les sujets suivants* Bandes—Constitution; Convention de la Baie James et du Nord québécois—Cris et Inuit, situation; Droits existants, ancestraux ou issus de traités; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès—Droits existants; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Financement; Fonction publique—Autochtones; Gendarmerie royale du Canada—Autochtones; Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31 (1re sess., 33e lég.), mise en oeuvre; Indiens non inscrits—Situation; Indiens résidant hors des réserves—Situation; Justice, administration—Appareil; Logements destinés aux autochtones—Besoins; Métis—Situation; Nord canadien—Exilés; Oka, crise; Revendications particulières—Actualisation; Revendications territoriales globales—Actualisation; Traités
Personnel, embauche, **21**:12; **25**:3; **26**:4; **43**:147-8, 150; **46**:3
Président. *Voir plutôt* Président du Comité
Public, téléphones portatifs ou signaux sonores, **49**:29
Publicité sur la tenue d'audiences, **23**:3; **33**:108, 111
Humphrey's Public Affairs, contrat, **46**:3; **58**:5
Radiotélédiffusion des délibérations, **4**:6, 12
Rapports
Publication, questions afférentes, **12**:109-13; **43**:147-9; **45**:4

Centre d'amitié de Prince George—*Suite*
Représentants, **30**:19
Voir aussi Éducation des autochtones

Centre d'amitié du Labrador. *Voir* Témoins—Coalition Terre-Neuve-Labrador pour l'alphabétisation

Centre d'apprentissage micmac. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Témoins

Centre de formation Columbia. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Témoins

Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)
Autochtones, représentation, **56**:66
Description, **56**:41
Financement, **56**:66
Voir aussi Appendices; Autochtones—Commission royale d'enquête, constitution *et* Forces policières, mise sur pied; Autonomie politique des autochtones: Oka, crise; Témoins

Centres d'amitié
Colombie-Britannique, **30**:74-9
Création, **28**:5
Financement, **24**:42, 51-2; **28**:34; **29**:39-40; **30**:77-9
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Éducation des autochtones

Centres éducatifs et culturels
Financement et mission, **39**:20
Voir aussi Témoins

Chabot, Lynn (Association nationale des centres d'amitié)
Alphabétisation des autochtones, étude, **28**:15, 18-20, 22-5

Chambre des communes
Autochtones, représentation, **24**:72
Voir aussi Assemblée des premières nations—Chef national

Champagne, Michel (PC—Champlain)
Comité, **10**:3, 30

Charest, l'hon. Jean J. (PC—Sherbrooke)
Alphabétisation des autochtones, étude, **44**:4
Comité, **43**:148-50; **44**:4
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, ordre de renvoi de la Chambre du 22 oct. 1990, discussion, **44**:5-7, 13-5, 18-21
Procédure et Règlement, **44**:5, 13, 18

Charte canadienne des droits et libertés. *Voir* Droits des autochtones

Chasse. *Voir* Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.; Innu du Labrador; Phoques

Châteauguay, Qué.
Autochtones
TPS, perception, difficultés, **49**:69
Voir aussi sous le titre susmentionné École
École, autochtones, nombre, **49**:83
Police
Agents, nombre, incidence, **49**:84-5
Forces, relations, **49**:81
Recours, circonstances, **49**:80
Population, **49**:63-4
Relance économique, comités, **49**:66

Châteauguay, Qué.—*Suite*
Réserve de Kahnawake, relations
Qualité, **49**:63, 66-7
Rétablissement, mesures, **49**:64, 68, 86
«Table de relance», projet, **49**:67-8
Voir aussi Oka, crise; Témoins

Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Kanesatake—Revendications territoriales—Entente de 1991; Oka, crise—11 juill. 1990 *et* Mohawks—Traitement; Témoins

Chisan, Sherri (témoin à titre personnel)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **3**:4, 14-5, 17, 20-1, 25-6, 31-4

Chômage
Autochtones, **24**:73-4, 89
Voir aussi Algonquins; Bande indienne de Fort George

Christmas, Peter (Centres éducatifs et culturels)
Alphabétisation des autochtones, étude, **39**:15-27

Cigarettes. *Voir* Kanesatake—Alcool

Circle Project
Activités, bénévoles, clientèles, financement, etc., **33**:83-91

Circle Project, Regina Literacy Project, Prison Project, Women and Literacy. *Voir* Témoins

Citoyens autochtones, programme. *Voir* Emploi, programmes

Clancy, Mary (L—Halifax)
Alphabétisation des autochtones, étude, **38**:27, 37-9, 50, 67-8, 70-1, 79-80, 86-9, 91; **39**:8-10, 14, 19, 26-7, 33-4, 47, 54, 63-4
Autochtones, **39**:63
Comité, **38**:70-1; **39**:19
Éducation des autochtones, **38**:39, 50, 79; **39**:8-10, 33, 47, 64
Emploi, équité, **38**:67-8
Langues autochtones, **39**:9, 14, 26
Minorités, **39**:54
Racisme, **39**:54
Racisme envers les autochtones, **39**:47

Clark, Lee (PC—Brandon—Souris; secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement)
Enseignement postsecondaire, autochtones, accès, **5**:26-7
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **5**:25-7
Institut de langue micmac, **38**:91
Langues autochtones, **38**:86-7
Procédure et Réglement, **5**:27

CN Rail. *Voir* Emploi, équité

Coalition autochtone de l'Ontario sur l'alphabétisation
Mission, **26**:11-2
Voir aussi Témoins

Coalition Terre-Neuve-Labrador pour l'alphabétisation. *Voir* Témoins

Code criminel. *Voir* Oka, crise—Mohawks—Autodéfense

Cole, John E. (PC—York—Simcoe)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **21**:25-7

Cadieux, l'hon. Pierre H.—*Suite*
Oka, crise—*Suite*
Gouvernement fédéral, **57**:52
Mohawks, **57**:76
Répétition, **57**:72-3
Organisations autochtones
Financement, modes optionnels, **11**:7-8
Programmes du MAINC, administration et gestion, prise en charge, **11**:6-7, 14
Réserve d'Akwesasne
Environnement, conservation, **11**:24-5
Événements du printemps 1990, **57**:52-3, 64-5
Jeux, activités commerciales, impact social, **11**:25
Réserve de Kahnawake
Activités illégales, répercussions, **57**:53
Incident du 8 janv. 1991, **57**:55
Maintien de l'ordre, Sûreté du Québec, harcèlement, **57**:63
Pont Mercier, **57**:54, 57, 69
Voies publiques, protection, GRC, assistance, **57**:63-4
Réserve Ouje-Bougoumou, création, particularités, **11**:11-2
Réserves
Création, bandes, demandes, **11**:11-2
Maintien de l'ordre, responsabilité, **57**:63, 70-2
Revendications territoriales globales
Autonomie politique des autochtones, **11**:10-1, 30-1
Bande de Peter Ballantyne, **11**:26-7
Colombie-Britannique, **11**:26, 28
Dénés et Métis, **11**:10
Dépenses de recherche, d'élaboration et de négociations, prêts aux autochtones, **11**:9-10
Ententes, mise en oeuvre, anticipation, **11**:11
Haïda, **11**:33
Innu du Labrador, **11**:27
Réglement, **11**:26; **57**:67-8
Réserve des Mississauga, **11**:33
Saskatchewan Indian Federated College, financement, **10**:16
Sécurité sociale, enfants autochtones, **11**:20
Traités
Gouvernement, obligations et responsabilités, **10**:22
Interprétation, **2**:5; **10**:5, 25, 29
Révision, **2**:5
Valeur, **10**:19-20
Voir aussi Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants—Grévistes

Calder, **affaire**. *Voir plutôt* Affaire *Calder*

Caledonia. *Voir* Six-Nations de Grande Rivière—Terres

Camosun College Adult Basic Education. *Voir* Témoins

Camp Ipperwash
Restitution aux Indiens de Stony Point, **11**:26

Campbell, George (Bande indienne de Norway House)
Alphabétisation des autochtones, étude, **35**:38-40, 42, 44-6, 49

Campbell, l'hon. Kim (PC—Vancouver-Centre; ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien); ministre de la Justice et Procureur général du Canada)
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1989-1990, **11**:20-2, 27-8, 33
Autochtones détenus dans les pénitenciers, **46**:18-9
Canada, «règle de droit», concept, interprétation, **46**:7-8

Campbell, l'hon. Kim—*Suite*
Conférence internationale sur la justice autochtone, tenue, **46**:19
Constitution du Canada, accord du lac Meech, **46**:14, 31
Justice, administration, **46**:19
Kanesatake, revendication territoriale, **46**:23, 26
Logements destinés aux autochtones, document de travail fédéral, **11**:21-2
Oka, crise
Aliments, ravitaillement, **46**:28
Causes, **46**:23, 27
Chronologie, **46**:27-8
Comité, **46**:27
Événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **46**:6-16, 18-32
Forces canadiennes, intervention, **46**:10-2, 21
Gouvernement fédéral, **46**:7-13, 20-1, 27, 29, 32
Médias, **46**:11-2
Mohawks, **46**:9-10, 15, 25, 30-2
Warriors, **46**:7, 12-3, 18, 20, 22, 24, 30
Revendications particulières, négociations, **46**:19-20, 25-6
Revendications territoriales globales
Colombie-Britannique, **11**:27-8
Haïda, **11**:33
Négociations, **46**:25-6
Réglement, **11**:27-8
Sécurité sociale, enfants autochtones, **11**:20-2
Sûreté du Québec, chars d'assaut *Léopard*, acquisition, **46**:15-6

Canada
«Règle de droit», concept, **47**:7-8; **52**:5-6
Union, forme choisie, peuples autochtones, intégration, **48**:122-8

Canadian Arctic Resources Committee. *Voir* Inuit—*Lords of the Arctic and Wards of the State*

Canadiens-français
Souveraineté, **49**:107

CANCOM
Conseil d'administration, autochtones, représentant, **28**:44

Carbonneau, Luc (village d'Oka)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **55**:44-9, 72-3, 78-9

Casey, Bill (PC—Cumberland—Colchester)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **24**:34-6, 53-7, 86-7
Assemblée des premières nations, **24**:86-7
Autochtones, **8**:28-9; **24**:34-6
Comité, **24**:56-7
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **4**:21-3; **8**:28-9
Organisations autochtones, **24**:53-4
Procédure et Règlement, **24**:86

Casinos. *Voir* Réserve d'Akwesasne;

Centre culturel Torngasok. *Voir* Témoins

Centre d'amitié de Prince George
Activités, **30**:10
Mémoire, présentation, **30**:4

Cadieux, l'hon. Pierre H.—*Suite*
Baie James II, projet, cris, **57**:68-9
Bande de Crane River, Man., financement, **11**:7
Bandes
Codes d'appartenance, **11**:9
Effectifs, contrôle, **11**:9
Financement, **11**:7-8
Forces policières, services, prestation, **57**:55-6
Bureau du commissaire chargé des traités (Saskatchewan), création, mission, etc., **11**:29
Colombie-Britannique, Seton Portage, barrage ferroviaire, autochtones, attaque par la GRC, enquête, etc., **57**:65-6
Comité
Documents, **10**:4, 6
Ministre, comparution, **2**:34
Conseils tribaux, financement, **11**:7-8
Convention de la Baie James et du Nord québécois, mise en oeuvre, **10**:8-11, 30
Développement économique des autochtones
Dépenses budgétaires, **11**:13, 24
Programmes gouvernementaux non spécifiques aux autochtones, accès, **11**:23, 31-2
Responsabilités, transfert aux autochtones, **11**:14
Stratégie de développement économique des autochtones canadiens, **11**:13, 23
Développement économique des autochtones, programme, allusions, **11**:13, 23
Droits existants, ancestraux ou issus de traités, Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, avis juridique, **10**:24-5
Éducation des autochtones, Assemblée des premières nations, étude et recommandations, **10**:19
Emploi, programmes, autochtones, **11**:31
Enseignement postsecondaire, autochtones, accès
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, dépenses, augmentation, proportion, **2**:14
Assemblée des premières nations, recommandations spécifiques, prise en considération, **2**:8
Consultations, **10**:4-6, 8, 13, 20
Convention de la Baie James et du Nord québécois, dispositions, **10**:10
Droit fondamental, **10**:6
Droits existants, ancestraux ou issus des traités, interprétation, **2**:5, 31-2; **10**:4-5, 7-8
Établissements d'enseignement postsecondaire autochtones, **10**:16
Gouvernement, obligations et responsabilités, **2**:4
Importance pour les autochtones, **10**:7
Politique, **10**:4
Taux de fréquentation, **2**:19
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC
Abus, prévention, **10**:23
Administration, **2**:6, 10, 14, 19, 23, 28; **10**:28
Admissibilité, critères, **10**:27
Affaires indiennes et Nord canadien, ministre, responsabilités, **2**:21
Ancien programme, **2**:6, 8, 21-2, 27-8, 30
Besoins, évaluation, données, **2**:6, 9, 14-7, 19, 24-5; **10**:4-5, 14-5, 18; **11**:16
Besoins spéciaux, prise en considération, **2**:8
Comité, rôle, **2**:4, 11, 28, 30; **10**:5, 26

Cadieux, l'hon. Pierre H.—*Suite*
Enseignement postsecondaire, programme...—*Suite*
Consultations, **2**:6, 8-10, 23, 27-8; **10**:4-6, 8, 11-2, 18-20, 26, 29
Controverse, explication, malentendus, **2**:4-5, 11
Débat à la Chambre, **2**:30
Demandes d'aide différées ou reports d'études et liste d'attente, **2**:9, 12, 14-8, 25-6; **10**:6-7
Diplômes ou certificats d'études, obtention, délais, limitation et succès scolaires, prise en considération, **2**:7-8, 21, 30
Entrée en vigueur et application, dates, **2**:9, 16; **10**:9-10
Étude, **2**:4-32, 34; **10**:4-16, 18-30
Étudiants, **2**:9, 24; **10**:18
Femmes, **10**:28
Financement, **2**:5-7, 13-4, 17, 23-6; **10**:15-6, 21, 25-6; **11**:15
Formes d'aide financière versée aux étudiants, **2**:8, 10-1, 22
Frais de garde d'enfants, **10**:28
Gestion autochtone autonome, **10**:21-2
Gouvernement, responsabilités, **2**:21
Grévistes de la faim, jeûne, motivations, gestes, interprétation, etc., **2**:9, 30
Information, **2**:12-4; **10**:5
Lacunes du nouveau programme, **2**:9, 16, 18; **10**:4, 8, 13, 21, 25
Mandat législatif, **10**:30
Mécanisme d'appel, **2**:11, 19-20, 28
Moratoire, **2**:9-10, 25-6; **10**:5-6
Valeur, **2**:4-5
Federation of Saskatchewan Indian Nations
Consultations, **10**:5, 25
Rencontre avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, objets, etc., **11**:28-9
Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31 (1re sess., 33e lég.), mise en oeuvre
Financement, **11**:6, 8
Information, campagne, aide financière, **11**:9
Personnes aux droits rétablis, **10**:26; **11**:8
Rapport, données, degré d'exactitude, **11**:18
Répercussions financières, analyse, **11**:18
Innu du Labrador, chasse, pratique, harcèlement, **11**:27
Kanesatake, terres, **57**:67
Logements destinés aux autochtones
Besoins, étude, **11**:20
Demande relative à la mise en oeuvre du projet de loi C-31, **11**:19
Document de travail fédéral, **11**:20-2
Ministères et organismes gouvernementaux, politique d'achats dans le nord, **11**:30
Mohawks
Forces policières, constitution, **57**:56, 61
Société des guerriers, **57**:57-8
Nord canadien, transports, particularités, examen, **11**:30
Oka, crise
11 juill. 1990, **57**:53
Armes, **57**:76-7
Barricades, **57**:57, 69-71
Causes, **57**:52
Chronologie, **57**:51
Événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **57**:51-61, 63-74, 76-7

Blood Band. *Voir plutôt* Bande des Gens du Sang

Blood Tribe Educational Society. *Voir* Témoins

Blue Quills First Nations College
Financement, renseignements complémentaires, **9**:62-3

Bobbish, James (Commission scolaire crie)
Alphabétisation des autochtones, étude, **41**:20-8

Bohnet, Gary (Secrétariat Déné-Métis)
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **16**:4-6, 10-2, 14-6, 19, 21-6, 28

Boudria, Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)
Comité, **13**:4
Réserve d'Akwesasne, situation, examen, **13**:4

Bourcier, Jean-Bosco (Châteauguay, Qué.)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:63-87

Bourgault, Lise (PC—Argenteuil—Papineau, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)
Assemblée des premières nations, **49**:56
Autochtones, **47**:68; **48**:138; **50**:16; **52**:22, 33; **53**:87
Canadiens-français, **49**:107
Comité, **48**:115; **49**:29; **55**:32
Confédération iroquoise des Six-Nations, **48**:16-8; **49**:55
Droits des autochtones, **50**:16, 32
Kanesatake, **48**:30, 86; **52**:46-8, 58, 67; **54**:11, 45, 47-8; **55**:29-30; **58**:104-6
Mohawks, **48**:86-7, 90, 95, 102, 138; **49**:18, 56, 107; **50**:17; **52**:69; **53**:71, 101
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **47**:38-40, 56-7, 68; **48**:6-7, 16-8, 29-30, 57-9, 72, 86-8, 90, 94-5, 102, 108-9, 114-5, 137-8; **49**:18-9, 29, 54-6, 61, 72-5, 101-2, 107, 121-3, 125; **50**:15-8, 31-2; **51**:19; **52**:20-2, 33, 46-8, 57-8, 67-9; **53**:60-4, 71, 87-91, 101; **54**:9-11, 45-8; **55**:26-32, 55, 74-7, 80-1, 114-7; **58**:104-8, 115
Oka, Qué., **55**:29-30, 75-6
Parlement, **49**:19
Réserve d'Akwesasne, **52**:57, 67-8
Revendications territoriales globales, **49**:56; **53**:88-9
Sûreté du Québec, **49**:18
Voir aussi Kanesatake; Oka, crise; Oka, Qué.—Terrain de golf, agrandissement—Référendum, demande

Breaker, Fred (Nation Siksika)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:17-8

Brisebois, Debbie (Société nationale des communications autochtones)
Alphabétisation des autochtones, étude, **28**:43

Brooks, Charles (National Aboriginal Network on Disability)
Alphabétisation des autochtones, étude, **40**:13, 15-20

Brown, Doug (Conseil tribal Carrier Sekani)
Alphabétisation des autochtones, étude, **30**:6-12, 15-6, 20-2

Budget des dépenses 1990-1991
Partie III, **24**:73, 82
Subventions et programmes à l'intention des autochtones
Compressions, **24**:70, 77, 79, 82

Budget des dépenses 1990-1991—*Suite*
Subventions et programmes à l'intention des...—*Suite*
Rétablissement des programmes et des fonds supprimés ou réduits, m. (Blondin) adoptée, **24**:3, 80

Bureau du commissaire chargé des traités (Saskatchewan)
Commissaire aux traités, pouvoirs et rôle, **13**:25-6; **14**:15-7
Création, mission, etc., **11**:29; **19**:6
Federation of Saskatchewan Indian Nations, relations, **14**:15-7

Bury, Charles (Association canadienne des journalistes)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **49**:130, 133-45, 147-50, 152-4, 157-8, 162-9, 173, 176, 178-9

Buswa, Carol (témoin à titre personnel)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **3**:4, 29

Cabinet. *Voir* Autochtones; Comité du Cabinet; Revendications territoriales globales—Autonomie politique—Intégration

Caccia, l'hon. Charles (L—Davenport)
Enseignement postsecondaire, autochtones, accès, **9**:27-8
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:27-9, 35, 53-4

Caccia, l'hon. John. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Oka, crise—Négociations *et passim*; Oka, Qué.—Terrain de golf, agrandissement—Suspension

Cadieux, l'hon. Pierre H. (PC—Vaudreuil; ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; solliciteur général du Canada)
Accord sur le Nord, mise en oeuvre, **11**:29
Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, dépenses, **11**:30
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1989-1990, **11**:5-33
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère
Affaires indiennes et inuit, programme, **11**:5-6
Affaires juridiques, frais, **11**:32
Financement, **11**:5-6, 17
Fonds en fiducie, bandes, gestion, **11**:18
Frais généraux, **2**:27; **11**:6
Immobilisations et services communautaires, **11**:14-5
Personnel, **11**:6
Politique d'achats dans le nord, **11**:30
Priorités, établissement, **11**:16
Terres, revenus et fiducie, activités, examen, **11**:18
Autochtones
Activités récréatives, financement fédéral, **11**:32
Désobéissance civile, activités, recrudescence, attitude, **57**:61
Extrémisme, enquête nationale, publication, **57**:77
Forces policières, mise sur pied, **57**:55
Lois canadiennes, application, **57**:54, 59
Menace pour la sécurité de l'État, situation, **57**:58
Question indienne, **10**:16
Autonomie politique des autochtones
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministre, position, **2**:26-7
Ententes, **11**:8; **57**:59
Gouvernement fédéral, approche, **57**:60
Tribu Alexander, entente-cadre, **11**:8

Blondin, Ethel—*Suite*
Comité, **2**:31; **5**:24, 35-6; **8**:6; **13**:28, 40-1; **16**:27; **17**:26-7; **22**:13, 16; **24**:55-7; **27**:12-3; **45**:7; **48**:94, 131-2; **49**:29; **52**:61
Séances à huis clos, **10**:3, 30; **12**:110-3; **13**:4; **20**:55-8; **23**:3, 5, 24, 41; **28**:47; **43**:148-50; **44**:4; **46**:3-5, 67; **50**:3-4; **58**:5-6; **59**:51-2
Travaux, planification, **45**:6-14, 19-23, 27-31; **50**:3-4; **58**:5-6
Comité tripartite sur les Indiens de l'Ontario, **24**:20
Comités parlementaires, **2**:11-2
Commission de la fonction publique, **23**:39
Commission scolaire Kativik, **36**:7, 10, 17-20
Communications, **56**:54
Communications des autochtones, programme, **24**:63; **29**:32
Confédération iroquoise des Six-Nations, **48**:24, 33; **53**:69-70
Conseil national des autochtones du Canada, **15**:11
Conseils tribaux, **47**:30
Constitution du Canada, **14**:15, 18; **15**:12-3; **24**:64, 89-90; **27**:24; **37**:13-4; **46**:14, 3; **49**:46; **53**:83, 102; **56**:57; **58**:36-7, 55-6, 63
Convention de la Baie James et du Nord québécois, **10**:8-9; **57**:17
Cris, **57**:16, 18
Développement économique des autochtones, **6**:8; **11**:31; **29**:62
Droits des autochtones, **15**:12-3
Droits existants, ancestraux ou issus des traités, **10**:24
Écoles autochtones, **29**:12-3
Éducation des autochtones, **29**:28-30, 32-3, 53-5; **36**:10; **37**:11-2
Emploi, programmes, **29**:52
Emplois, **29**:53
Enseignement postsecondaire, autochtones, accès, **2**:14; **4**:15, 30; **5**:16, 31-3; **6**:17; **8**:18; **10**:10; **18**:8; **24**:62
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, **5**:24, 35-6; **6**:7; **10**:7-10, 24-5; **24**:62, 88
Étude, **2**:11-4, 34; **3**:12-5, 31-2; **4**:13-5, 30-1; **5**:15-7, 24, 31-3, 35-6; **6**:6-8, 17-9; **8**:18-9; **10**:7-10, 24-5
Fonction publique, **18**:9-10, 25-6; **23**:25-7
Fondation des langues autochtones, **28**:25-6; **37**:28
Forces canadiennes, **55**:101
Forêts, **56**:37
Former, Gary, allusions, **37**:49
Golfe persique, guerre, **49**:45
Indiens, Loi, **52**:59; **55**:13
Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31, mise en oeuvre, **15**:10-1; **18**:24; **29**:12-3
Institut canadien des langues patrimoniales, **28**:26; **29**:15, 43-5; **37**:28
Inuit, **36**:25-6
Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T.N.-O., **22**:13, 16-8, 33-5
Journaux autochtones, **28**:36
Justice, administration, **17**:8-9, 24
Kanesatake, **54**:12, 14, 39-42, 69, 74; **55**:13-4
Langues autochtones, **15**:11-2; **28**:26; **29**:13; **36**:8, 11, 18-9; **37**:13, 28-9, 31, 51
Langues officielles, **36**:8; **37**:37
Logements destinés aux autochtones, **15**:10-1
Loterie autochtone, **24**:87
Médias, **58**:24-5
Médias autochtones, **28**:34-5

Blondin, Ethel—*Suite*
Mohawks, **48**:94, 101-5; **49**:48-9, 80; **50**:19; **53**:67, 69; **54**:15; **56**:9, 69; **57**:57, **58**:110
Ministères et organismes gouvernementaux, **11**:30
Nation Okanagan, **56**:80
Nominations par décret, **23**:41
Nord canadien, **14**:29
Nunavut, **14**:28, 30
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990
Enquête exhaustive et indépendante du Comité, m., **45**:6-14, 19-23, 27-31
Étude, **46**:13-6, 30-2, 52-4, 63-4; **47**:28-30, 33-4, 51-3, 56, 64-7, 72, 74; **48**:23-4, 33-4, 59-62, 66, 72, 75-6, 85, 91, 94, 96, 101-5, 111-2, 131-2, 134-5, 151; **49**:7, 25-30, 45-9, 62, 78-81, 87, 105-8, 119-20, 125, 145-8, 150, 160, 176-8; **50**:19-24, 33-5; **52**:14-7, 32-3, 41-4, 59, 61, 72-5; **53**:44-6, 48, 65-70, 82-3, 85, 102-3; **54**:12-5, 38-42, 58-62, 64-9, 73-4; **55**:11-5, 69-74, 81-3, 101-5, 117-8; **56**:9-12, 14-5, 35-7, 40, 53-8, 67-9, 80-3; **57**:15-8, 40-4, 57-61, 68, 77; **58**:21-6, 34-8, 50, 55-6, 60-3, 72, 90-1, 95-6, 110, 116-7; **59**:51-2
Ordre de renvoi de la Chambre du 22 oct. 1990, discussion, **44**:5-8, 12, 14-7, 20
Oka, Qué., **53**:65; **54**:58-62, 65-8, 73; **55**:12, 14, 69-70, 73
Organisations autochtones, **24**:20, 30, 64
Pâtes et papiers, usines, **16**:14
Premières nations, **58**:35
Procédure et Règlement, **5**:24, 35-6; **6**:8; **24**:85-6; **27**:5-6, 10; **45**:10, 12-3
Québec, **57**:17, 41, 43; **58**:37-8, 60
Radio autochtone, **37**:50
Radio-Canada, **28**:46-7
Radiodiffusion autochtone, **28**:45-6
Regroupement pour la protection de l'environnement d'Oka, **54**:67
Réserve d'Akwesasne, **27**:26-7; **52**:72-5
Situation, examen, **13**:4
Réserve de Kahnawake, **55**:104-5, 117-8
Réserve du lac Barrière, **58**:61
Réserves, **11**:11-2; **58**:72
Revendications particulières, **42**:11-3, 32; **56**:56
Revendications territoriales globales, **6**:17-9; **11**:9-11, 30-1; **17**:25-7; **18**:7-8; **24**:31-3; **27**:24-6; **42**:11-2, 32-4; **47**:29; **48**:151; **49**:46; **50**:20-1, 33-4; **52**:44; **53**:85; **56**:55, 81-2; **58**:55, 60, 90-1
Actualisation, étude, **13**:15, 21-4, 29-30, 33-4, 37; **16**:12-4, 27
Revendications territoriales particulières et globales, procédé de négociation, étude, **42**:11-3, 31-4
Secrétariat d'État, **24**:62-3
Six-Nations de Grande Rivière, **49**:47
Société nationale des communications autochtones, **28**:34-5
Sûreté du Québec, **46**:15-6; **57**:18
Traités, **5**:16; **10**:24-5; **27**:25
Université du Manitoba, **28**:15-6
Visiteurs au Comité, **6**:8
Wawatay Native Communications Society, **58**:23

Blood, Narcisse (Administration de la tribu Blood (Traité 7))
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:36-7, 39, 55, 59-61, 65-6

Bande Waskaganish
Électricité, fourniture, situation, **57**:39-40
Voir aussi Témoins

Bandes
Codes d'appartenance, élaboration, aide financière, **11**:9
Constitution, modalités, Comité, étude, **1**:5, 15, 21-2, 36
Division en factions
Et pratiques électorales, renseignements, **47**:71-2
Gouvernement, responsabilité, **56**:24-5, 27
Effectifs, contrôle, **11**:9
Financement
Administration, pouvoirs, transfert, ententes, **47**:25-6
Modalités, **14**:14
Modes optionnels, **11**:7-8; **15**:28-9
Révision, **56**:27-9
Forces policières, services, prestation, **57**:55-6
Voir aussi Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère—Fonds en fiducie; Algonquins—Revendications territoriales; Indiens, Loi (modification), projet de loi C-31 (1re sess., 33e lég.), mise en oeuvre; Réserves—Création; Traité 9

Barnes, Angie (Mohawk Council of Akwesasne)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **52**:61-9, 71-3, 75-82

Bear, Cynthia (Conseil tribal d'Island Lake)
Alphabétisation des autochtones, étude, **35**:4-13

Before It's Too Late. *Voir* Langues autochtones

Bélanger-Campeau, Commission. *Voir* Québec—Séparation—Référendum

Belfry, Rob (Société nationale des communications autochtones)
Alphabétisation des autochtones, étude, **28**:29-47

Bell, Emil (témoin à titre personnel)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **3**:4-13, 27-8

Bell, John Kim (Fondation canadienne des arts autochtones)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **21**:4-33
Allusions à J.K. Bell, **21**:4, 20-2, 24

Bellegarde, Vernon (Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:4-8, 15-9, 21-3
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **5**:4-12, 15-7, 19-34

Benedict, Sally (Mohawk Council of Akwesasne)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **52**:67, 69, 73-7, 79-82

Bergeron, Anthime. *Voir* Oka, Qué.—Terrains fédéraux—Municipalité

Bernard, Charles-Joseph (Bande de Whycocomagh)
Alphabétisation des autochtones, étude, **39**:58-64

Berthelette, Jerome (Association nationale des centres d'amitié)
Alphabétisation des autochtones, étude, **28**:16-25, 27-8

Bertrand, Gérard (Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **58**:94-5

Bholat, Y.A. Jake (Administration de la tribu Blackfoot (Traité 7); (Old Sun Community College))
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:23-4, 27
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **9**:56, 65

Bibliothèque publique de Regina. *Voir* Alphabétisation des autochtones

Bibliothèques. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Éducation des autochtones

Bjornson, David (PC—Selkirk—Red River)
Comité, **20**:57-8; **23**:5, 24, 41
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **52**:82
Réserve d'Akwesasne, **52**:82

Blacksmith, Kenny (Grand conseil des Cris du Québec)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, **7**:26, 28-9, 36

Blondin, Ethel (L—Western Arctic)
Accord sur le Nord, **11**:29
Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, **11**:29-30
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:14-5, 18, 28-9; **15**:10-3; **17**:8-9, 24-7; **18**:7-10, 24-6, 29; **22**:13, 16-8, 33-5; **23**:25-7, 29, 39-41; **24**:12, 19-21, 30-3, 45-8, 55-8, 62-4, 79-81, 85-90
Affaires indiennes et développement du Nord
Budget principal 1989-1990, **11**:9-12, 29-31
Budget principal 1990-1991, **27**:23-9, 34-5
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **11**:30; **24**:62; **47**:29, 47; **52**:59
Algonquins, **56**:35-6, 40; **58**:62
Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités, **14**:18
Allusions à Blondin, **37**:38
Alphabétisation des autochtones, étude, **26**:13-5; **28**:14-6, 25-6, 18, 34-6, 45-7; **29**:12-5, 28-30, 32-4, 43-5, 52-5, 62-4; **36**:7-11, 15, 17-21, 25-6; **37**:11-4, 27-9, 37-8, 49-51; **44**:4
Assemblée des premières nations, **24**:80-1, 85-6; **27**:4-6, 10
Association des Iroquois et Indiens alliés, **24**:20-1
Autochtones, **15**:12; **24**:21, 45-8, 80; **37**:13; **47**:5, 30, 65; **48**:135; **50**:19-21; **52**:14-5, 32-3, 43; **53**:103; **56**:14-5, 36, 57-8, 68, 80, 82-3; **57**:15-6, 44, 58-61, 77
Autonomie politique des autochtones, **15**:12-3; **27**:24; **47**:65
Baie James II, projet, **57**:17, 40, 68-9
Bande indienne de Fort George, **24**:12
Bandes, **47**:72
Budget des dépenses 1990-1991, **24**:80
Bureau du commissaire chargé des traités (Saskatchewan), **14**:15
Châteauguay, Qué., **49**:80
Colombie-Britannique, **50**:21-4

Autonomie politique des autochtones—*Suite*
Définition, **13**:31-3; **42**:17
Droit, Constitution du Canada, reconnaissance, **9**:14; **15**:12-3; **19**:5; **27**:23-4; **42**:17
Droit immémorial, **19**:6
Droit international, aspects, **17**:32-3
Ententes
Cadre canadien, intégration, **57**:59
Complexité, **17**:19
Enchâssement constitutionnel, **17**:19
Modèles, comparaison, **27**:23
Précédents, **11**:8
Gouvernement fédéral, approche, **53**:80; **57**:60
Gouvernements autochtones
Compétences, **14**:22
Financement, **9**:13-4
Reconnaissance, **14**:12-3, 21
Subordonnés, **19**:5-6
Initiatives, dilution, **24**:77
Intégration au processus des revendications territoriales globales. *Voir* plutôt Revendications territoriales globales—Autonomie
Inuit, réalisation, avancement, **6**:5, 8-10
Modèles, exploration, **17**:18, 20
Nécessité, **33**:102, 111, 113
Négociations
Non constitutionnelles, possibilité, **17**:18-9
Pourparlers, poursuite, **27**:23
Situation, **47**:26
Parlement, options, **9**:13-4
Politique, **14**:8; **52**:36
Questions fondamentales, Commission canadienne des droits de la personne, approche, **52**:39-41
Réalisation, **33**:106
Signification, **42**:17-8
Souveraineté politique, rapprochement, **42**:17
Traités, confirmation, **5**:5
Tribu Alexander, entente-cadre, **11**:8
Westbank Indian Band, entente-cadre, **47**:26
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Justice, administration—Appareil; Kanesatake; Québec—Autochtones; Réserve d'Akwesasne; Revendications territoriales globales

Autonomie politique des Indiens, comité spécial (1re sess., 32e lég.)
Allusions, **17**:18, 21, 31, 33

Autonomie politique des Indiens, sous-comité. *Voir plutôt* Sous-comité sur l'autonomie politique des Indiens

Avions. *Voir* Réserve de Kahnawake

Axworthy, Chris (NPD—Saskatoon—Clark's Crossing)
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **13**:27
Bureau du commissaire chargé des traités (Saskatchewan), **13**:25-6
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **13**:24-7

Baie James I, projet
Historique, **57**:20-3

Baie James II, projet
Cris
Négociations, participation, **57**:36-8
Opposition, opinion publique, **57**:14
Réaction, prévision, **57**:32-7, 40-1, 68-9
Représentation, **57**:8-9, 23, 47
Évaluations environnementales, directives fédérales, application, **57**:42
Gouvernement fédéral, position, **57**:12-3, 34-6
Québec, gouvernement, attitude, **57**:17, 21, 42-3
Répercussions, **57**:21, 26-8, 48-9

Baikie, Gary (Centre culturel Torngasok)
Alphabétisation des autochtones, étude, **38**:70-83

Baker, Edith (Camosun College Adult Basic Education)
Alphabétisation des autochtones, étude, **30**:55-62

Ballantyne, Peter, bande. *Voir plutôt* Bande de Peter Ballantyne

Ballet. *Voir* Autochtones—*In the Land of Spirits*

Bande de Conne River. *Voir* Témoins

Bande de Crane River, Man.
Financement, mode optionnel, **11**:7

Bande de la Rivière Désert. *Voir* Oka, crise; Revendications territoriales globales—Règlement; Témoins

Bande de Peter Ballantyne. *Voir* Revendications territoriales globales

Bande de Whycocomagh. *Voir* Témoins

Bande des Gens du Sang. *Voir* Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC

Bande indienne de Fort George
Chômage, **24**:5, 12
Développement économique, **24**:12, 14-6
Dioxines, contamination, **24**:5-7, 11-4, 22
Logements, besoins, **24**:4-5, 10, 14-6
Voir aussi Témoins

Bande indienne de Norway House
Membres, intégration en milieu urbain, **35**:48-9
Voir aussi Éducation des autochtones; Emploi, programmes; Emplois; Témoins

Bande indienne de Saddle Lake. *Voir* Témoins

Bande indienne Penticton
Apex-Alpine, route traversant la réserve, saisie par le gouvernement de la Colombie-Britannique, **56**:78-80
Voir aussi Oka, crise—Mohawks—Appui

Bande indienne Sechelt. *Voir* Autonomie politique des autochtones; Revendications territoriales globales; Témoins

Bande Lucky Man
Territoire, **14**:22

Bande Musqueam
Vancouver, C.-B., terres, taxation, pouvoirs, transfert, **47**:27

Bande Pheasant Rump Nakota
Rétablissement et réinstallation, **34**:5-13
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Revendications territoriales globales; Témoins

Autochtones—*Suite*
Gouvernement fédéral—*Suite*
Responsabilités fiduciaires—*Suite*
Signification, **58**:32-3, 38-9, 43-4
Transfert à une personne non élue, **53**:87-8
Groupes et sous-groupes
Constitution du Canada, reconnaissance, **6**:4
Diversité, **1**:12-3; **15**:24; **33**:106-7
Population totale, **15**:24
«Premières nations», concept, **24**:34-6, 53-4
Handicapés, **40**:12-4, 17-9
Histoire
Enseignement, **46**:54
Micmacs, **38**:7-9
In the Land of Spirits, ballet, **21**:5, 11, 14-5, 17-8, 22
Inégalités d'ordre économique et social, élimination, plan quinquennal, m. (Blondin) adoptée, **24**:3, 80
Inuit, groupe, inclusion, **1**:12-3
Jeunes
Carrières non traditionnelles, **21**:6-9, 25-7, 29-30, 32-3
Défis à la collectivité, **19**:24; **24**:79
Modèles, **21**:6-7, 22, 31-2
Suicide, **32**:55; **33**:102; **36**:5
Justice, système
Prise en main, **52**:18-9
Répercussions, **52**:66
Litiges, règlement par concensus, **49**:51
Lois canadiennes, application, **47**:65-6; **52**:30-2; **53**:77-8; **57**:54, 59
Malentendants, **40**:13, 18
Manitoba
Gouvernement, dépenses, compression, impact, **24**:40-5
Situation globale, **24**:38-9
Menace pour la sécurité de l'État, situation, **57**:58-9
Micmacs
Déclaration des chefs, **39**:62
Hiéroglyphes du parc national de Kejimkujik, préservation, **39**:63-4
Journal. *Voir plutôt Micmac News*
Organisation tribale et territoire, **39**:59-60
Terres sacrées et lieux de cérémonies, **39**:63
Voir aussi sous le titre susmentionné Histoire
Nation distincte, Constitution du Canada, reconnaissance, **3**:19
Participation à tous les niveaux, gouvernement, volonté, **56**:36-7
Place dans la société, réévaluation, **56**:43-4, 52
Politique gouvernementale
Élaboration, participation autochtone, **19**:19, 21-3, 26
Orientation, **15**:4-5, 8-9; **40**:27; **53**:10
Population canadienne, attitude, **24**:46; **48**:145
Problèmes, règlement
Commission canadienne des droits de la personne, propositions, gouvernement, réponse, etc., **52**:34, 43-5, 52, 59
Fonds, représentation, **50**:16-7
Gouvernement, approche, **53**:10-1, 58
Parlement, rôle, **56**:32-3
Premier ministre, déclaration du 30 août 1990, **58**:41-2
Problèmes socio-économiques, règlement, solutions, **19**:9; **24**:77, 79; **35**:50

Autochtones—*Suite*
Profession juridique, accès, moyens, **56**:48-9, 59-61
Programmes, élaboration, **19**:9; **24**:47-8
Provinces
Compétence et responsabilités, **15**:23-4
Services, prestation, **15**:12
«Quatre piliers», principe
Assemblée des premières nations, position, **53**:80
Commission canadienne des droits de la personne, position, **52**:38
Ministre, promesses, doutes, **49**:58-9
Premier ministre, annonce le 25 sept. 1990, **47**:7, 16-9, 23-4, 27; **49**:59; **53**:86-7
Question indienne
Consensus national, Commission Spicer, rapport provisoire, déclaration, 57:15-6
Et histoire du Canada, relations, **10**:16-7; **19**:4, 8
Réconciliation, programme, Conseil national des autochtones du Canada, recommandations, **48**:120-1, 144-5, 147
«Règle de droit canadien»
Et «souveraineté», notions, divergences, interprétation, **47**:73-4
Non-respect, **49**:52-3
Relation avec le Canada, nouvelle approche, **52**:32-3; **53**:36-7
Saskatchewan, **33**:38-9
Services, prestations, **19**:9
Situation économique et sociale, **52**:36-7, 39
Société «blanche», intégration
Analyse, étude anthropologique, suggestion, **18**:18-9
Cohabitation pacifique, **32**:32
Contribution autochtone, exemples, **39**:38-9
Partenariat, **30**:84
Possibilités, **18**:27
Problématique, **18**:17-9; **21**:4-5, 23
Spécificité, **8**:28-9
Société distincte, **35**:52; **37**:13-4; **40**:31; **42**:15
Souveraineté, question, **50**:19-21, 29, 33; **53**:29; **56**:80, 83
Grand conseil des Cris du Québec, position, **57**:44-5
Indigenous Bar Association, position, **52**:14-5
Mendes, Errol P., interprétation, **58**:47-50, 52-4
Solliciteur général du Canada, position, **57**:59
Statut au sein du Canada, détermination, **47**:27-8
Subventions et compensations, **39**:41-2
Territoire, considération comme «sacré», **58**:51
Traité national, adoption avec le Canada, recommandation, **48**:120, 149-50
Violence interne aux communautés, explication, **24**:79-80; **35**:50, 52

Autonomie politique des autochtones
Affaires indiennes et du Nord canadien
Ministère, obligations et responsabilités, conciliation, **5**:12; **19**:5
Ministre, position, **2**:26-7
Affaires locales, contrôle, réalisations, **18**:6-7
Application, **56**:45-6
Bande indienne Sechelt, **9**:62; **30**:34; **31**:7, 9, 12, 14; **47**:27, 65
Centre de recherche-action sur les relations raciales, position, **56**:61-2
Collectivités, utilisation pour régler leurs problèmes, **50**:26-8
Conseil algonquin de l'Ouest du Québec, perception, **58**:73-5
Consultations, processus, **9**:62

Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake (APIK)
Formation, raisons, **54**:24-5
Voir aussi Kanesatake—Conseil tribal—Référendum *et passim*; Témoins

Association du barreau autochtone. *Voir plutôt* Indigenous Bar Association

Association du Barreau canadien. *Voir* Témoins

Association micmaque d'études culturelles. *Voir* Appendices

Association nationale des centres d'amitié
Représentativité, **28**:4
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Témoins

Autochtones
Activités récréatives et socio-culturelles, financement fédéral, **11**:32-3; **29**:46
And the Last Shall be First: Native Policy in an Era of Cutbacks, document rédigé par Murray Angus pour la Coalition des droits des autochtones, **6**:6
Autonomie administrative
Assemblée des premières nations, signification, **53**:88, 90-2
Procédure, révision, **53**:86-7
Cabinet, représentation, **27**:17
Canada urbain, adaptation, **56**:77
Canadiens, position, **49**:151
Chef et conseil, élection aux termes de la Loi sur les Indiens, **49**:50-1
Commission mixte autochtone-parlementaire, création, recommandation, **48**:120, 138-41, 147
Commission royale d'enquête, constitution, **18**:19-22; **52**:21-2, 37, 39, 43-4; **56**:14-5; **58**:36, 41me
Centre de recherche-action sur les relations raciales, position, **56**:53, 56-8, 66-8
Conseil algonquin de l'Ouest du Québec, position, **58**:59-60
Conditions de vie, **7**:13-4; **15**:7; **21**:4, 21, 24, 26; **24**:73, 83-4; **33**:100-1; **35**:52; **39**:48
Consensus, **42**:18
Croissance démographique, **29**:21; **33**:38
Culture
De tradition orale, **9**:39
Et histoire, enseignement dans les écoles, obligation, **54**:8, 19
Génocide culturel, **37**:41, 49; **38**:6
Mutation, **21**:6-9, 24-7
Renaissance, **37**:40
Valeurs et manières différentes, **40**:35-7
Définition, **1**:13
Désobéissance civile, recrudescence, solliciteur général du Canada, attitude, **57**:60-1
Détenus dans les pénitenciers, **9**:52; **46**:17-9
Discrimination systématique à leur endroit, **4**:6, 9-10; **30**:83-4
Droits
Défense, violence, justification, **56**:82-3
Et intérêts, protection, échec, constatation, **50**:6-7
Droits de la personne, violation
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, Commission canadienne des droits de la personne, poursuite, **52**:55
Dénonciation, **4**:5, 8; **14**:24; **18**:4, 7

Autochtones—*Suite*
Droits de la personne, violation—*Suite*
Personnes relevant du fédéral, droits, violation par une instance provinciale, situation, **52**:49-52
Écrivains, **33**:57, 104-5
Élites autochtones, vision socio-culturelle, **21**:25, 31
Enfants, garde et services sociaux, prestations, **19**:9; **24**:45, 47-8
Espérance de vie, **24**:75
Estime de soi, **35**:50, 54-5; **36**:5-6; **38**:27
Et non-autochtones, relations, améliorations, mesures, **49**:120
Étudiants engagés, **33**:100-1, 114
Extrémisme, enquête nationale, publication, **57**:77
Familles monoparentales, soutien, **24**:39, 45
Forces policières, mise sur pied, **53**:103-4
Centre de recherche-action sur les relations raciales, position, **56**:50
GRC, initiatives, **57**:55
Ministre, position, **47**:65-6
Forces policières «blanches», relations, **56**:11, 50
GRC, exemple, **56**:50, 62-4
Gestionnaires, capacités, **24**:65-6
Gouvernement fédéral
Attitude, **57**:6-7
Consultations et relations
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, compte rendu de la réunion du 19 janv. 1988 entre responsables politiques et hauts fonctionnaires, et notes pour une discussion sur le secteur des Terres, revenus et fiducie, Mont Sainte-Marie, 27 au 29 janv. 1988, dépôt, **8**:21
Comité du Cabinet, **24**:77, 79
Dénonciation, **24**:21-2, 50-1, 63
Dépendance socio-économique, **27**:19
Dialogue, établissement, moyens, **52**:37-8
Effort systématique, **7**:10; **27**:22-4
Mulroney, propos, **3**:7
Problème, **19**:4, 8; **24**:7-8
Processus bilatéral, instauration, **5**:19-20; **14**:12, 22; **15**:7; **19**:10, 13-9, 23-5
Redéfinition, **24**:35, 62; **27**:20
Sabotage, **8**:16-7, 20-1
Solutions politiques, **19**:5, 16-7, 24-5
The Buffalo Jump of the 1980's, document, allusion, **8**:17
Responsabilités fiduciaires
Compétences et responsabilités, **15**:23-4
Contestation devant les tribunaux, **57**:11
Cour suprême du Canada, jugements, interprétation, **47**:30, 32; **52**:11; **58**:32-3
Examen, **47**:5; **48**:135
Exécution, **14**:12-4; **15**:8-9; **52**:4
Explication, **52**:24-5
Extension aux provinces et aux municipalités, interprétation, **58**:42-4, 46-7
Jurisprudence, **8**:13-6
Limites, **47**:57-8
Ministre, déclaration, **58**:42
Parlement, examen, **52**:33
Partage avec les provinces, rapport Allaire du Québec, recommandation, **52**:15-6; **53**:85

Année internationale de l'alphabétisation. *Voir* Alphabétisation; Secrétariat de l'année internationale de l'alphabétisation, UNESCO

Antone, Robert (Nation oneida-mohawk)
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **53**:22-30

Apex-Alpine, route. *Voir* Bande indienne Pendicton

APGTC. *Voir* Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada

APIK. *Voir* Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake

APN. *Voir* Assemblée des premières nations

Appendices
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, compte rendu de la réunion du 19 janv. 1988 et notes pour une discussion sur le secteur Terres, revenus et fiducie, Mont Sainte-Marie, 27 au 29 janv. 1988, **8A**:30-62
Association micmaque d'études culturelles, langues autochtones, mimac, 39**A**:30-60
Centre de recherche-action sur les relations raciales, exposé, **56A**:26-47
Commission indienne de l'Ontario, rapport du commissaire, **42A**:115-299
Conseil national des autochtones du Canada, mémoire, **15A**:89-127
Conseil tribal Dakota-Ojibway, documents n° 1 à 12, **15A**:65-88
Étudiants autochtones, grévistes de la faim, annexe A (déclaration des Premières nations et principes des droits issus des traités et des droits des autochtones) et annexe B (sujets d'entente éventuels sur le programme de financement des études postsecondaires et déclaration des étudiants sur la politique des études postsecondaires), **3A**:11-20
Federation of Saskatchewan Indian Nations, langues autochtones, plan quinquennal, **33A**:45-90
Fonction publique, emploi, Loi, Leclerc, Sylvie, appel en vertu de l'art. 21, **15A**:128-40
Indigenous Bar Association, exposé, **52A**:1-2
Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O., **22A**:135-312; 40**A**:46-65
Nation algonquine, carte, **56A**:25
Président du Comité, correspondance avec Livingston Nicholas, Linda Simon et le Conseil mohawk de Kanesatake, **58A**:29-56

Arcand, Anita (Conseil tribal de Yellowhead)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:67-9, 73-7

Arctique
Dénucléarisation, Conférence circumpolaire inuit, initiative, **14**:33-4
Voir aussi Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T. N.-O.—Contribution

Armements. *Voir* Forces canadiennes

Armes. *Voir* Kanesatake; Oka, crise; Réserve de Kahnawake—Avions

Arshinoff, Jerry (Plains Indian Cultural Survival School)
Alphabétisation des autochtones, étude, **32**:4-17

Assemblée des chefs du Manitoba
Financement et mission, **24**:54
Voir aussi Témoins

Assemblée des premières nations (APN)
Chef national
Comparution à la Chambre des communes, suggestion, **19**:10, 12; **24**:80-1
Participation avec le Comité à l'étude du Budget des dépenses, **24**:85-7
M. (Nault), **24**:85, adoptée, 3, 86
Annulation, m. (Wilbee) adoptée, **25**:4
Confirmation, m. (Skelly, Ray), **27**:4-11, rejetée, 12
Sous-comité du programme et de la procédure, prise en considération, suggestion, **27**:9-11
Comparution, report, **15**:31
Groupe d'action politique, **49**:56
Lobbying auprès des parlementaires, **24**:81-2, 87
Recommandations, **24**:77-9
Représentativité, **19**:14; **30**:35
The Budget in Grief, document, **24**:82
Dépôt auprès du greffier, **24**:69
Voir aussi Affaires autochtones—Information; Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités—Retrait; Alphabétisation des autochtones; Autochtones—Autonomie administrative *et* «Quatre piliers», principe; Comité—Rôle *et* Témoins; Constitution du Canada—Accord du lac Meech; Éducation des autochtones; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès; Oka, crise—*Warriors*; Revendications territoriales globales—Indiens du Yukon; Témoins; Votes par appel nominal—Grand chef de l'Assemblée des premières nations

Assiniwi, Yves (Conseil national des autochtones du Canada)
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **4**:16-8, 21-7
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, étude, **48**:132-3, 138-9, 141-4, 147-8, 151

Association canadienne des journalistes
Membres, **49**:126
News Directors Association of Canada, code d'éthique, reconnaissance, 49:143, 157
Rôle, **49**:126, 148
Voir aussi Témoins

Association des centres d'amitié de la Saskatchewan
Activités, mission, représentativité, **33**:11
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Témoins

Association des femmes autochtones du Canada
Création, mission, représentativité, etc., 7:4-6, 15-7
Voir aussi Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC—Consultations *et* Valeur; Témoins

Association des Iroquois et Indiens alliés
Activités
Et mission, **24**:16-9
Politiques, **24**:24-6
Financement fédéral de base, **24**:19-26
Programmes socio-sanitaires et de recherche, **24**:17-8
Voir aussi Comité tripartite sur les Indiens de l'Ontario; Témoins

Alphabétisation des autochtones—*Suite*
Initiatives, méthodes, programmes et projets—*Suite*
Secteur privé, **29**:31, 35, 37-8; **38**:35
STRIDE, programme informatisé, **32**:42-51
Support technologique, choix, pertinence, **33**:56
Inuit, **29**:29; **36**:26; **38**:71-81
Jeunes, **26**:20, 24-5; **29**:6-8; **35**:36, 39
Journaux, apport, **26**:17; **28**:32-4, 37-9, 44; **29**:36; **33**:12-5, 21; **35**:65-7; **36**:7; **39**:50
Juridiction partagée, **28**:21-31; **33**:17, 19; **38**:29-30, 34-5
Langues autochtones, **28**:20-1, 26-7; **29**:15, 36; **30**:44, 47, 80; **32**:52, 66, 70-1; **33**:10, 33-4, 48, 76; **35**:5-6, 9, 46-7, 51, 63, 65; **36**:8-10, 12, 15-6, 18-21; **37**:13-4, 23, 43-4; **38**:50, 73, 75, 78-9, 81; **39**:28; **40**:25-8, 30-2, 37, 39
Langues officielles, **28**:20; **29**:36-7; **30**:44, 47; **32**:52, 66, 70-1; **33**:48; **35**:5-6, 9-10, 51, 63; **36**:8-10, 15-6; **37**:13-4, 23; **38**:48, 78-9, 81; **39**:28, 35; **40**:25-8, 30-2
Manitoba, **35**:14-9, 22, 29-30, 33, 61
Manitoba Literacy Task Force, **35**:6, 11
Matériel didactique, **26**:16-9, 26-7; **28**:8-10; **29**:33-4; **30**:73; **32**:59-60, 65-6, 80; **33**:35, 60, 66-7; **35**:15, 21, 23-4, 53, 58-9; **36**:12; **39**:38-9, 46
Médias autochtones, apport, **26**:9; **28**:36
Médiation, processus, application, **32**:28-31
Métis, **29**:45; **41**:6-7, 10-2, 18, 20
Ministères et organismes gouvernementaux, rôles, **29**:34; **32**:67-8, 72, 76, 90; **33**:17, 22; **35**:16; **37**:8-9; **38**:35; **38**:63
Mission, énoncé, **33**:8-9
Modèles, **33**:32; **36**:26-7; **37**:25-6, 36; **40**:34-5
Motivation personnelle, **35**:20
Nouveau-Brunswick, **38**:57
Nouvelle-Écosse, **38**:28, 30, 33-8; **39**:36-7, 45-7, 50, 52-3, 55
Personnel
Affectation, **35**:57
Anciens, **26**:31; **35**:5, 15, 62-3
Autochtone, **35**:31
Bénévole, **28**:7-8; **30**:45, 47; **32**:70, 77-8, 81-2, 89; **33**:12, 20; **35**:14-5, 24, 31
Charge de travail, **28**:6
Compétences, **33**:29; **35**:57
Conseillers en orientation professionnelle, **32**:81
Distinction honorifique, **32**:77, 82
Formation, **30**:43, 56; **32**:76-7, 86-7, 89; **33**:24, 78; **35**:16, 22, 57
Horaire de travail, **32**:82
Rémunéré, **35**:24, 31
Rétention, **32**:8; **35**:18, 21
Sélection, **35**:22
Problèmes sociaux, récurrence, **38**:76, 80-1
Radio autochtone communautaire, apport, **37**:40-6, 48
Radiodiffusion autochtone, apport, **28**:33-4, 36; **35**:65-8; **41**:29
Rapport à la Chambre, **43**:i-xxiii, 1-146
Recherche, **33**:66
Réserve Blackfoot, **32**:19, 23, 25
Responsabilités et ressources, fragmentation, **33**:17-20, 22
Réussite, **29**:37; **32**:49-51
Saskatchewan, **33**:10, 15, 63, 78-9; **37**:5-8
Saskatchewan Indian Federated College
Contribution et plan, **33**:27-33
Recommandations, **33**:29-30

Alphabétisation des autochtones—*Suite*
Secrétariat d'État, rôle, **29**:40-2; **33**:78-9; **35**:16, 19, 29-30; **36**:15; **37**:24-5; **38**:63; **40**:7
Sécurité sociale, bénéficiaires, admissibilité, **28**:13; **32**:47-8; **38**:73
Société nationale des communications autochtones, recommandations, **28**:34
Télécopieur, utilisation, **35**:28
Télévision, apport, **36**:21
Tradition orale, **25**:11-2; **28**:5; **33**:46, 58, 74-5; **35**:46, 55-6; **38**:58
Urbains, **29**:40; **30**:80; **32**:43, 81; **33**:10, 20; **35**:12; **40**:28, 35
Wawatay Native Communications Society, recommandations, **35**:66-7

Alumineries. *Voir* Québec

Amagoalik, John (Inuit Tapirisat du Canada)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:23-35; **22**:4, 12-20, 25-8
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, étude, **6**:4-19

Amagoalik, Sara (Resolute Bay, T. N.-O.)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **22**:7-8, 28-9, 31-2

Amiante. *Voir* Écoles autochtones—Ontario; Six-Nations de Grande Rivière—École

Analphabétisme. *Voir* Alphabétisation; Alphabétisation des autochtones

Anawak, Jack Iyerak (L—Nunatsiaq)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:23, 32-3; **19**:22-3; **22**:25, 29-30, 34-5
Affaires indiennes et développement du Nord, budget principal 1990-1991, **27**:34
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, **19**:23
Alphabétisation des autochtones, étude, **44**:4
Assemblée des premières nations, **27**:8, 10
Autochtones, **19**:22-3
Comité, **14**:23; **27**:8, 12; **44**:4
Constitution du Canada, **14**:32-3
Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T.N.-O., **22**:25, 29-30, 34-5
Inuit Broadcasting Corporation, **27**:34
Nord canadien, **14**:33
Oka, crise, événements survenus à Kanesatake et Kahnawake au cours de l'été 1990, ordre de renvoi de la Chambre du 22 oct. 1990, discussion, **44**:12, 16-7, 20
Postes, tarifs, **14**:32
Procédure et Règlement, **27**:8, 10
Revendications territoriales globales, **27**:34
Voir aussi Visiteurs au Comité

And the Last Shall be First: Native Policy in an Era of Cutbacks. *Voir* Autochtones

Anderson, Gordon (Bande indienne Sechelt)
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **31**:6-7, 9-13

Angus, Murray. *Voir* Autochtones—*And the Last Shall be First: Native Policy in an Era of Cutbacks*

Alphabétisation des autochtones—*Suite*
Analphabétisme—*Suite*
Ontario, **26**:13
Perception, **26**:8; **29**:64; **30**:84
Universitaires de première année, **33**:72
Apprenants
Évaluation, **35**:58
Rencontres, **35**:16, 29
Assemblée des premières nations
Projet national, **37**:24, 34
Recommandations, **37**:26-7
Assimilation et aliénation, **40**:25-7, 30
Association des centres d'amitié de la Saskatchewan, recommandations, **33**:9
Association des intervenants en alphabétisation, création, suggestion, **32**:78-9
Association nationale des centres d'amitié, recommandations, **28**:10
Autonomie politique des autochtones, **35**:20; **40**:8
Bande Pheasant Rump Nakota, **34**:4-5
Besoins, **25**:7, 9, 15-6, 18-9; **26**:8; **28**:6, 11; **29**:63; **32**:62; **33**:66-70; **35**:6, 15-6, 20, 26, 56; **37**:5, 25-6, 34-5, 37-8; **38**:31, 33-4, 38, 57; **39**:40
Bibliothèque publique de Regina, **33**:28, 31
Bibliothèques, **33**:104-5, 107; **35**:24-5, 28, 31-2, 59-60
Centre d'apprentissage micmac, recommandations, **38**:30-1
Centre de formation Columbia, **32**:50, 92-3; **35**:30
Centres d'amitié
Clientèles, **28**:18-9, 28
Consultations, **28**:17-8
Programmes, **28**:7, 15-7, 19-21; **29**:37
Rapport, **28**:27-8
Rôle, **28**:18, 28; **29**:37-40; **30**:73, 77-8; **40**:35
Clientèles
Aide financière de subsistance, **32**:44-7
Classement, **32**:62
Données, **26**:30; **35**:59
Liste d'attente, **32**:87-9, 93; **33**:22
Niveaux d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, **29**:6-8
Recrutement, **26**:8, 19-20
Services connexes, **26**:25; **29**:7; **35**:60
Voir aussi sous le titre susmentionné Centres
Collectivités, rôle, **33**:51-5, 61, 65; **39**:39
Collèges, rôle, **33**:34-5
Comité
Suivi, **30**:46
Voir aussi sous le titre susmentionné Conférence d'Ottawa
Comité d'alphabétisation autochtone d'Alberta, recommandations, **32**:77-8
Commission scolaire Kativik, **36**:8-10, 15-6, 18-21, 24-7
Compagnies aériennes canadiennes, **35**:28
Comparaison à un autre groupe minoritaire **38**:33-4, 36-9
Concertation des intervenants, **29**:34-5
Conférence d'Ottawa, janv. 1991, Comité, participation, **45**:4-6
Conférence nationale, **30**:30
Conférence *Spotlight on Literacy*, **33**:68-70
Conseil tribal d'Island Lake, recommandations, **35**:8-9

Alphabétisation des autochtones—*Suite*
Contrôle autochtone, **26**:11; **29**:6-7, 31-2, 37-8, 48-9, 55; **30**:46; **33**:61-2; **35**:52, 60; **40**:34
Culture, relations, **26**:9-10; **30**:80-4; **32**:52; **33**:44-51, 56; **35**:23; **38**:36-7, 50, 57, 81; **39**:35-6, 64; **40**:28, 39
Détenus, **26**:25-6; **29**:38; **30**:74
Emploi et Immigration, ministère, rôle, **29**:49-50; **30**:50-1, 74; **32**:67; **33**:65; **37**:25; **38**:61-3, 67; **39**:33
Employabilité, **26**:29-31; **29**:8-11, 48, 53; **32**:19, 77; **33**:23; **35**:39-40; **36**:8-9; **38**:68-9, 79
En milieu de travail, **33**:25
Enfants doués, **32**:80
Enfants en difficultés d'apprentissage, **32**:82-4
Estime de soi, dimension, **33**:54, 67; **35**:9, 24, 26-7, 53-4, 62-3; **38**:53, 76, 80; **39**:23; **40**:20
Étude, **26**:4-32; **28**:4-47; **29**:6-64; **30**:4-84; **32**:4-94; **33**:5-115; **35**:4-72; **36**:4-27; **37**:4-51; **38**:4-92; **39**:4-65; **40**:6-40; **41**:4-33; **43**:147-9; **44**:4
Famille, rôle, **33**:55; **37**:17
Federation of Saskatchewan Indian Nations, contribution, **33**:9
Financement, **26**:9, 13, 15; **28**:6-7, 10-4, 21-3; **29**:11-2, 26, 35, 38, 50; **30**:43-6, 50; **32**:23, 46, 49, 51, 68, 71-3, 75, 79-80, 87, 92-3; **33**:6, 12, 14-5, 17-8, 22, 62-3, 65-7, 72-3, 79; **35**:7, 14-7, 19-21, 29-30, 52, 60-2; **36**:8-9, 15, 24; **37**:9, 25; **38**:31-4, 51, 57, 67, 72, 75, 80; **39**:33, 38, 45-6, 52-3, 55
Finissants, attestation d'études, **32**:25; **35**:36, 58, 60-2
Formation professionnelle, **35**:22-3, 26, 39
Frais de participation, **26**:8; **32**:46-7, 49; **33**:21
Gouvernement fédéral, obligations, **37**:23, 33; **38**:35
Groupes d'alphabétisation, création, **35**:18-9
Handicapés, **40**:16-7, 20-1
Hors des réserves, **33**:25
Initiatives, méthodes, programmes et projets
Adaptation, **26**:6-8, 12, 14, 16, 19, 26-7; **28**:9-10, 12; **29**:48-9, 64; **30**:20-2, 36-9, 54-5, 57-8, 72-4; **32**:43-4, 48, 51, 69-73, 75-6, 86-7, 91; **33**:18, 23-4, 28, 30, 48-51, 66-7; **35**:5, 7, 10-2, 18-9, 21, 23, 25, 36-8, 55-8; **36**:21; **37**:17-8, 26; **38**:29, 39, 57, 68-9; **39**:37, 40, 43-4; **40**:27-8
Centralisés, **33**:79
Conseil scolaire de Peigan, programme informatisé, **32**:40, 64-6
Échanges internationaux entre peuples aborigènes, **25**:19, 21
Éclaireurs, programme informatisé du Secrétariat à l'emploi des jeunes, **26**:7; **29**:11-2, 17-9, 26; **30**:39-41; **32**:79, 92; **35**:27-8, 36-8, 43-7; **38**:54-6
Efficacité, **26**:19, 28-9; **29**:39; **32**:50-1; **33**:23, 55; **35**:22, 36, 57, 61-2
Exemples divers, **27**:6; **28**:6, 11-2, 23; **29**:11-2, 26-7, 31, 45, 47, 50; **30**:42, 54, 58-9; **32**:40, 64-6, 69-70, 75, 89, 91-2; **35**:7-8, 11, 29, 44, 55-7, 61; **37**:14-6, 26, 44; **38**:35-7, 54-5, 61-2, 67-9, 72, 75, 80
Informatisés, **33**:21-2; **35**:21, 27-8, 30; **38**:55
Institut de technologie indien de la Saskatchewan, projet de plan d'action national, **29**:11; **30**:43-4, 46-8, 50, 54-5; **37**:5-9, 12, 16, 20, 24
Méthode globale axée sur le language usuel, **35**:23-4
Nationaux, **28**:21; **37**:16, 27
Ontario, **26**:4-11, 18, 20-2, 26-7
Principes de base, **40**:8-10
Qualité, **33**:23-4

Agence centrale de placement des autochtones. *Voir* Emplois

Aide sociale. *Voir* Sécurité sociale

Akwesasne, réserve. *Voir plutôt* Réserve d'Akwesasne

Albert, Ronald L. (Institut de technologie indien de la Saskatchewan)
Alphabétisation des autochtones, étude, **37**:4-12, 14-7, 20

Alcool. *Voir* Kanesatake; Oka, crise

Alcoolisme
Autochtones, **32**:18

ALÉ. *Voir* Accord de libre-échange

Alexander, tribu. *Voir plutôt* Tribu Alexander

Algonquins
Chômage, taux, **56**:24
Consensus, procédé, **56**:25
Gouvernements, relations, **56**:22-3, 40
Indépendance économique, perte, **56**:23
Mohawks
Relations, **58**:58
Voir aussi sous le titre susmentionné Revendications territoriales
Revendications territoriales
Baie James, projet hydro-électrique, répercussions, **56**:34-6
Bandes, consensus, **58**:65-6, 69-70
Mohawks, discussions, **56**:17
Négociations, bandes refusant de participer, situation, **56**:18-20
Questions en litige, **56**:30-1
Recherches, documents, accès, **56**:18
Reconnaissance, **56**:27
Règlement, **58**:60, 64-5, 69
Terres de réserve, mise de côté, **56**:31
Territoire, étendue, **58**:58
Traité global, **56**:31
Situation économique, **58**:62-3
Subsistance, moyens, **56**:23-4
Territoire, délimitation, **56**:8-9, 33-4
Voir aussi Cris—Territoire; Forêts—Accords; Kanesatake—Terres; Mohawks—Revendications territoriales; Québec—Avenir

Allaire, rapport. *Voir* Autochtones—Gouvernement fédéral—Responsabilités fiduciaires—Partage

Allan, Graham (Bande indienne Sechelt)
Revendications territoriales globales, actualisation, étude, **31**:4-6, 8, 10, 14

Allen, Harry (Assemblée des premières nations)
Affaires autochtones, information sur les sujets d'intérêt actuels, **23**:10-1

Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités
Financement fédéral de base, **5**:6, 27-8; **14**:5-6, 17-20
Historique et représentativité, **5**:6; **14**:5
Mémoire, présentation sans version française, **14**:4-5
Nations des traités représentées, **5**:30
Retrait de l'Assemblée des premières nations, **14**:5, 17-8
Situation, communauté internationale, sensibilisation, **14**:6
Voir aussi Témoins

Allmand, l'hon. Warren (L—Notre-Dame-de-Grâce)
Autochtones, **1**:12-3
Autonomie politique des autochtones, **2**:26
Comité, **1**:34-7; **2**:4, 26, 34
Séance d'organisation, **1**:9-17, 19-20, 22-5, 27, 29-32; **13**:8-14
Convention de la Baie James et du Nord québécois, **1**:22
Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC, **1**:14-7, 19, 22-4, 27, 29-31, 35-6
Étude, **2**:4, 24-6, 34
Procédure et Règlement, **1**:10-1
Procès-verbaux et témoignages, **1**:12-3

Alphabétisation
Analphabétisme
Canada, **28**:5-6, 10; **32**:67; **33**:26; **35**:64
Conditions socio-économiques, **33**:26; **35**:13-4, 27, 29
Coûts, **33**:7
Définition, **35**:50
Monde, **25**:9-10, 16-7
Année internationale
Objectifs, **25**:6-7, 10
Suivi, **25**:16; **33**:7, 9
Canada, **25**:15
Comparaison entre divers pays, **25**:10, 16
Convention internationale, **25**:18
Crise économique, impacts, **25**:8-9
Définitions, **25**:19-20; **28**:5; **32**:71; **33**:72; **35**:50; **37**:21; **38**:42; **39**:28; **40**:7-8
Dépenses militaires, réaffectation, **25**:17
Droit fondamental, **25**:16-7
États, engagements, **25**:10, 18
Facteurs déterminants, **25**:5
Fonctionnelle, **25**:7, 13, 20-1
Langues maternelles, **25**:9, 19
Migrants, **25**:9
Minorités, **25**:7
Nicaragua, **25**:14
Pays en voie de développement, **25**:6, 9
Pays industrialisés, **25**:6, 8-9
Problématique commune, **25**:6-8
Processus continu, **25**:10
Qualité de vie, **25**:7
Southam, enquête, allusions, **33**:7
Travailleurs, congés éducatifs payés, **25**:12-3
UNESCO, mission et stratégies, **25**:6-8
URSS, **25**:12; **40**:32
Voir aussi Secrétariat national à l'alphabétisation

Alphabétisation des autochtones
Adultes, **26**:24-5; **32**:42, 62, 66; **35**:21, 29; **37**:19; **39**:30, 34, 36-8
Affaire *Sparrow*, allusions, **37**:23, 33
Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère, rôle, **33**:78; **35**:31-3; **37**:24; **38**:63
Analphabétisme
Causes, **29**:63; **30**:25, 56-7; **32**:67; **38**:57-8; **39**:28
Conditions socio-économiques, **33**:7, 27, 35-6; **35**:13-4, 27, 29; **37**:10; **38**:58
Conséquences, **30**:72; **32**:67, 85; **33**:7, 45; **37**:22
Données, **24**:75; **26**:13, 15-6, 29-30; **28**:5-6, 11, 28-30, 33; **29**:47; **32**:86; **33**:26; **35**:64; **36**:26; **37**:22; **38**:38; **39**:50
Jeunes, **26**:13-4; **32**:22

Accord de libre-échange (ALÉ). *Voir* Traités

Accord de transfert des ressources naturelles de 1930. *Voir* Traités

Accord du lac Meech. *Voir* Constitution du Canada; Oka, crise—Causes—Lac

Accord sur le Nord
Mise en oeuvre, **11**:29-30
Voir aussi Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada—Dépenses

Action positive. *Voir* Enseignement postsecondaire, autochtones, accès

Administration de la tribu Blackfoot (Traité 7). *Voir* Témoins

Administration de la tribu Blood (Traité 7). *Voir* Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC; Témoins

Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC)
Dépenses, Accord sur le Nord, impact, **11**:29-30
Rôle, modification, **11**:30

Affaire *Calder*. *Voir* Revendications territoriales globales

Affaire *Delgamuukw*. *Voir* Revendications territoriales globales

Affaire *Patricia Starr*. *Voir* Oka, crise—Comité

Affaire *Sioui*. *Voir* Premières nations—Relations avec le Canada, règle des «souverainetés interdépendantes», respect—Cour

Affaire *Sparrow*. *Voir* Alphabétisation des autochtones; Droits existants, ancestraux ou issus de traités—Constitution du Canada, reconnaissance—Cour; Revendications territoriales globales

Affaires autochtones
Information sur les sujets d'intérêt actuels, **14**:4-35; **15**:4-31; **16**:25-7; 17:4-36; **18**:4-31; **19**:4-27; **21**:4-33; **22**:4-38; **23**:6-41; **24**:4-90; **25**:5-21; **40**:40-67
Assemblée des premières nations, recommandations, **19**:12
Autochtones, point de vue, sollicitation, précédent, **14**:19
Rapport du Comité à la Chambre, **20**:1-58
Suivi ministériel, **27**:32-3
Parlement, priorités, **19**:10-1, 19

Affaires extérieures, ministère
Autochtones, représentation, **18**:27

Affaires indiennes et développement du Nord
Budget principal
1989-1990, **11**:5-34
1990-1991, **27**:13-35
1991-1992, Comité, étude, **58**:5

Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère (MAINC)
Abolition, **9**:13; **30**:31-4; **33**:102
Affaires indiennes et inuit, programme, **11**:5-6; **24**:74; **27**:18-9
Affaires juridiques, frais, **11**:32
Appellation, changement, suggestion, **6**:4
Cadre juridique, contraintes, **19**:18
Développement social, activité, **27**:19
Direction des revendications territoriales, personnel autochtone, **13**:27

Affaires indiennes et du Nord canadien...—*Suite*
Éducation, activité, **27**:19
Efficacité, **30**:32-4
Financement
Accès à l'information, **24**:66-8
Niveau, **11**:5-6; **24**:60-1, 67-74; **27**:17-8
Proportion administrée par les autochtones, **11**:6, 17; **27**:17
Réduction générale de 5%, **24**:76
Non-application, m. (Rodriguez) adoptée, **24**:3, 81
Réserves de 1,2 milliard $, accès, **24**:76, 78
Transfert aux autochtones, **11**:17; **24**:67-8, 73, 78; **30**:32; **33**:106
Fonds des immobilisations, niveau et gestion, **24**:59-62
Fonds en fiducie, bandes, gestion, **11**:18-9; **49**:51
Frais généraux, diminution, **2**:27; **11**:6, 17; **27**:19
Immobilisations et services communautaires, **11**:14-5; **27**:19
Indépendance vis-à-vis le gouvernement, **19**:17
Mandat, **24**:76, 78; **38**:63-4
Ministre
Menteur, allégation, rétractation demandée, **49**:30-1
Responsable, marge de manoeuvre, **19**:17-8, 23-4; **27**:17
Ministres, nombre depuis 1988, répercussions, **47**:29, 32
Obstacles bureaucratiques, évitement, **38**:63-4
Paternalisme, **27**:16; **30**:49-50
Personnel
Agents de développement, perfectionnement professionnel, **29**:25-6
Années-personnes, diminution, **11**:6; **27**:19
Autochtones, représentation, **13**:27; **18**:6; **49**:24, 51-2; **56**:29
Immigrants, représentation, **56**:29
Imputabilité, **38**:64
Politique
D'achats dans le nord, **11**:30
Orientation, **30**:31
Priorités, établissement, modalités, **11**:16
Programmes
Exécution, transfert aux autochtones, **27**:16-7
Spécifiques, **11**:22-3
Remplacement par un autre organisme, Commission canadienne des droits de la personne, approche, **52**:59-60
Services, prestation, transfert aux autochtones, **27**:16-7
Sous-ministre autochtone, absence, **49**:52
Terres, revenus et fiducie, activités, **49**:98
Examen, **11**:17-9; **14**:22; **19**:8-9, 19-21, 26; **27**:22-3; **49**:47
Voir aussi Alphabétisation des autochtones; Appendices; Autochtones—Droits de la personne, violation *et* Gouvernement fédéral—Consultations et relations; Autonomie politique des autochtones; Comité—Témoins; Droits existants, ancestraux ou issus de traités; Enseignement postsecondaire, autochtones, accès; Enseignement postsecondaire, programme d'aide aux étudiants du MAINC; Golfe persique, guerre; Indiens résidant hors des réserves; Inuit, réinstallation à Grise Fiord et Resolute Bay, T.N.-O.; Kanesatake—Revendications territoriales; Oka, crise; Organisations autochtones—Financement—Transfert *et* Gestion—Programmes; Témoins

Affaires indiennes et inuit, programme. *Voir* Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère

Afrique du Sud
Sanctions économiques, **9**:52

INDEX

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

DATES ET FASCICULES

—1989—

Avril: les 19 et 20, f.1; le 26, f.2.

Mai: le 1er, f.3; le 2, f.4; le 10, f.5; le 15, f.6; le 17, f.7; le 24, f.8; le 29, f.9.

Juin: le 1er, f.10; le 13, f.11; les 7, 14, 20 et 21, f.12; le 28, f.13.

Octobre: le 18, f.13.

Novembre: le 1er et 8, f.13; le 22, f.14; le 29, f.15.

Décembre: le 4, f.16; le 6, f.17; le 13, f.18; le 20, f.19.

—1990—

Janvier: le 31, f.20.

Février: les 5, 7, 12, 14 et 21, f.20.

Mars: le 14, f.21; le 19, f.22; les 26 et 28, f.23.

Avril: le 2, f.23; le 11, f.24; les 25 et 26, f.25.

Mai: le 7, f.26; le 16, f.27; le 23, f.28; le 28, f.29; le 30, f.30; le 31, f.31 et f.32.

Juin: le 1er, f.33 et f.34; le 2, f.35; le 4, f.36; le 6, f.37; le 13, f.38; le 14, f.39; le 18, f.40; le 20, f.41.

Octobre: le 4, f.42; les 18, 22 et 24, f.43.

Novembre: le 5, f.43; le 7, f.44; le 21, f.45.

—1991—

Janvier: les 30 et 31, f.46.

Février: le 19, f.47; le 20, f.48; le 21, f.49; le 27, f.50.

Mars: le 5, f.50; le 6, f.51; le 7, f.52; le 12, f.53; le 13, f.54; le 19, f.55; le 20, f.56; le 21, f.57; les 26 et 27, f.58.

Avril: les 9, 10, 17 et 18, f.59.

GUIDE DE L'USAGER

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous-titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous-titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous-titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. *Voir* Impôt sur le revenu—Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1re, 2e, 3e l. = première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am. = amendement. Art. = article. Chap. = chapitre. Dd. = ordre de dépôt de documents. Déc. = déclaration. M. = motion. Q.F. = question au *Feuilleton*. Q.o. = question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés. = résolution. S.C. = Statuts du Canada. S.r. = sanction royale.

Affiliations politiques:

BQ	Bloc Québécois
Cons. Ind.	Conservateur indépendant
Ind.	Indépendant
L	Libéral
NPD	Nouveau parti démocratique
PC	Progressiste conservateur
Réf.	Parti réformiste du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Service de l'index et des références (613) 992-7645. Télécopieur (613) 992-9417

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CANADA

INDEX

DU

COMITÉ PERMANENT DES

Affaires autochtones

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1–59 • 1989–1991 • 2e Session • 34e Législature



HOUSE OF COMMONS
CANADA

THE SUMMER OF 1990

FIFTH REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS

Ken Hughes, M.P.
Chair

MAY 1991

THE SUMMER OF 1990

FIFTH REPORT OF THE STANDING COMMITTEE
ON ABORIGINAL AFFAIRS

Ken Hughes, M.P.
Chair

MAY 1991

HOUSE OF COMMONS

ssue No. 59

Tuesday, April 9, 1991
Vednesday, April 10, 1991
Vednesday, April 17, 1991
Thursday, April 18, 1991

Chairman: Ken Hughes, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 59

Le mardi 9 avril 1991
Le mercredi 10 avril 1991
Le mercredi 17 avril 1991
Le jeudi 18 avril 1991

Président: Ken Hughes, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Aboriginal Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires autochtones

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated October 22, 1990, consideration of the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990.

INCLUDING:

The Fifth Report to the House

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi daté du 22 octobre 1990, suite de l'étude concernant les évènements survenus à Kanesatake et Kahnawake durant l'été de 1990

Y COMPRIS:

Le cinquième rapport à la Chambre

Second Session of the Thirty-fourth Parliament, 1989-90-91

Deuxième session de la trente-quatrième législature, 1989-1990-1991

STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS

MEMBERS

Chairman: Ken Hughes

Vice–Chairman: Allan Koury

Ethel Blondin	Wilton Littlechild	Stanley Wilbee
Marc Ferland *	Robert E. Skelly	Robert Nault

OTHER MEMBERS WHO PARTICIPATED

Edna Anderson	Ray Funk	Larry Schneider
Gilles Bernier	Al Horning	Ray Skelly
David Bjornson	Lynn Hunter	Barbara Sparrow
Lise Bourgault	Derek Lee	Bob Speller
Clément Couture	Ricardo Lopez	Blaine Thacker
Dorothy Dobbie	Arnold Malone	Scott Thorkelson
Murray Dorin	Ken Monteith	Walter Van de Walle
Ron Fisher	Beth Phinney	Brian White
Jim Fulton	Lee Richardson	Dave Worthy

* Though not a permanent Member, Marc Ferland participated regularly in this study.

CLERKS OF THE COMMITTEE

Martine Bresson
Normand Radford

FROM THE RESEARCH BRANCH OF THE LIBRARY OF PARLIAMENT

Wendy Moss, Research Officer
Rolande Soucie, Research Officer

Teressa Nahanee, Consultant

FROM THE OFFICE OF THE LAW CLERK AND PARLIAMENTARY COUNSEL

Martin S. Kalson, Senior Legal Counsel

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Monday, October 22, 1990 :

By unanimous consent, it was ordered,--That the subject-matter of the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990 be referred to the Standing Committee on Aboriginal Affairs.

ATTEST

ROBERT MARLEAU
The Clerk of the House of Commons

THE STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS

has the honour to present its

FIFTH REPORT

In accordance with its Order of Reference of October 22, 1990, your Committee has considered and heard evidence relating to the Events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990, and reports its findings and recommendations.

FOREWORD

An editorial in the Calgary Herald November 30, 1990 stated, "The testimony at these hearings... will not be pretty... But it is a necessary process if trust is to be nurtured and understanding established." Those words were proven prescient in the course of the hearings conducted from January to March, 1991.

The Committee appreciates the support shown by the 35 Members of Parliament from all three national parties, who in one manner or another, participated in this set of hearings. Their commitment to our common good was critical to the constructive result here achieved.

The Committee is greatly indebted to several individuals who provided guidance, direction and coordination to the work of the Committee. The clerks, Martine Bresson and Normand Radford, both exhibited loyal and committed service in the face of great challenges. Martin Kalson joined the team and provided very astute advice in his capacity as Senior Legal Counsel with the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel. Teressa Nahanee took time from her law studies to provide valuable insight into the issues we faced. Rolande Soucie provided an essential research and support role in her quiet, capable and thorough manner.

For the fifth report in a row, this Committee had the good fortune to have Wendy Moss to lead the research and drafting work. Her effort, commitment, unswerving dedication and good judgement have served this committee in the best possible manner, not only with this report, but also for the previous two years.

In closing, perhaps it would be helpful for all Canadians to recall the words of Mohandas Gandhi

> "To understand nonviolence one must first understand violence and its two distinct aspects—physical and passive.
>
> Passive violence in the form of discrimination, oppression, exploitation, hate, anger and all the subtle ways in which it manifests itself gives rise to physical violence in society. To rid society of this physical violence, we must act now to eliminate passive violence."

TABLE OF CONTENTS

Page

ORDER OF REFERENCE v

I. INTRODUCTION 1

II. AN OVERVIEW OF THE COMMUNITY OF KANESATAKE 3

A) Mohawk Government at Kanesatake 3

B) Land Issues at Kanesatake 7

III. EVENTS FROM MARCH 1987 TO JULY 11, 1990 13

IV. EVENTS FOLLOWING JULY 11, 1990 25

V. CONCLUSION 29

VI. RECOMMENDATIONS 31

A) National Issues 31

B) Kanesatake Specific Issues 33

APPENDIX A — WITNESSES AT PUBLIC HEARINGS 35

APPENDIX B — SUBMISSIONS 41

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE 43

MINUTES OF PROCEEDINGS 45

I. INTRODUCTION

The tragic conflict at Oka, Quebec deeply shocked all Canadians. The events of the summer of 1990 at Kanesatake and Kahnawake will remain with us for some time: the violent conflict between police and the people in "The Pines" on the 11th of July 1990; the death of Corporal Lemay; the blocking of the Mercier Bridge; civil unrest and expressions of racial hatred; widespread allegations of human rights abuses; the invoking of the National Defence Act to deploy at times up to 3,700 Canadian soldiers to Oka and Châteauguay, Kanesatake and Kahnawake; the emotional and psychological trauma suffered by all involved, particularly children; the stoning of Mohawk women, children and elders on the 28th of August 1990; the destruction and loss of property and livelihoods.

The complex issues underlying this conflict and the confusion and bitterness felt in its aftermath need to be grappled with in a substantive and sensitive way by federal, provincial, municipal and First Nations leadership. Every effort must be made to avoid any further violence and to heal the pain of all those touched by these tragic events. The critical state of relations between First Nations and the federal and provincial governments must be addressed, as well as the issues of racism and the political status of indigenous people in Canada.

The public record created by the Committee's proceedings has produced much valuable evidence and wise counsel. The hearings have also brought forth the critical issues on which action is required. However, the unavailability of some important witnesses and restrictions on the Committee's time meant that some critical information related to the events of the summer of 1990 is not part of this record.

As might be expected, the Committee's proceedings revealed fundamentally different perspectives on the summer's events. One witness said there is likely no one truth but a truth for every person reflecting different experiences and vantage points. In order to share some of these perspectives and what might be learned from them, this report will begin with an overview of the community of Kanesatake and a chronology of events leading to the conflict.

II. AN OVERVIEW OF THE COMMUNITY OF KANESATAKE

There are seven Mohawk communities in Canada totalling 39,263 persons: Kanesatake, Kahnawake, Akwesasne, Tyendinaga, Wahta, Six Nations at Ohsweken, Oneida of the Thames. The Mohawk community of Kanesatake has a total population of 1,591 people with a resident population of 838. Approximately half of the funding from the Department of Indian Affairs to Kanesatake is for the education of elementary and secondary students who are status Indians. The federal government provides transfer payments to the provincial government for the education costs of on-reserve status Indian children who attend public school off reserve. This budgetary profile is typical of many Indian communities who tend to have a substantial proportion of their total population of school age.

A) MOHAWK GOVERNMENT AT KANESATAKE

Before the enactment of the first federal Indian legislation in 1869, indigenous communities governed themselves according to their own traditional values and systems of government. In the nineteenth century, the Indian Act tolerated some continuation of "band custom" in matters of local government but only as a temporary measure. When certain First Nations refused to adopt the Act's elective system of band councils the federal government tried various means to force them to do so. Various statutory provisions were enacted giving the Minister of Indian Affairs increasing powers to depose traditional leaders. From time to time, some traditional leaders were arrested and symbols of office confiscated.

In 1899, the people at Kanesatake were brought under the Indian Act elective system--that is, the federal government decided that the Indian Act should be applied to First Nations in Ontario, New Brunswick and Quebec. There is no indication that this decision was taken as a matter of an expressed choice of the people concerned. In fact the introduction of an elected council was actively but unsuccessfully resisted by the Mohawk people. At St. Regis (Akwesasne), traditional chiefs were arrested in 1899 and five held in prison for one year. This type of repression was repeated at Ohsweken, Ontario in 1924: "At Ohsweken, the elected council system was summarily introduced in 1924, when Lieutenant-Colonel C.E. Morgan, flanked by RCMP officers dismissed the traditional chiefs from the Council House, confiscated the Council's Wampum belts (symbols of authority) and organized the election of a Band Council. " (Background Information from the Department of Indian and Northern Affairs "League of the Six Nations (Iroquois Confederacy)").

In 1951 the Indian Act was revised. In terms of federal law, Kanesatake reverted to "band custom" due to the government's failure to issue an Order-in-Council specifying that the elective provisions of the 1951 Act would apply instead. "Band custom" consisted

of what the federal government recognized or understood to be band custom. One explanation used by the Department of Indian Affairs to explain the reluctance to impose the elective system of the Act in 1951 was the government's doubts about whether the lands at Oka are an Indian reserve within the meaning of the Indian Act (Information Sheet of the Department of Indian Affairs and Northern Development, July 1990 "Mohawk Band Government" and a memo of the Lands, Revenues and Trusts Section of the Department, dated 17 February 1987). If this is the case, then there would also appear to be doubt as to whether there is any authority for recognizing any Indian Act Band Council there, whether by "custom" or by the election provisions of the Indian Act.

The community of Kanesatake has experienced intense internal debate over appropriate forms of Mohawk government for the past thirty years at least, and perhaps longer. Until September 1969, the Indian Act Band Council at Kanesatake while technically operating under band custom, modelled its method on the election process of the Indian Act and its regulations, according to the Department of Indian Affairs. In October 1969, the Department recognized a change in custom following a request for official recognition by the "Kanesatake traditional Chiefs" who backed their request with a petition from what appeared to be a majority of the resident adult population (158 out of 292). As of October 27, 1969, the "traditional chiefs" were recognized as the body with which the department would deal in matters relating to band affairs. An internal Departmental memo in 1970 described the 1969 change in custom as a change from a process of using an election system similar to that of the Indian Act to the Hereditary Chiefs system. This memo described the challenge to the authority of the Hereditary Chiefs by a group known as the Kanesatake Indian Committee or Gaspé group (which had originally supported the change in custom to Hereditary Chiefs). The memo took note of a matter which continues to be an issue today: "The Indian Act makes reference to custom but there is no explicit responsibility placed on the Department in this regard. Whether or not we should adjudicate disputes over interpretation of custom is again debatable."

The 1970 memo also describes how changes can be made to the composition of the Kanesatake Band Council under the system of custom the Department had recognized up to this point: "The [Hereditary] Chiefs explained that under custom this may be by death, resignation or in the case of bad behaviour the clan mother after suitable warnings may ask the individual to resign. Thereupon a Band meeting would choose a replacement." In 1970, the Gaspé group challenged the legitimacy of the existing Band Council on the authority of a petition signed by 121 of the 158 people who signed the 1969 petition. In the end the Department decided it was not knowledgeable enough about custom to adjudicate a dispute over interpretation of custom. If requested by a petition of a majority of electors to recognize a change in custom, the Department decided it would arbitrate only, and this through the process of a majority vote at a meeting or referendum of resident electors clearly setting out the proposed change in custom.

Since 1899, the federal government has tried to govern the Kanesatake community through the aegis of the Indian Act. Since at least 1951, this has involved having to cope with a continuous controversy over:

1. whether or not the Indian Act Band Council should be selected according to band custom as recognized and monitored by the Department or according to the election provisions of the Act and its regulations;

2. what properly constitutes band custom and how to deal with allegations that band custom has not been properly followed in the selection of a given chief or council.

Over the years, the government and some parts of the community have attempted to resolve these controversies by a series of referenda, petitions, court cases, meetings and house-to-house surveys. These initiatives have been limited to determining what system of Indian Act governance the community may want. However, an important part of the community—the Longhouse at Kanesatake—regards any initiative related to the Indian Act as contrary to Mohawk law.

Mohawks identifying with traditional Mohawk law and customs call themselves "the Haudenosaunee". In English, this means "People of the Longhouse". The Mohawk Nation is a constituent element of the Six Nations "Iroquois" Confederacy. The Confederacy is sometimes referred to as the Iroquois, the League of Five Nations, the League of Six Nations or the Six Nations Confederacy. The Six Nations "Iroquois" Confederacy is composed of the following nations from east to west: Kanienkahaka (Mohawk), Oneida, Onondaga, Cayuga, Seneca and Tuscarora.

The Six Nations "Iroquois" Confederacy has as its Constitution, the Great Law of Peace (Kayanerakowa) said by some to be the oldest Constitution in the world. It is said to be a fundamental tenet of the Great Law that any Haudenosaunee who cease to follow traditional customs in favour of an outside system of government, religion or way of life, alienate themselves from the Confederacy.

Accordingly, Longhouse members will not participate in any initiative connected to an Indian Act system of governance nor recognize the possibility of any legitimate form of Mohawk government other than the Longhouse system. In a letter dated June 2, 1967 Chief Samson Gabriel (Te-Ka-ri-He-Kon) stated: "We recognize no power to establish peacefully, or by the use of force or violence, a competitive political administration. Transactions of such groups in political and international affairs is very disturbing to the Six Nations "Iroquois" Confederacy Chiefs."

The Longhouse has never been equated with "band custom". This is impossible because adherents of the Longhouse refuse to recognize any federal authority over the Mohawk Nation. The Longhouse people would likely view any attempt at incorporating the Longhouse system as part of an Indian Act band custom system as compromising Mohawk sovereignty and the tenets of the Great Law.

The band custom system of Hereditary Chiefs is regarded by Longhouse members as alien, as something created outside of traditional law and therefore as illegitimate. While both the Longhouse and the Indian Act band custom of Hereditary Chiefs rely on a clan

system and involve clan mothers in the selection of leaders, the two systems are distinct. The Longhouse people have stated that contrary to the system of Hereditary Chiefs, the Iroquois Confederacy does not acknowledge a Grand Chief nor Head Clan Mothers nor do people vote on clan mother decisions. As the events of the past summer show, the Longhouse continues to exist at Kanesatake and with this institution, resistance to the Indian Act or any form of federally delegated local government also continues. In fact the refusal of the Longhouse to participate in any federally sanctioned activity affecting local government extends to refusing to participate in referenda and elections. The existence of several competing groups and the refusal of Longhouse members to participate in federally sponsored referenda and elections, has contributed to the difficulty of any one group achieving more than a plurality.

The Committee's hearings have not revealed much about the relationship between the Longhouse people and the Mohawk Warrior Society, other than a relationship of mutual support between those identifying themselves as Mohawk Warriors and the Longhouse members present in The Pines on July 11, 1990. The Longhouse and the Warrior Society are most closely associated with Mohawk assertions of sovereignty. The Warrior Society as it is currently known appears to be of relatively recent origin. It is often described as having been inspired by the "Manifesto" of Louis Koroniaktejeh Hall entitled Rebuilding the Iroquois Confederacy written in the early 1970's. However, Mohawk sovereignty claims are at least as old as the institution of the Longhouse. The Mohawk communities of Kanesatake and Kahnawake argued their sovereign status long before the summer of 1990. For example, in 1946 before the Joint Senate and House of Commons Committee on revision to the Indian Act, a delegation described as the Iroquois tribe of Lac des Deux-Montagnes asked for the abolition of the Indian Act, said they were not subject to any federal or provincial laws within their territories by virtue of their treaty rights and that "by virtue of our treaty rights we demand of the Canadian Government the recognition and respect of our sovereign rights and privileges as a Nation". (*Minutes of Proceedings and Evidence*, No. 33, p. 1795, Brief dated 24 October 1946)

The legitimacy of indigenous peoples' claims to self-determination and some form of residual sovereignty is being seriously debated as an issue of international law within the legal community. These are also issues beginning to arise in a substantive way in Canadian courts. There is a range of legal opinions on these questions. Most contemporary academic legal authorities conclude that aboriginal peoples constituted sovereign nations before the arrival of Europeans in North America. There appears to be less agreement on the effect of simple acts of "discovery" by European nations on the sovereignty of indigenous people and the impact of subsequent acts of European powers on the status of indigenous peoples. Legal commentators have reached almost every conceivable conclusion from denying any indigenous sovereignty even before "contact" to finding some form of residual sovereignty today.

Independent of this legal debate, the Longhouse people assert a sovereign status for the Mohawk Nation. Indigenous people across the country assert a right to recognition as sovereign nations but, with a few exceptions, in a sense falling short of complete

independence. Such recognition exists in the United States where Indian Nations are regarded in law as "domestic dependent nations" with some residual sovereign powers. In Canada the majority of First Nations people seek recognition under the Constitution of Canada of an inherent right to self-government. This seems to mean, in part, recognition under the Constitution of areas of exclusive First Nations jurisdiction where neither the federal nor provincial government can dictate what laws will be passed in First Nations communities in those areas of exclusive jurisdiction. In some areas a legislative role for federal and provincial governments would continue. In other areas, there would be shared jurisdiction. These are some of the many unresolved issues relating to the political status of First Nations in Canada.

B) LAND ISSUES AT KANESATAKE

The status of Kanesatake with respect to land does not fit within the usual pattern of Indian reserve lands in Canada. The Kanesatake people are in an anomalous situation under Canadian law: members of the Kanesatake "Indian Band" are "Indians" within the meaning of that term under the Indian Act, have an Indian Act Band Council, live on federal Crown lands (since 1945) reserved for their use (within the meaning of s. 91(24) of the Constitution Act, 1867) but do not live on lands clearly having status as an Indian Act reserve. This means there is no clear legislative regime applicable to provide for local control and administration of these lands.

The origin of this unique situation and the origin of land disputes in the region of Kanesatake and Oka, between native and non-native people, can be traced to the 1717 land grant by the King of France to the Ecclesiastics of the Seminary of St. Sulpice of Montreal. Around 1721, the Sulpicians established a settlement of religious converts, composed of Iroquois (Mohawk), Nipissing and Algonquin people within this seigneurial grant at Lac des Deux-Montagnes. The original grant was subsequently enlarged by the King of France in 1735. It is generally acknowledged that these tracts of land were granted to the Sulpicians for the purpose of protecting and instructing the indigenous people (a policy reflecting the ethnocentrism and paternalism of that time). However, the precise nature of the obligations of the Sulpicians to the native people has remained a point of controversy ever since.

Conflicts between the native people and the Sulpicians over the land were frequent, particularly over the issue of sale of the land to third parties. This controversy eventually led to the enactment in 1841 by the Legislature of Lower Canada of a statute confirming the title of the Seminary to the disputed land while retaining the somewhat vaguely defined obligations to the aboriginal population. *An Act respecting the Seminary of St. Sulpice* incorporated the members of the Seminary and provided that the corporation shall have, hold, and possess the "fief and seigniory" of Lac des Deux-Montagnes as proprietors in the same manner and to the same extent as the Seminary did under the original land grant. Local Mohawks continued to dispute the right of the Seminary to sell the land and complained about the manner in which the land was managed.

In the early part of this century the federal government attempted to resolve this issue by initiating a court action on behalf of the indigenous people at Lac des Deux–Montagnes to determine the respective legal rights and obligations of the Seminary and the aboriginal population. In determining the nature of the land rights of the Seminary, its ability to sell the land unencumbered to third parties would also be clarified. This court action resulted in the 1912 decision of the Judicial Committee of the Privy Council, *Corinthe v. Seminary of St. Sulpice*. In this case, the Privy Council (then the final court of appeal for Canada) stated that the effect of the 1841 legislation "was to place beyond question the title of the respondents (the Seminary) to the Seigniory; and to make it impossible for the appellants to establish an independent title to possession or control in the administration". The Privy Council also said that the Mohawks could not assert any title by virtue of aboriginal title, nor by prescription nor by way of trust. Their Lordships suggested there might be the possibility of a charitable trust but that the issue was not argued in this case. In essence, the court held that the Mohawk people had a right to occupy and use the land until the Sulpicians exercised their unfettered right to sell it.

The conflict between the Seminary, which continued to sell off parts of the original grant, and the native people continued. In 1945, in another attempt to end this controversy, the federal government purchased what was left of the Sulpician lands and assumed whatever obligations the Sulpicians had towards the Mohawks but without consulting the Mohawks about this agreement. This was the beginning of a process that continues today of assembling land under federal jurisdiction for a reserve at Kanesatake. One of the obstacles to creating a reserve base under the Indian Act, or any future legislation, is that the land purchased in 1945 consists of a series of blocks interspersed with privately held lands within the Municipality of Oka. Both the community of Kanesatake and the Municipality of Oka are faced with the problem of making decisions regarding land use and management that may affect the other community and dealing with decisions made by the other community affecting them. The question of coordinating land use policies has been a source of friction between the two communities for some time.

In 1975, the Mohawks of Kanesatake presented a joint claim under the federal comprehensive land claims policy with the Mohawk people of Kahnawake and Akwesasne, asserting aboriginal title to lands along the St. Lawrence and Ottawa Rivers in southern Quebec. "Comprehensive claims" involve claims to an existing aboriginal title and presume the need to negotiate a range of matters such as land to be held under aboriginal control, lands to be ceded, compensation and future legislative regimes to be applied to the territory in question. The following is a general description of the land involved in the Mohawk claim: the southwestern part of the Province of Quebec encompassing the area along and adjacent to the St. Lawrence and Ottawa Rivers stretching south and east to the U.S. border and north to a point near the Saguenay River and including areas to the north and west of the St. Lawrence and Ottawa Rivers. This territory would include the disputed lands in The Pines at the center of last summer's dispute.

The federal government rejected the Mohawk comprehensive claim on the following grounds:

1. The Mohawks could not assert aboriginal title as they had not maintained possession of the land since time immemorial. The land had been alternately and concurrently occupied by the Nipissing, Algonquin and Iroquois.

2. Any aboriginal title that may have existed had been extinguished first by the Kings of France with respect to the land grants made by them, including the seigneurial grant to the Seminary of St. Sulpice, and by the British Crown through the granting of title to others when lands were opened to settlement.

Before this Committee, the Department of Indian Affairs again stated its view that the fundamental weakness of the Mohawk land claim in the area of Oka is that the historical record, as the Department views it, fails to demonstrate exclusive Mohawk use of the territory since time immemorial—relative to other native people, as well as non-native people such as the Sulpicians. From the Mohawk perspective, the claims of Canadian governments and non-native settlers are at least equally flawed.

The Department's response to the Mohawk claim has also been expressed another way. The Department has described the Mohawks at Oka as descendants of the Iroquois, Algonquins and Nipissings (Information Sheet, July 1990 "Mohawk Band Government"). If this is the case, then there seems to be a question whether the indigneous people of Kanesatake could demonstrate traditional use and occupancy of the land not just as Mohawks but also as descendants of all aboriginal peoples who used that territory prior to and since the arrival of Europeans.

As an alternative argument to the comprehensive claim, Mohawks say that the Sulpician land grant was intended for the benefit of the indigenous people. Accordingly, the Sulpician Order was not free to sell any of this land without the consent of the native people concerned. This is regarded as a specific claims issue. Specific claims arise from allegations of government mismanagement of Indian lands. With respect to any specific claim in this region, the federal government essentially takes the position that the 1912 Privy Council decision is a full answer to the question of any outstanding legal obligation of the federal government.

In summary, Mohawk claims to land have been advanced on a number of grounds, each representing a separate legal argument but also related to one another:

1. territorial sovereignty flowing from status as a sovereign nation;

2. treaty rights;

3. the Royal Proclamation of 1763;

4. unextinguished aboriginal title under common law;

5. land rights flowing from the obligations imposed on the Sulpician Order in the 18th century land grants to the Order by the King of France.

From the viewpoints of the federal, provincial and municipal governments, most, if not all of these issues were essentially decided against the Mohawks as a result of the 1912 decision of the Judicial Committee of the Privy Council in *Corinthe v. Seminary of St. Sulpice*. However the issue of Mohawk sovereignty was not directly before that court.

Mohawk land rights issues at Kanesatake are distinct from many other indigenous land rights issues because they are one of a handful of aboriginal title cases to have reached a final court of appeal (this is not to suggest that there are not other legal issues relating to land that could be litigated); and the Mohawks are one of a few groups to have worked their way through both the specific and comprehensive claims process. Both claims have been rejected by the federal government. Despite these setbacks, Mohawks continue to argue they have land rights based on all the grounds set out above.

The Mohawk people today argue that independent of the arrival of Mohawk religious converts in 1721 at the Sulpician Mission at Lac des Deux–Montagnes, the Mohawk Nation used and occupied that territory and exercised sovereignty over it long before the land grants by the King of France. The Mohawk people make reference to a number of treaties with European powers (Holland, France and England) which they say acknowledge the sovereign status of the Mohawk people throughout their territory in Canada and the U.S. They also question the legality, under international law, of the land grants. For example, if these lands were unoccupied by non–native people before 1717 but were occupied and used by indigenous people (whether Mohawk, Nipissing or Algonquin), by what international legal principle could a European power assert sovereignty over the territory in the absence of conquest or cession?

Contrary to this position, the Municipality of Oka, the federal and provincial governments and persons claiming a clear title through the Seminary, argue that aboriginal people have no proprietary rights outside of the federally purchased lands and that this issue has been conclusively settled by legislation and litigation.

As of 1985, Kanesatake lands totalled 828.1 hectares (2046.31 acres). In 1986, following the rejection of the specific land claim, the federal government committed itself to a project of land unification by purchasing additional lands in order to create a contiguous land base for Kanesatake Mohawks. Apparently, this project was subject to the conditions and criteria of the Federal Reserve Enlargement Policy (Letter dated 28 April 1989 from the Regional Director, Lands Revenues and Trusts to the Acting Grand Chief of the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs).

Thus, independent of the existing federal land claims policy, the federal government began a process before the Oka conflict, aimed at purchasing additional land for a unified land base for the Kanesatake people. It does not appear that any purchases were made between 1985 and the summer's conflict in 1990. Purchases were made during the conflict, including the controversial Pines.

The federal government remains intent on assembling a unified land base at Kanesatake. Once this is accomplished, the question arises of what form of legislative land regime should be applied to it. The Department of Indian Affairs appears to envisage the application of the Indian Act on an interim basis but is open to discussion of an alternative legal regime within the parameters of the current federal self-government policy. That is, the current self-government policy could be used to negotiate a local self-government regime over the reserve to displace the Indian Act, as the Cree of James Bay, Quebec and the Sechelt people in British Columbia have done. However, this raises the complex issues of self-government and indigenous sovereignty and in turn, the issues of forms of government in the Mohawk community. There are a number of firmly held and conflicting positions within Kanesatake, regarding forms of local government including bitter debates about what values, structures and processes embody, or are consistent with, customary Mohawk values. There are different visions not only of traditional Mohawk law but also of what an elective system of government should be.

Progress on the issue of Mohawk leadership is essential to progress on the critical issues of land rights, native sovereignty and self-determination affecting the people of Kanesatake. The Committee was told by many witnesses that a solution cannot be imposed by outsiders, least of all by the Government of Canada. If this is the case, then every attempt to find a solution within the community and consistent with Mohawk and Six Nations "Iroquois" Confederacy traditions should be encouraged.

The question is, whether any organization or mechanism exists within the Mohawk community to continue the important mediating role performed last summer by the Six Nations Iroquois Confederacy. Without such a process, there is little hope for resolving any fundamental issues. When the issue of representation is resolved in some significant way, the Government will be better placed to respond to the wishes of the community on self-government and land matters.

In the meantime, the Kanesatake community remains in a state of legal and political uncertainty with an Indian Act Band Council that seems unable to garner anything more than a plurality of support, and lives on federal Crown land reserved for their use but with no legal regime to provide community control.

The dispute over the golf course expansion involved land sold by the Sulpicians sometime ago. At the time of the July crisis, the land was privately held. The Municipality of Oka held an option to purchase that land and planned to exercise that option for the purpose of leasing the land to the Oka Golf Club. These lands are significant to the Mohawk community because they formed part of "common lands" dating back to the 18th century settlement and since used for recreational and other community purposes. These lands also provided access to a Mohawk cemetery in the Pine forest. The pine forest itself is

significant as one of the earliest reforestation efforts in North America. It is tragically ironic that The Pines were planted in a cooperative effort between native and non–native people in the late nineteenth century. The forest was subsequently cared for by local Mohawks. When the Oka conflict escalated into an armed conflict in early July, the federal government was engaged in negotiations for an agreement to govern future land assembly, management and use.

III. EVENTS FROM MARCH 1987 TO JULY 11, 1990

The year 1987 is a logical starting point for an examination of contemporary events underlying the Oka conflict. It was in March of that year that the "Club de golf Oka Inc." sought a renewal of its lease of the existing nine hole course. This proposal led to friction between the Municipality and the people of Kanesatake who had always objected to the presence of the golf course and claimed the land as their own. A few months later the Kanesatake Band Council sought to block this proposal. The golf course is situated west of the Municipality surrounded mostly by forested land.

It also appears that in early 1987, the community of Kanesatake was once again experiencing turmoil over the issue of appropriate systems of governance. Some members of the community were seeking a change from band custom, by which the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs have been appointed, to some form of elective system. In addition to this debate, the Longhouse objected to the traditionalist claims of the Indian Act Band Council. In February 1987, Walter David Sr., wrote to the Band Council in his capacity as Secretary, of the Six Nations "Iroquois" Confederacy Longhouse of Kanesatake. The letter protested "the Kanesatake Band Council's knowledgeable theft of our title, our clan system and the Great Binding Law, the 'Kayenerakowa', all of which belong to the Longhouse People." The letter goes on to say that the Longhouse has protested this for many years and that a "Mockery is being made of the legitimate Six Nations Iroquois Confederacy when the Band Council abuses our title and maintain that they are a so–called 'Traditional' form of government; while at the same time abiding by the Statutes of the Indian Act in all transactions with the Federal Government....We have no objection if the Band Council call themselves Mohawks, but we protest strongly the Band Council's calling themselves Six Nations Traditional Hereditary Chiefs or any part of our title." As a final note, the Longhouse states that its members take no side in the disagreements dividing the community at that time.

Subsequently, the Department of Indian Affairs then engaged a consulting firm to conduct a survey to determine whether there was community support for a change in local governance, either in custom or a change to some form of elective process. The firm of Laporte et Gravel reported at the end of May 1987. The result of this study and further consultations by the Department was a decision taken by the Department to conduct a referendum on whether the community wished to change the selection of the Indian Act Band Council back to an elective system governed by the Act. The Six Nations Traditional Hereditary Chiefs launched an action in the Federal Court to block this proposed action. In February 1991, the Federal Court Trial Division held that the federal government has the power to conduct such a referendum as a result of the Minister's discretionary power under the Act.

The Department also concluded from the Laporte Gravel report that the federal government should not get involved in any debates on changes to band custom. Such matters were to be dealt with by the community without any mediation or intervention from

the Department. The evidence suggests that the Department favours a return to an elective system of government at Kanesatake, as the Minister and Departmental officials have noted publicly several times that clan mothers (associated with the band custom system, as opposed to the Longhouse) have appointed six different chiefs in five years. Further, the Department has supported efforts to initiate a referendum on an elective process.

On May 20, 1987 Grand Chief Alex Montour wrote to the office of the Minister of Indian Affairs on behalf of the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs, to express the concerns of Kanesatake Mohawks respecting renewal of the golf course lease. Chief Montour asserted that "the land rented by the Club de Golf d'Oka is part of the territory that was set aside long ago, for the use of Kanesatake Mohawks, better known as 'common land', to serve the native community for pasture and wood cutting purposes". Chief Montour stated that the Mohawk people had unjustly lost, and were interested in taking back, their former ancestral land. He stated that the Minister of Indian Affairs had in the past expressed an intention to consider the purchase of additional lands to redress the situation at Kanesatake. The letter closed with a request for concrete action from the Department to assist the community to take the proper steps to halt the lease contract. Documentation supplied by the Department to the Standing Committee indicates that a preliminary meeting had been held on January 15, 1987 to discuss "Unification and Enlargement of the Territory of Kanesatake" and how the federal policy on enlargement of reserves might be applied for this purpose.

The Honourable Bill McKnight then Minister of Indian Affairs replied as follows:

> Thank you for your letter of May 20, 1987.... concerning the land granted by Le club de golf d'Oka Inc.
>
> Please note that the lands acquired in 1945 from the Sulpician Fathers did not include the above land. In fact, the lands which were not occupied by the Indians but known as the "common lands" were sold to the Municipality of Oka in 1947 and converted into a golf course. For your information, the remaining land was used for various development projects. Furthermore, as you know, these lands were part of your land claim which has not been accepted for negotiation, after analysis and review by the Department of Justice.
>
> Consequently, I trust that you will understand that Indian and Northern Affairs Canada cannot intervene in this private matter.

Documentation from the Department reveals further correspondence regarding the Oka golf course in April and June of 1988. On the 12th of April 1988, a telex was sent by Chief Kanawato Gabriel of the Five Nations Longhouse People of Kanesatake to Minister McKnight:

> Dear Sir, Greetings from the Five Nations Longhouse People of Kanesatake. We write to you today in an effort to curtail an upcoming future problem that will happen in our area very shortly.

> You are no doubt aware of the problem that now exists here in Kanesatake pertaining to the land situation and more specifically the area of "our" lands we call "The Pines".
>
> It is imperative that we meet to discuss this urgent matter before it is allowed to get out of hand. Even now our young men have vowed that no work will be carried out in this area even to the extent of a possible usage of violence. Violence breeds more violence. The vicious circle will not end. The minds of honourable men should be opened to reason, therefore we call upon your integrity as a leader to stick with us so that no harm will come to either side yours or ours. We request a meeting with you as soon as possible to halt the threat of this grave situation that faces both our peoples.
>
> We await your reply.

Two days later, the Municipality of Oka obtained an interlocutory injunction from the Quebec Superior Court against the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs and the Warrior Society, ordering the Mohawks to abstain from interfering, disturbing, intimidating or threatening municipal employees from performing their work on municipal land.

In May 1988, the Club de golf Oka Inc. submitted a proposal to the Municipality of Oka to expand its golf course from nine to eighteen holes. The Municipality held an option to purchase the land required for the proposed expansion.

On June 15, 1988 the Minister replied to Chief Gabriel in a similar vein as the 1987 letter to Chief Montour. In addition, Mr. McKnight stated "the band does not have a property interest in the land claimed". The Minister stated that the Department could not become involved in the matter. However, the Minister pointed out that a study had been initiated with the Band Council's support, to assess land needs at Kanesatake.

Between August and September 1988, the Municipality selected a site for the proposed expansion and made an offer to purchase the privately held land which was adjacent to municipal lands. In its evidence before the Standing Committee, the Municipality maintained that the proposed golf course expansion did not involve "The Pines" but rather land owned by Mr. Maurice Rousseau and that it was already the object of a housing development plan. In making this assertion, the Municipality seemed to be under the impression that "The Pines" (the original common lands used by the Mohawks within the Sulpician grant) were restricted to the evenly planted rows of trees, placed in this fashion by Mohawks and Algonquins under the guidance of the Sulpicians and that the forested land owned by Mr. Rousseau was a natural growth forest.

However, the evidence of Mr. Michel Girard an historian who has studied the history of the Oka forest in some considerable detail was that both the original nine-hole golf course and its proposed expansion involved lands that were once part of the historic "common lands" which are of such importance to the local Mohawk population. Mohawk

witnesses spoke of their resistance to the original golf-course in the late 1940's. The forest had originally been planted to prevent erosion of the sandy soil at the top of the hill and overlooking the town of Oka, from descending down into the town under heavy rainfall. It was apparently for this reason that the Municipality was persuaded in 1947 not to develop that part of the common lands that became the object of dispute in 1989-90.

Mr. Girard testified that the proposed golf course expansion in 1990 threatened a unique part of the forest, consisting of a hemlock forest planted by the Mohawk people on their own initiative and in their own manner in the 1910's. This forest was not planted row by row in the European manner, but in bunches, in a way resembling with remarkable accuracy a natural growth forest. Mr. Girard stated:

> They [the Mohawk people] planted hemlock, bunching them together and the amazing thing is that, today this forest is very healthy and it reproduces the natural eco-system. I am going to make a claim here. I think it is the only forest in North America that has been planted in a bunch like this, the oldest one for sure. That forest should be studied by foresters and by people who are interested in replanting, because its success is so amazing. Nowadays golden eagles, bald eagles and pine warblers, very rare species of birds, love to nest in this forest....By the 1920's the Oka experiment was recognized throughout the province of Quebec and also in Canada as a real success. (*Minutes of Proceedings and Evidence*, Issue No. 54:60)

According to Mr. Girard, it was this forest that the Mohawk people came to call "The Pines".

By the 13th of March 1989, the Municipality had accepted an offer by Mr. Rousseau to sell approximately 45 acres of land for $70,000 on condition that the land was used for the golf course expansion and provided the Municipality accepted a subdivision plan for the remainder of the land amounting to approximately 30 acres. By this time, signs of strain in the relations between natives and non-natives were evident.

On the 22nd of March 1989, Grand Chief Clarence Simon of the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs wrote to the Municipality of Oka enjoining the Municipality not to proceed with the expansion of the golf course, asserting unextinguished aboriginal title to the land and strongly advising the Municipality not to make any further developments on Mohawk territory.

According to the evidence of a local environmental group (Regroupement pour la Protection de l'Environnement d'Oka) in April 1989, 300 Mohawk people peacefully marched through the streets of Oka. They invited non-native residents to join them in opposing the golf course expansion on political, social and environmental grounds and maintained that a moratorium on development would be beneficial to all. The Mohawk people also asserted ownership of the land and stated a wish to maintain its current character as a recreational site.

Several public meetings followed. Local environmentalists also organized themselves in opposition to the proposed expansion. Meetings between the two camps—those for development of "The Pines" and those against—did not go well. On the 24th of May 1989, the Regional Municipality requested the federal government to take, without delay, measures towards resolving the crisis between municipal authorities and the local Mohawk population. The provincial native affairs minister was also consulted.

In June, 1989 the Oka Golf Club and the Municipality of Oka reached an agreement in principle on the rental and expansion of the golf course lands. The Municipality viewed the development as beneficial to the region and the Municipality. The Department of Indian Affairs invited the Municipality to participate in tripartite negotiations (provincial–municipal, Mohawk, federal) on a land unification project for Kanesatake. A press conference was announced by the Oka Golf Club for August 1, 1989 to "celebrate" the cutting of the first tree, but was not held.

In a meeting on the 3rd of August on the matter of land unification, the Municipality agreed to a fifteen day moratorium on the golf course project to allow negotiations to proceed on various legal matters between the Municipality of Oka, the Parish of Oka and the native people. The Municipality undertook to seek the agreement of Mr. Rousseau and the Oka Golf Club to a moratorium.

In September 1989, a tripartite negotiating committee began work on a framework agreement to govern a negotiation process on the issues of land unification for Kanesatake and resolution of jurisdictional issues between the communities of Oka and Kanesatake. There is no evidence such an agreement was at any point actually signed by all three parties. It is clear that Mohawk consent to the framework agreement was to be contingent upon community approval through a process of consultation. From September to December 1989, the moratorium on development was renewed by the Municipality, the Oka Golf Club and Mr. Rousseau.

In September 1989, public notices were posted by the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs to announce that community consultations would take place on the proposed framework for negotiations. In October, Band Council representatives and the federal government discussed how community consultations should proceed. A letter dated 11 October 1989 from the Director of DIAND's, Lands, Revenues & Trusts Branch to the Band Council suggests there was agreement that eighteen years would be the minimum age for participation in the consultation process and that "for the consultation to be concluding, half plus one of your population should participate in the process and that half plus one of those who participated should pronounce themselves one way or another". By November it appears the Band Council had changed its original consultation plans and that these changes would require additional time. Eventually, the federal and municipal governments believed they had an undertaking from the Band Council to complete and report on the results of the community consultations by March 1990.

The evidence before the Committee does not reveal exactly what form of consultation process took place in Kanesatake on the proposed framework agreement. The Department of Indian Affairs seems to suggest that the consultation process, if started, was not completed. On the other hand, most if not all of the Mohawk witnesses were quite firm in their view that the result of consultations was rejection of the proposed framework for negotiations.

In January 1990, a controversial change in the leadership of the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs occurred. Clan mothers removed Clarence Simon as Grand Chief and appointed George Martin in his place. Mr. Simon alleged that the clan mothers did not properly follow the band custom in this matter. At this time the Band Council was also struggling to deal with a budget deficit. Dan Gaspé was appointed in January as an administrator and fired by the Band Council in March. The new Band Council did not return to the negotiating table to actively discuss the questions of land unification at Kanesatake and coordination of jurisdictional issues with the town of Oka.

In its brief to the Committee, the Municipality stated that on March 5, 1990, the municipal council passed a resolution ending the moratorium as of March 9 and authorized the implementation of the golf club expansion project. The Municipality stated that this resolution followed a suspension of negotiations by Chief Martin and that:

> On March 7, Chief George Martin sent the Municipality of Oka a letter requesting the moratorium be extended until March 23. We did not have much time to reply because on March 11 the barricades went up and the Warriors were centre stage. (Issue No. 55:50)

In their evidence before the Committee, both the people of the Longhouse at Kanesatake headed by Samson Gabriel and representatives of the Indian Act Band Council (Six Nations Traditional Hereditary Chiefs) maintained that the land unification project as conceived by the 1989 proposed framework agreement was rejected by the community as inadequate because it was not viewed as likely to produce a sufficient quantity of land (eighty hectares over 25 years was proposed) nor was it considered likely to address the long standing problems or unique character of Kanesatake.

Longhouse members at Kanesatake testified that the 1989 framework agreement was unanimously rejected by those involved in community consultations in the fall of 1989. Following this development and the change in Band Council, the Longhouse felt that a negotiator mandated by the community was being excluded from negotiations between the new Band Council and the Municipality:

> We had no input into the talks and we had no idea of what these people would be taking away from us. We could not oversee it and we could not be certain that our best interests were being considered. With the uncertainty about the mandate of the local band council, not much confidence was placed in them by the local population, by the local Mohawks in Kanesatake. That is how I see the precipitating factors which led to the barricade going up on the small dirt road in Kanesatake, known as Chemin du Mille.

> It was a concern that we were being sold out, that our land was being sold out from under us, our traditional lands. And I supported the idea in my own spirit that we could not trust the leadership at that time and that something had to be done. (Morris Gabriel, Issue No. 53:15)

There have been longstanding doubts held by the Mohawk people about the sincerity of the government parties in negotiations. Mr. Curtis Nelson of the Longhouse at Kanesatake stated before the Committee:

> There has never been a serious attempt on the part of your government to negotiate in good faith with our traditional government, the true holder of title to the land. Your government has consistently refused to recognize treaties, signed by your Crown, or to acknowledge the Longhouse people, until very recently. (Issue No. 53:54)

The negative experience of the Mohawk community with the federal land claims process in the 1970's and 1980's only contributed to Mohawk suspicions.

Curtis Nelson also stated that :

> [Mohawk] surveillance of the area we call The Pines began on March 10, 1990. This was after the lifting by the municipal council of a moratorium on the expansion of a private golf course and after unanimous ratification of the project by the golf club membership on March 9. Barricades were later erected on the seasonally-used dirt road, leading through a forest, most of which was slated to be clear-cut for the expansion project. (Issue No. 53:54)

The evidence of Longhouse members appearing before the Committee with Chief Samson Gabriel on March 12, 1991, suggests that there was debate within the Longhouse over the issue of armed resistance on or about July 5, 1990. However, the evidence of Dan Gaspé, who was the Kanesatake band administrator from January to March 9, 1990 suggests that the issue of using arms was raised as early as March 1990, following a community meeting. Mr. Gaspé stated:

> On March 8 I co-chaired a community meeting. About 10 people decided that there would be an occupation of the territory. Things had degenerated to the point where negotiations were not going to happen, and people were very concerned about that. We were looking for a way to safeguard our lands. Within a couple of days a small group from the community—they had not been present at that community meeting—decided on its own to take over the process. The other meeting co-chairman and I thought this was okay until we had a discussion with them about the rules for the occupation. When we tried to set some rules for how this project was going to go forward, we lost the argument as to whether or not arms were going to be used. My point of view was that arms should not be used at all. They should not even be in the area. With support from friends I argued this point two days but I lost out in the end. (Issue No. 54:56)

Mr. Gaspé's evidence suggests community endorsement of some form of "occupation" of the disputed territory, that subsequent to the community meeting a small group from within Kanesatake took over "the process" and decided on the use of arms.

According to the evidence of Curtis Nelson and the Municipality of Oka, on May 1, 1990 the intervention of the Sûreté du Québec was sought to enforce an April 26 injunction against members of the Kanesatake Band, Marshall Nicholas and his sympathizers and Grand Chief George Martin, ordering them not to obstruct pedestrian or automobile traffic on Chemin du Mille. Curtis Nelson of the Longhouse testified that a raid on the barricades was narrowly averted, when a representative of the provincial government intervened, asking for a meeting of all parties. The provincial representative was told a meeting would be conditional on the withdrawal of the SQ and he agreed. Despite low altitude flights by an SQ helicopter over the meeting, discussions took place in The Pines between the representatives of the province, the Municipality and the Mohawks. The Mohawks eventually concluded that the Municipality had no serious proposal to offer and it was decided to reconvene the meeting the following day at the Longhouse and to summon the federal representative. (Issue No. 53:55)

The Municipality stated that on May 1, 1990, municipal officials went to meet the Mohawks and requested the removal of the barricades but were refused. Instead, the Mohawk people present purportedly refused to lift the barricades and demanded a fifteen day moratorium on the golf course expansion work and a resumption of negotiations with the federal government. The Municipality stated that on May 2, it offered to suspend all decisions and actions on the golf course for a period of fifteen days in order to pursue negotiations, if the barricades were lifted. The Municipality says the Mohawk people at the barricades refused this offer.

Then, according to Curtis Nelson's testimony, there was a series of meetings between the Mohawks and the federal representative, who assumed responsibility for representing the interests of the province and the Municipality. Nelson said:

> These discussions were conducted mainly between Canada and the Longhouse, with the Band Council participating in a collaborative manner. It became evident fairly quickly that these talks would not go far, because the federal representative was mandated only to discuss the land unification proposal that had been rejected by community members who had participated in public consultations. Our position was that we were open to discussions but they would have to be conducted in the proper context, on a government-to-government basis and that long-term solutions would have to be found. (Issue No. 53:55)

This was a position that would be repeated by Mohawk representatives following the July 11, confrontation throughout the summer, past September 26th and up to the present.

From the viewpoint of the Municipality, armed and masked outsiders had taken over the situation, hardened the Longhouse positions and were attempting to provoke confrontation. The Municipality felt that the federal government was being taken in by a

radical element from outside Kanesatake and that the issues of lifting the barricades and of local land claims had been overtaken by the wider question of Mohawk sovereignty in Canada. In its evidence, the Municipality also stated: "On the evening of May 2, the federal negotiator informed the Mayor and the Deputy Mayor that the government was willing to purchase land to be used for the golf course expansion. Figures were even mentioned for the transaction. The Municipality of Oka stated that this transaction would be subject to an overall settlement of all the contentious issues associated with removal of the barricades. This exchange was not reflected in a letter from the federal negotiator to the Municipality, except at the end of July, when the context was very different, three months later and after July 11." (Issue 55:52)

Over the month of May, the Longhouse sought a meeting with the federal Minister of Indian Affairs. In the meantime, the Municipality contacted members of the provincial cabinet. The Municipality stated that on May 7th, it requested the assistance of the Sûreté du Québec from the Quebec Minister of Public Security, the Honourable Sam Elkas. The Municipality felt this request did not receive the attention it deserved. A meeting with Quebec Native Affairs Minister, the Honourable John Ciaccia, purportedly resulted in a statement by the Minister that he had the approval of the mayor for the sale of the lands of Mr. Rousseau and other municipal lands to the federal government. The Municipality denied such approval was given. The Municipality of Oka said that by May 14th, there were armed warriors present and the barricades were still in place because of government inertia. The Municipality adopted a resolution authorizing the purchase of Mr. Rousseau's land for the golf course expansion, and authorizing the signing of the lease with the Oka Golf Club. At this time it was also decided not to sell any land to the federal government.

However, on June 5, 1990, the Municipality adopted a resolution proposing a moratorium on construction of the golf course and the resumption of negotiations on condition that the barricades were lifted. The Municipality says this proposal was communicated to the Mohawks at the barricades but was refused.

Curtis Nelson of the Longhouse suggested that following a June 21st meeting between the Honourable Tom Siddon and Mohawk representatives, in the East Block of the Parliament Buildings in Ottawa, there was a general sense of anger and disillusionment among all Longhouse members. However, disagreement arose over what action to take next. Curtis Nelson testified: "We attended the June 21 meeting in the East Block where the Minister informed the Band Council that the most they could hope to achieve would be fee simple title and limited jurisdiction under existing self-government policy. When it became obvious that there would be no discussion on the barricades, we delivered our statement and left." (Issue No. 53:55) Mr. Nelson also stated that at approximately this time, the Municipality was preparing an application for injunction. A previous seven day injunction had expired. Nelson said the Longhouse learned the federal mediator was quoted in an affidavit as saying that his efforts at mediation were in vain.

The June 21st statement referred to by Mr. Nelson was provided to the Committee by the Department. It states a number of positions that involve implicit assumptions of Mohawk sovereignty. For example, the statement informed the Minister:

- that the Longhouse people of Kanesatake are members of the Mohawk Nation which is a sovereign nation, within the Five Nations Iroquois Confederacy
- that the Longhouse people of the Mohawk Nation are duly represented by their Life Chiefs appointed by the Clans in accordance with the customs and laws of the Mohawk Nation and all discussions concerning the traditional lands of the Mohawk Nation must be conducted by representatives of the Longhouse people
- that no agreement reached between Canada and the Band Council, also known as the Six Nations Traditional Hereditary Chiefs will be binding on the Longhouse people of the Mohawk Nation
- all present and future development on Mohawk traditional lands by non-Mohawks, must be suspended pending agreement on long term and long lasting solutions
- all past development is subject to be reassessed and must come under the jurisdiction of the Mohawk Nation at Kanesatake
- all actions by external levels of government such as the filing of injunctions against the Mohawk Nation and the harassment of Mohawk individuals by police, paramilitary and military force, the municipalities of Oka, Regional Municipal Councils and the Regroupement des Citoyens d'Oka, cease in order that an atmosphere of peace and order be restored to permit meaningful discussion.

In the evidence of the Longhouse People at Kanesatake given on March 12, 1991, the first mention of any discussion about the possible use of arms refers to days around July 5, 1990. In his testimony Mr. Nelson stated that following the June 21st meeting with the federal Minister of Indian Affairs:

> We were later informed that your government once again would not acknowledge or deal with the Longhouse people. When word of your government's position got back to the people in The Pines, many were angered. They felt we had tried every possible peaceful and diplomatic way to have Canada take us seriously. They decided that it was time to fight and that the barricades would not come down until Canada relented. Some of us disagreed with this approach because we felt that other peaceful avenues could be explored. We felt that a diverse and flexible strategy designed to capitalize on public support and media coverage was preferable to eliminating all other options, thus making a confrontation inevitable.
>
> A provisional injunction was finally granted in early July [to the Municipality ordering the Mohawks remove the barricades] and daily threats were made to remove the barricades, although once again the Municipality did not try to do so.

> We tried repeatedly to arrive at a consensus on how to achieve our objective, but to no avail. Finally, at a meeting in The Pines on or about July 5, when we realized the futility of our efforts, we decided to leave The Pines and continue to lobby through peaceful means. (Issue No. 53:55, 56)

This testimony reveals some individuals within the Longhouse at Kanesatake took a decision to use armed resistance sometime around July 5, 1990. These people often known as the "People of The Pines" or the "Longhouse People of The Pines" have carefully insisted they were not and are not a "breakaway" Longhouse. The testimony of Allen Gabriel reveals the presence of "supporters" who were present in The Pines at the time of the July 11 raid. By "supporters", Mr. Gabriel was presumably referring to persons who were not members of the Longhouse at Kanesatake but were supportive of Kanesatake land rights.

In answer to a question about the relationship between the People of The Pines and the Longhouse headed by Chief Samson Gabriel, Mr. Allen Gabriel stated:

> I guess there could be some confusion and an impression that there are two Longhouses in Kanesatake. Previous witnesses stated that there is a Longhouse in Kanesatake. There is a condoled chief and he [Samson Gabriel] is sitting before you today. At the time of the raid there were people in The Pines who are members of the Longhouse. There were also people in The Pines who are supporters of the whole stand this summer, so that may be where some of the confusion is coming from. The name The Longhouse People of The Pines—I am guessing here— but I imagine it came up so that when the media is there and people are talking to them, it is automatically related back to the issue of The Pines. To be quite brief there is one Longhouse in Kanesatake. Some of the people who testified here were the ones who were there that morning [July 11, 1990] and they presented their perspectives on what they saw, what they were involved in. (Issue No. 53:70)

It appears that while the People of The Pines recognize Samson Gabriel as the legitimate Chief of the Longhouse of Kanesatake, there was a difference of opinion within the Longhouse over the critical issue of armed confrontation: The People of The Pines supported the use of arms and Chief Samson Gabriel and others did not.

A meeting between the Municipality and the Honourable Tom Siddon occurred on the 28th of June. Another injunction was obtained by the Municipality on June 29th and the judge compared the situation at the barricades to a state of anarchy.

From July 2 to July 6, 1990 there were public announcements by the Municipality and the provincial Minister of Public Security warning the Mohawks to take down the barricades. On July 8th, La Presse newspaper carried a story on the front page "Resistance Hardens At Oka" with photographs showing armed and masked warriors.

On July 9, 1990 Mr. Ciaccia sent a letter to the mayor, which he publicly released the following day. The letter requested an indefinite suspension of the golf course project to allow the Mohawk people to take down their barricades. The Minister tried to explain that

the situation involved more than strict questions of legal rights because of the fundamentally different historical perspective of native people. This letter was not well received by the Municipality which concluded that the Minister had been swayed by radicals. On the 10th of July, the Oka Municipal Council requested the assistance of the Sûreté du Québec by addressing the Director–General of the Sûreté du Québec, Robert Lavigne. In its written brief to the Committee, the Municipality of Oka stated that this request read (in part):

> We ask you, therefore, to put a stop to the various criminal activities currently taking place on the Chemin du Mille and to arrest the authors of the crimes so that we can proceed with re–establishing the recreational use of the occupied lands.
>
> You are hereby officially informed that we are prepared to clean up the public lands, but we will not be able to do so until you have restored public safety in the occupied territory.
>
> We are counting on you to settle the issue without further delay and without further requests from us.

On the 11th of July, the Sûreté du Québec "decided to intervene", in the words of the Municipality of Oka.

In retrospect, one can detect an escalating pattern of conflict beginning in early 1987 over an important issue of land use. This conflict found plenty of fuel in unresolved native grievances, inter–racial tension and the tension within the Mohawk community itself. Eventually, the controversy over land use in The Pines became symbolic of Mohawk land rights in general. This pattern of escalating conflict continued until the shaky state of peace that managed to hold from early 1987, was completely shattered by the events of July 11, 1990.

IV. EVENTS FOLLOWING JULY 11, 1990

When the Longhouse people of The Pines appeared before the Committee on March 6, 1991, they carefully asserted their sovereignty, accused the various governments of invading their land without provocation on their part, and of using the issue of law and order to obscure the fundamental issues of land rights and sovereignty. Mary David/ Kasenenhowi stated: "We are here today to assert our sovereignty and to state that the crisis of last summer was really only a sideshow created by your government in order to camouflage problems that existed long before July 11, 1990, that it chose to leave unaddressed." (Issue No. 51:6)

On the morning of July 11, 1990 an exchange of gunfire occurred between the provincial police, the Sûreté du Québec, and armed persons behind the barricade in The Pines. It is an undisputed fact that Corporal Lemay died from gunshot wounds received during this exchange of gunfire. The question of responsibility for the death of Corporal Lemay and related issues such as which side fired first and for what reasons are not issues the Standing Committee is equipped or suited to answer. The Longhouse delegation played an audiotape of the morning's events for the Committee's benefit but without any detailed verbal explanation by this witness group or others, the Committee is not in a position to say much about what happened the morning of July 11, 1990. This is not the fault of the witnesses who kindly shared their perspectives on many important matters but is a reality arising from ongoing proceedings in the courts. The Committee's inquiry and witness testimony were necessarily limited by the existence of outstanding criminal proceedings relating to the conflict between police and Mohawk people in The Pines.

The most common recommendation of witnesses has been a call for an independent inquiry to thoroughly explore the facts, events and issues around the 1990 Oka conflict. While commending the Standing Committee's work, many witnesses saw a need for a critical fact–finding exercise that would go beyond the powers, resources and time available to a Parliamentary Standing Committee. Such an inquiry would be more detailed than that possible by the Standing Committee and would be broader in scope than any criminal proceedings arising from the summer's events, as such proceedings will be strictly limited to facts relevant to particular criminal charges against particular individuals. In addition to satisfying the right of the Canadian public to know exactly what happened during the summer of 1990 and why, the resolution of some policy issues would be aided by a careful investigation of facts that are likely not available except through an inquiry process.

Many of the Mohawk people indicated that they were not especially surprised by what happened on July 11th, as they saw it as part of a longstanding, deep rooted conflict between nations and cultures, a conflict that in their view has either been ignored or mismanaged from its inception. Several witnesses suggested that racism and widespread ignorance of native cultures and histories were major contributors to the development of

serious conflict. Other witnesses, while acknowledging these factors felt that some residents of Kanesatake had become influenced by members of the Mohawk Warrior Society and accused "outsiders" of using Kanesatake for their own personal and political gain. Representatives of the federal government have repeatedly expressed this view.

It seems that some, though a minority, of residents at Kanesatake supported the strategy of armed resistance from the beginning. It is not clear to what extent the community as a whole was involved in the decision to arm the barricade in The Pines. Following the experience of the police raid on July 11th, the community was suddenly galvanized into a state of unity by the traumatizing effect of an outside threat. For the duration of the armed standoff, the community appeared to be united on central issues of land rights, sovereignty and relations with non-native society. The continued negative experience with the provincial police and the armed forces seemed only to reinforce this reaction. Allegations of human rights violations against the police and the army have been widespread and persistent.

From the governments' viewpoint, the use of the police and the army was essential to the maintenance of law and order in the communities affected by the crisis. From the viewpoint of the Mohawk people and First Nations across the country, the actions of the provincial police on July 11, 1990 and the use of the armed forces at Oka, Quebec is very much connected to the issue of Mohawk land rights. Native people are aware of the dangerous situation that prevailed in Oka, Châteauguay, Kahnawake and Kanesatake last summer. There were expressions of racial prejudice and hatred against indigenous people across the country during the summer. The presence of the army was initially welcomed by native people as a possible means of de-escalating a precipitous and dangerous course of events. However, as the summer wore on, there were complaints from native people about the army's actions as well. There is a general concern that police assaults and the use of the army as an aid to civil power may be used again in what has generally been, prior to 1990, a more peaceful battle of wills and principles.

The use of the National Defence Act as an aid to civil power is likely to be controversial in any circumstance but all the more so in circumstances arising from a native land rights dispute. Additional concerns about accountability and cost have been raised. The following issues were raised by witnesses and provide background to Recommendation no. 2 of this Report:

a) the mandatory nature of the statutory obligation of the Government of Canada to dispatch forces once requested by the Attorney-General of a Province

b) the discretion given the Chief of Defence Staff to decide the size and nature of the force to be provided

c) the need for procedural protection and review mechanisms before, during and after the use of armed forces in aid of a civil power

d) a review of the requirements necessary to trigger use of the armed forces in aid of civil law enforcement agencies

e) financial responsibility for the use of armed forces in aid of civilian police forces

f) the need for amendments to require an Attorney–General of a Province to establish reasonable grounds for use of the force

g) the need for a requirement of consultation with federal political authorities (Parliament or the Cabinet) before Armed Forces can be used in this manner

h) the need for an express requirement that the Chief of Defence Staff consult with federal political authorities before sending troops and before deciding size and nature of force

i) the need for Parliamentary review at one or more or all stages of this crucial decision–making process

j) the need for a federal role in deciding when military aid is no longer required

k) the timing and contents of any report from the Province concerned

l) whether the Department of the Secretary of State is the most appropriate destination for report(s) from the Province concerned (e.g. the federal Minister of Justice may be more appropriate)

m) whether the Act should allow the federal government to seek more details in formal reporting from a Province

n) whether there should be Parliamentary review and approval of expenditures for this purpose

o) whether there should be provision to ensure some independent human rights body has jurisdiction to hear and deal with complaints of human rights violations made against the Armed Forces

p) the ability of the Armed Forces to deal with conflicts involving native rights and whether Armed Forces personnel receive proper training in race relations

With respect to the negotiation process that followed July 11, each party demonstrated great tenacity in maintaining entrenched positions: statements and proposals were redrafted throughout the summer to say essentially the same things, with the exception of the Six Nations Iroquois Confederacy in its role as an intermediary. In fact, the main actors frequently pointed out with some pride that their positions had not changed from the beginning of the crisis.

There was in the end, a head on collision between competing assertions of sovereignty. This is most clearly demonstrated by the unqualified sovereignty position of the Longhouse People of The Pines, and the fact that the contract of one of the federal negotiators specifically required that negotiations would be conducted on the basis of domestic policy rather than recognition of Mohawk sovereignty in the international sense.

Across the country the land rights of indigenous people have become intertwined with questions regarding residual sovereignty that may or may not be recognized or entrenched under the Constitution. Indigenous people cannot see how they can exercise any real collective land rights without jurisdiction over the land itself. The vast majority of First Nations seek recognition, under the Constitution, of First Nations jurisdiction over their own communities. The positions taken by the Longhouse people suggest on the other hand, an unqualified assertion of sovereignty, making constitutional reform irrelevant from this perspective.

The holistic worldview of many indigenous cultures means that concepts such as land and self-government or sovereignty are often inseparable. They are viewed as ideas so fundamentally linked that they cannot be compartmentalized into neat manageable policy areas to suit the convenience of negotiators. The Mohawk insistence on expressing their positions in terms that implied sovereignty was continually interpreted by government as clear evidence of bad faith. From the Mohawk perspective, the persistent refusal of federal and provincial governments to discuss any Mohawk proposal involving an implicit assumption of residual sovereignty was insulting.

A representative of the Longhouse People of The Pines stated that in appearing before the Standing Committee, the Mohawk people were not there to prove their sovereignty, they were there to assert it again as they have done many times in the past. Government negotiators had their instructions not to negotiate any terms involving an implicit acknowledgement of Mohawk sovereignty. Mohawk negotiators would not negotiate any agreement that did not include some room for Mohawk jurisdiction or shared Mohawk-Canada/Quebec jurisdiction on the fate of the People in The Pines. In very different ways, sovereignty was not "on the table" for the negotiators on each side. In addition, the most firmly held belief of all parties was that the other side of the negotiating table had no real intention to negotiate. Perhaps the most dearly held goal was to avoid making any significant change in position. In this the negotiating parties were united.

While the commitment to armed struggle was not widespread in terms of active participants of the total population of Kanesatake, it is too early to conclude what long term political or other effects the experience will have on the community. The Kanesatake Emergency Measures Committee submitted evidence on the impact of stress on the community, particularly the children of Kanesatake. Federal assistance in a healing process has been requested. The Committee was also briefed on the negative impacts of the conflict on Oka, Châteauguay and other communities in the area. There is no question that the trauma and losses of communities and individuals have been real and that in many ways the Oka crisis is not over for many people.

V. CONCLUSION

Before July 11, 1990, the use of arms by First Nations people in the contemporary struggle for land rights was almost unprecedented. Only the future will reveal the significance of the past summer in the larger national context of indigenous peoples' rights. However, that future is fast approaching. The Committee understands that aboriginal affairs issues, including Mohawk government and land issues, present an enormous challenge. Further, Canada must build greater expertise in the field of race relations and police relations. Despite the complexities and the many obstacles to progress, some substantive policy change is required immediately. And it is precisely because there are genuinely held yet differing perspectives on critical issues, that there must also be continuing national discussion to pave the way for further progress. Goodwill alone will not stem a rising tide of alienation, frustration and anger.

There is a deep well of public support for First Nations people on the issues of land rights and self-government. There is an equally deep commitment to the principle of non-violent social and political change. The armed standoff at Kanesatake and Kahnawake triggered conflicting emotions as Canadians tried to reconcile their support in these two areas. In the end, it seems clear that support across the country for the peaceful struggle of indigenous people and the general cause of peaceful conflict resolution remains deeply entrenched in the public mind. Canadians want to see justice achieved for aboriginal people in Canada but will not accept any side of the negotiating table resorting to the use of arms as a negotiating technique or as a fail-safe for a lack of creativity, goodwill or negotiating skill. In a world of competing interests and often conflicting perspectives and values, peaceful conflict resolution is the only real guarantee of human rights and good government.

What happened on July 11th, 1990 at Kanesatake and Kahnawake and why? This is the question the Standing Committee on Aboriginal Affairs has had before it since October, 1990. While the Committee cannot answer all the questions arising from these events, there are some facts and issues that plainly present themselves and from which the Committee can draw conclusions.

There was some evidence before the Committee that armed Warriors began to arrive at the barricade in The Pines—days, perhaps weeks before July 11, 1990. There was also evidence from other witnesses present in the area at the time that they saw no sign of arms around the initial barricade before that date. Evidence suggests that on the morning of July 11th, there was an exchange of gunfire and that some people were in a position to respond with weapons to the armed movement of the Sûreté du Québec. On what day did weapons and the persons using them arrive ? What degree of community involvement was there in the decision to enter into an armed confrontation? These are not questions the Committee is able to answer conclusively from the information available to it.

If a decision was taken in advance of July 11 to arm persons at The Pines barricade, it is not clear by exactly what process in the Mohawk community it was decided to convert a peaceful blockade on a minor recreational road into a barricade defended by persons with semi-automatic assault rifles. Was there community consensus or a majority in favour of taking up arms? We don't know. We can say there was something less than unanimity on the point, within the community of Kanesatake as a whole, within the Longhouse at Kanesatake and within the Mohawk nation. Further, the use of arms and the role of the Warrior Society were controversial issues and remain so.

Equally mystifying, is that no level of government appears to claim responsibility for ordering the police assault on the barricade in The Pines early on July 11, 1990 when armed Warriors as well as unarmed women and children were present. The Municipality of Oka and the provincial government have said that in the week before the assault, there was a general expectation that police would act to deal with what was regarded as a breach of law and order. However, all levels of government have publicly denied having advance knowledge of exactly when and how the police raid would be conducted. How did this jurisdictional vacuum arise? No one has answered this question or provided the Committee with sufficient information to draw a conclusion.

The Committee was struck by the fact that several key parties involved in the standoff, have indicated they would not change their actions if they faced the same situation again. In this sense, while everyone on all sides deplores the lasting trauma suffered by the many children involved, deplores the use of violence, and deplores the loss of life, neither side to the dispute has taken much responsibility for ensuring history does not repeat itself. The Committee believes this is not a conclusion Canadians will accept. The creative use of effective non-violent strategies for political and social change is always a viable option and in this era, restraint, sensitivity and effective communication at all levels of government should be able to defuse highly charged situations before they degenerate into physical conflict. It is clear that the parties on each side of the conflict must re-evaluate their actions and consider whether the sacrifice of human rights and human life, borne by innocent people, native and non-native, was in fact truly inevitable in the sense that there was nothing they could have done differently to achieve their ends with less destructive consequences.

The Standing Committee is convinced that the tragedy that played throughout the summer of 1990 was avoidable. All parties involved must take responsibility for allowing this dispute to be converted into a military and criminal law issue. Action must be taken by First Nations leadership and government at all levels to avoid this from happening again.

VI. RECOMMENDATIONS

Many Canadians, most particularly aboriginal people, worry that some proposals for change may instead become excuses for delay in achieving real change. There is also a fear that any delay in government action on the aboriginal affairs agenda may lead to a further deterioration in relations between indigenous people and the federal and provincial governments and other Canadians. Therefore, the Government of Canada should continue, at the fastest pace possible, to reform aboriginal policies in consultation with aboriginal people and any recommendation included in this Report should not be used by any government, or by native leadership, as a reason to delay taking further constructive steps.

NATIONAL ISSUES

1. Royal Commission On First Nations In Canada

The Government should undertake a consultation process with aboriginal people in Canada on the make-up, mandate and conduct of the Royal Commission proposed below.

The Standing Committee on Aboriginal Affairs recommends that the Government immediately establish, under Part I of the Inquiries Act, a Royal Commission to inquire into and report upon the relations of First Nations with other Canadians, including but not limited to the following subject-matters:

(i) constitutional reform taking into account current constitutional developments;

(ii) constitutional and practical aspects of self-government, including the recognition of an inherent right to self-government;

(iii) the fiduciary responsibility of the federal government to First Nations;

(iv) the concerns and needs of young aboriginal people including their future economic and lifestyle opportunities;

(v) with respect to comprehensive claims policy, the inclusion of self-government agreements as part of land claim settlements;

(vi) the significance for Canadian policy of international human rights standards dealing with indigenous rights.

The terms of reference should include a requirement to make interim reports and timely recommendations on any of the subject-matters falling within its mandate.

The Standing Committee on Aboriginal Affairs recommends that the Government empower the Commission to appoint working groups on specific issues, each headed by a Member of the Commission. The working groups should reflect a balanced representation from all regions of the country and aboriginal people.

The purpose of the working groups would be to examine specific subjects and to report to the Commissioners. These areas could include native justice, comprehensive land claims, socio-economic issues, human rights, the Indian Act, diverse taxation issues, sovereignty, land entitlement, federal-provincial relations issues affecting indigenous people, and other issues.

In the context of constitutional reform, the Commission should be specifically mandated to examine models in other countries such as the "domestic dependent nations" model in the United States, the Saami Parliament in Norway and the status of indigenous people in the Parliaments and under the Constitutions of New Zealand and Australia.

2. Review of the National Defence Act

The Standing Committee on Aboriginal Affairs recommends that an Order of Reference be issued to a Committee of the House to review Part XI of the *National Defence Act* in light of concerns about the need for stronger review mechanisms and additional reporting requirements respecting the use of the armed forces as an aid to a civil power.

3. Federal Land Claims and Dispute Resolution

The Standing Committee on Aboriginal Affairs recommends the Government take the following action affecting land claims policy, subject to consultations with aboriginal people:

> (i) Establish a body independent of government to conduct an independent review of the validity of claims and to make recommendations to the Government on acceptance of claims for negotiation;
>
> (ii) Establish a judicial tribunal independent of government to deal with the validity of specific claims and to recommend compensation required to meet valid claims;
>
> (iii) Establish an independent body to monitor and review the implementation of claims policy and of claims agreements to ensure fairness;
>
> (iv) Establish a National Mediation Service, independent of the Department of Indian Affairs and Northern Development and of the Department of Justice, composed of expert mediators in each region of the country acceptable to the parties involved. These people would be made available to apply their mediation skills to prevent local land use conflicts from expanding into larger disputes.

These four functions could be performed by the same institution.

KANESATAKE SPECIFIC ISSUES

4. Mohawk Government Issues

The Standing Committee on Aboriginal Affairs recognizes that one of the challenges faced by the Kanesatake community is that of a leadership process. It will be very difficult, if not impossible, to deal with conflicts between Kanesatake and other communities and governments, unless the question of internal governance is resolved. As noted by some witnesses, the responsibility for resolving this circumstance rests primarily with the residents of Kanesatake. The Standing Committee on Aboriginal Affairs recommends that the Government of Canada ensure that the Six Nations "Iroquois" Confederacy be involved and consulted in the process of seeking a resolution of governance issues.

5. Independent Judicial Inquiry Into Certain Native Issues In Quebec

There are different perceptions regarding the administration of justice in the Province of Quebec as it affects indigenous people.

Therefore the Standing Committee on Aboriginal Affairs recommends that the Government of Canada establish an independent judicial inquiry under Part I of the Inquiries Act, inviting the participation of the Province of Quebec, and charged primarily but not exclusively, with looking into:

(i) the events of the summer of 1990;

(ii) all other policing and justice issues affecting aboriginal people;

(iii) other areas of conflict affecting native and non-native communities in the Province of Quebec.

6. Land Use Conflict Resolution at Kanesatake

The Standing Committee on Aboriginal Affairs recommends that the Government approach the parties regarding the advisability of putting in place a process to deal with conflicts between municipalities and Mohawk authorities over land use issues affecting both communities, without prejudice to land claims. The Committee recommends the appointment of a mediator, upon the joint approval of the parties concerned, to facilitate discussions over land use matters such as zoning and other municipal concerns. The Committee also recommends the appointment of an arbitrator, jointly agreed upon, to make binding decisions where negotiations and mediation do not resolve the conflict.

7. Healing and Compensation

The Standing Committee on Aboriginal Affairs recommends that urgent steps be taken to provide healing and compensation measures for the communities involved, and particularly to deal with the effect of the summer's events on young people.

The Standing Committee on Aboriginal Affairs will monitor government action on these recommendations and may review these issues.

APPENDIX A
WITNESSES AT PUBLIC HEARINGS

Organizations and Individuals	Date	Issue
The Honourable Kim Campbell, Minister of Justice and Attorney General of Canada	January 31, 1991	46
Kanesatake Emergency Measures Committee: Linda Simon; Gordon Oke; Joyce Nelson.	January 31, 1991	46
The Honourable Tom Siddon, Minister of Indian Affairs and Northern Development	February 19, 1991	47
Department of Indian Affairs and Northern Development: Harry S. Swain, Deputy Minister; Fred R. Drummie, Associate Deputy Minister; Roger Gagnon, Assistant Deputy Minister, Lands, Revenues and Trusts, Northern Development.	February 19, 1991	47
Six Nations Iroquois Confederacy: Chief Oren Lyons; Chief Harvey Longboat; Paul Williams, Legal Counsel.	February 20, 1991	48
The Citizen Observer Group: Kim Leduc; Marilyn Roper; Johanna Warden Abrahams; Anne Kettenbeil; Claude Moise.	February 20, 1991	48
Six Nations Traditional Hereditary Chiefs: Jacques Lacaille, Legal Counsel; Chief Jerry Etienne; Grand Chief George Martin.	February 20, 1991	48

Organizations and Individuals	Date	Issue
Native Council of Canada: Dr. Viola Robinson, President; Dwight Dorey, President of Native Council of Nova Scotia; Ernie Crey, Vice–President, United Native Nations; Robert Groves, Special Advisor; Yves Assiniwi, Consultant.	February 20, 1991	48
North American History and Contemporary Issues: Kahn–Tineta Horn; Francis Dione, Bear Clan Mother; Richard Two Axe; Waneek Horn Miller.	February 21, 1991	49
Six Nations Council: Chief William K. Montour; Greg Sandy, Councillor; Phillip Montune, Research Director.	February 21, 1991	49
Châteauguay City Hall: Jean–Bosco Bourcier, Mayor of Châteauguay; Michael W. Hackett, Municipal Councillor; Gaétan Beaudoin, Director for Public Security; Danielle DeGarie, Chief of Communications.	February 21, 1991	49
United Church of Canada: Dr. Glenys Huws, Program Staff for Human Rights and Justice, National Division of Mission of Canada; Reverend Burn Purdon, President, Montreal and Ottawa Conference; Arlene Delaronde, Member, Kahnawake United Church; Reverend Faye Wakeling, Director, St. Columba House, Montreal; Reverend Pierre Goldberger, Principal, United Theological College, Montreal.	February 21, 1991	49

Organizations and Individuals	Date	Issue
Individuals: Reverend Susan Eagle, United Church of Canada; Reverend Peter Hoyle, United Church of Canada.	February 21, 1991	49
Canadian Association of Journalists: Julian Sher, President; Charles Bury, Chairman; Lorreen Pindera, Director.	February 21, 1991	49
Union of British Columbia Indian Chiefs: Chief Saul Terry, President; Lawrence Pootlass, Hereditary Chief.	March 5, 1991	50
Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines: Marie David; Ellen Gabriel; John Cree, Spiritual Leader; Walter David Sr.; Susan Oak; Deborah Etienne; Robert St-Louis, Legal Counsel.	March 6, 1991	51
Indigenous Bar Association: Don Worme, President; David Nahwegahbow, Secretary Treasurer; Darlene Johnston, Member, Professor, Faculty of Law, University of Ottawa; Gérard Guay, Member, Quebec Bar Association.	March 7, 1991	52
Human Rights Commission: Max Yalden, Chief Commissioner.	March 7, 1991	52
Mohawk Council of Akwesasne: Chief Angie Barnes; Chief Lynn Roundpoint; Salli Benedict, Historian.	March 7, 1991	52

Organizations and Individuals	Date	Issue
Oneida Mohawk Nation: Morris Gabriel; Walter David Jr.; Joe Deom; Faithkeeper Kanasarakah; Chief Terry Doxtator; Sub–Chief Robert Antone; Faithkeeper Bruce Elijah; Mike Myers.	March 12, 1991	53
Longhouse of Kanesatake: Condoled Grand Chief Samson Gabriel; Curtis Nelson; Allen Gabriel.	March 12, 1991	53
Assembly of First Nations: Chief Ovide Mercredi, Manitoba Vice–Chief; Chief Gordon Peters, Ontario Vice–Chief.	March 12, 1991	53
Former Administrative Head of the Kanesatake Council: Dan Gaspé.	March 13, 1991	54
***Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake*:** Jean Jolicoeur; Marcelle Normandeau; Réjean Mongeon; Richard Foucault.	March 13, 1991	54
***Regroupement pour la protection de l'Environnement d'Oka*:** Jean–François Meilleur; Helga Mater.	March 13, 1991	54
Individual: Michel Girard, Historian.	March 13, 1991	54
Parish of the Village of Oka: Yvan Patry, Mayor; Yves Renaud, Deputy Mayor.	March 19, 1991	55

Organizations and Individuals	Date	Issue
Municipality of the Village of Oka: Jean Ouellette, Mayor; Gilles Landreville, Alderman; Luc Carbonneau, Lawyer; Claude Paquette, Alderman.	March 19, 1991	55
Department of National Defence: General A.J.G.D. de Chastelain, Chief of the Defence Staff; Lieutenant–General K.R. Foster, Commander of Mobile Command; Brigadier–General A. Roy, Commander 5e Groupe–brigade du Canada; Commodore P.R. Partner, Judge Advocate General.	March 19, 1991	55
River Desert Band: Chief Jean–Guy Whiteduck; René Tenasco, Legal Counsel.	March 20, 1991	56
Centre for Research–Action on Race Relations: Fo Niemi, Executive Director; Richard Daignault, Member of the Board; Lorna Roth, Member of the Board.	March 20, 1991	56
Okanagan Nation: Joan Phillip, Director Tribal Council.	March 20, 1991	56
Grand Council of the Crees: Deom Saganash, Executive Chief; Bill Grodinsky, Legal Counsel; Bill Namagoose, Executive Director.	March 21, 1991	57
Waskaganish Band: Chief Billy Diamond.	March 21, 1991	57
The Honourable Pierre H. Cadieux, Solicitor General of Canada.	March 21, 1991	57
R.C.M.P.: N.D. Inkster, Commissioner.	March 21, 1991	57

Organizations and Individuals	Date	Issue
Wawatay Native Communications Society: Paul M. Rickard, Senior T.V. Producer, Wawatay Cree; Andrew J. Poonae, Senior Radio Producer, Wawatay Television.	March 26, 1991	58
University of Western Ontario: Errol P. Mendes, Associate Professor, Faculty of Law.	March 26, 1991	58
Algonquin Council of Western Quebec: Grand Chief Jimmy Hunter	March 26, 1991	58
– **Barriere Lake:** Chief Jean–Maurice Matchewan.		
– **Wolf Lake:** Russel Diabo; Advisor; Gérard Guay, Legal Counsel.		
***Mouvement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake*:** Myra Cree, Sr.; Myra Cree, Jr.; Lucie Masse; Gilles Vézina; Gérard Bertrand.	March 26, 1991	58
***Rassemblement des Citoyens d'Oka*:** Guy Dubé; Lisette Lagacé.	March 26, 1991	58

APPENDIX B
SUBMISSIONS

Aboriginal Rights Coalition (Project North)

Alain Bissonnette, Anthropologist and Lawyer, Atikamekw and Montagnais Council

Canadian Federation of Students

Canadian Labour Congress

Friends of First Nations (McGill)

J. Jaenen, Ph.D., L.L.D., Professor of History, Faculty of Arts, University of Ottawa

Kanesatake Mohawk Coalition

J. Ross Knechtel

Livingston Nicholas

David Pedersen

Gerald Penny, Archaeologist

Alvin M. Schrader, PhD, Associate Professor of Library and Information Studies, University of Alberta, Edmonton

Linda Simon

Donald B. Smith, Professor of History, Faculty of Social Science, University of Calgary

Peter J. Waddell

The Committee also received substantive documentation from the Department of Indian and Northern Development and from the Department of the Solicitor General of Canada. In addition "La Commission des droits de la personne du Québec" forwarded to the Committee a copy of its report: *Oka–Kanesatake Été 1990, Le Choc Collectif.*

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE

Your Committee requests that the Government table a comprehensive response to this Report in accordance with the provisions of Standing Order 109.

A copy of the relevant *Minutes of Proceedings and Evidence* of the Standing Committee on Aboriginal Affairs (*Issues Nos. 46 to 59, which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Ken Hughes,
Chair

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 9, 1991
(95)

[Text]

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met *in camera* at 10:15 o'clock a.m. this day, in Room 536 Wellington, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ethel Blondin, Ken Hughes, Robert Nault, Robert Skelly and Stanley Wilbee.

Acting Member present: Marc Ferland for Gabriel Desjardins; Blaine Thacker for Wilton Littlechild.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Teressa Nahanee, Consultant; Wendy Moss and Rolande Soucie, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated October 22, 1990 relating to the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, November 7, 1990, Issue No. 44.*)

The Committee commenced consideration of a draft report.

At 1:30 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, APRIL 10, 1991
(96)

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met *in camera* at 4:00 o'clock p.m. this day, in Room 536 Wellington, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ethel Blondin, Ken Hughes, Robert Nault and Stanley Wilbee.

Acting Member present: Marc Ferland for Gabriel Desjardins; Blaine Thacker for Wilton Littlechild; Ray Funk for Robert Skelly.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Teressa Nahanee, Consultant; Wendy Moss and Rolande Soucie, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated October 22, 1990 relating to the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, November 7, 1990, Issue No. 44.*)

The Committee resumed consideration of a draft report.

It was agreed,—That the Committee retain the professional services of Georges Royer to edit the draft report of the Committee study on the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990, for a maximum amount of $5,000.00 for a period ending May 10, 1991.

At 6:10 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, APRIL 17, 1991
(97)

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met *in camera* at 10:25 o'clock a.m. this day, in Room 269 West Block, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Wilton Littlechild, Robert Nault and Robert Skelly.

Acting Member present: Scott Thorkelson for Stan Wilbee; Marc Ferland for Gabriel Desjardins.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Teressa Nahanee, Consultant; Wendy Moss and Rolande Soucie, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated October 22, 1990 relating to the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, November 7, 1990, Issue No. 44.*)

The Committee resumed consideration of a draft report.

At 12:30 p.m., the sitting was suspended.

At 1:17 p.m., the sitting resumed.

At 3:05 p.m., the sitting was suspended.

At 3:15 p.m, the sitting resumed.

At 5:30 p.m., the Committee adjourned until 11:00 a.m. April 18, 1991.

THURSDAY, APRIL 18, 1991
(98)

The Standing Committee on Aboriginal Affairs met *in camera* at 11:15 o'clock a.m. this day, in Room 269 West Block, the Chairman, Ken Hughes, presiding.

Members of the Committee present: Ken Hughes, Allan Koury, Wilton Littlechild, Robert Nault and Robert Skelly.

Acting Member present: Marc Ferland for Gabriel Desjardins.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Teressa Nahanee, Consultant; Wendy Moss and Rolande Soucie, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated October 22, 1990 relating to the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, November 7, 1990, Issue No. 44.*)

The Committee resumed consideration of a draft report.

It was agreed,—That the Committee request a comprehensive response from the Government in accordance with Standing Order 109.

It was agreed,—That, in addition to the 550 copies printed by the House, the Committee print 15,000 copies of its Report in tumble format.

It was agreed,—That the transcripts of all in camera meetings be destroyed by the Clerk of the Committee after the Committee's Report has been tabled or at the end of the present Parliament, whichever occurs first.

It was agreed,—That a Press Conference be held after the Report is presented to the House or to the Clerk of the House.

It was agreed,—That the list of witnesses who appeared before the Committee and the list of individuals who made submissions be printed as appendices in the Report.

It was agreed,—That the Draft Report, as amended, be the Committee's Report to the House.

It was agreed,—That the Chairman be authorized to make such grammatical and editorial changes to the Report as may be necessary without changing the substance of the Report.

It was ordered,—That the Chairman present the Report to the House or the Clerk of the House, pursuant to the order of the House adopted on December 19, 1990.

At 1:15 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford
Clerk of the Committee

Membre suppléant présent : Marc Ferland remplace Gabriel Desjardins.

Aussi présentes : *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement* : Teressa Nahanee, consultante; Wendy Moss et Rolande Soucie, attachées de recherche.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 7 novembre 1990, fascicule nº 44*).

Le Comité reprend l'étude d'une ébauche de rapport.

Il est convenu,—Que le Comité demande au gouvernement de lui fournir une réponse globale, conformément à l'article 109 du Règlement.

Il est convenu,—Que, en plus des 550 exemplaires imprimés par la Chambre, le Comité fasse imprimer 15 000 exemplaires de son rapport, sous forme tête-bêche.

Il est convenu,—Que les comptes rendus de toutes les réunions à huis clos soient détruits par le greffier du Comité une fois que le rapport du Comité aura été déposé, ou à la fin de la présente législature, selon la première des deux éventualités.

Il est convenu,—Qu'une conférence de presse se tienne après que le rapport aura été déposé à la Chambre ou présenté au greffier de la Chambre.

Il est convenu,—Que la liste des témoins qui ont comparu devant le Comité ainsi que la liste des personnes qui ont présenté des mémoires soient fournies en annexe du rapport.

Il est convenu,—Que le projet de rapport, dans sa forme modifiée, constitue le rapport du Comité à la Chambre.

Il est convenu,—Que le président est autorisé à apporter les changements grammaticaux et à modifier les formulations qu'il peut juger nécessaires, sans toutefois changer le fond du rapport.

Il est ordonné,—Que le président présente le rapport à la Chambre ou au greffier de la Chambre, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le 19 décembre 1990.

À 13 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

Le Comité poursuit l'étude d'une ébauche de rapport.

Il est convenu,—Que le Comité retienne les services de Georges Royer pour réviser l'ébauche de rapport du Comité sur les événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990, d'ici le 10 mai 1991, jusqu'à concurrence de 5 000 $.

À 18 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 17 AVRIL 1991
(97)

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit à huis clos à 10 h 25, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Ken Hughes (président).

Membres du Comité présents : Ethel Blondin, Ken Hughes, Allan Koury, Wilton Littlechild, Robert Nault et Robert Skelly.

Membres suppléants présents : Scott Thorkelson remplace Stan Wilbee; Marc Ferland remplace Gabriel Desjardins.

Aussi présentes : *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement* : Teressa Nahanee, consultante; Wendy Moss et Rolande Soucie, attachées de recherche.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 7 novembre 1990, fascicule nº 44*).

Le Comité reprend l'étude d'une ébauche de rapport.

À 12 h 30, la séance est suspendue.

À 13 h 17, la séance reprend.

À 15 h 05, la séance est suspendue.

À 15 h 15, la séance reprend.

À 17 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'au 18 avril, à 11 heures.

LE JEUDI 18 AVRIL 1991
(98)

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit à huis clos à 11 h 15, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Ken Hughes (président).

Membres du Comité présents : Ken Hughes, Allan Koury, Wilton Littlechild, Robert Nault et Robert Skelly.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 9 AVRIL 1991
(95)

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit à huis clos à 10 h 15, dans la salle 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de Ken Hughes (président).

Membres du Comité présents : Ethel Blondin, Ken Hughes, Robert Nault, Robert Skelly et Stanley Wilbee.

Membres suppléants présents : Marc Ferland remplace Gabriel Desjardins; Blaine Thacker remplace Wilton Littlechild.

Aussi présentes : *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement* : Teressa Nahanee, consultante; Wendy Moss et Rolande Soucie, attachées de recherche.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 7 novembre 1990, fascicule n° 44*).

Le Comité entreprend l'étude d'une ébauche de rapport.

À 13 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 10 AVRIL 1991
(96)

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit à huis clos à 16 heures, dans la salle 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de Ken Hughes (président).

Membres du Comité présents : Ethel Blondin, Ken Hughes,

Robert Nault et Stanley Wilbee.

Membres suppléants présents : Marc Ferland remplace Gabriel Desjardins; Blaine Thacker remplace Wilton Littlechild; Ray Funk remplace Robert Skelly.

Aussi présentes : *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement* : Teressa Nahanee, consultante; Wendy Moss et Rolande Soucie, attachées de recherche.

Suivant son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, le Comité poursuit l'examen des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake à l'été de 1990. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 7 novembre 1990, fascicule n° 44*).

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport conformément aux dispositions de l'article 109 du Règlement.

Un exemplaire des *Procès-verbaux et témoignages* du Comité permanent des affaires autochtones (*fascicules n^os 46 à 59 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Ken Hughes

ANNEXE B
LISTE DES MÉMOIRES

Alain Bissonnette, Anthropologue et avocat, Conseil des Atikamekw et des Montagnais

Coalition pour les droits des autochtones (Projet nordique)

Congrès du Travail du Canada

Fédération canadienne des étudiants

Friends of First Nations (McGill)

J. Jaenen, Ph.D., L.L.D., Professeur d'histoire, Faculté des arts, Université d'Ottawa

Kanesatake Mohawk Coalition

J. Ross Knechtel

Livingston Nicholas

David Pedersen

Gerald Penny, Archéologue

Alvin M. Schrader, PhD., professeur adjoint, département de bibliothéconomie et d'information, Université de l'Alberta, Edmonton

Linda Simon

Donald B. Smith, Professeur d'histoire, Faculté des sciences sociales, Université de Calgary

Peter J. Waddell

Le Comité a également reçu une documentation détaillée du ministère des Affaires indiennes et du Nord et du ministère du Solliciteur général du Canada. En outre, le Commission des droits de la personne du Québec nous a fait parvenir un exemplaire de son rapport *Oka–Kanesatake Été 1990, Le Choc collectif.*

Organismes et particuliers	Date	Fascicule
«Wawatay Native Communciations Society» : Paul M. Rickard, réalisateur principal (télévision), Wawatay Cree; Andrew J. Poonae, réalisateur principal (radio), Wawatay Television.	26 mars 1991	58
Université de Western Ontario : Errol P. Mendes, professeur associé, Faculté de Droit.	26 mars 1991	58
Conseil algonquin de l'Ouest du Québec : Grand chef Jimmy Hunter.	26 mars 1991	58
– Lac Barrière : Chef Jean–Maurice Matchewan.		
– Lac des Loups : Russel Diabo, conseiller; Gérard Guay, conseiller juridique.		
Movement pour la paix et la justice à Oka et Kanesatake : Myra Cree, mère; Myra Cree, fille; Lucie Masse; Gilles Vézina; Gérard Bertrand.	26 mars 1991	58
Rassemblement des Citoyens d'Oka : Guy Dubé; Lisette Lagacé.	26 mars 1991	58

Organismes et particuliers	Date	Fascicule
Municipalité du village d'Oka : Jean Ouellette, maire; Gilles Landreville, conseiller; Luc Carbonneau, avocat; Claude Paquette, conseiller.	19 mars 1991	55
Ministère de la Défense nationale : Général A.J.G.D. de Chastelain, chef de l'État–major de la défense; Lieutenant général K.R. Foster, Commandent du Commandement mobile; Brigadier général A. Roy, 5e Groupe–brigade du Canada; Commodore P.R. Partner, juge avocat général.	19 mars 1991	55
«River Desert Band» : Chef Jean–Guy Whiteduck; René Tenasco, conseiller juridique.	20 mars 1991	56
Centre de recherche–action sur les relations raciales : Fo Niemi, directeur exécutif; Richard Daignault, membre du conseil; Lorna Roth, membre du conseil.	20 mars 1991	56
«Okanagan Nation» : Joan Phillip, directrice «Tribal Council».	20 mars 1991	56
Grand conseil des Cris : Deom Saganash, chef exécutif; Bill Grodinsky, conseiller juridique; Bill Namagoose, directeur exécutif.	21 mars 1991	57
Waskaganish Band : Chef Billy Diamond.	21 mars 1991	57
L'honorable Pierre H. Cadieux, Solliciteur général du Canada.	21 mars 1991	57
G.R.C. : N.D. Inkster, commissaire.	21 mars 1991	57

Organismes et particuliers	Date	Fascicule
Nation oneida–mohawk : Morris Gabriel; Walter David fils; Joe Deom; Kanasarakah, gardien de la foi; Chef Terry Doxtator; Sous–chef Robert Antone; Bruce Elijah, gardien de la foi; Mike Myers.	12 mars 1991	53
Longhouse de Kanesatake : Grand chef Samson Gabriel; Curtis Nelson; Allen Gabriel.	12 mars 1991	53
Assemblée des Premières Nations : Chef Ovide Mercredi, vice–chef du Manitoba; Chef Gordon Peters, vice–chef de l'Ontario.	12 mars 1991	53
Ancien chef administratif du Conseil de Kanesatake : Dan Gaspé.	13 mars 1991	54
Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake : Jean Jolicoeur; Marcelle Normandeau; Réjean Mongeon; Richard Foucault.	13 mars 1991	54
Regroupement pour la protection de l'Environnement d'Oka : Jean–François Meilleur; Helga Mater.	13 mars 1991	54
Particulier : Michel Girard, historien.	13 mars 1991	54
Paroisse et village d'Oka : Yvan Patry, maire; Yves Renaud, maire suppléant.	19 mars 1991	55

Organismes et particuliers	Date	Fascicule
Particuliers : Révérende Susan Eagle, Église Unie du Canada; Révérend Peter Hoyle, Église Unie du Canada.	21 février 1991	49
Association canadienne des journalistes : Julian Sher, président; Charles Bury, président du conseil; Lorreen Pindera, directrice.	21 février 1991	49
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique : Chef Saul Terry, président; Lawrence Pootlass, chef héréditaire.	5 mars 1991	50
«Kanesatake Longhouse Peoples of the Pines» : Marie David; Ellen Gabriel; John Cree, chef spirituel; Walter David père; Susan Oak; Deborah Etienne; Robert St-Louis, conseiller juridique.	6 mars 1991	51
Association du barreau autochtone : Don Worme, président; David Nahwegahbow, secrétaire trésorier; Darlene Johnston, membre, professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa; Gérard Guay, membre, Barreau du Québec.	7 mars 1991	52
La Commission canadienne des droits de la personne : Max Yalden, président.	7 mars 1991	52
«Mohawk Council of Akwesasne» : Chef Angie Barnes; Chef Lynn Roundpoint; Salli Benedict, historien.	7 mars 1991	52

Organismes et particuliers	Date	Fascicule
Conseil national des autochtones du Canada : Viola Robinson, présidente; Dwight Dorey, président du Conseil des autochtones de la Nouvelle–Écosse; Ernie Crey, vice–président, Nations autochtones unies; Robert Groves, conseiller spécial; Yves Assiniwi, consultant.	20 février 1991	48
«North American History and Contemporary Issues» : Kahn–Tineta Horn; Francis Dione, Mère du Clan de l'ours; Richard Two Axe; Waneek Horn Miller.	21 février 1991	49
Conseil des Six–Nations : Chef William K. Montour; Greg Sandy, conseiller; Phillip Montune, directeur de recherche.	21 février 1991	49
Ville de Châteauguay : Jean–Bosco Bourcier, maire de Châteauguay; Michael W. Hackett, conseiller municipal; Gaétan Beaudoin, directeur de la sécurité publique; Danielle DeGarie, chef des communciations.	21 février 1991	49
Église Unie du Canada : Glenys Huws, Programme de la justice et des droits de la personne, Division nationale de la Mission du Canada; Révérend Burn Purdon, président, Synode de Montréal et d'Ottawa; Arlene Delaronde, membre, Église Unie de Kahnawake; Révérende Faye Wakeling, directrice, St. Columba House, Montréal; Révérend Pierre Goldberger, directeur, Séminaire Uni, Montréal;	21 février 1991	49

ANNEXE A
LISTE DES TÉMOINS

Organismes et particuliers	Date	Fascicule
L'honorable Kim Campbell, Ministre de la justice et procureure générale du Canada.	31 janvier 1991	46
«Kanesatake Emergency Measures Committee» : Linda Simon; Gordon Oke; Joyce Nelson.	31 janvier 1991	46
L'honorable Tom Siddon, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.	19 février 1991	47
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien : Harry S. Swain, sous–ministre; Fred R. Drummie, sous–ministre associé; Roger Gagnon, sous–ministre adjoint, Terres, revenus et fiducie, Nord canadien.	19 février 1991	47
Confédération iroquoise des Six–Nations : Chef Oren Lyons; Chef Harvey Longboat; Paul Williams, conseiller juridique.	20 février 1991	48
Groupe de citoyens observateurs : Kim Leduc; Marilyn Roper; Johanna Warden Abrahams; Anne Kettenbeil; Claude Moise.	20 février 1991	48
Chefs héréditaires traditionnels des Six–Nations : Jacques Lacaille, conseiller juridique; Chef Jerry Etienne; Grand Chef George Martin.	20 février 1991	48

6. Résolution du différend relatif à l'utilisation des terres à Kanesatake

Le Comité permanent des affaires autochtones recommande au gouvernement de contacter les parties intéressées afin de voir s'il serait souhaitable de mettre en place un mécanisme de résolution des conflits entre les municipalités et les autorités mohawks au sujet de toute question relative à l'utilisation de terres touchant les deux parties, sans porter atteinte aux revendications territoriales. Le Comité recommande la nomination d'un médiateur, avec l'approbation des parties intéressées, afin de faciliter les négociations relatives à l'utilisation des terres, comme le zonage et d'autres considérations municipales. Le Comité recommande aussi qu'un arbitre soit nommé, avec l'approbation des deux parties, afin de prendre des décisions exécutoires en cas d'échec des négociations et de la médiation.

7. Mesures correctives

Le Comité permanent des affaires autochtones recommande que des mesures urgentes soient prises pour indemniser les collectivités touchées, et plus particulièrement pour atténuer l'effet des événements de l'été sur les jeunes.

Le Comité permanent des affaires autochtones surveillera la manière dont le gouvernement mettra ces recommandations en pratique, et il pourra au besoin réexaminer ces questions.

iii) confier à un organisme indépendant le soin de surveiller et d'examiner l'application de la politique et des ententes relatives aux revendications, afin de s'assurer qu'elle a lieu de façon équitable;

iv) créer un service national de médiation, indépendant du ministère des Affaires indiennes et du Nord et du ministère de la Justice, qui se composerait de médiateurs spécialisés, choisis avec l'accord de toutes les parties intéressées, dans chaque région du pays. Grâce à leurs compétences, ces médiateurs feraient en sorte que les conflits locaux relatifs à l'utilisation des terres ne dégénèrent pas en différends de plus grande envergure.

Le même organisme pourrait remplir ces quatre fonctions.

QUESTIONS PARTICULIÈRES À KANESATAKE

4. Questions relatives au gouvernement mohawk

Le Comité permanent des affaires autochtones reconnaît que la question du leadership est l'une des questions que doit résoudre la collectivité de Kanesatake. Il sera très difficile, sinon impossible, de régler les conflits entre Kanesatake et d'autres collectivités ou gouvernements tant que la question de la direction interne ne sera pas réglée. Comme l'ont souligné certains témoins, c'est essentiellement aux résidents de Kanesatake qu'il incombe de régler ce problème. Le Comité permanent des affaires autochtones recommande au gouvernement du Canada de veiller à ce que la Confédération iroquoise des Six-Nations soit consultée et qu'elle participe au processus de résolution des problèmes de direction interne.

5. Enquête judiciaire indépendante sur certaines questions autochtones au Québec

L'administration de la justice à l'égard des autochtones dans la province de Québec est perçue différemment selon les groupes concernés.

Par conséquent, le Comité permanent des affaires autochtones recommande au gouvernement du Canada de créer, en vertu de la partie I de la *Loi sur les enquêtes*, une commission d'enquête judiciaire indépendante, à laquelle la province de Québec serait invitée à participer et dont le mandat porterait principalement mais non exclusivement sur :

i) les événements de l'été 1990;

ii) toutes les questions relatives à la police et à l'administration de la justice qui touchent les populations autochtones;

iii) les autres sujets de conflit entre les collectivités autochtones et non autochtones dans la province de Québec.

La commission royale serait tenue, dans le cadre de son mandat, de déposer des rapports provisoires et de formuler des recommandations opportunes sur les questions dont elle serait saisie.

Le Comité permanent des affaires autochtones recommande au gouvernement d'autoriser la commission à nommer des groupes de travail qui feraient enquête sur des sujets précis. Chacun d'eux serait dirigé par l'un des membres de la commission et serait composé d'un nombre adéquat de représentants de toutes les régions du pays et d'autochtones.

Leur mandat consisterait à se pencher sur des questions précises et à soumettre des rapports à la commission. La liste des sujets d'étude possibles pourrait comprendre : la justice autochtone, les revendications territoriales globales, les problèmes socio-économiques, les droits de la personne, la *Loi sur les Indiens*, les diverses questions de fiscalité, la souveraineté, les droits territoriaux, les relations fédérales-provinciales et leur incidence sur les autochtones, etc.

En ce qui concerne la réforme constitutionnelle, la commission devrait avoir pour mandat d'examiner les modèles existant dans d'autres pays, comme le modèle américain des *domestic dependent Nations*, le Parlement autochtone (Saami) en Norvège et le statut des peuples indigènes dans les parlements et les assemblées législatives de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

2. Examen de la *Loi sur la défense nationale*

Le Comité permanent des affaires autochtones recommande de confier à un comité de la Chambre, conformément à un ordre de renvoi, la responsabilité d'examiner la Partie XI de la *Loi sur la défense nationale* et d'étudier la nécessité d'instaurer des mécanismes d'examen et de compte rendu plus stricts chaque fois que l'intervention des forces armées est sollicitée pour venir en aide aux autorités civiles.

3. Politique fédérale en matière de revendications territoriales et résolution des conflits

Le Comité permanent des affaires autochtones recommande au gouvernement de prendre les mesures ci-dessous à propos de sa politique en matière de revendications territoriales, sous réserve de consultations menées avec les peuples autochtones :

> i) confier à un organisme indépendant du gouvernement le soin de faire l'examen des revendications pour décider de leur validité et de formuler des recommandations à l'intention du gouvernement au sujet de leur recevabilité à des fins de négociation;
>
> ii) créer un tribunal indépendant du gouvernement capable de se prononcer sur la validité des revendications particulières et de recommander le montant de la compensation à verser chaque fois qu'une revendication est jugée valide;

VI. RECOMMANDATIONS

Beaucoup de Canadiens, et notamment les autochtones, s'inquiètent de ce que certaines des propositions de changements servent d'excuses pour retarder la mise en oeuvre de véritables changements. D'aucuns craignent également que toutes tergiversations de la part du gouvernement à propos des affaires autochtones ne contribuent à la détérioration des relations entre les peuples autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les autres Canadiens. Le gouvernement du Canada devrait par conséquent poursuivre le plus rapidement possible la refonte de sa politique à l'égard des autochtones en consultation avec les principaux intéressés. Ni le gouvernement ni les chefs autochtones ne devraient se servir des recommandations du présent rapport comme prétexte pour retarder l'adoption de mesures constructives.

QUESTIONS DE PORTÉE NATIONALE

1. Commission royale d'enquête sur les Premières Nations au Canada

Le gouvernement devrait consulter les peuples autochtones du Canada au sujet de la composition, du mandat et du fonctionnement de la Commission royale d'enquête dont on recommande l'établissement ci-après.

Le Comité permanent des affaires autochtones recommande au gouvernement d'établir immédiatement, en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, une commission royale chargée de faire enquête et rapport sur les relations entre les Premières Nations et les Canadiens en général, et de se pencher sur diverses questions, dont les suivantes :

i) une réforme constitutionnelle, compte tenu de la conjoncture actuelle à cet égard;

ii) les aspects constitutionnels et pratiques de l'autonomie politique des Indiens, et le droit inhérent des autochtones à l'autodétermination;

iii) le rôle de fiduciaire du gouvernement fédéral à l'égard des Premières Nations;

iv) les préoccupations et les besoins des jeunes autochtones, y compris leur bien-être économique et leur mode de vie dans les années à venir;

v) en ce qui concerne le règlement des revendications territoriales globales, l'inclusion d'accords sur l'autonomie politique des Indiens dans les ententes;

vi) l'importance des normes internationales relatives aux droits de la personne pour la politique du Canada en matière de droits autochtones.

Québec. Quel jour exactement les armes et les personnes les utilisant sont-elles arrivées? Dans quelle mesure la population a-t-elle participé à la décision de s'engager dans un conflit armé? Les renseignements dont dispose le Comité ne lui permettent pas de répondre de manière concluante à ces questions.

Si une décision a été prise avant le 11 juillet 1990 d'armer les personnes qui gardaient la barricade de la Pinède, on ne sait pas trop de quelle façon la collectivité mohawk a décidé de transformer un barrage pacifique sur une route secondaire en barricade défendue par des personnes armées de fusils semi-automatiques. La population était-elle tacitement ou majoritairement en faveur de prendre les armes? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que la décision était loin de faire l'unanimité, que ce soit au sein de la collectivité de Kanesatake en général, parmi les membres de la Longhouse de Kanesatake ou dans l'ensemble de la Nation mohawk. En outre, le recours aux armes et le rôle de la Warrior Society ont été et demeurent des points controversés.

Il est également troublant de constater qu'aucun palier de gouvernement ne semble avoir ordonné l'assaut policier contre la barricade dans la Pinède tôt le 11 juillet 1990, alors que s'y trouvaient des Warriors armés, mais aussi des femmes et des enfants non armés. La municipalité d'Oka et le gouvernement provincial ont dit que, durant la semaine qui a précédé l'assaut, tout le monde s'attendait à ce que la police réagisse à ce qui semblait être une atteinte à l'ordre public. Cependant, tous les paliers de gouvernement ont nié publiquement avoir su d'avance exactement quand et comment le raid policier serait mené. Comment cette ignorance s'explique-t-elle? Personne n'a répondu à cette question ou n'a fourni au Comité de données suffisantes pour lui permettre de tirer des conclusions.

À la grande surprise du Comité, les principaux acteurs dans la crise ont affirmé qu'ils n'agiraient pas différemment si la situation devait se reproduire. À ce propos, même si les deux camps déplorent les traumatismes subis par les nombreux enfants présents, le recours à la violence et la perte d'une vie, aucun n'est prêt à faire en sorte que l'histoire ne se répète pas. Le Comité ne croit pas que les Canadiens vont accepter cette conclusion. L'utilisation innovatrice de stratégies efficaces de non-violence pour provoquer des changements sociaux et politiques est toujours une solution possible et, à notre époque, la retenue, la perspicacité et la communication à tous les paliers de gouvernement devraient réussir à désamorcer les situations explosives avant qu'elles ne dégénèrent en conflit physique. Il est clair que, d'un côté comme de l'autre, les parties doivent réévaluer leurs actions et se demander si la violation de droits de la personne et la perte de vies humaines, qu'il s'agisse de personnes autochtones ou non autochtones, étaient bel et bien inévitables—c'est-à-dire qu'il était impossible de procéder autrement pour atteindre les objectifs visés de manière moins destructive.

Le Comité permanent est convaincu que la tragédie qui a marqué l'été de 1990 aurait pu être évitée. Toutes les parties concernées doivent reconnaître que, si cette dispute s'est transformée en conflit militaire et a donné lieu à des actes criminels, elles en sont toutes responsables. Les chefs des Premières Nations et tous les paliers de gouvernement doivent faire en sorte que pareil conflit ne se reproduise plus jamais.

V. CONCLUSION

Avant le 11 juillet 1990, on avait rarement vu les Premières Nations utiliser des armes dans leur lutte pour faire reconnaître leurs droits territoriaux. Seul l'avenir révélera l'importance des événements de l'été dernier dans le contexte national plus vaste des droits des peuples autochtones. Ces lendemains approchent cependant à grands pas. Le Comité est conscient que les questions autochtones, notamment celles touchant le gouvernement et les revendications territoriales des Mohawks, constituent un défi de taille. Le Canada doit en outre raffiner ses moyens d'interventions dans le domaine des relations raciales et des relations policières. Ainsi, même si le problème est infiniment complexe et qu'il y a de nombreux obstacles à surmonter, un changement de cap majeur s'impose dès maintenant. Et c'est précisément en raison de la sincérité et, en même temps, de la diversité des opinions exprimées sur plusieurs questions essentielles, qu'il faut poursuivre le débat à l'échelle nationale afin de paver la voie à d'autres progrès. La bonne volonté à elle seule ne réussira pas à étouffer le sentiment croissant d'aliénation, de frustration et de colère.

Les revendications des Premières Nations en matière de droits territoriaux et d'autodétermination ont la sympathie du public, bien que celui-ci croit aussi profondément aux vertus de la non-violence dans la poursuite de changements sociaux et politiques. Le conflit armé à Kanesatake et à Kahnawake a causé un dilemme aux Canadiens qui ont eu du mal à concilier leurs sentiments et leurs principes. En définitive, il semble clair que la sympathie manifestée partout au pays à l'égard de la lutte pacifique menée par les autochtones reste fermement ancrée dans l'esprit des gens, au même titre que la résolution pacifique des conflits. Les Canadiens veulent que les peuples autochtones du Canada obtiennent justice, mais ils n'acceptent pas que d'un côté ou de l'autre, on ait recours aux armes comme instrument de négociation ou pour supplier au manque d'imagination, de bonne volonté ou d'aptitude à négocier. Lorsque les intérêts divergent et que, parfois, les perspectives et les valeurs s'affrontent, la résolution pacifique des conflits est la seule façon de garantir le respect des droits de la personne et la bonne marche du gouvernement.

Que s'est-il passé le 11 juillet 1990 à Kanesatake et Kahnawake? Voilà la question que se pose le Comité permanent des affaires autochtones depuis octobre 1990. Même si le Comité ne peut répondre à toutes les questions que ces événements ont fait naître, certains faits et problèmes s'imposent par leur évidence et permettent au Comité de tirer des conclusions.

Selon certains témoignages recueillis par le Comité, des Warriors armés ont commencé à arriver aux barricades dans la Pinède quelques jours, et peut-être même quelques semaines avant le 11 juillet 1990. D'autres témoins qui se trouvaient sur les lieux à ce moment affirment, eux, que rien n'indiquait la présence d'armes autour de la première barricade avant cette date. Le matin du 11 juillet, il y a eu échange de coups de feu et que certaines personnes ont opposé une résistance armée aux manoeuvres de la Sûreté du

Peut-être que l'objectif le plus chèrement visé par les intéressés était d'éviter d'apporter quelque changement important à leur position. Sur ce point, les négociateurs étaient sur la même longueur d'onde.

Enfin, bien que la participation active de la population de Kanesatake à la lutte armée ait été limitée, il est trop tôt pour déterminer quelles seront les répercussions politiques à long terme de ces événements sur la collectivité. Le Comité des mesures d'urgence de Kanesatake a réuni des preuves sur le stress dont ont souffert les membres de la collectivité, plus particulièrement les enfants, et a demandé l'aide du gouvernement fédéral pour cicatriser les blessures subies. Le Comité est aussi au courant des répercussions néfastes du conflit sur Oka, sur Châteauguay et sur d'autres localités de la région. Il n'y a pas de doute que le traumatisme et les pertes sont réelles pour les collectivités et les particuliers et qu'à bien des égards, la crise d'Oka n'est toujours pas réglée pour bien des gens.

En ce qui concerne le processus de négociation qui s'est amorcé après le 11 juillet, chaque partie est restée sur ses positions : les déclarations et les propositions ont été reformulées pendant tout l'été pour dire essentiellement les mêmes choses (à l'exception de la Confédération iroquoise des Six-Nations dans son rôle de médiateur). En fait, les principaux protagonistes ont maintes fois répété avec fierté que leurs positions n'avaient pas changé depuis le début de la crise.

À la fin, des revendications opposées de souveraineté se sont heurtées de front, les preuves les plus évidentes en étant la position inconditionnelle en matière de souveraineté du peuple de la Longhouse de la Pinède et le fait que le contrat d'un des négociateurs fédéraux stipulait que les négociations devaient être menées conformément à la politique nationale plutôt qu'en fonction d'une reconnaissance possible de la souveraineté des Mohawks au sens international.

À l'échelle du pays, les droits territoriaux des peuples indigènes sont maintenant liés à des questions concernant la souveraineté résiduelle susceptible d'être ou de ne pas être reconnue ou inscrite dans la Constitution. Les peuples indigènes ne voient pas comment ils peuvent collectivement exercer quelque droit territorial réel sans avoir compétence sur les territoires eux-mêmes. La plupart des Premières Nations tentent de faire reconnaître dans la Constitution leur compétence en ce qui concerne leur propre communauté. Les positions adoptées par le peuple de la Longhouse supposent par contre une affirmation sans réserve de sa souveraineté, ce qui rend inutile, selon lui, toute réforme constitutionnelle.

En outre, aux yeux de nombreuses cultures indigènes, des concepts comme les territoires et l'autonomie gouvernementale ou la souveraineté sont souvent inséparables. On les considère comme des idées à ce point fondamentalement liées qu'il est impossible de les compartimenter en secteurs distincts et maniables au gré des négociateurs. Le gouvernement n'a cessé d'interpréter comme une preuve évidente de mauvaise foi l'insistance des Mohawks à vouloir exprimer leurs positions en tenant implicitement pour acquis leur souveraineté. Quant aux Mohawks, ils considéraient comme insultant le refus du gouvernement fédéral et des provinces de discuter de toute proposition mohawk supposant implicitement une souveraineté résiduelle.

Un représentant du peuple de la Longhouse de la Pinède a déclaré lors de sa comparution devant le Comité permanent, que les Mohawks n'étaient pas là pour prouver leur souveraineté, mais pour l'affirmer, comme ils l'avaient fait à maintes reprises par le passé. Les négociateurs du gouvernement avaient été chargés de ne négocier aucune condition mettant en cause une reconnaissance implicite de la souveraineté des Mohawks. Les négociateurs mohawks ne devaient négocier aucune entente qui ne ferait pas de place à la compétence des Mohawks ou à la compétence partagée entre les Mohawks, le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui a trait au sort du peuple de la Pinède. À bien des égards, la souveraineté n'était pas «sur la table» dans l'esprit des négociateurs qui siégaient de part et d'autre. La conviction la plus profonde de toutes les parties était que les gens assis de l'autre côté de la table n'avaient pas vraiment l'intention de négocier.

c) devrait-on prévoir des mécanismes de protection et d'examen de la procédure prévue avant, pendant et après l'intervention des forces armées?

d) ne devrait-on pas examiner les conditions qui doivent être remplies pour autoriser le recours aux forces armées afin de venir en aide aux organisations civiles responsables de l'application de la loi?

e) comment partager les responsabilités financières relatives au déploiement des forces armées afin d'appuyer les forces policières civiles?

f) y a-t-il lieu de modifier les politiques afin que le procureur général d'une province soit tenu de justifier d'une manière raisonnable le recours aux forces armées?

g) ne devrait-on pas consulter les autorités politiques fédérales (Parlement ou Cabinet) avant que les forces armées puissent être utilisées de cette façon?

h) le chef d'état-major devrait-il être tenu de consulter les autorités politiques fédérales avant d'envoyer des troupes et de déterminer l'importance et la nature des forces armées qui seront déployées?

i) le Parlement ne devrait-il pas examiner une, plusieurs ou toutes les étapes de ce processus décisionnel très important?

j) le gouvernement fédéral devrait-il pouvoir décider du rappel des forces militaires lorsque la situation ne justifie plus leur présence?

k) que devraient contenir les rapports préparés par la province et quand devraient-ils être présentés?

l) les rapports de la province concernée devraient-ils être adressés au Secrétariat d'État (ne serait-il pas préférable que ces rapports soient envoyés au ministère fédéral de la Justice)?

m) la loi devrait-elle permettre au gouvernement fédéral de demander l'inclusion d'autres détails dans le rapport officiel de la province?

n) le Parlement devrait-il examiner et approuver les dépenses engagées pour ce genre d'opération?

o) devrait-on prévoir des dispositions permettant à un organisme indépendant s'occupant des droits de la personne de recevoir et d'étudier les plaintes de violation des droits de la personne déposées contre les forces armées?

p) les forces armées sont-elles en mesure de régler les conflits portant sur les droits des autochtones et les soldats reçoivent-ils une formation suffisante dans le domaine des relations interraciales?

selon eux a été soit passé sous silence, soit traité avec maladresse depuis le début. Plusieurs témoins ont laissé entendre que le racisme et l'ignorance généralisée des cultures et de l'histoire des peuples autochtones avaient fortement contribué à faire éclater ce conflit. D'autres témoins, tout en reconnaissant ces facteurs, ont estimé que certains résidents de Kanesatake s'étaient laissés influencer par des membres de la Warrior Society et ont accusé «des étrangers» de s'être servis de Kanesatake à des fins personnelles et politiques. Les représentants du gouvernement fédéral ont très souvent exprimé ce point de vue.

Il semble que certains résidents de Kanesatake, bien qu'il s'agisse d'une minorité, ont été partisans de la résistance armée dès le début. Reste à savoir toutefois dans quelle mesure la collectivité a participé à la décision d'armer la barricade de la Pinède. Par suite du raid policier du 11 juillet, l'effet traumatisant d'une menace extérieure a tout à coup galvanisé les forces de la collectivité. Pendant toute la durée de l'occupation armée, celle-ci a semblé unie sur les questions primordiales des droits territoriaux, de la souveraineté et des relations avec la société non autochtone. Il semble que les accrochages constants avec la police provinciale et les forces armées n'ont fait que renforcer cette attitude. Les accusations de violation des droits de la personne contre la police et l'armée ont été nombreuses et persistantes.

Selon les autorités gouvernementales, l'intervention des forces policières et de l'armée était nécessaire pour maintenir l'ordre public à proximité des barricades érigées par la police ainsi que dans les collectivités touchées par la crise. Selon le peuple mohawk et les Premières Nations de tout le pays, les gestes posés par la police provinciale en juillet 1990 et le recours aux forces armées à Oka, sont considérés comme étant étroitement liés à la question des droits territoriaux des Mohawks. Les peuples autochtones sont conscients de la situation dangereuse qui a prévalu à Oka, à Châteauguay, à Kahnawake et à Kanesatake l'été dernier. Il y a eu de nombreuses manifestations de racisme et de haine à l'égard des peuples autochtones dans tout le pays. Au début, les peuples autochtones se sont réjouis de la présence de l'armée, y voyant un moyen de ralentir le cours précipité et dangereux des événements. Toutefois, avec le temps, ils se sont aussi plaints des agissements de l'armée. Beaucoup craignent maintenant que les assauts policiers et le recours à l'armée pour aider le pouvoir civil, n'interviennent de nouveau dans ce qui n'a été, avant 1990, qu'une lutte pacifique de volontés et de principes.

Les autorités civiles risquent toujours de soulever une controverse lorsqu'elles invoquent la *Loi sur la défense nationale*, mais ce danger est encore plus grand dans le cas d'un litige concernant les droits territoriaux des autochtones. On s'est aussi demandé quelles étaient les responsabilités des divers intervenants et le coût de l'opération. Les questions qui suivent ont été soulevées par des témoins et servent de toile de fond à la recommandation n° 2 de ce rapport :

a) la loi devrait-elle obliger le gouvernement du Canada à déployer les forces armées lorsque le procureur général d'une province le lui demande?

b) le chef d'état-major devrait-il être le seul à décider de l'importance et de la nature des forces armées qui seront déployées?

IV. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 11 JUILLET 1990

Lors de sa comparution devant le Comité le 6 mars 1991, le peuple de la Longhouse de la Pinède a pris soin d'affirmer sa souveraineté, a accusé les divers gouvernements d'avoir envahi leur territoire sans provocation de sa part et d'avoir invoquer l'ordre public pour détourner l'attention des questions fondamentales relatives aux droits territoriaux et à la souveraineté. Mary David/Kasenenhowi a dit : «Nous sommes ici aujourd'hui pour affirmer notre souveraineté et pour déclarer que la crise de l'été n'a été qu'une diversion organisée par votre gouvernement dans le but de camoufler les problèmes qui existaient bien avant le 11 juillet 1990 et qu'il a décidé de ne pas régler» (Fascicule n° 51:6).

Le matin du 11 juillet 1990, il y a bel et bien eu des échanges de coups de feu entre la Sûreté du Québec et des gens armés embusqués derrière la barricade de la Pinède. Il est indubitable que le caporal Lemay est mort des blessures subies pendant cet échange de coups de feu. La question de la responsabilité de la mort du caporal Lemay ainsi que d'autres qui viennent s'y greffer, par exemple celles de savoir qui a tiré le premier et pour quelle raison, ne sont ni du ressort ni de la compétence du Comité permanent. La délégation de la Longhouse a fait jouer pour les membres du Comité une audio–cassette de ces événements. Sans explications détaillées de la part de ce groupe de témoins ou d'autres personnes, le Comité ne peut pas dire grand–chose au sujet de ce qui s'est passé le matin du 11 juillet 1990. Ce n'est pas la faute des témoins qui nous ont aimablement fait part de leur point de vue sur nombre de questions importantes; il s'agit plutôt d'une réalité attribuable aux poursuites présentement en cours devant les tribunaux. L'enquête du Comité et les témoignages recueillis ont nécessairement été limités par les procédures criminelles en cours en rapport avec le conflit entre les forces policières et le peuple mohawk de la Pinède.

La recommandation la plus couramment formulée par les témoins a été la tenue d'une enquête indépendante afin d'étudier d'une manière approfondie tous les faits, événements et questions entourant le conflit survenu à Oka en 1990. De nombreux témoins ont félicité le Comité permanent d'avoir entrepris la présente étude, mais ils ont dit qu'il fallait absolument procéder à une enquête plus vaste que celles habituellement menées par les comités permanents du Parlement. Une telle enquête serait plus détaillée que celle que peut effectuer le Comité permanent et aurait une plus grande envergure que toutes les poursuites criminelles qui pourraient être intentées à la suite des événements de l'été dernier, puisque ces poursuites se limiteront aux accusations criminelles précises portées contre certaines personnes. En plus de permettre au public canadien de savoir exactement—comme il en a le droit—ce qui s'est passé pendant l'été de 1990 et pourquoi ces événements sont survenus, une telle enquête permettrait aussi de résoudre certaines questions fondamentales grâce à un examen minutieux de faits qui ne seraient normalement pas dévoilés.

De nombreux Mohawks ont fait remarquer qu'ils n'étaient pas particulièrement surpris de ce qui s'était passé le 11 juillet. Selon eux, il faut y voir la conséquence d'un conflit de longue date profondément enraciné entre les nations et les cultures, conflit qui

> Vous êtes formellement informés que nous sommes prêts à nettoyer le domaine public, mais nous ne pourrons le faire qu'après que vous aurez rétabli la sécurité publique sur le territoire occupé. Nous comptons que vous réglerez ce problème sans autre délai ou demande de notre part.

Aux dires de la municipalité d'Oka, c'est le 11 juillet que la Sûreté du Québec a décidé d'intervenir.

On peut rétrospectivement déceler une intensification des tensions, dès le début de 1987, à propos d'une importante question d'utilisation des terres. Les doléances non résolues des autochtones, les tensions interraciales ainsi que celles existant au sein de la collectivité mohawk elle-même, ont sans nul doute jeté de l'huile sur le feu. La controverse à propos de l'utilisation des terres dans la Pinède a fini par devenir symbolique de toute la question des droits territoriaux des Mohawks. Cette escalade du conflit s'est poursuivie jusqu'à ce que les événements du 11 juillet 1990 fassent voler en éclats la fragile paix qui régnait depuis le début de 1987.

En réponse à une question portant sur les liens entre le peuple de la Pinède et le peuple de la Longhouse, dirigé par le Chef Samson Gabriel, M. Allen Gabriel a déclaré :

> Je comprends qu'il puisse y avoir confusion et que certains puissent avoir l'impression qu'il existe deux peuples de la Longhouse à Kanesatake. Les témoins qui m'ont précédé ont dit qu'il y avait un peuple de la Longhouse à Kanesatake. Il y a un chef des cérémonies de condoléances (Samson Gabriel) et il est ici devant vous aujourd'hui. Au moment du «raid» il y avait dans la Pinède des membres de la Longhouse. Il s'y trouvait également des gens qui appuyaient la prise de position de l'été dernier et c'est peut-être ce qui explique la confusion actuelle. Je suppose que la désignation «peuple de la Longhouse de la Pinède» a été créée lors de ces événements de façon que les médias sachent automatiquement que l'on parlait de la question de la Pinède. Pour être bref, il y a une Longhouse à Kanesatake. Certains de ceux qui ont témoigné devant votre Comité s'y trouvaient ce matin-là (le 11 juillet 1990); ils vous ont donné leur point de vue sur les événements auxquels ils ont pris part. (Fascicule nº 53:70)

Il me semble que si les gens de la Pinède ont reconnu M. Samson Gabriel comme étant le chef légitime de la Longhouse de Kanesatake, ils n'aient pas tous été d'accord sur la question cruciale de la confrontation armée. Le peuple de la Pinède était en faveur d'un recours aux armes tandis que le chef Samson Gabriel s'y opposait.

Le 28 juin, les représentants de la municipalité rencontrent l'honorable Thomas Siddon. Le 29 juin, la municipalité obtient une autre injonction dans laquelle le juge compare la situation aux barricades à un état d'anarchie.

Du 2 au 6 juillet 1990, la municipalité et le ministre provincial de la Sécurité publique demandent publiquement aux Mohawks d'abattre les barricades. Le 8 juillet, le journal La Presse publie à la une un article intitulé «La résistance se durcit à Oka» avec des photos de Warriors armés et masqués.

Le 9 juillet 1990, M. Ciaccia envoie une lettre au maire, dont la teneur est rendue publique le lendemain. Cette lettre demande la suspension, pour une période indéterminée, du projet du terrain de golf, afin de donner le temps aux Mohawks d'abattre leurs barricades. Le ministre essaie d'expliquer que la situation dépasse le cadre des droits juridiques en raison de la perspective historique des autochtones fondamentalement différente de la nôtre. La municipalité n'a pas bien accueilli cette lettre et en a conclu que le ministre avait été influencé par les radicaux. Le 10 juillet, le Conseil municipal d'Oka demande l'intervention de la Sûreté du Québec dans une lettre adressée à son directeur général, M. Robert Lavigne. Dans son mémoire au Comité, la municipalité d'Oka en donne un extrait :

> Nous vous demandons donc de faire cesser les divers actes criminels qui se déroulent actuellement sur le Chemin du Mille et d'appréhender les auteurs, afin que nous puissions procéder au rétablissement de la vocation récréative du territoire occupé.

d'Oka, le conseil municipal régional et le Regroupement des citoyens d'Oka, doit être abandonnée afin de rétablir un climat de paix et d'ordre indispensable à des discussions positives.

Selon le témoignage du peuple de la Longhouse de Kanesatake (du 12 mars 1991), c'est vers le 5 juillet 1990 qu'on aurait discuté pour la première fois d'un éventuel recours aux armes. Poursuivant son témoignage sur les événements qui ont suivi la rencontre du 21 juin avec le ministre des Affaires indiennes, M. Nelson a déclaré :

> Nous avons appris par la suite qu'encore une fois, votre gouvernement refusait de reconnaître le peuple de la Longhouse et de traiter avec ses représentants. Beaucoup de gens de la Pinède étaient en colère lorsqu'ils ont pris connaissance de la position de notre gouvernement. Ils estimaient avoir pris tous les moyens pacifiques et diplomatiques possibles pour convaincre le Canada de les prendre au sérieux. Ils ont décidé qu'il était temps de se battre et que les barricades resteraient en place tant que le Canada ne reviendrait pas sur sa décision.
>
> Certains d'entre nous n'étions pas d'accord. Nous pensions en effet qu'il valait mieux envisager d'autres moyens d'action pacifique et adopter une stratégie souple et diversifiée nous permettant de tirer profit de l'appui de la population et de la couverture des médias, plutôt que d'éliminer toutes les autres options possibles et provoquer ainsi une confrontation.
>
> Au début de juillet, la demande d'injonction provisoire de la municipalité a finalement été accordée (et les Mohawks ont reçu l'ordre de lever les barricades); tous les jours, on avait l'impression que les barricades allaient être prises d'assaut, mais là encore, la municipalité n'a rien tenté en ce sens.
>
> Nous avons essayé à maintes reprises de parvenir à un consensus sur la manière d'atteindre nos objectifs, mais sans succès. Enfin, lors d'une rencontre dans la Pinède aux environs du 5 juillet, nous avons compris l'inutilité de nos efforts et avons alors décidé de quitter la Pinède et de continuer à exercer des pressions pacifiques. (Fascicule nº 53:55, 56)

Comme en fait foi ce témoignage, certains membres de la Longhouse à Kanesatake avaient pris la décision vers le 5 juillet 1990, de recourir à la résistance armée. Ces gens, souvent appelés par la suite «peuple de la Pinède», ou «peuple de la Longhouse de la Pinède», ont toujours pris soin de préciser qu'ils n'étaient pas un groupe dissident de la Longhouse. Selon le témoignage de M. Allen Gabriel, des «partisans» se trouvaient dans la Pinède au moment du «raid» du 11 juillet. M. Gabriel faisait probablement allusion à des personnes qui n'étaient pas membres de la Longhouse de Kanesatake, mais qui appuyaient les revendications territoriales de Kanesatake.

Le 5 juin 1990, cependant, la municipalité adopte une résolution proposant ur moratoire sur la construction du terrain de golf, ainsi que la reprise des négociations, à condition que les barricades soient enlevées. Selon la municipalité, cette proposition, transmise aux Mohawks se trouvant sur les barricades, est rejetée.

Selon M. Curtis Nelson, à la suite de la réunion du 21 juin entre les représentants des Mohawks et l'honorable Tom Siddon à l'édifice de l'Est du Parlement à Ottawa, tous les membres de la Longhouse ont ressenti colère et déception. On n'est toutefois pas parvenu à s'entendre sur les mesures à prendre à partir de là. Voici ce que M. Curtis Nelson a déclaré à ce sujet : «Le 21 juin, nous sommes venus rencontrer le ministre à l'édifice de l'Est. Celui-ci a informé le conseil de bande que nous pouvions tout au plus espérer obtenir le droit d'occuper les terres à titre de propriété libre et d'exercer des compétences limitées, en vertu de la politique actuelle en matière d'autonomie. Lorsque nous avons appris qu'il ne serait pas question des barricades, nous avons fait notre déclaration et nous sommes partis» (Fascicule nº 53:55). M. Nelson a également indiqué qu'à peu près à cette époque, la municipalité préparait une autre demande d'injonction (le délai de sept jours de la précédente étant expiré). Il a mentionné que le peuple de la Longhouse avait eu connaissance d'une déclaration faite sous serment par le médiateur fédéral dans laquelle ce dernier indiquait que ses efforts de médiation ne donnaient rien.

Le ministère remet au Comité la déclaration du 21 juin dont fait mention M. Nelson. On y fait état de plusieurs prises de position implicites à propos de la souveraineté mohawk. Ainsi, cette déclaration informait le ministre des faits suivants :

- le peuple de la Longhouse de Kanesatake fait partie de la nation mohawk, nation souveraine au sein de la Confédération iroquoise des Cinq-Nations;
- le peuple de la Longhouse de la nation mohawk est représenté, ainsi qu'il convient, par ses chefs nommés à vie par les clans, selon les coutumes et lois de la nation mohawk, et toute discussion portant sur les terres traditionnelles de la nation mohawk doit être menée par des représentants du peuple de la Longhouse;
- aucun accord conclu entre le Canada et le conseil de bande, également appelé Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations, n'engagera le peuple de la Longhouse de la nation mohawk;
- tout aménagement actuel et futur de nos terres mohawks traditionnelles par des non-Mohawks, doit être suspendu jusqu'à ce que l'on parvienne à un accord sur des solutions à long terme et durables;
- tout aménagement passé peut être réévalué et doit relever de la nation mohawk de Kanesatake;
- toute mesure prise par des instances gouvernementales externes, comme les demandes d'injonction contre la nation mohawk et le harcèlement de particuliers mohawks par la police, les forces paramilitaires et militaires, la municipalité

Par la suite, d'après le témoignage de M. Curtis Nelson, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les Mohawks et le porte-parole du gouvernement fédéral chargé de représenter les intérêts de la province et de la municipalité. Selon M. Nelson : «C'est essentiellement le Canada et la Longhouse qui ont mené ces discussions, avec la collaboration du conseil de bande. Il est devenu clair, très rapidement, que ces entretiens n'aboutiraient pas à grand-chose, puisque le représentant fédéral n'était autorisé qu'à débattre de la proposition d'unification des terres que les membres de la collectivité avaient rejetée lors de consultations publiques. Nous étions prêts à discuter, mais nous tenions à ce que ces entretiens se déroulent, comme il se doit, entre gouvernements et nous voulions trouver des solutions à long terme» (Fascicule nº 53:55). Cette position a été reprise par les représentants mohawks après l'affrontement de juillet, tout au long de l'été et même après le 26 septembre et jusqu'à aujourd'hui.

D'après la municipalité, des étrangers armés et masqués ont pris les choses en main, durci les positions de la Longhouse et essayé de provoquer un affrontement. La municipalité a eu l'impression que le gouvernement fédéral s'était laissé tromper par des éléments radicaux étrangers à Kanesatake et que les questions relatives à la levée des barricades et aux revendications territoriales locales avaient été supplantées par la grande question de la souveraineté mohawk au Canada. Au cours de leur témoignage, les représentants de la municipalité ont aussi mentionné ceci : «Le soir du 2 mai, le négociateur fédéral a informé le maire et son adjoint que le gouvernement était prêt à acheter le terrain prévu pour l'agrandissement du terrain de golf. Des chiffres ont même été cités quant à la réalisation d'une telle transaction. La municipalité d'Oka a insisté pour que cette transaction soit subordonnée au règlement global de toutes les questions litigieuses et à la levée des barricades. Ce n'est qu'à la fin de juillet, alors que la situation était bien différente, que le négociateur fédéral a envoyé une lettre à ce sujet à la municipalité.» (Fascicule nº 55:52)

Il semble qu'au cours du mois de mai, le peuple de la Longhouse ait cherché à rencontrer le ministre fédéral des Affaires indiennes. Entre-temps, la municipalité avait contacté les membres du cabinet provincial. Elle a aussi déclaré avoir demandé à l'honorable Sam Elkas, ministre québécois de la Sécurité publique, l'aide de la Sûreté du Québec. Selon elle, sa lettre du 7 mai n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait de la part de ce ministre. À la suite d'une rencontre avec l'honorable John Ciaccia, ministre québécois des Affaires autochtones, celui-ci aurait déclaré que la vente des terres de M. Rousseau et d'autres terres municipales au gouvernement fédéral avait été autorisée par le maire. La municipalité d'Oka a nié ce fait. Selon cette dernière, dès le 14 mai, des Warriors armés se trouvaient sur les lieux et les barricades étaient toujours en place à cause de l'inertie du gouvernement. La municipalité adopta une résolution autorisant l'achat des terres de M. Rousseau pour l'agrandissement du terrain de golf, et autorisant la signature du bail avec le Club de golf d'Oka. Il fut aussi décidé de ne pas vendre de terres au gouvernement fédéral.

Toutefois, selon le témoignage de Dan Gaspé, administrateur de la bande de Kanesatak, entre le mois de janvier et le 9 mars 1990, la question du recours aux armes a été soulevé dès le 8 mars 1990 lors d'une réunion communautaire. Voici ses propos :

> Le 8 mars, j'ai coprésidé une réunion communautaire. Une dizaine de personnes avaient alors décidé que le territoire devait être occupé, étant donné que la négociation n'était plus possible et que la situation était devenue grandement préoccupante. Nous cherchions une façon de sauvegarder ce que nous croyons être nos terres. Au bout de quelques jours, un petit groupe de la collectivité qui n'avait pas assisté à la réunion, a décidé de son propre chef de prendre les choses en main. L'autre coprésident, négociateur des revendications territoriales à l'époque, et moi-même, avons accepté jusqu'à ce qu'il soit question des règles relatives à cette occupation. La majorité était favorable à l'utilisation d'armes, contrairement à l'avis des deux coprésidents. Évidemment, je pensais qu'il ne fallait pas avoir recours aux armes et qu'aucune arme ne devait même se trouver dans la région. Pendant deux jours de suite, j'ai tenté, avec l'aide de quelques amis, de faire valoir mon point de vue, mais j'ai été mis en minorité. (Fascicule nº 54:5)

Le témoignage de M. Gaspé laisse supposer que la collectivité a appuyé une forme d'occupation du territoire en litige et, qu'à la suite de la réunion communautaire, un petit groupe de Kanesatake a pris les choses en main et a décidé d'avoir recours aux armes.

Selon le témoignage de M. Curtis Nelson et de la municipalité d'Oka, la Sûreté du Québec a été appelée à intervenir, le 1er mai 1990, afin d'exécuter une injonction prononcée le 26 avril pour ordonner aux membres de la bande de Kanesatake, à M. Marshall Nicholas et à ses sympathisants, ainsi qu'au Grand Chef George Martin de ne pas bloquer la circulation piétonne ou automobile sur le «Chemin du Mille». M. Curtis Nelson a déclaré qu'un raid des barricades avait été évité de justesse grâce à l'intervention d'un représentant du gouvernement provincial demandant que toutes les parties se rencontrent. On a fait savoir à ce représentant que la réunion n'aurait lieu que si la Sûreté du Québec se retirait; ce à quoi il a acquiescé. Malgré le passage à basse altitude d'un hélicoptère de la SQ, les représentants de la province, de la municipalité et des Mohawks se sont rencontrés dans la Pinède. Les Mohawks s'étant rendu compte que la municipalité n'avait pas de proposition valable à formuler, on a décidé de se réunir à nouveau le lendemain à la Longhouse et de convoquer le représentant du gouvernement fédéral (Fascicule nº 53:55).

La municipalité a déclaré que le 1er mai 1990, ses représentants avaient rencontré les Mohawks pour leur demander en vain de lever les barricades. Non seulement les Mohawks ont refusé d'enlever la barricade, mais ils ont exigé un moratoire de quinze jours sur les travaux d'agrandissement du terrain de golf et la reprise des négociations avec le gouvernement fédéral. La municipalité soutient avoir proposé, le 2 mai, de suspendre toutes les décisions et les mesures relatives au terrain de golf pour une période de quinze jours afin de poursuivre les négociations, si les barricades étaient levées. Selon elle, les Mohawks qui se trouvaient sur les barricades ont refusé son offre.

ont soutenu que la collectivité avait rejeté le projet d'unification des terres présenté dans l'entente-cadre de 1989, et qu'elle le jugeait insatisfaisant parce qu'apparemment, il ne lui accordait pas suffisamment de terres (80 hectares sur 25 ans) et ne permettait pas de régler les problèmes de longue date, uniques à Kanesatake.

Des membres de la Longhouse de Kanesatake ont déclaré au cours de leur témoignage que les membres de la communauté qui avaient été consultés avaient rejeté à l'unanimité l'entente-cadre de 1989 l'automne de la même année. Par suite de ce rejet et après des changements effectués au sein du conseil de bande, le peuple de la Longhouse a eu le sentiment que le négociateur mandaté par la collectivité avait été exclu des négociations entre le nouveau conseil de bande et la municipalité :

> Nous ne pouvions pas du tout participer à ces entretiens et nous n'avions aucune idée de ce que nous allions perdre. Nous n'avions aucun contrôle de la situation et nous n'étions pas du tout certains que nos intérêts seraient pris en considération. La population locale, c'est-à-dire les Mohawks de Kanesatake, n'avait pas trop confiance en ce conseil de bande local à cause de l'incertitude entourant son mandat. Je crois que ce sont là les facteurs qui ont donné lieu à l'érection de la barricade sur le petit chemin de terre à Kanesatake appelé Chemin du Mille.
>
> Nous craignions d'être trahis et de voir nos terres traditionnelles vendues à notre insu. En mon for intérieur, je savais que nous ne pouvions pas faire confiance à nos leaders à ce moment-là et qu'il fallait donc faire quelque chose. (Morris Gabriel, Fascicule nº 53:15)

Le peuple mohawk doute depuis longtemps de la sincérité du gouvernement au cours des négociations. M. Curtis Nelson, de la Longhouse de Kanesatake, a déclaré au Comité : «Votre gouvernement ne s'est jamais vraiment efforcé de négocier de bonne foi avec notre gouvernement traditionnel, qui est le véritable propriétaire des terres. Votre gouvernement a constamment refusé de reconnaître les traités signés par l'État ou même, jusqu'à très récemment, le peuple de la Longhouse» (Fascicule nº 53:54). Les mauvaises expériences vécues par la collectivité mohawk dans le cadre du processus fédéral de règlement des revendications territoriales dans les années 70 et 80 n'ont fait qu'exacerber la méfiance des Mohawks.

M. Curtis Nelson a aussi déclaré : «La surveillance (mohawk) de la région que nous appelons la Pinède a débuté le 10 mars 1990, après que le conseil municipal ait suspendu le moratoire sur l'agrandissement d'un terrain de golf privé, et après ratification unanime du projet par les membres du club de golf, le 9 mars. Par la suite, des barricades ont été érigées sur un chemin de terre qui n'est pas utilisé toute l'année, et qui traverse une forêt dont la plus grande partie devait être déboisée pour que ce projet puisse se réaliser.» (Fascicule nº 53:54)

D'après les témoignages des membres de la Longhouse qui ont comparu devant le Comité avec le Chef Samson Gabriel le 12 mars 1991, il semble que le peuple de la Longhouse ait débattu de la question d'une résistance armée vers le 5 juillet 1990.

En septembre 1989, les Chefs héréditaires traditionnels des Six-Natio amérindiennes affichent des avis annonçant la tenue de consultations sur le proj d'entente-cadre. En octobre, les représentants du conseil de bande et du gouverneme fédéral se rencontrent pour discuter du processus même de consultation. Dans une lett datée du 11 octobre 1989 adressée au conseil de bande, le directeur de la section Terre Revenus et Fiducie du MAINC laisse entendre que les parties avaient convenu de fixer dix-huit ans l'âge de participation au processus de consultation. De plus, «pour que le résultats du processus de consultation soient concluants, il faudrait que la moitié de l population plus un, participe au processus, et que la moitié des participants plus un, s prononce pour ou contre l'entente.» En novembre, il semble que le conseil de bande ai décidé de modifier le projet initial de consultation, et que le processus va prendre plus d temps. Or, le gouvernement fédéral et la municipalité sont convaincus que le conseil d bande s'est engagé à tenir le processus de consultation et à faire rapport des résultats e mars 1990.

Les témoignages recueillis par le Comité n'ont pas permis d'établir avec exactitude la façon dont s'est déroulée la consultation à Kanesatake au sujet du projet d'entente cadre D'après le ministère des Affaires indiennes, le processus de consultation, s'il a été entamé n'a jamais été terminé. La plupart des témoins mohawks, sinon tous, ont pour leur part affirmé que l'entente-cadre avait été soumise à la collectivité et rejetée par cette dernière.

En janvier 1990, une controverse éclate au sujet du remplacement d'un des Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes. Les mères de clan décident en effet de remplacer le Grand Chef Clarence Simon par George Martin. Cette décision est contestée par M. Simon, qui soutient que les mères de clan n'ont pas respecté le système coutumier de la bande. Le conseil de bande, qui est alors aux prises avec un sérieux déficit budgétaire, renvoie en mars M. Dan Gaspé qui avait été nommé administrateur en janvier. Il refuse en outre de retourner à la table de négociations pour trouver une solution au problème de l'unification des terres à Kanesatake et pour régler les conflits avec la ville d'Oka.

Dans son mémoire au Comité, la Municipalité a indiqué que, le 5 mars 1990, le conseil municipal a adopté une résolution mettant fin au moratoire à partir du 9 mars et a donné son aval à la mise en oeuvre du projet d'expansion du Club de golf. La Municipalité a souligné que cette résolution faisait suite à la suspension des négociations demandée par le chef Martin et que :

> Cette résolution faisait suite à la suspension des négociations, demandée antérieurement par le Chef George Martin, et à la négligence des autochtones, qui n'avaient pas informé le comité de négociations du résultat de la consultation sur l'entente-cadre. (Fascicule nº 55:50)

Au cours de leur témoignage devant le Comité, tant les représentants du peuple de la Longhouse de Kanesatake, dirigé par Samson Gabriel, que ceux du conseil de bande élus conformément à la *Loi sur les Indiens* (Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations),

Le 22 mars 1989, le Grand Chef Clarence Simon, des Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes, envoyait à la municipalité d'Oka une lettre dans laquelle il exhortait celle-ci à ne pas aller de l'avant avec le projet d'expansion du terrain de golf. Il y précisait que les Mohawks détenaient des titres ancestraux non éteints sur ces terres, et conseillait fortement à la municipalité de ne pas entreprendre d'autres projets d'aménagement sur le territoire mohawk.

D'après le témoignage d'un groupe écologique local (le Regroupement pour la protection de l'environnement d'Oka), 300 Mohawks manifestèrent de façon pacifique dans les rues d'Oka en avril 1989 et invitèrent les habitants non autochtones à se joindre à eux et à s'opposer à l'expansion du terrain de golf pour des motifs politiques, sociaux et environnementaux, soutenant qu'un moratoire sur les projets d'aménagement profiterait à tous. Les Mohawks affirmaient également que ce territoire leur appartenait, et qu'ils souhaitaient en conserver la vocation récréative.

Plusieurs réunions publiques ont lieu par la suite. Des écologistes de la région se regroupent pour s'opposer au projet d'expansion. Les réunions entre les représentants des deux camps—ceux qui étaient en faveur de l'aménagement de «la Pinède» et ceux qui s'y opposaient—tournent au vinaigre. Le 24 mai 1989, la municipalité régionale demande au gouvernement fédéral de prendre, de toute urgence, des mesures pour résoudre la crise entre les autorités municipales et la population mohawk. On consulte également à cette occasion le ministre provincial des Affaires indiennes.

En juin 1989, le Club de golf et la municipalité d'Oka concluent une entente de principe sur la location et l'expansion du terrain de golf. La municipalité estime qu'elle-même et la région tireront profit de ce projet. Le ministère des Affaires indiennes invite la municipalité à participer à des négociations tripartites (provinciale-municipale, mohawk, fédérale) sur un projet d'unification des terres de Kanesatake. Une conférence de presse est convoquée le 1er août 1989 par le Club de golf d'Oka pour «célébrer» la coupe du premier arbre, mais elle n'a pas lieu.

Lors d'une réunion qui a lieu le 3 août pour discuter de l'unification des terres, la municipalité accepte d'imposer un moratoire de quinze jours à l'égard du projet d'expansion du terrain de golf et ce, afin de permettre à la municipalité d'Oka, à la paroisse d'Oka et aux autochtones de poursuivre leurs négociations sur diverses questions d'ordre juridique. Elle accepte également de convaincre M. Rousseau et le Club de golf d'Oka de souscrire au moratoire.

En septembre 1989, un comité de négociation tripartite commence à discuter d'une entente devant servir de cadre aux négociations sur l'unification des terres de Kanesatake et sur le règlement des conflits de compétence entre les collectivités d'Oka et de Kanesatake. Il est évident que les chefs mohawks ne devaient ratifier l'accord-cadre qui si la communauté y avait consenti à l'occasion d'une consultation populaire. Entre septembre et décembre 1989, le moratoire applicable au projet d'aménagement est reconduit par la municipalité, le Club de golf d'Oka et M. Rousseau.

que le projet d'agrandissement du terrain de golf n'englobait pas «la Pinède», mais plutôt le terrain appartenant à M. Maurice Rousseau, qui faisait déjà l'objet d'un projet de développement domiciliaire. La municipalité semblait ainsi donner l'impression que «la Pinède» (les terres communales originales cédées aux Sulpiciens et utilisées par les Mohawks) se limitait aux rangées d'arbres plantés par les Mohawks et les Algonquins, avec l'aide des Sulpiciens, et que le boisé appartenant à M. Rousseau était une forêt naturelle.

Toutefois, d'après le témoignage de M. Michel Girard, qui a étudié l'histoire de la forêt d'Oka dans ses moindres détails, le terrain de golf original de neuf trous et le projet d'expansion englobaient des terres qui faisaient jadis partie des «terres communales» et qui sont d'une grande importance pour la population mohawk locale. Certains témoins mohawks ont affirmé s'être opposés à la construction du terrain de golf initial, qui avait été rendue possible grâce à l'expropriation d'une partie des terres communales à la fin des années 40. Les arbres avaient été plantés à l'origine pour empêcher que la terre sablonneuse, au haut de la colline surplombant le village d'Oka, ne soit emportée par les fortes pluies. C'est pour cette raison, semble-t-il, que l'on a réussi, en 1947, à convaincre la municipalité, de ne pas aménager cette partie des terres communales qui devait faire l'objet d'un litige en 1989-1990.

D'après M. Girard, l'expansion du terrain de golf proposée en 1990 menaçait une partie unique de la forêt, qui était composée de pruches plantées par les Mohawks, de leur propre initiative et à leur façon, dans les années 1910. Les arbres n'ont pas été plantés en rangées, à la manière européenne, mais plutôt par touffes, de sorte que le tout ressemble de façon étonnante à une forêt naturelle. M. Girard a fourni les précisions suivantes :

> Ils (les Mohawks) ont planté des sapins par touffes, et le plus étonnant, c'est qu'aujourd'hui, cette forêt est très saine et donne un écosystème naturel. Je voudrais ici avancer quelque chose : je pense que c'est la seule forêt d'Amérique du Nord qui ait été plantée de cette façon, par touffes, et c'est en tout cas la plus ancienne. Elle mériterait d'être étudiée par les ingénieurs forestiers et par tous ceux qui s'intéressent au reboisement, car c'est une réussite tout à fait étonnante. Aujourd'hui, des espèces très rares, comme l'aigle royal, l'aigle à tête blanche et la paruline des pins viennent y nicher... dès les années 1920, l'expérience d'Oka était reconnue comme un véritable succès dans toute la province de Québec et ailleurs au Canada. (*Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule n° 54:60)

D'après M. Girard, c'est cette forêt que les Mohawks appellent aujourd'hui «la Pinède».

Le 13 mars 1989, la municipalité acceptait une offre de M. Rousseau, lui proposant la vente d'un terrain d'une superficie de 45 acres environ pour la somme de 70 000 $, à condition qu'elle utilise une partie des terres pour agrandir le terrain de golf et qu'elle accepte un plan de subdivision pour les quelque 30 acres restants. À ce moment-là, les relations entre les autochtones et les non-autochtones étaient déjà tendues.

Les documents du ministère montrent également qu'il y a eu d'autres échanges de correspondance concernant le terrain de golf d'Oka en avril et en juin 1988. Le 12 avril 1988, le Chef Kanawato Gabriel, de la Longhouse des Cinq-Nations de Kanesatake, envoyait le télex qui suit au ministre McKnight :

> Monsieur, la Longhouse des Cinq-Nations de Kanesatake vous salue. Nous vous écrivons aujourd'hui parce que nous voulons essayer de résorber un problème qui risque d'éclater sous peu dans notre région.
>
> Vous êtes sans doute conscient de la situation qui existe actuellement à Kanesatake concernant la revendication territoriale de la collectivité et, de façon plus précise, la région que nous appelons «la Pinède».
>
> Nous devons absolument nous rencontrer pour discuter de cette question urgente avant qu'elle ne prenne des proportions démesurées. Nos jeunes hommes ont déjà affirmé qu'ils feraient tout en leur pouvoir, notamment recourir à des actes de violence, pour éviter que des grands travaux ne soient entrepris dans ce secteur. Or, la violence engendre la violence. Ce cercle vicieux n'aura pas de fin. Les hommes honorables doivent faire preuve d'ouverture d'esprit. Par conséquent, nous faisons appel à votre intégrité en tant que chef, et vous demandons de nous appuyer afin qu'aucun camp, que ce soit le vôtre ou le nôtre, ne subisse de préjudice. Nous souhaitons vous rencontrer le plus tôt possible pour mettre un terme à cette grave menace qui pèse sur nos deux peuples.
>
> Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Deux jours plus tard, la municipalité d'Oka obtenait une injonction interlocutoire de la Cour supérieure du Québec contre les Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes et la Warrior Society, injonction qui ordonnait aux Mohawks de ne pas faire d'obstruction et de ne pas déranger, intimider ou menacer les employés municipaux chargés d'effectuer des travaux sur le territoire de la municipalité.

En mai 1988, le Club de golf Oka Inc. proposait à la municipalité d'Oka d'agrandir le terrain de golf et de porter le nombre de trous de 9 à 18. La municipalité détenait une option d'achat sur le terrain requis pour le projet d'expansion.

Le ministre répondit au télex du Chef Gabriel le 15 juin 1988, en reprenant les mêmes arguments que ceux invoqués dans la lettre adressée en 1987 au Chef Montour. En outre, M. McKnight déclarait que «la bande n'avait pas de droit sur le terrain revendiqué». Il ajoutait que le ministère ne pouvait intervenir dans le débat, mais qu'une étude avait été entreprise, avec l'appui du conseil de bande, pour évaluer les revendications territoriales de Kanesatake.

Entre août et septembre 1988, la municipalité choisit un emplacement pour l'expansion proposée, et offrit d'acheter le terrain adjacent qui appartenait à des particuliers. Dans son témoignage devant le Comité permanent, la municipalité a soutenu

devant la Cour fédérale pour bloquer ce projet. En février 1991, la Division de première instance de la Cour fédérale statua que le gouvernement fédéral avait le pouvoir de tenir un référendum en raison des pouvoirs discrétionnaires que la loi conférait au ministre.

Le ministère conclut également, en se fondant sur le rapport du cabinet Laporte et Gravel, que le gouvernement fédéral ne pouvait intervenir dans les débats visant à modifier le système coutumier. D'après lui, ces questions devaient être réglées par les Mohawks, sans médiation ou intervention aucune du ministère. Les témoignages laissent entendre que le ministère favorise un retour au système électoral à Kanesatake, du fait que le ministre et ses fonctionnaires ont indiqué à plusieurs reprises que les mères de clan (associées au système coutumier de la bande par opposition au système traditionnel de la Longhouse) avaient nommé six chefs différents en cinq ans. De plus, le ministère est en faveur de la tenue d'un référendum pour choisir un processus électoral.

Le 20 mai 1987, le Grand Chef Alex Montour envoyait une lettre au cabinet du ministre des Affaires indiennes, au nom des Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes, pour lui faire part des préoccupations des Mohawks de Kanesatake concernant le renouvellement du bail du terrain de golf. Il prétendait dans sa lettre que «les terres louées par le Club de golf d'Oka faisaient partie des «terres communales» qui avaient été réservées il y a longtemps aux Mohawks de Kanesatake et qui devaient leur servir à des fins de pâturage et de coupe de bois». Le Chef Montour déclarait aussi que les Mohawks avaient injustement perdu, et souhaitaient récupérer, leurs anciennes terres ancestrales. D'après lui, le ministre des Affaires indiennes avait, par le passé, manifesté l'intention d'acheter de nouvelles terres pour corriger la situation à Kanesatake. Il terminait sa lettre en demandant que le ministère prenne des mesures concrètes pour aider la collectivité à mettre un terme au contrat de location. Selon les documents remis au Comité permanent par le ministère, une rencontre préliminaire eut lieu le 15 janvier 1987 pour discuter de la question de «l'unification et de l'agrandissement du territoire de Kanesatake», et pour voir comment la politique fédérale relative à l'agrandissement des réserves pourrait être appliquée.

Le ministre des Affaires indiennes de l'époque, l'honorable Bill McKnight, répondit ce qui suit :

> J'ai bien reçu votre lettre du 20 mai 1987...concernant les terres cédées par «Le club de golf d'Oka Inc.». Veuillez noter que les terres achetées en 1945 aux Sulpiciens ne comprenaient pas la parcelle susmentionnée. En fait, les terres qui n'étaient pas occupées par les Indiens, mais qui étaient connues sous le nom de «terres communales», ont été vendues à la municipalité d'Oka en 1947 et transformées en terrain de golf. Je tiens aussi à vous signaler qu'on s'est servi d'une partie des terres pour entreprendre divers projets d'aménagement. En outre, comme vous le savez, ces terres étaient visées par la revendication territoriale que vous avez soumise, mais qui n'a pas été acceptée aux fins de négociation après analyse et examen par le ministère de la Justice. Par conséquent, vous comprendrez que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne peut intervenir dans ce dossier.

III. CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS DE MARS 1987 AU 11 JUILLET 1990

L'année 1987 constitue un point de départ logique pour examiner la chronologie des événements qui ont abouti à la crise d'Oka. C'est en mars de cette année-là que le «Club de golf Oka Inc.» a tenté de faire renouveler le bail de son terrain de golf de neuf trous. Cette démarche a causé des frictions entre la municipalité et les habitants de Kanesatake, qui se sont toujours opposés à la présence du terrain de golf et qui soutiennent que ces terres leur appartiennent. Quelques mois plus tard, le conseil de bande de Kanesatake essayait d'empêcher que le bail ne soit renouvelé. Le terrain de golf est situé à l'ouest de la municipalité et est surtout entouré de boisés.

Par ailleurs, la question du système de gouvernement semble avoir fait l'objet d'une nouvelle controverse au sein de la collectivité de Kanesatake au début de 1987. En effet, certains membres de la collectivité souhaitaient qu'on abandonne le régime coutumier en vertu duquel les Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes étaient nommés, et qu'on adopte à sa place un mode d'élection. En outre, la Longhouse s'opposait aux prétentions traditionnalistes du conseil de bande établi en vertu de la *Loi sur les Indiens*. En février 1987, Walter David père, secrétaire de la Longhouse de Kanesatake de la Confédération iroquoise des Six-Nations, écrivit au conseil de bande pour s'insurger contre «le vol délibéré, par le conseil de bande de Kanesatake, du titre, du système de clans et de la Grande Loi (la «Kayenerakowa») du peuple de la Longhouse». Dans sa lettre, il faisait aussi mention du fait que la Longhouse dénonçait ce vol depuis des années et que le «conseil de bande tournait la Confédération légitime iroquoise des Six-Nations en dérision puisque, d'une part, il abusait de son titre et se posait en gouvernement «traditionnel» et que, d'autre part, il appliquait à la lettre les dispositions de la *Loi sur les Indiens* dans toute transaction avec le gouvernement fédéral... Nous n'avons aucune objection à ce que les membres du conseil de bande s'appellent des Mohawks, mais nous nous opposons d'emblée à ce qu'ils se prétendent les chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes ou qu'ils s'approprient une partie de notre titre.» Enfin, il affirmait que les membres de la Longhouse ne prenaient pas parti dans les différends qui divisaient la collectivité.

C'est à ce moment-là que le ministère des Affaires indiennes demanda à un cabinet d'experts-conseils de mener une enquête en vue de déterminer si la collectivité voulait ou non changer le système de gouvernement local, soit en modifiant les coutumes, soit en adoptant un système électoral. Le cabinet Laporte et Gravel déposa son rapport à la fin de mai 1987. À la suite de cette étude, et après avoir procédé à de nouvelles consultations, le ministère décida de tenir un référendum afin de déterminer si la collectivité voulait remplacer le mode de sélection des membres du conseil de bande prévu par la *Loi sur les Indiens* par un nouveau système électoral qui serait lui aussi régi par la loi. Les Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes intentèrent des poursuites

malheureusement ironique de constater que ces pins ont été plantés au XIX^{e} siècle, grâce aux efforts concertés d'autochtones et de non-autochtones. La forêt a par la suite été entretenue par les Mohawks.

Lorsque le conflit d'Oka dégénéra en conflit armé, au début de juillet, le gouvernement fédéral était en train de négocier une entente au sujet de l'unification, de la gestion et de l'utilisation futures des terres.

l'intérieur des paramètres régissant la politique fédérale actuelle en matière d'autonomie. Ainsi, la politique actuelle en matière d'autonomie pourrait servir de fondement à des négociations sur l'établissement d'une administration locale autonome sur le territoire en remplacement de la *Loi sur les Indiens,* comme l'ont fait les Cris de la Baie James, au Québec, et les Sechelts de la Colombie-Britannique. Toutefois, cette perspective soulève la question très complexe de l'autonomie gouvernementale et de la souveraineté autochtone qui, à son tour, pose le problème des formes de gouvernement au sein dans la collectivité mohawk. À Kanesatake, on a des points de vue très différents et très arrêtés sur la forme que devrait prendre le gouvernement local; de plus, les valeurs, les structures et les processus respectant les valeurs mohawks coutumières sont loin de faire l'unanimité. Les opinions diffèrent beaucoup non seulement en ce qui concerne la loi mohawk traditionnelle, mais également en ce qui a trait au mode d'élection du gouvernement.

Le règlement de la question du leadership des Mohawks dépend de celui de grandes questions des droits territoriaux de la souveraineté autochtone et de l'autodermination du peuple de Kanesatake. Le Comité s'est laissé dire par de nombreux témoins qu'une solution ne peut être imposée par des étrangers, encore moins par le gouvernement fédéral. Si tel est le cas, il faut faire en sorte d'encourager tout effort en vue de trouver, au sein de la collectivité, une solution qui respecte les traditions des Mohawks et de la Confédération iroquoise des Six-Nations.

La question est de savoir s'il existe au sein de la collectivité mohawk une organisation ou un mécanisme pouvant reprendre le rôle de médiation assumé l'été dernier par la Confédération iroquoise des Six-Nations. S'il n'y en a pas, l'espoir est mince de résoudre les problèmes fondamentaux. Lorsqu'on aura résolu de façon satisfaisante la question de la représentation, le gouvernement sera mieux placé pour exaucer les voeux de la collectivité en matière d'autonomie gouvernementale et de droits territoriaux.

Entre-temps, la collectivité de Kanesatake demeure dans l'incertitude juridique et politique, parce que son conseil de bande, établi en vertu *Loi sur les Indiens*, semble incapable de recueillir l'appui de la majorité; elle vit sur des terres de la Couronne réservées à son usage, mais sur lesquelles elle n'exerce aucun contrôle officiel.

Le conflit au sujet de l'agrandissement du terrain de golf portait sur des terres vendues par les Sulpiciens il y a déjà longtemps. Au moment de la crise du mois de juillet, ces terres appartenaient à des intérêts privés. La municipalité d'Oka détenait une option d'achat sur ces terres et prévoyait s'en prévaloir afin de les louer au Club de golf d'Oka. Les terres en question revêtent beaucoup d'importance pour les Mohawks parce qu'elles constituent une partie des «terres communales» établies dès le XVIII^{e} siècle et utilisées depuis à des fins récréatives et autres par la collectivité. Elles donnent également accès à un cimetière mohawk situé dans la Pinède, qui elle-même présente un intérêt particulier parce qu'elle est le fruit des premiers efforts de reboisement en Amérique du Nord. Il est

veut pas dire que d'autres aspects juridiques ne pourraient être contestés en cour); de plus, les Mohawks sont l'un des rares groupes à s'être prévalu du processus de revendications globales et particulières. Leurs deux revendications furent rejetées par le gouvernement fédéral. Malgré ces revers, les Mohawks continuent à invoquer les raisons susmentionnées pour revendiquer des droits territoriaux.

Les Mohawks soutiennent aujourd'hui que, indépendamment de l'arrivée de Mohawks convertis à la mission sulpicienne du Lac des Deux–Montagnes en 1721, la nation mohawk utilisait et occupait ces terres et y exerçait sa souveraineté bien avant les concessions territoriales faites par le roi de France. Les Mohawks font état de plusieurs traités conclus avec des puissances européennes (Pays–Bas, France et Angleterre) qui, à leur avis, reconnaissent leur souveraineté sur leur territoire du Canada et des États–Unis. Ils contestent également la légalité des concessions de terres, en vertu du droit international. Par exemple, si ces terres n'étaient pas occupées par des non–autochtones avant 1717, mais qu'elles l'étaient par des autochtones (Mohawks, Nipissings ou Algonquins), en vertu de quel principe juridique international une puissance européenne pouvait–elle affirmer sa souveraineté sur le territoire, s'il n'y avait eu ni conquête ni cession?

De leur côté, la municipalité d'Oka, les gouvernements fédéral et provincial ainsi que les personnes qui affirment détenir des titres clairs sur des terres rachetées des Sulpiciens, soutiennent que les autochtones n'ont aucun droit de propriété à l'extérieur des terres achetées par le gouvernement fédéral et que cette question a été définitivement réglée par les lois et par les tribunaux.

En 1985, la superficie totale des terres de Kanesatake s'élevaient à 828,1 hectares (2046,31 acres). En 1986, à la suite du rejet de la revendication territoriale particulière, le gouvernement fédéral s'est engagé à entreprendre l'unification des terres par l'achat d'autres terres afin de créer une base territoriale attenante pour les Mohawks de Kanesatake. Le projet était apparemment assujetti aux conditions et aux critères énoncés dans la politique fédérale d'agrandissement des réserves (lettre du 28 avril 1989 du directeur régional, Terres, Revenus et Fiducie, adressée au Grand Chef suppléant des Chefs héréditaires traditionnels des Six–Nations).

Par conséquent, indépendamment de la politique fédérale existante en matière de revendications territoriales, le gouvernement fédéral avait amorcé, avant le conflit d'Oka, un processus visant à acheter d'autres terres en vue de créer une base territoriale unifiée pour la population de Kanesatake. Aucun achat ne semble avoir été fait entre 1985 et l'été troublé de 1990. Des transactions ont cependant été réalisées pendant le conflit, y compris celle visant la Pinède tant controversée.

Le gouvernement fédéral a toujours l'intention de constituer une base territoriale unifiée à Kanesatake. Une fois cela fait, il faudra décider du type de régime législatif à adopter. Le ministère des Affaires indiennes semble envisager la possibilité d'appliquer la *Loi sur les Indiens*, à titre provisoire, mais se dit prêt à discuter de toute autre possibilité, à

d'autres peuples autochtones et de groupes non autochtones, comme les Sulpiciens. Du point de vue des Mohawks, les revendications des gouvernements canadiens et des colonisateurs non autochtones ne sont pas plus fondées.

La réponse du ministère à la revendication des Mohawks a aussi été exprimée d'une autre façon. Ainsi, selon un document d'information du ministère datant de juillet 1990 (et intitulé *Gouvernement des bandes mohawks*) les Mohawks d'Oka seraient des descendants des Iroquois, des Algonquins et des Nipissings. Si tel est le cas, il importe alors de savoir si les autochtones de Kanesatake sont en mesure de prouver qu'ils ont traditionnellement utilisé et occupé ces terres, non seulement en tant que Mohawks, mais également en tant que descendants de tous les peuples autochtones qui ont utilisé ce territoire avant et depuis l'arrivée des Européens.

À l'appui de leur revendication globale, les Mohawks soutiennent aussi que les terres octroyées aux Sulpiciens étaient censées profiter aux autochtones. Par conséquent, la Société de Saint–Sulpice ne pouvait vendre ces terres sans le consentement des autochtones concernés. Cette question est considérée comme une revendication particulière, c'est–à–dire une revendication découlant d'allégations relatives à la mauvaise gestion des terres indiennes par le gouvernement. Or, la position du gouvernement fédéral en ce qui concerne les revendications particulières dans cette région est essentiellement la suivante : la décision rendue par le Conseil privé en 1912, constitue une réponse définitive à la question de savoir si le gouvernement fédéral a encore quelque obligation légale.

En résumé, les revendications territoriales des Mohawks ont toujours été fondées sur un certain nombre d'arguments juridiques distincts, quoique tous liés entre eux :

1. la souveraineté territoriale découlant du statut de nation souveraine;
2. les droits issus de traités;
3. la Proclamation royale de 1763;
4. les titres ancestraux non éteints en vertu de la *common law*;
5. les droits territoriaux découlant des obligations imposées aux Sulpiciens, dans le cadre de la concession territoriale qui leur a été faite par le roi de France au XVIII^{e} siècle.

Selon les administrations fédérale, provinciale et municipale, la plupart, sinon la totalité, de ces questions ont été tranchées par la décision (défavorable aux Mohawks) rendue en 1912 par le Conseil judiciaire du Conseil privé (le Tribunal d'appel de dernière instance à cette époque au Canada) dans l'affaire *Corinthe c. le Séminaire de Saint–Sulpice*. Toutefois, le tribunal n'avait pas été directement saisi de la question de la souveraineté mohawk.

Les questions relatives aux droits territoriaux des Mohawks de Kanesatake diffèrent des nombreuses autres questions de droits territoriaux autochtones parce qu'elles sont parmi les rares à avoir fait l'objet d'une décision de tribunal de dernière instance (ce qui ne

consulter les Mohawks au sujet de cet accord. Cette étape a marqué le début d'un processus, toujours en cours aujourd'hui, visant à rassembler des terres sous contrôle fédéral pour créer une réserve à Kanesatake. L'un des obstacles à la création d'une réserve aux termes de la *Loi sur les Indiens* ou de toute autre mesure législative éventuelle est que les terres achetées en 1945 sont constituées de plusieurs parcelles dispersées au sein de la municipalité d'Oka. La collectivité de Kanesatake et la municipalité d'Oka sont toutes deux dans une position délicate puisque toute décision de l'une au sujet de l'utilisation et de la gestion des terres, risque d'avoir des répercussions sur l'autre. La coordination des politiques relatives à l'utilisation des terres est depuis longtemps une source de conflits entre les deux collectivités.

En 1975, les Mohawks de Kanesatake, de concert avec les bandes de Kahnawake et d'Akwesasne, ont présenté une revendication conjointe, en vertu de la politique fédérale des revendications territoriales globales, pour faire reconnaître l'existence de titres ancestraux à l'égard de terres situées le long du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais, dans le sud du Québec. Les «revendications globales» portent sur des titres ancestraux existants et supposent la négociation d'une foule de questions, par exemple, la détermination des terres placées sous le contrôle autochtone, des terres à céder, de la compensation et des futurs régimes législatifs devant s'appliquer au territoire en question. Voici une description générale des terres revendiquées par les Mohawks : la partie sud-ouest de la province de Québec, comprenant la région située le long du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais et s'étendant, au sud et à l'est, jusqu'à la frontière des États-Unis et, au nord, jusqu'à un point situé près de la rivière Saguenay et incluant des régions au nord et à l'ouest du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais. Ce territoire engloberait les terres contestées de la Pinède d'Oka, qui étaient au coeur du conflit de l'été dernier.

Le gouvernement fédéral rejeta la revendication globale des Mohawks pour les raisons suivantes :

1. Les Mohawks ne peuvent revendiquer un titre ancestral car ils ne possèdent pas ces terres depuis des temps immémoriaux. Celles-ci ont été occupées à tour de rôle ou simultanément par les Nipissings, les Algonquins et les Iroquois.

2. Tout titre ancestral qui a pu exister a été éteint d'abord par les rois de France, au moment des concessions de terres effectuées par ceux-ci, notamment celle de la seigneurie accordée au Séminaire de Saint-Sulpice, puis par la Couronne britannique qui a octroyé des titres à d'autres personnes lorsque les terres ont été ouvertes à la colonisation.

Le ministère des Affaires indiennes a de nouveau affirmé au Comité qu'à son avis, la faiblesse fondamentale de la revendication globale des Mohawks dans la région d'Oka tient au fait que les documents historiques ne démontrent pas que les Mohawks ont eu l'usage exclusif de ces terres depuis des temps immémoriaux—étant donné la présence

L'origine de cette situation unique et des conflits territoriaux qui subsistent dans le régions de Kanesatake et d'Oka entre autochtones et non-autochtones remonte à la concession de terres faite en 1717 par le roi de France, au profit des ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Vers 1721, les Sulpiciens fondent une mission pour les nouveaux convertis, composés d'Iroquois (Mohawks), de Nipissings et d'Algonquins, au sein de leur concession seigneuriale du Lac des Deux-Montagnes. En 1735, le roi de France élargit la concession initiale. On reconnaît en général que les Sulpiciens ont reçu ces terres afin de protéger les autochtones et d'assurer leur instruction (ce qui témoigne de l'ethnocentrisme et du paternalisme de l'époque). Toutefois, la nature exacte des obligations des Sulpiciens envers les autochtones est restée depuis un sujet de controverse.

Il y a eu de fréquents conflits entre les autochtones et les Sulpiciens au sujet de ces terres, en particulier en ce qui concerne leur vente à des tiers. Cette controverse aboutit finalement, en 1841, à la proclamation par l'Assemblée législative du Bas-Canada d'une loi qui confirmait les titres de propriété du Séminaire sur les terres contestées et maintenait les quelques vagues obligations des Sulpiciens envers les autochtones. Les membres du Séminaire se trouvaient ainsi constitués en société en vertu de la *Loi concernant le Séminaire de Saint-Sulpice*, qui reconnaissait au Séminaire le droit d'avoir, de détenir et de posséder le «fief et la seigneurie» du Lac des Deux-Montagnes à titre de propriétaire, de la même manière et dans la même mesure que le prévoyaient les dispositions initiales relatives à la concession de ces terres. Les Mohawks d'Oka ont toujours contesté le droit du Séminaire de vendre ces terres et n'ont jamais cessé de se plaindre de leur administration.

Au début du XX^{e} siècle, le gouvernement fédéral essaya de régler cette question en intentant des poursuites judiciaires au nom des autochtones du Lac des Deux-Montagnes afin de déterminer les obligations et les droits respectifs du Séminaire et des autochtones. En obligeant les tribunaux à préciser la nature des droits territoriaux du Séminaire, on comptait pouvoir établir avec précision si les Sulpiciens pouvaient ou non vendre ces terres à des tiers. En 1912, le Conseil judiciaire du Conseil privé (le plus haut tribunal du Canada à cette époque) rendit sa décision dans l'affaire *Corinthe c. Séminaire de Saint-Sulpice*. Selon lui, la loi de 1841 confirmait hors de tout doute les titres de propriété des répondants (le Séminaire) sur la seigneurie et rendait impossible, pour les appelants, l'établissement d'un titre indépendant quant à la possession ou au contrôle administratif de ces terres. Le Conseil privé déclarait également que les Mohawks ne pouvaient prétendre à aucun titre en vertu d'un droit ancestral, que ce soit par voie de prescription ou de fiducie. Les juges ont vaguement parlé d'un possible statut de fiducie de bienfaisance, mais n'en ont pas dit plus étant donné que cette question n'avait pas été soulevée dans cette affaire. En somme, le tribunal a jugé que les Mohawks avaient le droit absolu d'occuper les terres et de s'en servir jusqu'à ce que les Sulpiciens exercent leur droit absolu de les vendre.

Le conflit est donc demeuré entier entre les autochtones et le Séminaire (qui a continué de vendre des parties de la concession initiale). En 1945, le gouvernement fédéral a essayé une fois de plus de mettre fin à la controverse en achetant ce qui restait des terres des Sulpiciens et en assumant toutes les obligations de ces derniers envers les Indiens sans

réclamant «aux termes de nos droits issus des traités, que le gouvernement canadien reconnaisse et respecte nos droits souverains et nos privilèges en tant que nation» (*Procès-verbaux et témoignages,* Fascicule 33, p. 1795, mémoire en date du 24 octobre 1946).

Les milieux juridiques discutent sérieusement de la légitimité des prétentions autochtones à l'autodétermination et à une certaine forme de souveraineté résiduelle, dans le cadre du droit international. Certaines questions, qui commencent aussi à surgir devant les tribunaux canadiens suscitent tout un éventail d'opinions juridiques. Selon les autorités juridiques les plus contemporaines, les peuples autochtones constituaient des nations souveraines avant l'arrivée des Européens en Amérique du Nord. On s'entend moins sur l'effet d'actes simples de «découverte» par les nations européennes sur la souveraineté des autochtones et sur les répercussions de mesures subséquentes prises par les puissances européennes sur le statut des autochtones. Les analystes juridiques sont arrivés à presque toutes les conclusions possibles, depuis la non-reconnaissance de toute souveraineté indigène même avant le contact avec les Européens, jusqu'à la reconnaissance d'une certaine forme de souveraineté résiduelle aujourd'hui.

Indépendamment de ce débat juridique, les membres de la Longhouse réclament la souveraineté de la nation mohawk. Les peuples autochtones partout au pays revendiquent le droit d'être reconnus en tant que nations souveraines, sans toutefois, sauf quelques exceptions, aller aussi loin que l'indépendance totale. Cette reconnaissance existe aux États-Unis où les nations indiennes sont considérées par la loi comme *domestic dependent Nations* possédant certains pouvoirs souverains résiduels. Au Canada, la majorité des membres des Premières Nations réclament la reconnaissance en vertu de la Constitution du Canada du droit inaliénable à l'autodétermination. Cela semble signifier, entre autres, la reconnaissance par la Constitution de domaines de compétence indienne exclusive où ni le gouvernement fédéral ni les provinces ne peuvent dicter les lois à adopter par les Premières Nations. Le fédéral et les provinces conserveraient un rôle législatif dans certains domaines; dans d'autres, les compétences seraient partagées. Ce sont là quelques-unes des nombreuses questions en suspens concernant le statut politique des Premières Nations au Canada.

B) QUESTIONS TERRITORIALES À KANESATAKE

À Kanesatake, la situation territoriale ne correspond nullement au modèle habituel des réserves indiennes du Canada. La situation de la collectivité de Kanesatake est anormale du point de vue des lois canadiennes : les membres de la «bande indienne» de Kanesatake sont des «Indiens» au sens de la *Loi sur les Indiens*, ont un conseil de bande établi conformément aux dispositions de cette loi, vivent (depuis 1945) sur des terres domaniales réservées à leur usage (au sens du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*), mais ne vivent pas sur des terres ayant clairement le statut de réserve au sens de la *Loi sur les Indiens*. Par conséquent, il n'existe aucun régime législatif pouvant clairement s'appliquer à la gestion ou au contrôle local de ces terres.

violence, une administration politique parallèle. Les incursions de pareils groupes dans les affaires politiques et internationales perturbent énormément les Chefs de la Confédération iroquoise des Six-Nations».

On n'a jamais considéré que la Longhouse équivalait à la «coutume de la bande», pour la bonne raison que les adhérents de la Longhouse ne reconnaissent au gouvernement fédéral aucune autorité sur la nation mohawk. Il est probable que les membres de la Longhouse verraient dans toute tentative visant à intégrer leur système de gouvernement au système coutumier de la bande reconnu par la *Loi sur les Indiens*, un geste susceptible de compromettre la souveraineté des Mohawks et les fondements de la Grande Loi.

Le système des chefs héréditaires se réclamant de la coutume de la bande est considéré par les membres de la Longhouse comme un système étranger, créé en dehors de la loi mohawk traditionnelle et, par conséquent, illégitime. Même si le système coutumier des chefs héréditaires et celui de la Longhouse sont tous deux fondés sur un régime de clan et qu'ils font appel aux mères de clan pour la sélection des dirigeants, les deux systèmes sont distincts. Les membres de la Longhouse ont déclaré que, contrairement au système des chefs héréditaires, la Confédération iroquoise ne reconnaît pas l'existence d'un Grand Chef ou de premières mères de clan, et que les gens ne votent pas sur les décisions de la mère de clan. Comme l'ont démontré les événements de l'été dernier, l'institution de la Longhouse continue d'exister à Kanesatake et, avec elle, la résistance à la *Loi sur les Indiens* et à toute forme de gouvernement local relevant du fédéral. Qui plus est, le refus des gens de la Longhouse de participer à toute action sanctionnée par les autorités fédérales touchant le gouvernement local va même jusqu'au refus de participer aux référendums et aux élections parrainés par le gouvernement fédéral. L'existence de groupes rivaux et le refus des membres de la Longhouse de prendre part aux élections et aux référendums fédéraux ont empêché un de ces groupes de s'assurer une majorité.

Les audiences du Comité ont révélé peu de choses des rapports entre les membres de la Longhouse et ceux de la Warrior Society, si ce n'est une relation d'entraide entre ceux qui se disent des Warriors mohawks et les membres de la Longhouse présents dans la Pinède le 11 juillet 1990. Les membres de la Longhouse et de la Warrior Society sont le plus souvent associés aux revendications de souveraineté des Mohawks. La Warrior Society, dans sa forme actuelle, semble avoir une origine relativement récente. On dit souvent qu'elle s'inspire du manifeste de Louis Koroniaktejeh Hall intitulé *Rebuilding the Iroquois Confederacy,* écrit au début des années 1970. Les revendications des Mohawks en matière de souveraineté remontent toutefois au moins aussi loin que l'institution de la Longhouse. Les collectivités mohawks de Kanesatake et de Kahnawake ont cherché à affirmer leur souveraineté bien avant l'été de 1990. Par exemple, en 1946, lors des audiences du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la révision de la *Loi sur les Indiens*, une délégation se faisant appeler la tribu iroquoise du Lac des Deux-Montagnes demanda l'abolition de la *Loi sur les Indiens*, refusant d'être assujettie aux lois fédérales et provinciales sur leur territoire en vertu des droits qui leur étaient conférés par traité, et

interprétation de celle-ci. Le ministère décida que s'il recevait une pétition signée par la majorité des électeurs lui demandant de reconnaître un changement de coutume, il accepterait uniquement un rôle d'arbitre et seulement par voie d'un vote majoritaire tenu lors d'une réunion ou à l'occasion d'un référendum auprès des électeurs résidents, où le changement proposé serait clairement défini.

Le gouvernement fédéral tente, depuis 1899, de soumettre la collectivité de Kanesatake à la *Loi sur les Indiens*. Depuis au moins 1951, il est constamment aux prises avec la question de savoir :

1) si le conseil de bande prévu par la *Loi sur les Indiens* doit être choisi conformément à la coutume de la bande telle qu'elle est reconnue et vérifiée par le ministère, ou conformément aux dispositions pertinentes de la loi et des règlements;

2) ce qu'est effectivement la coutume de la bande et ce qu'il faut faire lorsque des membres prétendent que la sélection d'un chef ou d'un conseil ne s'est pas faite selon la coutume de la bande.

Au fil des ans, le gouvernement et certains segments de la collectivité ont tenté de répondre à ces questions au moyen d'une série de référendums, de pétitions, d'actions en justice, de réunions et de sondages dans les foyers. Ces mesures se sont limitées à déterminer quel système de régie conforme à la *Loi sur les Indiens* la collectivité préférait. Mais une proportion importante de la population—la Longhouse de Kanesatake—considère que toute mesure prise en vertu de la *Loi sur les Indiens* est contraire à la loi mohawk.

Les Mohawks qui se conforment à la loi et aux coutumes mohawks se donnent le nom de «Haudenosaunee», ce qui signifie «peuple de la Longhouse». La nation mohawk est un des membres de la Confédération iroquoise des Six-Nations. Cette confédération est parfois appelée la Ligne des Cinq-Nations, la Ligue des Six-Nations, la Confédération des Six-Nations ou simplement les Iroquois. Elle comprend les six nations suivantes : (d'est en ouest) Kanienkahaka (Mohawk), Oneida, Onondaga, Cayuga, Seneca et Tuscarora.

La Confédération iroquoise des Six-Nations a pour constitution la Grande Loi de la Paix (Kayanera Kowa) qui, dit-on, est la plus ancienne constitution au monde. On dit aussi que, selon la Grande Loi, tout Haudenosaunee qui cesse de se conformer aux coutumes et qui adopte un mode de gouvernement, une religion ou un style de vie étranger se trouve banni de la confédération.

Les membres de la Longhouse refusent, pour leur part, d'avoir affaire à tout système de régie conforme à la *Loi sur les Indiens*; ils ne reconnaissent pas non plus d'autre forme légitime de gouvernement mohawk que le système de la Longhouse. Dans une lettre en date du 2 juin 1967, le chef Samson Gabriel (Te-Ka-ri-He-Kon) affirmait ce qui suit : «Nous ne reconnaissons aucune puissance pouvant instituer, par la paix, la force ou la

allaient dorénavant s'appliquer. Par «coutumes de la bande», on entendait ce que le gouvernement fédéral voulait bien reconnaître ou comprendre. Selon le ministère des Affaires indiennes, la réticence à imposer le système électoral prévu par la loi en 1951 s'explique en partie par le fait que le gouvernement fédéral ne savait pas très bien si les terres d'Oka étaient une réserve indienne aux termes de la *Loi sur les Indiens* (Bulletin d'information du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, juillet 1990, sur le gouvernement des bandes mohawks, et note de service de la section Terres, Revenus et Fiducie du ministère, en date du 17 février 1987). Si ce n'est pas une réserve, on peut douter de la compétence de tout conseil de bande qui existe en vertu de la *Loi sur les Indiens*, qu'il soit constitué selon la «coutume» ou selon les dispositions électorales de la loi.

La collectivité de Kanesatake est déchirée, depuis au moins trente ans et peut-être depuis plus longtemps, par des luttes intestines intenses concernant la forme que devrait prendre le gouvernement mohawk. Jusqu'en septembre 1969, le conseil de bande (exigé par la *Loi sur les Indiens*) de Kanesatake, tout en fonctionnant techniquement d'après les coutumes de la bande, avait suivi les dispositions électorales de la loi et de ses règlements, selon ce qu'en dit le ministère des Affaires indiennes. En octobre 1969, le ministère reconnut un changement de coutumes à la suite d'une demande de reconnaissance officielle des chefs traditionnels de Kanesatake, qui appuyaient leur requête sur une pétition signée par ce qui semblait être la majorité de la population adulte résidente (158 habitants sur 292). À partir du 27 octobre 1969, les «chefs traditionnels» sont devenus l'entité avec laquelle le ministère devait traiter pour toute question relative aux affaires de la bande. Une note de service ministérielle à diffusion interne datant de 1970 décrit le changement de coutumes de 1969 comme étant le remplacement d'un système d'élection semblable à celui que prévoit la *Loi sur les Indiens*, par le système des chefs héréditaires. Cette note de service expliquait les raisons pour lesquelles un groupe du nom de «Comité des Indiens de Kanesatake» ou «Groupe Gaspé» (qui avait à l'origine appuyé le remplacement de la coutume par le système des chefs héréditaires) remettait en question l'autorité des chefs héréditaires. La note de service soulève une question qui est toujours d'actualité : «La *Loi sur les Indiens* fait état de la coutume, sans toutefois investir le ministère d'aucune responsabilité explicite à cet égard. Quant à savoir si nous devrions statuer sur des litiges en nous fondant sur une interprétation du terme «coutume», la question reste discutable».

La note de service de 1970 décrit aussi la procédure à suivre pour modifier la composition du conseil de bande de Kanesatake en vertu du système coutumier que le ministère avait reconnu jusqu'à maintenant : «Les chefs [héréditaires] ont expliqué que conformément à la coutume, un changement peut s'imposer en raison du décès, de la démission ou de la mauvaise conduite d'un membre, auquel cas la mère de clan peut demander la démission du membre après l'avoir dûment averti. Dès lors, la bande se réunit pour désigner un nouveau membre». En 1970, le Groupe Gaspé remit en question la légitimité du conseil de bande, sur la foi d'une pétition signée par 121 des 158 personnes qui avaient signé celle de 1969. Le ministère conclut en fin de compte que sa connaissance de la coutume n'était pas suffisante pour lui permettre de statuer sur un litige qui portait sur une

II. VUE D'ENSEMBLE DE KANESATAKE

Le Canada compte sept collectivités mohawks totalisant 39 263 habitants : Kanesatake, Kahnawake, Akwesasne, Tyendinaga, Wahta, Six–Nations à Ohsweken, Oneida (Thames River). La population mohawk de Kanesatake se chiffre à 1 591 habitants, dont 838 y vivent en permanence. Près de la moitié des fonds affectés à Kanesatake par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est consacrée à l'éducation primaire et secondaire des élèves qui sont des Indiens inscrits. Le gouvernement fédéral verse des paiements de transfert au gouvernement de la province pour l'éducation des jeunes Indiens inscrits qui vivent dans la réserve et qui fréquentent l'école publique en dehors de la réserve. Ce profil budgétaire est typique de nombreuses collectivités indiennes dont une bonne partie de la population est d'âge scolaire.

A) GOUVERNEMENT MOHAWK DE KANESATAKE

Avant l'adoption en 1869 de la première loi fédérale sur les Indiens, les populations indigènes avaient leur propre système de gouvernement qui se fondait sur leurs propres valeurs traditionnelles. Au dix–neuvième siècle, la *Loi sur les Indiens* tolérait encore certaines «coutumes de la bande» dans l'administration locale, mais à titre provisoire seulement. Lorsque certaines des Premières Nations refusèrent d'élire le conseil de bande prévu par la loi, le gouvernement fédéral tenta par différents moyens de les y forcer. L'adoption de diverses dispositions statutaires eut pour effet d'accroître les pouvoirs du ministre des Affaires indiennes, permettant ainsi la destitution des dirigeants traditionnels. À l'occasion, certains ont été arrêtés et dépouillés des symboles de leur autorité.

En 1899, la population de Kanesatake fut assujettie au système électoral prévu par la *Loi sur les Indiens* autrement dit, le gouvernement fédéral décida que cette loi s'appliquerait aux Premières Nations de l'Ontario, du Nouveau–Brunswick et du Québec. Rien n'indique, toutefois, que cette décision ait reçu le consentement explicite des populations intéressées. En fait, l'introduction d'un conseil élu s'est heurtée à une résistance active, mais vaine de la part des Mohawks. À St. Regis (Akwesasne), les chefs traditionnels furent arrêtés en 1899 et cinq d'entre eux purgèrent un an de prison. Ce type de répression se répéta à Ohsweken, Ontario en 1924 : «À Ohsweken, le système d'élection du conseil fut institué sommairement en 1924, lorsque le Lieutenant–Colonel C.E. Morgan, accompagné d'agents de la Gendarmerie royale du Canada, mit à la porte de la maison du Conseil les chefs traditionnels, confisqua les ceintures de wampum du Conseil (symboles d'autorité) et organisa l'élection d'un conseil de bande». (Information donnée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur la Confédération iroquoise des Six–Nations)

En 1951, on modifia la *Loi sur les Indiens*. Aux yeux de la loi fédérale, les «coutumes de la bande» prévalaient de nouveau à Kanesatake, étant donné que le gouvernement avait négligé d'émettre un décret précisant que les dispositions électorales de la loi de 1951

I. INTRODUCTION

Le conflit tragique qui s'est déroulé à Oka (Québec) a profondément bouleversé tous les Canadiens. Il nous faudra du temps pour oublier les événements de l'été 1990 à Kanesatake et à Kahnawake : le violent combat entre les policiers et les occupants de la Pinède, le 11 juillet 1990; la mort du caporal Lemay; la fermeture du pont Mercier; les troubles civils et les manifestations de racisme; les allégations répandues de violation des droits de la personne; l'invocation de la *Loi sur la défense nationale* pour envoyer en tout 3 700 soldats canadiens à Oka et à Châteauguay, Kanesatake et Kahnawake; les traumatismes subis par toutes les personnes en cause, et notamment les enfants; l'attaque à coups de pierres sur des Mohawks, femmes, enfants et personnes âgées, le 28 août 1990; la destruction et la perte de biens et de moyens de subsistance.

Les instances fédérales, provinciales et municipales, et les dirigeants des Premières Nations doivent se pencher attentivement sur les questions complexes à l'origine de ce conflit ainsi que sur la confusion et l'amertume qu'il a provoquées. Il faut tout faire pour éviter de nouvelles manifestations de violence et pour aider les personnes affligées par ces événements tragiques. Il faudra également se pencher sur l'état précaire des rapports entre l'administration des Premières Nations, le gouvernement fédéral et les autorités provinciales, et aborder la question du racisme et celle du statut politique des peuples autochtones au Canada.

Les délibérations du Comité ont permis d'obtenir des témoignages précieux et des conseils judicieux, en plus de faire ressortir les questions fondamentales nécessitant une intervention. Cependant, à cause de l'absence de témoins importants et du peu de temps dont disposait le Comité, ce dossier ne contient pas tous les renseignements cruciaux sur les événements de l'été 1990.

Comme on pouvait s'y attendre, les délibérations du Comité ont révélé des perspectives fondamentalement différentes des événements de l'été 1990. Pour citer l'un des témoins, il n'y a pas qu'une seule vérité, mais plutôt une vérité pour chaque personne selon son expérience et son point de vue. Afin de partager certaines de ces perspectives et les leçons qui peuvent en être tirées, nous commencerons ce rapport par une vue d'ensemble de la collectivité de Kanesatake et par une chronologie des événements qui ont abouti au conflit.

TABLE DES MATIÈRES

Page

ORDRE DE RENVOI v

I. INTRODUCTION 1

II. VUE D'ENSEMBLE DE KANESATAKE 3

A) Gouvernement mohawk de Kanesatake 3

B) Questions territoriales à Kanesatake 7

III. CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS DE MARS 1987 AU 11 JUILLET 1990 15

IV. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 11 JUILLET 1990 29

V. CONCLUSION 35

VI. RECOMMANDATIONS 37

A) Questions de portée nationale 37

B) Questions particulières à Kanesatake 39

ANNEXE A – LISTE DES TÉMOINS 41

ANNEXE B – LISTE DES MÉMOIRES 47

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 49

PROCÈS-VERBAUX 51

AVANT-PROPOS

Comme le mentionnait un éditorial du *Calgary Herald* en date du 30 novembre 1990, «Les témoignages qui seront recueillis à l'occasion de ces audiences . . . ne seront pas plaisants à entendre . . . mais ils font partie d'un processus nécessaire, si nous voulons rétablir la confiance et comprendre ce qui s'est passé.» Ces mots ont pris l'allure d'une prémonition au cours des audiences menées de janvier à mars 1991.

Le Comité remercie de leur appui les 35 députés représentant les trois partis nationaux qui, d'une façon ou d'une autre, ont participé à cette série d'audiences. Leur engagement à l'égard de notre bien commun a eu une incidence déterminante sur les résultats constructifs présentés ici.

Le Comité est grandement reconnaissant envers toutes les personnes qui ont guidé, dirigé et coordonné ses travaux. Les greffiers, Martine Bresson et Normand Radford, dont la loyauté et la disponibilité ne se sont jamais démenties face aux grands défis à relever. Martin Kalson qui s'est joint à l'équipe et nous a fourni des conseils très astucieux en sa qualité de conseiller juridique principal auprès du Bureau du légiste et conseiller parlementaire.

Teressa Nahanee, qui a pris le temps, malgré ses études de droit, de nous donner un point de vue valable sur les questions à l'étude. Rolande Soucie, qui s'est acquittée des essentielles fonctions de recherche et de soutien avec son calme, son efficacité et sa minutie habituels.

Pour la cinquième fois d'affilée, le Comité a eu la chance, aux fins de ce rapport, de pouvoir compter sur les services de Wendy Moss pour effectuer le travail de recherche et de rédaction. Ses efforts, son engagement, son dévouement inébranlable et son bon jugement ont été des plus profitables au Comité, non seulement à l'occasion de la préparation de ce rapport mais aussi tout au long des deux dernières années.

En conclusion, peut-être y aurait-il lieu de rappeler à tous les Canadiens les mots de Mohandas Gãndhi :

> «Pour comprendre la non-violence, il faut d'abord comprendre la violence et ses deux formes distinctes — physique et passive.
>
> La violence passive, qui se manifeste sous la forme de discrimination, d'oppression, d'exploitation, de haine, de colère et de toutes sortes d'autres façons subtiles, engendre la violence physique dans une société. Pour débarrasser la société de cette violence physique, nous devons agir maintenant pour éliminer la violence passive.»

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du 22 octobre 1990, votre Comité a entendu des témoignages concernant des événements survenus à Kanesatake et Kahnawake durant l'été 1990, et fait part à la Chambre de ses conclusions et recommandations.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès–verbaux de la Chambre des communes du lundi 22 octobre 1990:

Du consentement unanime, il est ordonné,––Que la question des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake au cours de l'été 1990 soit déférée au Comité permanent des affaires autochtones.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

MEMBRES

Président: Ken Hughes

Vice–président: Allan Koury

Ethel Blondin	Wilton Littlechild	Robert E. Skelly
Marc Ferland *	Robert Nault	Stanley Wilbee

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ AUX DÉLIBÉRATIONS

Edna Anderson	Ray Funk	Larry Schneider
Gilles Bernier	Al Horning	Ray Skelly
David Bjornson	Lynn Hunter	Barbara Sparrow
Lise Bourgault	Derek Lee	Bob Speller
Clément Couture	Ricardo Lopez	Blaine Thacker
Dorothy Dobbie	Arnold Malone	Scott Thorkelson
Murray Dorin	Ken Monteith	Walter Van de Walle
Ron Fisher	Beth Phinney	Brian White
Jim Fulton	Lee Richardson	Dave Worthy

* Quoiqu'il ne fût pas un membre permanent, M. Marc Ferland a participé de façon régulière aux travaux du Comité.

GREFFIERS DU COMITÉ

Martine Bresson
Normand Radford

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Wendy Moss, attachée de recherche
Rolande Soucie, attachée de recherche

Teressa Nahanee, expert–conseil

DU BUREAU DU LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE:

Martin S. Kalson, conseiller principal

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 59

Le mardi 9 avril 1991
Le mercredi 10 avril 1991
Le mercredi 17 avril 1991
Le jeudi 18 avril 1991

Président: Ken Hughes, député

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 59

Tuesday, April 9, 1991
Wednesday, April 10, 1991
Wednesday, April 17, 1991
Thursday, April 18, 1991

Chairman: Ken Hughes, M.P.

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires autochtones

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Aboriginal Affairs

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi daté du 22 octobre 1990, suite de l'étude concernant les évènements survenus à Kanesatake et Kahnawake durant l'été de 1990

Y COMPRIS:

Le cinquième rapport à la Chambre

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated October 22, 1990, consideration of the events at Kanesatake and Kahnawake during the summer of 1990.

INCLUDING:

The Fifth Report to the House

Deuxième session de la trente-quatrième législature, 1989-1990-1991

Second Session of the Thirty-fourth Parliament, 1989-90-91

06524002

L'ÉTÉ DE 1990

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Ken Hughes, député
Président

MAI 1991



HOUSE OF COMMONS
CANADA

L'ÉTÉ DE 1990

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Ken Hughes, député
Président

MAI 1991

MAY 20 1992